

Encyclopédie des gens du
monde, répertoire universel
des sciences, des lettres et
des arts : avec des notices sur
les [...]

. Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivans, par une société de savans, de littérateurs et d'artistes, français et étrangers. T. 15.1 INS-JEU. 1833-1844.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

ENCYCLOPÉDIE
DES
GENS DU MONDE.

TOME QUINZIÈME.

Première Partie.

✱

IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

★

ENCYCLOPÉDIE
DES
GENS DU MONDE,
RÉPERTOIRE UNIVERSEL
DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;
AVEC DES NOTICES
SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES
ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANTS;
PAR UNE SOCIÉTÉ
DE SAVANTS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TOME QUINZIÈME.



PARIS,
LIBRAIRIE DE TREUTTEL ET WÜRTZ,
RUE DE LILLE, N° 17;
. A STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15.

1841

SIGNATURES

DES AUTEURS DU VINGT-NEUVIÈME VOLUME.

MM.		MM.	
ARMANDI (le colonel) . .	C. P. A.	HAAG	E. H-G.
ARTAUD (l'inspecteur gé- néral).	A-D.	HAILLOT (le capitaine), à Strasbourg	C. A. H.
AUDIFFRET	H. A-D-T.	LA FAGE (Adrien de). .	J. A. DE L.
AVENEL	M. A.	LAFAYE (à Marseille). .	L-F-E.
BARTHOLMESS	C. B-SS.	LAGET	C. L-G-T.
BERGER DE XIVREY. . .	J. B. X.	LA ROQUETTE (de). . . .	DE L. R.
BERGMANN (à Strasbourg).	F. G. B.	LATÉNA (de), à Chablis. .	J. L-T-A.
BERZÉLIUS (le baron de), à Stockholm	B-Z-S.	LECLERC - THOUIN. . . .	O. L. T.
BORGHERS	A. B.	LEMONNIER	C. L-R.
BOULATIGNIER	J. B-R.	LE ROY DE CHANTIGNY .	L. D. C.
BOULLÉE (à Lyon). . . .	A. B-E.	LOUVET	L. L.
BRUNET.	W. B-T.	MARTIN (M ^{lle} Marie), en Irlande	M. M. .
CHAMROBERT (de)	P. C.	MATTER	M-R.
CHERBULIEZ (à Genève).	J. CH.	MORAWSKI (Théodore). .	TH. M-KI.
DÉADLÉ	D. A. D.	NAUDET	N-T.
DEHÈQUE	F. D.	OERRY.	M. O.
DELBARE.	TH. D.	PASCALLET	E. P-C-T.
DELCASSO (à Strasbourg).	L. D-C-O.	RATHERY	R-Y.
DEPPING.	D-G.	RATIER (le docteur). . .	F. R.
DUFAÏ	A. D-i.	RATIER (Victor).	V. R.
FAYOT	F. F.	REGNARD (Émile)	E. R.
FÉE (à Strasbourg) . . .	A. F.	ROYER-COLLARD (Paul) .	P. R. C.
FRITZ (à Strasbourg) . .	TH. F.	SANTAREM (le vicomte de).	V. DE S-T-M.
GARDEN (le comte de). .	C ^{te} DE G.	SAUNOIS	V. S.
GOLBÉRY (de).	P. G-Y.	SCHNITZLER	J. H. S. et S.
GUADET	J. G-T.	SCHOENEFELD (de)	S-F-D.
GUILLON (l'évêque). . .	M. N. S. G.†	SOYER	L. C. S.

MM.		MM.	
SPACH (Édouard).	ED. SP.	TRAVERS (à Caen)	J. T-v-s.
SPACH (Louis), à Stras-		VAUCHER (à Genève) . .	L. V.
bourg.	L. S.	VIEILLARD.	P. A. V.
TAILLANDIER	A. T-R.	VILLENAVE	V-VE.

Les lettres *C. L.* indiquent qu'un article est traduit du *Conversations-Lexicon* ou de son supplément intitulé *Conversations-Lexicon der Gegenwart*, le plus souvent avec des modifications (*m.*). *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia americana*. Enfin la signature *Enc. autr.* se rapporte à l'*Encyclopédie nationale autrichienne*.



ADDITIONS ET ERRATA.

TOME XIV.

- Pag. 5, col. 1, ligne 15, *au lieu de Leipzig, lisez Quedlinbourg.*
- p. 38, col. 1, ligne 8, *au lieu de ἱεροφαντής, lisez ἱεροφαντής.*
- p. 104, col. 2, ligne 41, *au lieu de Monard de Galles, lisez Morard de Galles.*
- p. 139, col. 2, ligne 3, *au lieu de Seiks, lisez Sikhs.*
- p. 141, col. 1, ligne 22, *aux mots mariée à sir Thomas (Godfrey?) Webster, mais qu'il épousa depuis, ajoutez : après son divorce avec ce baronnet.—Lord Holland est mort subitement le 22 octobre 1840, à Hollandhouse; et M. H. Fox, ministre d'Angleterre près du grand-duc de Toscane, lui a succédé dans la pairie.*
- p. 246, col. 2, ligne 26, *au lieu de Mottet, lisez Motel.*
- p. 277, col. 2, ligne 31, *au lieu de dans les sciences, lisez dans la science.*
- p. 309, col. 1, ligne 22, *ajoutez à cet article que M. Victor Hugo a été élu membre de l'Académie-Française, en remplacement de M. N.-L. Lemercier, le 7 janvier 1841. Sa réception aura lieu aujourd'hui même, 3 juin.*
- p. 328, col. 1, fin. *Ajoutez que M. Humann est entré, le 29 octobre 1840, avec le portefeuille des finances, dans le ministère Soult-Guizot.—Il a fait depuis les plus grands efforts pour rétablir la balance entre les recettes et les dépenses de l'état, compromise par les préparatifs militaires ordonnés par le ministère du 1^{er} mars 1840 (voy. THIEKS) ou qui sont une conséquence de la politique adoptée par ce cabinet vis-à-vis de l'étranger.*
- p. 332, col. 1, ligne 18°, *au lieu de 4 vol. in-8°, lisez 5 vol. in-8°. Le 5^e a paru en 1839.*
- p. 349, col. 1, ligne 8, *au lieu de cerêses de sable, lisez cerises de sable.*
- p. 414, col. 1, ligne 9, *au mot HYPERTROPHIE, outre le renvoi à OBÉSITÉ, il faut ajouter ceux à ANÉVRYSME et CŒUR (maladies du).*
- p. 426, col. 1, ligne 44, *à ces mots, comme il l'est dans un grand nombre de langues, ajoutez à commencer par le latin; car les anciens prononçaient Iovis et non pas Jovis.*
- p. 437, col. 1, ligne 24, *au lieu de dans un nouvel ouvrage (Sur la Nationalité allemande, Hildburghausen, 1822), lisez dans un recueil d'écrits sur la Nat. all. (Hildburghausen, 1833).*
- p. 439, col. 1, ligne 9, *à la suite de cette ligne mettez ce renvoi : IAROSLAF, voy. JAROSLAF. L'article a été omis par mégarde en cet endroit.*
- p. 452. *A ce renvoi : ICHNEUMON, voy. CIVETTE, ajoutez et INSECTES.*
- p. 511, col. 2, ligne 50. *Les OEuvres complètes d'Immermann formaient, en 1840, 12 vol. in-8°, et le premier volume de ses Mémoires a paru la même année, à Hanovre.*
- p. 582, col. 1, ligne 39, *au lieu de Vimeux de Beauvais, lisez Vincent de Beauvais. Nous avons parlé de son Grand Miroir à l'art. ENCYCLOPÉDIE, T. IX, p. 497.*
- p. 596, col. 1, ligne 16, 44, etc., *le Sindhi. L'orthographe de ce nom varie : M. Balbi écrit Sindhy; M. Ritter Sinde, et d'autres plus communément Sind, ce qui est le nom du fleuve que les anciens ont appelé Indus (voy. l'article). Sindhi et le Sindiah ou Scindiah n'ont rien de commun entre eux.*
- p. 610, col. 2, ligne 35, *au lieu de de Hooghly, lisez du Hooghly.*
- p. 622, col. 1, ligne 47, *Jaggernath. Le nom de ce dieu est écrit par d'autres Djougger-nauth, et aussi Djagathnatha.*
- p. 635, col. 2. *Après l'art. INDIVISIBLES, mettez ce renvoi : INDO-CHINE, voy. INDE (au-delà du Gange), p. 596 et suiv.*
- p. 639, col. 2. *Avant l'article INDRK, mettez ce renvoi : INDOSTANY, voy. INDIENNES (langues).*

- Pag. 663, col. 1. Ajoutez ces mots à l'article INFANTADO (*duc de l'*) : Il vit en Italie (1841), divers procès l'ayant dégoûté du séjour en France, sa patrie d'adoption, et ses opinions politiques ne lui permettant pas de retourner en Espagne (il était opposé au gouvernement d'Isabelle II, sans précisément se déclarer en faveur de don Carlos).
- p. 694, col. 1, ligne 32. *Au lieu de* 1834-1838, 3 gros vol., *lisez* 1834-41, 4 gros vol.
- p. 711, col. 1, ligne 27. *Au lieu de* Paigblanch, *lisez* Puigblanch.
- p. 728, col. 1, ligne 15. *Au lieu de* On peut diviser les insectes en deux grandes classes, *lisez* On peut ranger les insectes sous deux grandes divisions.
- p. 728, col. 1, ligne 18. *Au lieu de* classe, *lisez* encore division. Le premier mot se trouve improprement employé en cet endroit.
- p. 771, col. 2, ligne 41. Aux cours de droit énumérés ici entre parenthèses, ajoutez celui d'introduction (*voj.*) à l'étude du droit. Cette chaire a été fondée en 1840.
- p. 773, col. 1, ligne 33. Ce sont les *Écoles secondaires de médecine*. Ce titre a été changé, par ordonnance royale du 13 octobre 1840, en cet autre : *Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie*. Celles d'Amiens, de Caen, de Poitiers, de Rennes et de Rouen ont été constituées par ordonnance royale du 15 février 1841.
- p. 781, col. 1, article INSTRUMENTS ARATOIRES. On peut voir quelques détails sur les instruments de jardinage à l'art. HORTICULTURE, T. XIV, p. 258.
-

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

I (suite de la lettre).

INSURRECTION. Ce mot est dérivé du verbe latin *insurgere*, se lever contre. L'insurrection est le soulèvement du peuple contre son gouvernement; et, dans un sens plus précis, c'est la révolte dirigée contre l'usurpation ou contre un gouvernement non légitime. L'insurrection, qu'on a qualifiée, dans ce sens, *le plus saint des devoirs*, a donc pour but d'affranchir de l'oppression le peuple qui la fait, ou de renverser même de haute lutte le gouvernement établi.

Quand une insurrection est-elle légitime, glorieuse et commandée par le devoir? quand devient-elle illégale et criminelle? Ce sont là des questions ardues sur la solution desquelles les plus grands philosophes et publicistes ne sont pas d'accord. Il sera toujours difficile de les résoudre en principe; en aucun cas, il ne faudrait prétendre mettre en pratique les théories que l'on formulerait à cet égard. L'insurrection ne saurait être le fait d'un individu : elle est le soulèvement spontané des masses. Mais Grotius et Kant refusent absolument, même à une nation, le droit de renverser le gouvernement auquel elle est soumise; au contraire, Bossuet, Fénelon, Hume, Blackstone et d'autres écrivains, mettent à l'obéissance des peuples des bornes que les souverains ont quelquefois franchies. Personne, certes, ne contestera jamais le droit qu'à une nation de secouer le joug que lui impose un usurpateur étranger, comme en Espagne, de 1808 à 1812? Mais elle sera criminelle, l'insurrection fomentée par des démagogues audacieux, à l'effet

de supprimer des abus partiels qui se sont introduits dans l'administration et auxquels il était peut-être même possible de remédier par d'autres voies. Cependant les publicistes qui pensent que l'obéissance des peuples à leur souverain ne doit pas être illimitée, établissent à cet égard une distinction : selon eux, quand il ne s'agit que de biens temporels, la soumission doit être absolue; mais une nation a le droit de s'insurger quand le souverain l'attaque dans sa liberté de conscience et veut la forcer à embrasser des croyances opposées aux siennes, ou qu'il cherche à lui enlever d'autres biens spirituels qui sont inaliénables. Mais cette limitation encore est sujette à beaucoup de fausses interprétations, et elle peut fournir aisément aux fanatiques des arguments capables d'exciter à la révolte, à l'aide de distinctions subtiles.

Quoi qu'il en soit, une insurrection, même légitime et nécessaire, est une des plus grandes calamités; car elle engendre presque toujours la guerre civile, le plus épouvantable des fléaux. L'insurrection traîne à sa suite plus de maux peut-être que ceux qu'elle cherche à détruire; elle ravage cent fois plus un pays que ne le ferait une guerre étrangère. Aussi les individus qui, sans raison, sans la plus urgente nécessité, suscitent des insurrections, méritent-ils l'exécration du peuple qu'ils exposent ainsi à tous les dangers.

Une insurrection nationale est bien difficile à combattre : celle des Grecs contre les Turcs, celle des Belges contre le roi des Pays-Bas ont triomphé comme

jadis celle des sept provinces contre la domination espagnole et d'autres (*voy. Guerres de l'INDÉPENDANCE*); mais les efforts des Tyroliens (*voy. HOFER*) contre la France impériale ont échoué, et nous avons vu succomber de même les malheureux Polonais, dans leur tentative de 1831, comme dans celle de 1794, l'une et l'autre faites dans le noble but de reconquérir une patrie.

C'est une tâche délicate pour un chef d'armée que celle de réduire une insurrection : il ne doit agir qu'avec une haute prudence et une extrême circonspection, et allier habilement la clémence aux mesures de rigueur, mais en ne perdant jamais de vue la dignité du gouvernement qu'il défend. Des mesures sanglantes, précipitées, qui confondent les coupables avec ceux qui ne le sont pas, le pillage, le massacre de tous les habitants mâles d'une place prise d'assaut, la mise à mort de tous les rebelles pris les armes à la main, de tels moyens enveniment ordinairement l'insurrection, loin de la calmer; car pour un rebelle massacré, dix nouveaux se lèveront, et de son sang naîtront des vengeurs. Ainsi la fameuse proclamation qu'un général français adressa aux Espagnols, au commencement de l'insurrection de la péninsule, et dans laquelle il menaça de la peine capitale tout Espagnol non militaire qui commettrait des hostilités envers l'armée française, ne fit qu'exaspérer davantage la population, et donna lieu à une atroce guerre d'extermination.

Quand l'insurrection ne peut plus être comprimée par aucun moyen, quand la guerre de partisans ou de guérillas (*voy.*) a éclaté sur tous les points du pays, alors il faut bien avoir recours à toute espèce de mesures pour y mettre fin. Des colonnes mobiles parcourent le pays dans toutes les directions et se rendent sur les lieux où les soulèvements se sont formés. Dans les positions militaires, on établit des retranchements, en utilisant dans les places d'étapes les bâtiments isolés et situés favorablement, comme les châteaux, les monastères, etc. On met ceux-ci en état de défense et on y établit de petites garnisons. On a constamment les yeux sur les classes de la

société qui forment l'insurrection : tels furent les prêtres en Espagne et les nobles dans la Vendée. Au moindre mouvement que font ces individus pour prendre part à la révolte, on les transporte en un lieu de sûreté. On prescrit aux autorités locales, chacune dans sa circonscription, et sous peine d'être déclarées responsables de l'événement, d'informer de suite les chefs de l'armée de tout ce qui se passera d'important. Cependant, une pareille guerre deviendra toujours très meurtrière et extrêmement fatigante pour les deux partis, surtout pour celui qui a le peuple contre lui; et, pourvu que le pays soit assez étendu et la volonté nationale assez ferme, au point d'endurer, pendant des années s'il le faut, toute espèce de maux et de braver tout genre de périls, l'armée, même la plus nombreuse et la plus brave, sera forcée à la fin de se retirer devant les obstacles sans cesse renaissants que l'exaltation patriotique et le mépris de la mort lui opposent.

INSURRECTION HONGROISE. Dans le droit public de Hongrie, on entend par ce mot la levée en masse de toute la noblesse du royaume, l'appel de l'arrière-ban que le roi est autorisé à faire, dans les dangers pressants, pour la défense des frontières, et par lequel tout noble est tenu de marcher personnellement. C'est ainsi que l'armée d'insurrection hongroise combattit le prince Eugène, viceroy d'Italie, en 1809, à Raab. X.

INSUSPENSO, locution latine qu'on emploie fréquemment au lieu des mots français *en suspens*, qui en sont la traduction complète. On dit d'une chose qu'elle reste *in suspenso*, c'est-à-dire pendante, indécise, non terminée. X.

INTAILLE, *voy. GLYPHIQUE*.

INTÉGRAL (*CALCUL*), du latin *integer*, entier, *voy. CALCUL*.

INTELLIGENCE, faculté qu'a notre âme de connaître, et à laquelle on donne encore le nom d'*entendement*; aussi avons-nous renvoyé de ce dernier mot au présent article les développements dont il était susceptible. On doit néanmoins consulter l'article **ENTENDEMENT** pour la synonymie.

Parmi les faits de la vie humaine que la psychologie (*voy.*) prend pour objets

d'étude et qu'on appelle phénomènes de conscience (*voy.*), en raison de la manière dont ils nous sont révélés, on en distingue qui ont pour caractère spécial d'être représentatifs, c'est-à-dire de nous représenter et de nous faire connaître les choses. Compris tous sous la dénomination générale d'idées (*voy.*), ils se divisent cependant en phénomènes particuliers, mais toujours analogues entre eux, comme les pensées, les notions, les conceptions, les souvenirs, les jugements. Qu'il se passe en nous de tels phénomènes en grand nombre et à chaque instant, c'est ce dont chacun peut se convaincre en s'interrogeant lui-même : chacun trouve au dedans de lui les idées de ciel, de terre, d'arbre, de fleuve, de maison ; chacun se rappelle ce qu'il a fait ou vu faire antérieurement ; chacun croit à certaines choses comme à des vérités. Ces faits ont été les premiers à frapper les regards des philosophes, et il n'est venu à l'esprit d'aucun d'en nier l'existence. Or, on appelle *intelligence* le pouvoir dont notre âme doit être douée pour produire ces phénomènes.

Indépendamment des *idées*, les psychologues s'accordent généralement à n'admettre que deux ordres de phénomènes de conscience, savoir : d'une part, les *sensations* comprenant les sentiments, les affections, les émotions, les désirs, les passions ; et de l'autre, les *volitions* ou actes de volonté, les résolutions, les déterminations. En conséquence, ils ne reconnaissent à l'âme, avec l'intelligence, que deux facultés principales, la sensibilité et la volonté.

Cependant beaucoup de philosophes ont nié qu'entre l'idée et la sensation il y ait une différence essentielle, et qu'il soit nécessaire pour les produire que l'âme possède deux facultés. Condillac (*voy.*) et son école partageaient cet avis, puisqu'ils enseignaient la transformation de la sensation en idée, et faisaient sortir celle-ci de celle-là. Les premiers adversaires du condillacisme, nommément M. Royer-Collard (*voy.*), voulant le saper par sa base, se sont appliqués surtout à mettre une ligne de démarcation profonde entre les deux phénomènes, et à rendre à chacune des deux facultés

l'existence distincte qui lui appartient.

En effet, autre chose est sentir, éprouver du plaisir ou de la douleur, et autre chose est connaître, avoir une vue, une idée des choses. La sensation a toujours pour caractère fondamental d'être agréable ou désagréable ; c'est un changement de l'état de l'âme en mieux ou en pis ; elle se rapporte à notre bien-être et à notre malaise. Il n'y a rien de semblable dans l'idée : c'est une sorte d'illumination par laquelle les choses se montrent à nous, nous apparaissent ; elle nous éclaire et se rapporte à la science. D'un autre côté, la sensation, considérée en elle-même, ne suppose ni la conception d'un objet extérieur, ni la persuasion qu'il existe ; elle ne suppose rien de plus qu'un être pensant affecté d'une certaine manière. L'idée suppose, au contraire, et la conception et la conviction de l'existence d'un objet extérieur, c'est-à-dire de quelque chose qui n'est ni l'esprit qui perçoit, ni l'acte de cet esprit. Les deux faits ont beau s'accompagner invariablement, comme il arrive dans la perception des objets extérieurs, ils n'en conservent pas moins chacun des traits distinctifs. Ainsi la sensation peut augmenter ou diminuer sans que l'idée qui la suit subisse le même changement : en touchant légèrement un objet avec la main, j'en acquiesce l'idée, et j'éprouve une certaine sensation suivant qu'il est froid ou chaud, rude ou poli ; si j'appuie fortement, la sensation augmente, elle peut aller même jusqu'à la douleur, mais l'idée ne varie pas : elle me représente au même degré le même objet. Il est encore à remarquer que l'habitude produit des effets différents sur ces deux phénomènes ; elle amoindrit, elle émousse la sensation ; et de là vient sans doute qu'aujourd'hui un grand nombre de perceptions, celles de la vue et de l'ouïe particulièrement, ne sont plus, comme elles ont dû l'être à l'origine, accompagnées de plaisir ni de douleur ; mais, au contraire, l'habitude fortifie l'idée, elle la rend plus nette et plus claire. Il y a plus : l'habitude peut non-seulement affaiblir, mais altérer profondément, dénaturer totalement la sensation, de désagréable la faire devenir agréable, tandis que l'idée reste la même : des ali-

ments que nous ne prenions qu'avec répugnance d'abord finissent par nous causer du plaisir, et pourtant, la dernière fois comme la première, c'est le même objet que nous percevons; nous le reconnaissons pour être le même.

S'il existe entre les phénomènes intellectuels et les phénomènes sensibles une si grande distance, confondre les uns avec les autres, réduire les uns aux autres pour les rapporter tous ensemble à une même faculté, c'est commettre une étrange erreur qui ne peut avoir sa source que dans une analyse incomplète et superficielle des faits ou dans des vues systématiques préconçues. La vérité exige que l'on assigne à l'intelligence un domaine, sinon toujours indépendant, du moins séparé et distinct de celui de la sensibilité.

Quant à la volonté, il est bien moins à craindre qu'on ne tente d'y ramener l'intelligence, tant sont grandes et notables les différences entre les phénomènes qui se rapportent à ces deux facultés comme à leurs causes. L'entendement et la volonté, une manière d'agir toute immanente et une manière d'agir transitive et toute extérieure, c'est là une distinction que les philosophes n'ont pu que difficilement ignorer ou déguiser. Toutefois, il s'en trouve parmi eux, Laromiguière (*voy.*), par exemple, qui n'ont pas su saisir nettement l'œuvre de l'intelligence et celle de la volonté dans les phénomènes complexes, comme l'attention, où ces deux facultés interviennent.

Autre chose est connaître, autre chose vouloir; autre chose est la sorte de prise que nous exerçons sur les objets par l'intelligence, et autre chose celle par laquelle nous nous les approprions, ou nous leur faisons subir quelque modification, par laquelle enfin nous mettons en dehors quelque chose de nous, une partie de notre force. Sans doute, lorsque l'acquisition de l'idée demande de notre part de l'application, les deux facultés coopèrent à la production du même phénomène; mais c'est sans se confondre. Alors nous sentons tous qu'à l'intelligence vient s'ajouter, se superposer, en quelque sorte, pour en rendre l'action plus énergique et plus sûre, une autre faculté qui en diffère essentiellement; nous avons tous con-

science alors de connaître, non pas en tant que voulants, mais en tant qu'intelligents, sans quoi ceux qui voudraient le plus connaître seraient en effet ceux qui connaîtraient le plus, ce que dément l'expérience journalière.

Il résulte de tout ce qui précède que l'intelligence n'est ni une faculté imaginative, ni une faculté de second ordre qui se puisse résoudre dans une faculté supérieure. C'est une des faces principales et les plus intéressantes sous lesquelles se montre et ait été étudiée la nature humaine.

Les physiologistes appliquent aux faits de conscience une dénomination très juste, en les appelant des phénomènes *de relation*. Effectivement, tous les faits de cette espèce ne se produisent que moyennant un rapport établi entre l'âme et les choses, entre le moi et le non-moi, entre le sujet et l'objet. Lors donc que nous voulons savoir en quoi consiste l'acte propre de l'une de nos facultés, la sensibilité, l'intelligence, la volonté, cela revient à demander quel rôle joue l'agent spirituel ou l'âme dans la relation où il se montre avec cette faculté. Relativement à l'acte de connaître en particulier, nous saurions ce que c'est si nous pouvions découvrir la manière dont se comporte le moi ou le sujet par rapport au non-moi ou à l'objet dans la *relation intellectuelle*, c'est-à-dire alors que, en tant que connaissant, il entre en rapport avec les réalités objectives. Or, quoique nous distinguons sans peine les trois phénomènes, sensation, idée, volition, nous sommes incapables de déterminer ce que fait le moi dans la relation sensible, qu'il ne fasse pas dans la relation intellectuelle ou dans la relation volontaire, et réciproquement; incapables par conséquent de définir en eux-mêmes et l'acte de sentir, et l'acte de connaître, et l'acte de vouloir.

Mais si nous ignorons la nature de la part d'action de l'âme dans les trois relations où elle apparaît avec les trois facultés, nous pouvons au moins en estimer le degré et les rapports de force avec l'action des réalités objectives. Quand s'opère le phénomène de la sensation, l'objet ou le non-moi agit beaucoup plus que le sujet ou le moi; c'est des réalités

extérieures que part le mouvement pour aboutir au moi, et, si celui-ci n'est pas complètement passif, son action n'est qu'une réaction incomparablement plus faible que l'action qui la provoque. Les rôles changent dans la relation volontaire : c'est alors le moi qui commence le mouvement et le non-moi qui le subit. Relativement au moi seul, le premier phénomène, la sensation, est une modification, et le second, le vouloir, est un acte. Dans la relation intellectuelle, on ne peut déterminer aussi nettement la quantité d'action des deux facteurs; là il semble que notre moi n'agit pas et que l'objet n'agit pas non plus, ou, si l'un et l'autre agissent, c'est sans prédominance de l'un sur l'autre; de sorte qu'on ne peut pas dire avec assurance que l'idée soit par rapport à l'âme une simple modification de même que la sensation, ni un acte véritable de même que le vouloir.

Voilà, dans la production de l'idée, non pas, quelle est, mais combien grande est comparativement la part d'action de notre âme; c'est le seul caractère par lequel se distingue en lui-même le fait de la connaissance. Mais il a des variétés importantes; il se passe dans des circonstances notablement diverses qui demandent à être signalées; car, selon que ces circonstances sont telles ou telles, on donne des noms différents aux phénomènes intellectuels et à l'intelligence elle-même dont les aspects varient d'un grand nombre de manières, ainsi qu'on peut le voir par le tableau suivant :

I. IDÉES.

<i>Formation.</i>	<i>Transformation.</i>
Perception.	Attention.
Conscience.	Réflexion.
Conception.	Comparaison.
	Généralisation.

II. SOUVENIRS.

<i>Formation.</i>	<i>Transformation.</i>
Association des idées.	Imagination.
Mémoire.	
Réminiscence.	

III. JUGEMENTS.

<i>Formation.</i>	<i>Transformation.</i>
Raison.	Raisonnement.

Suit-il de ce tableau que l'intelligence, comme on le dit communément, se divise

en plusieurs facultés particulières? A la rigueur, non. Ce sont là des divisions factices à l'usage de la science et qu'il faut bien se garder de transporter à la réalité. En soi, l'intelligence est un des points de vue sous lesquels nous envisageons l'activité de notre âme, et, quoique nous lui donnions différents noms suivant les circonstances, il reste le même dans toutes les positions. Quand la psychologie étudie la sensibilité, l'intelligence, la volonté, elle étudie notre âme en tant que sensible, intelligente, volontaire, sans la partager effectivement; de même ensuite notre âme, en tant qu'intelligente, peut être considérée sous beaucoup d'aspects accessoires, recevoir même, pour la commodité de la science, différents noms, ainsi que ses produits, sans subir elle-même aucune décomposition réelle et sans que l'acte de connaître dans tous ces états cesse au fond d'être le même.

Or, le fait de la connaissance se passe dans trois circonstances principales et qui diffèrent tellement, que ses produits prennent alors trois noms particuliers : celui d'*idée*, celui de *souvenir* et celui de *jugement*. Ce sont là les trois modes les plus importants de la faculté cognitive. Tantôt, en présence des objets, elle en acquiert l'idée; tantôt, en leur absence, elle les reconnaît, pour ainsi dire, elle en revoit ou en reproduit l'idée; tantôt elle joint à l'idée qu'elle en a la croyance ou l'affirmation intérieure que cette idée est vraie. Quoique incontestablement de même nature, l'idée et le souvenir sont marqués de caractères bien distincts; et le jugement, de son côté, se présente sous des traits si spéciaux qu'on ne le range parmi ou plutôt après les phénomènes intellectuels, que parce qu'il ressemble moins encore aux autres faits de conscience qu'à l'idée et au souvenir que, du reste, il accompagne presque toujours.

L'intelligence est donc la faculté des idées, des souvenirs et des jugements; c'est-à-dire que notre âme, en tant qu'intelligente, arrive à ces trois sortes de résultats. Mais une chose à remarquer ensuite, c'est qu'à l'égard des idées, des souvenirs et des jugements, elle peut se trouver dans deux positions distinctes. Ou elle les forme ou elle les transforme;

ou elle acquiert des idées, reproduit des souvenirs, porte des jugements, ou elle fait ce qu'exprime très bien dans notre langue le mot *penser* en opposition au mot *connaître*; c'est-à-dire qu'elle travaille ses idées, ses souvenirs et ses jugements, les modifie, les décompose ou les combine de manière à obtenir des produits nouveaux, au moins quant à la forme.

Des articles spéciaux ayant été ou devant être consacrés dans notre ouvrage à la plupart des facultés intellectuelles sous les noms que nous venons de leur donner, nous nous abstenons à leur égard de plus amples détails. C'est à peine si nous pouvons nous permettre de toucher ici quelques-unes des questions qui se rattachent à la faculté de connaître considérée d'une manière générale.

L'une des plus importantes et qu'à ce titre nous ne saurions omettre, se rapporte à la différence des caractères dont sont revêtus ses résultats, suivant qu'elle agit sans ou sous l'influence de la volonté. Il y a, en effet, pour elle deux modes de développement, l'un spontané, l'autre libre. Qu'aujourd'hui nos connaissances soient pour la plupart les fruits d'efforts et d'une application volontaire, c'est un fait à tout moment attesté par la conscience de chacun. Un fait non moins certain, quoique moins remarqué, c'est que d'autres fois notre intelligence entre en mouvement sans notre participation et nous fournit des connaissances que nous n'avons ni demandées ni cherchées. A qui n'est-il pas arrivé de se surprendre occupé d'idées, de souvenirs ou de jugements sans qu'il eût eu l'intention de se livrer à ce travail? La réalité d'un développement intellectuel spontané résulte de la composition même des mots *regarder* et *réfléchir* qui servent à désigner la manière volontaire de connaître; ils marquent un retour, une seconde vue, une direction de l'esprit vers quelque chose dont il a déjà l'idée. Le raisonnement conduit à une conclusion semblable. Avant de pouvoir songer à diriger nos facultés intellectuelles et à nous en servir comme d'instruments pour l'exécution de nos desseins, il a fallu savoir que nous les avions, il a fallu les voir une première

fois au moins agir naturellement et d'elles-mêmes. De plus, la langue commune exprime par des termes différents les mêmes opérations de l'intelligence, suivant que nous n'y participons pas ou que nous y participons par notre volonté: ainsi, pour la vue, *voir* et *regarder*; pour l'ouïe, *entendre* et *écouter*; pour le tact, *toucher* et *palper*; pour l'odorat, *sentir* et *flairer*; pour le goût, *goûter* et *savourer*. La *perception* et la *conscience* sont-elles considérées comme se mouvant sous notre direction volontaire, elles prennent les noms d'*attention* et de *réflexion*. La même circonstance a fait reconnaître aux philosophes, outre une mémoire *passive* par laquelle nous *nous souvenons*, une mémoire *active* par laquelle nous *nous rappelons*. Et dans une autre sphère, la faculté que nous avons d'exprimer ce qui se passe en nous produit le *langage naturel* quand elle opère sans que nous le voulions, et le *langage artificiel* ou la *parole*, quand nous en faisons un instrument à notre usage. Les philosophes, de leur côté, ne pouvaient manquer d'apercevoir ce fait dans toute sa généralité: c'est lui, par exemple, qui sert en effet de fondement au système longtemps célèbre de Laromiguière, suivant lequel toutes nos idées sont dans le sentiment, d'où nous les dégageons par le moyen de l'attention.

Or, ces deux modes de développement de l'intelligence étant bien constatés, quels sont les caractères des connaissances obtenues suivant l'un et suivant l'autre? Pour les découvrir plus aisément, prenons notre faculté dans une de ses opérations les plus simples, c'est-à-dire en rapport avec des objets extérieurs; cela n'empêchera pas nos observations d'être générales et applicables à toute faculté intellectuelle. Supposons-nous donc en présence d'une vaste campagne, ayant les yeux ouverts, mais ne les portant d'un côté ni d'autre: nous voyons tout, notre vue embrasse toute la perspective, c'est-à-dire une grande étendue de terrain avec des milliers d'objets qui la couvrent; que si ensuite nous voulons voir par nous-mêmes, notre regard, en vertu de sa propre nature, sans que nous ayons l'intention qu'il se comporte ainsi, se restreint,

se délimite, se spécialise, choisit un point qu'il examine à l'exclusion des autres. Mais en même temps qu'elle est étendue, synthétique et compréhensive, la vue spontanée (seconde remarque) est obscure; elle saisit tout sans rien démêler; les réalités se manifestent à elle dans leur ensemble et sans qu'elle en distingue nettement ni les parties ni leurs rapports. Au contraire, le regard ne choisit un point et ne s'y attache que pour le considérer attentivement, l'observer de tous les côtés, le connaître à fond, l'éclaircir, et presque toujours il y parvient; en un mot, s'il est étroit, restreint, analytique, partiel, en revanche il produit la clarté. Troisièmement, l'intelligence spontanée voyant tout d'ensemble, voit tout comme il est. Si dans la campagne une rivière coule assez loin d'une forêt, la vue spontanée ne court aucun risque de la voir couler dans la forêt. Les choses et les rapports lui apparaissent tels qu'ils sont en effet; elle laisse à chaque objet sa place, son point de vue; elle reçoit les manifestations de la réalité dans toute leur vérité native. Il n'en est pas de même du regard: isolant les diverses parties du tout pour les mieux connaître, et, au moment où il est fixé sur un point, négligeant tous les autres, il est exposé à oublier quels étaient la place et les rapports de ce point à l'égard de ceux qu'il ne considère pas actuellement; il peut même par préoccupation ne prendre pour réel que le point présentement examiné et nier tous les autres; dans la campagne, il peut croire qu'un certain arbre exclusivement observé se trouve à côté d'une prairie, tandis qu'il n'en est rien dans la réalité, ou bien que cet arbre est ce qu'il y a de plus saillant dans la campagne, ce qui peut bien n'être pas vrai. Il a donc de son côté beaucoup de chances d'erreur. Enfin, les effets de la spontanéité diffèrent par une quatrième circonstance de ceux de la réflexion: c'est qu'ils se produisent passivement et fatalement, au lieu de se produire activement et librement comme les autres. Quand notre esprit connaît d'une manière involontaire, il ne va pas chercher les idées, elles lui arrivent sans qu'il y ait action de sa part; il est comme un miroir devant lequel les

réalités viennent poser. D'ailleurs, le spectacle une fois donné et notre faculté cognitive en présence, il ne dépend pas de nous de connaître ou de ne pas connaître; nous connaissons parce qu'il est dans notre nature de connaître et qu'il n'est pas en notre pouvoir de nous faire autres que nous sommes. Mais, outre que nous sommes maîtres de notre regard, outre que nous en disposons à notre gré, outre qu'il nous a été donné de le diriger où et quand il nous plaît, nous faisons en nous en servant un effort si facile à sentir, que, trop prolongé, il nous cause de la douleur.

La distinction de ces deux manières de connaître, de ces deux formes générales de l'intelligence et des caractères qui en signalent les résultats, est féconde en conséquences. D'abord, ces deux vues se complètent l'une par l'autre. Ce par où pèche la spontanéité est précisément ce par où brille la réflexion, et réciproquement. Si l'intelligence spontanée est obscure et fatale, l'intelligence volontaire est claire et libre; si, d'autre part, l'intelligence volontaire est exclusive, s'arrête à un seul point, divise, analyse et expose à l'erreur, la spontanéité compense ces deux défauts par deux qualités qui y correspondent exactement, la compréhension et la vérité; de sorte que non-seulement ces deux modes de développement peuvent coexister, mais encore ils s'allient parfaitement ensemble, l'un faisant ce que l'autre ne fait pas. Scientifiquement, ils nous seraient inutiles l'un sans l'autre. Avec la spontanéité seule, nous ne connaîtrions jamais que d'une manière vague et indéterminée; nous ne ferions qu'entasser dans notre entendement des obscurités, et la science, comme on sait, ne s'en accommode point. L'intelligence volontaire, réduite à elle seule, serait tout aussi impuissante. D'abord, elle n'aurait pas à quoi s'appliquer, la spontanéité ne lui ayant point fourni de données: on ne regarde que ce qu'on connaît déjà; le volontaire présuppose inévitablement le spontané. Ensuite, quand même on lui accorderait l'étoffe ou la matière nécessaire, c'est-à-dire les connaissances obscures et spontanées sur lesquelles elle doit s'exercer, elle serait

encore incapable de produire la science; car celle-ci demande autre chose que des connaissances claires, mais isolées et sans liaison, mais partielles, mais exclusives et par cela même vraisemblablement erronées : elle exige que l'on revienne des détails à l'ensemble, et qu'après avoir éclairci les différentes parties on les remette à leur place afin d'en saisir les rapports et l'enchaînement; toutes choses impossibles, si à la réflexion ne se joint la spontanéité, à l'analyse la synthèse, à la clarté l'étendue, au mode libre et personnel de connaître, le mode naturel et involontaire.

Sans le pouvoir que nous avons d'observer, d'examiner, de réfléchir, en un mot de diriger notre intelligence, nous ne serions point sujets à nous tromper. L'esprit humain, quand il connaît naturellement et de lui-même, voit les choses comme elles sont; ses aperceptions sont nécessairement vraies, quoique obscures. La possibilité de l'erreur (*voy.*) tient à l'empire que nous exerçons sur notre pensée. Ainsi un homme est dans l'erreur lorsque, appliquant sa réflexion aux vérités révélées par la spontanéité, qui se trouvent dans la conscience de tous les hommes et forment comme le catéchisme du genre humain, il se préoccupe de l'une d'elles, la met seule en évidence, et non-seulement la fait prédominer seule sur toutes les autres, mais encore la prend pour la vérité tout entière. On a donc raison de dire, comme on le fait communément aujourd'hui, que l'erreur est une vue incomplète et partielle de la vérité, pourvu qu'on ne prétende pas qu'il en soit ainsi de toutes les sortes d'erreur; car on se tromperait par préoccupation, et avec la définition de l'erreur on en donnerait sans le vouloir un exemple.

La même distinction sert à expliquer les ressemblances et les différences de croyances et d'opinions qui se remarquent entre les peuples et les individus. Comme partout et toujours la nature humaine est douée des mêmes facultés; comme partout et toujours ces facultés, s'exerçant primitivement de la même manière et d'après les mêmes lois, produisent les mêmes résultats, il s'ensuit que chez tous les peuples et chez tous les in-

dividus, si éloignés qu'ils vivent les uns des autres, il doit y avoir un fond commun de croyances et d'idées : c'est ce que l'expérience confirme pleinement. Ainsi les ressemblances ont leur cause dans le développement involontaire et spontané de l'esprit. Les différences, également incontestables et souvent même plus frappantes, tiennent, au contraire, au pouvoir qu'ont les hommes de développer librement leur intelligence, de l'appliquer de préférence à telle ou telle partie de la vérité totale et commune. Car, avec ce pouvoir, il arrive l'une ou l'autre de ces deux choses ou toutes deux à la fois. Chacun, se préoccupant des croyances qu'il a spécialement prises pour objet de ses méditations, leur accorde une valeur exagérée et finit par ne plus voir qu'elles, ce qui le met naturellement en dissentiment, en lutte, en contradiction, avec ceux qui se sont attachés à d'autres vérités du sens commun. Ou bien, soumettant à leurs réflexions et commentant les mêmes données primitives de la spontanéité, les penseurs les revêtent tout au moins de formes différentes et leur impriment un cachet particulier, en raison de leur individualité soit personnelle, soit nationale.

L-F-E.

INTEMPÉRANCE, *voy.* **TEMPÉRANCE**.

INTENDANCE MILITAIRE. Les *intendants* militaires sont les délégués du ministre de la guerre pour tout ce qui concerne l'administration de la guerre. Ils contrôlent, vérifient et arrêtent les comptes produits par les corps de troupe et par les officiers comptables des divers services administratifs; ils ordonnancent tous les mandats de paiement; ils veillent à ce que la troupe reçoive exactement toutes les prestations en deniers et en nature auxquelles elle a droit; ils sont spécialement chargés du service des subsistances, des fourrages, du chauffage, de l'habillement, du campement, des transports et convois, des lits militaires, etc. Tous les marchés, toutes les adjudications quelconques au compte du budget de la guerre sont passés par les soins et en présence des membres de l'intendance. Les hôpitaux militaires sont sous la direction immédiate des intendants militaires, et les

officiers de santé de ces établissements sont en quelque sorte sous leur dépendance, puisque chaque année, lors de leur inspection administrative générale, les intendants (anomalie vraiment incroyable si elle n'était constatée par les règlements) sont chargés de juger du mérite, du savoir et des talents des professeurs, des médecins, des chirurgiens et des pharmaciens des hôpitaux; à eux seuls appartient le droit de les proposer pour l'avancement.

On ne peut mieux résumer les fonctions exercées par les intendants militaires et leurs adjoints, qu'en disant qu'ils tiennent les cordons de la bourse militaire et qu'ils sont chargés, en temps de paix et en temps de guerre, de pourvoir à tous les besoins de l'armée.

En France, le corps de l'intendance militaire a rendu des services éminents à la patrie et à l'armée : par lui, une vive lumière a été apportée dans le dédale de la justification des dépenses de la guerre; par lui, la comptabilité des divers services a été apurée et ramenée à des formes régulières et faciles à vérifier; par lui, les concussion et les déprédations ont été rendues impossibles, et les deniers du Trésor ne peuvent plus être détournés de leur véritable destination.

L'armée française est redevable au corps de l'intendance militaire des meilleurs traités qui aient été publiés sur l'administration si compliquée de la guerre. Nous citerons, entre autres, le *Cours d'études sur l'administration militaire*, par Odier, Paris, 1824, 7 vol. in-8°; et l'excellent *Cours sur l'administration militaire*, par M. l'intendant Vauchelle, Paris, 1829, 3 vol. in-8°.

Le corps de l'intendance militaire a été créé sous le ministère du maréchal Gouvion Saint-Cyr, par ordonnance du 19 juillet 1817, aux lieu et place des inspecteurs aux revues et des commissaires des guerres. La dernière ordonnance constitutive de ce corps est celle du 27 août 1840; elle en a fixé le cadre ainsi qu'il suit :

Intendants militaires.	25
Sous-intendants militaires de 1 ^{re} classe. .	75
— — — de 2 ^e classe. .	75
Adjoints de 1 ^{re} classe.	40
— — — de 2 ^e classe.	35
	250

Les adjoints de 2^e classe sont pris par-

mi les capitaines de toutes armes; les emplois supérieurs sont donnés, dans des proportions déterminées par les règlements, à l'ancienneté ou au choix, aux membres de l'intendance et à des officiers supérieurs en activité de service. Les places d'intendant militaire ne sont dévolues, au choix du roi, qu'à des sous-intendants de 1^{re} classe ayant au moins trois ans de service dans ce grade. Celui d'intendant de première classe donne le rang de maréchal-de-camp.

Le corps de l'intendance militaire n'avait point, avant 1838, de commis attitrés pour assurer le service de ses bureaux, et il arrivait fréquemment que ses membres, en changeant de résidence ou en partant pour l'armée, ne parvenaient que très difficilement à organiser leurs bureaux. Cette lacune, très préjudiciable surtout dans les circonstances urgentes, a été comblée par l'ordonnance du 28 février 1838, portant création d'un corps de commis *entretenus* de l'intendance. D'après les modifications introduites par l'ordonnance du 13 septembre 1840, le gouvernement entretient maintenant dans les bureaux de l'intendance 280 commis, savoir :

Commis entretenus de 1 ^{re} classe	30
— — — de 2 ^e classe	110
— — — de 3 ^e classe	140
	280

Ces places de commis sont un nouveau débouché avantageux ouvert aux sous-officiers de l'armée. Indépendamment des commis entretenus, il y a encore des commis *auxiliaires* dont les emplois sont donnés aux sous-officiers et aux soldats ayant au moins 6 mois de service, et à des jeunes gens âgés de moins de 30 ans. Les commis auxiliaires concourent pour l'obtention des emplois de commis entretenus de 3^e classe. C. A. H.

INTENTION. L'intention est un acte intérieur, un acte de la volonté par lequel nous déterminons la fin de nos actions, le but qu'elles doivent atteindre. L'intention est, en un mot, le motif qui nous fait agir. Il peut y avoir intention sans action, et, dans quelques circonstances, action sans intention.

L'intention constitue la moralité de l'action, son mérite et son démérite. Un

fait change de caractère suivant l'intention qui l'a produit. Ainsi un homicide commis avec préméditation (*voy.*) est un crime; sans préméditation, c'est simplement un meurtre; involontaire, il n'est pas un délit; commandé par la loi, il est légitime; commis par contrainte, sans le savoir, sans le vouloir, ce n'est plus un acte moral. Non-seulement la nature du fait, mais encore les circonstances relatives à l'agent, qui le précèdent ou l'accompagnent, en déterminent encore la moralité. L'ignorance de la nature de l'action, de la loi qui la défend, l'absence ou la suspension momentanée de la raison (comme dans la folie, l'ivresse), sont autant de circonstances à prendre en considération, lorsqu'il est question de juger la moralité d'une action.

A une bonne action on ne peut généralement supposer qu'une intention louable, quoique, dans quelques cas, une action méritoire puisse cesser de l'être si on en dévoilait le motif. Jamais, au contraire, il n'est raisonnable de supposer qu'une action évidemment mauvaise de sa nature, réprouvée par la morale, soit le produit d'une intention louable. Cependant une action criminelle peut être le résultat d'une intention bonne en elle-même; l'agent n'est coupable qu'en raison du choix du moyen qu'il a mis en œuvre pour arriver à son but. Le fanatisme religieux ou politique n'apercevant, ne désirant que la fin qu'il se propose, se fait un devoir de conscience de défendre à tout prix une cause sacrée à ses yeux et quelquefois même légitime de sa nature. Sa culpabilité est établie sur ce principe de la stricte morale qui défend de faire le mal avec l'intention, et même avec la certitude, qu'il en résultera un bien. L'intention ne justifie pas dans ce cas l'action, bien que certains docteurs de morale aient soutenu la proposition contraire.

L'intention retranchée dans le for de la conscience humaine, se dérobe, par sa nature, aux regards de qui veut la pénétrer, pour discerner la moralité du fait et de l'agent. Elle n'est que du ressort de la justice divine. Le cœur de l'homme n'est ouvert que pour l'Être qui l'a créé et dont la justice sévère et éclairée lui demande compte même de la pensée du crime,

lorsqu'il n'a pas été consommé. Pour l'œil de l'homme, l'intention ne ressort évidemment que du caractère de l'action, et l'erreur ici est facile.

Cependant la justice humaine a cru de son devoir de ne baser ses jugements que sur l'examen et l'appréciation de l'intention des prévenus. Telle fut l'origine de la *question intentionnelle* qui, à certaine époque de l'ère républicaine (14 vend. an III), fit l'objet d'une loi spéciale portant que cette question serait proposée aux jurés dans toutes les affaires, sous peine de nullité. Mais cette loi fut abrogée par un décret du 3 brumaire an V. *Voy.* ATTÉNUANT. L. D. C.

INTERCALATION, JOURS INTERCALAIRES, *voy.* ANNÉE (T. I^{er}, p. 783) et CHRONOLOGIE.

INTERCESSION, *voy.* SAINTS.

INTERDICTION, mot qui équivaut à *défense*, bien que le verbe latin *interdicere* signifie en général interposer son autorité afin qu'une chose soit ou faite ou empêchée.

En droit, c'est la déclaration faite par le juge qu'une personne est privée de l'exercice des actes de la vie civile. Ce mot désigne également l'état dans lequel l'*interdit* se trouve placé.

La loi devait veiller aux intérêts de ceux auxquels leur état d'infirmité intellectuelle ôte le jugement nécessaire pour diriger leur personne et gouverner leurs affaires. C'est dans ce but qu'elle a établi l'interdiction.

Les causes qui peuvent motiver cette mesure sont l'imbécillité et l'état habituel de démence ou de fureur. En France, elle peut être provoquée soit par l'époux, soit par un parent, soit par le procureur du roi, quand il n'existe ni époux ni parents connus. Ce magistrat *doit* même la requérir, dans le cas de fureur, si l'époux ou les parents restent dans l'inaction: c'est ce qu'on appelle *interdiction d'office*.

La demande en interdiction est portée devant le tribunal de première instance. Ceux qui la forment doivent articuler par écrit les faits d'imbécillité, de démence ou de fureur, et présenter les témoins et les pièces. Le tribunal entend, en la chambre du conseil, le rapport d'un juge et les conclusions du ministère public; puis

il prend l'avis du conseil de famille (*voy.*) de la personne dont l'interdiction est demandée (Code civil, art. 494). Il l'interroge ensuite elle-même, en la chambre du conseil, ou la fait interroger dans sa demeure par un juge commis, assisté du greffier, mais toujours en présence du ministère public. Après le premier interrogatoire, le tribunal peut commettre un administrateur provisoire. Si l'interrogatoire et les pièces produites sont insuffisants, et si les faits peuvent être justifiés par témoins, le tribunal ordonne une enquête qui se fait dans la forme ordinaire, si ce n'est qu'elle peut avoir lieu hors de la présence du défendeur, qui, dans ce cas, a le droit de se faire représenter par un conseil (Code de procédure, art. 891 à 893). Lorsque le tribunal est suffisamment éclairé, il prononce définitivement sur la demande, en audience publique, après avoir entendu les parties et le ministère public.

Si le défendeur, sans être dans les cas déterminés pour l'interdiction, est néanmoins hors d'état d'administrer sagement ses affaires, le tribunal peut, en rejetant la demande, ordonner qu'il ne pourra désormais plaider, transiger, emprunter, recevoir un capital mobilier, ni en donner décharge, aliéner ni grever ses biens d'hypothèques, sans l'assistance d'un conseil qui lui est nommé par le même jugement : c'est ce qu'on nomme un *conseil judiciaire*.

En cas d'appel du jugement rendu en première instance, la Cour peut interroger de nouveau, ou faire interroger par un commissaire, la personne dont l'interdiction est poursuivie.

Quand l'interdiction est prononcée, on nomme à l'interdit un tuteur et un subrogé-tuteur, suivant les règles établies pour les mineurs. L'administrateur provisoire cesse ses fonctions et rend compte au tuteur, s'il ne l'est pas lui-même. La tutelle des interdits est *dativ*e, c'est-à-dire qu'elle est déférée par le conseil de famille; cependant le mari est de droit tuteur de sa femme interdite. La femme peut être nommée tutrice de son mari; mais alors le conseil de famille doit régler la forme et les conditions de l'administration.

La loi veut que les revenus de l'interdit

soient employés à adoucir son sort et à accélérer sa guérison, si elle est possible. Le conseil de famille peut, d'après le caractère de sa maladie et l'état de sa fortune, déterminer le lieu où l'interdit est traité. Du reste, les lois sur la tutelle des mineurs s'appliquent à la tutelle des interdits; seulement, si le tuteur de l'interdit n'est ni son époux ni l'un de ses ascendants ou descendants, il peut demander son remplacement au bout de dix années.

L'interdiction qui imprime à l'interdit l'incapacité du mineur non émancipé, a ses effets du jour du jugement. En conséquence, les actes passés postérieurement par l'interdit sont nuls. De plus, les actes antérieurs au jugement d'interdiction peuvent être annulés, si l'interdit est encore vivant et si la cause de l'interdiction existait notoirement à l'époque où ils ont été faits. Mais après la mort d'un individu dont l'interdiction n'a pas été poursuivie de son vivant, les actes par lui souscrits ne peuvent être attaqués pour un pareil motif, à moins que la preuve de la démence ne résulte de l'acte même qui est attaqué. Ajoutons qu'en certains cas, l'incapacité de l'interdit est plus étendue que celle du mineur. Ainsi l'interdit ne peut contracter mariage et ne peut faire de testament. Il ne peut pas non plus être tuteur ni membre d'un conseil de famille; le mineur au contraire est tuteur de droit de ses enfants. *Voy. MINORITÉ.*

La constitution de l'an VIII ôte à l'interdit l'exercice de ses droits politiques.

Le Code civil exige, dans l'intérêt des tiers, que tout arrêt ou jugement portant interdiction ou nomination d'un conseil judiciaire soit, à la diligence du demandeur, signifié au défendeur, et inscrit dans les dix jours sur les tableaux qui doivent être affichés dans la salle de l'auditoire et dans les études des notaires de l'arrondissement.

L'interdiction cesse avec les causes qui l'ont motivée; mais la main-levée ne peut être prononcée que par un jugement, pour lequel on doit observer les formalités prescrites pour parvenir à l'interdiction, et l'interdit ne peut reprendre l'exercice de ses droits qu'après le jugement de main-levée.

Sous l'ancienne législation, la prodigalité était une cause d'interdiction : de nos jours, elle autorise seulement la nomination d'un conseil judiciaire. L'ordonnance de Blois (art. 182) voulait aussi qu'on prononçât l'interdiction de la veuve *de condition honnête*, qui, ayant des enfants de son premier mari, contracterait un nouveau mariage avec une personne *indigne de sa qualité*.

On nomme *interdiction légale* celle qui est la suite de la condamnation à certaines peines. Elle est établie par les art. 29, 30 et 31 du Code pénal.

Pour l'*interdiction ecclésiastique*, voy. l'art. suivant. E. R.

INTERDIT. L'interdit, pris dans sa signification la plus étendue, est une censure ecclésiastique qui suspend de leurs fonctions les ministres des autels, et qui prive le peuple de l'usage des sacrements, du service divin et de la sépulture ecclésiastique. On appelle interdit *local* celui qui emporte défense de célébrer l'office divin et d'administrer les sacrements dans une ville, une province, un royaume; interdit *personnel*, celui qui s'applique à une ou plusieurs personnes; et interdit *mixte*, celui qui comprend l'une et l'autre de ces circonstances.

« Cette peine, dit le sage et savant abbé Fleury, était peu connue dans les premiers siècles, aussi bien que les excommunications générales, si ce n'est contre les hérétiques ou les schismatiques manifestement séparés de l'Église. A l'égard des autres pécheurs, les chrétiens ne s'en séparaient point, s'ils n'étaient excommuniés nommément, et les saints évêques tenaient pour maxime de ne pas retrancher de l'Église les pécheurs quand ils sont si puissants, ou en si grand nombre qu'il n'y a pas lieu d'espérer qu'ils se corrigent par la censure; mais plutôt de craindre qu'ils ne se portent à la révolte et au schisme manifeste. C'est la doctrine de saint Augustin. » (*Institution au droit ecclésiastique*, t. I, p. 193.)

Le premier exemple d'interdit local quise rencontre dans l'histoire de France est celui que lança l'évêque de Bayeux, Leudovald, sur toutes les églises de Rouen, par suite de l'assassinat de l'évêque Prétextat, commis, d'après les ordres de la

reine Frédégonde (voy.), dans l'église cathédrale de cette ville, le jour de Pâques (14 avril) 586. (Grégoire de Tours, liv. VIII.)

Plus tard, l'interdit ne fut plus borné à une seule ville; il s'étendit même à des royaumes entiers. C'est ainsi qu'après le divorce de Philippe-Auguste avec Ingelburge et son mariage avec Agnès ou Marie de Méranie, ce prince fut excommunié par Innocent III (voy.) et son royaume mis en interdit, en l'an 1200; c'est ainsi encore qu'après l'excommunication de Philippe-le-Bel par Boniface VIII (voy.), en 1303, le royaume de France fut aussi mis en interdit. Ces grandes mesures, employées par la cour de Rome comme dernière sanction de sa puissance, devaient produire une profonde impression sur l'esprit des peuples au moyen-âge. En effet, dès que l'interdit était lancé sur un royaume, on n'y célébrait plus d'offices divins, on n'y administrait plus les sacrements, on n'y célébrait plus de mariages; injonction était faite de laisser croître la barbe, défense de se nourrir de viande et de se saluer mutuellement; on ôtait tous les corps de saints de leurs châsses et on les étendait par terre dans l'église, couverts d'un voile; on dépendait les cloches et on les enterrait dans des caveaux; quiconque mourait dans le temps de l'interdit était jeté à la voirie; enfin, le royaume était censé devoir appartenir au premier occupant. Il arrivait cependant quelquefois que les peuples n'abandonnaient pas leurs rois dans ces graves conjonctures et les aidaient à résister aux prétentions exorbitantes de la cour de Rome. C'est ce qui eut lieu notamment en 1302, lorsque Philippe-le-Bel fit la première convocation des États-Généraux et y reçut le concours des trois ordres de l'état.

Jules II, en 1512, voulut aussi excommunier Louis XII et mettre le royaume en interdit. Ce pape, dit Fléchier, « abusant du pouvoir que Dieu lui avait donné et faisant servir la religion à ses passions particulières, se porta jusqu'à cette extrémité de vouloir excommunier les rois et les dépouiller de leurs royaumes. La grandeur de Louis XII le mettait à couvert de ces vexations, et la France se

soutenait de ses propres forces, sans craindre ni la violence du pape, ni l'ambition de ceux qui auraient voulu en profiter, en attaquant cette couronne. » (*Vie du cardinal Ximènes.*)

Les papes furent eux-mêmes obligés de modérer la sévérité avec laquelle on faisait observer les interdits locaux dans le x^e et le xi^e siècle. On permit d'abord de donner le baptême et la communion aux mourants; ensuite, de prêcher dans les églises interdites et d'administrer le sacrement de la confirmation; puis, de dire une messe basse toutes les semaines, sans sonner, en tenant les portes de l'église fermées; enfin, de dire tous les jours la messe sans chant, les portes de l'église étant fermées; de sonner et de chanter le service aux quatre fêtes solennelles de l'année (d'Héricourt, *Lois ecclésiastiques*, p. 161). Du reste, le même canoniste fait observer avec raison que « ceux qui ont connu les bornes légitimes de la puissance ecclésiastique ne se sont jamais laissé ébranler par ces censures. »

En nous résumant, nous dirons que l'interdit est la troisième des peines disciplinaires connues sous le nom de *censures ecclésiastiques* (voy. ce mot). La première est l'excommunication (voy.), et la deuxième la suspension. Ces peines sont prononcées par les supérieurs ecclésiastiques, tels que le pape, les archevêques et les évêques. Depuis longtemps, le droit public du royaume ne reconnaît plus les censures émanées de la première de ces autorités. Quant à l'interdit local, il n'est plus en usage que lorsqu'il a pour objet de suspendre une église qui menace ruine et dans laquelle les fidèles courraient risque de perdre la vie, tant que les réparations jugées nécessaires ne sont pas opérées; ou encore lorsqu'une église a été souillée par un crime, jusqu'à ce qu'elle ait été purifiée par certaines cérémonies : dans ces deux cas, l'interdit est prononcé par l'évêque.

L'interdit personnel peut être illimité ou temporaire; il est prononcé contre l'ecclésiastique qui a contrevenu gravement aux règles de sa profession. C'est l'évêque qui inflige cette peine, et celui qui en est frappé peut interjeter appel devant le métropolitain; il peut aussi re-

courir au conseil d'état par voie d'*appel comme d'abus* (voy.), mais nous ne connaissons pas d'exemples d'affaires dans lesquelles un appel de ce genre ait été couronné de succès.

Les officialités n'étant plus reconnues par la loi, l'évêque n'est enchaîné par aucune règle pour prononcer un interdit. Néanmoins, il semble qu'il ne doive pas s'écarter des principes de l'équité naturelle et qu'il ne puisse appliquer une peine aussi grave contre un ecclésiastique sans l'avoir préalablement entendu dans ses moyens de défense. A. T-R.

INTÉRÊT (morale). Comme l'égoïsme (voy.), l'intérêt est un principe de conduite raisonné: en cela, il se distingue de l'amour de soi et de l'amour-propre; et il diffère ensuite de l'égoïsme, comme l'amour de soi, en ce qu'il ne nous suppose pas en rapport, en concurrence et en hostilité avec les autres. Ainsi, à la rigueur, l'intérêt, nous faisant apercevoir dans notre constitution beaucoup d'affections bienveillantes dont le développement est pour nous une source de jouissances, peut nous conduire à la pratique de la justice, de l'humanité et de toutes les vertus sociales; ce que l'idée de l'égoïsme exclut formellement. L'amour de soi et l'amour-propre sont des principes instinctifs de conduite: on y cède ou l'on y résiste. L'intérêt et l'égoïsme sont des systèmes de conduite volontairement et sciemment choisis, professés, mis en pratique. L'intérêt correspond à l'amour de soi, en tant que tous deux n'ont rapport qu'à nous, au lieu que l'égoïsme et l'amour-propre nous supposent en rapport avec nos semblables et nous font tenir à leur égard une conduite odieuse, parce qu'elle est anti-sociale.

Ces distinctions faites, examinons l'intérêt seul. Si l'amour de soi est un principe de conduite innocent tout au moins, l'intérêt, qui n'est au fond que l'amour de soi éclairé, ne saurait mériter la désapprobation du moraliste. Il y aurait même souvent, il faut le dire, imprudence et folie à ne pas suivre ses inspirations, à les faire céder à des principes inférieurs, comme l'appétit ou la passion du moment, à ne pas préférer un plus grand bien éloigné à un moindre qui est présent, à ne pas

accepter un mal actuel pour éviter un plus grand mal ou pour obtenir un plus grand bien futur. Mais s'il se trouve, au-dessous de l'intérêt, des principes d'action sur lesquels la raison veut qu'il prime, et si en cela consiste déjà une sorte de sagesse inconnue aux animaux ; si les institutions qui ont pour but d'éclairer le peuple sur ses véritables avantages et de l'y attacher, de lui inspirer de la tempérance, du courage, de la prévoyance et de l'économie, de lui apprendre à mettre l'utile avant l'agréable, commencent en effet sa moralisation, il se trouve aussi un principe au-dessus de l'intérêt, celui du devoir, auquel la raison exige que l'intérêt soit quelquefois sacrifié, sous peine de dégradation morale.

C'est ce que nient les partisans de la morale de l'intérêt. A les en croire, l'homme n'est et ne peut être mu que par un seul mobile, l'intérêt; quoi qu'il fasse, l'homme n'agit que relativement à lui-même, et, jusqu'aux actes de vertu les plus sublimes, jusqu'aux œuvres de charité les plus pures, chacun rapporte tout à soi. Toute la différence entre les bonnes et les mauvaises actions vient uniquement de la nature des choses dans lesquelles nous mettons notre intérêt : sont-elles honnêtes, les actions sont bonnes; ne sont-elles pas honnêtes, les actions sont mauvaises. Si tous les hommes avaient l'esprit juste, ils trouveraient tous leur intérêt dans la vertu, et le mot *intéressé* ne serait pris qu'en bonne part; car l'intérêt *bien entendu* conduit un homme éclairé à la pratique de toutes les vertus.

Question grave, une des plus graves qui se puissent agiter en morale! Elle nous semble devoir se diviser en trois questions partielles, celle du fait, celle du droit et celle de la possibilité, sur chacune desquelles il nous suffira de donner quelques brièves indications.

En fait, d'abord, est-il vrai que les hommes ne se proposent jamais, dans leurs actions, que l'acquisition de certains avantages personnels? Pour le soutenir, on se met, par rapport aux actes de pur dévouement, dans une étrange nécessité : ou il faut les nier, ce qui n'est guère possible; ou il faut les taxer d'actes de folie, ce qui est absurde; ou il faut aller

fouiller dans les basses régions de la nature humaine et y chercher des motifs mesquins et misérables pour les faire servir à expliquer ces faits embarrassants à la faveur d'une supposition toute gratuite et invraisemblable. C'est généralement à ce troisième parti que s'arrête Helvétius (*voy.*), le plus célèbre défenseur de la morale de l'intérêt en France. Avec un peu d'esprit satirique on arrive aisément à supposer aux actions les plus héroïques des vues intéressées, et, moyennant la licence qu'on se donne de déclarer que les choses se sont passées d'une certaine façon, parce qu'elles ont pu se passer ainsi, rien de plus facile que de s'adjuger gain de cause.

Que la plupart des hommes, dans la plupart des circonstances, obéissent à des considérations d'utilité personnelle, c'est un fait indubitable et qu'aucun homme de bonne foi ne songe à nier. Mais rien n'autorise à transformer le fait en droit. Ils sont séparés par un abîme, et il n'y a rien dans la généralité du fait qui soit de nature à le combler. De ce que tous les hommes agissent d'ordinaire dans des vues intéressées, s'ensuit-il qu'ils *doivent* agir de cette manière? Point du tout; il s'ensuit seulement que les hommes, tous ou la plupart doués de cette sagesse ou de cette prudence dont les animaux sont incapables et qui consiste à sacrifier le présent à l'avenir, l'agréable à l'utile, n'ont pas continuellement la force ou l'occasion de s'élever jusqu'à ce degré de moralité qui s'appelle vertu et suppose le *désintéressement*. D'ailleurs, ne faisons pas plus grande qu'elle n'est effectivement la distance qui existe sous ce rapport entre ce qui est et ce qui doit être. D'un côté, ce n'est qu'en le restreignant beaucoup qu'il faut accorder aux moralistes de l'intérêt le fait dont ils se prévalent. De l'autre, il est rare que l'intérêt et le devoir nous poussent en sens contraires : ce qui nous convient se trouve presque toujours d'accord avec ce qui convient, de telle sorte que la plupart de nos actions en apparence uniquement intéressées, parce que le résultat nous est avantageux, nous sont dans le fond inspirées concurremment par le motif personnel et par le motif proprement moral. Les phénomènes

nes de vertu les plus frappants, les plus dignes d'admiration exigent le sacrifice de l'intérêt; mais refuser le titre de vertueuse à une action parce que son auteur n'a point eu ce sacrifice à accomplir, il n'y a pas là de conséquence nécessaire.

Non-seulement il n'y a rien dans la généralité du fait si complaisamment décrit par les moralistes de l'intérêt qu'ils puissent invoquer en leur faveur, mais ensuite la conscience du genre humain tout entier fournit contre la légitimité de l'identification de ce fait avec le droit un argument direct invincible. Au fond de notre âme s'émeuvent pour l'homme vertueux des sentiments de sympathie et de vénération que nous ne connaîtrions pas si la vertu se réduisait à un calcul de prudence. Celui-là seul en est digne et les obtient qui épouse la vertu, non pour la dot qu'elle lui apporte, mais pour son mérite; qui, s'oubliant lui-même, prend à cœur le bien général, non comme un moyen, mais comme un but; qui a horreur d'une bassesse, alors même qu'elle lui est profitable, et qui aime la justice, alors même qu'elle blesse ses intérêts.

Chimère, dit-on, que cet oubli, que cette abnégation de nous-mêmes! Nous déterminer en vertu de motifs étrangers à notre nature et sans rapport à notre bonheur est une chose impossible, inconcevable, une absurdité! C'est pourtant une chose que nous faisons souvent, c'est-à-dire toutes les fois que nous obéissons à un principe de la raison. L'ordre exige que tous les êtres restent ou deviennent tout ce qu'il est dans leur nature d'être ou de devenir. Or, lorsque, pour me conformer à cette révélation de la raison, je travaille de tout mon pouvoir au perfectionnement de mes facultés, alors je me sou mets à une considération puisée en dehors de moi; je prends une détermination impersonnelle, je me détache de moi-même: j'estime bon, ce qui m'est bon non plus à moi, mais ce qui est bon en soi, non plus ce qui me convient à moi, mais ce qui en soi convient; j'envisage les actions à faire, non plus dans leurs rapports avec moi, mais dans leurs rapports avec autre chose que moi, c'est-à-dire avec l'ordre. Il en est de même toutes les fois que nous suivons, en matière d'actions, les prescrip-

tions de la raison et de la conscience, de ce maître intérieur auquel nous reconnaissons forcément une autorité étrangère et supérieure à nous. Si nous n'avions pas le pouvoir de concevoir ou de pratiquer ces vérités universelles qui n'appartiennent à personne et dominent toutes les raisons, alors, il est vrai, nous serions incapables de désintéressement; mais ce pouvoir nous l'avons tous, et il n'est pas d'intelligence humaine, si humble qu'elle soit, qui ne l'exerce chaque jour. Un homme trouve dans la voie publique des valeurs considérables qu'il pourrait réaliser lui-même sur-le-champ; cependant il n'en fait rien: il les rapporte à leur légitime possesseur sur la promesse d'une faible récompense, ou quelquefois sans en attendre et sans vouloir en accepter aucune. Est-ce là un acte de niais, comme il semble résulter de la doctrine de l'intérêt? En ce cas, il faut avoir le courage de le déclarer. Mais, non! c'est un acte de vertu inspiré par ce principe impersonnel de la raison, qu'il faut rendre à autrui, quoi qu'il en coûte, ce qui lui appartient.

Ainsi, la moralité humaine passe par trois états ou trois degrés différents. Au premier, nous suivons instinctivement les impulsions de l'*amour de soi*, qui devient *amour-propre* lorsque, en entrant en rapport avec nos semblables, nous le faisons ou le laissons dégénérer en un penchant à nous préférer à eux. Au second, nous sortons de l'animalité, la raison intervient, nous calculons nos avantages, nous agissons avec réflexion, prudence et sagesse: c'est alors l'*intérêt* qui nous guide, et il devient *égoïsme* lorsque, relativement aux autres, il fait que chacun de nous se considère comme seul au monde ou comme étant un but suprême auquel il faut que tout le reste soit subordonné comme moyen, les choses et les personnes; dans cet état, la raison nous commande souvent de sacrifier l'*amour de soi* à l'intérêt, l'agréable à l'utile. Au troisième degré, la raison règne seule, non plus au service et sous la dépendance de l'intérêt, mais pure, impersonnelle, prescrivant des règles de conduite absolues, sans rapport ni égard au bien-être et au bonheur de celui-ci ou de celui-là; et comme dans la seconde

sphère elle exige parfois le sacrifice de l'agréable à l'utile, dans la troisième il lui arrive aussi d'exiger le sacrifice de l'utile au bien. L-F-B.

INTÉRÊT (litt.). C'est cette qualité essentielle d'une production de l'art qui, agissant sur notre âme, l'attache à elle, la captive et quelquefois l'absorbe. « Dans un récit, dit Marmontel, dans une peinture, dans une scène, dans un ouvrage d'esprit en général, c'est l'attrait de l'émotion qu'il nous cause, ou le plaisir que nous éprouvons à en être émus de curiosité, d'inquiétude, de crainte, de pitié, d'admiration, etc. » Dans une production littéraire, l'intérêt naît du style, des incidents, des caractères, de la vraisemblance et de l'enchaînement.

Nous pouvons renvoyer à quelques-uns de ces mots, et nous aurons souvent l'occasion de revenir sur ce même sujet. X.

INTÉRÊT (écon. politique), produit, revenu, loyer du capital (*voy.* ce mot); et, plus spécialement, produit du capital en argent. Toute somme mise en circulation doit rapporter ainsi l'équivalent de ce qu'on en retirerait annuellement si on l'employait à l'acquisition d'une terre, d'une maison, etc. Cet intérêt se calcule d'après ce que produit chaque cent francs, et c'est ce qu'on appelle *le taux, le tant pour cent, le pourcentage*. Sa fixation dépend de certaines circonstances telles en particulier que l'abondance ou la rareté des capitaux, la quantité des demandes, les chances de perte, la durée du prêt, etc.

On disait autrefois l'*usure* de l'argent, et ce mot exprimait beaucoup mieux la chose; car ce qu'on emprunte, ce n'est pas tant l'argent même que les objets, marchandises ou instruments de travail qu'on peut se procurer avec cet argent, et qui seuls sont doués de la faculté de produire une augmentation de richesse. Mais la loi s'étant interposée entre le prêteur et l'emprunteur, ayant voulu fixer des limites au taux de l'intérêt et l'empêcher de suivre sa marche naturelle, le mot *usure*, réservé par elle à l'intérêt illégal, a changé d'acception et n'est plus employé qu'en mauvaise part.

Dès les temps les plus anciens, le prêt

à intérêt fut proscrit par les prêtres de diverses religions. A une époque où l'industrie n'avait encore pris aucun développement et où le commerce ne s'occupait guère que d'échanges en nature, les prêts d'argent étaient rares, ne devenaient bien nécessaires que dans des moments de crise générale où les emprunteurs, en ayant un besoin absolu, se trouvaient alors complètement à la merci d'un fort petit nombre de prêteurs. On pensa donc sans doute qu'il y avait quelque chose d'immoral dans l'avidité avec laquelle ces derniers profitaient de leur position, et l'on crut nécessaire de leur imposer le frein religieux, le seul dont la puissance fût réellement efficace. Le législateur, croyant peut-être aussi que le bien public exigeait la répression sévère des abus qui pouvaient se glisser dans la manutention de l'argent, longtemps considéré comme formant la vraie base de toute richesse, vint ajouter ses défenses ou ses entraves à celles de la loi canonique.

Chez les Juifs, le prêt à intérêt n'était permis que dans leurs transactions avec les étrangers; et par un singulier contraste, dans le moyen-âge, sous l'influence du christianisme qui avait renouvelé avec plus de force encore ce vieil anathème, ce fut à ces mêmes Juifs, alors honnis et méprisés, qu'on abandonna le monopole du commerce de l'argent. Mahomet suivit à cet égard l'exemple de ses devanciers, et copia ces mêmes prescriptions dont on trouvait déjà le modèle dans les écrits de plusieurs philosophes de l'antiquité qui, chez les Grecs, s'élevèrent avec force contre l'usure. La loi civile tenta bien quelquefois de suivre la même route, mais on comprit cependant que ce serait anéantir le commerce et rendre impossibles par conséquent les progrès de la civilisation. Quelques concessions furent donc jugées nécessaires; la moralité publique parut devoir être suffisamment protégée par la fixation d'un taux légal, au-dessus duquel l'intérêt ne pouvait s'élever sans encourir des peines plus ou moins sévères. A Rome, maintes lois furent établies dans ce but à diverses époques, et la plupart des états modernes ont suivi la même marche. L'inefficacité de semblables mesures fit changer à plu-

sieurs reprises le taux de l'intérêt légal. On crut obtenir un meilleur résultat en resserrant toujours plus la sphère de la légalité, et la France le vit ainsi descendre jusqu'à 2 p. $\frac{\circ}{\circ}$. Mais le développement de l'usure, loin de s'arrêter, parut au contraire prendre toujours plus d'extension à mesure que l'intérêt légal était plus bas. Cela s'explique aisément : plus les limites de la légalité se resserraient, et plus s'agrandissait le champ de l'illégalité. Tel prêt, pour lequel, sous la protection de la loi, l'intérêt de 8 p. $\frac{\circ}{\circ}$ offrait une garantie suffisante, exigeait nécessairement une prime d'assurance beaucoup plus élevée dès que le taux légal se trouvait fixé au-dessous de 8. Ainsi que le dit J.-B. Say : « Plus le prêteur courait de risques, et plus il avait besoin de s'en dédommager par une forte prime d'assurance. Mahomet a proscrit le prêt à intérêt ; qu'arrive-t-il dans les états mahométans ? On prête à usure : il faut bien que le prêteur s'indemnise de l'usage de son capital qu'il cède, et de plus, du péril de la contravention. La même chose est arrivée chez les chrétiens aussi longtemps qu'ils ont prohibé le prêt à intérêt ; et quand le besoin d'emprunter le leur faisait tolérer chez les Juifs, ceux-ci étaient exposés à tant d'humiliations, d'avanies et d'extorsions, qu'un intérêt usurier était seul capable de couvrir des dégoûts et des pertes si multipliés. »

Les deux faits suivants, cités par Storch, viennent appuyer cette assertion : « Lorsqu'en 1766 Louis XV réduisit le taux légal de l'intérêt de 5 p. $\frac{\circ}{\circ}$ à 4, on continua toujours de prêter à 5 p. $\frac{\circ}{\circ}$, et, pour couvrir les risques de la contravention, on ajouta à ce taux naturel 1 p. $\frac{\circ}{\circ}$ comme prime d'assurance. La même chose arriva en Livonie, lorsqu'en 1786 l'impératrice Catherine réduisit le taux légal de 6 p. $\frac{\circ}{\circ}$ à 5 : jusque-là, on avait pu se procurer dans cette province, sur de bonnes sûretés, des capitaux à 6 p. $\frac{\circ}{\circ}$; dès lors il fallut payer 7 p. $\frac{\circ}{\circ}$ et même plus. »

Il n'est qu'un seul cas dans lequel on puisse regarder l'intervention de la loi comme nécessaire pour fixer le taux de l'intérêt : c'est lorsqu'il s'agit de la restitution d'une somme avec les intérêts,

sans qu'il y ait eu de convention préalable. Mais encore ici, l'on ne saurait admettre un taux fixé d'avance d'une manière invariable. La justice demande seulement qu'il soit calculé d'après le cours moyen de l'intérêt des placements sûrs ; car on doit toujours présumer que le détenteur du capital ne l'a pas exposé aux chances incertaines d'un intérêt élevé.

Malgré les leçons de l'expérience, la plupart des législations conservent encore aujourd'hui des dispositions relatives à l'intérêt légal. Cependant les progrès récents de l'économie politique ont fait généralement reconnaître que cette réprobation n'était qu'un préjugé également nuisible à l'industrie, au crédit, au commerce, et même à la morale qu'on croyait ainsi protéger. L'argent doit être considéré comme toute autre espèce de marchandise ; prétendre fixer le taux de l'intérêt, c'est établir un *maximum* (voy. ce mot), entrave funeste qu'on n'oserait plus défendre et dont l'inutilité est bien avouée de tous.

Le commerce de l'argent présente même certaines particularités qui lui sont propres et qui semblent exiger des sûretés plus grandes, des garanties plus solides, dans les transactions dont il est l'objet. Celui qui loue une maison, qui afferme un bien, ne risque point de perdre son capital : le loyer qu'il exige ne doit donc représenter que l'usage, la jouissance, le revenu qu'il pourrait tirer de ce capital en l'exploitant lui-même. Mais il n'en est pas ainsi d'une somme d'argent consommée par l'emprunteur aussitôt qu'il l'a reçue : le prêteur risque alors de perdre réellement son capital, et doit, en sus de l'intérêt naturel, exiger une prime d'assurance proportionnée au degré de confiance que lui inspire l'emprunteur. D'autres circonstances encore influent sans cesse sur le taux de l'intérêt. Les principales sont, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'abondance ou la rareté des capitaux et des demandes, la durée des prêts, les garanties offertes par de bonnes lois qui facilitent le remboursement, le développement de l'industrie et le degré de confiance qu'inspirent ses spéculations*.

(*) On peut consulter sur cette matière l'ou-

Dans les temps où les capitaux abondent plus que les occasions de placement sûr, l'intérêt sera peu élevé : l'argent, comme toute autre marchandise, diminue de valeur quand l'offre est plus forte que la demande. Mais l'équilibre se rétablira petit à petit à mesure que les capitaux sans emploi dans le pays iront chercher fortune ailleurs, de même que le commerce d'exportation tend à faire hausser le prix des marchandises en leur ouvrant de nouveaux débouchés. On comprend aussi que la durée plus ou moins longue du prêt augmente ou diminue les chances de perte et doit agir sur le taux de la prime d'assurance. Cette prime dépend également de la nature des formalités et des frais exigés par la loi qui règle les poursuites à exercer contre de mauvais débiteurs. C'est une garantie importante dont l'effet est très grave, et partout où certaines classes de la société sont privilégiées à cet égard, l'intérêt usuraire n'est qu'une juste représaille contre une si monstrueuse exception.

Les progrès de l'industrie multiplient les demandes de capitaux, et par conséquent les occasions de placement. Ses entreprises souvent chanceuses et téméraires, dans leur origine surtout, inspirent d'abord peu de confiance, et l'intérêt se règle en conséquence d'une manière toute spéciale pour elle, sans que, de quelque temps du moins, la réaction se fasse sentir sur les autres modes de placement. Cependant, si elle suit une marche sage et modérée, la confiance s'accroît, une concurrence générale s'établit et le taux courant de l'intérêt tend à baisser. Mais on ne saurait en conclure, ainsi que l'ont fait quelques économistes, que le taux de l'intérêt soit une espèce de thermomètre de la prospérité nationale. Le développement industriel tend à déplacer les capitaux, à les diviser, à en créer de nouveaux; il répand une aisance plus générale, et s'il augmente les occasions de placement, il augmente aussi le

vrage de Jérémie Bentham, *Défense de l'usure, ou Lettres sur les inconvénients des lois qui fixent le taux de l'intérêt de l'argent*, trad. de l'anglais sur la 4^e édit.; suivi d'un *Mémoire sur les prêts d'argent*, par Turgot, et précédé d'une introduction contenant une dissertation sur le prêt à intérêt, Paris, 1828, in-8^o. S.

nombre des prêteurs. Si sa marche n'est entravée par aucune crise désastreuse, il peut en résulter qu'après un certain espace de temps, l'industrie semble offrir des garanties aussi solides que tout autre emploi des capitaux. Alors l'intérêt descend graduellement jusqu'au taux le plus bas. On peut citer ici l'exemple de la Hollande, où les particuliers avaient bon crédit à 2 et demi et à 3 p. $\%$. Sa prospérité, loin d'en souffrir, semblait au contraire en recevoir un élan plus rapide. Les gens très riches pouvant seuls vivre de la rente de leur capital, tous les capitalistes de fortune médiocre étaient obligés de faire valoir eux-mêmes leurs capitaux ou de les engager en commande (*voy.*) dans des entreprises à la conduite desquelles ils se trouvaient ainsi directement intéressés. On conçoit quelle impulsion ce concours général donnait aux affaires et à l'accroissement de la fortune publique. D'ailleurs, la baisse du taux de l'intérêt réagit heureusement sur l'agriculture et dirige les capitaux vers des entreprises peu productives pour le moment, sans doute, mais dont les résultats sont très avantageux pour le pays. « Le taux de l'intérêt, dit Turgot, est comme une mer qui inonde une vaste contrée : les sommets des montagnes s'élèvent au-dessus des eaux et forment des îles fertiles et cultivées. Si cette mer vient à s'écouler, à mesure qu'elle descend, le penchant des montagnes, puis les plaines et les vallons paraissent et se couvrent de productions de toute espèce. Il suffit que l'eau monte ou s'abaisse d'un pied pour ôter ou pour rendre à la culture des plages immenses. »

Une foule de considérations locales et individuelles exercent aussi leur action sur le taux de l'intérêt et lui donnent une variabilité telle que, dans le même pays, dans la même ville, dans des placements de même nature, il présente souvent des différences très grandes. Comment donc justifier la prétention de la loi qui veut lui imposer une limite infranchissable, fixée d'avance, et la même pour tous les cas possibles. Elle croit ainsi défendre le pauvre et le faible contre les exigences injustes du riche et du puissant; mais il est facile de démontrer qu'elle n'atteint son but ni

sous le rapport moral, ni sous le rapport matériel. Elle crée en quelque sorte elle-même le délit qu'elle réprime; elle invite, on peut le dire, la fraude et l'avidité à s'emparer de toutes les ressources qu'elle interdit aux hommes probes et honnêtes. En France, par exemple, l'intérêt légal est fixé à 5 p. $\%$ pour les transactions civiles, et à 6 p. $\%$ pour les transactions commerciales; ce n'est qu'au-delà que commence le délit d'usure. Or, sur quelle base repose cette limite arbitraire? Dès qu'on admet un intérêt quelconque, pourquoi serait-il plus coupable d'exiger 7 ou 8 que 6 p. $\%$, surtout lorsque les circonstances du prêt peuvent varier à l'infini? Les gouvernements, dans leurs emprunts (*voy.* EMPRUNTS PUBLICS), ne se sont pas arrêtés devant la violation de cette loi, et les monts-de-piété (*voy.*) qu'ils ont institués pour venir au secours des malheureux ne sont pas autre chose qu'une véritable concurrence faite à l'usure. D'ailleurs, pour le pauvre agriculteur qui ne peut qu'à grand'peine retirer 3 p. $\%$ de la terre qu'il cultive, le 5 p. $\%$ légal est certainement bien plus onéreux que ne pourrait l'être un intérêt de 10 pour l'industriel qui, par son travail, fait produire 20 ou 25 p. $\%$ aux capitaux qu'il emprunte. Ce fait seul, et il est incontestable, suffirait pour démontrer combien est illusoire la garantie qu'on s'imagine trouver dans l'intérêt légal. Croit-on pouvoir éterniser ainsi le résultat de causes éminemment temporaires, et donner une stabilité forcée aux revenus des capitaux? Une telle supposition est démentie chaque jour par l'expérience. Loin de détruire l'usure, on ne fait que la rendre réellement dangereuse, en l'obligeant à se cacher, à employer l'astuce et la fourberie, à se retrancher hors de la sphère légale d'où elle est expulsée. Le prêteur ne pouvant plus recourir à la loi pour obtenir le remboursement de son capital, ne craint pas de demander quelquefois jusqu'à 200 et 300 p. $\%$. Bien plus, il trouve encore moyen de se ménager un recours en éludant la loi, en changeant le prêt en une vente de marchandises dont il est toujours parfaitement libre d'exagérer la valeur, pourvu que l'emprunteur y con-

sente. C'est ainsi qu'on a vu des jeunes gens recevoir d'un usurier, contre leur billet, une foule d'objets de rebut qu'un compère leur rachetait ensuite sous un rabais de 75 ou 80 p. $\%$. De cette manière, la victime ne trouve plus aucune protection dans cette loi qui contribue plutôt à sa ruine en monopolisant ainsi l'usure entre les mains de quelques hommes déhontés, qui affrontent le mépris public et ne reculent devant aucune mesure propre à satisfaire leur insatiable cupidité. J. CH.

INTÉRÊT (RÈGLE D'). L'intérêt de l'argent (*voy.* l'art. précédent) s'estime ordinairement sur 100 fr. de capital et pour une période d'une année. Si l'emprunteur paie annuellement 3, 4, 5, 6 fr., etc., pour chaque 100 fr., on dit que le taux de l'intérêt est de 3, 4, 5, 6, etc., pour 100, ce que l'on écrit communément p. $\%$.

Autrefois, au lieu d'indiquer l'intérêt d'une somme de 100 fr., on donnait la somme qui rapportait 1 fr. de rente par an : ainsi, par exemple, si 20 fr. rapportaient 1 fr. par an, on disait que le placement était fait *au denier* 20, etc. On voit que le denier 20 représente l'intérêt 5 p. $\%$ de capital : une simple proportion indiquera toujours quel intérêt pour 100 représente un denier quelconque.

Le mode de rapporter le taux de l'intérêt à un capital de 100 fr., plutôt qu'à une autre somme, est commode dans le commerce; mais il est quelquefois plus utile de rapporter l'intérêt de l'argent à l'unité d'argent, au franc, de sorte qu'au lieu de dire que 100 fr. rapportent 3, 4, 5 pour 100, nous dirons que 1 fr. rapporte 0 fr. 02, 0 fr. 04, 0 fr. 05 cent.

L'intérêt est simple ou composé. L'intérêt *simple* est celui qui se paie à la fin de chaque année jusqu'au remboursement de la somme prêtée. Cet intérêt n'augmente pas avec les années, et le capital prêté ne varie pas non plus. L'intérêt *composé* est celui qui, au lieu d'être payé chaque année, s'ajoute au contraire à la somme empruntée pour augmenter le capital, de sorte qu'à la deuxième année l'intérêt devra être calculé non plus sur le capital primitif, mais sur ce capi-

tal augmenté des intérêts qui étaient dus à la fin de la première année, et ainsi de suite. Une autre manière de payer des intérêts est d'y ajouter une somme destinée à éteindre en même temps la dette dans un temps déterminé : nous avons parlé de ce mode de remboursement à l'article ANNUITÉS.

La règle d'intérêt est donc une opération par laquelle on trouve le profit d'une somme prêtée à tant pour cent ou à un denier quelconque. Cette règle peut présenter quatre sens différents, selon le terme que l'on cherche, lequel peut être : 1^o le *capital*, qui est la somme prêtée ; 2^o la *rente*, qui est le profit général que l'on retire de la somme prêtée ; 3^o le *denier* ou le *tant pour cent*, qui est le profit particulier servant de comparaison au profit général ; et enfin 4^o le *temps* pendant lequel ce profit doit être payé. On peut ramener cette règle à une simple proportion, que l'on exprime dans tous les cas par cette formule : *le denier est au temps comme le capital est à la rente ; ou cent est au tant pour cent multiplié par le temps, comme le capital est à la rente.*

Le calcul des intérêts composés repose essentiellement aussi sur la proportionnalité, et l'on a trouvé que 1 fr. placé à intérêt composé pendant un nombre d'années quelconque, à un intérêt quelconque, deviendrait au bout de ce temps égal à la somme de l'unité de francs ajoutée à l'intérêt, multipliée par elle-même autant de fois qu'il y a d'unités dans le nombre d'années donné. Il est facile alors, par une simple règle de proportion, de trouver les résultats pour une somme autre que l'unité ou, ce qui revient au même, à cause de l'unité qui se trouve dans cette proportion, en multipliant le résultat par la somme donnée. Si nous voulions savoir, par exemple, combien 100 fr. à l'intérêt composé de 5 p. $\frac{0}{0}$ auraient produit au bout de 14 ans, nous multiplierions 1 fr. 05 c. par lui-même 14 fois, ce qui donnerait 2 fr. 07 c. pour le total de ce que produirait 1 fr. dans ce temps ; multipliant ensuite par 100 fr., nous trouverions que cette somme vaudrait alors 207 fr. : elle aurait plus que doublé. Le calcul est plus compliqué lorsqu'on conti-

nue à effectuer un placement périodique, tout en laissant s'accumuler la somme primitive et ses intérêts et les intérêts composés de tous les placements successifs.

L. L.

Par l'intérêt composé, le capital placé à 5 p. $\frac{0}{0}$ se double en 14 ou 15 ans. L'arithméticien Richard avait calculé qu'une somme de 100 fr. ainsi placée produirait au bout de 100 ans 13,150 fr. 43 c., et au bout de 500 ans le capital énorme de 3,932,266,685,373 fr. 54 c. Supposant un testament par lequel cinq sommes de 100 fr. seraient destinées à être employées successivement, avec les intérêts accumulés, après 100, 200, 300, 400 et 500 ans, à des objets d'utilité publique, il fondait des institutions sans nombre, bâtissait des villes, remboursait les dettes de tous les états, offrait de magnifiques primes aux souverains pacifiques, venait au secours de toutes les misères, assurait le bien-être du monde entier, et il lui restait encore des centaines de millions dont il ne savait que faire. Ce testament est une ingénieuse leçon de calcul et d'économie dans laquelle les pauvres ouvriers et les petits industriels peuvent apprendre comment les plus légères épargnes s'accroissent avec rapidité en s'accumulant, comment l'ordre et la prévoyance conduisent à la fortune.

Le produit des intérêts composés s'accroît dans une proportion qui n'est point en rapport avec celle de leur taux. Ainsi le 4 p. $\frac{0}{0}$ donnera, pour 100 ans, 51 fois le capital primitif ; le 5 p. $\frac{0}{0}$ le donnera 131 fois ; le 6, 349 fois ; le 10, 13,771 fois.

On a dressé de tous ces calculs des tables nombreuses qui sont d'un usage fort précieux pour divers modes de placement tels que les annuités, les tontines, les rentes viagères, etc.

J. CH.

INTERFÉRENCE, voy. LUMIÈRE.

INTÉRIEUR (MINISTÈRE DE L').

Lorsque l'Assemblée constituante organisa le pouvoir exécutif, elle plaça près du roi six ministres, dont l'un reçut le titre de ministre de l'Intérieur (voy. FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, T. IX, p. 590). Ce ministre fut chargé : 1^o de faire par-

venir toutes les lois aux corps adminis-

tratifs; 2° de maintenir le régime constitutionnel et les lois touchant les assemblées des communes par communautés entières ou par sections, les assemblées primaires et les assemblées électorales, les corps administratifs, les municipalités, la constitution civile du clergé, et provisoirement l'instruction et l'éducation publiques; 3° de la surveillance et de l'exécution des lois relatives à la sûreté et à la tranquillité de l'intérieur de l'état; 4° du maintien et de l'exécution des lois touchant les mines, minières et carrières, les ponts et chaussées et autres travaux publics, la conservation de la navigation et du flottage sur les rivières et du halage sur les bords; 5° de la direction des objets relatifs aux bâtiments et édifices publics, aux hôpitaux, établissements et ateliers de charité, et à la répression de la mendicité et du vagabondage; 6° de la surveillance et de l'exécution des lois relativement à l'agriculture, au commerce de terre et de mer, aux produits des pêches sur les côtes, et des grandes pêches maritimes, à l'industrie, aux arts et inventions, fabriques et manufactures, ainsi qu'aux primes et encouragements, qui pouvaient avoir lieu sur ces divers objets; 7° de correspondre avec les corps administratifs, de les rappeler à leurs devoirs, de les éclairer sur les moyens de faire exécuter les lois; 8° de rendre compte, tous les ans, au corps législatif de l'état de l'administration générale et des abus qui auraient pu s'y introduire; 9° de soumettre à l'examen et à l'approbation du roi les procès-verbaux des conseils de départements (loi des 27 avril, 25 mai 1791, art. 7 et 8).

Le ministre de l'intérieur fut, comme on voit, chargé de toute l'administration civile du royaume.

Après l'abolition de la royauté, les six ministres furent remplacés par douze commissions. Les attributions de l'ancien ministre de l'intérieur furent réparties entre six de ces commissions ou plus exactement entre sept, car la commission des administrations civiles, police et tribunaux, emprunta une partie de ses fonctions du ministère de l'intérieur (décret du 12 germinal an II).

En l'an III, les ministères furent réta-

blis sur les mêmes bases qu'en 1791; mais, en l'an IV, on démembra le ministère de l'intérieur pour créer un ministère *de la police générale*. En l'an XII, un nouveau démembrement donna naissance au ministère *des cultes*; enfin, en 1811, Napoléon érigea en ministère les sections du ministère de l'intérieur relatives aux manufactures et au commerce.

La Restauration ramena d'abord les ministères dans les limites de l'an IV; le ministère de la police générale fut ensuite supprimé: celui de l'intérieur rentra ainsi dans la plénitude de ses attributions primitives, et il les conserva pendant plusieurs années. Mais, en 1824, les cultes et l'instruction publique lui furent enlevés pour former un ministère; et au mois de mai 1830, il perdit les travaux publics, qui durent former aussi un ministère séparé. Depuis juillet 1830, l'extension des services publics et plus encore les convenances des personnalités politiques, ce qu'on appelle les combinaisons de cabinet, ont modifié à plusieurs reprises les attributions du ministère de l'intérieur.

Elles embrassent aujourd'hui la police générale du royaume, les lignes télégraphiques, les élections politiques, départementales et municipales, le service des gardes nationales; le personnel des préfets, des sous-préfets et des maires; l'administration des départements et des communes; les prisons et les établissements de répression, les bagnes exceptés; les établissements de bienfaisance; les archives générales du royaume, les archives départementales et communales; enfin les beaux-arts et plus particulièrement les théâtres, l'imprimerie et la librairie.

Par cette énumération, on voit que le ministère de l'intérieur a conservé une grande importance, même après avoir donné naissance aux quatre ministères des cultes, de l'instruction publique, de l'agriculture et du commerce, et des travaux publics. Nous aurions essayé de faire connaître son organisation, si les changements continuels auxquels, en France, le personnel de la haute administration est exposé depuis dix ans, n'imprimaient à cette organisation une mobilité qu'on ne saurait trop déplorer. D'après le budget de 1841, le personnel de l'administration centrale

au ministère de l'intérieur se compose de 274 employés de tout grade, dont les traitements s'élèvent à 696,200 fr. La plus forte partie de cette somme est destinée à quelques hauts emplois (sous-secrétaire d'état, directeurs, chefs de division, etc.), les seuls qui soient convenablement rétribués. Les chefs de section et de bureau et les employés subalternes du ministère de l'intérieur, peut-être trop nombreux, reçoivent des appointements qui sont sensiblement inférieurs à ce qu'ils étaient lorsque la vie de la capitale était beaucoup moins dispendieuse, et aux salaires que les employés des administrations privées obtiennent dans des situations analogues. • J. B-R.

Dans la plupart des états, le département de l'intérieur, organisé d'une manière analogue, est maintenant l'une des principales branches de la haute administration, bien qu'il n'ait pas en tous lieux l'importance que lui donnent en France une centralisation (*voy.*) rigoureuse et son puissant instrument, le télégraphe (*voy.*). En Angleterre, le secrétaire d'état de l'intérieur est ordinairement le directeur des travaux (*leader*) de la Chambre des communes; en Espagne, depuis l'organisation de 1833 (*voy.* T. X, p. 15), il s'appelle ministre *del fomento*. Le *kiaya bey* remplit à peu près les mêmes fonctions en Turquie, et, dans d'autres pays de l'Orient, les mêmes attributions sont exercées sous d'autres noms. S.

INTÉRIM, mot latin qui signifie *en attendant* ou *provisoirement*. C'est ainsi qu'on dit : il est ministre *par intérim* ou ministre *intérimaire*, comme l'ont été, par exemple en France, tous les membres du cabinet du 31 mars 1839.

Ce mot est célèbre dans l'histoire de la réforme. On a appelé *intérim* ou *intérim d'Augsbourg*, l'édit de Charles-Quint (*voy.* T. V, p. 500) qui réglait provisoirement, jusqu'à la décision d'un concile général, les affaires de l'Église d'Allemagne sous le rapport du dogme et de la discipline; édit qui reçut force de loi à la diète d'Augsbourg de 1548. Il laissait aux protestants la communion sous les deux espèces et le mariage des prêtres; mais leur prescrivait de revenir pour tout le reste à des formes et à des céré-

monies tombées chez eux en désuétude depuis plus de vingt ans.

Ils surent en éluder l'exécution par des négociations et par une demi-obéissance, jusqu'à ce que le traité de Passau, en 1552, et la paix d'Augsbourg, en 1555, leur assurassent enfin la liberté de conscience. X.

INTERJECTION (*interjectio*, d'*interjicere*, jeter entre, parce que, dit Priscien, *per exclamationem interjiciuntur*; ou mieux, parce qu'on profère par intervalles les interjections, et qu'elles sont semées entre les autres parties du discours, sans se lier avec aucune). L'interjection a été mise par les Grecs au rang des adverbes; Sanchez (*Sanctii Minerva*) l'exclut des parties du discours; Scaliger la regarde comme la principale. C'est du moins la plus ancienne. Par elle, l'homme exprima ses sensations avant d'avoir réfléchi. Sa douleur ou sa joie trouva ces cris de la nature, qui n'ont pas même été refusés aux animaux. Les interjections sont donc une sorte de langage instinctif, peu varié par le son, mais varié à l'infini par le ton. La plupart sont monosyllabiques, et toutes sont elliptiques. La raison en est simple : un geste, un cri exprimèrent toute une proposition à l'origine du langage; et, comme la nature ne change pas, les affections vives de notre âme se trahissent de la même manière aujourd'hui, en vertu de notre organisation. Il serait superflu de le prouver par des exemples.

Les deux interjections principales sont *ah!* *oh!* et le sens de l'une et de l'autre exprime des passions entièrement opposées, selon la force ou l'accent avec lequel on les prononce. *Hélas!* qui exprime la plainte, est une interjection plutôt conventionnelle que naturelle : l'allemand *ach!* semble plus près de la nature. Des mots d'une toute autre espèce deviennent interjections, quand ils sont exclamatifs, comme : *Paix!* *tout beau!* *Dieu!* *diable!* *parole d'honneur!* Certains jurons du peuple, le *Pâques-Dieu!* de Louis XI, le *Ventre-saint-gris!* de Henri IV, et d'autres mots semblables doivent être rangés parmi les interjections. J. T-v-s.

INTERLIGNES. On appelle ainsi, dans la typographie, des lames de métal

qui servent à maintenir les lignes à distance les unes des autres, et de manière à laisser plus ou moins de blanc ou d'intervalle entre elles, suivant l'épaisseur ou le nombre des interlignes qui les séparent. Une composition (voy. T. VI, p. 463) est dite *interlignée* lorsque les lignes y sont séparées par des interlignes. S.

INTERLINÉAIRE se dit de ce qui est écrit entre les lignes ou dans les interlignes d'un manuscrit ou d'un livre. Il est défendu aux notaires et aux marchands de mettre dans leurs minutes et dans leurs registres de commerce des mots interlinéaires.

On appelle *traductions interlinéaires* les éditions des ouvrages classiques ou étrangers dans lesquelles le français se trouve placé entre les lignes du texte original. La glose ordinaire de la Bible de Nicolas de Lyra est interlinéaire, c'est-à-dire que le sens latin se lit au-dessous de l'hébreu et du grec. L'usage des traductions interlinéaires était autrefois très commun. Nous lisons même, comme exemple, dans un vieux dictionnaire : « Les écoliers *ont* besoin d'une glose interlinéaire pour entendre Cicéron, Virgile, Juvénal. » Les écoliers aujourd'hui n'éprouvent plus ce besoin-là; cependant, depuis quelques années, il s'est encore fait des traductions interlinéaires de classiques. Ces traductions ont moins d'avantages que d'inconvénients. Elles peuvent être bonnes pour ceux qui n'ont jamais bien su, ou pour ceux qui sont pressés de repasser leurs auteurs; mais elles habituent les jeunes élèves à la paresse, en leur épargnant tout travail; ce qui les a fait plaisamment appeler des *longes* par le fondateur de l'enseignement universel. Si la traduction est mot à mot, elle risque de ne pas rendre l'esprit de l'auteur et de le faire souvent paraître ridicule; si elle est en véritable français, pour la commodité de l'œil, elle sera mieux placée en regard. Une traduction bien fidèle ainsi disposée exerce l'intelligence de l'étudiant; un mot à mot burlesque mis entre les lignes nous semble un guide-âne ou un embarras. V. R.

INTERLOCUTOIRE, voy. JUGEMENT.

INTERMÈDE (*intermezzo*). On a donné ce nom à de courtes compo-

sitions poétiques, dramatiques, musicales ou chorégraphiques, destinées à être offertes au spectateur entre deux pièces de plus grande dimension ou entre les actes d'une même pièce. L'usage des intermèdes remonte jusqu'aux anciens Romains qui intercalaient entre les actes d'un drame régulier de petites farces appelées *satyri*. Plus tard, on substitua aux *satyri* des poésies chantées, probablement du genre des *scholies* des Grecs, qui roulaient d'ordinaire sur des sujets de morale. Cet usage se reproduisit lors des premières représentations en langue vulgaire, et plusieurs *mystères* sont ainsi coupés par des hymnes ou psaumes que l'on exécute entre les actes; ces pièces de rapport y sont ordinairement chantées ou récitées par l'ange Gabriel. Les plus anciennes pièces comiques sont disposées de même, et l'on cite particulièrement une sorte de comédie italienne de 1519 dans laquelle Orphée, qui n'a d'ailleurs aucun rôle dans l'ouvrage, vient entre chaque acte chanter des vers en s'accompagnant sur la guitare. Dans d'autres cas, on fait usage de chœurs, de madrigaux, de chansonnettes, le tout dépourvu d'incidents dramatiques et ne se liant aucunement au sujet auquel on s'efforce de les rattacher. Aussi ne tarda-t-on pas à s'en lasser; et dès le commencement du XVII^e siècle, on essaya de donner de l'action aux intermèdes, qui furent dès lors de petites pièces intercalées dans les grandes. Il est à remarquer que les intermèdes en musique précédèrent de plus de cinquante ans les opéras (voy.) dont ils ont sans doute donné l'idée.

Lorsque l'opéra fut en possession de la scène, l'usage des intermèdes, loin d'être abandonné, prit de nouveaux développements. L'intermède formait un petit drame comique, bouffon ou même trivial, offrant des tableaux de famille ou des scènes populaires qui se représentaient entre deux actes de tragédies lyriques dans lesquelles on n'avait vu le plus souvent que princes et rois, et qui, pour l'élévation du style poétique et la majesté de l'expression musicale, étaient dignes des personnages mis en scène. L'intermède reposait l'esprit du spectateur attristé par la tragédie; mais, comme

l'a remarqué J.-J. Rousseau, son attention était, pour ainsi dire, ballottée et tiraillée en sens contraire par un intérêt tout différent et d'une manière très opposée au bon goût et à la raison.

Les Italiens, n'ayant point admis la danse dans le canevas de leurs pièces lyriques, imaginèrent d'en composer leurs intermèdes et les traitèrent longtemps de cette manière qui, au fond, n'a jamais été tout-à-fait abandonnée, puisqu'on exécute encore, sur les théâtres italiens, le ballet après le premier acte de l'opéra, et non pas à sa suite. Quant à l'intermède musical, sa vogue fut longue et les plus grands compositeurs s'y exercèrent : Hasse, Vinci et le célèbre Iesi, plus connu sous le nom du Pergolèse, obtinrent en ce genre des succès qui entraînèrent la chute de l'intermède proprement dit ; car dès lors il ne fut plus possible de regarder comme simples accessoires des compositions, peu étendues à la vérité, mais d'une importance musicale semblable à celle de la *Serva padrona*, représentée à Naples en 1734 et qui est le dernier intermède mentionné dans les annales lyriques de l'Italie.

En France, où la régularité dramatique des ouvrages de théâtre a toujours été exigée, on n'a jamais adopté l'intermède à la manière des Italiens. Dans la tragédie lyrique, on a disposé l'action de telle façon qu'elle offrit aux auditeurs un spectacle assez varié pour que leur esprit et leur attention ne fussent pas continuellement tendus, mais trouvassent à se délasser dans des tableaux de nature à faire diversion et opposition aux autres parties de l'ouvrage, tout en se liant au sujet principal. On a quelquefois placé dans nos comédies et nos tragédies des intermèdes qui se trouvaient remplir ces conditions : les admirables chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*, ceux d'*OEdipe* et du *Paria*, dans lesquels Voltaire et M. Cas. Delavigne se sont efforcés de suivre les traces de leur illustre devancier, sont de véritables intermèdes auxquels la musique est venue prêter un nouveau charme. Plusieurs comédies de Molière sont coupées par des divertissements mêlés de déclamation, de musique et de danse qui (sauf les deux entr'actes du *Malade ima-*

ginaire) se rattachent naturellement à l'action principale. La jolie pastorale donnée, en 1753, sous le titre du *Dévin du village*, n'a été nommée *intermède* par le célèbre auteur du *Contrat social* qu'en raison de sa ressemblance, sous le rapport de la coupe des scènes, avec les intermèdes italiens représentés à l'Opéra de Paris par les *bouffons*, dont les mélodies pleines de grâce et de naturel excitèrent en ce temps une vive admiration, et portèrent à l'ancien système de chant français si emphatique, si prétentieux et si contraire au bon goût, un coup terrible dont il ne se releva plus. J. A. DE L.

INTERMITTENCE (du latin *intermittere*, différer, laisser un intervalle entre une occupation et une autre), élément remarquable dans les maladies et qui consiste dans des retours périodiques réguliers séparés par des intervalles plus ou moins longs d'une parfaite santé, ou du moins d'une complète absence des accidents qui constituent les accès. Bien qu'en général l'intermittence semble appartenir aux fièvres (*voy.*), elle se présente aussi dans la plupart des autres maladies ; mais ce sont principalement les maladies nerveuses (*voy.*) qui affectent ce caractère.

La cause de ce phénomène est complètement inconnue, et l'on ne peut même s'expliquer comment une maladie, d'ordinaire continue, peut cesser tout à coup sans qu'il en reste de trace apparente, pour revenir à une heure fixe et précise ; et cela pendant plusieurs jours et même plusieurs mois.

Le type des phénomènes intermittents varie d'un à quatre jours ; les retours plus éloignés sont trop difficiles à constater pour qu'on puisse dire rien de positif à leur égard.

Les anciens avaient observé cet ordre de faits : leurs écrits en font foi, comme ils montrent aussi leur impuissance à l'expliquer et à le combattre d'une manière certaine. Ils guérissaient cependant les affections intermittentes, les fièvres surtout, par les moyens indirects et quelquefois par les agents perturbateurs (*voy. PERTURBATION*). Souvent aussi échouaient-ils, et même s'attribuaient-ils la cessation spontanée des maladies, si bien signalée par Hippocrate. Plus heureux qu'ils n'é-

taient, nous possédons dans le quinquina un spécifique assuré. En effet, quels que soient le genre, le type et la nature d'une affection intermittente, les probabilités les plus grandes sont en faveur de la guérison par le quinquina donné avec intelligence. Pour peu que la forme intermittente vienne à se manifester, il est prudent de tenter l'emploi de ce remède qui d'ailleurs est en général innocent.

Dans l'état de santé même, on observe des phénomènes intermittents tels que le sommeil, la faim, la défécation, etc., qui reviennent à des intervalles réguliers; mais, quoi qu'on ait fait, on n'a pu parvenir à y trouver une explication satisfaisante, et surtout applicable à la pratique, pour l'intermittence morbide.

Le pouls présente souvent, surtout chez les vieillards, des intermittences : une pulsation manque toutes les quatre ou cinq pulsations. Ce phénomène dépend d'une altération du cœur ou des gros vaisseaux : il est d'ailleurs sans gravité par lui-même.

F. R.

INTERNONCE, *internuntius*, voy. AGENTS DIPLOMATIQUES, ABLÉGAT et AMBASSADEUR.

INTERPOLATION (diplomatique). On désigne généralement par là, dans les manuscrits anciens, l'introduction d'un ou plusieurs mots, d'une ou plusieurs phrases, même de chapitres entiers, qui n'appartiennent pas à l'auteur de l'ouvrage transcrit, et qui ont été placés ultérieurement dans son texte comme devant en faire partie. Ce genre d'altération a exercé à la fois la sagacité des bons critiques et l'esprit téméraire des amateurs du paradoxe. Les premiers, par un judicieux triage, qui est peut-être l'opération la plus délicate de la philologie (voy.), ont épuré les textes en les débarrassant d'interpolations dont ils ont fait ressortir l'évidence. Les seconds ont appelé interpolation tout ce qu'ils n'ont pu comprendre, sentir ou concilier avec leurs idées trop arrêtées, leurs systèmes trop absolus. De là quelquefois de plus graves erreurs que l'admission même des interpolations réelles. La témérité du savant père Hardouin (voy.) en ce genre est fameuse; nous ne citerons pas d'autre exemple. Parmi les critiques qui ont, au contraire, élagué

avec succès les interpolations des textes anciens, Saumaise et Casaubon (voy.) surtout ont fait preuve d'une sûreté de critique très honorable pour l'érudition. Voy. ce mot.

Les interpolations furent dues à différentes causes. Parfois l'impertinence d'un copiste (voy.) put ajouter quelque chose de son crû à l'auteur qu'il transcrivait; mais de telles interpolations sont rares. Ce qui est beaucoup plus fréquent, c'est l'insertion de la glose (voy.) dans le texte : dans ces cas, l'erreur du copiste a pris la note explicative d'un commentateur, écrite à la marge du manuscrit-mo-dèle, pour une phrase du texte omise par inadvertance et rétablie après coup en marge par un renvoi, afin d'être réintégrée à sa place lors d'une transcription ultérieure. A ces causes d'interpolations, qui tiennent en quelque sorte à la main-d'œuvre dans la confection des manuscrits, on conçoit aisément que, pour les ouvrages devenus, par leur caractère religieux ou national, par le génie de leurs auteurs ou l'antiquité de leur composition, des autorités imposantes, il faudra ajouter les infidélités commises dans un intérêt que pourraient servir ces autorités. L'histoire littéraire ne présente pas d'ouvrage plus en butte à ce genre d'interpolations que les poèmes d'Homère. Bien des siècles avant notre ère, signaler dans ces antiques chefs-d'œuvre les vers suspects d'interpolation à divers titres fut l'occupation de la critique; et les procédés de l'école d'Alexandrie à cet égard ont été révélés aux modernes de la manière la plus curieuse par la publication des anciens scholiastes de l'Iliade, donnés par Villoison, et connus sous le nom du scholiaste de Venise. Si les poèmes homériques étaient pour les Grecs des fastes nationaux, vénérables et sublimes, un intérêt plus grand encore s'attache, dans le monde chrétien, aux saintes Écritures, et chez les Juifs à la partie de l'Ancien-Testament. Mais le texte de la Bible n'est pas admis d'une manière entièrement uniforme par les chrétiens et par les juifs, ni même par les différentes communions chrétiennes. Certains livres, d'une antiquité incontestée, mais vénérés par les uns comme partie authentique de l'Écriture sainte,

rejetés par les autres comme apocryphes (*voy.*), sont pour ces derniers des interpolations. Les nombreux travaux de l'exégèse, tant chrétienne que rabbinique, ont approfondi ces questions avec toute la gravité que mérite leur importance. J. B. X.

INTERPOLATION (alg.). C'est une opération dont le but est de déterminer la nature d'une fonction (*voy.*) dont on connaît seulement quelques valeurs particulières. Si nous considérons une fonction quelconque d'une variable x , nous voyons qu'en donnant à cette variable des valeurs déterminées, on obtient une suite de valeurs particulières, qu'il est facile d'apprécier lorsque la nature de la fonction est déterminée; et pour avoir une de ces valeurs, il est absolument inutile de considérer les autres. Mais, au contraire, si connaissant seulement les valeurs particulières correspondantes aux valeurs de la variable x d'une fonction inconnue, on veut trouver toute autre valeur de cette fonction, il faut partir des valeurs connues pour obtenir la valeur demandée. Cette opération se nomme *interpolation*, parce qu'on intercale des termes intermédiaires entre une suite de termes donnés.

Il existe plusieurs formules d'interpolation : l'une d'elles est due à Lagrange; M. Lacroix a réuni les autres dans son *Traité des différences et des séries*. Ces formules servent particulièrement dans l'astronomie, où l'on a continuellement besoin d'intercaler des termes entre des suites de nombres ou d'observations dont la marche n'est pas égale ni le progrès uniforme. Briggs (*voy.*) a découvert cette méthode dont il s'est servi pour les logarithmes. L. L.

INTERPRÉTATION. *Interpréter* c'est expliquer ce qu'il y a d'obscur ou d'ambigu dans la valeur de certains signes, en prenant le mot *signe* dans son sens le plus général. Dès l'origine de la société, les hommes ont dû recourir à l'interprétation, afin de s'entendre sur le sens qu'ils donnaient à certains gestes et à certains sons : c'est par ce moyen que le langage a dû, sinon se former, du moins s'établir, se répandre et se développer. On en fit aussi usage pour l'explication

des divers signes par lesquels on supposait que la divinité faisait connaître aux hommes ses intentions, tels que les songes, les présages tirés de certains phénomènes de la nature, du vol et du chant des oiseaux, des entrailles des victimes, etc. En particulier, l'interprétation fut employée pour expliquer les oracles (*voy.*), qui étaient généralement conçus en termes vagues ou ambigus, et dans l'expression desquels les images, les figures, les comparaisons jouaient un très grand rôle. Cette tâche difficile et délicate était ordinairement réservée aux prêtres (*voy.*), aux devins (*voy.* DIVINATION), ou à des corporations distinctes, telles que les augures (*voy.*) chez les Romains, qui devaient se conformer à des règles fixes, et suivre une marche déterminée; car ces divers présages avaient une valeur de convention et ne pouvaient s'expliquer, au moins ostensiblement, d'une manière arbitraire. Les changements amenés par le temps dans les langues rendirent aussi nécessaire l'usage de l'interprétation à ceux qui devaient se servir des anciennes formules religieuses, ou qui voulaient consulter les anciennes lois, les anciens traités ou les anciennes poésies de leur nation. Enfin une cause bien plus puissante encore obligea les hommes à exercer ce grand art de l'interprétation : cette cause est la diversité des langues (*voy.*) dont ils se servent, diversité qui, dans les vues de la Providence, ne devait pas offrir un obstacle insurmontable à leurs communications, mais contre laquelle, au contraire, devaient lutter avec avantage les rapports créés par le commerce et la politique, le désir de l'instruction, la diffusion du christianisme, etc.

Non-seulement on peut avoir besoin de comprendre ce qui est exprimé ou écrit dans une langue étrangère vivante, mais il existe encore une foule de monuments écrits, conçus dans des langues qui ne se parlent plus; et ces monuments étant destinés, les uns à nous faire connaître l'histoire des temps passés, les autres à nous transmettre les conquêtes des générations précédentes dans la connaissance de la nature et dans celle du cœur et de l'esprit humain, quelques-uns même contenant les vérités et les lois ré-

vélées aux hommes par la Divinité, il a été indispensable d'étudier ces monuments, de chercher à les comprendre et d'en tirer les précieuses instructions qu'ils renfermaient. De là les travaux entrepris depuis bien des siècles, et poursuivis avec plus ou moins de prudence, de zèle et de succès jusqu'à nos jours; travaux qui ont eu pour objet l'étude des langues parlées par les peuples à qui nous devons ces monuments, en particulier de celles des Hébreux, des Grecs et des Romains, langues qui, avec celle des Hindous, sont les plus remarquables par le mérite et le nombre des ouvrages qu'elles possèdent. Cette étude embrasse un champ immense, et présente des difficultés de plusieurs espèces, dont les plus graves résultent de ce que les langues à étudier sont des langues mortes et de ce qu'elles ont servi à exprimer des idées, des usages, des mœurs propres à des peuples qui habitaient des contrées éloignées de nous et un climat assez différent du nôtre. C'est donc une étude dans laquelle l'esprit humain a dû déployer toutes ses ressources, où il a dû s'entourer de tous les secours dont il pouvait disposer; c'est par les efforts qu'il a dû faire pour parvenir à une connaissance satisfaisante de ces monuments si nombreux et si divers, qu'il a porté l'art d'interpréter à un haut degré de perfection; et c'est en indiquant les principes de cet art, tels qu'ils sont établis actuellement, que nous remplirons le mieux l'objet de cet article.

La tâche de l'interprète est double : il doit en premier lieu chercher à bien comprendre lui-même les paroles qu'il veut expliquer; puis il doit faire en sorte que son explication transmette fidèlement à d'autres le sens de ces paroles. De là découlent deux grandes branches de l'herméneutique (*voy.*) ou de l'art de l'interprétation, l'une s'occupant des conditions à remplir pour que l'interprétation soit satisfaisante, et de la marche à suivre pour remplir ces conditions; l'autre indiquant les divers moyens propres à communiquer le sens obtenu, les avantages des uns et des autres, le choix à faire entre eux suivant les circonstances et le but qu'on se propose, et les règles de leur emploi.

I. Pour bien comprendre un discours ou un écrit, il faut attacher aux paroles dont il se compose le sens que l'auteur de ce discours ou de cet écrit y attachait lui-même. La première condition d'une interprétation satisfaisante, c'est que le sens qu'elle fournit soit unique; car on ne doit pas supposer que l'auteur ait eu l'intention de s'exprimer d'une manière ambiguë, à moins qu'il n'y ait des preuves suffisantes pour attester cette intention; hors ce cas, tant qu'on n'est pas parvenu à établir le sens unique d'une phrase ou d'un discours, le travail de l'interprétation n'est pas complet. Il faut, en second lieu, que ce sens soit conforme à la raison et ne présente rien de contradictoire, rien qui soit en opposition directe aux intentions nécessaires et bien connues de celui dont on interprète les paroles. Troisièmement enfin, il faut qu'il puisse se justifier par les règles et les usages de la langue dans laquelle le discours ou l'écrit est conçu, en ayant égard à l'époque et à la contrée où vivait l'auteur, ainsi qu'à la position qu'il occupait dans la société.

Ces principes établis, voyons quelle marche il convient de suivre pour parvenir à l'intelligence complète d'un ouvrage quelconque. Supposons un écrit conçu dans une langue qui nous soit étrangère, mais dont nous puissions acquérir une connaissance suffisante. Le premier besoin qui se fait sentir à nous, c'est de savoir la signification de chacun des mots dont se compose cet ouvrage (*voy.*, sur les moyens d'y parvenir, notre article DICTIONNAIRE); cette signification connue, au moins pour un certain nombre de lignes, il faut se rendre compte des rapports qui lient ces mots entre eux, distinguer les noms des verbes, des adjectifs, des pronoms, des conjonctions et autres mots invariables; déterminer le sujet, l'attribut, les compléments; et, pour cet effet, il conviendra de recourir à la grammaire (*voy.* ce mot). La grammaire nous servira aussi de guide pour établir l'ordre des idées représentées par les mots, pour faire un choix entre les divers sens qui peuvent être assignés au même terme, pour distinguer les diverses parties de l'ouvrage, les phrases dont elles se composent et les membres de ces phrases. Si,

par ses principes généraux et ses règles particulières, la grammaire ne suffit pas pour résoudre les difficultés, il faudra alors pénétrer plus intimement dans la connaissance de l'idiome, étudier ses locutions, ses formules, ses idiotismes (*voy. ce mot*). On parviendra ainsi à fixer le sens d'un grand nombre de phrases et à limiter jusqu'à un certain point celui des mots ou des phrases sur lesquels on conserve encore quelque doute. Lorsqu'on aura ainsi épuisé les ressources que peuvent fournir le dictionnaire, la grammaire et une connaissance approfondie de la langue, on devra, si elles sont insuffisantes, surtout quand il s'agit d'un ouvrage ancien, important, d'un chef-d'œuvre de poésie ou d'éloquence, employer d'autres secours. Ces secours accessoires sont ou intérieurs ou extérieurs, c'est-à-dire qu'ils nous sont fournis ou par l'ouvrage même de l'auteur que nous lisons, ou bien par les ouvrages de ses contemporains et par les écrits soit anciens, soit modernes, qui peuvent servir à l'expliquer. Nous trouvons dans l'auteur même les moyens de l'interpréter, lorsque nous étudions avec soin son style, ses expressions favorites; lorsque nous nous appliquons à saisir l'ensemble de chaque morceau, de chaque période; lorsque nous nous pénétrons bien de son esprit, de ses intentions, du but qu'il se propose; enfin lorsque nous le comparons avec lui-même, et que nous nous identifions avec lui pour être en état de suppléer à celles de ses pensées qui sont restées incomplètes, ou de démêler ses idées dans les phrases qui sont naturellement obscures. Si, par une étude ainsi approfondie d'un auteur, on ne parvient pas à résoudre toutes les difficultés que son ouvrage présente, à éclaircir tous les doutes auxquels il donne lieu, il faut recourir alors aux auteurs contemporains, à ceux qui ont traité le même sujet ou des sujets analogues, à ceux enfin qui ont traité le même genre, de manière à expliquer les poètes par les poètes, les orateurs par les orateurs, les philosophes par les philosophes. Est-on obligé de chercher encore? on doit recourir aux disciples du maître, à ses imitateurs, aux scholiastes anciens, aux commentateurs modernes. Enfin l'his-

toire, la mythologie, la géographie, la connaissance des usages, des mœurs, de toutes les sciences qui ont été cultivées par les anciens, doivent être mises à contribution pour arriver à la parfaite intelligence des auteurs.

Mais si tous ces efforts sont vains, toutes ces recherches inutiles, il faut reconnaître, ou bien que les ressources employées sont insuffisantes et que l'on manque des données nécessaires pour résoudre le problème, ou bien que le texte est altéré et qu'il exige des changements, des additions, des retranchements, pour lesquels il faut s'adresser à la critique (*voy. ce mot*). L'interprète alors doit suspendre son jugement, avouer son ignorance; et s'il se permet des conjectures, il les donnera comme telles et se gardera d'induire en erreur ceux qui lui accordent leur confiance, en présentant comme certaines des explications douteuses.

Outre ces principes généraux, l'herméneutique suit encore une marche particulière selon le genre de l'auteur qu'elle doit expliquer. S'agit-il d'un poète? elle s'attache à faire sentir les ornements dont il a revêtu ses idées, les images dont il les a embellies; elle indique la source de ses allusions; elle explique ses allégories; elle fait remarquer la justesse, la convenance de ses figures, les hardiesses ou les licences de son style, etc. S'agit-il d'un orateur? elle place, autant que cela est possible, le lecteur dans une position identique à celle des auditeurs; elle expose le sujet des discours, la situation respective des partis opposés, les circonstances antérieures, les usages du barreau, les lois qui sont invoquées dans la cause, le caractère de l'orateur, les dispositions des juges ou de l'assemblée à laquelle il s'adresse, etc. S'agit-il d'un philosophe? elle indique à quelle secte il appartient, quels sont les principes de cette secte, les opinions qui dominaient sur les sujets philosophiques à l'époque où l'auteur a écrit; elle montre le but qu'il se propose, elle apprécie la justesse de ses raisonnements, fait sentir leur enchaînement, distingue avec soin ceux qui appartiennent à l'auteur et ceux qu'il combat, les suppositions dont il veut montrer la faiblesse et celles qu'il veut appuyer. Enfin, s'agit-

il d'un historien, d'un critique, d'un auteur didactique ? l'herméneutique appelle à son aide tout ce qui peut contribuer à expliquer ces différents écrivains.

La marche que nous venons de tracer avait été indiquée par le célèbre Paul Manuce, dans son commentaire sur Cicéron (*Or. pro Sextio*, c. 15). *Interpretis officium est*, dit-il, *si modo quas suscepit partes eas cum laude sustinere vult, tria considerare, verba, sententiam, sententiæ causam*. En effet, quels qu'aient été les progrès de l'herméneutique sacrée et profane, ses exigences se réduisent toujours à expliquer les mots, la pensée et la raison de cette pensée. On ne saurait demander à l'interprète rien de moins, rien de plus; il doit déterminer, dans chaque ouvrage, le sens de chacun des termes, le sens de chacune des phrases, et le sens (c'est-à-dire le but, l'intention) de l'ouvrage entier ou des parties distinctes dont il se compose; et lorsqu'il a satisfait à ces conditions, sa tâche est remplie. Cependant, comme on vient de le voir, cela n'est pas toujours facile, et, d'un autre côté, l'intelligence des ouvrages de l'esprit est susceptible d'un grand nombre de degrés. Qui ne sait qu'en relisant ces auteurs admirables de l'antiquité, ces livres où sont déposés les enseignements de la sagesse divine, et ceux qui sont le fruit des méditations de l'esprit humain, on y trouve toujours de nouveaux sujets de réflexion, de nouveaux motifs d'admiration, des traits, des pensées, des images, des allusions, des rapprochements, des observations, qui nous avaient échappé dans nos premières lectures ? Qui ne sait que le vieillard goûte ces auteurs autrement que le jeune homme, et que les lecteurs de nos jours les entendent d'une manière différente que ceux des siècles passés ? Il ne faudrait pas conclure de là que l'herméneutique est une science dont les principes ne peuvent pas être fixés; mais il faut reconnaître qu'elle est susceptible de perfectionnement, et que, comme toutes les autres, elle doit participer à la marche de l'esprit humain. De plus, comme l'objet de ses recherches est aussi l'œuvre de cet esprit, et que le langage, tout admirable qu'il soit, n'est qu'un instrument imparfait,

on ne saurait assigner une limite aux efforts que peut faire l'intelligence humaine pour pénétrer le sens caché dans les écrits des auteurs tant sacrés que profanes. Mais plus cette tendance est naturelle, plus il importe de lui tracer la marche qu'elle doit suivre pour éviter les erreurs; plus il convient de la régler, de la contenir, de la forcer à n'employer que des moyens approuvés par la raison et propres à découvrir la vérité.

On peut consulter sur la marche à suivre et les écueils à éviter dans l'interprétation des auteurs anciens les ouvrages suivants : *Fr. Sanctii Brocensis, De auctoribus interpretandis, sive de Exercitatione*, Anvers, 1581, in-8°; Huet, *De Interpretatione libri duo*, Paris, 1661, in-4°, La Haye, 1683, in-8°; J.-G. Meyer, *Essai d'une Herméneutique générale* (en allemand), Halle, 1756, in-8°; Chr.-Dan. Beck, *De Interpretatione veterum scriptorum ad sensum veri et pulcri facilem et subtilem excitandum acuendumque rectè insituendâ*, Leipz., 1780, 1791, 1798, in-4°; Kreuzer, *Das academische Studium des Alterthums*, Heidelberg, 1807, in-8°; les manuels de philologie de Fülleborn (Breslau, 1805, in-8°), Ast (Landsbut, 1808, in-12), Fr.-A. Wolff (Leipz., 1831, in-8°), Matthiæ (Leipz., 1835, in-8°). On trouve dans le 7^e volume des *Opuscula* de M. Hermann (*voy.*), une dissertation intitulée *De officio interpretis*.

II. Les moyens que l'interprète peut employer pour faire connaître le résultat de ses recherches sont de plusieurs espèces, savoir : les gloses, les scholies, les commentaires, la traduction, l'analyse, la paraphrase. Ces divers moyens ont chacun leurs avantages, et le choix à faire dépend soit du degré d'intelligence ou de connaissance que l'on suppose à ceux à qui l'on s'adresse, soit du plus ou moins de profondeur ou de développement que l'on veut donner à ses explications, soit enfin de la nature de l'ouvrage qu'il s'agit d'expliquer. S'il s'adresse à des lecteurs qui font habituellement usage de la langue dans laquelle est conçu l'ouvrage à expliquer, l'interprète pourra se borner à de simples notes sur les mots anciens, d'un usage rare, sur les locutions

vieillies, particulières à certaines contrées, propres à certaines professions, sur les lieux, les faits, les personnages, dont la connaissance n'est pas générale : tel était l'objet des *gloses* et des *scholies* (*voy.*), rédigées par les anciens grammairiens. Si, au contraire, la langue de cet ouvrage n'est pas familière à ceux pour qui on veut l'interpréter, il faut recourir à la *traduction* (*voy.*), et c'est là un de ces moyens dans l'emploi desquels l'esprit humain a déployé le plus d'habileté, et qu'il a portés à un haut degré de perfection. Si l'interprète désire exposer les motifs de son interprétation, s'il veut en faire sentir la justesse, la comparer à d'autres, l'accompagner des développements propres à la rendre plus complète, plus claire, plus probable, il fera usage du *commentaire* (*voy.*); et le commentaire pourra être écrit ou dans la même langue que l'ouvrage expliqué, ou dans une autre plus moderne et d'un emploi plus commode. L'*analyse* (*voy.*), qui consiste à présenter l'extrait, le précis raisonné d'un ouvrage d'esprit, d'une ode, d'un poème, d'une pièce de théâtre, d'un discours, d'un traité philosophique, est un excellent moyen de faire mieux comprendre le but ou l'intention de l'auteur, de faire saisir la marche et l'enchaînement de ses pensées, d'embrasser le sujet dans son ensemble. Enfin, lorsque l'ouvrage à expliquer est naturellement obscur, lorsqu'il est écrit d'un style trop concis, qu'il présente des pensées, des figures, des allusions exprimées d'une manière peu explicite, ou seulement indiquées, il conviendra de recourir à la *paraphrase* (*voy.*), c'est-à-dire à une explication étendue, amplifiée des paroles de l'écrivain, et de donner ainsi à ses pensées le développement nécessaire à leur parfaite intelligence.

Le lecteur trouvera aux mots auxquels nous l'avons renvoyé l'indication des travaux les plus importants, anciens et modernes, publiés sous ces diverses formes d'interprétation.

Il résulte de ce qui précède que la tâche de l'interprète, pour être remplie d'une manière satisfaisante, exige la réunion d'un grand nombre de qualités. Il faut joindre à un jugement sain la flexi-

bilité d'esprit nécessaire pour se plier à toutes les allures de son auteur, embrasser d'un coup d'œil l'ensemble d'un ouvrage et observer les plus petits détails du style et de la pensée, revêtir les opinions, partager les sentiments, s'associer aux passions qu'on est appelé à exprimer. Mais de toutes les qualités, la plus précieuse pour l'interprète, c'est la clarté : elle doit être le but constant de ses efforts ; car si elle lui manque, ses autres qualités, son talent, son savoir, perdent beaucoup de leur prix, et son œuvre pèche par la base. S'il est vrai qu'on ne peut expliquer que ce que l'on a bien compris soi-même, d'autre part, comme dit le poète :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément.

En restant fidèle à ce précepte, l'interprète évitera les reproches si souvent adressés aux traducteurs et surtout aux commentateurs : il s'abstiendra de développements inutiles ou hors de propos ; il s'interdira ce vain étalage d'érudition qui ne contribue que trop fréquemment à embrouiller ce qui est suffisamment clair, ou qui ne sert qu'à dissimuler une ignorance qu'il serait plus sage et plus noble d'avouer ; il travaillera ainsi au véritable progrès de la science, dont la condition essentielle est de distinguer avec soin ce qui est connu de ce qui ne l'est pas, ce qui peut servir de base à des recherches ultérieures de ce qui manque de vérité et de solidité.

Les principes que nous avons établis, la marche que nous avons tracée, s'appliquent à l'interprétation des auteurs anciens, tant sacrés que profanes, et c'est à dessein que nous n'avons pas séparé les uns des autres*. Nous savons bien que le caractère d'inspiration divine attaché aux livres sacrés, d'abord par les juifs, puis par les chrétiens de toutes les communions, et que l'étude minutieuse qui en a été faite à toutes les époques de discussion et de controverse, non-seulement par les chrétiens eux-mêmes, mais aussi par les adversaires du christianisme, en ont rendu l'interprétation, déjà si difficile par elle-

(*) Au reste, nous avons exposé, à l'article EXÉGÈSE, les principes de l'interprétation appliqués aux livres saints, et indiqué les conditions particulières que doit remplir l'exégète.

même, encore plus délicate et plus périlleuse; mais c'est à nos yeux un motif de plus pour insister sur la nécessité absolue de suivre, dans l'interprétation de ces livres, la même marche que dans celle des autres monuments de l'antiquité. Embrasser une méthode différente, donner à la morale, au dogme, au sentiment, à l'imagination, une influence qui détruise ou qui altère l'interprétation grammaticale (en prêtant à ce mot toute l'étendue qu'il doit avoir), c'est s'essayer dans une carrière semée de mille écueils, c'est s'abandonner à toutes les hypothèses, se livrer à toutes les conjectures qui pourront surgir dans l'esprit des interprètes, en un mot, c'est vouloir s'égarer, fermer les yeux pour ne point voir, les oreilles pour ne point entendre. Aussi c'est vers l'interprétation littérale qu'on est toujours revenu lorsqu'on a reconnu les dangers et les abus des autres méthodes.

Les interprètes des livres saints, chez les Hébreux, s'attachaient à découvrir dans les paroles des prophètes un sens allégorique, et détournaient volontiers le sens naturel de ces paroles pour y trouver quelque leçon morale ou quelque enseignement dogmatique auquel l'auteur n'avait pas songé. Cette méthode est quelquefois suivie par les évangélistes et les apôtres, qui citent, à l'appui de leurs récits et en témoignage de certains faits, des passages de l'Ancien-Testament dont l'intention primitive ne paraît pas être celle qu'ils leur attribuent (voy. ACCOMMODATION); elle fut assez généralement employée dans les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, parce qu'alors les livres saints servaient plutôt à l'édification qu'à l'instruction proprement dite; elle se développa surtout par l'influence de l'école d'Alexandrie (voy.), où l'on cherchait à introduire, dans l'explication des dogmes chrétiens, et par conséquent dans l'interprétation des évangiles, des idées philosophiques empruntées soit aux néoplatoniciens, soit aux gnostiques. Grâce aux efforts de Clément d'Alexandrie, d'Origène, d'Irénée, la doctrine chrétienne se dégagait de ce mélange, et l'interprétation littérale commençait à prendre quelque autorité. Il est vrai qu'Origène, qui en fut le principal promoteur, ne l'ad-

mettait pas seule, et reconnaissait l'existence ou la possibilité d'autres sens, tels que le sens moral, relatif à la pratique des devoirs, ou le sens mystique, propre à nourrir le sentiment religieux, lequel se subdivisait en sens anagogique et allégorique, suivant qu'il se rapportait à l'église chrétienne, terrestre ou céleste. Néanmoins les travaux de ce grand théologien contribuèrent puissamment à fixer le texte des livres saints (voy. HEXAPLE), et ses erreurs n'empêchèrent pas que l'interprétation littérale ne fût, comme nous l'avons dit à l'art. EXÉGÈSE, l'objet des études de saint Basile, d'Eusèbe, de Théodoret, de Diodore de Tarse et de ses deux disciples Jean Chrysostôme et Théodore de Mopsueste. Dans le même article cité, nous avons parlé de saint Jérôme et de la Vulgate (voy.) ou traduction latine de la Bible. A la renaissance des lettres, les travaux de Reuchlin, Érasme, Mélanchthon, Luther, Calvin (voy. tous ces noms), donnèrent à cette étude une nouvelle vie, qui se soutint jusqu'au milieu du XVII^e siècle par les efforts de Flacius, Gerhard, Grotius, Glass, etc. Elle se ralentit pendant près d'un siècle, jusqu'au moment où parurent Ernesti et Semler (voy.), dont l'un établit les vrais principes de l'interprétation littérale, et dont l'autre fit sentir la convenance d'appuyer cette interprétation des notions historiques. Depuis, l'herméneutique sacrée n'a pas cessé de faire des progrès, qui sont dus principalement aux savants travaux de Schulzens, Michaelis, Eichhorn, Rosenmüller, Gesenius, pour l'Ancien-Testament, et à ceux de Morus, Schleusner, Kuinoël, Beck, Schott, Wahl, Winer, Bretschneider, etc., pour le Nouveau*. Mais pour

(*) Les principaux ouvrages que l'on peut consulter sur l'interprétation des livres saints sont les suivants : J.-G. Rosenmüller, *Historia interpretationis libr. sacr. in eccl. Christ.*, Leipz., 1795-1814; Gl.-W. Meyer, *Histoire de l'Herméneutique sacrée depuis la renaissance des lettres* (en allemand), Leipzig, 1802-1808; G.-T. Seiler, *Herméneutique biblique* (en allem.), Erlangen, 1800; J.-A. Ernesti, *Institutio interpretis N.-T.*, Leipzig, 1761, nouv. édit. publiée par Ammon, 1809; Keil, *Manuel de l'Hermén. du N.-T.* (en allem.), Leipz., 1810; F. Lücke, *Plan d'une Hermén. du N.-T.* (en allem.), Göttingue, 1817; Kaiser, *Plan d'un système d'Hermén. pour le N.-T.* (en allem.), Erlangen, 1817; Th.-H. Horne, *An Introduction to the critical study and knowledge of the holy Scriptures*, Londres, 1828, 6^e édit.

maintenir la science dans une voie sûre et progressive, les interprètes, de nos jours, doivent lutter avec fermeté contre toute tendance exclusive, qui les ferait dévier ou vers le mysticisme ou vers le rationalisme; qui les soumettrait aux vues étroites et bornées de telle ou telle secte; qui les astreindrait à une littéralité servile essentiellement contraire à l'esprit de l'Évangile, ou qui les ferait céder aux tentatives téméraires d'une critique orgueilleuse. L. V.

INTERPRÈTES (LES LXX), voy. SEPTANTE.

INTERRÈGNE. On appelle ainsi l'espace de temps pendant lequel il n'y a pas de roi dans un état monarchique. L'histoire de l'ancienne monarchie française offre peu d'exemples d'interrègne, car la fameuse maxime *le roi est mort, vive le roi!* y était généralement mise en pratique. Louis-le-Hutin étant mort le 5 juin 1316, n'ayant qu'une fille, Jeanne de Navarre, et laissant sa seconde femme, Clémence de Hongrie, enceinte, il y eut interrègne jusqu'à l'accouchement de cette princesse; car on ne pouvait savoir si elle aurait un fils ou une fille, et dans ce dernier cas, la couronne devait passer à la branche collatérale. Cet interrègne dura jusqu'au 15 novembre que la reine accoucha d'un fils nommé Jean, lequel mourut au bout de quatre jours. Il eut pour successeur à la couronne Philippe V dit le Long, frère de Louis-le-Hutin, qui avait été régent du royaume pendant cet interrègne.

Les guerres étrangères ou civiles amenèrent encore quelques interrègnes, sinon de droit, du moins de fait. L'art. RÉGENCE devra contenir certains détails qui s'appliquent également aux interrègnes. A. T-R.

Dans l'histoire d'Allemagne, on désigne sous le nom de *grand interrègne* l'espace de temps qui s'écoula depuis la mort de l'empereur Conrad IV jusqu'à l'élection de Rodolphe de Habsbourg (1254-73). Le même mot pourrait s'appliquer au temps qui s'écoula, en Russie, depuis la mort de Boris Godounof (ou même depuis son avènement) jusqu'à l'élection de Michel Romanof. En Pologne, depuis le xvi^e siècle, il y eut interrègne

après la mort de chaque souverain et jusqu'à l'élection de son successeur: on sait que dans l'intervalle le pouvoir royal était confié aux mains du primat (archevêque de Gnezne), qui avait le premier rang parmi les sénateurs.

Dans la république romaine on choisissait un *interrex* (dénomination qui avait survécu à la royauté répudiée) dans des circonstances extraordinaires, lorsqu'il était impossible de pourvoir autrement aux magistratures vacantes. A défaut de consuls ou d'un dictateur, c'était à l'*interrex* qu'on abandonnait les élections. S.

INTERROGATOIRE. On nomme ainsi les questions que fait un magistrat sur des faits civils ou criminels, et les réponses de celui qui est *interrogé*. Ce mot désigne également le procès-verbal qui contient ces questions et ces réponses.

Suivant la loi française, le juge d'instruction doit interroger de suite l'inculpé, s'il a décerné contre lui un mandat de comparution; et dans les 24 heures au plus tard, s'il a donné un mandat d'amener.

Le prévenu traduit devant le tribunal de police correctionnelle est interrogé à l'audience. Quant à celui qui, mis en état d'accusation, est renvoyé devant la Cour d'assises, il est, dans les 24 heures après son arrivée dans la maison de justice et la remise des pièces au greffe, d'abord interrogé par le président de cette cour. C'est après cet interrogatoire que le conseil de l'accusé peut communiquer avec lui. Ensuite, quand les débats (voy.) sont ouverts, l'accusé doit répondre publiquement à toutes les questions que lui adressent le président, les juges, le ministère public et même les jurés (Code d'instruction criminelle, art. 93, 190, 293, 302).

En matière civile, le mot *interrogatoire* n'est employé seul qu'en parlant des questions qui sont faites par le juge à une personne dont l'interdiction (voy.) est poursuivie.

Lorsqu'une partie n'a pas de preuves suffisantes, ou même n'a aucune preuve d'un fait contesté, elle peut faire interroger par un juge son adversaire sur ce fait ou sur des faits corrélatifs: c'est ce qu'on appelle un *interrogatoire sur faits et articles*. Cette disposition, que l'or-

donnance donnée à Villers-Cotterets, en 1539, avait empruntée au droit romain (ff. de *interrogationibus in jure faciendis*), et que celle de 1667 avait conservée, est reproduite par l'art. 324 du Code de procédure. E. R.

INTERVALLE. On appelle ainsi, en musique, la distance qui se trouve entre deux termes quelconques de l'échelle générale des tons du système musical. L'échelle générale est, comme on le sait, l'ensemble de tous les tons musicaux généralement adoptés. Leur réunion forme une succession d'environ huit octaves, à partir de l'*ut* produit par un tuyau de 32 pieds.

Chaque intervalle tire son nom du nombre de degrés qu'occupent les tons dont il est formé. Ainsi l'on nomme *unisson*, *unton* ou *prime*, celui dont les tons n'occupent qu'un seul et même degré; *seconde*, celui dont les tons embrassent deux degrés consécutifs; *tierce*, celui dont les tons embrassent trois degrés; *quarte*, *quinte*, *sixte*, *septime* ou *septième*, *octave*, *none* ou *neuvième*, *décime* ou *dixième*, etc., ceux dont les tons occupent sur l'échelle quatre, cinq, six, sept, huit, etc., degrés.

Tout intervalle peut être pris dans deux directions différentes, c'est-à-dire du grave à l'aigu et de l'aigu au grave. Dans le premier cas, il est *ascendant*; dans le second, il est *descendant*. Quand la nature de l'intervalle n'est pas spécialement désignée, il est sous-entendu qu'il s'agit d'un intervalle *ascendant*, le calcul musical se faisant habituellement du grave à l'aigu.

Les intervalles peuvent être considérés sous le double rapport de leur étendue et de leur espèce. Sous le rapport de leur espèce, ils sont *simples*, c'est-à-dire moindres que l'octave, et *composés* ou *multiples*, c'est-à-dire plus grands que l'octave. Dans ce dernier cas, ils sont *doublés*, *triplés*, *quadruplés*, etc., selon le nombre de fois que l'octave a été ajoutée à l'intervalle simple: ainsi la none ou neuvième est l'intervalle *doublé* de la seconde, la décime ou dixième est le *doublé* de la tierce, parce qu'à chacun de ces intervalles l'octave a été ajoutée.

Sous le rapport de leur espèce, les in-

tervalles sont *naturels* ou *altérés*: les intervalles naturels sont ceux que fournit l'échelle du mode primordial d'*ut majeur*, et qui peuvent être pris indifféremment sur toute autre échelle transposée au moyen des dièses ou bémols, pourvu qu'elle soit semblable à la première dans sa succession diatonique. Les intervalles altérés sont ceux qui proviennent de la variation en plus ou en moins de l'un des termes de l'intervalle naturel. Les intervalles naturels sont *majeurs*, *mineurs* ou *neutres*; les intervalles altérés sont *diminués* ou *augmentés*.

INTERVALLES.

Dimin.	Min.	Neut.	Maj.	Augm.
Octaves.				
Septièmes.				
Sixtes.				
Quintes.				
Quartes.				
Tierces.				
Secondes.				
Unissons.				

(On lira ce tableau de bas en haut.)

En comparant entre eux les intervalles qui composent ce tableau, nous ferons

les remarques suivantes : 1° l'*unisson* qu'il est plus régulier d'appeler *unison*, et l'*octave* sont des intervalles neutres qui ne sauraient avoir d'espèce majeure et mineure, et, à proprement parler, l'*unison* n'est pas même un intervalle, plusieurs notes placées sans altération sur un même degré de l'échelle n'offrant entre elles aucune différence tonale; 2° tous les autres intervalles naturels diffèrent d'un semi-diaton du mineur au majeur; 3° à partir de l'*unison*, en mettant en une série les intervalles naturels, ils vont augmentant progressivement d'un semi-diaton, à l'exception de la quarte majeure et de la quinte mineure qui sont en apparence de même grandeur, bien que composées différemment, l'une comprenant trois diatons en quatre degrés, l'autre deux diatons et deux semi-diatons en cinq degrés; 4° les intervalles altérés s'obtiennent en faisant varier les intervalles naturels chacun dans le sens de son espèce, c'est-à-dire les intervalles mineurs en moins et les intervalles majeurs en plus; toute altération soit en plus soit en moins se fait par semi-diaton, et l'on conçoit dès lors qu'il peut y avoir plusieurs degrés d'altération puisque celle-ci peut s'effectuer au moyen du dièse ou au moyen du bémol, mais dans la pratique on néglige cette différence; 5° l'*unison*, qui n'a point d'espèce majeure ou mineure, peut fort bien être augmenté, et l'*octave*, autre intervalle neutre, possède cette faculté et de plus celle de la diminution; 6° l'on a fort mal-à-propos nommé la quarte majeure, quarte *augmentée* ou *superflue*: la véritable quarte augmentée est celle à laquelle nous donnons cette dénomination; la quarte mineure a été aussi nommée quarte *juste*: elle ne mérite pas plus ce nom que tout autre intervalle exprimé par la voix ou l'instrument avec l'exactitude requise; quant à la qualification de *superflue*, elle est aujourd'hui tout-à-fait abandonnée; 7° même erreur en ce qui concerne la quinte mineure souvent qualifiée de quinte *diminuée*, tandis que l'intervalle auquel appartient ce dernier nom est moindre d'un semi-diaton; on l'a aussi nommée *fausse quinte*: en sens inverse, cette appellation est aussi ridicule que celle de quarte *juste*,

l'intervalle de quinte mineure n'étant pas plus faux que tout autre lorsque les deux termes en sont rendus exactement; 8° enfin, dans la formation du tableau ci-dessus nous ne nous sommes servis que du dièse pour obtenir l'altération des intervalles naturels; nous avons obtenu l'augmentation par l'apposition du dièse devant la note supérieure de l'intervalle majeur, et la diminution en plaçant la même figure devant la note inférieure de l'intervalle mineur; nous aurions obtenu un résultat semblable (ou du moins admis comme tel) en faisant une opération inverse, c'est-à-dire en plaçant le bémol devant la note inférieure des intervalles majeurs, ce qui eût donné l'augmentation, ou devant la note supérieure des intervalles mineurs, ce qui eût produit la diminution.

Dans la pratique, on donne le nom d'*intervalle* non-seulement à la distance qui sépare deux tons entre eux, mais encore à l'un ou à l'autre de ces deux tons par opposition à celui que l'on prend pour base: ainsi, quand on dit *la tierce* ut-mi est d'un effet agréable dans ce morceau, mais *la quarte* fa-si donne de la dureté au début de la seconde phrase, on parle de l'effet produit par le *mi* en rapport avec l'*ut* et par le *fa* en rapport avec le *si*.

On trouvera aux art. UNISSON, SECONDE, TIERCE, etc., quelques observations sur l'analyse, l'emploi et les propriétés particulières de certains intervalles. J. A. DE L.

INTERVENTION, NON-INTERVENTION. On s'est demandé bien souvent, surtout depuis vingt ans, si une puissance avait ou non le droit d'intervenir dans les affaires d'une nation étrangère, si ses propres intérêts ne lui en imposaient pas quelquefois le devoir. Plusieurs fois, les souverains et leurs ministres se sont réunis en congrès pour agiter cette question; et suivant les différentes circonstances, les cabinets ont ordonné des interventions ou ont proclamé le principe de la non-intervention. Dans toutes les occasions où le principe a été discuté on a beaucoup plus consulté la politique que le droit; il n'est peut-être aucun publiciste qui n'ait tour à tour demandé des interventions et protesté contre les interventions. Peut-être faudrait-il en conclure que le droit est loin d'être absolu

en cette matière, et que, sans violer les principes d'une exacte justice, on peut appliquer à des conjonctures diverses une ligne de conduite différente. Quant à nous, organes et interprètes du droit international, nous devons nous abstenir de juger des événements qui sont à peine encore aujourd'hui dans le domaine de l'histoire; nous nous bornerons à expliquer ce que c'est qu'une intervention, quelles sont les formes variées sous lesquelles elle se produit, et comment elle peut se concilier avec la souveraineté des nations.

Tous les états souverains sont essentiellement libres dans le choix de leur constitution et dans leurs relations avec les peuples étrangers. Voilà un principe incontestable; mais il faut ajouter qu'il n'est permis à personne d'abuser de sa liberté au détriment de la liberté et du repos d'autrui, et que le premier devoir de tout individu est de respecter la paix de la société. C'est en général sur la combinaison difficile de ces deux maximes que repose la légitimité ou l'illégitimité des interventions.

L'intervention est purement amiable, quand elle se borne à des négociations, à des recommandations ou à des représentations diplomatiques; elle prend un caractère de violence et parfois d'hostilité, quand elle se produit avec la manifestation de la force et les armes à la main. Il sera plus facile de connaître ses différentes nuances en recherchant les cas variés qui peuvent y donner lieu.

Une nation use d'un droit incontestable lorsqu'elle forme son pacte social; elle peut à volonté adopter une constitution monarchique, aristocratique ou démocratique. Par suite du même droit, elle peut modifier et changer sa loi fondamentale. Mais comme le commerce journalier établit entre les peuples des relations quotidiennes et non interrompues, ce qui se passe dans un pays exerce une action inévitable sur les populations voisines; il s'y manifeste des sympathies et des antipathies qui souvent les agitent en sens divers. Il en résulte une affection mutuelle entre les nations qui professent les mêmes doctrines politiques ou religieuses, et bien souvent un esprit de pro-

pagande ou de répulsion à l'égard de celles qui sont régies par des principes différents. Les républiques sont rarement vues de bon œil par les princes qui gouvernent monarchiquement leurs états; les partisans des opinions démocratiques aiment peu le gouvernement des rois. Il ne faut donc pas s'étonner si les souverains s'efforcent d'empêcher l'établissement des constitutions populaires, et si les républiques appuient la résistance des sujets contre les tentatives d'oppression de leurs monarques. Toutefois, une nation étrangère ne peut sans injustice s'occuper activement de la constitution de ses voisins que dans un petit nombre de cas. Si le peuple est partagé d'opinions, comme il arrive d'ordinaire, elle peut offrir ses bons offices ou sa médiation, et les interposer quand on les accepte. Si elle a garanti l'ancienne constitution, et que les ennemis des innovations l'appellent à leur aide, elle a certainement le droit de répondre à cet appel. Si les changements projetés produisent des troubles qui réagissent sur elle-même, on ne saurait trouver mauvais qu'elle agisse de manière à conserver son existence et sa tranquillité. Enfin, si le parti dominant cherchait à consolider son pouvoir au moyen de la terreur et de la tyrannie, on comprendrait encore un sentiment d'humanité qui déterminerait à secourir efficacement les victimes d'une telle barbarie.

Le choix du souverain dans les états monarchiques attire aussi une vive attention de la part des puissances étrangères, soit lorsque le trône est électif, soit lorsqu'une vacance rend une élection nécessaire. Depuis surtout que les nations européennes ont admis le système de l'équilibre comme essentiel à la conservation commune, un tel choix ne peut manquer d'exciter beaucoup d'inquiétudes et de susceptibilités jalouses. Autrefois, à chaque élection d'un roi de Pologne, la diète entendait les observations et les recommandations des ambassadeurs étrangers. Aujourd'hui encore les puissances catholiques exercent une grande influence sur le choix du pape, soit en désignant d'avance des cardinaux qui deviendront électeurs, soit en excluant des candidats

pendant la durée même des opérations du conclave. Du reste, quelle que soit la circonstance qui donne lieu à une élection, chaque puissance a le droit de prendre ses mesures et de prévenir un choix qui serait hostile ou inquiétant pour elle.

Bien souvent même la dévolution de la couronne dans une monarchie héréditaire est d'un grand intérêt pour les états étrangers. Si l'ordre de succession était établi partout comme il l'est en France depuis des siècles, si du reste aucune révolution ne venait troubler la transmission régulière dans les dynasties, il s'élèverait peu de difficultés à cet égard. Mais quand la constitution permet aux femmes de succéder, leurs alliances appellent au trône des princes étrangers, et l'équilibre peut être menacé par la prépondérance qui en résulterait pour une famille souveraine. La puissance de Charles-Quint fit trembler l'Europe, et de nouvelles inquiétudes se manifestèrent lorsque Louis XIV mit en avant ses prétentions sur l'Espagne. Les guerres longues et sanglantes que ces événements occasionnèrent sont connues de tout le monde. Quelques règles, dont le principe se trouve indiqué dans les négociations d'Utrecht, se sont établies dans la société des nations européennes. On ne souffre pas, en général, que plusieurs grandes monarchies se trouvent réunies sous la domination d'un seul prince, lors même que son droit constitutionnel l'appellerait à les gouverner à la fois. On exige alors des renonciations et des modifications à la loi fondamentale. Si plusieurs prétendants se disputent la couronne, il en résulte presque toujours des guerres civiles auxquelles les étrangers prennent part, en favorisant l'un ou l'autre des partis qui divisent la nation. Ainsi, la plupart des querelles de succession dans les grands états de l'Europe sont terminées plutôt par des traités conclus avec les nations étrangères, que par le libre vœu de la nation du sort de laquelle il s'agit, et souvent même sans que son suffrage ait été suffisamment consulté.

Tels sont les cas qui donnent le plus ordinairement lieu à une puissance de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un

peuple étranger. Les relations internationales amènent aussi quelquefois des interventions, lorsqu'une puissance juge qu'il est de son droit ou de son intérêt d'empêcher une guerre ou de la terminer, de s'opposer à une alliance.

De tout ce qui précède, on peut conclure que les interventions sont souvent légitimes et utiles, quoiqu'on ne puisse y recourir que par exception au principe de l'indépendance des nations; mais par une autre suite de cette indépendance, chaque état étant juge de son droit, il arrive fréquemment que les exceptions admises en théorie sont tellement étendues par la pratique, qu'elles semblent emporter la règle. Dans l'impossibilité où nous sommes de fixer la limite de ce qui est permis, nous indiquerons au moins la conduite que doit ordinairement suivre la puissance qui prétend s'occuper des affaires d'un peuple étranger.

Un principe absolu dans le droit des gens, c'est qu'avant de recourir à aucune voie d'autorité et de contrainte à l'égard de l'étranger, une nation doit toujours épuiser les voies de douceur et de conciliation. La marche de la puissance intervenante doit donc être lente et guidée par les conseils de la prudence et de la modération. Elle commencera par des procédés tout amiables: si sa voix n'est pas entendue, elle refusera de reconnaître l'état nouveau ou le souverain qui est en possession du pouvoir, elle interrompra ses communications amicales; ce ne sera que par suite d'une véritable nécessité qu'elle devra recourir à une intervention armée.

Cette intervention elle-même présente, dans l'exécution, plusieurs nuances qu'il n'est pas inutile de signaler. La subtilité diplomatique des cabinets modernes a introduit des distinctions entre l'*observation*, la *coopération*, la *translimitation* et l'*intervention* proprement dite.

On peut se borner à établir sur les frontières ou sur les côtes des cordons militaires ou des stations maritimes; on se tient en garde; on menace: voilà l'*observation*.

On permet à ses soldats de s'enrôler au service de l'un des partis; on lui fournit des armes, des munitions, des ressour-

tes qu'on refuse à son adversaire; on l'aide même au besoin en facilitant ses blocus et en faisant feu de la mer ou de son propre territoire, mais sans franchir la frontière : voilà la *coopération*.

On envoie ses troupes sur le territoire où la guerre est en activité; mais ces troupes se bornent à occuper les places, à conserver ce qui a été conquis par ceux qu'on assiste : voilà la *translimitation*.

Enfin, si on le croit nécessaire, on imprime à son armée un mouvement plus actif; elle entre sur le champ de bataille avec son drapeau et ses couleurs, elle n'agit que par les ordres de son gouvernement et en son nom : voilà l'*intervention* proprement dite.

Il est facile de comprendre que ce ne sont là que différents degrés d'une même chose, et qu'on pourrait même donner aux mots une autre signification que celle qu'on leur attribue.

Maintenant, que dire de la légitimité ou de l'illégitimité des interventions? Il est impossible de soutenir la doctrine de la non-intervention comme une règle absolue et invariable. L'intervention est un moyen souvent nécessaire et inévitable; plus souvent encore il est dangereux, comme tous ceux dont l'emploi est abandonné à l'arbitraire des intérêts et des passions. Aujourd'hui, surtout depuis la Sainte-Alliance (*voy.*) et la déclaration faite à Aix-la-Chapelle, en 1818, par les cinq grandes puissances de l'Europe, les interventions n'ont presque jamais lieu que d'un commun accord, ou du moins à la suite de conférences diplomatiques entre les ministres de ces cinq puissances.

Voy. CONFÉRENCE, etc. P. R. C.

INTESTAT (*ab*), *voy.* **AB INTESTAT**.

INTESTINS (mot formé du latin *intrà*, au dedans), partie de l'appareil digestif dans laquelle s'accomplit la fin de la fonction, c'est-à-dire la séparation du chyle et des matières fécales. Aux articles **DIGESTION**, **DUODÉNUM**, **CHYLE** et **DÉFÉCATION**, ces divers phénomènes ont été décrits : il ne nous reste ici qu'à indiquer la forme et la structure des intestins.

A partir du duodénum commence l'*intestin grêle*, divisé en *jéjunum* et en *iléon*, dont la différence, peu sensible, réside dans la plus grande abondance des

vaisseaux chylifères dans la seconde portion. Ces intestins, d'une longueur considérable chez les herbivores et beaucoup plus courts chez les carnivores, ont une forme cylindrique et sont formés de trois membranes, une séreuse extérieure, une musculaire moyenne dont les contractions favorisent le cours des matières, enfin une muqueuse.

A l'extrémité de l'iléon se trouve une sorte de rétrécissement élastique appelé *valvule iléo-cécale*, par où cet intestin communique avec la dernière portion du tube alimentaire, et qui s'oppose au mouvement rétrograde des liquides ou des gaz qui y sont contenus. A partir de ce point jusqu'à l'anus, c'est le *gros intestin* divisé en *cæcum*, *colon* et *rectum*, et dans lequel les résidus s'accumulent et cheminent lentement et contre les lois de la pesanteur, jusqu'au moment de leur expulsion. Plus larges de beaucoup que les précédents, garnis en outre de rétrécissements nombreux, ils semblent destinés à mouler les matières, et offrent encore quelques vaisseaux lymphatiques, destinés à absorber les restes de substance assimilable qui pourraient avoir échappé aux vaisseaux plus nombreux qui les précèdent. Cette disposition appartient spécialement au cæcum et au colon; le rectum reprend la forme cylindrique, mais il est très dilatable et sa tunique musculaire est beaucoup plus énergique, outre qu'il est terminé en bas par un sphincter.

Dans l'état habituel, les intestins sont remplis de gaz qui en écartent les parois et contiennent aussi quelques mucosités sécrétées par leur membrane interne. Pendant la digestion, ils sont actifs et traversés par les substances soit alimentaires, soit excrémentielles.

A raison de leurs fonctions, les intestins sont sujets à de nombreuses maladies qui à leur tour influent notablement sur la santé générale. Aussi n'est-il pas extraordinaire qu'on ait voulu y localiser la plupart des maladies fébriles (*voy.* **FIÈVRES**, **ENTÉRITE**, **DYSSENTERIE**). Les plaies des intestins sont extrêmement fâcheuses à cause de l'effusion dans le péritoine des matières qu'ils renferment, et qui occasionnent une péritonite souvent mortelle. Les étranglements internes, les

hernies (*voy.*), ne sont pas moins fâcheux. F. R.

INTIMATION, INTIMÉ. L'*intimation* est l'assignation que l'appelant d'un jugement donne à la partie qui a obtenu gain de cause, pour comparaître devant les juges qui doivent connaître de l'appel. L'*intimé* est le défendeur en cause d'appel. Ces mots viennent d'*intimare*, qui, dans la basse latinité, est employé dans la signification de *notum facere*, parce qu'à une certaine époque du moyen-âge, c'étaient les juges que l'appelant assignait pour qu'ils vinssent soutenir le bien jugé de leur sentence, et il dénonçait seulement l'appel à la partie adverse pour qu'elle assistât aux débats, si elle le jugeait à propos. E. R.

INTOLÉRANCE, voy. TOLÉRANCE.

INTONATION, action d'exprimer, au moyen de la voix ou de l'instrument, un morceau de musique donné, et plus particulièrement le début de ce morceau. Si l'intonation a lieu avec l'exactitude requise, elle est *juste*; si elle pèche en rendant un son plus haut ou plus bas qu'il ne doit l'être, elle est *fausse*. Ainsi la bonne intonation consiste surtout à bien faire comprendre le rapport convenable qu'ont entre eux les tons qui forment les éléments de la cantilène. La franchise d'intonation est peut-être le mérite que l'on prise le plus dans un chanteur; on exige, avec raison, que ses *attaques*, surtout, soient d'une parfaite justesse et d'une netteté qui ne laisse rien à désirer. En effet, une note, ou même plusieurs notes imparfaitement intonées, pourront passer inaperçues dans le cours d'un morceau, ou du moins ne seront remarquées que d'un petit nombre d'auditeurs; mais le début d'une phrase, et à plus forte raison d'un air, choque et indispose tout le monde lorsqu'il est mal rendu. C'est surtout dans les mouvements lents que l'on peut observer le mérite d'une parfaite intonation: aussi ces morceaux sont-ils l'écueil de tous les chanteurs médiocres, parce que dans ce cas les défauts et les qualités de la voix, comme aussi ceux du style, ne peuvent plus s'évanouir dans des parties accessoires, mais doivent forcément se montrer à découvert et provoquer in-

failliblement les applaudissements ou la désapprobation.

Dans le plain-chant, on appelle intonation d'un psaume, d'une antienne, etc., la partie du morceau composée seulement des premières notes qui se chantent par une seule voix ou par un petit nombre de voix, et après lesquelles le chœur poursuit. Quelquefois la fin de l'intonation est annoncée par un saut de tierce inférieure, dont la dernière note remonte ensuite d'une seconde: c'est ce que l'on nomme *périclèsè*; si l'on ne descend que d'une seconde pour remonter aussitôt du même intervalle, ce passage s'appelle *diaplose*. Lorsqu'une intonation doit être d'abord annoncée à celui qui la fera définitivement, elle prend la première fois le nom d'*imposition*. L'intonation des psaumes usités dans le culte catholique offre des particularités assez remarquables dont il sera parlé au mot PSALMODIE. J. A. DE L.

INTRADE. On donne depuis quelque temps ce nom à un petit morceau placé en tête d'une composition instrumentale, surtout lorsque cette composition est une fantaisie ou un air varié. L'intrade (entrée) n'est autre chose qu'une introduction (*voy.*) dont les formes sont encore resserrées. J. A. DE L.

INTRIGUE. On appelle ainsi toute menée secrète employée pour atteindre un but quelconque. L'intrigue marche volontiers au milieu des ténèbres, car ses moyens sont rarement de ceux qu'on peut avouer au grand jour. Elle est l'allure ordinaire de la ruse et de la fourberie. Aussi le nom d'*intrigant* est-il presque toujours pris dans une acception fâcheuse. En effet, s'il est permis quelquefois d'avoir recours à l'intrigue pour combattre le méchant avec ses propres armes, l'homme qui se sert habituellement de cet instrument dangereux ne saurait se conserver tout-à-fait pur et innocent.

Comme il arrive souvent, le langage familier a donné plus d'extension à la signification de ce mot, et il s'applique d'une manière générale à quiconque choisit les voies détournées pour arriver au but qu'il se propose. On dit ainsi d'un homme qui a beaucoup de relations dans le monde et qui sait s'en servir pour faire

son chemin : C'est un habile intrigant. L'intrigue n'est plus alors que du savoir-faire, élément moins pernicieux qui se glisse dans toutes les relations sociales, et joue un rôle assez important, aujourd'hui que les diverses routes de la fortune sont toutes plus ou moins encombrées.

L'intrigue proprement dite a de tout temps habité de préférence au milieu des cours, mettant ses adroites ressources au service des ambitions fort peu scrupuleuses qui s'agitent autour du souverain. Elle exerce ainsi une puissante et malheureuse influence sur la destinée des peuples ; l'histoire ancienne et moderne nous en offre mille exemples (v. COUR, CAMARILLA, etc.). La diplomatie en use et abuse constamment ; certaines menées qu'un sentiment de délicatesse interdirait dans la conduite d'affaires particulières, traitées d'homme à homme, sont regardées comme tout-à-fait licites dès qu'il s'agit des intérêts de deux nations. Étrange contradiction, qui fait que les premiers principes de la morale sont méconnus par ceux-là même qui devraient donner l'exemple de leur fidèle observation ! Sous ce rapport, les révolutions politiques n'ont encore amené presque aucune réforme ; seulement, dans les monarchies constitutionnelles, l'intrigue, tôt ou tard dévoilée par la presse, tend à devenir un peu moins dangereuse, malgré les raffinements que lui suggère sa position critique.

On appelle *intrigue d'amour* les relations d'un amant avec sa maîtresse ; et l'amour étant en général regardé comme un élément essentiel dans toute œuvre dramatique, on a donné le nom d'intrigue au nœud qui lie ensemble les diverses parties de l'action, qui soutient l'intérêt en les faisant concourir à un dénouement commun. L'intrigue est à la fois l'une des conditions les plus difficiles du drame et le moyen de succès le plus certain au théâtre. Maintes pièces, très médiocres sous tous les autres rapports, obtiennent à la représentation un succès brillant par une intrigue fortement conçue et habilement conduite ; tandis que d'autres, bien supérieures par les pensées et le style, échouent faute d'avoir su captiver de même l'attention des spectateurs. C'est ainsi que Molière et Shakspeare,

unissant au plus haut degré l'entente de l'intrigue au génie de l'observation et au talent de l'expression, se sont placés au premier rang et sont demeurés presque sans rivaux. L'intrigue est aussi la base sur laquelle repose le roman ; mais ici elle offre beaucoup moins de difficultés, car l'auteur peut la développer à son aise et n'est point gêné par ces conditions de temps et de lieu qui entravent sans cesse la marche de l'écrivain dramatique. J. CH.

Un principe général pour ces divers genres de compositions, c'est que l'intrigue même la plus compliquée ne doit jamais présenter une obscurité impénétrable, ou même trop difficile à pénétrer ; qu'elle peut s'entourer de mystère, mais non de ténèbres, exercer l'esprit du lecteur ou du spectateur, et non le tourmenter ou le rebuter. Malheureusement ce précepte n'est pas toujours suivi, et ce n'est pas seulement chez nos poètes dramatiques que Boileau pourrait signaler aujourd'hui ces écrivains

....Qui débrouillant mal une pénible *intrigue*,
D'un divertissement nous font une fatigue.

Une autre loi imposée à l'intrigue littéraire et plus souvent violée encore, est celle de la vraisemblance. Le désir de chercher à tout prix ce qu'on appelle *l'effet*, est presque toujours la cause de ces écarts ; et il est rare qu'il produise des résultats, qui, du moins aux yeux d'une critique éclairée, puissent les rendre pardonnables.

Les ouvrages dramatiques des anciens étaient peu *intrigués* ; leurs auteurs avaient affaire à des spectateurs faciles à émouvoir. Les nôtres, pour lesquels tant de combinaisons théâtrales ont été employées, resassées, ont quelques droits d'exiger des intrigues nouées plus fortement (plus *corsées*, suivant le terme nouveau) ; heureux l'auteur qui peut satisfaire ce désir sans trop d'infractions aux deux lois fondamentales dont nous venons de parler ! Mais ce n'est pas le seul écueil qu'il rencontre sur notre scène, et Grimm, dans sa *Correspondance*, en signalait déjà, il y a près de 60 ans, un autre qui ajoutait de nouvelles difficultés à l'art d'intriguer, d'une manière raisonnable, les compositions dramatiques de quelque étendue : « La rapidité dans l'action, écrivait-il en

1782, est aujourd'hui le plus grand mérite que l'on puisse avoir aux yeux d'un public blasé. L'impatience est, pour ainsi dire, le premier sentiment qu'on apporte au spectacle. Allez vite, plus vite, encore plus vite, à quelque prix que ce soit, et vous pouvez être sûr d'enchanter votre auditoire. » Que dirait Grimm aujourd'hui, et qu'il trouverait sans doute patient son public de 1782 !

Pour la comédie d'intrigue, voy. COMÉDIE, T. VI, p. 373. M. O.

INTRODUCTION (*introductio*, composé de *ducere in*, conduire dans, introduire). Il est des lieux où l'on ne peut entrer, sans y être introduit; il est des livres qu'on ne peut comprendre sans une préface explicative : de là l'introduction qui appartient, dans le sens propre, à l'histoire du cérémonial; dans le sens figuré, à l'établissement des usages, des coutumes, et surtout à des notions préliminaires données en littérature, soit au commencement d'un livre pour en faciliter l'intelligence, soit dans un ouvrage spécial pour aplanir les premières difficultés d'une étude quelconque (voy. ISAGOGUE). C'est ainsi qu'on a, de divers auteurs, l'introduction à l'Écriture sainte qui forme même une branche particulière de l'enseignement théologique; l'introduction à la philosophie, par exemple de S^r Gravesande; l'introduction à l'histoire universelle, par Puffendorf; l'introduction à la vie dévote, par saint François de Sales, et beaucoup d'autres introductions analogues. La plupart de nos études ne sont qu'une introduction à d'autres études; l'instruction supérieure suppose l'instruction secondaire, qui n'est elle-même qu'une continuation de l'instruction primaire. Au milieu de l'année 1840, M. Cousin, alors ministre de l'instruction publique, a créé une chaire d'*Introduction générale à l'étude du droit*, création encore restreinte à Paris, mais qui devra s'étendre à d'autres Facultés de droit. J. T-v-s.

INTRODUCTION (musique). Appliqué à la musique instrumentale, ce mot désigne un morceau que l'on place en tête d'une symphonie, d'une ouverture ou de toute autre pièce. Il consiste en un nombre ordinairement très limité de mesures d'un mouvement grave et d'un

caractère sérieux dont le but est d'appeler l'attention de l'auditoire sur le morceau qui va suivre, et de le lui faire écouter sans distraction. L'introduction n'est souvent qu'une succession d'accords qui modulent plus ou moins; quelquefois on y voit les idées se suivre sans aucun plan fixe, comme si le compositeur était incertain de ce qu'il doit dire : en effet, tous ses caprices peuvent en ce cas lui être passés; il n'a d'autre règle à suivre que de terminer sur l'accord de la dominante du mode, auquel il peut, s'il lui convient, ajouter la septième. L'introduction s'écrit toujours dans le mode de l'*allegro* qui suit; si ce dernier est majeur, l'introduction peut être à volonté majeure ou mineure; il en est de même si l'attaque est mineure, mais alors une introduction en mode majeur doit être plus étendue qu'elle ne le serait en mineur.

Quoique l'introduction soit fort en usage, elle n'est point indispensable, et de fort belles symphonies en sont dépourvues; elle est à peu près inutile lorsque le début de l'*allegro* se distingue par un effet imposant et solennel, mais elle est tout-à-fait convenable lorsque ce début ne respire que la gaieté et l'enjouement.

Dans la musique de théâtre, on appelle *introduction* le morceau de musique qui se chante au lever du rideau, et qui, dans les *libretti* bien faits, doit servir d'exposition. Dans presque tous les opéras modernes, l'introduction est un chœur ou un morceau d'ensemble; mais il n'y a aucune obligation à cet égard. Toutefois, dans un poème où le récit se mêle au chant, il est toujours avantageux de ne pas commencer par un dialogue parlé; rien de plus facile que de disposer en récitatif le peu de paroles qui précéderaient un air, un duo, etc. Très souvent l'introduction se lie à la symphonie d'*ouverture*, de manière à ne faire qu'un avec ce morceau; enfin dans certains opéras modernes, qui sont dépourvus d'*ouverture*, c'est l'introduction qui en tient lieu. On peut dire que Rossini a donné les plus beaux modèles d'introduction théâtrale du répertoire moderne, tant dans le genre sérieux que dans le genre comique : tout le monde connaît les introductions du *Barbier* et de *Guillaume Tell*; et, si l'on

peut quelquefois excuser le musicien qui se dispense d'écrire une symphonie d'ouverture, c'est assurément lorsqu'il est capable de composer une introduction semblable à celle du *Mosè in Egitto*. J. A. DE L.

INTROUVABLE, voy. CHAMBRE INTROUVABLE.

INTUITION (*intuitio*, de *intueri*, regarder, fixer). Cette part de connaissance, dit Locke, est irrésistible et, comme la lumière solaire, est nécessairement et immédiatement perçue dès que l'esprit tourne ses regards de ce côté. C'est de cette intuition, de cette perception intérieure, indépendante des sens, que dépend toute la certitude et l'évidence de nos autres connaissances; c'est la plus grande certitude qu'il soit possible d'acquérir.

Si la légitimité et la certitude du savoir humain sont susceptibles de preuves, il doit exister une certitude première qu'il puisse se passer de démonstration; autrement on serait forcé de demander la preuve de la preuve, jusqu'à l'infini: or, cette vérité qui se démontre elle-même de la manière la plus immédiate, la plus absolue, c'est la vérité de notre sens intime, la certitude de la conscience.

Toutes les preuves, toutes les réalités se réduisent à la preuve, à la réalité de l'intuition: l'évidence *intuitive* est seule inattaquable; c'est dans son principe que l'on doit puiser la doctrine de la certitude.

L'enthymème de Descartes: *Je pense, donc je suis* (*cogito, ergo sum*), est un exemple d'intuition que nous renouvelons à chaque instant de la vie. Arnauld y voyait l'étude permanente qui constitue l'essence de l'âme; Kant y vit le centre fixe et immuable de l'unité synthétique de la pensée. Ce philosophe ne nie pas la possibilité des notions ontologiques, mais bien leur légitimité, et refuse à ces conceptions une valeur absolue. Les idées générales sont de pures conceptions; non point les principes constitutifs des objets, mais de simples directions de l'esprit, ne donnant à l'esprit pour objet que les sensations ou représentations sensibles que Kant nomme *intuitions*. Sans les conceptions de l'intelligence, les sensations ne peuvent nous fournir la connaissance; il faut que ces sensations

soient élevées au degré d'intuition. La certitude n'émane que de la raison pure, faculté qui renferme le principe des connaissances *à priori* (voy.); ces connaissances sont les notions pures de l'entendement préexistant à toutes nos connaissances acquises par la sensation; la disposition de l'esprit à recevoir des impressions est la sensibilité, l'idée qui en résulte est l'intuition.

Quoique les intuitions existent en nous-mêmes *à priori*, le philosophe de Königsberg ne les considère pas comme des idées innées; car si elles sont antérieures aux perceptions sensibles, c'est seulement dans l'ordre de la raison, et non dans l'ordre du temps. Elles ont leur fondement en nous-mêmes; mais elles ne se produisent qu'à l'occasion, à la suite des modifications sensibles; elles ne peuvent exister séparément de ces modifications. Remarquons que, malgré son éloignement pour les idées innées, Kant les admet ici dans le sens de Descartes et de Leibnitz, qui, en effet, n'ont pas prétendu que les idées fussent *réellement*, mais *virtuellement*, innées; qu'elles avaient leur principe en nous, et se manifestaient ensuite à l'occasion des impressions extérieures.

Sur l'*intuition* religieuse, voy. EXTASE, VISION, etc. L. D. C.

INVALIDES, hommes qui ne sont plus *valides* au service, qui n'ont plus les forces ou la santé nécessaires (du verbe *valere*, être fort, bien portant). Chez les peuples de l'antiquité, alors que chaque citoyen devenant soldat, selon les besoins de la patrie, prenait et quittait les armes tour à tour, il ne semble pas que les gouvernements se soient occupés d'une manière spéciale des hommes mutilés par le fer de l'ennemi. Le guerrier mis hors de combat par d'honorables blessures rentrait dans ses foyers où il était rare qu'une longue absence eût laissé le temps de l'oublier; d'ailleurs tous les membres de la communauté politique étant, presque sans exception, exposés aux mêmes chances, il était naturel que son sort n'excitât pas un intérêt particulier. Cependant l'idée première d'un secours accordé aux vieux défenseurs de la chose publique n'est pas plus neuve que tant d'autres: l'histoire

en attribue l'honneur à Pisistrate, qui voulut que les hommes estropiés à la guerre fussent nourris aux frais de l'état. Mais bien que quelques auteurs aient prétendu que les Grecs avaient des *prytanées* analogues à nos établissements d'invalides, tout porte à croire qu'il s'agissait plutôt chez eux d'une sorte de pension de retraite que d'un asile commun. Sans oublier complètement les débris de ces légions qui subjuguèrent le monde, les Romains n'eurent pas de lois fixes à leur égard. Quelques emplois publics, quelques subventions temporaires dépendant de l'inspiration du moment, telles étaient les récompenses de leurs exploits. D'autres fois on leur distribuait une portion des terres conquises par leur vaillance. Sylla, César, Marc-Antoine, Auguste reconnurent ainsi la valeur et le dévouement de leurs vétérans. Mais ceux-ci, dans tous les cas, rentraient dans la foule de leurs concitoyens et perdaient leur caractère militaire. Lorsque les hommes du Nord eurent envahi la Gaule, les divisions territoriales, les bénéfices concédés aux différents chefs ressemblèrent plutôt au partage d'une proie qu'à la rémunération des services rendus à la cause commune. Ceux que leurs blessures rendaient inhabiles à faire valoir leurs droits n'avaient d'autres ressources que la pitié, le brigandage ou la mort. Une fois la conquête définitivement assise, les possesseurs de fiefs qui entraînaient leurs vassaux dans la mêlée trouvaient dans l'humanité, dans l'usage, et surtout dans leur intérêt de propriétaires, de puissants motifs de venir au secours de ceux que maltraitait le hasard des combats. Mais le plus souvent cette triple voix était méconnue. Les successeurs de Charlemagne commencèrent à pourvoir au sort de quelques-uns de leurs serviteurs caducs ou mutilés, en les plaçant dans des monastères de fondation royale. Là, le petit nombre de ceux qui étaient admis sous le titre d'*oblats* ou *frères-lais*, relégués dans les dernières fonctions, sonnaient les cloches, balayaient l'église, payant ainsi par de pénibles travaux le misérable refuge qu'ils n'obtenaient encore que par faveur. D'autres entraient comme mortes payes au service des seigneurs dont ils

gardaient les châteaux en temps de paix. Philippe-Auguste, le premier, songea chez nous à assurer l'avenir des guerriers qui l'avaient secondé dans ses nombreuses entreprises. Voulant remédier à l'insuffisance des asiles ouverts aux moines-lais, il résolut de fonder un hôtel des invalides; malheureusement le pape Innocent III, auquel il avait demandé l'autorisation de soustraire cet établissement à la juridiction épiscopale, s'opposa par un refus à la réussite d'un si noble projet. L'hospice des Quinze-Vingts à Paris, institué par saint Louis en faveur des chevaliers qui avaient perdu la vue en Palestine, ne réalisa qu'incomplètement les intentions de son prédécesseur. Cependant l'usage des oblates donnait lieu chaque jour à des plaintes. Il était difficile, en effet, que la bonne intelligence régnât entre des religieux amis de la paix et du silence, et de vieux soudards habitués au tumulte des camps. L'exigence des uns, l'impuissance ou la paresse des autres devaient amener de violentes altercations dont les invalides ou les abbés fatiguaient sans cesse la cour. Pour se soustraire à ces tracasseries, les derniers proposèrent à la couronne de racheter cette espèce d'impôt en nature par des pensions annuelles, qui conservèrent le nom d'*oblats*.

Les choses étaient en cet état, lorsque De Lanoue, qui écrivait en 1559, proposa la création d'un corps d'invalides. Enfin, en 1575, Henri III forma dans la rue de l'Oursine une *maison royale et hospitalière* pour les officiers et soldats infirmes, auxquels il donna une décoration qu'ils portaient sur la poitrine, et qui consistait en une croix nacrée avec cette devise : *Pour avoir bien servi*. Cette institution reçut le nom d'*ordre de la Charité chrétienne*. Henri IV, à son tour, réunit quelques vieux officiers protestants et catholiques rue des Cordeliers-Saint-Marcel; mais cet établissement, n'ayant pas été doté, ne tarda pas à s'éteindre (1596). Il se montra plus prudent pour la maison de la rue de l'Oursine, dont il se déclara le protecteur (1597, 1604), et dans laquelle il plaça quelques-uns de ses plus fidèles compagnons d'armes pour y être nourris et médicamentés. Louis XIII transféra au château de Bicêtre les frères

de l'Oursine (1634); mais, en les érigeant en commanderie de Saint-Louis, il exclut du droit à tout secours ceux de la religion réformée. Mal logés, mal entretenus dans ce nouvel asile, les vieux débris de Coutras, d'Arques et d'Ivry (*voy.* ces noms) se virent bientôt réduits à l'abandonner et à se disséminer de nouveau dans des abbayes.

L'accroissement progressif des forces militaires, le grand nombre d'invalides que des guerres incessantes avaient laissés à la suite des régiments, des idées nouvelles en administration, portèrent Louis XIV à développer l'institution de ses prédécesseurs. Il le fit en prince passionné pour la guerre et pour les monuments. Un arrêt du conseil du 12 mars 1670 assigna des fonds pour la construction et la dotation de l'*Hôtel royal des invalides*; dans le courant de la même année, par les soins du ministre Louvois, des plans furent présentés, le terrain choisi et acheté, et la première pierre de l'édifice posée de la main du monarque. Quatre ans après, les bâtiments étaient en état de recevoir une certaine quantité d'officiers et de soldats provisoirement rassemblés dans une vaste maison de la rue du Cherche-Midi; mais ce ne fut que trente ans plus tard (1706) que le monument, commencé sur les plans de Libéral Bruant, fut achevé dans son ensemble, sous la direction de Mansard, seul auteur du dôme qui le couronne si dignement.

Cette magnifique fondation, la première et la plus belle de son genre, attira bientôt l'attention de l'Angleterre sur le sort de ses vieux défenseurs. Dès 1682, Charles II, après avoir obtenu de Louis XIV communication de ses plans, fit commencer près de Londres l'établissement de Chelsea-College, terminé en 1690, où sont logés 400 invalides de l'armée de terre et dont relèvent 10,000 autres, répandus dans les campagnes. En 1708, Guillaume III et Marie consacrèrent aux invalides de la marine les magnifiques bâtiments de Greenwich (*voy.* l'article). En 1745, Frédéric-le-Grand fit ériger pour les guerriers qu'il avait si longtemps conduits à la victoire un hôtel portant cette belle inscription: *Læso et invicto militi*. Cet édifice situé près de Berlin, hors de

la porte d'Oranienbourg, fut terminé en 1748. Les militaires qui y sont admis ont, comme à Paris, des logements commodes et des jardins, mais de plus des champs assez étendus dont la culture leur est réservée. On en compte de 1,000 à 1,100. La Suède possède un hôtel des invalides à Upsal. La Russie n'est point restée en arrière, et si elle n'a point consacré un palais à ses invalides, elle s'est cependant occupée de leur sort. A la fin de 1831, l'empereur a approuvé l'établissement d'une *colonie d'invalides*, fondée entre Gatchina et Tsarkoié-Célo. Cette colonie porte le nom de *Slobode Pavlofskaïa*; son but est d'offrir un asile aux sous-officiers et soldats de la garde impériale invalides qui n'ont pas les moyens de subsister dans le lieu de leur naissance. Chaque maison possède un jardin et contient deux familles; la cassette de l'empereur paie à chacun des invalides une somme de 100 roubles pour frais de premier établissement. Après leur mort, les enfants héritent seulement du mobilier. Les veuves chargées d'enfants en bas âge peuvent rester dans les maisons et jouir du produit des terres jusqu'à l'entrée de leurs fils dans les établissements d'instruction militaire, ou jusqu'à ce que leurs filles aient atteint l'âge de seize ans.

L'*hôtel royal des Invalides* de Paris, premier type des divers établissements dont nous venons de parler, s'élève à l'extrémité occidentale du faubourg Saint-Germain. La façade qui regarde le nord se développe majestueusement sur une étendue de 390 mètres; elle est élevée de trois étages au-dessus du rez-de-chaussée, éclairée par 133 fenêtres, sans y comprendre les mansardes que couronnent des trophées militaires. Dans l'avant-corps du milieu, au-dessus de la porte principale, décorée de pilastres ioniques, on aperçoit la statue équestre de Louis XIV environnée des figures de la Justice et de la Prudence. Au-dessus de ce bas-relief, œuvre de Coustou jeune, est placée cette inscription: *Ludovicus Magnus, militibus regali munificentia in perpetuum providens, has ædes posuit ann. 1675*. Les statues de Mars et de Minerve décorent chaque côté de cette entrée; quatre figures représentant les nations vaincues

ont, de nos jours, été placées aux angles des pavillons qui terminent la façade.

Après avoir dépassé cette porte, on pénètre dans la *cour royale*, qui a 390 pieds de long sur 192 de large. Elle est entourée d'un double rang de portiques en arcades, l'un sur l'autre, avec des avant-corps au milieu de chaque face. Dans les constructions placées derrière ces galeries s'étendent, au rez-de-chaussée, quatre réfectoires ornés de peintures à fresque de Martin, représentant les sièges et batailles les plus mémorables du règne de Louis XIV. Dans les étages supérieurs se trouvent les appartements. Le grand état-major de l'hôtel occupe ceux de l'aile droite et de l'aile gauche de la façade. Dans le pavillon du milieu est la bibliothèque, d'où la vue s'étend sur les Champs Élysées et l'avenue de Neuilly. Créée en 1799 par les soins du premier consul, elle contient environ 26,000 volumes; elle est ouverte de 9 à 3 heures aux seuls invalides. Entre autres ornements, on y remarque un plan en relief de l'hôtel, et le chapeau que Napoléon portait à la bataille d'Austerlitz. Dans la grande salle du conseil, située tout auprès, se trouvent rangés dans l'ordre chronologique les portraits des maréchaux de France. Dans les combles sont placés les fameux plans en relief des principales villes fortes du royaume, plans dont un assez grand nombre sont neufs, ayant remplacé ceux que les Prussiens, en 1815, ont transportés à Berlin, et parmi lesquels se trouve aussi une carte en relief de la Suisse. Les autres parties de l'hôtel sont affectées au logement des invalides. A très peu d'exceptions près, les chambres sont en commun, mais disposées de manière à ce que chacun y soit à l'aise; celles des officiers contiennent de quatre à six lits; les dortoirs des sous-officiers et soldats en comptent cinquante. Les corridors et les escaliers portent le nom de quelque grand guerrier ou de quelque grande bataille. A gauche, au rez-de-chaussée, en arrière des grands réfectoires des soldats, se trouvent ceux des officiers et des employés de l'hôtel, les offices où l'on montre l'argenterie donnée à l'établissement par l'impératrice Marie-Louise à l'époque de son mariage, et, plus loin, les deux cuisines avec leurs deux mar-

mites pouvant contenir chacune douze cents livres de viande. Dans des bâtiments neufs construits, en 1749, du côté de la plaine de Grenelle, des appartements particuliers ont été pratiqués pour des officiers de divers grades. C'est encore dans la même direction que se trouvent la manutention, la lingerie, les magasins et l'infirmerie. Six cours ayant toutes leurs destinations particulières entourent la cour d'honneur.

Au fond de la cour royale se trouve l'entrée de l'église, surmontée d'une statue en pied et en marbre de Napoléon. L'église même est composée d'une grande nef et de deux bas côtés décorés de pilastres corinthiens. Les victoires de la révolution, du consulat et de l'empire avaient décoré la nef de 960 drapeaux enlevés à l'ennemi. Lors de l'invasion de 1814, les invalides les brûlèrent eux-mêmes plutôt que de les rendre à leurs anciens possesseurs : 170 étendards nouveaux, fruit des expéditions d'Espagne, de Morée et d'Alger, les remplacent aujourd'hui. L'autel principal, orné de six colonnes torses groupées trois à trois, dorées, garnies d'épis de blé, de pampre, de feuillage et de faisceaux de palmes qui se réunissent pour soutenir un baldaquin supportant un globe et une croix, s'élève sous une arcade communiquant avec une seconde église. Cette seconde église est celle que surmonte le dôme qui, s'élevant à 105 mètres de hauteur, domine tout Paris. Ce magnifique édifice, où les artistes du siècle de Louis XIV ont à l'envi déployé leurs talents, possède un portail spécial sur une vaste avenue au midi. Au-dessus d'un perron s'élèvent deux ordonnances de colonnes doriques et ioniques superposées et couronnées par un fronton triangulaire. Les niches adjacentes à l'entrée sont occupées par les deux statues colossales de saint Louis et de Charlemagne, dues au ciseau de Coustou aîné et de Coysevox; dans l'attique, quatre statues représentent la Tempérance, la Justice, la Prudence et la Force. Une ceinture de quarante colonnes corinthiennes règne autour du dôme avant la naissance de la coupole, terminée par un lanternon au-dessus duquel se dresse une aiguille surmontée d'une croix. Cette coupole est

couverte en plomb; ses douze grandes côtes, dorées sous Louis XIV, repeintes en jaune sous Louis XV et redorées en 1813 par ordre de Napoléon, resplendent aux rayons du soleil d'un éclat qui contraste heureusement avec la teinte sombre que le temps a imprimée au reste du monument. Dans les intervalles qui séparent les côtés, on remarque des trophées militaires dorés aussi et couronnés par un casque dont l'ouverture sert de lucarne. Vu du dehors, le dôme des Invalides excite l'étonnement par ses proportions élégantes, ses lignes harmonieuses et son incroyable légèreté; à l'intérieur, le travail, la richesse des matériaux, les sentiments que communique le lieu, les noms et les souvenirs qu'il rappelle, tout se réunit pour émouvoir et frapper d'admiration celui qui y pénètre. Sur le pavé en marbre de différentes couleurs incrusté à la manière des ouvrages de Florence, se dessinent des lys, des chiffres, les anciennes armes de France et le cordon du Saint-Esprit. La vue se porte bientôt sur l'intérieur de la coupole, de 50 pieds de diamètre, où Charles Lafosse a représenté *la gloire des bienheureux*. Les quatre évangélistes, peints par le même, figurent dans les pendentifs. La première voûte est divisée en douze parties égales où le pinceau de Jouvenet a figuré les douze apôtres. Les groupes d'anges qui ornent les embrasures des croisées ont été exécutés par les deux frères Boullongne. La voûte du sanctuaire, peinte par Coypel, représente la Trinité dans sa gloire et l'Assomption de la Vierge. Autour du plan circulaire du dôme sont placées six chapelles richement ornées de peintures et de sculptures. Celle de la Sainte-Vierge, une des plus belles, est toute en marbre blanc; on y voit la statue de Marie, sculptée par Pigalle, et deux anges adorateurs, ouvrages de Coustou et de Poirier. Un monument funèbre y fut consacré, en 1807, à la mémoire de Vauban. Deux anges, dus au ciseau de Lapierre et de Lemoine, décorent la chapelle dédiée à sainte Thérèse, où Napoléon fit, en 1805, placer avec grande pompe le mausolée de Turenne, transféré de Saint-Denis au Musée des Monuments français. Les quatre autres chapelles sont dédiées aux Pè-

res de l'Église latine; chacune d'elles est surmontée d'un petit dôme peint à fresque. Dans celle de Saint-Augustin, Louis Boullongne a représenté les circonstances les plus remarquables de la vie de ce saint docteur. Bon Boullongne, Michel Corneille et Doyen en ont fait autant pour celles de Saint-Ambroise, de Saint-Grégoire et de Saint-Jérôme. Ces chapelles sont en outre décorées de nombreuses statues. Une suite de médaillons en ornent encore l'entrée; ils représentent les principales actions de la vie de saint Louis, dont l'histoire se trouve complétée dans quatre magnifiques bas-reliefs au pourtour du dôme.

Indépendamment des mausolées de Turenne et de Vauban, les caveaux des Invalides renferment les tombes de plusieurs maréchaux de France et officiers généraux morts gouverneurs de l'hôtel. Parmi leurs noms, inscrits sur une table de marbre placée dans l'église en face de la chaire, on remarque ceux de Kléber, de Bessières, de Duroc et de Jourdan. Les cendres des victimes de l'attentat du 28 juillet 1835 (*voy. MORTIER*) reposent aussi dans les caveaux des Invalides. Enfin, depuis la grande journée du 15 décembre 1840, les restes mortels de l'empereur Napoléon rapportés, suivant son dernier vœu, *sur les bords de la Seine, au milieu du peuple français*, attendent, dans la chapelle de Saint-Jérôme, l'érection du magnifique monument qu'un artiste du plus haut mérite a été chargé d'exécuter.

De nombreux canaux répandent avec abondance dans toutes les parties de l'établissement les eaux nécessaires à la salubrité et à la consommation. Des jardins réservés au gouverneur et aux autres fonctionnaires entourent l'hôtel; dans diverses directions, des cours plantées d'arbres fournissent un ombrage agréable aux autres habitants dont quelques-uns possèdent, en outre, de petits jardins qu'ils entretiennent soigneusement. Devant les constructions principales, se développe une vaste cour entourée de fossés et fermée par une superbe grille. Dans cette cour, une batterie construite, en 1800, par ordre du premier consul et augmentée, depuis 1830, des bouches à feu de gros calibre provenant d'Alger et d'An-

vers, annonce à la capitale les grandes solennités publiques et les victoires remportées par nos armées.

A l'extérieur, l'Hôtel des Invalides est entouré de boulevards bien plantés. Une immense *esplanade*, s'étendant jusqu'à la Seine sur un parallélogramme embelli de gazons, d'allées et de massifs d'arbres, en forme l'avenue principale.

Les oblats furent le principe de la dotation des Invalides (1672); mais bientôt (1674) l'insuffisance de cette subvention nécessita sur toutes les dépenses de la guerre une retenue de deux, puis (1682) de trois deniers pour livre. L'administration, conduite à la manière conventuelle, bonifia les revenus par des constructions ou des concessions de terrains; et, grâce à cette gestion, elle possédait, en 1764, 2 millions qui furent convertis en rentes sur la ville; le revenu de l'hôtel était, en 1789, de 1,700,000 francs. En 1790, la prestation des oblats s'éteignit, et le trésor public dut subvenir à ce déficit. Dans le cours de l'an II, les immunités dont l'établissement avait toujours joui furent abolies, les rentes supprimées, les propriétés foncières diverties; une loi mit à la charge de l'état toutes les dépenses.

Il suffisait, dans l'origine, d'avoir vingt ans de services effectifs ou des blessures graves pour entrer aux Invalides; en 1776 et 1792, les conditions d'admission devinrent plus difficiles: les militaires estropiés au service, aveugles, amputés ou parvenus à la caducité, furent seuls reçus. Aujourd'hui, il faut avoir perdu un ou plusieurs membres, être privé de la vue par suite d'événements de la guerre, ou compter trente ans de service effectif et soixante ans d'âge. Les militaires retirés du service doivent de plus jouir déjà d'une pension de retraite.

A la fin du règne de Louis XIV, 10,000 invalides animaient le refuge qu'il leur avait créé; cependant, d'après son propre édit, le corps ne devait être que de 4,000 hommes, tant officiers que soldats; les moins infirmes devaient être détachés dans des places frontières pour y faire un service de paix. Sous le règne de Louis XV, le nombre fixé s'étant considérablement accru, cette circonstance amena l'institution de pen-

sions à l'extérieur. En 1792, pour remédier au même inconvénient, un décret du 30 avril prescrivit de distraire de l'hôtel, sous le nom de *vétérans*, les invalides propres encore à quelque service militaire. En l'an VIII, l'augmentation toujours croissante du nombre des invalides détermina la création d'une succursale à Versailles; elle y resta peu de temps; d'autres furent successivement instituées à Saint-Cyr, à Avignon, à Louvain, à Arras, à Nice. Le total des invalides qui, au commencement du consulat était déjà de 15,000, s'élevait, en 1813, au chiffre effrayant de 26,000. De toutes ces succursales, celle d'Avignon subsiste seule encore; l'hôtel occupe un immense local formé des bâtiments du ci-devant séminaire de Saint-Charles, des Célestins et de la maison de Saint-Louis. Il s'y trouve une belle et curieuse église, de vastes salles, de longs corridors; 1,000 vieux soldats choisis parmi les hommes nés dans les départements méridionaux, ou dont les blessures demandent un climat plus tempéré que celui de la capitale, y sont entretenus au sein de l'aisance et de la propreté. La population de l'hôtel de Paris flotte aujourd'hui entre 3,000 et 3,500. Dans ce nombre, où ne sont pas compris environ 200 employés divers, on remarque quelques blessés des journées de juillet et de juin, et plusieurs de nos nouveaux compatriotes d'Afrique, que l'on reconnaît à la couleur noire et cuivrée de leur teint. Les constructions qui ont contenu à plusieurs reprises une quantité bien plus considérable d'habitants, n'en peuvent cependant recevoir commodément beaucoup plus de 4,000. Un certain nombre d'hommes, autorisés à habiter hors de l'hôtel, y viennent à des époques déterminées, recevoir les effets d'habillement auxquels ils ont droit, et une indemnité de nourriture qui, pour les soldats, est de 15 fr. par mois. Une école fondée dans l'hôtel par Louis XIV pour les fils d'invalides, se compose d'une trentaine d'élèves auxquels on fait apprendre l'état qui leur convient le mieux. A leur sortie, ces enfants entrent chez un maître ouvrier, ou, s'ils veulent servir, dans un des régiments de l'armée

à leur choix. Deux médecins, trois chirurgiens, un pharmacien, aidés de plusieurs élèves, composent le service de santé. Vingt-huit religieuses de l'ordre de Saint-Vincent de Paul, occupant un pavillon séparé dans lequel se trouve le laboratoire, prodiguent leurs soins aux malades. Trente cuisiniers fournissent soir et matin, aux heures prescrites par les règlements, une nourriture abondante et même agréable aux officiers et aux soldats. Indépendamment des plats de viande, de légume, de poisson et de dessert, chaque homme reçoit par jour 750 grammes de pain, y compris celui de soupe, et 93 centilitres de vin. En outre des fonds représentés par le matériel de l'hôtel et par la valeur des terrains et des constructions, un invalide, ou homme moyen, coûte annuellement à l'état 750 francs, à raison de 1 fr. 80 cent. par journée de soldat et de 2 fr. 20 cent. par journée d'officier. La moyenne des décès est, chaque année, de 68 pour 1,000.

L'établissement des Invalides, placé par son fondateur sous la direction générale du secrétaire d'état au département de la guerre, mais compris, pendant la révolution, dans les attributions du ministère de l'intérieur, est depuis longtemps rentré sous la première administration. Les fonctions de gouverneur sont ordinairement occupées par un maréchal de France. Sous ses ordres, un lieutenant général commande l'Hôtel de Paris, et un maréchal-de-camp celui d'Avignon.

Dans une des visites de Louis XIV, les invalides s'étant portés en foule sur le passage du roi, ses gardes les repoussèrent avec une vivacité qui excita les réclamations de ces vieux soldats. Sur leurs plaintes, le roi décida qu'à l'avenir les fonctions de ses gardes s'arrêteraient à la porte de l'hôtel, et qu'ils seraient remplacés à l'intérieur par les invalides. Cet usage est resté et subsiste encore.

V. R.

INVASION (*invasio*, de *invadere*, se jeter sur un espace quelconque en franchissant les limites), voy. GUERRE, T. XIII, p. 245.

INVENTAIRE, état détaillé de la situation des affaires d'un commerçant. L'inventaire est le seul moyen par lequel

le négociant puisse se rendre un compte exact du résultat de ses opérations. Il consiste à faire le relevé général de son actif et de son passif, c'est-à-dire de ses créances et de ses dettes. Les marchandises, ainsi que les fonds en caisse et les effets de portefeuille qu'il possède, composent, avec la liste de ses débiteurs, la totalité de son actif; les sommes qu'il doit et les billets, souscrits par lui, qui se trouvent en circulation, constituent son passif; la balance des deux additions forme son avoir réel. En faisant ce travail à des époques plus ou moins rapprochées, suivant l'importance de ses affaires, le négociant peut apprécier d'une manière certaine les bénéfices que lui procurent ses opérations, et s'arrêter à temps lorsque, engagé dans une mauvaise voie, il reconnaît que ses prévisions ont été trompées. Le déficit est ainsi toujours signalé avant qu'il devienne tout-à-fait irréparable.

Pour bien remplir son but, un inventaire doit être fait avec la plus scrupuleuse exactitude; il faut se garder soigneusement de toute illusion fâcheuse, écarter sans hésitation toute créance mauvaise, et apporter une grande retenue dans l'estimation des marchandises. Ce dernier point surtout offre quelques difficultés. En effet, toute espèce de marchandises n'a de valeur réelle qu'au moment de la demande ou de l'échange, et, dès qu'on veut en forcer la vente, cette valeur tombe rapidement, surtout pour les objets de fabrique dans lesquels la main-d'œuvre joue le principal rôle. Estimer ces marchandises au prix de revient serait s'exposer à de cruels mécomptes, puisque si l'on était obligé d'en réaliser de suite la valeur, elles ne produiraient pas la moitié, ni peut-être le quart de ce prix, en certains cas même pas seulement le dixième. Cette estimation ne saurait sans doute être jamais qu'approximative; étant subordonnée à la nature des marchandises, elle ne peut être soumise à aucune règle absolue. Mais on conçoit qu'elle exige beaucoup de prudence et une grande sagacité dans l'appréciation de la valeur en usage des objets. En général, il vaut mieux rester un peu au-dessous que de risquer d'aller trop au-dessus de leur valeur réelle.

L'inventaire est une condition essen-

tielle de tout établissement commercial. Le Code de commerce l'a rendu obligatoire; mais, par une fâcheuse condescendance, son absence n'est presque jamais regardée comme suffisante pour faire déclarer un failli en banqueroute. Grâce à cette déviation du texte de la loi, un grand nombre de négociants ne se croient point obligés de s'y astreindre : ils marchent ainsi aveuglément d'entreprise en entreprise, et trop souvent se creusent, sans le savoir, un abîme dans lequel ils entraînent avec eux une foule de malheureuses familles. Combien de désastres particuliers, et peut-être de crises générales, auraient été conjurés par le simple moyen d'inventaires exacts et périodiques ! L'honnête homme, du moins, s'arrêterait toujours, frappé de terreur, en se voyant sur le bord du précipice, et n'attendrait pas, pour entrer en arrangement avec ses créanciers, d'être privé de toute chance de salut.

J. CH.

INVENTION (*inventio*, de *invenire*, composé de *venire in*, venir dans, trouver). Ce mot est expliqué par son étymologie, et ce serait à tort qu'on lui donnerait le sens absolu de création. L'homme, à vrai dire, ne sait rien créer. Créer n'est pas seulement au-dessus de ses forces, mais au-dessus de son intelligence : il ne peut concevoir l'acte de toute-puissance qui fait passer du néant à l'être. La création, en poésie, en musique, dans la peinture, n'est donc qu'une combinaison des éléments de chacun de ces arts, plus ou moins propre à celui qui la tente et qu'il a trouvée avec plus ou moins de bonheur, en *venant dans* son sujet, en sondant ses ressources, en choisissant parmi elles, c'est-à-dire en *inventant*. L'invention est donc la découverte de tout ce qu'un sujet comporte. Fruit de la méditation patiente ou de la rapidité avec laquelle le génie sait plonger d'un coup d'œil au fond des choses, c'est une vue supérieure de ce qu'une matière fournit à celui qui veut la traiter, qu'il soit orateur ou poète, qu'il anime la toile ou qu'il nous soumette aux charmes de la mélodie.

Cette vue supérieure, cette découverte de tout ce qu'un sujet renferme, n'est pas le seul trait caractéristique du génie : on doit y joindre le choix qu'il en sait faire

et selon les temps et selon les lieux. Sans cette science instinctive et profonde de ce qu'il faut prendre, de ce qu'il faut rejeter, *quid deceat, quid non* (HOR.), le génie est brut, incomplet; on peut nier sa force et son étendue; il a des traits heureux, mais il échoue dans l'ensemble : *infelix operis summa, quia ponere totum nesciet* (HOR.) ! André Chénier a donc dit avec raison :

... Dans les arts, l'inventeur est celui
Qui peint ce que chacun peut sentir comme
lui ;
Qui, fouillant des objets les plus sombres re-
traites,
Étale et fait briller leurs richesses secrètes ;
Qui, par des nœuds certains, imprévus et
nouveaux,
Unissant des objets qui paraissaient rivaux,
Montre et fait adopter à la Nature mère,
Ce qu'elle n'a point fait, mais ce qu'elle a pu
faire.
C'est le fécond pinceau qui, sûr dans ses re-
gards,
Retrouve un seul visage en vingt belles épars ;
Les fait renaître ensemble, et, par un art su-
prême,
Des traits de vingt beautés forme la beauté
même.

Inventer ainsi, c'est découvrir la pensée-mère d'un sujet, la pensée génératrice de toutes les autres; c'est combiner, en le traitant, les principales idées, les principales affections qui s'y rapportent; c'est donner à tout une grâce, un intérêt, une vie, qu'on ne soupçonnait pas, ou dont la réalisation appartient au prosateur, au poète, à l'artiste; inventer ainsi, c'est trouver le beau idéal (*voy.*). Or, le beau idéal est la plus haute expression de l'intelligence humaine; et toutes les fois que cette expression se manifeste, elle excite l'admiration générale, soit qu'elle se produise dans une épopée ou dans un drame, dans une histoire ou dans une pièce d'éloquence, dans les formes majestueuses d'un palais ou dans les accords ravissants d'une symphonie. *Invente, tu vivras!* a dit un poète, et cet oracle est infailible : on devient immortel, en inventant dans les conditions prescrites par André Chénier.

Ce hardi conseil d'inventer pour vivre dans la mémoire des hommes, n'a guère été donné aux auteurs dramatiques, du moins pour les sujets de leurs pièces. Horace est d'avis que l'on choisisse un de

ceux que fournit l'Iliade plutôt que d'en traiter d'imaginaires :

*Rectius Iliacum carmen deducis in actus,
Quam si proferres ignota indictaque primus.*

Voltaire a fait des pièces d'invention, quoique le P. Brumoy condamnât les sujets de ce genre, et que Corneille et Racine eussent tiré tous les leurs de l'histoire et de la fable. L'opinion d'Horace est prudente; mais le succès de Voltaire est un argument victorieux.

Les rhéteurs appellent *invention* la première partie de la rhétorique, celle qui enseigne à trouver les moyens propres à persuader. Ils enseignent en même temps que, pour persuader les hommes, il faut prouver, plaire ou toucher (*ut probet, ut delectet, ut flectat*, CIC.), et souvent réunir ces trois moyens. On prouve par les *arguments*, on plait par les *mœurs*, on touche par les *passions* : de là une triple division dans l'invention, partie de la rhétorique. Mais tous les préceptes à cet égard reviennent à cette triple recommandation : soyez judicieux, vertueux et sensible. En cela, comme en tout, l'art est utile; mais la nature est le grand maître.

J. T-V-S.

INVENTION (techn.), *voy.* BREVET D'INVENTION.

INVENTIONS ET DÉCOUVERTES. *Découvrir*, c'est trouver et faire connaître ce qui existait, mais ce qui était inconnu ou caché. *Inventer*, c'est imaginer ou trouver ce qui n'existait pas sous cette même forme (*voy.* l'art. précédent). Entre la découverte et l'invention, il y a donc une différence profonde. Cependant elle est encore plus dans le langage que dans les opérations de l'intelligence; car quoique l'invention demande généralement un plus haut degré d'imagination, de combinaison et de subtilité que la découverte, celle-ci, quand il s'agit de sciences, est à son tour le fruit d'une haute capacité; et l'une et l'autre, l'invention et la découverte, sont tantôt le résultat des mêmes facultés mises en jeu, tantôt celui de hasards analogues saisis avec le même bonheur. De là viennent entre les découvertes et les inventions des rapports intimes. Les unes conduisent aux autres. En effet, que de découvertes en astronomie dues à l'invention des lunettes!

en géographie, à celle de la boussole¹! D'un autre côté, que d'inventions dues à des découvertes! Les plus grandes créations matérielles de nos jours, ces bateaux à vapeur et ces chemins de fer qui vont changer les relations sociales et les mœurs elles-mêmes, ne sont-ils pas le fruit de simples découvertes en mécanique et en physique? Les inventions et les découvertes de tous les genres se tiennent si intimement, qu'on ne saurait plus aujourd'hui les classer, comme on prétendait le faire autrefois, suivant qu'elles servaient aux sciences, aux arts et aux métiers. On le sait, à chaque pas que fait la science, à chaque découverte qu'y fait le génie de l'homme, naît ou un art ou un métier nouveau, ou bien un perfectionnement, une invention dans plusieurs métiers et dans plusieurs arts. Et tous ces travaux s'aident, se poussent, se facilitent les uns les autres. A certaines époques, ils se croisent et se fécondent à tel point, qu'ils changent toute la face de la civilisation. Il est des siècles où l'esprit humain est livré à ce mouvement, qui est une sorte d'improvisation dans la science et dans les arts, comme dans d'autres il est absorbé ou du moins préoccupé par ces travaux de méditation qui sont une sorte de voyage de découverte dans le monde moral. Quand se présentent ces époques d'inventions et de découvertes, il en résulte toujours des changements profonds dans l'état général de la société; car tantôt elles font d'une nation agricole un peuple industriel, tantôt d'une nation commerçante un peuple navigateur. D'autres fois, par la richesse qu'elles donnent et le luxe qu'elles enfantent, elles altèrent profondément les institutions et les habitudes. D'un autre côté, les mœurs et les lois elles-mêmes, jointes au climat et à la position d'un pays, exercent sur les inventions et les découvertes une influence majeure.

Il en résulte que l'histoire bien faite des découvertes et des inventions serait celle de l'esprit humain; et comme elle embrasserait la psychologie aussi bien que les autres sciences, ce serait presque celle de l'humanité. Nous n'essaierons pas

(*) Il a été traité séparément de ces dernières à l'art. DÉCOUVERTES.

ici d'esquisser ce beau travail; nous nous bornerons, au contraire, à indiquer la marche générale qu'a suivie l'intelligence de l'homme dans cette grande voie.

Le génie de l'homme est fait pour inventer, pour découvrir. C'est là sa loi suprême. Elle se manifeste même dans la *vie sauvage*, cette condition de l'humanité qui n'est pas primitive, mais que nous citons la première comme inférieure à toute autre, parce que l'homme y est en guerre avec tout ce qui l'entoure et ne songe qu'à satisfaire son égoïsme. La sphère qu'en cet état parcourt l'intelligence de l'homme est étroite; les moyens dont elle dispose sont bornés; mais les produits de son industrie n'en sont que plus admirables. Il en est que la civilisation n'obtiendrait pas avec toutes les ressources que lui assure la supériorité de ses agents.

La *vie pastorale*, qui a quelques besoins et quelques idées de plus, qui est en paix avec tout ce qui est pacifique, qui chérit tout ce qui est susceptible d'éducation dans cette nature animale qu'elle élève presque jusqu'à elle; la vie pastorale qui, en idéalisant la nature végétale, se prête si bien au développement des facultés méditatives; qui se complait tant à étudier le ciel et à peupler le monde de dieux, fait pour les besoins matériels de l'existence peu d'inventions autres que celles qui se rapportent à la bergerie et à l'abreuvoir. Mais elle découvre les étoiles du firmament et constate le cours du soleil et de la lune; elle crée la météorologie et l'astrologie; elle rêve le zodiaque et fabrique le gnomon; du moins elle place au ciel cette fiction d'astronomie, et sur le globe ce début de chronométrie.

La *vie agricole* achève ces créations. C'est elle qui fait, sinon une astronomie, du moins un calendrier; qui invente, sinon la métrologie, du moins des poids, des mesures et des monnaies; qui improvise, sinon la géométrie, du moins l'arpentage; et qui enseigne, sinon l'arithmétique, du moins le calcul. Son point de départ pour plusieurs de ces sciences, ce sont les plus simples et les plus admirables des instruments que la nature ait donnés à l'homme, le pied et la main. En effet,

dans la vie agricole, et même dans la vie pastorale, la longueur du pied et le nombre des doigts de la main deviennent la base des premières opérations de la géométrie, de l'arithmétique et de la métrologie. Peut-être même certaines théogonies et certaines cosmogonies, où la décade, c'est-à-dire le système décimal, joue un grand rôle, n'ont-elles pas eu d'autre base que ces instruments et ces moyens primitifs de calculer ou de mesurer le monde que Dieu a mis à la disposition de l'homme.

La vie agricole fait de nouveaux pas. Elle perfectionne tous les instruments d'utile culture, tandis que la *vie barbare*, qui est une anomalie ou un excès, comme la vie sauvage, perfectionne surtout les instruments de destruction, les armes de la guerre. Si la vie agricole complète pour ses besoins l'éducation des animaux domestiques, la vie barbare n'emploie guère à ses fins que le plus noble de ces auxiliaires de l'homme, le cheval; mais elle dompte l'éléphant inutile à la vie agricole, et elle dompterait le lion, le tigre et la panthère; elle les ferait servir à son but, si elle y trouvait son avantage.

La *vie civilisée* se distingue précisément en ce qu'elle découvre et invente sans cesse. C'est là son caractère et sa gloire. Elle est toute tissée d'inventions et de découvertes. Mais la civilisation elle-même a des phases très distinctes et dont nous devons signaler les principales, soit dans les annales du monde ancien, soit dans celles du monde moderne.

La *civilisation* que nous appellerons *théocratique*, celle de l'Égypte, de la Perse et de la Chaldée, enfanta presque toutes nos sciences, plusieurs de nos arts, quelques-uns de nos métiers. Elle y ajouta le moyen de nous transmettre le tout, l'écriture (*voy.*). Aux moyens ordinaires des autres pays, l'Égypte joignit même trois genres de signes différents, l'idéographie (*voy.*) ou l'écriture hiéroglyphique, l'écriture hiératique ou sacerdotale, l'écriture démotique ou vulgaire. C'est une variété de combinaisons qui atteste à la fois un singulier esprit de caste et une grande fécondité.

La *civilisation despotique*, celle de l'Inde, de la Chine, du Japon, qui s'est res-

treinte, on le dirait, dans un cercle étroit et volontairement stérile, a toutefois inventé, longtemps avant l'Europe, la poudre et l'imprimerie. Elle a donné au monde ces chiffres que nous appelons arabes, et qui seuls ont rendu possibles les progrès si admirables des sciences mathématiques et physiques. Elle a créé une législation savante, une littérature immense et une morale qui n'est presque pas inférieure à la plus sublime des théories que l'on connaisse, celle des chrétiens.

La *civilisation démocratique* de la Phénicie, de Carthage et des colonies de l'une et de l'autre, profitant de tout ce qu'avaient inventé l'Égypte et la Perse, perfectionna peu les sciences, mais elle avança tous les arts utiles et tous les métiers que lui avaient appris l'Asie et l'Afrique. Elle n'eut pas besoin d'inventer l'alphabet, qu'elle se vantait d'avoir donné à la Grèce et qui était connu avant elle.

Une autre forme de la civilisation démocratique, celle de la Grèce, plus savante et plus ingénieuse encore, fit sur la précédente des pas immenses, surtout dans les beaux-arts et dans les sciences; mais elle eut besoin des puissants foyers de lumières qu'on établit dans la royale Alexandrie, la royale Antioche, la royale Pergame et la royale Syracuse, pour faire des progrès positifs dans l'anatomie, la botanique, l'astronomie, l'arithmétique; et malgré tous les genres d'encouragements, malgré de nombreuses inventions, surtout celle du parchemin par les Pergaméniens et celle du miroir ardent par Archimède; malgré celle d'une foule d'instruments de mécanique, de statique, d'hydrostatique, et toute une série de découvertes scientifiques faites par Hippocrate, Hérophile, Hipparque, Apollonius de Perge, Archibius, Héron, Sosibius, Claude Ptolémée, Dioscoride et Galien, les arts utiles et les métiers ne purent s'enrichir d'une manière complète. Les Phéniciens et les Carthaginois cultivaient trop peu les hautes sciences; la Grèce libre s'attachait trop à la philosophie, aux belles-lettres et aux beaux-arts; les Alexandrins, fort adonnés aux sciences mathématiques et aux études médicales, à la critique et à la philologie, négligeaient la physique et la chimie, ces grandes sources de l'indus-

trie éclairée; Antioche n'étudiait que la rhétorique; Pergame, que la grammaire et l'histoire naturelle; Syracuse, que les sciences et les arts.

La *civilisation romaine*, qui résuma celle du monde ancien, se borna aux emprunts et à l'imitation. Le génie de la nation était trop absorbé par l'intérêt de ses débats politiques ou par l'éclat de ses conquêtes militaires, pour se distinguer dans aucune autre carrière et pour inventer soit dans les arts, soit dans les sciences. C'est à peine s'il fut créateur dans les lettres. On ne l'ignore point, les plus belles pages de Cicéron, de Virgile, d'Horace, de Tacite et de Pline sont des traductions ou des imitations; l'invention s'y réduit à peu de chose.

La *civilisation chrétienne* s'absorba d'abord dans un monde tout différent. Elle dédaigna l'invention dans les arts utiles comme dans les beaux-arts: s'y livrer, c'était à ses yeux s'attacher à un moyen de lucre ou à un agent de vanité. Elle dédaigna aussi la découverte dans les sciences positives comme dans les belles-lettres: la rechercher, c'était pour elle une ambition inspirée par un orgueil bien condamnable. Elle vécut donc sur les pratiques les plus simples, sur les usages moins entachés de polythéisme du monde grec ou romain.

La pensée primitive de la *civilisation musulmane* eut quelque chose d'analogue, tant qu'elle ne connut que la vieille Asie. Mais quand elle eut aperçu la Grèce, elle traduisit toutes les méditations sérieuses et tous les travaux utiles de cette terre classique; elle perfectionna toutes ses sciences et tous ses arts. Puis, elle donna au monde plusieurs instruments de chirurgie et d'astronomie. Elle transmit à l'Occident les chiffres qu'elle avait reçus de l'Inde, et l'algèbre, cette reine des études exactes qu'elle n'avait pas, quoi qu'on dise, empruntée à la Grèce (*voy. DIOPHANTE*). Soit à Cordoue, soit à Bagdad, son génie inventif brilla dans les fabrications du métier comme dans les compositions de l'art; presque partout il excella dans les lettres aussi bien que dans les sciences.

L'éclat qu'il répandit et les richesses qu'il enfanta réveillèrent enfin le génie

de la civilisation chrétienne, que l'invasion des Barbares avait d'abord rendu plus simple et plus immobile encore qu'il ne l'était naturellement. En effet, les Barbares avaient non-seulement partagé son mépris pour le luxe, la corruption et l'idolâtrie de la Grèce et de l'Italie, ils avaient détruit volontairement ou laissé périr négligemment des connaissances et des pratiques qui s'étaient conservées dans la société chrétienne. Cependant, quand ces Barbares eurent subi d'abord l'influence du christianisme, puis celle de quelques restes d'institutions romaines; quand ensuite se fut jointe à ces éléments de développement moral et intellectuel, la puissante impulsion des croisades, et qu'enfin fut venue encore celle de la renaissance des antiques travaux du génie grec et romain, il se fit au milieu d'eux un de ces mouvements qui changent la face ou plutôt l'âme des nations. A l'invention de la *poudre à canon* et de la *boussole*, que possédait depuis longtemps l'Orient le plus reculé; à celle du *papier-linge*, qui succéda au *papier-parchemin*, comme celui-ci avait succédé au *papier-papyrus*; à celle de l'*imprimerie*, que la Chine avait faite pour elle seule, mais qui fut pour l'Europe la plus féconde de toutes sinon la plus ingénieuse (voy. TYPOGRAPHIE et GUTENBERG), succédèrent les plus brillantes des découvertes modernes : 1^o celle d'une route maritime aux Indes, cette région de l'or et des perles; 2^o celle d'un nouveau monde, cette mine inépuisable des métaux les plus précieux.

Ce mouvement avait eu une sorte de précédent dans l'ancien monde. Nous avons vu que la civilisation démocratique de Sidon, de Tyr, de Carthage et d'Athènes avait eu besoin d'une protection monarchique pour se compléter. Ce fait se renouvela dans le monde moderne. Quelques petites républiques, les cités marchandes d'Amalfi, de Venise, de Pise et de Gênes (patrie de Christophe Colomb); les villes libres de Nuremberg (patrie de Schwartz), de Mayence (patrie de Gutenberg), et de Strasbourg (sa protectrice empressée), avaient ouvert la marche triomphale du génie des derniers siècles. Cependant Ferdinand, roi

des Espagnes, le protecteur de Colomb et de Vespucci, Maximilien I^{er} et François I^{er}, le patron de l'imprimerie et le *Père des lettres*, Charles-Quint et d'autres princes y firent avancer les nations modernes avec plus de succès et plus de gloire.

Ce progrès avec tout ce qui s'y rattachait constitua définitivement la civilisation moderne, qui est variée comme la civilisation ancienne, et modifiée, soit par les institutions politiques et religieuses, soit par la position géographique, le climat et d'autres circonstances locales, soit enfin par les mœurs et les destinées spéciales de chaque peuple.

Un coup d'œil sur les états modernes va mettre en relief ce grand fait.

En Espagne et en Portugal, arrêtée par le gouvernement, par l'esprit public, par les rapports entre la métropole et les colonies, la civilisation moderne demeura longtemps, sinon immobile, du moins lente et embarrassée dans sa marche. Ses pas furent plus rapides en Russie, en Autriche, en Bavière, dans la majeure partie de l'Italie. Elle fut plus progressive encore en Prusse, en Saxe, dans d'autres pays d'Allemagne, où elle reçut toujours sans répugnance, et perfectionna ou même dépassa quelquefois, mais sans enthousiasme, les inventions et les découvertes faites ailleurs. La Suisse et la Hollande se bornèrent à un mouvement fort modéré, étant absorbées, l'une par cette petite et facile industrie qui suffisait à ses mœurs et à ses besoins, l'autre par cette lutte constante contre les flots de la mer qui la rendit si ingénieuse, et par ce commerce lointain qui lui valut tant de trésors. Seules, dans les temps modernes, la France, l'Angleterre et la jeune Amérique se livrèrent, dans la carrière des inventions et des découvertes, à une sorte d'ardeur, de passion née à la fois des mœurs et des besoins ou de la situation générale de ces pays. On dirait que tout cet immense mouvement de la pensée qui s'est accompli dans leur sein, et qui est venu y modifier si profondément les doctrines et les institutions des temps anciens, a été dépassé encore par le mouvement plus matériel, mais analogue, qui a eu lieu dans l'industrie, dans le commerce et dans les

arts, et qui a changé si complètement les habitudes de la vie sociale.

Que l'Angleterre soit devenue, dans cette carrière, l'institutrice du monde; qu'elle ait plus fait que nul autre pays pour l'exploitation des trésors recelés par la terre, pour la conversion des métaux en instruments utiles ou en voies commodes, pour la fabrication de toutes les espèces de produits, pour l'emploi de moteurs ingénieux et de puissantes machines (*voy.* ce mot), pour l'invention de rapides moyens de circulation, pour le perfectionnement de tout ce qui est relatif à la navigation et à la marine, cela n'est ignoré ni contesté par personne. Mais tout le monde sait aussi que cette terre classique de l'industrie (*voy.*) non-seulement a été suivie de près par l'Amérique et la France, mais que souvent elle a été dépassée par l'une ou par l'autre. En effet, l'Amérique va volontiers plus loin qu'elle dans les applications; la France se trouve volontiers en avant d'elle dans les théories. Telle a été, dans le dernier de ces pays, l'émulation des perfectionnements, qu'après avoir aboli dans l'intérêt du génie, ce système de corporations qui arrêtaient l'essor, il lui a fallu établir, dans l'intérêt de la propriété et du travail, des brevets (*v.*) d'invention pour un grand nombre de procédés les uns plus ingénieux et plus méritoires que les autres. Et que d'inventions enregistrées dans le livre des brevets ou dans les recueils consacrés aux découvertes et inventions nouvelles*! quelle variété de combinaisons sorties d'un même principe! En effet, celui de la vieille chambre obscure (*voy.*) et celui du daguerréotype (*voy.* PHOTOGRAPHIE), cet appareil qui doit recevoir lui-même de si grands perfectionnements, se tiennent de près.

Toutefois, si la France, l'Angleterre et l'Amérique anglaise occupent le premier rang dans les annales des inventions et des découvertes; si les publications de ces pays mentionnent de préférence ce

(*) *Archives des découvertes et des inventions nouvelles faites dans les sciences, les arts et les manufactures, tant en France que dans les pays étrangers, pendant les années 1808 à 1839*, 31 volumes in-8°, Paris, chez Treuttel et Würtz; *Dictionnaire des découvertes, inventions, innovations, etc.*, Paris, 1822-24, 17 vol. in-8°.

qu'ils ont produit, il est juste de dire que les autres contrées de l'Europe ne demeurent pas en arrière. Partout où il y a travail intelligent, il y a invention et découverte. On en a la preuve dans tous les ouvrages sur ces matières, dans l'*Histoire des inventions dans les sciences et les arts*, par Donndorf (Quedlinbourg, 1817-21, 6 vol. in-8°, en allemand); dans les *Annales des découvertes et des inventions récentes*, publiées par Leng (Ilmenau, 1824-33, 9 années) et autres ouvrages du même auteur; dans les publications analogues de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Amérique, de l'Italie.

Nous arrivons maintenant au résultat général de tout ce mouvement de progrès matériel, à son influence sur le bonheur et la moralité de l'espèce humaine. A cet égard, c'est une chose incontestable, chaque invention, chaque découverte est un pas glorieux dans la vie intellectuelle de l'humanité. C'est aussi un progrès véritable; mais ce n'est pas un progrès complet, dont l'influence soit salutaire sous tous les points de vue. Il en est, au contraire, de ces perfectionnements dans les procédés ou dans les machines qui offrent de graves inconvénients, soit pour la santé du corps, soit même pour celle de l'âme qui périlite souvent avec le corps. Il en est qui tuent jusqu'aux facultés, soit d'adresse manuelle, soit de combinaison intellectuelle, qui les ont fait naître. L'une des principales bases du perfectionnement des procédés, c'est la spécialité de l'ouvrier (*voy.* TRAVAIL et INDUSTRIE). Or, la spécialité ne se développe qu'au détriment de la généralité; et telle faculté cultivée de préférence, en fait négliger et périr une foule d'autres. Outre la décadence, pour ne pas dire l'abrutissement, de certaines dispositions morales qui résulte de quelques occupations dans les arts et dans les métiers, il est des travaux qui enfantent le dépérissement des facultés physiques. Il en est qui les empoisonnent. Puis, n'est-il pas d'autres travaux d'arts et de métiers qui affaiblissent au moins, les uns l'organe de la vue et de l'ouïe, les autres la constitution tout entière? Mais ce n'est pas la classe ouvrière seulement qu'épuise le progrès: le savant, l'homme de génie même, est à son

tour écrasé par la masse des faits trouvés, constatés, que son intelligence est forcée d'embrasser, avant d'aller plus loin en quoi que ce soit. Ajoutez que si toutes ces progressions qui se poussent et s'accélèrent dans tous les sens, contribuent aux agréments de la vie sociale et constituent le charme d'une civilisation avancée, ce charme et ces agréments n'apportent à l'humanité ni une plus grande somme de bonheur interne ni une véritable amélioration morale. Et aujourd'hui encore, cette grande question qui perce sur la première page des livres saints, à savoir si l'homme peut toucher impunément à l'arbre de la science, est à l'état de question. Elle y demeurera toujours. L'homme paie le progrès auquel il est conduit; il ne lui est pas donné gratuitement. Mais ce qui est certain, c'est qu'en allant de découverte en découverte, d'invention en invention, il obéit à la loi suprême de sa destinée, celle d'un développement continu, progressif, et sinon infini, du moins indéfini. M-R.

INVERSION (*inversio*, renversement), sorte de construction des mots que les grammairiens appellent aussi *construction libre*, *transpositive* ou *inverse*, par comparaison avec la *construction analytique*, que la plupart désignent sous le nom de *construction naturelle*. Condillac, Le Batteux, Pluche, Chompré, etc., soutinrent avec quelque raison, dans le dernier siècle, que l'inversion n'est pas un ordre contraire à l'ordre naturel, mais seulement un ordre différent de l'ordre direct; et que les constructions directes et les constructions renversées sont également naturelles. Quelques-uns d'entre eux allèrent plus loin, notamment Le Batteux. Il nia l'inversion grammaticale, et réserva le terme d'*inversion* pour marquer le dérangement dans les pensées par rapport à la réalité des choses, ou le défaut de conformité de la parole avec la pensée. Beauzée fit remarquer que cette dernière espèce est ce que les moralistes appellent mensonge, et que la source des autres est aux Petites-Maisons.

Quelques efforts qu'aient faits contre elle les adversaires de l'inversion, elle ne ment point à son étymologie, et rien n'est

plus facile que de la reconnaître. Il est bien vrai que l'esprit, comme l'œil, voit tout un ensemble; mais il a besoin d'une série de mots pour exprimer cet ensemble, et ces mots ne peuvent se ranger au hasard. La décomposition analytique des idées partielles les présente dans un certain ordre, et cet ordre suivi par les mots qui les expriment donne la construction analytique ou directe. Dans cette construction, le sujet se présente toujours le premier, ensuite le verbe, puis l'attribut. Lorsque les relations analytiques des mots sont parfaitement indiquées par les inflexions (*voy.*) des déclinaisons et des conjugaisons, on doit, au gré de la passion, ou par des considérations d'élégance et d'harmonie, recourir à la construction libre, à l'inversion.

Quoique l'ordre analytique soit la base de l'arrangement des mots dans notre langue, l'inversion s'y rencontre fréquemment, surtout à l'égard des phrases incidentes qu'on ne met pas toujours à leur place naturelle, mais qu'on intercale en anticipant, pour plus d'harmonie ou de mouvement dans la période. Elle est une des beautés de la poésie. Dans la prose, elle donne du vif à la transposition du sujet après le verbe : *Ah! disait-il*, pour *il disait : ah!* L'inversion est d'une grande ressource pour varier les tours, pour donner de la force à la phrase et pour faire éviter les équivoques. J.T-v-s.

INVERTÉBRÉS, *voy.* INSECTES et VERS ou ANNÉLIDES.

INVESTISSEMENT, *voy.* BLOCUS et SIÈGE.

INVESTITURE. *Investir* signifie mettre en possession, et l'investiture est la mise en possession d'un fief ou d'un bénéfice.

Chez tous les peuples, la translation de la propriété fut entourée de formalités solennelles, de cérémonies symboliques; et l'ancien droit français fournit de nombreux exemples à cet égard. Il était naturel, en effet, que, pour valider une aliénation, on eût recours à des signes extérieurs qui annonçassent, dans celui qui aliénait, l'intention de renoncer à ses droits de propriétaire, et dans celui à qui la cession était faite, la volonté de devenir possesseur.

Les signes indicatifs de la translation de propriété furent primitivement déterminés par les lois et par les coutumes ; en sorte que les mêmes cérémonies, les mêmes formules, se retrouvaient presque partout. En général, on choisit les symboles qui eurent le plus de rapport avec la chose transmise : c'est ainsi que la translation d'un champ fut indiquée par une motte de terre, par une touffe de gazon prises dans ce champ et placées dans la main de celui auquel était transmis le champ ; et, afin d'exprimer que ce n'était pas le sol tout nu qui était ainsi aliéné, on ajoutait aux premiers symboles une branche d'arbre pour exprimer les produits de la terre, un bâton pour exprimer l'autorité du maître ; on ajouta quelquefois la remise d'un couteau, pour exprimer le pouvoir de couper, de disjoindre, etc. Il y avait une foule d'autres formes d'investiture : la transmission s'effectuait par le glaive, par l'anneau, par la bannière, par la crosse, par les cordes des cloches, en un mot par tout ce qui avait quelque rapport aux choses ou aux dignités cédées. Ducange et Carpentier donnent des exemples de 102 façons d'octroyer l'investiture. Les symboles de transmission étaient soigneusement conservés par les parties mises en possession ; quelquefois ils étaient attachés aux contrats de vente, de donation, de concession quelconque ; et, afin de rendre plus sacrées les ventes, les donations, etc., on mettait les symboles hors d'usage en les brisant, ce qui indiquait la ferme résolution de ne jamais revenir sur ce qui s'était fait.

Dans le droit public du moyen-âge, les investitures des bénéfices ecclésiastiques et des fiefs laïques jouent un très grand rôle. Voy. PAPAUTÉ.

On connaît cette longue et sanglante querelle entre les papes et les empereurs d'Allemagne au sujet des investitures ecclésiastiques. L'ancien usage, en Allemagne, étant d'investir d'un fief par l'anneau ou par le bâton, et quelquefois par les deux ensemble, les premiers empereurs y donnaient aux nouveaux prélats l'investiture de leurs fiefs ou bénéfices par la crosse et par l'anneau. Cet usage s'était constamment maintenu, et même, l'an

1059, le pape Nicolas II confirma dans un concile tenu à Rome le droit des empereurs d'élire les papes et d'investir les évêques. Mais ces droits leur furent bientôt contestés. Grégoire VII (voy.) et ses successeurs mirent tout en œuvre pour soustraire le Saint-Siège à la domination impériale. Ces papes se donnèrent surtout les apparences de prendre en main les intérêts des évêques, et refusèrent aux empereurs le droit d'investiture par la crosse et l'anneau. Victor III, successeur de Grégoire VII, défendit même aux princes séculiers de donner aucune espèce d'investiture aux ecclésiastiques. Les papes prétendaient que la crosse étant le symbole du soin pastoral confié aux évêques, et l'anneau l'emblème du mariage spirituel que les prêtres contractaient avec l'Église, les princes séculiers ne pouvaient distribuer ces marques de dignité à leurs vassaux. Il fut réglé entre les parties, en 1122, par un concordat, que dorénavant les ecclésiastiques ne pourraient plus être investis qu'avec un sceptre ; et telle fut la règle observée jusqu'à la fin du xv^e siècle. Depuis cette époque, le cérémonial des investitures ecclésiastiques fut absolument le même en Allemagne que celui des investitures séculières. En France, les rois, depuis Grégoire VII, abandonnèrent l'usage des investitures par la crosse et l'anneau ; ils les donnèrent par écrit ou de vive voix.

Passons à l'investiture des fiefs. En Allemagne, l'investiture des royaumes dépendants se faisait avec l'épée ou le sceptre ; elle se faisait avec l'étendard pour les simples principautés. En France, le symbole le plus usité pour l'investiture aux vassaux laïques était une verge ou bâton, ou un gant ; dans les provinces méridionales, on la donnait quelquefois avec un capuchon. Ces investitures se faisaient en public, dans la cour du suzerain, s'il avait juridiction, sinon au chef-lieu du fief dominant, en présence des officiers du seigneur et des témoins ; procès-verbal était dressé du tout. Ces cérémonies étaient de rigueur, et ce n'est qu'après leur accomplissement que le vassal était en possession légale de son fief. L'héritier ou l'acquéreur du vassal devait aussi se faire investir par le seigneur. Du reste, tous ces

usages étaient tombés en désuétude longtemps avant la Révolution; et, en 1789, la nécessité des formalités de l'investiture se trouvait abolie dans la plupart des provinces de France; elle était remplacée par la *foi et hommage* (voy. ce mot); mais on les conservait en Alsace, dans une grande partie de l'Italie et surtout en Allemagne, où l'on distinguait deux espèces d'investitures : l'investiture *propre* ou *réelle*, c'est-à-dire la mise en possession effective, et l'investiture *impropre*, *verbale* ou *cérémonielle*, qui n'était qu'une tradition symbolique. Par la première, on acquérait le domaine utile du fief; la seconde ne donnait aucun droit dans le fief lorsqu'un tiers en était en possession.

J. G.-T.

INVIOLABILITÉ, qualité qui place au-dessus de toute atteinte, de toute violation (*vis*), et soustrait à toutes les poursuites la personne qui en est investie. Cette qualité s'étend même sur les lieux habités par cette personne, et les met à l'abri des violences; une force armée n'y peut jamais pénétrer, et l'on n'en peut arracher ceux qui ont trouvé là un refuge.

Chez les anciens, les temples des dieux étaient inviolables, et ce caractère appartenait même à d'autres lieux, à des districts entiers placés sous la protection d'une divinité. On a vu au mot **ASILE** qu'il en a été de même dans les temps modernes. Aujourd'hui, les sanctuaires n'assurent plus l'inviolabilité aux criminels; mais le droit des gens en couvre encore la demeure des ambassadeurs et autres agents diplomatiques. Bien plus, dans les pays libres, la maison même des simples citoyens est déclarée inviolable par la loi (voy. **HABEAS-CORPUS**, etc.), au moins dans ce sens qu'il n'est pas permis à l'autorité publique d'y pénétrer pendant la nuit, et que, même le jour, elle ne peut le faire qu'en observant certaines formalités. Voy. **LIBERTÉ INDIVIDUELLE**.

Les ambassadeurs (voy. ce mot et **FÉCIAUX**) étaient aussi inviolables (*sacro-sancti*) chez les anciens. Chez les Romains, ce caractère était reconnu aux tribuns du peuple, comme il l'a été par les modernes aux membres de la représentation nationale, et surtout à la personne

du chef de l'état. C'est sous ce dernier rapport qu'il nous reste à envisager la matière.

S.

INVIOLABILITÉ DE LA COURONNE. On appelle ainsi la prérogative attachée à la personne du roi, dans une monarchie représentative, de ne pouvoir être recherché pour les actes de son gouvernement. Ce principe est basé sur la fiction salutaire que le roi ne peut mal faire; il se formule ainsi, depuis des siècles, dans le droit public de l'Angleterre : *The king can do no wrong*. « Cette ancienne maxime fondamentale, dit Blackstone, ne doit pas être prise en ce sens que tout acte du gouvernement est en soi juste et légal; elle signifie seulement : 1° qu'on ne peut imputer au roi ce qui se fait de blâmable dans la conduite des affaires publiques et qu'il n'en est par personnellement responsable envers son peuple, parce qu'une doctrine contraire détruirait totalement l'indépendance constitutionnelle de la couronne, qui est nécessaire pour la balance des pouvoirs dans notre constitution libre et active, et, par cette raison, composée; 2° que la prérogative de la couronne ne s'étend pas jusqu'à causer un tort, commettre une injustice; c'est pour le bien du peuple qu'elle a été créée : elle ne peut être exercée à son préjudice. » (*Comment. sur les lois angl.*, liv. I, ch. 7.)

Montesquieu admet le même principe. « La personne du roi, dit-il, doit être *sacrée*, parce qu'étant nécessaire à l'état pour que le corps législatif n'y devienne pas tyrannique, dès le moment qu'il serait accusé et jugé, il n'y aurait plus de liberté. » (*Esprit des lois*, liv. XVIII, ch. 22.)

Le corollaire indispensable de l'inviolabilité royale, c'est la *responsabilité des ministres* (voy.). Il faut, en effet, que si des fautes graves sont commises par les chefs de l'état, il y ait quelqu'un qui en réponde devant la loi.

L'Assemblée constituante avait proclamé, dans sa constitution, le principe de l'inviolabilité de la couronne, ce qui n'empêcha pas la Convention, après la déchéance de Louis XVI et la proclamation de la république, de juger et de condamner à mort cet infortuné monarque.

La Charte de 1814 avait aussi consacré le principe de l'inviolabilité de la couronne, et néanmoins la déchéance de Charles X et de sa maison eut lieu en 1830. C'est que les révolutions sont plus fortes que les principes, et que la colère du peuple brise facilement les faibles entraves qui résultent des constitutions, lorsqu'elles ne reposent pas sur le respect en quelque sorte religieux de longues générations.

Au surplus, des publicistes distingués ne nient pas qu'il y a telles circonstances où l'inviolabilité royale ne peut être respectée. Vattel, par exemple, la limite au cas où la *propre conservation d'une nation le lui permet* (*Droit des gens*, liv. 1^{er}, ch. 5). Benjamin Constant exprime la même pensée en disant : « On aurait beau décréter l'inviolabilité de ce qui nuirait, la force des choses est plus forte que les lois écrites. » (*Cours de polit. const.*)

Nous avons, dans l'article GOUVERNEMENT, indiqué quelques détails qui se rattachent au principe de l'inviolabilité de la couronne dans les monarchies représentatives. A. T-R.

INVOCATION. C'est l'appel que l'homme fait à la divinité quand il réclame son secours et sa protection. Cette interpellation directe de la créature au créateur se retrouve dans toutes les religions connues. La Bible nous la montre chez les Hébreux, et nous la voyons encore figurer chez les païens; Jupiter, Mars, Apollon, Vénus, étaient chaque jour *invoqués* dans leurs temples; les devins et les pythonisses (*voy.*) invoquaient dans leurs antres les démons, les mauvais génies et toutes les divinités des enfers.

Dans le christianisme, l'invocation des anges et des saints remonte aux premiers temps de l'Église; elle est devenue, plus tard, un grave sujet de controverse entre les catholiques et les protestants. Tandis que les derniers nient l'efficacité des prières adressées même à la Vierge, les premiers considèrent les saints comme d'utiles intermédiaires entre l'homme et Dieu (*voy.* SAINTS). Chez eux, toutes les églises sont dédiées (*voy.* DÉDICACE) à Dieu sous l'invocation de tel ou tel saint en parti-

culier; et la plupart des grandes cérémonies commencent par une invocation au Saint-Esprit.

La poésie est une sorte d'inspiration divine; il n'est donc pas étonnant si l'on y retrouve l'invocation. Depuis Homère disant : « Chante, ô Déesse, la colère d'Achille! » il n'est peut-être pas de poète épique qui n'ait commencé par appeler le ciel au secours de sa verve. Suivant le temps, suivant le thème, les Muses, l'Esprit saint, la Raison, se sont vus invoquer tour à tour. Quand l'invocation n'a pas un caractère général, elle s'adresse à la divinité qui préside au sujet. Ainsi dans ses *Géorgiques*, Virgile appelle à son aide les dieux et les déesses des champs; Ovide, dans ses *Métamorphoses*, invoque l'Olympe tout entier. L'invocation a longtemps été considérée comme de rigueur dans le poème épique : elle servait à justifier l'espèce d'omniscience du poète, en même temps qu'à bien disposer le lecteur. Aujourd'hui, les poèmes épiques et les invocations sont rares comme les croyances. Il est pourtant encore des hommes chez lesquels le sentiment religieux ne se sépare pas du sentiment poétique, et qui sauront, quand il leur plaira, faire admirer à notre siècle de scepticisme de sublimes invocations. V. R.

INVOCAVIT, *voy.* QUADRAGÉSIME.

IO, fille d'Inachus, roi d'Argos, était une prêtresse de Junon, dont Jupiter devint amoureux. Junon l'ayant surpris dans la compagnie d'Io, le dieu, pour tromper les jalouses fureurs de son épouse, changea la jeune fille en génisse. La déesse qui soupçonna la ruse, demanda et obtint la belle génisse et en confia la garde au vigilant Argus (*voy.*). Jupiter, inquiet du sort de sa maîtresse, envoya Mercure auprès d'Argus et d'Io pour tuer l'un et délivrer l'autre. Le meurtre d'Argus, la délivrance d'Io, ne permirent plus à Junon de douter de son offense, et, pour se venger de sa rivale, elle envoya un taon dont les piqûres la tourmentèrent si cruellement, que, furieuse, égarée, elle s'élança dans les flots de la mer qui, de là, fut appelée Ionienne; mais Io n'y trouva pas la mort qu'elle y cherchait. Toujours poursuivie par l'insecte vengeur, elle traversa

l'Illyrie, l'Hæmus, la Thrace, les deux Bosphores (*voy.*) dont le nom rappelle encore ce souvenir, et enfin arriva sur les sommets du Caucase auprès de Prométhée enchaîné qui lui prédit ses destinées futures. Par ses conseils, elle se dirigea vers l'Égypte et ne s'arrêta que sur les bords du Nil. Là, toujours en proie aux piqûres de l'impitoyable insecte, épuisée de fatigues et mourante, elle finit par obtenir de Jupiter d'être rendue à sa première forme. Ayant repris cette forme et sa beauté, elle mit au monde Épaphus, le fondateur de Memphis. Elle épousa ensuite Télégone, roi d'Égypte, ou Osiris; et telle fut sa bonté pour ses sujets, qu'après sa mort, suivant les évhéméristes (*voy. ÉVHÉMÈRE*), elle reçut les honneurs divins et fut adorée sous le nom d'Isis. *Voy. ce nom.*

La fable d'Io peut s'expliquer historiquement d'après des traditions que nous a conservées Hérodote (l. I, ch. 2 et 3). Les Perses disaient qu'Io avait été enlevée de force par des marchands phéniciens qui la conduisirent en Égypte; de leur côté, les Phéniciens prétendaient qu'Io, ayant eu un commerce amoureux avec un de leurs pilotes et s'étant aperçue de sa grossesse, se détermina, par crainte de ses parents et pour cacher sa honte, à suivre son séducteur. Il est probable que le vaisseau avait à sa proue une tête de vache, et c'est ainsi que se sera établie la poétique idée de sa métamorphose. — *Voir* Eschyle, *Prométhée*, V, 553; Ovide, *Métamorph.*, I, 582. F. D.

IODATE, combinaison de l'acide iodique avec une base quelconque, *voy. l'art. suivant.*

IODE, corps simple, découvert, en 1811, par M. Courtois, salpêtrier à Paris, qui l'a trouvé dans les eaux-mères de la soude de varecs. On sait que cette soude, connue dans le commerce sous le nom de *varec* ou *soude-varec*, est la partie soluble de la cendre de quelques algues maritimes, partie qu'on fait évaporer à sec.

L'iode se trouve, dans la nature, le plus souvent combiné au sodium, sous forme d'iodure de sodium. Ce sel accompagne le sel marin, c'est-à-dire le chlorure de sodium, dans les eaux de la mer, quoique en quantité fort minime. Quelques

plantes maritimes, et surtout des fucus, paraissent avoir la faculté de s'en approprier une dose plus forte, par rapport au sel marin; ce dernier, dans les opérations vitales des fucus, est en grande partie changé en sels végétaux à base de soude, sans que le même changement ait lieu pour l'iodure de sodium, qu'on retrouve avec du carbonate de soude et une partie du sel marin non décomposé dans la cendre de ces plantes. Quelques salines, en Allemagne, contiennent de l'iodure de sodium en plus grande abondance, relativement au sel marin, que ne fait l'eau de la mer. Plusieurs eaux minérales contiennent des traces de ce sel, parmi lesquelles la source d'Adeläide, à Heilbronn (Souabe), paraît être celle qui en contient la quantité la plus considérable. Dans une mine du Mexique, près de Zacatecas, on a trouvé l'iode combiné avec l'argent, sous forme d'iodure d'argent; mais il paraît que ce minéral y est fort peu abondant.

L'iode qu'on trouve dans le commerce est extrait des eaux-mères de la soude-varec. Ces eaux-mères contiennent du carbonate de soude, du sulfure, du chlorure et de l'iodure de sodium. On les mêle avec de l'acide sulfurique; on fait évaporer le mélange pour en dégager l'acide carbonique, l'acide muriatique et le gaz hydrogène. L'iodure de sodium n'est presque pas attaqué par l'acide sulfurique seul; mais on y ajoute ensuite du peroxyde de manganèse, et on distille le mélange. L'iode se volatilise alors, et on le recueille.

L'iode ainsi obtenu se présente en petites écailles cristallines noires, auxquelles on ne peut point assigner de formes régulières. Lorsqu'il est humide, il se vaporise d'une manière très sensible à l'air, et répand alors une odeur fort analogue à celle du chlore (*voy.*), mais qui a néanmoins un caractère tellement particulier que, même sous ce rapport, on peut distinguer aisément les deux substances l'une de l'autre. Mis sur la langue, il y fait naître une saveur âcre, analogue à son odeur et qui persiste longtemps. Sa volatilité est bien moindre dans l'état de siccité. L'iode entre en fusion à 107°, et, par le refroidissement, il se prend en une masse d'un noir grisâtre à éclat métallique et à cassure

lamelleuse, que l'on parvient aisément à pulvériser. Entre 175° et 180°, il commence à bouillir et se convertit en un gaz d'une très belle couleur violette, tirant sur le pourpre, ce qui lui a valu son nom, dérivé du mot grec, qui désigne cette couleur (*ἰοσιδής*, de *ἰόν*, violette, et *εἶδος*, vue, apparence). Le gaz de l'iode est le plus pesant de tous les gaz connus : sa pesanteur spécifique est de 8.7; lorsque la température baisse, l'iode gazeiforme se condense en cristaux souvent très réguliers, dont la forme est un octaèdre allongé à base rhomboïque. Les angles obtus y sont ordinairement remplacés par des facettes assez larges pour donner aux cristaux la forme de tablettes rhomboïdales; ces cristaux sont gris noirâtres et doués d'un brillant métallique, à peu près comme le peroxyde de manganèse cristallisé. L'iode est très peu soluble dans l'eau, à laquelle il donne une couleur rouge et une odeur faible, mais point de saveur. L'eau saturée d'iode en contient à peine une sept-millième partie de son poids. Une eau qui contient des sels, surtout des chlorures, des iodures ou des sels ammoniacaux, en dissout davantage. L'iode est beaucoup plus soluble dans l'alcool et dans l'éther. Quant à ses propriétés chimiques, il imite parfaitement le chlore et le brome (*voy.*), dont il ne se distingue que par des affinités plus faibles.

L'iode ne se combine point d'une manière directe avec l'oxygène; mais lorsqu'on le traite par une dissolution de potasse, de soude, de baryte, etc., il se produit deux sels avec la base alcaline, nommés l'un *iodure* et l'autre *iodate*. Dans cette opération, $\frac{1}{6}$ de l'iode est changé en acide iodique, aux dépens de l'oxygène que les autres $\frac{5}{6}$ de l'iode ont chassé de la base. Les iodates de potasse et de baryte sont fort peu solubles dans l'eau froide, et se laissent par conséquent aisément séparer d'avec les iodures produits en même temps. L'acide *iodique* contenu dans le sel potassique se laisse facilement dégager de la potasse par l'acide fluo-silicique liquide, et dans le sel barytique par l'acide sulfurique. L'acide iodique reste alors dans la solution, d'où on le sépare par l'évaporation et par la cristallisation. Les cristaux de cet acide sont incolores et anhydres. A

une température élevée, ils se décomposent et donnent du gaz oxygène et de l'iode, qui se sublime; cet acide est composé de 2 atomes d'iode sur 5 atomes d'oxygène. Les combinaisons de cet acide avec les bases, c'est-à-dire avec les iodates, n'ayant encore aucun emploi utile, nous les passerons sous silence.

L'iode peut se combiner avec une plus grande quantité d'oxygène: il produit alors un autre acide nommé acide *hyperiodique*, et composé de 2 atomes d'iode sur 7 atomes d'oxygène. Cet acide est également cristallisable. Pour le produire, on traite de l'iodate de soude, que l'on a fait dissoudre dans une lessive caustique de soude, par du chlore gazeux. Il se produit du chlorure de sodium qui reste dissous, et de l'hyperiodate de soude qui se dépose, parce qu'il est fort peu soluble. On peut aussi chauffer au rouge, dans une cornue, de l'iodate de baryte, qui se décompose en donnant du gaz oxygène, de l'iode sublimé, et qui laisse alors un hyperiodate basique de baryte. De ces hyperiodates on peut ensuite séparer l'acide, lequel au reste a été fort peu étudié.

L'iode ne se combine pas non plus d'une manière directe avec le gaz *hydrogène*, quoiqu'il soit capable de fournir au moins deux combinaisons différentes avec lui. En traitant une combinaison de phosphore et d'iode avec très peu d'eau, activée par une légère élévation de température, le phosphore s'acidifie aux dépens de l'eau, et l'iode se combine avec l'hydrogène naissant. Il en résulte du gaz acide *hydriodique*, qui se dégage et peut être recueilli sur du mercure. Ce gaz ressemble parfaitement au gaz acide muriatique ou hydrochlorique. L'eau en absorbe des quantités immenses, et forme ainsi de l'acide hydriodique liquide, qui est un acide très puissant. En contact avec l'air atmosphérique, cet acide se colore très promptement, devient d'abord jaune, et passe enfin au brun noirâtre. La moitié de son hydrogène s'oxyde pour former de l'eau, et il en reste une combinaison plus riche en iode, également soluble dans l'eau. L'acide hydriodique incolore est composé d'atomes égaux d'hydrogène et d'iode. L'acide coloré contient 2 atomes d'iode

sur 1 atome d'hydrogène. Ce dernier n'est point connu à l'état isolé. Par l'influence continuée de l'air, il se décompose entièrement, en laissant déposer des cristaux d'iode, souvent très grands et très réguliers.

Il y a une combinaison de l'iode et de l'azote, connue sous le nom d'*iodure d'azote*, qu'on obtient en traitant de l'iode en poudre par de l'ammoniaque caustique liquide, lequel dissout de l'iodure d'ammonium, en laissant non dissoute une poudre noire, qui est l'iodure d'azote. C'est une préparation très dangereuse à faire, car si l'iodure d'azote vient à être touché par un corps dur, il se fait une violente explosion qui surpasse celle du chlorure d'azote; même sous l'eau la plus petite inadvertance y donne lieu, et sa facilité, à cet égard, dépasse encore celle du chlorure d'azote.

L'iode se combine d'une manière directe avec le soufre, le phosphore, le chlore, le brome, ainsi qu'avec tous les métaux. Ce sont ces combinaisons qu'on appelle des *iodures* (voy. l'art. suivant).

L'iode se combine facilement avec des substances organiques, auxquelles il communique une couleur jaune ou brune. Mis sur la peau, il la colore en brun, et cette teinte ne se dissipe que lentement. Le bois, le papier, le linge prennent aussi une teinte brune qui ne disparaît plus. L'iode se combine aussi avec les huiles tant fixes que volatiles. Plusieurs huiles volatiles s'échauffent et prennent feu avec une petite explosion, lorsqu'on les triture avec de l'iode. Avec l'amidon, l'on obtient une combinaison bleue en des proportions déterminées, dont on se sert pour découvrir la présence de l'iode, même dans des quantités minimes. La combinaison bleue à laquelle on ajoute de l'iode en excès change de couleur, devient pourpre, brune et enfin noire. Elle est soluble dans l'eau, sans changement de couleur. Cependant le meilleur réactif pour l'iode est le nitrate ou le chlorure de palladium, qui précipite un iodure de palladium brun-noirâtre. Ce réactif est presque aussi sensible pour la présence de l'iode, que les sels d'argent le sont pour la présence du chlore.

L'iode est employé en médecine. C'est un

remède héroïque qu'il ne faut appliquer qu'avec circonspection. Il est le seul connu contre le goître; il agit sur le système glandulaire; on prétend qu'il diminue le volume des glandes en général. On l'emploie tant en dissolution dans l'alcool, qu'en combinaison avec du potassium ou du sodium. Tout nouvellement, il vient d'être employé dans l'art photographique. Voy. PHOTOGRAPHIE et IODURE d'argent. B-z-s.

IODURE, combinaison de l'iode (voy.) avec une substance non oxydée, simple ou composée. Les iodures des métaux alcalins et de ceux qui, avec l'oxygène, produisent les terres proprement dites, sont tous solubles dans l'eau; et en général il y a peu d'iodures insolubles: tels sont cependant les iodures de mercure, d'argent, de platine, de palladium et d'or. Les iodures solubles ont un goût salé auquel l'iode ne donne rien de caractéristique. L'acide nitrique, l'eau chargée de chlore les décomposent en précipitant de l'iode. Le sublimé corrosif ou perchlorure de mercure y détermine un précipité rouge. Par la voiesèche ou pyrognostique, on les reconnaît en les chauffant au rouge dans une cornue de verre, avec du peroxyde de manganèse et du bisulfate de potasse anhydre; l'iode, mis en liberté, donne un gaz bleu-pourpre, qui se condense, dans le col de la cornue, sous forme de petits cristaux brillants gris-noirâtres. Les iodures les plus remarquables sont les suivants.

Iodure d'argent. C'est une substance pulvérulente, d'un jaune pâle, insoluble dans l'eau, qu'on obtient en précipitant du nitrate d'argent par un iodure dissous dans l'eau. Ce sel diffère des autres sels à base d'argent, en ce qu'il est très peu soluble dans l'ammoniaque caustique, qui, en général, dissout les sels argentiques. Exposé à la lumière du soleil, il est peu à peu réduit en argent métallique, et non pas en un sel noir plus riche en argent comme il arrive pour la plupart des autres sels argentiques. C'est sur cette propriété de l'iodure d'argent qu'est fondée la belle découverte de M. Daguerre, inventeur des dessins photographiques. On recouvre la surface polie d'une plaque argentée, d'une couche fort mince, mais

unie, d'iodure d'argent, en l'exposant à une vapeur d'iode. C'est sur cette couche qu'opère ensuite la lumière. *Voy. PHOTOGRAPHIE.*

Iodure de fer. On obtient cette combinaison en versant de l'eau sur un mélange d'iode et de limaille de fer. Les deux substances se combinent, et l'iodure de fer se dissout dans l'eau. Avec excès de fer, la dissolution est verdâtre; avec l'iode, elle est d'un rouge brun. On s'en sert dans la pharmacie.

Iodure de mercure. Le *protoiodure* est une poudre verdâtre, insoluble. Le *periodure* est une poudre d'un beau rouge, également insoluble. Ce dernier peut se sublimer, et donne alors des cristaux d'un jaune pâle. Ces cristaux présentent un phénomène très curieux. Si on les touche, avec une pointe, assez fortement pour y faire une impression, le point marqué devient rouge, et cette couleur se répand tout autour, de manière qu'au bout de quelques minutes le cristal est devenu rouge, sans changer de forme ni d'éclat. Si le cristal est adhérent à un groupe de cristaux, le changement de couleur s'étend sur toute la masse. Les cristaux jaunes auxquels on ne touche pas se conservent quelque temps sans altération de couleur; mais ils finissent toujours par devenir rouges.

Iodure de palladium, substance insoluble, d'un brun noirâtre, qui se précipite lorsqu'on mêle une solution contenant un iodure avec une solution de palladium. Si le liquide ne contient qu'un quatre-cent-millième de son poids d'iode, il devient rouge-brunâtre, sans perdre sa transparence; mais, après quelques heures de digestion, l'iodure de palladium se dépose en flocons noirs. C'est un moyen précieux non-seulement pour découvrir la présence de l'iode, mais aussi pour déterminer sa quantité; nous devons ce moyen à M. Lassaigne.

Iodure de potassium, sel déliquescent capable de cristalliser en cubes. C'est la combinaison iodifère dont on se sert de préférence en médecine.

Iodure de sodium, sel qui cristallise en cubes, très soluble dans l'eau. Il est également employé en médecine. B-z-s.

ION, *voy. DEUCALION.*

IONIE. C'est le plus ancien nom de l'Achaïe (*voy.*); cependant il a été transféré à ce district de l'Asie-Mineure, où les *Ioniens* (*voy. PÉLASGES, DORIENS et GRÈCE*), chassés par les Achéens du Péloponnèse, allèrent s'établir, vers l'an 1050 av. J.-C. Ce beau pays, opposé aux îles de Samos et de Chios, s'étendait entre les fleuves Hermus et Méandre, le long de la mer Égée, et touchait à la Carie, à l'Éolie, à la Lydie. Grâce à son commerce, à sa navigation et à son agriculture, l'Ionie acquit de bonne heure une haute prospérité, comme l'attestent un grand nombre de villes florissantes, parmi lesquelles Éphèse, Smyrne (*voy.*), Clazomène, Érythres, Colophon et Milet (*voy.*) furent les plus célèbres (*voy. GRÈCE, T. XIII, p. 20*). Ces villes formèrent la *ligue ionienne*. Mais Crésus et, après lui, Cyrus les ayant soumises à leur domination, elles essayèrent en vain de briser le joug sous Darius Hystaspes. Ce ne fut qu'à l'aide des Lacédémoniens et des Athéniens vainqueurs des Perses, qu'elles parvinrent à recouvrer leur indépendance; mais sans en jouir longtemps. Subjuguées de nouveau par les Perses, elles furent enfin délivrées par Alexandre-le-Grand. L'Ionie transformée plus tard en province romaine, et depuis entièrement ravagée par les Sarrazins, n'offre plus que de faibles traces de son ancienne splendeur.

Les Ioniens passaient pour efféminés et voluptueux; mais ils étaient fort aimables. Leur dialecte se distingue par la douceur et la mollesse, qui résultent en partie de l'accumulation des voyelles (*voy. DIALECTE et langue GRECQUE, T. XIII, p. 51 et 52*). Les arts et les sciences fleurirent jadis dans cette heureuse contrée. C'est à l'Ionie qu'appartiennent Homère et les peintres Apelle et Parrhasius. L'ordre ionique dénote le goût de ce pays pour la belle architecture. C'est en Ionie que s'éleva l'école philosophique la plus ancienne des Grecs, celle qui débuta par les sciences naturelles et qui eut pour interprètes Thalès, Anaximandre, Anaximène, Héraclite, Anaxagore (*voy. ces noms*). Les célèbres philosophes Pythagore, Xenophane, et l'illustre médecin Hippocrate virent également le jour en Ionie. — *Voir R. Chandler, Ionian Antiquities, Lon-*

dres, 1796-97, 2 vol. in-fol., et Raoul-Rochette, *Histoire critique de l'établissement des colonies grecques*, Paris, 1815, 4 vol. in-8°. C. L.

IONIENNE (ÉCOLE), voy. l'art. précédent, ainsi que THALÈS, PHÉRÉCYDE, ANAXIMANDRE, ANAXIMÈNE, HÉRACLITE, ANAXAGORE, DIOGÈNE D'APOLLONIE, ARCHÉLAÛS et GRECQUE (*philosophie*).

IONIENNE (MER). C'est ainsi qu'on appelait cette portion de la Méditerranée qui longe la côte d'Épire et le Péloponnèse. Une partie de la mer Ionienne forme sur la côte orientale de l'Italie le golfe de Tarente, entre la Calabre, la Basilicate et la terre d'Otrante; une autre partie forme le golfe de Patras, entre les îles de Sainte-Maure, Céphalonie, Zante et la côte opposée de Grèce et de Morée; au-delà du détroit de Lépante, elle forme le golfe de Corinthe ou de Lépante, ceux de Coron, d'Arta, etc. Elle reçut son nom ou d'Io (voy.) ou plutôt des Ioniens établis sur la côte occidentale du Péloponnèse. Voy. IONIE et l'art. suivant. C. L.

IONIENNES (RÉPUBLIQUE DES ÎLES). Ce petit état, qui s'étend comme une ceinture le long des côtes de l'Albanie, de l'Acarnanie, de l'Étolie et de la Morée, entre le 36° et le 39° 46' de latitude N., se compose de sept îles principales. Ce sont : CORFOU (voy.), l'ancienne *Corcyre*, siège du gouvernement central et la clef de la mer Adriatique; PAXO (*Eri-cusa?*), la moins considérable des sept; SAINTE-MAURE, la Leucade (voy.) des anciens, autrefois réunie au continent; THÉAKI (voy. ITHAQUE), dont le souvenir vivra aussi longtemps que les chants d'Homère; CÉPHALONIE (voy.), remarquable par ses ruines cyclopéennes; ZANTE (voy.), la *Zacynthos* de Strabon, que sa fertilité a fait surnommer la *fiore di Levante*; CÉRIGO, que les poètes érotiques de nos jours célèbrent encore sous son ancien nom de *Cythera* et qui est la plus méridionale des sept îles. Autour d'elles, il y en a encore plusieurs qui ne sont que des îlots sans importance ou des écueils déserts. La superficie totale de ces îles est estimée être d'environ 47 milles carrés géogr. (754 milles carr. italiens, suivant M. Balbi).

Le climat est en général doux et sain,

malgré les chaleurs de l'été et la fréquence des orages et des tremblements de terre. Le sol est montueux, surtout dans l'île de Céphalonie, où les montagnes, dépouillées aujourd'hui des épaisses forêts qui les couronnaient jadis, atteignent plus de 5,000 pieds d'élévation. Corfou seule possède une rivière navigable sur une partie de son cours. Cette absence de sources, jointe à la nature calcaire du terrain, rend les îles Ioniennes peu propres à la culture des végétaux qui ont besoin d'humidité; mais elles sont riches, par contre, en fruits du Sud, en oliviers, en vignes, en mûriers, en cotonniers. On estime à plus de 7 millions de kilogr. la quantité de raisins de Corinthe qu'elles exportent annuellement. Si les chevaux, les bêtes à cornes et les moutons y sont rares, les ânes et les chèvres y sont très nombreux. On ne trouve ni fer ni autres métaux; mais on récolte du kermès, et le pétrole forme un important objet d'exportation. On pêche également des coraux; on exploite des mines de charbon de terre, des carrières de marbre et de pierre de taille, et de nombreuses salines offrent des moyens d'existence à une foule d'habitants. Cependant le bien-être est loin d'être général; et sans parler de ceux qui s'engagent comme matelots sur des navires étrangers, un grand nombre d'Ioniens émigrent chaque année en Grèce pour aller louer leurs services aux laboureurs de la terre ferme à l'époque de la moisson.

Selon M. Montgomery Martin, la population des îles Ioniennes s'élèverait à 205,567 habitants répartis dans 6 villes : Corfou, Zante, Amaxichi, Vathi, Argostoli et Capsali, dans 17 bourgs et 357 villages. M. Balbi ne l'a évaluée qu'à 176,000 âmes. Les Ioniens, presque tous d'origine grecque, sont généralement grands, bien faits et robustes. Les femmes n'ont pas les traits trop réguliers; mais presque toutes ont une peau fort blanche, une belle poitrine, un port noble, beaucoup d'esprit et de douceur. Ce qui les distingue surtout, c'est leur dévouement sans bornes pour leurs maris, qui les traitent cependant en esclaves et les chargent des plus rudes travaux. Quoique le costume et les mœurs de l'Italie dominant

dans les hautes classes, on retrouve dans les campagnes tous les caractères de la nationalité grecque.

La langue officielle est encore aujourd'hui l'italien, auquel le grec moderne, que parle la grande majorité des Ioniens, a emprunté une foule d'expressions. Depuis quelque temps, le gouvernement s'occupe beaucoup de l'instruction publique. La république possède actuellement environ 60 écoles primaires avec plus de 3,000 élèves, 2 collèges à Corfou et à Argostoli, 7 écoles centrales et une université (*voy.* CORFOU) ouverte en 1823, avec 16 professeurs et plus de 200 étudiants. La société ionienne pour le perfectionnement de l'agriculture et de l'industrie, fondée à Corfou depuis quelques années, a déjà porté d'heureux fruits. Cependant on ne trouve encore dans les îles Ioniennes ni manufacture ni fabrique. Mais si l'industrie y est fort arriérée, le commerce y a pris un grand développement, surtout depuis que la franchise accordée au port de Corfou a été étendue à tous les autres; il occupe 400 navires montés par 7,000 matelots. De bonnes routes, établies depuis 1815, favorisent le transport des marchandises dans l'intérieur du pays.

La religion dominante est la religion grecque; elle a quatre métropolitains, revêtus tour à tour de la dignité d'éparque ou chef suprême, un archevêque, trois évêques et deux proto-papes. Tous les autres cultes sont tolérés; et l'Église romaine ou latine jouit d'une protection particulière; elle a un archevêque, deux évêques, et possède 31 couvents, dont les revenus sont peu considérables. Il est défendu aux prélats de correspondre avec leurs supérieurs étrangers autrement que par l'intermédiaire du sénat. Depuis 1833, les évêques grecs sont élus directement par les diocèses; le gouvernement ne s'est réservé que le droit de *veto*. Le clergé est salarié par l'état. Un séminaire, fondé en 1825, est spécialement consacré aux étudiants en théologie.

Les îles Ioniennes forment une république indépendante sous le *protectorat* de l'Angleterre. Le pouvoir civil réside dans l'assemblée législative et le sénat. La première est composée de 40 membres,

dont 11, savoir : le président, qu'elle nomme elle-même avec l'agrément du lord haut-commissaire, les 5 sénateurs sortant de fonctions et 5 éparques politiques ou préfets des îles, forment le conseil primaire chargé de dresser une liste de 58 noms, parmi lesquels les électeurs doivent choisir leurs 29 députés. Les élections ont lieu tous les cinq ans. A l'assemblée législative appartient, outre la régularisation des dépenses publiques, le droit de choisir dans son propre sein le sénat qui exerce le pouvoir exécutif; mais ses choix sont soumis à l'approbation du lord haut-commissaire. Le président du sénat, qui est qualifié d'altesse et doit être Ionien et noble de naissance, est nommé directement par le souverain de la Grande-Bretagne. C'est au sénat qu'appartient la proposition des lois; il est composé, sans compter le président, de 5 membres : un pour chacune des quatre grandes îles de Corfou, Céphalonie, Zante et Sainte-Maure, et un pour toutes les autres; il est divisé en trois départements : le département général, celui des finances et celui de l'intérieur. Le président n'exerce ses fonctions que pendant deux ans et demi, quoique la durée du mandat des sénateurs soit de cinq. Le parlement s'assemble tous les deux ans, le 1^{er} mars. La session ne dure que trois mois; cependant le sénat peut la prolonger jusqu'à six, avec le consentement du lord haut-commissaire; ce dernier a le droit de refuser sa sanction aux lois votées par les deux chambres, et l'eût-il accordée, un ordre du cabinet britannique peut venir, dans le courant de l'année, annuler tout ce qui a été fait, et même dissoudre le parlement.

Avec une constitution pareille, le nom de république donné au petit état des îles Ioniennes est à peu près dérisoire. Tous les pouvoirs sont, de fait, réunis dans les mains du gouverneur anglais; et si le peuple prend quelque part à l'administration, ce n'est guère qu'à celle des municipalités.

Chaque île a son gouvernement local, à la tête duquel est placé un éparque nommé par le sénat, confirmé par le lord haut-commissaire, et surveillé en outre par un *résident de Son Excellence* qui

peut arrêter son choix sur un Ionien ou un Anglais, selon que ce personnage le juge convenable. Chaque île a aussi un conseil de cinq membres, élus par le peuple et chargés, sous la direction de l'éparque, de tout ce qui concerne l'administration municipale.

La hiérarchie judiciaire se compose d'un grand nombre de justices de paix, de tribunaux civils, criminels et de commerce dans chaque île, et d'une cour d'appel et de cassation siégeant à Corfou. Les juges de paix sont nommés par les éparques et confirmés par le sénat. Les membres des tribunaux inférieurs sont choisis par le sénat qui exerce le droit de grâce. La cour d'appel est composée de quatre juges qui prennent rang immédiatement après les sénateurs. Deux sont à la nomination du sénat dont les choix doivent néanmoins être approuvés par le lord haut-commissaire, et les deux autres à celle du souverain de la Grande-Bretagne, qui peut nommer même des Anglais. En cas de partage des voix, on en réfère au lord haut-commissaire.

La seule force armée régulière est la garnison anglaise. Elle peut être augmentée ou diminuée, selon que le général en chef le juge convenable; cependant la république n'est tenue de pourvoir à l'entretien que d'un corps de 3,000 hommes. Chaque île a en outre sa milice qui est commandée par des officiers indigènes, mais sous la direction d'inspecteurs et de sous-inspecteurs, Ioniens ou Anglais, nommés par le roi protecteur. La force totale de cette milice ne dépasse pas 1,600 hommes.

Les revenus publics, qui s'étaient élevés, en 1834, à 200,900 livres sterl., n'ont été, en 1838, que de 157,089 livres, provenant surtout des impôts indirects. Sur cette somme, 148,518 livres ont été absorbées par les frais d'entretien de la garnison et par les traitements des employés anglais.

Un état de 47 milles carrés ne peut être d'un poids bien lourd dans la balance des intérêts européens, et son histoire ne saurait offrir un grand intérêt. Il suffira donc de mentionner en peu de mots les principales révolutions politiques dont

l'influence s'est fait sentir jusque dans les îles Ioniennes.

Les rapports qu'une origine commune établit de bonne heure entre ces insulaires et leurs voisins du continent, devinrent plus intimes lorsque Corinthe eut fondé à Corcyre une colonie qui rivalisa bientôt en puissance avec la mère-patrie. Les îles Ioniennes, dès lors entraînées dans la sphère d'action de la Grèce, passèrent successivement avec elle sous la domination des rois de Macédoine et sous celle des Romains. Les fils de Théodose-le-Grand s'étant partagé l'empire, elles restèrent sous le sceptre des faibles souverains de Byzance jusqu'en 1148, époque où le Normand Roger de Sicile s'en empara, et les réunit au royaume de Naples. En 1385, elles se donnèrent volontairement à la république de Venise, qui leur laissa leur constitution politique et religieuse, en se contentant d'y placer des provéditeurs, et qui sut les défendre contre les efforts réitérés des Turcs, jusqu'à ce qu'elle succombât elle-même sous les attaques de la république française. Le général Gentili en prit possession en 1797; mais les Russes unis aux Turcs les ayant conquises en 1799, l'empereur Paul les constitua en état indépendant par oukase du 21 mars 1800. Déchirée par les factions, la nouvelle république resta occupée par les troupes russes; elle ne trouva ni l'ordre ni la paix dans la constitution aristocratique qu'elle se donna en 1803, et que la Russie sanctionna. En 1807, les Français réparurent dans les sept îles, et la paix de Tilsitt les incorpora dans l'empire. Napoléon ayant été renversé du trône, l'Angleterre qui, depuis 1811, occupait ces îles, à l'exception de Corfou, se les fit céder par le traité de Paris de 1815. Il fut décidé qu'elles formeraient un état indépendant sous son protectorat; mais jusqu'à présent ce protectorat ne s'est exercé que par des mesures acerbes et despotiques, peu propres à lui gagner l'affection des Ioniens. — Voir Kendrick, *The Ionian islands*, Londres, 1822; Gradisson, *Historical and topographical Essay upon the islands of Corfou, Leucadia, etc.*, ibid., 1822; Montgommery Martin, *History of the british colonies*, ibid., 1835; général Schnei-

der, *Les îles Ioniennes*, ouvrage publié par M. Bory de Saint-Vincent, Paris, 1801; Neigebaur, *Constitution des îles Ioniennes*, Leipzig, 1839, allem. E. H.-G.

IONIENS, voy. PÉLASGES, DORIENS et GRÈCE (T. XIII, p. 20). — Pour les Ioniens d'aujourd'hui, voy. l'art. précédent; et pour le dialecte Ionien, voy. DIALECTES et GRECQUE (*langue*), T. XIII, p. 51, 52.

IONIQUE (ORDRE), voy. ORDRES D'ARCHITECTURE et GRECQUE (*architecture*).

IOTACISME. On appelle ainsi la prononciation vicieuse de la lettre *i*, ou un retour trop fréquent de cette lettre comme dans la phrase, *Junio Juno Jovi jure irascitur*. C'est le défaut que reprochent à la langue grecque bien prononcée les partisans de la prononciation fabriquée par Érasme, justement qualifiée d'*aiëiôisme*. — En terme de paléographie, l'iotacisme est une faute d'orthographe dans laquelle tombaient souvent les scribes ou calligraphes grecs peu lettrés, qui représentaient le son de l'*i* par *ι*, *η*, *ει*, *οι*, *υ*, indistinctement et sans avoir égard à l'étymologie ou au sens. F. D.

IOTES, vieux peuple scandinave ou finnois, dont le pays, Iotoun ou Iotouna, était situé à l'est du golfe de Bothnie, et que l'on se figurait comme une race affreuse de géants et de magiciens. M. Graberg de Hemsö regarde les Iotes comme les plus anciens habitants de la Scandinavie, avant l'arrivée des Goths. La Suède porta quelque temps leur nom, et celui de Jutland (voy.) le rappelle aussi, à moins qu'on ne préfère le dériver de Gothland, d'après la mauvaise prononciation des Allemands du Nord qui transforment encore aujourd'hui *gut*, bon, en *iut*, et *Gott*, Dieu, en *Iott*. S.

IPÉCACUANHA, ou RACINE DU BRÉSIL. Ce nom a été donné à des racines vomitives qui arrivent, de diverses contrées du Nouveau-Monde, en Europe. Le Brésil fournit l'espèce la plus usuelle. On doit à la famille des rubiacées et à celle des violacées, les vrais ipécacuanhas, les seuls dont il sera question dans cet article.

La plante qui fournit l'ipécacuanha gris est le *cephælis ipecacuanha*, Tuss., des

provinces de Fernambouc, Bahia et Rio-Janeiro. Ce nom signifie, suivant Margraff, racine odorante rayée. L'ipécacuanha est un petit arbuste rampant qui se plaît dans les lieux ombragés; ses feuilles sont opposées, ovales, acuminées, entières; les fleurs, petites, blanches et munies d'un involucre très grand, ont 5 étamines; le fruit qui leur succède contient deux siliques blanchâtres. Les racines, seule partie importante du végétal, partent d'une tige souterraine rampante, horizontale (rhizome); elles sont fibreuses, ou bien simulent des espèces de tubercules allongés, marqués d'impressions annulaires très rapprochées; leur centre est occupé par un axe ligneux (*medullium*), autour duquel se trouve un parenchyme blanc, revêtu d'un épiderme brun, passant au gris par la dessiccation. Ces racines, telles que nous les fournit le commerce, sont de la grosseur d'une plume à écrire, contournées, coudées, simples ou rameuses, compactes, à cassure résineuse. Les anneaux qui se font voir à l'extérieur sont saillants, inégaux, très rapprochés, et séparés par des enfoncements très prononcés. La saveur de l'ipécacuanha est amère, assez âcre; son odeur est nauséabonde; la poudre est grise; quand on la respire, elle s'introduit dans les bronches, et détermine, chez plusieurs personnes, une dyspnée fatigante et assez durable.

L'analyse de l'ipécacuanha a été faite par plusieurs chimistes, et notamment par M. Pelletier; elle a donné pour résultat une matière azotée blanche, pulvérulente, très fusible, insoluble dans l'éther ainsi que dans les huiles fixes, l'émétine, en laquelle résident les propriétés vomitives du médicament qu'il peut, jusqu'à certain point, suppléer (voy. ÉMÉTINE). Ce produit, introduit dans un corps gras et appliqué sur la peau, produit des pustules semblables à celles que fait naître la pommade stibiée. Indépendamment de l'émétine, l'ipécacuanha gris contient de la cire végétale, de la gomme, de l'amidon, des traces d'acide gallique, une matière grasse.

Plus les ipécacuanhas donnent d'émétine à l'analyse, et plus ils sont appréciés. Le gris en fournit 16 pour 100; le gris

rouge, qui n'en est qu'une variété, 14; le strié, 9; l'amylacé, 6; le blanc, 5 seulement. On peut voir que plus il y a d'émétine, et moins il y a de fécule, et réciproquement.

On prépare avec la poudre d'ipécacuanha, des pastilles fort utiles pour favoriser l'expectoration, lorsque la période inflammatoire est passée; on les a conseillées dans l'asthme et dans la coqueluche. Cette même poudre est introduite dans l'estomac, à la dose de 8 à 12 décigrammes (16 à 24 grains), délayée dans un véhicule approprié pour déterminer le vomissement. L'action obtenue est suivie d'effets consécutifs moins marqués que lorsqu'on emploie l'émétique. On trouve dans les pharmacies un sirop d'ipécacuanha, qui est surtout administré aux enfants pour prévenir ou dissiper l'embarras des bronches. La propriété astringente de cette racine est le résultat de son action antipéristaltique. C. Pison, dans son *Histoire naturelle du Brésil*, a le premier, en 1648, fait connaître ce médicament. Les Portugais lui donnèrent d'abord le nom de *raiz de oro*, racine d'or, et ils le prônèrent comme une véritable panacée. Le père du célèbre Helvétius en répandit l'usage, et obtint de Louis XIV, à titre de récompense, une somme de 24,000 livres. Il existe certainement en France une foule de végétaux qui pourraient remplacer l'ipécacuanha, par exemple le dompte-venin, l'azaret, la paritelle, la bryone et les narcisses. A. F.

IPHICRATE, Athénien, d'une naissance obscure, s'éleva rapidement par son mérite aux premiers emplois militaires. A 20 ans, il s'était déjà distingué dans un combat naval, avait rétabli sur son trône Seuthès, roi de Thrace, allié des Athéniens, et marchait, avec Conon, contre Agésilas, roi de Lacédémone. Il défit les Spartiates, sous les murs de Corinthe; prit Phliunte, menaça Sicyone, en châtia les habitants, et revint mettre le siège devant Corinthe. Mais les Athéniens ayant désapprouvé son entreprise, Iphicrate crut devoir se démettre du commandement. Chabrias le remplaça. Quelque temps après, Iphicrate fut envoyé avec 60 vaisseaux au secours de Corcyre attaquée par les flottes réunies de

Lacédémone et de Syracuse. Aidé des conseils de Chabrias et de l'orateur Callistrate, il dispersa et détruisit 10 vaisseaux syracusains.

Vers l'an 374 av. J.-C., Artaxerce-Mnémon, roi de Perse, après avoir rétabli la paix entre les cités grecques, entreprit la conquête de l'Égypte révoltée sous le règne de Darius Nothus, son prédécesseur, et gouvernée depuis par des rois indépendants. Une armée de 200,000 Asiatiques, sous le commandement du satrape Pharnabaze, se rassembla à Acé (Ptolemaïs). Vingt mille auxiliaires grecs s'y réunirent, sous les ordres d'Iphicrate que le roi de Perse avait spécialement demandé aux Athéniens, parce qu'il passait pour le plus habile général qui fût alors dans toute la Grèce. Pendant deux ans que durèrent les préparatifs, Iphicrate soumit ses soldats à l'exacte observation d'une discipline sévère; il les revêtit de cuirasses plus souples et moins pesantes que les anciennes; aux boucliers ronds et lourds dont ils étaient chargés, il substitua des boucliers légers et de forme ovale; enfin il les arma d'épées d'une longueur jusqu'alors inusitée. L'armée combinée leva enfin le camp et entra en Égypte. Péluse semblait devoir être assiégée; mais Nectanébis, roi d'Égypte, avait eu le temps de pourvoir à la sûreté de cette ville. Celle de Mendès, qui défendait une des bouches du Nil, fut attaquée, emportée d'assaut, et toute la garnison passée au fil de l'épée. Iphicrate voulait que, sans perdre de temps, on remontât le fleuve et que l'on marchât sur Memphis, persuadé que la chute de cette grande cité entraînerait la réduction de toute l'Égypte. Mais l'hésitation de Pharnabaze donna aux ennemis le temps de jeter une forte garnison dans cette capitale. Nectanébo harcela tellement l'armée des Perses, qu'il leur fut impossible d'avancer dans l'intérieur du pays. Pharnabaze, surpris par l'invasion périodique des eaux du Nil, se vit obligé de se retirer dans la Phénicie, après avoir perdu une partie de son armée. Pour échapper aux reproches qu'il méritait, le satrape accusa Iphicrate auprès de son maître, et rejeta sur lui le mauvais succès de la guerre. Celui-ci, au lieu de chercher à se justi-

fier, quitta secrètement l'Asie et retourna à Athènes.

Selon Cornelius Nepos, Iphicrate commanda les troupes que les Athéniens envoyèrent au secours des Spartiates attaqués par Épaminondas, et concourut puissamment à repousser ce formidable ennemi. Le même auteur dit que, sans son arrivée, Lacédémone aurait succombé sous les efforts des Thébains.

Durant la guerre des Athéniens contre les habitants de Chios, de Rhodes, de Cos et de Byzance, déserteurs de leur alliance (357 av. J.-C.), Iphicrate partagea, avec Timothée, le commandement d'une flotte de 60 galères destinée à seconder les opérations de Charès et de Mnesthée (fils d'Iphicrate), envoyés en avant avec un pareil nombre de vaisseaux. La flotte des alliés, forte de 100 voiles, vint offrir la bataille à leurs ennemis; mais une tempête ayant dispersé les vaisseaux athéniens, Iphicrate et Timothée crurent devoir se retirer sans combattre. Charès les accusa devant le peuple : Timothée fut condamné à une amende; Iphicrate, soutenu par quelques jeunes gens armés et répandus à dessein dans l'assemblée, se défendit avec énergie et fut absous. Depuis cette époque, il rentra dans la vie privée. Il mourut dans un âge fort avancé, ne laissant d'héritier de sa gloire que Mnesthée qu'il avait eu de son mariage avec la fille de Cotys, roi de Thrace.

Plutarque nous a conservé plusieurs mots heureux d'Iphicrate. Quelqu'un d'une naissance illustre lui ayant reproché l'obscurité de la sienne : « Je serai le premier de ma race, lui répondit Iphicrate, et toi tu seras le dernier de la tienne. » Iphicrate figure dans les *Vitæ exc. imp.* de Cornelius Nepos; ses principales actions ont été racontées par Diodore de Sicile (*Bibl.*, XV) et par Xénophon (*Helléniques*, V), etc. J. L.-T.-A.

IPHIGÉNIE, et suivant quelques poètes, **IPHIANASSE**, était fille de Clytemnestre et d'Agamemnon et l'ainée d'Électre et d'Oreste (*voy.* ces noms). Suivant Stésichore, elle était fille d'Hélène (*voy.*) et de Thésée, et avait été confiée à Clytemnestre (Pausan., II, 22), tradition qui a suggéré à Racine l'idée du rôle d'Ériphyle, dans sa tragédie d'Iphigénie. La fille d'A-

gamemnon entra à peine dans l'adolescence, lorsque sa mort fut demandée par le devin Calchas (*voy.*) comme le seul moyen d'obtenir que des vents favorables permissent à la flotte des Grecs, retenue en Aulide, de faire voile vers les rivages de Troie. Agamemnon, plutôt que d'immoler sa fille, voulait congédier l'armée; mais Ulysse et les autres chefs lui représentèrent les intérêts de la Grèce, la gloire de cette expédition; et ce père ambitieux, sous prétexte de la marier à Achille, fit venir sa fille de Mycènes au camp des Grecs, pour la livrer à Calchas. Au moment où ce devin allait la frapper, Iphigénie disparut; à sa place, une biche encore palpitante était étendue sur l'autel arrosé de son sang. Des vents propices soufflèrent aussitôt, et la flotte partit. Diane, touchée de compassion, avait enlevé Iphigénie, et l'ayant transportée chez les Taures*, elle la préposa au service de ses autels. Là, Iphigénie était obligée de sacrifier les étrangers qui abordaient ces plages inhospitalières, et elle allait immoler Oreste, son frère, avec Pylade, lorsque le frère et la sœur se reconnurent. Les deux jeunes Grecs sauvés par Iphigénie remontèrent avec elle sur leur vaisseau, emportant la statue de la déesse, qu'Oreste était venu chercher pour l'expiation de son parricide. Ils débarquèrent dans un dème de l'Attique, à Braurone, où Iphigénie consacra un temple à Diane dont elle continua d'être la prêtresse jusqu'à sa mort. Les Mégariens montraient dans leur ville son tombeau; mais Hésiode, dans le Catalogue des Femmes, dit qu'elle n'est pas morte et que, par la protection de Diane, elle est devenue Hécate. Suivant Eschyle, Sophocle, Lucrèce, Horace, etc., Iphigénie fut réellement sacrifiée à Diane et mourut en Aulide. Il est à remarquer qu'Homère ne dit rien de ce sacrifice, qu'il ne parle pas du séjour de la princesse chez les Taures ni de son retour dans sa patrie, et que suivant lui, elle ne quitta pas le séjour de Mycènes (Il., IX, v. 287). Ces fables merveilleuses auront passé des Cycles (*voy. poésie CYCLIQUE*), dans quelques tragédies, parmi lesquelles figurent les

(*) Dans la Chersonèse Taurique ou Crimée. On montre encore l'emplacement du temple, au sud de Sévastopol.

deux plus belles d'Euripide, *Iphigénie en Aulide* et *Iphigénie en Tauride*. F. D.

IPSARA, voy. **PSARA**.

IPSO FACTO, par le fait même. Cette locution, empruntée du latin, désigne la conséquence immédiate et infaillible d'une action. On dit qu'il a encouru telle peine *ipso facto*, pour exprimer qu'elle peut lui être appliquée sans autre forme de procès et nonobstant les réclamations ou protestations. L'Académie dit qu'on emploie surtout cette expression en parlant d'une excommunication : celui qui frappe un prêtre est excommunié *ipso facto*. S.

IPSUS (BATAILLE D'). Ipsus, que Reichard a cru retrouver dans Ipsilihissar, était un bourg de la Phrygie, où fut livrée, l'an 301 av. J.-C., la fameuse bataille qui mit fin à la domination d'Antigone (voy.). Plutarque (*Pyrrhus*) qualifie cette bataille d'une manière emphatique, en disant que *tous les rois de la terre y combattirent*. S'il entend par là que Ptolémée, Cassandre, Lysimaque, Séleucus, Antigone, Démétrius et Pyrrhus (voy.) y eurent plus ou moins de part, cela n'est pas contestable ; mais il est permis de douter qu'ils y aient tous assisté de leur personne, notamment les trois premiers. Ce qu'on peut affirmer avec certitude, c'est que cette journée d'Ipsus fut, par l'importance de ses résultats, une des plus décisives dans la lutte sanglante des successeurs d'Alexandre-le-Grand.

Dans l'article consacré à Antigone, le plus vieux et le plus rusé des généraux du roi conquérant, on a vu que les autres chefs macédoniens suivaient d'un œil jaloux les progrès du premier et redoutaient les suites de sa prépondérance. Séleucus, Ptolémée, Lysimaque et Cassandre formèrent donc la résolution de réunir leurs forces pour résister à l'ambition d'Antigone, et pour se maintenir en possession des pays dont ils s'étaient emparés. Ils convinrent de tomber à la fois sur leur adversaire et de l'accabler par une attaque combinée. Dans cette intention, Séleucus étant parti de la Haute-Asie, déboucha par la Cappadoce et vint prendre position sur les bords du fleuve Halys. Il amenait avec lui 20,000 hommes de pied, 12,000 chevaux, 100 chars de guerre et 480 éléphants. Lysimaque

quitta les rivages de l'Hellespont pour faire sa jonction avec Séleucus. En même temps, Cassandre faisait partir son contingent des côtes de la Grèce, et Ptolémée s'avancait par la Phénicie et par la Cœlésyrie. Ainsi, des quatre points de l'horizon l'orage s'apprêtait à fondre sur Antigone qui était alors campé près du bourg d'Ipsus.

Le peu de relations qui nous sont parvenues ne s'accordent pas sur la force des deux armées, sans cependant qu'il y ait beaucoup de différence dans leurs versions. Selon Plutarque, l'armée d'Antigone était de 60,000 hommes de pied, de 6,000 chevaux et de 75 éléphants ; dans les rangs des confédérés, on comptait 64,000 fantassins, 10,500 chevaux, 120 chars *drépanophores* (à faux) et 400 éléphants. Suivant d'autres, il y avait de chaque côté environ 60,000 fantassins, 10,000 chevaux et 120 chars ; mais tous s'accordent à ne donner à Antigone que 75 éléphants, tandis que les alliés en avaient 400. Le jeune Pyrrhus, qui causa plus tard tant d'embarras aux Romains, avait suivi Démétrius en Asie, et l'on prétend qu'il commandait l'aile droite dans cette bataille ; on est également fondé à croire qu'Antigone était à la tête du centre et Démétrius à l'aile gauche. Nous n'avons pas de pareilles indications sur l'ordre de bataille des confédérés.

Aussitôt que les deux armées furent en présence, Démétrius engagea l'action par une charge de toute sa cavalerie, qui enfonça et mit en déroute celle des alliés ; mais, emporté par trop d'ardeur, il s'acharna à la poursuite des fuyards et commit la faute de s'éloigner dans la campagne. Cette imprudence devint funeste à Antigone qui était resté immobile à la tête de sa phalange ; car Séleucus, profitant du moment, lança tous ses éléphants sur l'ennemi, et le cernant de toute part, rendit impossible le retour de Démétrius qui s'efforçait d'accourir au secours de son père. Les alliés, maîtres d'agir sur tous les points, eurent alors la facilité de cerner au large l'infanterie ennemie et de l'accabler de traits. Ces troupes se voyant décimées et sans espoir de secours, finirent par perdre courage ; une partie passa dans les rangs des confédérés, le

reste se débanda. Le vieux général, toujours ferme à son poste, fut criblé de blessures, et périt courageusement dans sa 84^e année; on prétend qu'il fut tué de la propre main de Séleucus auquel resta tout l'honneur de la journée. Démétrius réussit à se sauver à Éphèse suivi de 4,000 chevaux et de 5,000 fantassins.

La vraie position d'Ipsus est un point controversé entre les géographes. En général, on s'accorde à le placer entre Célènes et Synnada, mais plus près de cette dernière ville. C'était l'opinion de D'Anville, qui a été aussi adoptée par le savant Mannert. Le major Rennell, qui a examiné les lieux, place Ipsus à dix lieues de Synnada, à l'intersection des deux grandes routes d'Éphèse et de Byzance; supposition très plausible, car les jonctions des grands chemins ont toujours été des points stratégiques, principalement dans les pays de plaine.

Après ce grand succès, le partage des dépouilles d'Antigone devint un sujet de discussion entre les vainqueurs; ils finirent cependant par se mettre d'accord, mais cet arrangement, qui était le troisième depuis la mort d'Alexandre, ne fut pas définitif: il y en eut un quatrième quelques années plus tard (l'an 279 av. l'ère vulgaire), à la suite de la mort de Séleucus et de Lysimaque. Ce fut alors seulement que les trois monarchies des Séleucides, des Lagides et des Macédoniens prirent la forme qu'elles ont conservée jusqu'à leur extinction. C. P. A.

IRAK-ADJEMI ou **IRAK PERSAN**, grande province de la Perse, qui s'étend de 31 à 37° de latitude nord, et touche du côté de l'ouest à la Syrie et au Kurdistan, du côté du sud au golfe Persique, et du côté de l'est où il y a un vaste désert, à la province de Khorasân. Au nord, se prolongent les monts Elbours, entre l'Irak et la mer Caspienne; et au nord-ouest, ceux de Kaplan-Koh. Presque toute la province, dont la longueur est de 200 lieues sur 100 de large, est couverte de montagnes à sommet aride, formant des chaînes séparées par de longues vallées, et allant de l'ouest à l'est, où elles se perdent dans les déserts. Le midi est mieux cultivé et plus peuplé que le reste du pays, mieux surtout que la partie sablonneuse

entre Ispahan et Yezd. Voulant remédier à l'aridité du sol de l'Irak, on a creusé des canaux pour y faire passer les eaux des rivières, particulièrement du Zendehroud qui vient du Koh-Zerd ou mont jaune, passe à Ispahan, et est absorbé au-dessous de cette ville par les canaux d'irrigation. Ce système d'arrosage paraît dater d'une haute antiquité. L'Irak a un climat généralement salubre et doux; les fortes chaleurs règnent en juillet et août; dans les mois d'hiver, il gèle pendant la nuit. En automne, quelques districts sont sujets à des fièvres épidémiques. Dans la plaine de Casbin, il tombe beaucoup de neige pendant l'hiver; mais le printemps y est charmant. La partie la plus montagneuse de la province s'étend depuis les villes d'Hamadan et de Kermanschah jusqu'au Kizil-Ozein ou rivière dorée qui, venant du Kurdistan, longe la frontière nord-ouest de l'Irak, baigne le pied du Kaplan-Koh ou mont des tigres, reçoit les eaux du Karankou venant du mont Sahound, et fait une chute considérable entre Hamadan et Recht. — L'Irak produit beaucoup de céréales et de beaux fruits, ainsi que du coton, de la soie, du tabac; on y élève des chevaux d'une belle race, des chameaux et des bestiaux. On pourrait y ouvrir des mines de métaux. Dans quelques villes et cantons, on fait des tissus de soie, de coton, des maroquins, de la verrerie. Ces marchandises s'exportent par caravanes, avec le riz, le tabac, l'opium et le safran.

L'Irak comprenant une grande partie de l'ancienne Médie, renferme des ruines de villes célèbres, et, de plus, elle contient quelques-unes des principales villes de la Perse moderne. Elle se divise en cinq grands districts, dont les chefs-lieux sont Ispahan, Téhéran, Naen, Mullayer et Kermanschah. Nous parlerons dans des articles spéciaux des villes d'Ispahan et Téhéran, dont l'une a été la capitale du royaume et dont l'autre est actuellement le siège du gouvernement. Dans le district d'Ispahan, on trouve de grands villages et une belle culture, grâce aux canaux d'irrigation alimentés par le Zendehroud; les vergers surtout y sont remarquables. Après Ispahan et Téhéran, il faut citer la ville de Yezd où l'on fabrique de belles étoffes de soie, et dans laquelle demeurent 4,000 ghèbres; Koa-

chan, qui fabrique des soieries, des tapis et des ustensiles de cuivre; Koum, avec une mosquée célèbre, dans une vaste plaine; Casbin, ville en partie ruinée ainsi que Koum; Sultanieh, également en ruines, n'a plus que des cabanes placées autour d'une grande mosquée contenant le tombeau du sulthan qui l'a fondée; Hamadan, ville qui paraît très ancienne, et qui a perdu sa splendeur par les ravages de Timour, est cependant encore un entrepôt de commerce entre Ispahan et Bagdad : on y fabrique de la mégisserie et de la tannerie; Khonsar, jolie ville entourée de vergers, dans une vallée pittoresque : ses femmes passent pour très belles; enfin Kermanschah, ville située à l'extrémité d'une belle plaine, au milieu de jolis jardins : elle a 12,000 maisons, des mosquées et des bains publics. Aux environs, il existe des souterrains avec des sculptures très anciennes. Tout l'Irak renferme environ 2 millions et demi d'habitants, dont au moins 150,000 nomades. D-G.

IRAK-ARABI ou **IRAK ARABE**, pays de la Turquie d'Asie, sur l'Euphrate et le Tigre, et faisant partie du pachalik de Bagdad (voy.). Autrefois, le nom d'Irak désignait toute l'Assyrie; il renfermait quelques-unes des plus grandes villes de l'Orient, surtout Babylone (voy.). Séleucie et Ctésiphon étaient également comprises dans l'Irak. Aujourd'hui, c'est un pays mal peuplé et mal cultivé; et sans Bagdad, qui en est la ville la plus importante, sans les ruines antiques que les voyageurs européens y vont explorer, l'Irak ne serait guère connu des géographes. D-G.

IRAN, nom générique des pays habités par les peuples chez lesquels domine la langue persane. Il paraît avoir désigné d'abord la Médie, l'une des grandes portions de l'empire persan, dont la totalité se désignait ainsi : *Iran et Aniran*. Pour exprimer tout l'univers, on disait *Iran et Touran*. Du mot Iran, les anciens ont formé ceux d'*Aria* (voy. ce nom et PERSE) et *Ariana*. X.

IRATO (AB), voy. AB IRATO.

IRAVADI ou **IRAWADDY**, grand fleuve de l'Indo-Chine, voy. INDE, T. XIV, p. 507, et Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. IV, p. 157 et suiv.

IRE (LANGUE), voy. IRLANDAISES (langue et littérature).

IRÈNE, impératrice d'Orient, plus célèbre encore par ses crimes que par son habileté, et honorée comme une sainte par l'Église grecque, donna le premier exemple du règne d'une femme dans l'empire des Césars. Constantin Copronyme (voy.), cherchant une épouse à son fils Léon (770), fixa son choix sur une jeune fille d'Athènes, alors inconnue, et dont la famille est demeurée sans nom dans l'histoire. Quel fut le motif de cette préférence? Ce prince fantasque autant que cruel se serait-il déterminé par une conformité de nom, et aurait-il voulu que celle qui s'appelait Irène, comme la mère de son fils, eût ce fils pour mari? Dix ans après, lorsque la jeune impératrice, veuve dans sa vingt-septième année et mère d'un empereur en bas âge, prit pour lui les rênes de l'état, on ne se doutait pas plus de la supériorité de son esprit que de la violence de son ambition. Chrétienne orthodoxe dans le palais de son beau-père et de son mari, fougueux iconoclastes (voy.), elle avait vécu soumise et silencieuse. Maîtresse du gouvernement, elle réprima les complots des membres de la famille impériale, les émeutes de la multitude fanatique, les séditions des soldats; elle sut se créer des alliances ou combattre les ennemis, tantôt ménageant un mariage futur entre son jeune fils et la fille de Charlemagne, tantôt suscitant à ce prince des ennemis en Italie, et, d'un autre côté, résistant, ou par des négociations, ou par les armes malheureusement trop affaiblies de l'empire grec, aux entreprises des Bulgares, des Sarrazins et de tous les Barbares qui envahissaient les provinces démembrées. Si elle avait terminé sa carrière avant la majorité de son fils, on aurait pu croire qu'elle ne travaillait que pour lui, et l'on aurait estimé son courage, peut-être son génie. Mais Constantin Porphyrogénète (voy.) est forcé de conspirer contre sa mère pour lui arracher l'héritage paternel; il ne peut régner qu'en l'exilant. De ce moment, il n'y a plus de paix sincère entre eux : il faut que la mère périsse ou qu'elle dépouille son fils; et qu'elle le tue, si elle ne peut le dépouiller qu'à ce prix.

Rentrée en grâce par l'entremise des grands, qu'elle a intéressés à son sort, elle s'applique à exciter des inimitiés perfides contre l'empereur et à le pousser dans l'abîme où l'entraînent ses passions. Il répudie sa femme, dont le peuple respectait la piété, pour couronner une chambrière de l'impératrice répudiée; et sa mère l'y encourage secrètement. Elle fomenta la révolte que l'insolence et les caprices de Constantin ont suscitée; c'est elle qui anime les conjurés lorsqu'ils le surprennent et l'enlèvent; c'est elle qui les contraint à l'assassiner, en les menaçant de les livrer eux-mêmes à sa vengeance, s'il échappe (797). Mais lorsqu'elle possède enfin sans partage ce pouvoir qui l'a rendue si criminelle, la sagesse et la fermeté de son administration, pendant cinq années, lui réconcilient l'affection des peuples et lui font tenir une place encore honorable entre les princes de ce siècle où parurent Haroun-al-Raschid et Charlemagne. Mais elle ne peut se défendre contre les intrigues et les complots du palais : sept eunuques, tous patrices, proclament un jour empereur l'infâme Nicéphore, la détrônent et la jettent dans un couvent, où la femme et la mère de deux empereurs languit pendant un an, pauvre et dénuée de tout, gagnant sa vie du travail de ses mains, et meurt, trop lentement à son gré, du supplice d'être déchue (803). Est-ce là le martyr qui lui a mérité l'honneur d'être mise au rang des saints? N-T.

IRÉNÉE (SAINT), évêque de Lyon, docteur de l'Église. On place communément la naissance de saint Irénée sur la fin du règne de Trajan ou au commencement de celui d'Adrien, vers l'an 140 de J.-C. Il fut disciple de saint Polycarpe, qui l'avait été de l'évangéliste saint Jean. Il est même des écrivains qui ont prétendu qu'Irénée lui-même avait partagé avec Polycarpe le bonheur d'avoir été formé par le saint évangéliste, opinion qu'il serait difficile de défendre, saint Jean (voy.) étant mort vers l'an 100 de l'ère chrétienne, près d'un demi-siècle avant qu'Irénée vînt au monde. Ce qui est certain, c'est qu'il était Grec de naissance, qu'il naquit dans l'Asie-Mineure, qu'il prit des leçons de Papias

d'Hiéraple, et qu'il avait longtemps séjourné à Smyrne dans la compagnie du saint évêque de cette ville. Il le témoigne lui-même dans une lettre qu'Eusèbe nous a conservée, où il rappelle à l'un de ses anciens condisciples qu'assis ensemble aux pieds du saint vieillard, ils écoutaient avidement les paroles qui sortaient de sa bouche. « Il me semble l'entendre encore « nous raconter de quelle sorte il avait « conversé avec saint Jean et plusieurs « autres qui avaient vu Jésus-Christ ; « nous parler de ses miracles, de sa doctrine, qu'il avait recueillis de la bouche « même de ceux qui avaient été les témoins oculaires du Verbe de vie. Dès « lors j'écoutais toutes ces choses ; je les « gravais non sur des tablettes, mais dans « le plus profond de mon cœur. »

Saint Irénée commença la longue chaîne des docteurs de notre Église gallicane (voy. l'art.). Grégoire de Tours affirme que ce fut saint Polycarpe qui envoya saint Irénée dans les Gaules, à Lyon, auprès de saint Pothin, évêque de ce siège, pour y cultiver le champ évangélique. Saint Pothin étant mort en prison, les fidèles de cette ville écrivirent au pape Éleuthère pour lui demander son suffrage en faveur d'Irénée, qu'ils lui recommandent comme un homme rempli de zèle pour le Testament et pour la loi nouvelle du Sauveur. L'on s'accorde généralement à croire qu'il alla recevoir à Rome l'ordination des mains du pontife, la persécution qui avait exercé ses ravages dans toute la Gaule cisalpine n'y ayant point laissé d'évêque pour l'ordination du successeur de saint Pothin.

L'événement le plus mémorable du pontificat de saint Irénée fut la dispute sur le jour où devait être célébrée la fête de Pâques. Vers l'an 196, elle s'était échauffée plus vivement que jamais. L'église romaine avait, dès les temps les plus reculés, attaché la célébration de la Pâque au dimanche qui suivait le 14 de la lune; celles d'Asie étaient dans l'usage de la solenniser le 14 de la lune, quelque jour de la semaine qu'il se rencontrât. Le pape Victor entreprit d'établir l'uniformité dans toute l'Église à cet égard. Plus d'un motif l'y déterminait : un certain Blastus, prêtre de Rome, qui n'y

était pas sans influence, travaillait, par des moyens artificieux, à introduire au sein du christianisme une sorte de judaïsme. Déjà les suites de la division se faisaient apercevoir. Dans l'Asie, le schisme menaçait d'éclater. Un concile, réuni à Éphèse sous la présidence de Polycrate, son évêque, exigeait impérieusement le maintien de l'usage particulier à la province. Saint Irénée, par la sagesse de ses mesures et de ses conseils, prévint toute rupture et conserva la paix des églises, avec un caractère marqué de modération digne du nom de *pacifique*, qu'il portait. Ce grand évêque ne laissa pas de se rendre partout formidable aux ennemis de la foi. Il s'est chargé à lui seul de la cause de l'Église entière contre toutes les hérésies, a dit un moderne historien. Nous avons perdu l'écrit qu'il avait publié pour la défense du christianisme contre les païens; mais le plus considérable de tous nous reste, au moins en grande partie : c'est le *Traité des hérésies*, ou réfutation de toutes celles qui existaient de son temps.

On s'étonne de la prodigieuse quantité de sectes que l'on voit s'élever au sein de l'Église si peu de temps après sa naissance; et les ennemis de la vérité chrétienne n'ont pas manqué d'en tirer argument contre la précision de l'enseignement qu'elle offrait à ses disciples. On ne s'étonne pas moins encore de l'extravagance des systèmes qui, à cette même époque, se font jour dans des esprits d'ailleurs éclairés, s'y mêlent à des conceptions réputées philosophiques, même à des dogmes respectables, et s'accréditent au point de former des sociétés très répandues.

Les principales sectes qui sont combattues dans le traité de saint Irénée eurent pour auteur Valentin, dont l'hérésie remontait à celles de Simon, surnommé le magicien, qui avait paru du temps des apôtres, de Ménandre, de Basilide, de Cérinthe, de Carpocrate et des Ébionites. Ce qu'elle avait de particulier, c'était la généalogie des trente *zones* ou siècles, produits par le Dieu éternel, invisible, incompréhensible, que Valentin appelait du nom de *Bathos*, abîme ou profondeur, à qui il donnait pour femme *Eunoïa*, ou la pensée. De leur alliance était sorti le

Pléroma, ou plénitude, mot par lequel il désignait le Sauveur venu sur la terre dans une chair fantastique. Ce ridicule système paraissait avoir été formé de la théogonie d'Hésiode et de quelques idées de Platon, mêlées de fausses interprétations de l'évangile de saint Jean et des épîtres de saint Paul. Basilide ajoutait à ces erreurs celles de la métempsycose et de la dualité des âmes. Il niait la résurrection de la chair, supposait le monde créé par des intelligences que l'Être-Suprême avait produites en un nombre qu'il détermine dans la mesure de trois cent soixante-cinq cieux gouvernés par autant d'anges. C'étaient là les prédécesseurs de Montan, de Marcion, de Manès et d'Arius (voy. ces noms). Alexandrie était l'entrepôt de ces doctrines. On y affluait de toutes parts pour s'y livrer à des recherches sans autre solution qu'un vain éclectisme où le vrai et le faux étaient également confondus. Parce que les miracles de Jésus-Christ et des apôtres attestaient une puissance surnaturelle, attribuée par les préventions de la haine aux secrets de la magie, on fit de la magie une science qui eut ses initiés et ses prestiges dont le libertinage des mœurs sut bien profiter. Saint Irénée expose avec détail chacune de ces hérésies et les réfute constamment par l'Écriture et la tradition. Son ouvrage est partagé en cinq livres; ce sont de précieux mémoires pour servir à l'histoire des égarements de l'esprit humain. Écrit en grec, il ne nous est parvenu, du moins en grande partie, que dans une version latine publiée peut-être du vivant de l'auteur. On y désirerait plus d'ordre et de correction de style.

Il est hors de doute que saint Irénée eut l'honneur de sceller de son sang la foi qu'il avait si glorieusement défendue. Les traditions les plus anciennes et les plus respectables lui assurent la qualité de martyr que Dodwell et Cave lui disputent. Il mourut l'an 202 de J.-C., durant la persécution de Sévère, l'une des plus cruelles qui aient ensanglanté l'Église. Bossuet lui donne ce magnifique éloge : « Cet illustre évêque de Lyon, l'ornement de l'Église gallicane, qu'il a fondée par son sang et par sa doctrine. »

La meilleure édition de ce Père est

celle de Massuet, bénédictin de Saint-Maur, publiée, en 1710, en un volume in-fol. Pfaff en fit paraître quelques fragments inédits à La Haye, en 1715, in-8°.

M. N. S. G.†

IRIDIUM, métal découvert en 1803, en même temps que l'osmium (voy.). M. Tennant en Angleterre, et M. Descotilz en France, le signalaient tous deux vers la même époque. On l'extrait du résidu pulvérulent que laisse le minerai de platine, lorsque ce métal en a été retiré, conjointement avec le palladium et le rhodium, par l'action lente de l'acide nitrique; et son nom vient de la variété de couleurs que présente sa dissolution dans l'acide chlorhydrique (voy. IRIS). Il est, après le platine, le plus infusible de tous les métaux; il a été fondu cependant au moyen d'une batterie électrique en un globule d'un brillant métallique et d'une couleur blanche dont le poids spécifique est de 18; et il est encore resté jusqu'à présent un objet de curiosité, quoiqu'on puisse espérer de le voir utiliser un jour dans des alliages. D'ailleurs ses caractères sont les suivants : cassant, mais susceptible, avec beaucoup de soin, de prendre le poli et de ressembler alors au platine.

L'iridium se combine avec l'oxygène, le chlore et quelques autres métalloïdes, mais toujours d'une manière indirecte et laborieuse, appelant des recherches plus approfondies, que sa rareté et sa cherté rendront encore longtemps infructueuses.

F. R.

IRIS, une des Océanides, fille de Thaumas-le-Titan et d'Électra, était la messagère des dieux et plus particulièrement de Junon, dont elle préparait la toilette et le bain. Parmi ses autres fonctions, les poètes lui attribuent celles d'aller puiser, dans une coupe d'or, l'eau du Styx nécessaire aux serments des dieux (Hés., *Théog.*, V, 780), de couper le cheveu fatal qui retenait la vie dans le corps des femmes mourantes et de le porter à Proserpine comme une consécration funèbre (Virg., *Énéide*, IV, 698). C'est sur l'arc-en-ciel (voy.) qu'Iris glissait, lorsqu'elle descendait de l'Olympe pour accomplir ses messages. Cette déesse s'est ensuite personnifiée dans l'arc-en-ciel, dont elle est devenue le poétique synonyme. Quant

au mythe, il s'explique par la filiation même d'Iris. Océanide, elle s'élève des vapeurs de la mer; messagère de Junon, déesse de l'air, elle condense les nuages, les résout en pluie; fille de Thaumas (prodige) et d'Électra (ἡλέκτωρ, soleil), elle produit, par la magie des rayons solaires, le plus admirablement nuancé des météores,

Mille trahens varios adverso sole colores.

F. D.

IRIS (anat.), voy. OËIL.

IRIS (bot.), genre de plantes de la famille des IRIDÉES, remarquable par la forme élégante et les couleurs aussi vives que variées des fleurs de la plupart des espèces, dont beaucoup contribuent à orner les parterres. Ce genre, l'un des plus naturels que l'on connaisse, offre les caractères suivants : périanthe supère, non persistant, pétaloïde, tubuleux inférieurement, à limbe partagé en 6 segments, dont 3 extérieurs, grands, réfléchis, ou horizontaux, souvent barbus, et 3 intérieurs, dressés, plus petits et d'autre forme que les 3 extérieurs; étamines au nombre de 3, non cohérentes, insérées à la base des segments externes du périanthe et appliquées sur ceux-ci; ovaire infère, à 3 loges contenant chacune un nombre indéfini d'ovules superposés horizontalement en deux rangs; un style grêle, colonnaire, de la longueur du tube du périanthe, couronné de 3 grands stigmates colorés, semblables à des pétales, lobés ou incisés au sommet, recourbés sur les segments externes du périanthe de manière à cacher complètement les étamines. Le fruit est une capsule trigone ou hexagone, triloculaire, trivalve, contenant un nombre indéfini de graines soit anguleuses, soit sphériques. — Tous les iris sont des herbes à racine tubéreuse, ou moins souvent bulbeuse. La plupart des espèces ont des tiges très simples ou peu rameuses, dégarnies de feuilles vers le haut. Les feuilles, disposées sur deux rangs et très rapprochées à la base des tiges, sont alternes, sessiles, engainantes par leur base, très lisses, très entières, pointues, en général en forme d'épée antique, finement striées dans le sens de leur longueur. Les fleurs, très odorantes dans beaucoup d'espèces, sont solitaires au sommet de la tige,

ou bien elles forment une grappe terminale, simple ou rameuse; chaque fleur, avant son épanouissement, est enveloppée de deux gaines membraneuses qu'on appelle *spathes*.

L'espèce indigène la plus commune est l'*iris des marais* ou *faux acore* (*iris pseudacorus*, L.), vulgairement *glayeul des marais*, qui se plaît au bord des eaux et dans les prairies marécageuses. On le distingue sans peine à sa tige haute de 3 à 4 pieds, garnie de feuilles au moins aussi longues qu'elle-même, et à ses fleurs d'un beau jaune. Ce sont ces fleurs ou celles de quelque autre espèce indigène, et non celles d'un lis, qui ont servi de type aux *fleurs de lis* des anciennes armoiries de France*. La racine de l'iris des marais est âcre et drastique étant fraîche : propriétés qu'on retrouve à un degré plus ou moins prononcé dans les racines de la plupart de ses congénères, mais qui se perdent en tout ou en partie par la dessiccation.

Les espèces le plus fréquemment cultivées à titre de plantes d'ornement sont l'*iris d'Allemagne* (*iris Germanica*, L.), vulgairement *flambe*, *flamme*, ou *glayeul*** , à fleurs très grandes, odorantes, variant du violet foncé au bleu pâle et au blanc; ses racines sont aussi très âcres et s'employaient autrefois contre l'hydropisie. L'*iris de Florence* (*iris Florentina*, L.), espèce très voisine de l'*iris d'Allemagne*, mais reconnaissable à des fleurs encore plus grandes et constamment blanches. Les racines fraîches de cet iris participent à l'âcreté commune aux racines de ses congénères, et jadis on les considérait également comme un excellent remède contre l'hydropisie; étant sèches, elles ont une odeur de violette très agréable; on en fait les petites boules qu'on connaît sous le nom de *pois d'iris* ou *pois à cautère*; réduite en poudre, cette racine entre, comme accessoire, dans beaucoup de préparations pharmaceutiques et de parfumerie. L'*iris à fleurs panachées* (*iris variegata*, L.),

(*) C'est que, dans plusieurs des langues vulgaires, cet iris est communément appelé *lis aquatique* ou *des marais*. Voy. d'ailleurs au mot *Lis* (*fleurs de*). S.

(**) Mais qu'il ne faut pas confondre avec le vrai glayeul (*gladiolus*). Voy. ce mot. S.

indigène de l'Europe méridionale; ses fleurs sont odorantes, panachées de jaune, de brun et de blanc, ou de pourpre violet, de blanc et de brun. L'*iris nain* (*iris pumila*, L.), qui fleurit dès le commencement du printemps et se prête à merveille aux bordures des plates-bandes; sa fleur, portée sur une hampe ordinairement plus courte que les feuilles, est jaune, ou bleue, ou violette, ou blanche. L'*iris de Suse* (*iris Susiana*, L.), vulgairement *iris tigré* ou *iris deuil*, originaire de Perse, très caractérisé par sa fleur plus grande que celle de l'iris de Florence, à fond d'un violet brunâtre, élégamment marbré d'un réseau très délicat de veines pourpres. L'*iris à feuilles de graminée* (*iris graminea*, L.), dont les fleurs exhalent une odeur de prunes très prononcée. Enfin l'*iris xiphiode* (*iris xiphioides*, L.), et l'*iris xiphion* (*iris xiphium*, L.), l'un et l'autre indigènes de l'Europe méridionale, et connus sous les noms vulgaires d'*iris d'Angleterre*, *iris* ou *lis d'Espagne*, *iris de Portugal*, et *iris bulbeux*; ces deux espèces diffèrent de toutes celles dont nous venons de faire mention, par une racine bulbeuse, et par des feuilles très étroites, convolutées, semblables à celle des joncs; les couleurs de leurs fleurs varient à l'infini. Ed. Sp.

IRKOUTSK, voy. SIBÉRIE.

IRLANDAISES (LANGUE ET LITTÉRATURE). Les Irlandais, comme tous les Celtes (voy.), dans tous les temps et tous les lieux, se distinguent par l'opiniâtre amour avec lequel ils tiennent à leur patrie (voy. l'art. suivant), à leur langue et à leurs mœurs. L'irlandais est peut-être le plus pur dialecte du celtique (voy.); par sa construction, il se refuse à toute infusion de langues étrangères, et le peu de mots anglais qui s'y sont glissés pendant près de neuf siècles ne se sont pas encore amalgamés avec la masse de l'idiome celtique. Ainsi l'irlandais est une langue ancienne encore vivante et qui s'est conservée pure jusqu'à nos jours; et sous ce rapport, toute obscure et négligée qu'elle soit, elle mérite l'attention des linguistes. Malheureusement ceux qui s'en sont occupés ont débité à son sujet tant d'hypothèses hasardées, et ont avancé tant de prétentions

sans fondement, que l'étude de l'irlandais est tombée dans un certain discrédit.

La construction de cette langue et la ressemblance entre ses mots primitifs et l'hébreu, prouvent son origine orientale; ses analogies avec le latin se montrent surtout dans les mots que le latin a dérivés du grec. Dans la langue des Magyars (voy. HONGROISE), on retrouve quelques mots irlandais, et l'on assure qu'à l'aide de l'irlandais, on parvient à traduire les phrases carthaginoises que l'on trouve dans les comédies de Plaute. Actuellement, elle est presque identique avec les dialectes de la Haute-Écosse (voy. ERSE); elle a une grande ressemblance avec les restes de l'idiome gallique (voy. GAÉLIQUE) que l'on retrouve dans quelques parties du continent d'Europe; ses analogies avec la langue kimrique sont moins frappantes, toutefois on peut s'assurer que ce sont là deux branches de la même souche.

La langue irlandaise est riche; elle est cependant plus propre à la poésie et à l'histoire qu'aux sciences. Ses mots composés nous présentent des images poétiques plutôt que des idées exactes : ainsi, par exemple, on appelle les solstices, *grian stad*, c'est-à-dire, *lieux de repos du soleil*. Le mouvement rythmique qu'on remarque jusque dans les phrases les plus familières, produit une grande harmonie, quoiqu'une oreille étrangère soit d'abord blessée par la foule de sons gutturaux qui s'y rencontrent. En vertu des règles de la grammaire irlandaise, toutes ces lettres, tant voyelles que consonnes, sont muables au commencement des mots : ainsi toute cacophonie ou hiatus est impossible.

L'usage des lettres était connu aux Irlandais à une époque très reculée : quelques savants croient qu'ils avaient reçu des Gaulois l'alphabet grec; d'autres prétendent qu'on se servait de l'ancien alphabet phénicien. Saint Patrice fit prévaloir les lettres romaines; mais les Irlandais n'en adoptèrent que dix-sept, et encore en changèrent-ils la forme et l'ordre. De plus, les druides possédaient un chiffre sacré et mystérieux, composé de petites lignes placées perpendiculairement ou obliquement sur une longue ligne horizontale : on appelait cette écriture l'*ogam*.

Au mot ERSE, qui toutefois est moins le nom de la langue irlandaise que celle des montagnards d'Écosse*, nous avons déjà indiqué quelques-uns des secours que l'on a pour l'étude de la première de ces langues. Au Dictionnaire d'O'Brien il faut encore joindre sa Grammaire, Dublin, 1809, in-8°, et nous citerons en outre le Dictionnaire irlandais et anglais, d'Edward O'Reilly, avec une Grammaire, Dublin, 1822, in-4°; nouv. éd. 1832.

La littérature irlandaise est assez curieuse et intéressante pour les indigènes, mais elle ne saurait être un objet d'attention ailleurs. Il existe encore une grande quantité de manuscrits, dont pourtant le plus ancien, le *Psautier de Cashel*, ne fut écrit qu'au IX^e siècle. Les *Psautiers* n'étaient pas ce que leur nom semble indiquer : ce sont les chroniques des royaumes. Tigernach, qui mourut en 1088, est le plus véridique des annalistes irlandais. Les *Annales des quatre maîtres*, rédigées dans le XVIII^e siècle, sont particulièrement dignes d'attention. Il y a aussi les histoires bardiques; mais les poèmes qu'on a publiés d'après les manuscrits ne sont pas aussi intéressants que ceux qui vivent encore dans la mémoire du peuple; parmi les montagnards du Connaught, des vieillards en récitent qu'ils croient être d'Ossian : du moins ces poèmes sont composés dans le plus vieil idiome irlandais, et les personnages qui y figurent sont ceux dont les noms se trouvent dans les poèmes traduits par Macpherson. Du reste, c'est de l'Irlande que les Écossais reçurent leurs connaissances en poésie et en musique; nous avons déjà dit qu'Ossian était Irlandais.

Outre les manuscrits irlandais, on trouve des ouvrages en latin plus anciens que le *Psautier de Cashel* : ainsi nous possédons encore les poèmes de Sédulius qui écrivait dans le V^e siècle, la confession de saint Patrice, les lettres de Célestius et les ouvrages de Scott Érigène (voy.). Ce dernier, qui brilla à la cour de Charles-le-Chauve, ne fut pas le premier savant irlandais que la France accueillit : déjà Charlemagne avait placé dans ses écoles trois moines irlandais, Dangal, Clément et Albin. Tiraboschi, trompé par le vieux

(*) Voy. l'Errata à la fin du T. XII, p. 812. S.

nom de l'Irlande, Scotia, appelle ces moines Écossais; mais dans les ouvrages des bénédictins on dit : « On compte entre les coopérateurs de Charlemagne, dans l'exécution de son grand dessein, un certain Clément, Hibernien de nation. » A une époque encore plus reculée, un Irlandais nommé Feargil ou Virgile, évêque de Salzbourg, soutenait que la terre était de forme sphérique et qu'il existait des antipodes. Il s'en fallut de peu qu'il ne fût excommunié pour avoir fait ce pas en avant de son siècle. M. M.

IRLANDE, la seconde des îles Britanniques et une des plus considérables en Europe. En irlandais, son nom est *Érin* ou *Eirin*, dérivé sans doute du celtique *iar* ou *eir*, occidental.

1° *Géographie et statistique*. L'Irlande est située à l'ouest de l'Angleterre, de laquelle elle est séparée par la *mer d'Irlande*, dite aussi *canal de Saint-George*. Sa position géographique est entre 5° 28' et 10° 28' de longitude occidentale (du mérid. de Greenwich) et entre 51° 26' et 55° 20' de latitude boréale. Sa plus grande longueur est d'environ 290 milles anglais, et sa plus grande largeur d'environ 182 milles : elle présente une superficie de 20,499,550 arpents (acres); ou, d'après Wakefield et Moreau, de 32,201 milles carrés anglais, ce qui fait 4,210 lieues carr. françaises. Ses côtes sont creusées par plusieurs baies profondes, par les embouchures de ses rivières nombreuses et par quelques grands lacs d'eau douce qui communiquent avec la mer et ressemblent aux *fiords* de la Norvège : il en résulte que la ligne de la côte a une étendue de 2,200 milles anglais.

L'aspect du pays est varié; même dans les plaines, le terrain a du mouvement, à l'exception de la zone aplatie qui s'étend entre Dublin et Galway. Celle-ci est dépourvue d'arbres, en certaines parties marécageuse, et son point culminant n'est qu'à 322 pieds au-dessus du niveau de la mer. Des deux côtés de cette grande *steppe* centrale, on retrouve la nature riante et fertile qui donnait jadis à Erin son beau titre d'*île émeraude*, et qui le fait encore appeler *la verte Irlande*. Les montagnes s'enchaînent et se groupent; les unes désertes, aux cimes couronnées de

granite, aux flancs sillonnés par les torrents, aux bases revêtues de bruyères et de pâturages; les autres, d'une élévation inférieure, mais cultivées jusqu'à leurs sommités. Ce qui manque aux paysages de l'Irlande, c'est le bois; heureusement des plantations récentes commencent maintenant à remplir la place, vide pendant quatre siècles, des forêts séculaires qui jadis ombragèrent le pays. Voici les hauteurs des montagnes les plus élevées des quatre provinces : dans celle de Munster, le M'Gillicuddy's Reeks, a 3,500 pieds; dans celle d'Ulster, le Slieve Donard a 2,800 pieds; dans celle de Leinster, le Lugnaquilla a 3,070 pieds; enfin, dans celle de Connaught, le Muilrea a 2,737 pieds.

Les ports et havres de l'Irlande sont bons et si nombreux qu'ils semblent indiquer à l'industrie irlandaise la route par laquelle elle doit arriver à la fortune. Une centaine environ ne peut recevoir que les barques des pêcheurs et les navires marchands; mais il y en a quatorze qui peuvent abriter les plus grands vaisseaux de la marine anglaise. Les plus remarquables sont les trois golfes magnifiques, Lough Foyle, Lough Swilly et Lough Strangford : ce sont les fiords dont on a déjà fait mention; Cork, fortifié de batteries formidables; Bantry-Bay, où la flotte française jeta l'ancre en 1796; et Biterbuy-Bay, si grande qu'elle peut recevoir tous les vaisseaux de guerre qui portent le pavillon anglais.

Les rivières de l'Irlande sont très nombreuses; mais pour la plupart elles sont petites et rapides comme des torrents. Toutefois le Shannon est un beau fleuve; il a sa source près du Lough Allen qu'il traverse, et il se jette dans la mer entre Kerry et Clare, après un cours de 230 milles anglais. Le Shannon est navigable jusqu'à Limerik, à 60 milles de la mer; la navigation y est interrompue par les cataractes, mais elle est reprise à 11 milles au-dessus de la ville par les bateaux à vapeur. Il y a plusieurs grands lacs en Irlande. Le premier en étendue, c'est le Lough Neagh, au nord-est, qui a une circonférence de 70 milles; le Lough Erne, au nord-ouest, presque aussi grand que le Lough Neagh, quoique peu con-

nu, rivalise peut-être en beauté avec le Killarney. Le Lough Corriba, est d'une circonférence de 50 milles. Le lac de Killarney est célèbre pour sa beauté pittoresque; enchâssé entre deux chaînes de montagnes et couronné d'îles vertes et boisées, il égale les sites les plus gracieux de la Suisse, mais sans prétendre au sublime des glaciers.

Le climat de l'Irlande est doux et fort salubre, quoique humide. Les étés ne sont pas chauds; en revanche les hivers sont rarement froids: la gelée ne dure que peu de jours, et la neige se fond en quelques heures. Les troupeaux peuvent paquer en plein air pendant toute l'année.

Le sol est en général fertile; à côté de beaux pâturages on trouve de vastes étendues de terre en labour. Mais quoique l'industrie soit en progrès, l'Irlande le cède encore à tous les autres pays à cet égard; son agriculture ignore les perfectionnements que la science a introduits ailleurs; l'économie rurale y est restée comme une tradition confuse lorsqu'elle aurait dû devenir une science éclairée. Les causes de cette situation malheureuse ne sont pas difficiles à démêler. En Irlande, les propriétés sont très grandes, et l'esprit des propriétaires étant fort aristocratique, ils s'efforcent de maintenir leurs domaines dans leur intégrité: en même temps, ces propriétaires vont pour la plupart demeurer en Angleterre; il n'y a pas d'impôt pour les pauvres, circonstance qui affranchit les *absentees* (voy. ABSENTÉISME) du soin des leurs: aussi l'Irlande s'appauvrit-elle tous les jours. De plus, les terres sont affermées par petites portions, à courts termes et à haut prix, à des cultivateurs indigents qui ne connaissent d'autres moyens d'exploitation que leur industrie individuelle; tout le reste, argent, éducation, machines aratoires leur manque.

Heureusement la fertilité de la terre supplée à tout. Les produits irlandais sont les bestiaux, d'une taille inférieure à celle des bonnes races en Angleterre, mais bons et vigoureux; les moutons sont nombreux et leur toison surpasse de beaucoup la laine d'Angleterre. Les chevaux sont excellents, surtout les *hunters* (chevaux de chasse), très recherchés en An-

gleterre. Les poissons, les homards et les huîtres se trouvent en abondance sur les côtes; le saumon abonde aussi dans les rivières. On cultive le froment, l'avoine, l'orge et un peu de seigle. Les pommes de terre, qui passent pour les meilleures en Europe, y sont en immense quantité et forment la presque totalité de la nourriture des paysans. La jachère ne se voit guère en Irlande, et la rotation des cultures est ainsi réglée: pommes de terre, céréales, et encore pommes de terre. Le lin est très répandu et très bon. Les fruits ne sont pas abondants. Le sol de l'Irlande est en général une terre grasse et friable, plus ou moins épaisse, sur une couche inférieure de pierre à chaux ou de gravier. Outre les engrais ordinaires, on se sert de l'algue et du sable calcaire, que l'on trouve sur les côtes de la mer. L'Irlande produit un peu de fer, du cuivre et du plomb; on trouve un peu d'or très pur dans le comté de Wicklow; les beaux marbres noirs, verts et blancs, s'y trouvent en abondance, ainsi que les pierres à construction, la pierre à chaux, le granite, le porphyre, le grès, le gypse, le manganèse. La houille et les ardoises sont moins estimées que celles de l'Angleterre. La tourbe est le combustible ordinaire. L'Irlande possède plusieurs sources d'eaux minérales.

Les *bogs* ou marais occupent une étendue de plus de 3 millions d'arpents (acres); ils sont composés d'une couche de terre végétale noire, coriace, élastique et humide. Cette couche varie de 3 à 40 pieds d'épaisseur; elle repose sur une couche inférieure de gravier ou de pierre à chaux. Les *bogs* produisent naturellement une herbe dure, peu succulente, avec une grande quantité de fougères. Lorsqu'on défriche ces marais, ils deviennent les jardins du pays. Partout on y trouve de grands arbres renversés: chênes d'un noir d'ébène, ifs et sapins; l'écorce de ces arbres est détruite, mais le bois est dans un état de conservation parfaite: aussi les charpentiers et les menuisiers s'en servent-ils tous les jours.

La population de l'île était, en 1834, de 7,943,940 âmes, ce qui en fait 1,886 par lieue carrée de France. Depuis 1695, où elle fut seulement connue avec quelque

certitude et où elle n'était encore que de 1,034,102 habitants, elle a constamment augmenté. Cependant ni ce dernier chiffre (peut-être fort au-dessous du chiffre réel à cette époque-là) ni le premier ne reposent sur un recensement authentique et digne d'une entière confiance.

Presque tout le commerce de l'Irlande est monopolisé par l'Angleterre. Ce qu'on exporte, ce sont les bestiaux, les blés, l'eau-de-vie tirée de la drèche, le *kelp*, sorte de soude de varec qu'on prépare en brûlant l'algue marine à petit feu, et le peu de minéraux qui sont exploités; on exporte aussi une toile excellente, en grande quantité. Autrefois c'était le drap qu'on fabriquait surtout en Irlande; et si bien que, sous le règne de Charles II, les draps anglais ne se vendaient plus même en Angleterre. Alors le parlement anglais frappa les draps irlandais d'un impôt équivalant à une prohibition, et, en 1698, Guillaume III, non content de ce tarif, fit rendre une loi qui défendit aux Irlandais d'envoyer leurs draps sur le continent, où ils avaient encore quelques débouchés. Afin de dédommager les fabricants irlandais, le gouvernement indiqua à leur industrie la fabrication de la toile, pour laquelle il promit la protection législative; cette substitution réussit, et les toiles d'Irlande encombrèrent les marchés d'Angleterre.

La religion *établie* est la protestante, mais toutes les croyances jouissent d'une parfaite liberté; la plus grande partie des Irlandais (environ 6 millions et demi) appartiennent à la religion catholique. Malheureusement, la religion, au lieu d'être une source de paix et de bonheur, n'a été, pendant deux siècles, qu'une cause de haine et de discorde dans un pays déjà le plus déchiré et le plus misérable de l'Europe. De nos jours, l'émancipation (*voy.*) des catholiques a mis fin à cette déplorable situation, et si les catholiques n'ont pu encore oublier leurs souffrances, au moins ils ne sont plus sujets aux mêmes humiliations. Mais, quoique la justice ait à la fin triomphé, l'Irlande est encore pauvre, mécontente, et toute en proie aux dissensions intérieures; l'émancipation n'a pas tout le pouvoir qu'on lui supposait; elle ne touchait qu'à une question de morale et

de droit politique: elle n'a pu détruire les maux positifs qui épuisent l'Irlande; elle a rendu au grand seigneur catholique ses droits de citoyen et de sénateur, mais elle n'a pu rendre l'abondance au paysan accablé de pauvreté, abruti par l'ignorance, et tourmenté par la faim et la misère. On vient de présenter au parlement britannique un projet de loi à l'effet d'introduire en Irlande l'impôt pour les pauvres et l'établissement des maisons d'industrie (*work houses*); on ne saurait encore prononcer sur les mérites de ce projet. En attendant, l'éducation, trop longtemps négligée, a reçu une impulsion vers son vrai but, le perfectionnement moral et religieux du peuple: on vient de former un système d'éducation primaire pour les paysans; il y a une école dans chaque paroisse, et une école normale à Dublin pour les institutions primaires. De plus, il y a huit écoles très anciennes qu'on appelle écoles royales, et quelques autres entretenues avec des donations et des legs. Le collège de Dublin est la troisième des grandes universités de l'empire britannique; cette ville possède, en outre, la *Dublin Society*, société savante fortement constituée; une académie de peinture; une école de médecine, et d'autres institutions de ce genre.

L'Irlande est divisée en quatre provinces, savoir: à l'est *Ulster*, *Leinster*, et à l'ouest *Connaught* et *Munster*, subdivisées en 32 comtés. Outre ces comtés, il y a 8 villes qui, avec leurs banlieues, forment des arrondissements à part sous le nom de *comtés de ville*.

Nous avons consacré séparément un article à DUBLIN, capitale de l'île. Nous ajouterons quelques mots sur les autres villes les plus importantes.

Cork, la seconde de l'Irlande, située sur la côte méridionale de l'île, au fond d'une baie qui porte le même nom, fait un commerce considérable; mais elle est encore plus redevable de sa prospérité à la marine anglaise dont elle est un rendez-vous en temps de guerre et en temps de paix. Plus de 3,000 navires entrent annuellement dans son port. La population est de 115,000 âmes. *Limerik*, à l'ouest, sur le Shannon, ville de 66,500 habitants, et *Belfast*, au nord-est, qui en a

45,000, sont florissantes par leur industrie et par leur commerce. L'antique Galway, sur la baie de ce nom, du côté de l'occident, était autrefois l'entrepôt du commerce d'Espagne; la ville est déchue de sa prospérité, mais elle conserve sa physionomie toute espagnole, ses rues sombres, ses maisons calquées sur les modèles de Cadix ou de Barcelone.

L'Irlande est gouvernée par un vice-roi; elle a un chancelier, des juges et des cours de justice à elle; pour Cour de cassation, elle a la Chambre des pairs du Parlement impérial. Le gouvernement tire de l'Irlande un revenu annuel d'environ 4,400,000 liv. sterl. (110 millions de fr.).

A peu près 25,000 hommes de troupes anglaises sont cantonnées en Irlande; de plus, la police, armée et portant l'uniforme, est forte de 6,000 hommes. On compte environ 126,450 électeurs; ce nombre serait considérablement augmenté, si le parlement adoptait le bill d'enregistrement électoral qui est, dans ce moment même, soumis à ses délibérations.

Les antiquités de l'Irlande sont nombreuses, mais nous ne signalerons que les *tours rondes*. Les savants ne sont d'accord ni sur la date de ces édifices mystérieux ni sur le but de leur construction: les uns y voient des temples du soleil; les autres soutiennent que ces tours ne sont autre chose que des observatoires astronomiques. Quoi qu'il en soit, toutes construites sur le même plan, elles ont 100 pieds de haut sur 50 de circonférence à la base, une porte, pratiquée dans l'épaisse muraille, à plusieurs pieds au-dessus de la terre, point d'escaliers, et quatre petites fenêtres près du toit conique.

2° *Histoire*. L'Irlande était connue des nations policées de l'antiquité. Aristote en parle déjà en lui donnant son nom celtique d'*Ierne*; Festus Avienus rapporte que le Carthaginois Himilcon visita l'Irlande, appelée *Sacra insula*, et que les Carthaginois y avaient des relations commerciales. Les Romains donnaient le nom d'*Hibernia* à cette île sur laquelle ils n'avaient que des notions vagues et fort incomplètes. Ses vieilles traditions sont obscures, et ses monuments, sans inscriptions, sont muets. Quant aux

histoires bardiques, les détails merveilleux et minutieux dont elles sont chargées leur ôtent toute apparence de vérité; il faut donc rejeter leur témoignage, et s'en tenir à Tigernach et aux autres annalistes du moyen-âge. Ces écrivains commencent leurs histoires 200 ans avant J.-C.

Il paraît que, dès une époque bien plus reculée, l'Irlande était habitée par les Celtes (*voy.*). Ces aborigènes furent vaincus par les Firbolgs, peuplade issue de la grande famille gothique; à leur tour, ces Firbolgs subirent le joug des Thuathades-Danaans; l'origine de ces derniers est obscure: on croit qu'ils étaient du même sang avec les Firbolgs. Enfin, l'Irlande vit descendre sur ses côtes la dernière tribu qui s'y établit, les Scots, guidés par les fils de Milésius. Les bardes disent que cette colonie venait de l'Espagne; d'autres ont songé à une origine scythique, en dérivant *Scotus* du mot grec *Σκύθης*. Ils ne tardèrent pas à dominer dans l'île; et la descendance de Milésius donna des rois à l'Irlande jusqu'à sa conquête par l'Angleterre.

L'Irlande était divisée en six royaumes: celui de Tara, le plus petit, mais le plus fertile et dans une position centrale, était le siège du gouvernement suprême: aussi lorsqu'on dit *roi d'Irlande* ne désigne-t-on que le roi de Tara. Les cinq autres royaumes étaient subdivisés en cinq fiefs chacun, et les possesseurs de ces fiefs s'appelaient aussi rois. Toutes les couronnes, tant celles des rois vassaux et arrière-vassaux que celle du roi suzerain, étaient héréditaires quant à la famille, mais électives quant à la personne. Du vivant de chaque roi, ses sujets procédaient à l'élection de son successeur, et ce roi futur, avec le titre de *roydamna*, possédait toujours le commandement en chef des troupes de son prince. Sous le nom de *Fez* de Tara, il y avait un parlement triennal. Ces institutions subirent de grandes modifications à diverses époques; mais le manque d'espace nous défend d'entrer dans les détails. L'an 200 avant J.-C., Kimbath régna sur l'Irlande; son règne marque la première date avérée dans cette histoire. Parmi ses successeurs, on trouve Hugony-le-Grand; mais on ne sait pas trop comment il mérita ce surnom flat-

teur. Puis, pendant deux siècles, les rois se succèdent avec une rapidité effroyable, et ne laissent à l'histoire que leurs noms. Les annalistes rapportent que de trente-deux rois successifs, il n'y en eut que trois qui moururent dans leur lit : les vingt-neuf autres furent assassinés ou tués sur le champ de bataille. Le règne de Crimthan (l'an 72 de J.-C.) devint remarquable par les incursions que ce roi fit en Angleterre pour harceler les Romainssous Agricola. Après la mort de Crimthan, une guerre civile mit la couronne sur la tête de l'usurpateur Carbrècatcan ; il régna cinq ans. Après sa mort, son fils Moran, avec un rare patriotisme, céda le trône à Férédach, fils du feu roi Crimthan.

Cormach Lfadh (274) forma la *Fian-na Eirin*, ou milice de l'Irlande : il en confia le commandement à Fingal, le père du poète Ossian et le héros de ses chants. Sous le règne de ce roi, les annalistes commencent à marquer les dates dans leurs ouvrages, en ajoutant à chaque règne un précis de l'histoire contemporaine des autres pays de l'Europe. Ce fait est presque incroyable à une époque si reculée. L'an 397, le roi Nial *des neuf otages* fit une incursion en Angleterre ; il en revint victorieux, mais ayant ensuite voulu porter ses armes dans la Gaule, il fut tué sur les bords de la Loire. Son successeur Dathy, tué par la foudre, fut le dernier roi païen de l'Irlande. Déjà la religion chrétienne y avait éclairé quelques tribus isolées et l'hérésie pélagienne s'y était répandue, lorsque le pape Célestin envoya en Irlande l'évêque Palladius. Cette mission réussit mal : Palladius fut contraint de prendre la fuite, et le pape envoya plus tard saint Patrice qui débarqua près de Dublin, l'an 432. Patrice avait vu le jour, l'an 377, dans un lieu que lui-même appelle *Banaven Tabernia* ; les uns croient que cette ville est la même qui porte aujourd'hui le nom de Dumbarton en Écosse* ; les autres la placent sur la côte de la Gaule armoicaïne. Il est au moins certain que c'est sur la côte de la France qu'il fut capturé

(*) On croit aussi que Banaven est le Bawhanron d'aujourd'hui, situé sur un cours d'eau qui débouche dans la Clyde ; et l'on assure que ce Banaven était surnommé non pas Tabernia, mais Nemthor.

à l'âge de 16 ans par des corsaires irlandais ; il demeura en esclavage pendant sept ans. Rendu à la liberté, il quitta l'Irlande pour retourner dans la Gaule, et aller de là en Italie, où son courage, sa piété et la connaissance intime qu'il avait de la langue et des mœurs de l'Irlande, inspirèrent au pape le désir de l'envoyer dans cette île. Il y débarqua en 432, et avant la fin de sa vie, le feu était éteint sur le dernier autel des druides. De toutes les nations du monde, les Irlandais sont peut-être la seule chez laquelle la religion chrétienne fut établie sans verser une goutte de sang. Après la mort de saint Patrice, en 465, l'Irlande retomba dans l'obscurité, et, pendant trois siècles son histoire ne présente que le spectacle douloureux de guerres civiles et de disputes théologiques, où des deux côtés le bon sens et la charité fraternelle étaient également mis en oubli.

En l'an 787, les Danois ou Normands parurent pour la première fois ; ils dévastèrent le pays sans rencontrer une bien vive résistance ; mais, en 844, leur roi Targésius fut tué dans un festin et tous ses guerriers furent passés au fil de l'épée. Bientôt une autre armée danoise descendit sur la côte et subjuga une grande partie de l'île. En 920, Donough monta sur le trône, et ce royaume se distingua par ses victoires brillantes sur les Danois. Pendant qu'il les culbutait dans le nord, le roi de Munster Mahon, et son frère Brien Boree, les vainquirent à plusieurs reprises dans le midi. Tant de revers détruisirent le prestige jusqu'alors attaché au drapeau errant des Normands. Le roi Malachi-Mòr (980) attaqua les Danois : après un combat de trois jours, il remporta la victoire et il rendit à la liberté tous les esclaves que les Danois possédaient dans l'Irlande. Sur ses entrefaites, Brien avait réduit en vasselage tous les petits princes de Munster et de Leinster, et déjà il possédait un pouvoir égal à celui de son suzerain. Malachi, fier de ses victoires sur les Danois, porta ses armes contre lui. Ainsi commença cette lutte longue et sanglante, qui ne fut terminée qu'en l'an 1001. Le vassal révolté monta sur le trône de Tara, et y reçut l'hommage de son roi vaincu.

Pendant 13 ans, Brien régna sans guerre au dehors, sans troubles au dedans; la prospérité de l'Irlande semblait légitimer son usurpation. Mais, en 1013, les Danois de Dublin ravagèrent les domaines héréditaires du roi détrôné Malachi : Brien, oubliant son devoir et son honneur, lui refusa sa protection, et les Danois, enhardis par le succès, menacèrent bientôt Brien lui-même. Il les refoula sur Dublin; on livra une bataille à Clontarf où les fils de Brien remportèrent une victoire brillante; mais pendant que le vieux roi priait dans sa tente, un fuyard danois s'y glissa et plongea son épée dans le sein du vieillard agenouillé.

Nous terminons ici l'histoire de l'Irlande comme nation libre. Depuis l'an 1014 jusqu'en 1166, ses annales nous offrent un chaos de guerres civiles et de malheurs de tous les genres.

Henri II d'Angleterre avait déjà formé le dessein de tenter la conquête de l'Irlande: dès l'an 1155, il s'était muni pour cela d'une bulle du pape Adrien IV. Il n'attendait qu'un prétexte pour faire la guerre, et la trahison ne tarda pas à le lui fournir. Dermot, roi de Leinster, ayant enlevé la femme d'O'Ruark, roi de Breffney, les princes de l'Irlande se liguerent pour venger cet outrage, et, après une longue guerre, Dermot fut détrôné. Alors il passa en Angleterre, implora le secours de Henri, lui prêta hommage pour son royaume de Leinster et en reçut l'investiture comme fief anglais. Sous l'autorisation de Henri, il fit alliance (1169) avec le comte gallois de Pembroke, dit Strongbow, et avec les chefs Robert Fitzstephens et Maurice Fitzgerald : au premier il donna la main de sa fille unique Ève, et aux deux autres de grands apanages. Tous les trois s'engagèrent à lever des troupes en sa faveur. Fitzgerald et Fitzstephens précédèrent Strongbow de quelques mois; leurs grands succès éveillèrent une défiance ombrageuse dans l'esprit de Henri, qui défendit à Strongbow de sortir d'Angleterre. Mais l'aventureux comte, au mépris de cet ordre royal, fit voile pour Waterford, où il débarqua vers la fin de l'an 1169. Henri, irrité, rappela d'Irlande, par un édit, tous les Anglais qui portaient les armes, sous peine d'exil à perpétuité; Strongbow fit

une prompte soumission. En 1170, Dermot mourut, et Strongbow, en sa qualité de gendre de Dermot, devint prince de Leinster. En 1171, le roi Henri débarqua en Irlande : il reçut l'hommage de plusieurs chefs irlandais et de tous les aventuriers anglais; Strongbow lui-même fut contraint de prêter serment de fidélité et de céder Dublin et tous ses ports de mer.

A partir de cette époque, l'histoire de l'Irlande se confond avec celle de l'Angleterre, et nous renvoyons le lecteur à ce mot ainsi qu'à l'article GRANDE-BRETAGNE. Les troubles se perpétuèrent, et, fomentés par des princes étrangers, amenèrent à plusieurs reprises des soulèvements (*voy.* BRUCE, HENRI VII, ÉLISABETH, CROMWELL, etc.). Un fait surtout marque d'un cachet particulier et domine désormais cette histoire : ce fait, essentiel et décisif, c'est l'oppression religieuse sous laquelle l'Irlande a si longtemps gémi.

On en a vu l'origine à l'article ÉMANCIPATION DES CATHOLIQUES. Remarquons toutefois que, dans le principe, ce fut une oppression politique, plutôt qu'une oppression religieuse, caractère qu'elle ne prit pas avant la révolution de 1688. C'est à cette époque qu'il faut reprendre l'histoire de l'Irlande, afin de remplir la lacune qu'on a laissée dans l'article cité jusqu'au règne de George III.

Pendant le règne de Jacques II (*voy.*), les Irlandais avaient respiré. Catholiques eux-mêmes, ils avaient applaudi à son projet de rétablir le catholicisme; et lorsque Jacques, détrôné, exilé, abandonné par ses amis, trahi par sa famille, fuyait de l'Angleterre, il trouva l'Irlande dévouée à sa cause. Quoique ce roi possédât le courage moral nécessaire pour sacrifier son trône à ses principes, il manquait de l'énergie sans laquelle on ne peut diriger une guerre civile. Il quitta l'Irlande, abandonna une armée prête à mourir pour lui, et se réfugia en France. La victoire se déclara pour Guillaume III (*voy.* BOYNE). Après la désastreuse bataille d'Aghrim (13 juillet 1691), les restes de l'armée jacobite se renfermèrent dans Limerick (*voy.* p. 78). Bientôt une capitulation avantageuse leur fut offerte et ils l'acceptèrent. Les conditions de ce traité étaient: amnistie générale pour ceux qui avaient

porté les armes contre Guillaume, et une parfaite tolérance pour les catholiques, comme du temps de Charles II. La capitulation signée, Limerick se rendit, et l'Irlande se soumit.

Mais elle vit bientôt que ces conditions n'avaient été jurées que pour être violées. On ne tarda pas à exclure les catholiques de toute participation aux droits dont jouissaient leurs compatriotes protestants. Il est vrai que le gouvernement n'avoua pas formellement cette intention ; mais il la mit en pratique, en imposant le *serment du test* à quiconque rechercherait un emploi législatif, ecclésiastique, civil ou militaire ; l'avocat même qui plaidait sans l'avoir prêté s'exposait à une amende de 500 livres sterling. Un catholique ne pouvait pas, sans manquer à sa conscience, prêter ce serment du test, bien dénommé ainsi puisqu'il était une vraie pierre de touche (*test*) de la foi des catholiques auxquels il demandait de renier tous les dogmes fondamentaux de leur culte. Une autre loi bannit à perpétuité tous les prêtres catholiques, et porta peine de mort contre ceux qui tenteraient de rentrer dans le royaume. Les personnes qui accueilleraient ou cacheraient un de ces prêtres proscrits encouraient l'amende et la confiscation de leurs biens. Indépendamment de ces mesures rigoureuses, on renouvela une loi portée sous le règne d'Élisabeth, qui condamnait à l'amende quiconque n'assistait pas au culte dans l'église établie.

Le parlement irlandais, aristocratique et protestant, ne négligea rien de ce qui pouvait affermir l'ascendant de l'aristocratie protestante. Les Anglais profanèrent le nom de la religion en le faisant servir de mot d'ordre pour rallier une faction égoïste, et ils couvrirent leur ambition politique des apparences d'un zèle pieux. Les législateurs brisèrent sans remords les liens les plus sacrés de la nature et empoisonnèrent les sources du bonheur domestique. Une loi déclara les catholiques incapables de contracter des mariages valables avec les protestants ; une autre loi dépouilla les catholiques du droit d'élever leurs enfants dans la foi de leurs pères, et leur défendit de les envoyer aux collèges de France ou d'Espa-

gne, sous peine de confiscation et de la perte des droits civils. Pourtant ces édits ne produisirent pas tout l'effet qu'on en attendait ; car sous le règne d'Anne, le parlement adopta une loi pour *arrêter l'accroissement du papisme*. On aurait peine à croire que l'intérêt ou les préjugés eussent pu pervertir les hommes au point de leur faire fermer les yeux sur l'injustice d'une loi qui assurait la succession des terres d'un catholique à celui d'entre ses héritiers qui se déclarerait protestant ; par cette loi, un scélérat, en reniant tous ses devoirs, pouvait dépouiller son père et ses frères de tous leurs biens ; par elle, les catholiques furent déclarés incapables de donner ou de recevoir un bail pour un terme de plus de 32 ans. Une autre loi les priva de leurs droits électoraux, en imposant le serment du test à quiconque voudrait donner son suffrage aux élections des députés.

Ces édits produisirent naturellement une haine profonde contre l'Angleterre. Soit dans la cause de la vérité, soit dans la cause de l'erreur, le seul effet de la persécution, est d'exciter l'enthousiasme et un dévouement sans bornes ; il est dans la nature humaine de se roidir contre l'oppression ; et quoique les catholiques ne pussent pas résister, ils conservaient au fond de leurs cœurs le désir et l'espérance de se venger. Les plus nobles, les plus braves, tous ceux qui ne voulaient pas s'abaisser jusqu'à subir ce joug de fer, s'exilèrent de leur patrie et s'enrôlèrent sous les drapeaux de France et d'Allemagne. Ils versèrent leur sang pour l'étranger avec cette fidélité à toute épreuve et ce courage héroïque que l'Angleterre avait repoussés. C'était surtout dans les armées de France que se distinguèrent les brigades irlandaises, toujours dignes de leur devise chevaleresque, *semper fideles*, et montrant partout où ils se trouvèrent engagés avec les armées anglaises qu'ils se souvenaient de l'injustice dont ils avaient été victimes et des amères souffrances que leurs frères enduraient.

Il est vrai que, dans la pratique journalière, l'humanité introduisit quelques modifications dans l'exécution de cette législation draconienne ; mais elle existait toujours, elle pouvait s'éveiller armée

de toute sa terrible puissance à l'appel d'un homme fanatisé par l'intolérance, ou que l'intérêt personnel pousserait à agir. On peut même dire que cette législation finit par devenir nécessaire pour protéger les protestants qui possédaient toutes les richesses du paysans être mêlés avec la masse de la nation; ceux-ci formaient en quelque sorte une tribu armée campée au milieu d'un peuple vaincu. L'Irlande présentait aux yeux du monde un spectacle inouï. Sa constitution, dans la théorie, était fondée sur les grands principes de liberté, et son gouvernement, dans la réalité, n'était qu'un système d'esclavage et d'injustice légale. Les protestants possédaient presque tout le sol, tous les privilèges étaient entre leurs mains, ils formaient la seule classe reconnue par les lois, et pourtant ils devenaient chaque jour plus pauvres et plus mécontents; ils cherchaient la cause de leur décadence partout, excepté dans sa vraie source, la dégradation de la masse du peuple. Les catholiques étaient comme attachés à la glèbe, et leur moral fut bientôt au niveau de leur état social. Sans droits et sans espérances, ils végétaient dans une paresse léthargique. L'industrie, source de bien-être chez les autres nations, était stérile en Irlande, car un héritier conformiste pouvait dépouiller le catholique du fruit de ses travaux; l'ignorance avait effacé de leurs âmes toute trace de religion éclairée, et n'y laissait qu'un amas de superstitions vagues et confuses. Des rentes onéreuses accablaient les paysans, qui néanmoins ne trouvaient pas de débouchés pour leurs denrées. L'homme sans biens s'affranchit volontiers de toute obligation de confiance et d'obéissance envers son gouvernement; une insubordination générale se montra en Irlande. Les catholiques du Sud s'assemblaient en bandes armées qui répandaient la terreur dans le pays par leurs attaques nocturnes; ils s'appelaient *white boys* (garçons blancs), parce qu'ils portaient une chemise blanche par-dessus leurs habits. Les paysans protestants du Nord qui n'étaient guère plus heureux que les catholiques, se formèrent de leur côté en bandes et s'appelèrent *cœurs de fer* ou *de chêne* (*hearts of oak*).

Il est vrai que la lie du peuple, seulement, s'était engagée dans cette atroce jacquerie qui n'eut point le pouvoir d'arracher la masse des Irlandais de ce morne assoupissement où elle était tombée. Mais dans un état maladif, le moindre accident peut amener une crise. En 1759, la France arma une flotte pour une descente en Irlande; Thurot, qui commanda l'escadre d'avant-garde, occupa la ville de Carrickfergus, sur la côte septentrionale de l'île: il ne fit rien, et se rembarqua au bout de quelques jours, mais l'impulsion était donnée, et la terreur que le gouvernement témoigna révéla aux catholiques le secret de leur force. Ils présentèrent une adresse au roi dans laquelle ils l'assuraient de leur fidélité inébranlable au milieu de leurs souffrances. Cette adresse fut bien accueillie, et l'accueillir c'était reconnaître l'existence des catholiques. Ce fut la première démarche vers l'abolition de la législation pénale.

Lors de la guerre d'Amérique, le gouvernement se vit obligé de retirer ses troupes de l'Irlande, et, dans cet abandon, les Irlandais s'armèrent, s'enrôlèrent en régiments, et eurent bientôt sous les armes une force disciplinée de 50, puis de 100,000 hommes qui prirent le nom de *volontaires irlandais*. L'appui de cette force encouragea le parlement irlandais à résister aux empiétements du parlement anglais qui voulait s'arroger le droit de gouverner l'Irlande et de confirmer, modifier ou annuler les mesures adoptées par le premier. Après une longue lutte, l'indépendance de l'Irlande fut reconnue, et le premier fruit de cette reconnaissance fut l'abrogation des lois qui gênaient le commerce. La renaissance du commerce rouvrit une carrière à l'industrie des catholiques; les lois qui entravaient la transmission héréditaire des terres et des baux furent révoquées, ainsi que celles qui défendaient de célébrer la messe ou élever les enfants dans la religion catholique.

Jusqu'alors il n'y avait eu en Irlande que le parti catholique et le parti ultra-protestant qui s'appelait *the Orange party* ou *the Brunswick party*, pour indiquer son attachement à la dynastie de

Hanovre et aux principes de Guillaume d'Orange. Alors se forma le parti *libéral*, et sa force s'accrut de jour en jour. Bientôt il compta dans ses rangs tout ce que l'Irlande avait d'illustre par les talents et par les vertus. Les libéraux appartenaient à toutes les classes : ils se composaient des catholiques dont la loyale fidélité et la modération avaient survécu aux persécutions, et des protestants qui ne voulaient pas plus être tyrans qu'esclaves, qui refusaient d'acheter le pouvoir politique au prix d'une injustice, et qui craignaient de profaner la religion par une alliance avec l'oppression.

L'effet de la révolution française fut grand en Irlande. Les protestants demandèrent à haute voix la réforme parlementaire; les catholiques réclamèrent la restitution des droits qu'on leur avait arrachés. Le gouvernement, enhardi par les majorités sur lesquelles on pouvait compter dans un parlement corrompu, refusait d'écouter les réclamations du peuple; mais une fois excité dans l'âme, le désir ardent de la liberté ne s'éteint jamais. L'esprit public se développa et s'organisa de plus en plus, et, en 1793, le gouvernement se vit contraint de céder aux vœux de la nation, en accordant aux catholiques le droit de voter aux élections des députés, ainsi que celui de parvenir aux grades élevés dans l'armée et dans la marine irlandaise, excepté les grades de général en chef, de grand-maître de l'artillerie et d'officiers de l'état-major.

Dès ce moment, l'émancipation des catholiques était assurée : l'époque n'en était pas déterminée sans doute; la lutte pouvait durer encore plusieurs années; les troubles intérieurs pouvaient encore déchirer l'Irlande; la pauvreté, l'injustice, l'oppression pouvaient encore l'accabler, mais sa destinée était décidée, et le jour d'une justice complète ne pouvait plus paraître éloigné.

Le gouvernement, ayant fait ce pas, voulut vainement s'arrêter : il refusa la réforme parlementaire. Les libéraux, qui déjà formaient le *whig club*, échangèrent cette appellation contre celle d'association des Irlandais réunis (*United Irishmen*), et arborèrent l'étendard de l'é-

manicipation en demandant pour les catholiques une place dans la législature de leur patrie. Le gouvernement fulmina des proclamations menaçantes, des édits rigoureux sur cette association, mais inutilement. Voyant le peuple s'exaspérer, le gouvernement céda encore une fois. Lord Fitzwilliam, Irlandais et libéral, fut nommé vice-roi. Il prépara un projet de loi pour abolir d'un seul coup toutes les lois pénales, et anéantir l'oligarchie protestante qui s'était interposée entre le roi et la nation, et qui n'était pas moins odieuse aux protestants libéraux qu'aux catholiques eux-mêmes; mais cette oligarchie, par ses plaintes, par ses intrigues, détermina le gouvernement à rappeler subitement lord Fitzwilliam.

L'insurrection sanglante de 1796-98* (*voy. DEFENDERS et FITZGERALD*) fournit au ministère anglais l'occasion de proposer au parlement irlandais un projet de loi tendant à établir une union législative entre les deux royaumes. Pendant tout le cours des années 1799 et 1800, cette question agita le pays. Le ministère employa tous les moyens imaginables pour parvenir à son but : l'or, les emplois, les titres, les menaces, il prodigua tout pour acheter le parlement et pour étouffer les murmures de la nation. Il est permis de juger sévèrement de tels moyens; mais il faut avouer cependant que cette union était nécessaire à la paix et à la prospérité de l'Irlande. Elle s'accomplit donc; en 1801, le parlement-uni de l'Irlande et de l'Angleterre s'assembla pour la première fois à Londres.

Enfin, en 1805, la discussion des griefs des catholiques fut abordée dans la Chambre des pairs par lord Grenville, et dans la Chambre des communes par Fox, alors ministres l'un et l'autre : ils demeurèrent dans la minorité. En 1807, la même administration proposa un projet de loi pour ouvrir la marine et l'armée aux catholiques anglais. Le roi George III se montra si décidément opposé à cette mesure, que le ministère se vit contraint de se retirer; mais en résignant leur place, les ministres ne renoncèrent pas à leurs principes, et,

(*) Sur l'expédition française de 1796, *voy. HOCHÉ, GROUCHY, etc.*; sur celle de 1797, *voy. DEFENDERS. Voy. aussi l'art. GRATTAN.* 5.

dans les rangs de l'Opposition, ils soutinrent la cause de l'Irlande et de la justice. Dans les années suivantes, Grattan (*voy.*), lord Donoughmore, Ponsonby, Canning (*voy.*), se distinguèrent par la persévérance et la fermeté avec lesquelles ils plaidaient pour les catholiques, en face d'une majorité dominante et résolue à refuser toute concession; dans chaque session, les avocats des catholiques voyaient leur minorités'accroître et gagner des partisans dans les rangs mêmes de la majorité; et à chaque dissolution du parlement, les forces des deux partis s'approchèrent de plus en plus de l'équilibre.

Pendant cette longue suite d'années orageuses, l'état intérieur de l'Irlande n'offre qu'un tableau déchirant de crimes et de malheurs : le commerce était déchu; la confiance, le crédit public étaient anéantis; les germes d'une guerre civile fermentaient parmi les paysans; la haine s'augmentait tous les jours entre les catholiques et la faction orangiste; et les lois les plus sévères ne suffisant plus pour réprimer les troubles, il fallut avoir recours à la force armée. Des régiments arrivèrent tous les jours; le pays se couvrit de casernes, et bientôt l'Irlande ressembla à une vaste forteresse avec une armée entière pour garnison.

En 1822, les catholiques se présentèrent sous un autre aspect : ils ne suppliaient plus, ils exigeaient la restauration de leurs droits. Celui qui leur imprima cette impulsion nouvelle, était M. Daniel O'Connell (*voy.*), avocat irlandais. De concert avec son ami M. Shiel, il forma un plan pour organiser l'Irlande entière; une administration centrale, siégeant à Dublin, étendit ses ramifications sur toute l'île. Ils puisèrent l'idée de cette organisation dans l'ancien comité catholique, institué en 1758. C'est à l'*Association catholique* que l'Irlande doit sa liberté.

Les ressources et l'habileté que M. O'Connell déploya en dérobant l'association à la sévérité de la législation pénale, en bravant les lois au moment même où il prenait l'apparence de la soumission à son égard, excitent l'étonnement. Pour consolider l'existence de l'association, et en même temps procurer les fonds néces-

saires pour subvenir aux dépenses journalières, celui qu'on appela bientôt *le grand agitateur* proposa que chaque catholique paierait deux sous par mois sous le nom de *rente catholique*. Les catholiques étant au nombre de 7 millions, la rente monta à une somme considérable, et, avec les souscriptions de la classe supérieure, couvrit les dépenses de l'association à Dublin, de l'organisation provinciale, et de la presse qui soutenait la cause catholique. La rente était surtout un moyen pour protéger les pauvres électeurs catholiques contre l'oppression de leurs seigneurs et des magistrats.

L'association devint bientôt redoutable, et le gouvernement résolut de la supprimer. On renchérit sur la sévérité des anciennes lois contre les ligues et complots. Une loi proposée par M. Goulburn et acceptée par une forte majorité dans les deux chambres interdit à toute association de siéger pendant plus de quatorze jours de suite. Mais loin de porter un coup de mort à l'association contre laquelle elle était dirigée, cette défense propagea l'impulsion jusqu'aux dernières extrémités de l'Irlande. Les orateurs les plus distingués parcoururent les campagnes et les villes; à leur arrivée, la presse assembla le peuple, et les paroles énergiques des orateurs attisèrent le feu qui déjà brûlait dans tous les cœurs. Ces assemblées prirent le titre de *aggregate meetings*. L'association de Dublin était frappée; mais on la vit renaître tous les jours dans ces assemblées simultanées, sans liaison entre elles et pourtant formant un ensemble terrible. L'énergie, l'unanimité de ces démarches atterra le gouvernement; les passions populaires, le courage de la nation qui jusqu'alors se consumaient sans fruit, ou s'exerçaient dans le crime et dans les tapages nocturnes, étaient maintenant concentrés sur un seul objet. O'Connell, le chef de l'association, connaissait les Irlandais à fond, il savait exciter toutes leurs sympathies, et naturellement ses discours chaleureux ébranlaient tous les cœurs. Ses talents et l'adresse qu'il montra en s'accommodant aux préjugés nationaux de son auditoire lui donnèrent le pouvoir despotique qu'il ambitionnait. Même auprès de cet homme

extraordinaire, M. Shiel mérite encore d'être distingué. Son éloquence est merveilleuse; il improvise avec facilité et se laisse aller avec bonheur à ses inspirations du moment. Il électrise et subjugué ses auditeurs.

Le ministère Canning avait été formé et dissous, et les catholiques n'y avaient rien gagné. La maxime fondamentale d'où partait son système gouvernemental était de maintenir la pondération entre les deux partis. C'était tout ce que Canning pouvait obtenir du roi. Le ministère de lord Goderich (v. RYON) poursuivit la même route. Enfin, le duc de Wellington devint chef de l'administration. Comme il avait toujours opiniâtrément résisté à l'avancement des idées libérales, sa nomination sonna le tocsin de la résistance en Irlande. Les paysans de Louth, Waterford, Monaghan et Westmeath avaient élu des députés libéraux malgré tous les efforts de leurs seigneurs; les électeurs des autres comtés catholiques se levèrent comme un seul homme pour suivre cet exemple. Un événement inattendu hâta la lutte entre le gouvernement et la nation. M. Vesey Fitzgerald qui représentait le comté de Clare accepta un portefeuille et une place dans le cabinet. Il ne pouvait plus représenter le comté sans être réélu. Il avait toujours été partisan des catholiques, et son père avait résigné un emploi plutôt que de voter contre les vœux de la nation sur la question de l'union législative; mais le nouveau ministre était ami de lord Wellington, il fallait donc l'exclure. Le candidat que l'association lui opposa ne voulut pas faire concurrence à M. Fitzgerald. On ne pouvait pas en trouver un autre, et le jour de l'élection arriva (30 juin 1828). M. O'Connell se présenta comme candidat. Il fut élu par la voix presque unanime des électeurs. Le lecteur se souvient sans doute de ce que nous avons dit au sujet des lois pénales : ces lois ne défendaient pas l'élection d'un catholique à la Chambre des communes, seulement avant d'y prendre sa place, il avait à prêter le serment du test. M. O'Connell était donc légalement élu. A ce même temps le vice-roi, lord Anglesey, fut rappelé parce qu'il s'était montré trop favorable aux catholiques. L'Irlande prit son rappel com-

me une preuve des intentions du cabinet : il raffermi les protestants ultra dans les principes du parti orangiste; les catholiques et les libéraux y virent une déclaration de guerre. Le parti orangiste forma des *Brunswick-clubs* pour soutenir le gouvernement dans toutes les mesures rigoureuses qu'on en attendait. Les protestants libéraux se formèrent en associations libérales pour appuyer l'association catholique. Le parlement ouvrit une nouvelle session; les associations protestante et catholique résolurent de se réunir sous le nom d'*association irlandaise* et de ne jamais abandonner la cause de la liberté de l'Irlande. Le duc de Wellington vit qu'il fallait céder au vœu de la nation, ou se préparer à reconquérir l'île. Alors il se décida pour l'émancipation des catholiques, et il arracha à George IV son consentement. Le 10 février 1829, sir Robert Peel proposa à la Chambre des communes un projet de loi contre l'association; cette loi donna au vice-roi d'Irlande le droit de supprimer toute association politique. Le 5 mars, cette loi fut sanctionnée par le roi, et le même jour sir Robert proposa le projet de loi pour émanciper les catholiques et leur rendre enfin les droits dont ils étaient restés privés si longtemps. Le bill, adopté par les deux Chambres, reçut la sanction royale le 13 avril 1829. Mais au lieu de l'ancien taux de 2 livres sterling, on exigea pour avoir le droit de voter aux élections un cens de 10 livres sterling. En même temps, on décida que M. O'Connell ne serait pas admis à siéger dans la Chambre des communes en vertu de sa première élection antérieure à la loi; mais il fut aussitôt réélu, ainsi que nous le dirons dans la notice qui lui sera consacrée. M. M.

L'Irlande élut plusieurs autres députés catholiques, et dès lors, à défaut de fonctionnaires de cette religion qu'on ne nomma point, ses intérêts se trouvèrent au moins représentés dans le parlement impérial. Une population opprimée put librement faire entendre ses griefs et hâter ainsi le jour d'une justice plus complète. M. O'Connell n'épargna rien pour l'obtenir : il l'exigea impérieusement, ayant toujours la menace à la bouche; et cette menace c'est le *repeal*, la demande du

rappel de l'union des trois royaumes. Au reste, comme le gouvernement whig (voy. GREY) s'appliquait à fermer la plaie, les Irlandais respirèrent sous la sage et douce administration de lord Mulgrave (voy. NORMANBY) dont la nomination déjà avait paru un gage de réconciliation. Ce lord-lieutenant avait fait son entrée à Dublin (11 mai 1835) au milieu d'une allégresse générale. En 1838, il fut nommé ministre; mais on lui donna, dans la personne de lord Fortescue, un successeur non moins impartial et qui s'applique à marcher sur ses traces. Aussi M. O'Connell et ses amis ont-ils jusqu'à ce jour soutenu le cabinet whig de lord Melbourne et les mesures conciliautes successivement proposées dans le parlement par lord John Russell, à l'occasion duquel nous reprendrons plus tard le récit des événements.

Les principaux ouvrages à consulter sur l'Irlande sont les suivants : Wakefield, *Account of Ireland*, Londres, 1812, 2 vol. in-4°; C. Moreau, *Past and present statistical account of Ireland*, ibid., 1827, in-fol.; O'Driscoll, *Views of Ireland, moral, political and religious*, ib., 1823, 2 vol. in-8°; Gustave de Beaumont, *L'Irlande sociale, politique et religieuse*, Paris, 1839, 2 vol. in-8°; Leland, *History of Ireland, from the invasion of Henry II, etc.*, Londres, 1773, 3 vol. in-4°, et Dublin, 1814; Gordon, *History of Ireland, from the earliest account to the accomplishment of the union with Great-Britain*, Londres, 1806, 2 vol. in-8°. J. H. S.

IRLANDE (NOUVELLE-), voy. BRETAGNE (*Nouvelle-*).

IRMIN ou COLONNE D'IRMIN (*Sæule*, colonne). Cette haute colonne, adorée par les anciens Saxons, fut dans l'origine un symbole du dieu teuton Irmin; elle passa plus tard pour un monument élevé en l'honneur d'Arminius. En 772, Charlemagne détruisit, comme un encouragement au paganisme, la colonne d'Irmin à Eresbourg (aujourd'hui Stadtberg, non loin de Paderborn), sur la Diemel. Il se peut que les colonnes dites de Roland, qu'on rencontre encore dans beaucoup d'endroits, surtout dans la Basse-Saxe, soient des copies ou des signes commémoratifs de ces anciennes co-

lonnes; mais c'est à tort que le chroniqueur Jean Letzner (1590) prit pour une colonne d'Irmin la colonne en albâtre rayé et de couleur, qu'on trouve dans la cathédrale de Hildesheim.

Le lecteur peut consulter sur Irmin et sur tout ce qui s'y rattache, les ouvrages allemands qui suivent : Jacques Grimm, *Route et Colonne d'Irmin*, Vienne, 1815, et Van der Hagen, *Irmin, sa colonne et son char*, Breslau, 1817. C. L.

IRONIE, figure de style qui, sous un faux semblant d'ignorance ou de naïveté, dit précisément le contraire de ce qu'on pense et de ce qu'on veut faire entendre. C'est le langage habituel de la malice ou du dépit s'adressant à la fatuité ou à l'outrecuidance. A chaque instant nous louons pour mieux blâmer, nous déprécions en feignant d'admirer. Orgon désabusé dit à Tartufe :

Oh! oh! l'homme de bien, vous m'en voulez donner!

M. Casimir Delavigne peint ainsi les Anglais devant le bûcher de Jeanne d'Arc :

Qu'ils sont nobles dans leur courroux!
Qu'il est beau d'insulter au bras chargé d'en-
traves!

La voyant sans défense, ils s'écriaient, ces
braves:

Qu'elle meure!....

Quelques rhéteurs n'ont vu dans l'ironie qu'une figure de mots, un trope. Il est vrai que dire d'un nain, *c'est un géant*, d'un mauvais poète, *c'est un Virgile*, c'est employer un mot au lieu d'un autre. Ainsi restreinte, l'ironie pourrait bien se confondre avec l'antiphrase (voy.). Cependant Quintilien et les rhéteurs les plus judicieux l'ont considérée aussi comme une figure de pensée. En effet, il n'y a pas seulement une expression substituée à une autre; mais une idée se trouve remplacée par une idée différente et même contraire. Boileau, pour faire entendre qu'on est assis à l'aise aux sermons de Cotin, s'exprime ainsi :

Cotin, à ses sermons traînant toute la terre,
Fend les flots d'auditeurs pour aller à sa
chaire.

Changez tous les mots, si vous voulez; pourvu que vous conserviez la pensée, l'ironie restera : ce n'est donc pas un simple trope.

Arme favorite de l'enjouement et du mépris, cette figure est quelquefois la dernière ressource de la fureur et du désespoir. Elle double l'amertume du reproche, en ce qu'elle paraît louer une personne du mérite qu'elle n'a point. Marie Stuart, dans la tragédie de Schiller, dit à Leicester qui avait promis de la sauver, et qui vient la chercher pour la conduire au supplice : « Comte de Leicester, vous me tenez parole ! Vous m'aviez promis votre appui pour sortir de prison, et vous venez me l'offrir. » Que de force et de noblesse dans cette indignation concentrée !

Ellipse hardie qui montre à la fois le vice présent et la vertu absente, l'ironie ajoute à l'effet du contraste en le resserrant. Ce tour ingénieux de pensée et d'expression, cette direction puissante du sentiment et de la passion, souvent se tourne en habitude, devient le fond d'un caractère, et peut dominer dans un ouvrage de l'art.

L'ironie ne réside pas seulement dans les paroles : elle est aussi, et plus encore, dans l'inflexion de la voix, dans l'expression de la physionomie, dans un sourire, un regard, un geste. On sait qu'elle entraînait pour beaucoup dans le génie de Talma, de même qu'elle occupe une large place dans le jeune talent de M^{lle} Rachel. Elle pénètre aussi dans le domaine de la peinture et de la sculpture, et son masque, effronté parfois jusqu'au cynisme, s'est appliqué sur certaines statues de nos vieilles cathédrales. Le moyen-âge affectionnait la dérision, la moquerie, le persiflage ; il nous les offre partout, dans les danses macabres, dans les fêtes de l'âne et des fous, dans les fabliaux, dans les farces et les sotties, etc. Rabelais fut le digne héritier de cette malignité naïve et profonde ; l'héritage n'est point perdu, grâce à Voltaire et à Courier.

Est-il besoin de rappeler l'influence de l'ironie sur la satire et sur la comédie ; de nommer Lucien, Aristophane ; de remonter à l'origine du drame satirique chez les Grecs ? Qui ne sait que Socrate éleva l'ironie à la hauteur d'une méthode philosophique ? Dans ses discussions avec les sophistes, il les conduisait, par une suite de questions adroites,

à se réfuter eux-mêmes. Pour lui, il se présentait comme un ignorant, qui s'humiliait devant le savoir de ses adversaires, et qui ne voulait que s'instruire en les interrogeant. Cette fine raillerie nous donne la véritable interprétation du mot *ειρωνεία*, qui signifie *interrogation ironique*, *faux semblant d'ignorance*, *persiflage*. L. D-C-O.

IROQUOIS, nation sauvage de l'Amérique septentrionale, qui se composait de 5 à 6 tribus, savoir : les *Onéidas*, les *Sénécas*, les *Tuscaroras*, les *Onondagas* et les *Cayugas* ; à la place de ces derniers quelques voyageurs nomment les *Mohawks* irundoquois ou iroquois. Issus de la nation huronne (*voy.*), ces sauvages avaient quitté les bords du lac Huron, berceau de leur race, pour s'établir auprès du lac Champlain, puis auprès des lacs Ontario et Érié, où ils eurent pour voisins les Algonquins (*voy.* ce mot et **INDIENS**). Selon La Hontan, ils comptaient dans chacune de leurs cinq tribus 14,000 hommes. Sans abandonner la chasse et la pêche, ils se livrèrent dans la suite à l'agriculture ; mais ils eurent de longues guerres avec leurs voisins, auxquels s'unirent les Hurons, devenus leurs ennemis quoique leurs compatriotes. A ces guerres acharnées se mêlèrent les Européens qui s'établirent au Canada et dans les contrées adjacentes ; tandis que les Français aidèrent les Algonquins et les Hurons, les Hollandais furent les alliés des Iroquois. Ces derniers demeurèrent vainqueurs, après avoir détruit en grande partie leurs ennemis indigènes.

Lorsque les États-Unis se furent rendus indépendants, ces sauvages vendirent leurs terres aux Anglais, se retirèrent sur l'Ohio, et y transférèrent leur grand conseil qui avait siégé jusqu'alors sur le Niagara. Une partie de la nation était allée s'établir au Canada, où l'on trouve encore les descendants de ces émigrés. Aujourd'hui, la nation est dispersée, détruite en partie, et son nom même a disparu. Les Mohawks sont leurs descendants. D-C.

IRRADIATION (de *radiare in*, jeter des rayons sur), action par laquelle le soleil lance ses rayons. C'est aussi l'ex-

pansion ou le débordement de lumière qui environne les astres sous forme de franges, et qui fait que ces corps lumineux nous paraissent plus grands qu'ils ne le sont réellement.

On cite des effets d'irradiation vraiment étonnants : ainsi Tycho - Brahé estimait le diamètre de Vénus douze fois plus grand qu'il ne paraît dans les lunettes ; Kepler l'estimait sept fois trop grand. Cependant, depuis l'invention des lunettes et surtout depuis Huyghens, on a sur la grandeur apparente des astres des notions beaucoup plus exactes. Les lunettes, en faisant paraître les objets mieux circonscrits, diminuent considérablement la quantité de l'irradiation.

On attribue encore à l'irradiation le jugement que nous portons sur la grandeur des objets diversement colorés. C'est ainsi qu'un corps blanc nous paraît beaucoup plus grand qu'un corps noir de la même dimension, ce que l'on observe d'une manière parfaitement distincte dans la grandeur de la lune lorsqu'elle est dans son croissant : la partie éclairée par le soleil, et qui réfléchit une lumière vive et forte, nous paraît, à la vue simple, avoir un diamètre beaucoup plus grand que le reste seulement éclairé par la lumière que lui réfléchit la terre, et qui ne nous envoie qu'une faible lumière connue sous le nom de *lumière cendrée*.

En physiologie, on nomme *irradiation* une émission du cerveau et de la moelle épinière, d'un principe excitateur dans les organes, par le moyen des nerfs. Cette émission est volontaire, comme le mouvement des orteils, des doigts, du globe de l'œil. V. S.

IRRATIONNELS (NOMBRES), *voy.* INCOMMENSURABLES.

IRRIGATIONS. Ce mot, dans son acception technique, comprend tous les arrosements produits par des cours d'eau dont on peut à volonté diriger la pente sur telles ou telles parties du terrain.

Nous avons vu l'utilité des arrosements dans l'article qui leur est consacré. En jardinage, ils sont possibles : la haute valeur des denrées qu'obtient le cultivateur l'indemnise de la cherté du travail. Dans la grande culture, il n'en est pas ainsi : les bénéfices sont plus rigoureux-

sement subordonnés à l'économie des moyens, et, faute de pouvoir mieux faire, on doit nécessairement s'en rapporter davantage aux chances des saisons. On ne confie, en conséquence, ordinairement les semences à la couche labourable qu'en automne ou au printemps ; elles lèvent, se développent sous l'influence des pluies équinoxiales, et, lorsque viennent les chaleurs caniculaires, la végétation approche de son terme ; les plantes contiennent désormais en elles-mêmes presque tous les sucs nécessaires à la maturation.

Cependant l'agriculteur cherche aussi à obtenir plus que la nature n'accorderait spontanément à ses travaux. Aux herbages dont se parent les climats septentrionaux, il cherche à réunir les arbres qui peuplent surtout les latitudes méridionales ; aux cultures arbustives de celles-ci, il s'efforce de joindre les pâturages de ceux-là ; et tandis qu'au moyen des expositions et des abris il élève ici la température estivale, il conjure le retour trop prompt des hivers, là il sait vivifier une chaleur excessive en fournissant un aliment inépuisable à sa dévorante activité. Aussi les irrigations sont-elles surtout profitables dans le Midi. Grâce à elles, des prairies qui resteraient autrement sans valeur donnent jusqu'à cinq et six coupes, et les bords de la Sorgue ou de la Durance peuvent rivaliser avec les plaines herbeuses de la célèbre vallée d'Auge. Sur toutes les rives de la Méditerranée, depuis Perpignan jusqu'à Antibes, dans tout le sud-est de la France jusqu'aux approches de Montélimart, dans une partie de l'ancien Languedoc, etc., les irrigations s'appliquent à la moyenne comme à la grande culture ; les jardins même sont disposés de manière à recevoir ainsi les eaux. Les artichauts, les melons de Cavaillon, les fraises de Lavallette et d'Hières, les pastèques, les melongènes, les tomates de Marseille, les jasmins, les tubéreuses de Grasse, tous les produits de cette horticulture (*voy.*) admirable qui verse à pleines mains ses trésors sur des marchés où la viande apparaît à peine ; qui élève à la fois, d'une manière si remarquable, la valeur foncière, le revenu du sol et le salaire des hommes employés à le féconder ; qui

semble avoir enfin si complètement résolu le problème de donner le plus possible sur de moindres espaces; tous ces produits, disons-nous, dont le soleil provençal hâte la maturité et exhale les parfums, sont dus en grande partie aux irrigations.

Les eaux, détournées à grands frais de leur cours naturel, serpentent en de nombreux canaux qui se subdivisent de plus en plus à mesure qu'ils s'éloignent davantage de leur origine, et qui portent la vie, comme autant d'artères, jusqu'aux dernières limites des terrains submersibles. Le sol, tantôt arrondi en petits billons dont la végétation couvre le sommet et les deux pentes, tantôt creusé en plates-bandes légèrement concaves, ou simplement coupé d'étroites rigoles, reçoit le liquide de la manière la plus favorable aux différentes cultures. A force d'art, on a su, en propageant simultanément des plantes d'espèces différentes, proportionner cependant la quantité d'eau que reçoit chacune d'elles, à ses besoins particuliers, à l'époque de sa végétation, à la nature plus ou moins succulente, plus ou moins savoureuse, des produits qu'on cherche à en obtenir; et, sans rien changer aux exigences économiques des assolements multiples, qui ont pour but de couvrir constamment le terrain, on a rempli ainsi toutes les conditions physiologiques d'une bonne culture.

La qualité des eaux dont on peut disposer pour les irrigations peut influencer beaucoup sur le succès de l'opération. Il en est qui sont pures et dont la propriété dissolvante est un des principaux mérites; elles mettent promptement à la disposition des racines, surtout lorsque leur température est élevée, tout l'humus de la couche labourable; mais l'activité qu'elles impriment à la végétation est, jusqu'à un certain point, compensée par l'épuisement rapide des sucs fécondants, et la consommation d'engrais est en rapport direct avec la fréquence des arrosements. D'autres eaux tiennent en dissolution ou en suspension des matières terreuses, plus nuisibles qu'utiles, soit parce qu'elles obstruent les suçoirs des racines, soit parce qu'elles déposent à la surface du sol une matière complètement inerte. Telles sont,

sous le premier point de vue, les eaux séléniteuses, et, sous le second, celles qui proviennent des torrents, à une petite distance de leur source, lorsqu'ils n'ont encore sillonné que des terrains arides et sans culture. Les eaux qui ont, au contraire, baigné des plaines fécondes charrient un limon riche en substances organiques; elles dispensent en quelque sorte, à la fois, l'engrais et l'arrosement. Les irrigations peuvent donc avoir un double but: tantôt, chargées des débris terreux que l'industrie humaine sait enlever aux pentes incultes des montagnes et disputer aux torrents, elles comblent des ravins, exhausent des vallées, nivellent des champs et laissent derrière elles, sous le nom de *colmates*, de véritables attérissements qu'elles féconderont plus tard, avec l'aide des labours et des engrais; tantôt, roulant à chaque retour des hautes marées la vase boueuse que la mer refoule périodiquement, elles enrichissent les terres riveraines à tel point qu'il a été question, en Angleterre, d'élever une statue au simple fermier de Raweliff qui, le premier, eut l'idée de pratiquer le *limonage* (*warping*) sur les bords de l'Humber.

O. L. T.

IRRITABILITÉ, IRRITATION, IRRITANTS. Nous rassemblerons dans un seul article ces trois mots qui appartiennent au même ordre d'idées. Par *irritabilité*, on entend cette propriété qu'ont les corps organisés de répondre à l'impression que font sur eux certains agents extérieurs. La privation de cette faculté constitue l'*atonie* (*voy.*), état où les tissus ne réagissent pas sous l'appel des irritants.

Qu'est-ce donc que les *irritants* et comment peut-on les distinguer des *excitants* et des *stimulants*? voilà ce qu'il est difficile de déterminer d'une manière précise; car, dans beaucoup de circonstances, tel agent inerte d'ordinaire peut être irritant quand l'irritabilité naturelle est accrue, de même que, si elle est diminuée, l'irritation la plus réelle et la plus vive demeurera sans résultat. Cependant, en général, les irritants peuvent être considérés comme des causes de désorganisation plus ou moins prochaine des tissus vivants. Ainsi le feu, les caustiques, les corps vulnérants sont les types de cette catégo-

rie d'agents, de même que la brûlure (*voy.*), dans ses divers degrés, peut être présentée comme donnant une juste idée de l'irritation. Tout le monde comprendra que de l'irritation à l'inflammation (*voy.*) la nuance est délicate, et l'on s'apercevra que toutes ces dénominations sont des explications diverses de faits semblables.

En effet, le besoin de dogmatiser qui tourmente l'homme, et qui paraît être une des nécessités de la science et du progrès, a donné naissance à la théorie de l'irritation qui, entre les mains de Broussais (*voy.*) et de son école, a fait une sorte de révolution, dans la pratique de la médecine plutôt peut-être que dans la science. Tout en dépassant le but dans quelques parties et en restant incomplète sous plusieurs rapports, cette théorie n'en a pas moins accompli une œuvre d'utile réforme en beaucoup de choses et laissé des traces toujours salutaires à suivre.

Exposons en peu de mots cette doctrine qui jouit encore d'une certaine faveur dans le monde où l'on entend parler souvent d'irritations de poitrine, d'estomac, et où l'on s'abuse la plupart du temps sur la valeur de ces expressions.

L'irritation consiste dans l'augmentation de l'action organique des tissus; conséquemment il est bien difficile de dire à quel point cette action cesse d'être normale, et de préciser les parties qu'elle peut affecter exclusivement. Elle naît d'ailleurs, se développe, s'accroît, se transmet, décroît et se dissipe, en se conformant aux mêmes lois qui président au développement régulier de l'action organique. Elle est toujours primitivement locale, et jamais elle ne peut exister à la fois et au même degré dans toutes les parties du corps.

L'irritation trouble, dérange, affaiblit la fonction du tissu qu'elle occupe, et peut offrir des degrés très divers d'inflammation suivant la puissance des causes et aussi suivant l'irritabilité des tissus. Le plus ordinairement elle est continue dans sa marche : néanmoins elle peut affecter la forme intermittente. Enfin elle est susceptible de six modifications principales comprenant la totalité des maladies; ce sont : 1^o l'irritation inflammatoire ou inflammation, où le sang est appelé dans

les tissus plus abondamment que les autres fluides; 2^o la subinflammation ou appel des fluides blancs; 3^o l'hémorragie (*voy.*) ou issue du sang à la surface ou à l'intérieur des tissus; 4^o la névrose (*voy.*) ou irritation nerveuse, sans appel de fluides; 5^o l'irritation nutritive, dans laquelle l'assimilation est exagérée; 6^o enfin l'irritation sécrétoire, qui s'annonce par une augmentation notable des produits sécrétés. Ajoutons à cela les irritations sympathiques surgissant de causes appliquées sur un point éloigné, et nous aurons l'ensemble du système qui prétend expliquer par l'irritation tous les phénomènes de l'état morbide, et qui pourrait tout aussi bien expliquer ceux de l'état sain.

On sait quelles fausses conséquences on a tirées, pour la pratique, de cette théorie séduisante par sa simplicité, et de quelle manière, sans doute contre l'intention de l'auteur, on était arrivé à une médecine de sangsues et d'eau claire, qui regardait comme un irritant funeste un simple bouillon de poulet, et qui ne savait pas même s'en tenir à une sage expectation.

Bientôt on fut obligé de renoncer à cette méthode expéditive et à entrer dans l'étude particulière des faits, tant les règles prétendues générales souffraient d'exceptions. On s'aperçut que si les irritations n'étaient pas toujours les mêmes par la forme ou l'intensité, les irritants, de leur côté, avaient des manières d'agir qui leur étaient propres, et l'on dut prononcer le mot de spécifique, qu'on pourrait traduire par inexplicable.

En effet, les irritants produisent, les uns des effets communs, les autres des effets qui leur appartiennent si exclusivement que de leur simple inspection on remonte naturellement et inévitablement à la cause qui les a produits.

Dans le langage ordinaire, les irritants sont les corps qui déterminent des phénomènes inflammatoires; et c'est ainsi qu'on dit que la moutarde, les cantharides, l'arsenic sont des irritants énergiques. Les irritants sont la base de la médecine révulsive, qui cherche à déplacer une irritation par la production d'une irritation artificielle. Les irritants internes, par lesquels il est probable que les ma-

ladies intérieures sont produites, ont jusqu'à présent échappé aux investigations de la science. F. R.

IRRITATION. En philosophie, ce mot a deux acceptions, l'une psychologique et l'autre morale. Il exprime, suivant la première, une certaine stimulation, condition nécessaire pour la production des phénomènes de conscience, principalement des phénomènes sensibles; et suivant la seconde, une agitation de l'âme, une sorte d'effervescence à la suite et en raison d'impressions reçues.

Toutes nos facultés ont besoin, pour entrer en exercice, d'être provoquées, stimulées, excitées. Faute d'irritation, notre âme n'agirait point, quoique active. De là vient qu'on a donné à tous les faits de conscience le nom de phénomènes de relation, eu égard à la réciprocité d'action qu'ils supposent de la part du moi et du non-moi. La nécessité de cette condition, il est vrai, paraît bien davantage en ce qui concerne les phénomènes sensibles; mais rien n'autorise à la nier pour les autres phénomènes psychologiques; rien n'autorise par conséquent à déclarer les uns purement passifs et les autres actifs d'une activité absolue. Ajoutons que, sous ce rapport, il existe entre l'homme et les animaux une grande différence. Chez ces derniers, comme dans la nature inanimée, la réaction est égale à l'action, c'est-à-dire que leur principe de vie ne se développe qu'à proportion et au moment de l'irritation, tandis que chez l'homme il y a plus de spontanéité, plus d'indépendance des choses extérieures. Moyennant une impulsion primitive et plus ou moins ancienne, nous nous créons des sphères d'activité où l'initiative nous appartient, où nous développons nos pouvoirs naturels sans attendre à chaque instant le coup des réalités qui nous environnent.

L'irritation est aussi le fait ou l'état d'un homme exaspéré, ému par certaines contrariétés qui ont mis en feu tout son être et tiennent en éveil toutes les forces de son âme. Ainsi il nous arrive quelquefois, après une vive dispute, de ne pouvoir nous endormir, malgré le besoin que nous en avons; on dirait que nos fibres nerveuses ébranlées doivent continuer leur frémissement durant un certain

temps; sans qu'il nous soit possible d'en avancer le terme. Nous sommes alors dans un état d'irritation. L'irritabilité est un trait du caractère et consiste dans l'habitude de l'irritation ou dans la disposition, dans la facilité à s'y abandonner. L'homme irritable s'enflamme au moindre mot, à la moindre opposition : on voudrait le ménager, mais on ne sait par où le prendre; on ne sait que faire ou que dire pour ne le point choquer et soulever : on dirait un reptile qu'on se garde de toucher, même d'approcher, de peur qu'il ne se dresse aussitôt. Parmi les écrivains modernes, J.-J. Rousseau, et parmi nos orateurs parlementaires, Casimir Périer étaient très irritables. Les poètes ont de tous temps passé pour être atteints du même mal : *Genus irritabile vatum*, dit Horace. C'est que l'irritation est souvent pour le poète une condition de succès; c'est qu'en donnant aux facultés du ressort et une tension énergique, elle aide puissamment le génie dans certains genres de littérature, comme le pamphlet et la satire, où il faut avoir *l'esprit monté*, comme on dit fort bien; c'est qu'il y a beaucoup de rapport entre l'irritabilité et la faculté poétique par excellence, l'imagination. L'une et l'autre sont en grande partie soustraites à l'empire de la volonté, parce qu'elles dépendent en grande partie l'une et l'autre de l'organisation. C'est ce qui se montre à plein dans certaines maladies nerveuses où les caractères s'aigrissent et deviennent d'une susceptibilité à ne pouvoir rien souffrir. Il faut souvent plaindre, plutôt que haïr, les personnes naturellement irritables. Elles ne sont déjà que trop malheureuses d'un défaut qui ne peut être que peu ou point corrigé. D'ailleurs, il n'a rien de bien odieux. Les gens prompts à s'irriter le sont également à s'apaiser. Ils se piquent plutôt qu'ils ne se fâchent.

Une grande différence sous ce rapport existe entre l'homme *irritable* et l'homme *irascible*, la même qui sépare l'irritation de la colère (*voy.*). L'un éprouve une affection, vive sans doute, mais vague, involontaire, sans profondeur comme sans durée; l'autre conçoit un sentiment ayant un objet bien déterminé, capable

de dissimulation, de concentration, de durée, et tenant moins au tempérament, à l'organisation physique, qu'au fond même du caractère. *Irritable* a plus de rapport à la cause provocatrice et à l'état où elle met le sujet; *irascible* en a davantage à l'état où se met le sujet et à la réaction qu'il médite et prépare. L-F-E.

IRVING (WASHINGTON), littérateur anglo-américain, est né vers 1780, à New-York. Son père, d'origine écossaise, était un négociant considéré. Le jeune Irving fit ses premières études dans la maison paternelle, sous la direction de sa mère et de ses frères aînés. En 1800, il entra dans le *Columbia-College*. La ville de New-York conservait encore, en ce temps, parmi les différentes fractions de ses habitants, les types des origines hollandaise, française, anglaise et écossaise : Washington Irving apprit ainsi de bonne heure à saisir les individualités nationales. En même temps, il se familiarisa avec les écrivains anglais. Maladif, il visita très jeune l'Europe méridionale; débarqué à Bordeaux, il se rendit directement en Italie où il se guérit, parcourut ensuite la France, les Pays-Bas, l'Angleterre, et retourna dans sa patrie au bout de deux ans d'absence. Il avait déjà publié sous le pseudonyme de *Jonathan Oldcastle* une série de lettres, dans le *Morning-Chronicle*, journal que l'un de ses frères rédigeait à New-York. Après son tour d'Europe, il fit paraître le *Salmagundi*, ouvrage périodique, qu'il fit réimprimer plus tard sous le titre de *Salmagundi, or the whigwhams and opinions of Launcelot Langstaff and others*, Londres, 1823. On y remarque, au milieu d'une foule d'esquisses spirituelles, le portrait de l'Anglais voyageur fait de main de maître. Dans son *Histoire de New-York*, publiée sous le pseudonyme de *Diedrich Knickerbocker*, et traduite en français (Paris, 1827, 2 vol. in-8°), se trouve un admirable tableau des vieux colons hollandais et des contemporains de l'auteur. Cette histoire est écrite dans ce style correct, pur, éminemment pittoresque, qui distingue tous les ouvrages de M. Washington Irving.

Le jeune littérateur n'était pourtant pas exclusivement adonné au commerce

des muses : il se fit négociant, en s'associant avec ses frères. La guerre de 1812 (voy. JACKSON) ayant interrompu leurs opérations commerciales, Irving servit comme adjudant sous les ordres du général américain Tompkins, et rentra dans la carrière littéraire par la *Biographie du capitaine Hull*, qui jouissait alors, comme marin, d'une espèce de popularité, pour avoir enlevé le bâtiment anglais *la Guerrière*.

En 1815, après la conclusion de la paix, M. Washington Irving se rendit en Angleterre pour les affaires de son négoce. Il séjournait à Birmingham, faisant de là des excursions dans les différentes parties de l'île, et rassemblant des matériaux pour son esquisse des mœurs anglaises, qui allait mettre le sceau à sa réputation. Bientôt après, il renonça décidément au commerce pour s'adonner à la littérature. En 1820 parut à la fois à Londres et à New-York, sous le pseudonyme de *Geoffry Crayon*, son *Sketch-book* (trad. française, intitulée *Esquisses morales et littéraires, ou Observations sur les mœurs, les usages et la littérature des Anglais et des Américains*, par Delpeux et Villetard, Paris, 1822, 2 vol. in-8°). Le succès de cet ouvrage fut européen; et certes il était mérité, car ce tableau des mœurs et des coutumes de la vieille Angleterre, ces descriptions de pays, ces fragments de l'histoire américaine, sont vifs, animés, pétillants d'esprit et d'humour. Dans *Bracebridge-Hall, or the Humorists* (Londres, 1822, 2 vol.; trad. fr. par Cohen, 1823, 4 vol. in-12), ouvrage qui fut écrit à Paris, l'auteur a développé plusieurs scènes du *Sketch-book*. Un critique français a dit de ce livre : « Il y a un véritable talent d'observation; mais il ne peint pas d'une manière fidèle et vraie comme l'inimitable romancier d'Écosse; son style, surchargé d'épithètes, manque de naturel et d'abandon. » En 1822, M. W. Irving visita les bords du Rhin, et passa ensuite quelques mois à Dresde, pour préparer une nouvelle édition du *Sketch-book*. En 1824, nous le trouvons à Londres, où il écrit les *Tales of a traveller* ou *Contes d'un voyageur* (trad. française, par Lebègue, 1825, 4 vol. in-12), parmi lesquels nous signa-

lerons surtout celui de *Buck thorne*. Sur la fin de 1824, il visita la France méridionale, et, l'année suivante, l'Espagne, où il passa les quatre années les plus laborieuses de sa vie, plongé dans les manuscrits de l'Escorial, étudiant les sources et les documents qui allaient lui servir pour son histoire de la découverte de l'Amérique. En 1828, cet ouvrage parut à Londres en 4 volumes, sous le titre de *Life and voyages of Christopher Columbus*, 4 vol. in-8°. En 1831, ce remarquable travail (trad. française par M. Defauconpret fils, Paris, 1828, 4 vol. in-8°), qui répandit le nom d'Irving dans le monde savant, fut complété par celui qui porte le titre de *Voyages and discoveries of the companions of Columbus*. C'est la célèbre *Collection des voyages et des découvertes des Espagnols*, par Navarrète*, qui a fourni à M. Irving les principaux matériaux pour cette belle composition historique. Il avait puisé en même temps dans les manuscrits d'Antonio Agapida et dans les chroniques espagnoles, pour écrire sa *Chronique de la conquête de Grenade* (*Chronicle of the conquest of Granada*) qui parut en deux vol., à Londres, en 1829 (trad. fr. par Cohen, 1829, 2 vol. in-8°). L'ouvrage semi-historique, semi-romanesque, intitulé *Alhambra* (Londres, 1832, 2 vol.), reproduit dans un style un peu brillant toutes les traditions sur ce magique palais des rois maures (voy. ALHAMBRA). Le coloris répandu sur les pages du *Sketchbook* se retrouve aussi dans celles de l'*Alhambra*.

En quittant l'Espagne, M. Washington Irving avait été nommé secrétaire d'ambassade à Londres, où il demeura quelque temps comme chargé d'affaires. L'université d'Oxford, pour honorer ses mérites littéraires, lui conféra le titre de docteur en droit. En 1832, il retourna en Amérique, et fit une tournée dans les différentes parties des Etats-Unis; il séjourna quelque temps chez les sauvages indiens, dont il retrace les mœurs dans son ouvrage intitulé *La Prairie*. Son bel ouvrage sur les établissements des Américains près de la rivière de Colombia est

(*) Traduction française revue par l'auteur, Paris, 1828, 3 vol. in-8°, chez Treuttel et Würtz.

aussi le fruit de ces excursions lointaines.

M.W.Irving est en outre l'auteur d'une admirable biographie de Thomas Campbell, placée en tête des œuvres de ce poète. En 1825, il publia à Paris, en 4 volumes, les mélanges d'Oliver Goldsmith avec une biographie bien faite; en 1834 parut, à Paris, une édition complète des œuvres de W. Irving en 1 volume. C. L.

ISAAC, fils d'Abraham et de Saara, voy. ABRAHAM et JACOB.—Pour des souverains de ce nom, voy. COMNÈNE et ANGE (L').

ISABELLE DE FRANCE, fille de Philippe-le-Bel et femme d'Édouard II, roi d'Angleterre, voy. ÉDOUARD II et FRANCE, T. XI, p. 535.

ISABELLE DE BAVIÈRE, ou ISABEAU, reine de France, fille d'Étienne II, duc de Bavière et de Thadée Visconti de Milan, naquit en 1371. Elle n'avait que 14 ans, lorsque, par des raisons politiques d'accord avec la volonté du feu roi Charles V, elle fut fiancée à Charles VI son successeur. On a dit à l'article de ce roi qu'avant de s'unir à elle, le jeune roi désira la voir; qu'à Amiens, sous prétexte d'un pèlerinage à Saint-Jean, il put l'admirer dans l'éclat de sa beauté que rehaussaient encore les prestiges de l'art et de la magnificence dont on l'avait entourée; que Charles, séduit par ses charmes, se hâta de conclure ce mariage (17 juillet 1385) qui devait être si funeste à la France. L'entrée des deux époux à Paris fut suivie de fêtes splendides, et entre autres d'une mascarade où les personnages les plus marquants de la cour se livrèrent, disent les auteurs du temps, aux désordres les plus scandaleux. C'est peut-être dans cette circonstance que commença la liaison criminelle d'Isabeau avec le duc d'Orléans, frère du roi.

Dans la même notice sur Charles VI, il a été dit que pendant la durée de leur union, Isabelle eut douze enfants, dont cinq filles.

Lorsque ce roi tomba en démence, sa garde fut confiée à Isabeau, et le duc de Bourgogne, Jean-Sans-Peur, prit les rênes du gouvernement. Mais le duc d'Orléans, secondé par Isabeau, s'étant fait déclarer lieutenant général du royaume par le roi lui-même pour tout le temps

que durerait sa maladie, ce fut le signal de la guerre civile et le commencement des malheurs dont la France fut accablée pendant le long règne de Charles VI (*voy.* encore l'article cité). Après l'assassinat du duc d'Orléans, la reine, privée de cet appui, quitta Paris, où elle ne reparut qu'après le départ du duc de Bourgogne, appelé en Flandre par la révolte des Liégeois. Mais ce prince la força bientôt à s'exiler à Tours. En 1408, un accommodement entre ces tyrans de l'état suspendit un instant les malheurs publics. Isabeau alla cacher dans les murs de Vincennes son dépit et ses débordements. Abandonnée à l'amour que lui avait inspiré un gentilhomme de sa suite appelé Bois-Bourdon, elle parut avoir renoncé au pouvoir et vouloir rester témoin des débats du parti du duc de Bourgogne (*voy.*) avec le parti d'Orléans à la tête duquel était le connétable d'Armagnac (*voy.*); mais celui-ci troubla la sécurité des plaisirs de la reine, en révélant au roi ses coupables amours. Bois-Bourdon fut jeté à la Seine dans un sac de cuir sur lequel était écrit cet ordre : *Laissez passer la justice du roi.* Par l'influence du connétable et du Dauphin (*voy.* CHARLES VII), Isabeau fut reléguée à Tours (1416) : de là la haine qu'elle manifesta depuis contre son fils. Dans ses désirs de vengeance, oubliant que le duc de Bourgogne était l'assassin de ce duc d'Orléans qu'elle avait tant aimé, elle lui écrit de venir la délivrer. Le duc accourt et la conduit à Chartres. L'ambitieuse reine signale son retour au pouvoir en créant un parlement et en prenant le titre de reine de France par la grâce de Dieu et de régente du royaume. Troyes devient le siège de son parlement et de ses intrigues. Le duc de Bourgogne, introduit dans Paris par la trahison de Perrinet-le-Clerc, y fait massacrer les Armagnacs ; la reine, escortée de 1,200 hommes d'armes, rentre en triomphe dans cette ville, et le roi se voit obligé de l'accueillir comme sa libératrice.

Les Anglais, à la faveur de ces déchirements, avaient repris les armes et poussé leurs conquêtes jusqu'aux portes de Paris. Trop faibles pour leur résister, le duc et la reine s'enfuirent de nouveau

à Troyes, emmenant avec eux le roi, tandis que le Dauphin, retiré au-delà de la Loire, cherchait à rassembler tous ceux qu'animaient un véritable amour de la patrie et la haine de l'étranger. Cependant Jean-Sans-Peur, attiré à une conférence, périt assassiné sur le pont de Montereau. Sa mort fut un coup de foudre pour la reine. Elle se hâta de s'unir à Philippe-le-Bon, son successeur, et à Henri V (*voy.*), roi d'Angleterre. Par le traité conclu entre eux à Troyes, en 1420, et sanctionné par le parlement, le roi d'Angleterre devait épouser Catherine, fille de Charles VI et d'Isabeau, et gouverner la France avec le titre de régent. Henri V et Charles VI, sous les auspices de la reine et du duc de Bourgogne, firent à Paris une entrée solennelle et pompeuse.

Mais le traité de Troyes avait profondément blessé l'orgueil de la nation, et la reine était devenue pour tous les Français un objet d'horreur. Aussi, lorsque (1422) la mort termina la vie de Charles VI et la régence éphémère de Henri V, Isabeau abandonnée du duc de Bourgogne, méprisée des Anglais, accablée de la haine publique, en proie à la honte et aux remords, fut réduite à passer sa triste vieillesse dans la solitude et dans un état presque voisin de la misère ; et ce qui dut augmenter son désespoir, c'est qu'elle put encore voir rétablir sur son trône Charles VII, ce même fils pour qui elle avait abjuré tous les sentiments de la nature. Deux jours après le traité d'Arras qui réconciliait le duc de Bourgogne avec le nouveau roi, Isabeau termina sa criminelle existence (le 24 septembre 1435) à l'hôtel de Saint-Pol. Son corps, jeté à la dérobée pendant la nuit dans une barque sur la Seine, fut transporté silencieusement à Saint-Denis, et enseveli sans pompe auprès du tombeau de l'infortuné Charles VI.

J. L-T-A.

ISABELLE DE CASTILLE, fille du roi Jean II, née en 1451, mariée en 1469, *voy.* FERDINAND V le Catholique, ESPAGNE et COLOMB.

ISABELLE - LA - CATHOLIQUE (ORDRE AMÉRICAIN D'). La fondation de cette institution se rattache au projet que nourrissait avec ardeur le cabinet de Madrid de recouvrer ses anciennes posses-

sions dans les Indes. Ferdinand VII, dès les premiers moments de sa restauration, voulant exciter le zèle de ses sujets vers cette grande entreprise, créa cet ordre, le 24 mars 1815, et le plaça sous l'invocation de sainte Isabelle, reine de Portugal (morte en 1336). On comprend que depuis de longues années l'ordre a dû changer en partie de destination, et, en effet, il est aujourd'hui un prix offert à ceux qui se distinguent dans les sciences ou les lettres, tout en restant une récompense des bons et loyaux services. L'admission dans cet ordre donne la noblesse personnelle. Il est composé de grand's-croix, qui reçoivent le titre d'excellence, de commandeurs et de chevaliers. La décoration de l'ordre, qui est fort belle, est une croix d'or à huit pointes, émaillée de rouge et anglée de rayons d'or; l'écusson de la croix des chevaliers porte le chiffre royal avec la légende : *Por Isabella Católica*; celui de la croix des commandeurs porte, sur un champ de couleur, un double globe émaillé de rouge et deux tours sur le rivage avec les légendes : *Plus ultra* et *A la lealtad acrisolada* : ces diverses représentations de l'écu se retrouvent sur la plaque qui est portée par les grand's-croix, dont la décoration est en outre suspendue à un large ruban moiré blanc, liséré orange, passé de l'épaule droite au côté gauche.

C^{te} DE G.

ISABEY (JEAN-BAPTISTE), peintre en miniature et à l'aquarelle, non moins célèbre dans son genre que ne le fut dans le sien le peintre d'histoire Gérard (voy.), son condisciple chez David, est né à Nancy le 11 avril 1767. Il arriva à Paris à l'âge de 19 ans. Se destinant à la peinture historique, il dirigea ses études vers ce but. Il avait gagné toutes les médailles de l'Académie, et se disposait à concourir pour le prix de Rome, lorsque, découragé par son peu d'aisance, il se lança dans la carrière du portrait, où il rencontra, dès son début, honneur et fortune.

Ses premiers succès ont été marqués par ses *dessins à la manière noire* qui portent son nom. Celui qu'on connaît sous le titre de *Barque d'Isabey*, parce qu'il s'y est représenté avec sa famille, est assurément une œuvre achevée; il produisit une grande sensation au Salon de

l'an VI (1798). A l'exposition suivante, on vit de M. Isabey une grande *miniature*, représentant un vieillard et un jeune homme, qui le classa pour toujours parmi les peintres d'expression et de sentiment. C'est devant cette miniature que David dit un jour à ses élèves : « Je ne sais si c'est à l'huile ou au vinaigre; mais c'est de la bonne peinture. »

On l'a souvent dit, pour réussir dans le portrait, il faut être peintre d'histoire : M. Isabey confirme ce fait. Quiconque a vu à Versailles ses deux dessins *à la sepia* représentant, l'un, le premier consul *Bonaparte visitant la manufacture des frères Sévènes*, à Rouen, l'autre, le même *Bonaparte visitant la manufacture d'Oberkampf*, à Jouy, compositions pleines de vie et d'expression, et *la Parade devant les Tuileries*, dessin admirable fait conjointement avec Carle Vernet, ne s'étonne plus de la perfection de ses portraits, qui réunissent presque toujours, à la pureté du dessin, la vérité des caractères et des carnations, une touche spirituelle et des ajustements gracieux, mais qu'on désirerait plus variés. Comme celui de Gérard, l'atelier de M. Isabey fut le rendez-vous des notabilités de l'époque. Transformé en temple des arts par les habiles architectes Percier et Fontaine, on voyait au centre le buste en bronze de Napoléon, sur une châsse renfermant la première croix d'honneur qui avait touché la glorieuse poitrine du grand homme, une mèche de ses cheveux et une feuille du laurier d'or qui ceignait sa tête avant que la couronne de Charlemagne s'y fut reposée. C'est devant cette idole que le pape Pie VII, les empereurs, les rois, les plus grands dignitaires, sont venus poser et tracer dans l'album de M. Isabey des pensées inédites, des éloges flatteurs pour l'artiste, qui en feront un monument précieux pour les générations futures. A l'époque du congrès de Vienne, le talent de M. Isabey a été sanctionné par un acte diplomatique d'un genre nouveau. Les plénipotentiaires assemblés décidèrent à l'unanimité que, la France ayant en Europe la suprématie des arts, un artiste français devait être choisi pour retracer le congrès, et désignèrent notre artiste comme

le plus digne de cette honorable mission. Chacun connaît, au moins par la belle gravure de Godefroy, le dessin où M. Isabey a représenté d'après nature l'une des conférences qui réglèrent les destinées de l'Europe. D'une réunion de personnages qui s'entre-observent, dont la physionomie doit être impassible et l'attitude et le costume soumis à l'étiquette de cour, il était difficile de faire une œuvre d'art. M. Isabey s'est tiré de ce programme ingrat avec beaucoup d'adresse, en choisissant le moment où la séance vient d'être levée : alors il a pu jeter un peu de variété dans l'ordonnance de sa composition, animer ses personnages et donner à l'ensemble un caractère de grandeur qui fût en harmonie avec l'importance du fait historique. Sous ce rapport, et comme production de l'art du dessin, cet ouvrage laisse peu à désirer.

Une autre branche de l'art dans laquelle M. Isabey excelle est *l'aquarelle*. On a peine à comprendre comment, avec des couleurs à l'eau, il a pu obtenir cette vigueur de coloris qui distingue, entre beaucoup d'autres non moins admirables, la *Vue de l'escalier du Musée* qu'il exposa au Salon de 1817, et qui est présentement au Luxembourg. Les personnes qui savent combien les peintures à l'eau sont vite détruites par l'effet du grand jour, ont pu concevoir des craintes sur la brièveté d'éclat de ces chefs-d'œuvre du genre ; mais M. Isabey sait remplacer par des préparations minérales inaltérables les couleurs que le soleil absorbe si promptement. Avec l'adresse de main et ce savoir qui distinguent tout ce que fait M. Isabey, il ne pouvait que réussir en *lithographie*. La publication de ses essais en ce genre a indiqué toutes les ressources de cette espèce de gravure. On en peut juger par les planches de sa main qui enrichissent le *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France* de MM. Taylor et Cailleux. C'est pour cet ouvrage que M. Isabey a peint à l'huile la *Vue de la tour du château d'Harcourt*, exposée au Salon de 1827, où il a montré qu'il se serait distingué dans cette espèce de peinture s'il l'eût souvent pratiquée.

M. Isabey a peint *l'émail* ; il a aussi

Encyclop. d. G. d. M. Tome XV.

peint avec succès *la porcelaine*. La table où il a représenté, en 1812, d'après un dessin de M. Percier, l'empereur Napoléon entouré des maréchaux et des généraux commandant à la campagne de 1805, est peut-être ce qui a été fait de mieux à la manufacture de Sèvres, à laquelle l'artiste fut attaché comme premier peintre. M. Isabey a été successivement peintre des relations extérieures, des cérémonies et du cabinet de l'empereur Napoléon : en cette qualité, il exécuta les dessins des costumes du couronnement ; puis il fut nommé directeur des décorations de l'Opéra ; enfin peintre du roi Louis XVIII et ordonnateur des fêtes et spectacles de la cour. En 1825, il a été promu au grade d'officier de la Légion-d'Honneur ; il est chevalier de l'ordre du Christ du Brésil et membre de plusieurs Académies. Depuis 1827, il est conservateur adjoint des Musées royaux.

Son fils, M. EUGÈNE Isabey, peintre de marine et d'intérieur, promet de soutenir l'éclat de son nom. M. Isabey père, après avoir personnellement dirigé ses premières études, le mena en Angleterre, en Italie. Dans ces voyages, le jeune Isabey étudia la nature, féconda ses idées, et revint, riche de connaissances solides, exposer au public le fruit de son application. Il débuta au Louvre par des ouvrages qui le placèrent de prime abord parmi les notabilités du genre. A l'exposition de 1827, une médaille d'or de première classe lui fut décernée en faveur de ses tableaux représentant *un Ouragan devant Dieppe* et *la Plage d'Honfleur*. Il a fait la campagne d'Afrique, en 1830, en qualité de peintre de la marine royale. Depuis son retour, son activité créatrice ne s'est point ralentie, et ses succès ont toujours été croissant ; mais on a cru remarquer dans quelques-unes de ses productions une tendance vers les effets plus séduisants que vrais, qui caractérisent l'école anglaise. Une *Vue prise en Bretagne*, *l'Intérieur du cabinet d'un antiquaire*, *l'Intérieur du cabinet d'un alchimiste*, des Salons de 1834 et 1836, sont dans ce sentiment. Après en avoir admiré la vigueur d'effet, le rendu, la touche parfaite, on regrette de n'y pas trouver cette naïveté de

nature qui donne un charme si puissant aux ouvrages des grands maîtres de l'école flamando-hollandaise. Une des plus belles productions de M. Eugène Isabey est le tableau qu'il a exécuté pour la galerie historique de Versailles ayant pour sujet le *Combat du Texel* (29 juin 1694). Enfin nous devons des éloges à son *Port de Marseille* exposé au Salon de 1840, tableau devant lequel les Provençaux croient respirer l'air natal, tant il est vrai d'aspect local. L. C. S.

ISAGOGÉ (εἰσαγωγή) est un terme de scolastique qui signifie introduction. On a fait des isagoges sans nombre pour initier aux philosophies d'Aristote, de Platon, d'Épicure, etc. Les plus connues sont celles d'Alcinoûs, d'Albinus, qu'on trouve en tête de beaucoup d'éditions des dialogues de Platon, et celle de Porphyre (voy.) qui presque toujours sert comme de préface aux catégories d'Aristote. F. D.

ISAÏE ou plutôt ÉSAÏE (en hébreu *Iéchaéya* ou *Iéchaéyahou*, c'est-à-dire Salut de Jéhovah; en grec Ἡσαΐας; *Esaias* d'après la Vulgate), le premier des grands prophètes hébreux, était fils d'un certain Amotz (Ésaïe, I, 1). Il vécut, environ sept siècles avant J.-C., sous les rois Jotham, Achaz, Ézéchias (voy. T. XIII, p. 570), et jusqu'à la 14^e année du règne de ce dernier (710 av. J.-C.). Sous ce roi pieux, Ésaïe jouit de la plus grande considération; il fut consulté, et ses avis furent écoutés, tandis qu'Achaz, chez lequel Ésaïe se présenta lors de l'invasion des Syriens, pour le tranquilliser sur l'issue de la guerre, l'avait traité avec mépris. Du premier de ces faits et d'un passage de l'Ecclésiastique (XLVIII, 25), on a cru pouvoir conclure qu'Ésaïe avait été gouverneur d'Ézéchias; mais ce que nous venons de dire d'Achaz et le caractère de ce prince, qui le portait vers l'idolâtrie plutôt que vers un attachement sincère au culte de Jéhovah, ne paraissent pas favorables à cette opinion. D'après les livres de la Chronique (2 Paralip., XXVI, 22; XXXII, 32), il a écrit la vie des rois Osias et Ézéchias; ce qui a fait admettre par quelques savants qu'il était annaliste de l'empire, opinion très probable, et que le passage d'Ésaïe (XXXVI, 3. 22) où il est question d'un autre annaliste de l'empire laisse pleine-

ment subsister, les rois ayant eu quelquefois plus d'un historiographe. Une tradition juive, fort répandue anciennement, dit qu'Ésaïe fut mis à mort par ordre de l'impie Manassès. Le fait en lui-même, détaché des traits fabuleux que la tradition peut y avoir ajoutés, a paru probable, surtout à ceux qui admettent l'authenticité des chapitres XL et suiv. de ce prophète; le style de ces chapitres, qui est généralement celui d'un vieillard, et plusieurs faits qui ne paraissent applicables qu'au règne de ce mauvais roi, leur ont paru venir à l'appui de cette opinion. On ne sait pas si Ésaïe a prophétisé ailleurs qu'à Jérusalem, cette ville étant la seule qui soit indiquée comme lieu de sa résidence.

Ce qui fait la gloire d'Ésaïe, ce sont ses discours prophétiques. De tous les poètes hébreux, il est celui dont les tableaux sont les plus vrais et les plus animés, celui dont les idées ont à la fois le plus de grandeur et le plus de variété. Ses écrits nous retracent les mœurs et le caractère de cette époque. Les peintures des punitions que Jéhovah fait annoncer aux ennemis des Israélites sont terribles, et produisent le plus grand effet, tantôt par la simplicité, la naïveté des discours du prophète, tantôt par l'éclat qu'il leur donne, par l'ironie amère dont il les aiguise. Ésaïe est sublime lorsqu'il parle de l'appel qui lui est adressé, de sa vocation aux fonctions de prophète; sa voix prend un caractère consolant, ses accents vont au cœur, quand il annonce la venue du Messie et les heureux effets de son règne; il sait aussi trouver le ton de l'élégie quand il peint le serviteur de Jéhovah livré aux malheurs les plus cruels, méprisé, mis à peine au rang des hommes (LII, 13; LIII, 12). Quels tableaux animés que ceux de la ruine de l'Égypte (XIX), de Jérusalem (XXII), de Tyr (XXIII), de toute la Judée (XXIV)! Élévation de pensées et de style, beautés de détail, richesse d'idées, fini de l'expression, telles sont les qualités qu'il réunit et qu'il est rare de rencontrer chez le même poète. Aussi celui-ci a-t-il servi de modèle à la plupart des autres prophètes hébreux, et presque tous lui ont emprunté des passages, des tours, des comparaisons, des figures.

Quant au fond des discours du prophète, ses idées religieuses sont larges. Il reconnaît en Dieu le créateur de toutes choses, l'arbitre des destinées de tous les hommes. Les traits sous lesquels il le représente sont sublimes et consolants à la fois. Jéhovah hait et punit le crime; mais sa bonté est immense, il protège d'une manière toute spéciale ceux qui l'aiment. Ésaïe menace de punitions sévères les ennemis des Israélites, mais c'est parce qu'ils maltraitent et persécutent les adorateurs du vrai Dieu. Il fulmine contre l'idolâtrie, non-seulement parce qu'elle est la négation du vrai Dieu, mais aussi parce qu'elle est à la fois la source de la superstition et du vice; il peint avec force l'absurdité de l'idolâtrie. Il veut que les mortels honorent Dieu, non par un culte matériel, par des sacrifices, des fêtes pompeuses, mais par l'hommage d'un cœur pur, par une vive reconnaissance, un amour sincère du prochain. Il blâme avec sévérité les erreurs volontaires et les crimes des différentes classes de la nation; il annonce les punitions méritées qui la frapperont; il ne voit de salut que dans l'accomplissement de tous les devoirs, et dans la conversion du pécheur; il annonce le Messie comme sauveur de l'humanité (LII, 13 et suiv.). Observons toutefois que ce dernier passage est expliqué différemment par plusieurs savants distingués, de même que tous ceux qui parlent plus ou moins ouvertement d'un Sauveur (par ex. IX, 1 et suiv.; XI; XII; XLII, 1 suiv.; XLIX; L), et qu'il en est de même de différentes autres prophéties que ce livre contient, telles que la conversion des gentils (II, 2 et suiv.; XI, 10; XVIII, 7; XIX, 18 et suiv.; LVI, 1 et suiv.; LX; etc.), prophéties que plusieurs envisagent comme des espérances d'Ésaïe, comme les désirs de son cœur, plutôt que comme des prévisions positives; telles encore que la destruction du royaume d'Israël (VII, 1-8), l'exil de Babylone (V, 1 et suiv.; VI, 11 et suiv.; XXXIX, 5 et suiv., etc.), qu'on a regardés comme des peintures poétiques d'événements passés; le retour des juifs de l'exil, le rétablissement de Jérusalem, du temple, etc. (VI, 13; XI, 11 et suiv.; XL, 1 et suiv.; XLIII, 1; XLV; etc.). Différents exégètes n'ont vu là que le ta-

bleau d'événements, dont l'auteur a été témoin oculaire : or Ésaïe ayant vécu longtemps avant l'exil de Babylone (qui dura à peu près de l'an 600 à l'an 530 av. J.-C.), l'authenticité de ces passages serait alors plus que douteuse.

Mais la plupart de ces critiques vont encore beaucoup plus loin et mettent en doute la majeure partie du livre attribué au prophète. D'après eux, ce ne seraient que les 12 premiers chapitres qu'on pourrait envisager comme authentiques, à quelques interpolations près; les chapitres XIII, XIV, XXI, XXIV - XXVII, XXXIV, XXXV, XL - LXVI, seraient tous apocryphes, et les autres contiendraient une foule de passages supposés, d'une étendue plus ou moins considérable. Les limites de cet article ne nous permettent pas d'entrer dans l'examen des raisons qu'on a fait valoir pour et contre l'authenticité des chapitres XL et suiv., raisons qui s'appliquent aussi à tous les autres chapitres attaqués. Disons seulement que le style de ces chapitres diffère essentiellement de celui du reste du livre : il est plus facile, plus clair, moins concis, plus correct et se rapproche par tous ces caractères des ouvrages écrits du temps de l'exil, tandis que le style des autres parties a plus d'analogie avec celui d'Osée et de quelques autres auteurs contemporains d'Ésaïe. Quelques formes grammaticales et l'emploi de plusieurs mots, pris dans un sens particulier, nous reportent encore à l'époque de l'exil. Mais il a été répondu à cette objection que la différence dont on parle trouve son explication dans celle des époques de rédaction qu'on doit admettre pour les divers passages; ceux dont l'authenticité a été attaquée paraissent avoir été écrits dans les dernières années de la vie de l'auteur et dans un âge plus avancé : de là un style plus simple, plus châtié; la fougue de l'imagination fait place à une réflexion plus calme, à une contemplation moins vive. Du reste, dans les derniers chapitres du livre, aussi bien que dans les autres, Jéhovah est appelé le *Saint d'Israël*, expression qu'on rencontre très rarement dans d'autres livres de l'Ancien-Testament. Et sans nous arrêter à une foule d'autres locutions et de

mots pris dans un sens particulier, mais qui se retrouvent dans toutes les parties du livre, nous observerons que les mêmes antithèses, les paronomases, les jeux de mots, les exemples historiques, les allusions à des événements, les idées philosophiques et religieuses, tout concourt à prouver que le livre tout entier est du même auteur.

Les principaux commentaires modernes qui ont été écrits sur Ésaïe, sont ceux de Vitranga (Leuwarden, 1714, 2 vol. in-fol.); Lowth (traduit de l'anglais, avec notes et autres additions nombreuses par Koppe, Gœttingue, 1779, 4 vol. in-8°); Rosenmüller (Leipz., 1811 et ann. suiv., 3 vol. in-8°), savant répertoire de tout ce qui a été dit d'important sur Ésaïe jusqu'à l'époque de la publication de l'ouvrage; Gesenius (Leipz., 1820, 3 vol. in-8°), ouvrage offrant des interprétations solides, des notes philologiques, historiques et critiques d'un grand prix; celui de Hitzig (Heidelb., 1833), quoique très savant et souvent remarquable, n'offre pas toujours assez de maturité dans les jugements. M. Cahen, dans sa traduction récente d'Ésaïe en français (Paris, 1838, 2 vol.), s'est beaucoup servi de l'ouvrage de M. Gesenius; il en admet ordinairement les interprétations, tout en donnant souvent une traduction en opposition avec le commentaire. Enfin, nous devons citer encore le travail de M. Hendewerk (t. I, Kœnigsb., 1838), dont la première partie, qui seule a paru, donne la traduction et le commentaire de la portion du livre d'Ésaïe que l'auteur admet comme authentique. Les passages y sont rangés dans l'ordre chronologique que l'auteur croit devoir leur assigner.

TH. F.

ISARD, voy. CHAMOIS.

ISAURE, voy. CLÉMENCE ISAURE et JEUX FLORAUX.

ISaurIE, voy. PISIDIE.

ISCHIA. L'île d'Ischia était connue dans l'antiquité sous le nom d'*Aenaria* et d'*Inarime*. Située à l'ouest du cap Misène, sur les côtes du royaume de Naples, elle présente aux nombreux touristes qui viennent visiter cet admirable pays un point d'excursion aussi facile qu'agréable. C'est une merveille de plus dans

une contrée merveilleuse; un joyau dans cette riche ceinture de montagnes, de caps, de promontoires, d'îlots, de cités, de villas, de villages, de forêts, de champs, de vignes et de jardins, qui fait de la terre de Labour un des points les plus riants du globe. Située auprès d'une province remarquable entre toutes par sa fécondité, l'île d'Ischia étonne encore par le luxe de sa végétation, par la fertilité de son sol qui, dans le médiocre espace de 3 lieues $\frac{1}{2}$ carrées, nourrit jusqu'à 24,000 habitants. De tous les points de l'horizon, elle attire les yeux du promeneur et du nautonier par la forme noble et élégante du mont Épomée, qui élève son cône volcanique à la hauteur de 2,364 pieds au-dessus d'une mer limpide comme le ciel qu'elle reflète. A deux reprises, les éruptions de ce cratère avaient forcé les habitants grecs à émigrer; mais aujourd'hui ses feux sont éteints, et sur le *detritus* de cette lave antique surgit une végétation qui arrache à l'homme du Nord des marques d'étonnement et de surprise. Et, non contente d'offrir abondamment au pauvre comme au riche les fruits du Sud, cette île fortunée recèle dans son sein des eaux thermales bienfaisantes. A Casamicciola, un hôpital peut recevoir 300 malades; près du village de Lecco, les bains de vapeur de Saint-Laurent et de Santa-Restituta opèrent, dit-on, des cures merveilleuses. Aussi les Romains, qui s'entendaient à soigner leur santé et à choisir de beaux sites, avaient-ils couvert de leurs villas l'île d'Aenaria: les antiquaires prétendent y reconnaître encore les ruines d'un palais d'Auguste.

Mais demandez surtout aux peintres si l'île d'Ischia parle à leur imagination. Comme le petit bourg du même nom se présente bien avec son castel et ses barques de pêcheurs! qu'il est pittoresque celui de Foria avec ses bâtiments d'exportation! Hâtez-vous d'escalader le mont Épomée, pour jouir d'un panorama qu'aucun pinceau ne peut rendre, qu'aucune plume ne peut décrire. Il réunit tous les contrastes: l'immensité de la mer, les sinuosités et les découpures d'une côte admirable, les cimes hardies des Apennins, les formes gracieuses des col-

lines qui plient sous les ruines, sous les palais, sous les hameaux. Le plus beau soleil inonde et colore ces champs du passé, ces campagnes où la sève de la vie coule toujours : c'est le jardin des Hespérides avec ses pommes d'or ; c'est l'Élysée que le chantre de l'Énéide a placé sur ces rivages.

A côté de l'île d'Ischia, à peine séparée d'elle par un étroit bras de mer, s'élève celle de *Procida* (*Prochyta* des anciens), aussi fertile, aussi belle, mais plus petite. Sur un peu plus d'une demi-lieue carrée, elle compte jusqu'à 15,000 hab., qui ont conservé, dans leur costume pittoresque et leur noble physionomie, la preuve incontestable de leur extraction hellénique.

Dans l'antiquité, Ischia et Procida étaient appelées ensemble *Pithecusæ*, d'une espèce de singe indigène qui a complètement disparu. L. S.

ISCHURIE, v. RÉTENTION D'URINE.

ISÉE, célèbre orateur grec, né à Chalcis d'Eubée, on ignore en quelle année, florissait à Athènes quelque temps après la guerre du Péloponnèse. Les circonstances de sa vie ne nous sont point connues : on sait seulement qu'il était disciple de Lysias et d'Isocrate. Le principal titre de cet orateur à la célébrité, c'est d'avoir ouvert une école d'éloquence dont Démosthène fréquenta les leçons ; on dit même que, pressentant les hautes destinées de son élève, il lui donna des soins particuliers que le brillant antagoniste de Philippe reconnut par une rétribution de deux mille drachmes. On a attribué à Isée la désignation des différentes figures oratoires et la détermination de leurs caractères ; mais il est certain que plusieurs rhéteurs avant lui avaient tracé des règles précises à cet égard. Soixante-quatre discours, ou plutôt soixante-quatre plaidoyers, ont été rapportés à cet orateur ; nous n'en possédons que onze que l'abbé Auger a traduits en français : ils sont compris dans les collections de Reiske et de Bekker. La plupart ont trait à des questions de testament ou d'hérédité : l'un d'eux, celui qui est relatif à *la succession de Ménéclès*, retrouvé seulement en 1785, dans un manuscrit de la Bibliothèque de Florence, a été publié par les soins du savant anglais Tyrwith. La clar-

té, la précision, la pureté du style constituent les principales qualités de l'éloquence d'Isée. Son argumentation est rapide et pressante : il s'attache constamment à porter la conviction dans l'esprit de ses auditeurs, sans aspirer à les éblouir par de frivoles ornements. Ses discours sont au nombre des meilleurs modèles de diction judiciaire qui nous ont été légués par l'antiquité. Isée mourut vers l'an 355 av. J.-C., à l'époque où Démosthène atteignait au plus haut degré de sa renommée oratoire. A. B-E.

ISENBURG (MAISON D'). Isenbourg est une seigneurie appartenant à la fois au grand-duché de Hesse et à la Hesse électorale. Sur une superficie de 15 milles carr. géogr. (41 l. carr.), elle a une population de 49 à 50,000 âmes. C'est une contrée en majeure partie montagneuse, fertile en céréales, en lin, en tabac, en bois, en fer et en sel, et qui fournit aussi d'excellents bestiaux et de bons poissons. Offenbach en est la principale ville.

La famille des comtes d'Isenbourg, originaire des environs de Coblenz, est une des plus anciennes de l'Allemagne. Elle se divise en deux branches principales : 1^o celle d'OFFENBACH, subdivisée en deux autres, celles de *Birstein* et de *Philippseich*, et 2^o celle de BÜDINGEN à laquelle se rattachent les maisons de *Wächtersbach* et de *Meerholz*. Le prince Charles d'Isenbourg-Birstein, étant entré, le 12 juillet 1806, dans la Confédération du Rhin, reçut l'investiture de toutes les possessions des lignes collatérales de Büdingen ; mais, en 1815, un acte du congrès de Vienne plaça la principauté sous la souveraineté de l'empereur d'Autriche. Quelque temps après, elle fut réunie au grand-duché de Hesse, à l'exception d'une petite partie qui fut incorporée à la Hesse électorale en dédommagement des bailliages du Hanau. Les princes d'Offenbach-Birstein, qui professent la religion évangélique, possèdent maintenant, dans la partie cédée à l'électeur de Hesse (qui a pris lui-même le titre de prince d'Isenbourg), Diebach, Langenselbold et Reichenbach, et, dans le comté d'Isenbourg, placé sous la suzeraineté du grand-duc de Hesse, Offenbach, Wenigs et Wolferborn, formant une seigneurie de sept

milles et demi carrés, avec 28,000 habitants et un revenu de 150,000 florins. Le prince actuel d'Isenbourg, Wolfgang-Ernest, a succédé à son père en 1820. C. L.

ISÈRE (DÉPARTEMENT DE L'). Il a reçu son nom de la rivière qui en traverse les parties orientale et méridionale, et qui, après avoir reçu la Romance et le Drac, se jette dans le Rhône. Ce fleuve borne le département au nord et à l'ouest, en le séparant des départements de l'Ain, du Rhône, de la Loire et de l'Ardèche. Du côté de l'est, le département de l'Isère, partie de l'ancien Dauphiné (*voy.*), touche à la Savoie et au département des Hautes-Alpes; du côté du midi, au même département et à celui de la Drôme. Des ramifications des Alpes de la Savoie le traversent, et portent des neiges et des glaces sinon perpétuelles, au moins durant la plus grande partie de l'année; un petit nombre de glaciers de peu d'étendue, il est vrai, ne disparaissent jamais. Ces montagnes, granitiques à leur base, et recouvertes de schistes et de bancs calcaires, ont quelques pics assez élevés, tels que le Belladone (3,140 mètres), le Chevalier (2,651), les Sept-Laux (2,451), les Richardières (2,352), le Moucherolle (2,188), la Chame-Chaude (2,091). Des bois de sapin et de mélèze couvrent une partie des flancs de ces chaînes, entre lesquels des torrents, tels que le Guier-Vif, le Furens, etc., se fraient des routes. Les montagnes renferment aussi quelques lacs, comme le Paladru dans l'arrondissement de la Tour-du-Pin, et celui des Sept-Laux qu'on trouve à une élévation de 2,450 mètres. Dans les montagnes calcaires s'enfoncent des grottes, dont quelques-unes sont visitées par les curieux à cause des concrétions calcaires qui s'y présentent sous des formes bizarres: de ce nombre est surtout la Balme, au village de ce nom qui a sa chapelle à l'entrée du souterrain; dans le fond, un lac donne naissance à un ruisseau. Les montagnes du département offrent encore à la curiosité du voyageur quelques jolies cascades, telles que le Pichu et le Rivier d'Allemont, dont les eaux viennent des Sept-Laux. Mais ce qui est plus important, ce sont les vastes dépôts métalliques de ces montagnes. Mines d'or et d'argent, de mercure, de cuivre, de

plomb, de fer, de zinc, de cobalt, mines de houille, de soufre et d'alun, tout s'y trouve, quoique en quantité très inégale: les filons d'or et d'argent sont rares et d'une exploitation difficile; le fer abonde; une dizaine de hauts-fourneaux et autant de forges apprêtent ce métal. On trouve aussi dans ces montagnes des gîtes de cristal de roche, des carrières de marbre. A la Motte jaillissent des eaux thermales ayant 45° R. A Uriage et à Choranche, il y a des eaux sulfureuses froides; en d'autres endroits, les eaux sont ferrugineuses; une fontaine de la commune de Gua a mérité d'être comptée au nombre des merveilles du Dauphiné sous le nom de *Fontaine ardente* (*voy.* T. VII, p. 573), à cause du gaz inflammable qui s'échappe de ses eaux et du terrain environnant.

Peu productif sur les montagnes, le sol du département est d'une grande fertilité dans les plaines et les vallées; le Graisivaudan (*voy.*) qu'arrose l'Isère est une des plus riches plaines de la France. Sur 829,031 hectares qui composent la superficie du département, 99,059 sont cultivés en céréales, et produisent environ 1.26 hectolitre par habitant. On fait 450,000 hectolitres de vins, et l'on récolte 500,000 kilogrammes de cocons de soie. Le Graisivaudan et d'autres terrains produisent de beaux chanvres qui se vendent en partie à la foire de Beaucaire. L'arrondissement de Vienne fournit les meilleures qualités de vins, notamment les vins blancs de la côte Saint-André. On récolte de bons fruits, entre autres des noix, des amandes, des châtaignes. Sur les mélèzes on recueille une espèce de manne. Les bois qui donnent du chêne, du frêne et du sapin, occupent environ 149,400 hectares (dont 13,240 seulement appartenant à l'état), et rapportent 18 fr. par hectare. Le département nourrit près de 20,000 chevaux et mulets d'une bonne race, 120,000 bêtes à cornes et 200,000 moutons, qui trouvent de bons pâturages sur les montagnes, où errent aussi des chamois, des bouquetins, des ours et des marmottes. Dans ce département, l'agriculture est bien entendue, et l'industrie s'exerce principalement sur la fabrication du fer et de l'acier, sur la papeterie, la chamoiserie et la mégisserie; sur la con-

fection des tissus de soie, de coton, de laine et de chanvre; enfin sur les liqueurs spiritueuses. On fait de bons fromages à Sassenage et à Oisans.

La population du département de l'Isère était, en 1836, de 573,645 habitants, dont voici le mouvement : naissances, 18,230 (9,398 masc., 8,832 fém.; parmi lesquelles 1,297 illég.); mariages, 4,738, et 13,679 décès (6,896 masc., 6,783 fém.). Il est divisé en 4 arrondissements et en 45 cantons comprenant 555 communes, qui paient 2,387,591 fr. de contribution foncière. Tout le département rapporte à l'état plus de 12 millions, et lui en coûte plus de 10. Il nomme 7 députés, étant divisé en 7 arrondissements électoraux qui sont : Grenoble, 2 (ville et arrondissement), Vienne, 2 (*idem*), La Tour-du-Pin, Saint-Marcellin et Voiron; il y a près de 2,300 électeurs. Le département fait partie de la 7^e division militaire. Le chef-lieu est aussi celui du ressort d'une Cour royale, d'une académie universitaire et d'un diocèse. Ce département compte 16 hôpitaux ou hospices et environ 390 écoles primaires fréquentées par plus de 10,000 enfants.

GRENOBLE, l'ancienne *Gratianopolis*, sur la rive gauche de l'Isère, à 142 lieues de Paris, est le chef-lieu du département, et renferme 25,000 habitants. Elle est bâtie au pied d'une montagne que couronne une citadelle, et qui domine la vallée du Graisivaudan. Un pont unit la ville au faubourg Saint-Laurent et le *cours* de Claix conduit de la ville au bourg de ce nom, sur le Drac, qui se jette dans l'Isère au-dessous de Grenoble. Ses principaux édifices sont la cathédrale, peu remarquable à l'extérieur, l'hôtel-de-ville (ancien hôtel du connétable de Lesdiguières, né dans ce pays), auquel est adossé un jardin public, la salle de spectacle, la préfecture, l'évêché, l'hôpital général. Des fontaines décorent quelques places; Grenoble a une bibliothèque publique et un musée. Ses fabriques de ganterie et de ratafia sont renommées. — Vienne, auprès du Rhône, sur les petites rivières de la Gère et du Veau, a une haute antiquité. Elle était une des villes des Allobroges; les Romains en firent le chef-lieu d'une province et l'embellirent de monuments

dont il reste des débris, tels que ceux de la Maison-Carrée, le *Plan-l'Aiguille*, et des restes d'aqueducs et d'un pont sur le Rhône. La ville a une ancienne cathédrale gothique, un collège, un hôpital, un hospice et une halle aux grains. Un pont suspendu entretient la communication avec le département du Rhône, et, par ce fleuve, la ville correspond avec Lyon. — La Tour-du-Pin, sur la Bourbre; Moirans, sur la Morge; Saint-Marcellin, sur la rive droite de l'Isère; Crémieux, à une lieue du Rhône; et Vizille, auprès de la Romanche et au bas de la montagne de Chalanche, sont de petites villes dont la population approche de 3,000 âmes. Voiron en a près de 7,000 : ce chef-lieu de canton doit sa prospérité à ses usines et à ses fabriques de toiles et de draps. Bourg-d'Oisans, auprès du confluent de la Romanche et de la Rive, s'enrichit aussi par son industrie. D'autres lieux remarquables sont le château de Bayard, sur l'Isère, dans la commune de Pontcharra, maintenant ruiné; le fort Barraux sur l'Isère, et près de la frontière de la Savoie, dont il surveille la route; enfin, le désert de la Grande-Chartreuse (*voy.*). D-G.

ISIDORE (SAINT). Parmi les illustres écrivains de ce nom, l'on distingue particulièrement saint Isidore de Péluse ou Damiette et saint Isidore de Séville.

Saint ISIDORE DE PÉLUSE fleurissait sous l'empire de Théodose-le-Jeune. Il se consacra à la solitude, vécut dans la Thébaïde et fut placé à la tête d'une communauté nombreuse dont il fut constamment le modèle par la ferveur de sa piété. La vie contemplative à laquelle il s'était adonné ne lui laissa point négliger la culture de son esprit. Ses lettres, que nous avons encore au nombre de plusieurs mille, témoignent avec quel soin il sut mettre à profit, par l'étude et l'application, les heureuses dispositions qu'il avait reçues de la nature. Elles sont toutes remarquables par leur laconisme et par une simplicité de langage qui n'exclut ni la noblesse ni l'élégance. Isidore y parle avec liberté, avec fermeté et avec autorité, non-seulement à de simples particuliers ou à des religieux soumis à sa conduite, mais même aux rois, aux grands seigneurs, aux magistrats et aux évêques

par qui il était consulté. Il en est de dogmatiques, celles où il explique divers passages de l'Écriture et discute les articles de la foi chrétienne contre les ariens, les eunomiens et les nestoriens ; d'autres concernent la discipline ; d'autres, enfin, s'adressent aux différentes conditions de la société. Les plus intéressantes sont celles qu'il écrivit à saint Cyrille, relativement à sa conduite envers la mémoire de saint Jean Chrysostôme. Saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, avait succédé à son oncle Théophile dans son implacable inimitié contre le grand archevêque de Constantinople, ainsi que dans son siège ; il refusait opiniâtrément d'insérer son nom dans les dyptiques sacrés. Saint Isidore, qui avait été l'un des disciples de saint Jean Chrysostôme, entreprit de venger l'honneur de son maître cruellement persécuté jusque dans sa tombe. « La charité et la justice, écrivit-il au patriarche, me font un devoir de vous supplier de mettre un terme aux inimitiés et aux différends dans lesquels vous vous êtes engagé, et de ne pas entretenir plus longtemps dans l'Église de Jésus-Christ cet esprit de vengeance domestique que vous croyez devoir à la mémoire d'un parent qui n'est plus, et de ne pas éterniser les querelles sous prétexte de religion. » Les mêmes sentiments se trouvent exprimés dans plusieurs autres lettres où le vertueux solitaire n'épargne pas plus l'indolent empereur Arcade que le fougueux Théophile. Il s'y rencontre des pensées ingénieuses et délicates, par exemple : « Il faut écrire sur l'eau l'inimitié, afin qu'elle s'efface aussitôt ; et l'amitié sur l'airain, afin qu'elle dure toujours. — Celui-là n'est pas coupable qui a des ennemis, mais celui qui s'en fait. » Outre ses lettres, distribuées en cinq livres, nous avons de saint Isidore de Péluse quelques traités théologiques qui joignent la solidité à la précision. Ses ouvrages ont été publiés en grec et en latin, par André Schott, en 1 vol. in-fol., grec et latin, Paris, 1638. Il mourut vers l'an 440.

Saint ISIDORE DE SÉVILLE (*Hispalensis*) tient le premier rang parmi les écrivains du VII^e siècle, et ce n'est pas là son seul titre de gloire : ses vertus épiscopales

lui avaient mérité l'estime et la vénération de ses contemporains avant que l'Église ne lui décernât l'hommage d'un culte public. L'Espagne le compte au nombre de ses plus illustres docteurs. Elle aimait à le regarder, dès son vivant, comme suscité de Dieu pour arrêter le torrent de barbarie et d'ignorance qui suivait partout les armées des Goths.

Il naquit à Carthagène. Son père, qui se nommait Sévérien, était gouverneur de cette ville. Isidore était frère de saint Léandre et de saint Fulgence, tous deux évêques, et de Florentine, honorée comme eux d'un culte public. Il dut à leurs instructions et à leurs exemples les fruits de l'éducation qui le préparait dignement au ministère des autels. Saint Léandre, archevêque de Séville, étant mort en 600 ou 601, Isidore, son frère, fut choisi pour lui succéder. Il s'appliqua fortement à rétablir la discipline dans l'Église d'Espagne et fut l'âme des conciles qui se tinrent à ce sujet. Les évêques assemblés à Tolède, en 610, ayant déclaré l'archevêque de cette ville primat de toute l'Espagne, et le roi Gundeucar ayant confirmé le décret par un édit, l'archevêque de Séville, qui aurait pu réclamer ce privilège en faveur de son siège, y souscrivit par amour de la paix. En 619, il assista au concile de Séville, et, par la puissance de ses exhortations, il eut le bonheur de ramener à l'unité catholique un évêque qui s'en était écarté pour défendre l'opinion des acéphales, née de la secte des eutychiens. En 633, il présida le concile de Tolède, le quatrième de ce nom et le plus célèbre des conciles d'Espagne. Il mourut le 4 avril 635, après avoir gouverné son église près de quarante ans. Sa dépouille mortelle fut déposée dans la cathédrale de Séville, d'où Ferdinand I^{er}, roi de Castille et de Léon, la fit transporter, en 1603, dans l'église de Saint-Jean-Baptiste de la ville de Léon, où elle est encore aujourd'hui.

Les nombreux écrits que nous avons de lui témoignent combien les lettres sacrées et profanes lui étaient familières. Il s'y montre également versé dans la connaissance des langues latine, grecque, hébraïque, et sa lecture peut être profitable même aux plus érudits. Le

plus célèbre de ses écrits est celui des *Origines ou Étymologies*, laissé imparfait par la mort de son auteur, et achevé par l'évêque de Saragosse, Braulion, son ami, de qui nous avons la notice historique sur sa vie et le catalogue de ses ouvrages insérés dans le recueil de ses œuvres. Le traité des Origines est divisé en vingt livres et comprend l'abrégé de tous les arts et de toutes les sciences, en commençant par la grammaire. C'est en quelque sorte la mappemonde intellectuelle telle qu'on la connaissait alors. Après le traité des Origines, vient celui des *Offices ecclésiastiques*, précieux surtout par la connaissance qu'il donne de la liturgie particulière à l'église d'Espagne, sous le nom de *messe mosarabique*, mais dont l'usage ne s'est conservé que dans une chapelle de l'église de Tolède. Elle ne présente aucune différence essentielle avec la nôtre. Les autres productions de saint Isidore de Séville sont un traité dogmatique *contre les juifs*, un commentaire sur plusieurs des livres historiques de l'Ancien-Testament; une *Chronique*, ou histoire universelle, depuis la création jusqu'à son temps; une *Histoire des Goths, des Vandales et des Suèves*, depuis l'année 176 jusqu'en 610, à laquelle on reproche le défaut de méthode et de critique; un traité curieux des *Écrivains ecclésiastiques*. Le style de saint Isidore n'est remarquable que par sa netteté. Mais pour bien apprécier son mérite, comme écrivain, il est bon de le comparer avec tous ceux de son époque. Ce point de vue suffit pour justifier l'éloge qu'ont fait d'Isidore les Pères du 8^e concile de Tolède, tenu quatorze ans après sa mort; ils l'appellent « le docteur excellent, la gloire de l'Église catholique, le plus savant homme qui eût paru pour éclairer les derniers siècles, et dont il n'est permis de prononcer le nom qu'avec respect. » Nous devons une bonne édition de ses œuvres à dom Du Breuil, religieux bénédictin, 1 vol. in-fol., Paris, 1601, et Cologne, 1617; une plus récente est celle d'Arvallo, Rome, 1797-1803, 7 vol. grand in-4^e. M. N. S. G.†

ISIDORE (LE FAUX). L'Église chrétienne n'avait connu, durant les premiers

siècles, d'autre code que les saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Les apôtres avaient laissé pour le gouvernement des églises quelques règles conservées par la tradition; celles que l'on a publiées, après eux, sous le nom de *Canons des apôtres* et de *Constitutions apostoliques* (voy. à ce dernier mot), comme étant leur ouvrage ou celui de leurs premiers successeurs, sont regardées généralement comme apocryphes, malgré les efforts de quelques modernes pour les accréditer. Les évêques qui pouvaient se rassembler pour traiter entre eux des matières de foi ou de discipline, se réunissaient dans les conciles ou synodes dont les décisions écrites se transmettaient aux églises. Ces communications ne s'établirent librement que depuis la paix donnée à l'Église par Constantin, qui convoqua le premier des conciles œcuméniques; on en profita pour recueillir en un seul corps les décrets de ces assemblées, soit générales, soit particulières. On y ajouta quelques lettres des papes depuis saint Sirice, mort en 398, jusqu'à Anastase II, mort un siècle après: ce fut l'ouvrage de Denys-le-Petit (voy.), moine très versé dans les langues grecque et latine, qui, vers 530, se trouvant à Rome, ramassa les collections éparses des anciens canons, tant d'après le texte grec où ils avaient cours, que dans les traductions latines qui en avaient été publiées, en fit une version nouvelle plus fidèle qu'aucune des précédentes, et l'enrichit de toutes les pièces qu'il lui fut possible de découvrir. Tous les savants, depuis Cassiodore et Hincmar jusqu'à ceux de nos jours, ont donné les plus grands éloges à son travail. « La collection de Denys-le-Petit fut de si grande autorité, dit l'abbé Fleury, que l'Église romaine s'en servit toujours depuis, et on l'appela simplement *le corps des canons*. » Le pape Adrien I^{er} la fit connaître, en 787, à Charlemagne qui l'apporta en France; il était évident que les recherches de ce savant homme avaient épuisé tout ce qu'il était possible d'apprendre sur la matière, en fait d'anciens monuments; l'antiquité ne s'invente pas.

Tout à coup on vit paraître en France et se répandre partout une volumineuse

collection sous le titre de *Corpus Canonum hispaniense*, portant le nom d'Isidore-le-Marchand (*Mercator*), contenant, outre tout ce qui se trouvait rassemblé dans toutes les précédentes, une longue série d'épîtres décrétales (*voy.* ce mot) émanées de chacun des anciens papes des quatre premiers siècles, depuis saint Clément jusqu'à Damase, avec les canons des conciles des Gaules et d'Espagne jusqu'à l'année 683. L'ouvrage avait été exporté d'Espagne par Riculphe, archevêque de Mayence (vers l'an 738); l'amour de l'antiquité le fit recevoir aveuglément. Le nom d'Isidore servait à la séduction : on le crut de saint Isidore de Séville; on ne songea pas même à rechercher l'origine de ces monuments dont personne n'avait jusque-là soupçonné l'existence; l'auteur se gardait bien de dire où il les avait trouvés. L'imposture était grossière, mais c'était à des hommes grossiers qu'elle s'adressait. Ils se laissèrent aisément tromper. On ne s'aperçut point que les prétendues lettres des premiers pontifes n'étaient en grande partie que des lambeaux de passages d'écrivains qui n'avaient vécu que bien longtemps après eux, tels que saint Léon, saint Grégoire, saint Augustin, l'empereur Justinien; que les dates des lettres sont presque toutes fausses; qu'il y était parlé d'archevêques, de primats, de patriarches, comme si ces titres avaient été reçus dès la naissance de l'Église; qu'elles sont toutes d'un même style, et d'un style fort éloigné de la noble simplicité des premiers siècles; qu'elles affectent de représenter les appellations au pape comme ayant été ordinaires dans les premiers temps et pour les jugements des évêques. On s'en défiait si peu, qu'il s'en introduisit, sans nulle réclamation, de longs fragments dans les capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire. Un concile d'Aix-la-Chapelle, de l'an 836, inséra dans ses actes un passage considérable de la seconde épître du pape saint Fabien. Quel qu'ait pu être le dessein du compilateur, que nous ne voulons pas discuter ici, il nous suffira d'affirmer que l'ouvrage est depuis longtemps sans autorité, que les plus savants critiques des deux communions l'ont solennellement rejeté, et

qu'ils ont flétri son auteur du nom de faussaire sous lequel, seul, il est aujourd'hui connu. M. N. S. G. †

ISIS, la déesse la plus vénérée chez les anciens Égyptiens, est la personnification de la puissance génératrice de la nature qu'on a quelquefois spécialement rattachée à la lune ou à la terre. Voilà pourquoi les mythes nombreux qui concernent Isis expriment principalement les rapports cosmiques de la lune et de la terre avec le soleil, ou bien font allusion aux changements des saisons. Ces mythes, au reste, ne nous sont connus que par les relations des Grecs, et ceux-ci y font fréquemment intervenir leurs propres divinités, que des attributs analogues leur faisaient reconnaître dans cette déesse étrangère. Diodore veut même qu'Isis soit fille de Jupiter (Zeus) et de Junon (Héra); il ajoute qu'elle épousa son frère Osiris (*voy.*). L'un et l'autre mirent tous leurs soins à embellir la vie de l'homme. Les sacrifices humains disparurent lorsqu'Isis eut appris aux mortels à cultiver le froment et l'orge, qui jusque-là venaient spontanément, et qu'Osiris leur eut enseigné l'usage de ces grains et la manière d'en préparer des aliments. Reconnaissants de ce bienfait, les Égyptiens consacraient chaque année à la déesse les premiers épis qu'ils récoltaient. Tout ce que les Grecs racontaient de leur Cérès (*voy.*) était raconté par les Égyptiens de leur Isis, qui, d'un autre côté, a les plus grands rapports avec l'Artémis (Diane) d'Éphèse. Avec l'agriculture, se développèrent la civilisation et le goût des arts et des sciences : du moins n'est-il question en Égypte de villes, de temples et de culte religieux que depuis Isis. On regardait aussi cette divinité comme l'inventrice de la voile. Selon la version adoptée par Plutarque, Osiris et Isis étaient les enfants illégitimes de Kronos ou Saturne et de Rhéa. Quand Hélios (le soleil), l'époux de cette dernière, apprit qu'elle était enceinte, il jura qu'elle n'accoucherait ni dans un mois ni dans une année. Hermès ou Mercure, qui aimait aussi Rhéa et en était aimé, entendit ce serment et trouva un moyen de le rendre vain. Il proposa à la Lune une partie de trictrac, lui gagna soixante-dix parties de sa lumière et en

fit cinq jours qu'il ajouta aux 360 dont l'année avait été composée jusque-là. La déesse put ainsi accoucher, en dehors des mois et des années ordinaires, dans ces cinq jours intercalaires que les Égyptiens célébraient avec une grande solennité en mémoire de cet événement. Osiris naquit le premier jour, Arouéris ou le premier Horus (Apollon) le second, Typhon le troisième, Isis le quatrième, et Nephthys le cinquième; cette dernière divinité était appelée la Fin par les uns, et Aphrodité (Vénus) ou Niké (déesse de la Victoire) par les autres. Ces cinq enfants avaient trois pères, Hélios, l'époux de leur mère, Kronos et Hermès.

Osiris et Isis s'aimaient déjà dans le sein de leur mère. Osiris, le bon génie, fut persécuté par Typhon (voy.), le génie du mal, qui l'enferma par ruse dans un coffre et le jeta dans la mer. A cette nouvelle, Isis se coupa une boucle de cheveux, revêtit des habits de deuil, et, dans son désespoir, se mit à parcourir le monde à la recherche de ce coffre. Cependant elle apprit qu'avant de tomber dans ce piège, Osiris, croyant l'embrasser elle-même, s'était uni à son autre sœur Nephthys, laquelle avait exposé l'enfant né de cette union. Isis le découvrit et l'éleva sous le nom d'Anubis (voy. l'article). Quant au coffre dans lequel était enfermé Osiris, il avait été porté par les flots sur le rivage de Byblos et déposé dans un buisson qui, devenant en peu de temps un arbre magnifique, l'avait enveloppé de toutes parts. Le roi du pays fit abattre cet arbre et en fit faire un pilier pour son palais. Isis en retira adroitement la caisse; mais Typhon découvrit le cadavre et le coupa en quatorze morceaux, qu'Isis parvint cependant à retrouver, à l'exception d'un seul, le membre viril, qu'elle remplaça par un autre. De là vint que les Égyptiens regardèrent le phallus comme un objet sacré et établirent des fêtes en son honneur. Le corps d'Osiris se ranima, et bientôt Isis eut aussi un fils de lui. Mais né avant le terme, il manquait des extrémités inférieures. Ce fut le dieu du silence, Harpocrate (voy.). Horus (voy.), autre fils de la déesse, vainquit ensuite Typhon, qu'il mit sous la garde de sa mère. Celle-ci

lui ayant rendu la liberté, Horus, irrité, lui enleva sa couronne, à la place de laquelle Hermès lui mit une tête de vache avec ses cornes. Voy. ÉGYPTÉ, T. IX, p. 272-274.

Déesse de la fécondité et de la bienfaisance, Isis s'occupait aussi de la guérison des maladies, et du temps de Galien, il y avait encore des médicaments qui portaient son nom. Après sa mort, on la révéra comme une des divinités principales. Selon Hérodote, les Égyptiens la représentaient sous la forme d'une femme avec des cornes de vache, et la vache lui était consacrée. Une ancienne tradition racontait même que, sous la forme d'une génisse, elle avait été fécondée par un rayon du ciel (Osiris), et avait donné le jour au bœuf Apis (voy.). On reconnaît en outre Isis au lotus qu'elle porte sur la tête et au sistre qu'elle tient à la main. C'est une espèce d'instrument dont les Égyptiens se servaient dans leurs fêtes religieuses. Son vêtement consiste en une robe étroite recouverte, sur les monuments romains, d'un manteau attaché par un nœud sur la poitrine. Elle a la tête ceinte de la coiffe égyptienne qui servit de modèle au voile des religieuses, et chargée de cornes et d'un disque. Les artistes romains lui donnèrent plus tard presque tous les attributs appartenant aux diverses déesses; le plus ordinairement elle est représentée assise et allaitant Horus. Quelquefois on la peint aussi, comme l'Artémis d'Éphèse, avec une quantité de mamelles, pour signifier qu'elle est la mère de tout ce qui existe. Les Romains lui donnaient encore la figure, la forme et le vêtement de Junon. On ne reconnaît la déesse étrangère qu'au manteau, au voile garni de franges et aux autres attributs.

Isis était adorée dans l'Égypte entière, mais particulièrement à Memphis. Chaque année on célébrait sa fête, qui durait dix jours et qui consistait en une purification générale. Son culte passa de l'Égypte dans la Grèce et à Rome, où elle trouva un grand nombre d'adorateurs depuis le temps de Sylla. Sa fête y donna lieu à de tels abus, qu'on défendit plusieurs fois de la célébrer; et sous Auguste, ses temples devinrent des lieux de prostitution.

C. L.

ISLAM, ISLAMISME, voy. MAHOMET,

MAHOMÉTISME. Le mot arabe *islam* signifie résignation, piété.

ISLANDAISES (LANGUE ET LITTÉRATURE). Les peuples de race gothique, qui, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, se sont établis dans le Danemark, la Norvège et la Suède, parlaient tous à peu près la même langue, que l'on peut désigner sous le nom général de *langue scandinave*. Peu à peu, les Danois devinrent le peuple dominant dans la Scandinavie, et comme leur supériorité était généralement reconnue dans le nord, le nom de *langue danoise* (*dönsk tunga*) devint aussi le nom par excellence pour désigner l'idiome commun à tous les peuples scandinaves. Cette prépondérance des Danois amena nécessairement, dans la suite, une différence de mœurs plus marquée entre eux et leurs voisins du nord, les Norvégiens et les Suédois. Ces deux derniers peuples portaient plus particulièrement le nom de *Normands* (*Nordmenn*, hommes du nord), parce qu'ils habitaient les régions situées au nord par rapport au Danemark. Bientôt cette différence entre les Danois et les *Nordmenn* se fit aussi sentir dans leur langage : la langue des Danois fut la première à se séparer de l'ancien idiome scandinave, dont elle différa de plus en plus d'une manière sensible. Dès lors, le nom de langue danoise (*voy.*) ne put plus désigner l'ancienne langue scandinave en général, mais il fut employé exclusivement pour désigner l'idiome particulier aux Danois. L'ancien idiome scandinave prit le nom de *langue du nord* (*norræna tunga* ou *norrænt mál*), parce que dans les pays du nord, c'est-à-dire en Norvège et en Suède, cet idiome, dont la langue danoise venait de se détacher, n'avait subi presque aucun changement sensible. Mais de même que le nom de *Nordmenn* s'appliquait plus particulièrement aux Norvégiens seuls, avec lesquels les Danois avaient des rapports plus fréquents qu'avec les Suédois, de même le nom de *norræna tunga* désignait aussi plus spécialement la langue norvégienne.

Dans la seconde moitié du ix^e siècle, des colons norvégiens allèrent s'établir en Islande. Comme l'idiome transplanté par les colons dans cette île était le norvégien,

les Islandais devaient naturellement continuer pendant longtemps à désigner leur langue sous le nom de *norræna tunga*. Dans un pays pauvre et séparé du monde comme l'Islande (*voy.*), où il n'existait rien des choses qui modifient, enrichissent ou altèrent fortement le langage, l'idiome norvégien devait bien longtemps conserver toute sa pureté. Aussi voyons-nous qu'à l'exception de quelques légers changements survenus dans les formes grammaticales, cet idiome est resté à peu près le même pendant le cours de plusieurs siècles. Ces changements ou altérations deviennent plus sensibles et vont en augmentant depuis le xiv^e jusque vers le xvi^e siècle, époque où l'ancienne langue et l'ancienne littérature islandaises avaient épuisé toutes leurs forces et où commença une nouvelle période, la période de la langue et de la littérature modernes.

Quant à l'ancien idiome *norrain* qu'on parlait en Norvège, il subit peu à peu, dans le xiv^e et le xv^e siècle, des changements assez considérables. Ces changements étaient surtout causés par l'influence toujours croissante que le Danemark exerçait sur la Norvège, principalement depuis la réunion des deux pays sous le même sceptre, en 1380. Vers le commencement du xvi^e siècle, la langue norvégienne et la langue danoise s'étaient tellement rapprochées l'une de l'autre, qu'elles ne formèrent bientôt plus qu'une seule et même langue. Dès lors le nom de langue *norraine* ne put plus servir à désigner à la fois et le norvégien, qui s'était confondu avec le danois, et l'ancien norvégien qu'on parlait encore en Islande. Pour désigner ce dernier idiome, on introduisit peu à peu le nom plus convenable et plus précis de *langue islandaise* (*islenska tunga*). Les Islandais étaient d'autant plus en droit de nommer leur langue d'après leur patrie, qu'ils possédaient depuis quelques siècles une littérature riche et originale à laquelle la Norvège ne pouvait opposer que très peu de monuments littéraires de quelque importance.

D'après l'exposé que nous venons de faire, le nom de *langue islandaise* ne désigne à proprement parler que la langue islandaise moderne. Mais dans un

sens plus général et que nous devons adopter ici, ce nom désigne l'idiome qu'on a parlé en Islande depuis l'époque de la colonisation de cette île jusqu'à nos jours. L'islandais ou le norvégien, nous l'avons vu, est une langue sœur de l'idiome danois et de l'idiome suédois ; car ces trois idiomes proviennent tous d'une souche commune, qui est la langue scandinave, laquelle dérive de l'ancienne langue gothique (*voy.* ce mot). L'idiome gothique forme avec les langues teutoniques les deux branches de la famille des langues germaniques, et les langues germaniques ont une étroite affinité avec les langues de l'Iran et de l'Inde; de sorte que l'islandais se rattache par l'intermédiaire du gothique à cette grande famille de langues désignée sous le nom de langues indo-germaniques.

En comparant l'islandais au gothique, on trouve que la différence de ces deux langues réside bien moins dans les consonnes que dans les voyelles. En effet, les consonnes des mots gothiques sont restées le plus souvent les mêmes en islandais. Ainsi, par exemple, le mot islandais *vǫpn* (cris de guerre, armes) a exactement les mêmes consonnes que le mot correspondant gothique *vēpn*. Mais l'islandais est un idiome bien plus riche en voyelles que le gothique, de sorte que souvent deux et quelquefois trois voyelles islandaises correspondent à une seule voyelle gothique. L'islandais se distingue encore du gothique par la *permutation des voyelles*, phénomène très intéressant qu'on remarque du reste aussi dans un grand nombre d'autres langues. Voici en quoi consiste cette permutation. Si les voyelles *a, á, u, ú, o, ó* et la diphthongue *au* sont suivies dans le même mot d'une syllabe qui commence par *i*, alors *a* se change en *e* (ex. *dag-r, deg-i*); *á* se change en *é* (ex. *hátt-r, hétt-ir*); *u* se change en *y* (ex. *full, fyll-i*); *ú* se change en *ý* (ex. *hús, hýs-i*); *ó* se change en *œ* (ex. *bók, bæk-ir*); *au* se change en *ey* (ex. *draup, dreypi*). Si la voyelle *a* est suivie d'une syllabe qui commence par *u*, elle se change en *o* et ensuite en *ö* (eu), ex. *ask-a, ösk-u*.

La langue islandaise a des déclinaisons comme le grec, le latin, etc., c'est-

à-dire qu'elle peut indiquer les différents cas par les terminaisons des substantifs et des adjectifs, sans l'aide de prépositions. Cependant il est à remarquer que plus on approche des temps modernes, plus l'emploi de l'article et des prépositions devient fréquent et plus les terminaisons tendent à se perdre ou à se confondre.

En islandais, comme dans les autres langues teuto-gothiques, les verbes peuvent être rangés en deux classes, en verbes *forts* ou primitifs et en verbes *faibles* ou dérivés. Les verbes forts dérivent immédiatement du thème ou de la racine, et forment le prétérit par la permutation de la voyelle radicale. Les verbes faibles, au contraire, dérivent, soit de noms, soit de verbes primitifs, et forment le prétérit en ajoutant au thème le suffixe démonstratif *ta*.

Le mécanisme de la composition des différentes formes grammaticales est aussi le même que dans les autres langues de la famille teuto-gothique. Quant à la syntaxe, elle est de la plus grande simplicité. C'est que le caractère distinctif de la forme de la poésie islandaise est la concision et une grande sobriété de mots. C'est aussi pourquoi les phrases sont généralement très brèves et que l'arrangement des mots se fait sans aucun art. En prose, il est vrai, les phrases tendent à s'allonger, mais les mots ne sont pas encore groupés d'une manière symétrique et ne forment point ce qu'on pourrait appeler une période artistement construite. Les phrases incidentes ou accessoires ne s'enchaînent pas dans la phrase principale, mais se suivent dans un ordre analytique; ce qui donne au style ce ton de naïveté qui est un des caractères distinctifs de l'élocution dans les langues du moyen-âge. En résumé, la langue islandaise, considérée sous le rapport de la perfection des formes grammaticales, peut rivaliser au moins avec le latin; sous le rapport de la clarté de l'expression, elle ne le cède à aucune des langues germaniques. Elle mérite donc toute l'attention des philologues, et d'ailleurs elle se recommande aux savants par la littérature à la fois riche et originale qu'elle renferme.

Littérature islandaise. Les colons

norvégiens qui, au ix^e siècle, s'établirent en Islande, y apportèrent non-seulement leur langue et leur religion, mais aussi leurs poésies ou chants nationaux. Ces poésies renfermaient des traditions historiques et mythologiques, lesquelles, avec l'écriture runique, étaient désignées sous le nom général de *mystères* (*rúnar*) ou d'*antiquités* (*fornir stafr*), et composaient à peu près tout le savoir des anciens peuples scandinaves. L'Islande recueillit ainsi, dès les premiers temps, les germes ou les éléments de sa littérature poétique et historique; et ces germes prirent dans son sein un rapide développement. Bien que les Scandinaves eussent leurs caractères runiques qu'ils gravaient sur le bois ou la pierre, leurs poésies n'étaient pas écrites; elles se transmettaient par la mémoire, de bouche en bouche, comme les rhapsodies épiques des Hindous et des Grecs et les poésies lyriques des Arabes avant Mahomet. Ce mode de transmission a eu pour suite que beaucoup de ces poésies se sont perdues. Plus tard, une autre cause ne contribua pas moins à faire disparaître un grand nombre de ces monuments littéraires. Le christianisme adopté par les Islandais à l'assemblée générale (*althing*) tenue en l'an 1000, devait naturellement proscrire l'ancienne poésie qui était si intimement liée à la religion d'Odin et de Thór. Dès lors, le peuple n'apprit plus par cœur les anciens chants nationaux, et les poètes n'osaient plus célébrer avec foi et enthousiasme les dieux du paganisme, ni chanter les traditions mythologiques de l'antiquité. Néanmoins ce fut le christianisme même qui fournit le moyen de conserver les anciennes poésies; car le génie civilisateur de l'Évangile, en même temps qu'il faisait perdre au peuple le goût pour ses chants nationaux, répandait en Islande l'esprit littéraire et la connaissance de l'écriture latine, par laquelle les productions du génie païen nous ont été conservées en grande partie. Aussi est-ce à l'usage de l'écriture latine, généralement adoptée en Islande au xiii^e et au xiv^e siècle, que nous devons principalement la composition et la conservation de l'*Edda de Sæmund*, ce recueil si précieux de 30 à 35 des anciennes poésies scandinaves.

Nous ne répéterons pas ici ce qui a été dit sur l'Edda dans l'article spécial qui lui a été consacré. On sait qu'elle est le dépôt des plus anciennes traditions épiques se rapportant, soit à la mythologie proprement dite, c'est-à-dire à la cosmogonie, à la théogonie, aux œuvres et aux actions attribuées aux dieux, soit à la mythologie héroïque, c'est-à-dire à l'histoire fabuleuse des héros que la tradition poétique a métamorphosés en demi-dieux ou dieux du second rang. Les poèmes de la première classe composent la première partie du recueil, et parmi eux les plus remarquables sont : *les Visions de Vala*, *le Discours de Vafthrudnir*, *le Voyage de Skirnir*, *le Chant d'Harbard*, *les Sarcasmes de Loki*, *le Recouvrement du marteau*, *le Discours d'Alvis*, *l'Histoire de Rig*, etc. Les poèmes de la seconde classe, qui forment la seconde partie du recueil, sont moins anciens que les précédents, et nous montrent à travers les images et les ornements de la poésie la tradition historique encore toute pure. Parmi ces poèmes, on remarque particulièrement les rhapsodies épiques des *Niflungær* ou *Nibelungen*, où figure, comme on l'a dit (T. IX, p. 166), le héros principal de l'épopée germanique, Sigurd le vainqueur de Fafnir, ou Sigfrid le corné*.

L'Edda de Sæmund renferme les plus anciens monuments littéraires de la Scandinavie. Ceux de la seconde classe, ou les poèmes héroïques, forment la transition de l'épopée proprement dite aux *poésies lyriques*. Dans ces poésies lyriques, qu'on désigne ordinairement sous le nom de poésies des *Skaldes* (*Skald*), le récit épique de l'histoire des héros se change, par la louange et l'enthousiasme du poète, en panégyrique, en hymne ou en ode, et c'est ainsi qu'il prend peu à peu la forme de la poésie lyrique. Les skaldes vivaient pour la plupart à la cour des rois scandinaves ou étaient au service de quelque chef qu'ils accompagnaient dans ses ex-

(*) On doit à l'auteur de cet article, M. Bergmann, de Strasbourg, une édition (avec traduction, notes et glossaire) de trois poèmes de l'Edda, qui a paru depuis l'impression de notre article relatif à ce recueil. Elle porte le titre suivant : *Poèmes islandais* (*Voluspa, Vafthrudnismal, Lokasenna*), Paris, Impr. royale, 1838, in-8°. S.

péditions militaires. Par suite de leur position vis-à-vis des rois et des grands, les poètes durent louer outre mesure les vertus de leurs protecteurs : aussi la poésie lyrique devint-elle pompeuse, ampoulée, et la versification même de plus en plus artificielle et recherchée. Si, dans les poésies épiques de l'Edda, on remarque quelquefois des tendances lyriques, on trouve aussi dans les chants des skaldes plus d'une strophe qui se rapproche du genre épique. En effet, ces poètes chantaient, c'est-à-dire racontaient avec enthousiasme, les hauts-faits dont ils avaient été témoins eux-mêmes, et par conséquent leur poésie devait prendre assez souvent le caractère narratif ou épique. Cela arrivait nécessairement toutes les fois qu'ils prenaient pour sujet de leur chant les traditions mythologiques ou les exploits des héros de l'antiquité. Comme exemples de la poésie des skaldes, nous citerons le *Chant de Ragnar Lodbrók*, le *Chant funèbre de Hakon* et le *Rachat de la tête*. Ragnar, surnommé *Lodbrók* (culotte velue), était un roi danois qui vivait au commencement du IX^e siècle. Il est le type de ces pirates normands qui infestaient continuellement les côtes de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre. La tradition rapporte que Ragnar ayant fait la guerre à Ella, roi de Northumberland, tomba entre les mains de ce chef anglo-saxon, qui le fit jeter dans une prison souterraine remplie de vipères. D'après une fiction heureuse du poète, Ragnar est représenté chantant lui-même ses exploits, pendant que les serpents lui rongent les entrailles. Le chant funèbre de Hakon a été composé par Eyvind, surnommé *Skaldaspillir* (pourfendeur ou vainqueur des skaldes). C'est une ode héroïque sur la mort du roi de Norvège Hakon-le-Bon, fils de Harald-aux-beaux-cheveux. Hakon mourut, en 960, d'une blessure qu'il avait reçue dans un combat livré dans l'île de Stordæ. Le poème intitulé *le Rachat de la tête* a été composé par Egill, fils de Sklagrim, en l'honneur d'Eirik, surnommé *la hache sanglante*. Egill avait gravement offensé Eirik, roi de Norvège, et lui avait tué son fils Rögnwald, âgé de onze ans. Le poète tomba, en 936, entre

les mains d'Eirik, qui, après avoir été expulsé de la Norvège, s'était retiré en Angleterre. Egill fut condamné à mort par ce roi détrôné; mais l'approche de la nuit fit remettre le supplice au lendemain. Le poète, pour *racheter sa tête*, passa la nuit à composer un poème en l'honneur de son ennemi : le lendemain il le récita à Eirik qui, flatté des louanges que lui prodiguait Egill, lui pardonna ses offenses et le rendit à la liberté.

Comparée à l'ancienne poésie épique de l'Edda, la poésie lyrique des skaldes se distingue principalement par l'usage fréquent d'expressions métaphoriques et par le grand nombre de rythmes qui y sont employés. De même que les *Meistersænger* en Allemagne, les skaldes mettaient leur gloire à inventer de nouvelles espèces de vers et à vaincre les plus grandes difficultés dans la versification. Il était donc indispensable aux poètes de connaître les différents rythmes déjà existants, aussi bien que les expressions métaphoriques qui faisaient allusion à d'anciens mythes ou reposaient sur des traditions épiques. On dut, par conséquent, bientôt songer à composer un livre qui renfermât les notions les plus indispensables sur les antiquités, la mythologie et l'art poétique, et qui pût servir, pour ainsi dire, de manuel aux jeunes poètes. Un ouvrage de ce genre, c'est l'*Edda en prose* ou l'*Edda de Snorre*. La composition des différents traités que renferme ce recueil a été attribuée au célèbre Snorre ou Snorro Sturleson (voy.) qui florissait au commencement du XIII^e siècle, et qui était à la fois historien classique, poète distingué et premier magistrat (*lagman*) en Islande. Cependant cet écrivain n'a composé que quelques-uns des traités en question. L'Edda de Snorre se divise en trois sections : la première renferme la mythologie; la seconde, la grammaire et la rhétorique; et la troisième, la versification scandinave. Les deux traités de mythologie sont intitulés, l'un *l'Illusion de Gylfi*, et l'autre *l'Entretien de Bragi*. Le premier, qui a la forme d'un dialogue entre le roi de Suède Gylfi et les trois Ases ou dieux scandinaves Odin, Thôr et Freyr, expose 54 mythes, qui pour la plupart forment les

sujets des différents poèmes de l'Edda de Sæmund; dans le second traité, Bragi (le dieu de la poésie) raconte à son interlocuteur Oegir (le dieu de l'océan) quelques aventures qui sont arrivées aux Ases. La seconde section de l'Edda renferme quatre traités de grammaire et de rhétorique, dans lesquels est compris le vocabulaire (voy. T. IX, p. 166) où l'on trouve expliquées un grand nombre d'expressions poétiques ou métaphoriques; et la troisième, trois poèmes dont le premier est adressé à Hakon, roi de Norvège, et les deux autres au comte Skuli, neveu de Hakon. Ces trois poèmes dans lesquels Snorre, qui en est l'auteur, a employé plus de cent rythmes ou espèces de versification, sont destinés à donner, pour ainsi dire, un échantillon de chacune de ces différentes espèces de vers. C'est pourquoi ces trois poèmes sont compris sous le titre de *Clef des rythmes* (*Háttalykill*).

Parmi les ouvrages islandais en prose, l'Edda de Snorre est un des plus instructifs et le seul qui ait un caractère plus ou moins didactique. Les autres ouvrages en prose sont essentiellement narratifs. Ils sont tous compris sous le nom de *sögur* (traditions, sagas), et forment la partie la plus considérable de la littérature islandaise. Les traditions étant ou historiques, ou fabuleuses, ou entremêlées de récits épiques et romanesques, le nom général de *sögur* désigne à la fois le récit épique, l'histoire proprement dite et le roman. C'est pourquoi on peut ranger les nombreuses sagas islandaises en trois classes que nous désignerons sous les noms de sagas *épiques*, de sagas *historiques* et de sagas *romanesques*. Les sagas épiques forment la transition naturelle de l'ancienne poésie épique à la prose narrative. Cette transition s'est faite presque insensiblement. D'abord on fit précéder et suivre les rhapsodies épiques d'un récit en prose qui servait à les lier entre elles et à les expliquer, comme cela se voit encore dans un grand nombre de sagas où la prose est entremêlée de pièces de vers; puis, dans d'autres sagas, on raconta en simple prose le contenu des pièces de vers, de sorte que le récit épique ou poétique se changea en prose ou en narration ordinaire. Les sagas épiques

renferment d'anciennes traditions héroïques. Ces traditions sont ou germaniques, ou originaires du Danemark. Parmi les sagas de la première espèce, nous citerons la *Vilkinasaga*, qui expose les traditions sur Théodoric (*Thiódrikr*) de Vérone, et la *Volsungasaga*, qui renferme l'histoire épique des descendants de Volsung, principalement celle de Sigurd ou Sigfrid. Parmi les sagas de la seconde espèce, nous mentionnerons la *Hrolfs Kragasaga* et la saga de *Ragnar Lodbrók et de ses fils*. Les traditions nées en Islande n'étaient pas d'une date assez ancienne pour revêtir le caractère épique : elles restèrent purement historiques, et c'est pourquoi presque toutes les sagas qui renferment des traditions islandaises appartiennent à la classe des sagas *historiques*. Telles sont par exemple le *Ladnamabók* (livre de la prise en possession du pays), qui renferme l'histoire de la colonisation de l'Islande; le *Islendingabók* (livre des Islandais), qui renferme l'histoire de l'Islande jusque vers 1120; la *Kristnisaga*, qui expose l'histoire de l'introduction du christianisme en Islande. Parmi les sagas historiques, on trouve un assez grand nombre de vies ou de biographies d'Islandais célèbres, comme par exemple la *Níðls-saga*, ou la biographie de Níal et de son fils Kari; la *Egillssaga* ou la vie d'Egill, qui était à la fois pirate audacieux et poète distingué; la *Kormaksaga*, qui renferme l'histoire du poète Kormak et de son amour romanesque pour la belle Steingerdur.

Les Islandais n'ont pas seulement écrit l'histoire de leur propre pays, mais aussi celle du Danemark et principalement celle de la Norvège. Au nombre des sagas sur l'histoire des Danois, il faut compter la *Knytlingusaga* ou histoire des rois danois depuis Harald *Dent-Bleue* jusqu'à Kanut VI. De toutes les sagas historiques, la plus remarquable est intitulée : *Noregs konunga sögur* (histoire des rois de Norvège) ou *Heimskringla* (*orbis mundi*). Cet ouvrage classique a été composé par Snorre Sturleson, et il renferme l'histoire de la Norvège depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'an 1176.

Pendant que la vérité historique tendait de plus en plus à dégager les tra-

ditions de tout mélange de fables, l'imagination poétique, comme pour se satisfaire à son tour, créa un grand nombre de sagas *romanesques* dont le caractère distinctif réside dans le merveilleux qui y prédomine. Les sujets de ces romans sont empruntés, soit à l'épopée scandinave ou germanique, soit à l'histoire traditionnelle du moyen-âge et aux récits fabuleux de l'antiquité. Un grand nombre de ces sagas romanesques sont ou des imitations ou des traductions de l'anglais, du français, du provençal, de l'allemand ou du danois. Telles sont, par exemple, l'histoire de Charlemagne et de ses champions (*Saga af Karla Magnus ok köppum hans*); l'histoire du magicien comte de Strausbourg (*Saga af Magus Iarl*); l'histoire du comte Gérard (*Saga af Geirardi Iarl*), l'époux d'Ellenburge, fille de Charlemagne; l'histoire des Bretons (*Brettomannasaga*) depuis l'arrivée d'Énée en Bretagne jusqu'à Constance, père de Constantin; l'histoire des Troyens (*Trojamannasaga*) ou histoire du siège de Troie; l'histoire de Gavain et de Vigalois (*Saga af Gabon ok Vigalís*), etc., etc. Il y a eu, au moyen-âge, très peu de romans appartenant aux différents cycles épiques de Charlemagne, d'Arthur, du saint Gréal (*voy.*), etc., qui n'aient point été traduits en islandais. Un grand nombre de ces traductions ont été faites dans la première moitié du XIII^e siècle par ordre du roi de Norvège Hakon V.

Dans les sagas composées au XIV^e et au XV^e siècle, l'imagination poétique s'efface de plus en plus; la plupart d'entre elles sont plutôt historiques que romanesques. En général, au XV^e siècle la littérature islandaise a pour ainsi dire épuisé toutes ses forces, et on la verra dépérir rapidement, pour ne plus se relever de sa décadence; elle jette à peine quelques faibles lueurs au XVIII^e siècle. Il est vrai que, dans les temps modernes, il y a eu en Islande quelques poètes distingués, comme Thorlaksön, le traducteur du *Paradis perdu* de Milton, du *Messie* de Klopstock et de l'*Essai sur l'homme* de Pope; Eggert Olafssön, l'auteur d'un poème didactique et descriptif sur la vie champêtre (*Búnadarbalkr*); et Sigurd Peturssön qui a composé un poème

satirique en huit chants sous le titre de *Stellurímur*. Mais comme ces poètes ont le plus souvent imité des modèles danois ou anglais, leurs poésies n'ont plus ce caractère vraiment original qui fait et fera toujours le grand charme qu'on éprouve à l'étude de l'ancienne littérature islandaise. F. G. B.

ISLANDE (*Island*), grande île dépendante du Danemark, située dans l'océan Atlantique, à 60 milles géogr. à l'est de la partie habitée du Groenland, mais à 35 milles seulement de celle qui n'a point d'habitants, à 78 milles au nord-ouest des îles Færöer (*voy.* FAROER), et à environ 120 à l'ouest de la province norvégienne de Trondhiem, entre le 63° 23' et le 66° 33' de latitude septentrionale, et entre le 26° 51' et le 15° 40' de longitude ouest du méridien de Paris. Sa plus grande longueur de l'est à l'ouest, entre le Fuglebiorg et le Reidar, ou l'extrémité du golfe de Reida ou Röde (*Reida* ou *Rödefjord*), est évaluée à 70 milles; sa plus grande largeur du nord au sud, entre le cap Nord et Portland, est d'environ 50 milles; quant à sa superficie, les uns l'évaluent à 1,800 milles carrés, tandis que d'autres la restreignent à 1,445 milles et même à 1,400. Cette île est parsemée en grande partie de rochers nus, de formes bizarres et pour la plupart volcaniques: quelques-uns, couverts de glaces et de neiges perpétuelles, sont appelés *Jökuler*; d'autres, également stériles, sont composés de sable et de roches; il en est enfin, le long des côtes, qui offrent des portions de terrain de quelques milles d'étendue produisant une belle verdure. C'est dans les vallées formées par ces rochers et dans les plaines étroites situées à leurs pieds que les habitants ont en général établi leurs résidences.

L'Islande tout entière paraît être d'origine volcanique. Un grand nombre de ses montagnes, parmi lesquelles nous citerons l'Hekla, le Krabla (*voy.* ces noms), le Skaptafels, le Jöklar, le Kötlugia, etc., ou jettent encore des flammes, ou ont jadis été des volcans en activité. Toutes celles que nous venons de désigner, à l'exception de la première, sont couvertes de glaces et de neiges perpétuelles. Les éruptions volcaniques et les tremblements de

terre ont causé fréquemment de grands ravages en Islande : c'est à ces convulsions de la nature qu'il faut attribuer en grande partie les changements funestes qui se sont opérés dans la constitution physique du pays, et l'on a remarqué qu'ils avaient eu lieu principalement dans la partie méridionale de l'île, et rarement à l'ouest et au nord. C'est sans doute au feu intérieur qui brûle continuellement en Islande, qu'il faut attribuer l'origine des sources d'eau chaude qu'on y rencontre en différents endroits, et dont quelques-unes ont un goût minéral. Plusieurs de ces sources n'ont qu'une faible chaleur; dans d'autres, l'eau est bouillante; il en est enfin dont l'eau en ébullition s'élève de plus de huit pieds. La principale, appelée Geiser (*voy.*), jaillit périodiquement avec une telle force qu'elle atteint parfois la hauteur de 80 pieds. Les indigènes qui habitent auprès des sources bouillantes, auxquelles ils donnent le nom de *hoer*, y font cuire de la viande, des œufs, etc. Il en existe d'autres qui sont minérales et froides, les habitants les appellent *ölkilder*.

Les nombreuses montagnes de l'Islande recèlent de l'argent, du cuivre, du fer et du plomb, dont le manque de bois empêche d'utiliser le minerai. On y trouve aussi de la pierre à chaux et à plâtre, et plusieurs espèces de marbre, ainsi que différentes sortes d'argile. Le district de Nordland a des meulières, dont le gouvernement a cherché, par des primes, à exciter les habitants à tirer parti. Mais c'est principalement du soufre, soit natif, soit mêlé, que l'Islande possède d'immenses quantités surtout près de la baie de Krise (*Krisevög*), dans le district de Guldbringe. On a établi quelques usines pour le préparer; mais jusqu'à présent, l'exploitation de ce minéral a été négligée, quoiqu'elle pût cependant offrir de grands bénéfices. L'île n'a point de salines, mais dans le district d'Isefiord on se procure du sel en faisant évaporer l'eau de la mer par la chaleur des sources bouillantes.

Des rivières généralement rapides arrosent les différentes parties de l'Islande; les plus considérables, parmi lesquelles on trouve le Laxaa, le Laxaraa, le Skalfunda Eliot, n'ont guère qu'une longueur

de 12 milles. Cette île a aussi beaucoup de lacs d'eau douce presque tous également poissonneux; le Thingvallevand situé dans le district ou *sysse*l d'Aarnæs est le plus grand; celui de Myre (*Myrevand*), célèbre dans l'histoire du pays, a aussi une certaine étendue. L'Islande est coupée dans tous les sens par une multitude de golfes qui, s'enfonçant très avant dans les terres, portent comme en Danemark et en Norvège le nom de *fiord*, sont souvent parsemés d'îles, et fournissent en été comme en hiver des abris sûrs aux navigateurs. Les principaux sont le Laxefiord et le Bredefiord sur la côte occidentale.

Le manque de forêts et de bois de construction est ce qu'il y a de plus pénible pour les habitants. On trouve bien çà et là quelques chétifs-bois de bouleau, mais ils ne peuvent être employés que pour le chauffage, et sont loin, même sous ce rapport, de suffire aux besoins du pays. Pour se garantir du froid, les Islandais ont recours à la tourbe qui répand une odeur de soufre, au fumier de vache desséché, aux arêtes de poissons, et surtout au *suturbrand*, espèce de bois durci, mais non encore pétrifié, qu'on trouve principalement dans les montagnes en couches horizontales entremêlées de pierres, et provenant sans doute d'anciennes forêts qui auront existé autrefois, mais qui ont disparu par suite de tremblements de terre et d'éruptions volcaniques. Les arbres de différentes dimensions que les glaces flottantes portent sur les côtes d'Islande au printemps et à l'automne, et le bois de construction que, dans les longs jours d'hiver, le vent du nord pousse surtout à l'ouest du cap Nord et à l'est du Langenæs, servent non-seulement au chauffage, mais aussi à la construction des navires et des cabanes. Malheureusement une partie considérable s'entasse et pourrit dans les golfes inhabités faute de moyens de transport.

Les Islandais s'adonnaient autrefois à la culture des céréales, que les terribles bouleversements arrivés dans l'île les forcèrent d'abandonner. Cette culture fut reprise sous le règne de Frédéric V (1750) par quinze familles de Norvège et du Jutland que ce souverain envoya

dans l'île ; mais leur tentative n'ayant pas réussi, elles quittèrent le pays en 1756 et 1757. Il paraîtrait néanmoins qu'on récolte encore dans la partie méridionale un peu d'orge et de seigle, grâce aux encouragements du gouvernement, qui donne la semence et accorde des primes à ceux qui se déterminent à tenter des essais. La pomme de terre supplée en partie au manque de céréales, et l'Islande produit, surtout dans la partie occidentale, quelques espèces de graines sauvages, telles que l'avoine de sable (*sand havre*), le froment de rivage (*strand hvede*), et le *melur* dont on fait une farine assez bonne. On emploie aussi pour faire du pain des os de poisson et de la viande séchés et pulvérisés. La mousse de rocher, connue sous le nom de *mousse d'Islande*, sert également à la nourriture des habitants qui ont fait quelques progrès dans le jardinage. Ils cultivent différentes sortes de légumes et de racines, tels que des choux, des raves, des navets, etc.; l'angelique, l'oseille, le cochlearia et ce qu'on appelle *herbe de montagne*, sont aussi employés comme aliments. Mais ces divers produits du règne végétal ne suffisent pas à beaucoup près à la nourriture des Islandais : ils sont obligés d'importer tous les ans des graines et de la farine de l'étranger, et, malgré ce supplément, ils éprouvent souvent de terribles famines, même après avoir apaisé leur faim avec les bestiaux qu'ils élèvent et qu'ils sont forcés de sacrifier. Dans les vallées situées près de la mer et des rivières, entre les montagnes et quelquefois sur les montagnes elles-mêmes, particulièrement dans les vallées de la partie septentrionale, il croît une herbe assez haute qui sert à la nourriture du bétail. On lui donne à manger, outre le foin et quelques plantes marines, de la mousse de rennes et des débris de légumes.

En 1833, on comptait en Islande 568,607 bêtes à laine, 27,862 bêtes à cornes, et 38,638 chevaux. La plupart des animaux domestiques sont de petite taille ; ceux qui réussissent le mieux sont les moutons. Les chevaux, ordinairement de taille moyenne et souvent très petits, sont vifs, robustes, et ils ont le pied extrêmement sûr ; une grande partie doivent

chercher eux-mêmes leur nourriture dans les champs, en hiver comme en été, et l'on a établi en quelques endroits des espèces de haras. Parmi les animaux sauvages, on doit citer les renards qui multiplient beaucoup et les ours ; ces derniers arrivent quelquefois par bandes sur les glaces flottantes. Il y a aussi diverses espèces d'oiseaux auxquels les habitants font une chasse continuelle : la plus précieuse est l'eider, canard dont le duvet (*voy. ÉDRÉNON*) est l'objet d'un grand commerce. Les mers qui environnent l'île sont très poissonneuses, ainsi que les rivières et les lacs où l'on pêche beaucoup de saumons. Dans ces derniers temps les pêcheries sur les côtes ont pris beaucoup d'extension.

La population de l'Islande a éprouvé de grandes variations : on admet assez généralement qu'avant le xiv^e siècle elle s'élevait à environ 120,000 âmes, c'est-à-dire à plus du double de la population actuelle. De funestes éruptions volcaniques, des tremblements de terre, et, par suite, des maladies épidémiques qui exercèrent deux fois des ravages dans la même période, en 1302 et en 1395, réduisirent la population, au commencement du xv^e siècle, à environ la cinquième ou la sixième partie de ce qu'elle était auparavant. Elle s'est relevée depuis, quoique les nouveaux bouleversements de 1783 et 1784 l'aient fait momentanément déchoir ; mais à aucune époque postérieure elle n'a dépassé 55 ou 56,000 âmes. Elle tendrait cependant à s'augmenter, à en juger par un extrait des registres des naissances et des décès pendant les années 1831 à 1834 que nous avons sous les yeux.

Nous avons vu que les Islandais s'adonnaient à la chasse des oiseaux pour profiter surtout des plumes et du duvet ; mais les principales branches d'industrie, celles au moyen desquelles ils pourvoient à leur subsistance, sont l'élevage des bêtes à cornes et des moutons, qui leur fournissent de la viande, du beurre, du suif, des peaux et de la laine ; et en premier lieu la pêche dans les parties méridionales et occidentales du pays, et plus spécialement celle qu'ils font en pleine mer. Ils fabriquent eux-mêmes presque tout ce qui sert dans leur ménage : la plupart sont

à la fois charpentiers, menuisiers, constructeurs de bateaux, forgerons, orfèvres, etc.; ils ont peu de manufactures. Le gouvernement en a cependant établi une de laine comme modèle à Reikiavig.

En 1770, on comptait en Islande 1,869 navires ou bateaux petits ou grands, dont les plus forts avaient 12 hommes d'équipages et les plus faibles 1 seulement. En 1823, le nombre de ces bateaux s'élevait à 2,163, et il a dû s'augmenter depuis.

La navigation de l'Islande a éprouvé une grande augmentation depuis 1733; mais c'est principalement à partir de 1830 que cette augmentation est remarquable. En effet, le nombre des navires qui se sont rendus de cette île à Copenhague, qui n'était que de 16 pendant la première de ces années, s'est élevé, en 1834, à 56. L'ensemble de la navigation de l'Islande, depuis 1826, démontrera encore mieux combien le pays est en progrès sous ce rapport, puisque le nombre des navires employés a été, en 1827, de 45, jaugeant 2,055 last de commerce, et en 1834, de 84, jaugeant 3,535 last.

Les exportations de l'Islande consistent en poisson salé et séché, en huile de poisson, en laine grossière et brute, dont la qualité s'est améliorée depuis quelques années d'une manière remarquable; en viande salée et séchée, en suif, peaux de mouton, édredon et plumes, soufre raffiné, bas, marchandises communes, etc. Les importations se composent principalement de grains, gruaux et farines, provisions de bouche, bière, eau-de-vie, sel, thé, sucre et autres articles semblables; de drogues, épices, tabac, étoffes, savon, papier, verreries, fer et cuivre ouvrés, etc.

Sous le rapport administratif, l'Islande forme un *stift* ou province, ayant pour chef un fonctionnaire appelé *stiftamtmand*, qui a l'administration générale de l'île et exerce certaines fonctions judiciaires, celle, par exemple, de présider la cour supérieure. Ce *stift* est partagé en 4 *fierding* ou quartiers: celui du midi, celui de l'ouest, et ceux du nord et de l'est; chacun de ces *fierding* est divisé en 19 *sysse*l ou districts qui sont eux-mêmes subdivisés en *hreppar*. Le *stift* est encore divisé en 3 *amt* ou préfectures, à la tête de chacun desquels

se trouve placé un *amtmand* ou préfet.

Sous le rapport ecclésiastique, l'île avait autrefois deux évêchés, établis l'un à Skalholt et l'autre à Holum; mais elle est aujourd'hui régie par un seul évêque qui réside, ainsi que le *stiftamtmand* à Reikiavig, chef-lieu du *Sönder-amt* et de toute l'Islande. Cet évêque a sous lui 19 prévôts ecclésiastiques, 163 pasteurs de paroisse et 35 chapelains ou vicaires. Les prêtres sont ordonnés par le *stiftamtmand*, au nom du roi, et c'est parmi eux qu'on prend les candidats aux cures qui doivent être néanmoins munis de certificats de l'évêque.

Sous le rapport judiciaire, l'Islande est divisée, comme sous le rapport administratif, en 17 ou 19 *sysse*l ou districts, ayant chacun une espèce de magistrat appelé *sysse*lmand, qui juge les affaires entraînant seulement une légère amende en argent, et prononce sur tout ce qui concerne le bon ordre et la police qu'il est spécialement chargé de maintenir. Il perçoit en outre les impôts et revenus de l'état et les remet au *landfoged*, dont la juridiction s'étend sur toute l'île, et qui est en même temps *byfoged* ou magistrat de Reikiavig. On appelle des décisions des *sysse*lmand à la cour supérieure du pays (*Lands-over-ret*), créée par l'ordonnance du 11 juillet 1800 et présidée par le *stiftamtmand*. La cour suprême (*Höieste ret*) de Copenhague confirme ou réforme les arrêts de la cour supérieure. Sous certains rapports judiciaires, l'Islande dépend de la chancellerie royale de Danemark; mais en ce qui concerne les affaires de douane et de commerce, elle est sous la direction de la chambre des rentes.

C'est à Isleif, premier évêque d'Islande, élu en 1056, que cette île doit la création de sa première et plus célèbre école établie d'abord à Skalholt. En 1552, le roi Frédéric II, peu d'années après l'introduction de la réforme en Islande, établit deux écoles latines ou savantes à Skalholt et à Holum, en assignant pour leur entretien une partie des revenus de l'évêché. La première fut transportée, en 1786, de Skalholt à Reikiavig; il en existe aujourd'hui une autre à Bessestad, village à un mille environ de la capitale. Grâce

aux soins des pasteurs, l'instruction est très répandue dans l'île.

Les principales villes ou plutôt villages de l'Islande sont : *Reikiavik*, situé dans l'amt méridional, dont la population toute moderne ne dépasse pas 700 habitants; elle est la résidence du *stiftsamtmand* et de l'évêque, et possède la première division de la société littéraire d'Islande créée en 1816, et dont la seconde division est à Copenhague; *Vestmanœ*, également dans l'amt méridional; *Grönnefiord* et *Isefiord* dans l'amt occidental; *Öefiord* dans l'amt septentrional, et enfin *Eskefiord* dans l'amt oriental : ces six places ont le titre et les droits de villes de commerce (*kiöbstæder*). *Skalholt*, jadis la capitale de l'île, est tout-à-fait déchu de son ancienne splendeur.

Histoire. Les principaux faits de l'histoire d'Islande peuvent être tracés succinctement. On a longtemps écrit que cette île avait été découverte par les Norvégiens; cependant il résulte des termes formels de l'ouvrage intitulé : *De mensura orbis terræ*, qu'on croit avoir été composé vers l'an 825, par un abbé irlandais nommé Dicuil, que des moines compatriotes de cet abbé auraient connu et habité l'île qu'on a depuis appelée *Island*, antérieurement à l'an 795, ce qui explique l'origine des livres de piété en langue irlandaise que des Norvégiens y trouvèrent à leur premier débarquement. En 861, Naddod, pirate norvégien se rendant de Norvège aux îles Færøer, fut jeté sur ses côtes, et lui donna le nom de *Sneeland* ou pays de neige. Trois ans après (864), Gardar Svafarson, né en Suède, mais établi en Danemark, fit le tour de cette île, qui fut appelée, d'après lui, Gardarsholm (île ou rocher de Gardar). Vers 867, les récits de Gardar, qui représentait l'île comme fertile et couverte de bois, ce qui paraît avoir été exact à cette époque, déterminèrent Flokke, célèbre voyageur norvégien, à s'y rendre. Il en changea le nom en celui d'*Island* ou pays de glace, qu'elle porte encore aujourd'hui. Jusqu'à ce moment, l'Islande n'avait eu que des visiteurs, mais point d'habitants sédentaires. Après qu'Harald Haarfager (aux beaux cheveux), l'un

des nombreux petits souverains qui régnaient sur la Norvège, eut vaincu tous ses rivaux et remporté sur eux, en 872, la victoire décisive de Hafursfiord, et se fut fait reconnaître seul roi de tout le pays, il en advint tout autrement. Ses fiers ennemis, dédaignant de servir sous un maître naguère leur égal, abandonnèrent en foule la Norvège et se réfugièrent avec leurs familles, leurs serviteurs et leurs richesses, aux îles Færøer, aux Orcades, aux îles Shetland, aux Hébrides, mais surtout en Islande. Les deux premiers colons furent Ingjolf, fils d'Aurn ou Örn, iarl ou prince de Fiorda-Fylke, et son cousin Leif, tous deux pirates norvégiens. Ayant tué les fils d'un autre iarl appelé Atle, ils s'exilèrent de leur patrie, vinrent s'établir en Islande et ne tardèrent pas à être suivis par de nombreux émigrants, que l'amour de la liberté et la haine du despotisme avaient attirés sur leurs traces. On organisa une république aristocratique qui conserva pendant près de 400 ans une complète indépendance, sans cesser néanmoins d'entretenir d'étroites relations avec la Norvège, sa mère-patrie. L'empressement des Norvégiens à se rendre en Islande pour s'y dérober au joug de Harald était tel, que ce prince, craignant de voir son royaume dépeuplé, mit toutes sortes d'obstacles à l'émigration. Malgré ses précautions, elle ne continua pas moins d'être très considérable. Les chefs des quatre principales familles établis aux quatre extrémités de l'île qu'ils s'étaient partagée entre eux, exerçaient sur tous les autres habitants de leurs arrondissements respectifs l'autorité civile et religieuse. Comme ils n'étaient pas souvent d'accord, il en résulta des querelles continuelles, et le droit du plus fort était le seul écouté. Pour mettre un terme à cette anarchie, Ulflot, sage et savant Islandais qui avait voyagé en différentes parties de l'Europe, fut presque unanimement chargé de rédiger un corps de lois. La publication de celui qui porte son nom, et surtout le choix qu'on fit d'Ulflot, en 930, pour occuper le poste important de premier *laugmand* ou juge suprême, assurèrent pendant quelques années le repos du pays. Parcourant continuellement les pays étrangers, où ils ne

faisaient cependant qu'un séjour momentané, ne perdant jamais le souvenir de leur patrie dans laquelle ils revenaient toujours terminer leur carrière, les habitants de l'Islande avaient fait des progrès dans les sciences et les lettres (*voy. l'article précédent*). Ils avaient, en 982, découvert le Groenland (*voy.*). Fort attachés au paganisme, ce fut vainement que, de 980 à 985, un célèbre Islandais, Thorvald Kodransön, surnommé *Vidforle* ou le voyageur, et qui avait été baptisé en Saxe par l'évêque Frédéric, tenta, avec ce dernier, de convertir ses compatriotes au christianisme. Stefner Thorgilson et Thaugbrand, envoyés quelques années plus tard par Olaf Tryggveson, qui régna en Norvège de 995 à 1000 et cherchait à soumettre l'Islande à son sceptre en y introduisant un nouveau culte, ne furent pas plus heureux. En l'an 1000, cependant, Gissur et Hjalte, missionnaires du même souverain, parvinrent enfin à déterminer les Islandais à se laisser baptiser, en faisant d'adroites concessions à leurs anciens préjugés. Mais ils n'obtinrent aucun succès lorsqu'ils leur proposèrent de renoncer à l'indépendance dont ils jouissaient depuis plusieurs siècles. En 1056, Isleif, fils de Gissur, élevé dans les écoles d'Allemagne, fut élu, par ses compatriotes, premier évêque d'Islande.

Les tentatives de Harald Haardraade, roi de Norvège (1046-1066) et de ses successeurs, pour amener les Islandais à se soumettre à leur autorité, furent vaines, bien que l'aristocratie qui gouvernait cette île, dégénérant en oligarchie, eût amené des dissensions intestines et une guerre civile désastreuse pour le pays. En 1213, le savoir et les richesses de Snorre Sturleson (*voy.*), si célèbre comme historien, le firent nommer *laugmand* ou premier magistrat de toute l'Islande; mais son despotisme lui ayant attiré beaucoup d'ennemis, il fut assassiné en 1261. Sa mort renouvela la guerre civile, et les malheurs qu'elle entraîna furent si grands, que la majorité des Islandais, poussés au désespoir, se déterminèrent, en 1262, à reconnaître pour souverain Hakon IV, roi de Norvège. Ce ne fut cependant qu'en 1264 que toute l'île se soumit à son successeur Magnus IV, dit *la-*

gabeter ou le législateur, et qu'elle s'obligea à lui payer des impôts, en se réservant certains privilèges qui ne tardèrent pas à être violés. Contrairement au pacte conclu avec Hakon, les lois sous lesquelles les Islandais avaient longtemps prospéré furent aussi changées, et l'île fut assimilée à une province, ou plutôt, ce qui est pis, à une colonie régie despotiquement par sa métropole et assujettie à tous ses caprices.

Suivant la destinée de la Norvège, l'Islande passa avec elle sous le gouvernement des rois de Danemark après le mariage d'Hakon VI avec Marguerite, fille de Valdemar, union consolidée, en 1397, par le traité de Kalmar (*voy.*), et qui ne rendit pas les Islandais plus heureux. Comme la Norvège, l'Islande fit plus tard (1660), sinon légalement, du moins par le fait, partie intégrante du Danemark. La réformation introduite, en 1536, dans ce pays éprouva beaucoup de difficultés à s'établir en Islande dont les habitants étaient extrêmement attachés au catholicisme; et il ne fallut pas moins que l'envoi d'une flotte chargée de troupes de débarquement pour vaincre la répugnance que le nouveau culte leur inspirait; il ne fut définitivement reconnu par eux qu'en 1550.

Parmi les autres faits remarquables de l'histoire d'Islande, nous devons mentionner la publication des ordonnances royales de 1786 et 1787 qui améliorèrent l'état du pays en mettant quelques restrictions au monopole ruineux qui l'appauvissait; celle du 11 juillet 1800 portant création d'une cour supérieure dans l'île même, et enfin celle du 11 septembre 1816 qui ouvrit sa navigation et son commerce aux navires étrangers. Un dernier fait qui ne doit pas être passé sous silence, quelque faible résultat qu'il ait produit, c'est la tentative insensée que fit, en 1809, un Islandais appelé Jorgensen pour ériger l'île en république, en s'en faisant déclarer le protecteur avec l'unique assistance du capitaine d'un navire marchand anglais. Deux mois s'étaient à peine écoulés que la nouvelle république était rentrée sous l'autorité du Danemark, et que le protecteur avait perdu tout son pouvoir éphémère*.

DE L. R.

(*) Des ouvrages utiles à consulter sont le

ISMAËL, voy. AGAR et ABRAHAM.

ISMAÉLITES, tribu commerçante de l'Arabie dont il est question dans la Genèse (XXXVII, 25), à l'occasion de la vente de Joseph par ses frères. Dans d'autres passages de l'Ancien-Testament, on confond quelquefois les Ismaélites avec les Madianites ou Midianites, et l'on désigne même sous ce nom les Arabes en général. Il est certain que ce nom ne devait pas appartenir exclusivement aux descendants d'Ismaël, fils d'Abraham et d'Agar; car au temps de Jacob, petit-fils du même Abraham, les Ismaélites étaient déjà une peuplade ou tribu nombreuse.

Le même nom appartient à la fameuse secte mahométane qui, du XI^e au XIII^e siècle, forma en Perse et en Syrie un petit état plus connu sous celui d'Assassins (voy. ce nom). Celui d'Ismaélites ou d'Ismaélides lui venait de ce qu'elle prétendait descendre du khalife Ali, par son petit-fils Ismaël, tous deux héritiers légitimes du khalifat. Le prétexte de venger leurs droits méconnus avait donné déjà naissance à un grand nombre de partis politiques et religieux dans l'empire arabe. Ce fut en Égypte que se forma cette secte nouvelle pendant la domination de la dynastie des Fatimides (voy.) qui prétendait descendre de cet Ismaël, et disputait, depuis 984, l'autorité aux khalifes abbassides de Bagdad. Voy. ALI et CHIITES. X.

ISMAIL ou **IZMAIL**, ville forte de la Bessarabie (voy.), sur la rive gauche d'un bras du Danube. Sa population n'excède pas 5,000 âmes; mais elle est fameuse par le siège qu'elle a soutenu en 1790 et qu'on a cité au mot ASSAUT parmi les principales opérations de ce genre. Après l'avoir bombardée inutilement en 1789, les Russes, au nombre de 30,000, sous le commandement de Potemkine, l'emportèrent d'assaut le 22 décembre 1790, quoique la place fût défendue par une garnison de 43,000 Turcs. Depuis le 19, Souvorof la battait en brèche avec 40 pièces de campagne, et il ne cessait d'exercer ses soldats à appliquer les échelles contre les murail-

Voyage en Islande, d'Olafsen, publié en danois, Copenhague, 1773, 2 vol. in-4°, puis dans une traduction franç., Paris, 1801, 5 vol. in-8°, avec atlas in-4°; et la *Description géographique de l'Islande*, par Gliemann, Altona, 1824, in-8°, avec une bonne carte. S.

les, à combler les fossés, à franchir les retranchements. Il dirigea lui-même l'assaut, du côté de la terre, à la tête de quatre colonnes de troupes régulières et de deux colonnes de 4,000 Cosaques, tout en la faisant attaquer du côté du fleuve par dix bataillons et 3,000 Cosaques. Plusieurs émigrés français signalèrent leur courage dans cette occasion. Repoussés trois fois par un feu meurtrier, les Russes furent ramenés à la charge; un incendie qui se déclara dans la ville et jeta le désordre parmi ses défenseurs, leur permit enfin d'y pénétrer. Deux colonnes avaient été exposées pendant trois heures dans les fossés à une pluie de mitraille. Rendus furieux par la résistance, les soldats ne respectèrent ni l'âge ni le sexe. Le pillage ne cessa que le lendemain. Plus de 30,000 cadavres remplissaient les retranchements et les rues. Les Russes eurent 373 officiers et 7,000 soldats tués ou grièvement blessés. C. L.

ISNARD (MAXIMIN), député du Var, voy. GIRONDE, GIRONDINS et FRÉRON.

ISOCÈLE, à jambes égales (de *σκέλος*, jambe, et *ἴσος*, égal), voy. TRIANGLE.

ISOCHRONE (de *ἴσος*, égal, et *χρόνος*, temps), épithète que l'on donne aux choses qui s'opèrent dans des temps égaux; par exemple, les vibrations d'un pendule sont isochrones, si ce pendule demeure toujours de la même longueur et s'il décrit toujours des arcs égaux, parce qu'alors ses vibrations auraient lieu dans des temps égaux. Si la courbe décrite par le pendule était une cycloïde (voy.), ses vibrations seraient encore isochrones, quoiqu'il décrirait des arcs inégaux. Voy. PENDULE. L. L.

ISOCRATE, rhéteur et orateur, était né à Athènes l'an 436 avant l'ère chrétienne. Son père, négociant aisé, ne négligea rien pour son éducation, et lui fit donner de bonne heure les instructions des maîtres les plus célèbres d'éloquence et de philosophie. Doué d'un naturel timide et d'une complexion débile, le jeune Isocrate se vit contraint à renoncer aux exercices de la tribune pour se concentrer dans les travaux du cabinet et dans l'enseignement de l'art oratoire. Il ouvrit d'abord une école d'éloquence dans l'île de Chios; mais le petit nombre d'auditeurs qu'attirèrent ses leçons le força de

revenir à Athènes, où son mérite ne triompha que lentement de la renommée de ses rivaux. Cependant, son cours acquit à la longue un tel éclat qu'il réunit jusqu'au-delà de 100 élèves; et comme le professeur ne recevait pas moins de mille drachmes de chacun d'eux, sa fortune s'éleva en peu d'années à une valeur considérable. Parmi ses disciples les plus célèbres, on nomme les orateurs Hypéride, Céphisorodre, Léodamas, Timothée, fils de Conon, l'un des généraux les plus illustres d'Athènes, et Platon lui-même. Isocrate fut pourvu plus tard de la dignité de *triérarque*, qu'il n'accepta, dit-on, qu'après une longue résistance et sur le refus de Lysimaque, qui, désigné pour cette charge, lui intenta l'action appelée *antidosis*, ou échange des biens, et gagna son procès.

Le caractère propre de l'éloquence d'Isocrate était l'onction et la douceur. Citoyen estimable, mais sans expérience des hommes, étranger aux ressorts et aux artifices de la politique, il avait cédé plus qu'aucun autre Athénien au prodigieux ascendant de Philippe (*voy.*) de Macédoine. Il ne pouvait se persuader que les brillantes qualités de ce monarque servissent de voile à des desseins ambitieux et coupables, et il s'obstinait à voir en lui le protecteur et l'ami de la Grèce. Indépendamment de son discours à ce prince, on a de lui plusieurs lettres dans lesquelles il l'exhorte à donner la paix aux Grecs, à s'unir aux Athéniens, et à conserver, dans l'exercice du pouvoir suprême, cette modération, source d'une gloire plus pure que l'esprit de conquête. « Les Athéniens, alarmés de vos projets, ajoutait Isocrate, redoutent vos artifices; mais je ne croirai jamais qu'un descendant d'Hercule veuille ravir à la Grèce sa liberté. » Toujours suspect à ses concitoyens, la sincérité de ses illusions n'éclata qu'aux dépens de la vie de l'orateur. Après la bataille de Chéronée, qui assura la domination de Philippe, Isocrate ne voulut pas survivre à l'humiliation de sa patrie. Il forma et accomplit, à 99 ans, la résolution courageuse de se laisser mourir de faim. Les Athéniens lui érigèrent un tombeau magnifique auprès du temple d'Hercule; ce mausolée était surmonté d'une

colonne de 30 coudées de hauteur, dominée elle-même par une sirène de 7 coudées, emblème de la douceur de son éloquence. Timothée, son ancien disciple, lui éleva une statue d'airain à Éleusis sous le portique du temple.

Un grand nombre de discours ont été attribués à Isocrate. Denys d'Halicarnasse réduit ce nombre à 28 : il ne nous en reste que 21. Ces discours roulent sur différents sujets de haute politique et sur les intérêts les plus essentiels de la Grèce; d'autres traitent des questions de morale ou contiennent l'éloge de personnages célèbres; quelques-uns enfin ont trait à des sujets frivoles ou de pure déclamation. Le plus important des ouvrages d'Isocrate est son *Panathénaiques*, ou Panégyrique d'Athènes, dont la composition n'absorba, dit-on, pas moins de dix années de sa vie. Ce morceau, qu'Isocrate avait imité de Gorgias, le plus habile de ses maîtres, avait pour objet d'engager les Grecs à déclarer la guerre aux Barbares et de rétablir la concorde dans la Grèce. On possède aussi de cet orateur dix lettres adressées à Philippe de Macédoine, à son fils Alexandre et à divers autres rois ou magistrats. Élien prétend que l'envahissement du royaume des Perses fut en grande partie le produit des exhortations d'Isocrate. *Voy. ALEXANDRE-LE-GRAND*, T. I^{er}, p. 381.

Les critiques anciens et modernes se sont généralement accordés à louer dans Isocrate un sophiste exercé plutôt qu'un orateur habile. Ses plaidoyers sont dénués de cette véhémence, de cette argumentation rapide et pressante qui caractérisent l'éloquence de Lysias et de Démosthène, et l'art éclate constamment dans sa diction toujours gracieuse, pure et harmonieuse. Comme écrivain, son mérite n'a guère été surpassé dans l'antiquité; mais les qualités qui distinguent son style ne sont pas toujours exemptes d'affectation, et sous ce rapport même il ne doit être loué et imité qu'avec réserve. — Parmi les éditions complètes des œuvres d'Isocrate, nous citerons celle que donna Démétrius Chalcondyle, Milan, 1493; celle de Jérôme Wolff, Bâle, 1570; celle de H. Estienne, en 1593, in-fol.; celle de Lange, Halle, 1803, 4 vol. in-8°;

celle de Coray, Paris, 1807, 2 vol. in-8°; enfin celle de Dindorf, Leipzig, 1825. Elles se trouvent d'ailleurs dans les collections de Reiske et de Bekker. L'abbé Auger, auteur aussi d'une édition estimée d'Isocrate, qui a vu le jour en 1782, 3 vol. in-8°, est jusqu'ici le seul interprète qu'il ait rencontré dans notre langue (Paris, 1781, 3 vol. in-8°). A. B-E.

ISOLOIR. Nous avons vu, aux mots ÉLECTRICITÉ et CONDUCTEUR, que les corps se divisent en *conducteurs* de l'électricité et *non-conducteurs* ou *isolants*. C'est avec ces derniers que se font les isoloirs, destinés à arrêter le fluide électrique qu'on veut retenir ou diriger d'un autre côté. Nous avons aussi, dans ces articles, fait connaître les substances qui *isolent* : il ne nous reste qu'un mot à dire sur les isoloirs.

Pour les machines électriques, pour les tabourets électriques, qui ne doivent pas communiquer avec le sol, les isoloirs sont ordinairement des cylindres de verre. Les excitateurs ont aussi des manches de verre pour prévenir les commotions qui peuvent résulter de la décharge de corps fortement électrisés, décharge qui ne serait pas sans danger si elle s'effectuait à travers le corps de l'opérateur. Le verre seul, à cause de son affinité pour l'eau, n'isolant pas assez complètement, on le couvre d'une couche de vernis de gomme-laque. L'isoloir doit toujours être sec, et ni trop court ni trop gros, une grande surface favorisant davantage la déperdition du fluide électrique, surtout lorsque l'air est humide. V. S.

ISOMÉRIE (de *μέρος*, part, partie, et *ἴσος*, égal), terme de chimie qui indique le cas où des corps, ayant la même composition, ainsi que le même poids atomique, jouissent de propriétés différentes et ne peuvent point, par conséquent, être considérés comme des corps identiques : on dit alors que ces corps sont *isomères*. Les substances dérivées de la nature organique fournissent le plus grand nombre de corps isomères; mais on en trouve aussi parmi les corps composés inorganiques. Les huiles volatiles de térébenthine, de citron, de copahu, de genièvre, de poivre, sont toutes composées de 16 atomes de carbone et

de 20 atomes d'hydrogène; mais elles diffèrent l'une de l'autre par leurs propriétés chimiques. Les acides maléique, paramaléique et aconitique, sont tous les trois composés de 4 atomes de carbone, de 2 atomes d'hydrogène et de 3 atomes d'oxygène; néanmoins ils diffèrent entre eux non-seulement à l'état isolé, mais encore dans l'état de combinaison avec des bases. La pyrite jaune et la pyrite blanche, qui sont toutes les deux formées par l'union du fer avec le soufre et dans la même proportion; les deux peroxydes et les deux perchlorures d'étain, les deux periodures de mercure (*voy. IODURE de mercure*), présentent autant d'exemples de corps isomères inorganiques.

Lorsqu'on cherche à savoir pourquoi deux ou plusieurs corps composés, qui ont absolument la même composition et le même poids atomique, jouissent de propriétés différentes, deux circonstances se présentent comme causes probables de ce phénomène. La première est une position relative différente des atomes simples. Par rapport à cette position relative des atomes, nous ne pouvons rien déterminer immédiatement : elle resterait donc une simple conjecture si la nature ne nous avait point fourni d'exemples où cette différence dans la position relative des atomes simples est évidente. Par exemple, les deux espèces d'éther, savoir : l'éther formique, qu'on obtient en distillant de l'esprit-de-vin très rectifié avec de l'acide sulfurique et de l'acide formique, et l'acétate de méthylène, qu'on obtient en traitant de la même manière l'esprit de bois très rectifié avec de l'acide sulfurique et de l'acide acétique, sont parfaitement isomères et composés de 6 atomes de carbone, de 12 atomes d'hydrogène et de 4 atomes d'oxygène; mais le premier est composé d'un atome d'éther ordinaire et d'un atome d'acide formique, et l'autre d'un atome d'éther méthylique et d'un atome d'acide acétique. Or, l'éther ordinaire contient 2 atomes de carbone et 4 atomes d'hydrogène de plus que l'éther méthylique, et l'acide acétique contient ce même nombre d'atomes de carbone et d'hydrogène de plus que l'acide formique : par conséquent, ces deux espèces d'éthers isomères diffèrent en pro-

priétés chimiques, parce que 2 atomes de carbone et 4 atomes d'hydrogène, qui, dans l'éther formique, se trouvent placés dans l'éther, sont, dans l'acétate de méthylène, placés dans l'acide acétique. La seconde cause probable de l'isomérisie est un changement d'état chez l'un ou l'autre des éléments d'un corps composé. Plusieurs corps simples se présentent dans deux états tellement différents, qu'on serait tenté de croire qu'ils ne sont plus les mêmes corps. Tout le monde connaît la grande différence qui existe entre les propriétés du diamant et celles du charbon de bois. Cependant ces deux corps si différents ne sont qu'un seul et même corps simple : le carbone. Le soufre, le phosphore, l'hydrogène, le silicium, présentent des différences analogues, quoique moins prononcées. Or, en supposant qu'un élément puisse se combiner avec d'autres corps sous ses deux états différents et sans changer l'un dans l'autre, il s'ensuit qu'il doit produire deux combinaisons différentes, quoique ayant la même composition et le même poids atomique. Il est, par exemple, très probable que, dans les deux pyrites isomères de fer, le soufre se trouve dans l'une en un autre état que dans l'autre. On a donné le nom de *modifications allotropes* ou d'*allotropie* à ces états différents des corps simples; ces modifications, au reste, ressemblent assez à l'isomérisie des corps composés.

Quelques chimistes distinguent l'isomérisie proprement dite, et dont nous venons de parler, d'avec deux autres espèces d'isomérisie qu'ils nomment la polymérisie et la métamérisie. La *polymérisie* a lieu lorsque des corps composés des mêmes éléments et dans la même proportion relative ont un poids atomique différent. Le gaz oléfiant, par exemple, est composé de 1 atome de carbone et de 2 atomes d'hydrogène; un autre gaz inflammable est composé de 2 atomes de carbone et de 4 atomes d'hydrogène : son poids atomique est deux fois celui du gaz oléfiant. Une espèce d'huile volatile, l'huile de vin ou l'éthérine, est composée de 4 atomes de carbone et de 8 atomes d'hydrogène : son poids atomique est, par conséquent, quatre fois celui du gaz oléfiant. La *méta-*

mérisie renferme une distinction de moindre importance : elle a lieu lorsqu'un corps composé du premier ordre est isomère avec un corps composé du second ordre. Par exemple, le cyanate ammonique et l'urée sont tous les deux composés de 2 atomes de carbone, 4 atomes d'azote, 8 atomes d'hydrogène et 2 atomes d'oxygène; mais l'urée est en général considéré comme un composé du premier ordre, tandis que le cyanate ammonique est considéré comme étant du second ordre, parce qu'il est composé d'acide cyanique et d'oxyde d'ammonium, ou, ce qui revient au même, d'acide cyanique, d'ammoniaque et d'eau. B-z-s.

ISOMORPHIE (de *μορφή*, forme, et *ἴσος*, égal), terme de chimie, qui indique le cas où des corps dont la composition diffère affectent, en cristallisant, ou la même forme, ou des formes qui dérivent de la même forme primitive. On dit que ces corps sont *isomorphes*. Par des considérations qui paraissent parfaitement fondées, le célèbre minéralogiste Haüy (*voy.*) établissait en principe, que la même forme cristalline primitive indique toujours la même composition, à la seule exception des formes cristallines qui dérivent du cube ou de l'octaèdre régulier, lesquelles sont communes à un grand nombre de substances d'une composition différente. Guidé par ce principe, Haüy fit plusieurs découvertes importantes dans la minéralogie; et lorsqu'il rencontrait des exceptions à cette loi, il les expliquait d'une manière assez plausible, en admettant qu'une combinaison, douée d'une forte disposition à cristalliser, peut entraîner d'autres substances, moins disposées à cristalliser, à prendre la même forme cristalline. La sagacité d'Haüy avait presque réussi à ériger cette idée en axiome, lorsqu'un chimiste allemand, M. Mitscherlich (*voy.*), s'aperçut que les phosphates et les arsénates de la même base, au même degré de saturation et combinés avec le même nombre d'atomes d'eau de cristallisation, donnent toujours des cristaux d'une forme parfaitement identique, et que, par conséquent, il était entièrement indifférent pour la forme du cristal, que le radical de l'acide fût du phosphore ou de l'arsenic, ou que les deux

acides s'y trouvassent mêlés. En poursuivant ses expériences, M. Mitscherlich trouva que plusieurs métaux, tels que le manganèse, le fer, le cobalt, le nickel, le zinc et le cuivre, combinés avec le même nombre d'atomes d'oxygène, le même nombre d'atomes du même acide et le même nombre d'atomes d'eau de cristallisation, affectent également une forme identique dans leurs cristaux. De cette manière, il établissait plusieurs groupes de corps isomorphes, qui peuvent se substituer l'un à l'autre, sans que la forme cristalline de la combinaison en soit altérée. Les acides arsenique et phosphorique sont isomorphes entre eux, de même que les acides sulfurique, sélénique, chromique et manganique. Les oxydes de fer, de manganèse, de cobalt, de nickel, de zinc et de cuivre, composés d'un atome de métal et d'un atome d'oxygène, constituent un groupe isomorphe, et les oxydes de fer, de manganèse, de chrome et d'aluminium, composés de deux atomes de métal sur trois atomes d'oxygène, en constituent un autre.

M. Mitscherlich en conclut que l'isomorphie indique toujours le même nombre d'atomes de corps simples, combinés de la même manière, sans que tous les éléments y soient nécessairement les mêmes, puisqu'un élément peut s'y substituer à un autre sans changer la forme des cristaux. Cette conclusion est exacte pour le plus grand nombre des cas; mais elle ne l'est pas sans exception, puisque, d'abord, les formes qui dérivent du cube et de l'octaèdre régulier, et qu'on appelle le système régulier, sont communes à un grand nombre de corps de la composition la plus différente; et ensuite puisqu'on a découvert quelques exemples d'identité de forme qui ne peuvent point se rapporter à l'isomorphie des parties constituantes. Mais ces exemples ne sont ni communs, ni difficiles à distinguer de ceux qui dérivent leur identité de forme de l'isomorphie.

Le même chimiste a reconnu en outre que, lorsque plusieurs corps isomorphes se trouvent mêlés ensemble et au point de cristalliser, les cristaux qui se forment peuvent contenir ces corps mélangés dans toutes les proportions, lesquelles ne dépendent point alors des proportions chi-

miques, mais des circonstances qui disposent les corps à se solidifier. Cette observation contient la véritable explication de la composition presque toujours variable de plusieurs espèces minérales, telles que les grenats, les amphiboles, les pyroxènes, etc., où Haüy admettait qu'une force cristallisante, qui prédomine dans l'une des combinaisons, entraîne les autres dans la forme de celle-ci.

Plusieurs corps simples ou composés ont la propriété de former des cristaux de deux formes primitives, c'est-à-dire de deux formes différentes qu'on ne peut dériver de la même forme primitive. On appelle cette propriété la *dimorphie*. Chez les corps simples, c'est un cas d'allotropie (voy. l'art. précédent); chez les corps composés, un cas d'isomérisie (voy. le même article).

Le soufre natif et celui qui cristallise d'une solution dans le sulfure de carbone ont une autre forme primitive que celui qui cristallise pendant le refroidissement du soufre fondu. Le carbonate de chaux a une autre forme cristalline dans l'arragonite que dans le spath calcaire. Ici ce n'est pas seulement la forme des cristaux qui diffère, mais souvent aussi la pesanteur spécifique, la couleur et la facilité avec laquelle le corps cristallisé se laisse attaquer par les réactifs chimiques. Les corps isomorphes doués de dimorphie sont également isomorphes dans leur seconde forme. La chaux, la magnésie, la baryte, la strontiane, le protoxyde de fer, l'oxyde de plomb, par exemple, appartiennent au même groupe de corps isomorphes. Les carbonates anhydres de chaux, de magnésie et de protoxyde de fer se trouvent dans la nature le plus souvent cristallisés avec la forme du spath calcaire, tandis que les carbonates de la baryte, de la strontiane et de l'oxyde de plomb affectent la forme de l'arragonite.

Notre connaissance de l'isomorphie ne date que de l'année 1819, où M. Mitscherlich publia ses recherches sur les formes cristallines des arsénates et des phosphates, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin. Elle est encore loin d'avoir reçu tout le développement dont elle est susceptible. Plusieurs chimistes l'ont combattue, surtout par rapport aux résul-

tats théoriques qu'on en a tirés; mais on peut cependant aujourd'hui la considérer comme une doctrine bien fondée. B-z-s.

ISOPÉRIMÈTRES, voy. PÉRIMÈTRE.

ISOTHERMES (de ἴσος, égal, et θερμη, chaleur). En créant la géographie botanique ou végétale, M. A. de Humboldt (voy.) eut l'idée de désigner les latitudes par les genres de végétaux qui croissent sous chacune d'elles. Chaque plante ne pouvant vivre qu'entre certaines limites de température, l'aspect des végétaux de chaque contrée doit offrir, en effet, comme un thermomètre vivant qui indique la moyenne des températures annuelles et de leurs extrêmes. Ainsi nous retrouvons le climat de la Russie sur les Alpes à l'endroit où croît le pin. Voilà donc deux lieux dont la température est la même : une ligne qui les joindrait sera nommée *ligne isotherme*. Chacun des points de cette ligne se rapproche, comme on le voit, de la terre à mesure qu'elle s'éloigne des pays chauds; et sous chaque latitude elle aura un point, d'une élévation différente, où la chaleur sera la même, où la végétation sera semblable. M. de Humboldt a tracé une carte des lignes isothermes de différentes latitudes. Ces lignes marquent les diverses hauteurs qui, dans chaque pays, sont respectivement nécessaires pour obtenir une température égale et par conséquent une végétation analogue. En même temps, ce savant a déterminé la limite des neiges sous chaque latitude. Une montagne élevée présente, sous l'équateur, tous les genres de climats (voy.), dans les différents degrés de sa hauteur : au bas croissent les plantes des pays chauds; au-dessus, celles des pays tempérés; plus haut encore celles des pays froids. Chaque plante a donc une certaine hauteur qu'elle ne peut dépasser sans devenir stérile ou périr. Enfin, à une hauteur déterminée, toute végétation cesse, puis la terre, couverte de neiges éternelles, rappelle les régions polaires; mais ces hauteurs sont variables, suivant la zone ou la latitude, et s'abaissent à mesure qu'on approche des pôles. M. de Humboldt a appliqué sa méthode avec succès aux animaux, qui, comme les plantes, subissent les influences climatiques. L. L.

ISPAHAN, célèbre et ancienne ville de Perse, capitale de la province de Djebal ou Irak persan (voy.), de tout le royaume à diverses époques, et aujourd'hui d'un gouvernement, est située dans une vaste plaine, près de la rive gauche du Zendeheroud, à 85 lieues S.-S.-E. de Téhéran, et à 160 E.-S.-E. de Bagdad*. Son nom persan d'Ispahan, dont les Arabes ont fait *Esfahan*, dérive par altération d'*As-pakan*, qui signifie pays de chevaux, parce que cette ville était le principal dépôt de cavalerie des anciens rois de Perse.

Ispahan n'est plus telle que l'ont décrite, dans le XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e, les voyageurs P. Della-Valle, Olearius, Tavernier, Thevenot, Chardin, Gemelli Carreri, Cornille Lebrun, etc. Elle était alors la plus grande, la plus belle, la plus docte et la plus florissante cité de tout l'Orient : sa circonférence était de 12 lieues y compris les faubourgs, et sa population de 600,000 ou peut-être même de 1,100,000 habitants, parmi lesquels on voyait des négociants et des artisans de toutes les religions et de tous les pays. On y comptait 38,240 maisons, dont 29,460 dans l'enceinte de la ville, et 8,780 dans les faubourgs; 162 mosquées, 48 collèges, 1,800 caravanseraï, 273 bains publics et 12 cimetières, la plupart hors de la ville. Aujourd'hui, sa partie habitée n'a pas plus de 3 lieues de circuit, et ne renferme guère que 50,000 âmes**. Tout le reste est couvert de ruines et de débris. Les beaux faubourgs d'Abbas-Abad et de Ghebr-Abad ont disparu; celui de Djulfa, encore assez bien bâti, a été ruiné sous le règne de Nadir-Chah, et sa population de 12,000 âmes est réduite à 800. Les murs d'Ispahan, percés de 15 portes et flanqués de tours sans artillerie, sont en terre et tombent en ruines. Ses rues étroites, tortueuses et non pavées, sont couvertes de boue en temps de

(*) Kinneir (*Geogr. Mem. of Persia*) en a ainsi déterminé la situation : lat. N., 32° 25', long. orient. de Greenwich, 51° 50'. S.

(**) Il paraît que, depuis le commencement de ce siècle, la population s'est de nouveau augmentée, et J. Malcolm (*History of Persia*, t. II) l'estimait déjà à 100,000 âmes pour l'année 1800. Voir Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. VI, 2^e part., p. 48. S.

pluie, et de poussière dans les autres saisons. Ses maisons, en terre ou en briques séchées au soleil, et sans fenêtres au dehors, sont élégantes et commodés au dedans. Malgré sa décadence, l'aspect d'Ispahan, la hauteur de ses palais, les dômes de ses mosquées et de ses collèges, ses épaisses avenues d'arbres, ses beaux jardins, ses quatre ponts sur le Zendehroud, et notamment celui de Djulfa, ses vastes caravanseraïs, ses immenses bazars où l'on peut faire une lieue à couvert, donnent encore une idée imposante de son ancienne splendeur. On y voit toujours la mosquée royale, dont les bases sont en marbre transparent, les coupoles dorées à l'intérieur et les portes garnies d'argent; le kaissarieh dont on admire le portique orné de peintures; le meïdan, grande place qui servait aux courses de chevaux et aux combats de taureaux, vaste carré long entouré d'un fossé maintenant à sec, et au milieu de laquelle est l'arbre de justice entre quatre bornes cylindriques en granit de deux mètres et demi de haut; le Sefi ou palais royal, qui, par l'étendue et l'élégance des bâtiments principaux, par le nombre et la beauté des pavillons élevés dans ses jardins, ne le cède à aucune demeure royale. Dans un de ces pavillons est la fameuse porte du sépulcre d'Ali, que Chah-Abbas-le-Grand fit transporter de Koufa ou Meched-Ali pour flatter la superstition des Persans. La fameuse allée nommée *Tchahar-Bagh*, ou quatre jardins, existe encore, ainsi que le jardin Hazar-Djerid; mais les bâtiments qui les décoraient ont été détruits. Le plus remarquable des édifices modernes, c'est le palais bâti par le gouverneur Hadji-Mohammed-Houssein-Khan, qui fut depuis premier ministre de Feth-Ali-Chah. On y admire surtout la belle salle du trône. Ce gouverneur mettait sa gloire à restaurer et à embellir Ispahan, dans le but d'engager son souverain à y venir fixer sa résidence. Les Arméniens ont un évêque à Ispahan. Cette ville, malgré sa décadence, a conservé une grande partie de son industrie. On y fabrique des tapis, des brocards en soie, or et argent, des étoffes de coton, des fusils, pistolets et lames de sabre renommées, de la grosse

quincaillerie, de jolis ouvrages en bois et en métaux, du papier, des cristaux, des vitraux colorés, etc.

Histoire. Les auteurs varient beaucoup sur l'époque et sur l'auteur de la fondation d'Ispahan. Les uns l'attribuent à Houchenk ou à Thahmouras, deux rois de la dynastie Pischdadienne, la plus ancienne des monarques persans, et ils disent que Fevidoun, un de leurs successeurs, donna cette ville en apanage au forgeron Gaou ou Kiawé qui l'avait puissamment aidé à détruire la tyrannie de Zohak. D'autres prétendent qu'elle s'est formée de deux villages qui se sont joints en s'agrandissant, ou de deux villes dont l'une, fondée soit par Juda, un des fils de Jacob, soit par les juifs que Nabuchodonosor emmena captifs en Perse, se nommait *Dar el Youda* (colonie de Juda) ou *El Hyeoudié* (la Judée); l'autre ville avait eu pour fondateur Alexandre-le-Grand. Ispahan, ou du moins sa partie la plus ancienne, fut la capitale et la résidence de Kaï-Kobad, premier roi de la seconde dynastie persane dite des Kaïanides; mais elle céda bientôt cet honneur aux villes de Suse, d'Isthakhar ou Persépolis, de Ctésiphon et de Mad-aïn, où résidèrent les autres monarques persans de cette dynastie, puis ceux de la dynastie des Sassanides ou Khosroës.

Ispahan tomba au pouvoir des Arabes, l'an 642 de J.-C., après la bataille de Nehawend qu'ils avaient gagnée sur les Persans, et fut dès lors incorporée à l'empire musulman. Deux siècles après, cette ville fut désolée par une peste horrible qui obligea les habitants à aller s'établir sur le bord de la rivière où est le beau village de Chehristan (pays de ville). L'an 875, elle fut prise par Yakoub, fondateur de la dynastie des Sofarides, l'une des premières qui ait commencé à démembrer l'empire des khalifes. Rentrée sous leur domination en 884, elle en fut encore détachée en 931 ou 32, par les Zayarides. En 935, Ispahan devint la résidence de Rokhn-Ed-daulah, qui la fit entourer d'une muraille de 21,000 coudées, fermée par 12 portes; elle fut possédée par les princes Bowaïdes, ses successeurs, jusqu'en l'an 1029, que Mahmoud-le-Gaznevide s'en empara un

an avant sa mort. Son fils Masoud la céda en 1032 aux Kakowides, à qui elle fut enlevée, en 1051, après un siège de 4 ans, par les Turcs Seldjoukides qui en firent la capitale de leur empire. La défaite et la mort de Thogrul III, dernier sulthan de cette dynastie, en 1195, firent passer Ispahan sous la domination de Takasch, sulthan du Kharizme; mais après les revers, la fuite et la mort de son fils et successeur Ala-Eddyn Mohammed, cette ville, pour échapper aux cruautés des Mongols de Tchinghiz-Khan, se soumit à ces barbares vainqueurs, en 1221. Sans être la capitale de l'empire de Houlagou et des khans Tchinghizkhanides de Perse, Ispahan en fit partie jusqu'à la mort d'Abou-Saïd Bahadour, en 1335. Pendant l'anarchie qui déchira la Perse sous ses successeurs, Ispahan tomba d'abord au pouvoir des Djoubanides, puis, en 1344, Abou-Ishak Indjou s'empara de cette ville et de Chiraz qu'il garda jusqu'en 1357. Il les perdit avec la vie, lorsqu'elles furent conquises par la dynastie des Modhafferides, dont la seconde de ces villes fut la capitale. Ispahan se soumit, en 1387, à Tamerlan, qui l'assiégea bientôt, la prit, et fit massacrer la plus grande partie des habitants pour avoir violé la capitulation et égorgé 3,000 de ses Tatars. Les princes Timourides, ses descendants, furent maîtres d'Ispahan jusqu'à la mort de Mirza-Mohammed-sulthan, en 1452. Elle passa alors sous la domination de Djihan-Chah, troisième prince de la dynastie turkomane de Kara-Koïounlu ou du Mouton noir; puis en 1467, sous celle de son vainqueur, Ouzoun-Haçan, quatrième prince d'une autre dynastie turkomane, dite des Ak-Koïounlu ou du Mouton blanc, sur les ruines de laquelle s'éleva celle des Sofys. Chah-Ismaël, son fondateur, réunit Ispahan à son empire, vers 1504; mais elle ne devint la capitale de la Perse qu'à la fin du xvi^e siècle, sous Chah-Abbas le Grand, qui y fixa sa résidence et la décora de ses plus beaux monuments. Sous le faible Chah-Houcein, un de ses derniers successeurs, elle fut prise, en 1720, après un long siège et une horrible famine, par les Afghans Khildjis qui la possédèrent sous deux souverains précaires, jusqu'en 1729,

que le fameux Thamasp-Kouli-Khan la leur reprit et y rétablit temporairement deux princes de la race des Sofys jusqu'à ce qu'il usurpa le trône de Perse, en 1736, et prit le nom de Nadir-Chah. Après la mort de ce tyran conquérant, Ispahan et la Perse occidentale échappèrent, dès 1750, à la nouvelle dynastie des Afchars qu'il avait fondée. Cette capitale fut souvent prise, reprise et saccagée par les divers ambitieux qui se disputèrent le trône de Perse, jusqu'en 1758. Alors elle demeura à Kerim-Khan, chef de la dynastie des Zends établie à Chiraz. Agha Mohammed, fondateur de celle des Kadjars l'enleva, en 1786, à Djâfar-Khan, avant-dernier prince zend. Mais Téhéran a continué, jusqu'à ce jour, d'être la résidence royale; et Ispahan qui s'était un peu relevée sous le long règne de Feth-Ali-Chah, a été prise et saccagée en 1839, pour avoir pris part à une révolte contre Mohammed-Chah, son petit-fils et son successeur.

H. A-D-T.

ISRAËL, surnom du patriarche Jacob (*voy.*), signifiant *qui lutte avec Dieu*, à cause du fait rapporté au chap. XXXII, vers. 29, de la Genèse.

ISRAËL (ROYAUME D'), *voy.* HÉBREUX et SAMARIE.

ISRAËLITES, *voy.* JACOB (Israël), HÉBREUX et JUIFS.

ISSUS (BATAILLE D'). Issus (ou *Issos* suivant l'orthographe grecque), petite bourgade de la Cilicie, était adossée à ce chaînon du Taurus que les anciens nomment le mont *Amanus*, et située non loin de l'embouchure du Pinare (aujourd'hui Delisou), au fond du golfe qui autrefois prenait d'elle le nom de *Sinus Issicus*, et qui porte maintenant celui de golfe d'Alexandrette. Quelques géographes, et notamment le voyageur anglais Kinneir, croient reconnaître l'ancien Issus dans la ville actuelle de *Payas* ou *Bayas* qui fait partie du pachalik d'Adana.

Issus doit toute sa célébrité à l'importante victoire qu'Alexandre-le-Grand (*voy.*) y remporta sur Darius, au mois de novembre de l'an 333 av. J.-C.

Le passage glorieux du Granique (*voy.*) avait livré l'Asie-Mineure au jeune conquérant macédonien. Ayant traversé la Phrygie et la Cappadoce, et brûlant d'en

venir aux mains avec Darius lui-même, Alexandre, arrivé au pied du Taurus, se hâte de franchir la principale chaîne, par le défilé appelé les Portes de Cilicie. Il n'y rencontre qu'un simulacre de résistance et pénètre aisément dans cette dernière province. Là il met un grand soin à se rendre maître de toutes les villes et à se concilier l'esprit des habitants; car la conquête de la Cilicie, de cette clef de la Haute-Asie, est pour lui d'une importance extrême. Pendant son séjour à Malle, Alexandre apprend que Darius et son armée sont à deux journées de marche de l'Amanus, mais encore dans les plaines de la Haute-Asie, si favorables au développement des masses énormes de troupes dont l'armée persane se composait. En général habile, Alexandre résolut de l'attirer en Cilicie. Séparée de l'Asie-Mineure par le Taurus proprement dit, et de la Haute-Asie et de la Syrie par le chaînon de l'Amanus, cette contrée montagneuse n'offre de pays plat qu'une très étroite bande de terre, au bord même de la mer. Ainsi resserrée, l'armée de Darius ne pouvait présenter qu'un front de bataille étroit et se trouvait, malgré sa supériorité numérique, dans l'impossibilité de tourner ou d'envelopper les Macédoniens. Pour atteindre son but, Alexandre laisse libres les Portes Amaniques, traverse Issus, et, feignant de vouloir éviter Darius, suit le bord de la mer, jusqu'à Myriandre, comme s'il voulait lui échapper par les Portes Syriennes*. Le grand roi donne dans le piège, passe les Portes Amaniques et se met à la poursuite d'Alexandre, malgré les avis d'Amintas, transfuge macédonien qui essaie en vain de le retenir dans le pays plat. Les Perses s'emparent d'Issus où Alexandre avait laissé ses malades, qui sont impitoyablement massacrés. Mais ils paieront cher cet acte de cruauté. Alexandre n'a pas plus tôt reçu avis de la nouvelle marche de Darius, qu'il repasse les Portes Syriennes, et, joyeux de voir les Perses venir lui livrer bataille sur le terrain qu'il a

choisi lui-même, il ramène en une nuit ses soldats près d'Issus sur les bords du Pinare.

Darius, campé sur la rive droite du Pinare, fait passer cette rivière à un corps nombreux de cavaliers et d'archers; à l'abri de cette avant-garde, il range ses troupes en bataille. La droite, appuyée sur la mer, est occupée par 30,000 Grecs mercenaires sous le commandement de Thymondas, et la gauche par les Kardiques. Derrière ces deux corps, qui formaient l'élite des troupes de Darius, vient se grouper tout le reste de cette immense armée forte de 600,000 combattants et *formant, dit Arrien, une profondeur de rangs aussi nombreux qu'inutiles*, la conformation du terrain ne permettant pas de les employer sur le front de bataille. Darius lui-même se place au centre, sur son char, entouré de toute la pompe orientale, et défendu par un corps de cavaliers choisis dans la noblesse de Perse et commandés par son frère Oxathrès.

Alexandre s'avance sur la rive gauche du fleuve. Grâce à la conformation du terrain, son armée présentait un front aussi étendu que celle de Darius. Parménion (*voy.*) commandait l'aile gauche et reçut l'ordre de se tenir aussi près que possible du bord de la mer, pour empêcher les Perses de prendre cette aile en flanc et de la tourner. Alexandre lui-même se mit en tête de la droite. La redoutable phalange occupait le centre, et les extrémités des ailes étaient garnies de cavalerie.

La droite commence l'attaque. Alexandre, malgré une grêle de flèches, traverse hardiment le Pinare et culbute bientôt la gauche des ennemis, qu'il parvient à séparer du reste de l'armée. Déjà il approche de Darius, mais tandis que ses gardes résistent aux Macédoniens, le grand roi lui-même prend inopinément la fuite; bientôt son char lui paraît trop lent: il abandonne ses armes et son manteau et s'échappe à cheval.

Cependant l'aile droite de Darius avait bravement repoussé les cavaliers thessaliens et la phalange macédonienne, qui, en traversant le fleuve et en gravissant ses rives escarpées, avait eu peine à se maintenir dans cet ordre parfait qui faisait

(*) Autre défilé de l'Amanus, plus rapproché de la mer que les Portes Amaniques. Ce défilé, qui porte maintenant le nom de Beylan, a été, en 1832, le théâtre d'une victoire d'Ibrahim-Pacha (*voy.*).

toute sa force. L'issue de la bataille pouvait sembler encore incertaine. Alexandre voit le péril des siens : au lieu de poursuivre Darius, il prend en flanc par une manœuvre habile les mercenaires grecs. Attaqués de deux côtés, ces braves soldats résistent longtemps ; mais apprenant la fuite du roi et abandonnés par les Perses qui semblaient frappés d'une terreur panique, ils cèdent enfin et s'enfuient comme eux vers les montagnes.

Alexandre poursuivit alors les fuyards qui s'entassaient dans les gorges voisines et dont on fit un affreux massacre. Un immense butin et tout le camp de Darius furent le prix de la victoire. La mère, la femme et les enfants du roi tombèrent entre les mains d'Alexandre : on sait avec quels égards le vainqueur les traita.

Selon Quinte-Curce, Darius aurait laissé sur le champ de bataille 100,000 hommes et 10,000 chevaux, et Alexandre à peine 300 soldats. Les rapports des autres historiens s'accordent à peu près avec ces données. Mais leur partialité pour Alexandre pourrait bien les avoir portés à grossir un des chiffres et à diminuer l'autre.

Si la victoire d'Issus ne détruisit pas entièrement la puissance de Darius, elle lui donna un choc terrible, et, avant que le grand roi pût rassembler une nouvelle armée, Alexandre eut le temps de s'emparer des plus belles provinces de l'empire, de la Syrie, de la Phénicie et de l'Égypte.

Les environs d'Issus sont encore remarquables par la victoire que les généraux de Septime-Sévère y remportèrent sur Niger, l'an 194 de J.-C. S-F-D.

ISTER, voy. DANUBE.

ISTÉVONS, voy. GERMANIE.

ISTHME. Ce mot emprunté du grec (ἰσθμὸς), où il signifiait originairement *col, gorge, goulot*, sert à désigner une langue de terre qui unit deux continents ou deux terres. En Europe, l'isthme de Corinthe joint la Grèce proprement dite à la Morée. L'isthme de Suez, en Égypte, unit l'Afrique à l'Asie ; de même que, par l'isthme de Panama, l'Amérique septentrionale tient à l'Amérique du sud. D-G.

ISTHMIQUES (JEUX), voy. JEUX.

ISTRIE. Cette péninsule, située dans

la mer Adriatique, au nord-est de l'Italie, fait partie du royaume autrichien d'Illyrie auquel nous avons consacré un article. Sa population est de 150,000 habitants répandus sur une surface d'environ 75 milles carrés géogr., bornée par la Carinthie, le Frioul et la Croatie. L'air y est malsain ; mais le pays est riche en vin, en huile, en prairies, en miel, en sel, en bois de construction, en marbre et en pierre de taille. La pêche y est aussi importante. Les habitants des villes sont d'origine italienne, ceux des campagnes de race slave. Le trait distinctif de leur caractère, c'est un penchant insurmontable à la paresse. L'ouvrier ne travaille que pour son pain quotidien ; s'il gagne en un jour plus qu'il ne lui faut pour se nourrir, il reste sans rien faire jusqu'à ce qu'il ait tout mangé.

Anciennement, comme aujourd'hui, l'Istrie faisait partie de l'Illyrie ; mais depuis Auguste et Tibère, elle fut réunie à l'Italie. Elle passa plus tard sous le joug des Vénitiens, qui en achevèrent la conquête au commencement du xv^e siècle, à l'exception d'un petit territoire qui appartenait à l'Autriche et faisait partie du duché de Carinthie. A la paix de Campo-Formio, elle échut en partage, ainsi que plusieurs autres possessions de la république de Venise, à l'Autriche qui, en 1804, la réunit au gouvernement de Trieste, mais qui fut obligée par le traité de Presbourg de la céder à la France. Incorporée ensuite aux provinces Illyriennes, elle retourna, en 1813, sous le sceptre de l'empereur d'Autriche, et depuis 1815, elle forme, avec quelques îles du golfe de Quarnero, le cercle d'Istrie (103 $\frac{3}{4}$ milles carrés géogr. et 192,600 habitants) du royaume d'Illyrie (voy.). Ses villes les plus importantes sont *Capo d'Istria (Agiola)*, autrefois capitale et forteresse ; Rovigno (Trevigno), la plus riche de toutes, avec 9,600 habitants et deux ports ; Pola, siège d'un évêque et remarquable par ses ruines romaines, entre autres par un amphithéâtre de 360 pieds de long ; Cittanuova, Parenzo, Isola, Fasanna. On doit citer encore le village de Salvore, à cause de son phare de 106 pieds de haut. Près des côtes se trouvent les îles de Veglia, Cherso et Ossero. Les habi-

tants de cette dernière passent pour être les descendants des anciens Illyriens. — On peut consulter sur ce pays le bel ouvrage de Cassas, *Voyage pittoresque de l'Istrie et de la Dalmatie*, rédigé par Lavallée, Paris, gr. in-fol., chez Treuttel et Würtz. C. L.

ISTRIE (DUC D'), voy. BESSIÈRES.

ISTURIZ (don FRANCISCO-XAVIER), ancien premier ministre de la reine régente d'Espagne, est né à Cadix vers 1786. Son père, riche négociant, avait fait sa fortune dans le commerce avec l'Amérique du Sud ; il fit donner une bonne éducation à ses deux fils, Thomas, l'aîné, et Francisco, dont nous avons à nous occuper. Lors de l'invasion de leur patrie par les armées françaises, les deux frères se firent remarquer parmi les plus ardens défenseurs de l'indépendance nationale ; et lorsque les cortès, convoquées par la junte centrale, se furent installées (24 septembre 1810) dans l'île de Léon, les deux Isturiz, affiliés à la société maçonnique, désertèrent le comptoir, fréquentèrent les clubs libéraux, et furent initiés dans les secrets du plan formé pour régénérer l'Espagne. Ils virent avec orgueil la reine de l'Océan abandonner le commerce pour la politique, et leur joie fut au comble lorsque Cadix, leur ville natale, fut surnommée le *dernier boulevard de l'indépendance* et le *berceau de la liberté espagnole*. Après la restauration de Ferdinand VII (voy.), les mécontents se réunirent fréquemment en secret dans la maison des frères Isturiz qui, pour cette raison, fut surnommée *la casa otomana*. En 1820, don François embrassa ouvertement le parti des insurgés. Avec Arguelles, Riego, Mina, Galiano et Quiroga (voy. tous ces noms), il fut à la tête du parti maçon, c'est-à-dire des *constitutionnels* ou *modérés* ; mais son enthousiasme était si grand, son activité si ardente, que les *comuneros* ou radicaux comptaient également sur lui. Comme l'un des acteurs de la révolte de l'île de Léon (voy. QUIROGA), il fut élu pour représenter Cadix aux cortès de 1820.

Sous le ministère de M. Martinez de la Rosa (voy.), le député de Cadix fut l'un des chefs de l'Opposition. De concert avec Alcala Galiano (voy.), il accusa, dans la

séance extraordinaire du 30 mai 1822, ce ministère d'incapacité, et proposa qu'une adresse fût présentée au roi pour lui demander le renvoi de ses conseillers. La proposition fut adoptée ; mais cette démarche n'eut aucun résultat.

Le 30 juin, le roi ferma la session ; le lendemain, des troubles éclatèrent à Madrid, et, deux jours après, le sang coulait dans la capitale. M. Calatrava remplaça M. Martinez à la tête des affaires. Le 7 octobre suivant, les cortès furent convoquées extraordinairement : M. Isturiz fut nommé successivement membre de la commission du projet d'adresse et de la commission diplomatique. Durant toute la session, il appuya les mesures exceptionnelles proposées par les ministres *exaltados*. Dans la séance du 9 janvier 1823, il appuya la motion faite par M. Galiano de déclarer au roi, par un message, que les cortès ne consentiraient jamais à aucun changement à la constitution. On sait que l'intervention française les y força.

A cette époque, M. Isturiz, qui avait été président des cortès pendant un mois et l'un des membres de la régence provisoire, et qui, comme député, avait le plus résolument appuyé la motion tendant à déclarer le roi *incapable* et *déchu*, était trop compromis pour ne pas chercher son salut dans la fuite : il passa donc en Angleterre.

Mais le régime constitutionnel ayant enfin paru à Ferdinand VII lui-même un moyen d'assurer la succession à sa fille Isabelle, M. Isturiz revint avec un grand nombre d'autres patriotes amnistiés, et, le 24 juillet 1834, jour de l'ouverture des cortès par la reine régente, il reparut dans l'assemblée chargé d'un nouveau mandat par sa ville natale. Le membre de la chambre des *procuradores* se dévoua aux mêmes principes qu'avait soutenus le député de 1820 et de 1823, et ne cessa de combattre le ministère de M. Martinez de la Rosa, qui, après la mort du roi, avait remplacé M. Zéa-Bermudez (voy.) comme premier ministre.

Le 18 janvier 1835, une insurrection militaire éclate à Madrid ; le sang coule, et le capitaine général tombe percé de cinq balles. Le soir même, M. Isturiz provoque une réunion des *procuradores*,

et, le lendemain, il monte à la tribune pour adresser aux ministres de pressantes interpellations. Les troubles recommencent à plusieurs reprises, et, le 10 juin, le ministère, débordé de toute part, céda la place au comte de Toréno (*voy.*), qui lui-même ne put se soutenir longtemps. Les événements se succédaient avec une effrayante rapidité, et, tandis que don Carlos s'approchait de Madrid, on cherchait vainement un remède capable de guérir le mal révolutionnaire. Enfin l'orage éclate : Saragosse, Valence, Malaga, etc., se soulèvent et organisent des juntes; une grande agitation règne à Barcelonne; Madrid est déclaré en état de siège dans la journée du 4 août. Le comte de Toréno dut se retirer, le 7 septembre, et il eut pour successeur, comme chef du cabinet, le ministre des finances Mendizabal (*voy.*), dont M. Isturiz était depuis longtemps l'ami politique.

Alors l'état de siège fut levé et la censure abolie. La reine régente ouvrit la session (16 novembre 1835). M. Isturiz, nommé président de la chambre des *procuradores*, à une grande majorité, donna d'abord son appui au ministère. Aussi fut-il vivement sollicité d'y entrer lorsqu'une modification parut devoir y être apportée (janvier 1836). Après quelques semaines de négociations, il exprima positivement son refus; le fameux *vote de confiance* et peut-être aussi l'exécution de la mère de Cabrera avaient donné lieu à un refroidissement entre les amis de M. Isturiz et le ministre Mendizabal, et dès lors, à l'ouverture de la nouvelle session (17 mars 1836), celui-ci fit manquer la nomination du premier à la présidence qui déjà lui avait été provisoirement déferée. Le ministre, n'ayant pu compléter son cabinet, avait gardé à lui seul quatre portefeuilles; de vives et aigres explications eurent lieu pendant plusieurs jours entre les deux anciens amis, et elles prirent un tel caractère de personnalité qu'un duel s'ensuivit. On se battit au pistolet, mais sans se faire de mal; les témoins séparèrent les combattants qui restèrent ennemis.

La reine ne supporta pas longtemps les prétentions exagérées de M. Mendizabal : elle offrit à M. Isturiz de le rem-

placer, et celui-ci accepta (15 mai 1836), comptant sur l'appui des Galiano, des Arguelles et d'autres amis influents parmi les *procuradores*; puis sur la chambre des *proceres* et sur l'habile ambassadeur de France (comte de Rayneval), qui soutenait naturellement l'adversaire d'un cabinet que l'Angleterre avait appuyé de toutes ses forces. Mais les chambres se prononcèrent contre M. Isturiz : celle des *procuradores* ne tarda pas à déclarer que le ministère n'avait pas sa confiance, et il fallut en venir à la mesure extrême d'une dissolution. Bien plus, la vie du ministre fut menacée, et l'on doit dire que, dans ces circonstances critiques, il montra une fermeté remarquable.

Il convoqua une nouvelle assemblée sous le nom de *Cortès revisadores*, laquelle devait sanctionner et modifier l'*Estatuto real*, ou bien décider si une charte ne serait pas plus populaire au dedans et mieux accueillie au dehors.

Ces mesures, qu'on regarda comme rétrogrades, et l'intention qu'on prêtait à M. Isturiz d'appeler l'intervention armée de la France, qu'il n'envisageait plus avec cette invincible répugnance qui la lui avait autrefois fait combattre avec ardeur, échauffèrent les esprits à Madrid et dans les provinces. Les sociétés secrètes reprirent leur activité, des émissaires allèrent soulever la population turbulente des grandes villes; on eut l'art d'éveiller la jalousie du cabinet britannique en exagérant l'influence française; aucun moyen ne fut négligé pour intimider la reine. M. Isturiz rencontra des obstacles à chaque pas : il ne put, qu'à grande peine, compléter son ministère; enfin la pénurie des finances mit le comble à ses embarras. Pendant les élections, des troubles éclatèrent dans tout le royaume : à Malaga, le parti exalté s'empara de la ville; à Carthagène, dix carlistes furent immolés par le peuple; à Saragosse, les désordres furent réprimés par le général San-Miguel; mais l'émeute fut victorieuse à Figuières, où périrent plusieurs personnes, parmi lesquelles le gouverneur de la place, dont le cadavre fut traîné en triomphe à travers les rues. Le 25 juillet 1836, Malaga devint le théâtre

d'une insurrection plus sanglante encore : saisi au milieu de ses efforts pour rétablir l'ordre, le gouverneur militaire San-Just (il était le neveu du fameux conventionnel, *voy.* SAINT-JUST) fut accablé d'outrages et égorgé par une populace furieuse. Le gouverneur civil, comte de Donadio, après avoir vainement tenté de sauver son collègue, cherchait à s'échapper sous un déguisement, lorsqu'il fut arrêté et tué aux cris de Vive la constitution ! Le lendemain, les insurgés et la garnison proclamèrent la constitution de 1812. La révolution s'opéra également à Cadix, à Séville, à Valence, à Cordoue, dans la province de Grenade, dans l'Andalousie, la Murcie, etc. Le contre-coup ne tarda pas à se faire sentir dans la capitale, où, malgré l'énergie des mesures répressives, l'anarchie l'emporta. Le 12 août, les troupes ayant passé du côté des révoltés, la constitution de 1812 fut proclamée ; le 13, la reine elle-même, surprise à Saint-Ildefonso (*voy.* GRANJA) par des soldats mutinés, fut obligée de l'accepter et de renvoyer son ministère. Personne n'ignore quels désordres ensanglantèrent ces événements. Après avoir opposé aux factieux une inutile résistance, le général Quesada, dépouillé de son commandement, chercha son salut dans la fuite, mais les gardes urbaines l'atteignirent et le massacrèrent à quelque distance de Madrid. Les lambeaux de son cadavre apportés dans la ville servirent de jouets à la populace. Isturiz, plus heureux, trouva un asile dans la maison du général Seoane, et, tandis que le peuple demandait à grands cris sa tête, il réussit à s'échapper sous le déguisement d'un courrier anglais. Ce ne fut pas sans grande peine qu'il arriva à Lisbonne, où il s'embarqua pour l'Angleterre ; de ce pays, il passa en France avec son collègue et son ami Galiano. M. Calatrava fut placé à la tête des affaires dans ces circonstances difficiles ; et le premier acte du nouveau cabinet fut de lever l'état de siège (15 août 1836).

Si l'on joint à tant de malheurs les succès des carlistes alors si menaçants pour la cause libérale, on reconnaîtra qu'il est peu de ministères qui fournissent à l'histoire une page aussi lugubre que la courte

administration de M. Isturiz ; mais il serait injuste de rejeter sur lui toutes ces calamités d'une époque désastreuse. Au moins peut-on lui reprocher d'avoir accepté une mission au-dessus de ses forces, en se chargeant, lui, jusque-là ardent révolutionnaire, d'opposer une digue au torrent des révolutions. Il paraît, en effet, que ses lumières, bornées à peu près aux matières de commerce et de douane, ne l'avaient pas placé assez haut dans l'opinion pour lui permettre de dominer les esprits et les événements dans un moment si critique.

Sur la fin du mois de décembre 1836, M. Isturiz put rentrer dans sa patrie et reprendre sa place à la chambre des *procuradores*. Il fut même réélu député, en 1838 et 1839, par la province de Cadix et par celle de Huelva ; et, dans la première de ces années, il fut encore une fois nommé président de cette assemblée. Il appartient désormais au parti modéré ou conservateur : aussi les journaux de l'Opposition et les exaltados lui prodiguent-ils, de même qu'à son collègue Galiano, les noms de traître et d'apostat que ni l'un ni l'autre n'a certainement mérité.

E. P-C-T.

ITALIE, région méridionale de l'Europe renommée pour son beau ciel, pour les grands souvenirs qui y sont attachés à toutes les localités, et pour sa richesse en monuments des arts dont, après la Grèce, elle est la patrie. La communauté d'une seule langue, harmonieuse et cultivée, aussi bien que des limites naturelles bien déterminées, tend à faire de ce pays un état unique et puissant ; mais depuis la chute de l'empire romain d'Occident, il est démembré en une multitude de petites sociétés rivales entre elles, et qui, bien qu'agglomérées maintenant en un nombre plus restreint de souverainetés, n'ont pu encore se fondre en un seul tout, et créer l'unité nationale.

1^o *Géographie et statistique.* L'Italie forme une longue presqu'île, qui appuie sa base, au nord, contre le demi-cercle des Alpes, puis avance vers le sud-est, en se rétrécissant de plus en plus entre l'Adriatique et la Méditerranée, et, prenant la forme d'une botte, finit par se perdre d'une part dans le promontoire de Sainte-

Marie de Leuca, et de l'autre dans celui de Reggio, en face de la Sicile, qu'un détroit en sépare, mais qui est toujours comprise sous la dénomination d'Italie. Sur la frontière de la France et du comté de Nice, au point où les Alpes maritimes baignent leur pied dans la Méditerranée, une autre chaîne de montagnes prend son origine : c'est l'Apennin (*voy.*), qui commence par suivre la courbe gracieuse du golfe de Gênes, puis tourne vers le midi, et forme jusqu'aux extrémités de la presqu'île une épine dorsale, dont la puissante membrure calcaire soutient tantôt des vallées, tantôt s'arrête devant des marennes (*voy.*), ou cède quelque étroite lisière du littoral à des terrains volcaniques. Quelques-uns de ses sommets (le Velino, *il gran sasso d'Italia*) touchent à la région des neiges éternelles ; le châtaignier, l'olivier, les vignobles en recouvrent la base. Sur un point, où la chaîne tombe presque à pic dans la Méditerranée, elle étale au soleil des marbres d'une éclatante blancheur, qui attendent le ciseau du sculpteur ou l'équerre de l'architecte. A défaut de beaucoup de rivières ou de fleuves, l'Apennin envoie aux deux mers un grand nombre de cours d'eau torrentueux. S'il n'offre point au voyageur les effets grandioses des Alpes, il est plus riche peut-être en sites vraiment pittoresques. Au couchant et au midi de la péninsule, d'autres îles encore que la Sicile, la Sardaigne, la Corse, Malte, l'île d'Elbe, Gozzo et Comino, les îles Lipares, etc., plus ou moins grandes, avoisinent cette espèce de tête de pont que l'Europe a jetée vers l'Afrique, et rivalisent avec elle pour les merveilles de la végétation, la beauté du climat, les accidents bizarres du sol et la grandeur des souvenirs.

L'ensemble de la terre ferme d'Italie et des îles qui en dépendent forme une surface de 5,760 milles carr. géogr., ou d'environ 16,100 lieues carr. françaises, laquelle s'étend entre le 4° et le 16° de longitude orientale de Paris (le 24° et 36° longitude de l'île de Fer), et entre le 36° et le 47° de latitude nord. L'appréciation la plus superficielle de ces derniers chiffres explique l'heureux climat qui a fait en tout temps de l'Italie un paradis terrestre, l'orgueil de ses habitants,

et très souvent une proie convoitée par les hommes du Nord.

Un coup d'œil rapide jeté sur la carte fait ensuite apercevoir dans l'Italie deux portions distinctes : l'une, située au nord-est de l'Apennin, représente l'*Italie septentrionale* ou *supérieure* ; l'autre partie, que Napoléon appelait plus spécialement la presqu'île, correspond à l'*Italie méridionale* ou *moyenne et inférieure*.

L'Italie septentrionale, enclavée entre les Apennins, la mer Adriatique et les Alpes, protégée par ces dernières contre le souffle glacial du Nord, arrosée par le Pô, l'Adige (*voy.* ces noms) et d'autres rivières navigables, forme une vaste plaine, qui depuis les frontières de la Carniole jusqu'à la ville d'Ancône, depuis Venise jusqu'au col de Tende, offre, sur presque toute sa surface, des communications faciles. La vallée supérieure du Pô, et quelques vallons latéraux, enclavés dans les Alpes, échappent à cette classification : aussi cette partie du Piémont est-elle restée, pendant le moyen-âge et jusqu'à nos jours, en dehors des influences commerciales qui morcelaient les propriétés dans la plaine. Ici, au contraire, dans la vallée inférieure du Pô, l'industrie établit de bonne heure sa résidence ; de bonne heure le commerce de transit entre l'Allemagne et l'Orient passa par cette fertile Lombardie, qui se couvrit de villes libres, fières et puissantes, au milieu desquelles Milan dressait sa tête comme une souveraine. A la vallée inférieure du Pô se rattachent les embouchures de ce fleuve important, puis les lagunes et les îlots sur lesquels la reine de l'Adriatique, Venise, établit, il y a 14 siècles, comme sur d'inébranlables piliers, la base de sa puissance. La ci-devant Marche de Vérone et le Frioul, entre les Alpes, l'Adige et l'Adriatique, renferme en partie des districts montagneux, en partie des plaines fertiles. Du versant méridional des Alpes descendent des rivières, telles que le Tésin, l'Adda, l'Oglio, le Mincio, qui apportent le tribut de leurs ondes au Pô, après avoir, la plupart, alimenté et traversé le bassin des plus beaux lacs d'Europe. Les Apennins envoient aussi du côté du midi quelques affluents moins importants. Enfin, à l'est du Rheno, et au sud

du Pô, s'étend un territoire qui forme encore une fraction de l'Italie septentrionale : c'est une lisière de pays, où les petits tyrans du moyen-âge établirent de bonne heure leur empire.

L'Italie méridionale, ou la vraie presqu'île, s'étend au sud et à l'occident de l'Apennin; par les ramifications qui, de ces montagnes, se dirigent vers les deux mers, elle se trouve séparée, morcelée en une infinité de territoires distincts. L'Arno, le Tibre, le Garigliano sont les seuls fleuves de quelque importance qui descendent de la chaîne de l'Apennin vers la Méditerranée.

De cette conformation du pays résulte que les communications par terre, dans toute l'Italie, sont beaucoup plus difficiles que par mer. Ainsi l'état de Gênes est enclavé partout entre les montagnes et les flots; ses habitants, réduits au jardinage et à la culture des vignes, sont poussés par la force des choses vers le commerce maritime. La Toscane, au milieu de sa bordure de montagnes, se fractionne en plusieurs territoires, dont quelques-uns offrent peu de ressources à la culture : aussi l'habitant des campagnes, même dans le val d'Arno, est-il forcé à embrasser quelque branche d'industrie. La population de la Toscane est très laborieuse, active, et susceptible d'un grand développement intellectuel; Florence, au centre de cette activité, devint de bonne heure la capitale scientifique de l'Italie et le siège des arts. Rome, avec sa mélancolique campagne (voy.), ses souvenirs et son gouvernement théocratique, semble négliger les soins matériels de l'existence : l'agriculture, l'industrie, le commerce y languissent; des plaines ondulées, sillonnées de ravins, couvertes de ruines et d'une végétation spontanée, environnent la cité pontificale; plus loin, les marais Pontins (voy.) exhalent leurs miasmes fébriles, et l'Apennin dresse ses parois blanchâtres le long de ces régions malsaines. Le royaume de Naples est encore plus morcelé que les autres régions de l'Italie méridionale (moyenne et inférieure). Les contrastes les plus frappants s'y rencontrent à chaque pas : le long de la mer, dans ces beaux golfes, qui, pour la grâce et la variété des contours, ont bien peu de ri-

vaux sur le globe, le palmier élève sa belle tête au-dessus d'un terrain volcanisé; à quelques lieues de distance, un climat âpre, septentrional, vous attend sur les rochers de l'Apennin. Le peuple ressemble au pays : il n'a point le sentiment de l'unité, et le gouvernement exerce peu d'influence sur les portions éloignées du territoire, où prédominent les coutumes locales. Dans la Calabre et les Abruzzes, les liens de famille et de race sont tout-puissants; la *vendetta* y aiguise les poignards, ainsi qu'en Corse et en Sardaigne. La Sicile est dans un état analogue.

Enveloppée au nord et à l'occident par les Alpes, l'Italie semble protégée par ce boulevard naturel contre toute invasion étrangère; mais les routes qui traversent cette redoutable barrière s'élèvent en pente douce du côté du nord, et se séparent du côté du sud en une infinité de branches, qui rendent la défense moins facile.

Le territoire de l'Italie offre une variété infinie de produits. Le blé, le riz, le vin, la châtaigne, le mûrier, les fruits du sud y abondent; sur une partie des côtes de la Méditerranée, la végétation est celle de l'Afrique septentrionale. Dans le règne animal, on vante les chevaux calabrois; les bœufs, les brebis, les chèvres, la volaille abondent en Lombardie; la mer offre aux habitants de la côte une immense quantité de poissons et de coquillages. Dans les marais Pontins, des troupeaux de buffles à demi sauvages donnent un lait estimé pour la confection des fromages; sur les montagnes et dans la plaine, le gibier offre au chasseur un riche butin. Mais les animaux malfaisants aussi ne sont pas rares; les insectes incommodes pullulent sous un soleil brûlant. Dans le règne minéral, les produits volcaniques dominent; le fer de l'île d'Elbe, le marbre de Carrare, le travertin de Rome fournissent à l'industrie, à l'architecture et aux beaux-arts leurs indispensables matériaux.

L'agriculture, quoique bien exploitée dans quelques parties de l'Italie, ne donne pas encore les résultats qu'on serait en droit d'attendre d'un terrain aussi fertile. Dans les huit provinces de la Lombardie, le chiffre auquel arrive l'élève des bestiaux, des chevaux, des mulets, indique

une économie rurale bien inférieure à celle d'autres pays de l'Europe*. Dans l'Italie supérieure, le sol est en général entre les mains d'un petit nombre de propriétaires; des fermiers libres le cultivent, mais ils passent rarement eux-mêmes au rang de propriétaires; les conditions du fermage sont dures, et les baux à terme. Même dans les anciennes provinces lombardes, les habitations des fermiers sont misérables, petites; les provinces de Lodi et de Pavie, où se trouvent beaucoup de familles de journaliers, sont encore plus mal partagées. Dans la Romagne, la condition des paysans est meilleure, quoiqu'il n'existe entre eux et les propriétaires du sol aucun contrat écrit; mais le droit coutumier garantit au travailleur un bail héréditaire; presque toujours le fermier partage avec le propriétaire la moitié des produits susceptibles d'être vendus, et la charge des impôts pèse également sur les deux parties; souvent trente à quarante personnes, appartenant aux différentes branches d'une seule et même famille, vivent en communauté de biens et d'intérêts sous un chef librement élu. Dans l'île de Sardaigne, de vastes domaines appartiennent encore à beaucoup de familles espagnoles et étrangères, qui prélèvent une rente modique sur leurs fermiers indolents. Les biens sont presque toujours affermés pour deux ans; les redevances se paient en nature. Dans la campagne de Rome, des fermes d'une étendue immense se trouvent entre les mains d'un seul et même propriétaire, qui fait exploiter en masse ces vastes landes par des paysans enrôlés et enrégimentés. Dans les montagnes des Abruzzes, ces malheureux échangent deux fois par an l'air pur des Apennins contre le climat fiévreux de la plaine, et paient de leur santé, souvent même de leur vie, le modeste salaire qu'ils reçoivent. Enfin, dans les provinces méridionales de Naples,

(*) Sur une population de 2,400,000 habitants, les chevaux et les mulets ne dépassent point le nombre de 70,000; les bœufs arrivent à 410,000; les moutons à 168,000; tandis qu'en Prusse (1828), sur une population seulement cinq fois plus forte, on trouve pour les chevaux et les mulets un chiffre vingt fois plus élevé qu'en Lombardie; pour les moutons la proportion est 70 fois plus forte; pour les bœufs elle est dix fois plus élevée.

en Sicile surtout, des terrains admirablement restés incultes: une administration absurde, l'absence de voies de communication, l'incurie engendrée par une longue misère, produisent ces déplorables résultats.

Une branche importante de la culture dans toute l'Italie, c'est le mûrier. De 1827 à 1831, on a exporté de Lombardie 210,000 quintaux de soie brute; le Piémont en produit annuellement 20,000 quintaux, les deux Siciles en donnent 40,000. Dans certaines branches industrielles, surtout pour la fabrication de quelques objets de luxe, les Italiens conservent leur ancienne réputation. On estime toujours leurs soieries massives, leurs tissus de paille fine (Toscane), leurs fleurs artificielles, la bijouterie et l'orfèvrerie de Gênes, la verroterie de Venise. Mais, au total, l'industrie italienne ne saurait être comparée à celle de la Grande-Bretagne, de la France, des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Suisse. La fabrication à l'aide de la mécanique n'a point encore été appliquée, en Italie, sur une grande échelle. Les produits industriels s'y font presque tous à la main: c'est un procédé plus conforme au caractère italien, à l'aptitude naturelle des habitants. L'Italien est naturellement artiste, et il conserve cette disposition primitive jusque dans les travaux mécaniques. Certes, en agissant ainsi, le pays se prive de grands avantages, et demeure dans une espèce de dépendance commerciale vis-à-vis de l'étranger; mais d'un autre côté, il ne subit point ces brusques variations et ces revirements cruels auxquels les peuples voués à l'industrie sont périodiquement exposés. Depuis une douzaine d'années seulement, la grande fabrication s'est introduite, en Lombardie d'abord, puis en Toscane; depuis peu, des Anglais et des Suisses ont fondé à Naples quelques entreprises industrielles; l'État de l'Église est resté complètement en dehors de ce mouvement.

En thèse générale, on peut affirmer que l'Italien n'aime point une application uniforme*; son esprit vif, mobile, inquiet,

(*) Le nord-ouest de l'Italie fournit à la Suisse et à l'Allemagne un grand nombre de tailleurs de pierre et de maçons. Nous citons ce fait com-

nese fixe guère sur un seul objet. L'Italien est né commerçant, et cet esprit de négoce trouve un point d'appui dans la configuration du sol, et un aliment dans les événements de l'histoire. Les croisades amenèrent les rapports avec l'Orient, dont les Vénitiens, les Génois et les Pisans s'établirent les facteurs. Les Italiens, on se le rappelle, sont les inventeurs de la lettre de change et de la banque; ce sont eux qui ont donné au commerce son langage de convention. Au moyen-âge, toutes les affaires d'argent passaient entre les mains des Juifs et des *Lombards*. Si la découverte de l'Amérique et la route autour du cap arrachèrent aux Vénitiens et aux Génois le sceptre du commerce, pour le transporter sur les côtes occidentales de l'Europe, l'esprit de négoce ne s'éteignit point dans la nation; encore aujourd'hui, on trouve des négociants italiens dans toutes les grandes villes d'Europe, et, dans ces dernières années, l'activité commerciale de l'Italie a pris un nouvel essor, sans compter que les chemins de fer exerceront une influence incalculable sur les plaines de la Lombardie. Malheureusement, les douanes dans l'intérieur de la péninsule, et le morcellement politique de ce beau pays, opposent au développement du commerce de fortes entraves.

Sur son étendue de 5,760 milles carrés géogr., l'Italie a une population de 22 millions d'âmes. Cela fait environ 3,820 habitants par mille carré. Les portions les plus peuplées sont : Lucques, Parme, le royaume Lombardo-Vénitien; ce dernier, sur 850 milles carrés, a 4,500,000 habitants, c'est-à-dire 5,300 par mille carré : peu de pays en Europe arrivent à ce chiffre. Le mouvement de la population dépasse de beaucoup la moyenne de l'Europe; car d'après les calculs faits de 1815 à 1830, sur un million d'habitants, il y a augmentation de 12,390 habitants par an : on dirait que la productivité du sol se communique aux hommes. Dans le royaume des Deux-Siciles, on compte, sur 1,000 mariages, 5,546 enfants : c'est la plus forte proportion en me une exception à la règle; d'ailleurs ces professions demandent un certain degré d'habileté manuelle.

Europe. Toutefois une mortalité très grande (1 décès sur 33 habitants), et le petit nombre de mariages qui se concluent (1 sur 138 habitants), contrebalancent un peu cette effrayante fécondité. Dans les provinces de Venise, de Bergame, de Milan, on compte, sur 1,000 mariages, ordinairement 5,000 enfants : les royaumes de Wurtemberg, de Bohême et de Portugal arrivent seuls en Europe à cette proportion, qui s'explique du reste facilement pour l'Italie, où la puberté est précoce et la vie facile. La population des villes est, proportion gardée, plus forte que celle des campagnes, surtout dans le royaume Lombardo-Vénitien.

Les habitants de l'Italie professent tous la religion catholique; quelques rares communautés protestantes, formées par des étrangers, se perdent dans les grandes villes; les juifs, disséminés à Rome, à Livourne et dans d'autres villes encore, sont traités avec moins d'intolérance qu'en Espagne et en Portugal. Le clergé catholique est nombreux et possède de grandes richesses*; par ses aumônes, il cherche à s'attacher le peuple, mais par là il favorise aussi la paresse naturelle aux hommes du Midi. A Naples, 230,000 individus, c'est-à-dire plus de la moitié de la population, se trouvent sans occupation fixe et positive, et à Rome les mendiants forment une espèce de corporation**. Il faut convenir, d'un autre côté, que le contraste entre la richesse et la pauvreté est moins choquant en Italie que dans les autres pays de l'Europe : l'Italien est tempérant; il vit sous un beau ciel; les objets de première nécessité sont à vil prix; sans contredit, le Lazzarone, en guenilles et vivant au jour le jour, est moins à plaindre que l'ouvrier anglais jeté sur le pavé par la fermeture d'une fabrique. Ainsi, quoiqu'il n'y ait point de classe moyenne forte et compacte en Italie, quoique la

(*) Dans les États de l'Église et à Naples, on compte un ecclésiastique sur 152 habitants. En Sicile, les ecclésiastiques et les personnes vivant de prébendes s'élèvent à 300,000 individus.

(**) En Italie, on compte généralement 13 pauvres sur 100 habitants; proportion moins forte qu'en Angleterre, en France et dans les Pays-Bas; mais plus forte que dans les autres pays de l'Europe (voir Schœn, *Histoire statistique de la population européenne*, en allemand).

noblesse y soit nombreuse, et en grande partie propriétaire du sol, il n'existe point entre le riche et le pauvre cet abîme qui les sépare dans le Nord et en fait presque deux races distinctes. La haine n'entre point dans le cœur du prolétaire italien, parce qu'il n'endure point de privations insupportables, et que les jouissances de la vanité sont recherchées avec moins de fureur et d'avidité dans une organisation sociale plus grossière. Si vous examinez le développement intellectuel de ce pays, vous y trouverez aussi, entre les classes favorisées par le sort et les pauvres, une distance moins grande qu'en France ou en Angleterre. Le noble, en Italie, reçoit une éducation très superficielle, tandis que le pauvre des villes fréquente régulièrement des espèces d'écoles primaires, où l'on enseigne la lecture, l'écriture, le calcul et le catéchisme. Dans beaucoup de villes d'Italie, il existe de temps immémorial des écoles d'enfants, écoles médiocres sans doute, mais suffisantes pour arracher le prolétaire à l'abrutissement*. D'ailleurs l'Italien de toutes les classes aime à s'instruire par la conversation, par la vie pratique, plutôt que par l'étude; et ce genre d'instruction étant à la portée de tous, doit établir une certaine égalité dans le royaume des intelligences. Au reste, les gouvernements italiens pourraient assurément faire davantage pour l'éducation du peuple; leur système est, à tout prendre, un système d'obscurantisme. Le clergé enseigne librement, parce qu'on est sûr de lui; on n'établit point d'écoles normales pour avoir de bons maîtres; on n'empêche point, sans doute, la marche traditionnelle, mais on ne cherche point à avancer. Dans les hautes écoles, l'enseignement roule aujourd'hui comme autrefois sur le latin; on y fait un peu de grec; dans les provinces lombardes, un peu d'allemand; du reste, peu ou point d'histoire naturelle. Dans beaucoup d'établissements de Jésuites prédomine l'ancienne méthode scolastique. La gymnastique est prohibée;

(*) Les meilleures écoles primaires sont celles de la Lombardie et de la Toscane. Dans les provinces vénitiennes, on compte 1,402 écoles suivies par 62,000 écoliers; mais il reste plus de 400 communes qui ne sont pas encore pourvues d'écoles.

à peine si l'on ose enseigner l'escrime.

En considérant le peu d'extension des écoles primaires et secondaires, peut-être trouvera-t-on le nombre des universités encore trop grand. Il existe vingt institutions de ce genre en Italie; 649 professeurs et 8 à 9,000 étudiants en forment la population savante*. Il y a six siècles, Bologne à elle seule, dit-on, voyait affluer dans ses murs jusqu'à 10,000 étudiants. Les universités de Padoue, Arezzo, Vicence, Naples, étaient aussi fréquentées: c'étaient alors des universités-modèles, et, après Paris, les premières de l'Europe; aujourd'hui elles sont stationnaires. Beaucoup de cours se font en latin; les professeurs, médiocrement rétribués, ne peuvent franchir le cercle tracé autour d'eux par la censure; la philosophie et l'histoire sont mal enseignées; pour le droit public et le droit des gens, pour l'économie politique, il n'existe point de chaires**. Une discipline sévère pèse sur les étudiants; mais l'inquisition la plus rigoureuse ne parvient pas à empêcher les sociétés secrètes; peut-être même contribue-t-elle à les créer.

L'Italie est aussi la patrie des Académies (voy. ce mot et l'art. *langue ITALIENNE*); mais l'esprit primitif de ces sociétés littéraires et savantes fut complètement étouffé par leurs formes puériles; elles n'exerçaient plus aucune influence sur la marche des esprits, ne proposant point de questions à résoudre, ne produisant rien par elles-mêmes, jusqu'à ces derniers temps, où elles ont commencé à sentir la nécessité de marcher avec le siècle***.

Les bibliothèques de l'Italie renferment de grandes richesses littéraires; que l'ouvrage de M. Valéry a signalées et analysées

(*) En Allemagne, il existe 24 universités, 1,000 professeurs et 16,000 étudiants.

(**) Dans les derniers temps seulement, on en a établi à Turin, Padoue et Pavie.

(***) Les principales Académies aujourd'hui existantes et tant soit peu actives sont: l'*Instituto del regno Lombardo-Veneto*; la *Società italiana della Scienze*: celle-ci réside à Modène; en 1833, elle avait déjà publié 20 volumes de Mémoires; l'Académie de Turin; les *Georgofili* de Florence; les *Lincci* de Rome; la Société des Arcades (voy.) de la même ville; l'Institut archéologique de Rome. Ce dernier établissement, fondé et alimenté par des érudits allemands, se distingue parmi les Sociétés savantes de l'Italie.

avec beaucoup de soin et d'exactitude *. Au XIV^e siècle déjà, on avait commencé à faire des collections de livres dans ce pays, berceau des études classiques (*voy. BIBLIOTHÈQUES*). Le mérite de Pétrarque et de Boccace, comme bibliophiles, n'a point été obscurci par leur gloire littéraire. La bibliothèque du Vatican est une des plus riches du monde; l'Ambrosienne à Milan, la Laurentienne à Florence, celle de Saint-Marc à Venise, sont visitées même par les touristes, grâce aux curieux manuscrits qu'elles renferment. On compte 2 millions de volumes dans l'ensemble des bibliothèques d'Italie. Toutefois il n'y faut point chercher les ouvrages qui rentrent dans la philosophie moderne, les sciences économiques et politiques, les sciences industrielles, les littératures contemporaines.

La littérature périodique est nécessairement faible dans un pays où règnent l'absolutisme et la censure. Les journaux politiques sont nuls; ils ne peuvent être que l'écho des gouvernements. Rome est, en proportion de sa population, la ville la plus mal pourvue d'écrits périodiques. La lecture d'ailleurs, nous l'avons remarqué, n'est point un besoin en Italie comme en France et en Allemagne; les cabinets littéraires ne sont guère fréquentés que par des étrangers. Il existe bien peu de relations de librairie entre l'Italie et les pays du dehors; Milan et Florence entretiennent seules des rapports un peu actifs avec les libraires français et allemands. A Naples, les écrivains même les plus connus et les plus distingués font imprimer leurs ouvrages à leurs frais; des droits d'entrée exorbitants équivalent à peu près à la prohibition absolue des livres étrangers: aussi peu d'ouvrages entrent-ils dans ce royaume. Les esprits les plus éminents cherchent souvent à échapper à ces entraves et à s'établir dans les pays étrangers, dont ils adoptent la langue, pour y déposer le résultat de leurs recherches scientifiques ou de leurs méditations.

Toutefois, en dépit de la censure et des croyances officielles, l'Italie, dans ces derniers temps, n'est pas restée complé-

tement en dehors du mouvement philosophique et religieux du siècle. Là aussi l'esprit de négation et de doute a laissé des traces profondes: l'indifférence en matière religieuse et le scepticisme vont en augmentant; la haine contre certaines institutions ecclésiastiques, et même, malheureusement, contre toute religion positive, a gagné du terrain; la lutte révolutionnaire des dernières années a pris, en partie, son origine dans l'antipathie qu'inspire l'état monacal. A la suite des armées françaises, des idées opposées au clergé se sont introduites en Italie; sur la frontière du pays se fait un commerce frauduleux avec des livres prohibés, qui se glissent dans l'intérieur, malgré la barrière des douanes. Le carbonarisme (*voy.*) s'est constitué comme une espèce de protestantisme, symptôme remarquable des changements qui s'opèrent au fond des esprits.

Ce qui fait le malheur de l'Italie, c'est le manque d'esprit public, l'absence d'esprit d'association. Parmi ces rejetons des anciens Romains, il en est encore beaucoup qui ont le sentiment de la liberté, qui en éprouvent le besoin; sur plus d'une physionomie spirituelle et fortement caractérisée, on reconnaît les qualités qui font l'artiste, le poète, le guerrier, l'homme d'état; et pourtant ce pays morcelé a, de tout temps, été dominé par des princes étrangers. C'est que les Italiens ne sont point doués de la faculté d'abnégation personnelle en vue du bien commun; ils n'arrivent point à soumettre leur volonté individuelle à la volonté générale. Énergiques par boutades, ils s'arrêtent et se découragent en face des obstacles: de là ces alternatives d'audacieuse pétulance et d'un abattement incroyable, de courage et de lâcheté. La haine des étrangers peut inspirer un moment aux Italiens de grandes résolutions: aujourd'hui la gloire, l'amour de la patrie, la mort sur les champs de bataille embrasent leur imagination; mais c'est un enthousiasme factice qui ne tient pas contre les difficultés; un succès rapide ne vient-il point couronner leurs efforts, la prostration, le découragement prennent la place de l'exaltation première. On peut affirmer qu'une partie notable des habitants de l'Italie se sent attirée

(*) *Voyages littéraires, historiques et artistiques en Italie*, par M. Valéry; 2^e édition, Paris, 1839, 3 vol. in-8°.

aujourd'hui vers les constitutions représentatives, et cependant le système monarchique règne sans contrôle depuis Milan jusqu'à Syracuse.

Nous consacrerons un article particulier à chacun des états italiens. Voici de quelle manière les divisions politiques se rapportent aux divisions naturelles que nous avons mentionnées plus haut.

Haute-Italie ou *Italie supérieure* : 1° Les états continentaux du roi de Sardaigne, c'est-à-dire, le Piémont, la Savoie, au nord des Alpes (le comté de Nice et le duché de Gênes, sur le revers méridional de l'Apennin, appartiennent à l'Italie méridionale ou inférieure); 2° le royaume Lombardo-Vénitien; 3° les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla; 4° le duché de Modène (à l'exception de Massa et de Carrare qui sont sur le revers occidental de l'Apennin), font partie de l'Italie septentrionale ou supérieure.

Italie moyenne : 5° Le duché de Lucques; 6° le grand-duché de Toscane; 7° les États de l'Église (dont les Légations reviennent cependant à l'Italie supérieure); 8° la république de Saint-Marin.

Italie inférieure : 9° la partie continentale du royaume des Deux-Siciles.

Les îles : La Corse (département français); la Sardaigne; la Sicile; l'île d'Elbe, qui appartient à la Toscane; les îles du golfe de Naples, qui dépendent du royaume des Deux-Siciles; Malte, Gozzo et Comino, qui appartiennent à l'Angleterre.

Dans le royaume Lombardo-Vénitien, un vice-roi, investi d'un pouvoir illimité pour beaucoup de détails administratifs, représente l'autorité de l'empereur d'Autriche. Des *congrégations centrales*, formées par des propriétaires nobles et bourgeois, et par les représentants des villes, siègent auprès de chaque gouverneur de province*. Elles répartissent les impôts, et participent à l'inspection de quelques établissements publics. Dans chaque délégation (préfecture), réside une congrégation provinciale, formée des mêmes éléments que les congrégations cen-

(*) Les conditions d'éligibilité, pour les propriétaires non nobles et les représentants des villes, sont : le droit de cité, l'âge de 30 ans, un bien-fonds de 4,000 écus (*scudi*) de valeur.

trales de la province, à savoir : de députés-propriétaires, et d'un représentant unique de la ville chef-lieu de délégation*. Les membres de ces deux espèces de conseils sont élus pour trois ans; ils se renouvellent par moitié : ce sont des assemblées de notables, sous la dépendance absolue du gouvernement.

Dans le royaume de Sardaigne, le duché de Gênes jouit de quelques privilèges insignifiants, accordés par le traité de réunion. L'île de Sardaigne a reçu tout récemment une constitution communale. Le lien de la féodalité subsiste encore dans cette île, mais sans force politique. ••

L'autorité royale est absolue dans le royaume des Deux-Siciles. En Sicile même, les constitutions féodales et les administrations locales ne subsistent plus depuis 1837; le bon plaisir du roi vient d'abolir ce reste de liberté.

La constitution de l'État de l'Église est de fait aristocratique, puisque le chef de l'état est élu par une corporation de hauts dignitaires, avec lesquels le pape ne peut guère se mettre en contradiction ouverte; de droit et pour toutes les affaires territoriales, le pape est souverain absolu.

Le duché de Lucques possède, depuis 1805, un simulacre de constitution; un sénat de 36 membres, pris parmi les savants, les artistes, les négociants et les propriétaires, est investi du pouvoir législatif et vote les impôts.

La république de Saint-Marin, fondée, il y a treize siècles, par des Dalmates exilés, jouit d'une constitution mêlée d'aristocratie et de démocratie. Le pouvoir législatif réside dans un grand conseil de 300 anciens (*anziani*); le pouvoir exécutif dans un sénat composé de 20 patriciens, 20 bourgeois, 20 paysans, sous la présidence de 2 gonfaloniers triennaux.

La nation italienne, prise dans son ensemble, n'a point d'influence politique; elle n'est qu'un accessoire dans la balance politique de l'Europe. Les états soi-disant indépendants de la péninsule n'occupent pas davantage le rang auquel l'étendue et la fertilité du territoire et la population nombreuse qui s'y presse sembleraient leur donner droit. Les finances

(*) Conditions d'éligibilité : une propriété de 2,000 écus de valeur.

de Rome et de Naples sont dans un mauvais état. La marine des états italiens est faible; ses matelots sont inférieurs à ceux des pays septentrionaux. Le militaire n'est point animé par l'esprit de corps, cette religion des armées. Le peuple est servile, sans avoir, comme les nations de race slave ou germanique, l'enthousiasme de l'obéissance, l'affection passionnée pour les souverains; à Naples surtout, il est plus abaissé qu'ailleurs, parce qu'il est moins soutenu qu'à Rome par la grande idée du passé*. Tôt ou tard cependant, les Italiens seront entraînés par le mouvement général de l'Europe. Le pays est placé aujourd'hui sur la limite étroite où se trouvait la France il y a une soixantaine d'années, entre l'absolutisme monarchique et le système des gouvernements représentatifs. Une nation dont la littérature reprend dans ce moment même une vie nouvelle (voy. plus loin), une nation qui compte dans toutes les parties du savoir humain des noms d'une haute illustration, une pareille nation n'est point morte, elle reprendra tôt ou tard le rang qui lui appartient de droit dans la famille européenne.

Nous avons déjà cité les *Voyages historiques, littéraires et artistiques en Italie*, de M. Valéry, comme l'un des ouvrages les plus importants à consulter; l'on peut y joindre les *Voyages en Corse, à l'île d'Elbe et en Sardaigne*, du même écrivain, Paris, 1837, in-8°. Nous mentionnerons en outre les ouvrages suivants: A. de Montémont, *Voyages aux Alpes et en Italie*, Paris, 1828; Simond, *Voyage en Italie et en Sicile*, ibid., 1828, 2 vol.; Blume, *Iter Italicum*, Berlin et Halle, 1824-30, 3 vol., important surtout pour la connaissance des archives et des bibliothèques; de Rumohr, *Drei Reisen nach Italien*, Leipz., 1832; du même, *Italienische Forschungen*, Berlin, 1827-31, 3 vol., essentiel pour les études d'art;

(*) Le cavalier romain, avec 600 fr. de revenu, se croit toujours l'égal des anciens; il vit littéralement de souvenirs. Le Transtévérin se dresse fièrement devant l'homme du Nord, qui est toujours un barbare à ses yeux. On a fait la remarque très juste que l'obséquiosité de l'Italien n'est qu'apparente: il flatte pour arriver à son but; mais qu'il soit blessé dans ses passions égoïstes, ou trompé dans son espoir, il passe brusquement de la servilité à l'insolence.

Cooper, *Italy*, Londres, 1838, 2 vol.; Klemm, *Italica*, 1^{re} livr., Dresde, 1839; *Nuovissima guida dei viaggiatori in Italia*, 5^e édit., Milan, 1839, avec cartes et plans; F. de Raumer, *Italien, Beiträge zur Kenntniss dieses Landes*, Leipz., 1840, 2 vol.; enfin Neigebaur, *Handbuch für Reisende in Italien*, 3^e éd., Leipz., 1840, 3 vol. in-8°. L. S.

2^o *Histoire générale*. Avant que Rome eut attiré à elle toutes les forces vitales de l'Italie, ce beau pays, appelé dans les temps les plus anciens *OEnotria*, *Ausonia*, *Hesperia**, était habité par des nations qui exerçaient déjà les arts de la paix et jouissaient des fruits d'une civilisation assez avancée (voy. OSQUES, OMBRIENS, SICULES, etc.). Seulement au nord de la péninsule, dans la Lombardie actuelle, un peuple à demi sauvage, celui des Gaulois (voy.), résista plus longtemps à la puissance romaine. Sur les bords de l'Arno et du Tibre, les confédérations braves et industrieuses des Étrusques, des Samnites, des Latins (voy. ces noms) vendirent chèrement, il est vrai, leur liberté; mais enfin elles tombèrent plus vite que les habitants de la Gaule Cisalpine. Dans la partie méridionale de l'Italie (voy. GRANDE-GRÈCE), les colonies grecques, qui s'entre-déchiraient souvent elles-mêmes, furent aussi peu à peu soumises par les armes et l'esprit envahisseur des Romains (voy. ce nom); l'histoire des vaincus se confond dès lors

(*) Dans la haute antiquité, l'Italie ne paraît pas avoir été désignée sous un nom commun. Italie, OEnotrie, Ausonie ou Opica, Tyrhénie, Japygie, Ombrica, etc., paraissent avoir été d'abord les noms des principales contrées de l'Italie. Cependant Denys d'Halycarnasse assure qu'avant Hercule, les Grecs nommèrent toute la presque île *Hespérie* ou *Ausonie*, et qu'elle était appelée Saturnie par les indigènes. La situation de l'Italie au couchant de la Grèce explique le nom d'Hespérie; celui de Saturnie a rapport au séjour que le vieux Saturne y aurait fait. Les Ausoniens paraissent avoir été le même peuple que les Opiques ou Osques (*Opici*, *Opici*, *Osci*) auxquels nous consacrerons un article; enfin les OEnotriens, ainsi nommés d'OEnotrus, fils de Lyaon (voy.), passent pour avoir été une colonie grecque ou pélasgique. Voir sur tout cela les premiers chapitres de l'*Histoire romaine* de Niebuhr, et l'ouvrage du chevalier Micali, *L'Italie avant la domination des Romains*, trad. franç. avec une introduction, des notes et éclaircissements de M. Raoul-Rochette, Paris, 1824, 4 vol. in-8°, avec atlas in-fol., chez Treuttel et Würtz. J. H. S.

avec celle des vainqueurs, que nous réservons pour l'article auquel nous venons de renvoyer. Ce n'est qu'avec la chute de l'empire d'Occident (476) que commence, à proprement parler, l'histoire d'Italie dont nous allons donner ici une rapide esquisse.

La *première période* de l'histoire d'Italie s'étend depuis Odoacre jusqu'à Alboin (476-568); elle embrasse la domination des Hérules et des Rugiens, puis celle des Ostrogoths. Romulus Augustule, dernier empereur romain d'Occident, fut précipité du trône par le brave Odoacre (*voy.*). Ce chef des gardes-du-corps allemands se mit à la place du faible représentant des Césars, et prit le titre de *roi d'Italie*, sans parvenir à régénérer la population abâtardie qu'il détachait du grand empire romain. Les Hérules et les Rugiens étaient en trop petit nombre pour exercer une action décisive sur les Italiens : il fallait pour cela une nation plus forte, une nation jeune, vaillante, aux mœurs simples et pures. Cette nation prédestinée était déjà postée sur les frontières de l'empire : sous la conduite de Théodoric (*voy.*), que l'empereur Zénon poussait à cette expédition, les Ostrogoths se précipitèrent sur l'Italie, et se partagèrent le pays conquis depuis les Alpes jusqu'au détroit de Messine (493). Dans cette invasion, une seule peuplade sauva son indépendance et sa liberté : c'étaient de pauvres pêcheurs, établis, depuis une quarantaine d'années, dans les lagunes de la mer Adriatique, où ils préludaient par un petit négoce à la gloire future de Venise.

Théodoric, le nouveau roi d'Italie, a été surnommé *le grand*; et rarement ce titre fut mieux mérité. Protecteur des lettres et des arts, il arrêta un moment le déclin progressif de la civilisation romaine (*voy.* BOËCE et CASSIODORE); sur les hauteurs de Terracine, son souvenir se rattache encore, dans la bouche du peuple, aux vastes ruines d'un palais; et sous le nom de *Dietrich de Berne* *, il occupe un rang éminent dans le cycle des traditions germaniques. Mais le peuple du grand Théodoric, après avoir un instant ranimé le corps

(*) Berne est ici Vérone, et non pas la ville suisse de ce nom. S.

languissant de la nation italienne, succomba et s'amollit lui-même au contact de ces hommes efféminés, peut-être aussi sous l'influence de ce beau ciel. Totila, dont la lutte désespérée était digne d'un meilleur sort, soutint pendant dix ans (542-552) les attaques de Bélisaire (*voy.*), qui avait pour lui les forces de l'empire de Byzance et une tactique supérieure. Téjas, le successeur de Totila, périt comme lui sur le champ de bataille (553); le royaume des Ostrogoths finit avec lui, et l'Italie retourna sous la domination de l'empereur d'Orient, au nom duquel un gouverneur (exarque) vint établir son siège à Ravenne (*voy.* EXARCHAT). L'eunuque Narsès (*voy.*) remplissait cette charge avec succès, lorsque les intrigues de la cour de Byzance l'enlevèrent à son poste. Le successeur inhabile qu'on lui donna ne mit aucun soin à garder les passages des Alpes : aussitôt les Lombards (*voy.*), qui occupaient alors la Pannonie, profitèrent de cette négligence pour envahir l'Italie supérieure sous la conduite de leur chef Alboin. Ce fut une conquête facile; ils s'en emparèrent presque sans coup férir.

2^e *Période*, depuis Alboin jusqu'à Charlemagne (568-774), ou *période lombarde*. Le royaume des Lombards comprenait la Tuscie et l'Ombrie, outre la portion de l'Italie à laquelle ils laissèrent leur nom. Alboin (*voy.*) érigea de plus le duché de Bénévent (dans l'Italie inférieure). Toute l'Italie lombarde * fut divisée en trente fiefs (duchés et comtés) que les détenteurs rendirent bientôt héréditaires. A côté de ce nouveau royaume, la confédération formée dans les lagunes se maintint libre et indépendante; en 697, elle se donna un gouvernement central, en élisant un *doge* (Anafesto): la république de Venise se trouva par là constituée. Ravenne, siège de l'exarque, la Pentapole (les cinq villes maritimes de Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia, Ancône), la Romagne, presque toute la côte de l'Italie inférieure et la Sicile restèrent, du moins nominalement, sous le sceptre de Byzance; les villes de Gaëte et d'Amalfi (*voy.*) formaient des

(*) Voir l'Atlas historique de Spruner, Gotha, 1837 et ann. suiv. S.

duchés grecs indépendants; Rome était gouvernée par un patrice au nom de l'empereur. Mais lorsqu'au commencement du VIII^e siècle, Léon l'Isaurien (voy. ICONOCLASTES) eut exaspéré les Italiens orthodoxes, en abolissant le culte des images, une révolte instantanée rompit les faibles liens qui rattachaient encore à Constantinople une portion de l'Italie. Les villes chassèrent les administrateurs byzantins; à leur place, un sénat et des consuls, librement élus, gouvernèrent les cités. Rome reconnaissait, sinon de droit, au moins de fait, l'autorité paternelle de ses évêques ou papes (voy. ce mot), lorsque leur sainteté les rendait dignes d'exercer à la fois le pouvoir temporel et spirituel. Mais cette nouvelle république de Rome, abandonnée à elle-même par la cour de Byzance, et souvent menacée par les Lombards, se vit plus d'une fois obligée de recourir à la protection des rois francs. Aussi le pape Étienne II, pour se créer un appui contre Astolphe, roi des Lombards, ne fit-il aucune difficulté de répandre l'huile sainte sur le front de l'usurpateur Pepin (753), qui, une année auparavant, avait été élu roi des Francs, avec l'assentiment du pape Zacharie; après cette consécration, il lui conféra de plus le titre honorifique de patrice de Rome, et Pepin, en retour de ces faveurs, donna au pape l'exarchat de Ravenne et la Pentapole (756). Charlemagne vint en aide à l'église romaine contre le dernier roi lombard, Didier, dont le royaume fut incorporé à l'empire des Francs (774). Mais les armes de leur grand monarque échouèrent contre Arégise (Arichis), duc de Bénévent (voy. ce nom), et contre les républiques de l'Italie inférieure, où Naples, Amalfi et Gaète étaient devenues riches et puissantes par la navigation et le commerce. Quant à la donation de Pepin-le-Bref, Charlemagne la confirma; de l'Italie lombarde, il fit par la suite un royaume indépendant, qu'il donna à son fils Pepin.

3^e Période, de Charlemagne à Othon-le-Grand (774-961). C'est la période des Carlovingiens et de l'interrègne.

En l'an 800, pendant la messe de minuit, le pape Léon III avait posé sur la

tête de Charlemagne la couronne impériale; mais à l'exception de Rome, les villes libres d'Italie renouèrent leurs liens avec la cour de Byzance, par une haine instinctive qu'elles portaient aux Francs. Encore du vivant de Charlemagne, son petit-fils Bernard succéda à Pepin dans la dignité de roi d'Italie (810); mais sous Louis-le-Débonnaire, dont il prétendit secouer le joug, il fut déposé et privé de la vue. Pendant le règne de cet empereur, l'Italie était une partie intégrante de la monarchie franque: après le traité de Verdun (843), elle échut avec la Lorraine à l'empereur Lothaire I, l'aîné des fils de Louis. En 850, Louis II, fils de Lothaire, monta sur le trône d'Italie, et se montra, durant les vingt-cinq années de son règne, le digne descendant de Charlemagne. Mais après sa mort, l'Italie devint le point de mire de tous les princes de la maison carlovingienne: Charles-le-Chauve (875), Carloman, roi de Bavière (877), Charles-le-Gros, roi de Souabe (880), s'en emparèrent successivement; et lorsque le dernier de ces rois, après avoir réuni un instant tout l'empire de Charlemagne, eut été déposé en 887, l'anarchie la plus complète régna dans la péninsule. Les trente feudataires établis par Alboin n'avaient plus que trois représentants: Bérenger, duc de Frioul, Gui, duc de Spolète, et le margrave d'Ivrée; les deux premiers se disputèrent la couronne, et Gui de Spolète l'ayant emporté, il fut couronné empereur et roi. Après sa mort, ses dignités passèrent un moment sur la tête de son fils Lambert (894); mais Arnolphe ou Arnoul, roi d'Allemagne, fit valoir ses droits dès l'an 896; on le reconnut tout juste aussi long-temps que sa présence en imposait aux Italiens. Après sa mort (899) et celle de Lambert (898), il semblait que la dignité impériale devait échoir à Bérenger I^{er}, de Frioul, qui dès l'année 894 (d'autres dates portent l'année 888) avait été proclamé roi d'Italie; mais ce noble prince devait trouver un nouveau compétiteur dans la personne de Louis III, roi de la Bourgogne cisjurane. Ce ne fut que quelque temps après l'expulsion de cet adversaire, que Bérenger parvint à se faire couronner roi (915).

Son règne du reste ne fut jamais exempt de soucis et d'alarmes ; les Sarrazins et les Hongrois dévastaient l'Italie depuis les dernières années du ix^e siècle, la dissolution de l'état suivait son cours, et, pour comble de malheur, un nouveau rival se présenta : ce fut Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane. Constamment contrarié dans ses projets d'améliorations, Béranger succomba, en 924, sous le fer d'un assassin. Rodolphe de Bourgogne céda ses droits (926) à Hugues, comte de Provence, qui espérait consolider le trône chancelant de l'Italie par de nombreuses exécutions. Mais son neveu, Béranger, marquis d'Ivrée*, se réfugia en Allemagne (940), auprès d'Othon-le-Grand, et, après avoir rassemblé un corps d'exilés italiens, il retourna dans sa patrie et renversa Hugues de Provence (945), sans parvenir toutefois à se mettre à sa place ; il dut se contenter d'être le premier ministre de Lothaire II, fils du prince qu'il venait de détrôner. Mais bientôt, impatient de ce rôle secondaire, il empoisonna, dit-on, son jeune souverain (950), et prétendit en forcer la veuve Adélaïde, à donner sa main à son fils Adalbert. Adélaïde, pour échapper à un mariage abhorré, se réfugia dans le château de Canosse, y soutint un siège contre Béranger, et appela à son secours Othon I^{er}, roi d'Allemagne. Ce monarque arrive, délivre la veuve éplorée, emporte la ville de Pavie, se fait proclamer roi des Francs et des Lombards (951), et se marie avec Adélaïde. Envers Béranger, il se conduisit en vainqueur généreux et lui laissa, sous condition de vasselage, la couronne d'Italie, dont il détacha un des plus beaux fleurons, le Frioul ; cette province limitrophe, véritable clef de l'Italie, échut en partage à Henri, frère d'Othon.

Pendant dix ans, les choses étaient restées en cet état, lorsque les seigneurs d'Italie portèrent de nouvelles plaintes contre Béranger aux pieds du roi d'Allemagne. Celui-ci repasse les Alpes, dépose le prince coupable, le fait conduire à Bamberg, et pose la couronne de fer sur sa propre tête (961). Les grands fiefs tombèrent en partage à des dignitaires allemands ; les villes italiennes, au con-

(*) Il était petit-fils, par les femmes, de Béranger I^{er}.

traire, furent dotées par le nouveau roi de privilèges qui, dans un pays constamment livré à l'anarchie, allaient devenir la base de constitutions républicaines.

A Rome, le désordre n'était guère moindre que dans la Haute-Italie. Si les donations de Pepin et de Charlemagne avaient contribué à l'affermissement de la puissance papale, pendant que des caractères nobles et purs occupaient la chaire de saint Pierre, les possessions temporelles devaient hâter le déclin de ce pouvoir théocratique, du moment où les pontifes se livreraient aux mauvaises influences des mœurs de leur époque. C'est ce qui arriva au commencement du x^e siècle (voy. PAPAUTE). Le clergé et le peuple élisaient le pape, mais au gré des consuls et des principaux patriciens. Pendant quelque temps, deux femmes intrigantes disposèrent de la tiare : en 914, Théodora, noble dame romaine, fort connue par ses galanteries, éleva son amant (Jean X) sur le trône pontifical ; Marozia, la digne fille de Théodora, fit arriver son fils (Jean XI) à la même dignité. Albéric de Camerino, frère de Jean XI, et Octavien, le fils d'Albéric, gouvernèrent Rome en seigneurs absolus. Octavien, à peine âgé de vingt ans, parvint aussi à se faire élire pape sous le nom de Jean XII (955). Il était urgent de mettre un terme à cette scandaleuse succession de papes simoniaques. Othon, quoiqu'il eût été couronné empereur (962) par ce même Jean XII, n'attendait qu'une occasion favorable pour déposer ce pape aux mœurs déréglées. Des négociations que le jeune libertin avait entamées avec Adalbert, fils de Béranger, fournirent à l'Empereur un prétexte plausible. Il fit élire Léon VIII à la place de Jean XII, et ce pape se maintint, grâce à l'appui d'Othon, malgré les efforts de son adversaire dépossédé. Le peuple romain, qui se disait lésé dans ses droits, opposa Benoît V au protégé de l'Empereur. Pendant près d'un siècle encore, les papes gouvernèrent plus ou moins sous le bon plaisir de la puissance impériale ou du caprice populaire.

Dans l'Italie inférieure, les républiques de Naples, de Gaëte, d'Amalfi, défendaient leur liberté contre le duché de Bénévent ; et leur tâche était d'au-

tant plus facile que cette principauté lombarde s'était séparée, dès 639, en deux portions : Siconolphe régnait à Salerne; à Bénévent même, le pouvoir était demeuré à Radelgise. Pendant la lutte de ces rivaux, les Sarrazins de la Sicile, appelés par eux comme troupes auxiliaires, s'étaient hâtés de passer le détroit; ils se battirent pour leur propre compte, et formèrent dans la Pouille des établissements militaires. Alors les Grecs d'Italie, les Lombards et les Byzantins se réunirent contre l'ennemi commun des chrétiens. Louis II, empereur et roi d'Italie, et Basile le Macédonien, empereur de Constantinople, à la tête d'une armée confédérée, parvinrent à battre les Musulmans (966); et cette victoire tourna au profit des Grecs. Avec les provinces enlevées aux Sarrazins, on forma une nouvelle principauté (le *thème de la Lombardie*), gouvernée, pendant plus d'un siècle, au nom de Byzance, par un *katapan* (espèce de vice-roi), qui résidait à Bari. Othon-le-Grand essaya, mais en vain, d'expulser les Grecs de l'Italie inférieure; d'ailleurs le mariage de son fils Othon II avec une princesse grecque, Théophanie, amena une trêve dans cette guerre entre l'empire d'Orient et celui d'Italie; et lorsque Othon II eut repris les projets de son père, la perte de la bataille de Basentello (980) mit bientôt fin à sa tentative.

4^e Période, depuis Othon-le-Grand jusqu'à Grégoire VII (962-1073); domination des empereurs et rois d'Allemagne. En 980, un noble Romain, le consul Crescence (*voy.*), homme d'une trempe antique, gouvernait sa ville natale, où il avait rétabli les formes républicaines. En vain les comtes de Tusculum, qui essayaient de se constituer les représentants de l'autorité impériale, s'opposèrent-ils à son influence, qu'il exerçait dans l'intérêt de Rome. Othon II, empereur et roi depuis 973, était trop occupé de son côté à lutter avec les Grecs de l'Italie inférieure, pour entraver l'administration salubre et ferme de Crescence, dont l'autorité opposait fort heureusement un frein à des papes vicieux, tels que Boniface VIII ou Jean XV. Mais il n'en fut plus de même sous Othon III,

qui régnait en Allemagne depuis 983. Jeune, d'un caractère violent, et jaloux de ses droits, ce prince ramena sur le trône pontifical son cousin Grégoire V, que Crescence avait remplacé par Jean XVI, Grec de naissance, et élu sous la direction du consul par le peuple de Rome. Crescence se vit obligé de se retirer devant des forces supérieures dans le château de Saint-Ange, où le jeune empereur l'assiégea (998)*. Une convention fit tomber le consul au pouvoir d'Othon, qui, sans égard pour la foi du serment, le fit décapiter avec une douzaine de nobles Romains. Les habitants de Rome se soumièrent; mais ils rongeaient leur frein en silence, et n'obéissaient qu'autant que les forces impériales se trouvaient dans l'enceinte ou dans le voisinage de leurs murs. Après la mort d'Othon III (1002), les Italiens se crurent libres de toute obligation envers l'Empire : Ardoïn, margrave d'Ivrée, fut élu et couronné roi d'Italie; mais parce que cette cérémonie s'était faite dans les murs de Pavie, Milan, ville rivale de cette dernière, se déclara contre le souverain national en faveur de Henri II, le Saint, duc de Saxe. Il s'ensuivit une guerre civile; car l'influence de Milan était grande. Henri II fut à son tour élu roi par les seigneurs d'Italie, dans cette même ville de Pavie (1004), qui avait été témoin de l'élévation de son adversaire. Après la mort du margrave d'Ivrée, toute la Lombardie reconnut l'autorité de Henri II, et, après lui, celle de Conrad II le Salique. Ce dernier décréta l'hérédité des fiefs, dans une diète tenue près de Plaisance, au centre de la plaine de Roncaglia (1037); ses efforts tendaient à ramener la paix dans cette Italie si cruellement déchirée par les factions. Mais la tâche était impossible : d'une part, les villes, de plus en plus puissantes, et les évêques luttaient contre les nobles; et ceux-ci, de même, étaient en guerre avec leurs vassaux; de l'autre, une extrême rivalité armait les villes les unes contre les autres. Les destinées de la république de

(*) Othon n'accusait pas sans raison le consul de vouloir ramener la ville de Rome sous le sceptre de Byzance. Crescence préférait cette influence molle et lointaine à la main de fer des rois d'Allemagne.

Rome étaient entre les mains de la famille de Crescence ; ni Henri II, ni Conrad II, ni les papes, ne parvinrent à dompter cette population remuante. Lorsque Henri III (*voy.*), fils et successeur de Conrad, arriva en Italie (1046), il ne trouva pas moins de trois papes à Rome : il les destitua tous, fit nommer à leur place Clément II, et, à partir de ce moment, il remplit constamment la chaire pontificale, lorsqu'elle venait à vaquer, de papes allemands de son choix. Cette innovation était loin d'être contraire aux intérêts de l'Église ; car les élus de l'Empereur furent tous des hommes dignes de leur haute position. Aussi l'autorité pontificale se releva plus vite qu'elle n'était déchue, et les successeurs de Henri III payèrent cher la politique imprudente de leur devancier. Pendant la longue minorité de Henri IV (*voy.*), le moine Hildebrand, qui sera plus tard le redoutable Grégoire VII (*voy.*), préparait en silence les moyens d'une opposition constante à la puissance temporelle. La présence des Normands en Italie favorisa singulièrement ses gigantesques entreprises.

Dès l'année 1016, quelques aventuriers venus de Normandie (*voy.* HAUTEVILLE) s'étaient établis dans la Calabre et la Pouille. Alliés tantôt des Lombards, tantôt des républiques grecques, ils se rendirent de plus en plus indispensables dans ces querelles intestines et dans la lutte contre les Sarrazins. Redoutant leur pouvoir, le pape Léon IX fit de grands préparatifs pour les expulser d'Italie ; mais cette vaine tentative se termina par la défaite et la captivité du saint Père (1053). Le pape Nicolas II suivit une politique toute différente : il rechercha l'alliance de ces hardis aventuriers, et investit Robert Guiscard (*voy.*), un de leurs princes, de toutes les terres par lui conquises dans l'Italie inférieure. A partir de ce moment, le duc normand de la Pouille et de la Calabre fut le vassal fidèle du Saint-Siège et son appui le plus solide dans la lutte terrible contre la puissance impériale.

Tandis que dans l'Italie méridionale les petits états tendaient à se fondre en un seul royaume, que l'accession de la Sicile devait encore agrandir, ce fut l'inverse

dans le nord, où les villes lombardes jetaient, chacune isolément, les fondements de leur puissance future. Venise, Gènes et Pise (*voy.* ces noms) touchaient déjà à un certain degré de splendeur. Les Pisans avaient porté des secours efficaces à Othon II, lorsqu'il avait tenté d'expulser les Grecs d'Italie ; en 1005, ces mêmes républicains avaient soutenu une lutte acharnée contre les Sarrazins de la Pouille et de la Calabre ; enfin, de concert avec les Génois, marins aussi entreprenants, soldats aussi intrépides qu'eux-mêmes, ils se hasardèrent à attaquer les Infidèles en Sardaigne, et firent en commun la conquête de cette île (1017 et 1050), qui fut divisée en un certain nombre de fiefs, et répartie entre les citoyens les plus considérables de ces deux républiques.

5^e Période, de Grégoire VII jusqu'à la chute de la maison de Souabe (1073-1268) ; lutte constante des papes, protecteurs de la ligue lombarde, avec les empereurs d'Allemagne.

Grégoire VII, comme on sait, abreuva d'humiliations l'empereur Henri IV ; Urbain II excita même ses fils à se révolter contre leur père. Conrad, l'ainé de ces enfants dénaturés, fut proclamé roi d'Italie en 1093 ; après sa mort, son frère puiné, Henri, se chargea de continuer son rôle, et il parvint en effet à précipiter du trône son père, qui termina dans la misère et dans l'exil sa vie agitée. Mais Henri V, créature du pape, à peine devenu empereur, tourna ses armes contre le Saint-Siège. Après une lutte longue et difficile, il conclut (1122) le concordat de Worms, espèce de transaction qui laissait indécises plusieurs difficultés. Ainsi rien n'était réglé pour les affaires de succession de la comtesse Mathilde, dont le testament avait été violemment attaqué par l'Empereur, en ce qu'il livrait au patrimoine de saint Pierre les riches domaines de cette princesse. Il s'ensuivit, pendant le XII^e et le XIII^e siècle, d'interminables querelles entre les deux puissances.

En attendant, le nouvel état des Normands s'était formé dans l'Italie méridionale sur les débris des républiques et des principautés grecques et lombardes. Roger fut le premier roi des Deux-Siciles

(1130). Dans le nord de l'Italie, les petites républiques se constituaient. Les différentes branches du pouvoir y étaient le plus souvent partagées entre des consuls, un petit conseil (*credenza*), un grand conseil et une assemblée populaire (*parlamento*). En même temps, elles préludaient par de petites querelles à une lutte plus importante et plus générale. Dans l'année 1111, Lodi avait été détruite par Milan à la suite d'une de ces guerres intestines; Côme fut assiégée pendant 10 ans (1118-1128) par les armées réunies de toutes les villes lombardes; et après que Côme eut été soumise, Milan s'éleva au premier rang parmi les cités de la Lombardie, qui se groupèrent en grand nombre autour de cette sœur puissante. D'autre part, la ville de Pavie, l'ancienne rivale de Milan, parvint à se faire le centre d'une alliance ou d'une confédération presque aussi imposante. Vers 1129, les Milanais s'étant pris de querelle avec Crémone, ce fut l'occasion d'une guerre entre les deux confédérations des cités lombardes; et lorsque commença la lutte entre l'empereur Lothaire de Saxe et son rival Conrad III de Souabe, les villes y prirent une part active : leur contestation primitive disparut devant des intérêts bien plus graves qui se trouvaient dès lors en jeu. C'était cette interminable lutte du sacerdoce et de l'Empire, qui se reproduisait sous une forme nouvelle et divisait toute l'Italie en deux camps opposés; les noms de *Guelfes* (papistes) et de *Gibelins* (impérialistes) servirent de signallement à ces partis opposés*.

A Rome, le vieux levain de républicanisme, un moment comprimé par Grégoire VII, s'agita sourdement dès que le gouvernail de l'état fut tenu d'une main moins ferme par les successeurs du plus grand d'entre les papes. Le schisme entre Grégoire VIII et Gélase II, celui entre Innocent II et Anaclet II, réveillèrent chez les Romains l'esprit d'indépendance et l'amour de la liberté. De violents discours contre le luxe désordonné des prêtres avaient fait exiler Arnaud de Brescia (*voy.*); mais lorsque le pontificat

se déconsidéra, en se dédoublant, l'orateur expulsé rentra dans Rome, et vint offrir aux habitants son bras et ses conseils (1146). Il fallut huit ans de lutte avant que le pape Adrien IV parvint à renverser cet adversaire éloquent et brave; une prompt exécution fit alors justice du réformateur du XII^e siècle.

Dans le nord de l'Italie, la guerre entre les Guelfes et les Gibelins devenait de plus en plus acharnée. Frédéric Barberousse (*voy.*), neveu et successeur de Conrad III, traversa jusqu'à six fois les Alpes pour protéger son royaume d'Italie contre le républicanisme des cités lombardes. Pavie avait embrassé le parti de l'Empereur; et celui-ci, pour complaire à son alliée, dévasta, en 1154, le territoire de Milan, détruisit Tortone et se fit couronner à Pavie et à Rome. En 1158, il subjuguait Milan, abattit les murs de Plaisance et tint une diète dans les plaines de Roncaglia, pour faire décréter l'extension des droits impériaux dans l'esprit du Code Justinien, pour imposer aux cités des *podestà* ou gouverneurs impériaux, et pour établir une paix perpétuelle. Sa dureté ayant bientôt après provoqué une nouvelle sédition, il incendia sans pitié la ville de Crème (1160), soumit la ville de Milan, dont les habitants furent expulsés, et les murs rasés (1162). Mais la terreur de ses armes maintenait seule sa puissance : lorsqu'en 1163, il arriva en Italie sans traîner à sa suite une armée formidable, on vit instantanément les cités se réunir et former, pour la défense de leurs libertés, une alliance qui prit, en 1167, de l'extension et le nom de *ligue lombarde*. Grâce aux efforts réunis de cette ligue, Milan sortit de ses ruines, et une nouvelle ville, appelée Alexandrie en l'honneur du pape Alexandre III, fut élevée pour contenir Pavie, principal siège du parti gibelin. Chrétien, archevêque de Mayence, gouverneur impérial en Italie, et Frédéric I^{er} lui-même, se brisèrent contre la ligue lombarde : le prince-archevêque échoua devant Ancône, quoiqu'il eût réuni sous ses drapeaux toutes les forces de la Toscane, alors gibeline; et l'Empereur se fit battre, avec ses Allemands, auprès d'Alexandrie

(*) Nous renvoyons le lecteur aux détails donnés dans l'article GUELPHES ET GIBELINS, dont notre ouvrage est redevable à M. de Sismondi. S.

(1175), puis l'année suivante à Legnano, si bien qu'après cette triple défaite, il jugea prudent de conclure à Venise un concordat avec le pape Alexandre III (1176) et une trêve avec les villes lombardes. Six ans plus tard (1183), la paix de Constance rendit définitif le traité préliminaire. En vertu de ce traité de paix, les républiques conservaient des *podestà*, c'est-à-dire des gentilshommes étrangers qu'elles élevaient librement par leur choix à la dignité de juges et de généraux; elles devaient aussi prêter à l'Empereur, comme par le passé, le serment de vasselage. D'ailleurs, la ligue subsistait; mais au lieu de se transformer, comme elle aurait pu le faire, en une confédération perpétuelle, de nouveaux partis s'élevèrent dans son sein au moment où Frédéric Barberousse et son fils Henri VI (*voy.*), préoccupés de recueillir la succession des rois normands, tenaient leurs yeux attachés sur le midi de la péninsule.

Si les villes lombardes ne surent pas profiter d'une époque aussi favorable, il n'en fut pas de même du Saint-Siège. Pendant la minorité de Frédéric II (*voy.*), fils de Henri VI, Innocent III (*voy.*), le tuteur du jeune prince, fit valoir avec succès les anciennes prétentions sur les donations de Charlemagne et de la comtesse Mathilde; il attira la Toscane presque entière dans le parti guelfe et assit la puissance temporelle du pape sur des bases de plus en plus solides. Mais dans le nord de l'Italie, c'était, nous l'avons déjà dit, une lutte sans cesse renaissante; des seigneurs, tels que les margraves d'Este (*voy.*) ou la famille da Romano, se mêlèrent à la querelle de la ligue lombarde avec les cités gibelines. Dans le fait, ces partis agissaient moins par zèle pour la cause papale ou la cause impériale, que poussés par des haines dynastiques: aussi, lorsque Othon IV de Brunswic monta sur le trône d'Allemagne et d'Italie, tous les Guelfes passèrent de son côté, tandis que les Gibelins se firent partisans du pape; et lorsque la couronne de fer revint à la maison de Souabe, dans la personne de Frédéric II, en 1212, il y eut un nouveau revirement qui rendit les deux partis à leurs positions primitives. A Florence, cet esprit de parti servit de prétexte spécieux à des haines de famille :

les Buondelmonti et les Donatise battaient dans les rues avec les Uberti et les Amidei (vers 1215) pour venger des offenses privées; mais la politique guelfe ou gibeline fomentait et agrandissait ces dissensions intestines. Il en fut de même dans l'intérieur de beaucoup de villes d'Italie. Un dominicain, Jean de Vicence, éleva sa voix éloquente contre ces guerres civiles (1233) et offrit sa médiation: peut-être ses efforts auraient-ils été couronnés de succès, s'il n'avait lui-même aspiré à se faire seigneur temporel; cette ambition mondaine amena sa chute à Vicence. Ezzelin da Romano fut plus heureux: sous prétexte de dompter les Guelfes, il établit sa domination par des actes d'une cruauté atroce dans les villes de Padoue, de Vérone, de Vicence, et dans les alentours.

A cette époque, l'empereur Frédéric II, à peine de retour de sa croisade, faisait la guerre au pape Grégoire IX, qui l'avait excommunié. S'inquiétant peu des foudres papales, Frédéric sut tenir tête à son puissant adversaire, que la ligue lombarde, renouvelée en 1226, appuyait de tous ses moyens. Il donna le titre de roi de Sardaigne à son fils naturel Enzo, après l'avoir marié avec une femme de la famille des Visconti de Pise, qui possédait le fief de Gattura en Sardaigne. Mais cette lutte de Frédéric II avec le Saint-Siège devait prendre un autre caractère sous le pontificat d'Innocent IV (*voy.*), qui parvint, au concile de Lyon, à faire prononcer la déchéance de l'Empereur. Dès ce moment, le parti gibelin, déjà miné par les sourdes intrigues des ordres mendiants, ne fit que décliner. La défection de Parme s'ensuivit; en vain les Gibelins reprirent le dessus à Florence en 1248, et en 1260 après la bataille de Monte-Aperto: leur prépondérance fut chaque fois d'une courte durée, et ne changea plus la marche générale des affaires. Déjà les Bolognais avaient fait entrer de gré ou de force toutes les villes d'Italie dans une ligue anti-gibeline. Enzo, le fils chéri de l'Empereur, tomba entre leurs mains après une bataille livrée sur les bords du Tanaro (en 1249), et ce malheureux prince ne sortit plus des prisons de Bologne. Dans la Marche

Trévísane, la terreur qu'inspirait le tyran Ezzelin assura pendant quelque temps encore au parti gibelin une supériorité factice; mais une croisade, entreprise par tous les Guelfes contre ce redoutable seigneur, amena sa chute en 1259. Il ne s'agissait déjà plus de reconquérir la liberté dans ces guerres intestines : la famille Della Scala prit la place d'Ezzelin da Romano; Milan, avec une grande partie de la Lombardie, subit le joug des Della Torre. Partout s'élevaient des tyrans; les républiques de Florence, Venise, Gênes, Pise maintinrent seules leur indépendance.

6° *Période*, depuis la chute de la maison de Souabe ou de Hohenstauffen, jusqu'à la formation des états modernes (1269-1530).

Depuis que Charles d'Anjou, roi de Naples par la grâce du pape, sénateur de Rome, et vicaire du Saint-Siège en Toscane, eut jeté ses yeux sur la couronne d'Italie, les termes de Guelfes et de Gibelins servirent à désigner les partisans et les ennemis des Français. A ces nouveaux partis vinrent se joindre, dans l'intérieur des républiques, ceux de la noblesse et de la démocratie; presque partout le parti populaire remporta la victoire. Un pontife dont les intentions généreuses ne sauraient être révoquées en doute, le pape Grégoire X (mort en 1276), s'appliquait en vain à rétablir la paix; Nicolas III y réussit pour un moment; mais Martin IV, le partisan servile de Charles d'Anjou, agit en sens contraire de son prédécesseur, et reprit les hostilités contre les Gibelins (1280).

En même temps, les intérêts du commerce et de la navigation mirent les armes aux mains des républiques maritimes. En 1261, les Génois aidèrent Michel Paléologue à reconquérir Constantinople sur les empereurs francs et les Vénitiens, et reçurent, pour prix de leurs secours, l'île de Chios; ils ruinèrent la marine des Pisans près de Meloria (1284); enfin la bataille du Curzola, livrée en 1298 aux Vénitiens, donna aux Génois le sceptre des mers.

Florence consolida sa constitution démocratique, par l'exil irrévocable et complet des nobles (en 1282); de ce moment

jusqu'en 1300, le parti guelfe domina dans cette ville (voy. DANTE). Il semblait, par de sages procédés, à l'abri de tout revirement, lorsqu'il se fractionna lui-même en deux nouveaux partis, ceux des Noirs et des Blancs (voy. BLANCS). Cette dissension avait pris naissance dans la petite ville de Pistoie; de Florence, elle se répandit dans toute la Toscane; presque partout les Blancs eurent le dessous, grâce aux intrigues actives du pape Boniface VIII; vaincus et exilés, ils se réunirent aux Gibelins, et donnèrent à ce vieux parti impérial leur nom et leur couleur (1302).

En Lombardie, la liberté se ranima une dernière fois. Dans la plupart des villes, le peuple, fatigué de verser son sang dans les querelles de ses seigneurs, se leva en masse, et chassa ses maîtres (1302-1306); les Visconti (voy.), qui avaient succédé, à Milan, aux Della Torre, furent aussi renversés par ce mouvement populaire. Mais, en 1310 déjà, Henri VII de Luxembourg, le premier empereur qui, depuis soixante ans, se fût montré en Italie, ramena les princes exilés dans leurs villes; on s'empressait d'ailleurs d'accueillir un souverain qui s'annonçait comme le pacificateur de l'Italie, et ne demandait en retour qu'une soumission nominale à l'Empire. Florence seule résista (voy. DANTE) et se chargea pendant deux siècles du rôle glorieux de gardienne des libertés d'Italie. Pendant cinq ans, elle se mit sous le protectorat du roi Robert de Naples, ennemi de Henri VII; mais de fait elle demeura libre, tandis que les autres cités se courbaient sous le joug. Ainsi, après la mort de Henri VII (1314), la cité gibeline de Pise eut un maître dans la personne d'Uguccione della Faggiuola, seigneur de Lucques; cette dernière ville se soumit à Castruccio Castracani, lorsque Uguccione eut été chassé (1316); Padoue échut en 1313 aux Carrare (voy.); Alexandrie, Tortone (1315) et Crémone (1322) aux Visconti, seigneurs de Milan; Mantoue, gouvernée, depuis 1275, par les Bonacorsi, passa, en 1328, à la famille des Gonzague; à Ferrare, la maison d'Este (voy. ces noms) assit, à partir de 1317, sa domination longtemps incertaine sur une base solide; depuis 1273, les Polenta régnaient à Ravenne. Dans d'autres villes,

la tyrannie était d'autant plus insupportable, qu'elle passa plus souvent dans de nouvelles mains. Toutefois ces nombreuses dynasties (surtout les Della Scala, les Visconti, les Castruccio Castracani) servirent de contre-poids à la maison d'Anjou, qui s'appliquait à étendre ses domaines et son influence. Robert de Naples, l'ami de Clément V, avait été créé par lui vicaire de l'Empire en Italie; son fils, Charles de Calabre, fut gouverneur de Florence et de Sienne (jusqu'en 1328). L'empereur Louis de Bavière était descendu en Italie (1327) pour soumettre les Guelfes et la maison d'Anjou; mais son inconstance et son manque de foi lui firent perdre la faveur des Gibelins eux-mêmes. D'autre part, le zèle des Guelfes se refroidit sensiblement sous le pape Jean XXII; les deux partis se rapprochèrent de plus en plus, parce qu'ils poursuivaient un seul et même but, l'indépendance et la liberté.

Sur ces entrefaites, un roi chevalier, Jean de Bohême, arriva en Italie, où les habitants de Brescia l'avaient appelé : partout il s'annonçait comme médiateur et pacificateur; Lucques le choisit pour maître; Jean XXII le favorisait; toutes les voies semblaient aplanies pour lui remettre les destinées de l'Italie. Mais Florence veillait : elle forma, en 1333, une alliance avec Azzo Visconti, Mastino della Scala, Robert de Naples, contre le roi de Bohême et le légat du pape, Bertrand du Poyet, qui s'était emparé du gouvernement de Bologne. Déjà l'année suivante, le souverain étranger vit sa cause perdue; à la place du légat, les Pepoli régnèrent à Bologne. Florence défendit ensuite la cause de la liberté contre Mastino della Scala lui-même, qui commençait à menacer l'indépendance de la Lombardie tout entière. Mastino se tira d'embarras en vendant aux Florentins la ville de Lucques, dont il était devenu maître; mais alors les Pisans s'élevèrent contre ce trafic, et firent pour eux-mêmes la conquête de Lucques (1342). Florence, pour échapper aux factions intestines, s'était donné un dictateur dans la personne de Gauthier de Brienne, duc d'Athènes; puis, fatiguée d'un joug insolite, elle avait chassé son maître. A Rome, où les gran-

des familles entretenaient l'agitation par leurs rivalités, Colas Rienzi (*voy.*), l'ami de Pétrarque et de la liberté antique, avait tenté de rétablir l'ordre et le règne des lois (1347); mais au bout de sept mois déjà, ce noble tribun avait dû abandonner ses plans de réforme républicaine. Il ne put triompher d'une aristocratie prépondérante, passa sept années dans l'exil, et lorsqu'en 1354 il fut rappelé à Rome avec le légat Albornos, il paya de sa vie un court instant de pouvoir : dans une sédition, il fut assassiné au pied du Capitole, dont il avait prétendu ressusciter les jours de gloire. A Gênes (*voy.*), les familles gibelines des Spinola et des Doria étaient constamment en guerre avec les Grimaldi et les Fieschi (*voy.* ces noms), qui étaient du parti guelfe. Les Génois, fatigués de ces luttes incessantes, chassèrent toutes ces familles aristocratiques et se donnèrent un duc ou *doge*, dans la personne de Simon Boccanegra (1339). A Pise, les Gibelins, partisans et conseillers du capitaine général Ricciani della Gherardesca (*voy.*), se séparèrent eux-mêmes en deux nouveaux partis, ceux des Bergolini et des Raspanti; vers 1348, André Gambacorti se mit à la tête des premiers, et chassa leurs antagonistes.

Et tandis que toutes les villes d'Italie étaient ainsi le jouet des factions ou la proie de la tyrannie, des fléaux, s'il se peut plus redoutables encore, vinrent fondre sur le malheureux pays : en 1347, ce fut une famine cruelle; en 1348, la peste connue sous le nom de *mort noire*, et si éloquemment décrite par Boccace : près des deux tiers de la population périrent. Enfin, pour combler la mesure des maux, les grandes compagnies (*voy.* ce mot et CONDOTTIERI), c'est-à-dire des bandes de soldats pillards et assassins, se formaient, lorsque la paix conclue entre deux villes mettait ces aventuriers sur le pied de réforme : telles étaient les hordes du comte Werner (1348) et du chevalier Montréal (1354).

Jean Galéaz Visconti, archevêque et seigneur de Milan, poursuivait ses projets ambitieux sans se laisser détourner, ni par les légats du pape, ni par les expéditions de l'empereur Charles IV, qui était descendu en Italie en 1355. Mais à Pise, la

domination des Gambacorti fit place, sous l'influence impériale, à celle des Raspanti; à Sienne, la seigneurie des Neuf fut destituée et remplacée par celle des Douze; toute la Toscane se soumit un instant aux armes de l'Empereur; Florence elle-même acheta de Charles IV le titre de ville d'Empire. En 1363, lors d'une nouvelle expédition entreprise par le même souverain, Lucques fut arrachée à la tyrannie des Pisans; à Sienne, il renversa ce même gouvernement des Douze que son influence avait fait instituer; mais lorsqu'il essaya d'attenter à la liberté de la ville et à celle de Pise, il échoua complètement, et ses attaques contre Visconti eurent le même sort.

A Rome, depuis la chute de Rienzi, le cardinal-légat Albornos (*voy.*) s'était employé à reconquérir tout le patrimoine de saint Pierre (1354-1360); mais Florence fomentait le mécontentement des villes récemment soumises et tyrannisées par les légats : aussi, dès 1375, y eut-il une défection générale. En vain le cardinal Robert de Genève (plus tard pape sous le nom de Clément VIII) promenait-il une bande d'aventuriers bretons à travers le pays rebelle : la terreur qu'inspiraient ses cruautés amena quelques soumissions passagères; mais pendant le grand schisme (*voy.*), toutes les villes de l'État de l'Église consolidèrent leur indépendance, ou, pour mieux dire, leur existence isolée sous quelque noble tyran.

A Milan, la famille des Visconti restait fidèle à ses plans de grandeur. Déjà Gênes s'était soumise, en 1353, à Jean Galéaz; les Pepoli lui avaient vendu Bologne (1350). L'ambitieux archevêque convoitait la Toscane, mais ses projets échouèrent devant la résistance de toutes les républiques de l'Italie centrale; Guelfes et Gibelins avaient oublié leurs dissentiments pour faire face à cet ennemi commun. Les Vénitiens, effrayés à leur tour d'un si dangereux voisin, contractèrent, en 1354, une alliance avec les seigneurs souverains des villes lombardes. Néanmoins, ces mêmes républicains laissèrent plus tard dépouiller sans pitié les familles Della Scala et de Carrare, par Jean Galéaz Visconti (1387 et 1388), parce que, dans la guerre de Chiozza (1379), les Gênois

avaient trouvé du secours à Padoue et à Vérone. Florence seule resta fidèle au malheur : elle aida François Carrare à reprendre Padoue (1390); mais sa restauration ne fut que temporaire. La politique de Venise avait complètement changé : elle se faisait la rivale des Visconti, poursuivait à son tour un plan d'agrandissement sur la terre-ferme, et s'empara de Padoue (1406). Jean Galéaz obtint de son côté, en 1395, de l'empereur Veneslas, que Milan fût érigé en duché héréditaire dans la famille des Visconti; en 1398, il acheta la ville de Pise au tyran Gérard d'Appiano, qui se réserva seulement la principauté de Piombino; en 1399, il soumit Sienne; en 1400, Pérouse; en 1402, Bologne. Alors Florence, où dans cet intervalle le noble gonfalonier Michel di Lando avait étouffé les troubles occasionnés par les factions des Ricci et des Albizzi, Florence se sentit menacée sur ses frontières. Elle tremblait pour son existence, lorsque la mort de Jean Galéaz (1402) mit fin à ces craintes. Une grande partie des conquêtes milanaises fut perdue pendant la minorité du fils de Jean Galéaz, et, dans ce démembrement, Florence obtint la soumission de Pise (1406). Elle seule s'opposa, en 1409, aux vues ambitieuses de Ladislas de Naples, qui venait de s'emparer des États de l'Église, et menaçait l'Italie entière. Ce n'était là cependant qu'un péril passager; mais la famille Visconti, après s'être un moment éclipsée, reprit le cours de ses conquêtes et de ses prospérités. Le duc Philippe-Marie recouvra tous ses états lombards (1416-1420), grâce aux talents militaires du condottiere Carmagnola; Gênes rentra sous son autorité (1421), après avoir éprouvé de violentes secousses pendant les querelles des Fregosi, des Adorni, des Montalto, des Guarco, et après avoir passé tantôt entre les mains du roi de France, tantôt entre celles du marquis de Montferrat. La prépondérance des Visconti allait, pour la seconde fois, devenir redoutable à l'Italie entière lorsque les Florentins, toujours sur la brèche, s'unirent aux Vénitiens (1425), qui avaient su attirer chez eux le fameux Carmagnole. Milan perdit son territoire au-delà de l'Adda, et fut

obligée de céder définitivement à Venise les conquêtes de Carmagnole, lors de la paix de Ferrare (1428). A Pérouse, qui avait fait partie autrefois du territoire milanais, le condottiere Braccio da Montone (*voy.*), du parti des Braglion, érigea une principauté qu'il étendit sur toute l'Ombrie, et même un court instant sur Rome (1416). A Sienne, les Petrucci réussirent, en 1430, à établir leur domination sur des fondements solides.

Milan, humiliée, ne menaçait plus l'indépendance des états d'Italie, et à Naples, Alphonse d'Aragon, constamment inquiété par le parti angevin, ne pouvait songer à autre chose qu'à se maintenir sur son trône. Mais si l'Italie n'avait point alors de conquérant à redouter, elle était toujours en proie aux guerres intestines, allumées par la jalousie réciproque des états, ou par l'esprit turbulent et la rapacité des condottieri. Les Bracceschi, ainsi appelés de leur chef Braccio da Montone, et les Sforzeschi ou les soudards de Sforza Attendolo, formèrent deux partis qui en venaient constamment aux mains, et pour qui les combats étaient un moyen d'existence. François Sforza (*voy.*) réussit, après l'extinction des Visconti (1447), à s'établir comme seigneur souverain à Milan (1450), et à se faire, contre Venise et contre quelques petits souverains, une alliée de la république de Florence, où la maison de Médicis (*voy.*) arrivait déjà en ce temps à un haut degré d'influence.

Ainsi, vers le milieu du *xv^e* siècle, cinq puissances, Florence, Milan, Venise, Rome et Naples, prédominaient en Italie, et elles établirent, en se contrebalançant, un véritable système d'équilibre. Cet état de choses subsista jusqu'en 1494, époque de la conquête de Naples par le roi de France Charles VIII. Depuis, le sentiment de l'indépendance nationale fit place à un égoïsme étroit; guidés par leur intérêt personnel, les souverains italiens cherchaient ou répudiaient l'alliance des monarques étrangers, que le cours des événements amena successivement sur le théâtre de la guerre. Le pape Alexandre VI (*voy.*), pour former une principauté à son fils, l'affreux César Borgia (*voy.*), caressait la France; Louis Sforza,

le More, se fit tour à tour l'allié et l'ennemi de cette puissance. Après Charles VIII, qui abandonna sa conquête, Louis XII conduisit une seconde fois les armées françaises dans le royaume de Naples. Il en fut expulsé (1504) par la perfidie de son allié, Ferdinand-le-Catholique; mais il se maintint plus longtemps à Milan, dont il s'était emparé en 1500, en vertu d'un droit de succession qu'il tenait de sa femme.

La mort d'Alexandre VI déjoua les plans de César Borgia, qui n'aspirait à rien moins qu'à la domination de l'Italie entière. Jules II (*voy.*), ce pape soldat, faisait des conquêtes dans la Romagne, non point en vue d'un bâtard ou d'un neveu, mais au profit du Saint-Siège même. Il conclut la ligue de Cambrai (1508) avec Maximilien I^{er}, Ferdinand-le-Catholique et Louis XII, contre la république ambitieuse de Venise, qui sut dénouer avec adresse cette redoutable alliance. Alors la ligue de Cambrai fit place à la Sainte-Ligue (*voy. ces mots*), formée contre la France (en 1509) par ses alliés de la veille, auxquels vinrent se joindre les Vénitiens et les Suisses. Le but de cette nouvelle union n'était rien moins que l'expulsion des Français. Ces brusques revirements d'une politique dont Guichardin a fait le tableau et Machiavel la théorie, nous étonnent aujourd'hui: au *xvi^e* siècle, l'Italie démoralisée par de longues guerres intestines, n'y trouvait sans doute rien que de naturel; elle vivait de révolutions, comme d'autres pays vivaient de stabilité.

La Sainte-Ligue toutefois ne répondit point aux espérances de son auteur Jules II. Les armées de la France promènèrent pendant quelques années encore leurs drapeaux dans toute l'Italie, et pendant ces campagnes brillantes mais inutiles, les noms de Gaston de Foix, de Bayard, de tant d'autres héros, rayonnent d'un éclat immortel. Vainqueur à Marignan, François I^{er} succomba à Pavie (1525). Dans sa captivité de Madrid, il dut renoncer à toutes prétentions sur le Milanais, que Maximilien Sforza lui avait cédé en 1515, mais que l'empereur Charles-Quint avait dès lors confisqué comme fief de l'Empire, et qu'il donna (1520) à

François Sforza, frère de Maximilien. Le protégé de Charles-Quint étant mort en 1540, le duché de Milan devint l'apanage de Philippe II, fils de l'Empereur, et passa ainsi sous la domination de l'Espagne.

Les papes de la maison de Médicis (Léon X, 1513; Clément VII, 1523) usèrent de leur influence pour agrandir celle de leur famille. Charles-Quint, le véritable maître de l'Italie depuis la défaite du roi de France son rival, sépara un instant sa politique de celle du pape, et envoya même le connétable de Bourbon (*voy.*) contre Rome; mais après le sac de la ville et l'humiliation de Clément VII, la réconciliation entre ces deux adversaires ne se fit point attendre, et grâce à l'appui de l'Empereur, dès l'année 1530, la maison de Médicis établit sa domination héréditaire à Florence, d'où elle avait été exilée de 1494 à 1512. Le premier duc fut Alexandre I^{er} de Médicis. A partir de ce moment, il n'existe plus une ombre de politique nationale dans toute la péninsule, et l'histoire d'Italie elle-même perd son point central avec Florence, dont les destinées se rattachent désormais à celles d'une maison vassale indirecte de l'Empire ou de l'Espagne.

7^e Période, de 1530 à 1789. Après la mort du duc Alexandre, assassiné par son cousin (1537), les Florentins essayèrent une dernière fois de reconquérir leur ancienne indépendance; mais ce fut en vain: la main de l'Empereur pesait sur eux, comme sur le reste de l'Italie. Côme I^{er} (*voy.*) succéda à son parent Alexandre. Charles-Quint disposa de même, par un acte de sa volonté, de la succession des marquis de Montferrat (1536), qu'il fit remettre aux mains des Gonzague de Mantoue; dans la suite, le marquisat fut érigé en duché par l'empereur Maximilien II (1573). Parme et Plaisance, que Jules II avait conquises pour le Saint-Siège, furent érigées en duché par le pape Paul III, et données en toute propriété (1545) à son fils naturel Pierre-Aloïs Farnèse (*voy.*); en 1556, Octave Farnèse consolida la possession de sa principauté, en se soumettant à l'investiture impériale. Gênes, soumise depuis 1499 aux Français, puis délivrée (1523) par André Doria (*voy.*),

échappa, en 1547, au coup de main de Fiesque (*voy.*) et demeura fidèle au système aristocratique établi par son libérateur. En 1553, Charles-Quint remit le gouvernement de Naples entre les mains de son fils Philippe (II) à qui il avait déjà cédé le Milanais. Par le traité de Cateau-Cambresis (1559), Henri II de France et Philippe II renoncèrent à toute prétention sur le Piémont, qui fit retour à son maître légitime, le duc Emmanuel-Philibert de Savoie. Lorsqu'en 1597 la maison d'Este se fut éteinte dans sa descendance directe et légitime, le bâtard César d'Este reçut en partage les duchés de Modène et de Reggio; et Ferrare fut confisquée, comme fief vacant, par le Saint-Siège. *Voy.* T. X, p. 79.

Pendant la seconde moitié du xvi^e siècle, la paix valut à l'Italie une prospérité matérielle qui fut pour elle une espèce de compensation à la perte de son indépendance. Les courages étant amollis et les caractères sans ressort, on s'accoutuma fort bien de cet état de choses. Aussi ce calme profond ne fut-il interrompu qu'en 1627, lorsque l'extinction des Gonzague amena une guerre de succession pour le duché de Mantoue et le Montferrat: c'est l'épisode italienne de la guerre de Trente-Ans. Les revers que l'empereur Ferdinand II essuya en Allemagne le mirent dans la dure nécessité d'abandonner l'héritage des Gonzague. Un prince protégé par la France, Charles de Nevers, reçut en 1631 l'investiture impériale du Mantouan et du Montferrat (*voy.* T. XII, p. 622); et sa famille conserva ces principautés jusqu'à la guerre de la succession d'Espagne. Ce ne fut pas le seul avantage que la France recueillit en Italie pendant la guerre de Trente-Ans.

A l'époque de la guerre pour la succession de Mantoue, une autre maison princière, celle des ducs d'Urbin (della Rovere) s'était éteinte (1631): le Saint-Siège hérita de ce duché, que le pape Jules II avait autrefois concédé à un membre de sa famille.

Pendant la seconde moitié du xvii^e siècle, la paix ne fut point troublée en Italie; elle semblait même indéfiniment assurée par le traité de neutralité souscrit à Turin (1696), lorsqu'à la mort de

Charles II d'Espagne, la guerre de la succession éclata. L'Autriche s'empara, en 1706, de Milan; puis de Mantoue et de Montferrat dont elle avait mis le duc au ban de l'Empire pour cause de félonie. Elle céda le Montferrat à la Savoie, et garda pour elle-même le Mantouan et le Milanez. La paix d'Utrecht (1713), ne lui assura pas seulement ses premières conquêtes : l'Autriche reçut encore en partage le royaume de Naples et l'île de Sardaigne; la Sicile devait échoir à la maison de Savoie (*voy.*); mais les deux puissances étant convenues entre elles d'un échange, la Sicile fut réunie à Naples, tandis que la Sardaigne donna son nom au nouveau royaume constitué pour la maison de Savoie. Le mont Genève forma dès lors la frontière entre la France et l'Italie.

En 1731, la maison Farnèse s'éteignit à Parme; le duché échut à Charles, infant d'Espagne (*voy.* BOURBONS, T. IV, p. 52). Lorsque ce dernier fut monté sur le trône des Deux-Siciles (1738), conquis, avec l'aide de la France, pendant la guerre de la succession de Pologne, Parme et Plaisance furent cédées à la maison d'Autriche. Dans cette même guerre (1733), le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel, allié de la France et de l'Espagne, avait fait la conquête du Milanez. A la paix de Vienne (1738), il n'en garda toutefois que Novarre et Tortone.

Par une bizarre coïncidence, après l'extinction successive des maisons d'Este, de Gonzague, della Rovere, Farnèse, une autre famille princière disparut de la scène du monde, celle des Médicis, qui, depuis 1575, était investie du titre de grand-duc de Toscane. A son extinction, en 1737, François-Étienne, duc de Lorraine, passa en Toscane, d'après les conventions du traité préliminaire de Vienne; et lorsqu'en 1745, il monta sur le trône d'Allemagne, il fit de son grand-duché un apanage pour le second de ses fils. *Voy.* TOSCANNE.

Pendant la guerre de la succession d'Autriche, les Espagnols firent la conquête de Milan (1745); mais Charles-Emmanuel de Savoie les ayant expulsés, Marie-Thérèse, en reconnaissance de ce service signalé, donna au roi de Sardai-

gne quelques portions du Milanez (Vigevanasco, Bobbio, avec une partie d'Anghiera et du Pavese). Don Philippe, infant d'Espagne, reconquit, durant cette guerre, les duchés de Parme et de Plaisance; il en fut un instant chassé, mais en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle, cette conquête lui resta. Massa et Carrare passèrent par droit de succession au duc de Modène (1743). Ainsi, vers le milieu du XVIII^e siècle, les maisons de Lorraine, de Bourbon et de Savoie occupaient à peu près toute l'Italie, à l'exception des États de l'Église, du duché de Modène, et des républiques de Venise et de Gênes, qui survivaient à leur gloire.

8^e Période, depuis 1789. Influence de la révolution française; Italie contemporaine.

Ce fut au mois de septembre 1792 que les troupes françaises franchirent la frontière de la Savoie, apportant aux Italiens les promesses d'une ère de liberté, et cet enthousiasme contagieux, qui enivre un instant les masses, mais pour les laisser froides et indifférentes à leur réveil, lorsqu'elles ne voient point la réalisation de leurs rêves. Si quelques esprits, en avant de leur siècle et de leur pays, accueillaient avec confiance le programme républicain de la Convention nationale, l'Italie en général n'était point mûre pour un régime d'égalité. Les grands événements qui vont s'accomplir pendant cette période au-delà des Alpes, laisseront sans doute après eux des germes destinés à se développer un jour; mais au commencement de cette lutte entre des gouvernements surannés et la jeune France républicaine, il n'y avait de chances pour cette dernière que dans la force et le bonheur de ses armes, et non dans la sympathie d'une population sincèrement catholique et façonnée au joug par deux siècles et demi de servitude.

En abordant l'époque de ces guerres mémorables qui ont porté si haut la gloire des armées françaises, nous devons nous interdire tous les détails; il nous suffira de constater par quelques indications précises les changements qui s'opérèrent dans la configuration politique de l'Italie, pendant et à la suite de ces merveilleuses campagnes.

ébranlables. Des impôts onéreux, à cause de la stagnation du commerce maritime, se payaient cependant sans murmure; les Italiens versaient leur sang sur tous les champs de bataille où l'armée française s'illustrait; des corps français, stationnaient sur tous les points de la péninsule, aux frais de l'administration locale; les journaux censurés rivalisaient en servilisme et en adulation. Cependant le dernier jour de l'empire approchait. Joachim Murat abandonnant la cause de sa patrie et de son beau-frère, conclut un traité d'alliance avec l'Autriche (11 janvier 1814), dont les armées, sous le commandement de Bellegarde, envahissaient déjà l'Italie. Le vice-roi Eugène, fidèle au malheur, opposa jusqu'au dernier moment une résistance héroïque aux ennemis de Napoléon; mais après la trêve du 21 avril 1814, les armées françaises durent évacuer l'Italie. Alors la plupart des états revinrent à leurs souverains légitimes. L'impératrice Marie-Louise obtenait Parme, Plaisance et Guastalla; Napoléon prenait possession le 4 mai 1814 de l'île d'Elbe, misérable débris d'une puissance colossale.

L'Europe se reposait à peine de ces catastrophes, qui, depuis plus de vingt ans, avaient entretenu le trouble dans la société, et le congrès de Vienne était encore occupé à régler le nouveau droit public, qui allait gouverner les états, lorsque Napoléon rompit son ban, et prit terre en France, le 1^{er} mars 1815. En même temps, le roi de Naples, fatigué ou honteux de son attitude indécise, fit un appel à toute l'Italie (proclamation de Rimini du 30 mars), au nom de son indépendance. La déclaration de guerre de l'Autriche précéda de peu de jours seulement la reprise des hostilités. Dès le 15 avril, Murat fut contraint d'évacuer Bologne; le 2 et le 3 mai, le général Bianchi le battit près de Tolentino; et sept semaines après l'ouverture de la campagne, le 19 mai, Murat s'embarquait à Naples pour la France. Ferdinand IV revint enfin de son exil de Palerme. Joachim Murat, après la chute de Napoléon, fit la tentative insensée de reconquérir le royaume de Naples; il s'était embarqué en Corse, et avait pris terre en Calabre près de Pozzo; mais presque immédiatement saisi, et traduit devant un

conseil de guerre, il périt le 13 octobre 1815, sous les balles des Autrichiens.

Un acte du congrès de Vienne, en date du 9 juin 1815, avait réglé les affaires d'Italie. Le roi de Sardaigne rentrait dans ses états, qui lui étaient intégralement restitués par le traité de Paris du 20 novembre 1815, tandis que par celui du 30 mai 1814 on avait maintenu à la France une partie de la Savoie. Il acquérait en outre, sous le titre de duché, le territoire de la république de Gènes, avec les frontières de 1792. L'empereur d'Autriche réunissait à ses états héréditaires le nouveau royaume Lombardo-Vénitien (*voy.*), formé des provinces vénitiennes, de la Valteline, de Bormio, de Chiavenna, du Mantouan et du Milanez. L'Istrie fut incorporée au royaume autrichien d'Illyrie (*voy.*); la Dalmatie (*voy.*) avec Raguse et les bouches du Cattaro formèrent un autre royaume de la monarchie autrichienne, à laquelle on donna pour frontière du côté des Légations et de Parme, le cours navigable du Pô; du reste, on conservait la délimitation existante au 1^{er} janvier 1792. La maison d'Este-Autriche rentra dans la possession du duché de Modène (*voy.*), y compris Reggio, Mirandola, Massa et Carrare. L'impératrice Marie-Louise conserva le duché de Parme (*voy.*); mais d'après le traité de Paris du 10 juin 1817, elle ne devait point le transmettre, après sa mort, à son fils. L'archiduc Ferdinand d'Autriche redevenait grand-duc de Toscane (*voy.*); on lui concédait aussi l'état des Présides, la principauté de Piombino, et l'île d'Elbe, dont la moitié avait autrefois appartenu à Naples; enfin quelques fiefs d'Empire enclavés dans la Toscane. Le prince Buoncompagni-Ludovisi conservait ses droits de propriété dans l'île d'Elbe et dans la principauté de Piombino. A l'infante Marie-Louise de Parme, ex-reine d'Étrurie, on donnait le duché de Lucques (*voy.*), avec une rente de 500,000 fr., jusqu'à la mort de l'impératrice Marie-Louise, époque à laquelle le duché de Parme devait faire retour à ses anciens souverains (*voy. p. 152*). L'État de l'Église fut intégralement rétabli, à l'exception d'une li-
sière de territoire sur la rive gauche du

Pô, qui demeurait à l'Autriche; cette dernière puissance conservait en outre le droit de tenir garnison dans les villes de Ferrare, de Comacchio et de Plaisance. Le roi Ferdinand IV reprenait le titre et les pouvoirs de roi des Deux-Siciles (*voy.*). L'Angleterre gardait l'île de Malte; tandis que l'ordre, autrefois possesseur de ce rocher si important comme position militaire, établit sa résidence à Catane, et depuis 1826 à Ferrare; on lui rendit aussi ses biens dans le royaume des Deux-Siciles et dans les États de l'Église. Deux petits états traversèrent seuls, sans altération aucune, les nombreuses révolutions qui depuis la fin du XVIII^e siècle avaient bouleversé l'Italie : ce sont la république de Saint-Marin et la principauté de Monaco (*voy.* ces noms).

Depuis cette restauration, l'Autriche exerce une prépondérance non contestée dans toute l'Italie. Les peuples cependant, réveillés de leur torpeur par vingt ans de secousses violentes et par leur contact avec la France, formaient en secret des vœux pour l'indépendance et l'unité de la péninsule; à la place des autocraties, rétablies dans leur ancienne forme, on désirait vivement des gouvernements représentatifs. Les sociétés secrètes des Unitaires, des Carbonari (*voy.*) se formèrent, en dépit des jésuites, des tribunaux d'inquisition et de la police. Aussi les cabinets de la Sainte-Alliance s'occupèrent-ils sérieusement de l'état des esprits en Italie. Fidèles au système de stabilité dont le congrès d'Aix-la-Chapelle (1818) avait précisé les principes et les applications éventuelles, ils ne voyaient pas sans inquiétude le carbonarisme s'agiter dans l'ombre d'abord, puis se montrer au grand jour, aussitôt que la révolution d'Espagne (1820) sembla promettre quelque chance de succès à ses desseins. Pour les affiliés de cette société, il ne s'agissait de rien moins que de l'établissement d'une fédération italienne, de l'expulsion des Autrichiens, et d'une réforme radicale dans les différents états de l'Italie. Le mouvement révolutionnaire éclata d'abord à Naples et en Sicile (1820); le roi Ferdinand, pris au dépourvu, fut obligé d'octroyer une constitution copiée sur celle des cortès

de Cadix (1812). Ensuite ce fut le tour de la Sardaigne, où le roi Victor-Emmanuel abdiqua (janvier 1821) en faveur de son frère Charles-Félix, pour échapper aux conséquences de ses premières promesses libérales. La cour de Vienne n'hésita pas un moment à arrêter ce mouvement révolutionnaire, qui ne pouvait manquer de se communiquer au royaume Lombardo-Vénitien. C'était elle qui, en 1815, avait formé opposition à l'établissement du système représentatif en Italie : en rétablissant, six ans plus tard, l'autorité absolue dans les royaumes des Deux-Siciles et dans celui de Sardaigne, elle restait fidèle à son rôle. Avec l'assentiment des quatre grandes puissances et des princes italiens qui avaient assisté au congrès de Laybach (*voy.*), une armée autrichienne entra sur le territoire de Naples, et dissipa, dans les affaires du 7 au 10 mai 1821, les troupes constitutionnelles (*voy.* FRIMONT, PÉPÉ, ABRUZZES). Le parti des fédérés piémontais n'opposa pas une résistance plus longue : il fut battu par une autre armée autrichienne (*voy.* BUBNA), dans les journées du 7 au 9 avril; et la Russie, qui se préparait déjà à soutenir son alliée avec une armée de 100,000 hommes, put faire rentrer ses troupes dans leurs quartiers. Cependant une occupation militaire parut indispensable : le roi des Deux-Siciles conclut, à cet effet, un traité avec l'Autriche, le 18 octobre 1821; Charles-Félix, roi de Sardaigne, avait déjà fait des arrangements semblables le 24 juillet 1821. A partir de ce moment, le système de répression fut appliqué avec sévérité; le congrès de Vérone (*voy.*) avait encore renchéri sous ce rapport sur les résolutions prises par les puissances alliées à Laybach. L'obscurantisme leva dès lors hardiment la tête; la police portait ses investigations jusque dans l'intérieur des familles; les jésuites s'emparaient des consciences timorées et des intelligences faibles; des actes d'une barbarie révoltante furent commis sur des individus soupçonnés de carbonarisme; à Naples, en Sicile, à Modène surtout, on sévissait contre les sociétés secrètes, qui se réorganisaient; en vertu de la loi naturelle de réaction, le pouvoir abusait de sa force, appuyé

par les baïonnettes autrichiennes; les têtes exaltées se jetaient dans les conspirations. En Toscane, où Léopold II avait succédé, en 1824, à son père Ferdinand III, à Parme, dans le royaume Lombardo-Vénitien, les gouvernements se montrèrent moins rigides; tandis que François IV, duc de Modène, se faisait la sentinelle avancée de son parti, et se constituait le directeur général d'une police secrète, qui étendait un réseau sur toute l'Italie. Dans les États de l'Église, le respectable Pie VII (mort en 1823) et le cardinal Consalvi (*voy.* ces noms), son secrétaire d'état (1824), s'appliquaient à calmer les esprits, à consolider l'ordre public, à régulariser l'administration; Léon XII (m. 1829), qui fit célébrer un jubilé sous son pontificat, et Pie VIII (m. 1831) se contentèrent d'excommunier les sociétés secrètes et de comprimer les atteintes positives à leur autorité, sans fouiller dans le passé, pour y découvrir des coupables. Dans le royaume des Deux-Siciles, la mort de Ferdinand I^{er} (1825) n'apporta point de notables changements au système d'inquisition; François I^{er} (*voy.*) maintint, quoique avec moins de vigueur, les principes gouvernementaux de son père; toutefois après une entrevue avec l'empereur d'Autriche, il consentit, en 1825, à renvoyer une partie des garnisons autrichiennes, pour alléger le fardeau des impôts; deux ans plus tard, le royaume de Naples fut complètement évacué par les troupes étrangères; la Sardaigne l'avait été déjà antérieurement.

Les causes d'une révolution future subsistaient néanmoins: tant de proscriptions et d'emprisonnements n'avaient fait qu'exaspérer les esprits; le carbonarisme se répandait de plus en plus, et lorsqu'en juillet 1830, une révolution eut éclaté en France, qu'en septembre la Belgique, et en novembre la Pologne eurent suivi cet exemple, l'Italie jugea le moment favorable pour secouer le joug qui pesait sur elle. Le système de non-intervention ayant été appliqué à la Belgique, les Italiens espéraient qu'on suivrait la même politique à leur égard; peut-être la propagande française leur avait-elle donné des espérances encore plus positives.

Avant que les premiers mouvements eussent éclaté, François I^{er}, roi des Deux-Siciles, était mort (8 novembre 1830), et son successeur, Ferdinand II, avait annoncé, dès le début de son règne, des intentions plus libérales et une administration conforme aux intérêts du pays. A Modène, au contraire, le duc François IV persistait dans son despotisme étroit, malgré les symptômes de mécontentement qui se manifestaient dans son petit territoire. Dans la nuit du 3 au 4 février 1831, la révolte éclata dans sa capitale; mais elle fut encore comprimée par la force militaire. A peine le peuple de Bologne (*voy.*) eut-il entendu gronder le canon à Modène, qu'il se souleva, le 4 février, contre l'autorité pontificale; le 5 février, une garde civique ou provinciale était déjà formée; un gouvernement provisoire s'organisait et arborait les couleurs de l'Italie. Le duc de Modène, en apprenant ce mouvement, se réfugia dans les murs de Mantoue; Marie-Louise quitta Parme (12 février), et en un clin d'œil la révolte se propagea de Modène à Reggio, de Bologne à Imola, Faenza, Forlì, Ravenne, Rimini, le long de l'Adriatique jusqu'à Ancône (*voy.*), dont la citadelle capitula le 17 février; Ferrare suivit le mouvement des Légations, malgré la garnison autrichienne qui l'occupait; l'Ombrie arborait l'étendard national. Dans toutes les provinces insurgées, on proclama l'abolition de l'autorité temporelle du Saint-Siège, occupé depuis le 2 février par Grégoire XVI (*voy.*); des collèges électoraux étaient convoqués; les députés élus devaient s'occuper immédiatement de la rédaction d'une constitution. Au mois de mars, les gardes civiques marchèrent sur Rome, mais ne dépassèrent point les villes de Rieti et de Civita Castellana. Une sédition, préparée dans la capitale, avait été découverte et étouffée par l'autorité.

Le 26 février, les députés des provinces libres d'Italie se réunirent pour la première fois. La déchéance du pape fut votée à l'unanimité. Les provinces se formèrent en un seul état, régi par un président, un conseil de ministres et une *consulta* législative. Les membres de ce gouvernement furent élus le 4 mars; mais

leurs fonctions ne devaient pas être de longue durée. L'Autriche, la Russie, la Prusse, s'accordèrent à appliquer en Italie le système d'intervention ; le duc de Modène, à la tête d'un corps autrichien et de ses propres troupes, rentra dans ses états sans rencontrer de résistance sérieuse (le 9 mars) ; et ses proclamations annoncèrent hautement les mesures acerbées dont il allait user envers les rebelles. Une partie de la garde civique, sous la conduite du général Zucchi, s'était déjà jetée sur le territoire bolognais. Les Autrichiens occupèrent successivement Ferrare (5 mars) et Parme (13 mars). Bologne persistait néanmoins à se préparer à la résistance, et remit le commandement entre les mains du général Zucchi ; le gouvernement provisoire fut transféré à Ancône. Dès le 21 mars, les troupes autrichiennes occupaient Bologne ; le 25, on se battait à Rimini ; le 27, Ancône se rendait ; le 30, les troupes constitutionnelles, commandées par Sercognani, mirent bas les armes ; le 4 avril, Spolète était occupée par les troupes pontificales. Une partie des insurgés s'embarquait à Ancône et gagnait la haute mer ; mais des bâtiments autrichiens firent la chasse à ces malheureux fugitifs, les capturèrent et on les rendit à leurs gouvernements respectifs. Zucchi paya de sa liberté une tentative généreuse, mais déplorablement conduite ; on le confina dans une forteresse autrichienne.

A Modène cependant régnait la terreur. Menotti avait été livré à une mort ignoble ; les cachots s'étaient fermés sur d'autres rebelles ; une main de fer pesait sur la ville et le pays. Dans les États de l'Église, le gouvernement papal se hâta d'annuler toutes les mesures du gouvernement provisoire ; la réaction, du reste, se fit avec assez de douceur. Les Autrichiens évacuèrent presque immédiatement la citadelle d'Ancône (18 mai 1831) et, deux mois plus tard, la ville de Bologne (15 juillet). Ce résultat fut obtenu par les vives représentations du gouvernement français, qui avait déjà fait demander au Saint-Siège, de concert avec les autres puissances, des réformes raisonnables et des mesures conciliatrices. Le gouvernement papal publia, en effet

(5 juillet), un édit portant une nouvelle organisation provinciale et communale ; les laïcs, exclus jusqu'alors de toute participation aux affaires, étaient déclarés capables de gérer des emplois ; un conseil de cinq membres laïcs était adjoint au délégué (gouverneur) ecclésiastique avec voix délibérative en matière de finances. Mais l'exécution de cet édit se fit mollement, ou, à vrai dire, ne se fit point ; aucune mesure conciliatrice ne fut prise ; la garde nationale, à peine instituée, se vit en butte aux plus indignes calomnies ; l'édit de justice du 5 octobre 1831, attendu avec la plus vive impatience, ne remédiait qu'aux abus les plus criants, mais n'enlevait nullement au clergé la participation à la judicature. Le mécontentement des provinces était extrême, et cette disposition des esprits ne pouvait échapper au gouvernement pontifical. Le 10 janvier 1832, le cardinal secrétaire d'état Bernetti fit savoir aux ambassadeurs des cinq puissances que les soldats pontificaux allaient occuper Bologne, Ravenne et Forli, et que le cardinal Albani (*voy.*), en sa qualité de commissaire extraordinaire, avait ordre de désarmer la garde nationale. Le 21 janvier 1832, au moment où ces troupes entrèrent à Forli, un coup de fusil partit du milieu de la population : sur-le-champ cette soldatesque effrénée se précipita sur les citoyens et commit des excès dont le gouvernement romain n'a jamais pu se justifier (*voy. T. XIII, p. 111*). En même temps, le cardinal Albani, prenant acte de ces désordres, demanda l'intervention des troupes autrichiennes ; et le général Hrabowski entra, le 28 janvier, à Bologne. Dès ce moment, la France jugea sa dignité et ses intérêts compromis et s'empara par un coup de main de la citadelle d'Ancône (23 février). Le retentissement de cette affaire fut immense : on crut un instant que le gouvernement français se mettait du côté des révolutionnaires ; le drapeau tricolore fut salué à Ancône comme le signe d'une ère nouvelle ; les agents pontificaux insultés quittèrent la ville que le pape s'empressa d'excommunier (21 juin). La France cependant s'était hâtée de rassurer le Vatican ; elle promettait d'évacuer Ancône aussitôt que les Autrichiens sortiraient

des Légations; et le général Despans-Cubières, commandant de la garnison française, prenait, de concert avec les autorités locales, toutes les mesures propres à tenir en respect les révolutionnaires. Le pape, de son côté, rappela le cardinal Albani, dont les mesures acerbes exaspéraient les esprits les plus pacifiques. Quant aux réformes à opérer, on s'en tint aux promesses, ou on éluda dans l'exécution ce que l'édit du 5 juillet et celui du 5 octobre 1831 pouvaient contenir de défavorable aux prétentions ecclésiastiques: aussi le représentant de l'Angleterre, lord Henri Seymour, qui avait assisté jusqu'alors aux conférences des ambassadeurs à Rome, se retira-t-il en protestant contre la mauvaise foi, ou du moins contre la lenteur, que mettait le cabinet pontifical à l'exécution de son programme. Rome ne peut rien innover: l'existence de son gouvernement théocratique tient à l'ordre de choses actuel; elle ne cédera jamais que devant la violence.

Le jeune roi des Deux-Siciles, Ferdinand II, avait commencé son règne sous les meilleurs auspices et avec la ferme volonté de porter remède aux abus qui déshonoraient l'administration de son pays. Il semblait, pour un moment, avoir renoncé aux mesures coercitives et réactionnaires de ses prédécesseurs François I^{er} et Ferdinand I^{er}; mais par son mariage avec la fille du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel, il fut peu à peu entraîné sous le joug des jésuites, et s'en tint à quelques réformes administratives: l'état politique de Naples n'a point subi la plus légère modification; l'instruction publique n'est pas plus soignée qu'auparavant; et le mécontentement est le même dans les classes moyennes, ainsi que dans une partie de la noblesse. De tous les états d'Italie, Naples est peut-être celui où se trouve le plus d'esprit constitutionnel: en tous cas, ce pays est bien plus avancé dans son éducation politique que Rome, où prédominent les vengeances personnelles, la haine contre les individus assis au pouvoir; mais l'on n'y comprend pas le rouage du système représentatif.

A Turin, le prince de Carignan, Charles-Albert (voy.), avait succédé à Charles-

Félix, le 27 avril 1831. Il inaugura son règne par une amnistie, par quelques lois libérales et par de sages économies introduites dans les finances de l'état; mais bientôt il suivit l'exemple de son prédécesseur, et fit poursuivre avec sévérité les délits politiques. Dans le courant de l'année 1833, trente-deux individus, accusés de conspiration, furent arrêtés et condamnés à mort; d'autres expient encore dans les fers leur passion généreuse pour la liberté. En février 1834, des Piémontais exilés ou mécontents, joints à d'autres Italiens et à quelques Polonais, tentèrent une invasion insurrectionnelle sur les frontières de la Savoie; mais ce rassemblement fut dissipé avant d'avoir troublé le repos du pays (voy. GASPARI).

Que dire du gouvernement de Modène? Son organe, le journal intitulé *la Voce della verità*, est le panégyriste avoué de la Saint-Barthélemy et des coups d'état les plus sanglants. Sur son territoire, le duc de Modène joue le rôle d'un tyran; il trouve dans son ministre Canosa un digne séide.

Un calme apparent règne toutefois en Italie. La garnison française évacua la ville d'Ancône (décembre 1838), en même temps que les troupes autrichiennes quittaient le territoire pontifical (voy. MOLÉ). L'empereur d'Autriche, Ferdinand I^{er}, au mois d'octobre de la même année, avait proclamé une amnistie dans le royaume Lombardo-Vénitien; c'était une mesure réclamée depuis longtemps, et qui n'impliquait aucun danger pour son gouvernement. Désormais l'Italie ne se mettra plus en mouvement que sous une impulsion étrangère, et la réussite d'une entreprise libérale y dépendra toujours de la marche des événements en Europe.

Le lecteur consultera avec fruit, sur l'histoire générale d'Italie, les ouvrages suivants: *Histoire des républiques italiennes du moyen-âge*, par M. Simonde de Sismondi, dont il paraît dans ce moment (Paris, chez Treuttel et Würtz) une nouvelle édition en 10 vol. in-8°; *Histoire de la renaissance de la liberté en Italie*, par le même auteur, Paris, 1832, 2 vol. in-8°; *Storia d'Italia dal 1490 al 1814*, 20 vol., Paris, 1832. Cet ouvrage en renferme trois différents, savoir:

l'histoire de 1490 à 1534, par Guicciardini, en 6 vol.; la continuation de Guicciardini par Botta, de 1535 à 1789, en 10 vol.; enfin la *Storia d'Italia dal 1789 al 1814*, du dernier, 4 vol., Paris, 1824*; Henri Leo, *Geschichte der italienischen Staaten*, Hambourg, 1829-32, 5 vol. in-8°; trad. fr., par M. Dochez, intitulée *Histoire d'Italie pendant le moyen-âge*, Paris, 1838-40, 3 vol. gr. in-8°. Nous renvoyons à l'article *littérature ITALIENNE*, pour des renseignements sur un grand nombre d'histoires spéciales et locales**.

C. L. et L. S.

ITALIE (CAMPAGNES D'), voy. l'art. précédent, ainsi que NAPOLÉON, BEAULIEU, WURMSER, JOUBERT, CHAMPIONNET, MASSÉNA, SOUVOROF; DESAIX, ARCOLE, LODI, CAMPO-FORMIO, MARENGO, etc., etc.

ITALIEN (THÉÂTRE), voy. THÉÂTRE, OPÉRA.

ITALIENNE (LANGUE). Si le passage des Alpes helvétiques ou tyroliennes offre des contrastes frappants en fait de végétation et de température, si dans l'espace de peu d'heures le voyageur passe des rares produits de la zone glaciale au luxe que déploie la terre réchauffée par le soleil du midi, l'opposition n'est pas moins brusque entre les langues qui se parlent sur les deux versants de ces montagnes gigantesques. Au nord, l'oreille est froissée par des sons rauques, gutturaux, et par une accumulation de consonnes parfaitement en rapport avec une nature sauvage et alpestre; au sud, en débouchant par de riantes vallées sur des lacs où des festons de pampre, des charmilles de laurier ou de chêne vert, et des orangers aux fruits d'or se mirent dans des flots limpides, un langage doux et suave, comme l'air que vous respirez, vous accueille à

(*) Voy. GUICHARDIN et BOTTA.

(**) Cet aperçu rapide et complet de l'histoire générale d'Italie est dû, en très grande partie, à M. Henri Leo, professeur à Halle, dont nous venons de citer l'*Histoire d'Italie*, ouvrage classique qui mérite d'être placé auprès de celui de M. de Sismondi, consacré dans l'opinion publique par plusieurs éditions et par les traductions qui en ont été faites dans les langues étrangères. Le précis de M. Leo a été traduit et continué jusqu'à ce jour par celui de nos collaborateurs qu'un long séjour en Italie qualifiait le mieux pour ce travail, et qui a été témoin oculaire des événements qu'il raconte. S.

l'entrée de ce paradis terrestre. Le bonjour que vous souhaite le passant, la prière modulée par le mendiant sur le bord de la route, les accents de colère du postillon ou du muletier, les chants du vigneron ou du pêcheur, le jargon ennuyeux du cicerone (voy.), le bavardage gracieux de la jeune fille, tout, jusqu'aux réclamations impertinentes de l'aubergiste, tout est dit, murmuré ou chanté dans un idiome où les voyelles les plus claires, les plus retentissantes, semblent se chercher, se rencontrer toujours, éliminer ou engloutir, comme par le droit du plus fort, toute consonne revêche qui ferait mine de troubler, par une dissonance un peu dure, leur harmonieux concert. Ce que vous entendez, c'est la langue de l'amour, la langue des diminutifs caressants ou railleurs, des augmentatifs burlesques, la langue de l'ironie douce-reuse, une langue à propos de laquelle vous seriez en droit de demander si elle a été faite pour la musique ou si la musique a été faite pour elle. Telle est la langue italienne, fille abâtardie, il est vrai, de la langue latine, si mâle et si forte, mais fille souvent aussi fine, aussi expressive, aussi savante, et toujours plus gracieuse que sa mère.

C'est un fait bien connu aujourd'hui, que celui de la décomposition du latin rustique ou vulgaire, par le contact des populations romaines avec ces flots de Barbares qui vinrent envahir le midi de l'Europe. Le latin littéral continuait à être écrit plus ou moins purement au fond des cloîtres; ce n'est point lui qui s'est mêlé aux dialectes barbares. Il ne nous appartient point ici de discuter l'opinion de Raynouard, qui admet une langue romane intermédiaire, ayant une grammaire, une syntaxe plus ou moins arrêtée; langue qui aurait été la souche commune du provençal, du français, de l'espagnol, du portugais, du limousin et de l'italien (voy. T. XI, p. 441). Qu'il nous suffise de constater ce fait, que l'italien, ainsi que les autres langues romanes, est à la fois le produit d'une décomposition et d'une reconstruction: d'une décomposition naturelle, spontanée, instinctive du latin rustique, qui donna naissance aux nombreux dialectes adap-

Les Français, expulsés un moment de la Savoie par les Piémontais et les Autrichiens, reprirent leurs positions à la fin de 1793. En avril 1794, ils s'avancèrent sur le territoire génois et piémontais; mais en juillet 1795, les armées réunies de l'Autriche, de la Sardaigne et de Naples repoussèrent cette invasion; et ce ne fut qu'en 1796, lorsque Bonaparte (*voy. NAPOLEON*) eut été nommé général en chef de l'armée d'Italie, que commença, pour la France, une série de prodigieux succès.

Dans cette année même, le roi de Sardaigne est forcé de conclure la paix, en cédant la Savoie et Nice; la Lombardie autrichienne est conquise; le duc de Parme et le Saint-Siège paient des contributions de guerre; le roi de Naples intimidé implore la paix. En 1797, après la reddition de Mantoue, ce dernier boulevard de l'Autriche en Italie, Bonaparte forme la *république Cisalpine* (*voy.*), avec le Milanez, le Mantouan, le duché de Modène et une partie du duché de Parme. Par le traité de Tolentino, l'on enleva au pape les Légations pour les réunir à la nouvelle république. Venise fut occupée sans coup férir, et son vieux système aristocratique fut jeté dans le nouveau moule que la France imposait aux états vaincus; par le traité de paix de Campo-Formio (*voy.*), en 1797, le territoire vénitien jusqu'à l'Adige fut même cédé à l'Autriche, et le reste échut à la république Cisalpine. En 1798, la république Romaine et la *république Ligurienne* (Gênes) vinrent se joindre à ce réseau d'états démocratiques alliés ou plutôt vassaux de la France. Le roi de Sardaigne avait conclu, au mois d'octobre 1797, un traité d'alliance avec elle; mais dès l'année suivante, le Directoire jugea prudent de confiner son allié dans l'île de Sardaigne, et de le forcer à une cession de ses états de terre ferme. En 1799, des troupes françaises occupèrent Naples, et y établirent la *république Parthénopéenne*, pour punir le roi des Deux-Siciles de son alliance avec l'Angleterre et la Russie. Le grand-duc de Toscane avait contracté une alliance avec Naples et l'Angleterre : la vengeance du Directoire suivit de près

cet acte imprudent; la Toscane fut administrée, comme le Piémont, sur le pied de guerre, par des agents français.

Après la dispersion du congrès de Rastadt, l'Autriche et l'Empire germanique, soutenus par la Russie, reprirent les hostilités. En Italie, les chances de la guerre tournèrent alors contre les troupes françaises, qui furent obligées d'évacuer Naples et les états du pape; en Lombardie, les généraux autrichiens Kray et Mélas, et le général russe Souvorof (*voy.*), à la suite de plusieurs affaires d'éclat, demeurèrent maîtres du pays, et de toutes les forteresses, la seule ville de Gênes soutint un siège mémorable, sous le commandement de Masséna. *Voy. ce nom.*

Mais le général Bonaparte était revenu d'Égypte, et ramenait la victoire à sa suite. Nommé premier consul, il passe les Alpes avec une nouvelle armée, foudroie les Autrichiens à Marengo (1800), et leur impose une capitulation, en vertu de laquelle toutes les forteresses perdues reviennent à la France. La paix de Lunéville (1801) confirme à l'Autriche ses possessions vénitiennes, sous condition de céder au duc de Modène le Brisgau. Le duc de Parme, dont le duché fut réuni à la France, reçut en échange la Toscane, et plus tard le titre de *roi d'Étrurie*. Les deux grandes puissances contractantes garantissaient l'existence des républiques Cisalpine et Ligurienne; à cette dernière on concéda toutes les enclaves. Le roi de Naples, qui avait fait occuper les États de l'Église, signa la paix de Florence (28 mars 1801), et ne perdit, grâce à la médiation russe, que la principauté de Piombino, l'état des Présides et la moitié qui lui revenait dans l'île d'Elbe; la Toscane avait déjà cédé à la France l'autre portion de cette même île, que les Anglais, soutenus par les habitants et quelques Corses, s'obstinèrent à défendre encore pendant six mois. L'état des Présides fut donné, par la France, au royaume d'Étrurie (19 septembre 1801). Des corps nombreux de troupes françaises continuèrent à occuper Naples et la Toscane, aux frais de ces états.

En janvier 1802, la république Cisalpine fut transformée en *république d'Italie*, sous la présidence de Bonaparte,

qui éleva le citoyen Melzi à la dignité de vice-président. Gênes reçut aussi une constitution nouvelle, et pour doge le descendant d'une des anciennes familles, Girolamo Durazzo. Le Piémont fut incorporé à la France. L'Italie, on le voit, suivait, à cette époque, toutes les phases du gouvernement républicain en France. Le 26 mars 1805, Napoléon, déjà sacré de la main du pape (2 décembre 1804), posa sur sa tête la couronne de fer du *royaume d'Italie*, créé le 17 mars, avec une constitution en tout semblable à celle de l'empire français. Il fut convenu toutefois que ce nouveau royaume ne pourrait jamais être incorporé à la France, et que l'empereur lui donnerait un roi. Cette promesse ne reçut qu'une exécution partielle. Eugène (*voy.*) Beauharnais fut nommé vice-roi d'Italie et entouré d'une cour brillante; mais le véritable pouvoir siégeait toujours à Paris. Jamais le royaume d'Italie ne fut expressément reconnu par les puissances européennes; mais l'empereur, dans sa marche triomphale, ne s'inquiétait guère de cette opposition tacite: il poursuivait son système d'agrandissement, et exploitait au profit de la France toute acquisition nouvelle. Le 25 mai 1805, Gênes fut réunie à l'empire français; Élisabeth Bacciocchi (*voy.* ce nom et BONAPARTE), sœur de Napoléon, fut investie de la principauté de Piombino; Bacciocchi, le beau-frère de l'empereur, reçut la république de Lucques. Parme, Plaisance, Guastalla furent incorporés à la France le 21 juillet 1805.

L'Autriche, de plus en plus irritée de ces infractions au traité de Lunéville, forma une nouvelle coalition avec la Russie et l'Angleterre; le roi des Deux-Siciles admit sur son territoire des corps anglais et russes. Mais la bataille d'Austerlitz força l'Autriche à signer la paix humiliante de Presbourg (décembre 1805); Venise, l'Istrie, la Dalmatie échurent au royaume d'Italie, qui compta dès lors 5,657,000 habitants, sur une étendue de 1,672 milles carrés géogr. Naples, abandonnée par les corps alliés, fut occupée, en 1806, par les Français, malgré les efforts de la reine Caroline (*voy.* T. IV, p. 776), qui avait essayé d'exciter un soulèvement général. Napoléon

plâça, le 13 mars 1806, son frère Joseph Napoléon (*voy.*) sur le trône de Naples. En vain le prince de Hesse-Philippsthal prolongea-t-il (jusqu'au 18 juillet 1806) la défense de la citadelle de Gaète; en vain la Calabre, soutenue par les Anglais, fit-elle une guerre de guérillas contre le gouvernement français: Masséna soumit la province récalcitrante, et les Anglais se rembarquèrent, après avoir illustré leurs armes par la victoire de Meida, remportée le 4 juillet, sous le commandement du général Stuart. Il ne restait à l'ancien roi de Naples que l'île de Sicile, grâce encore aux flottes anglaises, qui tenaient l'empire des mers.

En 1808, le royaume d'Étrurie, administré par la reine douairière au nom de son fils mineur, dut subir le sort des autres états d'Italie: il fut provisoirement réuni à la France, et, l'année suivante, il échut en partage à la princesse Élisabeth Bacciocchi. Un des beaux-frères de l'empereur, le prince Borghèse (*voy.*), résidait à Turin comme gouverneur général des départements piémontais. Un autre, le grand-duc de Berg, Joachim (*voy.*) Murat, remplaça sur le trône de Naples (le 6 septembre 1808) le roi Joseph, qui passait sur celui des Espagnes. Ces mutations de rois et de princes faisaient alors partie du cours ordinaire des événements.

En 1809, l'Autriche avait épuisé ses dernières ressources, pour tenter une lutte désespérée contre la France. Dans les commencements, ses armes furent heureuses en Italie; mais Napoléon était à Vienne. Il y décréta la déchéance du pape comme souverain temporel, et la réunion des États de l'Église avec la France. Rome fut déclarée la seconde ville de l'empire français; on alloua au pape une pension de deux millions. Après la paix de Vienne, qui donnait à Napoléon les provinces Illyriennes, on détacha du royaume d'Italie l'Istrie et la Dalmatie, pour les incorporer au gouvernement des nouvelles provinces; mais la Bavière cédait à ce même royaume le cercle de l'Adige, une partie du cercle de l'Eisack, et le bailliage de Clausen.

La puissance de l'empereur des Français semblait assise en Italie, comme dans le reste de l'Europe, sur des bases in-

tés aux besoins des diverses localités de la péninsule italique ; d'une reconstruction savante, méditée, calculée, qui se fit dans la seconde moitié du XIII^e siècle, se légitima par des chefs-d'œuvre littéraires, et se consolida plus tard par des lois académiques.

La langue de la vie journalière s'étant peu à peu transformée et morcelée en dialectes populaires, on sentit le besoin d'une langue commune aux classes cultivées de la société. Cette langue de convention, flottante, indécise, mais servant de point de ralliement aux enfants d'une patrie commune, c'est le *volgare illustre* du Dante. Le dialecte toscan, le plus cultivé des idiomes locaux, entra pour une portion notable dans cette création nouvelle ; peut-être dut-il cet avantage à un pur hasard, à l'origine toscane ou florentine des grands poètes et prosateurs du XIII^e et du XIV^e siècle.

Mais à quelle époque précise cette nouvelle langue prit-elle naissance ? Ici, comme toujours quand on remonte aux origines, le terrain manque sous nos pas. Nous ne pensons pas toutefois être éloignés de la vérité, en rattachant à Cino da Pistoja, à Dino Compagni et à Guittone d'Arezzo (m. en 1294), les premiers essais instinctifs d'élever le *dialecte toscan* au rang de langue écrite. Avant eux déjà, quelques poètes siciliens avaient chanté dans le dialecte de leur île natale ; mais leur poésie demeura locale ou ne dépassa point l'horizon de Naples, tandis que les Toscans que nous venons de nommer parlent presque la même langue que Dante (*voy.*). Ce dernier, marchant sur les traces de son maître Brunetto Latini*, se mit à réfléchir sur l'instrument auquel il allait confier les secrets, les rêves et les aspirations de sa grande âme. Pour donner quelque consistance à la langue toscane, il s'agissait de proclamer, de formuler les lois déjà renfermées dans le mécanisme de la langue elle-même ; de ne point attaquer les formes grammaticales déjà adoptées par l'usage : de donner, par exemple, droit de bourgeoisie à l'article, au verbe auxi-

(*) Auteur du *Tesoretto*, espèce d'Encyclopédie des connaissances humaines, extraite de l'Éthique d'Aristote.

liaire, à toutes les constructions qui différaient du grec et du latin ; de reconnaître en un mot la légitimité des importations exotiques, particulièrement dues aux conquérants venus du Nord. Mais d'un autre côté, après ces concessions, il fallut reproduire le style, la diction des anciens, et refouler, à force de clarté, de netteté, de simplicité, la pompe froide et prolixie qu'un goût barbare avait adoptée comme une précieuse qualité. La prose italienne de Dante, qui peut être regardé comme le créateur de l'*italien écrit*, se rapproche visiblement de la prose classique des anciens ; mais la forme de sa poésie est ou neuve ou empruntée aux troubadours provençaux.

C'est une chose connue que l'absence de prosodie dans les langues dérivées du latin : la quantité des monosyllabes était peu à peu devenue arbitraire ; la règle de la *position* n'existait plus ; on ne savait plus prononcer deux ou trois syllabes brèves qui se rencontraient à la fois dans un même mot. C'était là un effet inévitable de l'invasion des Barbares. Comme équivalent des longues et des brèves, on s'empara de la rime employée déjà dans les chants d'église : à défaut de quantité, il fallait au vers une autre marque distinctive. Il faut convenir que les poètes surent tirer un merveilleux parti de ces nouvelles formes, créées pour satisfaire à des exigences nouvelles : les sonnets, les ballades, les canzones, les sestines, les *ottave rime*, toutes ces inventions provençales, furent ennoblies par les chantres italiens. Dans sa gigantesque épopée, Dante se servit de *terze rime* qui étaient employées de préférence dans la poésie didactique*.

L'œuvre philologique de Dante fut continuée par Pétrarque et Boccace (*voy.* ces noms). Chez Dante, la langue est encore rude : dans Pétrarque, elle est déjà belle, douce et pure. Le chantre de Laure, on le sait, a été le chef de file, mais aussi l'inimitable modèle de cette longue série de poètes, faiseurs de sonnets et de canzones, qui, à toutes les époques, ont inondé la littérature italienne de leurs produc-

(*) Voir, pour plus de détails, l'ouvrage de Dante lui-même intitulé : *De vulgari Eloquentia*. Voy. DANTE, T. VII, p. 526.

tions futiles. Boccace enfin popularise le langage sévère de Dante : grâce aux contes libertins de son *Decamerone*, l'Italie apprend à connaître le dialecte florentin, élevé au rang de langue littéraire. La forme esthétique et le contenu de ces cent nouvelles leur valut une autorité grammaticale. Du reste, Boccace, que Byron appelle éloquemment *le Barde de la prose*, Boccace ne s'est pas encore dégagé des périodes traînantes, allongées; son style est un bavardage solennel; rarement un trait énergique anime ses tableaux. Il prodigue les mots; c'est une prose efféminée : la grâce est répandue sur son style, mais on y cherche en vain la force. La nation s'enthousiasma pour le triumvirat intellectuel de Dante, Pétrarque et Boccace; mais, dans son admiration légitime, elle oubliâ de suivre la voie du progrès. Boccace ne trouva que trop d'imitateurs; heureusement il fut aussi le premier professeur de la *Divine Comédie*, et la grande utilité de cet enseignement, basé sur l'épopée catholique, fut de répandre la langue dans la forme créée ou précisée par Dante.

Au ^{xv}^e siècle, l'idiome toscan, élevé au rang de langue écrite, gagne toujours du terrain dans les hautes régions de l'Italie, malgré les efforts individuels et l'opposition constante de beaucoup de poètes, qui persistent à confier leurs inspirations au dialecte de leur province ou de leur ville natale. Nous retrouvons, à toutes les époques de l'histoire littéraire d'Italie, cette lutte incessante des localités en faveur de leur idiome contre les prétentions toscanes. Si le triomphe de la langue florentine a été complet dans le monde savant et lettré, dans les cours et vis-à-vis de l'étranger, jamais cette dictature, fondée par Dante, n'a été reconnue par les différents peuples de l'Italie; peut-être l'esprit municipal se réfugiait-il dans cette opposition, et poursuivait-il, dans l'arrogance des législateurs toscans, l'ombre de l'autorité impériale autrefois si détestée; peut-être aussi l'amour du sol se bornait-il toujours en Italie, par une espèce de fatalité, à l'horizon un peu étroit de la cité, et voyait-il dans la défense du dialecte local celle de son palladium. La langue

italienne, d'ailleurs, n'a point de capitale*; elle n'est point parlée par la douzième partie de la population. Plusieurs patois différent de l'italien, presque autant qu'il diffère lui-même de l'espagnol. Dante a décoré les patois italiens du titre de langues, tout en disant que la langue italienne n'était *parlée* nulle part. Cette dernière passe encore aujourd'hui, dans toute l'Italie, pour un langage guindé, plein d'affectation; elle a toujours conservé un air d'apparat académique, une roideur de formes, qui l'empêchent de pénétrer dans l'intimité de la vie, tandis que les patois sont pleins de naïveté, pleins d'originalité dans l'expression, et saisissent les moindres nuances de la pensée.

Malgré ces incontestables qualités des patois, nous trouvons, dans la seconde moitié du ^{xv}^e siècle, l'un des esprits les plus éminents de l'Italie, Laurent de Médicis, développant, dans ses *Ricordi*, les avantages de la langue toscane. Lui-même est encore emprisonné dans la prose de Boccace. Partout où Laurent de Médicis raisonne, il est monotone, ennuyeux, fatigant; lorsqu'il raconte, son style est déjà plus varié; dans les parties descriptives enfin, il devient vraiment pittoresque.

Vers la même époque, la langue poétique est admirablement maniée dans les stances d'Ange Politien sur le tournoi de Julien de Médicis. C'est un style gracieux, correct, léger, bien supérieur au style poétique de Laurent lui-même. Mais c'est dans le ^{xvi}^e siècle que la langue italienne arrive à son plus haut degré de culture et de développement. A cette époque, l'antiquité était en Italie l'objet d'un véritable culte, et l'étude passionnée des auteurs classiques enrichit la langue italienne d'une foule d'expressions et de figures heureusement choisies. En dehors de toute imitation classique ou contemporaine, se place l'Arioste (*voy.*), qui se rend maître de son instrument poétique, et se joue de la rime comme jamais poète italien ne l'avait fait avant lui; les stances de son *Roland furieux* sont d'une admi-

(*) Voir, pour le développement de ces idées, le beau travail de M. Ferrari, *Sur la littérature populaire en Italie* (*Revue des Deux-Mondes*, juin 1839).

nable légèreté; l'œil le plus exercé n'y voit la trace du travail. A peu près vers le même temps, J. Rucellaï, le Trissin, Alamanni consolident, par leur diction correcte, par leur versification élégante, l'œuvre de l'Arioste. Le Tasse (*voy.*), dans la seconde moitié du xvi^e siècle, trouve déjà sous ses mains un instrument assoupli pour moduler ses soupirs d'amour ou pour célébrer les preux de la croisade.

Il s'en faut de beaucoup que la prose ait marché du même pas. Ce qui s'était opposé à son développement pendant tout le cours du xv^e siècle, c'était l'existence de la prose bâtarde des *novellieri*. S'il se trouvait quelque rare imitateur de la prose antique, il s'attachait presque toujours à imiter les mots, la structure des périodes, au lieu de s'appliquer à enchaîner, comme les anciens, ses pensées d'une manière lucide. La culture littéraire de l'Italie était donc poétique : la prose languit jusqu'à l'apparition de Machiavel (*voy.*). Cet admirable génie est le véritable créateur de la prose italienne. Quoiqu'il aspire avant tout à instruire son lecteur, il ne dédaigne point une forme noble, pure, élégante ; son style est clair et ferme comme sa pensée. Dans son Histoire de Florence, il a le nombre, la période élégante, la phrase ornée de Tite-Live ; quelquefois la savante combinaison de mots et la profondeur de Tacite. Nous ne saurions accorder tout-à-fait le même éloge à Guicciardini (*voy.* GUICHARDIN), dont la période polie et cadencée a souvent trop d'exubérance et rappelle le style des *novellieri*. Speronè Speroni (mort en 1588), au contraire, imite avec succès la prose antique ; par son style, c'est un digne successeur de Machiavelli.

Ce xvi^e siècle, si riche en poètes et en historiens, vit aussi naître la critique grammaticale. On crut nécessaire de prescrire des lois à tous les poètes étrangers à la Toscane, pour les empêcher de faire passer quelque tournure, quelque terme de leur dialecte provincial dans la langue italienne, propriété commune de la nation. Cette langue, du reste, n'avait encore ni grammaire ni dictionnaire ; les rapports de l'italien avec le latin étaient indécis à tel point que les poètes et les érudits empruntaient, avec une incroyable

liberté, des mots à la langue latine pour enrichir leur vocabulaire ; il fallait restreindre ces licences, et protéger d'autre part la langue italienne contre les hallucinations de quelques cerveaux fêlés, qui contestaient jusqu'à son existence, et prétendaient qu'à cette époque de la renaissance des lettres, il ne lui restait qu'à s'effacer complètement devant le latin. On se disputait même sur le vrai nom de la langue italienne, qu'on appelait tantôt *langue vulgaire*, tantôt *langue florentine*. Le cardinal Bembo (*voy.*), dans son traité *Della volgare lingua*, jeta les fondements d'une grammaire italienne raisonnée ; son livre obtint une autorité canonique, d'autant mieux qu'on supposait à l'auteur, qui n'était point Florentin, une impartialité plus grande. Le Trissin contribua aussi pour sa part au développement de la langue italienne : ses réformes syllabiques et orthographiques lui réussirent mieux que sa prétendue réforme dramatique et épique. Benedetto Varchi a marché vers le même but, en publiant une série de dialogues critiques sur la langue et la littérature italiennes.

Non contents de faire des sonnets, les littérateurs publièrent aussi une quantité innombrable de commentaires sur ces bluettes poétiques. La *Jérusalem délivrée* du Tasse provoqua une longue querelle, véritable guerre de syllabes, qui se fit de part et d'autre avec une fatigante prolixité et une incroyable petitesse d'esprit. Pellegrino, admirateur fanatique du Tasse, attaque l'Arioste avec une véhémence aveugle ; Galilée (*voy.*), dont le grand nom semble déplacé dans cette querelle, se pose, ainsi que l'Académie *della Crusca*, comme adversaire acharné du Tasse.

Nous venons de nommer la plus célèbre de ces nombreuses Académies ou sociétés littéraires, qui, dès le commencement du xvi^e siècle, s'occupèrent à cultiver la langue et la littérature italiennes. Pomponio Leto, à Rome, et Côme de Médicis, à Florence, en avaient donné l'exemple. Des hommes distingués par leur savoir, leur goût et leur esprit s'assemblaient sous l'ombre des pins ou des charmilles de laurier, et dans ces réunions, on lisait des vers, on discutait le

mérite des poètes, on ramenait avec une bienveillante critique aux formes les plus pures et les plus correctes l'auteur qui se perdait dans le néologisme. De pareilles sociétés s'élevèrent dans toutes les villes d'Italie, avec des titres plus ou moins bizarres, et sous des formes plus ou moins puériles et pédantesques. Sous le patronage d'Hippolyte de Médicis, Claude Tolommei fonda les Académies de *la Vertu* et de *lo Sdegno*; l'Académie des *Enflammés* fut fondée à Padoue; celle des *Ardeurs*, à Bologne; à Ravenne, celle des *Informes*; à Césène, celle des *Réformés*; à Spolète, celle des *Obtus*; à Sienne, celle des *Rustres* (*Rozzi et Intronati*, 1525); à Rome, celles de *Animosi*, des *Gymnosophistes*, à Florence, celles des *Humides*, du *Son* (*della Crusca*). Cette dernière, fondée, en 1582, par Grazzini (*voy.*) et le chevalier Leonardo Salviati, s'est immortalisée dans l'histoire de la philologie par son grand Vocabulaire, qui parut pour la première fois en 1612, à Venise*. Par ce travail de l'Académie florentine, la langue toscane ou italienne fut irrévocablement constituée comme langue écrite.

Sans aucun doute, ces Académies contribuèrent, malgré leurs titres futiles, à répandre et à entretenir l'enthousiasme littéraire, à maintenir, pour la langue, des règles nécessaires; mais les grands poètes ne sont point sortis du sein de ces sociétés. Si de pareilles institutions sont favorables à la forme du langage, jamais, ni en Italie, ni dans un pays quelconque, elles n'ont fait jaillir l'étincelle électrique du génie qui descend du ciel sans leur intervention.

Vers la fin du xvi^e siècle, le rythme poétique reçut un remarquable développement par l'introduction des premiers opéras. Les Italiens commençaient à sentir la valeur musicale de leur langue, sans compter que leur organisation d'hommes du midi devait leur faire rechercher les molles et voluptueuses jouissances que donne le chant théâtral. Avec

(*) La première édition de Florence parut en 1691, 4 vol. in-fol. On estime surtout celle de 1729-38, 6 vol. in-fol. Depuis parurent divers compléments dont on trouve la substance dans le *Dizionario della Lingua italiana*, Bologne, 1819-26, 7 vol. in-4°.

ce goût prédominant de la nation pour l'opéra coïncide, au xvii^e siècle, l'apparition de deux poètes, qui possédaient aussi au plus haut degré le sentiment du rythme : l'un, Chiabrera, introduisit la forme savante de l'ode antique; l'autre, Marini, encadra ses extravagantes idées et ses images excentriques dans les strophes les plus mélodieuses et les plus suaves. Au xviii^e siècle, Métastase (*voy.*) parsema ses opéras d'ariettes, où la prosodie atteint son plus haut degré de perfectionnement; les organisations les plus rebelles à l'harmonie des vers ne sauraient lire ceux de Métastase sans les chanter mentalement; jamais la langue parlée n'est arrivée à une pareille mélodie; le son des paroles semble appeler le son des instruments : ce sont deux moitiés d'âme qui se cherchent pour consommer une mystérieuse union.

Sauf ce développement musical, la langue italienne, toutefois, était restée stationnaire au xvii^e siècle. L'Italie s'endormait dans la mollesse après le magnifique élan de la Renaissance; et dans ce sommeil des intelligences et des ouvrages, dans cet assoupissement politique et moral, le moule des grandes pensées, la langue, ne s'élargissait point. La forme transmise par les maîtres suffisait aux imitateurs : on vivait sur le passé. Dans la seconde moitié du xviii^e siècle, l'irrésistible influence de l'esprit français se fit sentir au-delà des Alpes, à un tel point qu'il y eut conflit entre la langue française et la langue italienne, et que cette dernière accepta l'empreinte de sa toute-puissante voisine. La prose italienne se francisa; la syntaxe accepta les constructions françaises; le vocabulaire ouvrit ses colonnes aux termes français : rarement on vit un servilisme plus complet d'une langue à l'égard d'une autre, et la littérature suivit le même mouvement. A l'exception d'Alfieri (*voy.*), qui affectait de donner à la langue italienne amollie un vernis de dureté, en brisant les phrases, en accumulant les monosyllabes et les cacophonies avec autant de soin que d'autres en mettent à les éliminer; à l'exception d'Alfieri, de Parini, de Napione, de Biagioli, de Monti; tous les esprits se précipitaient sur la route

battue de l'imitation ultramontaine; et cependant les armées françaises n'avaient pas encore porté les drapeaux de la république et les aigles de l'empire jusqu'au phare de Messine.

En 1814, une réaction salutaire et vraiment nationale se fit sentir. On retrancha autant que possible les termes d'origine étrangère, et, retournant vers la pureté de la langue italienne primitive, on remit en honneur les formes dantesques; les expressions proscrites reprirent cours comme de vieilles médailles rendues à la lumière. En même temps éclatait une opposition systématique contre les prétentions toscanes. Enrichir le fonds commun de la langue, telle fut la devise que bon nombre d'écrivains inscrivirent sur leur drapeau; ce fut un véritable appel à la révolte contre la tyrannie de la Crusca. Monti ébranla l'autorité du dictionnaire de 1612; le comte Jules Perticari, dans son ouvrage *Dell' amor patrio di Dante* (Milan, 1820), se constitua le chef de cette levée de boucliers. Dans une querelle littéraire de cette nature, un étranger ne saurait sans présomption se constituer arbitre; il ne peut que montrer les deux camps en présence. Le résultat le plus positif de cette lutte un peu intolérante, c'est la mise au jour de beaucoup de vieux ouvrages qui étaient restés jusqu'alors manuscrits; c'est la langue enrichie par beaucoup de termes oubliés, par des expressions provinciales élevées peu à peu à la dignité de tournures littérales; c'est le perfectionnement des dictionnaires et de la synonymie; c'est enfin l'étude approfondie des dialectes, qui ont, ainsi que nous l'avons fait remarquer, une bien plus grande importance en Italie que dans les autres pays de l'Europe.

Ainsi, Fernow, dans ses *Études sur Rome*, énumère jusqu'à quinze dialectes principaux, parmi lesquels le toscan à lui seul compte six subdivisions. Ces quinze dialectes ont tous servi à quelque auteur, qui préférerait par patriotisme employer le langage de sa ville natale. Le dialecte le plus riche en productions littéraires, c'est celui de Venise; il se distingue par sa mollesse: c'est une langue d'enfants, de femmes et de vieillards qui, par non-

chalance ou incapacité, adoucissent ou effacent les consonnes mâles et fortes; c'est la langue des gondoles, où des soupirs d'amour s'exhalent dans le silence de la nuit; c'est la langue des sbirres qui chuchotent dans l'ombre. Le dialecte lombard, remis en honneur par Manzoni (voy.), porte, au contraire, l'empreinte plus mâle d'une population agricole; le dialecte piémontais se ressent du voisinage de la France; le dialecte génois, dans ses inflexions rauques et étranges, semble avoir retenu quelque chose du contact des marchands de Gênes avec tant de populations semi-barbares que l'esprit d'entreprise leur faisait visiter; les dialectes du centre de l'Italie (des Légations, de la Romagne, de la Toscane, de l'État de l'Église), s'éloignent moins que les autres du langage écrit, parce qu'ils occupent en partie le sol où ce dernier a pris racine; le dialecte florentin a, dans sa prononciation, des âpretés gutturales; le dialecte romain est large et sonore: le Transtévérin ne se croit-il pas le descendant direct du peuple-roi? A Naples, le lazzarone indolent et le pêcheur aiment à tronquer les syllabes, à transposer les lettres; son dialecte est naïf; ses tournures sont vives, piquantes; son accent rude, semi-africain. En Sicile, le dialecte a toujours conservé une grace idyllique; il est doux, sans tomber dans la mollesse du dialecte vénitien. Le dialecte sarde conserve des vocables dont l'origine, peut-être orientale, se perd dans la nuit des temps. Dans les îles de Malte, de Gozzo, de Comino, le peuple parle un dialecte presque arabe, entremêlé de mots qui sont empruntés à toutes les langues de l'Europe.

Indépendamment de ces dialectes, dont nous effleurons les noms et les qualités, il s'est formé, sur une partie du littoral de la Méditerranée, surtout dans les échelles du Levant, pour les besoins du commerce et des relations journalières, un langage mixte, appelé *langue franque*, dont le vocabulaire est presque tout entier emprunté à la langue italienne. Mais c'est là tout ce que celle-ci a fait de conquêtes sur le sol étranger* : différente

(*) Il faut excepter quelques portions de la Suisse méridionale et quelques provinces de la domination autrichienne, où l'on parle italien.

en cela de ses sœurs romanes, elle n'a pas envahi la moindre partie de cet immense continent transatlantique qu'un Gênois a découvert et auquel un Florentin a donné son nom. Elle n'y résonne que dans quelques salles de spectacle, et l'opéra a dû lui servir de passeport.

On est convenu de faire entrer l'italien comme langue facile, comme langue d'agrément, dans le plan d'une bonne éducation. Cette idée de l'extrême facilité de l'italien est une étrange erreur accréditée, comme beaucoup de lieux communs, par une longue prescription et maintenue par la grande ligue des amours-propres, qui aiment à briller à peu de frais. On arrive assez vite, il est vrai, à se rendre maître d'une série de mots et de phrases banales; mais la syntaxe italienne est délicate; des nuances presque imperceptibles changent le sens et la portée d'une phrase; la prononciation, qui, de prime abord, paraît simple, est d'une exquise finesse; l'accentuation la plus rigoureuse donne toute sa valeur à cette langue éminemment musicale. Rien n'égale la justesse d'une oreille italienne, qui transporte dans le langage parlé toutes les exigences du chant; et l'étranger qui estropie, avec le plus grand sang-froid et la confiance la plus entière en son savoir, ces constructions perfides, le voyageur septentrional qui étouffe dans son gosier barbare cette harmonieuse prosodie, cette molle cantilène, se couvre, sans qu'il s'en doute, aux yeux de l'indigène et du connaisseur, d'un immense ridicule. *Lingua toscana in bocca romana*, ou construction florentine et prononciation romaine, tel est le précepte proverbial qui résume depuis des siècles l'application de la grammaire italienne.

Quoique l'italien ne soit pas parlé avec une grâce égale et une régularité parfaite sur tous les points de la péninsule*, quoique quelques-uns de ses dialectes étonnent par leur rudesse, ce n'en est pas moins un des privilèges de ce merveilleux pays, encadré par les Alpes et la mer, de posséder une langue en harmonie avec son ciel. Et lorsque le Dante définit l'Italie :

Il bel paese dove il si suona,

(*) La noblesse et les négociants parlent un italien horriblement francisé.

il n'a fait que rendre justice, dans ce vers simple et concis, à sa patrie et au beau langage, qu'il a lui-même si puissamment contribué à former*. L. S.

ITALIENNE (LITTÉRATURE). Jusqu'au XIII^e siècle, on ne rencontre, en Italie, que la poésie chevaleresque et passionnée des troubadours provençaux. Dans la Lombardie, la langue provençale était parfaitement comprise; les poètes de la Provence séjournaient souvent à la cour des grands seigneurs lombards. Auprès d'Azzo VII d'Este (1215-1264), vivaient à Ferrare les provençaux Raimbaud di Vacheiras, Raimond d'Arles, Améric de Reguilain; ils chantaient les princesses Constance et Béatrice d'Este, car l'amour remplissait presque exclusivement les vers des troubadours: la poésie moderne est la fille de l'amour romantique, de cette passion chaste et résignée dont les *minnesænger* allemands ont offert le modèle. Les poètes italiens rimaient leur douleur en langue provençale; Sordello de Mantoue passa lui-même les Alpes, pour se familiariser avec le langage poétique qu'affectionnaient les princes et les nobles dames.

(*) Pour l'étude spéciale de la langue italienne, ses origines et son mécanisme, on consultera avec fruit les ouvrages suivants : *Grammatica pedagogica elementare italiana*, Brescia, 1828; Cerutti, *Grammatica filosofica della lingua italiana*, Rome, 1839; Mazzoni Toselli, *Origine della lingua italiana*, Bologne, 1832; *Studii sulla lingua italiana*, par Benedetto Castiglia, Palerme, 1836. Il a paru en général, depuis 1833, plus de 60 grammaires italiennes; les meilleures sont celles d'Ambrosoli, Gherardini, Vauzon, Zanetti, etc. On peut citer aussi la *Grammaire italienne élémentaire* de Martelli, Paris, 1826. Tout le monde connaît la Grammaire de Veneroni, à l'usage des Français, dont il existe un grand nombre d'éditions; d'autres grammaires françaises italiennes sont dues à Biagioli et à Vergani. On consultera de même : *Atti della I. R. Accademia della Crusca*, vol. II et III, Florence, 1829; *Biblioteca italiana*, 1830; *Vocabolario della Crusca*, 12^e éd., par Paolo Zanotti, Vérone, 1836 (pour les éditions antérieures, voir la note de la page 164); *Dizionario della lingua italiana*, Padoue, 1827, in-4°; *Vocabolario universale italiano*, Naples, 1828, 2 vol. in-4°; *Nuovo Dizionario dei sinonimi della lingua italiana*, par M. Tomaseo, notre savant collaborateur, Florence, 1830-31; 6^e éd., Florence, 1839, 2 vol. in-8°. Les principaux Dictionnaires italiens et français sont celui d'Alberti (*voy.*), nouv. éd., Milan, 1837, 2 v. in-4°, dont il existe aussi des abrégés; celui de Barberi, Basti et Cerati (Paris, 1825-40, 2 gros vol. in-4°), etc. Les Allemands ont Jagemann, Valentini, Filippi, etc.

Malgré ce contact avec un pays éminemment lettré, les premiers essais de poésie indigène n'appartiennent point à la Lombardie; on eût dit au contraire que le voisinage de la Provence étouffait la verve nationale; d'ailleurs la langue lombarde était rude et peu flexible. Mais en Sicile, où une peuplade poétique, nullement adonnée au lucre, parlait un dialecte doux et gracieux, où une cour, modèle des vertus chevaleresques (*voy.* HOHENSTAUFFEN), applaudissait et couronnait les poètes, on vit, dès le commencement du XIII^e siècle, la poésie pastorale et érotique se développer. Parmi ces poètes qui, dans la patrie de Théocrite, réveillèrent les vieux échos au son de leur lyre, on nomme l'empereur Frédéric II lui-même, son fils naturel Enzo, et son chancelier Pierre des Vignes. Mais, après l'an 1300, ces accords, sans cesser tout-à-fait, n'excitent plus la sympathie de l'Italie entière; le sceptre poétique avait déjà passé aux mains des Toscans. Guittone d'Arezzo; Guido Guinicelli, de Bologne; Brunetto Latini, auteur du *Tesoretto* et maître de Dante; Guido Cavalcanti, cet Aristote rimeur, auteur d'une canzone qui forme une espèce de poème didactique sur l'amour; Cino da Pistoja, l'amant et le chantre de la belle Selvaggia; Dante da Majano, homonyme et ami du véritable créateur de la poésie italienne, tous ces talents secondaires, précurseurs ou contemporains, aujourd'hui oubliés, d'un homme de génie, chantèrent en dialecte toscan, et dans les formes provençales, le thème inépuisable de l'amour.

Dante Alighieri (1265-1321) résuma, dans sa colossale épopée les croyances, les haines politiques et le savoir scolastique de son temps (*voy.* son article). La *Divine Comédie* est un labyrinthe gothique, couvert du brouillard de l'allégorie; mais le poète tient un fil conducteur à travers ces mystérieux nuages : c'est son amour pour Béatrice. Prosateur presque aussi remarquable que poète, il dépose dans son *Convito* les trésors de son savoir, et dans sa *Vita nuova* une analyse psychologique de son amour. Dante s'offre aux yeux de la postérité comme le représentant de son siècle et de son pays;

il se montre, escorté de Françoise de Rimini et d'Ugolin, auxquels il a prêté, par ses accents terribles et tendres, une vie immortelle.

Parmi les contemporains de Dante, l'histoire littéraire cite encore les noms de Cecco d'Ascoli (brûlé comme magicien en 1327), auteur de *l'Acerba*, poème didactique sur la morale, la religion et la physique; de Francesco da Barberino, auteur des *Documenti d'amore*; de Fazio degli Uberti, qui, dans son *Dittamondo*, versifia des notions géographiques et astronomiques. Tous ces poèmes sont des essais malheureux; imitations maladroites de Dante, qui devait rester isolé sur les hauteurs où il s'était placé par le droit du génie.

Pétrarque (1304-1374) arrive par une autre route à l'immortalité (*voy.* son article). Dans plus de trois cents sonnets, canzoni et sestines, il célébra un amour idéal, et fit, sur un sujet monotone, des variations remplies d'une si douce et mélodieuse poésie, qu'après cinq siècles encore, les esprits délicats prêtent l'oreille aux plaintes du poète. L'enthousiasme rêveur et tendre qui a inspiré les vers de Pétrarque fera toujours vibrer à l'unisson les cordes de ces âmes passionnées, qui confondent dans une mystérieuse alliance l'amour de la créature et celui du créateur. L'union de l'amour platonique avec la religion, voilà le secret de l'inspiration de Pétrarque; voilà pourquoi

Vaucluse a retenu le nom chéri de Laure.

Pétrarque est le père de ces nombreux chantres élégiaques qui, dans les temps modernes, ont trouvé des modèles inimitables dans Klopstock et dans Lamartine.

Boccace (1313-1375), l'ami de Pétrarque, mais non pas comme lui l'amant résigné de la beauté idéale, a consigné dans son *Decamerone* la chronique scandaleuse du temps et les anecdotes peu chastes que renfermaient les anciens fabliaux. Le *Décameron* est imprégné de sensualité; l'ardeur enivrante des nuits d'été sous un ciel d'Italie a passé dans ces dangereux récits. Indépendamment de sa mission érotique, Boccace (*voy.*), ainsi que Dante et Pétrarque, en avait assumé

une autre encore, celle de propager l'amour des études classiques.

Après ces glorieux triumvirs, il se passe près d'un siècle sans qu'une production littéraire de premier ordre s'offre à nos yeux. On eût dit que les esprits avaient besoin de se reposer, de se mettre au niveau des idées mises en circulation par les trois poètes qui ouvrent d'une manière si brillante l'histoire de la littérature italienne. Peut-être l'étude de l'antiquité absorbait-elle aussi les intelligences. Quoi qu'il en soit, nous ne trouvons dans cet espace que des imitateurs : ce sont d'une part les pétrarquistes ; de l'autre, les *novellieri* ; et, en troisième lieu, les poètes didactiques tels que Paganino Bonafede de Bologne, qui a chanté l'agriculture, et Federigo Frezzi, qui a fait un poème allégorique intitulé *Il Quadri-regio*. Vers le milieu du xiv^e siècle naît la satire burlesque : ce sont le *novelliere* Sacchetti et Pucci, qui écrivent des sonnets satiriques ; c'est Nicolo, l'aveugle d'Arezzo, qui, du haut d'une estrade, chante des historiettes ecclésiastiques et mondaines ; c'est le barbier Burchiello de Florence, dont la boutique est fréquentée par les grands et les petits qui prêtent une oreille avide à ses vers passablement grossiers.

Dans cet intervalle, la maison de Médicis (*voy.*) s'était élevée, et renouvelait à Florence les merveilles du siècle de Périclès. Côme, le père de la patrie, s'était constitué le protecteur des lettres et des arts ; son petit-fils, Laurent-le-Magnifique (1448-1492), hérita de son esprit, et continua son œuvre. Homme d'état par sa position, poète et érudit par goût et par vocation naturelle (*voy. l'art. précédent, p. 162*), il amena pour la littérature italienne une nouvelle ère d'éclat et de prospérité. Des études vraiment *humanitaires* occupaient alors dignement les esprits, sans les étouffer sous une érudition pédante ; des fêtes brillantes, des tournois, des cavalcades, des marches triomphales, des folies de carnaval, donnaient une pâture à l'imagination du poète et de l'artiste ; la découverte de l'imprimerie activait encore le mouvement des intelligences. Laurent de Médicis chanta la belle Lucrezia Donati dans des sonnets où respire le génie de Pétrar-

que ; son poème allégorique *L'Ambra*, celui de la chasse au faucon, le *Simposio* et l'*Altercazione*, appelleraient l'attention du littérateur sur leur auteur, même s'il n'était point né, comme Laurent, dans les hautes régions sociales. Laurent écrivit aussi un commentaire sur ses propres sonnets : ce travail rappelle le *Convito* du Dante. Un ami du prince, le savant helléniste Angelo Ambrogini, surnommé Poliziano, ne dédaigna point de chanter un tournoi, où la valeur du jeune Laurent et de son frère Julien avait brillé d'un vif éclat, et de composer pour les fêtes de la cour l'opéra d'*Orphée*, composition faible encore, mais qui servira de point de départ à ces genres de poèmes.

Dans le cercle des philosophes, des savants et des poètes qui illustrèrent Florence à cette belle époque, viennent se placer les trois frères Pulci (*voy.*). Bernardo Pulci traduit les églogues de Virgile ; Luca Pulci célèbre le même tournoi que A. Politien avait jugé digne de sa muse, et dans un poème chevaleresque (*Ciriffo Calvaneo*), il se fait le précurseur de son jeune frère Luigi Pulci. L'esprit de la vraie chevalerie était alors à l'agonie : aussi ces temps héroïques, qui disparaissaient dans le passé, agissaient-ils plus vivement sur les imaginations ; les romans de chevalerie allaient se transformer en épopée chevaleresque. Mais ni Luc Pulci, ni son frère Louis, l'auteur du *Morgante maggiore*, ni Bojardo (*voy.*), le chantre de l'*Orlando innamorato*, n'étaient à la hauteur de cette tâche. Il ne s'agissait pas d'une simple traduction de la prose surannée en vers modernes : l'esprit du siècle commençait à se moquer de l'esprit d'aventure, tout en rendant justice à la grandeur d'âme, à l'héroïsme des anciens chevaliers ; la chevalerie était passée de mode : une solennité un peu burlesque devait nécessairement régner dans ce nouveau genre d'épopée. Or, pour saisir cette manière, il fallait un talent d'une admirable souplesse ; disons plus, pour deviner ce goût complexe, il fallait un homme de génie : cette place sera prise par l'Arioste, au commencement du xvi^e siècle.

Le siècle de Laurent fit éclore aussi une innombrable quantité de sonnets et

de canzones (*voy.*), chantant toujours le même thème de l'amour, avec plus ou moins d'afféterie. Girolamo Benivieni, ami du prince, fait une célèbre canzone sur *l'Amour divin*, qui obtient l'honneur d'un commentaire écrit par Pic de la Mirandole (*voy.*). Des femmes aussi aspirent au titre de poètes : dans ce groupe brille la mère de Laurent, Lucrèce Tornabuoni, puis sainte Catherine de Bologne, Isabelle d'Aragon, mère du duc de Milan Jean Galeaz Sforza, Serafina Colonna, Batista de Montefeltro, Bianca d'Este. Mais au-dessus de ces noms moins connus s'élève celui de l'improvisateur Serafino d'Aquila (mort en 1500, à l'âge de 35 ans), dont les vers sont malheureusement remplis de ces pensées raffinées que l'on a stigmatisées du nom de *concetti*. L'amour malheureux remplit presque toujours ses sonnets, ses épîtres, ses *capitoli*, ses *desperate*, ses *strambotti*, ses *barzelette*, ses *frottole* (*Lieder*). Antonio Tebaldeo, de Ferrare (1456-1538), est moins prétentieux et presque aussi fécond que Serafino. L'improvisateur Bernardo Accolti (m. vers 1534), surnommé *l'Unico d'Arezzo*, fils de l'historiographe Benedetto Accolti, quoique contemporain de l'Arioste, appartient encore, par son genre pompeux et prétentieux, à la génération qui admirait Serafino (*voy. IMPROVISATEUR*). Il Notturmo (pseudonyme d'un Napolitain); Cristoforo, surnommé *l'Altissimo*; Antonio Fregoso, patricien génois et auteur du poème de *la Cerva bianca*; Achillini, l'auteur du *Viridario*; bien d'autres noms encore remplissent les pages des histoires littéraires. C'est un essor spontané de talents qu'aucune société savante n'entrave et que la faveur des princes va chercher de toutes parts; c'est un mouvement printanier qui s'empare des intelligences, et qui prouve que les fleurs écloses sur l'arbre de la civilisation moderne ne sont point le produit artificiel de la greffe.

La prose, vers la fin du xv^e siècle, était encore peu avancée. Matteo Spinelli (1230-1268), le plus ancien prosateur italien, avait écrit la chronique des temps de Frédéric II de Souabe, et de Manfred, dans un style rempli de provincialismes apuliens. Dino Compagni s'était fait le

chroniqueur de Florence, alors (1282) déchirée par les factions. Une foule de chroniques locales, écrites presque toujours dans le dialecte particulier d'une ville, remplissent cet intervalle. Telle est, par exemple, la *Chronique de Padoue*, écrite par les deux Cortusi, et continuée par quelques anonymes. Lodovico Monaldeschi (mort en 1442, âgé de 115 ans) composa en dialecte romain l'histoire de son temps. La *Chronique de Sienne* (jusqu'en 1352) est l'ouvrage d'André Dei et d'Agnolo di Tura; deux tapissiers, Donato et son fils Neri, continuent cet ouvrage naïf jusqu'en 1384; Castello da Castello se fait le chroniqueur de Bergame (1378-1407) : c'est, d'après l'expression énergique de Jean de Müller, une histoire de cannibales. Au-dessus de ces écrivains s'élèvent les deux Villani (Jean et Matteo) par leurs doctrines sur la politique républicaine et par leur connaissance des hommes; mais leur style est diffus : la véritable prose historique ne naîtra qu'avec Macchiavelli.

Nous touchons à l'âge d'or de la littérature italienne (*il buon secolo*), de 1490 à 1600; époque remarquable, où des événements étranges et des hommes qui se placent au niveau des événements occupent la scène de l'histoire. Dans ce grand ébranlement du monde moderne, les esprits inquiets et actifs de l'Italie, refoulés du terrain de la politique, que les étrangers envahissent, se jettent de préférence dans les arts et la poésie. La nation entière, les conquérants étrangers eux-mêmes, encouragent et excitent les artistes et les poètes; les princes italiens ne font point défaut au culte des beaux vers, et accueillent avec bienveillance les nourrissons des muses. A Rome, c'est le fils de Laurent-le-Magnifique, le pape Léon X (*voy.*), qui réunit autour de lui une cour de littérateurs de haut et bas étage; son cousin Clément III et le cardinal Hippolyte de Médicis (*voy.*) honorent, comme lui, les savants et les artistes. A Ferrare, Alphonse d'Este (*voy.*) accueille l'Arioste; son fils Hercule II protège aussi le théâtre, et son petit-fils Alphonse II arrive à l'immortalité, grâce à la *Jérusalem délivrée* que le Tasse lui dédie. A Mantoue, à Guastalla et à Sabionetta, les différentes branches de la noble famille des Gonzague

(voy.) rivalisent dans la protection qu'ils accordent aux lettres; le marquis François I^{er} de Gonzague (1484-1519) sait manier à la fois la plume et l'épée; Frédéric, le premier duc de Mantoue, soutient le théâtre; le duc Vincent cultive l'amitié du Tasse; Ferrante, duc de Guastalla, se fait le rival dramatique de l'auteur d'*Aminta*; Curzio Gonzague compose un poème épique; Luigi Gonzague, le Rodomont, écrit des stances. De nombreuses académies (voy. p. 164) répandent l'amour des beaux vers. On ne trouve dans l'histoire littéraire d'aucun pays un spectacle comparable à celui qu'offre l'Italie au commencement du xvi^e siècle. Les esprits positifs diront que ce penchant pour la poésie, qui dominait les princes et les sujets, ressemblait à une maladie épidémique; les âmes enthousiastes n'y verront qu'un grand concert auquel tous les talents étaient conviés.

Notre embarras est grand au milieu de ces torrents d'harmonie. Comment faire la part à la foule des talents de second et de troisième ordre, après avoir signalé les royautés du Parnasse?... Celles-ci sont reconnaissables de loin, à leur taille imposante, à ce front large et serein, couronné de lauriers que trois siècles n'ont point flétris. Voici Lodovico Ariosto (1474-1533), ambitieux comme César, puisqu'il préfère être le premier poète toscan, plutôt que le second des poètes latins. L'Arioste (voy. son article) occupe dans la poésie épique de l'Italie le même rang que Pétrarque dans la poésie lyrique. Le *Roland furieux* est une vaste galerie de contes romanesques, de passions et de paysages, où le lecteur chemine, sans se fatiguer jamais, entraîné par un récit élégant, spirituel et facile; séduit par cette molle ondulation de la stance italienne, que l'on dirait créée tout exprès pour cette voluptueuse épopée. Si le domaine de la fable envahit souvent celui de la réalité, dans ce merveilleux poème, la raison n'est point choquée de ces empiétements; car le sourire sceptique, la fine moquerie de l'auteurs'attachent traîtreusement aux chevaliers et aux dames lancés dans le pays des aventures. L'Arioste est un poète sans foi : il versifie pour amuser; dans ses *capitoli amorosi*, il offre

au lecteur de véritables élégies antiques, et, dans ses *satires*, de charmantes confessions où il déverse sa bile sur les hommes et sur les choses. Il est moins heureux dans ses comédies érudites, genre qui ne convint jamais à la foule, enthousiaste de la comédie improvisée (*commedia dell' arte*).

La littérature toutefois est inondée de ces pièces, tragiques ou comiques, taillées sur le patron des auteurs anciens*. Les comédies qui ont surnagé dans ce déluge, sont : la *Calandra* (imitation des Ménéchmes) de Bernardo Divizio da Bibbiena, que Léon X fit cardinal; la *Clyzia* et la *Mandragora* de Machiavel, qui serait peut-être devenu le Molière de l'Italie, s'il n'avait mieux aimé se faire le premier historien politique de sa patrie; *Il Marescalco* de Pierre l'Arétin (voy.), qui peint les sottises contemporaines avec la verve impudente qui fait le fond de son talent; *La Strega* de Francesco Grazzini (voy.), dit *il Lasca*, auteur de beaucoup de satires burlesques; *La Sporta* et *L'Errore* de Gelli, bonnetier et académicien de Florence; la *Vedova* de Nicolo Buonaparte (voy. T. III, p. 665); quelques farces d'Agnolo Firenzuola, et quelques comédies de Salviati, l'un des fondateurs de la Crusca. Mais, dans cette longue série, il ne se rencontre pas une pièce qui puisse marcher de pair avec les chefs-d'œuvre du théâtre français; la *Mandragore* seule est une bonne comédie originale, quoique l'intrigue en soit sale et repoussante.

Les auteurs tragiques se traînent aussi dans l'ornière de l'imitation; le déclamateur Sénèque est leur modèle. La première tragédie régulière, c'est la *Sofonisbe* de Trissino (1478-1550), ce versificateur savant, froid et ennuyeux, en grand respect auprès des philologues, honni par Voltaire, et à peu près oublié par la postérité, malgré son grand échafaudage épique, intitulé : *L'Italie délivrée des Goths*. La *Tullia*, de Lodovico Martelli; la *Canace*, tragédie mythologique de Sperone Speroni; l'*Orbecca*, de Cinzio Giraldi; les tragédies de Lodovico Dolce, sont toutes des imitations ou des repro-

(*) Dans la Dramaturgie de Léon Allacel, on trouve les titres de plus de 5,000 pièces de théâtre imprimées depuis 1500 jusqu'en 1736.

ductions plus ou moins heureuses de la tragédie latine.

L'originalité de la littérature italienne réside surtout dans le poème épique et la satire. Un poème tel que le *Roland furieux* dut traîner à sa suite une queue d'imitateurs. Histoire sainte et profane, légendes, traditions, tout est mis en épopée. Deux noms s'élèvent au-dessus de la foule, ceux de Berni et de Bernardo Tasso (voy. ces noms) : le premier, créateur du genre *bernesque*, donne une nouvelle forme à la poésie burlesque des Italiens, en unissant (dans son *Orlando innamorato*) l'élégance de l'Arioste à la gaité insolente de Burchiello; le second est plus célèbre comme père de Torquato Tasso que comme auteur des 56,000 vers de *l'Amadigi* (Amadis de Gaule) et des 21 chants de *Floridante* *.

A l'Arioste se rattache encore la satire érudite, c'est-à-dire l'imitation de la satire antique. Ercole Bentivoglio (voy.), descendant des seigneurs de Bologne, attaque dans ses vers les étrangers qui tyrannisent l'Italie; Luigi Alamanni (voy.), l'élève de Virgile, l'auteur correct d'un poème sur l'agriculture et de deux épopées (*Girone il Cortese* et *l'Avarchide*), écrit des satires élégantes qui rentrent plutôt dans le genre de l'épître; Pietro Nelli persifle les ecclésiastiques et les avocats. Mais ce n'est point encore là une satire nationale : celle-ci se trouve tout entière dans les vers impudents de Pierre l'Arétin (m. 1557) qui a fait fleurir la littérature du scandale, la satire libertine. L'Arétin, cet homme pétri de fange, dont la devise : *Tout pour de l'argent!* n'a que trop été adoptée depuis, gaspilla un admirable talent dans la satire personnelle; se fit craindre par les uns, diviniser par les autres, mais surtout payer par les grands et par les riches, qui achetaient ses louanges ou son silence. On vit pourtant s'élever contre lui Berni, et Nicolo Franco de Bénévent qui avait d'abord été son ami, et s'était fait une réputation presque aussi redoutable **. A la même

(*) Parmi les épopées, nous citerons encore les *Larmes de Saint-Pierre*, par Luigi Tansillo, auteur du *Vendemmiatore*, ouvrage prohibé.

(**) Il eut une fin moins heureuse que son rival : le pape Paul II pour donner un exemple, fit pendre le Bénéventin à Rome.

classe d'aventuriers appartient Teofilo Folengo, plus connu sous le pseudonyme de *Mertinus Coccaius*, auteur de ce langage baroque, tissu de mots latins et italiens, qu'on a appelé *poésie macaronique*.

En quittant cette littérature ignominieuse ou futile, l'œil aime à se reposer sur deux figures calmes et honnêtes, celles de Sannazar (1458-1530) et de Rucellaï (1475-1525). Sannazar, honoré par les rois de Naples, Ferdinand I^{er}, Alphonse VI et Frédéric (d'Aragon), célébra l'amour romantique et pastoral dans son gracieux poème de *l'Arcadie*. Rucellaï, l'amant passionné des abeilles, chanta ces insectes laborieux dans un poème (*Le Api*) qui est le fruit d'une inspiration réelle. Comme auteur tragique, Rucellaï mérite aussi une mention spéciale : son *Oreste* est une heureuse reproduction de *l'Iphigénie en Tauride* d'Euripide.

La littérature des sonnets, dans cette première moitié du xvi^e siècle, continue à être cultivée comme par le passé. Depuis que Laurent de Médicis eut épuré ce genre de poésie, on revint de préférence à l'imitation pure et simple de Pétrarque. Le cardinal Pietro Bembo (voy.), de Venise, déposa dans 148 sonnets ses rêveries amoureuses; trois de ses compatriotes cherchèrent à l'imiter : ce furent Antonio Broccardo, Bernardo Cappello, Domenico Veniero. Ce dernier, cloué pendant 30 ans sur un lit de douleur, fit des vers imprégnés d'un stoïcisme religieux. Le libertain Molza (1489-1544), aux gages de tous les Mécènes du jour, répandit sur plus de 400 sonnets une teinte originale, hardie. Claude Tolommei, de Sienne, plus vicieux et plus méprisable que Molza, se délassait de la guerre par la culture des lettres. Guidiccione, de Lucques, fit des sonnets patriotiques; l'historien Angelo Costanzo, de Naples, imita Sannazar, dont les canzones, insérées dans son *Arcadie*, appartiennent aux productions lyriques les plus gracieuses.

Les femmes poètes réclament aussi une mention honorable. A leur tête marche la digne épouse du marquis de Pescaire, Vittoria Colonna (m. 1547), qui offrit au monde, dans un siècle corrompu, le modèle de toutes les vertus domestiques. Son mari

était « le soleil de ses pensées, » le sujet de ses chants, et lorsqu'il mourut après la bataille de Pavie (voy. PESCARA), Vittoria Colonna (voy. ce nom) se hâta d'ensevelir dans un cloître, à Rome, ses charmes et son talent de poète. Véronique Gambara, de Brescia (1485-1550) écrivit des sonnets philosophiques. Tullia d'Aragona, l'amante du poète idyllique Girolamo, fit des sonnets passionnés. Tarquinia Molza, la petite-fille du poète, ne se borna point à la gloire facile des vers lyriques : helléniste habile, elle traduisit en italien quelques dialogues de Platon.

Vers le milieu du xvi^e siècle, le caractère spécial que Pétrarque avait imprimé au sonnet se perdit de nouveau; toutes les pièces de circonstances se transformèrent en sonnets : énigmes, demandes et réponses (*proposte e riposte*), idylles (*sonetti boscherecci*), dithyrambes, cantiques (*sonetti spirituali*), chants de forgeron (*sonetti polifemici*), tableaux de la vie de pêcheur ou de navigateur (*sonetti maritimi*). A la place des canzones, on cultiva davantage les stances, ces poèmes, moitié lyriques, moitié descriptifs, qui se prêtent à merveille aux rêveries de l'amour*.

Nous touchons à la seconde moitié du xvi^e siècle, si fécond en talents. Ici le nom de Torquato Tasso (1544-1595) domine l'histoire littéraire. Si la chevalerie a été ridiculisée par le chantre de Roland, cette belle institution renaîtra, aux accents du Tasse (voy.), plus brillante, plus poétique qu'elle ne le fut à son berceau. La *Jérusalem délivrée*, cette Iliade chrétienne, est imprégnée de religion, d'héroïsme et d'amour idéal, ces trois sources les plus pures de toute inspiration lyrique ou épique, parce qu'elles partent du cœur. Le Tasse est une âme candide comme Pétrarque, tourmentée comme J.-J. Rousseau. Désorienté, maladroit au milieu d'hommes cupides et immoraux, délicatement passionné dans un monde froid ou sensuel, il a fait ses poésies ly-

(*) Tel est, par exemple, le poème lyrico-didactique de Lodovico Martelli, *A la louange des dames* (*In lode della donne*). On appelle ces poètes du nom générique de *seicentisti*, de même qu'on désigne Dante et les poètes ses contemporains sous le titre de *tridentisti*.

riques dépositaires de sa tendresse et de ses souffrances. Dans son *Aminta*, il a fondé un nouveau genre, celui de la comédie pastorale, se laissant inspirer par l'idée de l'âge d'or, qui n'a de réalité que dans le cœur des poètes. On retrouve dans la touche suave et délicate de l'*Aminta* le créateur des jardins d'Armide, le père de Clorinde et de Tancrède. La mélancolique figure du Tasse, de ce poète éminemment catholique et féodal, contraste singulièrement avec la mine sardonique de l'Arioste, avec le regard lubrique et insolent de l'Arétin, avec l'attitude compassée ou pédantesque du Trissin ou d'Alamanni. L'amant d'Éléonore, l'hôte du cachot de Ferrare, s'est fait une place à part dans la galerie des poètes italiens et étrangers : c'est un privilège chèrement acheté par ses malheurs.

La prose italienne va prendre, au xvi^e siècle, un grand essor. La littérature des novellieri est représentée par Marco Bandello (m. vers 1562), par Molza, Grazzini, Giamb. Giralaldi et Straparola da Caravaggio. Mais la littérature futile n'occupe plus seule les esprits : des historiens dignes de marcher de front avec les grands écrivains de l'antiquité, Macchiavelli (1469-1527) et Guicciardini (1482-1540), prennent la place des anciens chroniqueurs (voy. leurs articles). L'un se fait l'annaliste de Florence, le commentateur politique de Tite-Live (*Discorsi*), et le peintre de l'usurpateur heureux dans un écrit mal famé (*Il Principe*), qui a mieux profité aux oppresseurs qu'aux opprimés. Le second, sans être à la hauteur de Macchiavelli, raconte avec une rare intelligence les événements compliqués dont l'Italie était alors le théâtre. Adriani, le continuateur de Guicciardini; Bembo, le continuateur de Navagero dans son Histoire de Venise; Angeli de Costanzo, l'historien de Naples; Davila (1576-1631), l'historien des guerres civiles de France; le cardinal Bentivoglio, celui des guerres civiles de Flandre, appartiennent à la bonne école historique. Au-dessus d'eux, s'élève l'historien du concile de Trente, le partisan secret de la réforme, Paolo Sarpi (1552-1623). Voy. ces noms.

La grande révolution religieuse, qui donna naissance à l'ouvrage de ce dernier,

excita sans doute Bruccioli à la traduction complète des livres saints (1530). A la fin du XIII^e siècle déjà, Jacopo de Voragine, évêque de Gênes, avait traduit la Bible en italien; en 1421, un moine vénitien, nommé Malermi, avait entrepris le même labeur : sa traduction avait été imprimée neuf fois dans le XV^e siècle et jusqu'à vingt fois dans le XVI^e. Mais Bruccioli posséda plus que ses prédécesseurs tous les secrets du vieil idiome de Dante, comme Luther avait connu toutes les ressources du vieux saxon populaire. Au surplus, l'autorité ecclésiastique condamna la traduction de Bruccioli.

Le catholicisme, en face de la réforme, se retranchait à dessein derrière le boulevard des subtilités scolastiques. Aussi, tandis que l'éloquence religieuse fleurissait en Allemagne, dans ce pays si barbare aux yeux des Italiens, cette branche languissait chez eux à tel point, que le cardinal Bembo avouait qu'il n'assistait jamais à un sermon sans bâiller. Il en était de même de l'éloquence judiciaire et politique. Il faut des constitutions républicaines, pour que le véritable style oratoire puisse se former; les républiques italiennes périssaient au moment où la prose prenait du nerf et de la consistance, et Venise couvrait les mystères de sa politique d'un silence aristocratique. A la place des discours cicéroniens, nous trouvons des *cicalate*, bavardages insipides, sur un sujet quelconque, dont on s'amusait dans les Académies, tribunaux bien dignes de juger de semblables efforts oratoires.

Une branche plus importante de la littérature, c'est l'épître en prose. Annibal Caro (*voy.*), le traducteur de Virgile, a laissé des lettres modèles. L'Arétin, dans son style épistolaire, comme dans toutes ses productions, se moque de toute espèce de règles : il écrit au gré de son caprice ou de son intérêt. Les lettres de Bernardo Tasso le font connaître sous un jour avantageux : c'est un homme d'un sens droit, un excellent père de famille. On possède des lettres correctes, élégantes du cardinal Bembo; des lettres d'affaires de Della Casa; sans parler des collections d'épîtres faites par Paul Manuce (*voy.*) ou par Lodovico Dolce, qui fournissent

de bons documents à l'histoire littéraire.

Les dialogues satiriques en prose forment aussi un chapitre important dans la littérature italienne de ce siècle. L'Arétin, dans ses *Ragionamenti*, dévoile sans vergogne la vie scandaleuse des ecclésiastiques et des moines. Les *Dialoghi piacevolissimi* de Nicolo Framosont une imitation de la manière de Lucien. Gelli, le bonnetier déjà nommé (p. 170), converse (dans ses *Capricci del bottajo*) avec son âme, et cherche à démontrer la nécessité de la foi catholique*.

En fait de *traités*, nous citerons le *Cortigiano* (le Courtisan) du comte Balthasar Castiglione (*voy.*), où se trouve retracé le portrait idéalisé du gentilhomme; *Gli Asolani*, du cardinal Bembo, et les *Lezioni*, de Benedetto Varchi, philosophe péripatéticien, traitent de l'amour. Sperone Speroni (1500-1588), déjà cité (p. 163 et 170), élève de Pietro Pomponazzi, est un esprit éminemment socratique; ses dialogues et ses traités portent l'empreinte d'un bon sens pratique qui aime à glisser sur les subtilités de la philosophie spéculative. Palmieri enseigne les devoirs du citoyen; Giannotti traite de la constitution vénitienne et florentine; Davanzati et Scaruffi enseignent l'économie politique dans un langage clair et simple; Léonard de Vinci (*voy.*) donne des préceptes sur la peinture; Alberti et Vignole écrivent sur la sculpture et l'architecture; on doit un traité sur l'orfèvrerie à Benvenuto Cellini (*voy.*), le spirituel auteur d'une autobiographie; A. Gallo, P. Vettori, J.-V. Soderini, écrivent sur l'économie rurale : il n'existe point d'art qui n'ait été réduit en règles claires et précises, à cette époque de prodigieuse activité intellectuelle.

Certes, en jetant un coup d'œil rétrospectif sur ce luxe de la littérature italienne au XVI^e siècle, sur ces poètes, ces historiens, ces prosateurs, dont nous avons à peine indiqué les sommités, on comprend que la nation italienne s'enorgueillisse de cette époque littéraire, et l'appelle *le bon siècle*. Toutefois, en récapitulant les sujets traités par ces littérateurs,

(*) Dans son dialogue comique de *Circé*, Ulysse et ses compagnons discutent cette question : « La raison perdue est-elle réellement un mal ? »

le lecteur attentif a dû rester frappé de l'absence complète des traditions, de l'histoire, des mœurs de l'Italie elle-même. Jamais il n'est question de gloires italiennes dans les poèmes épiques ou dramatiques : c'est qu'à vrai dire, la poésie italienne, au xvi^e siècle, n'était qu'une poésie de cour et d'aristocratie*. Maintenant que la littérature italienne va décroître, la littérature des patois prendra son essor. Un flot de chansons, de poèmes, de parodies, de contes, inondera cette littérature locale ; chaque bourgade aura son héros, chaque ville son épopée. Mais c'est surtout aux extrémités de l'Italie que se trouvent les produits les plus saillants de cette verve populaire.

Sans remonter jusqu'à Marco Polo (voy.), on peut fixer au xv^e siècle le commencement de la littérature de Venise. Le dialecte vénitien, flottant jusqu'alors entre le latin et l'italien, se dépouille de sa grossièreté. Au xvi^e siècle, c'est Calmo (m. 1571), le fils d'un gondolier, qui écrit des églogues avec le luxe d'une imagination byzantine ; mais on reconnaît Venise derrière le voile des fictions pastorales. Ses comédies, ainsi que celles de Ruzzante Beolco, sont des peintures admirables des mœurs vénitiennes. Veniero, déjà cité, Pino, Britti, les poètes lyriques, font des chansons gaies et railleuses : l'amour endetté, le coup de poignard, la gondole défraient leurs strophes. Dans cette poésie impertinente, pleine de verve, il n'y a plus trace de l'inspiration officielle, qui jette souvent sur la littérature des sonnets une teinte si monotone.

D'ailleurs les jours de gloire de la haute littérature sont passés. Après le Tasse, la décadence est rapide. La frivolité des mœurs italiennes avait atteint son point culminant ; on n'aspirait plus qu'au bien-être physique. La paix règne en Italie ; mais ce n'est point une paix honorable conquise à la pointe de l'épée : c'est une paix concédée par des conquérants. L'Espagne domine à Naples et à Milan ; les jésuites règnent à Rome ; le commerce prend une autre direction. Les ressorts publics se détendent de plus en plus, sans que la vanité nationale consente à

(*) Voir Ferrari, *De la littérature populaire en Italie*.

se voiler. Partout s'éteint la flamme de l'enthousiasme. Le nombre des princes protecteurs des lettres diminue ; plus de pape artiste ou poète ; la maison d'Este, reléguée à Modène, semble avoir perdu ses traditions de famille. Charles-Emmanuel de Savoie et ses successeurs protègent plutôt les érudits que les poètes ; les Médicis (voy. ces noms) seuls restent fidèles au goût éclairé de leurs ancêtres.

Parmi les derniers représentants du xvi^e siècle, se trouve Guarini (voy.), dont le *Pastor fido* fut représenté à Turin, pendant que le créateur du drame bucolique, l'auteur d'*Aminta*, languissait dans l'hôpital de Ferrare. Guarini est un imitateur du Tasse, mais il n'a point reçu en partage la profonde sensibilité de son modèle. La pastorale (voy.) fleurit quelque temps encore : l'actrice Isabelle Andreini compose un *Myrtille* ; un juif Leone est l'auteur d'une *Drusilla* ; Antonio Ongaro, de Padoue, calque son *Alceo* sur l'*Aminta*.

Vers la même époque, Alessandro Tassoni (voy.) rappelle, dans son poème comique *La Secchia rapita* (le Sceau enlevé), la facilité et l'élégance de l'Arioste. Il a des rivaux et des imitateurs, tels que Francesco Bracciolini (m. 1645, auteur du *Scherno degli Dei*), Carlo de' Dottori (auteur de l'*Asino*), Cesare Caporali (auteur d'une arlequinade intitulée, *Vita di Mecenate*), et Lorenzo Lippi (auteur du *Malnante racquistato*). Chiabrera (1552-1637) introduit en Italie l'ode pindarique, et les *barzelette*, imitation habile du genre anacréontique ; Fulvio Testi (1593-1646), surnommé l'Horace italien, s'applique aussi à reproduire l'ode antique.

Mais en face de ces imitateurs plus ou moins heureux, s'élève un novateur excentrique, qui entraîne sur ses pas le xvii^e siècle et infecte de sa manière prétentieuse la littérature de son pays, celle de l'Espagne, et pendant quelques instants celle de la France : c'est le chevalier napolitain Giambattista Marino (1569-1625), le poète favori de Jean-Jacques Rousseau qui, dans ses jours de caprice, se plaisait aux *concetti* et à la poésie enivrante, voluptueuse de l'*Adone*. Rien dans ce poème ne parle des intérêts et des

opinions du temps; il ne s'y rencontre pas une étincelle de foi ou d'amour. Dans les idylles, les sonnets, les épithalames, les panégyriques, la galerie de Marini, se trouvent des passages remplis de délicatesse; même dans ses aberrations, Marini saisit au vol l'inspiration, et l'on comprend l'engouement d'une société sensuelle, guindée, pour un poète qui caressait adroitement ses mauvais penchants. Les *marinistes*, comme tous les imitateurs, sont grotesques. L'ode de Claudio Achillini (m. 1640) sur la naissance du Dauphin est vraiment monstrueuse.

Aussi la réaction ne se fit-elle pas attendre. Francesco Melosio della Pieve parodie, dans ses sonnets comiques, le style des marinistes; les pétrarquistes forment un bataillon sacré, où les princes et les grands seigneurs tiennent à honneur de s'enrôler*. Dans la patrie même du chevalier Marini, à Naples, les *villanelle* et les *serenate*, poésies populaires, contrastent par leur extrême simplicité avec le goût maniéré du jour; plusieurs poètes expriment en dialecte napolitain l'élan plébéien de l'époque de Masaniello, et des rêves amoureux produisent des stances exquises en Sicile. Un compatriote de Marini, un homme doué d'un génie ardent, original, aussi grand peintre que poète, se roidit contre l'influence de l'école mariniste. Salvator Rosa (voy.), dont le sombre pinceau se plaît à reproduire les sites sauvages de l'Apennin, ne dépose la palette que pour flageller son siècle à la manière de Juvénal. Vers la fin du xvii^e siècle, le marinisme décline de plus en plus; les poètes s'appliquent à une grande correction: c'est Francesco Redi (m. 1694), l'auteur du dithyrambe de Bacchus en Toscane; c'est Alessandro Marchetti, le traducteur de Lucrèce; c'est Fortiguerra qui, dans son *Ricciardetto*, imite avec bonheur l'Arioste, Berni et Tassoni; c'est toute la cour des littérateurs et des panégyristes qui se groupent à Rome autour de Christine de Suède et célèbrent à l'envi la sainteté de l'illustre convertie. Parmi ces élégants flatteurs, nous nommerons Fili-

(*) Par exemple, Léopold d'Autriche, fils de Ferdinand II; Léopold de Médicis (m. 1675); Montecuculli; le chevalier Ciro di Pers, du Frioul, etc.

caia (1642-1707), dont les odes et les sonnets portent l'empreinte d'une dignité classique; Alessandro Guidi (1650-1712), auteur d'odes catholiques; Francesco comte de Lemene (m. 1704), qui fit passer toute la théologie en sonnets; Benedetto Menzini, de Florence (m. 1704), auteur de satires et d'un *Art poétique*.

Vers la même époque s'opère la réforme de l'opéra italien par Apostolo Zeno (1668-1750). Ce nouveau genre avait pris naissance vers la fin du xvi^e siècle, pendant que la comédie et la tragédie déclinaient*. L'*Euridice*, drame musical**, avait été chantée aux noces de Henri IV et de Marie de Médicis. Pendant toute la durée du xvii^e siècle, l'opéra était resté stationnaire; mais Apostolo Zeno, l'historiographe et le poète de l'empereur Charles VI, écrivit des *libretti* d'opéra sérieux, qui, sans être des œuvres de génie, remplissent parfaitement leur but, et s'élèvent quelquefois au style de la bonne tragédie. Dans le cours du xviii^e siècle, la poésie musicale fut encore perfectionnée par Métastase (voy.), qui avait l'instinct du rythme italien (voy. l'art. précédent); mais qui, dans la peinture des passions et des caractères, n'échappe point à la monotonie.

En attendant, l'influence de la littérature française sur le théâtre italien devint de plus en plus marquée. Martello (m. 1727) avait eu la prétention d'imiter Corneille; Scipion Maffei (1675-1755) fit représenter, avec succès à Venise, en 1714, la tragédie de *Merope*, ouvrage froid mais bien écrit; l'abbé Chiari faisait des comédies en vers alexandrins; Goldoni (1707-1793) composa des comédies régulières, et il passe pour être le réformateur du théâtre italien, quoiqu'à vrai dire sa supériorité réside plutôt dans les scènes empruntées au genre de la comédie *improvisée* et écrites en patois vénitien. Voy. ces noms.

La comédie improvisée ou *dell' arte*, dont l'origine se perd dans la nuit des

(*) Nous ne citerons, du xvii^e siècle, que le *Candelajo* du philosophe Giordano Bruno (voy.), *La Tancia* et *La Fiera*, de Michel-Ange Buonarroti, le petit-fils du grand Michel-Ange.

(**) Les paroles étaient de Rinuccini, dans le style des pastorales et des canzones; la musique de Peri, de Jacopo Corsi et de Caccini.

temps, allait être admirablement exploitée par un rival de Goldoni, Carlo Gozzi (*voy.*) ; mais avant d'arriver à lui, elle avait dû traverser des phases nombreuses. Au xvi^e siècle, ses personnages étaient ceux de l'Arétin ; elle avait emprunté à Milan, à Bergame, à Messine, le masque des valets drolatiques (Arlequin) ; à la Romagne, les entremetteurs (*Brighella de Ferrare*) et les amoureux ; à Rome, les fats (*Gelsomino*) ; à Naples, les polichinelles et les capitaines ; à Venise, le niais Pantalon : ces masques de convention, satires vivantes, égayaient le public, qui pouvait y retrouver la personnification de la haine ou du mépris qu'une ville portait à l'autre. Vers 1560, la réaction du catholicisme, la domination espagnole, écrasent les idées italiennes : plus d'intrigue, plus de courtisane, de pédant, de capitaine ; mais les bravaches espagnols (*spavento*), le docteur Gratien de Bologne, Arlequin, le balourd de Bergame. Vers 1611, c'est une invasion de héros, de saints, des fées, des démons de Lope et de Calderon. En 1680, commence l'influence française ; on fait des canevas avec les pièces de Molière, de Corneille, de Racine. Goldoni fait tort à l'improvisation en l'écrivant. Mais en face de lui s'élève Carlo Gozzi, le premier romantique de l'Italie moderne : il puise à la source des littératures populaires et fait revivre l'improvisation de Flaminio et d'Andreini ; grâce à lui, la comédie de l'art se répand de nouveau dans toute l'Italie. En France, les acteurs italiens se naturalisèrent ; ils firent alliance avec des écrivains français, et la niaiserie d'Arlequin se raffina, grâce au talent de l'acteur Carlo Bertinazzi, dans les pièces de Florian, Legrand, Desportès, Marivaux : le vieux farceur d'Apulie, Pulcinello (*voy.* POLICHINELLE), se transforma en Pierrot.

La patrie de Carlo Gozzi abonde aussi en poètes lyriques. Vers le milieu du xvii^e siècle, les nouvelles idées ayant fait invasion en Italie, la verve insolente des vieux chansonniers fit place à la poésie sceptique de Bona, de Beldati, de Baffo, le chantre des orgies. Labia s'attriste de tout ce qui jette Baffo dans l'ivresse ; mais ses plaintes ne seront guère écoutées. La femme inspirera les derniè-

res œuvres de la littérature vénitienne.

L'on doit regretter de voir tant de talent enfoui dans un dialecte, au moment où la littérature officielle et académique n'était rien moins que brillante. L'influence française, en épurant le goût, avait aussi étouffé toute originalité. Les poètes faisaient de beaux vers, mais la force créatrice n'animait guère leurs œuvres. Au milieu de ces versificateurs pâles, se détache Rolli (m. 1767), le traducteur du *Paradis perdu*, qui avait cherché des inspirations fraîches dans la littérature anglaise ; ses chansons gracieuses, ses imitations de Catulle, lui assurent un renom durable. L'abbé Cesarotti traduit Ossian, et familiarise l'Italie avec cette poésie mélancolique. Riccoboni (m. 1753), directeur du Théâtre-Italien de Paris, écrit un poème sur l'art qu'il exerce. Parini, poète d'une rare sensibilité, obtient du succès dans le genre descriptif et didactique ; Bertola et Pignotti ont le même bonheur dans l'apologue. La poésie lyrique abandonnait un peu les sonnets et les canzones, et s'appropriait le style de la cantate. L'épître, dans la forme adoptée par Boileau, est cultivée en Italie par Frugoni et Algarotti (*voy.* ces noms), l'ami de Frédéric II ; la poésie satirique conserve son ancienne forme. Un poème populaire, dont les vingt chants sont composés par autant d'auteurs, doit être rangé parmi les bizarreries littéraires de cette époque : c'est *Bertoldo, Bertoldino et Cacasenno*. Le spirituel abbé, auteur des *Animaux parlants*, Casti (*voy.*), se place, par ses *Nouvelles galantes*, au rang des plus heureux disciples de Voltaire.

En abordant le domaine de la prose, il faut remonter vers le milieu du xvii^e siècle, à la *Diane*, de Francesco Loredano, dernier essai d'un roman de chevalerie. Le même auteur écrivit l'histoire des rois de la famille de Lusignan, ouvrage qui, sans être infidèle aux faits, ressemble plus à un roman qu'à une histoire. Dans la prose satirique, nous citerons le *Divorzi celeste*, de Ferrante Pallavicino, dirigé contre le pape Urbain VIII : aussi l'auteur payait-il cette hardiesse de sa tête*. L'on s'étonne, dans un pays opprimé

(*) Il fut décapité à Avignon, en 1644.

comme l'était l'Italie au xvii^e siècle, de se trouver en face de penseurs aussi profonds, aussi audacieux, que Vico et Galilée (voy. ces noms) : leur apparition serait une anomalie, si le génie ne se jouait presque toujours des prévisions humaines.

Dans la prose didactique, spécialement cultivée au xviii^e siècle, l'imitation de la France prédomine. Gravina (voy.), jurisconsulte et poète, publie de bons traités. Maffei, l'auteur de *Vérone illustre*, écrit sur des sujets moraux et littéraires. La philosophie française trouve de nombreux partisans en Italie : Voltaire est révérend à l'égal d'un demi-dieu ; le comte Algarotti (Dialogues sur l'optique, voy. son art.), Bettinelli (Sur l'enthousiasme), comptent parmi ses disciples. Beccaria et Filangieri (voy. ces noms) se placent au rang des novateurs libéraux en matière de jurisprudence ; Gasparo Gozzi (voy.), le frère du dramaturge, et Algarotti (*Viaggi di Russia*), cultivent le genre épistolaire. Dans le champ de l'histoire, on ne rencontre guère que de savants compilateurs tels que Tiraboschi, Maffei, Muratori. Giannone, l'historien de Naples, devient le martyr de sa sincérité ; et Denina, l'auteur élégant des *Révolutions d'Italie*, écrit loin de son pays, comme nous avons vu de nos jours Botta mourir en France. Voy. ces noms.

Lorsqu'à la fin du xviii^e siècle, les armées françaises passèrent les Alpes, les formes usées des gouvernements italiens s'écroulèrent : le peuple, depuis longtemps habitué à imiter la France, s'attendait à voir sortir de ces catastrophes une régénération complète ; la tribune et la propagande révolutionnaire exaltèrent encore ces espérances. Les Français attirèrent à eux les talents étouffés et mécontents, les célébrités littéraires et scientifiques, Monti, Scarpa, Volta et d'autres ; mais les malheurs inévitables de la guerre refroidirent bientôt les esprits. Les bons effets de cette grande commotion ne se manifestèrent que plus tard. L'échange des idées, opéré par la réunion passagère de l'Italie à la France, exerça sans contredit une influence heureuse sur la masse du public, aussi bien que sur les intelligences distinguées. De nos jours, l'Italie est sortie encore davantage de son apa-

thie et de son isolement intellectuels : nous allons signaler une ère nouvelle, une véritable régénération de la littérature italienne.

Déjà dans les dernières années du xviii^e siècle, un homme d'une trempe romaine s'était posé en face de ses compatriotes amollis, qui se laissaient bercer aux chants de Métastase. Inspiré par la haine des despotes et l'amour d'une *liberté aristocratique*, le comte Alfieri (voy.) déversa son fiel et ses inspirations idéales dans une série de tragédies, dont les héros, un peu roides, mais chaussés du cothurne antique, semblent créés tout exprès pour fouler sous leurs pieds d'airain les hommes abâtardis qu'admirait la servile Italie. Monti, le traducteur d'Homère, l'auteur correct de quelques tragédies estimables, des poèmes *Basvilliana*, *Manheroniana*, *le Barde de la Forêt-Noire*, etc., etc., remontait au siècle de Dante pour y retremper ses idées et son style. Ugo Foscolo (voy.), le mélancolique chantre des *Sepolcri* et le créateur du Werther italien (*Jacopo Ortis*), mêlait la politique à ses nobles inspirations, et traînait sur la terre de l'exil ses douleurs de patriote. Verri, l'énergique auteur des *Nuits romaines* (*Notti Romane al sepolcro di Scipione*, Rome, 1804), appartenait encore à ces esprits d'élite qui cherchaient à infuser un sang plus mâle dans les veines appauvries de leur nation.

Mais déjà l'élan est donné ; une phalange de poètes tragiques avait accompagné ou suivi le comte Alfieri : c'étaient Ippolito Pindemonte, aussi connu comme poète lyrique ; Pepoli ; Fabbri ; le duc de Ventignana, auteur d'une *Médée* ; Niccolini (voy.), l'auteur éminemment distingué de *Jean de Procida*, de *Lodovico il moro*, de *Foscarini* ; Bagnoli ; Carlo Marengo ; Silvio Pellico, auteur de *Francesca di Rimini* ; Manzoni, auteur du *comte Carmagnole* et des *Adelghis*. La célébrité des deux derniers noms (voy. leurs articles) est européenne ; mais elle est due à d'autres œuvres qu'à leurs tragédies, quoique celles-ci portent le cachet d'un talent original. Du reste, tous ces ouvrages sont jetés dans le moule classique : jusqu'à présent l'Italie a repoussé avec indignation les novateurs dramati-

ques, quoique des hommes de mérite aient tenté de mettre Shakspeare et Schiller à la portée de leurs compatriotes*.

Le théâtre comique, depuis Goldoni, s'est presque toujours borné à imiter cet écrivain. Au milieu d'une foule d'auteurs (Albergati, Avelloni, Sografi, Gualzetti, Federici, Gherardo de' Rossi, Meneghezzi, Tomasini, Giovanni Pindemonte, Greppi), les noms de Giraud et de Nota (*voy.*) ont presque seuls surnagé. Le dialogue dans les comédies du comte de Giraud est spirituel: l'une de ses pièces, *L'agonell'imbarazzo*, a passé avec succès sur l'un de nos théâtres; Nota se complait dans la prolixité, qui a été l'écueil de tant de prosateurs italiens. Depuis une quinzaine d'années, les comédies de M. Scribe et les drames d'Iffland ou de Kotzebue ont envahi le théâtre italien.

Dans le domaine du roman, l'influence de Walter Scott a été irrésistible. Manzoni (*voy.*) toutefois, en s'inspirant du romancier écossais, a su rester fidèle à son caractère individuel. Il règne dans ses *Fiancés*** une onction chrétienne qui en fait un ouvrage éminemment original, dans ce siècle indifférent ou sceptique. Les beaux sites de la Lombardie ont fourni le cadre de ce roman semi-pastoral, semi-héroïque. Manzoni a fait école; Rosini (*voy.*) a eu le plus de vogue après lui***; mais jusqu'ici nous n'avons pu découvrir qu'un talent secondaire dans les romans d'Azeglio, de Bazzoni, Lancetti, Zorzi, Guerrazzi. Un petit recueil intitulé : *Quatre nouvelles racontées par un maître d'école*, d'un auteur anonyme, se recommande par la grâce, la naïveté et la vérité des détails. *L'Assedio di Firenze*, aussi d'un auteur anonyme (Paris, 1835, 5 vol.), est écrit avec talent; mais ce roman renferme de détestables principes religieux et politiques.

La littérature moderne de l'Italie a produit un ouvrage qui touche au genre

(*) Des pièces isolées de Shakspeare ont été traduites par Barbieri, Niccolini; les œuvres complètes, par Bazzoni et Formani. Goethe et Schiller ont été traduits en partie par Edvige di Battisti, Maffei, Calmi. — Berchet a traduit quelques ballades de Bürger.

(**) Manzoni est aussi l'auteur d'un bel ouvrage sur la *Morale catholique*, dont il trouve la base dans la charité universelle.

(***) Sa *Monaca di Monza* a eu 14 éditions.

mondain du roman par l'intérêt du récit, mais qu'on serait tenté de ranger parmi les ouvrages de dévotion, tant l'esprit évangélique, dont il est empreint, se communique irrésistiblement au lecteur. La sympathie de l'Europe entière a accueilli *Ma captivité* (*Le mie prigioni*), de Silvio Pellico, ce manuel de la résignation chrétienne.

Dans le genre épique, nous ne trouvons que des essais manqués; nous ne citerons que les noms de Ricci, de Robiola, de Franchi di Pont et de Grossi (*voy.*), l'auteur des *Lombards à la première Croisade*.

La poésie lyrique, au contraire, a quitté les routes traditionnelles. Manzoni, dont le nom se retrouve à la tête de presque tous les genres, a écrit des odes* et des hymnes sacrés, destinés à réveiller le peuple italien de sa torpeur religieuse. Arici, Manciani, Borghi, Buccellini, Luigi Carrer ont marché sur ses pas**. En face de ces poètes éminemment catholiques s'est posé le chantre du désespoir, le représentant du scepticisme, le comte Giacomo Leopardi (mort du choléra, à Naples, en 1837). Son âme, remplie de tristesse et d'amertume, se reflète dans ses vers mélancoliques, et jette un voile noir sur la nature, qu'il aime pourtant avec passion. Il n'a point fait école: la poésie élégiaque et panthéistique du Nord ne deviendra jamais nationale au midi des Alpes***.

Le champ de l'histoire n'a pas été cultivé sans succès dans les temps modernes. Le nom de Botta (*voy.*), de cet apôtre zélé de la liberté, dispense de tout commentaire. Le savant Micali (*voy.*) a écrit *L'Italia avanti il dominio dei Romani*, Milan, 1826, 5 v. in-8****, avec un appareil d'érudition qui lui a valu une réputation européenne. Une foule d'histoires locales se pressent sous notre plume: telles que l'histoire de Côme, par Monti;

(*) M. de Lamartine a emprunté plusieurs idées à l'ode de Manzoni sur Napoléon.

(**) Voir le recueil intitulé : *Inni sacri di vari autori italiani vivente*, Brescia, 1834.

(***) Il a aussi écrit un ouvrage philosophique où il cherche à prouver que la douleur est la seule chose réelle. Voir *Operette morali*.

(****) Nous en avons cité plus haut (p. 139) la traduction française publiée par les soins de M. Raoul-Rochette.

de Milan, par Villa, Rosmini, le comte Pietro Verri; de Mantoue, par Volta; de Savoie, par Datta, Bertolotti; de Sardaigne, par Manno; de Sicile, par Torremuzza; une histoire générale d'Italie, par le comte Cesare Balbo; une histoire de Naples sous les Bourbons, par Coletta (voy.), etc., etc.

De nos jours, la critique italienne s'est aussi réformée. Elle n'est plus, comme autrefois, emprisonnée dans les détails : elle commence à planer sur l'ensemble, à examiner l'organisme des ouvrages; des journaux littéraires, rédigés avec beaucoup de goût et de science, cherchent à étendre l'horizon de la littérature italienne, à faire connaître les littératures étrangères. La *Biblioteca italiana* fondée, en 1813, par Acerbi, a servi de point central au nord de l'Italie; à Rome se publient le journal des Arcades, les *Éphémérides littéraires* et le *Bulletin substantiel* de l'Institut archéologique (voy. p. 136). A la tête de toutes les publications périodiques marchait l'*Anthologie de Florence*; mais ses tendances trop libérales lui ont valu, en 1833, une honorable suppression.

Et maintenant, sur le point de clore cette rapide et imparfaite revue d'une littérature féconde, qui a produit, à son début, l'épopée théologique, le sonnet élégiaque, le conte frivole; qui, toujours juvénile et féconde, a donné naissance à l'épopée chevaleresque, à la *commedia dell'arte*, à la satire burlesque, au marinisme, à l'opéra moderne; sur le point de fermer derrière nous cette galerie de portraits, qui commence avec la sévère figure du Dante, et s'arrête à la physionomie souffrante mais résignée de Silvio Pellico, symbole de notre époque, nous nous sentons entraînés à former des vœux pour l'avenir poétique de cette terre nourricière de tant de beaux génies. Puissent ses fils sentir que désormais il n'est de salut pour les intelligences, d'inspiration pour les poètes, que dans la communauté d'idées avec l'Europe entière! puissent-ils de plus en plus entrer dans la noble famille des esprits sagement progressifs, auxquels Manzoni et Pellico se sont instinctivement associés*! L. S.

(*) Sur l'ensemble de la littérature italienne et

ITALIENNES (ÉCOLES), voy. BOLONAISE, FLORENTINE, LOMBARDE, ROMAINE, VÉNITIENNE, etc.

ITALIOTES, Grecs établis en Italie, voy. GRANDE-GRÈCE, T. XII, p. 755.

ITALIQUES, voy. CARACTÈRES et INCUNABLES, T. XIV, p. 582.

ITHAQUE, aujourd'hui *Théaki*, en italien *Val di Compare*, est une île de la mer Ionienne (voy.) qui fut autrefois le siège principal du royaume d'Ulysse, lequel comprenait les îles voisines, entre autres Céphalonie, au sud, et, sur le continent, la portion de l'Acarnanie qui est en face. Homère l'a très bien décrite, quand il fait dire au héros de l'Odyssée (IX, 20) : « Je demeure dans l'île d'Ithaque, dont l'air est fort tempéré, et qui est célèbre par le mont Néritos tout couvert de bois. Elle est environnée d'îles; elle a près d'elle Dulichium, Samé et plus bas Zacynthe. Elle est la plus voisine du continent et la plus au nord. C'est une île escarpée, etc. » Cicéron l'appelle un nid au milieu d'âpres rochers : *In asperrimis saxulis quasi nidulus* (*De Orat.*, I). Ithaque était à la fois le nom de la ville et du port (*Scylacis Peripl.*, p. 13). Sa circonfé-

sur quelques époques spéciales, le lecteur consultera avec fruit les ouvrages suivants : Muratori, *Della perfetta poesia italiana*, Modène, 1726, 2 vol. in-4°; Crescimbeni, *Istoria della volgar poesia*, Venise, 1731, 6 vol. in-4°; Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana antica e moderna*, Modène, 1789-1796, 9 tomes en 16 vol. in-4°; Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*, Paris, 1811-1819, 9 vol. in-8°; et son continuateur Salfi, *Résumé de la littérature italienne*, Paris, 1826, 2 vol. in-12; Bouterweck, *Geschichte der Poesie und Beredsamkeit*, t. I et II, Göttingue, 1801-1802; de Sismondi, *De la littérature du midi de l'Europe*, Paris, 1829, 4 vol. in-8°; Corniani, *I secoli della letteratura italiana dopo il suo risorgimento*, Brescia, 1818, 9 vol., continué par Tozzi, Milan, 1832-1833; Maffei, *Storia della letteratura italiana dall'origine della lingua fino al secolo XIX*, Milan, et Munich, 1825, 3 vol.; Ugoni, *Della letteratura italiana nella seconda metà del secolo XVIII*, Brescia, 1822, 3 vol.; Ambrosoli, *Manuale della letteratura italiana*, Milan, 1833; Pegna, *Saggio sullo stato della letteratura italiana*, Florence, 1825 (cet ouvrage est une traduction du travail anglais de Hobhouse); *Del risorgimento d'Italia negli studi dopo il mille*, Milan, 1829, 4 vol.; *Saggio sulla storia della letteratura italiana nei primi venticinque anni del secolo XIX*, Milan, 1831. Cet ouvrage prétend nier l'influence étrangère sur la littérature italienne. Le même but est poursuivi par l'auteur anonyme de la *Storia della letteratura italiana nel secolo XVIII*, Modène, 1829, 4 vol. in-8°.

rence est de 10 ou 12 lieues. Aujourd'hui elle fait partie de la république des îles Ioniennes (*voy.*), et sa population est d'environ 8,000 âmes. Le chef-lieu de Théaki est *Vathi*, très petite ville, remarquable par le beau port de Skinosa, qui se trouve dans son voisinage, et par les 200 tombeaux découverts au pied de la montagne et sous le château d'Ulysse. Cette île doit toute sa célébrité aux poétiques souvenirs qu'ont immortalisés l'Iliade et l'Odyssée. Voir Gell, *Geography and Antiquities of Ithaca*. F. D.

ITHOME est une haute montagne de la Messénie (*voy.*), dans le Péloponnèse, laquelle prit son nom d'une des nourrices de Jupiter et fut consacrée à ce dieu surnommé de là Ithomate. Tous les ans, on y célébrait des fêtes appelées *Ithomœa* avec des concours de musique et de poésie qui firent prospérer la petite ville d'Ithome construite sur les flancs escarpés de la montagne. Dans les longues guerres de la Messénie contre les Lacédémoniens, cette ville soutint glorieusement un siège de dix années; et lorsque enfin elle fut prise, les Lacédémoniens la ruinèrent jusque dans ses fondements et en dispersèrent les héroïques défenseurs (724 ans av. J.-C.). Près de 350 ans après, Épaminondas, vainqueur des Lacédémoniens à Leuctres, rappela les Messéniens épars et les remit en possession de leurs terres. Après leur rétablissement, Messène, dont la fondation est attribuée à ce même Épaminondas, devint la capitale de la Messénie. Cette ville, entourée de bonnes murailles, comprit dans son enceinte le mont Ithome, qui lui servit de citadelle, comme chez les Corinthiens l'Acrocorinthe. La possession de ces deux places fut toujours regardée comme indispensable pour la conquête du Péloponnèse. « Vous serez aisément maître du bœuf, disait-on à Philippe, quand vous aurez saisi ses deux cornes. » Le bœuf était le Péloponnèse, et les deux cornes l'Acrocorinthe et l'Ithome (Strabon, VIII, p. 361; Pausanias, IV, 33). F. D.

ITINÉRAIRE (mot dérivé de *iter*, chemin, route), *voy.* VOYAGES et CARTES GÉOGRAPHIQUES, T. V, p. 12. Quelques livres anciens portent le titre d'*Itinéraire*, par exemple celui dit d'Antonin (*voy.*

aussi PÉRIPLE, PÉRIÉGÈSE, etc.). Les Itinéraires modernes sont les Guides des voyageurs. X.

ITURBIDE (Don AUGUSTIN DE), éphémère empereur du Mexique, naquit dans ce pays, à Valladolid, en 1784, au sein d'une famille d'origine européenne, et reçut une éducation soignée. A l'époque du premier soulèvement de sa patrie (1810), il vivait dans ses terres avec le titre de lieutenant sans solde. Le prêtre Hidalgo, et plus tard la faction républicaine, voulurent le mettre à la tête des insurgés; mais il refusa leurs offres, et, à la demande du vice-roi Apodaca, il prit le commandement de la milice de sa province. Il fit preuve alors de véritables talents militaires; après avoir battu plusieurs fois les insurgés, il les força à se disperser. Depuis 1816, il menait la vie d'un simple particulier, cultivant ses domaines et pratiquant toutes les vertus domestiques, lorsqu'en 1821 Apodaca, qui le regardait comme royaliste et dévoué à la cause de l'Espagne, lui confia le commandement de l'armée. Iturbide voulut essayer le rôle de conciliateur entre les différents partis, et, le 24 février 1821, il proposa le *plan d'Iguala* que le nouveau vice-roi O'Donoju accepta le 24 août de la même année, en vertu d'une convention signée à Cordoue. La paix intérieure rétablie, Iturbide, nommé généralissime, organisa à Mexico le gouvernement représentatif, et fut nommé président de la junte exécutive. Cependant la tranquillité ne fut pas de longue durée, et la division s'étant mise entre le congrès et la junte, à la suite du rejet du traité de Cordoue par les cortès espagnoles, le peuple et la garnison élurent, le 18 mai 1822, Iturbide empereur du Mexique, sous le nom d'Augustin I^{er}. Un nouveau congrès déclara à l'unanimité, le 22 juin, la dignité impériale héréditaire dans sa famille, mais sans décider sous quelle forme et dans quelles limites il exercerait le pouvoir.

Les prétentions du nouveau souverain, en épuisant le trésor, réunirent bientôt contre lui les bourbonistes et les républicains. L'empereur fit arrêter, le 22 août, un grand nombre de personnes sous prétexte de trahison, et le congrès, n'ayant

pas voulu ratifier cette mesure, fut dissous. Iturbide cependant n'avait ni assez de force, ni assez de génie pour rétablir l'ordre dans les lois et dans l'administration. La révolte de ses généraux le força à rappeler le congrès, et, le 20 mars 1823, il abdiqua entre ses mains. Le 9 avril, il obtint une pension pour lui et sa famille, sous la condition qu'il irait s'établir en Italie. Il s'y rendit en effet; mais à peine arrivé à Livourne, il apprit que ses partisans travaillaient à le rétablir sur le trône. Aussitôt il se rembarqua pour Londres. Dès que le congrès l'apprit, le 28 avril 1824, il rendit un décret qui mettait hors la loi l'ex-empereur et ordonnait son exécution immédiate s'il rentrait dans le Mexique. Malheureusement pour lui, il y rentra le 16 juillet, et fut reconnu malgré son déguisement. Le général Garza le fit arrêter et transporter à Padilla, où il fut fusillé le 19. Le congrès accorda à sa veuve (donna Anne Hecarte, riche héritière) et à ses enfants, une pension annuelle de 8,000 piastres, à condition qu'ils se fixeraient dans la Colombie. Depuis 1825, ils vivent à New-York. En 1833, le général Santa-Anna étant président de la république, on fit au congrès la proposition d'élever un mausolée à Iturbide et de permettre à sa famille de rentrer dans le Mexique.—On peut consulter sur Iturbide le mémoire rédigé par lui-même et qui parut dans la traduction anglaise de Quin sous ce titre : *A statement of some of the principal events in the public life of Augustin de Iturbide, written by himself* (Londres, 1824); il en existe une version française sous le titre de *Mémoires d'Iturbide*. X.

ITYS, fils de Térée et de Procné, voy. PHILOMÈLE.

IUNG, voy. JUNG.

IUTERBOGH (BATAILLE DE), voy. DENNEWITZ.

IVAN, forme russe du nom propre grec Ἰωάννης, en français *Jean*, en anglais *John*, etc. Mais c'est seulement la forme vulgaire ou familière, employée pour des particuliers. En parlant des saints ou des princes, on dit en russe *Ioann*, presque comme en allemand; et par conséquent il n'est pas exact de parler du grand-prince ou tsar *Ioan* Vassi-

liévitch. C'est *Ioann*, sinon Jean, Vassiliévitch qu'il faut dire.

Quoi qu'il en soit, indépendamment d'un grand nombre de princes apanagés ou autres, ce nom a été porté par six souverains russes, grands-princes, tsars ou empereurs. Nous en donnerons la série d'une manière continue, sans suivre l'exemple de ceux qui écrivent *Ioann Vassiliévitch I^{er}*, *Ioann Vassiliévitch II*, par la raison, sans doute, que ces deux seulement ont porté le même nom patronymique; toutefois *Ioann I^{er} Antonovitch*, recommencera une série nouvelle, parce que ce jeune prince n'avait pas eu de prédécesseur du nom d'*Ioann* dans la dignité impériale, et qu'on a de même recommencé la série pour *Alexandre I^{er}*. (Il n'y avait pas eu de souverain de toutes les Russies du nom de Pierre, de Paul, de Nicolas, avant les empereurs de ce nom.)

IOANN I^{er} DANILOVITCH, c'est-à-dire fils de Daniel, qui régna de 1328 à 1340, est, d'après le Tableau généalogique de M. Loir, le 41^e grand-prince de Russie. Ce titre, il l'attacha définitivement à la principauté de Moscou, jusque-là dépendante de celle de Vladimir. On le surnommait *Kalita* ou la Bourse. Ce fut un prince habile et prévoyant : pour mieux s'affermir, il flatta Ouzbek et les Tatars, alors maîtres de la Russie, et il prépara l'unité monarchique qui fut accomplie sous ses successeurs homonymes.

IOANN II IOANNOVITCH, son fils et son second successeur, ne fit rien toutefois pour y contribuer. Son règne fut court (1353-1359) et sans énergie. *Ioann*, qu'on surnommait *le Doux* (surnom, dit Karamzine *, qui n'est honorable pour un prince que lorsqu'il est uni à d'autres titres à l'estime générale), ne sut réprimer les désordres ni dans l'état ni dans l'église, et demeura dans la soumission aux Tatars.

C'est **IOANN III VASSILIÉVITCH**, surnommé le Grand, et aussi *Gordii* ou le Superbe, qui fut le principal artisan du grand œuvre d'émancipation commencé par son aïeul. Ce 48^e grand-prince régna quarante-trois ans, de 1462 à 1505. L'un des plus illustres devanciers, sur le trône de Rurik, du grand réformateur de

(*) *Histoire de Russie*, t. IV, chap. 11.

l'empire moscovite, il mérite que nous le fassions connaître à nos lecteurs avec un peu plus de détail.

Né le 22 janvier 1440*, il était dans sa septième année lors du malheur qui arriva à son père le grand-prince Vassilii Vassiliévitch (*voy.*), quand, surpris à Troïtza par un prétendant au trône, il fut horriblement maltraité et privé de la vue. Vassilii cependant, aidé par les imprudences de l'usurpateur, par les armes de ses sujets fidèles et par celles du prince ou grand-prince de Tver, reconquit le sceptre et régna ensuite jusqu'à sa mort avec sagesse. Pour obtenir l'alliance du prince de Tver, il en avait fiancé la fille Marie à son fils aîné qui n'avait pas encore huit ans; et pour affermir l'hérédité par droit de primogéniture, il associa, dès 1450, ce dernier au gouvernement. Mais il ne lui laissa que la grande-principauté de Moscou, et, renouvelant le fatal système des apanages, il partagea ses autres possessions entre les frères d'Ioann. Vassilii mourut le 17 mars 1462.

Resté seul maître de l'empire, Ioann III Vassiliévitch jeta les bases de la grandeur future de la Russie, dont l'histoire, à partir de lui, commence à reprendre de l'intérêt. « Il arrêta, dit le plus récent historien de cet empire, M. Oustrialof (t. I, chap. 5), les principes qui devaient diriger pendant deux siècles la politique intérieure : pour élever leur pouvoir, ses successeurs n'avaient qu'à exécuter ses plans; en se conformant à ses indications, ils étaient sûrs d'ajouter aux forces de l'empire. Sans avoir fait aucune de ces actions brillantes qui excitent l'admiration des contemporains, sans avoir mérité même leur reconnaissance, Ioann apparaît vraiment grand au tribunal de la postérité. Tout ce qui avait jusque-là déchiré la Russie, ce qui la menaçait de maux toujours renaissants, le système des partages, le joug des Mongols, l'ambition rivale de la maison de Ghédimine, tout cela tomba en poussière naturellement et sans longues tourmentes, par l'effet de sa grande sagacité politique qui devançait l'avenir. »

Fidèle aux antiques usages, aux mœurs nationales, Ioann en fit sa force vis-à-vis

du peuple et vis-à-vis des princes, qu'il songea moins à déposséder qu'à obliger de reconnaître son autorité supérieure à titre de chef de la maison de Rurik dont ils étaient eux-mêmes issus. Ne donnant rien au hasard et ne recourant aux actes de violence qu'à la dernière extrémité, il n'alla jamais au-devant des crises; mais il profita habilement de toutes les occasions qui se présentaient naturellement pour augmenter son pouvoir, affaiblir ses rivaux et se débarrasser d'incommodes voisins. Ainsi, sans refuser aux Mongols le tribut d'usage, il en diminua la somme et ne se pressa pas de l'acquitter; il ne supprima définitivement cette marque de sujétion que lorsque la guerre avec le grand-khan fut devenue inévitable, lorsqu'il vit la division au sein de l'Orde d'or (*voy. HORDE*), et qu'il eut trouvé des auxiliaires contre elle dans le roi de Kasan, dans le khan de Crimée et dans les Nogais.

Sa première femme, Marie de Tver, étant morte, le grand-prince accepta, en 1472, la proposition qui lui venait de Rome d'épouser la nièce du dernier empereur de Byzance, Sophie, fille de Thomas Paléologue. Le pape avait accueilli cette famille dont l'union, proclamée par le concile de Florence (*voy.*), n'avait pu sauver le trône, et il espérait, par ce mariage, amener aussi sous son obédience le grand-duc de la Russie blanche (comme il l'appelait) et ensuite tout le peuple moscovite. D'autres vues décidèrent Ioann à le conclure : son union avec la fille des Paléologues, en le constituant pour ainsi dire l'héritier des empereurs d'Orient, l'élevait bien au-dessus des autres princes russes et lui donnait plus d'éclat aux yeux de l'Europe pour laquelle, depuis l'invasion des Mongols, la Moscovie était une région toute asiatique, à peu près inconnue et dont on n'était pas bien sûr qu'elle fût chrétienne. Aussi Ioann ne tarda-t-il pas d'adopter (1497) l'aigle impériale de Byzance, non pas à la place des anciennes armes de Russie, l'écusson de Saint-Georges, mais en les combinant ensemble; et il ne sépara plus de son titre de *grand-prince par la grâce de Dieu* celui de *seigneur de toutes les Russies*. Il n'eut d'ailleurs point à se repentir d'avoir accepté la proposition du

(*) Karamzine, t. V, chap. 3.

pape. Sophie, princesse d'un grand sens, lui donna souvent de bons conseils et l'excita vivement à secouer le joug honteux des Mongols. De plus, à sa suite et sur son appel accoururent des ingénieurs, des architectes, d'autres artistes, des littérateurs, des savants prêtres; la cour de Moscou, jusque-là fort simple, devint fastueuse, et les ambassadeurs des puissances chrétiennes s'y succédèrent bientôt, surtout dans l'espérance de trouver là des secours contre les Othomans dont rien n'arrêtait plus le débordement sur l'Europe. Ce fut alors que le Bolonais Aristote Fioravanti éleva dans le Kreml (voy. KREMLIN), qui se ceignit d'imposantes murailles, cette cathédrale de l'Assomption (*Ouspenskoï*) qui en est encore aujourd'hui le sanctuaire le plus révérend; et la *Granovitaïa Palata*, ou Palais à facettes, en rapprocha la vieille résidence des princes.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail du règne laborieux d'Ioann qui poursuivit son but avec une rare persévérance, une ténacité que rien ne lassait. Disons seulement que ce but consistait tout particulièrement à être maître chez lui, à élever l'unité du pouvoir au-dessus de toute atteinte. Pour cela, il ne se borna pas à courber la tête de tous les autres princes russes, de telle manière qu'à sa mort celui de Riassân conservait seul une ombre d'indépendance, mais il força de même à la soumission la remuante république de Novgorod (voy.), et il disputa sans relâche aux Lithuaniens, à cause de leurs liens avec la Pologne, les conquêtes qu'ils avaient faites sur la Russie de Kief et dont il regardait la suzeraineté comme inhérente à sa couronne et aux droits de sa maison. Plusieurs fois il conclut la paix avec eux; et après la séparation des deux couronnes de Lithuanie et de Pologne, il maria même sa fille Hélène à leur grand-prince Alexandre. Mais celui-ci n'entra pas dans ses intérêts et contraria ceux de la religion grecque: Ioann ne tarda pas à lui déclarer qu'il n'y aurait point de paix définitive entre eux aussi longtemps que Smolensk et la sainte ville de Kief seraient sous la domination étrangère. Cette lutte l'entraîna souvent dans la guerre avec les braves chevaliers de l'Ordre teutonique, alliés des Lithuaniens; mais Ioann ne re-

cula point devant les conséquences de ses principes, et même les défaites (1501) ne purent le détourner de son but. Ses relations intimes avec l'usurpateur Mengli-Ghireï, khan de Crimée (1467) à la place de son frère aîné Nordoulat, mirent fin à son hésitation à secouer le joug de l'Orde. Grâce à la diversion que produisit en sa faveur ce fidèle allié, toujours prêt à faire des incursions dans le Kiptchak (voy.), il s'enhardit à marcher contre Kasan, royaume tatar alors indépendant de l'Orde et qui avait paru jusque-là trop formidable aux Moscovites pour qu'ils osassent l'attaquer. Il donna ce trône à un prince qui s'était mis sous sa protection, et tenue en échec ainsi, au nord et au sud, par ces deux auxiliaires musulmans d'Ioann, l'Orde d'or fut à sa merci; elle succomba d'ailleurs, en 1502, à une dernière attaque de l'infatigable Mengli-Ghireï.

Nous ne parlerons pas de l'alliance d'Ioann avec le Danemark, avec Matthias Corvin, roi de Hongrie, avec le voïvode Étienne de Valachie, ni de sa guerre contre la Suède, ni de ses conquêtes du côté de la Sibérie, ni enfin de ses négociations avec le chah de Perse et le sulthan de Constantinople. Mais ce que la brièveté de ce récit ne saurait nous faire passer sous silence, c'est qu'il introduisit le premier en Russie une législation civile; c'est qu'il réorganisa la justice, l'administration et l'armée; c'est qu'il augmenta les revenus de l'empire, et qu'il régularisa l'ordre de succession au trône. Ayant perdu (1490) un fils chéri qu'il avait eu de sa première femme et qu'il avait marié avec la fille du voïvode de Valachie, il nomma son successeur Vassili (voy.), l'aîné des enfants que lui avait donnés la grande-princesse Sophie; s'il conféra lui-même encore des apanages à ses autres fils et à Dimitri, fils du prince Ioann, il les soumit au moins à l'autorité du grand-prince et lui réserva seul les droits régaliens.

Après une vie si pleine, si pénible, mais si riche en grands résultats, Ioann, sur le déclin de son âge, éprouva de cruels mécomptes qui minèrent sa santé. Nous avons parlé de la victoire remportée sur ses troupes par l'Ordre teutonique, et, quoique la paix fût ensuite conclue, les querelles avec la Lithuanie ne tardèrent

pas à recommencer. Il se brouilla avec le voïvode de Valachie dont il n'aimait pas la fille, sa bru; à la mort de Matthias Corvin, son allié, un frère du grand-prince Alexandre de Lithuanie, parvint au trône de Hongrie sur laquelle Ioann ne put plus dès lors compter; le dévouement de Mengli-Ghireï se refroidit, et il fut en outre trahi par le tsar de Kasan qui osa l'attaquer. Dans sa famille, l'affaire de la succession engendra des haines que le caractère inflexible d'Ioann envenima. Enfin, il perdit sa femme en 1503; et, quoiqu'il n'eût pas eu pour elle beaucoup de tendresse, il la regretta sincèrement. Tous ces chagrins abrégèrent ses jours; mais ferme et digne sur son lit de mort, comme il l'avait été sur le trône, il voulut mourir en souverain et non pas sous le froc, à l'exemple de la plupart de ses prédécesseurs. Il expira le 27 octobre 1505, âgé de 66 ans et 9 mois.

« Les annalistes, dit Karamzine (t. VI, ch. 7), ne parlent pas du deuil et des larmes de son peuple; ils se bornent à glorifier les actes du défunt, remerciant le ciel d'un tel souverain. »

IOANN IV VASSILIÉVITCH, surnommé *Grozniï* ou le Terrible, fut le petit-fils et le second successeur d'Ioann III, et porta le sceptre de 1533 à 1584. Nous parlerons ailleurs de son père Vassiliï (*voy.*) Ioannovitch, dont le règne long et heureux avait été la continuation pure et simple du précédent. Bornons-nous à dire ici qu'à un âge déjà avancé, Vassiliï, dans son extrême désir d'avoir un héritier direct, avait répudié sa première femme pour épouser la princesse Hélène Glinski (*voy.*), qui, après trois ans d'une pénible attente, donna enfin le jour à un fils destiné à porter, moins de quatre ans après, le poids d'un sceptre auquel un territoire très vaste était dès lors soumis.

Ce fut le 25 août 1530 que naquit Ioann, et, l'année suivante, Vassiliï devint père pour la seconde fois. Mais il ne lui était pas donné de présider lui-même à l'éducation de ses enfants : il mourut le 4 décembre 1533, après avoir désigné pour lui succéder, sous la régence de sa veuve, son fils aîné qui était alors dans sa quatrième année, et dont le sort le préoccupa vivement à son lit de mort.

« Jamais, dit encore Karamzine (t. VII, chap. 5), la Russie n'avait eu un souverain en si bas-âge; jamais, si nous exceptons l'antique et presque fabuleuse Olga, elle n'avait vu le gouvernail de l'état aux mains d'une jeune femme, qui, avec cela, était étrangère et appartenait à la maison détestée de Lithuanie. » Cependant, appuyée sur le conseil des boïars, Hélène ne gouverna pas sans gloire, quoique avec une dureté qui la fit elle-même haïr du peuple. On lui reprocha la mort de beaucoup de nobles, celle des frères du grand-prince son époux, celle de son propre oncle le prince Michel Glinski, beaucoup d'autres méfaits, et sa honteuse faiblesse pour le prince Obolenski-Telepnef.

Elle-même ainsi ne donnait pas à son fils les meilleurs exemples. Cependant comme elle n'était pas sans qualités brillantes, elle aurait sans doute influé avantageusement sur son éducation. Mais Hélène mourut le 3 avril 1538, quand le grand-prince n'avait pas encore huit ans; et dès lors cette éducation resta confiée à des mains tout-à-fait indignes; ou plutôt elle fut abandonnée au hasard et la plus grande négligence y présida. Le jeune Ioann eut pour conseil le vice, et pour modèles d'insolents boïars, dont l'ignorance repoussait les lumières, dont la corruption aurait redouté ses vertus, et qui, divisés en factions, se disputaient l'autorité en remplissant le palais de violences et de carnage. D'abord les Bielski se virent supplantés par les Chouïski (*voy.*); à leur tour, ceux-ci furent renversés par les Glinski, mais sans pour cela discontinuer leurs intrigues. Un épouvantable désordre régna autour du trône; le pouvoir resta livré, même au-delà de la 15^e année du jeune prince, terme fixé pour sa majorité, à une oligarchie oppressive et ruineuse pour l'état. Afin de s'attacher le grand-prince, les Chouïski lui laissèrent toute liberté; ils ne s'occupèrent que de ses plaisirs, favorisèrent ses mauvais penchants, et semblèrent prendre à tâche d'avilir son cœur par des passions cruelles et brutales.

Enfin, quand il eut atteint l'âge de 17 ans, il voulut régner lui-même, et se fit solennellement couronner *tsar de toutes les Russies*. De tant de qualités dont il

aurait eu besoin, il n'avait qu'un grand esprit naturel et une ferme volonté : l'instruction et les bonnes habitudes n'avaient pas façonné son âme ni tempéré sa fougue naturelle. Mais ce furent peut-être précisément ses passions qui, en le rendant susceptible d'exaltation pour le bien comme pour le mal, l'entraînèrent d'abord dans une direction où il aurait fait, s'il y avait persévéré, le bonheur de ses peuples.

Il faut, en effet, distinguer deux périodes dans le règne d'Ioann IV Vassiliévitch : la première, qui fut heureuse, dura de 1547 à 1560; pendant la seconde, de 1560 à 1584, il fut un tyran féroce, ombrageux et lâche, sous lequel la Russie déchet du haut rang où elle avait été élevée par Ioann III et par Vassili.

De grands événements agitent sur l'imagination du jeune homme dans le temps où il commença son règne sans d'abord changer ses habitudes, sans prendre goût aux affaires, et sans paraître touché des vertus de la jeune épouse, Anastasie Romanovna, qu'il venait de s'associer. De terribles incendies ravagèrent Moscou; des conspirations éclatèrent, et le peuple ameuté, ce *peuple noir* (*tchornii narod*) si hideux dans sa colère, vociférait autour de son palais, lui demandant les têtes des Glinski et même celle de la princesse Anne, leur mère et sa propre aïeule. Au milieu de ce tumulte, Ioann vit paraître devant lui un simple pope qui, dans l'attitude d'un prophète et faisant du doigt un geste menaçant, osa lui parler des jugements de Dieu. Le jeune tsar, superstitieux comme, de son temps, on l'était en Russie encore plus qu'ailleurs, s'effraya. Ne résistant pas au langage sévère et inspiré du P. Sylvestre, il répandit un torrent de larmes, l'embrassa, et le supplia d'être son guide et son soutien.

Les prières d'Anastasie étaient exaucées, et, de ce moment, elle prit sur son époux l'empire le plus heureux, qui ne cessa qu'à la mort prématurée de la pieuse tsarine. Sylvestre se lia d'une étroite amitié avec Alexis Adachef, l'un des favoris d'Ioann et le seul dans lequel les vices de la cour n'eussent pas tué les nobles sentiments : ils s'emparèrent de l'esprit du tsar qui n'agit plus que par eux* et de

(*) Dans ses lettres au prince Kourbski, Ioann

concert avec Anastasie, leur protectrice. Ioann eut le courage d'avouer publiquement ses torts, dont ceux, disait-il, à qui sa jeunesse avait été confiée, auraient à répondre devant Dieu; il pardonna néanmoins à ceux-ci, comme il demandait au peuple, expressément convoqué, de lui pardonner à lui-même, et promit d'être à l'avenir un tsar juste. Tout changea, en effet. La vie licencieuse du palais n'offensa plus les regards et les oreilles de la tsarine; les mauvais conseillers furent remplacés par des hommes graves et d'expérience; Ioann maria ses deux frères et vécut en paix avec eux; lui-même s'appliqua aux affaires, s'intéressa au bien public, et, dès l'année 1550, il gratifia la nation d'un code de lois (*Soudebnik*) dont le besoin s'était vivement fait sentir même après les essais tentés par Ioann III, et qui offrait la révision complète des anciennes lois de la Russie. D'accord avec le clergé réuni en synode, le tsar réforma ensuite les lois ecclésiastiques (*Stoglave*, ou Cent-Chapitres), voulant que les pasteurs servissent de modèles au troupeau; et, dans l'intérêt des mœurs, qu'il était temps de relever de leur dégradation, il s'occupa aussi de la police et des magistratures populaires. Il fonda des écoles, appela du dehors des artisans, des artistes, des pharmaciens, des médecins, des typographes, et Moscou reçut de lui la première imprimerie qu'on eût vue en Russie.

En même temps qu'il agissait ainsi sur le moral du peuple, Ioann ne perdait pas de vue la gloire et l'agrandissement de l'empire. Après avoir réorganisé l'armée, rétabli dans ses rangs la discipline et la subordination compromises par les querelles des nobles sur la préséance, introduit l'usage des armées permanentes par le paiement régulier d'une solde et par la formation des strélitz ou fusiliers, il recommença la guerre avec les Tatars, décidé à en finir avec ces infidèles, anciens conquérants de la Russie, mais déchus alors, et à étendre celle-ci jusqu'à ses limites naturelles. Il marcha lui-même à la tête de son armée contre Kasan; et, à la

IV Vassiliévitch déclare formellement que, jusqu'à l'année 1560, ce fut Sylvestre qui régna, sous le nom du tsar, et qu'il était lui-même un esclave sur le trône.

suite de grands efforts où son exemple anima le courage des soldats, il soumit ce royaume et l'incorpora définitivement à ses états (1552). Puis vint le tour d'As-trakhan dont il fit aussi la conquête (1557). L'alliance des Cosaks, qu'Adachef avait ménagée dans ce but, aurait rendu possible ensuite celle de la Crimée et achevé la soumission des débris de l'Ordre d'or; mais cette entreprise parut encore trop hardie, d'autant plus que le khan de Crimée s'était récemment reconnu le vassal de la Porte-Othomane. Les regards d'Ioann étaient d'ailleurs tournés du côté de l'Europe parmi les grandes puissances de laquelle il ambitionnait déjà de prendre rang. Aussi avait-il célébré comme un événement heureux l'arrivée à Moscou (1553) de Richard Chancellor qui avait fait naufrage près d'Arkhangel et qui lui apporta des lettres d'Édouard VI, roi d'Angleterre, écrites à l'effet d'établir des relations commerciales entre les Anglais et les Russes.

La Suède et la Lithuanie fixaient particulièrement l'attention du tsar : l'une et l'autre, manifestement hostiles, avaient besoin d'être contenues. Mais la dernière, toujours formidable par son union avec la Pologne, semblait attendre encore dans ce moment-là un agrandissement considérable. L'Ordre teutonique était en décadence : en Prusse, le grand-maître l'avait sécularisé, et le maître livonien n'était plus en état de se soutenir longtemps. Ioann IV convoitait d'autant plus ardemment le territoire de l'Ordre que la possession de la Livonie lui donnait une côte maritime et le moyen de se mettre en communication avec l'Europe occidentale dont les chevaliers avaient toujours cherché à tenir la Russie isolée. Le succès couronna encore ses armes au commencement de cette nouvelle guerre : Narva, Dorpat, Marienbourg, Polotzk, etc., tombèrent au pouvoir des Russes. Mais cette guerre, dite du Nord, traînant en longueur, elle lassa la constance du tsar et finit par une paix en vertu de laquelle il restitua toutes ses conquêtes de ce côté-là.

Maître de lui pendant treize ans, Ioann n'avait pourtant pas triomphé complètement de sa mauvaise nature. L'ascendant

de la religion, les dangers qui l'environnaient, peut-être aussi la haine des boïars et le sentiment de son ignorance, l'avaient jeté dans les bras de Sylvestre qui resta pour lui un censeur incommode. Son amitié pour Adachef, son amour pour Anastasie et l'enthousiasme des grandes choses qu'il effectuait, lui avaient fait supporter longtemps l'empire que le prêtre et le favori exerçaient sur lui peut-être avec trop peu de ménagements. Maintenant il en était las; Anastasie elle-même, excitée sans doute par ses frères, ne le voyait plus avec plaisir. L'immodération dans les jouissances physiques et peut-être la maladie qu'il avait faite en 1553, avaient d'ailleurs affaibli le moral d'Ioann, et les insinuations continuelles des boïars mécontents et envieux avaient à la fin produit en lui une grande aigreur contre ses deux conseillers.

Leur disgrâce suivit de près la mort d'Anastasie (7 août 1560). Ioann, toujours attaché à sa femme, était anéanti de sa perte. Les ennemis d'Adachef et de Sylvestre osèrent en accuser ceux-ci; ils les traitaient de sorciers, qui, par leurs maléfices, auraient d'abord fasciné et subjugué le tsar et ensuite abrégé les jours de la tsarine. Ioann les écouta, fit faire le procès à ses fidèles serviteurs, et les remplaça par de viles créatures qui ranimèrent en lui l'amour du mal si heureusement assoupi. De ce moment régna la plus affreuse tyrannie. A treize années de gloire succédèrent vingt-quatre ans de honte, de violences et de cruautés dont le spectacle étonna l'Europe. Ioann mérita pleinement ce surnom de Terrible qu'il porte dans l'histoire.

Livrant les affaires à ses indignes favoris, il vivait dans son palais d'Alexandrofsk, entouré d'une garde de nouvelle invention formée des *opritchniks* ou membres de l'*opritchnina* (portion mise à part), nom qu'il donnait aux domaines dont, en abandonnant le reste, il avait fait sa part exclusive ou par excellence. Plein d'une défiance ombrageuse, il montra surtout une haine invincible contre les boïars, que les supplices décimèrent. Il se vengeait alors de l'opposition qu'il avait rencontrée parmi eux pendant sa maladie, quand il voulut leur faire pré-

ter serment à son fils aîné Dimitri, mort depuis; et il jouissait de faire peser sur tous une volonté sans entrave, même alors qu'elle commandait le crime. La terreur régnait à Moscou; les membres de la famille du tsar se virent en butte aux persécutions, et plusieurs villes importantes devinrent le théâtre de fureurs inouïes. Depuis la mort d'Anastasie, Ioann contracta successivement cinq ou six unions différentes. Malgré ses terreurs religieuses et ses continuelles prières, il fit destituer les métropolitains qui osèrent lui faire des représentations. Enfin on sait qu'après avoir corrompu par la débauche et la cruauté l'âme de son fils aîné, Ioann, jeune monstre digne de son père, il le frappa dans un accès de colère d'un tel coup que ce fils chéri tomba à ses pieds et mourut au bout de quatre jours (19 novembre 1582).

Au dehors, la victoire abandonna les drapeaux russes que le tsar n'osait plus confier aux généraux autrefois employés par Adachef, et qui avaient la confiance des troupes. On perdit Narva, la Livonie, et bientôt Étienne Batori (*voy.*) reprit toutes les villes et provinces en litige entre la Russie et la Pologne; une paix honteuse fut conclue en 1582. Le khan de Crimée poussa ses brigandages jusqu'à Moscou (1571) et mit le feu à la ville à peine remise des ravages de la peste; il y serait revenu l'année suivante, sans la victoire remportée sur lui par le prince Vorotynski, à 13 lieues de Moscou. Cette victoire, qui sauva la Russie, ne préserva pas cet habile général d'un cruel supplice. La Sibérie fut conquise, il est vrai, par les Russes (1582); mais le tsar n'y eut aucune part : le Cosak Iermak Timoféïef agit malgré ses ordres et avec les seuls secours que l'entrepreneuse famille de Stroganof put lui fournir.

Ioann, âgé seulement de 54 ans, négociait un septième ou huitième mariage avec une noble Anglaise, lorsqu'un pressentiment superstitieux, confirmé par les devins qu'il fit réunir de toutes parts, lui annonça sa mort. La Russie fut délivrée de ce tyran, le 17 mars 1584 : avant de paraître devant son juge, il crut voir le corps ensanglanté du fils qu'il chérissait et qu'il avait tué de sa main. Il

fit un testament par lequel il nomma pour lui succéder son fils Fœdor Ioannovitch et confia la régence aux principaux boïars. Les événements de ce règne du dernier prince de la dynastie de Rurik ont été racontés aux articles GODOUNOF et FAUX-DÉMÉTRIUS.

IOANN V ALEXÉIÉVITCH, qui, né en 1661, régna nominalelement de 1682 à 1696, était le quatrième souverain russe de la maison des Romanof (*voy.*), second fils d'Alexis Mikhaïlovitch et frère aîné de Pierre I^{er}. Comme il était d'une mauvaise santé, presque privé de la vue et faible d'esprit, quelques boïars voulurent appeler à la succession son frère; mais la grande-princesse Sophie, qui était de la même mère que lui, défendit ses droits, et les fit triompher par une révolution. Ioann et Pierre occupèrent donc le trône en même temps, jusqu'en 1696, époque de la mort du premier. C'est à d'autres que lui qu'appartiennent tous les actes de ce règne : à la régente Sophie jusqu'en 1689, et ensuite, jusqu'en 1696, à Pierre-le-Grand. *Voy.* ces noms et GALITSYNE.

IOANN I^{er} ANTONOVITCH, né à Saint-Pétersbourg le 19 août 1740, était fils de la princesse Anne Carlovna et du duc Antoine-Ulric de Brunswic-Wolfenbüttel, et le dernier rejeton de la branche d'Ioann V. Il n'est connu que par ses malheurs. Aussitôt après la naissance du prince, l'impératrice Anne Ioannovna (*voy.*), sa grand'-tante, l'adopta, et, par son testament, elle le nomma son successeur, sous la tutelle de son favori Biren (*voy.*). Comme elle mourut peu après, ce dernier proclama immédiatement le jeune empereur, âgé de deux mois, et lui fit prêter serment de fidélité. Mais sa régence fut de courte durée. Munnich (*voy.*) y mit fin et la remit aux mains de la princesse Anne. Celle-ci ne l'exerça pas beaucoup plus longtemps : une nouvelle révolution, à laquelle la France ne fut pas tout à-fait étrangère, déposséda la branche d'Ioann Alexéïévitch et éleva au trône Élisabeth, fille de Pierre I^{er}. Transféré, avec ses parents, dans les appartements de cette princesse, le pauvre enfant lui tendit la main, dit-on, pour la laisser baiser (*voy.* ÉLISABETH, T. IX, p. 366). Il fut renfermé dans les prisons du fort Ivango-

rod, vis-à-vis de Narva, tandis que son père et sa mère, qu'on voulut d'abord embarquer pour l'Allemagne, furent retenus à Riga; puis menés de prison en prison jusqu'à Kholmogory où ils moururent, Anne en 1746, Antoine-Ulric en 1776. Lui-même, séparé d'eux, fut transporté en différents endroits, toujours soumis à la surveillance la plus rigoureuse. En 1756, on l'enferma dans la forteresse de Schlüsselbourg, d'où on le transféra ailleurs, pour l'y ramener lorsque Catherine II monta sur le trône. Il y était encore prisonnier quand, en 1764, Mirovitch, gentilhomme de l'Ukraine, qui servait comme lieutenant dans la garnison, conçut le projet de le délivrer. Il séduisit quelques soldats, et un ordre supposé de l'impératrice lui ouvrit les portes de la prison du jeune prince. Mais deux autres officiers restèrent fidèles à leur devoir, et, voyant que toute résistance serait vaine, massacrèrent le jeune prince, conformément à des instructions qu'ils avaient reçues sous le règne d'Élisabeth, et qui les autorisaient à user de tous les moyens pour prévenir l'évasion du captif. Cette souveraine avait fait rechercher avec le plus grand soin et détruire tout ce qui pouvait appuyer les prétentions d'Ioann au trône. Elle avait même sévèrement défendu de conserver une seule pièce de monnaie qui portât son effigie; cependant il en existe dans les médaillers. La chapelle de Schlüsselbourg, où fut enterrée cette jeune victime, a été détruite depuis ce temps. J. H. S.

IVETOT, *voy.* YVETOT.

IVETTE, *voy.* GERMANDRÉE.

IVICA, *voy.* PITHYUSES.

IVOIRE (du latin *ebur*). Nous avons vu, à l'article DENTS, que l'ivoire est une partie essentielle de ces organes, et que les défenses d'éléphants (*voy.*) en sont totalement composées. Ces défenses paraissent formées par des courbes coniques s'emboîtant les unes dans les autres, dont l'accroissement s'opère par couches superposées à peu près comme le bois des arbres. Elles sont généralement creuses jusqu'au tiers de leur longueur. Au centre de la partie massive, se trouve un canal très fin, duquel partent une foule de lignes qui s'entrecroisent et se rami-

fient en approchant de la circonférence. Leur texture blanche et solide est formée de ces fibres entrelacées, qui, étant coupées transversalement, ont un aspect maillé où le croisement des lignes figure des losanges.

L'ivoire possède des qualités qui le rendent précieux pour les arts. Plus dur et d'un grain plus serré que l'os, bien qu'il soit pourtant de la même nature, il est susceptible de recevoir le plus beau poli, et se rapproche, par la facilité et la netteté de sa coupe, des métaux les plus ductiles. Aussi l'on façonne avec cette substance des pièces dont la délicatesse est extrême, des statuettes, des bas-reliefs, des boîtes, des vaisseaux, des peignes, des billes de billard, des éventails (*voy.*), des pommes de cannes ou de parapluies, des manches de couteaux ou d'autres instruments tranchants; et l'on s'en sert pour une multitude d'objets de tabletterie, de marqueterie, de sculpture et de tour. C'est à Dieppe (*voy.*) et à Paris qu'on le travaille avec le plus de succès et de goût; cependant les Chinois conservent la renommée d'apporter plus de solidité et de finesse dans l'exécution. On fait aussi avec l'ivoire des lames minces sur lesquelles on peint en miniature avec des couleurs à la gomme, après les avoir lessivées dans une eau de potasse.

On peut teindre l'ivoire de différentes couleurs; mais pour que la teinture se fixe solidement, il faut laisser préalablement tremper les objets à colorer six ou huit heures dans une dissolution d'alun ou d'acide acétique. En traitant l'ivoire par l'acide hydrochlorique affaibli, M. d'Arcet obtint la gélatine brute qu'il soumit à une dissolution de tan avant qu'elle fût fondue en tablette: elle devint infusible et inaltérable par l'air et par l'eau; en la veinant au moyen d'une dissolution d'or et d'argent, il en retira un produit analogue à l'écaille rouge (*voy.*), si rare et si recherchée aujourd'hui. On peut opérer cette transformation sur les ouvrages façonnés sans qu'ils perdent leur forme primitive.

Exposé à l'air, l'ivoire jaunit: on le reblanchit avec du chlore, de l'eau de chaux, du savon noir, etc., etc.; mais il faut craindre de l'altérer. Il suffirait de

le renfermer sous une cloche de verre hermétiquement fermée pour l'empêcher de jaunir.

L'ivoire calciné dans des vases clos fournit un charbon connu sous le nom de *noir d'ivoire*, qui donne la couleur noire la plus estimée des peintres, couleur d'un velouté fin, doux et brillant : ce sont les rognures et limailles qui servent à cet usage. Autrefois l'ivoire calciné à l'air libre était administré en médecine comme astringent, sous le nom de *spode d'ivoire*.

Les dents d'hippopotame (*voy.*) fournissent une sorte particulière d'ivoire qui surpasse en finesse et en dureté celui qui provient des éléphants ; mais comme ces dents sont fort creuses, on ne peut en faire que de petits ouvrages : elles servent principalement aux dentistes pour les râteliers ou pièces artificielles. Les défenses du morse et du narval fournissent aussi de l'ivoire.

Les anciens, qui possédaient beaucoup plus d'éléphants, faisaient en ivoire de grands objets, des tables, des chars, des chaises, des trônes et des statues colossales, où cette matière se mariait à l'or et à d'autres métaux : les plus célèbres statues de ce genre sont le Jupiter olympien et la Minerve du Parthénon par Phidias.

Les pays qui fournissent de l'ivoire sont les côtes d'Afrique où il donne son nom à une côte de la Guinée (*voy.*), le cap de Bonne-Espérance, et l'Inde, y compris Malacca, Siam, Sumatra, où s'alimente surtout le marché chinois. On trouve en outre de l'ivoire fossile dans plusieurs contrées de l'Europe, notamment en Russie. Quelquefois cet ivoire fossile est coloré en bleu par un oxyde métallique, et l'on en fait des turquoises (*voy.*). L'ivoire des éléphants d'Afrique est particulièrement estimé.

La consommation de l'ivoire était, en 1830, de 188,997 kilogr. en Angleterre. En France, l'importation de cette matière a été de 67,204 kil., dont 501 ont été réexportés. Ainsi en prenant 27 kil. pour moyenne du poids de chaque défense d'un mâle (celles des femelles étant bien plus courtes), on trouve qu'il faut annuellement 7,000 de ces défenses pour alimenter l'industrie anglaise,

et 2,500 pour alimenter celle de la France. L. L.

IVRAIE, genre de la famille des graminées (*voy.*), offrant les caractères suivants : épillets alternes distiques, comprimés, pluriflores, solitaires aux excavations du rachis auxquelles ils s'appliquent par l'un des bords ; glume des épillets latéraux à une seule écaille, parallèle à la largeur du rachis ; glume de l'épillet terminal à 2 écailles, dont la supérieure plus longue ; glumelle à 2 écailles lancéolées, dont l'extérieure est herbacée, tantôt mutique, tantôt munie d'une arête presque terminale, et l'intérieure membranacée, à 2 carènes dorsales ciliées. Chaque fleur offre 3 étamines et un ovaire couronné de 2 stigmates plumeux. Le fruit, qui n'adhère point à l'enveloppe florale, est oblong, convexe d'un côté, aplati et sillonné de l'autre. Les ivraies sont des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles planes, linéaires lancéolées, à ligule membranacée ; les épillets sont disposés en épi distique, lâche, flexueux, terminal.

Ce genre renferme plusieurs espèces communes en Europe ; toutefois, le nom d'ivraie désigne plus spécialement l'*ivraie vénéneuse* (*lolium temulentum*, L.), plante mal famée de temps immémorial, à raison des propriétés malfaisantes de ses graines, et d'autant plus dangereuse qu'elle croît de préférence parmi les céréales. Cette espèce, qu'on appelle aussi *herbe d'ivrogne* et *zizanie*, est annuelle, à racine fibreuse, produisant plusieurs chaumes grêles, roides, hauts d'un pied à 3 pieds, lisses, excepté vers leur sommet, où ils sont, en général, âpres au toucher. Les épillets, composés chacun de 5 à 8 fleurs, sont de la longueur de la glume ou un peu débordés par celle-ci ; l'écaille extérieure des glumelles porte le plus souvent une arête sétacée, flexueuse, plus ou moins allongée. Les graines paraissent contenir un principe à la fois âcre et narcotique ; lorsqu'elles se trouvent mêlées en certaine quantité aux graines des céréales, elles communiquent à la farine et au pain des qualités pernicieuses, susceptibles de produire des accidents plus ou moins graves, tels que nausées, vomissements, vertiges, tremblements, ivresse, stupeurs, privation momentanée

de la vue, etc. Il paraît néanmoins que les graines d'ivraie arrivées à maturité parfaite ne sont plus vénéneuses. Du reste, l'ivraie constitue une exception remarquable dans la famille des graminées, qui ne renferme, autant qu'on sache, aucune autre plante vénéneuse, et c'est là sans doute ce qui avait porté les anciens à croire que l'ivraie n'était autre chose qu'une dégénération des céréales.

La graminée, qu'on cultive si fréquemment sous les noms de *ray-grass*, ou *gazon anglais*, est l'*ivraie vivace* (*lolium perenne*, L.). Éd. Sp.

IVRÉE (MARGRAVIAT D'). Ce petit état du moyen-âge, démembré de l'ancien royaume des Lombards (*voy.* ce mot et ITALIE, p. 141-142), est ainsi nommé d'une ville du Piémont (l'ancienne *Eporredia*) qui est encore le chef-lieu d'une province du royaume de Sardaigne. Il donna un roi à l'Italie (*voy.* p. 143), conserva son indépendance jusqu'en 1018, fut, à cette époque, incorporé à l'empire d'Allemagne, et passa dans la maison de Savoie en 1248, lorsque Frédéric II l'eut conféré au comte Thomas, à titre de fief de l'Empire. S.

IVRESSE et IVROGNERIE. L'ivresse est l'état particulier de l'économie animale produit par l'ingestion des liquides spiritueux. C'est une maladie qui, pour être passagère n'en est pas moins réelle, et qui peut, dans quelques cas, occasionner la mort par une véritable apoplexie. C'est l'empoisonnement par l'alcool dont nous nous occuperons particulièrement ici, bien que le trouble des facultés physiques, intellectuelles et morales, qui suit l'ingestion de l'opium puisse y être rapporté de toute manière (*voy.* OPIUM et HACHISCH).

Ainsi qu'on l'a dit à l'art. BOISSONS, pris en quantité modérée et d'une manière régulière avec les aliments, le vin et les autres liqueurs spiritueuses ont chez l'homme en santé une influence incontestablement salubre. Ils augmentent les forces, développent de la chaleur et facilitent la digestion. Mais lorsqu'ils sont introduits dans l'estomac vide, à une dose inaccoutumée (car il y a des sujets que l'habitude rend incapables de s'enivrer), il détermine d'abord une excitation qui

va croissant jusqu'à un véritable mouvement fébrile avec délire; à cette excitation succède un assoupissement profond, et enfin un véritable état apoplectique. Le sujet est alors *ivre-mort*, suivant une expression pleine de justesse, et quelquefois il ne se réveille plus.

Sans nous arrêter à la minutieuse description des phénomènes de l'ivresse, qui sont ceux du délire, de l'indigestion et de la paralysie apoplectique, nous ferons remarquer que l'ivresse vient toujours de l'alcool, quelle que soit la boisson qui le contient, car chacune est enivrante à raison de la proportion dans laquelle ce principe s'y trouve. En effet, on ne peut pas dire en voyant un homme ivre-mort, s'il a pris de l'eau-de-vie, du vin, de la bière ou du cidre. D'ailleurs, les phénomènes intellectuels de l'ivresse ne sont pas les mêmes chez deux sujets différents; et le vin de Champagne, comme l'a dit un aimable gastronome, donne de l'esprit à ceux qui en ont. L'axiome *in vino veritas*, ne signifie pas qu'on dit son secret ou que la vérité échappe dans le vin; mais que le véritable caractère se montre dans l'ivresse. Ainsi l'homme taciturne et dissimulé sera une fois plus dissimulé et plus taciturne lorsqu'il aura bu au-delà de la mesure.

On a observé, cependant, et c'est le romancier Hoffmann qui signale ce fait, que l'ivresse du vin de Bordeaux, celle du Champagne et celle du punch, produisent des hallucinations (*voy.*) diversement colorées, si l'on peut ainsi dire; et l'on sait que le gaz protoxyde d'azote a déterminé chez les expérimentateurs une ivresse toute gaie, qui lui avait valu le nom de *gaz exhilarant*. Les personnes qui ont fait usage de l'opium à la manière de l'Orient disent avoir été plongées dans un état de délicieuse rêverie; et, de leur côté, le tabac, la belladone, la jusquiame produisent un délire suivi d'un assoupissement plus ou moins profond.

Il n'est pas nécessaire, pour que l'ivresse ait lieu, que les substances enivrantes soient portées dans les voies digestives: les vapeurs alcooliques suffisent pour produire ce résultat; et l'on remarque aussi que la chaleur, le bruit et quelquefois seulement la brusque exposition au froid, ac-

célèrent la manifestation de ce phénomène.

L'ivresse, d'ordinaire, se dissipe spontanément : l'alcool s'échappe par diverses voies, mais par les voies urinaires surtout (car on le retrouve dans les urines), et le calme se rétablit. Mais lorsque l'habitude est prise, il faut une dose de plus en plus considérable d'alcool pour déterminer l'ivresse; et l'on voit des gens qui arrivent à boire à plein verre l'alcool à 36°. C'est alors l'ivrognerie, vice funeste et dégradant, malheureusement trop répandu, même dans les classes où l'on ne croirait pas qu'il existe.

Une source très commune de l'ivrognerie est la misère ou le chagrin. Ayant trouvé une fois dans le vin l'oubli de ses peines, on l'y cherche de nouveau, et le penchant devenant irrésistible, l'homme qui s'y abandonne finit bientôt par ne respecter plus rien. Telle est alors la passion qui l'entraîne, que tout lui est bon *pourvu que cela soule*, disait avec un déplorable cynisme un de ces malheureux.

Les effets physiques, intellectuels et moraux, ne sont pas moins fâcheux les uns que les autres : les organes digestifs se détériorent, la face prend une expression remarquable d'hébétéude et de stupidité; les phlegmasies se manifestent en diverses parties du corps et se terminent difficilement. Cette particularité se présente d'ailleurs dans leur traitement, qu'on est souvent obligé de permettre au malade une certaine quantité de liqueurs spiritueuses, sous peine de les voir tomber dans un profond et funeste abattement. La démence et l'idiotisme comptent l'ivrognerie au nombre de leurs causes les plus communes, et longtemps avant d'en arriver là les ivrognes sont devenus impropres aux travaux de l'esprit; heureux, peut-être, quand la combustion spontanée (*voy.*) vient abrégier une existence inutile autant que honteuse!

Les annales de la justice montrent combien de fois l'ivresse conduit au jeu, aux actes de violence contre les personnes et aux désordres de tout genre; et l'on a vraiment droit de s'étonner de voir l'ivresse chaque jour invoquée et admise dans nos tribunaux comme circonstance atténuante. Les législations anciennes

avaient des peines contre ce désordre, loin de l'admettre comme excuse d'autres désordres. Le *Lévitique* la défend rigoureusement; à Sparte elle était réputée infâme (*voy. ILORES*); chez les Athéniens, le premier archonte avait mission spéciale de la punir, et était lui-même condamné à mort s'il s'enivrait pendant sa magistrature. Quelques nations voisines de notre pays ont au moins des mesures de police, et regardent même l'ivresse comme une circonstance aggravante, pensant avec beaucoup de raison que si, lorsqu'on est ivre, on n'est pas maître de ses actions, on est généralement libre de ne pas s'enivrer. Chez nous, dans notre liberté actuelle, l'ivrognerie n'est justiciable que de l'opinion publique, à laquelle l'homme possédé de ce malheureux vice n'attache guère d'importance; et les efforts qu'on a faits pour le combattre n'ont jusqu'à présent amené aucun résultat notable. En vain, des *sociétés de tempérance* se sont formées et les Académies ont-elles proposé des prix, c'est ailleurs qu'il faut chercher le remède à une maladie sociale d'une sérieuse gravité. Les désordres de tout genre qui affligent les maisons où pénètre l'ivrognerie, le malheur de la femme, la funeste éducation des enfants, appellent des mesures efficaces.

A l'ivresse poussée jusqu'à la maladie quelques moyens ont été opposés, parmi lesquels on voit figurer au premier rang l'ammoniaque liquide administrée à la dose de cinq à dix gouttes dans un verre d'eau sucrée. L'ingestion des boissons diurétiques est également avantageuse; et, dans les cas d'apoplexie, la saignée peut devenir nécessaire.

Enfin, pour compléter ce qui est relatif à l'ivresse, nous dirons qu'on s'en est servi comme moyen de guérison. Non-seulement on a tiré parti du relâchement complet où elle met tous les muscles, et de l'insensibilité profonde où elle jette l'individu pour réduire des luxations anciennes, ou bien pour extraire des corps étrangers introduits dans l'oreille, mais encore on y a eu recours pour couper des fièvres d'accès; et même quelques phlegmasies, au début, ont été enlevées par la pratique vulgaire d'administrer de larges doses de vin chaud.

L'ivresse *des sens* tient surtout à la volupté et à l'assouvissement de tous les besoins animaux ou physiques.

Au moral, le mot *ivresse* est employé le plus souvent pour exprimer une joie extrême, ou en général une grande exaltation de toutes nos facultés sensibles, l'amour, l'orgueil, la haine. La fureur, le ravissement, l'extase (*voy.*), sont aussi une sorte d'ivresse que les anciens attribuaient au dieu qui s'emparait de l'homme chargé de proclamer des oracles (*voy.* PYTHIE, DEVIN, PROPHÈTE), ou auquel il accordait le don de la poésie. Les fumées de la gloire enivrent comme les fumées du vin, et cette ivresse est souvent devenue fatale, non pas seulement à des individus, mais à des empires et à de grandes portions de l'humanité. F. R.

IVRY (BATAILLE D'), livrée le 14 mars 1590. Le bourg d'Ivry, près duquel se donna cette bataille, est situé sur la rive gauche de l'Eure, arrondissement d'Évreux, département de l'Eure; on doit bien se garder de le confondre avec le village d'Ivry près Paris (arrondissement de Sceaux).

La relation de la bataille d'Ivry, appelée avec raison l'œuvre capitale de la vie militaire d'Henri IV (*voy.*), suffirait à elle seule pour nous montrer dans tout son éclat sa grandeur d'âme, la bonté de son cœur, sa présence d'esprit, sa valeur chevaleresque poussée jusqu'à la témérité, et son génie vraiment militaire. Les dispositions qu'il prit avant la bataille n'appartiennent qu'à un grand général; elles ont été souvent imitées depuis, parce qu'elles reposent sur les véritables principes de l'art de la guerre; mais pendant l'action, le roi, se laissant aller à son bouillant courage, oublia son rôle, et c'est avec raison qu'après la victoire le duc de Biron (*voy.*) lui dit : « Sire, vous avez fait aujourd'hui le devoir du maréchal de Biron, et le maréchal de Biron a fait ce que devait faire le roi. »

Henri IV assiégeait, au commencement de l'année 1590, la ville de Dreux, en Normandie; Mayenne, auquel le duc de Parme (*voy.*) avait envoyé un renfort de 1,800 cavaliers aux ordres du comte d'Égmont, sort de Paris avec toutes les forces disponibles de la Ligue pour aller atta-

quer le roi et l'obliger à lever le siège de Dreux. Son armée se composait de 12 à 13,000 hommes de pied, de plus de 3,000 cavaliers et de 4 pièces de canon; elle était près du double de l'armée royale. Henri, en apprenant la marche de Mayenne, lève aussitôt le siège de Dreux. « Mes compagnons, dit-il à ses officiers, il faut effacer la honte de lever un siège par le gain d'une bataille; je n'ai pas besoin de vous en dire davantage, marchons à l'ennemi! » Il rédige de sa main les instructions destinées aux maréchaux-de-camp et aux principaux officiers de son armée, et l'on y trouve cette recommandation, nouvelle de son temps, mais qui depuis est devenue un axiome militaire, de faire marcher les troupes dans l'ordre dans lequel elles doivent combattre.

Les deux armées se rencontrent entre l'Eure et l'Ithon, dans la petite plaine d'Ivry. L'armée royale, par son judicieux ordre de marche, se trouve la première rangée en bataille; elle était forte de 8,000 hommes de pied, de 2,300 chevaux y compris les 700 gentilshommes que le duc d'Humières amena au commencement de l'action, et de 6 pièces de canon. Le roi rangea le gros de son armée en ligne droite; cette ligne principale était formée d'un mélange alternatif de bataillons et d'escadrons. Le maréchal d'Aumont commandait l'aile gauche; près de lui se trouvait le duc de Montpensier; Henri, à la tête de la gendarmerie française, se réservait le commandement de l'aile droite. En avant de l'aile gauche se trouvaient une partie des enfants perdus, quelques escadrons de cavalerie légère, et l'artillerie aux ordres du comte de Guiche; l'aile droite était précédée et flanquée par 300 reîtres environ. Henri, par une sage disposition qui est devenue la règle fondamentale de la tactique moderne, forma, en arrière du centre de sa ligne, une réserve d'infanterie et de cavalerie aux ordres du maréchal de Biron : c'est à cette réserve qu'il dut la victoire.

Le roi parcourt le front de son armée, il adresse à ses troupes cette belle allocution militaire que tout le monde connaît : *Si vous perdez vos enseignes, cornettes et guidons, ne perdez point de vue mon panache blanc; vous le trouverez tou-*

jours sur le chemin de l'honneur et de la victoire! En passant devant le colonel de Schomberg, chef de quelques compagnies de reîtres, qu'il avait mal mené la veille au sujet d'une réclamation d'argent : « Colonel, lui dit Henri, nous voici dans l'occasion! Il se peut que j'y demeurerai; il n'est pas juste que j'emporte l'honneur d'un brave gentilhomme : je déclare donc que je vous reconnais pour homme de bien et incapable de faire une lâcheté. Embrassez-moi! — Ah sire! reprit le colonel vivement ému, en me rendant l'honneur que vous m'aviez ôté, vous m'ôtez la vie... Si j'en avais mille, je voudrais toutes les répandre à vos pieds. » C'est ainsi qu'Henri IV savait se gagner les cœurs. On trouva Schomberg étendu sur le champ de bataille.

Mayenne imita l'ordre de bataille du roi; il se plaça avec ses meilleures troupes et les lances espagnoles du comte d'Egmont à son aile gauche, vis-à-vis du roi; les ducs de Nemours et d'Aumale étaient au centre; le baron de Rosne commandait l'aile droite. Toute l'armée était en ligne; Mayenne ne s'était point ménagé une réserve.

Entre dix et onze heures du matin (14 mars 1590), le roi donne l'ordre au comte de Guiche de faire jouer l'artillerie : les ligueurs en souffrent beaucoup; la leur, mal servie et mal dirigée, cause peu de dommage. Rosne se hâte de faire attaquer par une partie de sa cavalerie l'artillerie royale : cette première attaque est repoussée par le maréchal d'Aumont; une seconde attaque, conduite avec plus d'ensemble et de vigueur, allait avoir un plein succès, mais Biron survient avec sa réserve, tient tête à l'ennemi et le repousse. Mayenne attaque l'aile droite où le roi se trouve au premier rang; les reîtres, qui marchent en tête, ébranlés par le feu de l'artillerie royale, et se battant, dit-on, avec mollesse contre un prince de leur religion, font volte-face. Egmont qui les suivait avec les bandes wallonnes et espagnoles entame vigoureusement le combat; on s'aborde sur toute la ligne : la mêlée est générale, mais c'est au point où Henri, Mayenne et Egmont se joignent que l'on se bat avec le plus d'acharnement. L'escadron royal allait être acca-

blé : Biron, qui a l'œil à tout, accourt au secours du roi avec sa réserve; d'Egmont est tué, les ligueurs fléchissent; la victoire allait se déclarer pour l'armée royale, soudain un mouvement d'hésitation et de désordre s'y manifeste : il est occasionné par un jeune seigneur qui se retire du combat, accompagnant le cornette royal, grièvement blessé; il portait un panache blanc comme le roi : on le prend pour lui. Henri s'aperçoit de l'erreur : il parcourt les rangs de sa petite armée; un cri général de *Vive le roi!* se fait entendre; on redouble d'ardeur et d'efforts, l'ennemi est enfoncé, la déroute se met dans ses rangs, il n'espère de salut que dans la fuite : l'armée royale a remporté la victoire.

Henri se met à la poursuite des fuyards, mais en criant à ses soldats : *Compagnons, sauvez les Français; main basse sur l'étranger!* Ceci, il le fait lui-même avec tant d'acharnement qu'il tue de sa main l'écuyer du comte d'Egmont, et avec tant de témérité que sans le prompt secours que lui porta le comte d'Auvergne, il eût été pris par quelques cavaliers wallons.

Cinq mille ligueurs restèrent sur le champ de bataille, une grande partie des fuyards se noyèrent dans l'Eure, 4,000 Suisses se rendirent au roi, et c'est à peine si Mayenne parvint à rallier le tiers de son armée. L'armée royale ne perdit que 500 hommes.

C. A. H.

IXION, Thessalien, fils de Phlégyas et roi des Lapithes (*voy.*), épousa la fille de Déionée, la belle Dia, dont il eut un fils, Pyrihoüs. Ayant refusé à son beau-père la dot d'usage, celui-ci, pour s'indemniser, déroba quelques chevaux à son gendre, qui résolut de s'en venger. Il feignit, à cet effet, de se réconcilier avec lui, promit d'acquitter sa dette, et l'invita à se rendre à Larisse. Déionée partit; mais Ixion avait, sur la route, creusé une fosse légèrement recouverte de branches : le vieillard y tomba et fut assassiné. Ni les dieux ni les hommes n'ayant voulu le purifier de ce parricide, Ixion errait misérablement dans son royaume, en horreur à tous ses sujets, lorsque Jupiter, dont un jour il embrassait les autels, fut touché de compassion, le purifia et lui donna asile dans l'Olympe. Là, vivant

parmi les immortels et partageant leur félicité, il oublia la reconnaissance qu'il devait à son bienfaiteur, au point de devenir amoureux de Junon. Informé par elle des propositions qu'il osait lui faire, le maître des dieux, pour mieux se convaincre de l'ingratitude de son hôte, donna la forme de son épouse à une nuée. Ixion assouvit sur cette nuée ses brutales amours, et de cette union naquirent les centaures. Expulsé du ciel, et renvoyé parmi les hommes, il eut l'audace de se glorifier devant eux d'avoir obtenu les

faveurs de Junon. Indigné de cette imposture et de cet outrage, Jupiter, d'un coup de foudre, le précipita dans le Tartare, où Mercure fut chargé de l'attacher avec des serpents, à une roue qui tournait sans cesse. Par ce supplice éternel, la mythologie voulait enseigner quels terribles châtiments sont réservés à l'ingratitude et à la luxure. — Voir Pindare, *Pythiq.*, II, 68, et Eudoxie, *Ionia*, p. 238 et suiv. F. D.

IZEDS, voy. DÉMONS, DEWS et FEU (*culte du*).

J.

J, lettre qui s'est, pour ainsi dire, formée d'un dédoublement de la lettre **I**, avec laquelle cependant, comme nous l'avons dit (T. XIV, p. 425), elle n'a rien de commun et qu'on a eu bien tort de confondre avec elle. C'est la dixième de l'alphabet français. Elle appartient exclusivement aux consonnes et occupe parmi elles la septième place. On lui a donné aussi le nom de *je*, qu'on prononce comme le pronom de la première personne. « *J*, dit Beauzée, est une consonne linguale, sifflante et faible; » mais cette dernière qualification manquerait de clarté sans l'explication qu'il ajoute : « La valeur propre de ce caractère est de représenter l'articulation sifflante qui commence les mots *Japon*, *j'ose*, et qui est la faible de l'articulation forte qui est à la tête des mots presque semblables, *chapon*, *chose*. » En effet, les étrangers, surtout ceux qui parlent une langue de la famille germanique, confondent habituellement ces deux articulations; mais leur différence, qu'une oreille un peu exercée saisit facilement, n'est pas de telle nature qu'on puisse appeler *faible* l'une et l'autre *forte*; car il faut plus d'effort pour dire *j'ose* que pour prononcer *chose*. Le fait est que le son *je*, plus palatal, moins dental et sifflant que le son *che*, a un moelleux, un caractère de douceur, qui manque à celui-ci. Il est compliqué et se produit moins vite : les Allemands, les Anglais, réussissent peu à le rendre, et les Italiens y substituent le plus souvent le son *ze*; car le *j* qu'ils ont dans leur alphabet n'a rien de commun avec celui de l'alphabet français, de même que le *jod* (prononcez *iod*) allemand n'est autre chose qu'un *i* consonne (voy. T. XIV, p. 426), et que le *j* espagnol devient même une lettre gutturale qui se prononce comme le *ch* allemand. En anglais et en portugais, où il est un milieu entre *dje* et *dche*, il se rapproche de la prononciation française.

C'est à peu près comme le *j* anglais que se prononce le *dja* sanscrit, auquel il

faut remonter en recherchant l'origine de notre son *je*. Aussi Beauzée fait-il cette observation juste : « On peut dire que cette lettre est propre à l'alphabet français, puisque, de toutes les langues que nous connaissons, aucune ne faisait usage de l'articulation qu'elle représente; et que, parmi les langues modernes, si quelques-unes en font usage, elles la représentent d'une autre manière. Ainsi, les Italiens, pour prononcer *jardin*, *jour*, écrivent *giardino*, *giorno* » (et font entendre faiblement un *d* avant le *j*).

On a remarqué que les Slaves prononçaient très bien notre lettre *j*; cela vient de ce qu'ils ont le même son dans leur alphabet, quoiqu'ils le représentent d'une autre manière. C'est le *Ж* (*jivété*) russe et serbe; c'est le *z* accentué polonais, bohème, etc. Ainsi, le nom du poète polonais *Kniaznin* (voy.) se prononce *Kniajenine*; et, dans notre lettre **J**, on trouvera l'article du poète russe *Joukofskii*, nom que les Allemands écrivent tantôt *Zukowski* et tantôt *Schukowski*, mais qui commence en russe par la lettre *je* (*Ж*). C'est une tout autre prononciation que celle de *Chouvalof* (*Schuwalow* des Allemands); mais les Allemands ne sentent pas la différence : aussi Tappe, dans sa *Grammaire russe*, donne-t-il à la lettre *Ж* la valeur du son représenté en allemand par *sch*.

En français, l'usage a fait adopter l'initiale **J** pour une foule de mots, surtout noms propres étrangers, qui se prononcent **I** dans la langue indigène : ainsi, il faudrait dire *Iakob*, au lieu de *Jacob*; *Iaghellons*, au lieu de *Jagellons*; *Ianus*, au lieu de *Janus*; *Iérousaleme*, au lieu de *Jérusalem*; *Iésus*, au lieu de *Jésus*; *Iob*, au lieu de *Job*; *Iouda*, au lieu de *Juda*, etc. Mais ce que l'usage général a consacré, il ne nous est pas permis d'y rien changer.

La lettre **J** n'étant pas ancienne, elle ne figure dans les inscriptions qu'avec la valeur de l'**I** : il n'y a donc pas, à son égard, d'abréviations à noter. En fran-

çais seulement, J figure comme abréviation dans J.-C., *Jésus-Christ*, *Juris-consulte*; mais dans les autres langues, ce J est, à vrai dire, un I, *Iesus Christus*, *Iure Consultus*, etc. J. H. S.

JABLONOWSKI, voy. IABLONOWSKI.

JABLONSKI, voy. IABLONSKI.

JABOT, espèce de ventricule placé au-dessous de l'œsophage (voy.), dont il est une dilatation chez les oiseaux granivores, auxquels il sert de premier estomac. Le jabot est formé de deux poches, dont l'une est membraneuse et l'autre musculaire. La première est destinée à recevoir les grains qui s'y ramollissent et acquièrent facilement un plus grand volume que permet la dilatabilité de la poche; la seconde membrane est intérieurement parsemée de petites glandes sécrétant des sucs qui font subir aux aliments une digestion préparatoire à la trituration qu'ils éprouveront dans le troisième estomac ou *gésier* (voy. ce mot et ESTOMAC). Les graines dont se nourrissent les gallinacés et plusieurs autres oiseaux granivores se convertissent en une substance pulvérulente que beaucoup d'entre eux font remonter dans l'œsophage pour la dégorger dans le bec de leurs petits (les pigeons, les serins, les moineaux, etc.).

Les oiseaux carnivores dont les aliments n'ont pas besoin de macération préliminaire, et dont l'estomac musculé dissout les substances animales sans trituration, sont dépourvus de jabot. L. D. C.

JACHÈRE. Ce mot est évidemment une corruption du mot latin *jacere*. Il s'applique aux terres qui, fatiguées par la culture, sont livrées pendant plus ou moins longtemps au repos; ou bien à celles qui, salées par les mauvaises herbes, doivent être façonnées à diverses reprises pour redevenir profitablement cultivables.

Dans les contrées où l'agriculture est encore pauvre, le loyer du sol peu élevé et la population rare, les jachères sont de longue durée. Là, après avoir demandé successivement aux champs quelques récoltes le plus souvent grainantes, faute de fumier pour maintenir une fécondité qui s'épuise bien vite, on laisse à la nature le soin de la reproduire. Les végétaux adventices s'emparent du terrain, ils y abandonnent leurs débris, et comme ils puisent

dans l'atmosphère une grande partie de leur nourriture, ils rendent en définitive à la couche labourable plus qu'ils ne lui ont enlevé.

Les jachères *pérennes* ne sont autre chose que l'abandon temporaire d'une partie de l'exploitation. Pendant tout le temps que la terre reste en friche, elle ne coûte aucune façon de main-d'œuvre et de fumure; elle donne cependant encore, comme pâturage, des produits suffisants pour payer un faible prix de fermage, et elle redevient peu à peu féconde.

A mesure que la valeur des propriétés s'élève, un tel système cesse d'être praticable: les jachères diminuent de durée, parce qu'il devient onéreux, en présence des exigences du fermage et du fisc, de laisser dormir la puissance productive du sol. On emprunte au travail et au capital les moyens de fécondité que précédemment on pouvait attendre du temps, et, comme dans toutes les industries en progrès, on s'efforce d'arriver au bénéfice, non plus par une économie parcimonieuse dans les moyens de production, en se contentant d'un faible produit net sur un petit produit brut, mais par l'augmentation de ce dernier, en combinant les choses de manière à prélever un intérêt croissant d'une plus forte mise.

Dans l'assolement (voy.) biennal pur, la moitié des terres reste annuellement en jachère; elle reçoit de nombreuses façons et ne rapporte rien, ou presque rien, de sorte que la sole en culture supporte seule tous les frais de location et d'impôt pendant deux années, ainsi que ceux de préparation et ceux de fumure. Une telle rotation, excessivement coûteuse pour le fermier, est évidemment aussi fort dommageable pour le pays, puisqu'elle laisse improductive une grande partie du territoire. Dans l'assolement triennal, les inconvénients sont déjà moindres; ils diminuent de plus en plus, sous le double point de vue agricole et social, à mesure que le sol se couvre plus continuellement de produits. Aussi les jachères *périodiques*, nées de l'insuffisance des engrais et de l'incapacité à propager les fourrages artificiels, sont-elles désormais généralement réprouvées par la théorie et rejetées par la pratique des hommes éclairés.

Quant aux jachères qui reviennent à des époques indéterminées, sur les terrains d'une culture difficile, elles sont parfois indispensables pour rendre à la couche labourable la mobilité et la netteté sans lesquelles toute culture deviendrait difficile ou peu fructueuse. Il n'en est pas moins vrai qu'on doit en éloigner autant que possible le retour et en diminuer la durée.

On appelle *jachères complètes* celles qui occupent le sol d'un automne à l'autre. Elles succèdent à une récolte estivale et préparent, pour l'année suivante, une semaille hivernale. On donne le nom de *semi-jachère* à celles qui ne durent qu'une saison. Tantôt elles sont *d'hiver*, et subsistent alors depuis la moisson jusqu'aux approches du mois d'avril; tantôt elles sont *d'été*, et elles se prolongent, à la suite d'une plante qui a été enlevée dans le cours du printemps, depuis le moment où le champ est libre jusqu'à celui où il devra recevoir l'emblavement d'automne. Dans le cas de jachères complètes, on ne peut obtenir ni récolte printanière ni récolte automnale. Avec une jachère d'hiver, on doit renoncer à un semis d'automne; mais on peut en faire un de printemps. Avec une jachère d'été, on ne peut au contraire entreprendre de semis de printemps; mais rien n'empêche d'en exécuter un d'automne.

On dit que la jachère est *morte*, quand elle ne donne aucun produit; qu'elle est *cultivée*, lorsque le sol ne reste pas nu. Dès lors il n'y a plus à vrai dire de jachère; seulement les cultures qui la remplacent sont combinées de manière à en tenir lieu. Elles doivent contribuer à l'ameublissement (*voy.*) de la couche labourable, à la destruction des mauvaises herbes, par des labours, des binages, des butages, des sarclages multipliés; à sa fécondité, par des engrais abondants dont elles ne consomment qu'une partie; et, en définitive, à la fortune du cultivateur, par des denrées qui ajoutent aux produits de l'exploitation sans augmenter dans la même proportion les frais de main-d'œuvre et le prix de revient. O. L. T.

JACINTHE, genre de la famille des liliacées, offrant pour caractères : un périanthe pétaloïde, régulier, non-per-

sistant, en forme de cloche, découpé profondément en 6 lobes; 6 étamines, insérées au périanthe; un ovaire à 3 loges; un style court, indivisé, couronné d'un stigmate à 3 lobes; une capsule triloculaire, trivalve, presque sphérique, à 3 angles arrondis; des graines arrondies, noirâtres, géminées dans chaque loge. Les jacinthes sont des herbes à racine bulbeuse, à feuilles linéaires, toutes radicales, à fleurs disposées en grappe terminant une hampe centrale.

L'espèce si fréquemment cultivée comme plante d'agrément, et qu'on appelle plus spécialement *jacinthe*, est le *hyacinthus orientalis*, L., qui croît spontanément dans toutes les contrées voisines de la Méditerranée, et dans laquelle on a cru reconnaître, à tort ou à raison, le *hyacinthus* des anciens, célèbre dans leur mythologie. *Voy.* HYACINTHE. ED. SP.

JACKSON (ANDRÉ). Cet ancien président des États-Unis d'Amérique est fils d'un Irlandais qui, en 1765, avait émigré à la Caroline du Sud et acheté des terres dans le canton de Waksaw, non loin de la ville de Camden. C'est là que naquit son fils André, le 15 mars 1767. Le père étant mort peu de temps après, Jackson fut destiné par sa mère à l'état ecclésiastique et envoyé dans un collège voisin. Mais une incursion des Anglais dans la Caroline vint appeler aux armes la jeunesse du pays. Jackson, âgé de 15 ans à peine, mais déjà remarquable par sa vigueur et sa résolution, s'enrôla sous les drapeaux de l'indépendance avec ses deux frères qui furent tués à ses côtés; lui-même fut blessé et fait prisonnier. Après le départ des Anglais, il reprit tranquillement ses études, suivit un cours de droit à Salisbury et fut admis, en 1786, au barreau de cette ville. Deux ans après, il accompagna son ami, le juge Mac-Nairy, à Nashville, dans le Tennessee, où il établit sa résidence. Là, il ne tarda pas à se concilier la confiance de ses concitoyens, et ses talents le firent bientôt juger digne du poste important d'avocat général du district, qu'il occupa pendant plusieurs années. Mais, par une de ces vicissitudes qui n'étaient pas rares alors aux États-Unis, et qui devaient se reproduire plus d'une fois dans la car-

rière aventureuse de Jackson, il reprit encore une fois l'épée pour repousser les Indiens qui avaient envahi les frontières, et fit adopter un plan de défense qui les mit pour longtemps dans l'impuissance de renouveler leurs attaques.

En 1796, lors de l'admission du Tennessee au nombre des États de l'Union, Jackson fut élu membre de la convention chargée de rédiger sa constitution. La même année, il fut nommé représentant de l'État au congrès général, et, en 1797, la législature l'éleva au rang de sénateur des États-Unis. S'étant démis de cette fonction en 1799, il fut appelé à siéger sur le banc des juges de la Cour suprême du Tennessee et au commandement en chef de la milice. Mais bientôt il résigna la première de ces charges pour garder la seconde qui convenait mieux à ses goûts, et se retira dans une terre qu'il possédait sur les bords du Cumberland, à dix milles de Nashville, où, uniquement occupé d'agriculture, il goûta durant plusieurs années les douceurs de la vie privée.

En 1812, la guerre ayant éclaté entre l'Angleterre et les États-Unis, A. Jackson fut nommé major général de milice et dirigea sur le Mississippi un corps de 2,500 volontaires. Mais, par suite d'un changement de plan, il ne tarda pas à recevoir du congrès l'ordre de licencier ses troupes. Sans tenir compte de cette injonction, il voulut ramener lui-même à Nashville ces jeunes gens dont il se regardait comme responsable envers leurs familles, et ne les congédia qu'après leur avoir fait donner tout ce qui leur était nécessaire sur la route et leur avoir prodigué ses soins. Alors seulement il envoya au président une justification de sa conduite. On juge de la popularité qu'elle lui acquit auprès de ses compatriotes. Une nouvelle occasion s'offrit bientôt de déployer son énergie et son activité. Les Creeks (*voy.*) ravageaient les frontières du Sud et venaient d'égorger 300 hommes, femmes et enfants, réfugiés dans le fort de Mimms. Des mesures énergiques furent adoptées par la législature; sur l'avis du gouverneur, Jackson réunit 2,000 hommes dont les volontaires de la première expédition voulurent faire partie, et entra en campagne le 8 octobre 1813. Mais cette fois

il eut à combattre l'indiscipline de ses milices qui manquaient de vivres. On le vit alors, comme autrefois Washington dans une circonstance semblable, se présenter devant les séditeux, le pistolet à la main, et menaçant de brûler la cervelle au premier qui parlerait de retraite. Enfin il put accomplir l'objet de sa mission, battit les Indiens et les refoula dans la Floride. Il ne se borna pas là : apprenant que le gouverneur de Pensacola, au mépris des lois de la neutralité, fournissait des armes à ces sauvages et qu'il avait permis à 300 Anglais de débarquer pour commettre des hostilités contre cette partie des frontières, il osa, sans attendre l'autorisation du congrès, et après une menace restée sans effet, pénétrer en pleine paix sur le territoire espagnol, marcha contre Pensacola, s'en empara de vive force et ne remit la ville aux autorités qu'après en avoir chassé les Indiens et les Anglais.

Dans ces diverses expéditions, Jackson avait montré qu'il possédait au plus haut degré tout ce qu'il faut pour une guerre de coup de main, un corps de fer, une résolution de bronze. Dévoué aux siens, âpre et terrible envers l'ennemi, il avait reçu de ses soldats le sobriquet populaire de *old hickory* (vieux noyer), et les Indiens l'avaient surnommé *la flèche acérée*. Mais ce n'était guère encore qu'un chef de bandes, heureux et hardi, dont la renommée se renfermait dans les limites de son pays natal, lorsque les événements vinrent lui fournir l'occasion de se faire connaître à l'Europe comme un brave et habile général.

Vers la fin de 1814, le bruit se répandit qu'une expédition formidable, préparée dans les ports d'Angleterre, devait effectuer un débarquement sur les côtes des États-Unis, et la Nouvelle-Orléans était désignée comme sa destination. Des deux parts on sentait l'importance de cette place, qui est la clef du pays de l'ouest; et le gouvernement américain se hâta d'organiser une vigoureuse résistance. Jackson, élevé au grade de major général dans l'armée régulière, fut chargé de la défense de cette portion du territoire; il établit son quartier-général à la Nouvelle-Orléans, le 1^{er} décembre. La Louisiane

était sans troupes, sans armes, sans munitions. La législature siégeait depuis plusieurs semaines et n'avait encore adopté aucune mesure. Jackson eut tout à créer : il prit tout sur lui. Moins de quinze jours lui suffirent pour organiser la garde bourgeoise de la ville, mettre les forts en état de défense, placer des chaloupes canonnières sur les lacs, fortifier les deux rives du Mississippi, faire exécuter des ouvrages et dresser des batteries sur tous les points de défense. Le 13 décembre, on signala la flotte anglaise. Aussitôt Jackson fait proclamer la loi martiale et s'empare de tous les pouvoirs. Les autorités civiles veulent résister : il fait saisir et conduire hors de la ville un magistrat plus récalcitrant que les autres. La législature proteste : il place des sentinelles à la porte de la salle de ses séances. Enfin le 8 janvier 1815, 10,000 hommes de troupes anglaises, qui avaient fait les campagnes de lord Wellington, s'avancèrent contre environ 3,700 miliciens, retranchés à deux lieues de la place. L'artillerie, servie par d'anciens officiers français, et l'infanterie commandée par Jackson, rivalisèrent d'ardeur. En moins d'une heure, 2,600 ennemis furent mis hors de combat ; le général en chef, sir Edward Pakenham, 2 autres généraux et 60 officiers de tous grades restèrent parmi les morts. On assure que les Américains n'eurent que 6 tués et 7 blessés. L'histoire fournit peu d'exemples d'une victoire aussi décisive. L'ennemi regagna ses vaisseaux à la hâte, et le général victorieux fit son entrée triomphale à la Nouvelle-Orléans, au milieu des acclamations d'un peuple qui saluait en lui son libérateur. L'enthousiasme redoubla lorsqu'on vit le général, condamné à une amende de mille dollars, par les magistrats dont il avait un instant méconnu l'autorité, acquitter à l'instant cette somme, comme ces héros des anciennes républiques, qui abaissaient leurs lauriers devant la majesté de la loi.

Bientôt on apprit que la paix avait été signée à Gand, entre les États-Unis et l'Angleterre. Jackson, comblé de distinctions officielles et de témoignages de la reconnaissance populaire, rentra dans sa retraite de Nashville, d'où il sortit, en 1818, pour chasser de Saint-Marc et de

Pensacola les Indiens séminoles qui s'en étaient emparés. Cependant au milieu de ce concert unanime de louanges prodiguées à l'heureux vainqueur, quelques voix s'élevaient pour blâmer certains actes qui semblaient signaler une tendance à la dictature militaire. On citait des miliciens fusillés dans la guerre de 1812, deux Anglais qui avaient éprouvé le même sort dans la seconde guerre contre les Indiens, et, ce qui était plus grave, plusieurs circonstances où il n'avait tenu compte des ordres du congrès. Mais les premiers de ces actes pouvaient se justifier par les nécessités de la guerre ; il avait obtenu pour les autres un bill d'indemnité de la législature elle-même, et, comme la défense de la Nouvelle-Orléans était le fait le plus saillant de la seconde guerre de l'indépendance, toute la gloire militaire de la nouvelle génération se trouva personnifiée en un seul homme : Jackson fut le personnage le plus populaire des États-Unis, quand la mort eut fait disparaître les fondateurs de la république.

En politique, Jackson s'était déclaré pour le parti des démocrates ou anti-fédéralistes. Ami de Jefferson (*voy.*), il avait été un des plus chauds partisans de son système politique. Ce fut ce parti qui, en 1825, le poussa vivement à la présidence des États-Unis. Une opposition non moins vive se déclara contre lui. On murmura les mots de chef militaire, de dictature, etc. Lors de l'élection, aucun des concurrents n'eut la majorité absolue, et la Chambre des représentants, que la constitution appelle dans ce cas à faire un choix entre les trois candidats qui ont réuni le plus de suffrages, se prononça en faveur de M. J.-Q. Adams (*v.*), bien qu'il eût 15 voix de moins que Jackson ; mais le triomphe de ce dernier ne fut que différé. En 1829, il réunit 178 voix, et son adversaire seulement 84. En conséquence, il fut proclamé président.

Dans les premiers temps de son administration, il ne justifia pas les craintes conçues contre lui : les places importantes furent confiées à des hommes capables, les intérêts matériels protégés ; à l'intérieur, il annonça l'intention de se tenir au-dessus des partis, et adopta, dans les

relations extérieures, une politique libérale et modérée à la fois. Jusqu'en 1831, l'Opposition fut réduite au silence, ou ne dirigea contre le président que des attaques impuissantes; mais, à partir de ce moment, plusieurs complications graves rendirent l'agression plus vive et la résistance plus difficile.

La première question fut celle du tarif. Les états du Sud sont agricoles; ceux du Nord sont manufacturiers: de là un antagonisme d'intérêt et d'opinion qui s'était déjà révélé dans plus d'une circonstance. Le Sud, toujours mécontent des droits de douane, obtint, en 1832, une modification qu'il trouva insuffisante. Après de nouvelles instances restées sans résultat, la Caroline du Sud lança, en octobre 1832, une espèce de manifeste, où, partant du fait particulier dont il s'agissait, elle posait en thèse générale que l'Union américaine, en déléguant à un gouvernement central certains pouvoirs définis, avait réservé à chacun des États le droit d'annuler (*nullify*) les actes de ce gouvernement qui seraient jugés contraires à ses intérêts particuliers. En conséquence, elle annonça qu'elle s'opposerait à la mise en exécution du tarif sur les laines, assembla sa milice, et envoya des copies de sa résolution aux autres États, dont plusieurs, la Virginie entre autres, adhérèrent aux doctrines qui y étaient professées. La réponse du président ne se fit pas attendre (proclamation du 10 novembre): elle fut nette et ferme. Sans s'inquiéter de ses précédents anti-fédéralistes, il y poussait jusqu'à ses dernières limites la théorie contraire, celle de la soumission absolue des États aux mesures prises par le pouvoir central dans la limite de ses attributions. Il en appelait au patriotisme du Nord, au bon sens du pays, et répondait aux menaces de la Caroline du Sud par l'annonce d'armements, grâce auxquels force resterait aux lois de l'Union. Sur ce double appel, toute la nation se divisa en deux partis qu'on appela, l'un, celui des *nullificateurs*, l'autre, celui du *droit des États* (*State's right party*). Enfin, après une guerre de presse, de manifestes, de tribune, dont il serait trop long de retracer ici toutes les phases, M. Clay

(*voy.*) fit adopter, en mars 1833, une proposition qui conciliait les intérêts, sinon les principes. Quelques adoucissements furent apportés au tarif; la Caroline se soumit, mais sans désavouer sa théorie sur les droits des États, et la question se trouva ainsi assoupie plutôt que résolue.

Le président, qui venait d'être réélu (mars 1833), et dont la tournée (juin), dans les villes du Nord, avait été signalée par l'enthousiasme des populations, abandonna, dans la question des banques, ce système de conduite où la modération s'unissait à la fermeté. Déjà, il avait laissé percer ses répugnances contre ces sortes d'établissements, et, à la fin du congrès, qui, en 1832, s'était divisé sur le renouvellement du privilège de la banque des États-Unis, il avait apposé son *veto* à cette mesure, en se fondant sur l'illégalité de ce qu'il appelait un monopole et sur les dangers qu'une pareille institution, fondée, disait-il, sur une aristocratie d'argent, pouvait faire courir à la liberté. Un acte plus décisif encore fut l'ordre donné par lui, et exécuté le 1^{er} octobre, de retirer à la banque générale le dépôt des fonds publics pour le confier aux banques particulières. Cette espèce de coup d'état, appuyé d'une série de mesures violentes, excita une ardente polémique dans la nation et divisa la législature elle-même. La Chambre des représentants, organe des opinions avancées, se montra généralement favorable aux mesures du président; mais le sénat, partisan d'une politique moins aventureuse, déclara, le 28 mars 1834, sur la motion de M. Clay, que le président, dans ses actes récents relatifs aux revenus publics, s'était arrogé un pouvoir que ne lui conféraient ni les lois ni la constitution, et que les explications données par lui à ce sujet, dans ses diverses communications aux Chambres, n'étaient nullement satisfaisantes. La nomination des cinq directeurs de la banque fut un nouveau sujet de querelle. Le sénat refusa de ratifier ces choix, ainsi que plusieurs autres, faits par le président. Le peuple, de son côté, toujours prompt à prendre ombrage de ce qui lui paraît constituer une puissance dans l'état, était assez disposé à épouser

les préventions aveugles de son premier magistrat. Le résultat, facile à prévoir, de la guerre déclarée aux banques, fut l'élévation de l'escompte, la substitution d'une circulation métallique au papier-monnaie et, par suite, une crise commerciale, dont les intérêts matériels devaient longtemps souffrir en Amérique.

Mais bientôt cette affaire des banques s'effaça devant une autre question bien plus grave et d'un intérêt plus général que vint soulever le message du président en date du 1^{er} décembre 1834. Depuis 25 ans, les États-Unis négociaient avec les divers gouvernements de France pour en obtenir des indemnités à raison de captures indûment faites lors du blocus continental (*voy.* ce mot). Un traité, en date du 4 juillet 1831, avait reconnu la justice de cette réclamation et avait fixé à 25 millions de fr. le chiffre de l'indemnité dont la France se reconnaissait débitrice envers les États-Unis. Mais, le 1^{er} avril 1834, la Chambre des députés de ce premier pays avait rejeté la loi proposée pour autoriser le paiement de cette somme. C'est au sujet de ce refus que le message du président renfermait un passage où la France vit une menace, et par suite duquel elle rappela son envoyé auprès de la république (mars 1835). De son côté, M. Livingston, ministre américain, négociait sans succès la même affaire à Paris. Néanmoins, dans un nouveau message du 7 décembre, le président Jackson désavoua toute intention menaçante que le précédent aurait paru renfermer. Mais, tout à coup, le 15 janvier 1836, il en lança un troisième où des actes de représailles étaient formellement proposés contre la France, à raison de l'inexécution du traité du 4 juillet. Déjà, malgré l'opposition du sénat, les bruits de guerre prenaient quelque consistance, et l'esprit public s'échauffait dans les deux pays, lorsque, vers la fin de janvier, l'Angleterre offrit sa médiation. Par suite, il fut sursis à l'examen de la proposition du 15 janvier. Le 15 février, le chargé d'affaires britannique à Washington informa le ministre américain des affaires étrangères que la manière honorable et franche dont le président s'était exprimé dans son message du 7 décembre avait écarté

les difficultés d'honneur national qui arrêtaient la France, et, qu'en conséquence, ce gouvernement était prêt à payer les termes échus de l'indemnité. Cette ouverture, notifiée le 22 février au congrès, amena une solution pacifique.

La présidence du général Jackson, qui expirait le 4 mars 1837, fut signalée par d'autres faits d'une importance secondaire. Telles furent la guerre contre les Indiens Creeks et Séminoles, l'insurrection du Texas (*voy.*) contre le Mexique, et, par-dessus tout, les luttes toujours animées, souvent sanglantes, des partisans de l'esclavage et des abolitionnistes. Deux nouveaux États, ceux de Michigan et d'Arkansas, furent incorporés aux États-Unis et en portèrent le nombre total à 26.

M. Van Buren ayant été nommé président au commencement de décembre 1836, le 6, Jackson adressa son dernier message annuel au congrès. Il annonça la reprise des relations diplomatiques entre la France et les États-Unis, exposa les ressources financières de l'Union, et signala, pour le 1^{er} janvier, un excédant de 41,723,959 dollars. Fidèle à son système d'hostilité contre les banques, il recommandait à son successeur de persévérer dans la même politique, et terminait en exprimant sa reconnaissance au congrès, dont la bienveillance l'avait encouragé et soutenu au milieu des circonstances difficiles qu'il avait été appelé à traverser dans sa carrière politique.

Un officier français, qui a vu le général, en janvier 1840, aux fêtes anniversaires de la délivrance de la Nouvelle-Orléans, fait de lui le portrait suivant : « Le corps brisé par les fatigues de la guerre, il me parut avoir beaucoup plus que son âge (73 ans) ; mais, lorsque son front se relève et que son visage s'anime, on voit ses yeux briller, et l'on retrouve sur sa physionomie l'énergie surhumaine qui fut toujours le fond de son caractère. Si l'on couronne la figure amaigrie de Voltaire de l'épaisse chevelure de Mirabeau, on peut se représenter le président Jackson tel qu'il est aujourd'hui. » Retiré à Nashville, au sein de sa famille, il s'y repose des fatigues de tout genre qui ont signalé sa carrière. On annonce qu'aux

dernières élections (novembre 1840) le vieil athlète est sorti de son repos pour combattre, avec sa vivacité ordinaire, le général Harrisson que le parti modéré portait à la présidence, et qui occupe maintenant (depuis le 4 mars 1841) cette magistrature suprême.

On a des *Mémoires sur le major général André Jackson*, par Putnam Valdo, Harford, 1817, in-12, 5^e édition; *Vie du président André Jackson*, par le major Jack Downing*, Philadelphie, 1834, in-12; une autre par Cobbett, Londres, 1836. M. D.-B. Warden, ancien consul des États-Unis à Paris, a publié, en 1829, dans cette dernière ville, une *Notice biographique sur le général Jackson*, dont nous nous sommes principalement aidés dans la première partie de cet article. Voir aussi l'ouvrage de M. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, seconde partie. R-Y.

JACKSON, port de Sidney, voy. GALLES MÉRIDIONALE (*Nouvelle-*) et BOTANY-BAY.

JACOB (*Iaakob*, celui qui en tient un autre par le talon, le supplant), nom donné à l'un des patriarches les plus célèbres, second fils d'Isaac et de Rébecca, à cause d'une particularité observée lors de sa naissance (*Genèse*, XXV, 26), et qu'on lui conserva plus tard à cause de sa ruse et de la supercherie qu'elle lui dicta (XXVII, 36).

Isaac, ce fils d'Abraham tant désiré, si tendrement aimé, et sur lequel néanmoins s'était levé le glaive paternel, eut la douleur de voir la division s'élever au sein de sa propre famille, entre ses deux fils, Ésaü (ou Édom) et Jacob (ou Israël). Le premier, frustré par son frère de son droit d'aînesse, conçut contre lui une haine extrême, ce qui força Jacob de quitter la maison paternelle et de se retirer pour quelque temps en Mésopotamie, auprès de Laban, son parent. Il avait quitté le pays de ses pères, lorsqu'il vit en songe l'échelle mystérieuse qui lui paraissait réunir le ciel et la terre. C'est alors que lui échappèrent ces mots si naïfs et qui peignent si bien ses idées peu développées sur la nature de Dieu : « Certainement l'Éternel est ici, et je n'en savais rien ! »

(*) Pseudonyme de M. Davis, de New-York.

(*Gen.*, XXVIII, 16.) Après avoir séjourné pendant de longues années auprès de Laban, dont il épousa les deux filles, Lia et Rachel, et après avoir amassé des richesses considérables, qu'il dut en partie à la ruse, il quitta son beau-père et retourna dans la terre de Canaan avec sa nombreuse famille.

Revenu auprès de son frère, celui-ci fit preuve d'un grand désintéressement et d'un sincère amour fraternel, en se réconciliant avec lui et en lui abandonnant la Palestine que Jacob parcourait avec ses troupeaux tandis qu'Ésaü se retira en Idumée. Nous raconterons ailleurs l'histoire de Joseph (voy.), l'un des deux fils que Jacob eut de Rachel, sa femme chérie, laquelle mourut en donnant le jour à Benjamin (voy.), le dernier enfant du patriarche. On sait que Joseph, vendu en Égypte par ses frères (Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Zabulon, Dan, Nephthali, Gad et Asser*), y arriva aux plus grands honneurs. Le Pharaon d'Égypte, en reconnaissance des services que lui avait rendus Joseph, appela Jacob dans ses états, et lui assigna pour lieu d'habitation le pays de Gessen ou Gossen, dans le Delta. Jacob n'en resta pas moins attaché à sa patrie : aussi, avant de mourir, recommanda-t-il soigneusement à son fils Joseph de l'enterrer dans le pays de Canaan. Il avait vécu 147 ans.

Le nom d'*Israël* (c'est-à-dire héros de Dieu ou qui a lutté avec Dieu) fut donné à Jacob lors de son retour de la Mésopotamie, en commémoration d'un événement raconté d'une manière fort obscure dans la *Genèse* (XXXII, 28). C'est de là que les *Israélites*, c'est-à-dire les descendants des douze fils de Jacob, ont pris leur nom. TH. F.

JACOBI (les frères), voy. IACOBI.

JACOBINS, nom qu'on donnait jadis, en France, aux dominicains (voy.), moines et religieux, à cause de leur principal couvent à Paris, autrefois situé près de la porte Saint-Jacques, et qui était un hôpital à l'époque où les premiers jacobins vinrent s'y établir, en 1218. On sait qu'une autre maison du même ordre, dans la capitale, prêta son nom à la société populaire qui imprima son caractère fougueux

(*) Voy. l'article TRIBUS (*douze*).

à la révolution française. Cette maison était située non loin du jardin des Tuileries et du local de l'assemblée nationale, dans la rue Saint-Honoré, en avant de l'emplacement qui forme aujourd'hui le Marché Saint-Honoré et qui dépendait alors du couvent. Voy. l'art. suivant. X.

JACOBINS (CLUB DES), SOCIÉTÉS DES AMIS DE LA CONSTITUTION, DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ, CLUBS DU MANÈGE ET DE LA RUE DU BAC. Lorsque la convocation des États-Généraux, en 1789, eut ouvert en France l'ère d'une transformation sociale, les législateurs improvisés par l'élection populaire sentirent qu'il leur serait utile de se préparer aux débats parlementaires, par des conférences sur les matières qui devaient faire en public l'objet de la discussion. Ces conférences eurent lieu d'abord entre les députés des pays d'États, parmi lesquels ceux de la Bretagne tenaient le premier rang. De là le nom de *Club Breton* donné à cette réunion lorsqu'elle fut formée à Versailles, peu de jours après l'ouverture des États-Généraux.

A côté de Chapelier, membre le plus influent de la députation de la Bretagne, Mirabeau et Barnave se placèrent de prime abord à la tête de cette société. Les trois ordres et les diverses sections de l'Assemblée nationale y furent représentés par les plus zélés partisans d'un nouvel état de choses. Tels furent, pour l'ordre du clergé, l'évêque d'Autun Talleyrand de Périgord, l'abbé Sièyes, le curé Grégoire; du côté de la noblesse, le duc de La Rochefoucauld, le vicomte de Noailles, La Fayette, les trois Lameth, le baron de Menou; dans la magistrature, Adrien Duport, Target, Thouret, Rœderer*. Après de ces hommes, éminents par leur position sociale ou par leurs talents, s'était formé un noyau de notabilités appartenant aux sociétés secrètes, francs-maçons ou illuminés (voy.), et qui tendaient à renouveler l'organisation du corps politique, d'après les principes et par les moyens d'action de ces sociétés. Cette section du corps constituant et du club primitif voyait à sa tête le premier prince du sang, le duc d'Orléans, et comp-

(*) La plupart de ces noms sont l'objet d'articles séparés.

tait parmi ses chefs de file, le duc de Biron, le marquis de Sillery-Genlis, le baron de Montesquiou, Voidel, tous attachés à la maison du prince ou à sa fortune. En sous-ordre, se trouvaient quelques députés, avocats pour la plupart, dont le nom encore presque ignoré devait trop tôt acquérir une funeste célébrité : c'étaient surtout Robespierre d'Arras, Pétion de Chartres, Barère de Tarbes, Buzot d'Évreux*. Tels furent les chefs des diverses catégories qui, dès l'origine, s'établirent au sein de cette société. Elle fit peu de bruit dans la première période de son existence, écoulée dans le huis-clos à Versailles; mais lorsque les événements des 5 et 6 octobre 1789 eurent entraîné l'Assemblée nationale à Paris, le club ouvrit sur-le-champ ses séances à la publicité; toute personne étrangère à la législature constituante put y être admise sur la présentation de quatre membres. Le 6 novembre, le club s'installa dans le local des Jacobins de la rue Saint-Honoré (voy. l'art. précédent), sous le nom de *Société des amis de la Constitution*. Il est à remarquer que sous Henri III, les États de la Ligue s'étaient assemblés dans cette maison, d'où Jacques Clément sortit pour aller consommer son régicide.

A peine les portes de la société des Jacobins eurent-elles été ouvertes au public, que les hommes de lettres et surtout les journalistes s'y précipitèrent en foule. Presque tous ces auxiliaires figuraient parmi les novateurs les plus exaltés. Tels étaient Laharpe, Champfort, Garat, Condorcet, Brissot de Warville, Carra, Grouvelle, Choderlos de Laclos, Camille Desmoulins, et surtout Danton. Tous ceux-ci, qui se trouvaient encore en dehors des affaires, et qui voulaient y arriver par la voie de la popularité, imprimèrent bientôt aux délibérations de la société ce caractère redoutable d'entraînement et d'exagération qui transporta dans son sein l'influence d'opinion exercée jusque-là par l'Assemblée constituante. La déclaration des droits de l'homme (voy.), où il n'était pas question de ses devoirs, fut le symbole de cette propagande. Pour en étendre indéfiniment les effets, elle se

(*) Même observation pour ces noms et pour un grand nombre des suivants.

ramifia, sur la surface entière de la France, en une foule de sociétés affiliées à celle de Paris, qui s'attribua à leur égard le titre de *Société-mère*.

Effrayés trop tard d'un progrès qu'ils ne pouvaient plus arrêter, débordés de toutes parts par leurs auxiliaires indisciplinés, les fondateurs du Club Breton, et à leur tête Mirabeau, essayèrent d'opposer un contre-poids à la force d'impulsion des Jacobins : ils cessèrent de paraître à leurs séances, et, dès le mois de mai 1790, sous le titre de *Société de 1789*, ils formèrent, d'abord au Palais-Royal, et ensuite dans l'ancien couvent des Feuillants (*voy.*), une réunion politique, qui tenta vainement de rivaliser d'influence avec celle qui siégeait aux Jacobins. Au contraire, l'effet immédiat de cette scission fut d'accroître dans la société-mère la force du parti qui dès lors tendait à l'établissement de la république, et qui manœuvrait dans ce but, en se couvrant des livrées libérales du parti d'Orléans. La révolution fut alors détournée de ses voies de réforme salutaire, par les déclamations furibondes, par les propositions incendiaires qui, parties de la tribune des Jacobins, se répandaient dans toute la France, où elles excitaient le peuple au mépris des lois, et répandaient dans l'armée l'esprit d'insubordination et de révolte.

Ce fut surtout au début de l'année 1791, que se manifestèrent ces ferments de discorde et de bouleversements. La coupable et ridicule échauffourée du *Club monarchique* dans la journée des *poignards* (28 février) offrit un nouveau véhicule au prosélytisme de la secte jacobine. Ses chefs purent mesurer leur puissance, le 4 avril, jour des obsèques de Mirabeau. Les Jacobins y figurèrent au nombre de dix-huit cents; et leur président, Alexandre de Beauharnais (*voy.*), vit le président de l'assemblée nationale, Tronchet (*voy.*), lui offrir les honneurs du pas. Dix jours plus tard, le département de Paris mettait à la disposition de la société tous les bâtiments de l'ancien couvent dont elle n'avait jusque-là occupé que le réfectoire; un loyer de 1,200 fr., assignats, était le prix insignifiant de cette concession; et, achevant de compléter leur organisation, au mois de

mai suivant, les Jacobins créaient un bulletin officiel de leurs séances, sous le titre de *Journal de la Société des amis de la constitution*.

Au 20 juin 1791, après le départ du roi, lorsque l'Assemblée constituante, s'élevant à toute la hauteur de la situation, ne négligeait rien pour assurer à la France la conservation du principe monarchique, aux Jacobins, Brissot et Laclos demandaient ouvertement, celui-là l'abolition de la royauté, et celui-ci au moins un changement de dynastie. Danton, Legendre, Camille Desmoulins s'emparaient de ces propositions pour exciter les troubles qui firent couler le sang au Champ-de-Mars*; et, de cette époque jusqu'au 10 août, la société qui s'intitulait encore *des Amis de la constitution*, ne cessa d'en provoquer le renversement : aussi fut-elle alors désertée par tous ceux des membres de l'Assemblée nationale qui en faisaient encore partie. Six seulement y restèrent attachés : avec Robespierre, ce furent Pétion, Buzot, Rœderer, Corroller et Antoine de Metz. Les places des dissidents se trouvèrent bientôt remplies par un grand nombre des membres de l'Assemblée législative, qui venait de succéder à la Constituante. Les députés de la Gironde (*voy.*) y parlèrent à peine, tant ils y furent bientôt débordés. Mais Couthon, Chabot, Bazire, Merlin de Thionville, Aimé Goupilleau, Thuriot et Lacroix, y exercèrent soudain la plus haute influence, partagée un peu plus tard par Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Tallien, Fabre d'Églantine, Anacharsis Clootz, Hébert et Marat**, après lequel il faut s'arrêter.

En comparant le personnel du parti jacobin, sous l'Assemblée législative, aux

(*) « A la suite des événements désastreux de cette journée, la troupe du centre, presque entièrement composée de Gardes Françaises, qui devait être et était réellement la partie la plus populaire de l'armée parisienne, voulait abattre la salle des Jacobins à coups de canon. MM. de La Fayette, Barnave et autres, crurent que ce serait un attentat contre la liberté que de dissoudre cette société. » (Mémoires du comte de Montlosier, t. II, p. 177).

(**) Pour éviter de multiplier les renvois, nous répétons que tous les personnages révolutionnaires de l'importance de ceux qu'on nomme ici ont un article particulier dans cet ouvrage.

éléments primitifs du Club Breton sous la Constituante, on est effrayé des changements survenus dans l'esprit de cette institution, désormais en hostilité avec tous les pouvoirs légalement constitués. Au dedans, les Jacobins rendaient tout gouvernement impossible, en accusant sans cesse le roi de trahison et de connivence avec l'étranger, en accusant aussi les ministres de complicité avec la cour; de la tribune des Jacobins, ces dénonciations étaient portées à celle de l'assemblée, où souvent elles se transformaient en décrets. Au dehors, la propagation de ces principes et de ces moyens subversifs jetait l'alarme au sein des cabinets étrangers, et excitait leurs inimitiés contre la France révolutionnaire. Dès le mois d'octobre 1791, la société avait publié une sorte de manifeste signé du nom de l'abbé Grégoire, devenu évêque. Dans ce document, intitulé *Adresse aux députés de la seconde législature*, on lisait : « L'impulsion est donnée à l'Europe attentive; son horoscope annonce qu'elle s'ébranle pour nous suivre; il semble que les temps sont accomplis, que le volcan de la liberté va faire explosion, réveiller les peuples, et opérer la révolution politique du globe. » Ce brûlot lancé contre les gouvernements étrangers produisit une explosion immédiate, et, dans toute l'Europe, les Jacobins furent signalés comme une secte d'effrénés niveleurs. Ainsi, le 6 février 1792, une proclamation du commandant de la forteresse de Luxembourg fixait à cent ducats la récompense de quiconque procurerait l'arrestation d'un des nombreux émissaires jacobins répandus dans les Pays-Bas et déguisés en paysans. On disait que l'un d'eux avait été trouvé porteur d'une somme de 12 millions, destinés à acheter l'armée autrichienne et à solder l'assassinat de l'archi-duchesse Marie-Christine. La mort de l'empereur Léopold II étant arrivée inopinément le 1^{er} mars, cette mort fut attribuée, en Allemagne, aux Jacobins devenus empoisonneurs; et cette imputation se renouvela, quand on vit la joie qu'ils firent éclater à la nouvelle de l'assassinat de Gustave III, roi de Suède, frappé le 15 mars par Ankarstrœm.

Les Jacobins avaient donc rendu la guerre inévitable, avant que la déclaration

n'en eût été lancée du haut de la tribune législative. Cependant, cette grande résolution trouvait des contradicteurs jusque dans leur sein; et tandis que chaque jour Brissot y faisait un appel aux armes, Robespierre, qui le croirait? s'opposait à la guerre, sous prétexte que le ministre Narbonne, d'accord avec la cour, avait tout préparé pour assurer les revers de la France; et Robespierre partait de là pour accuser de trahison Brissot et Condorcet, défenseurs du ministre Narbonne. Les premiers résultats de la campagne de 1792 semblèrent justifier les prévisions de Robespierre; et de l'irritation que firent naître nos défaites, de celle surtout que produisit l'arrogant manifeste du duc de Brunswick publié le 25 juillet, sortit bientôt la catastrophe du 10 août (*voy. ce mot*).

Ce n'était point d'abord par une attaque à force ouverte, mais en arrachant à la faiblesse de l'Assemblée législative la déclaration de déchéance de Louis XVI, que les Jacobins avaient voulu arriver à l'abolition de la royauté. A cet effet, un comité central composé de cinq membres, aux noms obscurs, fut formé dans le sein de la société. Ce comité ne parvint à aucun résultat auprès de l'assemblée, soutenue dans sa résistance par l'opinion publique véritable, hautement manifestée dans des adresses qui, de toutes les parties de la France, affluaient à Paris. Ce fut pour vaincre cette résistance que les Jacobins résolurent de recourir à l'insurrection : elle eut pour directeurs Camille Desmoulins, Carra, Gorsas, journalistes; Antoine de Metz, ex-constituant; Kienlin de Strasbourg, Garin et Lagrey, électeurs. Les hommes d'exécution furent Westermann, Fournier l'Américain, Santerre, commandant du faubourg Saint-Antoine; Alexandre, commandant du faubourg Saint-Marceau; Lazowski, Polonais, capitaine d'artillerie. Barbaroux procura le concours des fédérés marseillais arrivés à Paris; Manuel, procureur de la commune, Danton son adjoint, employèrent au succès de l'insurrection les moyens immenses dont ils disposaient, et dont le maire Pétion s'engagea à ne pas contrarier le succès. Les Jacobins agirent, les Girondins laissèrent faire, et le trône s'écroula. *Voy. Louis XVI.*

Les Jacobins (qui prirent alors le titre officiel de *Société des amis de la liberté et de l'égalité*) et la Commune (*voy.*) révolutionnaire du 10 août, sortie de leur sein, furent, après cette journée, les maîtres de Paris et de toute la France. « Tout ce qui devait être fait, dit M. Thiers, se proposait, se discutait aux Jacobins, et les mêmes hommes venaient ensuite exécuter à l'Hôtel-de-Ville, au moyen des pouvoirs municipaux, ce qu'ils n'avaient pu que projeter dans leur club. » (*Histoire de la Révolution française*, t. II.)... « C'était là que l'opinion en fermentation formait tous ses projets et rendait tous ses arrêts. S'agissait-il d'une loi importante, d'une haute question politique, d'une grande mesure révolutionnaire, les Jacobins, toujours plus prompts, se hâtaient d'ouvrir la discussion et de donner leur avis. Aussitôt après, ils se répandaient aux sections, à la commune; ils écrivaient à tous les clubs affiliés; et l'opinion qu'ils avaient émise, le vœu qu'ils avaient formé, revenaient, sous forme d'adresse, de tous les points de la France; ou, sous forme de pétition armée, de tous les quartiers de Paris. Lorsque, dans les conseils municipaux, dans les sections et dans toutes les assemblées revêtues d'une autorité quelconque, on hésitait encore sur une question, par un dernier respect de la légalité, les Jacobins, qui s'estimaient aussi libres que la pensée, la tranchaient hardiment; et toute insurrection était chez eux proposée longtemps à l'avance. » (*Ibid.*, t. III.)

Un fait d'un caractère inouï montre dans tout leur jour et les prétentions et la puissance réelle des Jacobins, à cette époque de confusion dans l'ordre social. Le 20 septembre 1792, veille de l'ouverture de la Convention nationale, une affiche signée de plusieurs députés de Paris invitait les membres de la nouvelle assemblée à se réunir dans la salle de la société; cette réunion n'eut cependant pas lieu, et le fait fut dénoncé à l'Assemblée législative par le ministre Roland, déjà en discrédit. « Tout le monde, dit encore M. Thiers, s'empressait de se faire inscrire sur les registres de la société, pour attester son zèle patriotique. Presque tous les députés nouvellement arrivés à Paris s'étaient hâtés de s'y présen-

ter; on en avait compté 113 dans une semaine, et ceux même qui n'avaient pas l'intention de suivre les séances ne laissaient pas que de demander leur admission. Les sociétés affiliées écrivaient du fond des provinces pour savoir si les députés de leurs départements s'étaient fait recevoir et s'ils étaient assidus. »

Le 14 octobre, Dumouriez venu à Paris pour étudier les moyens d'arrêter le débordement révolutionnaire, crut devoir faire acte de déférence envers les souverains du jour : il parut aux Jacobins, où il promit « de marcher avant la fin du mois, à la tête de 60,000 hommes, pour attaquer les rois et sauver les peuples de la tyrannie. » Danton, qui présidait, termina ainsi sa réponse au héros de Grandpré : « Vous avez bien mérité « de votre patrie. Une plus belle carrière « encore vous est ouverte : que la pique « du peuple brise le sceptre des rois, et « que les couronnes tombent devant ce « bonnet rouge, dont la société vous honore. »

Aux Jacobins vainqueurs du trône, il fallait le sang du roi détrôné. *Il n'y a point de crimes en révolution*, avait-on osé dire dans leur assemblée, le 29 octobre. Aussi, à peine Dumouriez dont la présence leur imposait, eut-il quitté Paris, que tous leurs efforts se tournèrent contre le malheureux Louis XVI. D'innombrables circulaires expédiées par la société-mère à ses douze cents filles des départements, les pressent d'unir leurs efforts auprès de la Convention, pour assurer le supplice du *dernier tyran*; pareilles sommations sont faites aux assemblées de section de Paris, où dominent les Jacobins; leurs émissaires haranguent les ouvriers, les oisifs de carrefour; la question du châtiment de Louis est en permanence à l'ordre du jour, et, tandis que, dans la Convention, la liberté des opinions règne encore dans ce grand débat, aux Jacobins il ne règne qu'un sentiment, *la vengeance!* on n'entend qu'un cri : *la mort!* Les hurlements des tribunes accueillent, échauffent les fureurs de l'assemblée; les hideuses mégères connues sous le nom de *tricoteuses* se montrent les plus acharnées. Celles qui les dirigent ont ouvert dans l'enceinte

même du couvent des Jacobins, un repaire, où elles siègent sous le nom de *Société fraternelle*, ou *des femmes républicaines*. Ce sont ces dignes sœurs de pareils frères qui, unies à eux, assiègent les tribunes et les avenues de la Convention, pendant les derniers jours du procès du roi; ce sont leurs imprécations, leurs menaces qui entraînent, par la peur, la majorité de cinq voix d'où sort l'arrêt de mort. Lorsqu'enfin il est rendu, Robespierre fait prendre aux Jacobins un arrêté pour désigner, dans les sections de Paris, les hommes éprouvés qui doivent se réunir sur le lieu de l'exécution et se presser autour de l'échafaud, pour y recueillir le sang de la royale victime.

Le roi à bas, les Jacobins se trouvèrent en face du parti de la Gironde, et la lutte s'engagea sur-le-champ. Nous avons dit ailleurs (*voy. GIRONDINS*) quels en furent les accidents et la fatale issue. Ces troubles intérieurs coïncidant avec les premiers revers éprouvés en Belgique par l'armée française, Dumouriez attribue hautement cet échec à l'influence désastreuse des commissaires jacobins, et il signale leur société comme un foyer permanent d'anarchie et de désorganisation. C'est surtout dans ses conférences avec Proly, Pereira et Dubuisson, envoyés auprès de lui par Lebrun, ministre des affaires étrangères, qu'il manifeste sans détour sa haine pour le parti, et sa ferme résolution de l'anéantir. Dans leur rapport officiel soumis aux Jacobins, les trois commissaires imputent à Dumouriez le projet de dissoudre la Convention, et de rétablir la royauté constitutionnelle, en mettant sur le trône un prince de la maison d'Orléans. Les commissaires, feignant d'adopter le plan de Dumouriez, lui suggèrent l'idée d'associer les Jacobins à son exécution. Il consent, ou plutôt, de son côté, il feint de consentir à cette absurde proposition, qui plus tard devient entre leurs mains le plus grave chef d'accusation contre lui. Aussi, lorsque les Jacobins vinrent à la barre de l'assemblée dénoncer les Girondins, ceux-ci ne manquèrent pas de leur reprocher l'accueil qu'ils avaient fait à Dumouriez, et de les signaler comme dévoués à ses intérêts,

qui étaient ceux même de la contre-révolution; et à cette occasion, Buzot ne craignit pas de s'écrier : « Voyez cette société jadis célèbre, il n'y reste pas trente « de ses vrais fondateurs; on n'y trouve « que des hommes perdus de crimes et de « dettes. Lisez ses journaux, et voyez si « tant qu'existera cet abominable repaire, « vous pouvez rester ici ! »

« Les Jacobins s'arrogeaient, dit M. Thiers, dans tous les détails du gouvernement, une inquisition intolérable. Un ministre, un chef de bureau, un fournisseur étaient-ils accusés, des commissaires portaient des Jacobins, se faisaient ouvrir les bureaux, et demandaient des comptes rigoureux, qu'on leur rendait sans hauteur, sans dédain, sans impatience. Tout citoyen qui avait à se plaindre d'un acte quelconque, n'avait qu'à se présenter à la société, et des défenseurs officieux lui étaient donnés, pour se faire rendre justice. Un jour, c'étaient des soldats qui se plaignaient de leurs officiers, des ouvriers de leurs entrepreneurs; un autre jour, on voyait une actrice demander justice contre son directeur; une fois même, un Jacobin vint demander justice de l'adultère commis par sa femme avec un de ses collègues. » (*Hist. de la Révolution française*, t. III.)

Nous empruntons à M. Lacretelle une observation importante. « La force de cette faction, dit-il, consistait surtout à savoir employer des hommes qui, par leurs formes stupides et grossières et par leur avilissement, auraient été dédaignés de tout autre parti. Ils avaient réussi à mettre à leur disposition les vices de chaque individu, en France. Il y avait parmi eux des fanatiques, des hypocrites et des hommes qui voulaient à tout prix sauver l'indépendance de leur patrie. Les uns étaient plus avides de sang, les autres plus avides d'or; pour ceux-là, la cruauté était un besoin, pour ceux-ci, elle était un calcul; on s'y faisait une loi d'insulter publiquement à la pitié, comme à la dernière bassesse du cœur. » (*Précis historique de la Révolution française*.*)

Aux noms que nous avons déjà cités,

(*) Voir, du même auteur, l'ouvrage plus développé, *Histoire de la Révolution française*, Paris, 1821-27, 8 v. in-8°, chez Treuttel et Würtz.

ajoutons-en quelques autres qui, depuis le 31 mai surtout, acquirent aux Jacobins une redoutable célébrité, et l'on ne doutera plus de la ressemblance du tableau. Parmi les membres de la Convention : Léonard Bourdon, Levasseur de la Sarthe, Duhem, Bentabolle, Montaut, Lavicomterie, Vadier, Voulland, Charles Duval, et pour tout dire, Carrier; dans l'administration supérieure : outre les chefs de la Commune de Paris, Dufourny et Lhuillier, celui-ci procureur général syndic, celui-là président du département; Xavier Audouin et Sijas, adjoints au ministre de la guerre; Raison, directeur de la fabrique des assignats. Enfin, lors de l'organisation du tribunal révolutionnaire, les Jacobins lui envoyèrent comme jurés, Renaudin, Brochet, Chrétien, Souherbielle, Sambat, et le farouche président Dumas devint l'un de leurs coryphées.

La société s'assemblait le soir; les séances se prolongeaient dans la nuit, et quelques lampes éclairaient faiblement les voûtes de l'enceinte monacale. Les vêtements hideux, l'air farouche des acteurs et des spectateurs, leurs chants, les uns lugubres comme les avertissements de la mort, les autres d'une effroyable gaité (*Ça ira, la Carmagnole*), leurs débats non moins grotesques que violents, inspiraient un effroi mêlé d'horreur. « A l'ouverture de la séance, dit encore M. Lacretelle, on lisait un extrait de la correspondance des sociétés affiliées, dont on comptait plus de douze cents; elles félicitaient la société-mère, elles exaltaient son courage, quelquefois elles lui reprochaient sa faiblesse, sa langueur. Là se trouvaient la liste et l'éloge des massacres commis sur tous les points de la république. Peu de ces adresses se terminaient sans une dénonciation : des milliers de proscrits y trouvaient leur arrêt de mort ou l'avis de fuir. Après cette lecture, commençaient des débats à la fois burlesques et terribles. Il régnait une telle méfiance dans ces débats, on croyait y voir une telle démente, qu'on s'attendait à les trouver sans résultats; et pourtant, jamais une conception du crime n'y fut perdue : à peine était-elle proposée, c'était à qui l'applaudirait, la

développerait, l'exécuterait. » (*Précis, etc.*)

Après leur victoire du 31 mai, le premier soin des Jacobins fut d'aller réclamer de la Convention l'exécution du décret qui prononçait la peine de mort contre quiconque tenterait de dissoudre les sociétés populaires. A cette époque, les comités dits de gouvernement n'avaient pas encore reçu leur grande organisation, et Robespierre n'en faisait point partie. Aux mois de juillet et de septembre 1793, des plaintes violentes s'élevèrent dans la société contre la mollesse et l'indulgence que les Comités de salut public et de sûreté générale (*voy. COMITÉ, etc.*) mettaient dans la recherche et la répression des complots contre la liberté. Le 4 septembre, les Jacobins vont plus loin. Une députation, accompagnée de commissaires des 48 sections de Paris, se présente à la barre. L'orateur s'exprime ainsi « Législateurs, placez la terreur à l'ordre du jour ! Nous demandons qu'il soit établi une armée révolutionnaire, qu'elle soit divisée en plusieurs sections, que chacune ait à sa suite un tribunal redoutable, et l'instrument terrible de la vengeance des lois; que cette armée et ces tribunaux restent en permanence jusqu'à ce que le sol de la république soit purgé des traîtres, et jusqu'à la mort du dernier des conspirateurs ». Ils finissent par demander la mise en arrestation de tous les nobles et la destitution en masse de tous ceux de cette caste qui ont un commandement dans les armées. Dans sa réponse, le président Thuriot dit que *tous les Français béniront les Jacobins*, et il exprime l'assentiment de la Convention à leurs vœux homicides.

Cette frénésie dans les paroles, bientôt surpassée par l'atrocité des actions, a cependant trouvé des apologistes de bonne foi, qui ont confondu le délire de la fièvre révolutionnaire avec l'élan patriotique qui, en 1793, emporta aux frontières l'élite de la jeunesse française et assura la conservation du territoire et l'indépendance nationale. Nous ne nierons pas que, parmi les Jacobins eux-mêmes, il n'y eût des fanatiques de bonne foi, persuadés que l'emploi des moyens de terreur était indispensable au salut de

la patrie; mais les dangers de la patrie n'étaient-ils pas créés, ou au moins renforcés, par les moyens odieux employés pour les conjurer? Dès l'origine de la guerre de la révolution, le système de dénonciation suivi aux Jacobins contre les généraux, en introduisant la désobéissance et l'insubordination dans tous les rangs, désorganisa l'armée, et occasionna ses revers à l'ouverture de la campagne de 1792. Depuis, ce système de délation et de calomnie poursuivit sans cesse, au milieu de leurs succès, les généraux qui faisaient triompher nos armes. Par lui, Montesquiou dont les victoires venaient de donner la Savoie à la France, était forcé de quitter le commandement; ce fut ce même système qui conduisit à l'échafaud Custines, Houchard, Lamarlière, Brunet, Luckner et Biron, si souvent vainqueurs; dans la Vendée, en opposant à Biron et à Canclaux les ineptes Santerre, Léchelle et Rossignol et le féroce Ronsin, les Jacobins prolongèrent les désastres de cette effroyable guerre; le 28 vendémiaire, ils chassaient de leur sein, comme traître, le héros de Valmy, Kellermann, et le 3 frimaire, ils accusaient aussi de trahison Aubert-Dubayet et même Dugommier. Enfin, le scandale et le danger de ces dénonciations montèrent à un tel degré, que le 9 floréal an II, Collot-d'Herbois lui-même demanda que désormais elles fussent communiquées au Comité de salut public, avant de pouvoir être portées à la tribune de la société.

Après la loi des suspects, on vit la loi du *maximum* sortir des délibérations des Jacobins. Ils avaient d'abord demandé que, dans toute la France, le prix du pain fût fixé à trois sous. Quelques jours plus tard, l'un d'eux, Boissel, proposa que tout propriétaire de denrées fût tenu de mettre sur sa porte un tableau énumératif de leur nature et de leur quantité; et Brichet ajouta que *tout fermier riche devait être guillotiné, comme accapareur*. Tandis que ces démonstrations avaient lieu à Paris, Couthon et les autres députés en mission à Lyon réduit en cendres, y appelaient une colonie de Jacobins, au nombre de vingt-quatre, pour administrer et régénérer cette mal-

heureuse ville. A la même époque, les commissaires de la Convention envoyés dans les départements viennent, à leur retour, soumettre le compte-rendu de leurs opérations au contrôle de la société-mère. Collot y fait l'éloge de Carrier, et il est couvert d'applaudissements. Plus tard, l'apologie de Joseph Lebon, encore par Collot, n'est pas moins bien accueillie. Portant ses investigations jusqu'au sein de la magistrature, au mois de novembre 1793, la société dénonce le tribunal de cassation, et demande qu'une commission soit nommée pour examiner ses arrêts; des dénonciations itératives contre ce tribunal succèdent à la première, et conduisent ses chefs à l'échafaud. La société exige qu'aux Invalides toute distinction disparaisse entre les officiers et les soldats, et que le régime de l'égalité la plus absolue y soit établi. Bientôt le corps entier des commissaires des guerres est signalé comme un foyer d'aristocratie; et enfin la participation des ex-nobles aux travaux de l'extraction du salpêtre, pour l'usage des troupes de la république, est dénoncée comme une manœuvre contre-révolutionnaire.

Ce despotisme d'opinion et d'action fut longtemps autorisé, et en quelque sorte provoqué par la condescendance de la Convention et des comités de gouvernement. Le 18 novembre 1793 (28 brumaire an II), le Comité de salut public avait invité la société à lui indiquer les citoyens qu'elle jugerait aptes à remplir les diverses fonctions publiques. Chaque membre était autorisé à désigner celles qui seraient à sa convenance, et ce mode de recrutement de fonctionnaires publics au sein des sociétés populaires était étendu à toute la république. Un mois plus tard, les Jacobins, à leur tour, invitaient le Comité à prendre des renseignements sur la vie morale et politique de tous les employés des administrations, déjà astreints à la formalité du certificat de civisme. Le 9 ventôse, Blanchet demande que, lorsqu'un membre sera exclu de la société, on dise à tel ou tel ministre: « Si tu es patriote, tu ne dois pas laisser dans tes bureaux les intrigants que nous avons chassés. » Enfin, le conventionnel Léonard Bourdon ose proposer de passer

au scrutin épuratoire les membres de toutes les autorités constituées de Paris, comme s'ils faisaient partie des Jacobins.

Le supplice des Girondins fut longtemps leur grande affaire. Le 30 septembre 1793, ils se portèrent en masse à la Convention, pour y presser cette œuvre de *justice nationale*; leurs séances sont remplies par la lecture de projets d'actes d'accusation, et ce n'est enfin qu'au pied de l'échafaud qu'ils abandonnent leurs victimes. Les Jacobins n'avaient pas mis moins d'ardeur à hâter le jugement de l'infortunée Marie-Antoinette (*voy.*). La reine périt le 16 octobre, et, dès le 28, Hébert s'étonnait que cet ange terrestre qu'on appelait M^{me} Elisabeth, *jouît encore de l'impunité*. La vertu d'Hébert *s'indignait de voir cette femme atroce encore existante après tant de crimes*. Aux Jacobins, la pitié pour les proscrits conduisait infailliblement à la mort. Peu de temps après celle des 22, le montagnard Bazire ayant dit : *Quand donc s'arrêtera cette boucherie de députés ?* Dufourny dénonça cette parole à la société, comme l'indice d'une nouvelle conspiration. Le 23 novembre, à la tête d'une députation de Jacobins, le même orateur dit : « Oui, représentants, le Français, dans son courage, ne connaît que le courage ou la mort; la justice ou la mort, la terreur ou la mort, pour assurer la liberté... On demande *quand donc s'arrêtera cette boucherie de députés ?* Répondez, représentants : lors du supplice du dernier des coupables. « Quoi donc ! vous qui êtes la Minerve des Français, touchés d'une imprudente pitié, vous laisseriez le crime enlever de dessus votre égide la Méduse de la terreur, afin que, désarmés, les vrais représentants du peuple puissent être égorgés ? Nous vous demandons demain tenir l'égalité, en livrant au tribunal révolutionnaire tous les grands coupables; et surtout de traiter plus sévèrement encore les généraux et les représentants. »

On sait que pour avoir osé proposer un comité de clémence, Camille Desmoulins fut bientôt associé à la proscription de Bazire. Un conventionnel jacobin, Simond du Mont-Blanc, prêtre renégat, fit

prendre un arrêté portant l'exclusion et la traduction au Comité de sûreté générale de tout membre qui essaierait de justifier un individu accusé d'aristocratie ou de fédéralisme. Ce même Simond, arrêté au mois de mars, pour avoir voulu sauver un prévenu d'émigration, périt sur l'échafaud, le 13 avril, avec Chaumette et l'évêque Gobel.

Comme les Jacobins étaient les pourvoyeurs les plus actifs du tribunal révolutionnaire, c'était avec eux que les chefs de ce tribunal concertaient les rigueurs qu'ils devaient exercer envers leurs victimes avant de les frapper; c'était encore parmi eux qu'ils poursuivaient la mémoire de leurs victimes après les avoir frappées. Ainsi, le 1^{er} ventôse, Renaudin, premier juré du tribunal, engagea la société à demander à la Convention que tout moyen d'écrire fût enlevé aux suspects détenus, et qu'il leur fût interdit de recevoir aucune visite. Ainsi, après l'exécution d'Hébert et celle de Danton, on vit le farouche Dumas, président du tribunal qui les avait envoyés au supplice, venir de nouveau instruire, devant les Jacobins, le procès de ceux auxquels il avait dit, sur son siège de juge : *Tu n'as plus la parole*. Le burlesque se joignait souvent à l'atroce dans ce système de persécution universelle. Le 1^{er} messidor, on dénonça aux Jacobins, comme un crime d'état, l'apposition sur les murs du *palais Égalité* d'un écriteau de restaurateur, portant ces mots, en langue espagnole : *Ici l'on reçoit et l'on donne à manger aux personnes de la première qualité*. Saisie d'horreur à la révélation de ce fait, la société ordonna qu'il serait immédiatement dénoncé à l'accusateur public. Elle décernait en même temps une sorte d'ovation à un enfant de 12 ans, qui avait donné lecture d'un discours sur les *vertus* de Marat et sur les honneurs à rendre à la mémoire de ce *grand citoyen*.

A l'exemple de la Convention, les Jacobins avaient mis *la vertu et la probité à l'ordre du jour*, en même temps que la terreur. Voici comment elles s'y maintenaient. Le 18 septembre 1793, Chabot proposa à la discussion de la société cette question : « Les enfants naturels succéderont-ils à leurs parents, de préférence à

des collatéraux, surtout si les derniers sont des ci-devant nobles et des aristocrates? » L'ex-capucin disait, à cette occasion : « Il n'est d'autre mariage que celui de la nature... On me fait une objection bien futile : On va bouleverser les fortunes ! Qu'importe, pourvu que la nature et l'humanité recouvrent leurs droits? »

Quinze jours plus tard, Chabot annonçait qu'il se mariait, mais qu'*aucun prêtre ne souillerait sa noce*. Dans le même temps, à propos d'un décret qui chargeait le comité d'instruction publique de publier chaque jour une feuille destinée à l'enseignement de la morale, Boissel s'écriait : « *La morale ! pour les honnêtes gens, elle est inutile ; pour les scélérats, ce sont des pierres précieuses semées devant des pourceaux !* »

Un autre jour, Léonard Bourdon demandait que les comptables de la république ne fussent plus tenus de fournir des cautionnements d'argent, mais des cautionnements de patriotisme; et il ajoutait : *Le vrai cautionnement c'est la guillotine*. C'était aussi avec la menace du supplice que la société des Jacobins répondait aux réclamations de ses créanciers. Elle dénonça, le 3 floréal, au Comité de sûreté générale, un insolent receveur des domaines qui s'était permis de lui adresser une sommation pour le paiement de la salle qu'elle tenait à loyer. Il en faut convenir : par cette manière de faire honneur à ses engagements, la société donnait pleinement gain de cause à Dubois-Crancé, qui voulait que chacun de ses membres *fût tenu de justifier de ce qu'il avait fait pour être pendu, si l'ancien régime revenait*.

Mais ces austères républicains, ces apôtres zélés des droits de l'homme, qui faisaient si bon marché de la fortune, de la liberté et de la vie des citoyens, respectaient-ils au moins l'exercice de la liberté de la presse? Le 30 octobre 1793, jour de la condamnation des Girondins, un orateur disait à la tribune de la société : « La liberté de la presse est établie en faveur du bonheur public, et non pour la contre-révolution. Si donc il paraît des ouvrages contre-révolutionnaires, il faut les anéantir avec leurs auteurs. » L'orateur qui s'exprimait ainsi était Renaudin,

juré au tribunal révolutionnaire, cette cour de justice où le tranchant de la guillotine faisait l'office des ciseaux de la censure. Plus explicite encore que Renaudin, Chabot demanda qu'il fût établi aux Jacobins *une commission censoriale de démocratie*, et que tout ce qui ne serait pas conforme à ce principe de gouvernement fût exterminé.

Les Jacobins ne respectèrent pas davantage le principe de la liberté des cultes, proclamé par la Convention et écrit dans la constitution de 1793. Le 12 septembre, X. Audouin faisait l'éloge *des vertus et des grandes qualités républicaines* de Houssaye, beaucoup plus connu, disait son panégyriste, sous le nom de *Pas de bon Dieu*. Le 6 novembre, Léonard Bourdon provoquait la destruction totale du culte catholique. Journallement, des prêtres mariés venaient, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, déposer sur le bureau leurs lettres de prêtrise et se parer du nom d'apostat, en déclarant qu'ils avaient joué le rôle d'imposteurs; ils recevaient, avec toute leur famille, les félicitations et l'accolade des membres du bureau. Il faut cependant savoir gré à la société du mépris avec lequel elle repoussa la demande que lui fit le capucin Chabot d'assister par députation à ses noces. Le paroxysme de cette fièvre d'impiété concourut avec les saturnales irréligieuses, connues sous le nom de *fêtes de la Raison*. Robespierre, le seul peut-être de tous les hommes de cette époque qui eût des idées stables et un plan arrêté, ne tarda pas à se prononcer hautement contre ces excès sacrilèges et contre leurs auteurs. Peu de jours après la profanation des églises catholiques, on l'entendit s'écrier à la tribune des Jacobins : « *L'athéisme est aristocratique ! l'idée d'un grand être qui veille sur l'innocence opprimée, et qui punit le crime triomphant, est toute populaire :*

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer!

Conséquent à ces principes, Robespierre faisait, après ce discours, excepter les prêtres seuls de l'exclusion en masse que la société venait de prononcer contre eux, les nobles, les banquiers et les étrangers.

A la fin 1793, toute la force d'action

du gouvernement révolutionnaire se trouva concentrée dans le Comité de salut public. Le Comité sentit bientôt que pour accroître et pour conserver cette force, l'impulsion, dont jusque-là le principe avait été dans les sociétés populaires, devait désormais être imprimée aux sociétés populaires par le gouvernement : ainsi, de régulateurs suprêmes, les Jacobins devaient être réduits au rôle de dociles auxiliaires. Pour s'assurer de leur concours, en leur conservant une force apparente, il fallut d'abord les débarrasser de cette foule de sociétés rivales qui avaient tenté d'élever leur drapeau au niveau de celui de la société-mère. Nous avons raconté autre part la lutte qui s'établit entre les Jacobins et les Cordeliers, et où ceux-ci succombèrent (*voy. HÉBERT, HÉBERTISTES*). Après leur chute, une réunion s'étant formée sous le nom ambitieux de *Club central des sociétés populaires*, les Jacobins s'élevèrent avec indignation contre les prétentions orgueilleuses qu'annonçait un pareil titre. Ils dénoncèrent aux comités de gouvernement l'existence de cette association *liberticide*, et ils en firent prononcer la dissolution. Bientôt la même mesure fut par eux poursuivie à l'égard des sociétés dites *sectionnaires*, qui, dans Paris, étaient au nombre de 48, et qui furent sans relâche signalées comme étant le refuge de l'aristocratie et constituant *un nouveau système de fédéralisme*. Privées de l'affiliation, exclues de la correspondance, ayant vu les députations qu'elles envoyaient à la société-mère repoussées de son sein, toutes les autres associations républicaines de Paris finirent par se soumettre, et elles vinrent humblement déclarer leur abdication. Les Jacobins allèrent encore plus loin. Afin, dirent-ils, de déjouer les ruses de l'aristocratie qui s'affuble partout du bonnet rouge, le 3 nivôse an II, ils déclarèrent qu'ils répudiaient ce signe profané, et que désormais ils n'en reconnaîtraient d'autre que la cocarde aux trois couleurs. Il fut cependant dérogé à cette règle en 1794, en l'honneur du 21 janvier. Le jour anniversaire du régicide, sur la motion de Couthon, tous les membres assistèrent à la séance couverts du bonnet rouge, le

président tenant de plus une pique à la main.

Ces manifestations frénétiques, Robespierre les encourageait chez ceux des Jacobins qui lui étaient dévoués et auxquels il attribuait par là le monopole du patriotisme et de la popularité ; mais ce qu'il approuvait en eux, il le signalait, chez ceux qu'il redoutait et qu'il voulait perdre, comme une exagération révolutionnaire qui tendait à la contre-révolution. La fête athée de la Raison fut le moyen dont il se servit pour ruiner le parti de l'étranger, dans la personne d'Anacharsis Clootz, Chabot, Desfieux, Pereira et Dubuisson ; en même temps qu'il faisait expulser le conventionnel Duhem, comme ultra-révolutionnaire, il frappait du même ostracisme le député journaliste Guffroy (Rougyff) comme modéré. La même accusation dirigée contre Danton délivrait bientôt Robespierre de son rival le plus redoutable. C'était en le traitant de fripon, qu'il faisait chasser des Jacobins et monter à l'échafaud Fabre d'Églantine ; et quelques jours plus tard, en adressant à Léonard Bourdon les mêmes reproches, il le menaçait du même sort. Une foule d'hommes qui, la veille, passaient aux Jacobins pour les coryphées du patriotisme, le lendemain, à la voix de Robespierre, étaient mis au rang des conspirateurs. De la tribune, où ils venaient d'être couverts d'applaudissements, il leur faisait franchir le seuil du lieu des séances, pour n'y plus reparaitre. Le 26 pluviôse an II, Brichet s'étant avisé de faire la demande qu'une députation fût envoyée à la Convention afin de l'engager à s'épurer elle-même et à *chasser tous les crapauds du Marais qui avaient essayé de gravir sur la Montagne*, Robespierre, dont cette proposition démasquait trop tôt les vues contre la faction des *Indulgents*, la repoussa avec indignation, comme tendant à l'avilissement et à la dissolution de la représentation nationale. Il signala Brichet comme l'agent des puissances ennemies, et l'accusa d'avoir passé sa vie *dans les boudoirs de la Polignac*. Un des Jacobins jusque-là le plus en crédit, Saintex, osa dire : « Alors je demande qu'avant de rayer Brichet, la société prenne sur sa conduite de

« plus amples informations. Je m'aperçois, au reste, que, depuis quelque temps, elle se laisse dominer par un despotisme d'opinion, tandis que les principes seuls devraient faire la règle de ses délibérations. » A cette attaque directe, et d'une audace inusitée, Robespierre répondit : « Je déclare que je regarde Saintex comme un conspirateur. J'ai remarqué que tous les ennemis de la liberté s'élèvent contre le despotisme de l'opinion, parce qu'ils préfèrent le despotisme de la force. » Cette sortie amena l'exclusion de Saintex et de Brichet, toutefois après d'assez longs débats. Le dernier fut en outre dénoncé au Comité de sûreté générale, et, au mois de messidor, il périt sur l'échafaud.

La chute simultanée des deux partis extrêmes, *les Enragés* et *les Indulgents*, fut le signal d'un changement complet dans les rapports des Jacobins avec la représentation nationale. Le 28 ventôse (19 mars 1794), Boullanger, âme damnée de Robespierre, demanda expressément que la force armée jurât de n'obéir désormais qu'à la Convention et au Comité de salut public. Cette proposition, sanctionnée avec empressement par les Jacobins, emportait de leur part l'abdication formelle du droit d'insurrection. Couthon sut déguiser le sacrifice sous ces paroles louangeuses : « Les représentants ont besoin de l'appui du peuple et des Jacobins. Ce nom de Jacobins, l'effroi des tyrans, nous est nécessaire. La Convention ne serait forte qu'à demi, si elle n'était composée de Jacobins. » Collot-d'Herbois enchérit encore sur Couthon, en disant : « La Convention, le Comité de salut public et le peuple français ne sont que la même chose, puisque la Convention est extraite, pour ainsi dire, du cœur du peuple, et que le Comité n'est que l'enfant de la Convention. » Enfin, Vadier couronna tous ces apophthegmes révolutionnaires par celui-ci : « *Les Jacobins sont la première et LÉGITIME société.* »

Quelques membres cependant, de ceux surtout qui faisaient partie des autorités municipales détrônées par le Comité, essayaient encore de lutter contre son ascendant victorieux. A leur tête était Du-

fourny, président de l'administration du département, et qui longtemps avait joui aux Jacobins d'une popularité qui le cédait à peine à celle de Robespierre lui-même. En butte aux plus vives attaques de ce dernier, il fut expulsé et traduit au Comité de sûreté générale, c'est-à-dire envoyé en prison.

La terrible apostrophe par laquelle Robespierre l'avait terrassé porta l'effroi dans l'âme de beaucoup de Jacobins, et la société put voir quel maître elle s'était donné. Robespierre suppléait par ses violentes attaques individuelles à l'insuffisance des résultats du scrutin épuratoire établi depuis six mois au sein de la société, et dont quelques individus assez obscurs avaient seuls été atteints. Cette opération se faisait à la tribune, où était appelé chaque membre sur lequel on devait voter. Là, il avait à répondre aux interpellations qui lui étaient adressées de tous côtés. Il fallait encore qu'il déclarât l'état de sa fortune, et, si elle venait à augmenter, cette déclaration devait être renouvelée, en y ajoutant la justification des moyens d'accroissement. La société-mère avait étendu ces mesures inquisitoriales à toutes celles qu'elle couvrait de sa menaçante protection.

Robespierre, pour détourner l'attention de ses projets d'envahissement, avait, dès le 18 ventôse, fait mettre à l'ordre du jour la discussion *des crimes du gouvernement anglais et des vices de la constitution anglaise*. Cette discussion fut longue, verbeuse, très souvent ridicule dans la forme, et toujours absurde quant au fond. Un des discours qui obtint le plus de succès fut celui d'un garçon cordonnier habitué des tribunes. Ce discours *intéressant et profondément pensé* fut imprimé aux frais de la société et distribué aux tribunes. Quelques jours après, Robespierre s'éleva avec force contre la marche imprimée à cette discussion, et divaguant lui-même outre mesure, il déclara que Pitt « était un imbécile, puisqu'il préférerait le titre de ministre d'un roi à celui de citoyen vertueux. »

De tous les membres de la Convention, Collot-d'Herbois était celui qui, après Robespierre, exerçait le plus d'influence et occupait le plus souvent la tribune aux

Jacobins. Le 4 prairial, un nommé Ladmiral tira un coup de pistolet sur Collot qui rentrait chez lui. Là-dessus, grande rumeur à la Convention et à la société. Soudain Robespierre s'inquiète d'un événement qui, faisant de Collot un martyr du patriotisme, lui donne à la faveur populaire un titre qui peut balancer les siens. Il s'arrange de manière à s'attribuer à son tour l'honneur des mêmes dangers. La curiosité d'une jeune fille pure comme l'innocence elle-même, de Cécile Renault, qui se présente chez Robespierre, afin, disait-elle, de connaître la figure d'un tyran; cette curiosité plus imprudente qu'offensive, est transformée en intention homicide. L'affaire de Ladmiral et le procès de Cécile Renault sont joints, comme tenant à un vaste complot ourdi pour la destruction de la représentation nationale, et, avant qu'un mois ne soit écoulé, cinquante-trois innocents périssent sur l'échafaud pour le crime d'un seul homme. Couthon, rattachant alors cette catastrophe au système déjà développé par Robespierre, proposa aux Jacobins de déclarer, par un mouvement spontané, que *le gouvernement anglais est coupable du crime de lèse-humanité*. — *Oui! oui!* s'écrièrent simultanément tous les membres et les assistants.

Robespierre signalait sous les mêmes traits, confondait dans les mêmes accusations, les ennemis de la France à l'étranger et ses ennemis personnels au sein de la Convention. Ainsi, le 3 messidor, il dénonçait une proclamation du duc d'York où lui, Robespierre, était qualifié de *roi de France et de Navarre*. Ainsi, dix jours plus tard, après s'être plaint des calomnies répandues contre lui à Londres et à Paris, calomnies qui le présentaient comme aspirant à la dictature et comme s'entourant d'une garde sous prétexte qu'on en voulait à ses jours, il attribuait ces bruits à une nouvelle faction d'*indulgents*, qui s'élevait au sein de la Convention; et, partant de là pour vanter la loi sanguinaire du 22 prairial, il faisait le plus pompeux éloge du tribunal révolutionnaire. Enfin les derniers traits de ce discours ayant offert la révélation d'un désaccord actuel entre les membres

du Comité de salut public, une voix qui partait des tribunes s'écria : *Robespierre! tu as tous les Français pour toi!*... et la société tout entière de s'unir à cette exclamation.

Dans la séance du 23 messidor, étaient signalés, au nombre de cinq ou six, les hommes qu'on voulait perdre. C'étaient, avec Tallien et les deux Bourdon précédemment dénoncés, Dubois-Crancé et Fouché, qui quittait à peine le fauteuil de la présidence des Jacobins. Jusqu'à la fin de messidor et dans les premiers jours du mois suivant, chaque séance vint ajouter au développement de ces symptômes d'irritation contre les nouveaux proscrits, et de dévouement aux proscriptionnaires.

Enfin, le 7 thermidor, les Jacobins, *interprètes*, disaient-ils, *des sollicitudes du peuple*, allèrent sommer la Convention de punir sans délai les nouveaux conspirateurs, dont les complots menaçaient encore la liberté. Le lendemain, Robespierre prononça à la tribune de la Convention un discours, manifeste de sa rupture avec la majorité du Comité de salut public, acte d'accusation du parti des indulgents. La froideur, l'hésitation, le silence inaccoutumé, avec lesquels cette philippique fut accueillie, révélèrent au dictateur le changement et le danger de sa situation. Il courut le même soir aux Jacobins répéter son discours, qu'il appelait *son testament de mort* : il obtint là le succès qui lui avait été refusé le matin. A l'enthousiasme excité par cette lecture, se joignirent bientôt les propositions les plus incendiaires. Dumas, Coffinhal, Henriot, Sijas, Payan, agent national, se distinguèrent entre tous par une violence qui tenait de la frénésie. Collot-d'Herbois qui assistait à la séance, Collot, la veille encore idolâtré aux Jacobins, est honni, conspué, chassé avec ignominie; tous les députés suspects désignés par Couthon éprouvent le même traitement, quelques-uns même sont battus. Payan ouvre l'avis de se porter en masse sur les deux Comités, où se trouvaient réunis les principaux conspirateurs, et de les exterminer d'un seul coup. Robespierre, blâmant cette ardeur irréfléchie, indique les mesures prises au 31 mai comme la règle à suivre encore :

« Marchez ! s'écrie-t-il ; sauvez la liberté !
 « Si, malgré tous ces efforts, il faut suc-
 « comber, eh bien ! mes amis, vous me
 « verrez boire la ciguë avec courage ! »
 « Robespierre ! » s'écrie un artiste célè-
 bre, membre de la Convention, « je la
 « boirai avec toi ! » Tous jurent de le dé-
 fendre ou de le venger, et on court tout
 préparer pour la journée du lendemain.

Nous n'avons pas à entrer ici dans le récit détaillé des événements du 9 thermidor, de ce jour libérateur de la France : c'est à l'art. ROBESPIERRE qu'il faut le renvoyer. Aussitôt que les Jacobins eurent appris ce qui se passait à la Convention, ils se déclarèrent en permanence, et firent afficher un placard conçu en ces termes : « La Société populaire arrête que douze « membres pris dans son sein, et désignés « nominativement, se rendront immédia- « tement à la maison commune, pour y « prendre part à ses dispositions. » Signé « Vivier, président ». Legendre, à qui la présence du danger avait enfin rendu un courage qui ne le quitta plus, pour prévenir les effets de l'influence que les Jacobins exerçaient sur le peuple, courut à leur salle, dans la soirée du 9, à la tête de quelques hommes de résolution. Au nom de la Convention, il somme la société de se séparer : sur son refus, il fait de force évacuer la salle, et vient en déposer les clés sur le bureau de la Convention ; le lendemain, 10, le président Vivier, mis hors la loi, périt avec Robespierre, Dumas, Henriot et Payan ; les jours suivants, Sijas, Coffinhal, Boullanger, et une foule de Jacobins membres de la commune, partagèrent leur sort.

Dès le 11 thermidor, une députation des Jacobins, admis à la barre de la Convention, s'exprime ainsi : « Citoyens, vous « voyez les véritables Jacobins, qui ont « mérité une place dans l'estime de la « nation française et dans la haine des « tyrans. Vous voyez des hommes qui ont « pris les armes pour combattre des ma- « gistrats perfides usurpateurs de l'auto- « rité nationale. Les véritables Jacobins, « dans le moment d'alarmes, n'ont point « de lieu de séance particulier : il est par- « tout où se trouvent la force ou la sur- « veillance nécessaires pour combattre les « conspirateurs. Nous avons marché avec

« nos sections pour abattre le nouveau
 « tyran. » Le président Collot-d'Herbois (dit le *Moniteur*), « dans sa réponse éner-
 gique, rappelle ce qu'a fait, pour la pa-
 trie, cette société célèbre, égarée quel-
 quefois par des scélérats, mais dont les
 services signalés rendus à la révolution
 seront retracés à chaque page de notre
 histoire. » Le surlendemain 13, tous
 les députés, expulsés de la société comme
 antagonistes du parti abattu, furent rap-
 pelés dans son sein, ainsi que Dufourny,
 Laveaux, rédacteur du *Journal de la
 Montagne*, Rousselin et d'autres encore.
 Après une foule de propositions sur le
 mode de réintégration des victimes de
 Robespierre, un membre (Royer) deman-
 de « que l'on prouve à l'Europe que les
 « Jacobins ne sont pas morts ; qu'ils sont
 « patriotes, toujours brûlants, toujours
 « énergiques ; et qu'il soit fait une adresse
 « à la Convention nationale et à tous les
 « citoyens de la république, dans laquelle
 « sera reconnue la faute qui a été faite
 « d'idolâtrer un homme, et où l'on dé-
 « clarera que l'idolâtrie est pour jamais
 « bannie de la société, qui doit continuer
 « à diriger l'esprit public. » Adopté.

Mais tous ces efforts devaient être inu-
 tiles. La puissance des Jacobins était tom-
 bée en même temps que celle des trium-
 virs. Bien plus, la plupart des auteurs
 de leur chute avaient été loin de prévoir
 les suites de leur propre victoire. Les *in-*
dulgents, il est vrai, appelés depuis *ther-*
midoriens, Tallien, Legendre, Bourdon
 de l'Oise, Merlin de Thionville, Barras,
 Fréron, Rovère, en cherchant à se sauver
 eux-mêmes, avaient eu aussi pour but
 de mettre un terme aux massacres révo-
 lutionnaires ; mais les membres des deux
 comités, Collot, Billaud, Vadier et con-
 sorts, n'avaient voulu que se défaire d'un
 dominateur qui menaçait à chaque in-
 stant leur vie : aussi leur surprise et leur
 désappointement furent-ils au comble,
 lorsqu'ils virent se développer, avec une
 rapidité irrésistible, la réaction née du 9
 thermidor. De retour aux Jacobins, ils
 voulurent en vain refaire de cette assem-
 blée anarchique leur centre d'action.
 Cette tactique ne put empêcher qu'une
 foule de récriminations et d'invectives ne
 s'élevassent contre eux, au sein de cette

société, où les proscrits de la veille devinrent les accusateurs du lendemain. Mais comme, en définitive, tous les meneurs de la société avaient été les fauteurs infatigables de ces excès, ils ne tardèrent pas à sentir la nécessité d'ajourner leurs querelles intestines, pour faire face aux dangers qui les menaçaient au dehors. Chaque jour, leur salle retentissait de plaintes et de dénonciations qui signalaient les manœuvres de l'aristocratie, pour faire tourner contre les patriotes les conséquences du 9 thermidor.

Le 25 vendémiaire, un décret de la Convention défendit toutes associations, fédérations, ainsi que toutes correspondances en nom collectif aux sociétés populaires. Ce décret rendit, en quelque sorte, légale la guerre acharnée que cette partie de la population de Paris, connue sous le nom de *jeunesse dorée*, ou de *jeunesse de Fréron*, ne cessa dès lors de livrer aux Jacobins. Des collisions, quelquefois ensanglantées, s'élevaient partout et à chaque instant entre les oppresseurs de la veille et les vainqueurs du jour. C'était aux accents de la *Marseillaise*, d'une part, et du *Réveil du peuple*, de l'autre, que ces querelles avaient lieu en pleine rue, dans les promenades, surtout au théâtre, où de piquantes esquisses dramatiques livraient chaque soir les Jacobins à la risée et à l'indignation publiques*.

Enfin, le 13 brumaire an III (3 novembre 1794), Billaud-Varennes lança, du haut de leur tribune, un manifeste incendiaire qu'il terminait ainsi : « Que les « contre-révolutionnaires ne s'imaginent « pas qu'ils pourront triompher ! Les pa- « triotes ont pu garder un instant le si- « lence; mais *le lion n'est pas mort* quand « il sommeille, et, à son réveil, il exter- « mine tous ses ennemis. » Le lendemain, ces paroles furent dénoncées à la Convention par Tallien, qui, plaçant enfin la question sur son véritable terrain, dit : « Il n'est pas possible que l'on souffre « plus longtemps deux autorités rivales ;

(*) Parmi ces pièces de circonstances, il faut citer, comme celles qui obtinrent le plus de succès, *Le Souper des Jacobins*, par Armand Charlemagne, et *L'Intérieur des Comités révolutionnaires*, par Ducancel.

« que l'on permette à des membres, qui « se taisent ici, d'aller dénoncer ailleurs « ce que vous avez fait. Il ne faut pas que « l'on aille, quelque part que ce soit, dé- « verser la calomnie sur la Convention « et sur ceux des membres auxquels elle « a confié le gouvernement. » Le 19 brumaire, un décret proposé par Rewbell ayant ordonné la suspension provisoire des séances des Jacobins, et ceux-ci s'étant rassemblés au mépris du décret, les jeunes gens se chargèrent de le mettre à exécution. Les portes furent assiégées, les vitres cassées à coups de pierre et l'enceinte envahie. En vain Duhem, armé d'un énorme bâton, tenta une sortie contre les assaillants : ceux-ci se rendent maîtres de la salle, d'où ils chassent les hommes à coups de pied, après avoir donné le fouet aux femmes. Le lendemain, Duhem s'écrie à la Convention qu'aux Jacobins on a égorgé les patriotes ; la séance la plus orageuse a lieu sans que rien y soit décidé. Le soir, les groupes se reforment plus menaçants ; mais un arrêté des comités de gouvernement ordonne la clôture de la salle, et les clés en sont portées au Comité de sûreté générale.

Ainsi prit fin cette autorité anarchique si longtemps dominatrice de l'autorité législative. En effet, jusqu'au jour où le Comité de salut public s'empara de la plénitude du pouvoir, la Convention, traînée, depuis le 31 mai, à la remorque par les Jacobins, n'avait été qu'un bureau d'enregistrement de leurs décrets. Cette société ayant une organisation par comités analogue à celle de la Convention, Dulaure dit avec raison que c'était *un gouvernement dans le gouvernement*.

Quoique les Jacobins eussent cessé de former une corporation, ils ne s'en mêlèrent pas moins activement aux troubles qui agitèrent la fin du règne de la Convention ; mais les mouvements du 12 germinal et du 1^{er} prairial an III, qu'ils avaient excités dans l'espoir de ressaisir leur puissance, achevèrent de compromettre leur cause. Sous le Directoire, l'issue de la conspiration de Babeuf les compromit encore davantage ; cependant, en 1799, les fautes sans nombre du gouvernement directorial leur firent concevoir l'espérance de se relever. Ils se rassemblèrent d'abord

dans l'ancien manège, auprès des Tuileries, puis dans l'ancien couvent des Jacobins de la rue du Bac; leurs chefs, à cette époque, étaient Félix Lepelletier, Drouet, Chrétien, Marchand, etc.; mais le ministre de la police Fouché, qui les connaissait bien pour avoir été longtemps des leurs, fit, le 18 août, fermer définitivement le repaire de ces nouveaux Jacobins, et le 18 brumaire (*voy.*) donna le coup mortel à « ce pouvoir monstrueux » que la France avait vu rival téméraire « ou régulateur audacieux des pouvoirs » légitimes et constitutionnels. » (Lucien

• Bonaparte, *Mémoires*, t. 1^{er}, p. 322.)

On peut consulter sur l'histoire des Jacobins le *Moniteur universel*, de 1790 à 1799, et les journaux qui ont recueilli leurs séances, dont on trouvera les titres dans le curieux ouvrage de M. Deschiens, intitulé : *Bibliographie des journaux*, Paris, 1829, 645 pages in-8°; les *Histoires de la révolution*, de MM. Lacroix, Montgaillard et Thiers, et surtout l'*Histoire parlementaire de la révolution française*, par MM. Roux et Buchez; enfin, *Des Jacobins, depuis 1789 jusqu'à ce jour, par l'auteur des Sociétés secrètes*, Paris, 1822, in-8°, et les *OEuvres en prose d'André Chénier**, Paris, 1840, gr. in-18. P. A. V.

JACOBITES, secte religieuse, *voy.* MONOPHYSITES.

JACOBITES, parti politique. C'est le nom que l'on donna, vers la fin du xvii^e siècle, aux partisans de Jacques II (*voy.*) et de ses descendants, à ceux qui, par attachement pour la famille des Stuarts (*voy.*) ou pour le principe d'hérédité qu'elle représentait, repoussaient l'ordre de choses consacré en Angleterre par la révolution de 1688, ainsi que les maisons d'Orange et de Hanovre qui en avaient recueilli le profit. Les uns s'exilèrent avec le roi déchu, et, comme Melford, Middleton, Waldegrave, devinrent les familiers de la petite cour de Saint-Germain, ou surent anoblir leur exil en combattant glorieusement pour la France, comme les braves gentilshom-

(*) M.-J. Chénier repoussa les attaques de son frère contre les clubs par un factum intitulé : *Sur les Sociétés des amis de la constitution*, mai 1792.

mes de Dundee. Les autres (Fletcher de Saltoun, Belhaven, etc.), restés dans leur patrie, parvenaient, bien qu'exclus des fonctions publiques, à faire échouer la première tentative d'union des deux royaumes (1702), et à confondre la cause des Stuarts avec celle de la nationalité écossaise. Enfin la faction jacobite avait des partisans secrets (Marlborough, Bolingbroke, etc.), jusque dans la cour de la reine Anne. Plus tard, les tentatives du fils et du petit-fils de Jacques II, en 1715 et en 1745, élevèrent un moment ce parti à l'état de puissance armée et mirent en danger la dynastie nouvelle; mais ses espérances vinrent échouer à Preston et à Culloden (*voy.*). Des intrigues obscures succédèrent aux essais de la force; puis la mort du dernier des Stuarts sur la terre étrangère, le temps, qui lasse les dévouements et transforme les intérêts, portèrent le dernier coup à la cause jacobite. Cependant la fidélité des clans montagnards, les noms de Lochiel, de Cameron, de Flora Macdonald, le courage et les malheurs de Charles-Édouard (*voy.*), la mort héroïque de tant de victimes (Derwentwater, Kenmure, Lovat, Kilmar-nock, Balmerino, etc.), prêtèrent à ce parti, mort politiquement et que l'histoire a le droit de juger avec rigueur, un intérêt poétique et romanesque qui s'est conservé jusqu'à nos jours. « Stuart! s'écrie Burns, nom jadis respecté, à qui tout cœur loyal devait son amour, mais voué maintenant à l'oubli et au mépris! » Walter Scott avoue, dans son autobiographie, qu'il avait puisé dans les chansons et les récits jacobites une vive sympathie pour la cause des Stuarts. Son grand-père avait porté jusqu'à sa mort une longue barbe en signe de regret de leur chute. Les impressions de son enfance revivent dans *Waverley*, *Redgauntlet* et dans plusieurs autres de ses ouvrages. On a publié en Angleterre un grand nombre de mémoires et de poésies jacobites : *Culloden Papers*, Londres, 1815, in-4°; *Jacobite Relics*, par J. Hogg, Édimbourg, 1819, 2 vol. in-8°; *Jacobite Memoirs*, par R. Chambers, *ibid.*, 1834, in-8°, etc.

En France, les émigrations jacobites des xvii^e et xviii^e siècles ont laissé des

traces dans les noms de plusieurs familles devenues célèbres à divers titres : Berwick, Dillon, Fitzjames, Hamilton, Lally, Macdonald, Walsh, etc. R-Y.

JACOBS, voy. **IACOBS**.

JACOTOT (JOSEPH), célèbre par une nouvelle méthode d'enseignement, à laquelle il a donné le nom d'*enseignement universel* (voy.) et d'*émancipation intellectuelle*, et qui est plus généralement connue sous celui de *méthode Jacotot*, naquit à Dijon, le 4 mars 1770, d'un père qui exerçait la profession de boucher. Il fit ses études au collège de sa ville natale, et, à 19 ans, il occupait déjà la chaire d'humanités. Il se fit recevoir avocat en 1790; mais il s'enrôla ensuite dans le bataillon de la Côte-d'Or, où il fut nommé capitaine d'artillerie. Après avoir servi avec distinction dans les armées, il fut placé, en novembre 1793, au bureau central des poudres et salpêtres; devint, au mois d'août 1794, secrétaire de Pille, qui suppléait à cette époque le ministre de la guerre, et, au mois de décembre de la même année, l'un des substituts du directeur de l'École centrale des travaux publics, appelée plus tard École polytechnique. En 1795, le jury d'instruction publique l'appela à la chaire de logique de la première École centrale de Dijon. Familiarisé avec presque tous les genres de connaissances et doué d'une extrême facilité, Jacotot remplit successivement plusieurs chaires différentes, et toutes avec un égal succès. Naturellement frondeur et caustique, et connu par ses idées libérales, il fut, en 1814, enlevé comme otage par les Autrichiens. Rendu à la liberté, ses compatriotes l'élurent malgré lui, en 1815, membre de la Chambre des représentants, où il se fit remarquer. Au retour des Bourbons, il crut devoir se réfugier en Belgique avec sa famille. Il y vivait du produit de leçons particulières, lorsqu'en 1818 il fut appelé à la chaire de littérature française de l'université de Louvain. Les élèves accouraient en foule à ses leçons, sur lesquelles il répandait un charme particulier par la vivacité et le tour original de ses interpellations. Ce fut en apprenant le français à des Flamands et à des Hollandais au moyen d'une traduction du *Télémaque* qu'il fit, le 15 oc-

tobre 1818, la découverte de sa méthode, ainsi qu'on l'a dit à l'article **ENSEIGNEMENT UNIVERSEL**. Les résultats extraordinaires qu'il en obtint lui firent accorder, en 1826, la croix du Lion des Pays-Bas; et le rapport de M. Kinker, professeur de littérature à Liège, chargé par le gouvernement néerlandais d'examiner la méthode Jacotot et de donner une opinion motivée et détaillée sur la nouveauté, la nature et la tendance de ce nouveau mode d'enseignement, lui fut en général très favorable. Honoré de la protection du roi et, plus spécialement, de celle du prince Frédéric, commissaire général de la guerre, qui appréciait son mérite et son désintéressement, Jacotot dirigea jusqu'à la fin de 1827, avec des succès rapides et non contestés, une école normale d'officiers instructeurs; mais les entraves que les nombreux et puissants partisans des anciennes méthodes lui suscitaient, le déterminèrent à céder à l'orage qu'il ne pouvait conjurer. Pendant les deux années qu'il continua de résider à Louvain, il se borna à donner des conseils aux élèves des institutions qui avaient adopté sa méthode; et une remarque qui ne doit pas être omise, c'est que, malgré la défaveur attachée à ce titre, un grand nombre de ses élèves obtinrent les premières places dans les examens publics qu'ils eurent à soutenir. Quoique vivement attaqué, tourné même en ridicule dans quelques journaux et dans différents écrits, Jacotot, qui n'a jamais voulu répondre aux critiques, n'en continuait pas moins d'être visité chaque jour par les hommes les plus distingués de toutes les parties du globe. Le 9 août 1830, il se détermina à rentrer en France, et après un court séjour à Paris, il se retira à Valenciennes, où, pendant un séjour de sept années, il répandit sa méthode dans beaucoup de familles. Il revint dans la capitale au mois de mars 1838, et ne la quitta plus jusqu'à sa mort arrivée le 30 juillet 1840. Ses disciples lui ont fait élever, au cimetière de l'est, un simple monument qui présente, avec son nom, les formules fondamentales de sa doctrine.

La méthode de Jacotot ayant été exposée dans un article spécial de cette Encyclopédie, nous n'avons pas à l'examiner ici.

Jacotot a laissé de son mariage (1794) avec M^{lle} Defacqz, deux fils, dont l'aîné se montre le digne successeur de son père par son zèle à propager sa méthode.

Jacotot a publié sous le titre général d'*Enseignement universel* les traités suivants : *Langue maternelle*, Louvain, 1822, 1 vol. in-8° qui a eu 6 éditions et deux traductions en allemand; *Langue étrangère*, *ibid.*, 1823, 1 vol. in-8°, 6 éditions; *Musique, Dessin et Peinture*, *ibid.*, 1824, 1 vol. in-8°, 4 éditions; *Mathématiques*, *ibid.*, 1827, 1 vol. in-8°, 4 édit., la dernière édition est suivie d'un épitomé de mathématiques par M. Jacotot fils; *Droit et Philosophie panécistiques*, Paris, 1837, 1 vol. in-8° extrait du *Journal de l'Émancipation intellectuelle* avec cette épigraphe : « J'ai des élèves qui im-
« provisent dans les langues que j'ignore; » *Lettre du fondateur de l'Enseignement universel au général Lafayette*, Louvain, 1829.

On a publié pour et contre l'enseignement universel une immense quantité de brochures parmi lesquelles nous citerons le Rapport de M. Kinker et celui de M. Froussard; *l'Examen raisonné de l'Enseignement universel*, par Durivau; le Rapport de MM. Baudouin *sur les résultats, l'esprit et l'influence morale et intellectuelle de la Méthode de Jacotot*; *Ce que c'est que la Méthode Jacotot*, par le docteur Ratier, Paris, 1834; les *Considérations* de M. Boutmy; enfin *Jacotot et sa Méthode*, par M. A. Guyard, Paris, 1840. DE L. R.

JACQUARD (JOSEPH-MARIE), inventeur du métier qui porte son nom et qui a causé une si grande révolution dans l'industrie du tissage, naquit à Lyon le 7 juillet 1752. Son père était ouvrier en étoffes brochées, sa mère était liseuse de dessins; et Jacquard conserva toute sa vie cette simplicité et cette bonhomie qui caractérisent l'artisan.

Dès son enfance, son goût pour la mécanique fut très prononcé. Les premières années de sa jeunesse se passèrent pourtant dans un atelier de relieur, puis il entra chez un habile fondeur lyonnais. En 1790, il avait déjà imaginé un mécanisme qui perfectionnait le métier à tisser. En 1793, il était occupé à l'exploitation

d'une carrière à plâtre dans le Bugey, lorsque l'insurrection l'appela à Lyon pour combattre les soldats de la Convention. Forcé de se cacher après avoir succombé, il aurait infailliblement péri sous la hache révolutionnaire, sans la présence d'esprit de son fils, âgé de 15 ans, qui se fit délivrer deux feuilles de route de soldat, et rejoignit avec lui le régiment de Rhône et Loire. Le fils tomba victime de son dévouement et de son courage : blessé mortellement dans un combat, il expira dans les bras de son père. Jacquard quitta alors le service et revint à Lyon, où il fut réduit, pour vivre, à partager les modestes travaux de sa femme occupée à tresser de la paille pour les chapeaux.

Reprenant les perfectionnements de son métier, il en fit un modèle qu'il présenta, en 1801, à l'exposition; et Jacquard « inventeur, dit simplement le jury, d'un mécanisme qui supprime un ouvrier dans la fabrication des tissus brochés, » fut gratifié d'une médaille de bronze. Le 23 décembre, il obtint un brevet d'invention pour cette machine, dont nous aurons à nous occuper au mot MÉTIERS.

On cherchait depuis longtemps en Angleterre les moyens de fabriquer les filets de pêche au métier. Un prix était proposé. Jacquard s'en occupa et atteignit le but; mais il se borna à en parler à quelques amis. Le préfet le sut, en prévint les autorités supérieures, et Jacquard fut appelé à Paris. « C'est donc toi, lui dit Carnot, qui prétends réussir à une chose qu'il n'appartient pas aux hommes de faire, c'est-à-dire un nœud avec un fil tendu! » Jacquard répondit avec simplicité qu'il croyait pouvoir y réussir; et peu de temps après, appelé dans une réunion de toutes les notabilités du Conservatoire, il fit la démonstration de son nouveau procédé, qui parut susceptible de succès au moyen de divers perfectionnements. A la suite de cette épreuve, il fut attaché au Conservatoire, où toute son attention se porta vers le perfectionnement des métiers à fabriquer les soieries.

Jacquard retourna à Lyon, en 1804. D'abord il dirigea des ateliers; enfin, en 1806, il fut assez heureux pour monter un métier de sa façon. Un décret impérial de la même année lui accorda une pen-

sion de 3,000 fr., sous la condition de travailler au perfectionnement de son métier, à le faire adopter par les manufacturiers de Lyon, et de diriger les travaux de fabrique des établissements communaux. Le métier se faisait connaître peu à peu par les soins de quelques manufacturiers ; mais lorsque les ouvriers s'aperçurent qu'il entraînait la suppression des auxiliaires que l'ancien métier exigeait, l'animosité et l'opposition allèrent jusqu'à la férocité. Jacquard fut traduit devant le conseil des prud'hommes par ceux qui, n'ayant pas su mettre en œuvre sa machine, demandaient une indemnité pour les pertes qu'il leur avait fait éprouver. Insulté, poursuivi, Jacquard eut plusieurs fois à essuyer les outrages et les mauvais traitements de la brutalité. Un jour, il fallut l'arracher des mains de furieux prêts à le jeter dans le Rhône.

Mais Jacquard tenait à sa patrie : ni ces violences, ni les offres brillantes de l'étranger ne purent l'émouvoir. Il ne songea même pas à transporter dans une autre ville française une industrie dont son métier pouvait déposséder sa ville natale. Il aspirait à la gloire d'être utile, bien plus qu'à faire fortune : ayant demandé au gouvernement qu'il lui fût accordé une prime de 50 fr. sur chaque métier de son invention, Napoléon, en signant le décret qui assurait ce droit à Jacquard, s'écria : « En voilà un qui se contente de peu ! » En 1809, cependant, le nouveau métier se répandait ; en 1812, il était généralement adopté, et à l'exposition de 1819, son auteur, en recevant une médaille d'or, eut encore la joie de voir la croix d'honneur décorer sa boutonnière.

Avec sa modeste pension, Jacquard se trouvait heureux ; il se retira à Oullins, près de Lyon, où il s'éteignit doucement, le 7 août 1834, à l'âge de 82 ans. Une souscription fut ouverte pour lui ériger un monument au milieu de tous les métiers que son génie a créés. M. Foyatier modela sa statue qui, fondue en bronze, a été inaugurée sur la place Sathonay, à Lyon, le 16 août 1840. *Voir l'Éloge historique de Jacquard, suivi d'une notice sur la statue élevée à Lyon à sa mémoire*, par M. le comte de Fortis, Paris, 1840, 125 pages in-8°. L. L.

JACQUEMONT (VICTOR), célèbre par son voyage de trois ans et demi dans l'Inde et par les lettres pleines d'intérêt, de coloris et de mouvement dans lesquelles il en a donné une première description. Né à Paris, le 8 août 1801, il est mort à Bombay, le 7 décembre 1832, au moment où il se préparait à retourner en France. Son premier ouvrage porte le titre suivant : *Correspondance de V. Jacquemont avec sa famille et plusieurs de ses amis pendant son voyage dans l'Inde* (1828-32), Paris, 1833, in-8° ; 2^e édit., 1841, 2 vol. in-12. Mais on attend maintenant la publication posthume de la Relation détaillée du jeune et brillant voyageur, si prématurément enlevé à la science et aux lettres. X.

JACQUERIE. En France, vers le milieu du XIV^e siècle, les nobles appelaient par dérision le peuple *Jacques Bonhomme* ; et quand leurs excès eurent fait soulever ce dernier, la sédition populaire s'appela *Jacquerie*. La Jacquerie appartient au règne du roi Jean, l'un des plus malheureux que l'histoire nous ait fait connaître : guerre étrangère, guerre civile, peste, famine, tout sembla se réunir alors pour livrer la France à la plus horrible misère.

Après la bataille de Poitiers (*voy.*) et la captivité du roi, c'est-à-dire pendant la régence de son fils, le pays se couvrit de bandes de pillards étrangers ou nationaux (*voy. grandes COMPAGNIES*). Nul ne pouvait porter remède à ces désordres ; le régent, assailli d'un côté par le roi de Navarre, de l'autre chassé de Paris par les bourgeois, avait bien assez à faire de se maintenir, sans songer à secourir autrui. D'ailleurs les nobles, sur lesquels il avait besoin de s'appuyer, l'en auraient bien empêché : le pillage était trop dans leurs goûts et dans leurs habitudes pour qu'ils se prêtassent à réprimer les pillards. Ils aimaient bien mieux les imiter. « Ainsi, nous dit Froissard, étoit le royaume de France de tous lez pillé et dérobé, ni on ne savoit de quel part chevaucher que on ne fut rué sus. » Voici comment ces nobles seigneurs procédaient : « Ils épioient une bonne ville ou châtel une journée ou deux loin, et puis s'assembloient et entroient en cette ville droit

sur le point du jour et boutoient le feu à une maison ou deux; et ceux de la ville cuidoient que ce fussent mille armures de fer; si s'enfuyoient, et ces brigands brisoient maisons, coffres et écrains. » Aussi les historiens ont-ils remarqué que jamais le luxe n'avait été porté plus loin par la noblesse que dans ces temps malheureux; on ne voyait que somptueux repas, que chaperons de toile d'or, qu'habits chamarrés de dentelles et de broderies.

Sur qui pesaient donc tant de violences, tant de pillages? qui fournissait à tant de luxe, à tant de dépense? les bourgeois des petites villes et les pauvres paysans. « Les paysans ne dormaient plus, a dit un historien moderne (M. Michelet); ceux des bords de la Loire passaient les nuits dans les îles ou dans des bateaux arrêtés au milieu du fleuve; en Picardie, les populations creusaient la terre et s'y renfermaient;.... les familles s'y entassaient à l'approche de l'ennemi; les femmes, les enfants y pourrissaient des semaines, des mois, pendant que les hommes allaient timidement au clocher voir si les gens de guerre s'éloignaient de la campagne. » D'autres avaient fait de leurs villages autant de places d'armes; ils avaient entouré de fossés l'église du lieu, garni ses tours de planches sur lesquelles ils plaçaient des pierres et des machines pour les lancer; sur les clochers, veillaient nuit et jour des sentinelles qui, à l'approche de l'ennemi, donnaient le signal avec la cloche ou avec un cornet: alors les habitants des campagnes abandonnaient leurs champs, leurs maisons au pillage, et couraient se renfermer dans l'église pour mettre au moins leur vie en sûreté.

Dans des circonstances semblables, il était impossible que la terre fût cultivée; toute espèce de denrées devinrent excessivement rares, et bientôt les gens riches purent seuls en avoir, tant le prix en fut élevé: aussi, nous dit Froissard, « mouraient les petites gens de faim et c'étoit grand pitié; et dura cette dureté et ce cher temps plus de quatre ans. »

Le désespoir arma les populations; il n'y avait à manger que dans les châteaux: on courut aux châteaux. Là étaient les auteurs des calamités publiques: on en

tira des vengeances horribles. Il faut entendre Froissard retracer les scènes d'horreur auxquelles on se livra; il faut l'entendre raconter *comment les communes du Beauvoisin et en plusieurs autres parties de France mettoient à mort tous gentilshommes et femmes qu'ils trouvoient*. « Ainsi firent-ils en plusieurs châteaux. Et multiplièrent tant qu'ils furent bien six mille; et partout là où ils venoient, leur nombre croissoit; car chacun de leur semblance les suivoit. Si que chacun chevalier, dames et écuyers, leurs femmes et leurs enfants les fuyoient; et emportoient les dames et les damoiselles leurs enfants six ou vingt lieues de où ils se pouvoient garantir, et laissoient leurs maisons toutes vagues et leur avoir dedans; et ces méchants gens assemblés sans chef et sans armures roboient et ardoient tout, et tuoient et efforçoient et violaient toutes dames et pucelles, sans pitié et sans mercy, ainsi comme chiens enragés... » Le chroniqueur raconte qu'ils tuèrent un chevalier, le mirent à la broche et le firent rôtir en présence de sa femme et de ses enfants qu'ils voulurent forcer à manger de sa chair. Ils brûlèrent dans le Beauvoisis, aux environs de Corbie, d'Amiens et de Montdidier, plus de soixante châteaux. Les mêmes scènes se passaient entre Paris et Noyon, entre Paris et Soissons, aux environs de Ham en Vermandois et par toute la terre de Coucy. La Brie, le Pertois étaient en proie aux mêmes horreurs.

Les gentilshommes demandèrent du secours à la noblesse de Flandre, de Hainaut, de Brabant, du pays de Liège, et il leur en vint de tous côtés; alors ils commencèrent « à tuer et à découper ces méchants gens sans pitié et sans mercy, et les pendoient parfois aux arbres où ils les trouvoient. » Le roi de Navarre (voy. CHARLES-LE-MAUVAIS) tua près de trois mille de ces malheureux près de Clermont en Beauvoisis; « mais ils étoient là tant multipliés que si ils fussent tous ensemble, ils eussent bien été cent mille hommes. »

Il faut remarquer qu'il ne s'agit pas seulement ici d'un soulèvement de paysans, comme on l'a dit généralement, mais d'un soulèvement des communes, des villes

champêtres, comme dit Froissard; les habitants de Meaux et une partie de ceux de Paris prirent parti contre les nobles.

C'est évidemment dans l'ouvrage de Froissard qu'on apprend le mieux ce que fut la Jacquerie, cette grande levée de bouclier dont nos historiens semblent avoir généralement méconnu la portée. Presque tous, en effet, ont bien compris que le désespoir avait armé le peuple; ils ont plaint sa misère tout en abhorrant ses excès; mais c'est là tout ce qu'ont vu les plus pénétrants. Le président Hénault, par exemple, se contente de dire : « Les paysans se soulevèrent contre la noblesse; cette faction fut appelée *la Jacquerie*. Écoutez Voltaire : « Les paysans s'attroupent de tous côtés; ils se jettent sur tous les gentilshommes qu'ils rencontrent; ils les traitent comme des esclaves révoltés qui ont entre leurs mains des maîtres trop durs et trop farouches; ils se vengent par mille supplices de leurs bassesses et de leurs misères. » Il appartenait à notre époque, exempte de préjugés et libre de tout dire, de comprendre et d'expliquer ce que fut la Jacquerie. Aujourd'hui on ne peut se méprendre sur la cause et le caractère de ce soulèvement populaire qui ne tendait à rien moins qu'à changer radicalement la société française par une violente révolution. Le peuple des provinces septentrionales de France fut sur le point de s'affranchir du despotisme des nobles, comme, soixante ans auparavant, les paysans de la Suisse s'étaient affranchis du joug de maîtres insolents.

J. G.-T.

JACQUES (SAINT). Le Nouveau-Testament fait mention de plusieurs personnages qui portent ce nom. Ce sont : Jacques, fils de Zébédée et frère de saint Jean l'Évangéliste (Matthieu, X, 2) : on l'appelle quelquefois *le Majeur*, pour le distinguer du suivant; Jacques, surnommé *le Mineur* (Marc, XV, 40), fils d'Alphée (Matthieu, X, 3); Jacques, frère de Jésus-Christ (Matthieu, XIII, 55), regardé comme le fils de Joseph par les plus anciens Pères de l'Église, qui peut-être n'ont pas voulu désigner par là un autre personnage que Jacques le Mineur (voir Eusèbe, *Hist. Eccl.*, I, 12 ;

II, 1). Saint Paul (*Gal.*, I, 19) semble parler d'un apôtre du nom de Jacques et frère de Jésus. Mais on doit remarquer que le terme de ἀδελφός désigne aussi quelquefois, dans le Nouveau-Testament, un simple parent; de plus, le passage cité pouvant être traduit par ces mots : « Je ne vis aucun apôtre; *je ne vis que Jacques, frère du Seigneur*, » on ne saurait en conclure qu'il y ait eu au nombre des apôtres un frère de Jésus. Saint Jean nous dit tout au contraire (*Évang.*, VII, 5) que, du vivant de Jésus-Christ, ses frères ne crurent point en lui. L'auteur des *Actes* (I, 13. 14) parle des deux apôtres Jacques et des frères du Seigneur, comme de personnages très distincts.

Doué d'un caractère vif, quelquefois impétueux (Luc, IX, 54), d'une ambition qui ne se tenait pas toujours dans de justes limites et qui allait jusqu'à lui faire désirer d'être assis avec ses frères à côté du Seigneur dans le royaume de gloire (Marc, X, 37), tel était JACQUES, fils de Zébédée, l'un des apôtres bien-aimés de Jésus, l'un des premiers qui furent appelés à sceller la doctrine de leur maître par leur mort. L'intimité qui exista entre Jacques et Jésus-Christ contribua sans doute à tempérer le caractère un peu emporté de l'apôtre, à ennoblir ses sentiments, à élever son âme, à éclairer son esprit. C'est ce même Jacques, qu'à l'exemple de quelques savants, nous aimerions à envisager comme auteur de l'épître qui porte son nom, si sa mort prématurée n'était pas de son poids à cette hypothèse; par l'ordre d'Hérode, il fut décapité environ l'an 44 après J.-C. (*Actes*, XII, 1. 2).

JACQUES, fils d'Alphée, est probablement celui que les Actes, dans différents passages (XV, 13 et suiv.; XXI, 18 et suiv.), nous représentent comme l'un des chefs de la première communauté des chrétiens à Jérusalem; celui auquel l'ancienne Église a donné le nom du *Juste*. C'est à lui qu'on attribue ordinairement l'épître qui porte son nom.

JACQUES, frère de Jésus-Christ, ne nous est guère connu; il fut lapidé par ordre du grand-prêtre Ananias (Josèphe, *Antiq.*, XX, 91; Eusèbe, *Hist. Eccl.*, II, 1 et 23). S'il est l'auteur de l'épître, comme l'ont

pensé plusieurs auteurs anciens et modernes, sa proche parenté avec Jésus nous explique pourquoi ils s'attache moins à célébrer et à glorifier le Seigneur, qu'à faire bien ressortir l'importance et la sublimité de sa doctrine.

L'épître catholique ou encyclique, connue sous le nom d'*Épître de saint Jacques*, et adressée à des judéo-chrétiens persécutés et opprimés, est un des écrits les plus beaux, les plus simples, les plus pratiques de tous ceux que renferme le Nouveau-Testament. Loin des'attacher de préférence à ces questions dogmatiques qui sont l'éternel objet des controverses sans exercer une influence salutaire sur le cœur, saint Jacques pose, comme fondement de notre conduite, cette maxime de Jésus d'aimer son prochain comme soi-même, à laquelle il donne le nom de *loi royale*. Sans contester la nécessité de la foi, il insiste sur ce point que la foi est vaine sans les œuvres, qu'elle est impuissante pour opérer notre salut, tant qu'elle ne devient pas en nous un principe fécond en bonnes actions. Une pareille foi, dit-il, est morte; c'est celle des démons, qui, eux aussi, croient en Dieu, mais en tremblant, leur foi n'étant pas animée par le principe de la charité.

L'Épître de Jacques est encore remarquable en ce que c'est sur le verset 14 du V^e chap., conjointement avec le verset 13 du VI^e de saint Marc, que l'Église catholique s'appuie pour soutenir le sacrement de l'extrême-onction. C'est sur la même épître (V, 16) qu'elle fonde l'obligation de la confession. Suivant les protestants, dans ce passage, l'auteur n'aurait eu d'autre intention que de recommander aux chrétiens la sincérité à l'égard les uns des autres, ce qui doit les engager à ne pas dissimuler jusqu'aux moindres fautes qu'ils auraient à se reprocher.

Les critiques varient relativement à l'époque à laquelle fut rédigée cette épître. Les uns, en l'attribuant à Jacques le Mineur, pensent qu'il doit l'avoir écrite avant l'assemblée des apôtres dont il est question dans les *Actes*, ch. XV. D'autres, au contraire, supposent qu'elle ne date pas même du siècle apostolique. L'esprit qui y règne nous porte à nous ranger du côté

des premiers de ces auteurs; mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner les arguments pour ou contre ces diverses hypothèses.

L'Église n'a pas toujours admis l'authenticité de l'épître de saint Jacques. Eusèbe la range dans la classe des *ἀντιλεγόμενα*, en observant qu'on a douté de l'origine apostolique de l'épître; saint Jérôme fait une observation semblable. L'Église de Syrie, au contraire, paraît en avoir admis l'authenticité depuis les temps les plus anciens. Parmi les auteurs modernes, Luther, le cardinal Cajetan, de Wette, Kern et d'autres ont aussi douté de cette authenticité. — Les meilleurs commentaires modernes sont ceux de Gebser (Berlin, 1828), Schneckenburger (Stuttgart, 1832), Theile (Leipz., 1833), Kern (Tübingue, 1838). TH. F.

JACQUES (en anglais *James*), rois d'Écosse et de la Grande-Bretagne. Il y en eut sept en comptant dans cette série Jacques VI et Jacques VII, plus connus sous la désignation de Jacques I^{er} et Jacques II; ils avaient recommencé la série à titre de rois de la Grande-Bretagne ou des deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse réunis.

JACQUES I^{er} roi d'Écosse, le 3^e de la maison des Stuarts (*voy.*), naquit en 1391. Son père Robert III, voulant le soustraire aux embûches de Robert duc d'Albany, qui, pour se frayer le chemin au trône, avait déjà fait mourir de faim, dans la tour de Falkland, son frère aîné, chargea le duc d'Orkney de le conduire en France. L'Angleterre et l'Écosse n'étaient point alors en guerre; néanmoins le prince Jacques fut arrêté par les Anglais, et Henri IV le fit enfermer dans la Tour de Londres. Le roi d'Angleterre, comme s'il eût voulu pallier cette injustice, fit donner à l'héritier de la couronne d'Écosse une éducation digne de son rang et aussi complète que la comportaient ses heureuses dispositions. Robert, en mourant, laissa la régence à son frère, l'ambitieux et perfide Albany. A celui-ci succéda son fils Murdach. Sous l'administration de ces deux régents, les lois, déjà peu respectées, perdirent ce qui leur restait de force; les nobles devinrent tout-puissants; le peuple fut opprimé; les crimes se multiplièrent et restèrent impunis.

Après dix-huit ans de captivité, Jacques rendu à la liberté, sous la condition qu'il épouserait Jeanne, fille du comte de Sommerset, et paierait, pour sa rançon, 100,000 marcs d'argent, retourna en Écosse, en 1423. Le premier acte de son administration fut d'assembler le parlement. Il fit déclarer criminelles les associations, alors si fréquentes, entre les barons toujours disposés à se soustraire à l'autorité royale. Pour intimider l'aristocratie, il fit arrêter Murdach devenu duc d'Albany, ses enfants, les comtes de Douglas, de Lennox, d'Angus, de March, et vingt autres pairs ou barons. Les moins coupables d'entre eux obtinrent leur pardon; mais Albany, ses enfants et Lennox, jugés par leurs pairs, furent condamnés à mort, comme ayant abusé de l'autorité dont ils avaient été revêtus. Ensuite, Jacques leva une armée et pénétra dans le Highland (*voy.*), livré depuis longtemps à l'anarchie. Quarante chefs de clans furent arrêtés par ses ordres; les plus turbulents d'entre eux payèrent de leur tête leur insubordination.

Jacques jouissait du fruit de sa sage énergie, et l'amour du peuple, qu'il protégeait, le dédommageait des soucis que lui causait le mécontentement des barons, lorsqu'il les irrita encore en ôtant à Dunbar le comté de March. Les seigneurs résolurent de se débarrasser d'un roi si contraire à la puissance aristocratique. Robert Graham, le comte d'Athol et Robert Stewart, son fils, à qui la couronne fut promise, se mirent à la tête du complot. Jacques assiégeait alors la forteresse de Roxburgh tombée au pouvoir des Anglais. Tout à coup, la reine sa femme vint lui annoncer qu'on en voulait à sa vie. N'osant plus se fier aux barons ni à leurs vassaux qui formaient la majeure partie de son armée, il les licencia et se retira au couvent de Black-Friars, près de la ville de Perth.

Le 20 décembre 1437, pendant la nuit, Graham, sorti des montagnes voisines avec trois cents hommes dévoués, se glisse dans l'enclos du couvent et cerne l'appartement du roi. Jacques, qui avait passé la soirée à jouer et à faire de la musique, était sans armes. Au premier bruit de cette attaque si imprévue, il s'échappe

et va se cacher dans un égout. Les deux frères Hall l'y découvrent enfin. Le roi, dont la force était encore accrue par le danger, les terrasse tous deux; mais, dans cette lutte inégale, il s'était coupé les doigts, en cherchant à désarmer ses assassins. Graham survient en ce moment, et lui plonge son épée dans le corps. Le cadavre de ce malheureux prince fut trouvé percé de seize coups *. Ses meurtriers, en horreur au peuple qui le chérissait, furent arrêtés bientôt après, et expièrent leur crime dans les plus horribles supplices.

Jacques I^{er} méritait de porter la couronne. Son extérieur était noble, imposant. A la force, à l'agilité du corps, il joignait une âme énergique et généreuse. Ses connaissances étaient étendues et variées. La musique faisait le charme de ses loisirs. Tous les instruments connus alors lui étaient familiers, et il en jouait avec supériorité. Il a laissé des poésies publiées à Édimbourg, en 1783, sous le titre de *Poetical Remains of James Ist*, ou Reliques poétiques de Jacques I^{er}. Dans le nombre, on a surtout remarqué *The King's Quhair*, poème en 197 stances, dans lequel il chante son amour pour Jeanne Beaufort, qui devint son épouse.

JACQUES II, né en 1430 et fils du précédent, lui succéda, sous la tutelle d'Alexandre Livingston, tandis que William Crichton, ancien chancelier de Jacques I^{er}, était chargé de l'administration du royaume. Le jeune roi, dès qu'il fut capable de prendre part aux affaires, adopta les vues de Crichton, et tous deux marchèrent inflexiblement vers un même but: l'abaissement de l'aristocratie. Mais, il faut le dire, leur politique fut barbare. William VI, comte de Douglas, était le plus puissant et le moins soumis des barons d'Écosse. Crichton, désespérant de

(*) La mort de Jacques I^{er} est racontée différemment par quelques annalistes. Les conjurés, disent-ils, ayant pénétré jusqu'à la pièce qui précédait la chambre à coucher du roi, Catherine Douglas, fille d'honneur de la reine, se précipita sur la porte pour en pousser le verrou. Mais ne le trouvant pas, elle passa son bras dans les ferrures, espérant ainsi arrêter la marche des assassins. Son bras fut brisé, la porte enfoncée, et les conjurés percèrent le roi, dans la chambre à coucher, de 28 coups de poignards. S.

le ramener à l'obéissance, lui proposa une entrevue au château d'Édimbourg. Sur la foi d'un sauf-conduit, Douglas et son frère David s'y étant rendus, furent arrêtés et condamnés à avoir la tête tranchée. Un autre Douglas, William VII, n'en fut que plus redoutable à la couronne. Jacques, qui régnait alors par lui-même, crut l'apaiser en le nommant lieutenant général du royaume. Mais l'ambitieux Douglas visait à l'indépendance. Privé de son emploi presque aussitôt qu'il en avait été revêtu, il se retira dans son château et se prépara à la guerre. Uni, par un traité secret, au comte de Crawford tout-puissant dans les comtés d'Angus, de Perth et de Kincardine, et au comte de Ross qui exerçait une égale autorité dans le nord de l'Écosse, il forma le projet de renverser Jacques et de se mettre à sa place. Le roi, dissimulant sa colère, parut vouloir terminer à l'amiable ces dissensions intestines. Douglas, escorté d'une troupe formidable, consentit à se rendre à Stirling pour conférer avec le roi. Celui-ci l'attira au château et parut l'accueillir avec cordialité. Après le repas du soir, il le conduisit dans l'embrasure d'une croisée, et là, il l'exhorta vivement à rompre la ligue formée par lui avec Ross et Crawford. Douglas résista fièrement aux injonctions pressantes du roi. Jacques, furieux, tira son poignard et le lui enfonça dans la poitrine, en lui disant : « Voilà qui rompra la ligue. » Les Douglas et leurs partisans coururent aux armes; Stirling fut envahi et pillé. Un accommodement suspendit quelque temps les haines; mais le nouveau comte de Douglas, Jacques, poursuivant les projets de son prédécesseur, entra en campagne avec une armée composée des clans des basses-terres et bien supérieure, par le nombre et par la valeur, à celle que le roi avait à lui opposer. Jacques et son vassal se rencontrèrent à Abercorn. Le succès d'une bataille n'aurait point été douteux, si Douglas avait eu l'énergie si naturelle aux chefs de sa race. Mais, au moment d'agir, il se montra indécis, et l'archevêque de Saint-André, le sage et habile conseiller du roi, profitant de la faiblesse de son adversaire, trouva moyen de semer la division parmi les seigneurs du parti de

Douglas. Celui-ci fut abandonné, et alla cacher sa honte en Angleterre. Avec lui s'évanouit sans retour l'espoir ambitieux qu'avait conçu la famille des Douglas.

Le calme rétabli au dedans, Jacques attaqua l'Angleterre (1456). Dans le cours de cette guerre, les Écossais gagnèrent la bataille de Sarck. Mais Roxburgh restait au pouvoir des Anglais. Jacques, alors franchement secondé par la noblesse, assiégea cette forteresse. Pendant que l'armée livrait un assaut à la place, il ordonna une décharge de toute l'artillerie. Un des canons en batterie creva auprès de lui, et ce prince, frappé à la cuisse par les débris de la pièce, mourut sur-le-champ. Ainsi finit Jacques II, le 3 août 1460, à l'âge de 29 ans.

JACQUES III, fils du précédent, n'avait que sept ans (il était né en 1453), lorsqu'il fut proclamé roi, devant Roxburgh. Tant que l'archevêque Kenneth et, après lui, Gilbert Kenneth, tuteur de Jacques, dirigèrent les affaires de l'état, la minorité de ce prince fut heureuse. Mais lord Boyd, Alexandre son frère et ses deux fils étant parvenus à s'emparer de l'esprit de Jacques, l'autorité royale perdit entre leurs mains tout ce qu'elle avait acquis par ces deux sages conseillers de la couronne. Une chute, rapide comme leur élévation, détruisit la faveur des Boyd. Les Hamilton leur succédèrent, et passèrent comme eux. Après ceux-ci, Jacques résolut de régner par lui-même. Craintif jusqu'à la pusillanimité, uniquement occupé d'amasser des trésors par toutes sortes d'exactions, employant une partie de son or à satisfaire des goûts bizarres, de viles passions, il ne se montrait que rarement en public et vivait enfermé au château de Stirling dans la société intime des plus ignobles favoris. Mais il n'en poursuivait pas moins, comme ses prédécesseurs, l'abaissement de l'aristocratie. Les barons, qui le haïssaient et le méprisaient également, résolurent de défendre contre lui leurs prérogatives. Les deux frères du roi, Alexandre duc d'Albany et Jean comte de Marr, prirent part à leurs ligue. Mais le premier fut enfermé dans le château d'Édimbourg, et le comte de Marr périt, selon quelques historiens, étouffé dans un bain. Ce cri-

me ne fit que rendre plus critique la position du roi. Albany parvint à s'échapper et passa en France. Entraîné par la vengeance et par l'ambition, il prit le titre de roi d'Écosse et traita ouvertement avec Édouard IV, roi d'Angleterre. Édouard devait aider le duc d'Albany à détrôner Jacques III; de son côté, le duc promettait de renoncer à l'alliance de la France et de se reconnaître vassal du roi d'Angleterre, de lui livrer, pour garantie de sa foi, les places les plus fortes et les comtés les plus riches de l'Écosse. Le duc de Gloucester (depuis Richard III) ne tarda pas à entrer en Écosse à la tête d'une armée. Alors Jacques se vit obligé d'implorer le secours de ces mêmes barons qu'il avait si peu ménagés. Ceux-ci répondirent à son appel, et en peu de temps une armée de 50,000 hommes se trouva rassemblée près d'Édimbourg. Les lords, quoique disposés à repousser les Anglais, ne l'étaient pas moins à briser le joug honteux des favoris de Jacques. Ils tinrent conseil, à ce sujet, dans l'église de Lawder. Après avoir fait main-basse sur les favoris, ils conduisirent Jacques au château d'Édimbourg, et marchèrent contre les Anglais qui venaient de s'emparer de Berwick. Albany, touché sans doute des malheurs dont l'Écosse était menacée, obtint du duc de Gloucester une suspension d'armes. Il en profita pour ménager un traité, non-seulement entre les deux nations, mais encore entre le roi et les lords révoltés. Jacques recouvra sa liberté, et la bonne intelligence parut renaître entre lui et le duc d'Albany. Ce dernier, pendant que son frère se livrait, comme par le passé, à ses frivoles occupations, administra les affaires du royaume avec assez d'habileté et de succès. Bientôt son ambition et ses liaisons criminelles avec les Anglais donnèrent de l'ombrage aux Écossais. Sous le prétexte qu'on avait cherché à l'empoisonner, il se retira à son château de Dunbar, puis en Angleterre, et enfin en France où il termina ses jours.

Jacques, affranchi de la tutelle du duc d'Albany, se laissa gouverner par d'autres favoris aussi méprisables que ceux dont on l'avait délivré. La noblesse, irritée par de nouvelles hostilités de la part du

roi, ne tarda pas à renouveler ses murmures et ses complots. Les plus puissants d'entre les barons prirent les armes, s'emparèrent de la personne du comte de Rothsay, héritier présomptif de la couronne, et publièrent en son nom des proclamations portant que, Jacques III ayant livré les frontières du royaume aux Anglais, les chefs de la noblesse s'étaient réunis pour le renverser du trône et mettre son fils à sa place. Jacques, à la tête d'une armée de 30,000 hommes, voulut essayer de défendre sa couronne. Il marcha contre les rebelles et les joignit, le 18 juin 1488, à un mille de Bannockburn, lieu célèbre par la victoire que le grand Robert Bruce y avait autrefois remportée sur les Anglais. Les seigneurs de son parti se préparaient à combattre avec dévouement, lorsque ce faible monarque, épouvanté du bruit des armes et de certaines prédictions sinistres, s'enfuit du champ de bataille. Ne pouvant maîtriser le cheval qu'il montait, il alla tomber à quelque distance de là, près d'un moulin appelé Beaton's Mill. Transporté à grand'peine sur le lit du meunier par les habitants du moulin, il demanda un prêtre. En ce moment, un inconnu se présente, se dit prêtre. Arrivé près du roi mourant, il le frappe de plusieurs coups de poignard au cœur, puis chargeant le cadavre sur ses épaules, il disparaît. Jamais le corps de l'infortuné Jacques ne put être retrouvé; on ignore même qui fut son meurtrier. Jacques III n'avait encore que 36 ans. Sa fuite du champ de bataille avait mis fin au combat; les troupes royales se retirèrent vers Stirling, et les vainqueurs rentrèrent dans leur camp.

JACQUES IV, fils du précédent, né en 1473, fut proclamé sur-le-champ par les barons coalisés. L'indignation qu'avait excitée le meurtre du roi Jacques III et la crainte d'une excommunication les avaient déterminés à user modérément de leur victoire: aussi Jacques IV prit sans opposition les rênes du gouvernement. C'était, selon Robertson, un prince brave, généreux, et dont l'âme s'ouvrait facilement aux nobles passions. Allié fidèle de la France, Jacques, sur la recommandation de Charles VIII et de l'empereur

Maximilien I^{er}, s'empessa de soutenir, contre Henri VII (*voy.*), roi d'Angleterre, Perkins Warbeck qui se prétendait fils d'Édouard IV, et auquel il avait fait épouser la belle Catherine Gordon, fille du comte de Huntley. Il fit une incursion dans le Northumberland; mais, n'ayant trouvé dans les populations anglaises aucune sympathie pour cet aventurier, il l'abandonna. Après sept ans de trêve (depuis 100 ans, il n'y avait pas eu de traité de paix entre l'Angleterre et l'Écosse), Henri VII, qui voulait réunir ces deux royaumes, offrit à Jacques IV sa fille Marguerite avec une forte dot. Une paix de 10 ans suivit ce mariage (1503). Pendant cette période de tranquillité, Jacques, d'accord avec le parlement, rendit plusieurs lois utiles à la prospérité de l'Écosse. Il encouragea le commerce et l'agriculture, et régla la représentation des différentes classes de la nation au parlement avec toute l'équité possible à cette époque.

Henri VIII ayant succédé à Henri VII, son père, la mésintelligence ne tarda pas à se mettre entre Jacques IV et lui. En 1513, Henri se préparant à attaquer la France, Jacques, trop peu ménagé par son orgueilleux beau-frère, et de plus excité par Anne de Bretagne, femme de Louis XII, qui le nommait son chevalier, déclara la guerre à l'Angleterre, malgré les représentations de la reine Marguerite et de ses plus sages conseillers. À la tête de la plus brillante armée que l'Écosse eut encore mise sur pied, il entra en Angleterre et prit rapidement plusieurs forteresses. Mais charmé, dit-on, de la beauté de lady Héron de Ford, il s'arrêta près d'elle et ne se réveilla qu'à la nouvelle de l'approche d'une armée anglaise sous les ordres du comte de Surrey. L'armée écossaise, manquant de vivres, affaiblie par les désertions, recula jusqu'à Flowdon, et prit position sur une colline qui s'élève au-dessus de la plaine du Till. Surrey, n'osant attaquer de front les Écossais, alla se placer entre Jacques et son royaume. Au lieu de rester ferme dans la position avantageuse qu'il avait prise, Jacques marcha à la rencontre des Anglais, et le 9 septembre 1513 s'engagea la plus sanglante bataille que se fussent encore livrée les deux nations

rivales. Malgré les efforts de Jacques et de ses barons, l'armée écossaise, forcée dans la nuit d'abandonner le champ de bataille, y laissa 10,000 de ses meilleurs soldats et l'élite de la noblesse du royaume. Les Anglais avaient perdu de 5 à 6,000 hommes. Jacques, après avoir combattu vaillamment, avait disparu dans la mêlée. Longtemps après la fatale bataille de Flowdon, les Écossais conservaient l'espoir de le voir reparaitre. Sir Walter Scott raconte que le corps de ce prince, retrouvé sur le champ de bataille par lord Dacre et transporté à Berwick, fut reconnu par deux de ses anciens serviteurs. Comme il était excommunié, son corps resta privé de funérailles. Sa royale dépouille, enfermée dans un cercueil de plomb, fut envoyée au monastère de Sheen, dans le comté de Surrey*.

JACQUES V, fils du précédent, âgé d'un an et quelques mois, lui succéda, sous la régence de la reine Marguerite d'Angleterre, sa mère. L'Écosse était alors plongée dans la stupeur et le deuil, par la défaite de Flowdon. Le comte de Surrey n'avait point cherché à profiter de sa victoire, et Henri VIII, qui voulait se concilier l'affection des Écossais, les comprit volontiers dans le traité qu'il conclut avec la France.

La reine-mère, investie de la régence à condition qu'elle ne se remarierait pas, épousa bientôt après Douglas, comte d'Angus. L'élévation de ce jeune seigneur excita la jalousie des barons. Ils ôtèrent la régence à la reine et rappelèrent de France le comte Jean d'Albany, fils du comte Alexandre, frère de Jacques III. Le nouveau régent chercha à continuer le système d'accroissement de la puissance royale adopté par les derniers rois. Pour arriver à ce but, il fit mettre à mort lord Hume et exiler le comte d'Angus qui lui portaient ombrage.

Lorsqu'il déclara la guerre à l'Angleterre, la noblesse refusa de le seconder. Après une lutte infructueuse, pendant laquelle la reine et le comte d'Angus re-

(*) Il y a là-dessus des versions différentes : selon l'une, les Anglais emportèrent le corps du roi tué par eux dans la mêlée; et Henri VIII, après avoir obtenu du pape qu'il fût relevé de l'excommunication, le fit enterrer à Saint-Paul de Londres. Voir Rymer, *Acta publica*, VI, 1^{re} p. S.

parurent un instant sur la scène politique, Albany, désespérant de vaincre une opposition à laquelle la nation s'était réunie, retourna en France.

Alors Jacques, âgé de 13 ans, prit les rênes du gouvernement, avec l'aide de huit conseillers. Mais Angus parvint à ressaisir l'autorité, malgré les intrigues de la reine-mère et du comte d'Arran que cette princesse soutenait contre son mari dont elle s'était séparée. Le jeune roi haïssait le comte d'Angus qui s'était rendu maître de sa personne. Lennox et Buccleuch essayèrent vainement de le soustraire à cet esclavage : Angus déconcerta leurs projets et renferma Jacques dans le château de Falkland. Mais trompant la vigilance de ses gardiens, celui-ci s'évada et gagna le château de Stirling où résidait la reine-mère. Angus et le comte d'Arran furent dès lors éloignés des affaires (1528) et condamnés à l'exil où ils restèrent tant que vécut Jacques V.

Affranchi de la tutelle des Douglas, Jacques déploya les qualités d'un roi sage et plein de fermeté. Juste et vaillant comme son père, il fit de bonnes lois et protégea de ses armes ses sujets contre l'oppression des grands. Les frontières étaient alors livrées aux plus affreux désordres : à force de vigueur, il y rétablit si bien le calme et l'exercice des lois que depuis on disait communément parmi le peuple : « Les buissons à présent gardent les troupeaux. » Jacques fut secondé dans ses projets de réforme par le cardinal Beaton, archevêque de Saint-André, et par ses autres ministres, avec une énergie souvent poussée jusqu'à la cruauté. Il fonda le collège de justice, cour suprême de l'Écosse; donna un grand développement à la marine, et fit exploiter avec succès des mines d'or jusqu'alors inconnues ou négligées; enfin, il signala son goût pour les beaux-arts, déjà en honneur dans le midi de l'Europe, et il mérita le surnom de roi des communes.

Ce prince semblait, par sa prudence et par la forte trempe de son caractère, devoir échapper aux infortunes dont, jusqu'à lui, sa famille avait été accablée. Mais son inflexible sévérité avait laissé dans l'âme des barons un ressentiment profond, et bientôt il put reconnaître

que les intentions les plus justes, quand elles ne sont pas dirigées par la modération, produisent souvent de funestes résultats.

Henri VIII, son oncle, devenu, en Angleterre, le chef de la religion réformée, voulait aussi l'établir en Écosse. Aucune promesse ne fut épargnée par lui pour déterminer son neveu à entrer dans ses projets. Mais Jacques fut arrêté par l'influence du clergé catholique et par son attachement à l'alliance française. Non-seulement il donna des secours au roi François I^{er} contre Charles-Quint, mais il passa encore en France, en 1536, et épousa Madeleine de Valois, fille de ce roi. Trois ans après, la reine étant morte, il prit pour femme Marie, duchesse douairière de Longueville et fille du duc de Guise. Pendant ce temps, Henri VIII, qui redoutait l'alliance de Jacques avec les puissances du continent, lui proposa une entrevue à York pour régler leurs intérêts et établir entre eux les bases d'une union solide. Le roi d'Écosse promit d'abord de s'y rendre; mais le clergé parvint encore à changer ses dispositions, et Jacques refusa enfin de se présenter à la conférence, où déjà le roi d'Angleterre l'attendait. Henri VIII, outré de cet affront, lui déclara la guerre, en 1542, et le duc de Norfolk parut sur les frontières d'Écosse, à la tête d'une nombreuse armée. Jacques obtint un avantage assez important sur les Anglais; mais les barons déclarèrent qu'ils n'iraient pas plus loin, et il fut obligé de se retirer. Quelque temps après, il leva une nouvelle armée, espérant cette fois trouver plus d'obéissance dans ses sujets. Déjà les troupes écossaises avaient franchi le golfe de Solway, lorsque les défiances de la noblesse mirent de nouveau le désordre dans leurs rangs. Cinq cents cavaliers anglais, profitant de l'occasion, chargèrent avec impétuosité l'armée écossaise, qui prit la fuite sans opposer la moindre résistance.

Cette honteuse déroute, l'affaire de Fala, la mort prématurée de ses deux fils, et, avec cela, les remords qu'excitait en lui le souvenir de ses cruautés, jetèrent le malheureux roi dans un violent désespoir. Renfermé dans le château de

Falkland, il s'abandonnait à sa douleur, lorsqu'on lui annonça que la reine venait d'accoucher d'une fille : « Par une fille, s'écria-t-il, la couronne est entrée dans notre famille; elle en sortira par une fille. » Ce furent là, dit-on, ses dernières paroles. Le 7 décembre 1542, Jacques V, à peine âgé de 31 ans, expira, laissant la couronne à sa fille au berceau, l'infortunée Marie Stuart.

JACQUES VI, depuis Jacques I^{er}, naquit à Édimbourg, le 19 juin 1566, de Marie Stuart (voy.), reine d'Écosse et de France, et de Henri Darnley, son second mari. Proclamé roi dès l'année suivante, après la mort de son père et l'abdication forcée de sa mère, il eut une minorité orageuse. Pendant la captivité de Marie, il tomba au pouvoir des grands qui dominaient alors en Écosse, et ne recouvra sa liberté que par l'influence d'Élisabeth, reine d'Angleterre, dont il devait être l'héritier. C'est en vue de cet héritage que Jacques lui pardonna bien vite l'assassinat juridique de sa mère, ou au moins qu'il ne lui en témoigna aucun ressentiment, après avoir échoué dans toutes les tentatives qu'il avait faites du vivant de Marie pour la sauver. On sait qu'il eut pour précepteur le savant Buchanan (voy.), publiciste célèbre et l'un des meilleurs historiens de l'Écosse.

En 1589, Jacques épousa la princesse Anne de Danemark, malgré l'opposition de la reine d'Angleterre. Aidé des sages conseils du chancelier John Maitland, tandis qu'il ménageait, par le ministre anglais Robert Cécil (voy.), ses droits à la succession d'Élisabeth, Jacques se montra à la nation écossaise sous un jour favorable. Les Anglais concurent pour lui une estime telle qu'ils lui confirmèrent le surnom de *Salomon du Nord* que ses flatteurs lui avaient décerné*.

Sous son règne, comme en d'autres temps, la noblesse était turbulente, et le clergé ajoutait encore aux embarras de la couronne. Jacques eut d'abord à combattre le soulèvement de la populace

d'Édimbourg excitée par les prédicateurs; puis celle de Francis Stewart, comte de Bothwell, parent du troisième mari de sa mère, et celle de trois seigneurs catholiques, les comtes de Huntley, d'Eroll et d'Angus. Il en triompha, et parvint à rétablir la tranquillité dans tout le royaume.

En 1595, il rendit de sages lois pour prévenir les révoltes si fréquentes parmi les clans; et, voulant éteindre les haines entre les barons, il les força à se réconcilier en sa présence.

La reine Élisabeth avait à peine fermé les yeux (3 avril 1603) que le roi d'Écosse, désigné par elle-même pour son successeur, fut unanimement proclamé roi d'Angleterre, sous le nom de Jacques I^{er}. Il arriva à Londres précédé d'une grande réputation de sagesse. L'enthousiasme du peuple était tel qu'un Écossais s'écria : « Ces imbéciles d'Anglais vont gâter notre bon roi. »

Jacques conserva Cécil, l'ancien ministre d'Élisabeth; mais il s'empressa de faire disparaître tout ce qui la rappelait. Après avoir sondé avec assez d'adresse le terrain sur lequel il était placé, Jacques se trouva bientôt en présence des différentes sectes religieuses qui divisaient l'Angleterre. Les puritains et les presbytériens, irrités de la protection accordée par la feuë reine aux évêques, enhardis par leur nombre et par l'avènement d'un roi élevé dans les principes du presbytérianisme, se répandirent en discours séditieux contre la religion anglicane. Comptant sur l'appui du roi et ne doutant pas de la chute de l'épiscopat, ils entamèrent ces disputes fanatiques qui, dans la suite, inondèrent de sang l'Écosse et l'Angleterre. Au lieu d'user de son autorité pour étouffer, dès son origine, cette fermentation, Jacques indiqua une conférence à Hamptoncourt, entre les chefs des sectes opposées. Après y avoir parlé en théologien plutôt qu'en politique, il se prononça pour les évêques, et ce fut un nouvel aliment à la haine des partis déçus de leurs espérances.

La Chambre des communes, composée de puritains, refusa des subsides. Les sectes que la décision du roi avait irritées résolurent sa perte, celle du parlement

(*) « Certainement, Jacques est Salomon, s'il est fils de David le joueur de harpe, » disait Henri IV, en faisant allusion au prénom de Rizzio, musicien favori de la reine Marie Stuart. Voy. ce nom.

et des ministres. Lord Catesby, J. Graunt, Thomas Percy, Roock-Wood, Tresham, Wright et Guy Fawkes, chefs du complot, firent remplir de poudres et de matières combustibles une cave placée au-dessous de la salle des séances du parlement. Mais, avant le jour de l'exécution de cet horrible complot (ce devait être le 5 novembre 1605, jour où le roi ouvrirait en personne le parlement), un des conjurés, que l'on a su depuis être Henri Percy, écrivit secrètement à lord Mounteagle, pair catholique, de ne point se rendre, tel jour, au parlement. Cet avis mystérieux transmis au roi par lord Mounteagle, éveilla sa perspicacité. Jacques ordonna que les souterrains de Westminster-Hall fussent visités, et l'on surprit Fawkes, l'affidé de Thomas Percy, achevant de préparer les mines qu'on devait faire jouer le lendemain. Appliqué à la question, ce conjuré révéla tout. Quelques-uns de ses complices périrent sur l'échafaud; d'autres se firent tuer en combattant avec courage; et les jésuites Odelcorne et Garnet, impliqués dans cette conspiration, appelée la *Conspiration des poudres*, furent pendus*. Le parlement n'accorda plus de subsides au roi que lorsqu'il eut donné son consentement au bannissement des jésuites. Mais en même temps, à sa grande satisfaction, le même parlement décréta le serment d'allégeance (*oath of allegiance*), et déclara que le pape n'avait le droit ni de déposer les souverains, ni de délier leurs sujets du serment de fidélité, ni de transmettre leur couronne à d'autres princes. Le cardinal Bellarmin (*voy.*), zélé défenseur des doctrines ultramontaines, écrivit contre le serment d'allégeance (*voy.*), et Jacques lui répondit par un écrit intitulé *Admonitio regis Magnæ Britanniae ad principes christianos*.

Avant de clore la session de 1606, Jacques voulut faire prononcer par le

(*) Jacques lui-même, dans un écrit anonyme, l'appelle *Conjuratio sulphurea*. Cet écrit se trouve parmi les nombreux ouvrages de ce roi savant, publiés à Londres, en 1619, par l'évêque Jacques Montacuti, 1 v. in-fol. Le docteur Lingard cherche à réfuter l'accusation qui fut portée contre les jésuites. Longtemps avant lui, l'ambassadeur de France à la cour de Jacques I^{er}, La Boderie, avait déjà, dans ses *Négociations*, entrepris leur justification. S.

parlement la réunion des royaumes d'Écosse et d'Angleterre. Déjà il avait pris le titre de roi de la Grande-Bretagne; les monnaies, les drapeaux, les pavillons de la marine portaient les armes réunies d'Écosse et d'Angleterre; mais il trouva de tous côtés une vive répugnance à ce projet. De là encore, la froideur qui régna constamment depuis entre le roi et le parlement, et par conséquent la difficulté pour ce prince d'obtenir de nouveaux subsides.

Heureusement pour lui, sa politique prudente et son amour pour la paix le sauvèrent de la nécessité de faire de grands préparatifs de guerre. Le roi de France Henri IV avait essayé vainement de l'associer à ses vastes projets contre l'Allemagne: Jacques I^{er} recula toujours devant une guerre qui pouvait compromettre le repos de ses royaumes-unis; et l'on doit convenir que si la gloire de l'Angleterre ne date pas de ce règne, au moins là commence son commerce et sa prospérité.

Néanmoins Jacques fit d'énormes dépenses pour donner des titres, des dignités et des richesses à ceux qui surent captiver sa confiance et flatter ses passions. Ce fut d'abord Robert Carr, un de ses pages, qu'il nomma successivement vicomte de Rochester, chevalier de la Jarretière, comte de Somerset, etc.; puis Georges Villiers, jeune homme d'une rare beauté, qui fut revêtu des titres de lord Wardon, marquis de Buckingham (*voy.*), lord-grand-amiral, et devint le dispensateur, à prix d'argent, des emplois de l'état et des faveurs du souverain. A mesure que Jacques s'avalissait, la nation s'éloignait de lui. Bientôt on ne le regarda plus que comme un papiste déguisé et prêt à rétablir le catholicisme en Angleterre. Sa conduite justifiait ces craintes de la part de ses sujets. En 1616, il s'unit à l'Espagne et entreprit de marier son fils Charles, prince de Galles, avec une des filles de Philippe III. L'ambassadeur d'Espagne à Londres semblait prêter l'oreille à ce projet; mais, au fond, il ne voulait qu'empêcher Jacques de secourir les princes protestants d'Allemagne, alors en guerre avec la maison d'Autriche, et qui comptaient sur l'alliance de

l'Angleterre. Tandis que Jacques s'occupait à préparer les fêtes de ce mariage, les Bohémiens, révoltés contre l'empereur Mathias, offrirent la couronne de Bohême à l'électeur-palatin, Frédéric, époux de la princesse Élisabeth, sa fille. Frédéric accepta, comptant sur l'appui de son beau-père. Depuis, lâchement abandonné, non-seulement il perdit la couronne qu'il n'avait portée que quelques jours, mais encore ses propres états. Peu sensible aux malheurs de son gendre, le roi d'Angleterre n'en poursuivit qu'avec plus d'ardeur ses projets d'alliance avec la famille royale d'Espagne.

Le parlement qui partageait la répugnance de la nation pour cette alliance, fit éprouver à Jacques toutes les contrariétés d'une opposition systématique. Le chancelier Bacon (*voy.*) appuyait de son talent les prétentions du roi : les communes l'attaquèrent, et Jacques, ayant abandonné son ministre à la colère de ses ennemis, cet homme célèbre alla finir ses jours dans la disgrâce et dans la misère.

Par le conseil de Buckingham, son favori, Jacques I^{er} cassa le parlement et fit mettre à la Tour de Londres plusieurs de ses membres ; puis, afin d'obtenir des subsides, il eut recours à la bienveillance forcée. Ce moyen oppressif lui procura des sommes énormes qui furent dissipées dans les vains préparatifs du mariage du prince de Galles avec l'infante Marie. Philippe IV, qui avait succédé à son père, semblait favorable à cette alliance, et cela détermina Jacques à laisser partir pour Madrid le prince de Galles, sous la conduite de Buckingham (1623). Cette démarche n'eut point un heureux succès. Malgré son empressement, malgré les instances de son mentor, le prince de Galles ne put voir officiellement l'infante, pas même en audience particulière. Cependant le peuple catholique d'Espagne voyant dans l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre une conquête précieuse, peut-être Charles serait-il parvenu à terminer au gré de ses désirs cette longue intrigue, si la légèreté du duc de Buckingham n'eût tout à coup renversé ses projets. Épris de la jeune comtesse d'Olivarès, femme du

premier ministre d'Espagne, le présomptueux favori de Jacques avait mis tout en usage pour satisfaire sa passion. Mais la comtesse, d'accord avec son époux, feignit de répondre à l'amour du duc, et se fit remplacer par une courtisane obscure dans un rendez-vous nocturne qu'elle lui avait accordé. Pendant que le duc se félicitait de son bonheur, l'aventure fut divulguée, et Buckingham, livré aux railleries de la cour et de la ville, persuada au prince de Galles qu'ils étaient tous deux les jouets de la duplicité des Espagnols ; il le décida, non sans peine, à renoncer aux espérances que lui-même avait fait naître.

Le retour du prince de Galles et la rupture des négociations relatives à son mariage, excitèrent la plus vive joie en Angleterre, et, sans s'occuper des circonstances qui avaient amené ce résultat, le parlement décréta que Buckingham serait remercié du service qu'il venait de rendre à l'état. En même temps, le roi fut supplié de déclarer la guerre à l'Espagne. Une flotte appareilla ; mais pendant qu'on hâtait ces préparatifs, qui devaient rester sans effet, comme tous ceux qui furent commencés sous le règne de Jacques I^{er}, ce prince arrêta le mariage de son fils avec Henriette de France, fille de Henri IV et sœur du roi Louis XIII. Le prince de Galles épousait la fille d'un roi : c'était ce que désirait son père. Aussi Jacques passa-t-il sans murmurer sur toutes les humiliations qu'il eut à éprouver pendant les négociations qui précédèrent ce mariage (1625). Il avait alors 59 ans, dont il avait régné 22 : saisi tout à coup d'une fièvre tierce, il descendit rapidement au tombeau. Des historiens du temps assurent que Buckingham hâta sa mort par le poison.—Ainsi finit ce roi qui s'était rendu, par ses prétentions à l'érudition, la fable de l'Europe, et par sa pusillanimité, la honte de l'Angleterre. Un poète l'a stigmatisé par ce distique :

*Rex fuit Elisabeth : nunc est regina Jacobus.
Error naturæ sic in utroque fuit.*

JACQUES II, second fils de Charles I^{er} (*voy.*), naquit le 3 novembre 1633 (nouv. style), et porta d'abord le titre de duc

d'York. A la révolution de 1640 (voy. CHARLES I^{er}), il se réfugia en Hollande. Tour à tour volontaire sous Turenne, Don Juan d'Autriche et Condé, il fit preuve d'un grand courage. Après la restauration, nommé par le roi Charles II (voy.), son frère, grand-amiral d'Angleterre, il justifia cette haute faveur par ses talents et son habileté. En 1665, il remporta une victoire signalée sur l'amiral hollandais Opdam, et il se couvrit de gloire, en 1672, dans les combats acharnés et sanglants qu'il soutint contre l'illustre Ruyter. Mais, en même temps qu'il acquérait de glorieux titres à l'estime de la nation anglaise, il ne justifiait que trop, par son attachement au catholicisme, les alarmes de la majorité de la nation, invinciblement attachée aux principes de la religion réformée. Ses opinions sur le pouvoir absolu, opinions qu'il tenait de son père, ne laissaient aucun doute sur la ligne gouvernementale qu'il suivrait en cas que le sort l'appelât à porter la couronne. Néanmoins, à la mort de Charles II (6 février 1685), le duc d'York, malgré ses nombreux ennemis et quoique exclu par un bill du parlement d'Oxford, prit possession du trône aux acclamations de la nation anglaise.

Jacques II crut devoir rassurer la nation par des promesses libérales; mais il les démentit formellement en s'allouant, par une simple proclamation, le produit des douanes et l'*accise*, et en allant publiquement à la messe. Le temps où les rois pouvaient changer à leur gré la religion de l'état était passé : aussi les adversaires du pouvoir absolu et du catholicisme se préparèrent à la résistance, assurés que Jacques, plein de sécurité dans ses propres forces et dans l'appui qu'il pouvait se ménager au dehors, marcherait d'un pas ferme vers l'accomplissement de ses projets rétrogrades. Jacques était encore fortifié dans ses opinions par la reine Marie-Éléonore d'Este, sa femme en secondes noces, qui, d'accord avec le confesseur du roi, le jésuite Peters, et quelques prêtres catholiques, neutralisait tous les efforts du conseil entièrement composé de protestants. Le parlement (le seul qui s'assembla pendant le règne de Jacques), fut convoqué sous l'influence de la cour (le 19 mai);

il accorda à ce prince, pour toute sa vie, un revenu plus fort que celui du feu roi son frère, et vota un subside de 260,000 liv. sterl. Tant de docilité encouragea le roi à demander, pour les catholiques opprimés, une entière liberté de conscience; demande juste et généreuse, mais alors la plus inopportune qui pût être hasardée. Pendant le cours des débats parlementaires, survint la révolte du duc de Monmouth et du comte d'Argyle. Le premier voulait la couronne pour lui, et l'autre, la république pour tous. La victoire rendit Jacques inflexible et barbare: les deux chefs révoltés payèrent de leur tête l'imprudence de leur entreprise; une vengeance inutile envers les débris de leur parti excita l'indignation publique. Le roi, dans l'enivrement de sa prospérité, déclara au parlement qu'il allait retener au service de l'état, et cela, sans les astreindre au serment du *test*, les officiers qu'il avait employés avec tant de succès contre les rebelles. Quelques membres des Communes hasardèrent des représentations : tout fut inutile. Jacques parvint à se faire autoriser, par un bill, à employer des officiers catholiques en tel nombre qu'il le jugerait à propos. Ce pas fait, il crut pouvoir tout entreprendre, et il y était encore poussé par Louis XIV, qui lui faisait entendre qu'il devait profiter d'une conjoncture aussi favorable pour rétablir la religion catholique, la seule base solide de l'obéissance absolue qu'il voulait obtenir de ses sujets. Il lui prêcha d'exemple en prononçant la révocation de l'édit de Nantes. Jacques II, trop faible pour trancher la question, s'arrêta à des demi-mesures. Un prédicateur, nommé Sharp, excita tellement par ses discours la colère de Jacques, que ce prince ordonna à l'évêque de Londres de l'interdire : sur le refus du prélat, le roi le fit suspendre lui-même de ses fonctions. Ce fut le signal de la guerre ouverte entre la couronne et l'Église anglicane. Le prédicateur Johnson, ayant alors osé exhorter à la révolte les troupes campées près de Windsor, fut condamné au fouet et au pilori. Vers le même temps (1687), lord Castelmaine partit pour Rome avec le titre d'ambassadeur et chargé d'exprimer au pape le désir du roi Jacques de réconcilier les

trois royaumes britanniques avec l'Église romaine ; et, un nonce, accrédité par Innocent XI, arriva la même année à Windsor et y fit une entrée publique, revêtu des habits pontificaux. C'était braver tout un peuple qui regardait le catholicisme comme inconciliable avec ses libertés. Le parlement laissa percer son mécontentement. Au lieu de lui imposer silence par sa fermeté, Jacques appela successivement dans son cabinet les membres de cette assemblée et chercha à les séduire par des prières ou par des promesses. Jacques ayant proclamé, de sa propre autorité, la liberté de conscience, l'archevêque de Cantorbéry et six évêques refusèrent de faire lire dans les églises la déclaration du roi. Les sept prélats furent envoyés à la Tour de Londres. Cet acte de despotisme souleva le peuple, pour qui les prélats devinrent des martyrs ; et, lorsqu'ils furent absous par le jury, le peuple et l'armée accueillirent avec des transports de joie l'arrêt qui les mettait en liberté. « Ainsi, » dit M. de Chateaubriand, ce fut par un « acte juste et généreux, en principe, que » Jacques acheva de mécontenter la nation. On trouve aisément la double raison de cette sorte d'iniquité des faits : « d'un côté, il y avait fanatisme protestant ; de l'autre, on sentait que la tolérance royale n'était pas sincère et qu'elle ne demandait une liberté particulière que pour détruire la liberté générale. »

Vers le même temps (20 juin 1688), naquit le prince, qui depuis fut connu sous le titre de chevalier de Saint-Georges. Le peuple était si mal disposé envers la couronne, qu'il admit avec empressement les bruits qu'on fit courir sur la naissance illégitime de ce prince. Le roi fit comparaître devant le grand conseil plus de trente témoins qui constatèrent l'accouchement de la reine. Ces précautions ne produisirent aucun effet : la nation repoussait dès lors l'héritier légitime et tournait ses regards vers le prince d'Orange (*voy.* GUILLAUME III), stathouder de Hollande, époux de la princesse Marie, fille en premières noces de Jacques, dont l'attachement au protestantisme était bien connu. Depuis longtemps, le prince d'Orange se tenait prêt à saisir le

sceptre de l'Angleterre au moment où il échapperait aux mains inhabiles de son beau-père. S'il ne fit pas la révolution, il la prépara. Jugeant que le moment d'agir était enfin arrivé, il osa blâmer hautement les actes du gouvernement de Jacques et sut rallier avec adresse à son parti toutes les sectes du protestantisme. Les troupes furent séduites ; les chefs de la flotte et les seigneurs les plus puissants allèrent à La Haye lui offrir leurs services.

Cependant, Louis XIV ne cessait d'avertir son allié du danger qui le menaçait : celui-ci, aveuglé par ses préventions, trompé par son ministre lord Sunderland, repoussait les avis du roi de France et refusait les secours que cet allié lui offrait. Il ne sortit de son aveuglement que lorsque son ministre à La Haye lui adressa un plan détaillé des projets du prince d'Orange. Jacques, épouvanté, pensa conjurer l'orage en révoquant les mesures impolitiques qu'il avait prises en faveur des catholiques ; mais le coup était porté, et désormais sa perte était inévitable. Tout l'abandonnait à la fois : les tories même et le haut clergé, pliant leurs principes aux conjonctures présentes, s'unirent aux whigs ; les sectes religieuses et les partis politiques, gagnés par le prince d'Orange, le désiraient pour protecteur.

Pendant que tout s'arrangeait en Angleterre pour la réussite de ses projets, le prince faisait, avec autant d'activité que de secret, ses préparatifs de guerre. En même temps, un manifeste répandu en Angleterre disposait la nation à le recevoir comme un libérateur. Enfin, le 30 octobre 1688, le stathouder partit accompagné des comtes de Shrewsbury et de Macclefield, des lords Mordaunt, Wiltire, Paulet, Averquerque, Bentinck, de l'amiral Herbert et du maréchal de Schomberg, protestant français réfugié. Il alla débarquer, avec 14,000 hommes, le 15 novembre, à Torbay, dans le Devonshire. A peine à terre, il publia une proclamation, dans laquelle il annonçait qu'il se rendait aux vœux de la noblesse et du peuple, afin de garantir l'état des pernicious conseils auxquels s'abandonnait le roi, de réparer les torts de ce

prince; d'assembler un parlement libre qui pût veiller aux droits de la nation, et, enfin, d'examiner les preuves de la légitimité du prince de Galles. De Torbay, le prince d'Orange marcha vers Exeter : là, il fut rejoint par une foule d'officiers déserteurs de leurs drapeaux, par le prince George de Danemark, second gendre du roi, et, enfin, par l'ingrat Churchill, frère de l'une des maîtresses de Jacques, et depuis duc de Marlborough. L'infortuné roi s'était avancé jusqu'à Salisbury; mais, découragé par tant de désertions, il prit le parti de rentrer dans Londres. Le prince d'Orange parvint, à force d'adresse, à le déterminer à quitter cette ville, et, aussitôt qu'il le sut parti, il y fit son entrée. Jacques s'embarqua, presque seul, sur la Tamise (12 décembre 1688) pour se retirer en France, où déjà la reine et son fils étaient arrivés sous la garde du comte de Lauzun; mais, arrêté à Faversham, il fut ramené à Londres. Le prince d'Orange, que ce retour contrariait, se hâta de signifier à son beau-père qu'il eût à se rendre au château de Ham. Jacques préféra Rochester, et son gendre accéda facilement à sa demande. Peu de jours après (le 2 janvier 1689), Jacques, sans que le prince d'Orange cherchât à l'en empêcher, s'embarqua sur une frégate et alla débarquer à Ambleteuse, sur les côtes de France. De là, il se rendit au château de Saint-Germain-en-Laye (7 janvier 1689), où son allié, le roi Louis XIV, lui offrit une hospitalité généreuse.

Une assemblée nationale, sous le nom de *convention*, convoquée à Westminster, déclara le trône vacant par la fuite du roi Jacques, et, attendu que son fils, le prince de Galles, passait pour un enfant supposé, la couronne fut donnée au prince d'Orange et à la princesse Marie, sa femme, fille aînée de Jacques II.

Cependant Jacques, retiré à Saint-Germain, n'avait point perdu l'espoir de ressaisir le sceptre des trois royaumes, espoir qu'animaient encore les compagnons de son exil et surtout le roi de France. D'ailleurs, l'Irlande avait été soulevée par le comte de Tyrconnel, et Jacques comptait de nombreux partisans en Écosse et même en Angleterre. Il partit

donc des côtes de France avec une flotte que lui avait donnée Louis XIV et débarqua à Kingsale, en Irlande, le 12 mars 1689, avec 5,000 Français, commandés par le comte de Lauzun. Le 24, il était maître de Dublin, et Tyrconnel se préparait à le seconder à la tête de 30,000 hommes. Londonderry fut assiégé; mais la résistance héroïque des assiégés, poussés à une défense désespérée par les rigueurs impolitiques que Jacques ne craignait pas d'exercer contre les protestants d'Irlande, força ce prince à lever le siège. Ce fut là le terme de ses succès. Guillaume III, après s'être affermi sur le trône par une conduite aussi politique que sage, était enfin parti pour aller combattre son beau-père. Débarqué en Irlande avec 40,000 hommes, il rejoignit le maréchal de Schomberg qui l'avait précédé dans ce pays. Ils marchèrent ensemble contre Jacques, et le rencontrèrent sur les rives de la rivière de Boyne (*voy.*): là s'engagea (11 juillet) une bataille sanglante. Schomberg y fut tué, Guillaume blessé, et Jacques, vaincu, prit la fuite, repassa en France et regagna sa paisible retraite de Saint-Germain.

Louis XIV arma une seconde flotte, et Jacques s'avança sur les côtes de Normandie avec le maréchal de Bellefond. Quatre-vingt-huit vaisseaux, sous le commandement de l'amiral Russell, leur barrièrent le passage. Tourville, qui n'avait que 44 vaisseaux, reçut ordre d'attaquer la flotte anglaise (29 mai 1692). Après un combat acharné, qui dura toute la journée, la flotte française fut dispersée et 13 des vaisseaux de Tourville furent brûlés à la Hogue (*voy.*) et à Cherbourg. « Ma mauvaise fortune, écrivit Jacques à Louis XIV après ce désastre, a fait sentir son influence sur les armes de V. M., toujours victorieuses, jusqu'à ce qu'elles aient combattu pour moi; je supplie V. M. de ne plus prendre intérêt à un prince aussi malheureux. »

En 1696, Louis XIV, ayant su que le parti jacobite (*voy.*) était prêt à se soulever, rassembla un corps de troupes entre Dunkerque et Calais; Jacques se rendit même dans cette dernière ville. Là, on lui offrit d'enlever ou d'assassiner l'usurpateur: il rejeta cette proposition. Quand Louis

XIV, près de signer le traité de Ryswick et de reconnaître Guillaume III pour roi d'Angleterre, proposa à ce dernier, qui n'avait point d'enfants, de reconnaître le prince de Galles pour son héritier, Jacques, tandis que Guillaume consentait à cet arrangement, refusa d'y souscrire. Il « devait, disait-il, se résigner à l'usurpation de son gendre; mais son fils ne pouvait tenir la couronne que de lui, attendu que le fait de l'usurpation ne donnait aucun droit légitime. » Jacques refusa la couronne de Pologne que Louis XIV voulait lui faire obtenir. Rentré dans le palais de Saint-Germain, il ne chercha plus qu'à oublier le passé. Il trouva des consolations dans les sentiments les plus élevés et dans les pratiques les plus austères d'une religion à laquelle il était sincèrement attaché. Bientôt il parut avoir abandonné, pour jamais, le projet de remonter sur le trône. Renfermé dans le cercle étroit d'une société composée de quelques sujets fidèles, compagnons de ses malheurs, il passa dans une paix profonde les dernières années d'une vie qui avait été traversée par tant d'infortunes. Il mourut à Saint-Germain le 16 septembre 1701.

Jacques II, marié en premières noces avec Anne Hyde, fille du chancelier Clarendon, et en secondes noces avec Marie d'Este, princesse de Modène, avait eu, de l'une Marie, qui épousa le prince d'Orange, et Anne, qui régna après ce prince. De l'autre, il n'avait eu que le prince de Galles, plus connu sous le nom de chevalier de Saint-Georges. *Voy. STUART.*

Jacques II avait laissé des mémoires fort étendus sur sa vie : Macpherson, ou plutôt Charles Dryden, en fit un abrégé. Ces mémoires, en 4 vol. in-fol., déposés d'abord au collège des Écossais, à Paris, furent ensuite envoyés à Saint-Omer, où ils restèrent longtemps en dépôt; mais, pouvant porter ombrage à la police révolutionnaire, ils furent détruits par les personnes qui les avaient jusque-là conservés soigneusement. J. L-T-A.

JACQUES (en espagnol *Jaymes*) I et II, rois d'Aragon, *voy. ARAGON.* — A la même maison appartenaient Jacques ou Jaymes I-IV, rois de Majorque (*voy. ce nom*), depuis 1262. X.

JACQUIN (NICOLAS-JOSEPH DE), botaniste et chimiste célèbre, naquit à Leyde, le 16 février 1727, et y prit le grade de docteur en médecine. Van Swieten le détermina à quitter sa ville natale et à se rendre en Allemagne. C'était à Vienne, en effet, que Jacquin devait obtenir sa célébrité. L'empereur d'Allemagne François I^{er}, grand amateur de botanique, science que Jacquin cultivait de préférence, l'envoya en Amérique, pour y faire une collection des plantes de cette contrée, dont il voulait orner les jardins botaniques de Vienne et de Schoenbrunn. Parti pour cette expédition en 1754, Jacquin employa cinq années à parcourir les Antilles, depuis la Jamaïque et Saint-Domingue, jusqu'à Curaçao. Il recueillit une riche collection de plantes dont la description en latin et les dessins furent publiés à Leyde, en 1760, et suivis bientôt d'un second ouvrage : *Selectarum stirpium americanarum historia*, Vienne, 1763, in-fol., avec 80 planches enluminées. Divers voyageurs avaient déjà décrit quelques-unes des plantes apportées par Jacquin; mais outre que la collection de celui-ci était beaucoup plus nombreuse, il avait encore basé son travail sur la méthode de Linné, et avait atteint une clarté, une précision que l'on n'avait pas obtenue de la part de ses devanciers.

Le botaniste hollandais ne se borna pas à la connaissance des plantes étrangères : il étudia encore celles que produit le sol de l'Europe. On vit paraître, deux ans après son retour, le catalogue des plantes des environs de Vienne, et une description des végétaux de l'Autriche, auxquels il en ajouta un grand nombre qu'il venait de découvrir.

Jacquin s'acquitta, comme médecin praticien, une réputation distinguée. Il occupa les chaires de chimie et de botanique à l'université de Vienne : l'Empereur lui concéda des lettres de noblesse, le créa baron en 1806, et lui décerna l'ordre de Saint-Étienne. Il fut aussi nommé conseiller des mines et des monnaies. Il était membre correspondant de l'Académie des Sciences de Paris et de presque toutes les sociétés savantes de l'Europe.

Jacquin mourut le 24 octobre 1817;

et laissa après lui un grand nombre d'ouvrages sur la botanique, divers mémoires relatifs à cette science, et un traité de chimie.

L. D. C.

JAEN, province de l'Espagne méridionale ou de l'Andalousie (*voy.*), et ancien royaume, touche du côté de l'est à la Murcie et du côté de l'ouest à l'ancien royaume de Cordoue, tandis qu'elle est limitée au nord par la province de la Manche, et au sud par celle de Grenade. Le Guadalquivir (*voy.*) la traverse de l'est à l'ouest, en se rendant dans la province de Cordoue; ce fleuve reçoit, dans les limites de celle de Jaén, plusieurs rivières, surtout le Guadalimar et le Guadalbullon. Des ramifications de la Sierra Morena au nord, et des Alpuxarras au sud, se prolongent à travers la province; elles y forment de belles vallées, qu'arrosent les eaux fraîches des montagnes et qui produisent des grains, des vins, des fruits et de l'huile; on récolte aussi du miel, de la cire; le long des rivières s'étendent de bons pâturages. La production des céréales n'égale cependant pas la consommation; et l'industrie, bornée aux tanneries et aux savonneries, n'est guère plus florissante que l'agriculture. Aussi la population ne se monte-t-elle, selon Miñano, qu'à 265,593 habitants. Au dernier siècle, on avait espéré accroître la population et donner une impulsion à l'industrie, en attirant dans la province des Allemands catholiques, pour qui on avait bâti des villages réguliers appelés par les Espagnols *novas Poblaciones*, et dont le principal est la *Caroline*, joli bourg entouré de plantations: ces colonies ont pourtant peu prospéré et se sont laissées gagner par l'indolence générale; elles fabriquent un peu de soieries. Toutefois elles ont eu pour effet de rendre plus sûres pour les voyageurs les défilés de la Sierra Morena, surtout le fameux passage de Despeñaperros qui était autrefois infesté par des brigands. Une belle route avec des centaines de ponts traverse ces montagnes; une autre route a été construite dans le siècle actuel entre Grenade et Jaen.

La ville de *Jaen*, chef-lieu de la province, et ancien siège d'un roi maure, est agréablement située au pied d'une mon-

tagne, auprès du Guadalbullon. Des murs flanqués de tours la ceignent, et des fontaines arrosent ses rues. Sa cathédrale est un grand et bel édifice; elle a plusieurs autres églises, et renfermait autrefois beaucoup de couvents; il lui reste un évêché. La ville a une population d'environ 30,000 âmes. Andujar (*voy.*), auprès du Guadalquivir, est au milieu d'une belle campagne. Une proclamation du duc d'Angoulême, dans la guerre de 1823, fut datée de cette ville. Un autre lieu de la province, Baylen (*voy.*), est plus fameux par la capitulation du corps français commandé par le général Dupont (*voy.*), en 1808. Barza et Ubeda, deux villes anciennes peu distantes l'une de l'autre, ont toutes deux de belles églises. La première a été très peuplée du temps des Maures; elle a des tanneries et une population de 15,000 âmes. A Ubeda, on remarque un grand hôpital semblable à un château-fort: on récolte dans les environs beaucoup de grains, des vins et des fruits.

D-G.

JAFFA, en arabe *Yafa*, l'ancienne *Joppé* des Hébreux, ville avec un petit port sur la côte de Syrie, était riche et commerçante du temps des rois de Jérusalem; aujourd'hui, il ne reste presque rien de la ville ancienne, et la ville moderne n'a que deux siècles d'existence. « Jaffa, dit M. de Chateaubriand (*Itinéraire*, etc., t. I^{er}) ne présente qu'un méchant amas de maisons rassemblées en rond et disposées en amphithéâtre sur la pente d'une côte élevée. Les malheurs que cette ville a si souvent éprouvés y ont multiplié les ruines. Un mur, qui par les deux points vient aboutir à la mer, l'enveloppe du côté de terre et la met à l'abri d'un coup de main. » La ville est bâtie sur un sol copieusement arrosé de fontaines, et couvert, du côté de la Palestine, de bois d'oliviers, de palmiers et d'orangers. Elle renferme un hospice très pauvre des Pères de la Terre-Sainte, habité ordinairement par quelques moines espagnols. Pendant les deux tiers de l'année l'entrée du port a de grands dangers pour les navires.

Jaffa a vu dans ses murs bien des dominateurs et bien des ennemis. Les Romains la saccagèrent; les Sarrazins s'en

rendirent maîtres ; les croisés y entrèrent aussien vainqueurs, et Gautier de Brienne en fit son comté et y reçut saint Louis, dont la femme y mit au monde une fille qui reçut au baptême le nom de Blanche. Cependant les croisés, ne pouvant plus s'y tenir, l'abandonnèrent aux soudans d'Égypte. Les Turcs enfin l'occupent depuis six siècles, quoique de notre temps ils en aient été chassés deux fois par les Français et ensuite par les Égyptiens.

En 1799, l'armée française vint y assiéger les Mamelouks et des Musulmans de diverses nations. Ceux-ci se défendirent avec une bravoure extraordinaire derrière un mur, leur seule défense; après un assaut extrêmement meurtrier, les Français pénétrèrent dans la place : il fallut conquérir tous les édifices et presque toutes les maisons; la résistance opiniâtre qu'avaient éprouvée les soldats les exaspéra au point qu'ils ne connurent plus de bornes à leur vengeance et l'exercèrent non-seulement sur les troupes musulmanes, mais aussi sur les malheureux habitants soit musulmans, soit chrétiens. Trois mille Arnauts et Mogrebins, s'étant enfermés dans un caravansérail, ne se rendirent aux généraux Beauharnais et Croisier que sous la condition d'avoir la vie sauve. Bonaparte vit avec déplaisir cette capitulation, ne sachant, dans la disette qui régnait et dans l'absence de moyens de transport, que faire de ces prisonniers. On tint trois conseils de guerre. Dans le dernier, on prit enfin l'horrible résolution de mettre à mort ces malheureux, en dépit de la capitulation conclue avec eux. On les divisa par pelotons, et on les massacra à coups de fusil et de baïonnette. « Ce massacre, de quelque manière qu'on l'envisage, dit avec raison l'auteur d'une histoire de l'expédition*, est une tache bien grave au nom de ceux qui pouvaient l'empêcher et qui se crurent forcés de ne le pas faire. » Bonaparte voulut faire de Jaffa le centre de ses opérations en Syrie. La peste qui se développa parmi les troupes, et que l'on déguisa d'abord sous le nom de fièvre, vint ajouter aux embar-

(*) *Histoire scientifique et militaire de l'Expédition française en Égypte*, Paris, 1831, t. II, pag. 357.

ras du général en chef. On convertit en hôpitaux deux couvents situés sur les hauteurs auprès de la ville. On sait que pour inspirer de la confiance aux soldats frappés de terreur, Napoléon visita les pestiférés et les toucha même de sa main*. L'échec éprouvé, quelque temps après, devant Saint-Jean-d'Acre, et les privations auxquelles l'armée était exposée dans un pays où tout leur était hostile, força enfin Bonaparte à renoncer à ses projets et à quitter Jaffa, comme il avait fait des autres places occupées par ses troupes. On avait évacué sur Jaffa les pestiférés et les blessés du camp de Saint-Jean-d'Acre, en sorte que l'hôpital de Jaffa renfermait 2,000 malades, parmi lesquels la peste fit tant de ravages qu'il n'y avait plus ni médecins ni infirmiers pour les soigner. Bonaparte en fit transporter environ 800 par mer et 1,200 par terre. Il resta 25 agonisants qu'on ne put transporter. L'opinion s'est accréditée que Bonaparte leur fit administrer de l'opium pour hâter la fin de leurs souffrances et les empêcher de tomber au pouvoir des Turcs. Desgenettes (voy.) convient du fait**; mais Napoléon l'a nié, suivant le *Mémorial de Sainte-Hélène*. L'auteur de l'*Histoire de l'expédition* que nous avons citée plus haut déclare également que le fait est faux, mais il assure que le peu de malades qui restaient et qui étaient abandonnés de tout le monde périrent dans la conflagration de deux magasins voisins de l'hôpital, auxquels les Français mirent le feu lors de leur départ***. Quand les Turcs eurent repris Jaffa, Méhémet, Circassien, qui avait fait partie des Mamelouks du pacha Djezzar (voy.), fut nommé aga de la place. Ce petit despote, qui s'empara du commerce de Jaffa, fit améliorer les fortifications et le port.

En 1832, Méhémet-Ali (voy.), pacha d'Égypte, fit occuper militairement toutes les places de la Syrie, et ce fut pour en chasser ses troupes que la flotte an-

(*) Tout le monde connaît le fameux tableau du baron Gros (voy.) où cette visite est représentée, et qui se trouve maintenant au Musée national de Versailles. S.

(**) *Histoire médicale de l'armée d'Orient*, 2^e éd., Paris, 1830, p. 245.

(***) *Hist. scient., etc.*, t. III, p. 458.

glaise et autrichienne combinée, aidée des Turcs, fit, en 1840, une expédition qui eut pour résultat la reddition de la place de Jaffa ainsi que des autres ports de la Syrie. D-G.

JAGELLONS. Cette dynastie, qui régna en Pologne au ^{xv}^e et au ^{xvi}^e siècle, tirait son origine de Iaghiel ou Iaghello, né vers 1354, fils d'Olgherd, et petit-fils de Ghédimine (*voy.*), grands-princes de Lithuanie, auxquels il succéda en 1381. Ghédimine et Olgherds étaient élevés au premier rang parmi les potentats du Nord : à l'époque où Jagellon parvint au pouvoir, leurs états s'étendaient de la mer Baltique à la mer Noire. Les Tatars, depuis deux siècles maîtres de ces régions, relevaient en partie de Jagellon, et la Russie d'alors, morcelée par Vladimir-le-Grand, lui appartenait aussi en grande partie. — Idolâtre encore, la Lithuanie était en lutte continuelle avec les chevaliers de l'Ordre teutonique, ses voisins, qui cherchaient plutôt à étendre leur domination, qu'à propager la foi chrétienne. Les chevaliers faisant également la guerre à la Pologne, dont ils usurpaient le territoire, la communauté d'intérêts rapprocha bientôt les grands-princes de Lithuanie des rois de Pologne. L'alliance fut cimentée d'abord par le mariage de Casimir-le-Grand (*voy.*), roi de Pologne, avec Anne, fille de Ghédimine ; Jagellon résolut de la fortifier par le même moyen. Précisément la couronne de Pologne venait d'échoir à Hedvige de Hongrie, petite-nièce de Casimir. Cette princesse, quoique promise à Guillaume d'Autriche, sacrifia ses penchants secrets au bien du pays, et accepta les offres de Jagellon, à condition qu'il embrasserait la religion catholique-romaine, et unirait ses états au royaume de Pologne. En 1386, Jagellon, ayant reçu le baptême, prit le nom de *Ladislav* (Wladislaw), épousa Hedvige et fut couronné roi.

Mort après un règne glorieux, le 31 mai 1434, Jagellon laissa une lignée de successeurs mâles qui s'éteignit, en 1572, avec Sigismond-Auguste, son arrière-petit-fils, septième roi de cette illustre dynastie que l'histoire désigne sous le nom de son chef et qui éleva la Pologne à son plus haut degré de splendeur. Les Jagellons

furent grands, généreux, vaillants : l'amour du pays et des sciences les caractérisait particulièrement ; on leur reproche néanmoins d'avoir trop aimé la paix et d'avoir poussé la générosité envers leurs sujets jusqu'à l'abandon des droits royaux, et leurs libéralités jusqu'à la profusion.

Sigismond-Auguste laissa deux sœurs, Anne et Catherine. Deux rois élus pour lui succéder durent s'engager à épouser Anne ; et quand celle-ci mourut sans postérité, les Polonais, dévoués inébranlablement à cette illustre race, appelèrent sur le trône le fils de sa sœur Catherine, Sigismond Wasa de Suède, dont les descendants régnèrent en Pologne jusqu'à leur extinction (1668). La nation suspendit pour ainsi dire en leur faveur son droit d'élire les rois. Le successeur même du dernier des Wasa, le prince Michel Visnioviecki, n'eut d'autre titre à la couronne que sa parenté avec les Jagellons : il descendait du frère de Jagellon, Koriuth.

Les Jagellons régnèrent aussi en Bohême et en Hongrie. Le petit-fils du chef de leur race, Ladislav ou Vladislav, fils aîné du roi Casimir-Jagellon, fut appelé à la couronne de Bohême en 1471, et à celle de Hongrie en 1490. Après la mort de son fils Louis, les deux couronnes échurent en héritage à la sœur de ce roi, Anne Jagellon, qui les porta en dot à son époux, Ferdinand I^{er}, frère de Charles-Quint, et après lui empereur d'Allemagne.

Une petite-fille de Jagellon, Sophie, épousa (1479) Frédéric, margrave de Brandebourg. C'est en faveur de son fils Albert, grand-maître des chevaliers de l'Ordre teutonique, que le roi de Pologne Sigismond-Jagellon, frère de Sophie, érigea en fief séculier le duché de Prusse.

Les collatéraux de Jagellon existent encore en Pologne. A leur nombre appartient le représentant actuel de cette maison, le prince Adam Czartoryski (*voy.*), président du gouvernement national en 1831 ; il rapporte son origine à un frère de Jagellon, Korigello, duc de Séverie, mort en 1390. ТН. М-КІ.

JAGUAR. Le jaguar (*felis onca* de Linné, *panthère femelle* de Buffon, *grand chat sauvage* de Cuvier), est ori-

ginaire d'Amérique. On a donné à ce quadrupède carnivore différentes dénominations, en raison des rapprochements qui existent entre lui et divers autres animaux sous le rapport des formes extérieures et des habitudes.

Le corps du jaguar est allongé; sa hauteur est de deux pieds et demi, sa longueur de quatre pieds. Sa queue, longue de 25 à 30 pouces, descend jusqu'à terre, sans traîner sur le sol; elle est noire à son extrémité. Le dessus du corps est fauve, nuancé sur la tête, le cou et les jambes par des taches noires, irrégulières; du reste, tête ronde, pupille fendue très dilatée; ongles tranchants, rétractiles; bandes noires, étroites sur la poitrine; la partie inférieure du corps, la face interne des membres sont blanches, semées de taches noires, arrondies, larges et irrégulières.

Le jaguar se trouve à la Guyane, au Mexique, au Brésil, au Paraguay, dans toute la partie méridionale de l'Amérique. Il habite les endroits marécageux, les forêts profondes, les cavernes, les environs des grandes rivières qu'il ne craint pas de passer à la nage pour atteindre sa proie sur l'autre rive. Il annonce sa présence par un rauquement funèbre. Sa force prodigieuse est encore augmentée par son audace qui n'exclut cependant pas une prudente méfiance. C'est surtout à la faveur de l'obscurité de la nuit et à l'aide des manœuvres de la ruse, qu'il surprend et attaque son ennemi. S'il est pressé par la faim, son attaque est brusque : il se lance alors sur le voyageur qui parcourt la forêt. Quelquefois on parvient, dit-on, à le mettre en fuite en allumant du feu; mais un grand nombre de voyageurs assurent que cette précaution ne leur a jamais réussi.

L'agilité du jaguar lui permet de monter, à l'aide de ses griffes, jusqu'à la cime des arbres dépouillés même de leurs branches, et élevés à 60 pieds du sol; c'est de là qu'il observe l'ennemi dont il convoite la dépouille. Les chevaux, les jeunes taureaux, les chiens, se trouvent à l'improviste enserrés dans ses griffes : il leur saute au cou, pose une patte de devant sur l'occiput et l'autre sur le museau; il lève ensuite la tête de l'animal,

qu'il tue en luxant les vertèbres cervicales; il entraîne sa victime, quel qu'en soit le poids, dans le repaire qu'il habite. On le voit aussi courir après le gibier, se lancer dans l'eau pour saisir certains poissons dont il est friand, et se mesurer, dit-on, avec un adversaire bien plus redoutable, le serpent alligator. Si les combattants se rencontrent sur le bord de l'eau, le jaguar s'élance sur la tête du reptile, lui enfonce ses griffes dans les yeux, seule partie qu'ils puissent entamer : le serpent privé de la vue plonge de suite dans l'eau, et entraîne avec lui le jaguar enveloppé dans ses replis dont celui-ci parvient rarement à se débarrasser.

L'adresse et l'audace que déploient les Espagnols et les Indiens dans la chasse aux jaguars paraissent incroyables quand on n'en a pas été témoin. Il se trouve là-dessus de curieux détails dans le *Voyage autour du monde* publié par M. J. Arago. L. D. C.

JAHN, voy. LAHN.

JAIS. D'après les descriptions données de ce minéral par divers naturalistes, il est permis de croire qu'elles ne se rapportent pas à une seule et même substance. Les uns n'en parlent que comme d'une espèce d'asphalte durcie avec le temps et devenue propre à prendre le poli que lui donnent les artistes. Conséquemment à l'opinion qu'ils se sont faite de la nature du jais, ils lui ont attribué la propriété d'entrer en fusion, lorsqu'on le soumet à la combustion, de s'électriser sensiblement par le frottement, sans avoir besoin d'être isolé. On a aussi considéré le jais comme une substance intermédiaire entre le bois fossile et la houille. C'est cette dernière substance qui est reconnue pour le jais proprement dit.

Le jais ou *jayet*, lignite piciforme, qui répond aux variétés du *Pechkohle* des minéralogistes allemands, est une substance d'un noir luisant, pur et très foncé, dure, compacte, d'une densité égale, se cassant aisément, d'un éclat gras, dont la cassure est parfaitement conchoïde, à fragments aigus; sa pesanteur spécifique est de 1.259 (Brisson); elle est d'ailleurs assez variable. Le jais brûle sans couler et sans boursouflure, répandant une odeur âcre, quelquefois aromatique; à moins d'être

tre isolé, il n'acquiert par le frottement qu'une électricité peu appréciable. On y reconnaît quelquefois le tissu organique du bois; d'autres fois il n'en offre aucun vestige. Dans le premier cas, il contient la variété du lignite fibreux dans toute sa pureté; si on le soumet à la distillation, il perd son huile bitumineuse et reprend le tissu ligneux (Voigt). Le chimiste Vauquelin a obtenu du jais un acide non déterminé, qui le différencie du bitume et de la houille, dont il diffère en outre par la résistance qu'il oppose au couteau, tandis qu'il suffit de la pression de l'ongle pour exfolier le bitume. Le frottement ou une faible chaleur n'en dégage aucune odeur sensible; soumis aux mêmes agents, le bitume et la houille produisent l'effet contraire.

Le jais ne forme jamais de couches à lui seul, il se trouve en lits interrompus dans les bancs de lignite piciforme; souvent, et sous un petit volume, au milieu de lits de lignite terreux ou de troncs de lignites fibreux. On voit aussi des parties d'arbres à l'état de lignite fibreux convertis en jais véritable. Enfin il se trouve en plus grande quantité dans les gîtes de lignites couverts par des terrains basaltiques.

On l'a exploité en France, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne. Longtemps on l'a employé pour des bijoux de deuil; son poli et la facilité de le tailler l'avaient mis en vogue. L. D. C.

JAKOUTES, voy. IAKOUTES.

JALAP. Ce purgatif célèbre, peu usité de nos jours, nous vient de Xalappa ou Jalappa, au Mexique. Il est fourni par le genre *convolvulus*, type de la famille des convolvulacées (voy.), à laquelle il donne son nom. La racine de jalap a été importée en Europe vers l'année 1610; elle fut attribuée successivement à une bryone, à une rhubarbe et à une nyctaginée. Ray et Plukenet, les premiers, ont rapporté la plante qui la produit au genre *convolvulus*. En 1749, Linné désigna, d'après Tournefort, un *mirabilis* qui fut nommé *jalappa* par suite de cette opinion erronée; mais, en 1767, il revint à l'opinion de Ray et de Plukenet, et imposa à cette espèce de liseron le nom de jalap. Longtemps après, Desfontaines crut le re-

connaître dans le *poinœa macrocheza* de Michaux, cultivé, depuis 1788, au Jardin des Plantes, de graines venues de Charlestown, et il fut admis généralement dès lors que le vrai jalap était cultivé à Paris et qu'il produisait des tubercules du poids de 15 kilogrammes et plus; et pourtant ces tubercules, étant desséchés, ne pouvaient présenter les caractères du jalap des pharmaciens. En 1827, le docteur Redman Coxe, de Pensylvanie, et M. Ledanois, pharmacien à Oribaza, eurent l'occasion de cultiver le vrai jalap: il fut trouvé différent de l'espèce de Linné et de Desfontaines. Il est glabre; ses tiges sont volubiles et striées; les feuilles, longuement pétiolées, ont une forme ovale ou orbiculaire, quelques-unes sont hastées, celles-ci obtuses, celles-là acuminées. Les pédoncules biflores portent une belle fleur pourpre, de la grandeur de celle du liseron des haies. Les étamines sortent de la corolle. Ce liseron a été cultivé dans quelques jardins botaniques de l'Europe et nous l'avons reçu de Bonn de M. d'Essenbeck, sous le nom de *convolvulus purga*. Nous préférons celui de *convolvulus officinalis*, car tous les *convolvulus* sont purgatifs.

Le jalap des officines d'Europe est en morceaux de grosseur variable, n'excédant pas celle du poing et communément plus petits. Ces morceaux sont entiers ou coupés, arrondis ou pyriformes, parfois incisés, très fortement ridés, pesants, fort durs, d'un gris foncé semé de brun à l'extérieur, d'un gris sale à l'intérieur. On y découvre à l'aide de la loupe des grains résineux très nombreux. L'odeur du jalap est nauséabonde, sa saveur âcre et désagréable. Il devient assez promptement la proie des insectes, qui en dévorent la fécule, mais respectent la résine, partie active du médicament*.

L'analyse du jalap a été faite par M. Cadet (Félix). Les proportions de la résine sont d'environ un 10^e de son poids, celles de la fécule d'un 40^e. L'eau dissout, sur 500 parties, 220 parties d'extrait gom-

(*) On donne au jalap du *convolvulus officinalis* le nom de *jalap lourd*; c'est le meilleur. Il existe dans le commerce un jalap moins estimé, qualifié de *jalap léger*; on le dit produit par le *convolvulus oribazensis* de Ledanois.

meux. M. Hume fils a indiqué dans le jalap la présence de la jalapine alcaloïde, qui n'est, suivant M. Gerber, qu'une combinaison de résine et d'acide acétique.

La résine de jalap est cassante, sous forme de cylindres allongés ou roulés en spirale, de la grosseur du petit doigt; elle est terne, inégale et fendillée à l'extérieur, à cassure luisante, lisse et noirâtre. Son odeur, quand on la frotte avec une étoffe de laine, est celle du jalap; sa saveur est nauséabonde et âcre.

La racine de jalap est un purgatif drastique énergique qui ne doit s'appliquer qu'aux tempéraments robustes; il est convenablement indiqué dans l'hydropisie, la paralysie et la colique métallique. On l'administre en poudre, à la dose de 18 à 24 décigrammes. Le sirop, la teinture, l'extrait sont aujourd'hui très peu employés en France. La résine est un médicament infidèle qui purge trop ou trop peu, suivant qu'elle est pure ou impure. La dose ordinaire est de 3 à 5 décigrammes. On la dissout dans un véhicule gommeux ou émulsif, à l'aide d'un jaune d'œuf. Depuis vingt-cinq ans, la consommation annuelle de ce médicament a diminué de plus des deux tiers. A. F.

JALÈS (CAMP DE). Jalès est un petit bourg du Languedoc, avec un château aujourd'hui en ruine et qui dépendait d'une commanderie de Malte. Il est situé sur la frontière des départements du Gard et de l'Ardèche, et son nom a été longtemps un mot d'ordre et de ralliement. « On parlait de Jalès, dit Prudhomme, qu'on peut consulter là-dessus*, comme de Coblenz et de Worms. »

Ce qui valut cette célébrité à Jalès, c'est que les nobles y formèrent, en 1790, un rassemblement dans le but de soulever la France méridionale en faveur de la monarchie et du culte catholique, et de s'opposer aux décrets révolutionnaires de l'Assemblée nationale. On en trouve la première mention dans *le Moniteur* du 5 septembre 1790. « On n'épargne rien en Languedoc pour y ranimer le feu de la guerre civile et religieuse. » Puis le journal ajoute : « Cette croisade nouvelle,

(*) *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la révolution française*, t. IV, p. 47.

dans le pays des croisades, semble avoir tous les caractères de celles que l'on avait oubliées et que l'on croyait désormais impossibles. » Un acte de confédération fut signé; on se mit en rapport avec toutes les villes mécontentes du Midi et avec les princes émigrés, on fomenta les troubles de Nîmes, etc. Cependant ces intrigues furent alors déjouées; mais, en 1792, Dussailant les renoua : il publia des proclamations, réunit des troupes, et n'aboutit qu'à une prompte défaite à la suite de laquelle il fut massacré sur la place publique des Vans. Le vieux château de Jalès fut alors brûlé. S.

JALEUSES, voy. HALLE (*forts de la*).

JALON, bâton droit ferré, en pointe à l'un de ses bouts, que l'on plante en terre pour prendre des alignements dans l'arpentage (voy. ce mot). Les jalons sont aussi quelquefois de simples tringles de fer, ce qui les rend plus coûteux, moins faciles à porter, mais plus durables. On plante des jalons tout le long de la ligne que l'on veut mesurer sur le terrain, en commençant par ceux des deux extrémités; ensuite plaçant l'œil derrière l'un d'eux, on en fait planter de distance en distance, mais de manière à ce qu'ils se confondent tous avec le premier qui doit couvrir et cacher tous les autres dans la direction du dernier: on est sûr alors que cette direction est en ligne droite. On mesure ensuite avec un cordeau ou une chaîne (voy.), sans s'écarter de la direction des jalons. Si le terrain est ondulé, ou que la distance à mesurer soit trop grande, on emploie des jalons garnis d'une plaque peinte de couleurs différentes ou simplement d'une feuille de papier, ce qui permet de les distinguer de plus loin. Cependant l'opération n'est pas toujours si simple: lorsque le terrain n'est pas de niveau, et qu'on a besoin d'une certaine précision dans l'opération, il faut avoir recours aux instruments et à la théorie du nivellement. Voy. ce mot. L. L.

JALOUSIE, en grec, ζήλος, d'où l'on a fait en italien *gelosia*. La jalousie, que trop souvent on confond avec l'envie (voy.), diffère de ce vice, en ce que l'envie est une convoitise haineuse du partage d'autrui, tandis que la jalousie, chez celui qui l'éprouve, est un soin om-

brageux qui lui fait craindre de perdre un bien qu'il possède, ou dont il espère la possession. C'est donc à tort, selon nous, que la grande Encyclopédie définit la jalousie « une inquiétude de l'âme qui la porte à désirer la gloire, le bonheur, les talents d'autrui. » Cette définition, reproduite presque textuellement par le Dictionnaire de l'Académie-Française, ne caractérise en réalité que l'envie; et pour établir la différence qui existe entre ce sentiment et celui que nous devons analyser, un seul exemple nous suffira : on envie l'autorité d'un autre, on est jaloux de celle qu'on possède.

Cette distinction une fois faite, et afin de n'y plus revenir, nous dirons que, selon nous, le mot de *jalousie* n'a, au moral, d'acception propre et vraiment spéciale qu'autant qu'il sert à désigner cette affection morbide du cœur, dont le principe est dans les souffrances d'un amour malheureux; toutes les autres acceptions du même mot, susceptibles d'une interprétation grammaticale, sont plus ou moins proverbiales ou métaphoriques, et c'est dans ce sens que nous y reviendrons à la fin de cet article. Nous n'avons maintenant à nous occuper que de la jalousie qui naît de l'amour.

Ce sentiment est une véritable passion, et c'est peut-être la plus orageuse, la plus indomptable et la plus funeste de toutes; c'est une fièvre de l'âme qui, dans son paroxysme, s'élève jusqu'à la frénésie. Dans ses nuances, variées à l'infini, où se reflètent les causes qui la font naître et la personnalité morale de ceux qui en sont atteints, elle va, par une progression rapidement graduée, de la taquinerie à l'assassinat. Il y a des individus qu'elle rend criminels, elle en rend d'autres odieux, et d'autres seulement ridicules; mais une condition qui leur est commune à tous, c'est celle du malheur, car la jalousie entraîne avec elle la perte de tout repos, de toute sécurité. Ce malheur est porté au plus haut degré, lorsqu'aux regrets de l'amour trompé, de la confiance trahie, se joint encore le sentiment amer du changement de l'estime en mépris. Le trait le plus fort de cette situation, c'est que, presque toujours la passion survit à la perte de l'estime, et

quelquefois même s'accroît encore; un poète l'a dit :

La haine d'un amant, ah! c'est encor l'amour.

Ce qui précède ne s'applique pourtant qu'à une des circonstances de cette affection, source inépuisable d'études et de méditations pour la psychologie. Nous n'avons envisagé que la jalousie fondée sur des motifs réels. Elle offre un caractère encore plus fâcheux, lorsque des soupçons injustes en sont le véhicule. Aux tourments du sujet qui l'éprouve, se joint alors l'infortune non méritée de l'objet qui l'inspire, et si les liens du devoir les enchainent l'un à l'autre, la condition de ces deux êtres est la pire de toutes. Si l'innocent succombe, vaincu par la douleur ou frappé par un crime; si, après sa mort, le coupable reconnaît trop tard l'illusion qui fit de lui un persécuteur ou un meurtrier, qu'on se figure ce que devient une existence souillée par le forfait et vouée au remords.

Ce tableau cependant n'a rien de fictif : la société en offre à chaque instant la réalisation, et les annales judiciaires la consacrent par trop d'exemples déplora- bles. Ce n'est donc pas à tort que Bossuet, dans son style de feu, a qualifié la jalousie de *mère des meurtres*; que La Fontaine a dit : « Il n'y a point de passion plus violente, plus tragique, que la jalousie qui naît d'un amour extrême; elle prend tout de travers et se fait des supplices de tout. » M^{lle} de Scudéry, en qui, malgré les vices de sa manière, on ne saurait méconnaître la finesse et la réalité de certains aperçus, a dit, avec beaucoup de raison : « Les défiances de la jalousie ont quelque chose d'injurieux quand elles naissent d'un soupçon de perfidie; mais la jalousie qui n'envisage que le cœur est une délicatesse inséparable de l'amour. » Molière a dit mieux encore, et avec non moins de vérité :

C'est aimer froidement que n'être point jaloux.

A notre tour, nous oserons conclure en disant qu'il n'y a pas plus de véritable amour sans jalousie, que de véritable jalousie sans amour. Nous croyons que, là - dessus, les femmes surtout seront de notre avis.

Fille de l'amour soupçonneux et mère

de la vengeance, la jalousie acquiert, de l'ardeur du climat, plus d'impétuosité dans ses mouvements, plus de vigueur dans ses actes et dans ses habitudes. Ainsi dans tout l'Orient elle fait, de la demeure des femmes, une prison (*voy.* HAREM), et elle donne pour gardiens à leur vertu ces êtres hideux que, sous le nom d'eunuques (*voy.*), elle a dégradés du sceau de la virilité; à la Chine, elle écrase les pieds des femmes pour les rendre sédentaires et plus faciles à surveiller; et si, en Italie comme en Espagne, elle ne les soumet pas à des précautions aussi humiliantes et aussi rigoureuses pour les empêcher de faillir, souvent elle punit leur chute par les traitements les plus barbares.

Dans les tableaux de la mythologie, Junon nous apparaît comme le type de la jalousie acariâtre d'une femme poussée à bout par les infidélités de son mari (*voy.* ARGUS). Médée, Atrée nous offrent l'exemple des vengeances effrayantes d'un amour payé par la trahison. Source d'émotions et d'effets dramatiques, la jalousie, plus qu'aucune autre passion, prête au développement des grands caractères tragiques, et, dans les deux genres, elle a fourni à notre scène le sujet d'admirables créations. Il est à remarquer cependant que le génie de Corneille ne s'en est jamais inspiré; mais Racine nous l'a montrée sous toutes ses faces, en a exprimé toutes les nuances, dans les admirables figures d'Hermione, de Roxane, d'Ériphyle, de Mithridate et de Néron. Voltaire nous l'a fait voir aussi touchante que terrible dans Orosmane, reflet adouci du sinistre Othello, le chef-d'œuvre peut-être de Shakspeare. Il serait injuste de ne pas mentionner ce Rhadamiste trop méconnu aujourd'hui, mais qui n'en demeurera pas moins l'une des conceptions les plus neuves et les plus fortes dont la scène française ait à s'honorer. Sganarelle de *l'École des Maris*, Arnolphe de *l'École des femmes*, D. Garcie de *Navarre*, Alceste, ou *le Misanthrope*, nous montrent sous d'admirables traits tous les travers et les ridicules de la jalousie, cette affreuse maladie du cœur, qui empoisonna si cruellement l'existence de Molière, et que l'ingénieux et insouciant Dufresny a si gaillardement traitée dans

son *Jaloux honteux*. Les grands mouvements de la jalousie présentent les plus heureux éléments à l'expression musicale. Elle a fourni de nobles et puissantes inspirations à la lyre de Méhul, Cherubini, Lesueur et Berton, dans *Euphrosine et Coradin*, *Médée*, *Télémaque* et *Montano et Stéphanie*.

En français, *jalousie* se prend quelquefois pour *désir*. Ainsi, on dit que tel individu est jaloux de plaire à cette personne, de réussir en telle entreprise. *Jaloux* signifie aussi inquiet, délicat, attentif à se conserver la possession d'une chose (*attentus, diligens*); on est jaloux de son rang, de son honneur, de sa réputation. *Jalousie* s'emploie aussi comme équivalent d'émulation, de rivalité: de là l'expression usitée de *jalousie de métier*. On dit proverbialement: Il est jaloux de son ombre; on dit métaphoriquement: Un voile jaloux couvre, dérobe aux yeux, les charmes d'une belle. P. A. V.

JAMAÏQUE, appelée par les Indiens *Xaymaca* et par les Espagnols *San Iago*, est une île des Indes occidentales (*voy.*), appartenant à la Grande-Bretagne, et la plus considérable et la plus précieuse de ses possessions dans les Antilles (*voy.*). Elle est de forme ovale, ayant environ 150 milles anglais de long, et, comme terme moyen, environ 40 milles de large; elle est située par 17° 35' à 18° 30' de lat. N., et par 76° à 78° 40' de long. occident. de Greenwich, à 30 lieues à l'est de Saint-Domingue, ayant l'île de Cuba au nord. Sa superficie est de 4 millions d'acres ou d'environ 270 milles carr. géogr. Une chaîne de hautes montagnes, nommées les Montagnes-Bleues, traverse toute l'île de l'est à l'ouest, la divisant ainsi en deux parties d'aspect différent, et présentant des pics dont quelques-uns atteignent jusqu'à 7,430 pieds au-dessus du niveau de la mer. Du côté du nord, le terrain, s'élevant à partir du rivage, va former des collines plus remarquables pour leur beauté que pour leur hardiesse, toutes en pente douce, et ordinairement séparées les unes des autres par de spacieuses vallées et des monticules pittoresques. Chaque vallée a son ruisseau, chaque colline sa cascade. Au midi, la scène est d'une tout

autre nature : ce sont les cimes énormes des Montagnes-Bleues, des précipices perpendiculaires, et, en approchant du rivage, des falaises inaccessibles. La Jamaïque est située près des limites de la grande région volcanique de l'Amérique du Sud, et elle est, en conséquence, exposée aux mouvements terrestres. Le 7 juin 1802, à midi, un tremblement de terre détruisit la ville de Port-Royal. La convulsion du sol dura environ trois minutes, pendant lesquelles la ville s'enfonça de plusieurs toises sous le niveau de la mer. On peut encore, par un temps calme, voir sous l'eau les murailles des maisons. Dans toute l'île, les édifices les plus massifs furent renversés; des éclats de montagnes ruinèrent beaucoup de plantations; une maladie générale vint s'ajouter à ce fléau, un coup mortel frappa l'industrie, et un désordre funeste régna partout jusqu'à ce que la terreur se fût calmée; 3,000 personnes avaient péri dans cette catastrophe. Des chocs assez prononcés se font sentir presque tous les ans; en 1802, et depuis, en 1816, ils ont été plus forts qu'à l'ordinaire. Les ouragans plus fréquents, sont encore, dans beaucoup de cas, plus terribles même et plus destructifs que les tremblements de terre. Celui de 1780 fut le plus fatal de tous : les pertes qu'il causa montèrent à plus de 2 millions sterling (50 millions de fr.). Il fut suivi par d'autres qui désolèrent la Jamaïque et plusieurs îles adjacentes pendant sept années, à l'exception seulement de 1782 et 1783.

Le climat de la Jamaïque est chaud dans les plaines; dans les terrains plus élevés, la chaleur est moindre. L'année y peut, comme dans tous les pays situés entre les tropiques, être divisée en saison humide et saison sèche.

La limite des miasmes pestilentiels dont l'atmosphère est quelquefois chargée dans cette zone est supposée à 1,300 pieds au-dessus du niveau de la mer; à cette hauteur, l'air est parfaitement salubre. Bryan Edwards dit que le quartier élevé appelé *Plaines de Pedro*, sur la côte sud-ouest de la Jamaïque, rivalise avec tout autre endroit de la surface du globe pour la douceur

de la température et la pureté de l'air.

Le pays est bien arrosé : il y a environ cent rivières qui, nées dans les montagnes, courent en général avec grande rapidité à la mer des deux côtés de l'île. Aucune d'elles n'est navigable, excepté pour des bateaux. La Rivière-Noire est la plus profonde et a le plus fort courant. Sur différents points il y a des sources à la fois sulfureuses et ferrugineuses.

Le sol est en quelques endroits fertile, et la couche végétale profonde; mais, au total, Edwards déclare le pays peu fécond et de culture pénible.

Les productions naturelles les plus importantes de la Jamaïque sont le sucre, l'indigo, le coton et le café. Le maïs ou blé de l'Inde, le blé de Guinée et le riz y sont aussi cultivés. La culture de l'arbre-à-pain (*voy. JAQUIER*) et de plusieurs autres plantes utiles y a été introduite par les efforts de sir Joseph Banks. L'île abonde en différentes espèces d'herbes d'une excellente qualité. Les productions des jardins potagers, c'est-à-dire les légumes et les racines bonnes à manger dont on fait usage dans toute l'Europe, y viennent très bien dans les parties montagneuses. Il y a de plus d'excellents légumes du cru du pays. Les autres productions indigènes sont plusieurs plantains, les bananes, les yams formant différentes espèces, la calaloe (sorte d'épinards), les eddoes, les cassaves et les pommes de terre sucrées. On trouve encore à la Jamaïque des fruits également délicieux et variés, et aucun pays ne fournit de plus magnifiques desserts. Les montagnes sont couvertes de forêts, qui contiennent d'excellents bois de construction provenant d'arbres d'une croissance et d'une force prodigieuses; d'autres, comme l'acajou, servent pour les ouvrages d'ébénisterie. Les quadrupèdes indigènes de l'île étaient l'agouti, le peccare ou cochon du Mexique, l'armadille, l'opossum, le racoon, le rat musqué, l'alco et le singe. L'agouti y existe peut-être encore, et l'espèce du racoon y était nombreuse dans le temps de sir Hans Sloane; les autres espèces ont été détruites. Il y a beaucoup de sortes de lézards. Les bois et les marais abondent en une grande variété d'oi-

seaux sauvages, quelques-uns d'un goût exquis. On voit encore des perroquets dans les bois, mais on ne trouve plus nulle part de flamants.

Le nombre des fermes à élever des bestiaux s'est beaucoup accru depuis peu, et les bêtes à cornes y sont abondantes. Elles se nourrissent de l'herbe de Guinée qui fut introduite dans l'île, vers le milieu du dernier siècle, par le moyen de graines apportées et déposées par des oiseaux. Les bœufs y sont principalement de race espagnole, petits, mais vigoureux. Les moutons passent pour venir d'Afrique. Les porcs sont plus petits que ceux d'Europe et ont des oreilles courtes et pointues. Le sanglier abonde dans les bois peu fréquentés. La chasse de cet animal est un exercice favori pour les créoles blancs. Les chevaux créoles sont petits, mais pleins d'ardeur; ceux de l'Angleterre ou de l'Amérique du Nord ne supportent pas si bien le climat. Les mules font les travaux pénibles des plantations et peuvent endurer deux fois autant de fatigue que le cheval, rarement employé comme bête de somme; les chariots et les voitures pesantes sont traînés par des bœufs. Les rats sont très nombreux et causent de grands dégâts dans les plantations de sucre; il y a des années où les champs sont dévastés par eux comme si la nielle avait frappé la végétation. Les nègres les mangent accommodés avec de la mélasse.

Les articles d'exportation les plus importants que fournisse l'île sont le sucre, le rhum, la mélasse, le café, le cacao, le coton, l'indigo, le piment et le gingembre.

La population de la Jamaïque est aujourd'hui de 400,000 âmes, tous hommes libres, le gouvernement anglais ayant prononcé l'affranchissement des noirs. En 1658, on n'y comptait encore que 4,500 blancs et 1,400 esclaves; en 1787, c'étaient déjà 30,000 blancs, 10,000 gens de couleur libres et 250,000 esclaves. Les esclaves montaient, en 1817, à 346,150; en 1826, à 331,119. Cette diminution était due principalement à l'affranchissement. En 1812, on évaluait le nombre des hommes libres de couleur à 40,000; mais il est probable qu'aujourd'hui, les blancs seuls excèdent ce nombre.

Les affaires de l'île sont dirigées par un gouverneur, un conseil formé de 12 membres nommés par la couronne, et une assemblée composée de 43 députés qui sont élus par les francs-tenanciers. Elle est divisée en 3 comtés.

Sant Iago de la Véga ou la Ville espagnole (*Spanish-Town*), contenant 7,000 habitants, est la capitale nominale de l'île; mais Kingston, sur la côte sud, à 4 lieues E. de Spanish-Town, a beaucoup plus d'importance. Cette ville, qui compte 30,000 âmes, a son port défendu par un château-fort dans la baie de Port-Royal.

Histoire. La Jamaïque fut découverte par Colomb, le 3 mai 1494, lors de son second voyage au Nouveau-Monde. En juin 1503, revenant de Veragua à Hispaniola (Haïti), il fut poussé par la tempête sur cette île, où, après avoir perdu son vaisseau, il resta plus d'un an en proie à des souffrances de toute espèce. Après sa mort, son fils Diégo, en qualité de vice-roi héréditaire des pays découverts par son père, envoya, en 1509, à la Jamaïque Juan de Esquivel, qui, par sa douceur, gagna le cœur des naturels: aussi l'île prospéra sous son administration. Ses successeurs, néanmoins, paraissent avoir adopté la politique cruelle des gouverneurs de cette époque. L'extermination des Indiens à la Jamaïque fut si complète, que d'une population de 60,000 indigènes qui couvrait l'île à l'époque de la découverte de Colomb, il ne restait pas en vie un seul individu au bout de plus d'un siècle et demi. En 1596, un corps d'Anglais prit la capitale et la livra au pillage; quarante ans après, le pays fut encore envahi par une troupe venue des îles du Vent, et la ville de Sant-Iago de la Véga fut pillée. La Jamaïque fut finalement conquise par les Anglais, sous le protectorat d'Olivier Cromwell. La totalité des blancs, à cette époque, n'excédait pas 1,500, et le nombre des noirs était à peu près le même. Les colons espagnols, réduits au désespoir par l'oppression des conquérants, firent une noble résistance, et, pour se venger, harcelèrent longtemps les Anglais par leurs incursions. Cromwell encouragea les émigrations de la Grande-Bretagne et des autres colonies des Indes occidentales à

la Jamaïque. Deux ou trois mille personnes furent enrôlées à cet effet, en Irlande, par Henri Cromwell ; un nombre considérable d'Écossais s'embarquèrent aussi dans le même but, et la colonie fut administrée d'une main ferme par le gouverneur D'Oyley. En mai 1658, une tentative fut faite par les Espagnols pour recouvrer la possession de l'île ; mais les troupes qu'ils avaient débarquées furent repoussées. Vers cette époque, la Jamaïque devint le rendez-vous des boucaniers (*voy. FLIBUSTIERS*), qui y dépensaient les gains immenses provenant de leurs courses, avec la prodigalité extravagante qui les caractérisait et qui enrichissait les habitants. Après la restauration de Charles II, la Jamaïque devint le refuge d'une foule de républicains qui s'étaient trop compromis dans la guerre civile. Une des premières mesures du monarque fut de confirmer D'Oyley dans sa charge, et d'autoriser l'élection d'un conseil et d'une assemblée de représentants par le peuple. Tel fut, en 1661, le premier établissement d'un gouvernement civil régulier, l'île ayant été jusque-là soumise à la loi martiale. Ensuite des débats s'élevèrent entre l'assemblée et la couronne, et mirent la confusion dans les affaires de la Jamaïque pendant cinquante ans. Enfin, en 1728, une transaction eut lieu. L'assemblée consentit à garantir à la couronne un revenu fixe de 8,000 liv. sterl. (200,000 fr.) par an, à de certaines conditions dont les suivantes sont les principales, savoir : 1° que les redevances réservées par la couronne pour prix de concessions de terres feraient partie du revenu mentionné ci-dessus ; 2° que le corps des lois faites par l'assemblée des représentants recevrait la sanction du roi ; et 3° que les lois et statuts d'Angleterre qui avaient été considérés comme lois dans l'île, seraient maintenus en vigueur.

L'événement le plus important de ces derniers temps dans l'histoire de la Jamaïque, est l'abolition de l'esclavage prononcée par l'acte du 25 août 1833. Cette loi fixa une indemnité de 20 millions sterl. à distribuer entre les propriétaires d'esclaves, déclara libres à partir du 1^{er} août 1834 tous les enfants au-dessous de 6 ans, les esclaves domestiques à partir du 1^{er}

août 1838, et les esclaves ruraux à partir du 1^{er} août 1840, après avoir été soumis les uns et les autres à un *apprentissage* de quelques années. Aujourd'hui l'œuvre de justice, si honorable pour la nation britannique, est consommée, et le gouvernement jusqu'ici n'a point eu à le regretter.

Un événement antérieur qui mérite encore d'être mentionné contraste singulièrement avec cette grande et belle mesure : nous voulons parler de la soumission définitive et du bannissement de cette bande formidable de nègres fugitifs, qui, sous le nom de *nègres marons*, avaient formé à la Jamaïque, pendant près d'un siècle, un corps indépendant et hostile au reste de la population. A l'époque où l'île fut conquise sur les Espagnols, une multitude d'esclaves africains s'enfuirent dans les montagnes, hors de la portée des conquérants, et se maintinrent dans ces sortes de forteresses malgré tous les efforts de ces derniers. Leur nombre s'accroissait continuellement des esclaves qui désertaient, et ils harcelaient les blancs par des combats où ceux-ci avaient ordinairement le dessous. En 1738, un arrangement eut lieu, et une sorte d'indépendance fut garantie à ces hommes hardis qui s'étaient placés hors la loi ; mais en 1795 les hostilités se rallumèrent. L'activité et la sagacité de ces noirs marons leur faisaient maintenir avec avantage leurs positions, malgré la grande force déployée contre eux. Dans cet état de choses, les Anglais firent usage de limiers : ils tirèrent de Cuba une centaine de ces animaux qui, sous la direction de chasseurs expérimentés, furent lâchés contre les malheureux nègres montagnards pour les saisir et les mettre en pièces. Ainsi traqués comme des bêtes fauves, et cernés par des forces trop considérables pour qu'ils pussent en triompher, ils n'eurent d'autre alternative que la soumission. L'expulsion de cette brave et infortunée race fut résolue et mise à exécution. Environ 600 d'entre eux furent transportés sur les côtes de la Nouvelle-Écosse, où le froid en fit périr misérablement une grande partie. — On peut consulter les ouvrages suivants : *History of Jamaica*, par Long, 3 vol., 1774 ; *History of the West Indies*, par Edwards,

1809; *Jamaica Planter's Guide*, par Roughley, 1820. *Enc. amer. m.*

JAMBE, seconde portion des membres abdominaux des mammifères, des oiseaux et des reptiles, étendue entre la cuisse et le pied (*voy.* ces deux mots). On y trouve dans l'homme deux os, le *tibia* et le *péroné*. Le premier, plus gros, triangulaire, est seul articulé avec l'os de la cuisse, et a, dès lors, à soutenir tout le poids des parties supérieures du corps. Le second, fort grêle, est situé au côté externe du tibia. Outre son usage d'offrir des points d'attache aux nombreux muscles destinés aux mouvements du pied, il sert surtout à consolider l'articulation de ce dernier avec la jambe. Ce but est rempli par le rebord que l'extrémité inférieure du péroné forme à la gorge de poulie constituée par le bout inférieur du tibia, qui sans cela resterait ouverte du côté externe. Deux saillies appelées vulgairement *chevilles du pied*, et *malléoles* par les anatomistes, correspondent à l'endroit où chacun des os de la jambe, le tibia en dedans, le péroné en dehors, donnent naissance à l'espèce de mortaise qui emboîte latéralement le premier os du tarse, l'*astragale*. *Voy.* ce mot et **PIED**.

Tous les mammifères digitigrades, quelquefois ongulés, offrent un péroné distinct; mais la plupart des mammifères à sabot, tels que le cheval, le bœuf, le cerf, etc., ne présentent plus, ou présentent à peine, des traces de péroné. Dans les oiseaux, le péroné touche le fémur et sert à soutenir une partie du poids du corps; mais il est presque confondu avec le tibia, si ce n'est tout-à-fait supérieurement. Les deux os de la jambe sont très distincts chez les reptiles, et, comme dans les oiseaux, le péroné se joint à l'os de la cuisse. La longueur proportionnelle des différentes portions des membres abdominaux a quelque importance, quand on la rapproche des habitudes des animaux; mais ces détails trouveront leur place aux mots **MEMBRES** et **SQUELETTE**. Nous dirons seulement que la jambe atteint son maximum de longueur dans les oiseaux de l'ordre des échassiers, tels que les grues, les cigognes, etc.

L'homme possède les muscles de la jambe les plus nombreux et les plus vi-

goureux; ce qui, du reste, est nécessité par le volume considérable de son corps et sa position bipède. De ces muscles, les uns, situés à la partie postérieure et formant la saillie du *mollet*, vont s'attacher à l'os du talon, au moyen d'un tendon très fort dit *tendon d'Achille*: ce sont eux qui, par une contraction forte et instantanée, font appuyer vivement le dessous de la pointe du pied sur le sol, d'où résulte une impulsion de bas en haut, qui constitue le *saut*. D'autres muscles, également situés en arrière, et plus profondément, ont pour usage, soit de fléchir les orteils, soit de porter le bord interne du pied en dedans et en bas. Les muscles de la région antérieure ont pour usage, ou de fléchir le pied et d'en relever le bord interne, ou de le fléchir en relevant le bord externe, ou enfin de tendre les orteils. Quant à ceux de la région externe, ils sont surtout destinés à empêcher la jambe de se dévier en dedans. Leur peu de développement, chez un certain nombre d'enfants, prédispose au vice de constitution nommé *pied-bot interne*.

Dans les animaux articulés, on appelle *jambe* un des articles tubuleux de la même nature que le reste des téguments qui entrent dans la composition des membres, soit antérieurs, soit moyens, soit postérieurs. Dans les insectes, la jambe est le quatrième article à partir du corselet.

La jambe, comme toutes les autres régions du corps, renferme des vaisseaux sanguins et des vaisseaux lymphatiques, ainsi que des nerfs. C'est même à la pression violente exercée sur ces nerfs par un corps dur et l'angle aigu et à peu près sous-cutané du tibia, qu'il faut attribuer les douleurs si vives résultant du moindre coup ou de la moindre chute sur le devant de la jambe.

Quelques anatomistes ont cru trouver les analogues des os de la jambe dans quelques osselets servant de base et de points d'attache aux nageoires des poissons: nous ne saurions les suivre sur ce terrain.

C. L.-R.

JAMBLIQUE, *voy.* **IAMBLIQUE**.

JAMES, *voy.* **JACQUES** et **SAINT-JAMES**.

JAMIESON (JOHN), né en 1758, se fit connaître d'abord à Forfar, puis à Édimbourg où il résida dans les 43 dernières années de sa vie, comme pasteur d'une communauté dissidente de l'Église écossaise. Les commencements de sa carrière littéraire furent remplis par plusieurs publications poétiques et théologiques où il combattit tour à tour l'esclavage des colonies et le philosophisme anti-religieux. Mais bientôt son *Dictionnaire étymologique de la langue écossaise* vint révéler à l'Europe savante un lexicographe et un antiquaire distingué. Publié d'abord à Édimbourg, 1808-1809, en 2 vol. in-4°, il était depuis longtemps épuisé, lorsqu'en 1818 l'auteur en publia un abrégé in-8°; en 1825, il y ajouta un supplément, également en 2 vol. in-4°; enfin, au commencement de 1840, M. John Johnstone en a fait paraître, à Édimbourg, une nouvelle édition, d'après les notes laissées par l'auteur. Cet ouvrage, où l'histoire et la philologie se prêtent un mutuel appui, est précédé de savantes recherches sur les divers idiomes et sur les anciens habitants de l'Écosse et de l'Angleterre (voy. *langue et litt. ÉCOSSAISES*). D'autres travaux sur la littérature, l'histoire et les antiquités, surtout dans leurs rapports avec l'Écosse et les pays du Nord, exercèrent la plume de Jamieson. En 1814, on annonça, comme devant paraître sous sa direction, une nouvelle édition des anciens poèmes de Bruce et de Wallace.

John Jamieson est mort à Édimbourg le 12 juillet 1838, à l'âge de 80 ans. Indépendamment du *Dictionnaire* dont nous avons parlé, on a de lui les ouvrages suivants : *Les Douleurs de l'esclavage*, 1789; *L'Éternité, poème adressé aux libres penseurs et aux chrétiens philosophes*, 1798; *Essai historique sur les anciens cultes d'Iona* (c'est le clergé de la primitive église scoto-celtique) *et sur leurs établissements en Écosse, en Angleterre et en Irlande*, Londres, 1811, in-4°; *Hermes Scythicus, ou les Affinités radicales des langues grecque et latine avec la langue gothique*, 1814, in-8°; *Grammaire de rhétorique et de littérature*, 1818. Il a publié en outre un grand nombre de *Dissertations, Sermons*

et autres œuvres théologiques où il défend contre les attaques de Priestley la divinité du Christ et l'autorité des saintes Écritures, 1795-1819; il fit insérer dans les *Transactions philosophiques d'Édimbourg* d'autres dissertations dont une, en 1817, *sur l'origine de la création chez les différents peuples*. R.-Y.

JANET (FRANÇOIS CLOUET dit) passe pour être le premier peintre français qui ait peint le portrait avec assez de perfection pour que son nom restât inscrit au temple de mémoire. Ronsard l'a célébré dans ses poésies. Il fleurissait en 1547, à l'époque où le Primatice, le Rosso et autres peintres italiens embellissaient Fontainebleau de leurs ouvrages et donnaient à l'école française (voy. T. XI, p. 430 et suiv.) l'impulsion qui la fit sortir de ce style gothique, de ce faire minutieux qui la caractérisaient. Les ouvrages de Janet ne sont pas exempts des défauts de son époque : on en peut juger par un *Bal de cour*, où se trouve la famille royale, Henri III, Catherine de Médicis, Henri IV et plusieurs autres personnages; une *Cérémonie du mariage du duc de Joyeuse avec Marguerite de Lorraine*, et par les portraits de *Henri II*, de *Charles IX*, de *Henri IV enfant*, qui se voient aux Musées du Louvre et de Versailles, enfin par le portrait de *François II*, roi de France, qui de la galerie Giustiniani est passé dans celle de Berlin. Janet réussissait aussi bien à l'huile qu'à la miniature : dans l'un comme dans l'autre genre, c'est la même précision de détails, la même finesse de pinceau.

L. C. S.

JANIN (JULÉS), l'un de ces critiques spirituels qui ont fait la fortune du feuilleton (voy.), est né à Ampuis, près Saint-Étienne, en décembre 1804. Après avoir fait ses premières études à Lyon, il vint à Paris à l'âge de 16 ans, et les termina au collège Louis-le-Grand. Lui-même raconte l'histoire de ses études peu fructueuses, à l'en croire, dans une autobiographie placée en tête de ses Œuvres complètes. En 1823, il quitta l'école : pour vivre, il donna des leçons, enseignant « ce qu'il savait et ce qu'il ne savait pas. » Il se fit journaliste, si l'on peut donner ce nom à tous ces malins jeunes gens qui écrivent dans les petites gazettes des théâtres.

M. Jules Janin est né improvisateur ; mais improvisateur la plume à la main. Un trait qu'il faut noter, c'est que la passion qu'il a eue très jeune pour les anciens n'a pas été la loi de son intelligence : ses impressions et ses idées seules ont été cette loi. L'observation de la société, le goût des choses artistiques, et, dans celles-ci, les formes légères, voilà quelles furent ses premières prédilections. Être vif et coloré dans la forme, piquant dans le point de vue, mordant ou noble dans l'appréciation critique, voilà les traits de son talent. Ses fautes elles-mêmes en ont signalé la sève et la richesse. Ses qualités tiennent à un travail animé et intérieur qui lui donne sa verve, à une fine pénétration, à un élan sans système, et à l'art de faire valoir par l'émotion les idées les plus déliées. Une qualité nouvelle s'y allie maintenant, l'art de fixer les nuances ; sa sensation première n'est pas plus large, plus sûre, mais les procédés de son esprit sont plus faciles et plus assurés.

La partie la plus remarquable de sa vie reste donc sa jeunesse, quoique M. Jules Janin fasse encore des progrès. Il était bien remarquable, que si jeune, si distrait, si gai et si correct dans la forme la plus spontanée, la plus capricieuse, il ne subit pas ces écarts auxquels l'originalité et l'inexpérience échappent difficilement. Le bon sens règne dans ses fantaisies les plus brillantes ; et s'il saisit comme peintre une physionomie, il la présente avec un trait qui la dessine dans notre esprit.

C'est en 1827 qu'il commença, dans *le Figaro*, à se faire remarquer par de jolis articles de mœurs dont les types n'existent qu'à Paris. Sa tâche s'agrandit vite : en 1829, il traça dans *L'Ane mort et la femme guillotinée*, titre bien bizarre qui annonçait une œuvre romantique, un tableau de cette société d'égoïsme sans illusion que les caractères qu'il avait pu étudier lui révélaient. C'est une esquisse indirecte de toutes les illusions qui tombent une à une d'un tendre et noble esprit. « Si je puis parler d'Henriette, a dit l'auteur lui-même de l'héroïne de son roman (feuilleton du *Journal des Débats* du 2 juillet 1832), je dirai que le mérite de cette fille, s'il y a mérite, c'est

l'absence de cœur. Rien ne bat sous la mamelle gauche de cette femme. C'est la petite fille parisienne, telle que l'ont faite la nature et l'éducation ; c'est elle dans son malheureux sang-froid. Vaniteuse, coquette, éblouie de bonne heure par le vice qui passe devant sa porte, par le vice que lui racontent ses compagnes, par le vice qu'elle a lu dans les romans ou qu'elle voit au théâtre : telle est Henriette. Il fallait tout le laisser-aller du roman et toute l'audace d'un jeune homme sans nom et sans prétention aucune, pour se compromettre avec une pareille héroïne... » L'œuvre a des parties pleines de finesse ; les paradoxes y sont nombreux, mais spirituels. Ce premier roman fut suivi de *la Confession*, 1830, 2 vol. in-12, qui est l'histoire d'un prêtre immiscé au pouvoir politique. *Barnave*, 1831, 4 vol. in-12, œuvre un peu trop allongée, représente le triomphe de la révolution sur la royauté. En même temps, M. Janin laissait couler de sa plume une foule d'improvisations charmantes recueillies sous le titre de *Mélanges*, de *Catacombes*, etc. Voilà ses principaux titres comme écrivain : un livre de longue haleine a paru jusqu'ici convenir moins à son talent. Dans *le Chemin de traverse*, 1836, 2 vol. in-8°, on trouve le même mérite d'observation, le même éclat facile de style sur une donnée plus large ; mais ici les détails sont charmants lors même que la conception générale laisse à désirer et qu'on s'aperçoit trop facilement qu'une course longue à fournir lasse le talent de l'écrivain. Prosper est d'un naturel franc et élevé ; Christophe ressent ces aimables extases qu'on ne puise que dans l'étude. Il n'y a pas jusqu'au paysage de ce roman, le pittoresque Dampuy, qui ne se grave dans l'esprit. On peut citer encore *Débureau, histoire du théâtre à quatre sous*, 1832, les *Contes fantastiques*, 1833, 2 vol., et les *Contes nouveaux*, même année, 2 vol., une foule d'articles curieux dans la *Revue de Paris*, dans la *Revue des Deux Mondes*, dans les journaux de modes et de théâtres, où il écrit continuellement ; plusieurs articles insérés dans cette Encyclopédie (voy. FLANEUR, BEAUMARCHAIS, DORAT, genre ANACRÉONTIQUE, etc., etc.),

les belles éditions illustrées d'E. Bourdin qu'il enrichit de notices; son *Voyage en Italie* (1840), récit étincelant; un second voyage qu'il a publié, il y a quelques semaines (1841), sous le titre d'*Excursions d'un homme heureux* (*Revue des Deux Mondes*). Mais nous n'insistons pas sur ces titres si connus du jeune écrivain, pour revenir sur celui qui est certainement le plus incontesté de tous.

Littérairement, M. Jules Janin règne par le feuilleton; depuis qu'en 1832 il s'est emparé de celui du *Journal des Débats* (*voy.*), où il a remplacé Duvicquet et Becquet, il y cause à peu près sur tous les événements, sur toutes les joies et toutes les douleurs qui surviennent. Tantôt il racontera en termes sentis et pleins de charme la vie et la mort d'un artiste, d'un écrivain, ou même d'une bouquetière; tantôt un éclatant succès parlementaire lui donnera l'idée d'un vif et magique portrait; une autre fois encore, il expliquera le premier une ingénieuse invention, celle du daguerréotype par exemple, dans les termes les plus simples et les plus clairs; ou son opinion ouvrira une candidature à l'Institut. Ce feuilleton des lundis est presque toujours une chronique où sont jugées des choses sérieuses. Il semble que M. Janin éprouve instantanément le besoin d'exprimer ce qu'il rêve et ce qu'il crée.

Sa conversation n'a pas peut-être la supériorité de ses écrits; toutefois elle est souvent facile et relevée. Elle jaillit d'un air de rêverie qui nuit peut-être à l'allure de l'esprit; mais elle prouve du moins qu'elle pourrait s'appuyer d'aspects sérieux et médités.

On pourrait encore rappeler plus d'un tour de force de ce rare talent. M. Janin, par exemple, a écrit sur les arts une improvisation à la Diderot. Personne n'a jamais mieux parlé à côté des choses; et, sous le prétexte de peinture, aucun critique moraliste n'a soulevé plus d'aperçus ingénieux et variés. C'est un privilège précieux de charmer ceux qu'on n'instruit pas et d'être d'autant plus piquant qu'on ne dit rien de spécial.

M. Janin a été nommé, en 1836, membre de la Légion-d'Honneur, et en 1841, le bon souvenir qu'avait conservé de lui

Reschid-Pacha, ministre othoman des affaires étrangères, lui a fait conférer par le sultan, avant sa récente disgrâce, l'ordre du Nischan - Istihar en brillants. Une autre de ses bonnes fortunes a été l'acquisition, grâce à un billet de loterie intelligent, de la palazzina Lazzarini, charmante petite propriété située en dehors de Lucques, non loin des eaux thermales. F. F.

JANINA (en grec *Ιωάννινα*, et par corruption *Γιάννινα*, que les Albanais prononcent *Janine* et les Turcs *Yania*), ville considérable de l'Albanie ou ancienne Épire (*voy.* ces noms), et chef-lieu d'un sandjak, est située sur la rive occidentale du lac auquel elle donne son nom et qui baigne le pied du mont Mit-chikélis, une des ramifications du Pinde. Le bassin fertile, d'environ huit lieues d'étendue, dans lequel est bâtie Janina, est entouré de hautes montagnes couvertes de neige une partie de l'année. C'était l'ancienne Hellopie, selon M. Pouqueville, qui a cru reconnaître l'emplacement de Dodone (*voy.*), si célèbre par son antique oracle de Jupiter, au village de Gardiki, voisin de Janina. Quant à cette ville, elle n'a conservé aucune trace d'antiquités, et l'on ignore même le nom qu'elle portait jadis, car c'est à tort qu'on l'a quelquefois prise pour Cassopie. Toutefois, elle paraît avoir eu quelque importance dans le moyen-âge, car au ix^e siècle elle figurait comme siège d'un évêché qui fut érigé en métropole avec quatre suffragants par Andronic Paléologue, en 1293. Ce fut sous les murs de Janina que Bohémond (*voy.*), fils de Robert Guiscard, défit, en 1084, l'armée de l'empereur grec Alexis Comnène. Quoique fortifiée par le prince normand et de nouveau, dit-on, dans le xii^e siècle, par Jean Comnène, elle tomba successivement aux mains des Catalans et des Triballes ou Serviens. En 1350, Étienne, *kral* ou roi de Serbie, qui s'arrogeait le titre d'empereur, nomma Prelompos gouverneur de Janina, avec la qualité de *césar*. Elle fut ensuite gouvernée tantôt par des *despotes* qui relevaient des empereurs de Constantinople, tantôt par les comtes de Céphalonie. Les révolutions intestines qui agitèrent cette ville peu-

plée de Grecs, de Slaves, de Latins et plus tard de Musulmans, sont racontées en détail dans une curieuse chronique publiée, pour la première fois, par M. Pouqueville à la suite de son *Voyage en Grèce*.

Dès 1380, on vit paraître dans les environs de Janina les premières bandes des Turcs. Le despote Thomas en prit même quelques-uns à sa solde pour assurer son autorité sur la ville. Enfin, en 1431, les habitants, effrayés des progrès du sultan Mourad, se soumirent à l'un de ses lieutenants par une capitulation d'après laquelle un commandant turc, avec 18 hommes seulement, devait occuper le château; mais cette convention ne fut pas longtemps observée fidèlement par les Turcs, et une tentative de soulèvement, dirigée au commencement du XVII^e siècle, par un certain Denys, ancien évêque de Tricca, attira de grands malheurs sur la ville et lui fit perdre ce qui lui restait de ses privilèges. Cependant, l'active industrie de ses habitants y ramena la prospérité, et, grâce au pouvoir de l'argent, on obtenait aisément du divan la révocation des pachas qui se montraient oppressifs. Les négociants de Janina avaient des comptoirs à Venise, en Autriche et jusqu'en Russie, et faisaient avec avantage l'échange des objets manufacturés de l'Europe contre les produits naturels de la Turquie. D'après la disposition innée des Grecs pour l'étude, l'aisance avait amené un développement intellectuel remarquable pour la Turquie. Dès le commencement du XVII^e siècle, on citait avec éloge l'école de Janina, d'où sont sortis quelques hommes instruits, notamment Mélétiüs, métropolitain d'Athènes, auteur d'une histoire ecclésiastique et d'une géographie qui contient sur la Grèce des détails intéressants. Les imprimeries, fondées à Venise par les Glykys et Théodosios de Janina, ont, pendant plus d'un siècle, fourni la Grèce des seuls livres qu'elle lisait. Quand la chute de la république de Venise fit perdre aux écoles de Janina les subventions qui les soutenaient, des citoyens généreux, Caplan et Zosimas, déposèrent à la banque de Moscou des fonds pour l'établissement de nouvelles écoles, auxquelles présidèrent,

au commencement de ce siècle, Balanos, auteur de divers traités scientifiques, et Psalidas, connu par des ouvrages de philosophie, plus connu peut-être en Occident par ses relations avec lord Byron, qui passa quelque temps, en 1809, à Janina, à la cour d'Ali-Tébelen.

Sous ce trop fameux visir (*voy.* son article), qui avait obtenu, en 1788, le pachalik de Janina, contre l'habitude prudente du divan de ne le confier qu'à des hommes étrangers au pays, la capitale de la moderne Épire acquit une importance momentanée chèrement payée. On a vu dans la vie d'Ali-Tébelen comment cet ambitieux, auquel tous les moyens étaient bons, s'était créé, aux dépens de ses voisins, une puissance à peu près indépendante du divan, et dont les états européens, dans leurs rivalités, ne dédaignaient pas de rechercher l'alliance. Quelque horreur qu'aient inspirée les cruautés d'Ali, l'on est forcé de reconnaître qu'il avait rendu de grands services à l'Épire, en écrasant les tyrans subalternes qui entretenaient l'anarchie et en assurant la sécurité des routes. De son temps, le commerce de Janina prit un nouvel essor, et la population, qui s'élevait alors à près de 40,000 âmes, s'étendit dans l'enceinte nouvelle qu'il avait tracée. Non content de réparer le Castron, ou ancien château, sur les bords du lac, il fortifia l'île située en face, et fit élever au midi de la ville une nouvelle forteresse, nommée Litharitza, où il faisait sa résidence habituelle et se plaisait à entasser, avec plus de profusion que de goût, les produits du luxe de l'Occident. A son exemple, ses fils s'étaient construits des palais près du sien. Il possédait aussi, dans les faubourgs, de nombreux kiosques, ou maisons de plaisance, dont les arbres, mêlés aux minarets, donnaient à la ville un aspect pittoresque. Du reste, on y trouvait peu d'édifices remarquables, quoiqu'elle possédât sept églises et un plus grand nombre de mosquées : les rues étaient étroites et tortueuses, comme dans presque toutes les villes d'Orient; mais les bazars étaient animés, et la générosité de quelques particuliers l'avaient dotée d'établissements utiles, tels qu'un hôpital, une bibliothèque avec un cabinet de phy-

sique. Enfin, une garnison nombreuse et bien organisée et la présence des consuls étrangers lui donnaient quelque ressemblance avec une capitale européenne, ce dont Ali s'enorgueillissait, lorsqu'en 1820 l'orage amoncelé depuis longtemps éclata sur la tête du vieux pacha. Mis au ban de l'empire, abandonné d'une partie des siens, il se renferma dans le château du lac, d'où il détruisit lui-même, autant qu'il put, sa capitale, pour priver l'armée qui venait l'assiéger des ressources qu'elle y aurait trouvées. On peut aisément se figurer combien la population chrétienne surtout eut à souffrir durant ce siège entre des combattants acharnés et également barbares. Depuis cette époque, Janina a bien de la peine à se relever de ses ruines, malgré le voisinage du district de Zagori, dont les habitants industriels et presque indépendants des Turcs ont offert, dans leurs montagnes, un asile à une partie de la population chrétienne et recommencent à se livrer au commerce extérieur qui, depuis le XVII^e siècle, avait fait la prospérité de l'Épire. Le consulat de France à Janina, fondé par Louis XIV, et que M. Pouqueville, auteur du *Voyage de la Grèce*, a occupé pendant 10 ans, de 1806 à 1816, était resté supprimé depuis la chute d'Ali-Tébelen; il a été rétabli en 1839, et quoique une sourde fermentation règne encore en Albanie, on a lieu d'espérer que le titulaire actuel rétablira entre les deux pays d'utiles relations favorisées par les derniers pachas. Quelques mois d'une administration équitable avaient déjà produit des améliorations dans un pays où la prospérité renaît d'elle-même dès que les hommes ne gâtent pas les bienfaits de la nature *. W. B.-T.

JANISSAIRES, milice turque, non moins fameuse dans l'empire othoman, par sa bravoure et son insubordination, que la garde prétorienne à Rome, les mamlouks en Égypte et les strélitz en Russie.

Les historiens turcs ne sont pas bien d'accord sur l'époque de la création de cette infanterie aussi redoutable à ses sou-

(*) On consultera sur Janina le *Voyage de Pouqueville*, notamment le t. V de la 1^{re} édition qui contient une chronique non imprimée dans l'édition suivante; et le *Voyage à Janina et en Albanie* de Thomas Smart Hughes, traduit en français en 1821.

verains qu'aux ennemis de l'empire. Suivant Hadji-Khalfah, les premières bases en furent établies l'an 730 de l'hégire (1329 de J.-C.) par Orkhan, second sultan des Osmanlis, qui la composa de jeunes prisonniers faits dans ses expéditions contre les chrétiens et qu'il fit élever dans la religion musulmane. Ce corps, qui ne se composait d'abord que de 6 à 7,000 hommes, fut augmenté et définitivement organisé par son fils et successeur Mourad I^{er}, qui le combla de privilèges et qui, pour lui donner plus d'importance, voulut que l'étendard des janissaires fût béni par le saint derviche Hadji-Bektach (*voy.*). Ce religieux, afin d'exciter leur enthousiasme et leur fanatisme, leur adressa une courte exhortation en appliquant sur la tête de l'un d'eux la large manche de sa robe de feutre blanc qui a servi de type, pour la couleur, l'étoffe et la forme, au bonnet qu'ils ont toujours porté dans les cérémonies publiques. Ce fut aussi Hadji-Bektach qui leur donna le nom de *yani-djeri* ou *yeni-tcheri* (nouvelles troupes), dont nous avons fait janissaires. Mourad porta leur nombre jusqu'à 12,000 et assura invariablement leur recrutement en statuant qu'on y incorporerait à l'avenir le cinquième des prisonniers chrétiens, les plus forts et les plus robustes et âgés de plus de 15 ans. On dispersait d'abord ces jeunes gens chez les paysans de la Turquie asiatique, pour s'y endurcir à la fatigue et pour y apprendre la langue turque et les pratiques du mahométisme. Leur éducation leur inspirait le courage et les pliait à l'obéissance et à la discipline militaire. Le nombre des janissaires s'accrut bientôt, parce qu'on y incorpora régulièrement le dixième des enfants des familles chrétiennes de la Turquie européenne; mais tous ceux qui entraient dans ce corps, quelle que fût leur condition, devaient faire un apprentissage sous le nom d'*adjem-oglans* (enfants étrangers). On leur faisait endurer le chaud et le froid; on les exerçait aux travaux champêtres et domestiques, à porter de lourds fardeaux; les plus habiles, les plus soumis, étaient employés dans les divers sérails du grand-seigneur, comme *baltadjis* (fendeurs de bois), *bostandjis* (jardiniers), *achdjis* (cuisiniers), etc. Les

autres étaient relégués en Asie, où les chefs des janissaires avaient des propriétés et des commandements, et on les y utilisait suivant leurs capacités. Les privilèges dont jouissaient les janissaires engagèrent, dans la suite, un grand nombre de jeunes Turcs à solliciter leur admission dans ce corps. On cessa alors d'y incorporer les prisonniers de guerre, qui furent vendus au profit de l'état, et vers la fin du XVII^e siècle, on abolit la cruelle dîme des enfants chrétiens. On autorisa aussi des musulmans de toutes classes, même des domestiques et des chrétiens, à payer une certaine somme pour être inscrits sur les registres des janissaires. On les appelait *yamaks*, et ils ne recevaient point de solde; mais ils étaient exempts du service, de la capitation et des autres impôts; ils avaient l'honneur d'être bastonnés sur le dos et non sous la plante des pieds, et d'être étranglés au lieu d'avoir la tête coupée; et comme leur titre était héréditaire, il y en avait au moins 3 ou 400,000 disséminés dans tout l'empire. Quant aux janissaires réguliers, ils étaient environ 60,000 casernés à Constantinople et dans quelques autres villes, où, en temps de paix, ils remplissaient les fonctions d'agents de police, armés simplement d'un long bâton dont ils se servaient même contre ceux de leurs camarades qui se livraient dans les rues aux excès les plus révoltants. Mais, dans les dernières guerres, ils ne fournissaient pas plus de 25,000 hommes effectifs.

Les janissaires étaient divisés en *odahs* ou *ortahs* (chambrées), dont le nombre primitif fut de 80, puis de 162, et enfin de 196, toutes inégales et différentes pour le personnel, les prérogatives et les emblèmes. Le sulthan, enrôlé dans la 1^{re} *odah* dont il était censé le chef, y recevait la solde comme les autres, dans la seconde cour du sérail, où, à certains jours, on leur distribuait le pillau des cuisines impériales. Quelques *odahs* étaient spécialement employées à la garde des places de guerre les plus importantes ou au service maritime. D'autres, composées de soldats d'élite pris dans tout le corps, marchaient toujours à côté du sulthan, et portaient la lance, le casque doré et l'habit des anciens gardes des empe-

reurs grecs. La 17^e avait le privilège de placer ses tentes, en temps de guerre, vis-à-vis celle du Grand-Seigneur. D'autres gardaient ses chiens, ses oiseaux de chasse, et leurs chefs approchaient souvent du souverain. Les janissaires nouvellement enrôlés dans les *odahs* marchaient à la file, tenant chacun par-derrière le bord de la veste de son compagnon. Inscrits sur le registre, ils défilaient devant leur *odah-bachi* (maître de la chambre), qui leur donnait un coup sur l'oreille en signe de leur dépendance. Ils étaient d'abord garçons de cuisine et valets de leur *odah*, dont l'emblème distinctif était imprimé sur leur peau avec de la poudre à canon; ils portaient une ceinture de cuir, ornée par-devant de deux larges plaques de cuivre. Ils se rasaient la barbe, à l'exception des moustaches, ce qui était un indice d'esclavage; mais lorsqu'ils parvenaient à quelque charge qui les exemptait du service militaire, ils laissaient croître leur barbe. On leur donnait tous les ans une casaque ou juste-au-corps en gros drap fort chaud et fort commode. Sur le devant de leur bonnet de cérémonie, ils portaient, dans un tuyau de cuivre, leur cuillère de bois en guise de panache. Il n'y avait parmi eux que les célibataires qui fussent logés, payés, nourris et habillés aux frais de l'état. Leur solde, d'abord seulement de 1 aspre par jour, s'élevait progressivement à 20 aspres jusqu'à ce qu'ils parvinssent au commandement. Mais par suite de l'altération des monnaies, elle se trouva réduite à la valeur de 6 sous. Ils recevaient journellement une forte ration de riz, de viande, de pain, et ils mangeaient à diverses tables communes. Quoique mieux traités que nos troupes d'Europe, ils étaient très exigeants lorsqu'ils ne vivaient pas sur le territoire ennemi; il leur fallait du pain frais tous les jours, et ils étaient toujours prêts à se mutiner s'ils n'avaient pas tous leurs aises et surtout la gratification qui leur était accordée à chaque nouveau règne. Ils témoignaient leur mécontentement, lorsque, réunis quatre fois la semaine dans la cour du divan, ils renversaient les plats qu'on leur apportait des cuisines du sulthan, qui les apaisait par des concessions ou des promesses. Leur solde était plus forte en

temps de guerre, et ils voulaient être payés d'avance.

L'*agha* ou commandant général des janissaires et son *kiaya-beg* ou lieutenant général, étaient pris en dehors de leur corps, afin de les rendre plus dévoués au gouvernement et d'étouffer plus aisément les séditions de leurs soldats. L'*agha* dont le palais et le tribunal étaient à Constantinople, avait le privilège d'aider le sulthan à descendre de cheval dans les cérémonies publiques. Son autorité sur ses subordonnés était illimitée et supérieure même à celle du grand-visir. Il pouvait les condamner à mort, et toutes les promotions dépendaient de lui. Malgré son grand crédit, comme il était à la nomination du sulthan, il avait beaucoup de peine à se maintenir dans un parfait équilibre, et plusieurs *aghas* ont péri victimes des caprices du monarque ou des intrigues qui leur avaient fait perdre l'affection de leurs soldats. Lorsqu'il mourait de manière ou d'autre, les biens de l'*agha* passaient dans le trésor des janissaires que ces richesses accumulées rendaient plus dangereux. Chaque *odah* avait sa caisse particulière où l'on versait les biens des janissaires morts, et on employait cette masse à l'entretien des effets de service, au soulagement des soldats infirmes et indigents et à la rançon de ceux qui étaient prisonniers. Les six autres principaux officiers de cette milice étaient pris dans le corps; mais ils avaient des biens et d'autres charges qu'ils tenaient du Grand-Seigneur. Chaque *odah*, chambre ou compagnie, avait six officiers : l'*odah-bachi*, chef; le *wekil-harg*, économiste; le *baraik-dar*, porte-enseigne; l'*achdji*, cuisinier; le *kara-kaludji*, sous-cuisinier; et le *saka*, porteur d'eau. Le 4^e était en même temps surveillant, géolier et correcteur; et le 5^e avait la charge de convoquer les janissaires mariés, artisans et non casernés qui, ne pouvant prétendre à aucun emploi, à aucun avancement, parce qu'on ne les croyait pas assez dévoués au sulthan, étaient seulement tenus à passer en revue devant leurs officiers, et ne servaient qu'en temps de guerre. Les janissaires formaient toujours la réserve de l'armée ottomane, dont ils étaient la meilleure

infanterie et la troupe la plus vaillante et la plus régulière, quoiqu'ils combattissent souvent sans ordre. Ils avaient pour armes le sabre et le mousquet. Ils ne tenaient pas à honneur de conserver leurs drapeaux, mais ils regardaient comme un grand malheur de perdre leurs marmites : aussi avaient-ils toujours double batterie de cuisine; et l'*odah* qui se les laissait prendre par l'ennemi était dissoute.

Après vingt ou trente ans de service, les janissaires vétérans retournaient chez eux, sous le nom d'*oturak*. Ceux qui résidaient à Constantinople étaient consultés par l'*agha* et suivaient l'armée comme volontaires et comme conseils.

Histoire. — Soumis à une discipline sévère et réunis en corps permanent et régulier, les janissaires furent la principale force des armées ottomanes, lorsque les princes chrétiens de l'Europe n'avaient à leur opposer que des levées féodales et incohérentes. Aussi triomphèrent-ils aux batailles de Cassovie, de Nicopolis, de Varna, de Mohacs, etc. Ce fut aussi à leur tactique, non moins qu'à leur bravoure, qu'ils durent leurs succès contre les Persans et la destruction de l'empire des Mamelouks en Égypte. Ne connaissant ni parents, ni patrie, et regardant le Grand-Seigneur comme leur père, les janissaires furent les principaux soutiens de leurs souverains, lorsque les sulthans paraissaient encore à la tête des armées et que les oulémas n'avaient pas acquis une influence contraire à l'esprit militaire de l'empire ottoman. Mais lorsque les monarques se furent endormis dans les délices du harem, et que les janissaires eurent subi une désorganisation complète et une honteuse dégradation, ils devinrent les instruments aveugles de l'ambition des prêtres et des magistrats, partagèrent leur opposition à toutes réformes, et entraînèrent la décadence de la monarchie. Ils contribuèrent néanmoins à maintenir la dynastie ottomane sur le trône, en se constituant les défenseurs des princes captifs dans le sérail.

Leur première sédition eut lieu à Andrinople, en 1464. Profitant de la jeunesse et de l'inexpérience de Mahomet II à qui son père Mourad II avait résigné le trône, ils devinrent, sans motifs plausi-

bles, les spoliateurs et les bourreaux de leurs concitoyens. Mais l'ordre fut rétabli aussitôt que le vieux sulthan eut repris les rênes du gouvernement. En 1511, ils partagèrent la révolte de Sélim I^{er} contre son père Bajazeth II, qu'ils trouvaient trop pacifique et qu'ils abandonnèrent pour passer sous les drapeaux du fils rebelle. Ils empêchèrent ensuite Selim de poursuivre ses conquêtes en Perse, et le forcèrent de retourner dans sa capitale, dont ils prirent eux-mêmes le chemin. En 1593, ils se soulèvent, à Constantinople, contre Mourad III qui avait refusé de leur livrer le defterdar (grand-trésorier), qu'ils accusaient d'avoir altéré les monnaies. Le sulthan les laisse pénétrer dans le sérail, où un grand nombre d'entre eux sont massacrés et jetés dans la mer. Les malheurs du règne honteux de Mahomet III provoquèrent l'insurrection des janissaires qui, en 1599, ne furent apaisés que par la mort d'un général; mais, en 1602, ils forcèrent le sulthan de racheter la tête de sa mère à prix d'argent, et saisirent à ses côtés le capi-agma, chef des eunuques blancs, qu'ils massacrèrent à l'instant. Ahmed I^{er} sut contenir les janissaires par des gratifications et une augmentation de solde; mais, en 1622, ils se révoltèrent contre son fils, le jeune Othman II, qui, irrité de leur insubordination, avait pris contre eux des mesures sévères, en avait réformé deux mille et méditait leur entier licenciement. Après avoir accablé d'outrages et de mauvais traitements, dans les rues de Constantinople, ce prince infortuné, ils le massacrèrent dans le château des Sept-Tours et rétablirent sur le trône l'imbécile Mustapha I^{er}, son oncle, qu'ils en firent descendre pour la seconde fois l'année suivante. Sous le règne de Mourad IV, les janissaires demandèrent, en 1626, les têtes de la sulthane mère et du caïmakam; ils voulurent bien se contenter de la seconde et de fortes sommes d'argent. Fatigué de leur insolence et bien résolu de la dompter, ce sulthan excita contre eux la jalousie des autres troupes qui en tuèrent plusieurs. Il fit mettre à mort cinq ou six cents d'entre eux dans leurs odahs, outre les chefs; et pour prévenir leur révolte, il fit publier par le mufti un fetfa

qui ordonnait aux citoyens de prendre les armes et de tuer tous les janissaires qu'ils rencontreraient dans les rues. Le sang coula ainsi à Constantinople, à Andrinople et dans les principales villes, jusqu'à ce que cette milice fût mise hors d'état de rien entreprendre.

Elle se releva sous le faible et voluptueux Ibrahim, frère de Mourad, qu'elle déposa et fit périr honteusement en 1649. Pendant la minorité de son fils Mahomet IV, les janissaires se soulevèrent, sous prétexte de l'altération des monnaies qui diminuait leur solde; mais la mort de la vieille sulthane Kioseme et de leur agha Bektach les fit rentrer dans le devoir. Ils se mutinèrent au siège de Vienne, en 1683, abandonnèrent lâchement la tranchée et facilitèrent ainsi la victoire de Jean Sobieski. En 1687, ils se révoltent contre le sulthan, le forcent de leur envoyer les têtes du grand-visir et de deux autres ministres, et de donner les sceaux de l'empire à Siawous-Pacha; malgré ces concessions, ils le contraignent, en 1688, d'abdiquer en faveur de son frère Soliman II. Mais bientôt, mécontents de la parcimonie de Siawous, ils l'assiègent dans son palais, le déchirent en pièces, exercent les plus horribles cruautés sur les femmes de son harem, pillent et égorgent tout ce qu'ils rencontrent dans Constantinople. Ils mettent bas les armes à la vue de l'étendard du prophète, mais ils les reprennent aussitôt à cause de l'exécution de quelques-uns d'entre eux, et ne s'apaisent que par la déposition du nouveau visir. En 1677, campés sur les bords de la Theiss en Hongrie, ils massacrent le grand-visir et les principaux officiers de l'armée ottomane, et préparent ainsi la victoire de Zentah, remportée par le prince Eugène (voy. T. X, p. 247). En 1702, ils prirent une part active à la sédition de Constantinople qui força le sulthan Mustapha II de se retirer à Andrinople et ensuite de céder le trône à son frère Ahmed III qui les dispersa et en fit périr plusieurs. Mais en 1730, ce fut de cette milice que sortit Patrona Khalil qui, secondé par ses camarades, contraignit Ahmed de remettre le sabre impérial entre les mains de son neveu Mahmoud I^{er}.

Les janissaires furent invincibles, tant que la victoire dépendit de la valeur personnelle et de l'adresse à manier l'arme blanche. Jusqu'en 1538, on ne trouve pas d'exemple qu'ils aient fui en bataille rangée. Mais la gloire de ce corps s'éclipsa lorsque des musulmans libres, ignorants et grossiers, ne voulurent pas se soumettre au régime imposé aux esclaves qu'ils y avaient remplacés. En perdant son austère simplicité, il s'affaiblit; il se corrompit par l'aisance, l'oisiveté, la paresse, la licence et la débauche, et sa dégradation frappante contrastait singulièrement, dès la fin du dernier siècle, avec son antique renommée.

L'institution du *nizam-djedid* ou troupes réglées, en 1798, par Sélim III, leur bonne discipline et leur belle défense au siège de Saint-Jean-d'Acre, comparées à la conduite des anciennes troupes othomanes qui avaient fui devant les Français en Égypte et en Syrie, blessèrent l'orgueil des janissaires et changèrent en haine leur jalousie contre la nouvelle milice. Le firman publié en 1805, pour y incorporer les janissaires les plus robustes de 20 à 25 ans, excita parmi eux une fermentation générale. La résistance qu'ils opposèrent à Andrinople et à Tchouk, en repoussant un corps de *nizam-djedid* qui se rendait à Routhouk, l'invasion des Russes en Valachie et en Moldavie, et l'attaque des Anglais contre Constantinople, firent ajourner l'exécution de ce firman; mais lorsque Sélim, voulant profiter de l'utile diversion que les victoires des Français opéraient vers le Nord, eut envoyé le grand-visir avec une armée pour agir, de concert avec Mustapha Baraïk-dar, contre les Russes, et que la mort lui eut enlevé le mufti son ami qui secondait de toute son influence les réformes et les innovations du souverain, le nouveau mufti et le caïmakam s'unirent pour détruire le *nizam-djedid* et perdre le sulthan. Sélim ayant imprudemment envoyé aux yamaks, qui gardaient les forts du Bosphore avec les *nizam-djedid*, l'uniforme de ces derniers, et l'injonction de s'en revêtir, ces yamaks se révoltèrent de concert avec les janissaires, entrèrent à Constantinople, ayant à leur tête Kabakchi-Oglou qui s'établit

sur la place de l'At-Meidan, ayant autour de lui la grande marmite de chaque odah, y fit exposer les têtes de plusieurs ministres proscrits par le mufti et le caïmakam, demanda la déposition du sulthan, et obtint aisément le fetfa du mufti qui la prononça. En vain Sélim, pour conjurer l'orage, fit jeter aux mutins, par-dessus les murs du sérail, les têtes de quelques-uns de ses favoris et publier la suppression du *nizam-djedid*: il fut forcé, le 29 mai 1807, de remettre le sabre impérial à son cousin Mustapha IV. L'agha des janissaires est massacré par ceux qu'il commandait dans l'armée de Valachie contre les Russes, pour avoir hautement blâmé la conduite séditeuse de leurs camarades à Constantinople. Le seraskier de cette armée, Mustapha Baraïk-dar, entreprend de rétablir Sélim, et ne peut que le venger. Ayant conclu un armistice avec les Russes, il marche sur Constantinople, en laissant croire au nouveau sulthan qu'il ne veut que punir les factieux et seconder les projets de réforme que ce prince lui-même avait annoncés contre les janissaires. Mais arrivé dans la capitale et après s'être défait des principaux chefs de la dernière révolution, il fait prononcer par le nouveau mufti la déposition de Mustapha IV, qui, avant d'entrer dans le vieux sérail, fait étrangler Sélim, le 28 juillet 1808. Alors Baraïk-dar place Mahmoud II sur le trône, et obtient les sceaux de l'empire; mais trop ardent, trop peu prévoyant dans ses mesures pour l'institution de la milice des *seymens* et dans ses vengeances contre les janissaires, il périt le 14 novembre, dans la plus terrible sédition qui ait désolé Constantinople, et qui entraîna aussi la mort du sulthan déposé. Mahmoud II, resté le seul prince de la maison othomane, n'ose refuser le pardon des janissaires qui rentrent dans le devoir; mais il ne perd pas de vue le coup d'état vainement tenté par ses prédécesseurs, médité par lui depuis son arrivée au pouvoir, et dont l'exécution fut retardée par divers événements de son règne. Fatigué enfin des réclamations incessantes des janissaires, de leurs horribles excès, de l'inutilité des concessions pécuniaires et sanglantes qui leur étaient accordées; convaincu d'ailleurs de l'impuissance de

leurs armes contre les Hellènes révoltés, il résolut de détruire entièrement cette soldatesque dédaigneuse qu'il s'était contenté jusque-là de décimer. Sûr de l'adhésion ou du moins de la neutralité des oulémas qu'il avait su ménager et gagner, il publia, par un hattî-cherif du 29 mai 1826, signé de tous les membres du divan, et revêtu du fetfa du mufti, l'institution d'une nouvelle milice, sous le nom de *muallem eskindif* (infanterie disciplinée), dans laquelle devaient être incorporés 150 janissaires de chaque odah. La fusion s'opéra sans difficulté dans la capitale; mais Mahmoud ayant commencé de passer en revue les nouveaux corps, le 14 juin, de violents murmures éclatèrent contre des manœuvres inusitées chez les guerriers musulmans, et devinrent le signal de la révolte. Soutenus par la populace, les janissaires se livrèrent pendant la nuit aux excès les plus odieux, pillant, incendiant plusieurs hôtels occupés par des administrations, ainsi que les maisons de ceux de leurs officiers qu'ils regardaient comme complices de la réforme; le lendemain, rassemblés sur l'At-Meidan, ils renversèrent leurs marmites en signe de renonciation à la nourriture qu'ils recevaient du sulthan. Mais les mesures sages et vigoureuses de Mahmoud triomphèrent bientôt de la fureur de ces forcenés. A l'aspect de l'étendard sacré que le mufti planta sur la mosquée d'Ahmed, toutes les troupes, autres que les janissaires, réunies à la saine partie des habitants, assaillirent de toutes parts les rebelles. Mitraillés sur l'At-Meidan dont ils avaient fait leur place d'armes, assiégés et incendiés dans leurs casernes, massacrés dans les rues pendant deux mois, ce qui en restait fut condamné à l'exil; mais la plupart reçurent la mort avant d'arriver à leur destination. Les fameuses marmites furent brisées, et le corps des janissaires, dissous et maudit par le fetfa, fut entièrement détruit, ainsi que l'ordre des Bektachis (*voy.*), derviches fanatiques, intimement liés avec eux par leur origine et leurs institutions. — On peut, pour plus de détails, consulter le *Précis historique de la destruction du corps des janissaires*, etc., traduit du turc d'Ess'ad Effendi, par M. Caussin de Per-

ceval, Paris, 1833, in-8°. *Voy.* aussi l'art. MAHMOUD II. H. A-D-T.

JANSÉNISME, nom d'une doctrine religieuse qui, dans le xvii^e siècle, eut un grand retentissement au sein de l'église catholique.

CORNEILLE JANSEN, plus connu sous le nom de JANSÉNIUS, fut, presque à l'insu de lui-même, l'auteur de cette doctrine. C'était un savant théologien et un modeste ecclésiastique, de mœurs simples, de vie studieuse et solitaire, qui fit peu parler de lui tant qu'il vécut, et dont le nom est pourtant devenu le drapeau d'une secte et d'une controverse qui, pendant plus d'un siècle, ont troublé l'Église. Il était né en 1585, près de Leerdam, petite ville de Hollande, et alors chef-lieu d'un comté. Après avoir fait ses premières études à Utrecht, il alla faire sa philosophie et sa théologie à l'université de Louvain. A la suite d'une maladie grave dont il fut atteint, les médecins lui conseillèrent d'aller respirer l'air de la France. Il vint donc à Paris, où il retrouva Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, qu'il avait connu à l'université de Louvain, et qu'il suivit à Bayonne, son pays, où il se livra à l'éducation de la jeunesse. De là, rappelé à Louvain, il devint d'abord principal du collège de Sainte-Pulchérie. Mais comme les soins qu'exigeaient ses nouvelles fonctions absorbaient tout son temps, il donna sa démission, afin de vaquer à ses études chéries, et, par la suite, il fut nommé professeur de théologie à l'université de Louvain. Il fut envoyé deux fois en Espagne, en 1624 et 1625, pour y traiter des affaires de l'université, qui dépendait alors de ce pays. Enfin sa réputation le désigna pour un évêché au choix du roi d'Espagne qui, vers l'année 1636, le nomma évêque d'Ypres; mais la peste qui ravagea la Flandre deux ans après, l'enleva le 6 mai 1638.

Au commencement de ses études théologiques, il se mit à lire les Pères de l'Église et les docteurs scolastiques : il ne tarda pas à remarquer que le plus grand nombre de ces derniers s'écartaient beaucoup de saint Augustin, sur le point capital de la grâce et du libre arbitre. Il est assez probable que le mouvement imprimé précédemment par Baïus aux tra-

vaux de l'école de Louvain ne fut pas étranger à cette direction des études de Jansénius. Quoi qu'il en soit, il conçut le désir de pénétrer à fond la doctrine de saint Augustin, et, jusqu'à la fin de sa vie, il ne cessa de lire ses ouvrages. Il avouait les avoir lus plus de dix fois d'un bout à l'autre, avec une attention sérieuse, et jusqu'à trente fois les livres contre les pélagiens. Nul génie, pas même Aristote ou Archimède, ne lui paraissait comparable à saint Augustin. Mais, dans son esprit, la pratique de la vie se rattachait par une étroite dépendance aux préceptes de la doctrine. Il lui paraissait impossible d'atteindre à une vie parfaitement spirituelle et vraiment chrétienne, si l'on ne commençait par croire à cette doctrine, parce que seule elle enseigne vraiment l'humilité.

Telles sont, en effet, les conséquences d'une certaine manière d'entendre le christianisme. Sous le prétexte que l'orgueil a perdu l'homme, on travaille à ruiner complètement en lui le sentiment de sa force personnelle; on immole la liberté humaine à la grâce divine, on déclare notre nature radicalement corrompue et impuissante à produire par elle-même aucun bien (voy. GRACE). Tel est le système que Jansénius employa plus de vingt ans de sa vie à exposer dans son *Augustinus*, comme la pure et essentielle doctrine de saint Augustin. Il y travaillait encore la veille de sa mort, et il en traça les dernières lignes de sa main défaillante. Par son testament, dicté le 6 mai 1638, une demi-heure avant de mourir, il légua le manuscrit à son chapelain Reginald Lamé, qu'il chargea de le publier, conjointement avec deux autres amis. Ce testament, très court, finissait par ces mots : « Je sens que des changements seraient difficiles; si cependant le Saint-Siège exige quelque changement, je suis un fils obéissant et soumis à l'Église, dans laquelle j'ai toujours vécu jusqu'à mon lit de mort. »

Ce gros livre, qu'on ne lit plus aujourd'hui, et que lurent peut-être bien peu de ceux qui en firent tant de bruit, fut l'occasion d'une guerre acharnée entre deux partis qui, dans l'Église de France, se disputaient le crédit et la direction des con-

sciences. La rivalité des jésuites et de Port-Royal (voy. ces noms) fut le levain qui aigrit une controverse essentiellement scolastique. Peut-être aussi, au fond de cette guerre du jansénisme et du molinisme, s'agitait dès l'origine une double querelle : sous la question particulière de la grâce, dans laquelle de bons esprits pouvaient donner raison aux jésuites, se cachait la question générale de la liberté religieuse.

L'ancien condisciple de Jansénius, l'abbé de Saint-Cyran, avait été dans la confidence de la composition de l'*Augustinus*; il partageait les opinions de l'auteur, et, quand parut ce livre posthume, il le répandit et l'accrédita parmi les solitaires de Port-Royal (voy.), dont il était l'âme. Sans vouloir donner ici une analyse de l'ouvrage, qu'il nous suffise d'en indiquer les divisions générales. Il est composé de trois parties, dont la première contient l'exposé historique de l'hérésie pélagienne (voy. PÉLAGE) qui, comme on le sait, consistait à exalter la puissance du libre arbitre et à nier la corruption primitive de la nature humaine, conséquence du péché originel. Dans la seconde partie, l'auteur résume les idées de saint Augustin sur la nature humaine, soit dans son état de pureté primitive, soit dans son état de dégradation depuis la chute du premier homme. Enfin la troisième partie reproduit les idées de saint Augustin sur la grâce, remède par lequel Jésus-Christ nous relève de notre corruption, et sur la prédestination des hommes et des anges.

Le livre fit peu de bruit les premières années, malgré une bulle du pape Urbain VIII, en date du 6 mars 1642, qui le condamnait. Mais en 1649, Cornet, syndic de la faculté de théologie de Paris, rédigea, de concert avec quelques jésuites, les cinq fameuses propositions qu'il déféra au jugement de la Sorbonne, comme la substance de tout l'ouvrage de Jansénius. Voici ces propositions : 1^o Quelques commandements de Dieu sont impossibles aux hommes justes qui veulent les accomplir, et qui s'efforcent de le faire selon les forces qu'ils ont, s'ils n'ont pas la grâce qui les leur rendrait possibles; 2^o dans l'état de nature tom-

bée, on ne résiste jamais à la grâce intérieure; 3^o dans l'état de nature tombée, pour mériter ou démériter, il n'est pas nécessaire que l'homme ait une liberté exempte de nécessité : une liberté sans contrainte lui suffit; 4^o les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi; et ils étaient hérétiques en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle que la volonté de l'homme pût y résister ou s'y soumettre; 5^o c'est être semi-pélagien que de dire que Jésus-Christ est mort et a répandu son sang pour tous les hommes.

Il faut convenir d'ailleurs que tout le cours de ce débat présente une série d'arguties et de subtilités sur des questions de forme, bien plus qu'une discussion sérieuse et précise sur le dogme même. Ainsi, pour repousser cette tentative faite auprès de la faculté de théologie, soixante docteurs se pourvurent devant le parlement, soit contre l'introduction d'un trop grand nombre de religieux mendiants dans l'assemblée, soit contre la divulgation anticipée de la censure. D'un autre côté, 85 évêques déférèrent au pape le jugement de cette affaire. Au bout de deux ans, une bulle d'Innocent X condamna les cinq propositions. La réception de cette bulle ne souffrit aucune opposition en France. Cependant la condamnation n'avait été prononcée qu'à l'occasion des livres de Jansénius, sans décider la question de fait, savoir si les propositions condamnées exprimaient la doctrine de Jansénius. L'assemblée du clergé de 1656 consulta sur ce point le pape Alexandre VII, qui, dans une bulle du 16 octobre de la même année, prononça qu'elles étaient tirées du livre de Jansénius. Ce fut l'assemblée de 1660 qui reçut de Louis XIV l'ordre de procéder à la destruction de la secte nouvelle, en exigeant la signature d'un formulaire qui avait été dressé en 1656. Alors naquit la distinction du fait et du droit, les opposants voulant bien reconnaître que les propositions en elles-mêmes étaient justement condamnées, mais sur le fait de savoir si elles étaient réellement dans Jansénius, se bornant à un

silence respectueux. Cependant une déclaration royale du 29 avril 1664 fit de la signature pure et simple une loi de l'état.

C'est à l'occasion de cette signature exigée d'elles, que les religieuses de Port-Royal se signalèrent par une résistance opiniâtre. Déjà cette école était suspecte à Louis XIV, pour qui la naissance du jansénisme se confondait avec la Fronde; et la protection accordée à Port-Royal par quelques-uns des personnages qui avaient figuré dans cette guerre civile fortifiait ces préventions. L'influence des jésuites, en possession du confessionnal (voy. LA CHAISE), fit le reste. Louis XIV sollicita et obtint du pape la bulle du 15 février 1665, accompagnée d'un nouveau formulaire, qui fut enregistré en lit de justice. Les vexations et les persécutions dont ce formulaire fut le prétexte, suscitèrent de grands troubles dans l'Église. Pour y mettre fin, le pape Clément IX, en 1669, déclara que le Saint-Siège ne prétendait pas que la signature du formulaire obligeât à croire que les cinq propositions fussent implicitement ni explicitement dans le livre de Jansénius, mais seulement de les condamner comme hérétiques, en quelque livre et en quelque endroit qu'elles se pussent trouver. Cette déclaration fut appelée *la paix de Clément IX*; elle dura 34 ans. Ici finit ce qu'on peut appeler la première époque du jansénisme. Entre les écrits innombrables qu'elle fit éclore, le seul qu'on lise encore aujourd'hui est celui que Pascal (voy.) publia sous le titre de *Lettres provinciales*. La première de ces lettres avait paru en 1656. Voy. aussi l'art. ARNAULD.

La seconde époque commence à la publication du fameux *cas de conscience*, imprimé en 1702. On y supposait un confesseur embarrassé de répondre aux questions qu'un ecclésiastique de province lui avait proposées, et obligé de s'adresser à des docteurs de Sorbonne pour se guérir de ses scrupules. Un de ces scrupules roulait sur la nature de la soumission qu'on devait aux décisions des papes contre le jansénisme; et l'avis des docteurs portait qu'à l'égard de la question de fait, le silence respectueux suffisait pour l'obéissance due à ces décisions. A

peine le *cas de conscience* fut-il connu à Rome, que le pape Clément XI le condamna avec les qualifications les plus sévères, par un bref du 12 février 1703, et écrivit au roi pour se plaindre de ceux dont la témérité tendait à faire renaître toutes les anciennes contestations. Enfin par la bulle *Vineam Domini*, du 15 juillet 1705, il confirma et renouvela toutes les bulles portées par ses prédécesseurs contre les cinq propositions du livre de Jansénius. Cette bulle fut acceptée par l'assemblée du clergé, et enregistrée au parlement.

Mais, dans le même temps, la 4^e édition des *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament*, par le P. Quesnel, connu pour ardent janséniste, soulevait d'autres orages, dont le retentissement s'est prolongé pendant une grande partie du XVIII^e siècle. Un triste épisode de ces guerres théologiques fut la clôture ou plutôt la destruction de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, obtenue par le jésuite Le Tellier et ordonnée par Louis XIV, qui, selon l'expression de Saint-Simon, faisait pénitence sur le dos des jansénistes et des huguenots. Le 8 septembre 1713, Clément XI publia la fameuse constitution *Unigenitus*, qui condamna cent et une propositions extraites du livre du P. Quesnel. L'acceptation de cette bulle excita de longues dissensions au sein de l'Église de France. Après de longs débats, toutes les négociations entreprises pour parvenir à un accommodement se terminèrent, en 1720, par le *Corps de doctrine*, espèce de commentaire de la bulle. Sa réception fut due à l'influence de l'abbé Dubois, qui acheta ainsi le chapeau de cardinal que lui avait constamment refusé Clément XI, malgré les pressantes sollicitations des cardinaux de Rohan et de Billy, et qu'il obtint enfin d'Innocent XIII, par les intrigues de ces deux cardinaux.

Nonobstant cet accommodement, les querelles du jansénisme et du molinisme n'en continuèrent pas moins, en devenant toujours moins importantes sur le fond, sans rien perdre de leur acrimonie. A cette troisième époque se rattachent le diacre Pâris (*voy.*) et les prétendus miracles opérés sur son tombeau, les scè-

nes des convulsionnaires (*voy.*), les refus de billets de confession, et les démêlés de l'archevêque de Paris Christophe de Beaumont avec le parlement.

Dès lors, on avait bien perdu de vue les questions de dogme qui étaient le côté sérieux de ces controverses. La doctrine de l'entière soumission à Dieu et à sa volonté sans bornes, la vocation gratuite à la foi et au salut, le choix d'un petit nombre d'élus sur lesquels Dieu répand ses miséricordes, l'action toute-puissante de Dieu sur les cœurs, l'efficacité de la grâce par elle-même, la manière dont la grâce s'accorde avec le libre arbitre, restaient toujours comme autant de problèmes sur lesquels la curiosité de l'esprit humain n'était pas complètement satisfaite. Remarquons ici que, dans ce duel entre la liberté et le fatalisme, les partisans du système de la nécessité faisaient profession de la morale la plus rigide, dans la spéculation et dans la pratique, comme si à force de vertus, et en poussant l'austérité jusqu'à l'excès, ils avaient voulu expier envers la société les conséquences destructives de la morale qu'on imputait à leur doctrine métaphysique. Enfin, par une de ces incongruités dont les exemples ne sont pas rares dans l'histoire de l'esprit humain, les jansénistes défendaient un dogme illibéral avec une indépendance opiniâtre, tandis que les jésuites soutenaient les droits de la liberté morale, en prêchant la soumission la plus aveugle à l'absolutisme du Saint-Siège. A-D.

JANSON (cardinal DE), *voy.* FORBIN-JANSON.

JANUS. Ce dieu de la vieille Italie était un être fort énigmatique pour les anciens eux-mêmes : les mythographes et les étymologistes se sont épuisés en conjectures sur son nom, sur ses attributs, sur sa puissance. Tantôt associé aux grandes divinités, tantôt simple héros divinisé, il est l'un des exemples les plus frappants de ce symbolisme vague et arbitraire qui confond dans un seul personnage les idées les plus diverses. Souvent on regarde Janus comme le type de la vieille Italie, et Saturne comme la figure de la migration phénicienne. Janus le reçoit dans ce pays où il a donné son

nom au mont Janicule. C'est, dans un temps plus ancien, le Latinus dont Saturne est l'Énée. On fait aussi venir Janus de chez les Perrhèbes, peuple de Thessalie voisin du Pénée. M. Creuzer, dans sa *Symbolique*, repousse l'origine grecque de ce dieu, il n'admet pas que Janus vienne du mot ζαν, nom de Jupiter, comme l'enseignait Saumaise : il soutient que le caractère italique domine dans tous ces mythes; que dans la doctrine étrusque Janus est le ciel; que, selon les hautes conceptions religieuses des grands-prêtres, il n'était autre que Jupiter lui-même. Il est de plus autochtone, dieu du sol. La clef est l'un de ses attributs, et marque sa puissance sur la terre et sur les enfers qu'il a le pouvoir d'ouvrir. Le premier, Janus enseigna l'agriculture et les arts de la paix. Enfin il est à la fois Apollon-Janus et Diane-Jana, et par conséquent aussi le soleil et la lune, l'année, etc., etc. On l'appelait *Janus pater*, *Janus Junonius*, parce que les calendes étaient sous la protection de Junon; *Consivius* de *conserendo*, à cause de la propagation du genre humain; *Quirinus*, à cause de sa vertu guerrière, parce qu'en langue sabine *curis* signifie lance; *Patuleius* et *Clusius*, parce qu'il ouvre et ferme le ciel, la terre, les enfers, l'année, la fécondité du sol, etc., etc. La clef lui donne de l'analogie avec Osiris, et, comme Osiris-Sérapis, il préside à l'année. Quant au double visage, c'est selon les uns la réunion de Saturne et de Janus : il s'appelle donc *bifrons*. On le figurait aussi à quatre faces, comme celui dont la majesté embrasse tous les climats, ou comme représentant Janus, Saturne, Picus et Faunus. Son double visage est expliqué encore par le passé et l'avenir : il regarde l'humanité, reçoit la prière des hommes, et de l'autre face la transmet aux dieux. Il est portier, et toutes les entrées et les sorties sont confiées à sa garde. Tite-Live, en parlant des Fabius, dit qu'ils passèrent *per dextrum Janum portæ Carmentalis*, ce qui signifie l'arcade de droite de la porte Carmentale. Niebuhr, indiquant quelques restes du palais de Boethius, y rattache le Janus qu'on voit au *Forum Boarium*.

Quand on recherche pourquoi son

temple était ouvert en temps de guerre et fermé en temps de paix, on rencontre deux explications. D'après la première, des torrents d'eau bouillante se précipitèrent sur les Sabins qui allaient prendre Rome, et, pour laisser passer ces flots qui les noyaient, les portes de Janus s'ouvrirent spontanément. L'autre version, quoique conjecturale, est plus historique : nous la devons à Niebuhr. Grâce à la supposition qu'il fait de l'existence d'une ville sabine de Quirium, il établit une enceinte qui les unit et les sépare dans la direction du mont Quirinal. Dans cette enceinte était pratiqué un double Janus pour servir de communication entre l'une et l'autre. Pendant la guerre, on l'ouvrait pour faciliter les secours mutuels; pendant la paix, on la tenait fermée comme symbole d'une existence unie mais distincte; et cela expliquerait encore le symbole de la double tête sur les as romains. — Boettiger a publié tout un chapitre sur Janus, dans son excellent ouvrage intitulé : *Ideen zur Kunst und Mythologie*; il cite une médaille où Janus apparaît mâle et femelle, ce qui signifie soleil et lune. Cette médaille n'est que la reproduction de celles de Ténédos et d'Athènes, et le reflet des doctrines de l'Asie. Il faut consulter Boettiger sur les doubles Hermès, sur les Mercures et les Janus des chemins et des carrefours. Ses notes sur les représentations figurées de Janus sont aussi remarquables par l'érudition que par le goût. P. G-Y.

JANVIER, voy. MOIS.

JANVIER (SAINT), évêque de Bénévent, fut décapité à Pouzzoles avec plusieurs autres martyrs au commencement du iv^e siècle. Son corps est enseveli dans la cathédrale de Naples, mais l'on conserve religieusement, dans une chapelle particulière, sa tête et deux fioles de son sang, qu'une pieuse matrone a, dit-on, recueilli au moment où il coulait sous la hache. Les Napolitains prétendent que ce sang, tout caillé et tout dur qu'il soit d'ailleurs, devient liquide dès qu'on l'approche de la tête du saint, miracle qui se répète chaque année, le premier dimanche de mai. Saint Janvier est le patron du royaume de Naples. On a institué en son honneur, en 1738, l'ordre de

Saint-Janvier. V. SICILES (*Deux*). C. L.

JAPET et **JAPHET**. Le Japet de la mythologie grecque, fils d'Uranus et de la Terre, eut pour frères Saturne, l'Océan, Hypérion; pour épouse, la belle Clymène; pour fils, Atlas, Ménétiüs, l'ingénieux Prométhée et Épiméthée, le mari de Pandore; pour petit-fils, Deucalion, et pour arrière-petit-fils Hellen. Les mots de *Iapeti genus* désignent Prométhée et sa descendance, qu'on appelle *Iapétides*. Parmi les évhéméristes (voy. ÉVHÉMÈRE), les uns ont fait de Japet un roi thessalien, auteur de la race hellénique; d'autres l'ont regardé comme le père du genre humain, se rapprochant ainsi des traditions bibliques.

Japet, en effet, peut bien n'être que le Japhet, fils du patriarche Noé (voy.). Suivant l'Écriture sainte, Sem resta sur les bords de l'Euphrate; Cham et sa famille descendirent vers l'Arabie et l'Égypte; mais Japhet, dont le nom hébreu voulait dire *extension* (*Genèse*, IX, 27), développa les ramifications de sa race dans les vallées du Caucase, d'une part aux rives du Gange, de l'autre dans l'Asie-Mineure, et par les îles jusqu'aux rivages de la Grèce et aux environs du Parnasse.

F. D.

JAPON, en anglais et en allemand *Japan**, et dans la langue du pays *Nippon* ou *Nitson* (Nippon), grand empire situé à l'extrémité orientale de l'Asie.

1^o*Géographie, ethnographie, mœurs, langue*, etc. Situé entre 126° et 138° de long. Or. (mérid. de Paris), et entre 30° et 41° de lat. N., cet empire se compose d'une multitude d'îles, dont la superficie totale est évaluée à 12,500 milles carrés géogr.**, et la population à 35 millions d'habitants.

Trois de ces îles se distinguent par leur étendue : ce sont celles de *Nippon*, la plus grande de toutes, de *Kiou-Siou* et de *Sikok*. Les autres, dont quelques-unes ne sont que des rocs arides, se groupent autour d'elles au milieu d'une mer semée

d'écueils dangereux et tourmentée souvent par de terribles ouragans.

Le Japon, par sa configuration topographique, ne peut avoir d'aussi grands fleuves que la Chine; mais il a plusieurs cours d'eau considérables, tels que le Yodogava, le Tenriogava, l'Aragava dont un bras, le Todagava, traverse la capitale de l'empire, et l'Ikogava. La plupart de ces fleuves ou des rivières qui les alimentent prennent leurs sources dans les montagnes qui sillonnent en tous sens le pays et dont quelques-unes, comme le Firayama ou Montagne blanche, sont couvertes de neiges éternelles. Le Fusinoyama, quoique plus élevé (11,482 pieds), n'en est couvert qu'une partie de l'année, mais c'est le volcan le plus redoutable du Japon. Il s'en échappe constamment d'épaisses colonnes de fumée, et ses commotions ont plus d'une fois ébranlé l'île qui le porte.

Le climat du Japon est plus froid qu'on ne devrait s'y attendre dans un pays situé en partie sous la même latitude que le nord de l'Afrique. L'hiver y est toujours rigoureux; mais il y règne de grandes chaleurs en été. On dit, du reste, que ce pays est généralement sain.

Le Japon est riche en or et en argent, en pierres précieuses, en cuivre, le meilleur du monde, en soufre, en sel et autres minéraux. Grâce aux pluies de l'été et à l'intelligente activité des habitants, le sol, quoique sec et aride, produit en abondance du riz, du thé, moins estimé, il est vrai, que celui de la Chine, du coton, de la soie, du camphre d'une qualité supérieure, des fruits de toute espèce. On y trouve presque toutes les productions de la Chine, ainsi que la plupart des végétaux de l'Europe méridionale et quelques-uns même des tropiques; mais on ne voit au Japon ni éléphants, ni chameaux, ni ânes. Les seules bêtes de somme sont des chevaux de petite taille et des bœufs. Il n'y a point de moutons; les chèvres sont rares et on ne trouve des cochons que dans les environs de Nangasaki. Les chiens et les chats, au contraire, y sont en quantité innombrable, ainsi que les rats et les souris.

L'empire du Japon est divisé en 8 régions subdivisées en 68 provinces, sans

(*) En anglais et en allemand, le nom n'est identique que par l'orthographe, mais la prononciation le différencie.

(**) Par M. Eyriès à 23,930 lieues carrées françaises, ce qui, s'il comprend par là des lieues de 25 au degré, ne ferait que 8,614 milles carrés.

compter les îles de Lieou-Kieou et une portion très considérable de la presqu'île de Corée (voy.) placée sous son protectorat. Parmi les villes principales nous citerons JÉDO ou Jeddo, la capitale actuelle avec plus de 1,500,000 habitants. Toutes ses rues se coupent à angles droits. Elle est traversée par une foule de canaux couverts d'innombrables ponts de bois de cèdre, dont l'un, le *Nippon-bas*, est le point d'où l'on compte les distances sur toutes les routes de l'empire. Au milieu de cette ville immense s'élève le palais du *koubo* ou souverain temporel, qui a cinq milles de circonférence; *Miako*, siège des arts et des sciences, résidence du *dairi* ou souverain spirituel, dont le palais se fait aussi remarquer par son étendue et par sa belle tour carrée; *Osaka*, une des villes les plus industrieuses et le centre d'un vaste commerce. Ces trois villes sont situées dans l'île de Nippon. Dans celle de Kiou-Siou est *Nangasaki*, le seul port où il soit permis aux étrangers de débarquer.

Mélange de la race mongole et de la race malaye, la race japonaise participe de l'une et de l'autre. Le Japonais est fier, spirituel, intelligent, brave, actif, économe; mais cruel, voluptueux et vindicatif. Il pousse le mépris de la vie à un tel point que, s'il se croit offensé, il se fend le ventre, et son adversaire l'imité à l'instant, afin de ne pas passer pour le plus lâche des hommes. Ses vêtements sont toujours d'une simplicité et d'une propreté extrêmes. Ils consistent en une robe ample, à manches fort larges, et retenue par une ceinture d'une étoffe de coton ou de soie. Les personnes riches en portent plusieurs et y joignent des caleçons et une veste légère, tandis que les pauvres vont entièrement nus en été, à l'exception d'une ceinture. Les hommes ont la tête rasée; en voyage, ils la couvrent d'un chapeau de paille. Les femmes laissent croître leurs cheveux et les relèvent avec un peigne. Quelquefois elles se teignent les lèvres en bleu et les dents en noir, et s'arrachent les sourcils. Ordinairement un Japonais n'épouse qu'une seule femme, et il la laisse jouir d'une liberté presque aussi grande que celle des Européennes. Hommes et femmes font

usage d'éventails qui se portent à la ceinture. Les premiers y ajoutent un sabre, un poignard, un sac à tabac et une pipe, qui ne les quittent presque jamais. Les habitations japonaises sont fort simples et très propres. Elles sont construites en bambou, à un ou deux étages au plus. Les différents appartements sont séparés par des paravents. Le sol est recouvert de belles nattes et les vitres remplacées par du papier transparent.

Comme les Chinois, les Japonais se distinguent par une activité patiente et laborieuse qui a transformé en champs cultivés jusqu'aux sommets des montagnes. Les routes, peu larges, mais bien entretenues et bordées d'arbres et de maisons pour la commodité des voyageurs, facilitent les communications et le commerce intérieur. Sous le rapport de l'industrie, les Japonais ne sont en arrière d'aucun autre peuple de l'Asie. Ils fabriquent d'excellentes armes dont l'exportation est sévèrement défendue, et d'autres ouvrages en acier et en cuivre fort remarquables par la délicatesse du travail. Les Chinois eux-mêmes recherchent leurs lagues et leurs porcelaines. Leurs étoffes de soie et de coton sont d'une incroyable finesse. Cependant leur commerce extérieur est à peu près nul. Leurs navires, qui parcouraient autrefois toute l'étendue des mers depuis les Indes jusqu'au détroit de Bering, n'osent plus s'éloigner des côtes, et il est défendu à tous les étrangers, les Chinois et les Hollandais exceptés, d'aborder dans leur pays. Encore la permission de commercer qui a été accordée à ces deux peuples n'est-elle pas sans restriction. Les premiers ne peuvent exporter annuellement que pour 2,400,000 fr. de marchandises, et les Hollandais pour la moitié de cette somme.

Les Japonais n'ont pas fait dans les sciences d'aussi grands progrès que dans les arts, et ils ne sont guère plus avancés à cet égard que les Chinois; mais aussi n'ont-ils pas, comme eux, la folle prétention de se croire la nation du monde la plus éclairée.

C'est des Chinois que les Japonais ont reçu, vers l'an 285 ou, selon d'autres, 290 de notre ère, l'usage de l'écriture. Cette écriture figurative, c'est-à-dire qui

parle à l'esprit par des images prises dans le sens propre ou métaphorique, fut seule employée jusqu'en 810 où un religieux, nommé Kobo-Daïsi, inventa le premier syllabaire, appelé *Kana*, *Fira-gana* ou *Firo-kana*, et composé de 47 signes qu'il emprunta aux caractères thsao ou cursifs. Les gens du peuple et les lettrés eux-mêmes s'en servent pour écrire les choses les plus ordinaires ou pour composer des livres en langue vulgaire. Le second syllabaire, inventé vers la même époque par un lettré nommé Kibiko, se compose également de 47 signes correspondant un à un à ceux du premier, mais en différant en ce que ce sont les caractères carrés qui y ont servi de modèles. Cette espèce d'écriture, appelée *Kata-kana*, sert pour les gloses, les explications interlinéaires; elle est la plus facile à apprendre. L'invention des deux syllabaires ne fit pas tomber en désuétude cependant les caractères chinois. On continue à les employer dans les ouvrages de philosophie, d'histoire et de haute littérature. Ils ont perdu seulement leur valeur figurative et ne servent plus qu'à écrire les sons. Le nombre, du reste, n'en est pas fixé. Les Japonais ont donc trois sortes d'écritures, ayant toutes trois une origine commune, c'est-à-dire une origine chinoise.

La langue parlée diffère essentiellement, tant par la terminaison des mots que par les particules et la construction de la phrase, de la langue écrite ou savante, que presque tout le monde comprend cependant. Cette dernière est ou du chinois pur ou un mélange de japonais et de chinois. On distingue, dans la langue écrite (nous n'avons pas à nous occuper du chinois pur qu'on n'emploie plus guère que dans certains livres de piété), deux idiomes : le *naiden*, exclusivement propre aux écrits religieux et mystiques, et le *gheden*, dont on se sert dans toute autre espèce d'ouvrages.

Les Japonais, ainsi que tous les peuples soumis à l'influence civilisatrice de la Chine, ont une littérature étendue, surtout en écrits historiques. Malheureusement, le gouvernement ombrageux de ce pays a défendu, sous les peines les plus sévères, de communiquer aux étrangers rien de ce qui pourrait leur fournir quel-

ques renseignements sur la situation de l'empire. Nos connaissances sur ce point se réduisent donc à fort peu de chose.

On divise la littérature japonaise en quatre classes : la première comprend les *mai*, ou certains traits d'histoire que l'on représente en public, et les *sosi*, ou vies de grands personnages; la seconde contient les *sagheo*, ou vies des religieux; la troisième, les *monogatari*, ou ouvrages d'histoire; et dans la quatrième se rangent les *taifeiki*, histoires écrites d'une manière grave et du style le plus élevé.

Le style de la poésie est en général doux et gracieux. Le mètre est tantôt de sept, tantôt de cinq syllabes. La prose même a un certain rythme qui la rend très harmonieuse. Voir *Ars grammatica japonicæ linguæ, composita a Fr. Didaco Collado*, Rome, Prop., 1632, et du même auteur, *Dictionarium sive Thesauri linguæ japonicæ compendium*; Landresse, *Éléments de la grammaire japonaise* du P. Rodriguez*, Paris, 1825; Klaproth, *Mémoire sur l'introduction et l'usage des caractères chinois au Japon et sur l'origine des différents syllabaires japonais*, Paris, 1829; Medhurst, *Vocabulary english and japonese, and japonese and english*, Batavia, 1830.

Outre l'histoire et la poésie, les Japonais cultivent avec ardeur l'astronomie, la botanique et la médecine. La cour du *dairi* forme une espèce d'académie chargée de la rédaction des annales de l'empire et de l'almanach impérial. Les six grandes universités de l'empire sont fréquentées par une multitude d'étudiants. La peinture et la gravure, quoique bien loin encore de ce qu'elles sont en Europe, ont atteint cependant un certain degré de perfection. La musique joue un rôle important dans les représentations théâtrales pour lesquelles les Japonais sont passionnés, et où figurent des femmes, ce qui est sans exemple dans le reste de l'Asie. Les Japonais s'attribuent l'invention de la poudre à canon, et ils connaissent, disent-ils, l'art de l'imprimerie

(*) La grammaire japonaise en portugais, *Arte da lingua de Japam*, du P. Ioao Rodriguez, avait paru en 1604, un an après son *Vocabulario*, Nangasaki, in-4°.

depuis le commencement du XIII^e siècle. Enfin, ce qui prouve les progrès de l'instruction dans ce pays, c'est que la superstition, bien qu'entretenue par la cour et un nombreux clergé, perd chaque jour de son influence.

On compte trois religions principales dans le Japon. 1^o La religion de Sinto, culte des esprits célestes. Les sintos regardent comme la première de toutes les divinités *Ten-sio-Day-sin*, ou le grand esprit de la lumière céleste, dont le principal temple, appelé *Naykou*, se trouve dans la province d'Ize, ainsi que celui de *Togo-keo-Day-sin*, ou le grand esprit créateur du ciel et de la terre. *Fatsman*, le dieu de la guerre, rend des oracles que l'empereur consulte souvent. Les temples de ces grandes divinités sont entourés de temples plus petits consacrés aux *Siou-go-sin*, ou divinités tutélaires, parmi lesquelles on place les *Kami*, ou âmes des hommes vertueux, à qui les Japonais offrent des sacrifices de fruits, d'œufs, de poissons, et adressent soir et matin leurs prières. Les sintos croient à l'immortalité de l'âme et à la rémunération des œuvres. Dans chaque temple se trouve un miroir pour rappeler que la divinité aperçoit toutes les taches de l'âme. Ils ont des pèlerinages, des moines, des religieuses; mais ils admettent le mariage des prêtres. Le nombre des sectateurs de cette religion, la plus ancienne du Japon, diminue de plus en plus. Le *dairi* lui-même, qui prétend descendre de *Ten-sio-Day-sin*, l'a abandonnée pour embrasser le bouddhisme.

2^o Le bouddhisme (*voy.*) s'introduisit dans le Japon vers le milieu du VI^e siècle de notre ère; c'est aujourd'hui la religion la plus répandue. Elle a une foule de temples, dont un des plus célèbres est celui de Miako, où se voit la plus grosse cloche du monde.

3^o La religion de Soukdo n'est autre chose que la doctrine de Confucius (*voy.* KONG-FOU-TSÉK) avec de légères modifications.

Le gouvernement du Japon est une autocratie pure. L'autorité souveraine est exercée par le *koubo* ou *djogoun*, assisté d'un conseil de huit ministres. A l'exception des cinq provinces impériales

et de quelques villes administrées immédiatement par l'empereur, il y a à la tête de chaque province un *damios*, ou prince héréditaire, de la fidélité duquel le *koubo* s'assure en retenant sa famille en otage et en l'obligeant lui-même à passer une partie de l'année à Jédo. Ces espèces de grands feudataires exercent dans leurs gouvernements un pouvoir presque absolu; ils lèvent les impôts et les dîmes, qui se montent quelquefois aux deux tiers de la récolte, et, après avoir prélevé le tribut qu'ils doivent à l'empereur, ils en emploient le produit à défrayer leurs petites cours, à réparer les routes, à entretenir une force militaire, etc. Tous ne jouissent pas cependant d'une autorité aussi grande, et depuis longtemps la politique du *koubo* tend à les faire descendre au rang de simples gouverneurs.

Quoique revêtu de toute la puissance civile et militaire, le *koubo* se reconnaît toujours, pour la forme, le premier sujet du *dairi*, le souverain spirituel du Japon; mais il ne lui a laissé que de riches revenus, des titres pompeux et de vaines prérogatives. Enfermé dans son vaste palais, sous la surveillance d'un gouverneur nommé par le *koubo*, le *filz du ciel* y vit et y meurt sans en sortir jamais. Nul n'ose arrêter un regard profane sur sa personne sacrée, et si par hasard il se décide à aller se promener, ou plutôt à se faire porter dans un de ses jardins, tout le monde s'éloigne au signal qui annonce son approche. Sa race ne doit pas périr. Il peut épouser neuf fois neuf femmes; mais il se contente ordinairement d'en prendre neuf ayant chacune neuf suivantes: si aucune ne lui donne d'enfant, le ciel y pourvoit, et il en trouve un sous quelque arbre de son jardin. Du reste, le *koubo* témoigne au *dairi* les plus grands égards; il le consulte sur toutes les affaires importantes, et chaque année il lui envoie une ambassade chargée de riches présents.

Les lois du Japon, d'une sévérité extrême, sont appliquées, sans distinction de personnes, avec une inflexibilité inexorable. Cette égalité parfaite devant la loi est louable sans doute; mais ce qui l'est moins, c'est que chaque Japonais est rendu responsable des actions de son

voisin. Les peines ordinaires sont : l'amende, la prison, le bannissement et la mort.

Il serait difficile de fixer la force de l'armée japonaise. On l'évalue, en temps de paix, à 100,000 fantassins et 20,000 cavaliers, armés d'arcs, de fusils, de sabres et de poignards. Les Japonais ont aussi de lourds canons, dont ils ne se servent pas mieux que les Chinois. En temps de guerre, les vassaux fournissent un contingent de 368,000 hommes de pied et 33,000 chevaux.

La marine du Japon était importante autrefois. Elle se composait d'un nombre considérable de gros vaisseaux de bois de cèdre. Aujourd'hui, les vaisseaux de guerre sont petits, ayant au plus 90 pieds de quille et en tout semblables aux jonques chinoises.

Le lecteur peut consulter sur le Japon les ouvrages suivants : Thunberg, *Voyage au Japon*, Paris, 1796, 4 vol. in-8°; Golovnine, *Voyage contenant le récit de sa captivité chez les Japonais et ses Observations sur l'empire du Japon*, traduction française par M. Eyriès, Paris, 1818, in-8°; H. Dœff, *Herinneringen uit Japon*, Harlem, 1833; Van Overmeer Fischer, *Bydragen tot de kennis van het japonsche rijk*, Amsterdam, 1833; Meylau, *Geschiedkundig overzicht van den handel der Europ. op Japon*, Batavia, 1833; enfin, Siebold, *Voyage au Japon exécuté pendant les années 1823 à 1830, ou Description physique, géographique et historique de l'empire japonais, de Cezo, des îles Curiles méridionales de Krafu, de la Corée, des îles Liu-Kiu, etc.*, l'édition française, rédigée par MM. A. de Montry et E. Fraissinet, aura 5 vol. gr. in-8°, avec un atlas in-fol., le t. I^{er} a paru à Paris, en 1838.

Histoire. Il n'est pas douteux que les Arabes n'aient eu déjà quelques notions vagues d'une grande île située à l'orient de la Chine^{*}; mais le Japon resta entièrement inconnu à l'Europe jusqu'aux merveilleuses histoires de Marco Polo sur le Zipangou (liv. III, chap. 2). Ni ce célèbre voyageur vénitien, ni les mis-

(*) Voir *Anciennes Relations des Indes et de la Chine de deux voyageurs mahométans*, Paris, 1718.

sionnaires ne nous en ont donné l'histoire, et nous n'avons guère que les annales du Japon lui-même pour nous faire une idée de ce qu'il a été dans le cours des siècles. Ces annales, espèce d'éphémérides où sont consignés jour par jour non-seulement les événements mémorables, tels que tremblements de terre, inondations, incendies, apparitions de comètes, mais encore les faits et gestes des empereurs et des grands-officiers de l'empire, ne contiennent, comme on le pense bien, qu'un fort petit nombre de faits historiques importants pour nous. Le plus célèbre de ces ouvrages est celui de Nipon-Ki, en trente livres, lequel commence à la création du monde et a été continué jusqu'au xvii^e siècle par différents auteurs. M. Titsingh en a fait un abrégé qu'il a traduit et qui a été publié par Klaproth sous ce titre : *Nipon oa dai itsi ran, ou Annales des empereurs du Japon*, Paris, 1834, in-4°; en 1820, Abel Rémusat s'était fait l'éditeur d'un autre livre du savant voyageur Titsingh, *Mémoires et anecdotes sur la dynastie régnante des Djo-gouns*.

L'histoire fabuleuse du Japon donne à l'empire une antiquité démesurée. Elle fait régner des mille millions d'années la première dynastie, celle des sept générations d'esprits célestes, et fait commencer 836,702 ans avant notre ère la seconde dynastie, celle des cinq générations d'esprits terrestres. L'origine de la nation japonaise est enveloppée d'épaisses ténèbres.

Les premiers habitants de ces îles qui forment l'empire actuel du Japon s'appelaient *Aïnos*. C'était une population grossière et barbare dont on retrouve encore de faibles restes dans les parties septentrionales, et surtout dans l'île de Jesso (voy. Aïnos). Ils furent soumis, après une longue résistance, par Zin-mou, quatrième fils, selon les annales japonaises, du dernier souverain de la deuxième dynastie, et fondateur de la troisième qui règne encore aujourd'hui.

L'histoire véritable commence à ce Zin-mou qui, très vraisemblablement, était un chef de colons chinois, et qui fut reconnu daïri^{*}, 660 ans avant J.-C. Il

(*) *Daïri* signifie proprement *grand intérieur palais impérial*, et par métonymie *empereur*. Les

choisit, l'an 619, pour successeur ou *taïsi* son fils Souï Seï, et la préférence qu'il lui accorda fut le signal d'une guerre sanglante. Cette funeste expérience ne profita pas à ses descendants : les daïris continuèrent à choisir pour successeur celui de leurs enfants pour lequel ils se sentaient le plus de tendresse. Le 10^e daïri, Souï Zin, fut le premier qui s'occupa lui-même des soins du gouvernement, et qui établit des *djogouns* ou généraux en chef. Keï Ko, 12^e daïri, laissa en mourant plus de soixante fils à chacun desquels il donna un territoire dans une des provinces de l'empire. Peut-être est-ce là l'origine de la féodalité et de tous les maux qu'elle a attirés sur le Japon. Son successeur, Seï-mou, établit des gouverneurs dans les provinces et les districts, dont il fixa les limites d'après les montagnes, les rivières, etc., et mit partout des garnisons, « en sorte, disent les historiens japonais, que le peuple fut heureux et que la tranquillité publique ne fut point troublée. » Son successeur étant mort dans une expédition, sa femme Singou Kwo-gou, qui était enceinte, prit le commandement de l'armée et força la Corée à se reconnaître tributaire du Japon. Ce fut sous son fils, O Sin, que s'introduisit l'usage de l'écriture : jusque-là on avait proclamé les ordonnances de vive voix. L'impératrice Kwo Gok donna le premier exemple d'un daïri abdiquant le pouvoir suprême. Elle eut pour successeur Ko Tok, 37^e daïri, qui établit dans toutes les provinces des magistrats, des barrières et des relais de poste, nomma des gouverneurs ainsi que des chefs de districts et de villages, fit enregistrer les maisons, les habitants, les impôts à payer, et ordonna la construction de magasins et d'arsenaux. Il introduisit aussi à la cour cette étiquette minutieuse qu'on y observe encore aujourd'hui. A sa mort, Kwo Gok reprit les rênes du gouvernement sous le nouveau nom de Zaï-meï. Elle soumit entièrement les Aïnos de Jesso, et son successeur Ten-tsi fit la guerre aux Chinois qui avaient envahi la Corée, et qu'il com-

Japonais n'osent pas prononcer le nom de l'empereur régnant, qui est d'ailleurs ignoré de la multitude. On sait qu'il en est de même du vrai nom de l'empereur de la Chine.

battit avec des alternatives de succès et de revers. Seï-wa, 56^e daïri et souche de la dynastie actuelle des Djogouns, monta sur le trône à l'âge de 9 ans. C'est le premier exemple, dans l'histoire du Japon, d'un prince aussi jeune devenu daïri. Son grand-père fut nommé régent.

Il fallait une main ferme pour maintenir dans le devoir tous ces grands vassaux, turbulents et ambitieux, dont les querelles ne cessaient d'ensanglanter l'empire. Mais on dirait que plus la nécessité d'un gouvernement fort et énergique se faisait sentir, moins les daïris se montraient capables de gouverner. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner s'ils ont été dépouillés successivement de presque tout leur pouvoir. Le premier coup porté à leur autorité le fut, l'an 1180 de notre ère, lorsque Kiyo-Mori s'empara de la personne de Go-Ziro-Kawa no Fowoet, et le renferma dans une étroite prison. Ce prince malheureux appela à son secours Yori-Tomo qui le rétablit sur le trône ; il le nomma, par reconnaissance, général en chef de toutes les forces de l'empire en 1185, et *zeï-i-dai-djogoun*, ou grand général combattant les barbares, en 1192. Yori-Tomo fut le fondateur de la première des quatre dynasties des Djogouns.

Ki-Zan, 89^e daïri, ayant reçu une lettre insultante du chef mongol qui venait d'envahir la Chine, et n'ayant pas cru devoir y répondre, les Mongols, irrités, armèrent 900 vaisseaux pour envahir le Japon ; mais un typhon détruisit presque entièrement leur flotte en 1274. Une seconde expédition plus formidable, qu'ils entreprirent en 1281, n'eut pas un plus heureux succès, et leur armée qui montait à 180,000 hommes fut anéantie. Le successeur de Ki-Zan, Ga-ou-da, fut le premier daïri nommé par l'influence du *djogoun*. L'autorité du chef militaire allait donc en croissant, comme on le voit, et le joug sous lequel il tenait le daïri était déjà si pesant que Go-daï-go, 95^e daïri, fit plusieurs tentatives pour le secouer. Mais il s'attaquait à un pouvoir trop fortement établi pour réussir, et ses efforts n'aboutirent qu'à se faire déposer. Cependant il reconquit son trône, en 1334, avec le secours de Taka-ousi, que dans sa reconnaissance il nomma *djogoun*. La

désunion s'étant mise entre eux, le *djogoun* fit proclamer daïri Kwan-Mio, et il y eut ainsi deux empereurs. Ce fut là l'origine d'une guerre qui dura plus de 60 ans, et qui contribua encore à affaiblir l'autorité impériale. Aussi, depuis cette époque, on peut regarder les *djogouns* comme les véritables maîtres de l'empire. On aurait tort de croire cependant que les daïris ne jouissent plus d'aucune influence. Ils sont toujours regardés comme les seuls chefs de l'empire, comme les souverains légitimes, et, pour être exécutés, tous les ordres doivent se donner en leur nom et être signés par eux. Il leur serait impossible peut-être de renverser les *djogouns*, mais ils pourraient leur susciter de grands embarras, et la politique commande à ces derniers de les ménager. Tak-ousi partagea le gouvernement entre ses deux fils Yosi-Nori et Moto-Ousi. Il espérait qu'ils vivraient en paix et qu'ils travailleraient de concert à fortifier la nouvelle dynastie des *djogouns*; mais ce partage ne servit qu'à les armer l'un contre l'autre, et la guerre ne cessa, au bout de 231 ans, que par la destruction de la branche de Yosi-Nori.

Ce fut au milieu de ces discordes civiles que les Portugais abordèrent pour la première fois au Japon, en 1542. Ils y furent reçus avec hospitalité, et obtinrent sans difficulté la permission de fonder un établissement sur les côtes et de parcourir librement le pays. Le jésuite François-Xavier (*voy.*) en profita pour y répandre les semences du christianisme. « A cette époque (1551), disent les Annales japonaises, les vaisseaux des Nan-ban ou barbares du Sud commencèrent à venir au Japon, et la secte de Yeso s'y répandit. » Malheureusement, les missionnaires se montrèrent intolérants, avides de pouvoir, factieux, et ils attirèrent bientôt sur eux et sur leurs nombreux disciples les plus terribles persécutions.

La deuxième dynastie des *djogouns* venait d'être détruite au milieu des déchirements publics, et la troisième, celle de Fide-Yosi, avait hérité de son pouvoir. Fide-Yosi était d'une naissance obscure; mais ses talents et son courage intrépide lui ayant gagné l'affection de Nabou-

Naga, prince d'Owari, il s'était élevé aux premières dignités militaires et avait été nommé *djogoun*. En 1588, il prit le nom de Taïko, et, en 1592, il porta la guerre en Corée, « entreprise, disent les historiens japonais, qui répandit la gloire de notre nation dans toute la Chine. » Désireux d'assurer le gouvernement à son fils, Fide-Yori, il ne vit pas de meilleur moyen que de s'allier intimement à Ye-Yasou, le plus puissant des princes de l'empire et gouverneur général du Kwanto. Mais la paix qu'il avait donnée au Japon ne fut pas de longue durée, et après sa mort, arrivée en 1593, les luttes intestines recommencèrent. Ye-Yasou en profita pour s'emparer du pouvoir qu'il ambitionnait depuis longtemps. Il se fit nommer *djogoun* en 1603; puis attaqua et incendia, en 1615, le château d'Osaka. Fide-Yori fut obligé de fuir ou, selon d'autres, périt dans les flammes. Une fois maître de l'empire, Ye-Yasou ne s'appliqua plus qu'à assurer le pouvoir dans sa famille. Il sut mettre le daïri dans l'impossibilité de lui nuire et fit des réglemens si sages que l'empire épuisé put enfin respirer.

C'est à l'année 1600 que s'arrêtent les annales dont nous avons parlé plus haut. A l'exemple des Chinois, les Japonais ne publient aucun livre d'histoire sur la dynastie régnante, et la dynastie de Ye-Yasou ou Gonghin, nom qui lui fut donné après sa mort, occupe encore le trône. Cependant quelques voyageurs, surtout M. Titsingh, dans ses *Mémoires et anecdotes sur la dynastie régnante des Djogouns*, nous ont fait connaître quelques-uns des événements qui se sont passés au Japon depuis cette époque.

En 1637, les chrétiens d'Arima et de Sima-bara se révoltèrent; mais cette révolte fut promptement étouffée, et les Portugais furent bannis du royaume avec défense d'y rentrer sous peine de mort. Le gouvernement, décidé à extirper le christianisme, prit les mesures les plus terribles. En 1665, il établit dans toutes les villes et dans tous les villages des cours inquisitoriales chargées d'examiner la croyance des habitants, et, dans l'espace de 40 ans, les persécutions qu'il ordonna coûtèrent la vie à plus d'un mil-

lion d'hommes. De toutes les nations chrétiennes, les Hollandais sont les seuls qui, sur l'assurance formelle qu'ils ne professaient pas la même religion que les Portugais, ont obtenu la permission de continuer les relations commerciales qu'ils avaient établies en 1602 ; encore sont-ils soumis à la surveillance la plus sévère et leur est-il défendu, pour ainsi dire, de sortir de leur comptoir de Nangasaki. En 1792, les Russes ont essayé sans succès de prendre part au commerce de ce pays, et l'ambassade qu'y envoya, en 1804, l'empereur Alexandre fut obligée de se rembarquer presque à l'instant où elle posa le pied sur le sol du Japon. — On peut consulter sur l'histoire de ce pays, Kämpfer, *Histoire naturelle, civile et ecclésiastique de l'empire du Japon*, traduction française de Naudé, La Haye, 1729, 2 vol. in-fol., ou 1732, 3 vol. in-12 : l'ouvrage, primitivement allemand, fut publié d'abord en anglais, Londres, 1727, 2 vol. in-fol. ; Siebold, *Nippon archief*, etc., Leyde, 1832-1833, 2 broch. in-4° en hollandais, le *Voyage au Japon*, du même auteur, cité p. 266, etc., etc. E. H.-G.

JAQUES, JAQUERIE, voy. JACQUES, JACQUERIE.

JAQUIER. Suivant son acception primitive, ce nom ne devrait s'appliquer qu'à une seule espèce du genre *artocarpus*, appelée *tjaca* par les naturels du Malabar ; mais plusieurs botanistes modernes l'ont admis comme nom collectif de toutes les espèces congénères. Ces végétaux, justement célèbres à raison de leur utilité, appartiennent à la famille des urticées, et leurs caractères génériques peuvent se résumer comme suit : Fleurs monoïques, dépourvues de corolle, disposées en chatons ; fleurs mâles très serrées, mais non cohérentes, offrant un périanthe de 2 ou 3 folioles dressées et une seule étamine ; fleurs femelles très serrées, à périanthe tubuleux, cylindracé, prismatique vers le sommet ; ovaire 1-loculaire, 1-ovulé, à style latéral, saillant, terminé en stigmate indivisé ou bifide. Le fruit, en général très volumineux, et tuberculeux à la surface, est une sorte de baie charnue, composée de toutes les fleurs d'un chaton femelle ; ce

sont les périanthes de ces fleurs qui prennent beaucoup d'accroissement après la floraison, et qui finissent par s'entre-greffer ; les pistils deviennent des coques sèches, plongées dans la substance charnue du fruit, et contenant chacune une seule graine. Les jaquiers forment de grands arbres, tous indigènes dans la zone équatoriale. Leur écorce et leurs feuilles contiennent un suc laiteux très abondant ; les feuilles sont grandes, alternes, courtement pétiolées, le plus souvent lobées, enveloppées chacune, dans leur jeunesse, d'une paire de grandes stipules coriaces et caduques. Les jeunes chatons sont également recouverts chacun par 2 écailles semblables aux stipules. Les chatons des fleurs mâles sont en forme de massue ; ceux des fleurs femelles sont presque sphériques.

L'espèce la plus importante du genre est sans contredit l'*arbre à pain* ou *rimier* (*artocarpus incisa*, L.). C'est un arbre qui atteint une hauteur de 40 à 50 pieds, à tronc très gros, à branches nombreuses, horizontales, fragiles, formant une tête très ample et touffue. Les feuilles, longues de 2 à 3 pieds, sur 1 pied à 1 pied et demi de large, sont coriaces, ovales, rétrécies vers leur base, lisses en dessus, rudes en dessous, plus ou moins profondément découpées en 3 à 9 lobes pointus ; les feuilles des jeunes individus sont beaucoup moins grandes et en général très entières. Les chatons naissent solitaires aux aisselles des feuilles, vers l'extrémité des ramules ; ceux des fleurs mâles sont plus ou moins inclinés, et longs d'environ 6 pouces. Le fruit est ovale ou presque sphérique, d'un jaune verdâtre à l'extérieur, blanc en dedans, en général du volume de la tête d'un enfant, à surface tantôt aréolée, tantôt couverte de tubercules prismatiques très serrés (provenant du sommet des périanthes). Cette espèce croît spontanément aux Moluques, aux îles de la Sonde et dans tous les archipels de la Polynésie. Son fruit fournit aux habitants de ces contrées, pendant 8 mois consécutifs, une nourriture aussi saine qu'agréable. Ce fruit, plus ou moins gros, suivant les diverses variétés, mais qui excède rarement un diamètre de 8 pouces, consiste, avant la parfaite ma-

turité, en une chair blanche, ferme et un peu farineuse : c'est dans cet état qu'on le mange, soit cuit au four en guise de pain, soit bouilli, ou accommodé de diverses autres manières; sa saveur est comparable à celle du pain de farine de blé, avec un léger mélange de goût d'artichaut; les Polynésien le convertissent en une sorte de pâte fermentée, qui se conserve assez longtemps et à laquelle ils ont recours dans la saison où l'arbre à pain est dépourvu de fruits. Arrivé à maturité, le fruit de l'arbre à pain devient pulpeux, et d'une saveur douceâtre : alors il est malsain et purgatif. Les amandes que contient ce fruit sont du volume des châtaignes et servent aussi d'aliment. Avec l'écorce intérieure du tronc de ce végétal précieux, les habitants de la Polynésie confectionnent les étoffes dont ils s'habillent. Les feuilles sont assez grandes pour tenir lieu de nattes. Enfin, les chatons mâles desséchés s'emploient en guise d'amadou, et le suc laiteux qui abonde dans l'arbre sert à faire de la glu. Une variété très remarquable de l'arbre à pain est celle dont les fruits sont dépourvus d'amandes : cette variété est originaire de Taïti; elle a été introduite aux Antilles, en 1793, par le gouvernement anglais, et depuis, elle a été très répandue dans beaucoup d'autres contrées de l'Amérique équatoriale. On assure qu'il suffit de 2 ou de 3 de ces arbres pour fournir la subsistance à un homme durant toute l'année.

Une autre espèce, qui ne le cède guère à l'arbre à pain, sous le rapport de l'utilité, est le jaquier à feuilles entières (*artocarpus integrifolia*, L.; vulgairement *jaquier*, *jaque*, ou *jack*; le *tjaca* des habitants du Malabar), indigène de l'Inde et des archipels environnants, mais qui du reste est l'objet d'une culture très étendue dans toute l'Asie équatoriale. Le port de cette espèce ne diffère point de celui de l'arbre à pain, mais les feuilles des individus adultes sont constamment très entières et n'atteignent que 4 à 6 pouces de long; les feuilles des jeunes individus, au contraire, sont presque toujours partagées en 3 lobes. Les chatons naissent immédiatement du tronc et des grosses branches; ceux des fleurs mâles

ne sont point penchés. Le fruit est oblong, jaunâtre, à surface couverte de gros tubercules prismatiques, pointus, serrés; il atteint 12 à 30 pouces de long, sur 6 à 12 pouces de diamètre, et son poids varie de 10 à 80 livres. Certaines variétés de ce fruit paraissent jouir des mêmes qualités que le fruit de l'arbre à pain; mais il paraît qu'en général il ne plaît guère au goût des Européens, et qu'il n'est pas d'une digestion facile. Aux Antilles, où ce jaquier est comme naturalisé, on fait peu de cas de son fruit, tandis que les Malais en font leur principale nourriture durant une certaine saison. Les graines sont presque en forme de rein et du volume d'une muscade; elles constituent aussi une denrée très estimée en Asie, et qu'on dit valoir les meilleures châtaignes. Le bois de l'arbre, après avoir été exposé quelque temps à l'air, prend la couleur de l'acajou; dans l'Inde, on l'emploie à la menuiserie et à l'ébénisterie. Éd. Sp.

JARDIN, JARDINAGE. Le mot *jardin*, en vieux français *jard* ou *jars*, est comme l'anglais *garden*, l'allemand *Garten*, dérivé du latin *hortus*, ou peut-être d'une racine commune. Quant au *jardinage*, nous entendons sous ce terme l'art de tracer ou de créer des jardins et des parcs. Ce n'est pas du *jardinage* ordinaire, professionnel, que nous voulons parler ici, mais du *jardinage* en grand, architectonique; le lecteur consultera l'article **HORTICULTURE**, pour tout ce qui concerne la culture des potagers, des vergers, des parterres de fleurs, etc.

1^o *Coup d'œil historique.* D'après la remarque d'Horace Walpole*, le *jardinage* est un art qui a dû se joindre l'un des premiers à l'architecture. De bonne heure sans doute les hommes cherchaient à cultiver à proximité de leur demeure des fruits et des herbes potagères ou médicinales. Les célèbres jardins d'Alcinous (*voy.*), lorsqu'on veut bien les dépouiller du luxe de description poétique dont Homère (*Odyss.*, VII, 112-132) les a embellis, n'étaient à tout prendre qu'un jardin potager, avec quelques vignes, une haie vive et deux fontaines

(*) On sait qu'il publia, en 1771, l'*Histoire du goût moderne en jardinage*.

pour arroser le terrain. Quant aux jardins de Sémiramis (voy. BABYLONE), ils paraissent avoir été surchargés de statues, ornés de balustrades et de pavillons; Josèphe et Quinte-Curce prétendent que sur ces terrasses artificielles on trouvait une grande abondance d'arbres; mais Walpole révoque en doute cette assertion. Les *paradis* des Perses étaient probablement des vergers irréguliers, bien arrosés. L'Académie (voy.) d'Athènes, desséchée et plantée par Cimon et cruellement dévastée par Sylla, consistait en bosquets d'oliviers. Les auteurs romains qui nous parlent les premiers de jardinage et d'agriculture, Caton, Varron, Columelle (voy. ces noms et HORTICULTURE), ne mentionnent point encore des jardins comme objets de luxe. Ce fut probablement dans le style asiatique que Lucullus, ce Xerxès romain, fit construire sa demeure et tracer ses jardins. En thèse générale, les anciens comprenaient la nature d'une tout autre manière que nous : dans leur climat brûlant, il leur fallait de l'ombre et de l'eau avant tout. Ils affectionnaient les grottes ou nymphées, les portiques, les bains, tout ce qui peut donner de la fraîcheur et mettre à l'abri de la canicule. Quant à leurs jardins proprement dits, l'inspection des peintures trouvées à Herculanum en donne une idée : de modestes enclos, formés par des treillages ou des espaliers, ornés de vases, de fontaines, de caryatides, le tout bien symétriquement arrangé; c'est du goût hollandais*.

Dans les climats plus âpres, où la nature est moins prodigue de fruits et de fleurs, l'usage de faire servir les murs d'un enclos à protéger des espaliers apparaît comme une ressource toute naturelle. Cet usage une fois adopté, et l'art suppléant ainsi à la nature, il n'y avait plus qu'un pas à faire pour exclure la nature à force d'art. Les fontaines, qui, dans le principe, servaient à l'irrigation d'un enclos, furent bientôt surchargées d'ornements; les canaux emprisonnèrent les ruisseaux; le ciseau mutila les arbres; les parterres furent brodés comme une

(*) Dans la *villa* Laurentine de Plin, une place d'exercice était entourée de buis et de romarin; sa *villa*, à Tusculum, contenait du buis taillé.

robe de cérémonie; les balustrades et les escaliers remplacèrent la pente naturelle du terrain; le compas et l'équerre prirent, en un mot, la place des instruments d'horticulture. Plus de jardin royal qui pût échapper au quinconce et à l'étoile. Les troubadours déjà parlent de jardins symétriques; la symétrie prévalut dans les villas de l'Italie et dans les jardins de la France. Le Nôtre (voy.), on le sait, fut le coryphée de ce goût classique; et il faut convenir, n'en déplaise à l'anglomanie, qu'il a tiré un parti merveilleux de la ligne droite.

Les jardins de Versailles (voy.) sont à l'unisson de ce palais somptueux; la grandeur imposante de l'ensemble n'admet point le reproche de la monotonie; ces terrasses immenses, ces allées spacieuses sont comme le prolongement des vestibules, des galeries, des salons de la demeure royale. Ces fontaines, ces jets d'eau mythologiques étaient seuls dignes de lancer leurs gerbes imposantes aux pieds d'une cour qui se croyait pour ainsi dire l'Olympe de la France et de l'Europe entière. Le système de Le Nôtre fut adopté dans toutes les capitales ou résidences. Mais on l'exagéra : on multiplia les allées droites et monotones, les parterres chantournés, les bosquets découpés en pompons. La Hollande surtout imita la France d'une manière maladroite; on tourmenta, on taillada les arbres et les haies de cent façons bizarres, et les figures en bois peint masquèrent bientôt la verdure. Avec Guillaume III, le goût hollandais passa en Angleterre.

Ce triomphe pourtant devait être de courte durée. L'Angleterre préparait la réforme du jardinage, qu'elle avait soigné de toute ancienneté. Hentzner assure que le premier parc fut celui de Woodstock : c'est là que la légende avait placé le *bower* ou le *labyrinthe*, séjour de la belle Rosemonde (voy. HENRI II). Milton, dans sa description de l'Éden, devance pour ainsi dire le jardinage moderne; dans ses voyages, il n'avait rien pu voir qui approchât de cette divine scénerie : son imagination lui suffit pour créer le paradis, ce beau parc primitif. Voy. ÉDEN.

Les *parcs*, voilà le jardinage moderne!

Qu'est-ce qu'un parc bien compris? Un jardin prolongé, ou une forêt restreinte. Pour créer un parc, il s'agit d'imiter le paysage dans le jardin, d'abattre les murs et de les remplacer par des fossés. Ce grand pas fut fait par Kent et par Browne.

Le Nôtre avait encore dessiné Greenwich-Park et Saint-James-Park; après lui, Temple s'était fait l'avocat du goût chinois, ce produit du caprice et de l'afféterie. Loudon et Wise avaient poussé le mauvais goût plus loin encore : les jardins s'étaient remplis de monstres, de géants, de nains taillés dans le buis, l'if ou le sureau; l'absurdité avait atteint son point culminant. Bridgman marque une époque de transition : il bannit les *arbres sculptés*, et se borne à employer des allées droites, des haies taillées pour la ligne droite; il emploie déjà des massifs de chêne; dans le jardin de Richmond, il admet à côté des lignes droites quelque apparence de forêts et des champs cultivés.

Enfin apparut Kent, le bon génie du jardinage, hardi comme l'est tout novateur; il vint avec son imagination de peintre. Il franchit les fossés, et vit que la campagne entière était un vaste jardin; il remarqua le délicieux contraste des collines et des vallons, la beauté des pentes douces, le jeu de la lumière autour des vieux troncs; il s'aperçut que les bouquets d'arbres, jetés sur une éminence, la couronnaient comme un diadème. Il recourut aux grands principes de la perspective : une plaine était-elle trop étendue, il en brisait l'uniformité par quelques bouquets de verdure; il cachait par d'épais massifs les échappées de vue trop monotones; en ménageant au promeneur d'adroites surprises, il rendait plus ravissante encore une position déjà brillante; le côté désert d'une campagne lui servait à mettre en relief la portion favorisée. Ainsi Kent réalisait les compositions des plus admirables peintres paysagistes. Il se servait aussi de l'architecture pour animer ses horizons; c'est même là un reproche qu'on fait à son beau talent : les temples, les obélisques, les ruines surchargèrent les jardins. En un mot, comme beaucoup de réfor-

mateurs, Kent ne sut pas se renfermer dans de justes limites : dans Kensington-Garden, il planta jusqu'à des arbres morts, parce qu'on en trouve dans la nature. Mais comme ces défauts s'effacent dans l'ensemble de ses grandes compositions! Comme il a été bien conseillé par Pope qui, dans son petit jardin de Twickenham, avait déjà réalisé en miniature les plans gigantesques de son ami! Comme sous les mains de Kent le paysage était, non pas transformé, mais châtié, mais poli! Comme il savait se servir de l'eau pour embellir la campagne! Plus de canaux, de bassins, de cascades bondissant sur des degrés de marbre! Suivez le cours de ce ruisseau : il est caché par intervalles dans des touffes d'arbres pour reparaître plus brillant; les bords sont adoucis sans que leur irrégularité première se trouve effacée. Voyez cette forêt : Kent s'est borné à en éclaircir les abords, pour amener insensiblement le promeneur dans l'obscurité plus complète des ombrages séculaires. Kent, en un mot, n'a été que le collaborateur de la nature elle-même, et c'est là ce qui constitue son mérite.

Que, du reste, la réforme n'ait été poussée trop loin, c'est ce qu'on ne saurait nier. Les imitateurs, en haine de la ligne droite, tombèrent dans l'exagération de la ligne courbe et du crochu.

Mais Browne suivit les traces de Kent d'une manière large et grandiose*. Vers 1804, Payne Knight et sir Uredale-Price fondent une école plus simple; Repton suit leurs traces. Les temples, les obélisques, toute architecture inutile disparaît; les vallées, les monts, les bois conservent leur forme première. La France et l'Allemagne avaient d'abord imité maladroitement le *landscape gardening* ou jardin paysager de l'Angleterre, et ne s'étaient guère douté que rien n'est moins naturel que l'imitation des ouvrages de la nature sur une échelle trop rétrécie. Aujourd'hui, l'on peut affirmer qu'en général on suit des principes sensés dans l'art du jardinage. Jamais on n'a mieux su tirer parti d'un terrain donné; jamais le sentiment du pittoresque n'a été aussi

(*) Nous reviendrons plus loin sur Blenheim, la création de Browne.

universellement répandu dans toutes les classes de la société.

Le jardinage a pris rang parmi les arts libéraux : ce sont les principes de cet art, qui n'est plus confiné dans une localité étroite, que nous allons développer.

2^o *Principes du jardinage* ou de l'art de créer les jardins et les parcs. La tâche du jardinier-artiste, mis en présence d'une localité donnée, consiste à en faire ressortir les agréments et les avantages, à en dissimuler les défauts. Ses matériaux sont ou *naturels* ou *artificiels*.

Commençons par les premiers : ce sont, d'abord le terrain lui-même et ensuite les bois, l'eau et les rochers.

Quant au *terrain*, qu'il soit onduleux, brisé, accidenté, montagneux ou plat, jamais l'artiste ne doit tenter de bouleverser son caractère primitif : c'est une absurdité, par exemple, que de prétendre créer une montagne dans une plaine. Il faut en agir prudemment même avec les plus légers accidents de terrain, avant de rien démolir. Desséchez toutefois les marais, ou recouvrez-les d'eau ; cachez par des forêts les terrains heurtés, brisés ; mais voilà tout ce qu'il y a à faire quant au terrain.

Dans toute plantation se trouvent nécessairement ou des *bois*, ou des *bosquets*, ou des *massifs de verdure*. Un terrain couvert de bois est toujours beau, soit qu'on l'aperçoive, du fond d'une vallée, couronnant une éminence, ou suspendu sur le flanc d'un coteau, soit qu'on le domine sur une hauteur. La première situation est toutefois préférable ; car, dans ce cas, les arbres terminent l'horizon, au lieu que vue d'en haut, une forêt n'occupe ordinairement qu'une partie de la scène. Le jardinier-artiste saura mêler la verdure d'une manière judicieuse ; les ombres diverses forment autant de teintes, qui, dans un mouvement ondulatoire, produisent des effets ravissants : il faut donc grouper des arbres de formes différentes. Rien de plus facile lorsqu'on plante un bois. Travaillez-vous, au contraire, sur un bois déjà vieux, il se rencontre toujours des portions que la main de l'homme peut ou éclaircir ou épaissir. Souvent deux ou trois arbres coupés à propos produisent des changements notables.

Encyclop. d. G. d. M. Tome XV.

Le caractère dominant d'une forêt, d'un bois, c'est la grandeur. Il s'agit donc de prévenir l'excès de ce caractère, de diversifier une étendue trop uniforme, mais sans prodiguer les contrastes. L'unité sans uniformité est essentielle à la grandeur. Graduez donc avec adresse, et sur des espaces larges, les transitions d'une masse d'arbres à une autre.

Supposons au contraire un terrain fort accidenté. Ici, il faut, par des contrastes heurtés, marquer l'inégalité du sol ; c'est la rudesse, non la grandeur, qui doit prévaloir ; il faut séparer, non unir. Couvrez d'une verdure sombre les bas-fonds ; qu'une montée abrupte soit indiquée par des arbres sveltes et élancés ; qu'une ligne étroite d'arbres à forme conique dessine les crêtes aiguës. Sur les flancs d'un coteau, un bois formé par des arbres clair-semés, ne produit point un effet agréable : la perspective (*voy.*) rapproche trop ces arbres et leur fait perdre leur beauté individuelle, sans leur donner la beauté inhérente à un bois touffu. Par la raison inverse, vu d'en haut, un bois clair-semé est souvent d'une grande élégance.

Les contours d'un bois doivent être ménagés avec art. Il faut avant tout de l'irrégularité, des angulosités ; point de lignes droites, ni de spirales ; mais des saillies, des rentrées : par là, une vaste forêt semble agrandie encore ; et, par le même moyen, un bois d'une médiocre étendue dissimule sa pauvreté.

Si la grandeur forme le caractère de la forêt, du bois, la beauté doit être celui du bosquet. Ici, il faut que chaque arbre soit élégant ; le bosquet admet une grande variété dans la disposition des arbres, mais ne tient point au contraste de la verdure et des formes. C'est au fond des bosquets que la châtelaine, le poète, le promeneur désœuvré viennent porter leurs molles rêveries ; que le bosquet leur offre donc des points de repos ! Pratiquez dans tel endroit de larges trouées ; que sur d'autres points les plantations soient assez épaisses pour empêcher le regard indiscret de plonger dans leurs profondeurs ou de deviner les mystères qu'elles recèlent.

Les massifs ou les bouquets d'arbres sont tantôt indépendants, tantôt en corrélation avec des bois plus considérables.

Isolés, ils servent à rompre l'uniformité d'une ligne droite, ou à couronner une éminence. Jetez des bouquets d'arbres sur le promontoire d'un lac ou d'une rivière : c'est un point de mire charmant; la position relève ce bouquet, qui se dessine nettement sur le ciel ou sur l'eau. Sur la lisière d'un bois, des bouquets d'arbres rompent la ligne uniforme; mais toujours faut-il qu'ils se subordonnent aux grandes lignes.

Quant aux *eaux*, l'artiste en peut tirer un immense parti.

Pour former un *lac*, il faut de l'étendue; mais, dans son étendue même, le lac doit offrir à l'œil des points de repos. L'Océan rachète à peine par son caractère grandiose la fatigue que cause l'infini. Un lac, même artificiel, peut être trop grand, car dans les formes tout est relatif. Cachez un rivage plat par des forêts; placez-y quelque fabrique (*voy.*) saillante. Une pièce d'eau est-elle démesurément longue? rapprochez les points extrêmes, en leur donnant de l'importance. Il n'est point nécessaire que la scène entière du lac se présente à la fois à votre vue : cachez par un bois ou par une éminence l'une des extrémités; l'imagination se promènera à son aise sur la portion inconnue. Les îlots font toujours bien dans un lac : ils laissent deviner derrière eux un grand espace, et reculent dans un poétique lointain le rivage, qu'on aperçoit en perspective à travers leur verdure.

Une *rivière*, dans un parc, réclame un certain nombre d'accessoires : il faut que les édifices, les plantations abondent sur ses bords et se mirent dans ses ondes. La rivière servira de lien même aux objets les plus disparates. En face de Blenheim (*voy.* MARLBOROUGH) se trouvait une vallée large, profonde, qui séparait d'une manière abrupte le château d'avec les plantations. Un pont jeté sur le vide eût été une chose absurde. Que fait l'artiste? il amène de l'eau dans la partie la plus profonde de la vallée, et le pont se trouve motivé; les côtes du vallon forment dès lors les rives hardies d'une noble rivière, qui semble sortir d'un bois épais, s'élargir tout à coup, et embrasser un îlot, que décorent les plus beaux arbres*.

(*) Le château de Blenheim est lui-même un

L'eau peut produire de beaux effets, même dans une localité séquestrée et solitaire; sans frapper les yeux de loin, elle peut envelopper d'ombre, prêter un charme exquis, à quelque coin reculé d'un parc. Lorsqu'une rivière traverse et coupe en deux un seul et même bois, elle doit avoir l'air de glisser, de tourner et retourner sur elle-même. Un médiocre cours d'eau doit toujours être conduit à travers une forêt. Il faut cacher les ruisseaux et les sources; leur caractère c'est la vivacité : qu'ils se promènent donc, en murmurant sur les cailloux, dans le silence des bois; que des arbres d'une taille modeste y baignent leurs pieds; qu'une vallée séquestrée ne laisse rien perdre du bruit mélodieux qui s'échappe de leurs bords. Capricieux et mobile, le ruisseau peut hardiment changer de cours, serpenter, et dans un espace médiocre tantôt se rétrécir, tantôt prendre librement ses ébats; l'extravagance lui sied à merveille. S'il forme une chute d'eau, qu'il sache borner ses prétentions; le tumulte d'une cascade appartient de droit aux fleuves larges et profonds.

L'artiste enfin peut trouver sous sa main des *rochers*. Les rochers se plient difficilement à la volonté de l'homme; toutefois il peut les tapisser de verdure, s'ils sont nus et arides. Des plantes grimpantes, tels que le lierre, la vigne sauvage, attacheront leurs feuilles parasites sur le flanc ou la sommité des rocs. Quelque grotte facilement abordable, et à l'abri des inclemences de l'air, fournira un point de repos à l'œil et à l'imagination. S'il y a de l'eau dans le creux du rocher, un moulin ne sera peut-être pas déplacé dans cette solitude. Quelque sentier, qui semble frayé lentement par le pied des hommes; quelques chèvres broutant sur le bord des précipices, rattacheront ces localités à un voisinage plus riant.

Dans les rochers d'un parc, il faut avant tout de la grandeur. Toute forme mince, superbe édifice. Quelques défauts d'architecture ne lui ôtent point son caractère d'habitation princière et de monument de la reconnaissance nationale. Tout est grand autour de Blenheim; mais aucun vide n'apparaît dans ce vaste espace, tant chaque partie est bien traitée. La plaine est étendue, la vallée large, la forêt profonde, et la rivière, dans sa course longue et variée, semble clore ce magnifique ensemble.

grêle, grotesque doit être sévèrement rejetée. Ici, l'art peut venir en aide à la nature : il peut agrandir les quartiers de roc, en détruisant les broussailles qui en déguisent la dimension, en insérant de la verdure dans les interstices étroits, de manière à les cacher, en couvrant de bois la partie supérieure, etc.

Il est rare de trouver dans un espace limité des rochers plus variés, plus pittoresques qu'à Morfontaine (Mortefontaine), en France, qu'à Dovedale, en Angleterre.

Le terrain, les eaux, les bois, les rochers, tels sont donc les matériaux naturels dont l'artiste-jardinier doit tirer le meilleur parti possible; mais il existe encore des *accessoires artificiels* qui réclament de nous quelque mention.

Les *haies*, qui dérobent la vue de la campagne, sont tombées en désuétude. On emploie des haies cachées : c'est à la vérité une déception; mais la nature elle-même nous en donne la première idée. Vous voyez de loin des troupeaux qui semblent paître dans la même prairie : vous approchez.... un ruisseau profond ou une rivière encaissée les sépare. Quelquefois les palissades, peintes en vert invisible, servent de clôture; mais le fond du paysage changeant avec la saison, l'œil finit toujours par s'apercevoir de la déception.

Les *chemins* et les *sentiers* sont rarement admissibles en ligne droite. Point de règle générale néanmoins; la nature du terrain fait loi. Jamais les sentiers tracés par les nègres, les Indiens ou les bêtes fauves, ne sont en ligne droite. La *route*, nécessaire quelquefois pour faciliter les abords de l'habitation, ne sert d'autres fois que comme but de promenade à cheval ou en voiture. Autant que possible, l'artiste fera servir la route à deux fins. Une route nécessaire peut être tracée en ligne plus directe qu'une route qui ne servirait qu'à la promenade. Étudiez à cet effet les routes naturelles sur les bruyères, dans les bois et les plaines sans culture. Point de *pont* sans nécessité absolue! Que vos ponts soient simples et solides. Dirigez la route de telle manière qu'ils apparaissent à leur avantage. Dans un paysage rustique, solitaire, le pont en

bois, avec une seule rampe, est d'un effet agréable. Dans un parc d'apparat, au contraire, le pont admet tous les genres d'ornements avoués par une architecture éclairée.

Les *sièges* offrent des repos nécessaires, et servent pour la conversation ou pour les points de vue. Dans la partie boisée, sauvage, d'un parc, de simples troncs non équarris, sans trace de la main du charpentier ou du menuisier, remplissent le but : la hache du bûcheron semble les avoir jetés là. Dans les parcs soignés, ornés et coquets, le banc coloré, quelquefois la gloriette, se trouve bien à sa place.

Nous arrivons aux *fabriques* de tout genre jetées dans un parc, sans usage spécial, ou tout au plus pour offrir un refuge contre le mauvais temps, contre une averse, une bourrasque. Comme points de vue, les fabriques sont destinées à rompre l'uniformité d'un paysage, à lui imprimer un cachet particulier ou à l'embellir. Il ne s'ensuit pas que chaque partie d'un parc réclame une fabrique. Mais supposons une vaste bruyère, un bas-fond marécageux, triste, une plaine continue : là, quelque fabrique devient presque nécessaire. Quelquefois un cottage avec un bouquet d'arbres peut remplir ce but. L'imitation de quelque ancien monument celtique fait bon effet en pareil lieu.

Dans un parc soigné, toute espèce d'architecture, depuis le temple grec jusqu'à la pagode chinoise, est admissible; mais gardez-vous de l'encombrement! c'est une ostentation commune que celle des fabriques. Cachez-les dans les bois, ou du moins appuyez-les sur un fond d'arbres, et qu'elles soient en harmonie avec le paysage. Une situation élevée est presque toujours favorable : c'est alors le couronnement d'un point, d'un sommet; mais si le dos d'une élévation se prolonge, l'édifice posé sur la crête apparaît nu et isolé. L'excellence d'une fabrique consiste à produire une impression instantanée : le style de l'ensemble, voilà l'important; mais les détails tiennent de l'afféterie ou de l'enfantillage, par exemple : des têtes de mort dans un ermitage, des figures grotesques dans un temple de Bacchus. D'un autre côté, ne déguisez ja-

mais l'usage réel des fabriques: une grange cachée sous l'apparence d'une église de village, une ferme figurant un château, sont des objets passablement ridicules.

Les *ruines* forment une classe de fabriques à part. Toute ruine amène à réfléchir sur la destination primitive de l'édifice; que toutes les parties d'une ruine, même factice, soient donc nettement caractérisées. Quant à nous, nous n'aimons guère les ruines factices: l'imagination n'en est point affectée. Mais partout où des ruines réelles, historiques, se trouvent encadrées dans l'ensemble d'un parc ou d'un paysage, transformé en vaste jardin, leur effet ne saurait être douteux*.

Il est d'autres fabriques qui ont une destination spéciale: telles sont, par exemple, la *maison de chasse*, et le *cottage* ou la *ferme élégante*. Quant à la première, l'art ne doit guère intervenir. Le style d'une maison de chasse doit être d'une mâle simplicité. S'il faut de la verdure dans les environs, que ce soit une verdure forte, celle du buis, du sureau, du chêne, du hêtre. L'architecture des écuries, du chenil, doit être simple comme celle de la maison de chasse. Le cottage**, sans être vulgaire, ne doit point être d'une élégance recherchée; rien d'exotique dans les fleurs et les buissons; pas de gazon (*voy.*) plombé au rouleau! l'utile prévaudra; les bâtiments voisins relèveront tous de l'économie rurale; car le cottage n'est qu'une ferme mieux soignée.

Mais le centre du système c'est l'*habitation du maître*; tout doit converger vers ce foyer. Les environs de la résidence du propriétaire, qu'elle s'appelle *maison* ou *château*, porteront plus ou moins l'empreinte de l'art; puis, par des gradations insensibles, l'artiste vous amènera aux extrémités du parc, où règneront la nature et le hasard. En général, il faut arriver à ce château par une ligne courbe, à travers des fonds de pâturages; sur les côtés du château se trouveront des allées bien sablées; plus loin, le gazon velouté,

(*) Les bornes de cet article nous défendent d'entrer en de plus amples détails. Nous ne rappellerons qu'en passant le vieux château de Bade, qui couronne si pittoresquement l'ensemble de son gracieux paysage. *Voy. BADE et FORÊT-NOIRE.*

(**) *Cot, cottage*, sont des mots anglais qui signifient cabaue, chaumière.

délicatement tondue, roulée, puis les bouquets d'arbres de l'enclos, puis les prairies qui seront un pâturage; enfin les alentours extérieurs, qui entreront pour beaucoup dans les plans de l'artiste. Il y a une raison bien simple à donner pour cet arrangement: l'œil distingue les détails du premier plan, il confond ceux des derniers. Les approches d'un château feront autant que possible ressortir la physionomie générale de la localité. Puis, l'architecte prévoyant saura établir une corrélation entre la vue dont on jouit de l'intérieur des appartements et la destination de ces pièces. La vue du salon, par exemple, donnera sur ce que les Anglais appellent *pleasure-ground*, sur la partie embellie du parc. Enfin, une propriété doit-elle servir de résidence à une famille pendant toute l'année, il faut en réserver une portion pour les belles journées d'hiver. Abritez cette localité de prédilection contre la bise, et sacrifiez même les principes du beau à cette jouissance; ne craignez pas le mépris jeté sur les allées et les haies droites; elles sont nécessaires en pareille occurrence. La serre-chaude confortable et le potager se trouveront convenablement placés dans le voisinage. Ainsi l'artiste habile saura respecter le vieux précepte d'Horace: *Utile dulci*.

Volontiers, si les bornes de ce travail nous le permettaient, nous ferions passer sous les yeux du lecteur une série de ces beaux parcs anglais, où les principes que nous venons d'énumérer ont été réalisés avec plus ou moins de succès; volontiers, nous suivrions le prince Pukler-Muskau (*voy.*), qui a décrit (*Briefe eines Verstorbenen*) avec tant de vivacité et des couleurs si pittoresques les merveilles de Warwick-Castle, de Blenheim, de Persfield, et de tant d'autres demeures aristocratiques de l'Angleterre; volontiers, nous ferions contraster avec ces créations romantiques de l'art moderne les splendides et classiques villas de l'Italie, ces palais de marbre, ombragés par des pins, encadrés de lauriers et de cyprès, ces résidences vraiment royales des d'Este, des Farnèse, des Borghèse, des Pamfili, des Albani, où le Tasse et l'Arioste ont crayonné leurs vers immortels, où Winc-

kelmann adorait les dieux et les héros de l'antiquité; volontiers nous le placerions au milieu des merveilles de Le Nôtre en France* et ailleurs... Puis, nous dirigeant vers le Nord, nous traverserions ces admirables promenades, ces parcs publics, qui, aux portes de presque toutes les capitales de l'Allemagne, offrent aux humbles bourgeois et aux prolétaires des ombrages et des eaux aussi riches que les parcs réservés de l'aristocratique Angleterre; enfin, nous terminerions notre course dans les riantes îles de la Néva, dans les jardins de Tsarskoïé-Célo (voy.) et de Pavlofsk, où pour la dernière fois, sur les confins du pôle, la nature et l'art ont uni leurs efforts pour procurer aux habitants disgraciés de ce climat boréal des jouissances d'autant mieux appréciées qu'elles sont plus fugitives.

Les jardins ont inspiré un grand nombre de poètes. Tout le monde connaît le poème didactique sous ce titre qui fut la première création originale de Delille. Wattelet, Marnesia, ont également chanté les jardins. En anglais, ils l'ont été par Mason.

Les principaux ouvrages à consulter sont, en français : *Description des nouveaux jardins de la France*, par M. de Laborde, Paris, 1808-1814; de Viart, *Le Jardiniste moderne*, Paris, 1827, in-12; *L'art de créer les jardins, contenant les préceptes généraux de cet art, etc., par des exemples choisis dans les jardins les plus célèbres de France et d'Angleterre*, par Vergnaud, Paris, 1839, avec 24 plans; en allemand, Hirschfeld, *Théorie du jardinage*, Leipzig, 1779, 5 vol. in-4° avec gravures, ouvrage capital; Dietrich, *Manuel de l'art du jardinage*, Giessen, 1815. La littérature anglaise est également riche en ouvrages sur cette matière, et c'est à l'une de ses Encyclopédies que nous avons emprunté le fond du présent article. L. S.

JARDIN DES PLANTES et JAR-

(*) Parmi les jardins ou parcs célèbres de France, on pourrait citer encore, outre ceux des Tuileries et du Luxembourg, dont il sera question à l'art. JARDINS PUBLICS, Versailles, les Trianon, Chantilly, Ermenonville (voy. ces noms), le Rincy, Morfontaine, Monceaux à Paris, Compiègne (voy.), Moulin-Joly, et diverses autres résidences de la noblesse française souvent nommées dans ses annales. S.

DINS BOTANIKES en général, voy. BOTANIKES et MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

JARDINS PUBLICS. Sous cette dénomination commune se trouvent compris deux sortes de jardins ouverts au public : les uns offrant seulement le plaisir gratuit de la promenade; les autres y joignant, moyennant une rétribution, l'attrait de divers spectacles, jeux et amusements.

L'antiquité connut la première espèce de jardins publics, mais ils y furent en petit nombre, et réservés uniquement à de grandes cités. La civilisation moderne les a multipliés parmi nous, et en a doté beaucoup de villes, même peu considérables. On en a souvent senti l'utilité, on pourrait dire la nécessité hygiénique, dans ces vastes capitales dont la population entassée a tant de besoin d'aller respirer un air plus pur, plus vivifiant que celui de ses rues.

Paris possède quatre jardins publics, dont nous dirons quelques mots.

Celui des *Tuileries* a toujours été le jardin aristocratique par excellence. Dans l'ancien régime, on n'y pouvait entrer qu'avec l'épée au côté et la bourse aux cheveux. La consigne, aujourd'hui moins rigoureuse, ne l'interdit qu'aux vestes, aux casquettes, et, quant aux femmes, à la coiffure négligée du matin. C'est, dans les beaux jours, le lieu de réunion de la *fashion* parisienne; mais seulement dans les allées voisines de la rue de Rivoli. Toute la partie du côté de la Seine est une sorte de Thébàide abandonnée aux rêveurs et aux provinciaux.

Le jardin du *Luxembourg* est surtout fréquenté par les jeunes gens de nos écoles de droit et de médecine, qui en sont voisins. Quant au jardin des *Plantes*, sa physionomie sérieuse et sévère est bien en harmonie avec celle de ses rares habitués; elle s'anime toutefois à certaines heures par l'arrivée des curieux qu'y attire sa ménagerie.

Le jardin du *Palais-Royal* est le moins grand des quatre, et celui qui mérite le moins ce nom; les arbres y manquent d'espace et de sève, le sol d'ombrage, et l'air de fraîcheur. Aussi, quoiqu'il ait été épuré par l'exclusion de certaines promeneuses, ne le regarde-t-on guère que comme

un lieu de rendez-vous, ou de passage.

A l'étranger, les jardins publics renommés sont : *Hyde-park* et *Regents-park* à Londres; le *Prado* à Madrid; le *Prater* et l'*Augarten* de Vienne; l'*Augarten* et la *Wilhelmshöhe* de Cassel, le parc du château royal de Stuttgart, le *Thiergarten* de Berlin, le *Jardin d'été* de Saint-Pétersbourg, connu par sa magnifique grille, les boulevards et le *jardin d'Alexandre* de Moscou, etc., etc.

Parlons maintenant d'une autre espèce de jardins publics, celle qui n'est accessible qu'au public payant.

Ces derniers sont chez nous, comme beaucoup d'autres choses, une importation britannique. Vers le milieu du dernier siècle, on avait baptisé à Londres du nom de *Vauxhall* un établissement composé de la réunion d'un café, d'une salle de bal et d'un jardin dans lequel étaient placés divers jeux d'exercice, où l'on tirait, en outre, de temps en temps, des feux d'artifice. Un nommé Torré, qui avait déjà exploité à Paris ces derniers genres de spectacles, y ouvrit, en 1770, à l'imitation de Londres, un *Vauxhall*, situé sur le boulevard du Temple. L'emplacement en était peu spacieux : l'année suivante, on vit apparaître, au bout des Champs-Élysées (*voy.*) un bâtiment et un jardin, plus vastes, sous le nom de *Colisée*, emprunté à l'un des monuments de Rome. Torré vint y déployer toute sa science pyrotechnique ; on y fit entendre, dans des concerts, les plus célèbres cantatrices de l'époque, tandis que les plus fameuses courtisanes venaient en orner les bals. Cependant le *Colisée* (*voy.*) n'eut qu'un succès momentané, et sa ruine fut bien plus rapide que celle de l'édifice dont on lui avait donné le nom.

Une tentative plus heureuse en ce genre eut lieu à la fin du règne de la Terreur, à cette époque où, rentré dans la vie paisible, on semblait ne pouvoir se dédommager de ses angoisses par trop de jouissances. Le beau jardin que s'était créé, dans la rue Saint-Lazare, le fermier général Boutin, devint un jardin public que ses fondateurs appelèrent *Tivoli*. On y donna des fêtes, où les charmes du local, l'éclat des illuminations et des feux d'artifice, les ascensions aérostatiques, en

un mot, mille plaisirs variés attirèrent bientôt tout Paris. La renommée de ce lieu de délices ne se renferma pas dans la capitale, et chaque ville des départements voulut avoir son *Tivoli*.

A Paris surtout, les imitations furent nombreuses, sans pouvoir néanmoins devenir des concurrences. Les jardins publics de l'*Élysée*, d'*Idalie*, de *Paphos*, etc., etc. (car la mythologie était encore en honneur), mentirent bientôt à leur titre en devenant *déserts*, et se fermèrent après avoir ruiné successivement d'aventureux entrepreneurs.

Une nouvelle importation de l'étranger, celle des montagnes russes (*voy.*), procura quelques lueurs de prospérité à d'autres jardins ouverts aux curieux ; par exemple, à celui de *Beaujon*. Mais cette vogue dura peu ; l'accroissement du goût de nos citadins pour leurs campagnes ou celles de leurs amis, et principalement l'inconstance de la température de notre climat seront toujours de grands obstacles à la réussite de pareilles entreprises. Après avoir cédé déjà une première fois son terrain, *Tivoli* même est encore menacé de voir remplacer ses frais ombrages par de productives maisons.

Deux jardins publics en possession d'attirer des classes moins relevées de la société, paraissent plus certains de leur être conservés ; situés à des extrémités opposées de la capitale, ce sont ceux de la *Grande-Chaumière* du Mont-Parnasse, et de l'*Élysée* de Montmartre : l'un si chéri des étudiants et des grisettes ; l'autre adopté surtout par ces francs et intrépides danseurs des deux sexes, qui rougiraient de ralentir la valse, ou de *marcher* la contredanse. M. O.

JARGON, sorte de langage, ne se prend jamais qu'en mauvaise part. On a dit anciennement *gergon*, que Covarruvias dérive de *græcum*, dans le sens de ce dicton des temps de barbarie : *Græcum est, non legitur*. Ménage le fait venir de *barbaricus* de cette manière : *barbaricus, baricus, varicus, guaricus, guarcus, guarco, jargon, gergon*. Ferrari fait justice de cette opinion. De toutes les étymologies (et l'une d'elles est tirée du calendrier des Hébreux !), la plus simple et la plus probable est celle de Bo-

rel, qui fait dériver jargon de *jar* (mâle de l'oie), lequel vient peut-être de *garrío*. En effet, la première signification de jargon, c'est le caquetage, le bruit des oiseaux. Pour nous, cette sorte de langage est inintelligible : de là le sens métaphorique de jargon pour un langage informe, obscur, qui n'est point compris de tous. Molière dit dans *Les Femmes savantes* :

Tout ce que vous prêchez est, je crois, bel et bon ;

Mais je ne saurais, moi, parler votre jargon.

Et Condillac : « La langue de la philosophie n'a été qu'un *jargon* pendant plusieurs siècles. » Certains tours de phrase usités par certaines sociétés, un emploi des mots à elles particulier, une affectation à relever des idées mesquines par des expressions recherchées, forment un véritable jargon. C'était un jargon que le langage des *Précieuses*, et le style de quelques écrivains modernes n'est pas autre chose. Le vide des idées passe dans le monde à la faveur de cette sorte de ramage, et personne ne se méprend au sens de ces expressions : *le jargon des coquettes*, *le jargon de la société*.

Quand on a traité de jargons des idiomes inférieurs aux langues-mères, et surtout les patois (*voy.*) des populations illettrées, on a méconnu la valeur réelle de ces idiomes et de ces patois. Les nomenclatures scientifiques, dont il faut bien reconnaître la nécessité pour une foule de notions positives, mériteraient à plus juste titre cette dénomination dédaigneuse. Elles sont barbares pour qui les rapproche de la langue vulgaire. M. Ch. Nodier l'a fait sentir d'une façon piquante dans ses *Notions de linguistique*. Il cite ces fleurs appelées par les jeunes filles de son village *plus je vous vois, plus je vous aime*, et généralement *les yeux de la Sainte-Vierge*. « Il n'y a rien, dit-il, qui peigne mieux à l'esprit la tendresse d'un œil bleu et le charme irrésistible d'un doux regard. Le faiseur de nomenclatures ne s'est pas occupé de tout cela. Frappé d'une conformation particulière de la feuille et d'un aspect ou d'une propriété médicale de la graine, qui sont également équivoques, il a appelé notre plante la *myosote scorpioïde*. Vous me direz que *myosote scorpioïde* ne sont pas des mots

français, et je n'ai certainement pas l'intention de prouver autre chose : ce sont des mots grecs ; mais qu'entend-on du moins par ces mots grecs ? Est-ce quelque appellation plus élégante, plus heureusement figurée que les nôtres ? Hélas, non ! Cela veut dire en propres termes l'oreille de souris à physionomie de scorpion. Vous conviendrez que nous voilà bien loin de *plus je vous vois, plus je vous aime* et des *yeux de la Sainte-Vierge*. »

Le jargon nous semble différer de l'argot (*voy.*) en ce que celui-ci est toujours une langue de convention, tandis que le jargon peut varier d'homme à homme et avoir ainsi, dans le mauvais goût de chacun, des caractères propres d'originalité. L'un change avec les pays et avec les classes d'hommes d'un même pays ; l'autre peut changer de société à société, d'individu à individu. J. T-v-s.

JARNAC (GUI CHABOT, sire DE), beau-frère de la duchesse d'Estampes (*voy.*), partageait avec François de Vivonne, seigneur de La Chateigneraye, la faveur de Henri II, lorsque, quelque temps après la mort de François I^{er}, un duel, où l'adresse mal exercée de Jarnac l'emporta sur la bravoure éprouvée de son rival, vint rendre son nom proverbial. Henri II avait fait circuler un bruit injurieux contre Jarnac qu'il n'osait avouer ; La Chateigneraye, espérant s'élever dans l'esprit du roi, prit sur lui les propos déshonorants et prétendit en tenir les détails de Jarnac lui-même ; Henri II accorda le combat, ne doutant point qu'il ne fût fatal à ce dernier. Le 10 juillet 1547, les lices furent ouvertes à Saint-Germain-en-Laye ; le roi y assistait avec toute la cour. La Chateigneraye avait fait servir un grand déjeuner sous sa tente auquel étaient invités tous ses amis pour se réjouir d'une victoire qu'il croyait devoir lui coûter si peu, « estant, disent les *Mémoires de Vieilleville*, homme fort adroit aux armes, de courage invincible, et qui avait fait mille preuves et mille hasards de sa valeur ; et Jarnac, non, qui faisait plus grande profession de courtisan et dameret à se curieusement vestir que des armes et de guerrier. » On fit le choix des armes avec tous les rites de l'ancienne chevalerie, et, lorsque enfin l'un des hé-

rauts d'armes prononça le cri : *Laissez aller les bons combattants!* ils s'élancèrent l'un sur l'autre et se portèrent plusieurs coups d'épée; mais tout à coup La Chateigneraye tomba blessé au jarret d'une manière imprévue : d'où est venu le proverbe d'un *coup de Jarnac*, pour exprimer la chute ou la perte de quelqu'un par suite d'un mauvais tour auquel il ne pouvait s'attendre. La Chateigneraye, blessé, ne voulut pas se rendre; il fut emporté de la lice; mais pour ne pas survivre à cette défaite, qu'on a attribuée à la souffrance que lui faisait éprouver une blessure qu'il avait reçue au bras au siège de Coni (1543), il arracha l'appareil qui couvrait sa plaie, et mourut à l'âge de 26 ans, plutôt de honte et de dépit que de la gravité de sa blessure. Henri II venait de lui promettre la charge de colonel général de l'infanterie française.

L. L.

JARNAC et **MONTCONTOUR** (BATAILLES DE). Ces deux villes, la première dans le département de la Charente, la seconde dans celui de la Vienne, furent témoins, dans la même année, de deux batailles, où les catholiques, commandés par le duc d'Anjou (voy. HENRI III), remportèrent des avantages sur les protestants, sans pouvoir en profiter d'une manière complète.

La bataille de Jarnac eut lieu le 13 mars 1569. L'armée protestante y perdit son chef, le prince de Condé (voy. cenom). Le 3 octobre suivant, l'armée catholique atteignit l'arrière-garde des protestants à Montcontour, et l'action devint générale entre le Thoué et la Dive : le duc d'Anjou eut un cheval tué sous lui; le comte de Nassau fit des prodiges de valeur; Coligni, blessé à la joue, fut contraint de quitter son armée, dans les rangs de laquelle le désordre ne tarda pas à se mettre. Tous les lansquenets furent massacrés par les Suisses. Les Français eux-mêmes ne se faisaient point de quartier. Cependant, le duc d'Anjou se jeta au milieu de la mêlée en criant : « Sauvez les Français ! » Le carnage fut horrible : 10,000 morts des deux partis jonchaient le champ de bataille. Les catholiques ne s'engagèrent point à la poursuite de l'armée vaincue, qui put se retirer en bon or-

dre sur Parthenay; enfin, des intrigues de cour sauvèrent la cause protestante. Voir M. de Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. XIX, et les art. COLIGNY, CHARLES IX, HENRI III, etc.

L. L.

JAROSLAF VLADIMIROVITCH, dit *le Grand*, celui des souverains de la Russie ancienne, c'est-à-dire non encore démembrée et se rattachant à Kief, qui porta la grandeur de cette métropole à son apogée et marqua d'une telle empreinte la limite de son territoire que les mœurs et la langue russe, ainsi que le culte de l'Église orientale, y restèrent à jamais dominants.

Jaroslaf ou plutôt Iaroslaf (car c'est ainsi que le nom se prononce, et nous ne le plaçons en cet endroit que parce qu'il a été, par mégarde, passé dans la lettre I, où était sa vraie place) était le troisième fils issu du mariage de saint Vladimir (voy.) avec la princesse varèghe de Polotzk Rognéda; et il devint son second successeur sur le trône de Kief qu'il occupa 35 ans, de 1019 à 1054. Les Varèghes ou Normands avaient introduit en Russie l'usage de partager, à la mort d'un souverain, l'état entre tous les fils qui lui survivaient, à l'instar de toute autre succession; et cet usage devint surtout funeste après la mort d'un prince qui avait douze héritiers mâles. Sviatopolk, successeur de Vladimir (1015-19) qui l'avait eu d'une religieuse devenue sa femme, usurpa le trône et chercha à faire périr tous ses nombreux compétiteurs. Plusieurs d'entre eux tombèrent dans ses embûches; mais Iaroslaf, jusque-là prince apanagé de Novgorod, y échappa et s'empressa d'aller combattre l'usurpateur. Novgorod était la seconde ville de l'empire et supportait même impatiemment la suprématie de Kief. Ses habitants prirent fait et cause pour Iaroslaf, qui, battu d'abord par Sviatopolk, aidé du roi de Pologne Boleslaf-le-Vaillant (voy.) auquel il livra Kief, défait à son tour complètement son adversaire sur la rivière d'Alta, et s'empara de la capitale. Sviatopolk prit la fuite et ne reparut plus de ce moment. Deux autres prétendants au trône, l'un frère, l'autre neveu de Iaroslaf, furent celui-ci soumis, celui-là apaisé. Iaroslaf partagea tout le territoire

russe avec le prince Mstislaf, son frère cadet, et après la mort de ce héros, en 1036, le grand-prince régna seul sur toute la Russie d'alors, à l'exception seulement de Polotzk, principauté qui elle-même subit son influence; sa domination s'étendait ainsi depuis la Néva jusqu'aux cascates du Dniéper et depuis le confluent de l'Oka avec le Volga jusqu'aux sources de la Vistule.

Iaroslaf, après une jeunesse orageuse et souillée par des actes de ruse et de cruauté, régna avec sagesse; il reconquit les provinces perdues pendant le cours des guerres civiles, et se fit respecter de tous ses voisins, mais en respectant lui-même leur territoire. Après avoir forcé le roi de Pologne de lui restituer même les villes tchervonnes, dont il s'était emparé en se retirant de Kief, il vécut avec lui en parfaite intelligence; il châtia plusieurs fois les Petchénèghes, barbares du sud, dont les incursions mettaient à feu et à sang la partie limitrophe de son empire; il dompta de même les barbares du nord, les Iames, les Lithuaniens et les Latvaïgues; il fonda et fortifia différentes villes, entre autres Dorpat, pour mettre ses frontières à couvert, et donna, comme nous l'avons dit, une grande consistance à ces dernières.

Au dehors, il rechercha des alliances fondées sur un intérêt réciproque. Il maria ses filles à des princes étrangers, et c'est l'une d'elles, Anne (voy. T. I, p. 776) ou Agnès, qui, en épousant Henri I^{er}, roi de France, fit connaître à l'Occident le nom de la Russie et prépara aux historiens futurs, étonnés de ce mariage extraordinaire, de savants embarras. Tout en maintenant sa communion avec le siège de Constantinople, il assura une sorte d'indépendance à l'Église russe, en donnant de sa propre autorité un métropolitain à Kief, et en posant des limites à l'influence du patriarche grec.

Son règne fut en général pacifique. Il mit fin à la rivalité jalouse de Novgorod, en accordant à cette ville puissante certains privilèges qui lui assurèrent une existence à part, mais sous l'autorité du grand-prince. Il rendit de sages lois, fit bâtir des couvents et des églises, entre autres celle de Sainte-Sophie à Kief, embellit cette

ville*, y appela des artistes, donna ses soins au chant sacré, fonda des écoles surtout ecclésiastiques, fit traduire du grec en slavon des livres de dévotion ou liturgiques, excita, dit Nestor, des lettrés à en composer eux-mêmes, « afin d'étendre et de faciliter l'enseignement de la doctrine chrétienne. » « Il passait son temps sur les livres, ajoute le vieux annaliste, et lisait nuit et jour sans relâche. »

Le principal monument du règne de ce grand-prince est le droit écrit appelé Droit russe (*Rousskaïa pravda*) que Iaroslaf donna, en 1017, aux Novgorodiens et qui, destiné surtout à mettre fin aux vengeances particulières exercées contre les meurtriers, régla les compositions ou réparations judiciaires. Ce fut une grande victoire remportée sur la barbarie des mœurs, et ce vieux code devint la base des lois postérieures. On en trouve le texte dans les plus anciens manuscrits de la chronique de Nestor. Schlœzer en a publié une édition séparée en 1777, et Tatchtchef une autre en 1786. Ce même texte slavon, accompagné d'une traduction allemande et d'un excellent commentaire, a été reproduit par Ewers, dans son ouvrage intitulé *Das ælteste Recht der Russen* (le plus ancien droit des Russes), p. 259 et suiv. **.

Avant de mourir, Iaroslaf régla le droit de succession. Il le fit malheureusement suivant l'usage établi, en donnant un apanage à chacun de ses cinq fils, dont l'aîné devait jouir, en vertu de son titre de grand-prince, d'une autorité supérieure et en quelque sorte patriarcale, tout en les laissant maîtres chez eux et exempts de tout contrôle quant à leur administration intérieure. Il prépara ainsi l'affaiblissement de la monarchie de Rurik et son asservissement par les Tatars.

Iaroslaf termina sa longue et brillante carrière à Vychégorod, le 19 février 1054, âgé de plus de 65 ans, suivant Nestor, et fut enterré à Sainte-Sophie de Kief, où l'on montre encore son monument. J. H. S.

(*) Nous ne répéterons pas cette assertion un peu ridicule des chroniqueurs et de Karamzine lui-même (t. II, ch. 2), qu'il en fit une seconde Constantinople.

(**) Voir, pour quelques autres renseignements, Schnitzler, *Essai d'une statistique générale de l'empire de Russie*, p. 271-73.

JARRE ÉLECTRIQUE. On donne ce nom à une sorte de bouteille de Leyde (*voy.*) dont la surface est plus considérable et qui remplace la bouteille dans la construction des batteries électriques (*voy.*) quand on veut obtenir une plus forte commotion, l'intensité des commotions augmentant avec la surface des vases qui peuvent les produire. On distingue plusieurs sortes de batteries : les petites et les grandes ; les petites sont construites avec des bouteilles de Leyde, les grandes sont faites avec des jarres électriques. Lorsqu'on parle d'une batterie, sans ajouter d'épithète, on entend toujours celle qui est composée de plusieurs jarres. Du reste, on arme les jarres, on les charge, on les décharge de la même manière que les bouteilles de Leyde. V. S.

JARRET, partie du corps humain placée derrière le genou (*voy.*). Ce mot est aussi employé par les vétérinaires et par les personnes du monde pour désigner l'intervalle compris, dans le membre postérieur du cheval, entre la jambe et l'os du canon. Cette région correspond aux *tarses* des anatomistes, c'est-à-dire à la première portion du pied (*voy.* ce mot). Un bon cheval doit avoir les jarrets larges, plats, peu charnus ; ils ne doivent ni balancer ni se déjeter en dedans ou en dehors : ces défauts, dans un animal, font dire qu'il a les *jarrets mous*. On appelle *clos du derrière* ou *jarreté* celui dont les jarrets, trop serrés, se lient et s'entreprennent aux moindres descentes. Enfin, on donne le nom de *jarrets coudés* à ceux qui, naturellement trop fléchis, portent le canon très en avant et sous l'animal, de manière à enlever de la solidité au train de derrière, dont l'extrémité touche au centre de gravité du cheval. C. L.-R.

JARRETIÈRE (ORDRE DE LA), *order of the garter*. Cet ordre militaire et honorifique, le plus ancien ordre laïque établi en Europe, tient en Angleterre le premier rang après la pairie. On n'est d'accord ni sur la date ni sur la cause de son institution. Fondé par Édouard III, en 1344 ou en 1349, il devrait son origine, selon la version la plus vulgaire et la moins authentique, à une galanterie de ce prince, qui, ayant ramassé dans un

bury, sa maîtresse, se serait écrié : *Honny soit qui mal y pense !* et aurait trouvé dans cet événement et dans cette phrase l'occasion et la devise d'un nouvel ordre de chevalerie. Il est plus probable qu'il l'institua en mémoire de la victoire de Crécy, où, dit-on, il avait déployé sa jarretière en signe de ralliement, et que la fameuse devise est une allusion à ses prétentions au trône de France. Quelques historiens font même remonter la première idée de cette institution jusqu'à Richard I^{er}, qui, au siège de Saint-Jean-d'Acre, aurait attaché à sa personne 26 chevaliers distingués par une courroie bleue. C'est encore, en y comptant le roi, chef de l'ordre, le nombre des membres, indépendamment de la famille royale et des princes étrangers. Les insignes, qui ont varié, sont un cordon bleu, que l'on porte de gauche à droite et au bout duquel pend un saint George combattant le dragon en or émaillé, et le plus souvent enrichi de pierreries ; une étoile ou plaque à l'habit, et sur laquelle est aussi brodé un saint George, patron de l'ordre ; enfin la jarretière en velours bleu avec la devise brodée en lettres d'or : elle se porte à la jambe gauche, un peu au-dessous du genou. Les chevaliers portent un magnifique costume, et les réceptions se font avec beaucoup de solennité. Il y a un collège de l'ordre et un héraut qui en porte le nom (*garter*). Au sacre du souverain, quatre chevaliers tiennent le poêle élevé sur sa tête au moment de l'onction. Anstis et Asmole ont recueilli les statuts de l'ordre de la jarretière. On trouve aussi des détails, à ce sujet, dans Leland, Polydore Virgile et Favyn. R.-Y.

JASMIN, genre assez riche en espèces exotiques, et qui est le type de la famille des *jasminées*. Il offre pour caractères : un calice en forme de cloche, découpé soit en 5 dents, soit en 5 lanières ; une corolle à tube cylindracé, à limbe plane, étalé, partagé en 5 segments obliques, un peu inégaux ; deux étamines insérées au tube de la corolle, peu ou point saillantes ; un ovaire à 2 loges contenant chacune 1 ou 2 ovules ; un style filiforme, à stigmate entier ou lobé ; le fruit est une baie à 2 loges, contenant chacune une seule graine. Les jasmins sont

des arbustes grimpants, ou des arbrisseaux, à feuilles opposées ou alternes, simples ou composées, à pédoncules axillaires ou terminaux. Plusieurs espèces, à raison du parfum délicieux de leurs fleurs, sont des plantes d'agrément d'une culture universelle.

Une seule espèce est indigène, savoir : le *jasmin frutescent* (*jasminum fruticans*, L.; vulgairement *jasmin jaune*, ou *jasmin à feuilles de cytise*), arbrisseau touffu, haut de 2 à 5 pieds, commun dans les contrées voisines de la Méditerranée, et assez rustique pour résister en plein air aux hivers du nord de la France : aussi le plante-t-on souvent dans les jardins, mais ses fleurs ne sont que faiblement odorantes.

Parmi les espèces exotiques le plus fréquemment cultivées, nous nous bornerons à citer le *jasmin jonquille* (*jasminum odoratissimum*, L.), le *jasmin des Açores* (*jasminum azoricum*, L.), le *jasmin commun* (*jasminum officinale*, L.) ou *jasmin blanc*, et le *jasmin à grandes fleurs* (*jasminum grandiflorum*, L.); cette dernière espèce, connue sous le nom vulgaire de *jasmin d'Espagne* (quoiqu'elle soit originaire de l'Inde ou de l'Arabie), est surtout remarquable par la suavité de l'arome de ses fleurs, et elle se cultive en grand, dans le midi de l'Europe, pour la préparation de l'huile de jasmin, dont il se fait une si grande consommation dans la parfumerie; du reste, les fleurs de tous les jasmins peuvent servir également à cet usage.

Le nom de *jasmin* s'applique à tort à plusieurs végétaux appartenant à d'autres genres, et même à d'autres familles : tels sont entre autres, pour n'en citer que les exemples les plus connus, le *jasmin d'Arabie*, qui est le *mogorium sambac*, Lam.; le *jasmin de Virginie*, qui est le *tecoma radicans*, de la famille des *bignoniacées*; le *jasmin bâtard*, qui n'est autre chose que le *seringat*; le *jasmin du Cap* ou *jasmin fleuri*, espèce de *gardenia*, de la famille des *rubiacees*; enfin le *jasmin de Perse*, espèce de lilas. Éd. Sp.

JASON, chef de l'expédition des Argonautes (*voy.*), était fils d'Éson, roi d'Iolcos en Thessalie, et de Polymède, appelée par d'autres Polymète, Alcimède ou

Polyphème. Il eut pour instituteur le centaure Chiron (*voy.*), qui éleva presque tous les autres héros grecs de cette époque. Dans son enfance, Jason assista à la chasse du sanglier de Calydon. Il n'était point encore majeur, lorsque son père déposa la couronne et remit son autorité entre les mains de Pélidas, son frère, avec le titre de tuteur du jeune prince.

Voici quelle fut, selon la tradition ordinaire, la cause de l'expédition de Colchide (*voy.*). Pélidas, voulant faire un sacrifice solennel à Neptune, invita tous ses parents à y assister. Jason se mit aussitôt en route pour Iolcos. Arrivé sur les bords de l'Évéus (Enipeus ou Anaurus), il rencontra Junon qui, sous la figure d'une vieille femme, le pria de la porter au-delà du fleuve. Il lui rendit ce service, mais il laissa une de ses sandales dans la vase. Ce fut dans cet état qu'il se présenta devant Pélidas qui fut saisi d'épouvante à cet aspect; car un oracle lui avait annoncé qu'il perdrait le trône et la vie par la main de celui qui arriverait sans sandale au sacrifice. Il lui demanda donc quel traitement il ferait subir à celui que l'oracle lui aurait désigné comme devant être son meurtrier. Par le conseil de Junon, Jason lui répondit qu'il l'enverrait dans la Colchide à la conquête de la Toison-d'Or, et Pélidas lui imposa cette tâche.

Selon d'autres auteurs, Pélidas aurait ravi la couronne à son frère Éson. Lorsque Jason eut atteint l'âge de 20 ans, il consulta l'oracle sur la manière dont il pourrait se remettre en possession de son héritage légitime. L'oracle lui ordonna de partir pour Iolcos et de se présenter à la cour de son oncle sous le costume d'un Magnésien, une peau de léopard sur les épaules et deux lances à la main. Il obéit, mais il arriva avec une seule sandale; il avait perdu l'autre comme nous l'avons déjà dit. Tout le monde fut surpris de le voir dans cet équipage, et Pélidas, qui ne le connaissait pas, s'informa du motif qui l'avait amené. Jason lui répondit hardiment qu'il était fils d'Éson; puis il se fit indiquer la demeure de son père, et pendant cinq jours, il y célébra son retour avec ses parents Phérès, Nélée, Admète, Amythron, Acaste et Mélampe; après quoi, ils se rendirent tous ensemble auprès

de Pélidas pour le sommer de déposer la couronne. N'osant pas refuser, Pélidas répondit qu'il était tout prêt à l'abandonner à son neveu, dès qu'il aurait fait quelque action d'éclat et rapporté la Toison-d'Or en Thessalie.

Jason partit donc, et, en route, il eut à Lemnos deux fils d'Hypsipyle, fille du roi Thoas, qu'elle avait sauvé le jour où toutes les femmes de cette île avaient ôté la vie à leurs maris pour se venger d'une infidélité qu'ils leur avaient faite. Jason atteignit heureusement le but de son voyage, grâce au secours de Médée (*voy.*), fille d'Éète, roi de Colchide, qu'il épousa et ramena avec lui dans sa patrie, après avoir erré longtemps sur les mers. Il vengea alors, par la mort de Pélidas, le meurtre de ses parents et de ses frères.

Cependant il ne put monter sur le trône d'Iolcos, qu'il dut abandonner au fils de Pélidas, Acaste. Il se réfugia à Corinthe, où il vécut heureux pendant dix ans, jusqu'à ce que dégoûté de sa femme, il s'éprit d'amour pour Glaucé ou Créuse, fille du roi de Corinthe Cléon, pour laquelle il abandonna Médée et ses enfants. Mais celle-ci tira une effroyable vengeance de son odieuse rivale, et, poursuivie par Jason, elle s'enfuit sur un char attelé de dragons, auprès d'Égée, roi d'Athènes, après avoir égorgé ses deux fils Mermère et Phérète. Selon quelques auteurs, Jason désespéré se donna la mort; selon d'autres, il mena depuis une vie errante et misérable, jusqu'à ce qu'un jour, s'étant reposé à l'ombre du navire qu'il avait porté dans la Colchide, il tomba, épuisé de fatigue, dans un profond sommeil pendant lequel la chute d'une poutre l'écrasa. Quelques-uns racontent, au contraire, qu'il finit par se réconcilier avec Médée, et qu'il retourna avec elle dans la Colchide dont il fut roi après la mort d'Éète, son beau-père. C. L.

JASPE, *voy.* QUARTZ.

JASSY, *Iassi* ou *Iasch*, capitale de la Moldavie, sur la rive gauche du Baglui, sous 47° 8' de latitude N., et sous 25° 10' de longitude orientale. La ville s'étend sur un grand espace, en partie sur la pente d'une colline, en partie dans la vallée; dans quelques quartiers, les jardins et les vergers séparent et

isolent les maisons généralement peu élevées; dans d'autres quartiers, les maisons sont serrées le long de rues étroites, tortueuses et manquant encore de pavé. On y supplée par des poutres qui couvrent des égouts. En 1822, un incendie détruisit une grande partie de la ville : ce désastre n'a pas été entièrement réparé. Il ne reste plus rien des monuments que les Romains y avaient construits, lorsque la ville était le municipe des Iassiens. Aujourd'hui, Jassy est la résidence d'un hospodar (*voy.* ce mot et MOLDAVIE) qui habite un petit palais, le grand ayant été détruit dans l'incendie de 1822. L'archevêque occupe un autre palais auprès de la cathédrale, dédiée à saint Nicolas. La ville a une quarantaine d'églises et de chapelles, plus solidement bâties que les maisons particulières, et plus de 20 couvents du rite grec, assez pauvres. Il y a un séminaire, un hospice et un lycée. Un petit fort domine la ville qu'habitent environ 24,000 Moldaves, Grecs, Allemands et Juifs.

Jassy a été occupée plusieurs fois par les troupes russes, surtout en 1788, et la paix entre la Turquie et la Russie fut conclue dans cette ville le 9 janvier 1792, par la médiation du roi de Prusse. Dans ce traité, la Turquie abandonna à Catherine la ville importante d'Otchakof et tout le territoire compris entre le Boug et le Dniester. La Russie acquit par conséquent l'embouchure du Boug dans la mer Noire, une étendue de côtes assez importante sur cette mer, et la facilité de menacer l'empire turc au-delà du Dniester. Elle avait fait des conquêtes plus considérables; mais elle ne fut pas en situation de les conserver, et Catherine II dut y renoncer. D-G.

JAUBERT (FRANÇOIS, comte), né à Condom (Gers) le 3 octobre 1758, se fit remarquer de bonne heure au barreau de Bordeaux où brillaient les Ferrère, les Ravez, les Lainé. Nommé, en 1790, membre de la première municipalité constitutionnelle de cette ville, et, bientôt après, commissaire près le tribunal civil, Jaubert résista avec courage aux excès révolutionnaires et fut mis hors la loi par un décret du 6 août 1793. Rendu par le 9 thermidor à ses fonctions d'avocat, il les

exerça jusqu'en 1802, époque où il fut nommé membre du tribunal qu'il présida en 1804. Napoléon apprécia cet esprit net et positif qui s'alliait chez Jaubert à un caractère doux, flexible et conciliant. En créant la Légion-d'Honneur, il lui en conféra la décoration et le fit entrer dans le comité de consultation de l'Ordre; bientôt après, il le nomma inspecteur général des écoles de droit, conseiller d'état, membre du comité contentieux de la liste civile, comte de l'empire, gouverneur de la Banque, et, dans les Cent-Jours, directeur général des droits réunis. La Restauration fut moins prodigue de faveurs envers le comte Jaubert, qui cependant s'était rallié à elle. Il perdit le gouvernement de la Banque, et se vit même exclu, en 1815, d'une place de conseiller à la Cour de cassation, à laquelle il avait été nommé, en 1814, par Louis XVIII. Mais il y rentra au mois de décembre 1818, et continua d'y siéger jusqu'à sa mort, arrivée le 17 mars 1822. Administrateur habile, jurisconsulte éminent, Jaubert eut une grande part, comme tribun et conseiller d'état, à la rédaction des codes qui composent notre droit civil et criminel; et les rapports lumineux dont il fut l'auteur, sur diverses matières spéciales, telles que les donations, les testaments, les contrats, seront toujours consultés avec fruit par ceux qui veulent se pénétrer de l'esprit de la législation.

HIPPOLYTE-FRANÇOIS, comte Jaubert, député du Cher, neveu du précédent, et adopté par lui en 1821, est né à Paris le 28 octobre 1798. Il était fils unique et posthume d'Hippolyte Jaubert, commissaire en chef de l'armée navale d'Égypte, tué au combat d'Aboukir. Sous la direction éclairée de sa mère, qui avait épousé en secondes noces le baron Micoud, ancien préfet, il reçut une éducation solide et variée. Des classes du collège Charlemagne, il passa sur les bancs de l'École de droit et fut reçu avocat en janvier 1818. Mais les travaux sérieux qu'exige la carrière de la magistrature, à laquelle on le destinait, étaient loin de suffire à son activité: il y joignait les cours de la Sorbonne et du collège de France, l'étude des langues, celle des sciences naturelles

et de la botanique surtout, dont le goût l'a suivi au milieu du tracas des affaires. A la mort de son père adoptif et de M. Micoud qui lui avait laissé une partie de ses biens, il se trouva possesseur d'une fortune considérable, à laquelle vint se joindre plus tard celle de sa mère. Il acheta dans le Berri, où celle-ci avait déjà des propriétés, la terre de Givry, située sur les bords de la Loire, vis-à-vis des forges de Fourchambault. De là les liens politiques qui n'ont cessé de l'attacher depuis au département du Cher. Ces précédents, joints à des opinions libérales qui avaient surtout éclaté par une adhésion publique au refus d'impôt dont on menaçait les derniers ministres de Charles X, et qui lui avaient valu sa destitution des fonctions de maire, le désignèrent, lors des élections générales qui suivirent la révolution de juillet, au choix des électeurs de l'arrondissement de Saint-Amand, qu'il a toujours représenté depuis à la chambre élective. Dans les cinq ou six premières années, ses opinions politiques eurent une couleur gouvernementale très prononcée, qui le désigna alors à la haine des charivariseurs et des journalistes, et dont il a retenu certaines tendances, même depuis qu'il s'est rapproché de l'Opposition. Ami de M. Guizot, beau-frère de M. Duvergier de Hauranne, il votait en général avec le parti doctrinaire, sauf les cas où l'indépendance un peu indisciplinée de son caractère le portait à s'en séparer. Aussi l'adhésion momentanée qu'il prêta au ministère du 15 avril 1837 (voy. MOLÉ) et qu'il comparait lui-même, dans une de ses ingénieuses saillies, à un mariage de raison, ne tarda pas à dégénérer en froideur, puis en rupture ouverte. La coalition de 1839 le compta parmi ses membres les plus ardents, et le cabinet du 1^{er} mars 1840 (voy. THIERS) trouva en lui, comme ministre des travaux publics, un auxiliaire quelque peu imprévu, mais ferme et utile.

M. Jaubert, qui avait été secrétaire de la Chambre des députés dans la session de 1836, avait montré, indépendamment d'une aptitude générale aux affaires secondée par une élocution vive, facile et spirituelle, des connaissances toutes spéciales

dans les questions relatives aux forêts, aux rivières, aux douanes, aux routes, aux canaux, etc. Plusieurs de ses rapports avaient été remarqués, entre autres celui du 6 mai 1836, sur les crédits demandés pour l'achèvement des monuments de Paris, où il attaqua vivement le président du conseil, son futur collègue. Son passage au ministère des travaux publics, jugé diversement sous le point de vue de la politique générale, ne peut que lui faire honneur sous le rapport de l'habileté et de l'activité qu'il y déploya. Il travailla avec le zèle le plus louable, on pourrait dire avec passion, à améliorer nos voies de communication. Son projet de loi sur les canaux, tendant à l'abaissement des tarifs au moyen de traités amiables avec les compagnies, avait été développé par lui avant son entrée au ministère, et paraît avoir été pris en sérieuse considération par son successeur. Les chemins de fer, sur lesquels il avait déjà eu occasion d'exercer un haut patronage comme directeur de la compagnie du chemin de Paris à Rouen, dit *des plateaux*, abandonné depuis, et comme membre de la commission spéciale, trouvèrent en lui un de leurs plus chauds partisans et de leurs promoteurs les plus efficaces. C'est lui qui a proposé à la Chambre (15 juillet 1840) les projets de loi relatifs aux chemins de fer de Paris à Orléans, de Paris à Rouen, de Strasbourg à Bâle, d'Andrézieux à Roanne, de Montpellier à Nîmes, de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique.

De mai à septembre 1839, M. Jaubert a fait un voyage scientifique en Orient, et visité Smyrne, Constantinople et l'Asie-Mineure. Outre ses fonctions législatives, il a exercé celles de membre du conseil général du département du Cher, de président de la Société de géographie, etc. *

R-Y.

JAUCOURT. C'est le nom d'une très

(*) M. le comte Jaubert, fidèle au chef du cabinet du 1^{er} mars 1840, fait maintenant avec lui de l'opposition au ministère du 29 octobre de la même année, et c'est dans cette situation que, peu de temps après être sorti des conseils du roi, on eut à lui reprocher l'indiscrétion relative aux îles Baléares qui fit tant de bruit, mais qui, après tout, ne pouvait reposer que sur un malentendu, et méritait moins le nom d'indiscrétion que celui d'étourderie. S.

ancienne famille, alliée avec les premiers ducs de Bourgogne, partagée en huit branches, et qui s'est signalée dans toutes les guerres de l'ancienne France. Deux de ses membres se sont distingués de nos jours, l'un dans la carrière des lettres, l'autre dans celle des affaires. Le premier, c'est le chevalier de Jaucourt; le second, le marquis de Jaucourt. Leur vie publique ne se ressemble guère; cependant ils ont eu en commun l'esprit de leur famille, c'est-à-dire, le respect de l'honneur, la plus scrupuleuse probité, l'amour de tout ce qui est pur, digne et généreux. L'oncle et le neveu, d'ailleurs, nourris dans les mêmes principes religieux, sont toujours demeurés fidèles à la foi protestante à laquelle leurs ancêtres ont donné des martyrs.

LOUIS, chevalier de Jaucourt, naquit à Paris, le 27 septembre 1704. La féodale maxime qu'un seigneur n'a pas besoin de devenir un docteur ne régnait pas parmi ses parents. Ils l'élevèrent avec soin et l'envoyèrent ensuite faire ses études à Genève; circonstance qui décida de la tournure de son esprit et de sa carrière. Le génie particulier aux habitants des Alpes et du Jura façonna sa jeune et souple intelligence: elle prit une teinte grave et sévère, tempérée pourtant par la finesse et l'élégance parisiennes. Genève était encore la pépinière des théologiens. Sans jamais songer à prêcher l'évangile, Jaucourt prend part à leurs travaux et se laisse captiver par l'importance de ces questions que leur enseignement cherche à résoudre et qui concernent nos plus hauts intérêts. Le goût de ces études et la conformité des mœurs genevoises et anglaises l'attirent ensuite en Angleterre, au milieu du mouvement imprimé aux sciences par la reine Anne. C'est dans la patrie de Newton qu'il veut étudier les mathématiques; établi à Cambridge, il y consacre trois années entières. De là il se rendit en Hollande. Les secrets de l'esprit lui avaient été dévoilés par la théologie; ceux de la matière par la physique: il brûla de connaître aussi ce mélange harmonieux et inexplicable de l'esprit et de la matière qu'on appelle l'organisme humain. La théologie prétend guérir la raison, la médecine le corps. Jaucourt ai-

maît l'humanité autant que la science : il voulut étudier la médecine sous Boerhaave. A Leyde, il connut Tronchin qui allait opérer dans le régime des gens du monde une révolution semblable à celle que J.-J. Rousseau produisit dans l'éducation; ils devinrent amis intimes, et afin de consacrer académiquement, pour ainsi dire, cette liaison, ils soutinrent leur thèse le même jour et reçurent ensemble le bonnet de docteur. Son dessein n'était pas de pratiquer la médecine : cependant il en continua l'étude toute sa vie; il fit comme ce spirituel et savant Gatti, si fort recherché dans les salons de Paris, surtout depuis qu'il eut divisé les maladies en deux classes, celles dont on ne meurt pas et celles dont on meurt; il fit mieux, en employant sans cesse ses talents à soulager l'indigence. En 1736, le soin de sa fortune le fit revenir à Paris; il y passa près de 30 ans de suite, dans une retraite studieuse, où il s'entretint plus souvent avec les morts qu'avec les vivants.

Pendant son séjour dans les Provinces-Unies, le chevalier de Jaucourt composa *l'Histoire de la vie et des œuvres de Leibnitz* (Leyde, 1734). Cet essai, qui est un chef-d'œuvre, peut se mettre à côté, sinon au-dessus des meilleurs morceaux de Fontenelle. Aux yeux de l'auteur, Leibnitz était le parfait modèle du savant, et dès sa première jeunesse, il avait cherché à l'imiter. L'universalité des naissances était aussi son ambition, et s'il n'égalait pas Leibnitz pour le fond des idées, il avait au moins un avantage sur lui, l'élégance de l'expression. Il semblait ainsi naturellement désigné pour coopérer avec Diderot et D'Alembert à la construction du plus grand monument littéraire du XVIII^e siècle : aussi son nom est-il demeuré attaché à l'Encyclopédie. Sciences, langues, lettres, arts, politique, histoire, philosophie, il avait tout embrassé. C'est avec Buffon et d'autres qu'il partageait le soin des articles de physiologie, de chimie, de botanique et de pathologie; mais il fut loin de borner là son active coopération : il a travaillé avec succès à toutes les parties de cet édifice. En tant que philosophe, il tient une place à part dans le siècle de la philosophie; seul il sut se dérober aux

préjugés philosophiques de l'époque, seul il ne proscrivit point le christianisme et la morale religieuse. C'est que chez lui la conscience l'emportait sur l'opinion dominante, et l'amour du vrai sur l'amour de la gloire; son caractère avait quelque chose d'antique, dû à son âme candide et développé par l'étude de la nature et par la solitude où il vivait. De là la douceur de son commerce, sa bienfaisance infatigable, sa répugnance à solliciter aucune faveur, son refus d'entrer dans aucun parti littéraire. « Sans besoins, sans désirs, sans ambition, sans intrigue, il chercha son repos dans l'obscurité de sa vie. » Mably et Condillac, l'un aussi audacieux en politique que l'autre en métaphysique, sont les écrivains qu'il voyait le plus souvent, et le plus souvent pour les contredire.

Le chevalier de Jaucourt parlait la plupart des langues modernes, et il cultivait avec succès la littérature ancienne et nouvelle, comme le prouve son travail sur les *Synonymes*; mais il montra toujours une prédilection marquée pour la médecine. Il continua les observations de Boerhaave en spiritualiste, à la manière de Bonnet, tandis que Lamettrie les interprétait en matérialiste. Il avait rédigé en latin, en 6 vol. in-fol., un lexique universel de médecine, dont il envoya par mer le manuscrit à un imprimeur d'Amsterdam. Le malheur voulut que le vaisseau fit naufrage sur les côtes de la Hollande septentrionale, et il perdit ainsi le fruit de ses veilles. Après un malheur semblable, Guarino avait vu blanchir en une nuit tous ses cheveux : Jaucourt eut plus de résignation, et son exemple a sans doute profité à François de Neufchâteau, lorsqu'il *naufra*gea vingt mille vers.

Indépendamment de l'Encyclopédie, les travaux de Jaucourt enrichirent la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe* (1728-1740), ainsi que la *Description du Musée de Seba*. Le mérite qui les distingue se retrouve dans ses *Recherches sur l'origine des fontaines*, dans sa *Dissertation anatomique sur l'allantoïde humaine*, dans sa traduction latine du *Traité de Duverney sur l'organe de l'ouïe*. La Société royale de Londres, les Académies de Berlin, de Stockholm et de Bordeaux l'ont

inscrit parmi leurs membres. On devine pourquoi il n'a été ni de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ni de celle des Sciences. La postérité peut lui faire le même reproche qu'il a adressé à Leibnitz : il n'a opposé à l'injure des temps que des feuilles volantes, il n'a consacré aucun monument durable à sa gloire. La raison en est qu'il était encore plus avide de s'instruire lui-même que d'instruire les autres, et plutôt philosophe qu'auteur. Tel fut son génie, et un dernier trait achève de le caractériser. Comme Voltaire avait accueilli le P. Adam, il choisit pour secrétaire un autre jésuite; c'est avec lui qu'il se retira, quelques mois avant sa fin, à Compiègne, où il espérait vivre plus tranquille; il y expira subitement le 3 février 1779, âgé de 76 ans, et l'on assure que le jésuite disparut dans la même nuit, emportant, entre autres choses, de précieux manuscrits et des livres couverts d'annotations de la main du chevalier.

ARNAIL-FRANÇOIS, marquis de Jaucourt, est actuellement le vénérable chef de cette famille. Né à Paris, le 14 novembre 1757, il n'avait pas seize ans, lorsqu'il commença à servir sous le prince de Condé, protecteur de ses parents; en 1789, il était colonel du régiment de Condé-Dragons. L'esprit d'une sage liberté, inséparable du vrai patriotisme et entretenu par les perpétuelles persécutions exercées contre les protestants, lui avait été communiqué par le sang et par l'éducation. Il salua avec transport l'aurore d'un âge nouveau, dans lequel les citoyens seraient égaux devant la loi, et les privilèges anéantis par le droit commun. Concourir à doter la France d'un régime constitutionnel analogue à celui qui a fait la grandeur de l'Angleterre, voilà dès lors sa pensée dominante: tout y fut soumis, sacrifié, durant sa longue carrière. L'Assemblée constituante ayant ouvert ce drame européen qu'on appelle la Révolution, il fait ses adieux à Versailles, où les grâces de son esprit aimable et la trempe chevaleresque de son caractère avaient été fort goûtées; il va souscrire avec joie à tout ce que la nouvelle législation décréta pour le bonheur national. Loin de s'arrêter à ces premières marques d'assenti-

ment, il se rend dans le département de Seine-et-Marne, sa résidence politique, comme elle était celle du général La Fayette; il prend part à l'administration siégeant à Melun, et bientôt il en est élu président. En cette qualité, il écrit, le 4 juillet 1791, à l'assemblée nationale pour prêter le serment constitutionnel, et comme administrateur et comme militaire. Déjà la cour et la noblesse l'accusent de désertion, d'ingratitude; mais il lui avait fallu de puissants motifs pour abandonner un parti où il voyait, outre la reine et Condé, son cousin, le marquis de Jaucourt, qui avait dirigé ses premiers pas, qui récemment avait émigré avec les princes, et avec lequel plusieurs historiens l'ont à tort confondu. En immolant ses affections à son devoir, M. de Jaucourt avait offert à la Révolution un hommage éclatant; mais sa modération, son amour de la justice, sa sympathie pour tous les intérêts légitimes, sa persévérance à soutenir l'autorité royale en présence de l'autorité populaire, furent attaqués violemment par le parti précurseur de la Gironde et de la Montagne. Cependant il poursuivait la voie où ses lumières et sa conscience l'avaient fait entrer. Une compagnie dite *du Bon Dieu* avait soulevé le peuple à Brie-Comte-Robert: il y court, et parvient à apaiser l'émeute. Témoins quotidiens de son zèle infatigable, les électeurs de Seine-et-Marne, en septembre 1791, l'envoient comme député à l'Assemblée législative, événement qui ne change ni ses opinions ni ses desseins. Nommé membre du comité militaire, il rend à l'armée des services incontestables. Il siége avec la minorité, le parti des Feuillants; son drapeau est celui des Ramond, des Dumas, des Beugnot. Il s'oppose aux lois portées contre les émigrés, qui ne lui savent aucun gré de ses efforts; il combat le projet de la formation d'un camp de 24,000 hommes sous les murs de Paris; et, le 20 août 1792, il tente d'abord de détourner l'assemblée de déclarer la guerre à l'empereur d'Allemagne, mais ensuite, voyant l'inutilité de ses observations, il vote avec la majorité. Plus tard, il justifie le ministre des affaires étrangères de Lessart. Il s'était élevé énergiquement contre les excès des clubs; il avait plaidé chaudement

la cause du compagnon de gloire de Washington; partout il avait montré indépendance et courage, même en menaçant de *rouer de coups* l'ex-capucin Chabot. Aussi mille ennemis se déchaînèrent contre lui dans l'assemblée et au dehors, et il crut convenable d'offrir sa démission. Aussitôt la municipalité de Paris s'empara de sa personne; il demanda vainement à comparaître à la barre de l'assemblée pour rendre compte de tous ses actes parlementaires : Lacroix détermine ses collègues à passer à l'ordre du jour. En amie dévouée, M^{me} de Staël, détermine à son tour Manuel, alors procureur de la Commune, à lui ouvrir les portes de l'Abbaye. Manuel cède, va le trouver dans la prison, et l'en fait sortir la veille même des massacres de septembre; il demeura l'ami de Jaucourt qu'il n'avait pas connu auparavant. Toujours en péril, Jaucourt quitte alors la France en compagnie de Talleyrand, et reste en Angleterre jusque après le 21 janvier. Pensant que la mort expiatoire de Louis XVI devait avoir apaisé le génie de la discorde, il revint; mais son séjour fut court : la séance qui a immortalisé Boissy-d'Anglas l'avertit de repartir; il se retira en Suisse, sur les bords du lac de Brienne. Là, il attendit qu'un autre état de choses fût possible et que l'abîme révolutionnaire se fermât.

Alors les amis de l'ordre purent se remettre au service du pays. Ce ne fut cependant que peu de jours avant la fin du siècle que M. de Jaucourt retourna aux affaires; « aimant sagement la liberté », il fut nommé membre du tribunat. A ce titre, il fut chargé, en juillet 1801, avec Lucien Bonaparte, de défendre le concordat près du Corps législatif; et, naturellement, il songea surtout aux intérêts du culte protestant. Son influence grandissant de plus en plus, il fut élu président du tribunat, le 25 octobre 1802. Mais on connaît le sort de cette assemblée : le tribunat gênait Bonaparte; il le brisa. Ses membres les plus considérables furent incorporés au sénat conservateur. En septembre 1803, Jaucourt fut présenté par le collège électoral de la Nièvre comme candidat au sénat, et le 30 octobre il y vint siéger en effet. Un certain esprit d'opposition le rapprochait de Joseph Bonaparte:

Encyclop. d. G. d. M. Tome XV.

en 1804, il fut appelé à se mettre à la tête de sa maison; depuis, il l'accompagna à Naples. En 1810, le sénat le proposa comme candidat à la sénatorerie de Florence; mais l'empereur lui préféra le général Ferrino plus avancé dans le service. Son aversion pour la monarchie militaire augmentait journellement; il resta cependant fidèle à l'empereur jusqu'au jour où Marie-Louise quitta Paris. Alors il ne balança plus : on lui offrit de faire partie du gouvernement provisoire, et il accepta. Il crut qu'il était temps que l'empire de la force fit place à l'empire de la loi.

Le 13 mai 1814, Louis XVIII éleva M. de Jaucourt à la dignité de pair de France; il le chargea du portefeuille des affaires étrangères, pendant que Talleyrand représentait la France au congrès de Vienne. La durée de la première Restauration fut courte, comme on sait : Louis XVIII s'enfuit, en mars 1815, à Gand; M. de Jaucourt l'y accompagna et la colère de Napoléon l'y suivit : il fut du petit nombre de ceux qu'il mit hors la loi. L'épisode des Cent-Jours terminé, M. de Jaucourt passa au ministère de la marine. Mais, ayant refusé de signer la reddition de Landau, le cabinet dont il faisait partie se vit obligé de se retirer, et fut remplacé par le ministère Richelieu. Le roi marqua ses dernières faveurs à M. de Jaucourt en le nommant lieutenant général et grand'croix de la Légion-d'Honneur. Depuis ce moment, il s'éloigna insensiblement de la branche aînée des Bourbons.

Descendant, par les femmes, de Duplessis-Mornay (*voy.*), M. de Jaucourt s'employa particulièrement à la prospérité du protestantisme gravement menacé. Deux sociétés importantes, et dont il est encore président, lui doivent leur origine : la Société biblique protestante de Paris et la Société d'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France.

Dans la Chambre des pairs, où il a parfois pris la parole, il a de même persisté dans sa foi politique; la considération dont il y jouit a éclaté le jour où il a prononcé l'éloge de son ami Garnier. La révolution de Juillet a trouvé en lui un sincère partisan; jamais son atta-

chement aux institutions établies ou renouvelées par elle ne s'est démenti. On a pu trouver des contradictions dans sa vie qui s'étend au-delà de trois générations ; mais pour qui sait comprendre toutes les difficultés de temps pareils, ces contradictions ne sont qu'apparentes, parce qu'elles viennent du dehors, et non du caractère ou de la volonté de l'homme. Établir ou maintenir le gouvernement constitutionnel et soutenir le protestantisme, tel a été le double but de l'activité publique de M. de Jaucourt, et, soit dans le dernier siècle, soit dans celui-ci, il a sacrifié ses affections et ses intérêts à cette mission.

C. B-ss.

JAUGEAGE. C'est une opération de géométrie pratique par laquelle on constate la capacité des liquides, sans les *dépoter* (les en extraire). Le jaugeage se pratique à l'aide d'instruments avec lesquels on prend sur le vase présenté des dimensions qui, rapprochées d'une table dressée à cet usage ou soumises à des calculs, donnent l'indication de la capacité du vase. L'un de ces instruments s'appelle *jauge* (mot dérivé du latin *jaculum*, javelot, barreau pointu) : c'est une verge de fer ou de bois, pointue par un bout, divisée en décimètres, centimètres et millimètres, et qu'on introduit dans l'intérieur du tonneau ou du vaisseau à jauger. Un autre instrument d'un fréquent usage, est un ruban presque sans élasticité et portant les mêmes subdivisions du mètre ; celui-ci sert principalement à mesurer la circonférence extérieure des tonneaux. En France, le jaugeage s'exécute, pour tout ce qui concerne la perception des impôts, soit par les préposés des douanes, soit par ceux des contributions indirectes ou des octrois municipaux. Pour les intérêts privés, les préfets établissent dans tous les lieux où les besoins du commerce le rendent nécessaire, des *jaugeurs jurés*, dont les émoluments sont déterminés suivant un tarif dressé par l'autorité municipale et approuvé par le préfet. Longtemps avant 1789, il existait des jaugeurs jurés dans les villes : ils étaient soumis à divers statuts ; mais un arrêté des consuls du 7 brumaire an IX (octobre 1801) et une loi du 29 floréal an X (mai 1802) ont

réglé d'une manière uniforme ce qui concerne cette partie de l'administration publique du royaume. *Voy. POIDS ET MESURES* *.

Le jaugeage, par des procédés géométriques, sert aussi à constater la capacité des navires, bateaux et embarcations destinés au transport des marchandises et soumis au paiement d'un droit de *tonnage* (*voy.*) à leur arrivée dans un port de mer, ou à l'acquittement d'un octroi ou péage de navigation sur les fleuves, rivières ou canaux, chez presque tous les peuples civilisés.

Dans plusieurs arts et métiers, l'on emploie des mesures appelées *jauges*. Les charpentiers, les tireurs d'or, les fabricants d'aiguilles, etc., en font usage pour la régularité de leurs travaux. Les fontainiers ont un instrument de ce nom pour estimer la quantité d'eau qu'une source peut fournir dans un temps déterminé.

S-R, p.

JAUNE (FLEUVE), *voy.* HOANG-HO.

JAUNE (MER), grand golfe sur la côte orientale de la Chine, entre la presqu'île de Corée, la province chinoise de Chantoung, le Pétché-li et la presqu'île mandchou-chinoise de Liao-Toung, qui s'avance fort loin dans cette mer. La fameuse grande muraille du nord de la Chine aboutit à la mer Jaune, sur laquelle la Chine a quelques ports, surtout Ten-Tcheou et Lay-Tcheou dans la province de Chantoung ; Péking n'est qu'à une vingtaine de lieues de la côte occidentale du même golfe, où se trouve aussi la petite île de Chu-san, dont l'expédition britannique de 1840 a tant fait parler. Quelques bâtiments anglais ont seuls exploré ces parages ; encore n'en ont-ils pas vérifié toute l'étendue. Sur la côte occidentale de la Corée, les navigateurs ont trouvé des archipels très nombreux. Au sud de la pointe de Liao-Toung, les cartes chinoises indiquent aussi un groupe de 18 îles, dont la grande géographie chinoise ne donne qu'une description très succincte et très sèche, selon l'assertion de Klaproth qui propose pour cet archipel le nom de Jean Potocki. *Voir sa Notice sur l'archipel de Jean Potocki*,

(*) *Voir Pascal, Traité pratique de jaugeage*, 2^e édit., Paris, 1821, in-8°.

dans les *Mémoires relatifs à l'Asie*, p. 310. D-c.

JAUNISSE, maladie légère, ou plus souvent symptôme d'une autre maladie qui a son siège dans le foie ou dans la partie supérieure du canal digestif. La jaunisse est appelée par les savants *ictère* (du grec, *ἰκτερος*). On ne saurait dire d'où vient le nom de *morbus regius* (maladie royale), que lui donnent quelques vieux auteurs latins, à moins qu'on ne se l'explique par les soucis dont le trône est toujours environné. Tout le monde sait qu'elle consiste en une coloration jaune de la peau, de la conjonctive et des urines, et qu'on a coutume de l'attribuer à ce que la bile est passée dans le sang.

Il y a du vrai dans cette interprétation, en ce sens que la bile est dans le liquide nourricier, mais seulement parce que ses matériaux n'en ont point été extraits par l'organe chargé de cet office, et non pas parce que la bile formée y aurait été transportée après coup. Il y a aussi des cas où la bile ne coulant plus dans le duodenum est résorbée par les vaisseaux lymphatiques.

L'invasion de la jaunisse est subite, le plus ordinairement, et le corps entier se teint d'une couleur jaune plus ou moins foncée, qui se marque plus particulièrement au blanc de l'œil et à la face; on a vu cette couleur aller presque jusqu'au noir. Les urines alors sont chargées de matière colorante jusqu'au point de paraître sanglantes, tandis que les matières fécales qui en sont complètement dépourvues se présentent grisâtres, quelquefois même toutes blanches, et sont rendues avec difficulté. A ces symptômes frappants se joignent, lorsque la maladie est portée à un certain degré, du malaise, de l'abattement, de la pesanteur de tête, de la perte d'appétit, et quelque dérangement des digestions. Rarement on observe de la fièvre, si ce n'est dans le cas d'inflammation du foie ou des organes voisins, cas dans lesquels la maladie se manifeste par degrés.

La durée de la jaunisse est de vingt à trente jours; on voit, lorsque le cours de la bile se rétablit, la teinte jaune de la peau s'affaiblir et les urines s'éclaircir par degrés, en même temps que se montrent

quelques évacuations bilieuses et que les digestions se rétablissent.

Jamais la jaunisse n'est grave par elle-même; mais les affections auxquelles elle se lie peuvent avoir de fâcheuses conséquences. Dans les cas funestes, on a pu constater que les tissus intérieurs étaient, comme la peau, imprégnés de matière colorante; les os eux-mêmes en étaient profondément teints.

Il ne faut pas confondre la jaunisse avec le teint couleur de cire qui est propre aux affections squirrheuses et cancéreuses, comme aussi avec la pâleur bise commune aux maladies de poitrine arrivées à leur terme fatal.

Outre les lésions directes des viscères abdominaux, la jaunisse reconnaît encore pour cause, et plus fréquente même, les impressions morales vives, un accès de colère, une frayeur subite. Agissent-elles en produisant une obstruction spasmodique des organes biliaires? On est porté à le croire, lorsqu'on observe la marche des symptômes et la manière dont s'opère la solution.

Le traitement est simple et facile: il consiste le plus ordinairement en moyens adoucissants. Quelques sangsues à l'anus, des bains tièdes, sont un utile accessoire, auquel se joignent également bien de légers purgatifs dont la stimulation s'étend jusqu'aux organes biliaires, et en ranime l'action interrompue; un régime modéré, plus végétal qu'animal, l'exercice du corps et le repos de l'esprit doivent être prescrits, ainsi que le changement d'air. Nous avons fait entendre que, dans les affections organiques, l'ictère n'est point l'affaire principale: en conséquence, les moyens qu'on dirigeait contre elle à une époque où la nature de la maladie était moins connue, ne sauraient être conseillés maintenant; c'étaient les savonneux, les alcalins, la térébenthine et autres substances irritantes évidemment plus nuisibles qu'utiles.

F. R.

JAVA, la colonie la plus importante des Hollandais, est une des îles de la Sonde, située au sud de l'Asie, entre 5° 50' et 8° 50' de latitude N., et entre 120° 50' et 112° de longitude Or. A l'ouest, elle est séparée de l'île de Sumatra par le détroit de la Sonde. Sa longueur, de l'est

à l'ouest, est d'environ 230 lieues sur 20 à 50 lieues de large. L'île peut avoir 5,700 lieues de superficie. La côte septentrionale, généralement marécageuse et reposant sur des bancs de coraux, est plus entrecoupée de baies et de golfes que les autres côtes : on y trouve les baies de Batavia et de Bantam; au sud, l'île est hérissée de rochers. Une chaîne de montagnes volcaniques traverse Java de l'est à l'ouest, accompagnée d'une seconde chaîne, moins élevée et provenant des éruptions volcaniques de la première, qui se fait remarquer par la forme conique des montagnes dont la plus haute, le Gédé, ne dépasse pourtant pas une élévation de 9,075 pieds (anglais). Cette chaîne volcanique se prolonge même dans les îles voisines de Java. Les éruptions des 38 volcans que l'on compte dans l'île ont fréquemment couvert les environs de lave et de boue, de cendres, de pierres ponceuses et d'autres substances, après avoir été précédées de tremblements de terre effrayants. Au pied du mont Gunung-Gadja tout présente l'aspect de la dévastation par le feu; une éruption du Galung-Gung détruisit la magnifique végétation de la vallée arrosée par le Tjitanday et le Tjivulan, et fit périr, en 1822, la population nombreuse qui y vivait tranquille, sans se douter des dangers auxquels elle était exposée. Le mont Idjen ravagea, en 1817, la terre d'alentour par la quantité d'eau remplie d'acide sulfurique qu'il y répandit et qui fit disparaître les forêts dont ses flancs étaient couverts. Du mont Kiamis, auprès du Gunung-Guntur, s'échappent d'épaisses vapeurs de soufre et des eaux bouillantes; la terre même y est brûlante; partout les eaux bourbeuses se font jour à travers le terrain, et elles forment deux ruisseaux considérables. On a découvert récemment, entre les montagnes volcaniques, la Vallée empoisonnée (Guevo-Upas), dans laquelle l'air est mortel aux hommes et aux animaux. Le sol y est jonché des ossements de ceux qui y ont péri. Toute l'île paraît devoir son existence aux volcans; il n'y a ni terrains primordiaux et secondaires, ni gîtes de métaux*.

(*) Van der Boon Mesch, *Disputatio geologica*

Java manque de fleuves navigables; des bancs de sable embarrassent l'embouchure des rivières, dont les cours d'eau sont peu volumineux; le Crawang, l'Indromayo, le Samangi, le Kadiri ne commencent à porter bateau qu'à quelques lieues de la mer.

L'aspect de la végétation de Java, prodigieusement favorisée par les vapeurs chaudes et humides, par les gaz, le soufre et la chaux des volcans, et par une terre d'une substance homogène et toute particulière; cet aspect, disons-nous, est ravissant pour le voyageur qui aborde, sinon les côtes plates du nord, au moins d'autres côtes de l'île. Près de la mer, ce sont des cultures riches et variées, dominées par les palmiers, émaillées des fleurs des barringtonies et des sonneraties, et séparées par les rizophores aux pointes piquantes. Les rizières se prolongent dans l'intérieur à perte de vue; puis on voit le terrain s'élever par terrasses, couvertes en partie de caféiers et de cannes à sucre. D'épaisses forêts primitives enveloppent les montagnes : là les arbres s'élèvent à des centaines de pieds; les graminées y deviennent des arbustes, les bambous y acquièrent la grosseur de nos arbres de construction; les roseaux, les uranies, les naclées y ressemblent à des câbles de la grosseur du bras; une foule de plantes parasites y étouffent et étouffent les gros arbres, et, parvenues au sommet de ceux-ci, vont atteindre et enlacer d'autres arbres de la forêt; les rubiacées embaument ces masses de bois dans lesquelles on se fraie difficilement une route. C'est à une hauteur de 3,000 pieds que les forêts de Java perdent le caractère tropical. A cette élévation commencent les genres des pins et des cyprès, entremêlés de chênes, de lauriers, de rhododendrons et de fougères à formes singulières. A la hauteur de 7,000 pieds, on retrouve les plantes d'Europe, mais d'espèces différentes, et enfin nos mousses. On tire des forêts de beaux bois de construction, surtout le teak; des bois d'ébénisterie et des arbres à teinture; mais on y rencontre aussi l'antsar ou le fameux bohon-upas, dont le suc contient

de incendiis montium igni ardentium insulae Javae, eorumque lapidibus, Leyde, 1826, in-8°, avec pl.

un poison violent, dans lequel les Javanais trempent leurs flèches et leurs javelots. L'île abonde en cocotiers, arbres à épices, arbres fruitiers des climats tropicaux, ainsi que des climats tempérés; elle produit surtout des figues. La vigne y donne de bons vins; on cultive beaucoup de riz, du sagou, du benjoin, du bétel, de l'indigo, des drogues médicinales. Parmi les fleurs se distingue, par sa forme gigantesque, le patma, appartenant au genre rafflésia, et ayant deux pieds de tour*. Des rhinocéros, des tigres, des singes, d'énormes serpents, des cerfs et des gazelles, de beaux oiseaux, surtout des lorys, des oiseaux de paradis, des pigeons, des faisans, des salangines ou hirondelles à nids gélatineux infestent ou habitent l'île. Dans les savanes pullulent des moustiques, des scorpions, et une foule d'autres insectes. Des crocodiles et des alligators vivent dans les rivières. Les habitants se servent de buffles pour le transport et le labour; ils engraisent des porcs, des moutons et des poules d'une espèce particulière**.

Il pleut à Java depuis novembre jusqu'en avril; pendant le reste de l'année, on a la mousson sèche. L'ardeur du soleil développe dans les savanes des méphitismes dangereux, surtout pour les étrangers; des fièvres les minent longuement ou les enlèvent en peu de temps. Les indigènes sont en proie à la petite-vérole et à d'autres épidémies.

On évalue approximativement toute la population à 5 millions d'âmes. La race javanaise est basanée, ou plutôt olivâtre; elle a les cheveux longs et noirs, le nez un peu épaté et la taille moyenne; elle habite des chaumières de bambou couvertes de feuilles de palmiers. C'est un peuple simple, patient, très crédule et superstitieux, mais vindicatif et toujours prêt à se faire justice à coups de poignard; du reste, il a l'insouciance et l'extrême indolence des peuples indiens. Ses *kadees* ou nobles sont richement armés; quand ils conduisent le peuple à la guerre,

(*) C.-L. Blume, *Flora Javae necnon insularum adjacentium*, etc., Bruxelles, 1828 et ann. suiv., in-fol. avec fig.

(**) Horsfield, *Zoological Researches in Java and the neighbouring islands*, Londres, avec fig. col.

toute l'armée, enivrée d'opium, se précipite avec frénésie sur les ennemis. Des imposteurs, profitant de la crédulité des Javanais, les ont fréquemment excités à la révolte. A l'exception des habitants des montagnes, qui parlent un dialecte mêlé de malais, et appelé le *sunda*, les Javanais ont tous le même idiome, qu'on regarde comme la langue la plus polie de l'archipel méridional de l'Asie, et dans lequel ont été écrits beaucoup de livres; on le connaît maintenant par la grammaire et la chrestomathie, publiées par un savant Hollandais, M. Gericke, à Batavia, en 1831, 1 vol. in-4°. Les caractères employés pour l'écriture des Javanais paraissent être imités de l'ancienne écriture des bouddhistes. Ce que le javanais a de particulier, ce sont des espèces de dialectes qu'emploient les personnes d'un rang élevé, lorsqu'elles parlent entre elles ou à des personnes inférieures. Il existe aussi un dialecte ancien, nommé *kawi*, qu'on ne parle guère, et dans lequel sont écrits les livres anciens des insulaires.

On peut le considérer, selon la remarque de Raffles, comme étant dans le même rapport au javanais que le sanscrit est à l'indoustani, ou le pali au birman et au siamois. Des poèmes, des drames, des compositions mythologiques et historiques existent en kawi. Cette langue paraît avoir une grande affinité avec le sanscrit même: aussi Guillaume de Humboldt l'avait jugée assez importante pour mériter une analyse détaillée; mais il n'a pu achever que l'introduction à ce travail*. Les compositions les plus estimées en kawi sont les poèmes *Brata yud'ha* sur les exploits d'Arjouno et d'autres héros connus par le poème sanscrit de *Mahabharata*, et *Romo* ou *Rama* chantant les mêmes exploits qui sont célébrés dans le *Ramayana* sanscrit; selon Raffles, ces deux poèmes anciens jouissent dans l'île de Java d'une vénération semblable à celle dont l'Iliade et l'Odyssée jouissent en Europe.

La littérature kawi n'est pas la seule preuve de l'ancienne influence du brahmanisme sur la langue, la civilisation et

(*) *Ueber die Kawi-Sprache auf der Insel Java*, Berlin, 1836, t. Ier, in-4°.

la religion des Javanais. A Prambanan, à Boro-Bodo et à Singa-Sari gisent d'immenses ruines d'anciennes pagodes qui paraissent avoir été érigées, avec une grande magnificence, aux divinités adorées par les Hindous. Dans les montagnes de Teng'gar habite une peuplade, forte de 1,200 âmes, qui pratique un culte hindou, parle javanais, mais ne se mêle point par mariage aux autres insulaires. Les 40 villages qu'elle occupe sont construits dans des sites charmants et élevés sur des terrasses. On n'y connaît pas la passion des jeux de hasard, l'enivrement par l'opium et d'autres vices des Javanais.

Ceux-ci professent maintenant le mahométisme. Ils ont des représentations dramatiques, et ils aiment les jeux de cailles et de coqs, comme les Malais. Ils sont barbares relativement à ce que leurs ancêtres ont dû être. Ils datent leur ère de l'arrivée d'Adi-Saka qui leur apporta, de Siam peut-être, leur alphabet; cette ère a 73 ans de moins que l'ère chrétienne. C'est entre cette date et celle de l'an 1073 de J.-C. que les grands monuments ont dû être construits dans l'île, et que, par conséquent, les arts ont dû y fleurir, grâce à l'arrivée d'étrangers apportant des idées et des connaissances toutes nouvelles pour les insulaires. A l'époque indiquée, Sewelo-Cholo, venant de l'Inde, fonda dans Java une monarchie, et établit son siège à Majapahil, ville dont les ruines excitent encore l'étonnement. Java était visitée fréquemment, en ce temps, par les Indiens, les Chinois et les Japonais. Environ trois siècles après, les Musulmans vinrent établir dans l'île et leur domination et leur religion. Les Portugais essayèrent, au commencement du xvi^e siècle, à y former des établissements. Un siècle après eux, les Hollandais vinrent y fonder des colonies et subjuguèrent durement les indigènes, en cachant aux autres Européens, autant que cela leur fut possible, les grandes ressources de leur conquête. Les Anglais leur enlevèrent cette colonie en 1811, portèrent le jour dans la géographie de l'île et firent des réformes salutaires dans l'administration. Ils rendirent Java en 1816; depuis cette époque, les Hollandais ont senti la nécessité de mieux

gouverner qu'autrefois. M. Van der Capellen (*voy.*) et M. Van den Bosch, gouverneurs, ont introduit une colonisation agricole dont on attend maintenant les meilleurs résultats.

La Hollande possède la plus grande partie de Java, et sur les cinq millions d'âmes qui l'habitent, trois millions sont ses sujets. Il n'y a que le sud-est qui soit encore sous la domination de princes indigènes. Dans leurs possessions, les Hollandais se sont déclarés propriétaires de toutes les terres, en laissant toutefois aux indigènes la faculté de les cultiver moyennant une redevance. De plus, les Hollandais exercent le monopole des épices, de l'opium, du café et de quelques autres denrées destinées à l'exportation. Ils ont divisé l'île en dix-sept résidences, subdivisées en régences : les résidents sont des Hollandais; mais les régents sont pris dans les principales familles indigènes, ainsi que les chefs de districts et de cantons.

La capitale de leur colonie et de toutes les possessions hollandaises dans l'Océan indien est *Batavia*, ville située sur la baie de ce nom et dans une plaine marécageuse. Entrecoupée de canaux comme les villes de Hollande, Batavia offre un aspect très agréable; elle est fortifiée et protégée par une citadelle et par plusieurs forts entourés de marais. Les vaisseaux ne peuvent approcher que par un canal étroit, appelé la Rivière. Des rues larges et des maisons spacieuses forment l'intérieur; les vieux bâtiments publics ont été érigés avec peu de goût. On remarque le palais du gouverneur sur une vaste place, et la grande église. Parmi les 25,000 habitants, on compte plus de Portugais que de Hollandais; il y a une rue habitée par des jardiniers chinois, et, en dehors, un quartier ou faubourg est occupé par des artisans de la même nation. Les Chinois, dans Java, fabriquent beaucoup de sucre, de rack et d'indigo; il y en a qui, s'étant enrichis par leur industrie, retournent dans leur patrie. Les riches, à Batavia, se font servir par des esclaves de Sumatra et d'autres îles. Les environs de la capitale sont couverts de maisons de campagne entourées d'arbres fruitiers. Quoiqu'on ait assaini un peu

l'air de la ville, les Européens délicats sont pourtant obligés, pour ne pas succomber aux funestes effets du climat, de passer le temps des grandes chaleurs sur les collines où il y a des villages et des maisons situés très agréablement. Buytenzorg est renommé sous ce rapport : c'est la résidence du gouverneur général. Une société savante, résidant à Batavia, et qui a reçu une heureuse impulsion des Anglais pendant l'occupation de l'île, publie des Mémoires parmi lesquels on en trouve de très intéressants sur l'histoire naturelle de l'île.

Parmi les autres places de la colonie, on remarque Chérifon, Samarang, Préang, Tagel et Sourabaya.

Les deux souverains encore indépendants de l'île sont le *sousouhounan* ou sulthan de Djocjacarta, et le *pandjéran* ou prince de Souracarta. Les habitants des monts Teng'gar ont des chefs de village. Dans quelques parties de Java, les communes possèdent le sol et en font la répartition annuelle parmi les cultivateurs.

Depuis que les Anglais ont commencé à rendre publics les renseignements de géographie et de statistique sur ces contrées, les Hollandais eux-mêmes ont suivi cet exemple, et l'on possède maintenant plusieurs ouvrages importants sur cette île remarquable. En première ligne, il faut mettre le beau travail de sir Stamford Raffles, *History of Java*, Londres, 1817, 2 vol. in-4° avec fig., auquel se joint Crawford, *History of the indian archipelago*, Édimbourg, 1820, 3 vol. in-8°. C'est principalement d'après ces deux ouvrages qu'a été rédigée la *Description géographique, historique et commerciale de Java et des autres îles de l'Archipel indien*, par M. Marchal, Bruxelles, 1824, in-4°, avec cartes et grav. D.-c.

JAVELOT, JAVELINE, espèces de piques ou demi-piques qui ne diffèrent entre elles que par la grosseur et la longueur et qu'on lançait avec la main sur l'ennemi. Le javelot, qui est le *pilum* des Romains, était à la fois plus court et plus fort que la javeline ou *hasta*. Voy. PIQUE et INFANTERIE. X.

JAXARTE ou SYR DARIA, voy. JAXARTE.

JAYME, voy. JACQUES.

JAZET (JEAN-PIERRE-MARIE), peut-être le plus populaire des graveurs français contemporains, né à Paris le 31 juillet 1788, a eu pour maître Débucourt, son oncle, qui a appliqué chez nous, d'une manière large, le procédé de gravure à l'*acqua tinta*. Le père de M. Jazet était vérificateur des bâtiments de la couronne sous Louis XVI, et se fit remarquer, dans la Révolution, parmi les hommes dévoués au pays. Il était entré dans l'artillerie de la garde nationale de Paris; en 1793, il fut blessé mortellement par l'explosion d'une pièce de canon; il laissa sans fortune et sans appui une jeune femme et un enfant. Ce moment est celui où commença le dur apprentissage de M. Jazet. Débucourt était alors dans la force de son talent. C'est sous la direction de cet oncle que le jeune enfant fut d'abord placé. Il apprit à dessiner et devint un des élèves intelligents de Débucourt. Sa journée était pénible, vouée à un travail ingrat; mais le zèle de l'élève et son amour de l'étude trouvaient une nouvelle journée dans la nuit.

On le voyait à la lueur d'une vieille lampe, souvent d'un bout de chandelle, copier une gravure de maître, ou un dessin, ou composer et graver, pour nourrir sa mère, quelques petits sujets de chasse, qui étaient vendus aux marchands d'images de la rue Saint-Jacques. D'un essai à un autre il devint habile, et recueillit la clientèle de son oncle, quand celui-ci, fatigué et vieux, dut abandonner la gravure. Le jeune artiste perfectionna le genre de l'*acqua tinta*, et c'est de cette époque que commença pour M. Jazet cette continuité de publications brillantes de succès, qui attache son nom aux tableaux célèbres de David, de Gros, de Carle Vernet, et surtout d'Horace Vernet, de Steuben, de Destouches, de Grenier, etc. M. Jazet a consacré longtemps ses efforts à populariser nos souvenirs patriotiques; ses gravures ont rappelé les grands faits d'armes de l'empire, et étaient une séduction pour tout le monde lorsque la poésie de Béranger était la poésie du pays, quand on y puisait l'espérance de l'avenir.

En 1816, M. Jazet vit chez son oncle, un des premiers, un tableau d'Horace Vernet qui alluma sa verve; c'était la *Ba-*

taille de Somo-Sierra; il sentit que c'était là son peintre, et il alla, jeune homme ignoré, chez l'artiste déjà en renom, pour solliciter la gravure d'une de ses compositions. M. H. Vernet terminait ce charmant petit tableau du *Bivouac du colonel Moncey*; il accueillit franchement M. Jazet, et lui confia sur-le-champ la reproduction d'un de ses tableaux. Cette planche réussit au-delà de toute espérance, et son succès dans le monde artiste commença cette amitié de 25 ans qui a été si utile à la popularité du peintre et du graveur.

M. Jazet a gravé une foule de belles planches : la *Barrière de Clichy*, les *Adieux de Fontainebleau*, une *Course à Rome*, *Mazeppa le cavalator*, les *Brigands italiens*, les *Arabes*, *Arcole*, *Rebecca*, *Judith*, *Agar*, *l'Atelier de Vernet*, *le Giaour*, *la Chasse au lion et au sanglier*, *Constantine*, *Raphaël au Vatican*, d'après Horace Vernet; le *Retour de l'île d'Elbe*, *Napoléon à Waterloo*, *la Mort de Napoléon*, *Pierre-le-Grand et les Strélitz*, d'après Steuben; le *Serment du Jeu de paume*, le *Couronnement de l'impératrice Joséphine*, d'après David; la *Mort d'Élisabeth*, d'après Paul Delaroche; *l'Orpheline*, le *Départ pour la ville*, traduction des tableaux de M. Destouches; le *Mauvais sujet*, les *Enfants surpris par un loup*, — *par un garde*, d'après Grenier; le *Général Lassalle*, le *Combat de Nazareth*, d'après la belle esquisse de Gros; et beaucoup d'autres planches d'après Carle Vernet, Léon Cogniet, Scheffer, Blondel, Bellanger, Biard, Eugène Lamy, etc.

Ajoutons un mot sur Débu-court, l'oncle de M. Jazet. Né en 1755, mort en 1832, il avait débuté par la peinture. Ses tableaux tous petits, aujourd'hui très rares et très recherchés des amateurs, sont dans le style flamand, et représentent, la plupart, des *fêtes de village*. Débu-court a peint le plus joli tableau qu'ait inspiré la gourmandise : c'est une très petite toile représentant un chasseur qui se jette, au retour de la chasse, sur un poulet froid qu'il dévore au milieu d'une table chargée de mets et de vins fins. Peinture, dessin, gravure, tout est de Débu-court, et tout est exquis. La *Promenade*

au *Palais-Royal* mérite aussi d'être citée.

C'est en 1786 que Débu-court cessa de peindre, et qu'il commença ses essais de gravure noire; il en a exécuté un nombre infini que dominent quelques jolies planches, telles que *le Menuet de la mariée*, *la Noce de village*, *la Fête du grand-papa*, etc.; il grava encore, d'après Carle Vernet, un cheval sauvage effrayé par des lions. En 1792, un vieux graveur italien lui apprit la manière à l'*acqua tinta*, telle qu'on la possédait alors. Débu-court s'appropriä le procédé, et comme preuve nous citerons *l'Intérieur d'une sacristie*, d'après Duval le Camus; *Somo-Sierra*, d'après H. Vernet, et la majeure partie de l'œuvre de Carle Vernet.

F. F.

JEAN, surnommé *le Baptiste*, voy. JEAN-BAPTISTE.

JEAN (SAINT) évangéliste, celui de ses disciples que Jésus-Christ chérissait le plus. Originaire de la Palestine, fils d'un pêcheur du nom de Zébédée et de Salomé, sa femme, frère de Jacques (voy.), Jean embrassa la profession de son père. S'il ne reçut pas d'éducation rabbinique, il paraît cependant avoir été l'un de ces disciples de Jean-Baptiste que celui-ci adressa lui-même au Christ. A l'appel de ce dernier, il quitta ses anciennes occupations pour le suivre, et sa mère l'accompagna pour consacrer, au service de Jésus, ses forces et sa petite aisance. Honoré de l'amitié particulière de son maître, dont lui, de son côté, reçut la mère dans sa maison après la mort de Jésus, Jean était aussi intimement lié avec Pierre, et nous le trouvons plus d'une fois dans la société de cet apôtre, entre autres à l'occasion d'un voyage qu'il fit en Samarie, dans le but d'y affermir l'église naissante. Il paraît que ce ne fut pas le seul voyage entrepris par saint Jean pour cet objet; car lorsque saint Paul alla à Jérusalem, trois ans après sa conversion, il y rencontra Pierre et Jacques (*Gal.*, I, 18. 19), mais comme il ne parle pas de Jean, il y a lieu de croire qu'en ce moment cet apôtre était absent de Jérusalem; dans un second voyage, Paul l'y trouva (*Gal.*, II, 2-9). Plus tard (peut-être avant l'an 60), Jean paraît avoir

été fixé dans l'Asie-Mineure, et surtout à Éphèse : les auteurs anciens, saint Irénée, saint Clément d'Alexandrie, Origène, Eusèbe et saint Jérôme, sont assez d'accord à ce sujet et ne diffèrent que sur quelques points peu essentiels. Le témoignage de l'antiquité est encore unanime sur l'âge avancé que cet apôtre atteignit; la tradition sur son exil à Patmos, île de la mer Égée, est moins certaine. Ceux qui admettent l'authenticité de l'Apocalypse y trouvent un témoignage formel sur ce dernier point (I, 9) ; mais nous verrons plus loin que cette authenticité n'est pas certaine. Clément d'Alexandrie rapporte un beau trait de caractère de saint Jean, déjà fort avancé en âge. L'apôtre avait particulièrement recommandé à un évêque un jeune néophyte, dont l'extérieur intéressant promettait beaucoup : le jeune homme entra dans une mauvaise voie, et finit par devenir chef de brigands. Jean l'apprend et se fait conduire dans les montagnes où ce malheureux s'était retiré; il est saisi, comme il le prévoyait, par les brigands et amené à leur chef qui, en reconnaissant l'apôtre, prend la fuite. Jean le rappelle et le ramène à la vertu par ses exhortations, ses prières et ses larmes. D'après Tertullien et saint Jérôme, l'apôtre aurait été conduit à Rome sous Domitien, jeté dans un tonneau rempli d'huile bouillante, mais sauvé miraculeusement; il paraît être retourné de l'exil sous Nerva et être mort sous l'empereur Trajan, parvenu à une extrême vieillesse. D'après une tradition fabuleuse, conservée par saint Augustin et reproduite jusqu'à nos jours, Jean vivrait encore dans sa tombe.

Le caractère de saint Jean, tel qu'il se montre dans les évangiles en général et dans ses propres écrits en particulier, présente plusieurs particularités intéressantes. De même que saint Jacques, son frère, il s'émeut facilement et s'irrite contre ceux qui ne reçoivent pas son maître, ou même qui ne s'attachent point assez à lui pour le suivre comme ses disciples; de concert avec son frère, il demande une distinction honorifique dans le royaume des cieux, indisposant par là contre lui les autres apôtres. Jésus lui-même fait assez voir par les exhortations qu'il adresse

à ses disciples, par la forte réprimande qu'il réserve aux deux frères auxquels il donne le nom de *filz du tonnerre*, qu'il avait aussi reconnu en eux certains défauts de caractère dont ils avaient à se corriger. Dans son Évangile et dans sa première épître, ouvrages de sa vieillesse, Jean n'est plus le même homme : sans avoir perdu sa vivacité naturelle, il se montre plein de dignité, de grandeur; et c'est sans doute à l'influence du modèle de toutes les vertus auprès duquel il avait passé les plus beaux jours de sa vie qu'il faut rapporter ce changement. Un amour sans bornes envers Dieu, envers Jésus-Christ, envers ses semblables, tel est le fond de ce beau caractère; il aime Dieu, parce qu'il nous a tant aimés; il aime le Seigneur, parce que le Seigneur nous a sauvés; il aime ses frères, parce que dire qu'on aime Dieu quand on n'aime pas ses frères, c'est un mensonge; haïr son frère, c'est un homicide. C'est toujours le même tendre disciple si heureux naguère de se trouver aux côtés de son maître, qui le suivit devant les juges, qui ne se sépara point de lui quand il fut attaché à la croix, qui arriva l'un des premiers à la tombe du Christ ressuscité; celui dont saint Jérôme raconte que, vieux et ne pouvant plus marcher, à cause de son grand âge, il se fit porter dans l'assemblée des chrétiens, où il ne cessa de les exhorter à s'aimer les uns les autres, ce commandement ayant été donné par le Seigneur, et son accomplissement étant la somme de tous nos devoirs. Cet amour, cette charité, a pour base la foi; car on croit en celui que l'on aime : voilà pourquoi le principal but de son Évangile est (XX, 31) de conduire ceux pour lesquels il l'a écrit à croire que Jésus est le Christ, le fils de Dieu, afin qu'en croyant ils aient la vie par son nom.

On peut dire sans exagération que saint Jean est celui des disciples du Christ qui a le mieux saisi la doctrine de son maître, qui a le mieux compris et dépeint son caractère. Tout ce qu'il dit de Dieu et de Jésus-Christ, simple en apparence, est plein de profondeur; toutes ses idées vont jusqu'au fond de la doctrine chrétienne. C'est ce qui devait donner une physionomie toute particulière aux écrits.

du disciple *que le Seigneur chérissait*.

L'Évangile de saint Jean nous peint Jésus d'une manière tellement différente de celle des trois premiers évangiles, qu'en le lisant on se sent comme transporté dans un autre monde. On comprend que cet évangéliste s'adressait à d'autres lecteurs, à des chrétiens déjà pénétrés des vérités fondamentales du christianisme et connaissant l'ensemble de l'histoire du Seigneur; par cette raison, il pouvait passer sous silence des faits auxquels les autres évangélistes attachent la plus haute importance, par exemple l'institution de la sainte Cène. Tandis que Matthieu, Marc et Luc nous font connaître de préférence les événements de la vie du Sauveur qui se sont passés en Galilée, les discours qu'il y adressa au peuple et le succès qu'il eut dans cette province, Jean aime à nous faire connaître ce qui se passa dans la Judée, ce que Jésus enseigna à Jérusalem. Les premiers se plaisent à raconter les miracles: l'apôtre de prédilection s'y arrête peu, et dans un passage (XX, 30), il dit expressément que Jésus fit encore d'autres miracles en présence de ses disciples, mais que ceux qu'il a rapportés suffiront pour prouver que Jésus était le Christ, le fils de Dieu; observation qui fait assez voir du reste qu'il ne serait pas exact de dire que Jean n'attache pas aux miracles une importance bien grande. Matthieu, Marc et Luc rapportent les événements sans s'inquiéter beaucoup de leur ordre chronologique: Jean s'attache à cet ordre; il suit d'abord le Seigneur jour par jour (I, 29 et suiv.; II, 11), puis il rattache le fil des événements aux fêtes des juifs auxquelles Jésus assista (II, 13 et suiv.; V, 1; VI, 4; VII, 2; X, 22; XII, 1); il le suit de nouveau jour par jour lors de son dernier voyage à Jérusalem (XII, 12; XIII, 1), il indique même les heures ou l'époque de la journée auxquelles les événements eurent lieu (XIX, 14; XX, 19). Les premiers évangélistes ne donnent ordinairement que le fait principal sans s'attacher aux détails: Jean appuie sur les détails et donne de chaque événement qu'il fait connaître un tableau circonstancié. Les premiers rapportent de préférence les sentences, les similitudes et paraboles du Seigneur, enfin tout ce qui

frappe la mémoire et se retient facilement: Jean reproduit des discours plus étendus et qu'il était plus difficile de saisir dans leur ensemble et dans la liaison des idées qu'ils renferment. Enfin les discours rapportés par les premiers évangélistes, par cela même qu'ils s'adressent aux classes inférieures de la société, sont plus simples et moins profonds: ceux que l'on trouve dans l'évangile de Jean, s'adressant de préférence aux prêtres, aux pharisiens, à la population plus cultivée de la capitale, sont plus relevés, plus difficiles à saisir. Remarquons encore qu'on rencontre chez lui beaucoup de locutions prises dans un sens spécial, et destinées à exprimer les dogmes particuliers au christianisme; que certaines phrases de prédilection reviennent fort souvent chez lui; qu'il affectionne une espèce de parallélisme des membres des phrases, en répétant négativement une idée qu'il vient d'exprimer positivement; que le langage de Jésus dans l'Évangile est tellement conforme à celui de la première épître de saint Jean, qu'on y voit clairement combien celui-ci s'est identifié avec son maître, et avec quel amour il s'est attaché à celui qui était pour lui l'auteur d'une vie nouvelle. Souvent il intercale des réflexions, il fait des observations, soit pour indiquer les motifs qui peuvent avoir dirigé Jésus-Christ dans telle ou telle circonstance, soit pour faire comprendre pourquoi les juifs en agissaient de telle ou telle manière; il n'oublie pas les gestes mêmes des interlocuteurs, nous faisant ainsi assister aux événements qu'il raconte et faisant agir devant nous les personnes. L'image de son maître nous apparaît dans sa noble simplicité, dans toute sa sublimité. Tout dans ce livre est action; tout ne tend qu'à ce seul but, de faire voir que Jésus, fils de Dieu, est venu sur la terre pour le bonheur du genre humain: c'est là l'idée dominante de cet évangile; l'auteur la place en tête de l'ouvrage, il la fait ressortir par tout ce qu'il raconte du Sauveur, il déclare positivement à la fin du livre que tel a été le but de sa narration; et plus on l'examine dans tous ses détails, plus on peut se convaincre qu'il ne l'a jamais perdu de vue.

Néanmoins plusieurs particularités re-

marquées dans cet évangile ont fait admettre de tout temps, sinon un tout autre but, du moins une ou plusieurs intentions secondaires que l'auteur aurait eues en le rédigeant. De ce que Jean ne raconte pas les événements déjà contenus dans les évangiles dits *synoptiques* (à cause du point de vue évidemment semblable qu'avaient Matthieu, Marc et Luc); de ce qu'il présente avec de tout autres circonstances ceux-là même qu'il rapporte comme eux, on a conclu très anciennement même (Eusèbe, *H. E.*, III, 24; S. Jérôme, *Catal. script. eccl.*, ch. 9) que le dessein de l'auteur avait été de compléter les trois premiers évangiles. D'après saint Jérôme, au passage cité, on assurait de son temps que Jean, après avoir lu les évangiles de Matthieu, de Marc et de Luc, les approuva et les déclara exacts, mais en ajoutant qu'ils ne racontaient que l'histoire de la dernière année de la vie du Seigneur, depuis que Jean-Baptiste eut été jeté en prison; qu'en conséquence il omit dans sa propre narration ce qui s'était passé pendant cette année et rapporta ce qui avait eu lieu avant l'emprisonnement du précurseur; ce que peut observer, dit saint Jérôme, chaque lecteur attentif des quatre évangiles, et ce qui fait aussi disparaître la contradiction apparente entre Jean et les autres évangélistes. Au moins toute l'antiquité est-elle d'accord sur ce point que Jean écrivit après les autres évangélistes; la ville d'Éphèse, lieu de sa résidence ordinaire, était d'ailleurs tellement en contact avec tous les pays du monde, que les relations de Matthieu, de Marc et de Luc n'ont pu lui rester inconnus, et il n'avait besoin ni de les indiquer positivement, ni de déclarer que ce qu'il avait écrit n'était qu'un supplément aux autres évangiles, déjà très répandus parmi les chrétiens. On peut ajouter encore que si Jean n'avait pas su qu'il existait d'autres livres enseignant la doctrine du Seigneur, il aurait dû se prononcer nécessairement sur ce que Jésus-Christ avait enseigné, ce qu'il néglige presque complètement dans son évangile. On pourrait peut-être même invoquer le passage XX, 30, où *les miracles qui ne sont point dans ce livre* pourraient

bien faire allusion à ceux qui sont dans les autres évangiles, etc.

On ne s'en est pas tenu à cette hypothèse pour expliquer les diversités qu'on a trouvées entre ces différents écrits : l'antiquité chrétienne et quelques savants modernes ont encore imaginé un but dogmatique secondaire. Le caractère du prologue (I, 1 et suiv.), les paroles de saint Jean-Baptiste que l'auteur rapporte (*ib.*, v. 19 et suiv.), et qui placent le précurseur fort au-dessous du Christ, les enseignements sur la préexistence du Sauveur (VIII, 58, etc.), ont fait penser que tout cela pouvait s'expliquer par une polémique de l'auteur contre des sectes qui faisaient de Jésus-Christ un homme ordinaire, qui peut-être lui préféraient Jean-Baptiste; et l'on a supposé que c'étaient, soit ce qu'on a appelé les chrétiens johannites ou de saint Jean, ou zabiens, soit les gnostiques ou les dokètes, les ébionites, les nicolaïtes, même les valentiniens, et surtout Cérinthe (*voy.* ces noms). Mais on suppose ainsi sans fondement un développement très prononcé de ces sectes avant le commencement du II^e siècle, et, en admettant cette tendance polémique de Jean, il faudrait s'étonner qu'il n'ait pas réfuté les erreurs de ces sectes par des observations qu'il aime tant à mêler au récit des événements. En enseignant la simple doctrine de Jésus-Christ, avec cette tendance idéale qu'il avait prise dans le commerce journalier et intime du Seigneur, Jean devait être en opposition avec tout ce que les sectes hérétiques enseignent de faux, et c'est là, à notre avis, la seule polémique prononcée qu'on trouve dans son livre. Quant à l'idée du *Verbe* (Jean, I, 1), en relisant certains passages de l'Ancien-Testament (*Proverbes*, VIII, 22 et suiv.; *Ecclésiastique*, VII, 20), on se convaincra que Jean n'avait pas besoin d'aller la puiser dans les doctrines des gnostiques, cette idée étant alors très répandue parmi les Juifs eux-mêmes.

La vie de Jésus-Christ, si riche en faits importants, méritait d'être connue sous plus d'un rapport, et la mémoire de saint Jean, ou peut-être même les notes qu'il avait prises, lui fournissaient beaucoup de traits intéressants que les premiers

évangélistes avaient passés sous silence.

C'est sans doute en grec, tel que nous le possédons, que l'évangile de saint Jean a été primitivement rédigé. Aucun argument fondé n'appuie la supposition d'un texte syro-chaldaïque ou araméen, avancée néanmoins par Saumaise, Grotius, Bolten. Les araméismes qu'on trouve dans tous les livres du Nouveau-Testament, sans exception, proviennent de ce que les auteurs de ces livres, tout en écrivant en grec, pensaient en syro-chaldéen. Toutefois notre auteur parle assez bien le grec : son séjour dans l'Asie-Mineure, ses relations à Éphèse expliquent comment cette langue lui était devenue sinon très familière, au moins assez connue. Or, l'antiquité est unanime sur ce point que c'est à Éphèse que l'évangile de saint Jean fut écrit, et, de plus, quelques preuves internes militent en faveur de cette tradition. Ce sont les observations que l'auteur fait pour expliquer à ses lecteurs les usages, les préjugés des Juifs, la géographie de la Palestine (II, 6; IV, 9; V, 2, etc.). On insiste encore sur la forme que Jean a donnée à son prologue, dans lequel il paraît avoir égard à la théosophie des Juifs hellénistes (*voir* ce mot).

Quant à l'époque où l'ouvrage a été écrit, on ne peut rien préciser là-dessus, car on ne saurait attacher beaucoup d'importance à l'argument tiré de ces mots : « *Il y a* à Jérusalem, près de la porte des Brebis, un réservoir d'eau » (V, 2), et qui prouveraient que l'évangile a été rédigé avant la destruction de Jérusalem. Comme Jean doit avoir écrit ce livre dans sa vieillesse, et qu'il a atteint un âge très avancé, nous placerons l'époque de la rédaction, avec le plus de probabilité, vers la fin du premier siècle. Aucun argument externe ou interne ne s'y oppose.

L'authenticité de cet ouvrage, niée par un grand nombre de théologiens protestants et définitivement reconnue maintenant par les plus savants d'entre eux; cette authenticité, pour n'en dire qu'un mot, est attestée par les témoignages de l'antiquité chrétienne, lesquels remontent jusqu'à un disciple de Jean lui-même, et ce disciple, c'est Polycarpe.

Car saint Irénée dit formellement (*Adv. hæret.*, III, 1), en parlant des évangiles, que Jean, disciple du Seigneur et qui s'appuyait contre son sein (suivant le passage Jean, XIII, 23), a publié son évangile à Éphèse en Asie; et cet évangile lui sert principalement dans sa polémique contre les hérétiques. Irénée dit encore que Polycarpe, qu'il a connu dans sa jeunesse, lui a parlé fort souvent et d'une manière conforme en tout point aux Écritures, de ce que Jésus a fait et dit (Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 20); et ces Écritures sont, comme Irénée le déclare expressément dans plusieurs endroits, les évangiles de Matthieu, Marc, Luc et Jean.

Des trois *épîtres* attribuées à Jean, la première est très certainement de l'auteur du quatrième évangile : même langage, mêmes idées dominantes, même amour de Dieu et de Jésus-Christ. Aussi a-t-elle en sa faveur les témoignages d'une grande partie de l'antiquité chrétienne; témoignages qui, probablement, seraient encore plus nombreux si l'épître avait été plus généralement répandue dans l'antiquité; mais adressée, à ce qu'il paraît, aux premiers lecteurs de l'évangile, elle dut rester assez longtemps renfermée dans un cercle étroit. Les quelques pages de cette épître sont empreintes d'une foi vive, pure et fervente en Dieu et en Jésus-Christ, d'un amour ardent de la vertu, amour qui conduit nécessairement à l'union intime et spirituelle avec Dieu et le Sauveur, qui nous force à aimer notre prochain comme nous-mêmes, et nous procure la vie éternelle. Tout atteste que le 7^e verset du chapitre V^e de cette première épître de saint Jean est l'effet d'une interpolation : aucun auteur ancien ne l'a connu. Les deux autres épîtres adressées, la première à une certaine Kyria, chrétienne d'ailleurs inconnue, la seconde à un chrétien du nom de Caius, ont été attaquées, sous le rapport de l'authenticité, par Origène, Eusèbe et d'autres; elles ne renferment rien qui soit contraire à l'esprit et au style de Jean. Adressées à des particuliers, elles durent rester longtemps inconnues : de là probablement ces doutes sur leur origine.

Un dernier ouvrage attribué à Jean est l'*Apocalypse*. Nous n'entrerons dans

aucun détail sur l'histoire de l'interprétation d'un livre dans lequel on a cru trouver tant d'événements de l'histoire ancienne et moderne, où les uns ont reconnu une sagesse sublime et les autres un dévergondage absurde, ceux-ci une fiction évidente, ceux-là une réalité qui intéresse notre salut. On a dit en faveur de cet ouvrage qu'on y reconnaît un auteur très versé dans les livres sacrés de l'Ancien-Testament, manifestant partout une culture toute juive, et en même temps adorateur fervent de Jésus-Christ, qualités qu'il serait difficile de trouver réunies chez un auteur postérieur à l'époque apostolique. Et pendant le siècle apostolique, quel homme aurait pu être cet auteur, si ce n'est saint Jean? Comme lui, il vécut à une époque où les autres apôtres étaient morts tous, ou au moins la plupart; il s'adresse principalement aux églises de l'Asie-Mineure, résidence ordinaire de Jean pendant les dernières années de sa vie; il déclare avoir été témoin oculaire de l'histoire de Jésus-Christ, et son style ne manque pas de ressemblances frappantes avec celui de l'Évangile. On a donné d'autres raisons au mot APOCALYPSE où cette matière a été traitée du point de vue catholique. Mais on a renvoyé le lecteur au présent article pour faire connaître aussi les objections. L'auteur de l'Apocalypse, disent les adversaires de l'authenticité, se nomme dans plusieurs passages, tandis que celui du quatrième évangile prend soin de cacher son nom. La langue de l'Apocalypse est dure, fortement hébraïsante, le style est négligé et diffère par là complètement du quatrième évangile. Quelle imagination vive et féconde dans l'Apocalypse; et quel esprit calme, quel sentiment profond dans l'évangile! Beaucoup d'autres dissemblances sont alléguées, mais nous ne pouvons entrer dans tous ces détails.

On trouve d'excellentes observations sur le caractère de Jean dans la *Caractéristique de la Bible*, par Niemeyer; M. Wegscheider a donné une *Introduction* à l'Évangile de Jean (Göttingue, 1806), ouvrage très distingué, aussi écrit en allemand, ainsi que le suivant : Bruno, *Kritik der evangelischen Geschichte des*

Johannes, Brême, 1840, in-8°. Les commentaires les plus importants sur cet évangile sont ceux de Grotius, Kuinoel (3^e éd., 1825), Tholuck (5^e éd., 1837), Lücke (3^e éd., 1840) : les deux premiers sont en latin; sur les épîtres : Lücke, Paulus (1828); sur l'Apocalypse : Eichhorn (1791), Heinrichs (1818), Ewald (1828), Scholz (1828). TH. F.

JEAN, papes. Rome a eu 23 pontifes de ce nom, depuis l'an 523, époque de l'intronisation de Jean I^{er}, qui a été canonisé, jusqu'en 1415, où le concile de Constance força Jean XXIII de renoncer à la tiare. Dix-sept de ces pontifes vécurent avant l'an 1000 de notre ère. On verra leur série à l'article PAPES; il sera parlé de Jean VIII à l'article *papesse* JEANNE; Jean X, Jean XI, Jean XII, papes vicieux et simoniaques, appartenaient à la famille de la fameuse Marozia (*voy.* ce nom et ITALIE, p. 142); le premier fut étranglé; le second mourut dans un cachot du château Saint-Ange, ainsi que Jean XIII; le troisième fut assassiné. Enfin, nous bornant à ajouter que plusieurs autres périrent de mort violente ou après avoir été dépouillés de leur dignité, nous n'entrerons dans quelques détails qu'au sujet des deux derniers papes du nom de Jean. S.

JEAN XXII (*Jacques d'Ossa* ou *d'Eu-se*) naquit à Cahors en 1244. Habile canoniste et non moins adroit qu'instruit, il fut successivement chancelier du roi de Naples Robert (d'Anjou), fils de Charles II, évêque de Fréjus, archevêque d'Avignon, et cardinal en 1310; enfin, pape en 1316, après la mort de Clément V. Il monta sur la chaire de saint Pierre à une époque de troubles et d'agitations. Ce fut en vain qu'il chercha à calmer les désordres de la Basse-Allemagne : il ne réussit pas mieux que ses prédécesseurs, et les mesures qu'il prit contre les Fratricelles (*voy.*) ne servirent qu'à augmenter la considération dont jouissaient, parmi le peuple, ces religieux réfractaires.

Jean XXII observa longtemps une exacte neutralité entre Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche, son compétiteur à l'Empire (1313). Mais, lorsque la fortune se fut déclarée pour Louis (1323), il se déclara contre lui et l'accabla de ci-

tations, d'excommunications, d'interdits, sans se laisser émouvoir ni par la marche de ce prince sur Rome, où il se fit couronner par des évêques, ni par la révolte des Romains, ni même par les tentatives de réconciliation faites par l'Empereur. Il se trouva bientôt exposé à un danger plus grand encore, lorsque de savants jurisconsultes, tels que Marsile de Padoue, Jean de Gand et d'autres, refusèrent au pape le droit de s'immiscer dans les affaires civiles. Il essaya bien de leur imposer silence en taxant, dans une bulle spéciale (1327), leurs opinions d'hérésies et en les frappant eux-mêmes d'excommunication; mais ils se laissèrent peu émouvoir de ses foudres, soutenus qu'ils étaient par les moines libres penseurs, tels que Guillaume Occam, et par l'empereur Louis, qui, en 1328, fit élire pape un de ces moines, sous le nom de Nicolas V. Jean XXII ne céda pas néanmoins, et à peine Louis eut-il quitté l'Italie, qu'il fit Nicolas prisonnier en 1330, le força de renoncer à sa dignité et, par un édit, déclara l'Italie séparée de l'empire d'Allemagne. Las de lutter, Louis était sur le point de déposer la couronne, lorsque la mort le délivra de son ennemi en 1334. *Voy. ITALIE*, p. 148.

La passion que Jean XXII avait pour l'argent lui fit commettre des exactions sans exemple. Il laissa un trésor de plus de 22 millions de florins. C'est lui qui a publié les *Clémentines* (*voy.*) et qui est l'auteur des *Extravagantes*, auxquelles se rattache le *Corps du droit canonique*. *Voy. cet article*, T. VIII, p. 548.

JEAN XXIII (*Balthazar Cossa*), né à Naples, étudia le droit à Bologne, devint camerlingue sous Boniface VIII, puis cardinal en 1402, et fut élu, en 1410, par le concile de Pise pour succéder à Alexandre V, mais sous la condition expresse qu'il abdiquerait si l'on amenait les deux antipapes Grégoire XII et Benoît XIII (*voy.*) à renoncer à leurs prétentions. Jean Huss (*voy.*) prêchait alors ses opinions avec une liberté de plus en plus grande : Jean le fit citer à comparaître à Rome en 1411, et, le réformateur n'ayant pas obéi, il l'excommunia et frappa Prague d'interdit. A cette époque, tout le monde désirait, et le pape aussi

vivement que l'Empereur, qu'un concile général rétablît l'ordre et l'unité dans l'Eglise. Sigismond, par un coup d'habile politique, parvint à faire choisir Constance (*voy.*) pour le lieu où il devait s'assembler. Jean XXIII s'y rendit en personne; mais ce concile, le plus considérable de tous ceux qui s'étaient tenus jusque-là, avait à peine ouvert ses séances, que le pape s'aperçut dans quel danger il s'était jeté. Forcé, le 2 mars 1415, à déposer la tiare, il gâta sa cause en s'échappant secrètement de Constance, le 20, avec quelques-uns de ses partisans, et en se réfugiant à Schaffhouse, où il rétracta son abdication. Le concile commença contre lui un procès criminel et lui envoya une citation dont il ne tint aucun compte. Il fut donc suspendu immédiatement de tous ses emplois, déclaré convaincu de soixante-dix crimes énormes, tels que meurtre, inceste, luxure, brigandages de toute espèce, et déposé solennellement. Arrêté à Fribourg, il fut enfermé étroitement dans le château de Gottleben, près de Constance, et mis ensuite sous la garde de l'électeur palatin, qui le retint prisonnier d'abord à Mannheim, puis à Heidelberg. Jean racheta sa liberté, en 1419, et se rendit en Italie, où le pape Martin V lui accorda sa grâce. Il venait d'être nommé cardinal-évêque de Tuscoli et doyen du sacré collège, lorsqu'il mourut à Florence au mois de novembre de la même année. C. L.

JEAN, roi de France, surnommé *le Bon*, né le 26 avril 1319, était fils de Philippe VI (*voy.*), et régna de 1350 à 1364. Quelques historiens l'ont appelé Jean II, comptant au nombre des rois de France, sous le nom de Jean I^{er}, le fils posthume de Louis X le Hutin, qui ne vécut que cinq jours et qui ne paraît pas avoir été reconnu en qualité de roi. « C'était alors le sacre qui faisait le roi, dit M. de Sismondi (*Histoire des Français*, t. IX, p. 344), comme auparavant ç'avait été l'élévation sur le pavois. » Quoi qu'il en soit, le règne de Jean-le-Bon fut pour la France un temps de grandes calamités : pour le faire comprendre, il suffit d'invoquer le souvenir des grandes Compagnies et de la Jacquerie (*voy. ces mots*). Le roi lui-même,

après avoir, malgré son héroïsme, perdu contre le prince Noir (*voy. ÉDOUARD*) la bataille de Poitiers (*voy.*), fut emmené prisonnier en Angleterre avec son jeune fils Philippe. Après quatre ans de captivité, le traité de Brétigny (*voy.*) le délivra; mais un scrupule, peut-être exagéré, l'y ramena, lorsqu'un des otages donnés aux Anglais rompit son ban et revint en France. Jean mourut à Londres, le 8 avril 1364. S.

JEAN (*John*), roi d'Angleterre, dit *sans Terre*, parce que Henri II, dont il était le 3^e fils, ne lui avait pas laissé de propriété territoriale, quoiqu'il l'aimât tendrement, naquit à Oxford, l'an 1166, et succéda, en 1199, à son frère Richard *Cœur-de-Lion*. Les provinces continentales s'étaient déclarées en faveur d'Arthur de Bretagne, fils de Godefroi, frère aîné de Jean. Celui-ci s'empara de son neveu, et, l'ayant enfermé dans la tour de Rouen, l'y poignarda, dit-on, de ses propres mains. Cité pour ce fait devant Philippe-Auguste, son suzerain, il s'enfuit lâchement, et, contraint de repasser la mer, il abandonna la Normandie, qui fut confisquée et réunie à la monarchie française (1203). Une nouvelle expédition qu'il tenta en France se termina également par une retraite honteuse et précipitée. De retour en Angleterre, ce prince, aussi dissolu que lâche, ne mit plus de frein à ses déportements: la paix et l'honneur des familles furent sacrifiés à la licence de ses passions. Cette conduite souleva d'implacables ressentiments, et bientôt le mécontentement fut général parmi la noblesse.

Cependant Jean, livré à toutes sortes d'excès tyranniques, s'attaque aussi au clergé et refuse de reconnaître un archevêque de Cantorbéry nommé par le pape. Il avait affaire à Innocent III (*voy.*). Le pontife irrité fulmine un interdit contre lui et donne son royaume à Philippe-Auguste, qui se dispose à en prendre possession. L'esprit national vint cette fois au secours de Jean. Il put réunir 60,000 hommes et s'avança jusqu'à Douvres. Mais les deux monarques étaient joués par le pontife, qui ne voulait qu'intimider Jean. Et telle était, en effet, l'abjection de celui-ci, qu'il consentit,

pour détourner l'orage, à prêter à genoux un serment par lequel il donnait à toujours au pape et à ses successeurs la couronne d'Angleterre, s'engageant en outre à lui payer un tribut annuel de 1,000 marcs (15 mai 1213). A ces conditions, il reçut sa couronne des mains du légat*.

Jean était devenu aussi méprisable qu'odieux. Les barons ligués marchent contre lui. Effrayé de leur attitude menaçante, Jean se rend à discrétion, et signe, à Runnymede près Windsor, la grande charte (19 juin 1215). Cet acte, en 67 articles, et dont l'original existe au Musée britannique (*voy. T. V, p. 555*), est regardé avec raison comme la pierre fondamentale de la liberté anglaise: toutes les conquêtes constitutionnelles faites depuis n'en sont que le commentaire ou le complément.

Le roi ayant profité de la première occasion pour s'affranchir de ses engagements, la guerre civile se ralluma avec plus de violence: les barons appelèrent à leur aide Philippe-Auguste. Jean, à la tête d'une armée, marchait vers le comté de Lincoln, lorsque, s'étant engagé dans des marais situés le long de la mer, il fut surpris par la marée montante, qui enleva ses bagages et son trésor. Il n'échappa lui-même qu'avec peine; et le chagrin qu'il ressentit de cette perte déterminna chez lui une fièvre qui bientôt prit un caractère fatal. Transporté en litière au château de Seaford, et de là à Newark, il expira dans cette dernière ville, le 17 octobre 1216. Son fils aîné lui succéda sous le nom de Henri III. A. B.

JEAN (*Joao*), roi de Portugal. Il y en eut six, depuis l'avènement de Jean I^{er} en 1385, jusqu'à la mort de Jean VI, en 1826. Les trois premiers appartiennent à la maison d'Avis; les trois derniers à celle de Bragance.

(*) Voici ce qu'on lit dans cet acte d'abandon: « De notre pleine et libre volonté, et du consentement de nos barons, nous remettons à Dieu, à ses saints apôtres, à Pierre et Paul, à sa sainte Église romaine, à son seigneur le pape Innocent et à ses successeurs catholiques, en expiation de nos péchés et de ceux de toute notre famille tant vivants que morts, nos royaumes d'Angleterre et d'Irlande, afin de les recevoir, comme vassal, de Dieu et de l'Église romaine. »

JEAN I^{er}, dit le *Père de la Patrie*, fondateur de la troisième dynastie des souverains portugais, naquit à Lisbonne, le 15 avril 1358. Il était fils naturel de Pierre I^{er} et de Thérèse Lourenço. Le roi, son père, l'éleva de bonne heure à la dignité de grand-maître de l'ordre d'Avis (*voy.*). Jean fit des études sérieuses comme nous l'apprend son fils, le roi Édouard, dans son livre du *Leal Conselheiro*. Durant l'inter règne qui suivit la mort du roi Ferdinand (*voy.*), il fut reconnu par le peuple comme régent du royaume, sous le titre de *Defensor*. La nation n'ayant voulu reconnaître aucun droit à Béatrix, fille de Ferdinand, qui avait épousé Jean, roi de Castille, le régent accepta la couronne qui lui fut offerte par les États tenus à Coïmbre en 1385, et le 14 août de la même année, le nouveau roi remporta sur celui de Castille l'éclatante bataille d'Aljubarrota (*voy.*), qui affermit le sceptre dans ses mains. Pour en conserver la mémoire, il fit bâtir le magnifique monastère de Sainte-Marie da Batalha, qui est devenu la sépulture des rois de cette dynastie. Bientôt son esprit chevaleresque et son système politique lui dictèrent la fameuse expédition contre les Maures d'Afrique. L'an 1414, il célèbre à Lisbonne un grand tournoi, et, à la fin de ces jeux militaires, il engage tous les tenants à se préparer à le suivre. L'année suivante, il s'embarque et se rend maître de Ceuta, la veille de l'Assomption. Ce fut aussi alors que les Portugais découvrirent l'île de Madère, et que le prince Henri commença ses navigations. Jean I^{er} fit un traité de paix perpétuelle avec l'Espagne en 1431. Ce prince mourut le 14 août 1433. Il avait épousé, en février 1387, Philippe, fille du duc de Lancaster, morte le 18 juillet 1414, dont il laissa plusieurs enfants, savoir : Édouard son successeur, don Pedro duc de Coïmbre, Henri-le-Navigateur (*voy.*), Ferdinand (*voy.*), grand-maître de l'ordre d'Avis, et don Jean, grand-maître de l'ordre de Saint-Jacques; Isabelle, mariée avec Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et don Alphonse I^{er}, duc de Bragance, fils naturel*.

(*) Pour les détails, il faut consulter Fernand Lopez, *Chron. de D. Joao I*, et Soares da Sylva, *Memorias del Rey D. Joao I*.

JEAN II, dit le *Parfait*, fils d'Alphonse V et d'Isabelle, naquit le 3 mai 1455, et fut proclamé le lendemain de la mort de son père, le 29 août 1481. Dès l'âge de 16 ans, il s'était trouvé à la prise d'Arsila et de Tanger, et il s'était signalé à la bataille de Toro, en 1476. Il poussa les grandes découvertes sur les côtes de l'Afrique occidentale, au-delà du 8^{me} degré de lat. N., et fit construire le port de Saint-Georges de la Mine. Le Benin et le Congo furent découverts par ses capitaines, et Barthélemy Diaz (*voy.*) dépassa le fameux *Capo tormentoso*, que Jean II appela de *Bonne-Espérance*. Ce fut lui qui signa le fameux traité de Tordesillas, après la *ligne de démarcation* déterminée par le pape Alexandre VI (*voy. T. I^{er}, p. 388*). Une mort prématurée enleva ce grand souverain, le 5 octobre 1495, après un règne de 14 ans.

Jean II, l'un des princes les plus célèbres de son siècle, poussait surtout bien loin le zèle pour l'administration de la justice. Il dit un jour à un juge avide et indolent : « *Prenez garde à vous ! je sais que vous tenez les mains ouvertes et les portes fermées**. »

Il déclara pour son successeur son cousin Emmanuel, duc de Beja. *Voy. EMMANUEL le Fortuné ou le Grand*.

JEAN III, fils de ce roi Emmanuel et de Marie de Castille, sa deuxième femme, naquit le 6 juin 1502, et monta sur le trône le 19 décembre 1521. Le règne de ce souverain fut couronné de victoires éclatantes dans l'Inde. Ce fut sous son règne qu'eurent lieu la prise de Mombaca et de Cambaya, les éclatantes victoires de D. J. de Castro, le célèbre voyage de Tenreiro par terre, depuis Ormuz jusqu'en Portugal. Ce prince fit bâtir la forteresse de Dio, fit explorer et reconnaître toutes les côtes et îles de la mer Rouge, reconnaissance dont il résulta le premier itinéraire avec des observations astronomiques des modernes**.

(*) Pour les détails, on peut voir Garcia de Resende, auteur contemporain, *Chron. de D. Joao II, passim*; Ruy de Pina, *Chroniq.*; Goes, *Chronica do principe D. Joao*; Barros, *Decad. II*; Faria e Souza; Le Quien, t. I, f. 487, Pulgar e Zurta.

(**) Voir notre Mémoire sur l'*Itinerarium Maris Rubri* (Bulletin de la Société de géographie, octobre 1838).

Ce fut sous son règne que s'établirent les colonies du Brésil*, où il envoya même des cosmographes distingués pour faire des observations astronomiques**. Ce fut aussi sous lui qu'eurent lieu les célèbres discussions géographiques sur les Moluques et la découverte des îles de Banda, si importantes par leurs précieuses productions. Jean III obtint enfin des succès en Afrique. La politique de ce monarque à l'égard des puissances de l'Europe était à la fois ferme et conciliante. Il fit tout ce qui était en son pouvoir pour délivrer François I^{er} de sa captivité à Madrid, et en même temps il exigea et obtint de la France des réparations pour la prise que les corsaires de cette nation avaient faite de quelques vaisseaux portugais.

Jean III mourut à Lisbonne le 7 juin 1557, sans laisser aucun enfant de Catherine d'Autriche sa femme, sœur de Charles-Quint, qui lui avait cependant donné six princes et trois princesses. Son successeur à la couronne fut son petit-fils Sébastien***.

JEAN IV, chef de la dynastie de Bragance (voy.), naquit en 1604. Il descendait de Jean I^{er}, étant petit-fils de Catherine, fille de l'infant Édouard, fils du roi Emmanuel. Les Espagnols, maîtres du Portugal depuis la mort du cardinal Henri, en 1580 (le roi Sébastien, comme on sait, avait péri en Afrique), le gouvernaient tyranniquement depuis 60 ans; mais enfin Pinto Ribeiro et 40 personnages de la haute noblesse du royaume déclarèrent la patrie indépendante, et chassèrent les Espagnols dans la journée mémorable du 1^{er} décembre 1640, en proclamant roi le duc de Bragance. Jean IV gouverna avec tant de sagesse, qu'il affermit sa domination, battit les Espagnols à plusieurs reprises, regagna le Brésil sur les Hollandais, les fit chasser aussi des royaumes de Benguela et

d'Angola dans l'Afrique, et choisit avec un rare bonheur, parmi ses sujets, les meilleurs capitaines et les diplomates les plus habiles. Toutes les cours de l'Europe le reconnurent, à l'exception de l'Empereur et du roi d'Espagne. Jean rechercha souvent l'appui des cortès. Pour prouver sa haute sagesse et sa modération, il nous suffira de dire qu'une des premières ordonnances qu'il promulgua fut celle qui sanctionnait tous les actes, toutes les lois et donations faites pendant le gouvernement qui avait usurpé les droits de sa famille. Le 6 novembre 1656, le roi, dont la santé déclinait depuis 9 ans, mourut âgé de 52 ans, laissant de Dona Louise de Guzman (voy.), deux princes qui régnèrent successivement après lui, Alphonse VI et Pierre II, et deux princesses, Marie qui mourut non mariée, et Catherine mariée, le 31 mai 1662, à Charles II, roi d'Angleterre*.

JEAN V, fils de Pierre II et d'Élisabeth de Bavière, naquit le 22 octobre 1689. Il monta sur le trône de Portugal le 9 décembre 1706. Fidèle aux engagements que son père avait pris avec ses alliés contre la France et l'Espagne, il se mit en état de pousser la guerre de la Succession d'Espagne avec vigueur. En effet, lord Galloway et le marquis das Minas, entrèrent en Castille et arrivèrent presque sans opposition jusqu'aux limites du royaume de Valence. Il en résulta pour ses états que Duguay-Trouin (voy.) attaqua Rio-Janeiro et prit cette ville, en 1711; mais la paix ayant été conclue, le 11 avril 1713, au congrès d'Utrecht, Jean V ne s'occupa plus dès lors que de cicatriser les plaies de la guerre. En juillet 1716, il envoya, en faveur du pape et des Vénitiens, une flotte portugaise contre les Turcs. Il protégea les lettres en fondant l'Académie royale d'histoire (8 décembre 1720), composée de 50 membres et dont les transactions forment une grande collection. Ce fut sous le règne de ce monarque que le Portugal tira un plus grand profit des mines du Brésil.

(*) Voir notre Analyse du Journal de la navigation de la flotte qui alla au Brésil en 1530-1531 (*Nouvelles Annales des voyages*, mars 1840).

(**) Voir la note sur le cosmographe Philippe Guillem, *Bulletin de la Société de Géographie*, mai 1840.

(***) Pour les détails, consultez Barros, *Decad.*; Farla e Souza, et Andrade, *Chronica del Rey D. Joao III.*

(*) Pour les détails, consultez Velasco, *Justa Acclamacion*; Portugal Restaurado; l'abbé Vertot, *Révolution de Portugal*; Colebatch's, *Memoirs, passim*; Clarendon; Basnage, *Annales des Provinces-Unies*.

Par une seule flotte, composée de plus de 100 vaisseaux, il reçut de cette importante colonie, en or et en diamants, plus de 50 millions de crusades. En 1729, Jean V eut une entrevue avec le roi d'Espagne au Caya. Il fit bâtir le magnifique palais de Mafra (*voy.*), un des plus vastes de l'Europe; on sait qu'il y existe une bibliothèque de 50,000 volumes, que le nombre des appartements s'élève à 866, que les portes et les fenêtres montent à 5,200, et que toute cette masse est voûtée.

Jean V fit bâtir aussi le fameux aqueduc de Lisbonne, dont Murphy (*Voyage en Portugal*, t. II) dit qu'il est un des plus magnifiques monuments que l'architecture moderne ait élevés en Europe. L'état d'inaction où le réduisit une maladie de langueur dans les huit dernières années de sa vie, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 1750, époque de sa mort, ne lui permit pas de réaliser tout le bien qu'il avait projeté. Ce prince laissa de sa femme, fille de l'empereur Léopold : Joseph, qui lui succéda (*voy.*); Pierre, grand-prieur do Crato; Marie-Madeleine, mariée, le 19 janvier 1729, à Ferdinand, prince des Asturies (*voy.* FERDINAND VI). Jean V était ferme et rigoureux observateur de la justice, amateur des lettres et des arts. Il avait fait acheter dans les pays étrangers une infinité de choses rares et précieuses, tableaux, statues, livres imprimés et manuscrits; il fit venir d'Italie un grand nombre de statues pour la décoration de Mafra; mais l'état se trouva, à la fin de son règne, sans argent et chargé de près de 100 millions de dettes.

JEAN VI (MARIE-JOSEPH-LOUIS) était le second fils de Pierre III, oncle et époux de la reine Marie (Françoise-Élisabeth). Il naquit à Lisbonne le 13 mai 1767, épousa, le 8 mai 1784, à Badajoz, la princesse Charlotte-Joachim de Bourbon, fille du roi d'Espagne Charles IV, et devint, en 1788, héritier présomptif de la couronne de Portugal par la mort de son frère aîné, le prince Joseph.

Jean VI commença à gouverner au nom de sa mère, le 10 mars 1793, par suite de la maladie mentale de cette princesse, sans rien changer à sa politique. Il conserva les mêmes ministres. Cependant il intro-

duisit d'importantes améliorations dans différentes parties de l'administration. Il créa des écoles, fonda la bibliothèque publique de Lisbonne, ouvrit des routes, réorganisa l'exploitation des mines, encouragea l'agriculture, l'industrie et le commerce. Sa sollicitude ne se bornait point à ses états d'Europe : elle s'étendait encore aux colonies et surtout au Brésil, où il fonda treize villes nouvelles, avec de nombreux établissements dans l'intérêt de l'agriculture et des sciences géographiques.

La maladie de la reine Marie ne laissant aucun espoir de guérison, le prince prit, en 1799, le titre de régent qu'il garda jusqu'à la mort de sa mère, malgré l'opposition d'un de ses ministres, Seabra, savant publiciste qui soutenait que Jean VI devait convoquer les cortès, afin d'obtenir leur consentement; mais la crainte inspirée par les événements qui avaient suivi la convocation des États-Généraux en France, fit rejeter cet avis : le prince se déclara régent de sa propre autorité, et fit passer tous les actes en son nom.

Sans prendre une part active à la guerre que les puissances coalisées firent à la France, en 1793, le régent se crut cependant obligé, par le *casus foederis* stipulé entre le Portugal et l'Espagne, de mettre à la disposition de cette puissance un corps de troupes qui ne devait servir qu'en qualité d'auxiliaire. En 1794, il s'opposa formellement à ce que ces troupes pénétrassent sur le territoire français; et il les rappela en 1795, lorsque l'Espagne eut signé le traité de Bâle.

Plus tard, Bonaparte ayant décidé l'Espagne à faire la guerre au Portugal, il y envoya une armée de 15,000 hommes, sous les ordres du général Leclerc. L'armée espagnole, commandée par le prince de la Paix (*voy.* GODOÏ), commença les hostilités; l'Angleterre, qui inclinait à la paix avec la France, ne fournit au Portugal que 300,000 liv. sterl. de subsides et quatre régiments d'infanterie. Le régent résolut alors de traiter, et envoya Pinto, ministre des affaires étrangères, à Badajoz afin de négocier avec Lucien Bonaparte et le prince de la Paix. Ils signèrent en effet le traité du 6 juin 1801, qui fut bientôt suivi de celui de Madrid, du 29

septembre. Par ces traités, les marchandises françaises furent placées sur le même pied que les marchandises anglaises dans le Portugal, qui consentait à fermer ses ports aux vaisseaux anglais, et s'obligeait à payer à la France une somme de 25 millions. Enfin le Portugal céda à l'Espagne Olivenza et son territoire, et à la France une étendue de 60 milles dans la Guyane portugaise.

Ces conditions exorbitantes furent, il est vrai, modifiées à la paix d'Amiens; mais la rupture de ce traité exposa le Portugal à de nouveaux dangers. Bonaparte exigea du prince-régent qu'il fermât ses ports aux Anglais, menaçant son pays d'une invasion immédiate s'il n'obtempérait à cette injonction. De son côté, le gouvernement britannique offrit au régent tous les secours en armes, flotte et argent pour résister aux Français, ou de lui fournir tous les moyens de se retirer au Brésil, déclarant en même temps que si la cour de Lisbonne refusait ces propositions, les Anglais s'empareraient de vive force du port de Lisbonne, et captureraient tous les vaisseaux qui s'y trouvaient. Le régent, ayant eu la fermeté de rejeter ces propositions, obtint du gouvernement français une promesse de neutralité qui fut stipulée dans la convention signée le 6 octobre 1803. Cette neutralité achetée, il est vrai, par de grands sacrifices, tourna cependant à l'avantage du Portugal, malgré la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre.

Mais lorsque Napoléon eut porté les derniers coups à l'empire germanique, lorsqu'il eut triomphé de l'Autriche et de la Russie à Austerlitz, de la Prusse à Iéna, et qu'après avoir mis sur sa tête une double couronne, il eut décidé que les Bourbons de Naples et d'Espagne avaient cessé de régner, le Portugal ne put se flatter de conserver longtemps cette neutralité. Le 14 octobre 1807, Napoléon déclara qu'il ne souffrirait plus aucune relation commerciale ou politique du continent avec l'Angleterre, et que si, dans deux mois, le prince régent de Portugal ne renonçait pas entièrement à ses rapports avec elle, la maison de Bragance cesserait également de régner. Bientôt il lui enjoignit de fermer aux Anglais tous

les ports de son royaume, dans le délai de trois semaines, d'arrêter tous les sujets britanniques résidant dans ses états, enfin de confisquer toutes les propriétés anglaises. Le régent céda sur le premier point et demanda du temps pour les deux autres, ce qui était loin de satisfaire Napoléon.

Jusqu'alors le régent n'avait pas songé sérieusement à se retirer au Brésil; mais placé entre une armée franco-espagnole qui envahissait le Portugal, et la flotte anglaise qui tenait bloqué le port de sa capitale, Jean VI n'eut plus d'autre parti à prendre. Après avoir établi une régence pour administrer les affaires de la mère-patrie pendant son absence, le prince-régent, sa famille et leur suite s'embarquèrent pour cette colonie, le 27 novembre 1807, sur une flotte portugaise. Un vent contraire empêcha la flotte d'entrer dans l'Océan avant le 29, et elle avait à peine dépassé la barre, que l'avant-garde de Junot (*voy.*) arriva au bourg de Sacavem, à deux lieues de Lisbonne. La flotte portugaise, assaillie dans la traversée par deux tempêtes violentes, arriva le 21 janvier 1808 à Bahia. Le 28 du même mois, une ordonnance royale ouvrit les ports du Brésil à toutes les nations amies. Le 7 mars, le roi vint s'établir à Rio-Janeiro. Dès lors, uniquement occupé d'améliorer les différentes branches d'administration de cette vaste contrée, il y créa un grand nombre d'institutions utiles. En 1809, il s'empara de la Guyane française. En 1810, craignant une nouvelle invasion du Portugal, le régent signa un traité avec l'Angleterre, qui garantit de nouveau la couronne de Portugal à la maison de Bragance, et, pour obtenir cette alliance, le négociateur accepta le fameux traité de commerce qui a été l'objet de tant de controverses de la part des économistes nationaux.

Pendant ce temps, les provinces de l'ancien royaume de Portugal, successivement envahies par les armées de la France et de l'Angleterre, furent livrées à toutes les calamités de la guerre, sans que leur souverain pût les secourir ni même communiquer avec elles. Cependant les Portugais soulevés s'étaient réunis aux Anglais et aux Espagnols pour

repousser les Français. Ce ne fut qu'en 1814, après le triomphe de la coalition, que le prince régent put se remettre en communication suivie avec Lisbonne. Son autorité y fut alors pleinement reconnue, et il se hâta d'envoyer au congrès de Vienne trois ministres plénipotentiaires qui obtinrent la restitution d'Olivenza en rendant à la France la portion de la Guyane jusqu'à l'Oyapock, qui lui avait appartenu. L'Espagne ne se hâtant pas de rendre Olivenza, le régent fit occuper Montevideo, ainsi qu'une partie des possessions espagnoles situées sur la rive septentrionale de la Plata.

Le 20 mars 1816, après la mort de la reine, sa mère, le prince-régent prit le titre de roi du royaume-uni de Portugal, du Brésil et des Algarves, sous le nom de Jean VI. Peu de temps après son avènement au trône, une conspiration dont l'objet était l'établissement d'un gouvernement républicain, dirigée par un négociant nommé Martins, éclata à Fernambouc; mais l'insurrection fut étouffée à sa naissance. Vers le même temps, on découvrit à Lisbonne une autre conspiration qui coûta la vie au général Gomès Freire, que la régence fit exécuter, sans attendre les ordres du roi.

Le 6 février 1818, Jean VI se fit couronner à Rio-Janeiro. Ce prince avait retardé cette cérémonie de près de deux ans, par respect pour sa mère. Depuis la chute de l'empire français, la cour de Saint-James avait manifesté plus d'une fois le désir de voir Jean VI revenir à Lisbonne; mais le prince s'y refusait toujours. On ne peut cependant pas douter que le mécontentement qu'éprouva la nation de se voir forcée, étant métropole, d'avoir recours à une colonie pour attendre plus de six mois et quelquefois une année entière la décision d'une affaire pressante, n'ait été pour beaucoup dans les causes de bouleversements qui éclatèrent plus tard. Ce fut en présence des révolutions d'Espagne et de Naples, en 1820, que les premiers désordres se manifestèrent à Porto, le 24 août. Une junte de gouvernement fut organisée; elle se composait de seize membres. Plusieurs chefs militaires envoyèrent leur adhésion à la junte, qui eut bientôt 22,000 hommes sous ses

ordres, dont une partie marcha sur la capitale. La régence voulut en vain s'opposer au progrès de cette insurrection : le 15 septembre, un régiment s'étant soulevé à Lisbonne, la révolution s'effectua dans cette ville et la régence fut renversée. La junte de Porto, réunie à celle de la capitale, décréta que la constitution *des Cortès espagnoles* serait immédiatement proclamée. Le roi sanctionna la convocation des cortès et accorda une amnistie générale. La révolution ayant ensuite gagné le Brésil, il promit d'accepter la constitution telle qu'elle serait faite par les cortès en Portugal, changea son ministère, et résolut enfin de revenir en Europe.

Il s'embarqua en effet le 26 avril 1821, et le 3 juillet de la même année, la flotte mouillait dans le port de Lisbonne. Il débarqua le 4, et vint à la salle des cortès prêter serment à la constitution qu'elles avaient décrétée le 9 mars. Mais une contre-révolution ne tarda pas à renverser le gouvernement constitutionnel en Portugal. Le 18 mai 1823, la troupe de ligne se mit à la tête du mouvement; le 4 juin 1824, le roi promulgua une loi déclarant que l'ancienne constitution du royaume était la seule légale et qu'elle était remise en vigueur.

La séparation du Brésil (*voy.* T. IV, p. 167) vint encore ajouter à la complication des affaires du Portugal. Fatigué des dissentiments qui régnaient au sein de son ministère et voulant prouver qu'il ne cédait à aucune influence, Jean VI congédia tous ses ministres à la fois. Mais la signature du traité de séparation du Brésil le plongea dans la plus profonde tristesse. Sa vie était languissante; d'autres chagrins vinrent encore l'abréger : atteint, le 4 mars 1826, d'une maladie nerveuse mêlée d'attaque d'apoplexie et d'épilepsie, il mourut le 10, laissant le gouvernement à l'infante Isabelle-Marie, celle de ses filles qu'il affectionnait le plus. Les enfants qui lui survécurent furent don Pedro (*voy.*) de Alcantara; Marie-Thérèse, mariée à un prince d'Espagne; Marie-Françoise d'Assises, *idem*; Isabelle-Marie; don Miguel (*voy.*); Marie-Évariste; Anne-Jésus-Marie, mariée au marquis de Loulé.

Jean VI était doué d'une mémoire prodigieuse. Il parlait avec une grande facilité, et sa conversation était toujours empreinte de dignité et de modération. Il accueillait les étrangers avec beaucoup d'affabilité, encourageait les savants et les artistes. Il fonda d'utiles institutions et eût sans doute fait de plus grandes choses, si les catastrophes ne s'étaient précipitées avec tant de fracas sur son règne. V. DE S-T-M.

JEAN, empereurs romains d'Orient, voy. BYZANCE, COMNÈNE, DUCAS, LASCARIS, KANTAKUZÈNE, PALÉOLOGUE, etc.

JEAN I-VI, de Russie, voy. IVAN.

JEAN I-III, rois de Pologne, plus connus sous les noms de JEAN-ALBERT, JEAN-CASIMIR et JEAN SOBIESKI, voy. POLOGNE. Voy. aussi aux mots JEAN-CASIMIR et SOBIESKI.

JEAN I-III, rois de Suède, voy. SUÈDE.

JEAN le Constant, électeur de Saxe, voy. ERNESTINE (ligne) et SAXE (royaume de).

JEAN sans Peur, duc de Bourgogne, voy. BOURGOGNE.

JEAN D'AUTRICHE, voy. JUAN (don).

JEAN, duc de Saxe. JEAN-NÉPOMUCÈNE-MARIE-JOSEPH, duc de Saxe, frère du roi régnant Frédéric-Auguste II (voy. T. XI, p. 646), et fils cadet du prince Maximilien et de sa première épouse, est né à Dresde le 12 décembre 1801. Le soin de son éducation fut confié au général de Forell et au baron de Wessenberg. Le général de Watzdorff fut nommé plus tard son gouverneur. Les leçons de deux officiers supérieurs distingués inspirèrent au jeune prince une prédilection marquée pour les sciences mathématiques; cependant il s'appliqua avec plus de zèle encore à l'étude du droit, et il y joignit bientôt celle de l'histoire et de la politique, dont la nécessité ne pouvait échapper à la pénétration de son esprit. Il se délassait de ces études sérieuses par la lecture des bons auteurs allemands et étrangers, par la musique, par la culture de son domaine de Jahnishausen et par la conversation des personnes instruites qu'il se plaisait à réunir le soir autour de lui. Son goût pour les recherches archéologiques décida le prince, lorsqu'il avait déjà 22 ans, à apprendre le grec. L'i-

talien était sa langue de prédilection, et un voyage qu'il fit en Italie, en 1821, l'attacha plus fortement encore à la littérature de ce pays. En 1826, le duc Jean fit imprimer, sous le pseudonyme de *Philalèthes*, les dix premiers chants de *l'Enfer* du Dante en vers libres de onze syllabes, avec une préface et quelques notes; et en 1839, il fit suivre cet essai de la traduction en vers de l'ouvrage entier (Dresde et Leipzig, in-4°). Il fit réimprimer en même temps, pour les possesseurs de la première édition, une esquisse qu'il avait jointe à la seconde, sur l'histoire si obscure de la Romagne de 1274 à 1302, travail remarquable qui annonce une critique exercée et une étude approfondie des sources. Quant à la traduction elle-même, elle a réuni les suffrages des juges les plus compétents: si quelques-uns de ces éloges s'adressent au prince encore plus qu'à l'homme de lettres, il est juste de dire cependant que le dernier en a mérité une bonne part.

Depuis 1821, le duc de Saxe est marié avec la princesse Amélie de Bavière, qui lui a donné sept enfants, dont trois fils: *Albert*, né le 23 avril 1828, *Ernest*, né en 1831, et *Georges*, né en 1832. La même année, il fut nommé membre du collège des finances, dont il devint vice-président en 1825; et ce fut en participant à ses travaux qu'il acquit cette habileté pratique qui a fait plus d'une fois l'étonnement de l'assemblée des États. Son activité devint encore plus grande après les événements de 1830. Son frère ayant été nommé co-régent, il fut appelé lui-même à la présidence de la commission instituée pour maintenir la tranquillité publique, et au commandement général de la garde nationale. Il obtint en même temps, et occupa jusqu'à sa dissolution, un siège au conseil secret; puis on lui donna la présidence du conseil d'état. Il fut nommé en outre premier président du conseil des finances, fonction qu'il remplit jusqu'en 1831. La nouvelle constitution, à la rédaction de laquelle le duc Jean prit une part active, l'appela, en sa qualité de prince du sang, à siéger dans la première chambre des États. Il n'a cessé de faire preuve, dans tous les débats, d'un ardent amour de la patrie, d'un dévoue-

ment chaleureux à la cause de l'humanité, et d'une connaissance parfaite des besoins de l'époque; il ne s'est même jamais refusé aux plus pénibles travaux que lui a imposés le choix de ses collègues. Membre de la commission chargée de préparer un projet de code criminel, il voulut faire le rapport et il s'acquitta avec talent d'une tâche aussi difficile.

Le duc Jean est héritier présomptif de la couronne royale de Saxe. Dans l'été de 1838, il a fait un voyage à Rome, à Naples et en Sicile, dont M. Klemm, l'une des personnes qui l'ont accompagné, a publié la description. X.

JEAN-BAPTISTE (SAINT), dit *le Précurseur*, était fils du prêtre Zacharie et d'Élisabeth sa femme.

Depuis bien des siècles les Juifs attendaient l'arrivée d'un Messie (*voy.*). Cette idée d'un sauveur, d'un régénérateur du genre humain, issu d'Abraham, remonte à l'époque la plus reculée de leurs traditions historiques. Elle s'est conservée après l'exil, et elle était fort répandue à l'époque où Jésus-Christ vint au monde. Elle s'était alliée à une autre idée, puisée dans le prophète Malachie (III, 1), savoir que le Messie aurait un précurseur, chargé d'annoncer son arrivée. « Je vais faire par-tir mon envoyé, » dit le prophète au nom de Jéhovah : « il préparera le chemin devant moi, et incontinent le Seigneur que vous cherchez, l'ange d'alliance que vous désirez, entrera dans son temple; le voici, il vient. » Cette dernière idée, toute locale, se rattachait intimement au culte de Jéhovah à Jérusalem, aux promesses du bonheur qui attendait les Juifs, à condition qu'ils s'acquitteraient avec une scrupuleuse exactitude de tout ce qui était commandé pour le service du temple. Ce fut la mission de Jean de remplir les fonctions de précurseur : il annonça donc aux Juifs que le roi si longtemps attendu était enfin venu.

Enfant de la vieillesse de Zacharie, attendu avec la plus vive impatience (Luc, I, 7 et suiv.), Jean fut consacré, dès sa plus tendre jeunesse, à la vie austère du Nasiréen (*voy.*), à la mission difficile et toute spéciale d'être parmi les Juifs un nouvel Élie, de les rappeler constamment à Dieu, et de *préparer au Seigneur un peuple*

bien disposé (Luc, I, 17). Sans doute son éducation répondit à sa future destination : tout ce que nous en savons, c'est que dès sa plus tendre enfance sa vie fut austère, retirée, qu'il s'abstint des plaisirs mondains, s'appliquant à développer son esprit, probablement sous la direction de son père.

Ce fut (Luc, III, 1. 2) dans la quinzième année du règne de l'empereur Tibère (l'an 29 de notre ère), lorsqu'il eut atteint à peu près sa trentième année (Luc, I, 31. 36; III, 23) qu'il entendit l'appel de Dieu et se chargea de la mission de convertir son peuple. Aussitôt il l'avertit de faire repentance, s'appliquant plutôt à porter la terreur dans l'âme des impies, en leur faisant sentir que par leur conduite ils n'échapperaient pas à la colère à venir (III, 7), qu'à rappeler la miséricorde de Dieu qui reçoit avec joie le pécheur repentant. Déjà, disait-il, la cognée est mise à la racine des arbres; tout arbre qui ne produit pas de bon fruit va être coupé et jeté au feu (III, 9). C'était donc les fonctions d'un prophète de l'ancienne Alliance que remplissait saint Jean-Baptiste : nous le trouvons à l'entrée de la nouvelle Alliance, mais il n'a encore ni la mission, ni la volonté d'y prendre part. Il se borne à l'annoncer, à diriger les esprits et les cœurs vers elle, à prêcher la repentance et l'amendement; mais jamais il ne parle du pardon des péchés, ou, s'il le fait, c'est toujours en termes obscurs, énigmatiques, par des expressions figurées, inintelligibles au peuple corrompu, et que les hommes intelligents et dignes d'entrer dans le royaume de Dieu pouvaient seuls comprendre (Jean, I, 35-37). Censeur intrépide, il mit à nu toutes les plaies qui dévoraient les différentes classes de la société. Les Juifs s'imaginaient qu'il suffisait d'appartenir à la race d'Abraham pour avoir droit au royaume des cieux : « Ne vous faites point cette illusion, leur dit saint Jean-Baptiste; car je vous déclare que de ces pierres même, Dieu peut susciter des enfants à Abraham (Luc, III, 8). » L'égoïsme était généralement répandu alors parmi les Juifs. « Que celui qui a deux habits en donne un à celui qui n'en a point, et que celui qui a de quoi manger en fasse de même (III, 11). »

Les publicains étaient connus par leurs exactions : « N'exigez rien au-delà de ce qui vous est ordonné (13). » Les gens de guerre se montraient durs envers le peuple : « Ne commettez point d'extorsion ; n'usez de tromperie envers personne ; contentez-vous de votre paie (14). » Hérode avait enlevé la femme de Philippe son frère et l'avait épousée : « Il ne vous est pas permis de l'avoir ! (Matth., XIV, 4.) » Ceux qui, pénétrés d'une terreur salutaire, résolurent de se convertir, reçurent de Jean le baptême, action symbolique qui figurait la mort du vieil homme et la naissance du nouveau. Jésus-Christ lui-même se soumit à cette action symbolique du baptême, non pas qu'il en eût besoin comme pécheur (saint Jean proteste contre cette idée), mais pour prouver par son exemple, comme il le dit lui-même, qu'il reconnaissait l'utilité de cette institution, et afin de rendre un éclatant témoignage en faveur de la divine mission du Baptiste.

Saint Jean forma autour de lui un petit cercle d'amis, de disciples intimes, qui paraissent ne l'avoir jamais quitté, tandis que la foule de ses auditeurs se réunissait au hasard et ne demeurait jamais longtemps avec lui. Jean l'évangéliste et André, frère de Simon Pierre, furent longtemps de ce nombre (Jean, I, 41) ; mais ils quittèrent Jean pour suivre Jésus, auquel il les avait lui-même adressés ; d'autres lui restèrent attachés jusqu'à sa mort (Matth., XI, 2 et suiv. ; XIV, 12). Ces disciples imitèrent la vie austère du maître (Matth., IX, 14) ; il leur prescrivit ou du moins leur enseigna des prières (Luc, XI, 1) et leur fit connaître, sous le voile de l'allégorie, le but de la mission du Sauveur (Jean, I, 36). Quant à lui-même, il déclara à plusieurs reprises au peuple, aux pharisiens et à ses disciples qu'il n'était point le Messie, comme ils se l'imaginaient, et qu'il n'était venu que pour lui préparer la voie (Luc, III, 15 et suiv. ; Jean, I, 19 et suiv. ; III, 28). Il déclara même ne pas être digne de délier la courroie de ses souliers ; mais que néanmoins sa position à l'égard de Jésus-Christ le comblait de bonheur : « L'époux est celui à qui est l'épouse, dit-il ; mais l'ami de l'époux, qui est présent et qui l'écoute,

« est ravi de joie d'entendre la voix de l'époux, et voilà ce qui rend ma joie parfaite. Pour lui, il faut qu'il croisse ; mais pour moi, il faut que je diminue. » Le Messie, d'après Jean, était venu du ciel : lui, au contraire, n'était que d'origine terrestre (Jean, III, 31). Jean baptisait d'eau : Jésus-Christ devait baptiser du Saint-Esprit ; ce dernier baptême devait être un baptême de feu. Un van à la main, le Messie devait nettoyer son aire, amasser le blé dans son grenier, et brûler la paille dans un feu qui ne s'éteindra point (Luc, III, 16. 17).

Les discours de Jean produisaient une profonde impression ; le peuple le respectait comme un prophète, et les membres du Sanhédrin, incertains sur le but de ses discours, lui députaient différentes personnes pour lui demander là-dessus des éclaircissements (Jean, I, 19 et suiv.). Sans entrer dans ses vues de réforme morale, ils se félicitaient, dans le principe, de posséder parmi eux une lumière si brillante (Jean, V, 35) ; Hérode même eut égard aux paroles de Jean. Cependant il le fit mettre en prison, irrité de la franchise de ses avertissements concernant Hérodiade ; et Jean y resta quelque temps, le tyran n'osant pas le faire mourir, à cause de l'attachement du peuple pour celui qu'il considérait comme un prophète. Mais un jour que la fille d'Hérodiade, dans une de ses fêtes, le charma, ainsi que toute l'assemblée, par la grâce avec laquelle elle dansa devant lui, il promit à cette princesse, par serment, de lui accorder tout ce qu'elle lui demanderait ; celle-ci, à l'instigation de sa mère qui désirait se débarrasser d'un censeur indiscret, demanda la tête de Jean. « Le roi en fut fâché ; mais à cause du serment qu'il avait fait et à cause de ceux qui étaient à table avec lui, il commanda qu'on la lui donnât. » (Matth., XIV, 3 et suiv.). C'est ainsi que périt, après une année environ d'exercice public de son ministère, cet homme d'une haute vertu, à qui Jésus-Christ lui-même avait donné les plus grands éloges.

En effet, ayant été interrogé par des disciples de Jean s'il était le Messie, Jésus parla au peuple de son précurseur après que les envoyés se furent retirés, rendit

hommage au caractère ferme et austère de Jean, reconnu sa dignité de prophète, déclara même qu'il était plus que cela, disant qu'entre tous les hommes de l'ancienne Alliance il n'y en avait point eu de plus grand que lui; mais ajoutant néanmoins que le plus petit de ceux qui avaient embrassé sa doctrine à lui était plus grand que Jean (Matthieu, XI, 2 et suiv.).

Ce n'est pas ici le lieu de concilier ou d'expliquer toutes les contradictions que les exégètes modernes ont cru remarquer dans les récits bibliques relatifs à saint Jean; la plupart de ces difficultés sont faciles à lever, et leur examen d'ailleurs nous entraînerait au-delà de notre but.

Les traditions apocryphes qui se rapportent à lui parlent de persécutions auxquelles, dans son enfance, il aurait été exposé de la part d'Hérode; il se serait caché dans une montagne qui s'ouvrit miraculeusement devant lui et devant sa mère pour les recevoir (voir *Protevan-gelium Jacobi*, c. XXII et suiv.). Les livres sacrés des Johannites (*voy.*) le placent au-dessus de Jésus, en font le véritable Messie et le fils de Dieu. M. Strauss (*Vie de J.-C.*, 1^{re} édit.), a fait du Christ un disciple de Jean-Baptiste, qui, pendant la vie de ce dernier, n'aurait même rien fait pour agir sur le peuple, et auquel l'idée de vouloir se faire passer pour le Messie ne serait venue qu'après la mort de son maître. Dans la troisième édition de son ouvrage, M. Strauss a lui-même abandonné cette hypothèse.

La seule source authentique sur Jean-Baptiste, outre le Nouveau-Testament, est un passage des *Antiquités juives* (XVIII, 5. 2) de Josèphe; cet auteur, qui accommoda l'histoire de sa nation au goût des Grecs et des Romains, ne parle pas de Jean comme précurseur du Messie, il se contente de faire mention de sa vie austère et du baptême qu'il administrait. (Voir Neander, *Leben Jesu*, 3^e édit., pag. 58 et suiv.)

Parmi les ouvrages qui s'occupent plus ou moins spécialement de Jean-Baptiste, on distingue ceux de Léopold (Hanovre, 1825), et de Rohden (Lubeck, 1838) écrits en allemand.

TH. F.

JEAN BART, *voy.* BARTH.

JEAN-CASIMIR, roi de Pologne,

dernier rejeton de la dynastie des Jagellons (*voy.*), à laquelle il appartenait par sa grand'mère, est aussi le dernier descendant mâle de la maison des Wasa. Né en 1609, de Sigismond Wasa, roi de Suède et de Pologne, et de Constance d'Autriche, petite-fille de l'empereur Ferdinand I^{er}, il ne succéda pas immédiatement à son père, qui eut un fils du premier lit. Constance, il est vrai, avait formé, encore du vivant de Sigismond (1626), un parti à Casimir; mais celui-ci ne partageait point cette prétention, et depuis, il appuya même de tous ses moyens l'élection de son frère aîné, Ladislas Wasa (1632).

Roi héréditaire de la Suède, Sigismond ne laissa à ses fils que sa couronne élective de Pologne, ayant été dépouillé de celle de Suède, en qualité de catholique, par son oncle, Charles de Sudermanie, qu'il avait institué régent à Stockholm. Dans l'espoir de recouvrer l'héritage paternel, avec le secours de la maison d'Autriche, Ladislas avait embrassé la cause de l'Empire, dans la guerre de Trente-Ans. Jean-Casimir accepta alors de l'Empereur la mission d'aller conclure une alliance avec l'Espagne, et de prendre le commandement d'une flotte dans la Méditerranée. Il s'embarqua à Gênes, en 1638; mais, jeté par l'orage sur les côtes de France, et enfermé au château de Bouc, en Provence, il ne recouvra la liberté que deux ans après, lorsque l'ambassadeur de son frère eut promis que jamais le jeune prince ne prendrait les armes contre la France. Mais ces deux années d'isolement laissèrent des traces profondes dans le caractère mélancolique de Casimir: il prit la résolution de se consacrer à l'Église, fit un voyage en Italie, et entra dans l'ordre des Jésuites, en 1643. Trois ans plus tard, il obtint le chapeau de cardinal, qu'il renvoya toutefois aussitôt qu'il eut appris la mort du fils unique du roi, son frère. Ladislas ne survécut pas longtemps à son fils. A sa place, Jean-Casimir fut élu roi de Pologne, en 1648, et, avec la dispense du Saint-Siège, il épousa sa belle-sœur, la reine douairière, Louise de Gonzague, duchesse de Mantoue et de Nevers, et fille adoptive de Louis XIV.

Outre sa prétention fatale à la cou-

ronne de Suède, Ladislas légua à son frère une guerre civile dont l'origine n'est pas encore suffisamment éclaircie. L'autorité royale étant déjà bien affaiblie en Pologne, dans l'impuissance de former une armée propre à ses desseins, Ladislas avait encouragé les armements des Cosaques, et Casimir, arrivé au pouvoir, trouva sous les armes 60,000 de ces guerriers, qui, excités par le tsar de Moscou, leur co-religionnaire, appelèrent à leur aide une armée de 80,000 Tatars, et arborèrent le drapeau de l'insurrection. Ils avaient à se venger, il faut en convenir, des vexations des starostes qui leur étaient préposés, et de celles des jésuites, qui cherchaient à les convertir au rit latin. Le règne de Casimir commença ainsi par une guerre sanglante, comme le sont toutes les guerres civiles. Après six années d'une lutte, signalée d'un côté et de l'autre par de grandes victoires et de terribles défaites, plusieurs trêves n'ayant amené aucun résultat, le chef des insurgés, l'ataman Khmielnicki, prêta foi et hommage au tsar, qui ne tarda pas d'envoyer plusieurs armées à son secours.

A la même époque (1654), Christine de Suède venait d'abdiquer en faveur de son cousin, Charles-Gustave, comte palatin du Rhin. L'ambassadeur de Jean-Casimir ayant protesté, au nom de son maître, contre la violation de ses droits à la couronne suédoise, Charles-Gustave envahit la Pologne, et réussit même à en soulever une partie, en faisant appel aux protestants. Flatté par ses promesses, un grand de Lithuanie, le prince Janus Radzivil, lui livra cette province. L'électeur de Brandebourg s'unit à la Suède, dans l'espoir, qui ne le trompa point, de rendre à cette occasion son fief de Prusse indépendant de la couronne de Pologne. Ses troupes occupèrent la Grande-Pologne, en même temps que les Suédois s'emparèrent de Varsovie, et les Moscovites de Vilna; Khmielnicki assiégea Léopol (Lemberg) et le duc de Transylvanie, Rakotzi, à qui Charles-Gustave avait promis, comme aux autres, une part du partage, s'avança de son côté à la tête de 50,000 hommes sur Cracovie. Toute la Pologne était ainsi envahie ou en révolte; Jean-Casimir lui-même fut

forcé un moment à chercher un asile sur le territoire de l'Empire. Les seuls palatinats prussiens résistaient encore, lorsque leur exemple patriotique éveilla les habitants des autres palatinats. Ils signèrent à Tyszowcé l'acte de confédération de 1655, et aussitôt toute la noblesse prit les armes. L'illustre Étienne Czarniecki (voy.) déploya dans cette occasion un vaste talent militaire : à la tête de la *pospolite*, appuyé par la persévérance de Casimir, et surtout par la fermeté inébranlable de la reine, il parvint à triompher de l'ennemi. Alors l'Autriche et le Danemark s'allièrent à la Pologne, et la Suède, trahie à son tour par l'électeur de Brandebourg, consentit enfin à signer le traité d'Oliva (voy.), en 1660. Jean-Casimir s'y désista de ses droits à la couronne de Suède, et céda une partie de la Livonie à cette puissance. Rakotzi ayant été en même temps ignominieusement chassé de la Pologne, le roi put alors tourner ses forces contre le tsar.

Une des armées de ce dernier avait déjà été battue par les Cosaques eux-mêmes qui, dégoûtés promptement de leur nouveau joug, étaient rentrés sous la domination polonaise (1658), pour l'échanger bientôt après contre celle de la Turquie. Deux armées moscovites restaient encore à combattre : elles furent toutes les deux taillées en pièces.

Triomphante de tant d'ennemis, la Pologne pouvait espérer un bel avenir. Malheureusement une crise de cette nature, crise commencée par une guerre civile et achevée par une levée en masse, dut nécessairement ébranler l'ordre dans ses fondements, et propager l'anarchie qui, depuis un siècle déjà, germait dans le pays. C'est à cette époque (1652), en effet, que, pour la première fois, un nonce de la diète, nommé Sicinski, osa rompre les délibérations législatives en interposant son *veto* de tribun, et ce fatal exemple que n'autorisait aucune loi, s'établit aussitôt en usage, malgré les imprécations des contemporains. Dès lors, la diète elle-même, seul pouvoir qui gardât encore quelque autorité, devint inerte, une seule voix suffisant pour rendre nulles ses résolutions. Ce principe anarchique admis, il n'y eut bientôt ni armée, ni trésor possi-

bles, et le premier résultat de cet état des choses fut le traité d'Andruszow (voy. ANDROUSSOF), signé avec le tsar, en 1667. Une défaite aurait pu difficilement arracher plus de concessions à la Pologne.

Jean-Casimir voyait le mal; mais il n'était plus facile d'y remédier; d'ailleurs, vaillant sur le champ de bataille, il n'avait pas autant d'énergie dans le cabinet. Cependant, poussé par la reine, plus entreprenante que lui, il voulut essayer de rétablir l'hérédité du trône en faveur du neveu de sa femme, le prince Henri-Jules d'Enghien, ou du grand Condé, son père; mais telle était déjà l'influence des théories anarchiques, qu'il trouva à la tête de l'Opposition un des plus purs patriotes, le grand-maréchal Lubomirski. Une nouvelle guerre civile qui s'ensuivit (1664), dégoûta complètement Jean-Casimir de sa malheureuse royauté. Aussi résolut-il de l'abdiquer, et il exécuta son projet aussitôt après la mort de sa femme, qui seule soutenait encore son courage. Ce fut à la diète de 1668. Dans son dernier discours (*Utinam falsus sim vates!*), que ses larmes l'empêchèrent d'achever, il prédit à sa patrie tous les malheurs qui l'attendaient. La république lui assura 150,000 florins d'apanage, auxquels Louis XIV, en lui offrant l'hospitalité en France, ajouta les revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, et de celle de Saint-Martin, à Nevers. Jean-Casimir mourut dans cette dernière ville, en 1672, atterré, dit-on, par la nouvelle de la prise du fort de Kaménietz, en Podolie, par les Turcs. Son cœur fut déposé à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, et son corps dans la tombe des rois de Pologne, à Cracovie. Par son testament, il institua sa légatrice universelle la princesse Anne, duchesse de Clèves et du Palatinat, sœur de sa femme.

Les ariens ou sociniens, secte établie en Pologne depuis 1579, ayant été exilés de ce pays sous le règne de Jean-Casimir, ce roi obtint du Saint-Siège, à cette occasion, pour lui et ses successeurs, le titre de roi *très orthodoxe*. Quelques mémoires prétendent que Jean-Casimir, dans ses derniers jours, épousa en secret la célèbre Marie Mignot, alors veuve du chancelier de L'Hospital. TH. M-KI.

JEAN CHRYSORRHOAS (SAINT), voy. DAMASCÈNE.

JEAN CHRYSOSTÔME (SAINT) naquit à Antioche, selon les uns l'an 347, selon d'autres l'an 354, d'une famille noble. Dès sa plus tendre jeunesse, il se fit remarquer par une aptitude extraordinaire pour l'étude et l'attrait presque irrésistible qu'avaient pour lui la solitude et la pénitence. Il étudia la rhétorique sous Libanius, et la philosophie sous Andragathe*. Ses vertus et ses talents le firent bientôt rechercher par tout ce qu'il y avait alors de distingué dans Antioche; mais sa modestie l'entraîna toujours loin du monde et des applaudissements des hommes. Il se serait même entièrement consacré à la vie solitaire, si sa mère Anthuse, veuve depuis longtemps, ne l'en avait détourné par ses larmes.

Ordonné diacre par Méléce, il reçut la prêtrise des mains de l'évêque Flavien, en 385. Celui-ci lui confia l'emploi de prédicateur, qui n'était réservé qu'aux évêques. Le jeune prêtre s'en acquitta si dignement et avec tant de fruit que, d'un commun accord, on lui donna le nom de Chrysostôme, χρυσόστομος, qui veut dire bouche d'or. En 397, Nectaire, archevêque de Constantinople, étant mort, le saint docteur fut appelé à lui succéder, et le 26 février de l'année suivante (398), il prit possession de son nouveau siège.

Dès ce moment, Jean Chrysostôme s'appliqua sans relâche à tous les devoirs de sa charge. On le vit défendre, avec le zèle et le talent d'un apôtre, les intérêts de l'Église contre les eunomiens et les montanistes; il réforma son clergé, retrancha une grande partie des dépenses de sa maison épiscopale pour en enrichir les pauvres; il bâtit des hôpitaux et ne cessa de prêcher et de paroles et d'exemple contre le luxe, l'orgueil et l'avarice des grands. Cette liberté avec laquelle le saint évêque annonçait la doctrine de l'É-

(*) D'après une notice de M. Ranke, ce furent Andocyanthe ou Andocyathe et Eusèbe d'Émèse qui lui enseignèrent la philosophie. Quoique vivant dans l'intimité de saint Basile (voy.), Jean Chrysostôme n'aurait pas été chrétien à cette époque-là: le même auteur raconte qu'il reçut le baptême de l'évêque Méléce qui, pendant trois ans, lui avait donné l'instruction religieuse. S.

vangile ne tarda pas à lui susciter des ennemis, et toutefois la persécution lui vint, comme du reste il arrive presque toujours, de ceux qui par reconnaissance auraient dû le protéger et le défendre. Ce furent Eutrope, favori de l'empereur, à qui Jean avait sauvé la vie dans sa disgrâce, Caïnas, homme de cour, Théophile, patriarche d'Alexandrie, l'impératrice Eudoxie et une partie du clergé. Arcade, alors empereur, l'exila en Bithynie, mais il fut bientôt rappelé. On rapporte qu'à la nouvelle de son retour, le peuple se porta en foule au-devant de lui avec des flambeaux allumés et chantant des hymnes.

Rendu à son église, saint Jean Chrysostôme continua l'œuvre de son ministère avec la même charité et le même zèle. Mais son repos ne devait pas être de longue durée : le génie du mal, un moment assoupi, se réveilla et chercha de nouveaux motifs pour le perdre. Cette fois encore les motifs naquirent du zèle de notre saint docteur. Pour fêter l'impératrice, on lui éleva une statue sur une des places de Constantinople, auprès de l'église ; pendant ces fêtes il se commit d'énormes abus : l'archevêque s'en plaignit amèrement, et, dans une cérémonie publique, il en parla avec toute l'énergie de son âme. Pour la seconde fois, il fut condamné à l'exil. Relégué d'abord à Cucuse en Arménie, il fut transporté de là à Arabisse, puis à Pithionte, et enfin à Comane, où il mourut des suites de la fatigue et des mauvais traitements qu'on lui avait fait essuyer durant le voyage.

Quelques circonstances de sa mort méritent d'être rapportées. Sentant sa fin arriver, saint Jean Chrysostôme se fit conduire à l'église de Saint-Basilique. Là, il revêtit un habit blanc, distribua aux pauvres ce qui lui restait, et ayant reçu l'eucharistie, il s'écria : « Dieu soit loué de tout ! » parole qu'il avait habitude de dire ; il fit le signe de la croix, et, en prononçant le mot *amen*, il expira, le 14 septembre 407, à 60 ans. Il avait gouverné l'église de Constantinople neuf ans et sept mois.

Son corps fut déposé auprès de saint Basile. Plus tard, en 438, Procle, son légitime successeur, le fit transporter à

Constantinople. Depuis, ces précieux restes ont été portés à Rome et déposés dans l'église du Vatican.

Jean Chrysostôme fut canonisé ; l'Église latine célèbre sa fête le 27 janvier, et l'Église d'Orient le 13 novembre.

Ce Père de l'Église nous a laissé des ouvrages qui témoignent d'un grand talent et d'une haute sainteté. Les meilleures éditions que nous en ayons sont celles de Henri Savil (le texte grec seulement), Éton, 1613, 8 vol. in-fol. ; celle de Commelin et de Fronton du Duc, en grec et en latin, 10 vol. in-fol. Mais celle qui les surpasse toutes est sans contredit l'édition de Bernard de Montfaucon, dite *des Bénédictins*, Paris, 1718-38, 13 vol. in-fol. et récemment réimprimée in-8°. Les homélies de saint Jean Chrysostôme et ses commentaires sur l'Écriture sont admirables de clarté, de facilité et d'éloquence. Ses panégyriques, son traité *du Sacerdoce* et celui *des Controverses* brillent surtout par une profondeur de pensée, de raisonnement et une beauté d'expression qu'on ne trouve en aucun autre écrivain ecclésiastique. En même temps qu'il confond le vice et l'incrédulité, ce Père fait aimer la religion.

M. l'abbé Guillon, évêque de Maroc, a écrit sa vie dans la *Bibliothèque choisie des Pères de l'Église* en tête des œuvres du saint*. L'abbé Auger a donné une traduction française de ses œuvres choisies, Paris, 1785, 4 vol. in-8°. P.

JEAN DE BRUGES, voy. VAN EYCK.

JEAN-DE-DIEU (SAINT), appelé proprement JUAN CIUDAD, né dans l'Alentejo (Portugal) en 1595, mort en 1650 à l'hôpital fondé par lui à Grenade, et canonisé en 1680 par Urbain VIII, voy. CHARITÉ (*frères de la*) et HOSPITALIERS (*ordres*), T. XIV, p. 266.

JEAN DE JÉRUSALEM (ORDRE DE SAINT-), appelé aussi *ordre de l'Hôpital, de Saint-Jean de Rhodes, de Malte*, voy. HOSPITALIERS et MALTE (*ordre de*).

L'ordre prussien *de Saint-Jean de Jérusalem* ou *des Johannites*, a été fondé par acte du 23 mai 1812, en mémoire de l'ancien ordre de Malte dont les biens

(*) Une vie plus étendue a pour auteur un théologien protestant, M. Neander : *Johannes Chrysostomus*, Berlin, 1821-22, 2 vol. in-8°. S.

venaient d'être confisqués par l'état, après la suppression du bailliage de Brandebourg, en 1810. C'est une distinction honorifique réservée à la seule noblesse. Il n'y a qu'une classe, mais le nombre des membres de l'ordre est indéfini; le roi, qui en est protecteur, nomme le grand-maître. La décoration est l'ancienne croix de l'ordre de Malte anglée d'aigles (aigle prussienne) couronnées et surmontée d'une couronne royale. On la porte suspendue à un ruban noir autour du cou, et le costume de cérémonie que tous les chevaliers ont le droit de porter est un habit écarlate à col et parements bleus brodés d'or; sur un habit bourgeois, on porte la petite décoration, consistant en une simple croix blanche, sans aigles. S.

JEAN DE LEYDE, ou, pour le nommer par son vrai nom, **JEAN BOCKOLD**, exerça, dans sa jeunesse, la profession de tailleur à Leyde, sa ville natale, et fut ensuite un des chefs les plus fameux des anabaptistes (*voy.*), sinon par son courage, au moins par son fanatisme et ses fureurs. Mathias de Harlem, avec qui il s'était rendu à Munster, en 1533, et qu'il avait puissamment aidé à s'emparer de cette ville, ayant été tué dans une sortie contre les troupes de l'évêque Waldeck, Jean, que les siens regardaient depuis longtemps comme un second Élie, fut choisi pour le remplacer. Son premier soin fut de détruire l'espèce de république établie par son prédécesseur, et de substituer aux consuls et au sénat douze juges, à l'imitation des juges d'Israël. Quelque faible que fût la part d'autorité qu'il leur avait attribuée, il ne tarda pas à penser qu'elle était trop forte encore, et au bout de neuf semaines, le 24 juin 1534, il se fit proclamer solennellement *roi de Sion*, ou de la *Nouvelle-Jérusalem*. Dès lors, il s'entoura de toute la pompe de la royauté. Il ne parut plus en public que la couronne sur la tête et au milieu d'une garde de trabans. Il fit même battre monnaie à son effigie, avec cette inscription sur le revers, en langue allemande : *Le Verbe s'est fait chair et il habite en nous. Quiconque n'est pas né d'eau et d'esprit ne peut entrer dans le royaume de Dieu. Un roi au-dessus de nous, une foi, un bap-*

tême. A Munster, 1534. Dès lors aussi le nouveau roi secoua toute espèce de frein, et, pour donner l'exemple de ce qu'il appelait la liberté chrétienne, il épousa seize femmes à la fois. Les anabaptistes imitèrent leur chef, et Munster devint le théâtre de la plus effroyable dépravation.

Cependant le siège continuait; mais le fanatisme suppléait au nombre, et la vigilance du roi-prophète avait fait échouer jusque-là toutes les tentatives de l'évêque pour se remettre en possession de la capitale de ses états. Tant que les tables publiques furent convenablement servies, les habitants de Munster supportèrent patiemment le joug de fer qui pesait sur eux; mais quand la famine commença à se faire sentir, il s'éleva quelques murmures, et Jean dut recourir à de nouveaux artifices pour raffermir la foi de ses partisans, ainsi qu'à de nouvelles rigueurs pour intimider ses adversaires. Quiconque osait parler de se rendre était massacré. Le plus léger soupçon, une parole imprudente, était un arrêt de mort.

Cependant, ni ses prophéties ni ses moyens de terreur ne purent prévenir un complot qui s'ourdit entre quelques habitants révoltés de ses cruautés et fatigués de son intolérable tyrannie. Ils réussirent à s'échapper de la ville et à y introduire les troupes de l'évêque. Les anabaptistes se défendirent avec une rare intrépidité. Le carnage fut horrible, et Jean, après avoir combattu avec le courage du désespoir, fut fait prisonnier et conduit devant l'évêque. Celui-ci lui ayant demandé quelle rage l'avait poussé à plonger son peuple dans un tel abîme de maux : « Tu te plains à tort, lui répondit-il fièrement. Munster était une ville faible, je te la rends forte. Et, quant à l'argent que le siège t'a coûté, enferme-moi dans une cage de fer et me fais promener par le pays en ne demandant aux curieux qu'un florin par tête pour voir le roi de Sion; tu retireras de quoi acquitter tes dettes et augmenter encore tes revenus. » L'évêque suivit son conseil à la lettre et il le fit promener de ville en ville jusqu'en 1536, où il fut contraint de le livrer à un tribunal criminel. Ce fut le 13 février que Jean monta sur l'écha-

faud. Il avait été condamné à être tenaillé pendant une heure et percé ensuite d'une épée. Il dépendait de l'évêque d'adoucir cette sentence; mais, au lieu de la modifier, il insista avec une dureté indigne d'un prêtre pour qu'elle fût ponctuellement exécutée. Le cadavre sanglant et mutilé fut remis par son ordre dans la cage de fer et porté sur la Tour de l'église de Saint-Lambert pour servir d'épouvantail aux novateurs. On montre encore aujourd'hui cette cage au voyageur qui visite Munster. — Voir Kerssenbrock, *Belli Monasteriensis contra Anabapt. monstra gesti*, dans Gerdesius, *Script. antiq.*, II, 377; Robertson, *Histoire de Charles-Quint*, t. IV; Lambert Hortensius, *De tumultu anabaptistarum*; Jean de Leyde, *histoire véritable du temps passé*, Dresde et Leipzig, 1793, en allemand. E. H-G.

JEAN-GEORGE I-IV, électeurs de Saxe, de 1611 à 1694, voy. SAXE.

JEANNÉPOMUCÈNE (SAINT), le patron de la Bohême, avait pour vrai nom JEAN WELFLIN. Il naquit, en 1320, dans la petite ville bohême de Pomuk, et l'on sait qu'il devint le confesseur de la reine, femme de Venceslas. Celui-ci, ayant des soupçons sur la fidélité de sa femme, voulut savoir le contenu de sa confession. Le digne prêtre refusa de la révéler. Alors, Venceslas, enflammé de colère, le fit jeter dans un cachot, et, le trouvant inébranlable, il ordonna de le plonger, les mains et les pieds liés, dans la Moldau, qui traverse Prague; ce qui eut lieu le 16, ou, suivant d'autres, le 13 mars 1383. Le pape Benoît XIII canonisa Jean Népomucène en 1729, et une confrérie fut instituée en son honneur. Nous parlerons à l'article PRAGUE du riche mausolée qui lui fut élevé dans une église de cette ville.

JEAN-PAUL, voy. RICHTER.

JEAN SECOND, célèbre poète latin, orateur, peintre, sculpteur et graveur, né à La Haye, le 14 novembre 1511, mort à Tournay, le 8 octobre 1536, n'ayant pas encore atteint sa 25^e année.

Sa famille offre une singularité remarquable. Son père, *Nicolas ÉVERARD*, président au conseil suprême de Hollande, est connu par des ouvrages de jurisprudence estimés; deux de ses frères, *Adrien*

MARIUS et *Nicolas GRUDIUS*, se firent une grande réputation, et, avec lui, ils étaient désignés sous le nom de *tres fratres belgæ*, comme s'élevant au-dessus de tous les poètes latins de leur temps; enfin leur sœur *Isabelle* cultivait aussi avec succès les muses latines dans les solitudes d'un cloître.

Les savants ont recherché les motifs du changement du nom de Jean Éverard en celui de Jean Second (*Johannes Secundus*). Selon Pierre Burmann, le célèbre auteur des *Baisers* voulut se faire distinguer d'un oncle paternel qui avait aussi le prénom de Jean; mais un autre savant, Bosscha, dit dans la préface de son édition des poésies de Jean Second, qu'il n'avait trouvé aucune trace de cet oncle; et il pense que le père du poète, ayant perdu un fils appelé *Jean*, donna lui-même le nom de *Jean second* à celui qui fait le sujet de cet article.

Destiné par son père, mais non par sa vocation, à la carrière du barreau, il fut envoyé à Bourges, alors célèbre par son école de droit où professait le Milanais Alciat. Reçu docteur en 1533, il revint embrasser son père à Malines, et commença bientôt après le cours de ses voyages. L'auteur de la *Bibliothèque Belge*, Foppens, dit qu'il se rendit d'abord en Italie où il devint secrétaire du pape Paul IV. D'autres savants ont répété cette assertion; mais Jean Second, dans le récit de ses voyages, publiés par Daniel Heinsius, ne rapporte point qu'il ait visité Rome ni l'Italie; et comment supposer que cette terre classique, illustrée par tant de grands souvenirs, n'eût rien inspiré à un poète, à un artiste, et que même il eût négligé d'en faire aucune mention! Jean Second, qui écrit ses voyages presque en forme de journal, raconte qu'il partit de Malines pour se rendre en Espagne, où l'archevêque de Tolède le prit pour secrétaire intime; et dans la touchante élogie que Nicolas Grudius composa sur la mort de son frère, il est dit qu'entré dans la faveur de Charles-Quint, il fut employé à la correspondance secrète de ce prince avec le souverain pontife et les grands de Rome. Il accompagna le monarque dans son expédition de Tunis (1534). Une mission

importante à la cour de Rome paraissait lui être destinée; mais le soleil africain, ses veilles et quelques désordres de sa vie ayant altéré sa santé, il retourna dans son pays natal. Il venait d'entrer comme secrétaire auprès de l'évêque d'Utrecht, résidant à Tournay, lorsqu'il mourut, après quatre jours de fièvre, suite d'une maladie dont le germe n'avait pu être détruit.

Jean Second avait reproduit sur le marbre les traits de la première femme qu'il aima sous le nom de *Julie*, et pour laquelle il composa en grande partie ses *Baisers*. Les ouvrages de son pinceau, ainsi que ceux de son burin et de son ciseau, sont rares et peu connus. Il n'en est pas de même des poésies, qui ont immortalisé son nom : publiées pour la première fois à Utrecht, 1541, in-12, elles ont été souvent réimprimées. Les principales éditions sont celle de Scriverius (Leyde, 1619, in-12), et surtout celle de Bosscha (Leyde, 1821, 2 vol. in-8°). Elles font aussi partie de la jolie collection des classiques connue sous le nom de Barbou.

Les poésies de Jean Second comprennent trois livres d'élégies, un de pièces funèbres (*Funerum*), un d'épigrammes, un de Baisers (*Basiorum*), deux d'épîtres, un d'odes, un de silves ou élogues (*Sylvarum*); on joint à ses œuvres quelques fragments et la relation en prose de ses voyages.

Les *Élégies* de Jean Second, bien moins connues que ses *Baisers*, mais qui leur sont supérieures peut-être, ont principalement pour sujet les inquiétudes et les tourments de ses amours. Un livre tout entier est consacré à sa Julie, dont il eut à se plaindre, et qu'il regretta toujours. Il déplore, dans d'autres élégies, les infidélités d'une Espagnole qu'il rendit célèbre sous le nom de *Neæra*. — Les *Épigrammes* n'ont ni le mordant, ni l'âcreté de celles de Martial; mais on y remarque tantôt des pensées ingénieuses, tantôt d'assez bonnes plaisanteries, souvent un tour fin et délicat. — Les *Baisers*, au nombre de dix-neuf, genre de poésie dont Jean Second fut comme le créateur, et qui ont fait sa grande célébrité, ne sont pas toujours chastes, et quelquefois la recherche et la prétention

les rendent un peu froids; mais souvent on reconnaît l'imitateur habile et l'heureux rival de Catulle. — Si un peu de monotonie règne dans les *Épîtres* et si elles ne sont pas toujours écrites avec assez d'abandon, on y trouve toujours le poète et l'homme sensible. — Ce n'est ni l'enthousiasme lyrique, ni l'élévation qu'il faut chercher dans les *Odes*: elles sont écrites dans le genre gracieux ou anacréontique. — Les *Silves* abondent en images et en sentiments rendus avec l'harmonie des vers de Virgile. Enfin les savants les plus éclairés, et à leur tête Heinsius, Scaliger, Grotius ont regardé Jean Second comme le plus heureux émule des classiques latins.

Les *Baisers* ont été traduits en prose par Moutonnet de Clairfons, 1771; en vers par Dorat, 1771; par Simon de Troyes, 1788; par le comte de Mirabeau, 1796; par P.-J. Heu, 1806; par P.-F. Tissot, 1806; par Michel Loraux, 1812; et par M^{me} Rose-Céleste Vien, 1832. Quant aux autres poésies de Jean Second, excepté plusieurs élégies, traduites en vers par MM. Tissot et Loraux, et le livre des *Odes*, traduit par ce dernier, elles sont, jusqu'à ce jour, restées en France sans interprète. M. Tissot a fait précéder ses heureuses versions poétiques d'une assez longue préface où le mérite littéraire de Jean Second se trouve apprécié avec une critique savante, éclairée par le goût.

V-VX.

JEANNE I^{re} (de la maison d'Anjou), reine de Naples, comtesse de Provence et de Forcalquier, souveraine de la ville d'Avignon; nous ne disons point reine des Deux-Siciles, parce que la portion d'au-delà du Phare, depuis l'événement des Vêpres siciliennes, avait passé sous la domination de la maison d'Aragon. Jeanne était née, l'an 1326, de Charles, duc de Calabre et de Marie de Valois; Robert, dit le Sage et le Bon, son aïeul, lui légua ses états, en 1343, avec substitution en faveur de Marie sa sœur. Une autre branche de cette famille occupait à la même époque le trône de Hongrie (voy. LOUIS) et prétendait à y réunir celui de Naples que lui disputaient les branches de Tarente et de Durazzo. Ce conflit fit naître une série d'intrigues, de crimes, de guerres et

de vengeances, qui, comme un drame lugubre, remplirent le règne de Jeanne.

Elle fit étrangler son premier mari André (*voy. T. I^{er}, p. 702*) de Hongrie pour épouser Louis de Tarente, son oncle, avec qui elle avait eu des liaisons adultères. Le pape Clément VI, tout en fulminant une bulle contre les meurtriers d'André, protégea réellement la reine Jeanne et les princes de Naples contre la vengeance de Louis, roi de Hongrie. Il ne put cependant l'empêcher de chasser Jeanne, qui alla chercher un refuge dans son comté de Provence. Elle évita de débarquer à Marseille, où l'indignation contre elle était portée au comble; mais, à son passage à Aix, les nobles de ce pays, non moins indignés, la retinrent prisonnière. Ce fut encore le pape qui intercédâ pour sa liberté : elle se rendit alors à Avignon (*voy.*) qu'elle vendit bientôt au Saint-Siège moyennant une modique somme d'argent : c'est ce qu'on a appelé la *Donation de la reine Jeanne*.

Rétablie dans ses états par la paix avec le roi de Hongrie, elle perdit son second mari et convola successivement à de troisièmes et de quatrièmes noces avec Jacques d'Aragon et Othon de Brunswic. Elle eut à combattre la branche de Durazzo, et fit décapiter, en prison, son oncle Louis de ce nom; enfin, attaquée par Charles-le-Petit, fils de ce dernier, qu'elle avait précédemment adopté et ensuite désavoué, elle dut se rendre à lui et fut étranglée par son ordre suivant les uns, d'autres disent étouffée entre deux matelas, le 22 mai 1382. Ainsi se vérifia la menace de Louis de Hongrie : « Ap-
« prends donc qu'il y a un Dieu immor-
« tel qui veille pour punir le crime ! »

La seconde reine de Naples du même nom est JEANNE II, dite *Jeannelle*, née en 1371, et fille de ce Charles III, dit le Petit, qui, après avoir fait périr Jeanne I^{re}, lui succéda au trône de Naples. Jeanne II y monta elle-même, en 1414, après le roi Ladislas son frère; mais le règne de cette femme sensuelle et faible n'offre rien de remarquable. C. L.-G.-T.

JEANNE LA-FOLLE, en espagnol *la Loca*, fille de Ferdinand V le Catholique et d'Isabelle, était femme de Philippe d'Autriche et mère de Charles-Quint.

On sait que la douleur que lui causa la perte de son époux lui ôta l'usage de la raison. Elle resta dans cet état jusqu'à sa mort, arrivée en 1555. *Voy. CHARLES-QUINT.* X.

JEANNE D'ALBRET, reine de Navarre, mère de Henri IV (*voy.*), née à Pau le 7 janvier 1528, était fille unique de Jean II d'Albret (*voy.*), à qui elle succéda à l'âge de 27 ans, et de Marguerite de Valois, sœur chérie de François I^{er}. Ce dernier, ne consultant que les convenances de sa politique, l'avait fiancée, encore enfant, au duc de Clèves; mais cette union fut cassée par des raisons analogues à celles qui l'avaient formée.

Quand la jeune princesse fut présentée à la cour de France, elle y brilla de l'éclat le plus vif. Bientôt l'importance de son héritage éventuel, qui, outre le royaume de Navarre, comprenait la principauté de Béarn, les pays d'Albret, de Foix, d'Armagnac et plusieurs autres grandes seigneuries, la fit rechercher, mais inutilement, par Charles-Quint, pour son fils, depuis Philippe II. Librement et par choix, elle épousa, en 1548, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme (*voy. T. IV, p. 41 et 47*), prince dont on n'a même pu louer la bonhomie ou la piété, et que la nullité de son esprit et la faiblesse de son caractère auraient dû subordonner plus complètement à l'influence de cette femme véritablement supérieure.

Du moins, les torts d'Antoine de Bourbon, comme roi, comme époux et comme père, ont servi à mettre d'autant mieux en relief les éminentes qualités de Jeanne d'Albret; et cette princesse, qui, dans sa jeunesse, au dire de Brantôme, *aimait autant un bal qu'un sermon*, se montra dès lors, comme l'a jugée d'Aubigné, « l'âme entière aux choses viriles, « l'esprit puissant aux grandes affaires et « le cœur invincible aux adversités. »

L'énergie de sa résistance triompha des efforts de Henri II pour réunir le Béarn à la France. Elle sut de même, sans autre appui que sa prudence, soustraire ses états à l'odieuse action des tribunaux religieux institués, contre les gens *suspects d'hérésie*, près de chaque parlement par l'édit de Blois, en 1559. Mais ce fut sur-

tout après l'avènement de Charles IX qu'elle eut à se défendre contre les intrigues combinées des Guises, de Rome et de la cour d'Espagne.

Jouet facile de cette brigue puissante, Antoine de Bourbon, d'abord si enclin aux nouveautés en matière de religion que sa femme avait eu grand'peine à l'en détourner, et qui, depuis, par l'attrait d'un trône plus élevé, venait de souscrire l'annulation de son mariage avec Jeanne d'Albret devenue elle-même protestante, mourut des suites d'une blessure reçue au siège de Rouen, où il commandait en qualité de lieutenant général du royaume. Sa veuve alors vit s'accroître l'ardeur de persécution dont elle était l'objet de la part du pape; menace lui fut faite d'être, comme hérétique, dépouillée de sa couronne et de ses biens si, dans un délai de six mois, elle ne venait chercher son absolution à Rome. Mais, loin d'être émue par la crainte, elle accepta le défi comme une occasion de tourner à la plus grande confusion du Saint-Siège cette prétention de suzeraineté universelle que, depuis les premières prédications de la réforme, l'opinion éclairée des nations, autant que le légitime intérêt des trônes, avait frappée d'une inévitable stérilité... Elle eut d'autant moins de peine à mettre en cette conjoncture la cour de France dans ses intérêts qu'il était plus évident que la spoliation dont elle était menacée s'effectuait au profit de la maison d'Espagne.

Rome répliqua par une série de révoltes fomentées au cœur des états de Jeanne d'Albret, et, pour les comprimer, la reine se vit obligée d'armer les unes contre les autres ses provinces séparées par le dissentiment religieux. L'exaltation fanatique n'avait que trop bien préparé les unes comme les autres à tenir la lutte. Toutefois, en chargeant son fils de soumettre la Basse-Navarre insurgée, elle voulut qu'il ne procédât par les voies de la force qu'après avoir épuisé celles de la persuasion. Henri fut assez heureux et assez habile pour réussir à ce début sans effusion de sang.

Mais comme, dans la lutte affreuse qui se poursuivait, le Béarn et la Navarre ne formaient qu'un petit point de tout l'es-

pace en combustion, ses ébranlements durent bientôt y ramener l'agitation et la violence : ainsi se trouva marquée la place de Jeanne d'Albret en tête du parti confédéré qui se rassemblait à La Rochelle (*voy.*) pour y organiser ses forces.

Après la bataille de Jarnac (*voy.*) et l'assassinat du prince de Condé (*voy.*), la reine de Navarre, se trouvant le dernier appui du protestantisme en France, multiplia ses efforts pour rendre la vie à ce parti, qui, en combattant pour la liberté religieuse, disputait au despotisme politique l'avenir de l'Europe entière. Sans doute elle dut accepter le concours de ces mauvaises passions qui exaltent la force des partis; mais faut-il pour cela que l'histoire lui reproche des actes de cruauté qu'elle n'avait pu ni commander ni prévenir? Quant au concert qu'elle dut prêter aux vues intéressées d'Élisabeth d'Angleterre, au préjudice de ses liens de parenté avec la maison de France, il faut, pour les apprécier avec justice, faire la part des difficultés de sa position. Les hideuses alternatives du siège de Pau par l'armée de Charles IX, son envahissement successif de tout le Béarn, où coula à flots le sang des protestants désarmés, expliquent du moins, s'ils ne peuvent le justifier, le massacre auquel Montgomery livra les révoltés d'Orthez (août 1570). Mais les représailles du parti catholique n'en furent que plus sanglantes après la bataille de Montcontour (*voy.* JARNAC) : elles décidèrent Jeanne d'Albret à rendre l'ordonnance qui supprima le culte catholique dans ses états et en chassa les prêtres et les moines qui refuseraient d'embrasser le protestantisme.

Les choses étaient en cet état, et Jeanne d'Albret venait de contraindre l'armée royale à abandonner le siège de La Rochelle, quand fut signée la paix de Saint-Germain-en-Laye (8 août 1570). Le revirement de politique adopté par Catherine de Médicis et son fils à l'égard des protestants ne mit point en défaut la sagacité de la reine de Navarre : les méfiances qu'elle conserva jusqu'au bout profitèrent en ce sens aux religionnaires, qu'on leur remit enfin les quatre places de sûreté stipulées par le traité de pacification. L'autorisation donnée à la te-

nue du synode de La Rochelle (voy.) fut pareillement une amorce nécessaire pour la disposer à recevoir favorablement les premières ouvertures du projet d'union entre son fils et Marguerite de France. Elle n'y donna cependant les mains qu'avec contrainte et après avoir vu éclater de toutes parts d'impatientes manifestations.

Jeanne d'Albret vint à Paris pour assister à ce déplorable hymen ; mais elle ne vécut point jusqu'à sa célébration, étant morte peu de jours auparavant, empoisonnée, selon toute apparence, quoique les preuves matérielles du crime n'aient pu être saisies. — M^{lle} de Vauvilliers a écrit l'*Histoire de Jeanne d'Albret, reine de Navarre*, Paris, 1818, 3 vol. in-8°. P. C.

JEANNE (LA PAPESSE) fut, pendant plusieurs siècles, un personnage non douteux et un grand scandale accrédité. De vieilles chroniques, la plupart écrites dans les cloîtres, admettaient dans la série chronologique un peu confuse des papes du ix^e siècle, entre Léon IV et Benoît III, une femme qui, assise dans la chaire de saint Pierre, aurait gouverné l'Église. Cette fable fut longtemps et généralement reçue, comme un fait, dans l'histoire des pontifes romains.

Un savant du xv^e siècle*, ami du célèbre cardinal Bessarion, et dont Trithème fait un grand éloge, Barthélemy Sacchi, plus connu sous le nom de Platine, bibliothécaire du Vatican (1475), dans son *Histoire des Papes*, entreprise par l'ordre de Sixte IV, auquel il la dédia, fait du pape Jean VIII une femme qui déguisa son sexe**. « C'était, raconte-t-il, une Anglaise qui, après avoir fait de brillantes études à Athènes, vint se fixer à Rome, où nul ne la surpassait dans la science des saintes Écritures, et où son talent dans les controverses théologiques lui acquit un tel renom qu'après la mort de Léon IV (855), elle fut nommée son

(*) Il existe des témoignages plus anciens de trois siècles, comme celui de l'Écossais Marianus du xi^e, et surtout celui du bibliothécaire Anastase, contemporain de la prétendue papesse ; mais le passage qu'on a trouvé dans un manuscrit de ce dernier pourrait bien n'être qu'une interpolation. Voir l'*Histoire d'Italie* de Lebret, t. XL de l'*Histoire universelle* de Halle, p. 310 et suiv.

(**) *Mentitus enim sexum, cum femina esset.*

successeur par un suffrage général (*omnium consensu*). » Et le grave historien ajoute qu'étant devenue enceinte (*a servo compressa*), et ayant, pendant quelques mois, réussi à cacher sa grossesse (*cum aliquamdiu occulte ventrem tulisset*), elle accoucha enfin (*tandem peperit*), pendant qu'elle se rendait processionnellement à la basilique de Saint-Jean-de-Latran, entre le théâtre du Colisée et l'église de Saint-Clément ; qu'elle mourut dans cet enfantement sur la voie publique, après un an un mois et quatre jours de pontificat, et que ses funérailles n'eurent aucune pompe (*sine ullo honore sepelitur*).

Des historiens, dit Platine, rapportent que, depuis cette époque, lorsque les papes se rendent à la basilique de Latran, ils prennent, par détestation du crime de cette femme, une autre voie que celle du Colisée ; et que, pour éviter de voir se renouveler à l'avenir un scandale aussi énorme, la chaire dans laquelle doit d'abord s'asseoir le pontife élu, fut perforée (*perforata*), afin que le sexe du successeur de saint Pierre pût être vérifié.

Platine dit, en terminant son article : « Ce que je viens de rapporter est l'opinion commune fondée néanmoins sur le témoignage d'auteurs incertains et obscurs, et j'ai tout raconté en abrégé et nuement (*breviter et nudè*), afin qu'on ne me reproche pas d'avoir omis sciemment ce que presque tout le monde affirme (*quod penè omnes affirmant*). Errons donc, sur ce point, avec tout le monde (*erremus etiam hæc in re cum vulgo*), quoique les choses que j'ai rapportées soient de celles qu'on peut croire pouvoir être arrivées (*quæ fieri posse creduntur*). » Tel est l'extrait fidèle du récit de Platine.

On voit, par cet extrait, combien était accréditée, même dans le xv^e siècle, la fable de la papesse, puisque, dans une *Histoire des Papes* écrite par ordre de Sixte IV, et qui lui est dédiée par son bibliothécaire au Vatican, cette fable est sérieusement rapportée et non réfutée. En effet, dans ce même siècle, mais plus de soixante ans avant que Platine écrivit, les Pères du concile général de Constance (1414), en examinant les propositions du

livre de Jean Huss qui devaient être condamnées avec leur auteur, n'avaient trouvé rien à redire aux divers passages dans lesquels ce novateur, s'appuyant de l'autorité de Ranulphe, évêque de Chester, parle d'un pape Jean qui était une femme anglaise, nommée Agnès; ce qui a fait dire au fameux docteur Launoy qu'alors on regardait cette histoire comme un fait incontestable. Cette croyance a donc régné dans le monde chrétien depuis le ix^e siècle jusqu'après la renaissance. Alors elle a été le sujet de beaucoup de controverses. L'Histoire des Papes, par Platine, si souvent réimprimée, a paru avec des annotations d'Onuphre Panvini et autres, portant réfutation du texte de l'écrivain. Le nombre des ouvrages qui ont été publiés sur la papesse est considérable. Les auteurs qui nient son existence font remarquer que Platine s'est évidemment trompé en ne faisant siéger Jean VIII qu'un an un mois et quatre jours, puisque l'histoire le montre gouvernant l'Église pendant dix ans révolus; tenant, dans la troisième année de son pontificat, un concile à Ravenne (874); couronnant empereur Charles-le-Chauve (876); couronnant roi Louis-le-Bègue, à Troyes (878); reconnaissant Photius pour patriarche légitime (879); et écrivant au prince des Slaves, établi en Moravie, pour ordonner l'impression des livres saints en langue slavonne (880), etc.

D'un autre côté, on ne peut placer, comme le veulent quelques partisans de la papesse, son prétendu pontificat entre Léon IV et Benoît III, puisque la vacance du Saint-Siège ne fut, en 855, que d'un mois et quatorze jours. C'est la chronologie, mieux étudiée, qui a détruit l'imposture de la papesse. Il n'est resté que des conjectures sur les motifs qui avaient donné lieu à sa supposition. Le cardinal Baronius a cru les découvrir dans la faiblesse de Jean VIII qui s'était engagé à payer un tribut annuel de 25,000 marcs d'argent aux Sarrazins, et qui avait reconnu patriarche légitime Photius, condamné par son prédécesseur: on imagina donc, selon Baronius, de dire que le pontife était une femme, et dans des temps d'ignorance, de corruption et de barbarie, cette fable traversa les siècles, avec la persistance des erreurs populaires

et leur déplorable durée. Mais Baronius oublie que Jean VIII avait sollicité en vain les secours de Charles-le-Chauve, de Louis-le-Bègue et de l'empereur Basile contre les Sarrazins qui promenaient alors l'incendie, le meurtre et le pillage dans les villes et dans les monastères des états pontificaux, renversant partout les temples du Seigneur, et s'avancant jusqu'aux portes de Rome; que le pontife abandonné fut réduit à consentir le tribut imposé; qu'il avait voulu engager Basile, dans le besoin urgent de sa défense, en reconnaissant Photius qui avait pour lui le chef de l'Empire et les évêques d'Orient. On voit d'ailleurs dans l'histoire, que Jean VIII excommunia depuis ce même Photius qu'il avait appelé son frère et même votre sainteté; on voit qu'il avait résisté à Louis-le-Germanique, à Charlotman, et qu'il fut en général un des pontifes qui prodiguèrent le plus les excommunications. Sa faiblesse n'était donc point celle d'une femme, et la supposition du cardinal Baronius reste sans fondement.

La fable de la papesse, d'abord établie dans des chroniques monacales, et si longtemps reçue par les catholiques, était, pour les cultes dissidents, une mine féconde qu'ils ont exploitée. Mais si les plus savants défenseurs de la femme pontife ont été Frédéric Spanheim* et Jacques Lefant**, celui qui a complètement ruiné cette fable est un autre protestant, David Blondel***, un des plus zélés partisans de la réforme. Il a prouvé que la papesse Jeanne n'avait point existé. Bayle et Basnage ont soutenu la même opinion, qui avait déjà été émise par Pierre Dumoulin et Samuel Bochart. Les philosophes du xviii^e siècle n'ont osé faire revivre cette longue erreur; et Voltaire, qui d'ailleurs traite fort mal le pape Jean VIII, qu'il dit avoir été tué à coups de marteau par un mari jaloux, se moque du rôle de femme qui lui est attribué par les chroniqueurs. Ainsi l'intronisation dans l'Église d'une pa-

(*) *Disquisitio historica de Papâ feminâ*, etc., Leyde, 1691, in-8°. Le même ouvrage en français, Cologne, 1694, in-12.

(**) *Hist. de la papesse Jeanne*, La Haye, 1730, 2 vol. in-12.

(***) *De Joannâ papissâ*, etc., Amst., 1657, in-12. Le même livre en franç., Amst., 1647, in-12.

pesse est une des plus singulières et des trop nombreuses impostures de l'histoire.

V-VE.

JEANNE D'ARC, voy. **PUCELLE D'ORLÉANS**.

JEANNE GREY, voy. **GRAY (Jane)**.

JEANNE HACHETTE. Le 27 juin 1472, après avoir ravagé la Picardie avec une férocité qui lui valut le surnom de *Terrible*, Charles, duc de Bourgogne, vint mettre le siège devant Beauvais (Oise), qui était alors sans garnison et où la résistance paraissait impossible. Le faubourg de l'abbaye de Saint-Quentin fut d'abord emporté, et les assaillants, se croyant sûrs du succès, criaient déjà : *Ville gagnée !* lorsque, arrivés devant les remparts, ils y trouvèrent la défense organisée par les bourgeois : ils furent reçus à coups de couleuvrines et tentèrent inutilement un assaut. Le courage des habitants permit aux secours que le roi Louis XI leur destinait d'arriver en temps utile, et bientôt le duc de Bourgogne fut obligé d'abandonner le Beauvaisis.

Pendant ce siège mémorable, et principalement le jour de l'assaut tenté par les Bourguignons, les femmes et les filles de Beauvais se couvrirent d'une gloire immortelle ; parmi elles se distingua d'une manière particulière **JEANNE LAINÉ** ou **FOUQUET**, plus connue depuis sous le nom de *Jeanne Hachette*, qui guida ses vaillantes compagnes sur les remparts et qui, sur la brèche, arracha l'étendard bourguignon qu'on venait d'y planter et précipita le soldat qui le portait en bas de la muraille.

Cette valeureuse action est le seul souvenir que la tradition ait conservé de la femme qu'elle a rendue si célèbre. On sait qu'elle épousa un bourgeois de la ville nommé Collin Pillon, car le fait est établi par des lettres-patentes du roi Louis XI, en date du 22 février 1473, et qui portent : « Qu'en considération
« de la bonne et vertueuse résistance qui
« fut faite, l'année dernière, par notre
« chère et bien-aimée Jeanne Lainé, fille
« de Mathieu Lainé, etc., et, en faveur
« du mariage de Collin Pillon et elle, etc.,
« voulons et nous plaît, de grâce spéciale,
« que ledit Collin Pillon et sa femme
« soient, et demeurent toute leur vie du-

« rant, francs, quittes et exempts de toutes
« tailles, etc. »

Le roi voulut encore que chaque année, à la procession de Sainte-Angadrême, à la chasse de laquelle on attribuait la levée du siège, les femmes et les filles de Beauvais précédassent les hommes. Cette cérémonie, qui avait lieu le 14 octobre et qui a été interrompue pendant la révolution, se fait aujourd'hui, en vertu d'un décret de 1806, le dimanche le plus proche de la fête de cette sainte patronne. Une autre procession avait été instituée par ordonnance, et du consentement des habitants, le jour de l'assaut à l'anniversaire du 27 juin.

Dans ces solennelles occasions, on déployait, et on déploie encore aujourd'hui, l'étendard bourguignon arraché de la muraille par Jeanne Hachette et déposé dans l'église des Jacobins.

Le trait de courage de l'héroïne de Beauvais a été plus d'une fois reproduit à la scène. On trouve dans l'histoire du Théâtre-Français deux tragédies ayant pour titre : *Jeanne Hachette*; et dernièrement un drame en cinq actes, placé sous la protection de ce souvenir patriotique, a obtenu un grand succès au théâtre de l'Ambigu.

D. A. D.

JEANNE SEYMOUR, voy. **SEYMOUR**.

JEANNIN (PIERRE, dit le président) naquit en 1540, d'un père qui était échevin de la ville d'Autun, où il exerçait le métier de tanneur. Ce père l'envoya étudier à Paris, où, s'il faut en croire Tallemand des Réaux, il mena une vie fort débauchée; mais on sait que les *Histoires* de ce chroniqueur, qui amusent comme une causerie médisante, doivent inspirer la même défiance. Ce qui n'est pas douteux, c'est que Jeannin fit de brillantes études sous Cujas, et fut reçu avocat au parlement de Dijon (1569); il fut nommé successivement député aux États-Généraux (voy.) tenus à Blois, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, conseiller au parlement (1595), dont il devint premier président en 1579. A l'époque de la Saint-Barthélemy, Jeannin, simple avocat, appelé dans le conseil du gouverneur de la Bourgogne, eut la gloire d'empêcher le massacre des protestants. Les

ordres du roi étaient formels; on délibérait sur l'exécution : Jeannin, comme le plus jeune et le moins qualifié dans le conseil, opina le premier; il représenta qu'il ne fallait pas se hâter d'exécuter des ordres donnés par les rois dans un mouvement de colère; et il avait sauvé cette flétrissure à sa province lorsqu'un contre-ordre arriva. Cependant à l'époque de la formation de la Ligue (1576), les inclinations catholiques de Jeannin l'engagèrent dans le parti des ligueurs; le duc de Mayenne le fit chef de son conseil, fonctions qu'il conserva même par ordre exprès du roi Henri III, lequel lui écrivait de sa propre main : « Je vous commande « de ne point abandonner ledit duc, et « de lui donner conseil de se contenir en « devoir. » Jeannin sentit toutefois ce qu'une telle position pouvait avoir d'équivoque; et, plus sévère pour lui-même que n'ont été ses biographes, il a écrit, dans un *Mémoire apologétique* : « Le sort « et les causes qui sont bien souvent au- « dessus de nous, plutôt que mon propre « choix et jugement, m'ont jeté dans ce « mouvement. » Le *Mémoire apologétique* fait partie des Oeuvres de Jeannin.

Envoyé en Espagne par Mayenne, il obtint des secours pour la Ligue. Dans cette négociation, Jeannin se montra habile diplomate; mais lorsqu'il attirait en France une armée espagnole qui devait être un fléau pour son pays, il comprit sans doute combien il est difficile, dans les temps de révolution, d'accorder les intérêts de parti et les devoirs de conscience. Il est juste d'ailleurs de remarquer que, tandis que l'Espagne achetait à prix d'or la plupart des suppôts de la Ligue, Jeannin presque seul resta pur de cette corruption. Et ce qui fait autant d'honneur à la probité de son caractère qu'à la sagacité de son esprit, c'est qu'il pénétra les desseins ambitieux que, dans le secret de sa politique, Philippe II méditait contre la France; et dès lors il s'efforça de ramener Mayenne au parti du roi. Lui-même, député du tiers-état aux nouveaux États de Blois (1588), où les droits de Henri IV à la couronne furent discutés, il les défendit le premier, et son avis contribua à faire adopter la décision par laquelle les États reconnurent les droits de

la maison de Bourbon. Il faut aussi lui rendre cette justice, que, durant une mission dont il fut chargé à Marseille, il préserva cette ville de la domination espagnole. Enfin, Jeannin quitta définitivement la Ligue quand Henri IV eut abjuré (1591); et ce prince disait hautement qu'il avait fait en Jeannin une véritable conquête. C'est alors qu'en le confirmant dans sa charge de premier président du parlement de Dijon, le roi voulut que Jeannin fût toujours près de lui pour le consulter au besoin. Henri IV était pour lui plein de confiance et de cette bonté affable que ce roi aimait à témoigner à ses amis. Un jour qu'il avait à se plaindre d'une indiscretion politique, il dit en plein conseil : « Messieurs, je réponds pour le bon- « homme (c'est Jeannin qu'il désignait « ainsi); voyez entre vous autres, quel est « le coupable. »

Henri IV employa Jeannin avec succès dans plusieurs affaires et négociations de haute importance : la paix de Vervins ne se fit pas sans ses conseils; il prit une part active à la préparation de l'édit de Nantes; ce fut lui qui signa le traité conclu avec le duc de Savoie, et par lequel la Bresse était réunie à la France (1601); mais la principale de ces négociations fut celle qui occupa Jeannin près de trois ans dans les Provinces-Unies de la Hollande (1607-1609). « Du succès de cette négociation, « lui écrivait Henri IV, doit dépendre la « direction des affaires publiques et pri- « vées tant de mon royaume que de la ré- « publique chrétienne. » Il s'agissait, en effet, d'empêcher les Provinces-Unies de passer sous la domination espagnole, et de porter ainsi l'empire des mers à l'Autriche. Or, Jeannin conserva l'intégrité de ces provinces et resserra leur alliance avec la France.

A son retour, Jeannin se présenta à Fontainebleau; Henri IV, informé de son arrivée, se leva et prenant la reine par la main, alla recevoir le président, l'embrassa cordialement, et dit à la reine : « Voyez-vous, madame, ce bonhomme, « c'est un des plus hommes de bien de mon « royaume, le plus affectionné à mon ser- « vice, et le plus capable de servir l'état. « Et s'il arrive que Dieu dispose de moi, « je vous prie de vous reposer sur la fi-

« délit et sur la passion que je sais qu'il
« a pour le bien de mes peuples. »

Lorsque le poignard de Ravallac eut disposé de ce grand roi, Marie de Médicis se souvint de ce conseil, et continua de réclamer les services du président. Elle lui confia l'administration des finances et la direction de presque toutes les affaires, en lui conférant le titre de contrôleur général. Écarté un instant (1612) par les intrigues de Concini (*voy.*), il reprend ensuite le maniement des finances, il en répare le désordre, il diminue de 3,476,000 livres les impôts ordinaires, et il supprime entièrement les impôts extraordinaires; puis il expose les résultats de son administration devant les États-Généraux, dans un discours remarquable qui nous a été conservé dans ses œuvres, sous le titre de *Propos tenus en l'assemblée générale des États*, etc. (1614); il fut obligé de se justifier, devant cette même assemblée, des calomnies dont le chargeait la haine; et il défendit en même temps Sully, également calomnié. Quelques années auparavant (1611), il avait déjà empêché qu'on ne fit le procès à ce fidèle ministre du feu roi, ainsi que le voulait le duc de Bouillon, ennemi de Sully (*voy.*). Cette circonstance n'est pas sans importance pour l'appréciation du caractère du président Jeannin; car, du vivant du roi, Sully n'avait pas vu sans quelque jalousie l'entière confiance dont l'honorait Henri IV. ♦

Jeannin approchait du terme de sa carrière, que sa grande expérience dans les affaires était encore invoquée, et l'on termina selon ses conseils la guerre de Bohême (1620). Il mourut le 31 octobre 1622, âgé de 82 ans. Il était alors retiré à sa terre de Montjeu, près d'Autun. D'autres le font mourir à Paris; et l'on trouve, en effet, dans ses Œuvres, une lettre adressée à la reine-mère, et datée de Paris, 25 janvier 1623, date qui, si elle est exacte, prouverait que celle de sa mort est fautive.

Le président Jeannin occupait les loisirs que lui avait faits la vieillesse; à écrire l'histoire de Henri IV. Ce prince l'avait lui-même chargé de cette tâche pour laquelle il lui laissait toute son indépendance, ainsi qu'il convenait au double ca-

ractère du grand roi et du sujet austère. « J'entends, lui disait Henri IV, laisser la vérité en sa franchise, et à vous la liberté entière d'écrire cette histoire sans fard ni artifice. » Jeannin n'eut le temps de faire que la préface; elle est comprise dans ses Œuvres. C'est un morceau dont la pensée élevée et le style sévère font regretter qu'une telle histoire n'ait pas été écrite par un tel homme.

Nous n'aurions pas fait comprendre toute l'autorité de ce caractère de Jeannin, ni toute la confiance qu'inspiraient ses qualités, si nous ne rappelions qu'il fut plus d'une fois invoqué comme une sorte d'arbitre et de conciliateur dans les graves démêlés qui s'élevèrent entre le roi Louis XIII et la reine sa mère.

Quoique Jeannin fût catholique zélé, sa haute raison, ses sentiments d'humanité le préservèrent des excès ordinaires dans les temps où le zèle devient fureur. Il avait été ligueur, mais ligueur sans aucune des mauvaises passions qui animaient la Ligue; il était patriote avant tout, et tâchant toujours de concilier l'intérêt de son parti avec l'amour du pays que ce parti désolait. Le fanatisme n'a jamais aveuglé son sens politique; on le voit sous Louis XIII prouver victorieusement qu'il est plus utile pour le royaume de faire la paix avec les protestants, que de continuer la guerre. On a conservé le mémoire qu'il composa sur ce sujet.

Nous avons indiqué quelques-uns des morceaux les plus importants recueillis dans les œuvres du président; les pièces relatives à la négociation avec la Hollande y occupent la plus grande place. Cette négociation est singulièrement propre à faire connaître cet habile diplomate. Il expose, dans cette correspondance, avec une rare sagacité, l'état de toutes les puissances de l'Europe, il évente leurs intrigues, dévoile leurs projets, calcule leurs forces, avertit de ce que l'on doit craindre, conseille ce que l'on peut tenter et indique les meilleurs moyens d'obtenir le succès. Joignez à ces talents supérieurs un extrême désintéressement, un caractère antique, un esprit conciliant, une humeur douce et bienveillante, un zèle louable pour l'éducation de la jeunesse, enfin une sympathie éclairée pour les lettres ainsi que pour les

hommes de science, et vous aurez l'ensemble des traits qui composent la physionomie de cet homme remarquable parmi les hommes d'état qui honorent la France.

Jeannin, qui ne rougit jamais de son obscure origine, fit élever son tombeau près de celui de son père, dont l'inscription rappelle le métier de tanneur; et voici ce que raconte Tallemant : « Le président Jeannin, du temps qu'il était à M. de Mayenne, traita ce prince à Autun dans la maison paternelle, lui présenta son père avec son tablier de corroyeur, en lui disant : *Monsieur, voilà le maître de la maison; c'est lui qui vous traite.* M. de Mayenne le reçut à bras ouverts et le fit mettre au haut bout. »

Les Négociations du président Jeannin, suivies de ses OŒuvres mêlées, ont été imprimées plusieurs fois : la première édition fut donnée à Paris, en 1656, in-fol.; la dernière en 3 vol. in-8°, aussi donnée à Paris, est de 1819. On les trouve également dans la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*. Des notices placées en tête des diverses éditions, un éloge composé par Pierre Saumaise, un autre de Thiroux, un troisième de Guiton de Morveau, des *Recherches inédites sur le président Jeannin*, par M. Duval, sont, avec le recueil de ses œuvres, les sources que l'on peut consulter pour étudier cet homme d'état dans les travaux duquel Richelieu ne dédaignait pas de chercher des leçons, et dont Louis XVI faisait encore le sujet de ses réflexions. (Elles sont consignées dans le second volume des *Recherches sur la noblesse de Bourgogne et de Normandie* par le bénédictin Dom Lenoir de Lanchalle.) M. A.

JÉBUSITES ou JÉBUSÉENS, voy. JÉRUSALEM et PALESTINE.

JEFFERSON (THOMAS), troisième président des États-Unis d'Amérique, naquit le 2 avril (vieux style)* de l'année 1743, à Shadwell, comté d'Albemarle, dans la Virginie. Il était l'aîné de huit enfants. Son père, qui mourut lorsque son fils n'avait encore que douze ans, lui avait fourni tous les moyens possibles de s'instruire, et il lui laissa une fortune

(*) C'est-à-dire le 13 avril; le calendrier grégorien ne fut adopté en Angleterre qu'en 1752.

considérable. Après avoir suivi un cours d'études préparatoires, le jeune Jefferson entra au collège de Guillaume et Marie, où il resta deux ans. Il commença ensuite l'étude du droit sous la direction du célèbre George Wythe qui, en 1767, le fit entrer dans la pratique des lois au barreau de la Cour générale de la colonie, où Jefferson exerça jusqu'à la révolution. En 1769, il fut nommé membre de l'assemblée législative de la province par le comté où il résidait, et dans les réunions de ce corps, il fit une tentative infructueuse pour amener l'émancipation des esclaves.

Vers ce temps commençait à se manifester un esprit d'opposition aux mesures arbitraires du gouvernement britannique; et quand le gouverneur de la Virginie vint à dissoudre l'assemblée générale, en conséquence de la sympathie montrée par la majorité de ses membres pour les sentiments qui s'étaient manifestés dans l'état de Massachusetts, ceux-ci s'assemblèrent le lendemain dans une taverne de Raleigh, se constituèrent en convention, rédigèrent des articles d'association pour empêcher qu'on fit usage d'aucune marchandise importée de la Grande-Bretagne, les signèrent et en recommandèrent l'adoption au peuple. Ensuite ils se rendirent dans leurs comtés respectifs, où ils furent tous réélus, excepté ceux qui avaient refusé leur assentiment à la ligne de conduite indiquée.

En 1773, Jefferson se joignit à plusieurs des plus hardis et des plus actifs de ses collègues dans la chambre représentative, et organisa avec eux le système des comités de correspondance; système qui fut adopté comme le meilleur instrument de communication entre les différentes colonies, pour se concerter et produire une unité d'action. Ce but fut parfaitement rempli, ainsi que celui d'exciter dans toutes les colonies le désir d'un congrès général. Une assemblée préparatoire fut en effet convoquée dans la Virginie pour choisir les délégués qu'on y enverrait. Jefferson avait été élu membre de cette assemblée préparatoire; mais étant tombé malade sur la route de Williamsbourg où elle devait siéger, il envoya au président Peyton Randolph un cahier d'instructions qu'il avait préparées comme propres à

être données aux délégués qui seraient envoyés au congrès. Ces instructions furent déposées sur la table ; « mais, dit Jefferson lui-même, des avis plus doux furent préférés, et, je le pense aujourd'hui, préférés avec sagesse ; l'enjambée que je proposais était trop longue à cette époque pour la masse des citoyens. » Le seul collègue qui concourût entièrement avec lui dans ce sentiment était George Wythe ; les autres libéraux « s'arrêtaient, dit-il, à la borne placée à mi-route. » Mais quoique ce cahier d'instructions ne fût pas adopté, l'assemblée le fit imprimer sous forme de pamphlet, avec le titre de *Summary view of the rights of British America* (Aperçu sommaire des droits de l'Amérique anglaise). Cet écrit ayant trouvé moyen de s'introduire en Angleterre, servit de texte à l'Opposition, et, avec quelques interpolations de Burke, passa par plusieurs éditions. Il valut à son auteur une grande réputation, et aussi le dangereux honneur de voir son nom placé sur une liste de proscription, dans un projet de loi entamé dans une des chambres du parlement, mais retiré presque aussitôt, et qui tendait à mettre au ban du royaume plusieurs personnes dénoncées à la vindicte des lois.

Le 21 juin 1775, Jefferson siégea pour la première fois dans le congrès, ayant été choisi pour remplir la place de Peyton Randolph qui résignait ses fonctions. En cette nouvelle qualité, il conserva l'attitude ferme qu'il avait prise, soutenant toujours qu'aucun arrangement ne devait avoir lieu entre les deux pays, si ce n'est sur les bases les plus larges et les plus libérales. Après avoir été employé dans différents comités, il fut enfin nommé membre de celui dont le rapport a lié le nom de son auteur à l'histoire de l'indépendance de l'Amérique. Le 7 juin 1776, le délégué de l'état de Virginie, conformément aux instructions de l'assemblée provinciale, fit une motion tendant à ce que le congrès déclarât les colonies unies des États libres et indépendants. Elle donna naissance à des débats vifs et prolongés ; car à cette époque, beaucoup de membres se rattachaient encore à l'espérance d'une transaction sans rupture. Dans le cours de la discussion, comme

quelques-unes des colonies ne paraissaient pas encore mûres pour une séparation, il fut jugé sage de différer quelque peu la décision finale de la question ; on nomma cependant, pour préparer une déclaration d'indépendance, un comité composé de John Adams, Franklin, Roger Sherman, Robert Livingston et Jefferson. Ce dernier fut chargé de la rédaction, et l'acte, après avoir subi quelques altérations de la part de Franklin et d'Adams, fut l'objet d'un rapport fait à la chambre du congrès. Le premier de juillet, jour choisi pour décider si la motion primitive des délégués de la Virginie serait admise, une grande majorité, et, deux ou trois jours après, l'unanimité, fut pour l'affirmative. L'acte de la déclaration d'indépendance fut alors soumis à la chambre, par laquelle, quoique approuvé dans son ensemble, il fut modifié à quelques égards. Les passages surtout qui impliquaient censure des actes du peuple anglais, furent ou très adoucis, ou entièrement omis, à cause de l'idée que les colonies avaient en Angleterre des amis dont il était bon de chercher à conserver la bienveillance ; et une clause qui réprouvait la traite des noirs fut mise de côté par ménagement pour quelques-uns des États du sud qui se livraient en grand à ce genre de commerce. Les débats relatifs à la déclaration durèrent trois jours, et le dernier de ceux-ci, le 4 juillet, elle fut signée par tous les membres présents, excepté par John Dickinson qui jugeait téméraire et prématurée une rupture avec la mère-patrie.

Le 2 septembre 1776, Jefferson quitta le congrès, et, le 7 octobre, il prit sa place dans l'assemblée législative de la Virginie, dont il avait été élu membre par son comté. Dans ce poste, il s'appliqua avec une ardeur infatigable à remédier aux défauts de la constitution de cet État, qui avait été adoptée récemment avec précipitation, avant qu'un plan rédigé par lui sur des bases de républicanisme pur, eût pu être reçu par l'assemblée qui délibérait alors à Richmond. Il se rendit surtout utile en qualité de membre d'une commission chargée de réviser les lois et qui prépara 126 projets, auxquels les lois actuelles de la république ont emprunté ce qu'elles ont de plus li-

béral. Jefferson eut, dans cette tâche laborieuse, une part distinguée. Le 1^{er} juin 1779, il fut nommé gouverneur de l'État, et il remplit ces fonctions pendant deux ans, au bout desquels il les résigna, « pensant, dit-il lui-même, que, dans la crise de l'invasion qui pesait alors sur le pays, le public aurait plus de confiance en un chef militaire, et que ce chef, étant en même temps investi du pouvoir civil, pourrait agir en cette double qualité avec plus d'énergie, de promptitude et d'effet pour la défense de l'État. » Deux jours après cette résignation, Jefferson faillit être pris par un escadron de cavalerie ennemie détaché en hâte à Monticello (Virginie), où il résidait, pour tâcher de s'emparer de sa personne. Il était à déjeuner, lorsqu'un de ses voisins arriva à franc-étrier pour l'avertir que la troupe ennemie montait la colline voisine. Il fit partir d'abord sa famille, et, après un court délai occasionné par quelques dispositions indispensables, il monta à cheval et, se dirigeant à travers les bois, il rejoignit les siens chez un de ses amis. Quoiqu'il soit difficile de trouver dans cette fuite aucune particularité déshonorante, l'esprit de parti en a fait longtemps contre lui un sujet de sarcasme et de reproche.

Nommé ministre plénipotentiaire, conjointement avec d'autres hommes d'état (15 juin 1781), pour négocier une paix qu'on espérait de l'entremise de l'impératrice de Russie, il refusa, à cause de l'état de sa famille et parce qu'il croyait que « c'était en Amérique même qu'il fallait mettre la main à la rame. » Mais, en novembre 1782, le congrès ayant reçu l'assurance qu'une paix générale serait conclue dans l'hiver ou au printemps suivant, on lui offrit de le nommer de nouveau, et cette fois il accepta; mais l'accord sur les préliminaires ayant eu lieu avant qu'il eut quitté le pays, il retourna à Monticello, et là (le 6 juin 1783) il fut élu membre du congrès. Ce fut pendant la session qui se tint à Annapolis que, sur la proposition de Jefferson, on forma un comité exécutif appelé *comité des États*, composé d'un membre de chaque État. Auparavant, le congrès était chargé à la fois des fonctions exécutives et législatives, et ce fut pour ob-

vier aux inconvénients de cette confusion de pouvoirs que la proposition de Jefferson fut adoptée. Le succès, cependant, ne couronna pas cette idée: les membres composant le comité eurent des altercations et ils abandonnèrent leur poste au bout d'un espace de temps assez court, laissant le gouvernement sans chef apparent durant l'espace intermédiaire des sessions du congrès.

Le 7 mai 1784, le congrès, ayant résolu d'adjoindre un autre ministre à John Adams et au docteur Franklin pour négocier des traités de commerce avec les nations étrangères, choisit Jefferson, qui, en conséquence, s'embarqua à Boston le 5 juillet et arriva à Paris le 6 août. Franklin y était déjà, et, Adams les y ayant bientôt rejoints, ils entamèrent l'objet de leur mission. Ils ne réussirent pas complètement à conclure les traités de commerce désirés par leur pays, et, après quelques réflexions suggérées par l'expérience, ils jugèrent plus à propos de ne pas insister trop fortement sur l'acceptation catégorique de leurs propositions, mais de laisser les règlements de commerce procéder naturellement des dispositions amicales et des intérêts évidents des nations respectives que concernait la question. En juin 1785, Adams, nommé ministre plénipotentiaire près le cabinet de Saint-James, se rendit à Londres, et, en juillet, Franklin étant retourné en Amérique, Jefferson fut nommé son successeur à Paris. En février 1786, il reçut une lettre pressante d'Adams qui l'engageait à se rendre immédiatement à Londres, où le cabinet anglais commençait à manifester envers l'Amérique quelques symptômes d'une disposition meilleure qu'il n'en avait encore montrée depuis le traité de paix. En conséquence, il quitta Paris dans le mois suivant et dressa, conjointement avec Adams, un plan sommaire de traité proposant l'échange des avantages que confère le titre de citoyen pour les personnes, les navires, les productions de toute espèce, en exceptant la faculté pour les citoyens d'un pays de remplir des fonctions publiques dans l'autre. Cependant, présentés, selon l'étiquette, au roi et à la reine, Adams et Jefferson furent reçus

de la manière la plus froide : aussi , après quelques conférences vagues et sans effet, ce dernier retourna à Paris.

A l'exception d'un voyage fait pour visiter la Hollande , le Piémont et le sud de la France , il resta dans cette capitale jusqu'à l'automne de 1789, attentif à tout ce qui pouvait être utile à son pays. Le 26 septembre de la même année , il se rendit au Havre ; puis , ayant traversé le détroit , il s'embarqua à Cowes pour les États-Unis. Le 23 novembre , il débarqua à Norfolk , en Virginie , et , comme il se dirigeait vers ses foyers domestiques , il reçut du président Washington (*voy.*) une lettre contenant sa nomination au poste de secrétaire d'état dans l'administration créée par la nouvelle constitution qui commençait à être mise en exercice. Quoiqu'il eût préféré de retourner en France , il accepta , et , le 21 mars , il arriva à New-York , où la session du congrès était ouverte.

Jefferson remplit l'office de secrétaire d'état jusqu'au 31 décembre 1793 qu'il résigna ses fonctions. De cette époque au mois de février 1797 , il vécut dans la retraite. Dans le courant de cette année , il fut élu vice-président des États-Unis , et , en 1801 , nommé président par une majorité d'une voix sur son compétiteur John Adams.

Dans cette suprême magistrature , Jefferson , en qui avait triomphé le parti *anti-fédéraliste* ou démocratique , pratiqua ses vues avec modération et sans détruire l'œuvre de centralisation de ses prédécesseurs. Il soutint avec fermeté la dignité de la jeune république contre les prétentions de l'Angleterre ; il conçut un projet de défense et proposa la création d'une armée de ligne permanente. L'acquisition de la Louisiane (1803) , par achat , est son ouvrage , et , d'après ses instructions , plusieurs voyageurs allèrent l'explorer. Il fit connaître la vaccine dans le pays et la propagea même chez les Indiens , qu'il s'efforça de civiliser , espérant qu'un jour ils se fondraient avec la population blanche.

Au bout de huit ans d'exercice , il rentra de nouveau dans la vie privée d'où il ne sortit plus. Il passa le reste de ses jours à Monticello , occupé à remplir les

devoirs de la plus affectueuse et libérale hospitalité. Les étrangers , aussi bien que les Américains , la mirent à contribution avec une telle indiscretion que ses dernières années furent empoisonnées par l'amertume des embarras pécuniaires. Il fut forcé de demander à l'assemblée législative de la Virginie la permission de vendre son domaine par voie de loterie , ce qui lui fut accordé.

Peu après le retour de Jefferson à Monticello , la proposition d'établir un collège dans son voisinage ayant été émise , il adressa aux curateurs une lettre contenant l'esquisse d'un système général d'éducation pour la Virginie. C'est ce projet qui paraît avoir provoqué , en 1818 , un acte de l'assemblée législative , par lequel des commissaires furent nommés avec l'autorisation de choisir une situation appropriée et de former un plan pour l'établissement d'une université sur une grande échelle. Jefferson fut choisi , à l'unanimité , président de cette commission , et , le 4 août 1818 , il rédigea un rapport où étaient développés les principes sur lesquels on proposait de baser cette institution. Le lieu que l'on choisit fut Charlottesville , située au pied de la montagne sur laquelle était la résidence de Jefferson. Il vécut pour voir l'université , fille de sa vieillesse , dans une condition prospère , et promettant des résultats de l'utilité la plus étendue. Il remplit les fonctions de recteur de cet établissement jusqu'à une époque peu distante de sa mort , qui arriva le 4 juillet 1826 , le cinquantième anniversaire de la déclaration d'indépendance et dans les limites mêmes de l'heure où il l'avait signée.

De sa personne , Jefferson était grand et bien fait ; son air était bienveillant et expressif ; sa conversation aisée , pleine d'imagination , de variété et d'éloquence. Peu d'hommes ont été ses égaux pour la faculté de plaire dans les rapports personnels , et d'acquérir de l'ascendant dans les liaisons politiques.

Jefferson cultiva avec zèle la littérature et la science. Dès l'an 1781 , il se fit connaître avantageusement comme écrivain par ses *Notes sur l'État de Virginie*. Il publia aussi différents essais sur des sujets politiques et philosophiques et un

Manuel des réglemens parlementaires à l'usage des membres du sénat des États-Unis. Les volumes de ses *Oeuvres posthumes*, mis au jour par son petit-fils Thomas Jefferson Randolph, joints à une vie de l'auteur écrite par lui-même et allant jusqu'en 1790, consistent principalement en lettres, depuis l'année 1775 jusqu'à sa mort, et embrassent une très grande variété de sujets; ils contiennent d'abondants matériaux pouvant servir à la critique littéraire et historique lorsqu'elle recherchera quels ont été ses moyens naturels et ses talents acquis, ses sentiments et ses opinions. En 1800, l'Institut de France le nomma un de ses membres correspondants. Dans le tableau des noms célèbres de la révolution américaine, le sien est un des plus saillants.

Voici le jugement que porte de lui un de nos hommes d'état les plus distingués, M. Guizot : « Le parti démocratique, non de la démocratie turbulente ou grossière de l'antiquité ou du moyen-âge, mais de la grande démocratie moderne, n'a point eu de représentant plus fidèle et plus éminent que Jefferson. Ami chaud de l'humanité, de la liberté, de la science; confiant dans leur vertu comme dans leur droit; profondément touché des injustices que la masse des hommes a subies, des souffrances qu'elle endure, et incessamment préoccupé, avec un désintéressement admirable, de les réparer ou d'en empêcher le retour; acceptant le pouvoir comme une nécessité suspecte, presque comme un mal contre un mal, et s'appliquant non-seulement à le contenir, mais à l'abaisser; se méfiant de toute grandeur, de toute splendeur individuelle, comme d'une usurpation prochaine; cœur ouvert, bienveillant, indulgent, quoique prompt à se prévenir et à s'irriter contre les adversaires de son parti; esprit hardi, vif, ingénieux, curieux, plus pénétrant que prévoyant, mais trop sensé pour pousser les choses à l'extrême, et capable de retrouver, contre le mal et le péril pressant, une prudence, une fermeté, qui, venues plus tôt et d'une façon plus générale, les auraient peut-être prévenus. » (*Essai sur Washington*, en tête de la *Vie, Correspondance*, etc., t. I^{er}, Paris, 1839.) *Enc. amer. m.*

JEFFERYS ou **JEFFREYS** (sir **GEORGE**), un des principaux suppôts du gouvernement arbitraire des rois Charles II et Jacques II, naquit à Acton, dans le comté de Denbigh. Il fit, en 1666, son début dans la carrière du barreau, qui devait le conduire aux plus hautes charges de la magistrature. Ne manquant pas de talent, et surtout joyeux compagnon de table, il fut bientôt très répandu dans la cité et y acquit une influence qui appela sur lui l'attention de la cour. Nommé successivement juge dans son pays natal, chevalier, *chief-justice* de Chester, baronnet, puis enfin *chief-justice* de la cour du banc du roi, il sut mériter chacune de ces faveurs par le zèle outré qu'il déploya dans les procès politiques. Sous Charles II, présidant au jugement d'Algernon Sidney (*voy.*), son ennemi personnel, impliqué dans le complot de Rye-House, il osa étouffer sa défense, et, après un résumé très partial fait au jury, il eut la cruauté de lui signifier, avec un ton d'amère ironie, la sentence qui le condamnait à être pendu et écartelé.

À l'avènement de Jacques II (*voy.*), son ancien protecteur, en 1685, Jefferys fut nommé chancelier, et, à ce titre, il prit une part active à toutes les mesures tyranniques de ce règne. Après la déconfiture du duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, Jefferys fut déchaîné contre les insurgés, et les vengeances impitoyables qui marquèrent sa trace dans l'ouest de l'Angleterre surpassèrent les cruautés commises par les troupes royales victorieuses. La brutalité naturelle de cet homme de sang était excitée par un état d'ivresse presque habituel. C'est alors que, le visage en feu, la voix menaçante, il apostrophait les accusés dans le langage le plus ignoble et leur prodiguait les plus grossières injures. Quelquefois, avec une hypocrisie également indigne de la justice, il disait aux prisonniers que, s'ils voulaient, en reconnaissant franchement les faits qui étaient à leur charge, lui épargner la peine de les juger, ils pouvaient s'attendre à être traités avec indulgence; mais qu'autrement il leur appliquerait la loi dans toute sa rigueur. Beaucoup de malheureux, pris à ce piège, se laissèrent aller à des aveux qui ne

firent que hâter leur perte. Quatre-vingt furent exécutés à Dorchester ; et, à Exeter, Taunton et Wells, 251 périrent par la main du bourreau ; 855 furent en outre déportés pour servir comme esclaves dans les colonies.

La révolution de 1688 ayant abattu la stupide tyrannie de Jacques II, Jefferys, objet de la haine publique, chercha à s'échapper au milieu de la confusion générale : reconnu sous un habit de matelot, il fut conduit devant les lords du conseil, qui l'envoyèrent à la Tour. Il y mourut en 1689 ; on prétend que sa mort fut hâtée par son intempérance. Jefferys a laissé à l'histoire un nom justement exécré.

A. B.

JÉHOVAH, יהוה, nom que les

Juifs donnaient, et qu'à leur exemple les chrétiens, surtout en poésie, donnent encore aujourd'hui à Dieu. La prononciation de ce mot est restée incertaine, sans doute parce que les Juifs, se fondant sur le *Lévitique* (XXIV, 16), se sont toujours abstenus de le prononcer, de peur de commettre un crime. Au lieu de Jéhovah, ils lisent ordinairement *Adonai* (Seigneur), ou bien *Elohim* (Dieu). La plupart des anciens paraissent avoir prononcé *Iao*, nom que l'on trouve chez les gnostiques, sur leurs abraxas (voy.) ; des savants modernes ont adopté cette prononciation. Les Samaritains ayant probablement désigné l'Être-Suprême par le nom de *Jabé*, nom que l'on a comparé à celui de Jupiter, quelques exégètes ont aussi admis cette autre prononciation, ou mieux encore *Iahvéh*, forme régulière du futur du verbe *havah* (הוה), être ; d'autres

enfin ont fait tous leurs efforts pour justifier la prononciation IEHOYA. Les prêtres égyptiens passent pour avoir donné à Dieu ce nom, composé de sept voyelles. Mais, que l'on prononce *Iao* ou *Iahvéh*, on peut toujours assigner à ce mot une origine hébraïque et cette signification *Celui qui sera toujours*, c'est-à-dire l'Éternel (*Exode*, III, 14-16). Ce n'est pas sans raison que l'on a comparé à ces mots la fameuse inscription du temple d'Isis, à Saïs : « *Je suis tout ce qui a été, qui est et qui sera ; nul mortel n'a soulevé mon voile.* » (Plut., de Isi-

de). A l'appui de cette comparaison, on peut citer le passage de l'Apocalypse (I, 4. 8), où les mots : *Celui qui est, qui était et qui sera*, paraissent correspondre au nom de *Jéhovah*.

Les Juifs ont-ils emprunté ce nom et la notion d'un Dieu éternel qu'ils y attachent, à quelque nation étrangère, ou bien est-ce chez eux qu'ils sont nés ? L'une et l'autre de ces deux hypothèses peut se justifier par des passages des livres des Hébreux. En effet, dans la *Genèse*, Dieu est souvent appelé *Jéhovah* ou *Jéhovah Dieu* ; ces noms se trouvent dans presque tous les livres de l'Ancien-Testament. Cependant, d'après le passage de l'*Exode* cité plus haut, il semblerait qu'avant Moïse le mot de Jéhovah était totalement inconnu aux Israélites, et que ce fut ce grand législateur qui le premier leur fit connaître Dieu sous ce nom. Le passage VI, 3, est bien plus formel encore. Il y est dit : « Je suis apparu à Abraham, à Isaac et à Jacob, sous le nom de *El Chaddai* (Dieu tout-puissant), mais ils ne me connurent point sous mon nom de Jéhovah. » Plusieurs critiques ont cru pouvoir conclure de là que le mot de Jéhovah et la notion d'un Dieu éternel étaient d'origine égyptienne ; ils ont été même jusqu'à dire que les Hébreux étaient originellement polythéistes, comme toutes les autres nations ; que Moïse s'était efforcé d'introduire parmi eux le culte du vrai Dieu, ce qui ne lui avait réussi qu'imparfaitement, à en juger du moins par le fréquent retour du peuple à l'idolâtrie. Ces raisons paraissent spécieuses ; mais quand on veut en tirer des conséquences générales, on se trouve en contradiction avec les documents historiques du peuple juif. Partout le culte du vrai Dieu y est enseigné comme le seul vrai, le seul juste, le seul raisonnable. Les ancêtres des Israélites sont représentés, dans la *Genèse*, comme adorant Jéhovah, créateur du ciel et de la terre, comme combattant le polythéisme dès qu'il se manifeste parmi eux. Si Moïse cherche à arracher le peuple d'Israël à toutes ses relations avec les peuples polythéistes, à le ramener dans la patrie de ses pères, s'il lui défend si expressément de s'unir aux nations cananéennes, c'est dans l'in-

tention de maintenir dans son sein la précieuse croyance au Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. TH. F.

JÉHU (en hébreu *Jéhou*, en grec Ιού, Ιου, Ιουός), fils de Josaphat et l'un des principaux officiers de Joram, fils d'Achab, roi d'Israël. Le culte de Baal était alors répandu par tout le royaume, et protégé par la cour, surtout par Jézabel (voy.), mère du roi; les prophètes de Jéhovah étaient méprisés, haïs, persécutés. Élisée (voy.), menacé de mort par le roi d'Israël, crut sans doute trouver dans Jéhu un homme capable de rétablir le culte de Jéhovah, de faire honorer les prophètes et renaître la vie religieuse dans le royaume. Il engagea donc un de ses disciples à pousser Jéhu à la révolte contre le roi Joram, et le fit oindre en secret roi d'Israël (l'an 884 av. J.-C.). Jéhu ayant fait part de cet événement aux autres officiers de Joram, ceux-ci, peu attachés à leur ancien maître, et connaissant probablement le caractère entreprenant de Jéhu (2 Rois, X, 20), le proclamèrent roi. Cette manifestation favorable l'encouragea à se rendre en toute hâte à Jizréhel, où Joram s'était retiré pour se faire guérir des blessures qu'il avait reçues au siège de Ramoth-Galaad; Ochozias, roi de Juda, était venu le voir. Aussitôt qu'ils furent instruits de l'arrivée de Jéhu, les deux rois montèrent chacun dans un chariot et allèrent au-devant de lui. Jéhu les tua l'un et l'autre, ainsi que Jézabel, extermina la famille d'Achab, et fit périr une quarantaine des parents du roi de Juda. Ayant fait rassembler tous les prêtres de Baal dans le temple de ce dieu, il les fit tous passer au fil de l'épée, fit détruire le temple et anéantir tout ce qui pouvait rappeler en quelque manière le culte de Baal. Jéhu ne remplit point l'attente d'Élisée; car non-seulement il n'abandonna point le culte des veaux d'or, mais il ne fut guère attaché à la loi de Jéhovah et il imita la conduite criminelle de ses pères. C'est sous ce roi que les Syriens enlevèrent du royaume d'Israël tout le pays situé à l'est du Jourdain. Jéhu régna à Samarie 28 ans sur Israël. — Son histoire est consignée dans le 2^e (suivant les LXX, le 4^e) livre des Rois (IX, 1 et suiv.). TH. F.

JÉHU (COMPAGNIES DE), voy. COMPAGNIES.

JEJUNUM, voy. INTESTINS.

JEMMAPES (BATAILLE DE), 6 novembre 1792. La campagne de l'Argonne (voy.), glorieusement terminée par la canonnade de Valmy, venait d'ouvrir aux Français la Belgique, où s'étaient repliées, sur divers points, les troupes de l'armée autrichienne. Le duc Albert de Saxe-Teschen avait étendu sa ligne de défense depuis Ypres et Tournai jusqu'à la Sambre, et, avec 15,000 hommes, attendait sous les murs de Mons (Hainaut) le corps du général Clairfayt qui arrivait en toute hâte de la Champagne. Profitant de cette dispersion des Impériaux, Dumouriez (voy.) pouvait aisément s'opposer à la jonction de Clairfayt en portant toutes ses forces sur la Meuse, et de là, tournant la position du duc de Wurtemberg, couper ainsi toute retraite à l'armée autrichienne. Mais, avant tout, Dumouriez voulait une victoire éclatante, qui imprimât un nouvel élan au courage du soldat français. Toutefois il ordonna au général Valence, posté sur la Meuse, de marcher par Givet sur Namur, pour empêcher la jonction de Clairfayt, et couper les derrières de l'armée impériale. Le général D'Harville devait en même temps tourner Mons, et intercepter, de plus près, la retraite des Autrichiens. L'aile gauche, sous les ordres de Labourdonnaye, était chargée d'inquiéter Tournai et de s'emparer des villes maritimes de la Flandre. Dumouriez, au centre, se proposait d'attaquer de front la position des Autrichiens à Mons, et, les ayant dépostés, de marcher droit sur Bruxelles.

Une partie de ce plan avorta. Valence, faute de vivres et de munitions, ne put empêcher la jonction de Clairfayt qui amena au duc Albert un renfort de 12,000 hommes. Après une assez vive attaque au moulin de Bonson, les Autrichiens, au nombre de 20,000, se replièrent sur les hauteurs de Mons, et se retranchèrent dans les trois villages de Cuesmes, de Jemmapes et de Berthaimont : là, ils établirent leur front de bataille sur une ligne demi-circulaire et que défendaient à la fois des pentes rapides, des taillis, des abatis, une artillerie.

rie terrible, graduellement étagée, et 20,000 soldats. Le général Beaulieu occupait les hauteurs de Berthaimont. Clairfayt défendait Cuesmes et Jemmapes. Des chasseurs tyroliens étaient dispersés dans les bois et les taillis des pentes, et la cavalerie, postée entre Jemmapes et Cuesmes, devait en couvrir la trouée, et de là, fondre sur nos colonnes.

Dumouriez disposa ses troupes sur une ligne parallèle à celle de l'ennemi, et le 6 novembre 1792 au matin, une vive canonnade s'engagea des deux parts. Tandis que les généraux Ferrand et Beurnonville attaquaient à la fois les deux ailes de l'armée ennemie, Dumouriez attendait au centre l'issue de ce double engagement, pour marcher de front sur Jemmapes, et en déposter Clairfayt. A onze heures, rien encore n'était décidé : mollement attaqué par Ferrand et Beurnonville, l'ennemi n'était point entamé et faisait bonne contenance. Dumouriez détache son aide-de-camp Thouvenot, qui tourne Jemmapes, et, la baïonnette au bout du fusil, gravit intrépidement la hauteur sous le feu des redoutes autrichiennes, et vient menacer leur flanc gauche. Dumouriez alors fait avancer les colonnes du centre que commandait le duc de Chartres (*voy.* LOUIS-PHILIPPE), et les porte directement vers les hauteurs de Jemmapes. Mais, au même instant, débouche, entre la trouée de Cuesmes et de Jemmapes, la cavalerie autrichienne, qui met le plus grand désordre dans les rangs des troupes françaises. Une brigade est ébranlée, et va découvrir le flanc de leurs colonnes, quand un domestique de Dumouriez, le jeune Baptiste Renard, cédant aux inspirations de son courage, arrête le général de cette brigade, lui signale le danger et lui fait reprendre sa position. En même temps, le duc de Chartres ralliait autour de lui les soldats, qui, pris d'une subite terreur, se dispersaient sous le feu des batteries, et, à la tête d'un bataillon, qu'il appelle le *bataillon de Jemmapes*, il attaque vigoureusement le front de l'ennemi. Clairfayt cependant résistait encore. La victoire restait indécise à l'aile droite. Beurnonville n'avait pu s'emparer de Cuesmes, et il allait battre en retraite, quand Dampierre

(*voy.*), à la tête de quelques compagnies, s'élance au milieu d'une redoute. Cette audacieuse tentative déconcerte l'ennemi, et Dumouriez, arrivant alors, rallie autour de lui quelques bataillons, les maintient contre les charges de la cavalerie autrichienne; puis, entonnant avec eux la *Marseillaise*, les lance contre les retranchements de l'ennemi et enlève d'assaut le village de Cuesmes. Ainsi, attaqué de toutes parts, menacé de front et sur les flancs, Clairfayt ne pouvait plus garder sa position. Il se retire en bon ordre, après avoir chèrement fait payer à nos soldats l'honneur de la victoire; car les pertes furent à peu près égales de part et d'autre, et l'armée autrichienne ne fut point inquiétée dans sa retraite. Le général D'Harville avait reçu l'ordre de tourner Berthaimont et de couper les derrières des Autrichiens; mais cet ordre n'ayant pas été assez clairement énoncé, D'Harville s'était contenté de canonner les hauteurs de Berthaimont, et les troupes de Beaulieu, qui n'avaient point été entamées, protégèrent la retraite de Clairfayt.

Telle fut cette victoire de Jemmapes, qui signala le premier pas de l'armée républicaine sur le territoire étranger, et fit tomber la Belgique entre ses mains. Mais l'effet moral qu'elle produisit dépassa encore ses résultats matériels. En France, on cessa de désespérer du salut de la république, et de nombreuses fêtes accueillirent cette heureuse nouvelle. L'Europe absolutiste, au contraire, en fut stupéfaite, et la terreur succéda à son mépris présomptueux pour ces *bandes de va-nus-pieds*, qu'elle prétendait disperser à la première rencontre. A. D.-i.

JÉNA, *voy.* IÉNA.

JÉNISSEI, *voy.* IÉNICEI.

JENNER (EDWARD), médecin anglais dont le nom est inséparable de l'utile découverte de la vaccine (*voy.*), naquit à Berkeley (Gloestershire) le 17 mai 1749. Destiné à la carrière médicale, il reçut à Londres les leçons du célèbre anatomiste John Hunter, qui voulut se l'attacher; mais Jenner revint dans son pays natal, au sein de sa famille, pour cultiver les sciences naturelles et exercer les différentes branches de sa profession. Un mé-

moire de Jenner, plein d'originalité et d'une grande exactitude d'observation sur l'*Histoire naturelle du coucou*, le fit recevoir membre de la Société royale des Sciences de Londres. Les différentes observations qu'il fit en médecine offrent généralement un grand fond d'intérêt et de nouveauté; mais les plus belles, celles qui consacrent à jamais sa gloire, sont celles qui l'amènèrent à découvrir, dans la vaccine, l'antidote assuré de la petite-vérole. Depuis 1776, son attention s'était portée vers cet objet, et ce fut en 1798 qu'il offrit au public sa grande découverte dans le livre intitulé : *An Inquiry into the causes and effects of the variolæ vaccinæ, a Disease discovered in some of the western countries of England, particularly Gloucestershire, and known by the name of the Cow-pox* (trad. dans toutes les langues). Les années suivantes, il publia de nouvelles observations, et, en 1801, il fit paraître l'*Origine de l'inoculation de la vaccine*. Bientôt on lui contesta le mérite de l'invention : on exhuma de vieux livres, on rappela des conversations. Rien ne prouve que Jenner en ait eu connaissance, et d'ailleurs il avoue lui-même que depuis longtemps il avait entendu parler de la propriété qu'avait la communication d'une éruption survenant au pis des vaches et appelée *cow-pox*, *picotte des vaches*, pour préserver de la variole; mais ce fait extraordinaire avait été si mal observé que cette opinion populaire était regardée comme un préjugé par les hommes instruits et surtout par les médecins. Que ne doit-on pas dès lors à celui qui a entrepris les expériences nécessaires, et qui, après avoir trouvé la vérité, a su répandre avec succès une méthode si utile au bien de l'humanité?

D'ailleurs, l'examen des titres des différents concurrents viendra naturellement au mot VACCINE.

Jenner fut obligé de sacrifier ses douces habitudes à l'intérêt de sa découverte. Il se transporta à Londres pour en suivre avec plus de facilité les nouveaux essais et répéter les expériences que rendaient nécessaires des objections imprévues. Il eut bientôt la satisfaction de voir tous les pays adopter l'inoculation de la vaccine.

L'Angleterre s'empressa d'honorer son mérite par des distinctions flatteuses. La Chambre des communes lui accorda des récompenses qui s'élevèrent à 762,000 fr.; toutes les Académies le reçurent dans leur sein, des médailles furent frappées en son honneur, et de tous côtés des sociétés s'organisèrent pour l'extinction de la petite-vérole. Quand il crut avoir assuré le succès de sa découverte en l'entourant de preuves évidentes, il revint à Cheltenham; mais, resté veuf en 1815, il se retira à Berkeley, où il s'occupait d'appliquer l'inoculation des éruptions cutanées à d'autres maladies, comme à la coqueluche, aux maladies mentales, etc., lorsque, étant dans sa bibliothèque, il fut soudainement frappé d'apoplexie et expira, le 26 janvier 1823, à l'âge de 74 ans. Une statue de marbre blanc exécutée par Sivier lui est élevée dans l'église cathédrale de Gloucester. Le docteur Baron, chargé de recueillir et de publier les divers ouvrages de Jenner, a écrit *The Life of Edward Jenner*, Londres, 1827, in-8°. M. Valentin, qu'il avait honoré de son amitié, a publié une *Notice historique sur le docteur Jenner*, Nanci, 1824, in-8°.

F. R.

JEPHTÉ (en hébreu *Yiphetach*, en grec *Ιεφθάς* ou *Ιεφθής*), l'un des juges d'Israël dont l'histoire est racontée dans le livre des Juges (XI, 1 à XII, 7). Issu d'un mariage illégitime, Jephthé fut chassé de la maison paternelle dès que ses frères furent devenus grands, et il fut obligé de vivre de rapines. C'est alors qu'il fit connaître son caractère et ses talents militaires. Ses compatriotes étant opprimés par leurs ennemis, les anciens de Galaad le rappelèrent pour repousser les Ammonites. D'abord, Jephthé fit des propositions de paix au roi de cette peuplade; comme elles ne furent point acceptées, le guerrier israélite, avant de marcher au combat, fit vœu au Seigneur de lui sacrifier l'être qui sortirait le premier de sa maison et viendrait au-devant de lui, s'il le rendait victorieux de ses ennemis. Ayant attaqué les Ammonites, il les défit complètement; mais quelle ne fut pas sa consternation quand, à son retour, il vit son seul enfant, sa fille chérie, sortant de sa maison et s'avancant vers lui.

au son des tambours et des flûtes ! Sa douleur fut extrême ; mais il se crut obligé d'accomplir son vœu. Sa fille l'y engagea elle-même avec une touchante simplicité, ne regrettant la vie que parce qu'il lui fallait mourir sans être mariée, ce qu'elle envisageait comme une espèce de honte, d'après une idée fort répandue en Orient. Elle se retira donc dans les montagnes, et, après y avoir gémi pendant deux mois sur son triste sort, elle revint auprès de son père, afin qu'il pût accomplir son vœu (XI, 39).

Les sacrifices humains étant contraires à l'esprit et à la lettre du Pentateuque, on s'est demandé souvent comment on pouvait expliquer un pareil fait. L'explication la plus simple, si elle s'appuyait sur d'autres preuves convaincantes, serait celle qu'en ont donnée la plupart des critiques allemands, savoir que le Pentateuque, à cette époque, n'existait pas. Mais l'inobservance d'une loi prouve-t-elle que la loi n'existe pas ? Nous partageons bien moins encore l'opinion de ceux qui pensent, avec Grotius et Le Clerc, que ce passage dit seulement que la fille de Jephthé fut vouée par son père au célibat, chose totalement inconnue aux Hébreux, et dont le texte, bien expliqué, n'offre aucune trace. La seule explication conforme à ce texte nous paraît être celle que nous avons indiquée plus haut. L'époque des juges, où nous trouvons par exemple un lévite israélite attaché au culte d'une idole (*Juges*, XVII, 7 et suiv.), où la loi de Moïse était presque entièrement oubliée, où « chacun faisait ce qui lui semblait bon » (*ibid.*, v. 6), où les Israélites vivaient au milieu des Cananéens, qui sacrifiaient leurs enfants à Moloch ; une époque aussi corrompue explique assez comment un tel sacrifice pouvait être fait par un Israélite.

Après cette victoire, Jephthé fut obligé de tourner ses armes contre une tribu d'Israël (XII, 1 et suiv.) : jaloux de la victoire qu'il venait de remporter sans leur secours, peut-être aussi du butin qu'il avait fait, les Éphraïmites lui déclarèrent la guerre. Il leur livra un combat sanglant, où 42,000 hommes d'Éphraïm périrent : tous ceux qui, au lieu de prononcer *Chibboleth* disaient *Sibboleth*,

prononciation qui trahissait leur origine, furent massacrés sans pitié. De semblables atrocités nous confirment encore ce que nous avons dit de l'état malheureux où se trouvait alors Israël. Jephthé mourut après avoir été six ans juge d'Israël ; il avait promis aux anciens de Galaad qu'en cas de réussite il resterait à leur tête pendant toute sa vie (XI, 9. 10). TH. F.

JÉRÉMIE (en hébreu *Yirméyahou*, en grec *Ιερέμιᾱς*), l'un des grands prophètes, dont les écrits font partie du canon de l'Ancien-Testament, était originaire d'Anathoth, ville de la tribu de Benjamin, habitée par des prêtres. Son père était le prêtre Helcias, qu'il ne faut pas confondre, comme l'ont fait Clément d'Alexandrie, Eichhorn, etc., avec un grand-prêtre de ce nom qui retrouva, la huitième année du règne de Josias, l'exemplaire de la loi de Moïse conservé dans le temple (2 Rois, XXII). Appelé fort jeune à remplir les fonctions de prophète, Jérémie les exerça vers l'an 628 av. J.-C. et jusqu'en 570. Il était par conséquent contemporain de Sophonie et d'Ézéchiél. Repoussé, persécuté par ses compatriotes et ses plus proches parents qui attentèrent même à ses jours (Jér., XI, 21 ; XII, 6), il alla s'établir à Jérusalem, où, d'après le contenu de ses oracles, il passa la plus grande partie de sa vie publique, prophétisant sur les places publiques, aux portes de la ville, dans les parvis des temples, dans le palais des rois.

L'état moral et religieux des Israélites présentait alors un bien triste spectacle : le peuple tout entier s'abandonnait à l'idolâtrie, malgré les sages réformes que Josias s'était efforcé d'introduire ; les troubles politiques qui survinrent après la mort de ce roi, la corruption générale, s'étendant même aux prêtres et aux hommes qui se disaient prophètes de Jéhovah, tout devait contribuer à décourager l'ami sincère de la patrie, le zélé défenseur des institutions de Moïse. Néchos, roi d'Égypte, ayant placé Joachim sur le trône, et en ayant fait descendre Joachas que le peuple avait choisi, l'idolâtrie fut publiquement organisée, le crime marcha tête levée. A plusieurs reprises, Jérémie déclara que la ruine de l'état

serait la suite inévitable de cette dépravation générale; mais le roi jeta au feu le livre qui renfermait ses oracles (XXXVI, 20 et suiv.). Cette perte fut bientôt réparée par le prophète (*ib.*, v. 32). C'est sous Joachin, successeur de Joachim (*voy.* HÉBREUX, T. XIII, p. 571), que Nabuchodonosor, roi de Babylone, s'empara du royaume de Juda. Le roi fut emmené captif en Chaldée, et Sédécias fut placé sur le trône. De nouveaux malheurs attendaient Jérémie sous ce dernier roi, qui, par faiblesse, se rangea parmi les persécuteurs du prophète, le fit emprisonner, et ne s'opposa même pas aux desseins de ses ennemis qui voulaient le mettre à mort. Jérémie ne dut son salut qu'aux prières d'un courtisan qui lui était favorable.

Bientôt après, Jérusalem, prise par les Babyloniens, fut réduite en cendres. Pendant ces désastres, le prophète necessa d'adresser à ses malheureux compatriotes des discours où il les exhortait à la vertu, à la patience, et où il leur faisait comprendre que leurs vices entraîneraient infailliblement la perte de l'état. Tiré de prison par Nabuchodonosor, il obtint la permission d'opter entre un séjour en Babylone ou dans sa patrie. Jérémie préféra ce dernier, espérant toujours qu'il pourrait être utile aux faibles restes d'Israël que les Babyloniens y avaient laissés, sous Gédalyah, nommé gouverneur par Nabuchodonosor. C'est probablement à cette époque que Jérémie composa sur la ruine de Jérusalem les cinq belles élégies connues sous le nom de *Lamentations*. Gédalyah ayant été assassiné par quelques fanatiques, beaucoup de Juifs, craignant la vengeance du roi de Babylone, se retirèrent en Égypte et forcèrent Jérémie à les y accompagner. Dans cette nouvelle patrie, il ne cessa de rappeler ses coreligionnaires au culte du vrai Dieu; mais ses exhortations ne furent guère écoutées (XLIV, 1 et suiv.). On ne sait rien de bien positif sur la dernière partie de la vie de Jérémie. S'il faut en croire la tradition, il mourut en Égypte, et pendant bien longtemps on montra son tombeau au Caire.

Les discours de ce prophète portent tous le cachet d'une âme profondément émue et affligée des malheurs qui mena-

çaient ou accablaient sa patrie. Sans être dépourvus de poésie et d'élévation, ces discours sont généralement écrits dans un style fort simple, qui se rapproche beaucoup de la prose. Quelquefois il est diffus et il lui arrive de se répéter. Les prophéties qui s'adressent aux nations étrangères sont beaucoup plus animées et vont quelquefois jusqu'au sublime. C'est dans cette partie principalement qu'il paraît avoir fait des emprunts à d'autres poètes : que l'on compare Jér., XLVIII, à Isaïe, XV, XVI. D'autres morceaux encore sont des imitations manifestes; par exemple, les versets 14 à 18 du chap. XX, contiennent une copie assez pâle du beau passage de Job, III, 3 et suiv.

La langue dans laquelle Jérémie a écrit n'est pas pure; elle renferme de nombreux araméismes. Toutefois, les fautes de grammaire et de syntaxe que l'on trouve fréquemment dans ce livre doivent sans doute être attribuées aux copistes de l'exemplaire reçu dans le canon, plutôt qu'au prophète lui-même, quoique cette dernière opinion ait trouvé un défenseur, même dans saint Jérôme. Ce Père pense que la ville d'Anathoth ne dut pas fournir à Jérémie l'occasion et les secours nécessaires pour développer son instruction littéraire; mais, comme nous l'avons dit, Anathoth n'était habitée que par des prêtres, et, plus que toute autre, cette ville devait présenter à ses habitants l'occasion de cultiver leur esprit, de parler purement leur langue.

Lorsque Joachim eut fait brûler le livre des oracles de Jérémie, le secrétaire du prophète les écrivit de nouveau sous sa dictée (XXXVI, 27 et suiv.); et le manque d'ordre chronologique que l'on trouve dans le recueil qui nous en est parvenu, pourrait faire penser que le prophète les dicta au fur et à mesure que sa mémoire lui en rappelait les différentes parties; car il n'est guère probable que Jérémie, qui ordinairement a soin d'indiquer l'année du règne des rois sous lesquels il les publiait, eût mis si peu d'ordre dans l'arrangement du livre. Peut-être aussi originairement chaque discours ayant été écrit sur une feuille détachée, on les réunit plus tard en un volume, sans avoir égard ni à l'ordre chronologique, ni à un cer-

tain ordre de matières. Cette dernière hypothèse est confirmée jusqu'à un certain point par l'ancienne version grecque qui intervertit complètement l'ordre des vingt-cinq derniers chapitres du livre. Cette version présente encore plusieurs autres particularités remarquables : beaucoup de mots, de versets, et même des passages entiers qui se trouvent dans le texte hébreu manquent dans les LXX, où l'on trouve au contraire des additions que l'on chercherait en vain dans le texte hébreu. Ces variantes sont très anciennes : Origène et saint Jérôme en parlent déjà ; elles prouvent que l'auteur de la version s'est servi d'un exemplaire assez différent de celui qui a été reçu dans le canon de l'Ancien-Testament.

L'authenticité des prophéties de Jérémie en général, de même que celle des *Lamentations* a été admise par tous les critiques ; M. de Wette et d'autres ont émis des doutes sur l'authenticité du chapitre L et suiv. On les retrancherait sans inconvénient ; car ils ne sont, pour ainsi dire, qu'une répétition de choses que l'auteur a dites précédemment.

Les principaux commentaires modernes sur Jérémie sont celui de Rosenmüller (Leipzig, 1826, 2 vol., en latin) ; Agier (*Les prophètes nouvellement traduits sur l'hébreu*, etc., Jérémie, Paris, 1821) ; Dahler (*Jérémie traduit sur le texte original*, etc., 2 vol., Strasbourg, 1825).

Il existait anciennement un ouvrage apocryphe attribué à Jérémie ; saint Jérôme en fait mention dans son commentaire sur saint Matthieu, à l'occasion du chap. XXVII. TH. F.

JÉRICHŒ, ville de la Palestine, située dans la tribu de Benjamin, à peu près à 2 lieues de la rive droite du Jourdain, à 6 ou 8 de Jérusalem, dont elle était séparée par un immense désert appelé le désert de Jéricho ou de Quarantania, renommé par de nombreuses cavernes et par des gorges qui servaient, et qui servent encore souvent, d'asile aux brigands, en sorte que les voyageurs ne parcourent la plaine qu'à la faveur d'une forte escorte. Autour de la plaine où était située Jéricho règnent de hautes montagnes stériles qui la rendent très chaude. Les environs de la ville étaient

très riches ; le pays, bien arrosé, produisait de beaux palmiers formant près de la ville une forêt de 5 lieues d'étendue, qui valut à Jéricho le nom de la ville aux palmiers (*Deut.*, XXXIV, 3 ; *Juges*, I, 16 ; III, 13) ; les roses de Jéricho, son baume, son miel et ses autres productions n'étaient pas moins renommées. Aujourd'hui, les terres mal cultivées ne produisent guère que du fenouil, le zaqqou'n (espèce de prunier dont l'aman-de fournit une huile très estimée) et d'autres plantes peu importantes : aussi Jéricho n'est-elle plus aujourd'hui qu'un pauvre village portant le nom de *Richa*, ou *Râha* (d'après Volney), ayant de 2 à 300 habitants ; on ne sait même plus positivement si Richa se trouve sur l'emplacement de l'ancienne Jéricho.

Cette ville existait déjà du temps de Josué, et ce fut la première des villes de la Palestine dont le successeur de Moïse s'empara. Les habitants de Jéricho s'étaient retranchés derrière leurs murailles : au lieu de l'attaquer directement, Josué tourna autour de la ville pendant une semaine avec les prêtres, l'arche d'alliance et toute son armée. Les six premiers jours, ils ne firent le tour qu'une fois en vingt-quatre heures ; le septième, au contraire, ils tournèrent sept fois ; et Josué avertit le peuple de prendre garde au son des trompettes que les prêtres feraient entendre et de pousser alors de grands cris, lui promettant qu'aussitôt les murs de Jéricho s'écrouleraient et que les Israélites pourraient y pénétrer sans résistance. L'Écriture rapporte que cela arriva en effet.

Cette prise miraculeuse de Jéricho a provoqué bien des doutes et bien des explications. Quelques-uns ont rejeté toute l'histoire comme une fable ; d'autres n'ont vu là qu'une ville prise d'assaut : suivant eux, Josué aurait fait pratiquer des mines sous les murs, en attirant l'attention des habitants de la ville sur la procession qui passait, pour la détourner des travailleurs ; ou bien, un tremblement de terre serait arrivé fort à propos pour accomplir la prédiction de Josué. Aucune de ces explications ne résout toutes les difficultés.

Jéricho doit avoir été reconstruite bientôt après, malgré la malédiction que Josué

prononça contre celui qui oserait en relever les murs; car elle existait du temps des juges (*Juges*, III, 13). Sous les rois, elle paraît avoir été le siège d'une école de prophètes (2 Rois, II, 5). Du temps de Jésus-Christ, elle fut embellie par Hérode I^{er}. Le Sauveur y guérit deux aveugles (*Matth.*, XX, 30 et suiv.); il y fut reçu par Zachée, chef des publicains (*Luc*, XIX, 1 et suiv.). Durant des siècles, on montrait aux pèlerins un sycomore que l'on disait être celui sur lequel Zachée était monté pour voir passer le Seigneur. Jéricho fut complètement détruite lors des croisades. TH. F.

JÉROBOAM (en hébreu *Yarob'am*, en grec *Ιέρβοαμ*). Deux rois de ce nom ont régné sur le royaume d'Israël. Voy. HÉBREUX, T. XIII, p. 569-70.

JÉROBOAM I^{er}, fils de Nabath, de la tribu d'Éphraïm, avait été établi par Salomon pour percevoir les impôts qui pesaient sur la maison de Joseph. Cet emploi l'ayant mis en rapport avec une grande partie de la population, il put apprendre à connaître les nombreuses plaintes qui s'élevaient de toutes parts contre le roi, dont les dépenses extraordinaires l'obligeaient d'accabler le peuple d'impôts. L'affabilité de Jéroboam, la bienveillance avec laquelle il écoutait les plaintes des malheureux, lui attirèrent l'affection du peuple. Un prophète, Ahias, lui annonça qu'à la mort de Salomon dix tribus se détacheraient du royaume pour former un état à part et que lui Jéroboam en serait le roi. Il est assez probable que depuis lors Jéroboam montra par sa conduite et par ses actions quelles étaient ses espérances; car Salomon résolut de le faire mourir. Jéroboam s'enfuit en Égypte, pays qui était l'asile de beaucoup d'autres réfugiés politiques. Après la mort de Salomon, on l'avertit de revenir en toute hâte, et c'est lui qui fut mis à la tête de la députation chargée de porter les plaintes de la nation aux pieds du trône de Roboam, fils et successeur de Salomon. Guidé par des conseillers imprudents, Roboam s'aliéna l'esprit de toute la nation en annonçant que non-seulement les charges dont elle se plaignait ne seraient point diminuées, mais que son intention était de les augmenter.

Dès lors, la scission était accomplie : dix tribus se détachèrent et formèrent le *royaume d'Israël*, en proclamant Jéroboam roi, vers l'an 975 av. J.-C. Ses premiers soins furent de fortifier plusieurs des villes du royaume pour avoir un refuge en cas de guerre, et de détacher Israël de Juda autant qu'il était en son pouvoir. Les pèlerinages, qui se faisaient annuellement à Jérusalem de tous les points du royaume, servaient en quelque sorte de lien entre les deux royaumes : il s'agissait de rompre cette union. La chose était facile : le peuple n'étant que trop porté à se livrer à l'idolâtrie, Jéroboam établit le culte d'Apis à Béthel et à Dan; mais en outre, il fit construire un temple destiné au culte de Jéhovah, où il établit des sacrificateurs pris dans les derniers rangs du peuple, qui n'étaient pas lévites, et où il célébra des fêtes en imitation de celles qui avaient lieu à Jérusalem. Alors une partie de la population, attachée au culte de ses pères, quitta le pays et augmenta par là, pour quelque temps, le parti de Roboam; mais le reste du peuple entra dans les vues de Jéroboam, qui, pendant les dix-huit ans que dura le règne de Roboam, fut toujours en guerre ouverte avec ce roi. D'après le livre des *Chroniques* ou *Paralipomènes*^{*}, il aurait aussi combattu contre Abia, successeur de Roboam, et lui aurait opposé une armée de 800,000 hommes d'élite, nombre qui paraît évidemment exagéré; d'après la même relation, les Israélites auraient perdu, dans cette bataille, 500,000 hommes! Béthel et d'autres villes furent de nouveau réunies à Israël. La durée du règne de Jéroboam I^{er} fut de 22 ans.

JÉROBOAM II régna en Israël de 825 à 784 av. J.-C.; il était fils du roi Joas, qui avait combattu avec succès les Syriens. Ces ennemis des Israélites leur avaient enlevé une partie de leur territoire : Jéroboam rétablit le royaume dans ses anciennes limites et conquit même quelques villes de Syrie, telles que Damas et Hamath. Par là, le royaume d'Israël devint florissant.

(*) Son histoire est d'ailleurs renfermée dans le 1^{er} livre (3^e des LXX) des Rois, chap. XI et suiv.

C'est sous ce roi que prophétisèrent Osée et Amos (*voy.* ces noms), dont les livres nous montrent que le luxe et la démoralisation avaient fait de si grands progrès qu'il était impossible que l'état pût subsister encore longtemps. TH. F.

JÉRÔME (*Hieronymus*), *voy.* HÉRONYME.

JÉRÔME (SAINT), un des plus savants Pères de l'Église, naquit l'an 331 à Stridon, sur les confins de la Dalmatie et de la Pannonie. Eusèbe, son père, était chrétien et tenait un rang distingué dans cette ville. Après avoir fait donner à son fils une excellente éducation, il l'envoya à Rome étudier les belles-lettres et l'éloquence; mais la lecture des poètes, des philosophes et des orateurs de l'antiquité dont il s'était formé une belle bibliothèque, n'absorba pas tellement le jeune homme qu'il ne trouvât pas plus d'une occasion de se livrer aux passions mondaines. Cependant le remords ne tarda pas à se faire sentir, et pendant un voyage qu'il fit dans les Gaules, Jérôme résolut d'étudier la théologie et de racheter les torts de sa première jeunesse par des exercices de piété. De retour à Rome, il en partit de nouveau pour se rendre à Aquilée, auprès de son ami Rufin. C'est à cette époque que se rapporte sa *Lettre à Innocent*, qui n'est remarquable que parce qu'elle a peut-être été la cause pour laquelle il fut obligé de quitter cette ville et de se retirer à Antioche, où il arriva, l'an 373, après avoir parcouru la Thrace, le Pont, la Bithynie, la Galatie et la Cappadoce. Attaqué d'une maladie grave et tourmenté par le souvenir des égarements de son adolescence, il essaya, mais en vain, de chercher quelque distraction dans les poètes et les philosophes du paganisme. Son imagination s'exalta, et il rêva une nuit qu'il se trouvait devant le tribunal de Dieu qui lui reprochait d'être un disciple de Cicéron, et non du Christ, et qui ne voulait lui pardonner qu'à la condition que de sa vie il n'ouvrirait un livre profane.

Dès lors il s'occupa exclusivement de la littérature sacrée, et aussitôt qu'il fut rétabli, il s'enfonça dans les déserts de la Chalcidice, entre Antioche et l'Euphrate, pour y mener une vie ascétique

au milieu des moines qui les habitaient. Cependant ce fut inutilement qu'il essaya de chasser les voluptueuses images de son séjour à Rome, par les austérités les plus incroyables. Il y réussit mieux en se livrant tout entier à l'étude de la langue hébraïque, et en s'occupant de quelques travaux littéraires, comme de la *Vie de saint Paul l'Ermite*. Il était même résolu à passer ses jours dans cette affreuse solitude, lorsque les querelles soulevées à Antioche, au sujet des trois *hypostases* dans la Trinité, vinrent l'obliger à quitter sa retraite. Il retourna donc, l'an 379, à Antioche où il reçut l'ordination, mais à la condition qu'il n'exercerait jamais les fonctions du sacerdoce, et où il composa son *Altercation d'un luciférien et d'un orthodoxe* qui ne mérite une mention spéciale que par le contraste qu'offre cet écrit avec tous ses autres ouvrages. On y trouve d'ailleurs de précieux documents historiques sur l'arianisme. Il passa de là à Constantinople pour voir Grégoire de Nazianze et profiter de ses leçons. Il paraît que ce fut dans cette ville qu'il se mit à l'étude du grec, puisque sa traduction de la *Chronique d'Eusèbe* se rapporte à l'an 380. Dans cet ouvrage, Jérôme n'a suivi Eusèbe que jusqu'à la destruction de Troie. C'est d'après les historiens latins et la tradition qu'il raconte les événements postérieurs jusqu'à l'an 378. Il traduisit aussi quatorze *homélies d'Origène* qu'il plaçait alors immédiatement après les apôtres, quoique du reste il n'adoptât pas aveuglément toutes ses opinions.

Il alla ensuite à Rome où le pape Damase, dont il avait gagné l'affection par la déférence qu'il lui avait témoignée en renvoyant à sa décision la question des hypostases, le chargea de divers travaux relatifs au synode de 382, et l'engagea à entreprendre une *traduction du Nouveau-Testament*.

A cette époque, en effet, il n'y avait point, dans les églises d'Occident, de traduction publiquement autorisée. On se servait de différentes versions toutes aussi peu fidèles au sens qu'à la lettre, et fort altérées en outre par les copistes. Jérôme en fit la révision en les comparant avec le texte grec; et de peur de scandaliser

les églises par des modifications trop considérables, il s'attacha à conserver autant que possible ce qui existait et ne se permit d'y toucher que lorsque l'original donnait un autre sens; encore se servit-il de l'original vulgaire et non du texte corrigé par Lucien et Hesychius. Ces précautions n'empêchèrent pas qu'on ne le traitât de faussaire et de sacrilège; mais il s'en inquiéta peu, et il entreprit la révision de l'ancienne *traduction latine des Psalmes*, ainsi que la collation de la version d'Aquilée avec le texte hébreu, dans le but de découvrir les altérations que les Juifs, par haine du christianisme, auraient pu faire dans leurs livres saints.

Au milieu de ces importants travaux, Jérôme continuait à se livrer à toutes les pratiques d'une dévotion ardente; et tous ses efforts tendaient à introduire parmi le clergé de Rome les institutions monastiques. Il réunit autour de lui quelques dames romaines, qui s'assemblaient pour écouter ses instructions, pour prier, chanter des cantiques, et qui faisaient vœu de célibat. Les prêtres, qui ne l'aimaient point, cherchèrent à rendre ces liaisons suspectes. Tant que Damase vécut, Jérôme put se contenter de repousser leurs accusations; mais, lorsque son protecteur fut mort, il dut quitter Rome et se retirer en Palestine, l'an 385. Il fut rejoint en route par Paule, une de ces Romaines à la fois pieuses et lettrées, avec laquelle il visita successivement la Palestine et l'Égypte, voyage qu'ils eurent à profit pour ses travaux littéraires, comme nous le prouvent son *Traité sur les noms propres des Hébreux* et celui *Sur la situation et les noms des lieux cités dans l'Écriture - Sainte*. Paule se fixa définitivement à Bethléem, où elle fonda un monastère d'hommes et un autre de femmes; Jérôme, qu'elle plaça à la tête du premier, se livra avec une nouvelle ardeur à l'étude de l'hébreu et même de la littérature classique, malgré la résolution qu'il avait prise après ce terrible songe qui avait si vivement agi sur son imagination. Il continua également ses *Commentaires sur les épîtres de saint Paul* commencés à Rome, et entretenit une correspondance suivie avec les amis qu'il avait laissés dans cette ville.

C'est à cette époque que se rapportent son *Commentaire sur l'Ecclésiaste*, ses *traductions* de plusieurs ouvrages des Pères de l'Église grecque, ses *Vies de moines célèbres*, ses *Commentaires sur cinq des petits prophètes*, et vraisemblablement sa *traduction nouvelle de l'Ancien-Testament*.

Jérôme parle, en effet, de cette traduction dans son *Traité de la vie et des écrits des auteurs ecclésiastiques*, ouvrage qu'il commença à la demande du préfet du prétoire Dexter et qu'il publia l'an 392 et 393. Aux notices littéraires données par Eusèbe dans son histoire, et qu'il reproduisit presque textuellement, il en ajouta un grand nombre d'autres, principalement sur les Pères latins, ce qui rend son travail, sans doute encore incomplet, très précieux pour les études bibliques.

Jérôme, ardent champion de l'orthodoxie, bien qu'il ne s'y montre pas toujours fidèle lui-même dans ses écrits, eut de vives discussions avec Jovinien au sujet du célibat; avec son ancien ami Rufin, au sujet d'Origène et de ses ouvrages; et avec Pélage, des sentiments duquel, sur plusieurs points de doctrine, il n'était au fond pas très éloigné, ainsi qu'on peut le voir par le traité qu'il écrivit, en 415, contre le pélagianisme, traité où il s'explique sur le libre arbitre et la grâce comme l'aurait fait Pélage lui-même, et où l'on chercherait en vain la doctrine de la prédestination et du péché originel dans le sens de saint Augustin. Mais Pélage avait osé critiquer sa traduction de l'Ancien-Testament, et Jérôme ne le lui pardonna point.

Cette traduction, qu'une invasion des Huns en Syrie, une maladie qui l'avait retenu au lit pendant un an, la douleur qu'il avait éprouvée de la mort de Paule et différentes autres circonstances l'avaient forcé d'interrompre plusieurs fois, avait été terminée enfin l'an 404. Il avait repris ses *Commentaires sur les prophètes*, et il les continuait lentement au milieu des chagrins et des tribulations que lui causaient l'affaiblissement de sa vue, la désolation de Rome prise par Alaric et les violences auxquelles il se vit

exposé de la part des pélagiens soutenus par Jean, évêque de Jérusalem, lorsque la mort l'enleva, en 420, à l'âge de 89 ans.

La vanité tient sans doute une grande place dans le caractère de saint Jérôme : s'attaquer à ses ouvrages était à ses yeux un tort irrémissible, et l'amitié la plus intime même ne mettait pas à l'abri de son ressentiment celui qui l'avait blessé par ce côté-là. Mais ce défaut et la violence de ses passions ne doivent pas effacer à nos yeux le grand mérite de ce Père certainement le plus éloquent de l'Église latine. Son style est pur, brillant, animé, saisissant, plein de sel et d'énergie. On voit qu'il s'est nourri de la lecture des meilleurs écrivains de Rome, dans lesquels il puise à pleines mains ; mais malheureusement il ne sait pas s'approprier ce qu'il leur emprunte ni le fondre dans son récit. Ses lettres sont spirituelles, éloquentes ; ses écrits polémiques sont plus ardents, plus passionnés. Il avoue lui-même que la hâte avec laquelle il a composé ses ouvrages d'exégèse et de critique ne lui a pas permis d'en soigner le style. Ses traductions des livres de la Bible sont peu coulantes, quelquefois inintelligibles ; on voit qu'il s'est trop préoccupé du soin de rester fidèle à l'original ; elles n'annoncent pas non plus des connaissances philologiques très profondes, ce que confirment encore ses traductions des Pères, où il tombe souvent dans de grossières erreurs. Ses commentaires et ses préfaces sur les livres de la Bible fournissent de précieuses données à l'histoire critique de l'Écriture-Sainte. Quoique, dans ses interprétations, il s'attache en général au sens littéral, il n'est pas rare cependant qu'il s'égare dans le champ sans bornes de l'allégorie et du mysticisme. Néanmoins, on doit reconnaître qu'il occupe le premier rang parmi les interprètes de l'ancienne Église, tant pour la méthode et la critique que pour les connaissances historiques et philologiques.

On a publié de nombreuses éditions des œuvres de saint Jérôme : nous citons celles d'Érasme, Bâle, 1516, 9 vol. in-fol. ; de Marianus Victorius, Rome, 1565-1572, 10 vol. in-fol. ; *Cum notis H. Grævii*, Paris, 1608, 4 vol. in-fol., 1624, 3 vol. in-fol., et 1643, 9 vol. in-

fol. ; d'Adam Tribbechovius, Francfort-sur-le-Mein et Leipzig, 1684, 12 vol. in-fol. ; de dom Martianay, Paris, 1693-1706, 5 vol. in-fol. ; de Dominique Valarsi, Vérone, 1734-42, 11 vol. in-fol., édit. revue, Venise, 1762-72, 11 vol. — On peut consulter, sur ce Père, Martianay, *Vie de saint Jérôme*, Paris, 1706, in-4° ; Sébastien Dolci, *Maximus Hieronymus vitæ suæ scriptor*, Ancône, 1750, in-4° ; L. Engelstoft, *Hieronymus Stridon., interpres, criticus, exegeta, apologeta, historicus, doctor, monachus*, Hanovre, 1797, in-8°. E. H.-G.

JÉRÔME DE PRAGUE, voy. HUSS et CONSTANCE (*concile de*).

JÉRÔME-NAPOLÉON, connu d'abord sous le nom de JÉRÔME BONAPARTE, frère cadet de l'empereur Napoléon, ex-roi de Westphalie, prince de Montfort, est né à Ajaccio, le 15 décembre 1784. A neuf ans, il passa en France avec toute sa famille, et fit ses études au collège de Juilly, qu'il quitta après les événements du 18 brumaire (9 novembre 1795) pour entrer dans la marine. Son beau-frère, le général Leclerc, l'emmena à Saint-Domingue ; mais bientôt Jérôme revint avec des dépêches, et il échappa ainsi à la terrible maladie qui se répandit dans les rangs de l'armée expéditionnaire. Le premier consul renvoya son jeune frère à la Martinique. Vers la fin de 1802, à la suite de la reprise des hostilités avec l'Angleterre, Jérôme établit une croisière devant la rade de Saint-Pierre et l'île de Tabago. Quelques mois après, les forces ennemies l'ayant obligé de cesser sa surveillance, il se retira aux États-Unis, à New-York, où il épousa (1803) miss Élisabeth Patterson, la fille d'un riche négociant de Baltimore. Ce mariage bourgeois contrariait les idées de grandeur que nourrissait l'esprit ambitieux de Napoléon : aussi le fit-il casser (voy. BONAPARTE, T. III, p. 670). Jérôme revint en France, en 1805, au risque de se faire enlever par les Anglais pendant la traversée. Chargé par Napoléon de se rendre à Alger pour y réclamer 250 Génois que le dey retenait en esclavage, il remplit sa mission éprouvée avec succès, et fut nommé capitaine de vaisseau, puis commandant d'une escadre de huit vaisseaux de ligne, qu'il

conduisit, en 1806, à la Martinique. Rentré en France, il fut fait contre-amiral, et bientôt déclaré prince français.

En 1807, à la tête d'un corps de Bavarois et de Wurtembergeois, il s'empara de la Silésie. Il était depuis trois mois général de division, lorsque la paix de Tilsitt fut conclue. Elle créa en sa faveur le royaume de Westphalie que Napoléon lui conféra le 18 août 1807; et le 22, il épousa la princesse Catherine-Frédérique, fille du roi de Wurtemberg.

Ce royaume éphémère venait d'être formé avec la Hesse électorale, une partie de l'électorat de Hanovre, le duché de Brunswick, de Magdebourg, la principauté d'Halberstadt, quelques portions de la Saxe et de l'ancien cercle de Westphalie. L'arrière-pensée de Napoléon, en fondant ce nouvel état, était d'y introduire peu à peu la législation française, l'administration française, pour en préparer la fusion éventuelle avec son vaste empire. En attendant l'arrivée du jeune roi, MM. Simon, Beugnot, Jollivet remplirent les fonctions de régents et celles de ministres de la justice et de l'intérieur, des finances et du trésor; le département de la guerre était confié au général Morio, les affaires étrangères au comte de Fürstenstein, la direction de l'instruction publique à l'historien Jean de Müller.

Jérôme était un homme d'esprit, aimable, séduisant, rempli d'intentions bienveillantes; mais il était écrasé lui-même par les exigences de son frère, qui lui demandait constamment *des hommes et de l'argent*. A peine âgé de 25 ans, il était d'ailleurs dominé par ses passions; et les Mémoires du temps, tout en lui accordant des qualités distinguées, parlent avec assez peu de retenue de la légèreté et de la fougue du jeune roi.

Napoléon se servait de lui comme d'un instrument pour imposer un joug assez rude, mais qu'on s'efforçait d'adoucir par des réformes de détail. Ainsi la servitude fut abolie sous son règne, l'industrie fut délivrée de plus d'une entrave; des améliorations furent introduites dans la législation civile et criminelle, dans le système des impôts; le sort des Juifs ne demeura pas livré plus longtemps à l'arbitraire. A tout prendre, l'administration

française laissa quelques bonnes traces dans le nouveau royaume.

Dans la campagne de 1809, Schill, le fameux partisan, fit une invasion dans quelques départements westphaliens; et Doernberg (*voy.*) excita des séditions dans ceux de la Fulda et de la Werra, pendant que Jérôme, avec une partie de l'armée, était posté à Dresde et à Leipzig. Bientôt après, le duc de Brunswick-Oels, sortant de la Bohême, se frayait un passage à travers la Saxe et la Westphalie jusque sur les côtes de la Baltique (*voy. T. IV, p. 293*). Indépendamment de ces malheurs inséparables de la guerre, de l'interruption du commerce, des méprises de l'administration nouvelle, les finances de Westphalie eurent à souffrir des prodigalités de la cour. On s'attendait à quelque bon résultat de la convocation d'une diète à la fin de l'année 1809; mais Napoléon empêcha toute libre manifestation de l'esprit public et national.

En 1812, le roi Jérôme commandait un corps allemand. A Varsovie, il étalait un luxe inouï, et une fois entré en campagne, il commit des fautes stratégiques assez graves; ce fut par sa faute que Bagrathion et Barclay de Tolly (*voy.*) opérèrent leur jonction près de Smolensk, le 6 août 1812, et l'empereur Napoléon, justement irrité, renvoya son frère à Cassel.

Il commençait à s'habituer au métier de roi et à faire preuve d'un esprit pénétrant, d'un jugement sain, lorsqu'il fut renversé de son trône. Le général russe Tchernitchef entra à Cassel le 30 septembre 1813. Quinze jours plus tard, Jérôme revit encore pour quelques instants sa capitale; mais il ne profita de ce délai que pour réunir ses effets les plus précieux avant de se réfugier à Paris. Pendant son règne éphémère, la reine, son épouse, avait été l'objet du respect général.

Au moment de la chute de l'empereur, en avril 1814, Jérôme allait rejoindre Marie-Louise à Blois, tandis que la princesse Catherine s'acheminait vers le Wurtemberg. En quittant Paris, près de Fontainebleau, elle fut arrêtée et dévalisée par un ancien chouan, le marquis de Maubreuil, qui avait fait partie de sa maison à Cassel.

Au commencement de 1815, Jérôme

résidait à Trieste avec sa famille, lorsqu'il apprit que le prisonnier de l'île d'Elbe avait rompu son ban. Il s'embarqua en secret sur une frégate napolitaine, et se trouva de retour à Paris au mois d'avril. Au combat du bois de Hougoumont, il culbuta deux fois l'élite des troupes anglaises et se fit blesser au bras. A Waterloo, il se battit en brave, et paya noblement sa dette à son frère.

Le 27 juin, il quitta Paris en secret, et après avoir erré longtemps en Suisse, il s'établit au château d'Ellwangen, dans le Wurtemberg; au mois de juillet 1816, il fut créé prince de Montfort par le roi de ce pays. Depuis, il a résidé alternativement dans une terre près de Vienne, à Trieste, dans la Marche d'Ancône et à Rome.

Le prince Jérôme a un fils, du même nom que lui, né à Trieste le 24 août 1814, et une fille (Mathilde) née en juin 1820. Cette dernière a récemment (1840) épousé M. Anatole Demidof (*voy.*), qui venait de se faire conférer le titre de prince italien, et auquel ce mariage, célébré à Rome et béni par un prêtre romain, suscita une grave responsabilité envers les lois de son pays; cette bénédiction n'étant jamais accordée par l'Église qu'en vertu de stipulations positives sur la religion des enfants qui naîtront d'un mariage. Aussi M. Demidof a-t-il immédiatement été appelé à Saint-Petersbourg. L. S.

JERSEY et GUERNESEY. Ces deux îles, les plus importantes du groupe que l'on désigne en anglais sous le nom de *Channel Islands* (îles du Canal ou de la Manche), et chez nous sous celui d'*îles Anglo-Normandes*, sont situées à 28 lieues sud du point le plus proche de l'Angleterre (Portland), et à 5 lieues et demie seulement (Jersey) des côtes ouest de la Normandie, dont on croit, d'après des rapports géologiques frappants, qu'elles faisaient autrefois partie et qu'elles ont été séparées par quelque grand bouleversement naturel.

Jersey, en latin *Cæsarea*, a 4 lieues de long et 2 de large. On y compte 2 villes, Saint-Helier et Saint-Aubin, et 12 paroisses, divisées elles-mêmes en vingtaines; sa population est de 34,000 âmes. Le sol, très morcelé, y est d'une

fertilité remarquable. Les principaux produits de l'île sont le beurre, le cidre, les pommes de terre, les pommes et les poires, dont elle exporte une partie. Elle emploie à son commerce environ 180 navires. Le langage officiel est le français, tel à peu près qu'on le parlait en Normandie au xiv^e siècle. Cependant l'anglais est aussi en usage, surtout à Guernesey, et généralement compris. La religion dominante est l'anglicane; mais on y retrouve, outre deux chapelles catholiques, toutes les sectes protestantes possibles : calvinistes, presbytériens, méthodistes, baptistes, bryanites, etc. Les îles anglo-normandes ont conservé leurs lois, leurs coutumes et une indépendance presque complète, ne reconnaissant que les ordonnances du roi *en conseil*, et ces ordonnances même n'y étant obligatoires qu'après que la cour royale de chacun des grands bailliages les a enregistrées. A ce léger protectorat près, chacun des deux bailliages est un véritable gouvernement municipal et républicain. Le pouvoir civil réside dans un conseil suprême de 38 personnes, dont 24 élues par le peuple, savoir : le gouverneur de l'île nommé par le roi, qui a le commandement du château et de la garnison; 12 jurés élus, les 11 recteurs et le doyen, correspondant aux 12 paroisses; 12 connétables (officiers de police) choisis dans chaque paroisse, et un bailli ou président désigné par la couronne. Ce corps ainsi constitué s'appelle l'assemblée des États; il remplit toutes les fonctions d'une législature. Le droit électoral s'exerçait autrefois de la manière la plus large. Tous les habitants, sans exception, jusqu'aux soldats de la garnison, pouvaient concourir à l'élection des magistrats. Charles II restreignit la capacité à ceux qui contribuent d'une manière quelconque à l'impôt, du reste excessivement modique, que l'île s'impose à elle-même; car elle ne paie pas un sou à l'Angleterre. Quant au pouvoir judiciaire, il est exercé par une cour royale composée de 12 jurés et du bailli. Les lois en vigueur sont l'ancienne coutume de Normandie, les constitutions des ducs, sauf les modifications apportées dans les pénalités barbares du moyen-âge. On y retrouve la clameur de haro (*voy.*), le ju-

ry en matière criminelle, des sénéchaux, des vicomtes, toute la nomenclature féodale des anciens temps, sans parler de coutumes curieuses qui semblent remonter à l'ère patriarcale des peuples.

Guernesey (*Sarnia*) a 3 lieues de long sur 2 de large, 10 paroisses et une ville, Port-Saint-Pierre. La population est de 25,000 habitants. On y remarque un château et un collège, tous deux créations de la reine Élisabeth. Cette île est plus anglaise que Jersey; le gouvernement y est moins démocratique, et il n'y a point de jury. En revanche, la division de la propriété y est poussée si loin que, tandis qu'en Angleterre on compte 3 acres de terre pour une personne, à Guernesey on compte 3 personnes pour un acre de terre.

L'histoire obscure et négligée de ces îles a conservé les traces du culte druidique attesté par des monuments qu'on nomme dans le pays *Poquelays*, celles du conquérant des Gaules empreintes dans plusieurs noms de localité (*la petite Césarée*, etc.), et le souvenir des incursions des pirates du Nord. Le christianisme y fut prêché par saint Magloire, mort à Jersey l'an 575. Elles formaient, au civil, une dépendance du duché de Normandie, et ressortissaient, au spirituel, de l'évêché de Coutances. Lorsque, en 1199, Philippe-Auguste confisqua la Normandie, sur Jean-sans-Terre, 12^{me} duc et 6^{me} roi d'Angleterre de la race normande, les îles de Jersey, Guernesey, etc., restèrent fidèles à ce prince. Chose curieuse, quoique tous les historiens aient dédaigné d'en parler! attaquées par la France, elles lui opposèrent une résistance énergique, et l'indolent monarque qui s'était laissé dépouiller de ses plus belles provinces sans s'émouvoir, fut si touché du dévouement que ce coin de terre montrait en sa faveur, qu'il s'y transporta avec les débris de ses forces, en chassa l'ennemi, et accorda à ces petites îles, qui désormais représentaient à elles seules le territoire anglo-normand, berceau de ses pères, des privilèges importants dont elles ont joui jusqu'à ce jour. Pendant la guerre civile, elles restèrent fidèles à la cause royale. Charles II, exclu du reste de son royaume, y trouva deux fois un asile, et le châ-

teau d'Élisabeth (Guernesey) ne se rendit aux troupes parlementaires qu'après la plus vigoureuse résistance. Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1781, un officier français, le baron de Rullecourt, à la tête de 300 hommes seulement, tenta un coup de main sur l'île de Jersey. Déjà il s'était emparé de Saint-Helier, lorsqu'accablé par le nombre, il périt avec la poignée de braves qui l'accompagnaient.

De tout temps, la position de ces îles en a fait le refuge des émigrés des deux pays. Des familles entières d'industriels français y cherchèrent un asile lors de la révocation de l'édit de Nantes. A l'époque de notre première révolution, les nobles et les prêtres y affluèrent.

Jersey est la patrie de Robert Wace, auteur du roman de Rou. Dans la liste de ses gouverneurs, on remarque les noms de sir Walter Raleigh, et de Jean Cavalier, chef des protestants des Cévennes (*voy. CAMISARDS*).

Nous n'avons en français qu'un seul ouvrage sur les îles anglo-normandes: c'est celui de Lerouge, *Histoire des îles de Jersey et de Guernesey*, Paris, 1757, in-12. Il en existe un bien plus grand nombre en anglais: *Histoire de Jersey*, par Falle, 1694, in-8°; *Histoire de Guernesey*, par W. Berry, 1815, in-4°; — *des Îles de la Manche*, par le docteur Inglis, 1834, 2 vol. in-8°; *Cæsarea*, Londres, 1840, etc., etc. R-Y.

JERSEY (NEW-), *voy. ÉTATS-UNIS*.

JÉRUSALEM, ancienne capitale de la Palestine (*voy.*) et la ville sainte non-seulement des Juifs, mais aussi des chrétiens, et même des Musulmans, comme l'attestent son nom arabe, *El-Kods*, et son nom turc, *Kudsi-Cherif*, qui signifient tous deux *la sainte*. Après avoir longtemps porté le nom de *Jébus*, ou *ville des Jébusites*, et celui de *Salem*, elle fut appelée Jérusalem (*Jérouchalaïm*) de deux mots hébreux signifiant *possession de la paix*. Les Grecs et les Latins en ont fait *Hierosolyma*, ou, par abréviation, *Solyma*. L'importance de cette ville dans l'histoire sainte nous oblige à la décrire avec quelques détails. S.

Entre le mont Liban et l'isthme de Suez, le Jourdain et la Méditerranée, s'étend un plateau élevé de 2,200 pieds

au-dessus du niveau de la mer et couronné de collines rocailleuses. C'est entre trois de ces collines : *Sion* ou *Tsion** (242 pieds d'élévation), *Akra* (hauteur depuis nivelée) et *Moriah* (141 pieds de haut), sous le 31° 47' de latitude N. et le 53° 21' de longitude orientale (d'après Seetzen) que reposait jadis, comme sur un lit de pierres, et que repose encore aujourd'hui la sainte ville. La position de la Jérusalem de Salomon et des Hérodes est encore facile à reconnaître; mais ce qui ne l'est pas autant, c'est de la rebâtir en quelque sorte, comme vient de l'essayer encore M. l'abbé Dupuis**, de la tirer de la poudre qui la couvre depuis des siècles, avec son temple, ses palais, ses piscines, ses aqueducs, ses places publiques et ses rues. Malheureusement nous manquons de renseignements clairs, précis, suffisants, sur la topographie de cette ville. Ce que les historiens grecs et latins nous apprennent, se réduit à si peu de chose qu'il est permis de n'en tenir aucun compte. Quant aux écrivains sacrés, ils ne s'adressaient guère qu'à leurs compatriotes, et par conséquent ils n'ont pas jugé nécessaire de décrire des lieux parfaitement connus de leurs lecteurs. Si Josèphe, dans son histoire de la *Guerre des Juifs* (surtout V, 4) et dans ses *Antiquités judaïques*, nous a laissé des indications précieuses, on ne doit pourtant pas oublier qu'il écrivait dans la seconde moitié du 1^{er} siècle de notre ère, qu'il ne pouvait parler, comme témoin oculaire, que de l'état de la Jérusalem des Hérodes, et que, dans la description qu'il donne de la Jérusalem de Salomon, il devait s'appuyer soit sur la tradition, soit sur les annales juives. Or, il contredit en plus d'un endroit les livres de l'Ancien-Testament, et il se contredit lui-même si souvent qu'on ne sait plus à quoi s'en tenir avec lui.

Le seul monument de la Jérusalem de Salomon dont nous possédions une description un peu détaillée (1 *Rois**, VI, 2; *Paralip.*, III), c'est le Temple; encore est-il difficile de s'en former une idée nette, même avec le secours de Josèphe (*De Bello Judaic.*, V, 5; *Archæol.*, XV, 11).

Ce temple si célèbre, situé sur le mont Moriah, n'avait point les dimensions colossales qu'on est porté à se figurer. Sa longueur était de 60 coudées (72 pieds); sa largeur de 20, et sa hauteur de 30. Sur cet édifice en pierres de taille si bien polies et si bien jointes qu'il semblait ne former qu'un seul bloc de marbre, ou plutôt de pierre calcaire, s'en élevait un autre de même grandeur. Tout autour se trouvaient trente chambres en forme de galeries communiquant les unes avec les autres, et portant deux étages de pièces absolument semblables. L'intérieur de l'édifice était lambrissé de bois de cèdre depuis le haut jusqu'en bas; et ces lambris étaient si bien travaillés, si bien dorés, qu'on ne pouvait y entrer sans être ébloui. Le pavé, en marbre précieux, était recouvert d'un parquet de sapin tout revêtu d'or. Le temple était divisé en deux parties : l'une, le *Saint des saints*, était consacrée à Dieu et renfermait l'arche d'alliance (*voy.*); l'autre, le *Saint*, était destinée aux sacrificateurs. On entraient de l'une dans l'autre par de grandes portes de bois d'olivier couvertes de plaques d'or et de voiles de lin brodés de palmes, de festons et de fleurs de diverses couleurs. Le portique, long de 20 coudées et large de 10, regardait l'Orient et donnait entrée sur le vestibule du temple. De chaque côté s'élevait une colonne en bronze, surmontée d'une corniche de fonte en forme de lis, ornée de feuillages d'or, et à laquelle pendait une quantité de grenades de fonte. Tout autour de l'édifice régnait une cour au milieu de laquelle fumait l'autel d'airain ou l'autel des holocaustes.

(*) Nous citons d'après le texte hébreu.

(*) La colline de Sion, très abrupte du côté du midi, mais s'aplatissant vers le nord, renfermait dans sa citadelle le palais de David. Elle avait au nord le mont Akra, ainsi nommé du château-fort qu'Antiochus Épiphanes y avait construit et que Simon Macchabée avait fait raser; et au nord-est, le mont Moriah, ou la colline du Temple. Sous le nom de Sion, le sanctuaire était fréquemment compris; c'est que là se trouvait d'abord le saint tabernacle, avant que Salomon bâtit le temple sur le mont Moriah. Au dehors, vers l'orient, s'élevait la montagne des Oliviers, et les collines environnantes étaient généralement plus hautes que celles de la ville. S.

(**) *Plan de Jérusalem et de ses faubourgs, telle que cette ville célèbre existait du temps de Jésus-Christ*, avec un vol. d'Introduction, Paris et Nantes, 1841. Ce plan est fictif en très grande partie. S.

Si l'on ajoute à ce temple la *maison royale* (palais de David), celle du *bois du Liban*, le *palais de la fille de Pharaon*, trois constructions de Salomon, et la forteresse de *Millo*^{*}, bâtie par David, au nord ou au nord-ouest du mont Sion, on aura tous les édifices un peu remarquables dont il soit question dans l'Ancien-Testament avant la destruction de Jérusalem par les Chaldéens.

Lorsque les Juifs obtinrent de Cyrus la permission de relever les murs de leur ville, on devait vraisemblablement reconnaître encore les traces de l'ancienne enceinte, et il est probable qu'on donna à la nouvelle la même étendue. Dans ce cas, la population aurait été à l'aise entre ses murailles, puisqu'en doublant même le nombre de ceux que le sort désigna pour habiter Jérusalem, on ne trouve pas 9,000 âmes (Néhémie, III et XI).

Les seuls édifices cités dans les livres apocryphes, sont, outre le temple rebâti sur le modèle de celui de Salomon, un palais sur le mont Sion et la forteresse dans la ville basse (*Akra*). Hérode acheva ces bâtiments ou les agrandit.

A cette époque, Jérusalem se divisait en deux parties : la *ville vieille* et la *ville neuve* ou *Bézétha*. La *ville vieille* renfermait les quartiers de la *ville haute*, *cité de David* ou *Sion*, ceinte d'un mur flanqué de 60 tours et séparée par un profond ravin, le *Tyropæon* (faiseur de fromages) de Josèphe, de l'*Akra* qui, malgré son nom, était la *ville basse*, et qui, également entourée d'un mur avec 14 tours, était séparée par un autre ravin du *quartier du Temple* ou *mont Moriah*^{**}. Ces trois quartiers avec leurs fortifications particulières formaient comme une immense citadelle, dont les points dominants étaient le *palais royal* et l'*Antonia*, et protégeaient, avec la colline fortifiée d'*Ophel*, la source de *Siloah*, qui avait une importance extrême pour la défense d'une ville bâtie sur un terrain aride et éloignée de tout cours d'eau un peu considérable.

Le *palais royal*, élevé sur l'emplacement de la forteresse de *Millo*, était un bâtiment qui contenait, selon Josèphe, d'immenses salles, des jardins, des cours,

des bassins et des citernes alimentés par des conduits souterrains. Il était séparé du reste de la ville par un mur de 30 coudées de haut (36 pieds) et défendu par trois fortes tours : celle d'Hippicus, de forme carrée et construite en énormes blocs de pierre; celle de Phasaël, la plus haute de toutes, et celle de Marianne, surmontée, ainsi que les deux autres, de belles constructions en bois.

L'*Antonia* (appelée d'abord *Baris*^{*}), tour fortifiée, bâtie par les princes asmonéens (Jean Hyrcan) et agrandie par Hérode-le-Grand, formait un carré de 300 pieds environ sur chaque face, et flanqué aux quatre angles de hautes tours dont l'une dominait le Temple où conduisait encore un passage souterrain et qui le joignait au sud-est.

Ce Temple présentait alors des proportions colossales, grâce aux immenses travaux ordonnés par Hérode pour élargir dans tous les sens et aplanir le sommet du mont Moriah, qui formait une plate-forme de 600 pieds carrés, enceinte d'une épaisse muraille, première ligne de défense. Ce premier carré en renfermait un autre, où l'on parvenait en montant plusieurs degrés et qui était entouré d'un mur de trois pieds de haut, infranchissable pour les Gentils. Sur la plate-forme de ce carré s'en élevait un troisième dont les épaisses murailles formaient la seconde ligne de défense, et dans l'intérieur duquel on en avait construit un quatrième, également élevé de plusieurs degrés au-dessus de la seconde plate-forme. Il n'était permis qu'aux prêtres et aux lévites (*voy.*) de pénétrer dans ce dernier carré, à l'angle occidental duquel était le Temple proprement dit. Ce Temple, de 120 pieds de long et de haut sur 72 de large, regardait l'orient, et avait deux ailes de 24 pieds chacune. On y entrait par la *porte de Nicanor*, porte de bronze si massive et si lourde qu'il fallait vingt hommes pour l'ouvrir. La première enceinte, fermée de trois côtés, était percée, à l'occident, de quatre portes dont l'une conduisait au palais au moyen d'un

(*) Rosenmüller, dans son *Archéologie biblique*, t. II, 2^e partie, p. 227, et t. I^{er}, 1^{re} partie, pag. 311, dérive ce nom de *Birah*, que le texte hébreu emploie aussi par rapport au château de Suse.

(*) Ce nom signifie en hébreu rempart. S.

(**) Voy. la 1^{re} note de la page précédente. S.

pont jeté sur le ravin Tyropœon, prolongement des deux autres, qui séparait le mont Moriah du mont Sion ; deux menaient à des degrés par lesquels on descendait dans la partie de la ville appelée *le Faubourg* et située au midi, entre ces deux collines ; la quatrième enfin donnait sur un double escalier qui conduisait au quartier d'Akra. La première et la seconde muraille étaient ornées intérieurement de péristyles dont les toits en terrasse pouvaient servir à la défense. La seconde était percée de neuf portes dont quatre au nord, quatre au sud et une à l'orient*. Cette dernière conduisait au parvis des femmes qui communiquait avec la cour intérieure. Outre ces enceintes, ces péristyles, ces cours, le Temple comprenait encore plusieurs bâtiments destinés aux usages du culte. A l'intérieur, il était, à ce que nous apprend Josèphe, d'une extrême magnificence. L'or et l'argent y resplendissaient partout.

A la place qu'il occupait, s'élèvent aujourd'hui deux mosquées : l'une, *El-Sakhrah*, au centre de la plate-forme ; et l'autre, *El-Aksah*, à l'extrémité sud-est de la terrasse.

« La première, dit un poète célèbre qui l'a visitée il y a peu de temps, appelée aussi la mosquée d'Omar, édifice admirable d'architecture arabe, est un bloc de pierre et de marbre d'immenses dimensions à huit pans ; chaque pan orné de sept arcades terminées en ogive ; au-dessus d'un premier ordre d'architecture, un toit en terrasse d'où part tout autour un autre ordre d'arcades plus rétrécies, terminées par un dôme gracieux couvert en cuivre, autrefois doré. Les murs de la mosquée sont revêtus d'émail bleu ; à droite et à gauche s'étendent de larges parois terminées par de légères colonnades moresques, correspondant aux huit portes de la mosquée. De hauts cyprès disséminés comme au hasard, quelques oliviers et des arbustes verts et gracieux, croissent çà et là entre les mosquées, relèvent leur élégante architecture et la couleur éclatante de leurs murailles par la forme pyramidale et la sombre verdu-

(*) Voir le détail de ces portes dans l'*Archéol. biblique* de Rosenmüller, t. II, 2^e partie, p. 236 et suiv. S.

re qui se découpent sur la façade des temples et des dômes de la ville*. » Au milieu de cette mosquée se trouve la pierre sur laquelle Jacob doit avoir reposé sa tête. Les Musulmans prétendent y reconnaître l'empreinte qu'y laissa le pied de Mahomet lorsqu'il monta au ciel.

Parmi les monuments chrétiens, on doit placer en première ligne l'église du Saint-Sépulcre, bâtie, selon la tradition vulgaire, sur le Calvaire (*voy.*), petite colline rocailleuse telle qu'on en rencontre partout aux environs de Jérusalem. « C'est, dit le voyageur que nous prenons pour guide, un vaste et beau monument de l'époque byzantine. L'architecture en est grave, solennelle, grandiose et riche. Elle est chargée de décorations grecques, gothiques et arabesques. Le centre de la coupole est occupé par un petit monument en forme de carré long, orné de quelques pilastres, d'une corniche et d'une coupole de marbre ; le tout d'un mauvais goût et d'un dessin tourmenté et bizarre. Il est divisé en deux petits sanctuaires : dans le premier, se trouve la pierre où les anges étaient assis quand ils répondirent aux saintes femmes : *Il n'est plus là, il est ressuscité* ; le second renferme le sépulcre, recouvert encore d'une espèce de sarcophage de marbre blanc qui entoure et cache entièrement à l'œil la substance du même rocher primitif dans laquelle le sépulcre était creusé. Des lampes d'or et d'argent, alimentées éternellement, éclairent cette chapelle, et des parfums y brûlent nuit et jour. »

On cite encore, parmi les monuments remarquables de Jérusalem, le couvent des Arméniens dont l'église est fort riche et fort élégante ; le couvent latin des Franciscains, vaste construction irrégulière et de différentes époques, qu'on prendrait volontiers pour une forteresse, et qui doit occuper l'emplacement de la maison de Joseph ; la tour des Pisans, château gothique comme on en voit partout, mais dont les fondements énormes remontent sans doute à la plus haute antiquité (château de David) ; le tombeau de David, petite salle voûtée avec trois sépulcres de pierre noirâtre ; la *porte judiciaire* par où sortaient, dit-on, les criminels qu'on exé-

(*) M. de Lamartine, *Souvenirs d'Orient*.

tait sur le Golgotha (*voy.*); l'arc de l'*Ecce Homo** où commence la *voie douloureuse*, c'est-à-dire le chemin que la tradition vulgaire fait parcourir au Sauveur lorsqu'il fut conduit au Calvaire, situé vers le nord-ouest.

Cette *voie douloureuse* est comptée comme une des trois grandes rues de Jérusalem. Les deux autres, la rue de la Porte de la Colonne et celle du Grand Bazar, coupent la ville du nord au midi et du couchant au levant. Outre ces trois rues, M. de Chateaubriand** donne les noms de sept petites, toutes si sales, si étroites et si obscures, que les ruelles les plus négligées de nos villes offrent plus de propreté et d'élégance. « Entrez dans la ville, dit ce voyageur célèbre : vous vous égarez dans de petites rues non pavées, qui montent et descendent sur un sol inégal, et vous marchez dans des flots de poussière ou parmi des cailloux roulants. Des toiles jetées d'une maison à l'autre augmentent l'obscurité de ce labyrinthe; des bazars voûtés et infects achèvent d'ôter la lumière à la ville désolée; quelques chétives boutiques n'étaient aux yeux que la misère. Personne dans les rues, personne aux portes de la ville! »

Les environs ne sont pas propres à consoler de la tristesse intérieure de Jérusalem. « L'aspect général des environs de Jérusalem, dit M. de Lamartine, peut se peindre en peu de mots : montagnes sans ombre, vallées sans eau, terre sans verdure, rochers sans terreur et sans grandiose; quelques blocs de pierre grise perçant la terre friable et crevassée; de temps en temps un figuier auprès, une gazelle ou un chacal se glissant furtivement entre les brisures de la roche; quelques plants de vigne rampant sur la cendre grise ou rougeâtre du sol; de loin en loin un bouquet de pâles oliviers jetant une petite tache d'ombre sur les flancs escarpés d'une colline; à l'horizon, un térébinthe ou un noir caroubier se

(*) Sur le plan de M. l'abbé Dupuis, cet arc soutenant une galerie appelée Xystus, qui part d'un côté du prétoire, s'appuie de l'autre contre la citadelle Antonia; mais on ne peut dire avec certitude si le prétoire n'était pas compris dans cette dernière.

(**) *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, t. III.

détachant triste et seul du bleu du ciel; les murs et les tours grises des fortifications de la ville apparaissant de loin sur la crête de Sion : voilà la terre. Un ciel élevé, pur, net, profond, où jamais le moindre nuage ne flotte et ne se colore de la pourpre du soir et du matin. Du côté de l'Arabie, un large gouffre descendant entre les montagnes noires et conduisant les regards jusqu'aux flots éblouissants de la mer Morte, et à l'horizon violet des cimes des montagnes de Moab. Pas un souffle de vent murmurant dans les créneaux ou entre les branches sèches des oliviers; pas un oiseau chantant ni un grillon criant dans le silence sans herbe; un silence complet, éternel, dans la ville, sur les chemins, dans la campagne. »

La Jérusalem actuelle occupe encore à peu près le même emplacement que l'ancienne; seulement, elle semble avoir glissé sur le flanc du mont Sion qu'elle a laissé couvert de ruines. Son enceinte actuelle est l'ouvrage de Soliman (1543); elle est construite en pierres de taille unies par du ciment, flanquée de 40 tours et de 26 demi-tours de force et à distance inégales. La hauteur du mur est de 56 pieds; il est percé de sept portes, parmi lesquelles on cite celle de Bethléem, avec deux tours à créneaux gothiques; celle de Damas, charmant monument dans le goût arabe; la Porte Dorée, avec deux arcades d'ordre corinthien, murée par les Musulmans; celle de Saint-Étienne ou de Marie aux quatre lions sculptés dans la pierre. Selon M. Prokesch (*Voyage dans la Terre-Sainte*, allem.), cette muraille a 5,478 pas ou à peu près deux lieues de circonférence. On évalue la population de Jérusalem à 20 ou 30,000 habitants, chrétiens, mahométans et juifs. La principale industrie consiste à fabriquer des rosaires, des reliques et des amulettes, dont le débit diminue avec le nombre des pèlerins.

Histoire. S'il faut en croire Josèphe (*Archæol.*, I, 19), Jérusalem fut fondée par le grand-prêtre Melchisédek, qui la nomma *Salem*. Ce qui est plus certain, c'est qu'à l'époque de la conquête de la terre promise, 1500 ans avant notre ère, elle appartenait aux descendants de Jé-

bus. Dans le partage du pays conquis, Josué la donna à la tribu de Benjamin. Cependant, il paraît que les Jébusites ou restèrent les maîtres d'une partie de la ville ou s'en emparèrent de nouveau. Au reste, depuis Josué jusqu'à David, c'est-à-dire pendant près de quatre siècles, l'histoire de Jérusalem est fort obscure, et il est difficile de dire à qui cette ville appartient réellement pendant cette période, des Hébreux ou des Jébusites, de la tribu de Juda ou de celle de Benjamin.

David en fit la conquête définitive (2 Sam. *, V, 1-3; 1 Paral., XII, 1-3). C'était déjà une place très forte pour le temps; mais David, qui voulait en faire la capitale de ses états, y ajouta de nouvelles fortifications. Salomon songea moins à la défense qu'à l'embellissement de Jérusalem; car, placée au centre d'un royaume considérable, elle avait peu à craindre de se voir assiégée. Il n'en fut plus de même lorsqu'elle devint presque une place frontière, sous Roboam. On augmenta donc ses fortifications, sans réussir toutefois à empêcher l'ennemi d'y pénétrer à plusieurs reprises.

Pillée par le roi d'Égypte et par Joas, roi d'Israël, elle repoussa victorieusement les attaques de Retsin (Rasin), roi de Syrie, et de Pékakh ou Phacée, roi d'Israël (voy. HÉBREUX, T. XIII, p. 570), ainsi que celles des lieutenants de Sennachérib. Moins heureuse plus tard, elle succomba sous les coups d'Assarhaddon, roi d'Assyrie, de Néchao, roi d'Égypte, et enfin de Nabuchodonosor, qui la détruisit environ 586 ans avant notre ère. Elle l'avait arrêté près de deux ans sous ses murailles.

Après 70 ans de captivité, Cyrus permit aux Juifs de retourner dans leur patrie; 42,000 environ revinrent. Ils rebâtirent la ville et le temple. Cet ouvrage, interrompu pendant quelque temps, ne fut achevé qu'au bout de 20 à 24 ans. Voy. JUIFS.

A la chute de l'empire des Perses, Jérusalem passa sous la domination macédonienne. Qu'Alexandre l'ait visitée et qu'il ait offert des sacrifices dans le temple, comme le prétend la tradition juive, c'est ce qui n'est nullement prouvé. Après

(*) Suivant les LXX, 2 Rois.

la mort du conquérant, elle fut réunie à l'Égypte; mais Antiochus-le-Grand s'en empara, et ses successeurs y établirent une garnison qui s'abandonna aux plus coupables excès. La valeur des Macchabées (voy.) la délivra, et, redevenue dès lors le centre de la nationalité juive, Jérusalem acquit bientôt de l'importance et vit augmenter successivement sa population. L'an 132 av. J.-C., Hyrcan la défendit longtemps contre Antiochus Sidète. L'an 63, la division s'étant mise entre Aristobule et Hyrcan II, celui-ci appela à son secours Pompée, l'introduisit dans la ville, et l'aida à s'emparer du Temple après un siège de trois mois. De son côté, Antigone, fils d'Aristobule, implora la protection des Parthes, qui fondirent sur la Judée, entrèrent dans Jérusalem et emmenèrent Hyrcan prisonnier. Mais Antigone ne jouit pas longtemps de son triomphe. Les Romains reconnurent pour roi l'Iduméen Hérode (voy.), qui marcha contre Jérusalem à la tête d'une armée et s'en empara. Pour s'assurer de sa soumission, il commença par en fortifier les points principaux; puis il songea à son embellissement et la couvrit de superbes monuments. Ses successeurs l'imitèrent, et la ville s'étant agrandie au sein de la paix dont elle jouissait, Agrippa entourait d'une enceinte le nouveau quartier qui s'était formé au nord. Cependant, les exactions des gouverneurs romains devenant de plus en plus intolérables, les habitants se soulevèrent, s'emparèrent de la ville basse et du Temple, et forcèrent les soldats romains, les principaux de la ville et le roi Agrippa lui-même, à se retirer dans la ville haute, d'où ils finirent par les chasser aussi. Maîtres de la ville, les révoltés se divisèrent en deux partis: celui des zéloteurs, commandé par Jean, et celui du grand-prêtre Ananus, qui mit à sa tête Simon, fils de Gioras; mais, tout ennemis qu'ils étaient, ils n'en combattirent pas moins vaillamment, chacun de son côté, Titus, que Vespasien, appelé à l'empire, avait chargé de les réduire (l'an 70 de J.-C.). Après de longues fatigues et de sanglants combats, les Romains pénétrèrent dans la ville neuve, qu'ils incendièrent et dont ils détruisirent les murailles. Cinq jours

Après, une brèche était faite à la seconde enceinte; mais il leur fallut quatre jours d'assauts continuels pour s'emparer du mont Akra. Le château Antonia fut emporté ensuite, et les Juifs, réfugiés dans le Temple et dans la ville haute, se virent chassés de position en position à la lueur de l'incendie qui dévorait la ville sainte. Alors Jérusalem fut rasée. Titus ne laissa debout que les trois tours du palais royal et le mur occidental pour servir de défense à la garnison qu'il y établit. E. H.-G.

ROYAUME CHRÉTIEN DE JÉRUSALEM. Le lecteur a vu, à l'article CROISADES (T.VII, p. 271), comment, à la fin du XI^e siècle, s'éleva tout à coup, au milieu de la Palestine, qui gémissait sous l'empire des Turcs Ortocides, un royaume chrétien; notre tâche se bornera donc ici à suivre les progrès, les phases et la décadence d'un état dont l'existence dura moins de deux siècles, et dont la chute remit la Terre-Sainte sous le joug des Musulmans et amena la ruine entière des colonies chrétiennes en Orient.

L'enthousiasme religieux fonda le royaume de Jérusalem; il le soutint et l'étendit. Mais quand cet enthousiasme se fut refroidi, quand la piété qui l'avait fait naître fut diminuée, le trône chrétien s'écroula facilement sous la politique et les armes victorieuses de Saladin.

Après l'élection (23 juillet 1099), de Godefroy duc de Bouillon (*voy.*), les seigneurs croisés, qui ne voulaient point abandonner au nouveau roi tout le fruit de leurs travaux, partagèrent le royaume en quatre parties qui devinrent autant de fiefs relevant de sa couronne : la seigneurie de Jérusalem, la principauté d'Antioche, le comté de Tripoli et le comté d'Édesse (*voy.* ces noms). Les possesseurs de ces fiefs avaient chacun le droit de battre monnaie, d'avoir un connétable et un maréchal, et de ne pouvoir être jugés que par leurs pairs. Plus tard, on ajouta à ces pairs le connétable et le maréchal du royaume. La seigneurie de Jérusalem fut laissée au roi; elle commençait à un petit ruisseau qui est entre Gibleth et Bairoûth (Berytus), villes maritimes de Phénicie, et finissait au désert qui est au-delà de Daroum, du côté de l'Égypte. Jérusalem, Naplouse, Acre, Tyr et quelques autres

bourgs et villages appartenaient au roi et formaient son domaine. Dans cette étendue de pays, la principauté de Jaffa ou Joppé et d'Ascalon (*voy.* ces noms), celle de Galilée, et les seigneuries de Crac (Karac) et de Montréal, relevaient immédiatement de la couronne. Le comte de Jaffa devait au roi 75 chevaliers; le prince de Galilée en devait 185; les seigneurs de Crac et de Montréal, 40; l'évêque de Lydda (Diospolis), 10; l'archevêque de Nazareth, 6; la ville de Naplouse, 25; celle d'Acre, 72; celle de Sur (Tyr), 28; les églises et les bourgeois des villes devaient aussi un certain nombre de sergents et de gens de pied. On voit par là que les seigneurs français ne pensèrent pas qu'il y eût de meilleure forme de gouvernement à donner à leur nouveau royaume que le régime de la féodalité; et Godefroy le dit lui-même dans le code des lois qu'il fit publier, sous le nom d'*Assises de Jérusalem* (*voy.* l'article).

Mais les chrétiens n'entrèrent en possession de plusieurs de ces principautés ou baronnies que longtemps après la conquête de Jérusalem. Peu de semaines après ce grand événement, le 12 août 1099, le roi battit, près d'Ascalon, le khalife d'Égypte, qui était venu avec toutes ses forces essayer de reprendre la ville sainte. Cent mille mahométans périrent, dit-on, dans cette journée. Malgré cette victoire, Godefroy échoua au siège d'Ascalon. Mais la conquête qu'il fit de la Galilée le dédommagea de cet échec. Il soumit ensuite toutes les places qui environnaient Jérusalem, et se procura à Jaffa un port qu'il fit fortifier. Ce prince eût sans doute étendu sa domination sur toute la Palestine, s'il eût vécu plus longtemps; mais la mort le surprit, le 18 juillet 1100 : il avait à peine régné un an. Non-seulement les Francs, mais aussi les Grecs et les Syriens dont il avait gagné l'estime, regrettèrent Godefroy pour sa générosité, sa valeur et sa modération.

Baudouin I^{er}, frère de Godefroy, et comte d'Édesse qu'il avait conquise, fut alors reconnu roi et couronné le jour de Noël 1100, dans l'église de Bethléem. La destinée des princes de ce nouveau royaume était d'avoir toujours les armes à la main, pour le défendre contre les Infidèles.

dèles qui devaient sans cesse l'attaquer. Le comte de Saint-Gilles, aidé des débris d'une nouvelle armée de croisés, partie en l'année 1101, sous la conduite de plusieurs seigneurs français et allemands, reprit sur les Sarrazins la ville de Tortose dont ils s'étaient emparés ; puis il abandonna ceux qui avaient servi sous ses ordres. Baudouin les recueillit et les mena, le 27 mai 1102, au combat de Ramlah. Presque tous y périrent ou furent faits prisonniers. Baudouin lui-même courut risque d'être pris ; il se sauva dans Ramlah, d'où, quelques jours après, il se jeta dans Joppé. Les Infidèles ne tardèrent pas à venir l'y assiéger ; mais il fit sur eux une sortie si à propos qu'il les obligea de fuir en désordre, abandonnant leurs bagages et leurs machines de guerre. Ce succès releva les espérances des croisés. Une flotte génoise de 70 vaisseaux vint, en 1104, aider Baudouin à s'emparer de Ptolémaïs (voy. ACRE.), au mois de mai, après 20 jours de siège. En 1109, le roi prit Béryte (Baïrouth) qu'il tenait assiégée depuis 75 jours. Au mois de décembre 1110, il se rendit maître de Sidon (Saïda) ; en 1115, il bâtit le château de Montréal. En 1117, il assiégea Farama, en Égypte ; pendant ce siège, il tomba malade, et il mourut, au mois de mars 1118, sur son retour en Palestine, à El-Alrich. Baudouin I^{er} ne laissait point d'enfant des trois femmes qu'il avait eues et dont il avait répudié la seconde, en 1105, pour des raisons qu'on ignore.

Baudouin II du Bourg, fils aîné de Hugues, comte de Rhétel et parent de Baudouin I^{er}, auquel il avait succédé dans le comté d'Édesse, fut élu roi par les intrigues de Josselin, comte de Tibériade (Galilée), et couronné le jour de Pâques. Dans l'année 1120, il marcha avec le comte de Tripoli contre le gouverneur d'Alep qui avait défait et tué, en 1119, Roger, prince-régent d'Antioche, et tailla en pièces 4,000 hommes de ses troupes. Au mois de février 1124, il voulut délivrer Galeran, son parent, et Josselin qu'il avait fait comte d'Édesse, tous deux enfermés dans le château de Khortobret (Kort-Birt ?) ; mais il fut fait prisonnier lui-même par l'Ortocide Balak-Gazi. Pendant sa captivité, la régence du royaume

me fut confiée à Eustache Garnier, seigneur de Césarée et de Sidon. Eustache soutint dans ce poste la réputation de valeur et de sagesse qu'il s'était acquise ; ce fut sous lui que, le 7 juillet 1124, la ville de Tyr tomba au pouvoir des croisés après un siège de cinq mois. Baudouin, racheté le 29 août suivant, avec le comte Josselin, tenta inutilement le siège d'Alep. En 1125, il chassa du territoire d'Antioche le prince de Mosoul, et il fit ensuite différentes expéditions dont le succès ne répondit pas toujours à sa valeur. Cependant Baudouin laissa le royaume de Jérusalem fort agrandi par ses armes. Toute la Syrie, à l'exception d'Alep, de Damas, d'Émesse et de leurs territoires, en faisait partie. Le roi n'avait point d'héritier ; il songea à se donner un gendre et un successeur : de l'avis du patriarche et des barons, il jeta les yeux sur Foulques le jeune, comte d'Anjou. Ce prince était venu à la Terre-Sainte, l'an 1120, et s'y était fait connaître d'une manière avantageuse. Guillaume de Bures, chevalier français, fut envoyé en ambassade auprès de lui : le comte l'accueillit favorablement ; il arriva, en 1129, en grand cortège à Jérusalem, et épousa la princesse qui lui était destinée. Baudouin mourut le 21 août 1131.

Foulques, qui avait été créé comte de Ptolémaïs et de Tyr, succéda à son beau-père et fut couronné le 14 septembre suivant. Pendant un règne de 11 ans, il eut toujours, comme ses prédécesseurs, les armes à la main contre les Infidèles ; il eut aussi à défendre la principauté d'Antioche contre les prétentions de l'empereur grec, Jean Comnène, qui revendiquait cette principauté, en vertu du traité fait par Alexis son père avec les croisés. Foulques mourut le 13 novembre 1142, des suites d'une chute de cheval qu'il fit en chassant dans la plaine de Ptolémaïs ; il laissait de Mélisende, fille de Baudouin, deux fils en bas âge, Baudouin III et Amaury.

Baudouin fut couronné avec sa mère, le jour de Noël 1142. Les historiens font un grand éloge de la sagesse avec laquelle Mélisende gouverna le royaume pendant la minorité de son fils. Un auteur contemporain dit que le roi, parvenu à l'âge

viril, effaçait tous les princes de son temps par sa bonne mine, par la vivacité de son esprit et par la noblesse de son éducation. Ces qualités ne contribuèrent pas beaucoup à la prospérité du royaume. En 1148, Baudouin III joignit, avec ses troupes, l'empereur Conrad et le roi Louis VII, pour aller faire le siège de l'importante ville de Damas. Mais cette entreprise échoua par la jalousie et l'avarice des Francs de Syrie. L'année suivante, il fit relever et fortifier l'ancienne ville de Gaza, afin de contenir la garnison musulmane d'Ascalon qui faisait des incursions fréquentes sur les terres du royaume. Baudouin eut ensuite une guerre domestique à soutenir : en 1152, Mélisende, sa mère, se brouilla, pour la seconde fois, avec lui, à l'occasion des intelligences qu'elle entretenait avec les princes musulmans. Elle lui fit fermer les portes de Jérusalem et voulut s'emparer de toute l'autorité. Baudouin entra de force dans la ville, assiégea sa mère dans la citadelle, fit ensuite la paix avec elle, lui abandonna la ville de Naplouse et resta maître du royaume. L'année suivante, il assiégea Ascalon, qu'il prit le 19 août; il la donna à son frère Amaury. En 1159, il prit encore Césarée, qu'il céda à Renaud, prince d'Antioche, et mourut, le 10 février 1162, sans laisser d'enfant. Sous son règne, le royaume de Jérusalem perdit la ville et la principauté d'Édesse (*voy.*), perte qui donna lieu à la seconde croisade (*voy.* ce mot, T. VII, p. 277), peu glorieuse pour les princes qui l'entreprirent et la dirigèrent, et pour les Francs de Syrie qui la rendirent infructueuse. Aussi, malgré la conquête d'Ascalon et celle de Césarée, les affaires des chrétiens de la Palestine étaient-elles dans un état déplorable quand Amaury I^{er} (*voy.*) succéda, à l'âge de 27 ans, à son frère. Après avoir rétabli Gaza, Baudouin avait obligé le khalife d'Égypte, Elfeis, à lui payer un tribut pour empêcher les courses que la garnison de cette ville et celle d'Ascalon, quand il s'en fut rendu maître, faisaient sur les terres qui lui restaient en Palestine. Chaver, visir du khalife Adhed (*voy.* ÉGYPTÉ, T. IX, p. 283), successeur d'Elfeis, refusa le tribut et vint insulter les terres des Francs.

Amaury se mit en marche pour le repousser. Il rencontra Dargam, qui venait de supplanter Chaver dans le visirat, mais qui suivait ses desseins contre les Francs. Il tomba sur lui, le mit en fuite et le poursuivit jusqu'à Belbéis, dont il fit le siège. Dargam, lâchant les écluses du Nil, obligea les assiégeants à se retirer. Mais, en 1164, Chaver rentra en Égypte avec une armée syrienne que l'atabek (*voy.*) Nour-ed-Dyn lui avait fournie. Cette armée avait pour chefs Chir-Kouh, visir de l'atabek, et Saladin, neveu de Chir-Kouh. Dargam fit aussitôt la paix avec Amaury et s'engagea à lui payer le tribut qu'il avait refusé. Il livra ensuite bataille à son compétiteur et perdit la vie dans le combat. Chaver, rétabli dans sa charge de visir, congédia les troupes syriennes; mais elles revinrent, l'année suivante, sous le commandement des mêmes chefs et remportèrent une victoire qui leur ouvrit les portes de Belbéis et d'Alexandrie. Chaver négocia alors avec Amaury; il lui promit un nouveau tribut, dont il paya un terme d'avance. Le roi de Jérusalem rentra en Égypte et reprit, non sans peine, les deux places conquises par les Syriens. D'un autre côté, Nour-ed-Dyn opérait une diversion en Palestine, et, le 10 août 1165, il gagna une bataille où il fit plusieurs prisonniers de distinction. Il se rendit maître ensuite du château d'Harem et de Panéas ou Césarée de Philippe. Amaury, instruit de ces échecs, se hâta de retourner dans ses états. Mais Chir-Kouh l'y suivit, avec son neveu Saladin, pour continuer l'expédition de Nour-ed-Dyn, en Palestine. En peu de jours, ils se rendirent maîtres de l'importante place de Montréal, dont la garde était confiée aux Templiers. Le roi fit pendre les chefs de la garnison pour les punir de leur lâcheté. Chaver, instruit que Chir-Kouh préparait une nouvelle descente en Égypte, renouvela, en 1166, son traité d'alliance avec Amaury. Mais Chir-Kouh, trompant la vigilance de ce prince, qui était allé l'attendre sur la route, rentra en Égypte sans l'avoir rencontré. Amaury le suivit de près et se rendit aux environs du Caire, où Chaver lui fit payer 200,000 besants d'or (500,000 liv.), moitié du nouveau tribut

auquel il s'était engagé. Le 18 mars 1167, une bataille fut livrée entre les Francs et les Syriens : les premiers la perdirent ; mais, ayant reçu des renforts, ils allèrent investir par mer et par terre la ville d'Alexandrie que Saladin leur remit ; après trois mois de défense, Amaury rendit cette place à Chaver et revint à Ascalon, le 8 août. Dans le même temps, les Syriens évacuèrent l'Égypte et la paix fut rendue à ce pays.

Ce ne fut pas pour longtemps. Le roi de Jérusalem, qui n'avait point à se plaindre de Chaver, fidèle observateur du traité fait avec lui, méditait la conquête de l'Égypte pour son propre compte. Ce projet était sans doute politique en lui-même ; mais il était injuste alors. Le roi y fit entrer l'empereur Manuel, qui lui promit une marine, et le maître des Hospitaliers qui s'engagea à le suivre avec ses chevaliers. Le maître du Temple rejeta le projet comme une perfidie. Amaury, parti au mois d'octobre 1168, emporta d'assaut, le 3 novembre, la ville de Belbéis, dont les habitants furent horriblement massacrés, et la donna, comme récompense, aux Hospitaliers. Le Caire était menacé du même sort. Mais Chaver amusa le roi par des offres séduisantes, tandis que le khalife implorait le secours de Nour-ed-Dyn. Chir-Kouh revint en diligence en Égypte avec les troupes syriennes. Amaury voulait les attaquer en détail avant qu'elles se réunissent ; mais elles évitèrent adroitement le combat. Dans le même temps, la flotte grecque entra dans un des bras du Nil et fut brûlée par le feu grégeois qu'on fit pleuvoir sur elle. Les vaisseaux qui purent regagner la mer furent détruits par une tempête. Amaury déconcerté, partit de Belbéis, le 2 janvier 1169, pour retourner en Palestine. Mais une révolution le rappela encore cette année en Égypte.

Saladin (*voy.*) était devenu le maître de ce pays, après avoir tué Chaver ; et après la mort de son oncle Chir-Kouh, il se disposait à réunir sous sa domination la Syrie et l'Égypte. Cette réunion, sous un même maître, soit chrétien, soit musulman, devenait dès lors presque inévitable. Amaury craignant, avec raison, que cette puissance nouvelle n'écrasât le

royaume de Jérusalem, prit des mesures pour l'arrêter. L'empereur Manuel, qu'elle menaçait également, lui fournit une nouvelle flotte. Les deux armées de terre et de mer, réunies au port d'Ascalon, partirent le 10 octobre et allèrent faire le siège de Damiette, qui commença le 27. Ce siège dura 50 jours et fut marqué chaque jour par quelques revers pour les assiégeants. Amaury demanda la paix : il n'obtint qu'une trêve dont il profita pour retourner à Ascalon. Au mois de juin 1170, la Syrie et la Palestine furent affligées d'horribles tremblements de terre qui y renversèrent plusieurs villes. Au mois de décembre suivant, Saladin enleva aux chrétiens les deux clefs du royaume de Jérusalem, du côté de l'Égypte, Gaza et Daroum ; le 10 mars 1171, Amaury alla à Constantinople pour y conférer avec l'empereur Manuel sur les moyens d'arrêter les progrès de Saladin. Il fut honorablement accueilli, mais il ne remporta aucune promesse des Grecs, dégoûtés, sans doute, par les deux dernières entreprises. En 1173, apprenant la mort de Nour-ed-Dyn, Amaury se hâta d'aller faire le siège de Panéas. La veuve de l'atabek, qui s'y était renfermée, défendit la place avec courage. Toutefois, appelée ailleurs, elle fit offrir au roi, dont elle connaissait l'avarice, une somme pour obtenir la paix ou une trêve. Amaury l'accepta, leva le siège et se retira. Un ambassadeur du Vieux de la Montagne (*voy.* ASSASSINS) vint lui annoncer que son maître et ses sujets étaient disposés à embrasser le christianisme, si l'on voulait les décharger d'un tribut qu'ils payaient aux Templiers. Le roi et son conseil acceptèrent la proposition avec joie ; mais les Templiers dont elle blessait les intérêts s'y opposèrent. Un d'eux, nommé Gauthier Dumenil, assassina l'ambassadeur, lorsqu'il s'en retournait. Le roi, justement irrité, fit arrêter le coupable. Tout l'ordre des Templiers prit sa défense. Dans le cours du procès, Amaury mourut d'une dyssenterie, le 11 juillet 1173, à l'âge de 38 ans. Il laissait, de deux mariages, un fils qui lui succéda, et deux filles qui donnèrent le titre de roi de Jérusalem aux seigneurs qu'elles épousèrent.

Baudouin IV, né en 1160, succéda à son père Amaury, et fut couronné le 13 juillet 1173. Sa tutelle et la régence du royaume furent confiées à Milon de Plancé. Le 25 novembre 1177, le roi, secondé du prince d'Antioche, du comte de Flandre, des chevaliers des deux ordres militaires et d'autres grands du royaume, défait Saladin dans la plaine de Ramlah. Mais les affaires du royaume n'en devinrent pas meilleures. L'accroissement de la puissance de Saladin les affaiblissait de jour en jour. Maître de l'Égypte, de la Syrie et de presque toute la succession de Nour-ed-Dyn, le sulthan surprit Baudouin, dans les rochers de Sidon, en 1178, le défait et fut sur le point de le faire prisonnier. Il battit encore les chrétiens le 10 avril 1179, et s'empara de la forteresse du Gué de Jacob, construite peu de temps auparavant sur les bords du Jourdain. Au commencement de l'été 1182, Baudouin remporta une victoire signalée sur Saladin près de Tibériade; mais l'année suivante, ce jeune prince, constamment malade, fut attaqué de la lèpre et devint incapable d'agir. Voulant donner un régent au royaume et un tuteur à son neveu Baudouin, fils de sa sœur Sibylle, veuve alors de Guillaume de Montferrat, il maria, contrairement au vœu général, cette princesse à Guy de Lusignan, fils de Hugues-le-Brun, à qui elle apporta en dot le comté d'Ascalon et de Joppé. Mais Guy ne garda longtemps ni la régence, ni la tutelle : les barons l'en jugeant incapable, firent donner l'une au comte de Tripoli, et l'autre au comte d'Édesse. Guy, sensible à cet affront, quitta la cour et se retira avec sa femme à Ascalon. Le roi le fit citer au tribunal des prélats et des barons : Guy prétextait une maladie, et les barons refusèrent de le juger sans l'entendre. Baudouin, malgré son infirmité, marcha vers Ascalon dont il trouva les portes fermées. Il les frappa plusieurs fois de sa main, pendant qu'on lui criait du haut des murs de se retirer. Il prit ce parti et revint à Jérusalem avec la honte d'avoir compromis son autorité.

Pendant ce temps, Saladin poursuivait le cours de ses conquêtes. Baudouin, qu'elles effrayaient, envoya en Occident, dans l'année 1184, le patriarche de Jérusalem

et les deux grands-maîtres de l'Hôpital et du Temple, pour implorer le secours des princes chrétiens. Mais il mourut avant leur retour, le 16 mars 1185, dans la 25^e année de son âge, sans laisser d'enfants et sans avoir été marié.

Baudouin V, fils de Guillaume de Montferrat et de Sibylle, sœur de Baudouin IV, succéda, en 1185, au roi son oncle. Il avait été déjà couronné à l'âge de 5 ans. Le comte de Tripoli continua l'exercice de la régence, et Josselin, tuteur du jeune prince, l'emmena à Acre pour faire son éducation. L'année suivante, une grande sécheresse causa une extrême stérilité. Le régent, de l'avis des barons, conclut une trêve de quatre ans avec Saladin; ce qui lui facilita les moyens de faire venir des vivres du dehors et de sauver la Palestine du fléau de la famine qu'elle appréhendait. Mais au commencement de septembre de la même année, le jeune roi mourut à Acre, non sans soupçon de poison.

Guy de Lusignan, par le crédit de sa femme Sibylle, mère du roi défunt, et par les intrigues des chevaliers du Temple, se fit couronner roi de Jérusalem le 15 septembre 1186. Ce couronnement irrita la jalousie de Raimond, comte de Tripoli, qui prétendait avoir des droits sur un trône qu'il soutenait depuis trois ans. Plusieurs barons épousèrent sa querelle; et ces divisions hâtèrent la ruine du royaume. Un autre événement la précipita. Renaud de Châtillon, prince de Crac, enleva une caravane de Musulmans qui allait à la Mecque, et refusa de rendre les prisonniers dont Saladin demandait la liberté. Le sulthan irrité entra sur les terres des chrétiens, à la tête de plus de 50,000 hommes. Son fils Af'dhal défait, le 1^{er} mai 1187, les deux grands-maîtres de l'Hôpital et du Temple; Saladin emporta d'assaut la ville de Tibériade, mais il fut arrêté par la résistance de la citadelle. Guy et tous les princes chrétiens accoururent au secours de la place. Il se donna, le 5 juillet, à Hittim, dans le voisinage de Tibériade, un combat qui dura trois jours et où les chrétiens, accablés par le nombre, abattus par la faim, la fatigue et la soif, furent entièrement défaits. Le roi, le prince d'Antioche, le grand-maître du

Temple et Renaud de Châtillon furent au nombre des prisonniers. Cette malheureuse journée (*voy.* CROISADES, T. VII, p. 279) priva la Palestine de ses plus braves défenseurs; et Saladin soumit un grand nombre de places, dont la principale fut Ptolémaïs. Il conduisit ensuite son armée victorieuse devant Tyr qui osa soutenir un siège, et qui, réduite aux abois, songeait à capituler, lorsque Conrad de Montferrat vint la secourir et obligea les Musulmans à lever le siège. Saladin alla prendre Ascalon, qui se rendit le 4 septembre, après une brave mais courte résistance, et moyennant la délivrance du roi. Il se présenta ensuite devant Jérusalem, qui capitula le 2 octobre 1187, après 14 jours de défense. Il ne restait plus aux chrétiens que trois places considérables en Orient, Antioche, Tyr et Tripoli. Lusignan avait perdu le royaume de Jérusalem : il perdit encore le titre de roi par la mort de sa femme Sibylle et celle de ses quatre enfants. Il se fit absoudre du serment qu'il avait fait à Saladin de ne plus porter les armes contre lui, et, se croyant ainsi dégagé de sa parole, il rassembla une petite armée, ravagea la Syrie et forma le siège d'Acre, au mois d'août 1189.

Cependant de nouveaux croisés accoururent de toutes les parties de l'Europe, sous la conduite de Philippe-Auguste et de Richard-Cœur-de-Lion, au secours de ce prince. Au bout de deux ans de siège, Acre se rendit par capitulation, le 12 juillet 1191. Le 7 septembre suivant, après le départ du roi de France, les croisés gagnèrent, sous la conduite de Richard, une grande bataille sur les Infidèles, dans la plaine d'Arsof, et une autre, près de Ramlah, qui les rendit maîtres de Césarée et déconcerta les projets de Saladin. Les vainqueurs pouvaient marcher droit à Jérusalem; tout semblait les y inviter, la consternation des vaincus, leur double défaite et la perte de leurs meilleures troupes. Mais le sulthan avait parmi les chrétiens de puissants auxiliaires : les divisions des Francs, leurs mœurs corrompues et la jalousie des partisans du roi de France contre Richard. Celui-ci, ne pouvant profiter de ses avantages, conclut une trêve de trois ans avec Saladin.

Ainsi la troisième croisade (*voy.* T. VII, p. 280 et suiv.) qui aurait pu faire changer la face des affaires en Orient, par la réunion des forces combinées des trois monarques les plus puissants de l'Occident, Frédéric I^{er}, empereur d'Allemagne, Philippe-Auguste, roi de France, et Richard, roi d'Angleterre, n'eut que de tristes résultats. Frédéric, avec la plus brillante armée, périt en chemin, dans l'Asie-Mineure, en se baignant dans le fleuve Seleph (*voy.* T. XI, p. 625). Son brave fils, le duc de Souabe, alla mourir devant Acre avec les malheureux débris de cette armée, victorieuse de ses ennemis, mais détruite par les fatigues, par la faim et par le climat. Philippe tomba malade après la capitulation d'Acre, et s'en retourna en France. Richard, après s'être battu avec un courage qui lui mérita le surnom de Cœur-de-Lion, et tout couvert de lauriers, ne put conclure qu'une simple trêve; et, sur son retour en Occident, tomba dans les mains d'autres ennemis qui lui firent expier ses victoires par une longue prison. Mais avant de quitter la Palestine, Richard donna le titre de roi de Jérusalem à Conrad de Montferrat, devenu marquis de Tyr, et marié à Isabelle, sœur de Sibylle et seconde fille d'Amaury. Il abandonna l'île de Chypre à Guy de Lusignan, qui échangea ainsi une ombre de royauté pour une royauté plus réelle.

Mais le marquis de Tyr n'eut pas le temps de jouir de sa nouvelle dignité. Des assassins le tuèrent, au mois de mai 1192, le jour même où Richard lui mandait de venir recevoir le sceptre et les ornements royaux. Henri, petit-fils de Thibaut IV, comte de Champagne, fut choisi par Richard et les seigneurs pour gouverner ce qui restait de chrétiens en Palestine; il épousa Isabelle, mais ne voulut ni recevoir la couronne, ni prendre le titre de roi. En 1196, les princes d'Allemagne, excités par le pape Célestin III, amenèrent successivement de nouvelles troupes en Palestine. Les Francs crurent qu'avec ce renfort ils étaient en droit de rompre la trêve conclue par Richard avec Saladin. Les hostilités recommencèrent donc de part et d'autre; mais en 1197, Malek-Adel, frère du sulthan, réduisit Jaffa,

après une longue et vigoureuse défense; et Henri mourut à Acre, en tombant d'une fenêtre de son palais.

Amaury de Lusignan, roi de Chypre, épousa sa veuve et fut couronné à Tyr, roi de Jérusalem; le lendemain ou le surlendemain, il fut attaqué par deux cavaliers qui le blessèrent dangereusement. Guéri de sa blessure, il marcha contre Malek-Adel qu'il battit, avec le secours des Allemands, entre Tyr et Sidon; puis il lui enleva Baïrouth et Gibleth et alla assiéger Thoron. Les Allemands, apprenant la mort de l'empereur Henri VI et l'arrivée d'une armée d'Égypte, abandonnèrent le siège et retournèrent dans leur pays.

En 1199, la publication d'une nouvelle croisade (voy. T. VII, p. 282) releva le courage du roi de Jérusalem. Mais au lieu d'aller secourir la Palestine, les nouveaux croisés employèrent leurs forces à la conquête de Constantinople, et Amaury II mourut à Acre, le 1^{er} avril 1205.

Les barons de la Palestine envoyèrent demander à Philippe-Auguste Jean de Brienne (voy.), second fils d'Érard, comte de Brienne, dont la réputation de bravoure était parvenue jusqu'à eux. Jean arriva en grand cortège à Acre, le 13 septembre 1210. Il épousa Marie, fille de Conrad et de la reine Isabelle, qui lui avait laissé, par sa mort, ses droits au royaume de Jérusalem; et il fut couronné roi le dimanche après la Saint-Michel. Avec 300 chevaliers et un petit nombre de croisés qu'il avait amenés de France, il fit quelques tentatives qui lui réussirent; puis fortifié par une nouvelle croisade, publiée au concile de Latran en 1215 (voy. T. VII, p. 283), il porta la guerre en Égypte. La prise de Damiette, en 1219, fut le fruit de cette expédition; mais, au bout de deux ans, il fallut la rendre. Jean de Brienne passa en France, en 1223, pour solliciter de nouveaux secours, et ne retourna plus en Palestine. L'empereur Frédéric II (voy.), ayant épousé Iolande, fille de Jean de Brienne et de Marie, prit le titre de roi de Jérusalem, passa en Palestine en 1229, entra dans la ville sainte, et s'y couronna lui-même le 17 mars, en vertu d'un traité fait avec Malek-el-Kamel, sulthan d'Égypte (voy.

T. VII, p. 284). Au mois de mai suivant, il retourna en Europe, laissant Richard Fehlinger, son maréchal, pour gouverner le pays. Suivant Sanuti, cet officier sema la discorde parmi les barons et consumma le mal que son maître avait commencé dans la Terre-Sainte. En 1239, Raoul, seigneur de Cœuvres, frère de Jean II, comte de Soissons, ayant épousé la reine Alix, veuve de Hugues, roi de Chypre, demanda le royaume de Jérusalem au nom de sa femme, petite-fille du roi Amaury I^{er}. La noblesse du pays se contenta de lui en accorder la garde, sans préjudice des droits de Conrad, fils de l'empereur Frédéric II. Raoul, se voyant méprisé, abandonna la Palestine et sa femme, et repassa en France. Le pays resta alors dans l'anarchie, et Jérusalem retomba au pouvoir des Musulmans, qui ruinèrent les nouvelles fortifications que les Francs y avaient faites.

En 1241, Saleh Ismaïl, sulthan de Damas, enleva Ascalon aux Hospitaliers; l'année suivante, il remit cette place aux Francs avec Jérusalem et Tibériade, afin de les avoir pour alliés dans la guerre qu'il méditait contre le sulthan d'Égypte.

En 1244, les Kharizmiens, chassés de leur patrie par les Tatars et appelés par le sulthan d'Égypte, se jetèrent sur la Palestine, prirent Jérusalem, au mois d'octobre, et y exercèrent les plus grandes cruautés. Depuis ce temps, aucun prince chrétien ne posséda cette ville, bien que quelques-uns aient porté jusqu'à nos jours le titre de roi de Jérusalem (voy. SARDAIGNE). Les chrétiens de la Palestine s'affaiblissaient de jour en jour. Malgré les tentatives faites en leur faveur par des seigneurs français, et particulièrement par Louis IX (voy. LOUIS et CROISADES, T. VII, p. 285), roi de France, ils perdaient d'une année à l'autre les places qu'ils avaient dans ce pays. Bibars, sulthan d'Égypte, leur enleva Antioche, le 19 mai 1268. Quoiqu'il laissât encore son titre de prince à Bohémond V, il emmena, dit-on, 100,000 captifs de cette ville et fit massacrer sur la place 17,000 habitants. Tripoli fut prise et brûlée le 27 avril 1289, et la ville d'Acre (voy.), qui était redevenue, depuis un siècle, la capitale des colonies chré-

tiennes, un riche marché, une ville de luxe et de magnificence, fut emportée d'assaut, pillée et rasée par le sulthan Malek-el-Aschraf, le 18 mai 1291.

Ainsi finit le royaume des Francs dans la Palestine, d'où les chrétiens furent entièrement chassés. TH. D.

JERUSALEM (JEAN-FRÉDÉRIC-GUILLAUME), philosophe et savant aussi distingué par son caractère que par ses talents, naquit, le 22 novembre 1709, à Osnabrück, où son père était surintendant ecclésiastique protestant. Il montra de bonne heure de si heureuses dispositions, qu'à l'âge de 15 ans on le jugea en état de fréquenter les cours de l'université de Leipzig, où il étudia la théologie; il passa ensuite quelques années aux universités de Leyde et de Göttingue. Puis il fit un voyage à Londres, et à son retour, en 1740, il fut nommé par le duc de Brunswick prédicateur de la cour. En 1742, il fut chargé de l'éducation du prince héréditaire Charles - Guillaume-Ferdinand, et ce fut lui qui proposa le plan du célèbre *Collegium Carolinum* de Brunswick, école destinée à combler la lacune qui existait entre les écoles ordinaires et les académies, et où les jeunes gens qui ne se destinaient pas à suivre une carrière scientifique pussent recevoir l'instruction intellectuelle et morale nécessaire à l'état qu'ils se proposaient d'embrasser.

Jerusalem fut successivement nommé préposé des monastères de Sainte-Croix et de Saint-Gilles, abbé de Marienthal en 1749, et enfin, en 1752, abbé du monastère de Riddagshausen, près de Brunswick. C'étaient des bénéfices sans fonctions ecclésiastiques*. La reconnaissance ne lui permit pas d'accepter la place de chancelier de l'université de Göttingue, que lui offrait l'électeur du Hanovre, et il en fut récompensé par le duc qui le nomma, en 1771, vice-président du consistoire de Wolfenbüttel. Bientôt après, son courage et sa résignation furent mis à une rude épreuve : on sait que son fils se suicida, en 1773, à Wetzlar où il étudiait la procédure de la Chambre impé-

(*) On dit *Abt Jerusalem*, *Abt Henke*; mais ces abbés protestants portaient simplement le titre d'anciennes fondations ecclésiastiques. S.

riale, et que ce triste événement engagea Goethe à publier ses *Souffrances du jeune Werther*. Il éprouva d'autres malheurs encore, mais sa fermeté n'en fut point ébranlée, et il continua jusqu'à un âge avancé à s'acquitter de ses nombreux devoirs. Il mourut le 2 septembre 1789.

Parmi ses ouvrages, tous écrits en allemand, on doit citer spécialement son *Recueil de quelques sermons* (Brunswic, 1788-89, 2 vol. in-8°), et ses célèbres *Betrachtungen* ou *Considérations sur les principales vérités de la religion* (6^e édit., Brunswic, 1785, 2 vol.), livre d'édification où règne une piété douce et vraie, et qui a longtemps joui d'une grande autorité. C. L.

JÉRUSALEM (ASSISES DE), voy. ASSISES.

JÉRUSALEM CÉLESTE ou NOUVELLE-JÉRUSALEM, voy. CIEL (religion).

JÉSABEL ou IZEBEL, fille d'Ethbahal, roi de Tyr et de Sidon, devint l'épouse d'Achab (voy.), roi d'Israël, vers l'an 907 av. J.-C. Étrangère au peuple israélite comme au culte de son dieu, dont elle persécutait les serviteurs et exterminait les prophètes, en protégeant les prêtres de Baal, dieu de Sidon, l'Écriture a maudit l'impie Jézabel. Lorsque Élie (voy.) fit périr tous les prêtres de Baal, elle voulut en tirer vengeance; mais le prophète s'échappa. Puis, elle fit injustement lapider, en subornant de faux témoins, Naboth, qui avait refusé de vendre sa vigne à Achab. Elle eut moins de pouvoir sous ses deux fils, Ochosias et Joram, qui régnèrent après Achab (voy. HÉBREUX, T. XIII, p. 570), et qui semblaient se rapprocher des rois de Juda et du vrai Dieu, tandis que leur sœur Athalie (voy.) cherchait à introduire le culte de sa mère dans le royaume de Juda. Une conspiration mit fin à la vie de Jézabel, sans doute sexagénaire, et à sa dynastie. Jéhu (voy.), fils de Josaphat, déclaré l'oint du Seigneur, abandonnant le siège de Ramoth-Galaad, qu'on lui avait confié, lève l'étendard de la révolte, extermine tout ce qui tient à la maison d'Achab, enfants, serviteurs, officiers, ainsi que tous les prêtres de Baal, et s'empare du sceptre d'Israël. Athalie, ayant appris tous ces massacres,

s'en vengea sur les enfants d'Ochosias, ses petits-fils, qu'elle fit mettre à mort.

Voici les détails que l'Écriture nous a transmis sur la mort de Jésabel. « Et Jéhu vint à Jizrebel; et Jésabel, l'ayant entendu, farda son visage et orna sa tête*, et elle regardait par la fenêtre; et, comme Jéhu entra dans la porte, elle dit : « En a-t-il bien pris à Zimri, qui tua son seigneur? » Et il leva la tête vers la fenêtre et dit : « Qui y a-t-il ici de mes gens? qui? » Alors deux ou trois officiers le regardèrent; et il leur dit : « Jetez-la en bas! » Et ils la jetèrent, de sorte qu'il rejaillit de son sang contre la muraille et contre les chevaux, et il la foula aux pieds. Et étant entré il mangea et but; puis il dit : « Allez voir maintenant cette maudite femme et ensevelissez-la; car elle est fille de roi. » Ils s'en allèrent donc pour l'ensevelir; mais ils n'y trouvèrent rien que le crâne, les pieds et les paumes des mains. » L'Écriture ajoute qu'ainsi se réalisa la prophétie d'Élie, qui avait dit que les chiens mangeraient la chair de Jésabel. Voir les livres 1 et 2 (d'après la version des LXX, liv. 3 et 4) des *Rois*. L. L.

JESSO (ÎLE DE), voy. JAPON.

JÉSUITES ou COMPAGNIE DE JÉSUS, ordre monastique qui, par sa puissante constitution, par les talents et les travaux de ses membres, est devenu, sous le rapport de l'influence, le premier corps de l'Église, et a exercé sur les affaires religieuses et politiques du monde moderne, pendant ses crises les plus profondes, une action telle qu'à travers les exagérations égales de ses partisans et de ses adversaires, l'histoire a quelque peine à l'apprécier exactement. Ce qui est hors de toute contestation, c'est la grandeur de son œuvre; ce qui donne lieu aux débats, c'est la légitimité de son but et de ses moyens. Cela se conçoit : son œuvre fut, en religion, une œuvre de réaction; en politique, de résistance; en philosophie, d'autorité : c'est assez dire qu'elle se trouva constamment en opposition avec l'esprit des trois derniers siècles. Elle eût été mieux comprise si on l'avait toujours considérée sous ce point de vue : aujourd'hui, on ne sau-

(*)

« Pour réparer des ans l'irréparable outrage, »
a dit l'auteur d'*Athalie* (act. II, sc. 5).

rait plus s'en écarter, ni trouver étrange que cet Ordre ait toujours combattu ce qu'il était de sa mission de combattre. Que son antagonisme avec le temps fût légitime, on ne saurait le soutenir; mais qu'il ait été dans le cours naturel des choses, cela n'a pas besoin de preuve. Dans tous les cas, il est à remarquer que le fondateur des jésuites, contrairement à ses vues primitives, fut conduit à sa mission spéciale par la nature des événements qui éclatèrent sous ses yeux.

En effet, le jeune et coquet page de Ferdinand-le-Catholique, Ignace de Loyola, qui se voua à la religion parce qu'il ne se consolait pas de se voir estropié à la suite d'une blessure qu'il avait reçue au siège de Pampelune, ne se proposait d'abord que de mener désormais une vie d'austérités et de dévotion, semblable à celle des saints personnages dont il lisait l'histoire pendant sa convalescence. Un dévouement à la Vierge, moitié religieux, moitié chevaleresque, et une vie ascétique, voilà quelle fut toute son ambition au début. Mais ce jeune page (né à Guipuzcoa, en 1491) était le contemporain de Ferdinand et d'Isabelle. Son enfance avait vu la fin de cette longue lutte entre le mahométisme et le catholicisme qui, depuis huit siècles, faisait la vie de sanation. Puis, au moment même où l'enthousiasme espagnol exaltait avec le plus d'ivresse les glorieux triomphes de sa foi et songeait à expulser de l'antique royaume de Rodrigue les doctrines du judaïsme, comme il en avait chassé celles du mahométisme, la réforme venait attaquer le catholicisme lui-même, sans qu'il fût au pouvoir du plus puissant monarque du monde d'imposer silence au professeur de Wittenberg. Ce grand fait changea les desseins du jeune converti. Le regard fixé sur l'Orient, d'où était venu le mahométisme, et sur le Nord, d'où venait le protestantisme, il se dévoua à la conversion des Turcs ou des païens et à la défense de la foi catholique. C'était certes la plus grande œuvre à laquelle pût se vouer un homme de sa naissance : aussi eut-il hâte d'y mettre la main. Il fit bientôt une retraite à Manresa pour se consacrer à la Vierge, et, cet acte accompli, il se dirigea sur Barcelone, afin de s'y

embarquer pour la Terre-Sainte. Dans ce pèlerinage, il voulait à la fois expier ses fautes et convertir des Mahométans. La peste qui régnait à Barcelone ajourna son départ, et les austérités auxquelles il se livra lui attirèrent une maladie qui lui ouvrit les yeux sur les défauts du plan de vie qu'il s'était tracé. Il vit que moins d'exercices et plus d'études, en un mot des travaux qui le missent à même de prêcher et d'enseigner, le conduiraient mieux à son but, et il échangea aussitôt contre un costume plus convenable celui qu'il avait pris dans une première erreur. S'encourageant de quelques succès, il alla essayer ses talents à Jérusalem, où il arriva le 4 septembre 1523. Le contraste de son ignorance avec la grandeur de ses vues le fit mal accueillir des franciscains auxquels il s'adressa ; mais cet échec ne fut pour lui qu'une leçon utile. Il revint à Barcelone, et quoiqu'il eût 32 ans, il n'hésita pas à se mettre sur les bancs d'une école latine (1524). Quand il eut acquis la clé des sciences, il se rendit à la fameuse université d'Alcala pour y étudier la philosophie (1526). Il l'étudiait en lisant sans cesse l'*Imitation*, et en recherchant toutes les occasions d'enseigner. Il ne pouvait catéchiser que le peuple, et il était naturel qu'on n'aimât pas en Espagne qu'un vieil étudiant en philosophie le catéchisât. Il fut donc persécuté, et vint à Paris. C'était en 1527, au moment où Calvin et Michel Cop, le recteur, venaient d'agiter la capitale au nom de la religion, comme bientôt Pierre La Ramée et Montaigne devaient agiter la France au nom de la philosophie. Loyola entra dans ce même collège de Montaigu d'où sortait Calvin ; mais préoccupé de ses hauts desseins, au lieu de se livrer tout entier à la vieille scolastique, l'ex-page de Ferdinand tâcha de faire goûter à ses condisciples le projet d'association religieuse qu'il méditait, et il fallut des menaces de la part de ses supérieurs pour le ramener à la philosophie, dans des temps où l'on rédigeait la confession d'Augsbourg et où l'on agitait, en France comme en Allemagne, toutes les questions fondamentales de la religion.

Il revint donc à la scolastique, et fut reçu maître-ès-arts l'an 1534.

Il se servit de ce grade pour exercer plus d'ascendant sur ceux qu'il espérait associer à son œuvre. Cette affaire n'était pas sans difficultés. L'esprit du siècle était opposé à l'association religieuse. Toutefois, après une longue résistance, Pierre Fabre, de Savoie, se laissa gagner. François-Xavier (*voy.*), qui était léger et qui aimait le plaisir, se rendit aussi à ses instances. Le grave Lainez, l'habile Salmeron, Bobadilla et Rodriguez, étudiants distingués comme eux, écoutèrent également ses propositions. Ils se laissèrent entraîner, l'an 1534, le jour de l'Assomption, à prononcer en commun avec lui, au couvent des religieuses de Montmartre, ces trois vœux, de se contenter du nécessaire, de se vouer à la conversion des infidèles et d'aller en pèlerinage à Jérusalem.

Dans le cas, toutefois, où ce dernier vœu ne pût pas se réaliser, on devait offrir au pape les services de la petite association, et pour la première fois se révéla ici une pensée, qui bientôt devint dominante, et qui répandit un grand éclat sur la jeune congrégation. Ignace puisa de la force dans cet acte sacré qui devait se renouveler tous les ans au même jour, et dans cette idée qui assurait encore un rôle aux associés quand même le premier qu'ils se destinaient viendrait à leur manquer.

A la confiance qu'ils prenaient tous dans cet engagement mutuel et à l'exaltation qui résulte toujours de ces résolutions qui nous livrent tout entiers à une grande œuvre, se joignit le sentiment que désormais ils pouvaient se rendre sur le principal théâtre de leur mission, en Palestine, ou se produire sur celui de la principale action de l'Eglise, en Italie ; et Ignace, qui allait en Espagne régler les affaires de quelques-uns de ses compagnons, leur donna rendez-vous à tous à Venise. Il les y joignit, l'an 1537, avec quelques recrues qu'il avait faites dans sa patrie, où l'avait précédé sa renommée ; mais la guerre avec les Turcs les empêcha de s'embarquer, et quand ils voulurent prêcher ou enseigner en Italie, ils rencontrèrent de grands obstacles. Ils venaient de France : ils furent accusés d'erreurs. L'archevêque de Théate, Paul

Caraffa, le fondateur des Théatins, les protégea avec l'espoir d'attacher à sa congrégation des gens aussi pleins de talents que de ferveur; mais cette absorption ne pouvait convenir à leur chef : ils refusèrent un maître, au risque de perdre un protecteur. Ils cherchèrent, au contraire, à se recruter de leur côté, et ils réussirent mieux dans cette tâche que dans celle de se faire jour. Ce dernier point était difficile. La scolastique de Paris, si arriérée qu'elle fût au gré de La Ramée, était, aux yeux des prêtres italiens alarmés par les leçons de Pomponace (*voy.*), plus philosophique que religieuse, et surtout plus gallicane qu'ultramontaine. Il fallait là aux élèves de Montaigu un nouveau baptême. Ignace, qui n'était plus l'ignorant page de Ferdinand ni le naïf chevalier de la Vierge, Ignace qui avait grandi à chaque pas, comprit leur situation. Il dépêcha Fabre et Xavier à Rome, pour gagner la bienveillance de Paul III, et il réussit dans ses desseins. Mais quoique plusieurs de ses compagnons fussent prêtres, et qu'il eût obtenu, pour d'autres, l'autorisation de se faire donner les ordres partout où ils le désireraient, il les envoya étudier, les uns à Bologne et à Ferrare, les autres à Padoue et à Sienné. Seulement, avant de se séparer d'eux, il leur fit accepter, comme base de leur association, les règles suivantes : Qu'ils vivraient d'aumône et demeureraient dans les hôpitaux; que parmi ceux qui se trouveraient réunis, chacun aurait le gouvernement à son tour; que partout où ils se rendraient, ils prêcheraient sur les places publiques; qu'ils enseigneraient le catéchisme aux enfants, et qu'ils n'accepteraient pour ces travaux aucune rétribution en argent.

Ces mesures prises, Ignace se rendit lui-même à Rome, où il s'efforça de préparer l'approbation de sa communauté par d'utiles prédications. Les leçons de Fabre et de Lainez, qu'on avait admis au collège de la Sapience, concouraient au même dessein. D'abord, les querelles animées que leur enseignement et leurs succès leur attirèrent avec les Augustins, suspendirent ses espérances; mais aussitôt qu'elles furent vidées à sa satisfaction, il se hâta de réunir ses compagnons et de leur soumettre les principes d'une

association définitive. Le 15 avril 1539, ils prononcèrent tous, outre les vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, celui d'une soumission absolue au chef de l'Ordre et au chef de l'Eglise.

Ce n'étaient là encore que des sentiments plus ou moins pieux; ce n'étaient pas des principes d'organisation. Bientôt Ignace fit présenter au pape, par le cardinal Contarini, un projet de statuts qui expliquait plus complètement le but de l'association qu'il voulait fonder et les principes auxquels il se proposait de la soumettre. Son but n'avait rien de spécial, car, *servir Dieu et son vicaire sous la bannière de la croix; travailler au perfectionnement des âmes par la prédication et la confession; instruire la jeunesse et propager la foi*, c'était aussi l'œuvre d'autres communautés religieuses. Mais ses principes d'association dessinèrent mieux la pensée qui distinguait le nouvel Ordre. En effet, au chef devait appartenir le droit d'employer, comme il l'entendrait, tous les membres de la société; de faire, d'après les conseils de ses compagnons qui n'ôteraient rien à son autorité la plus absolue, tels règlements qu'il jugerait avantageux; enfin d'accepter, malgré le vœu de pauvreté strictement obligatoire pour les membres de l'Ordre, toutes les donations en rentes ou biens-fonds nécessaires à l'entretien des collèges qu'il établirait pour l'éducation de la jeunesse.

Ce projet ne pouvait que plaire au chef de l'Eglise; mais il devait rencontrer bientôt une vive opposition au collège des cardinaux. Néanmoins Paul III confia dès lors aux futurs religieux des missions dans diverses villes de l'Italie; et quand ce pontife se fut assuré qu'ils les remplissaient parfaitement, quand d'un autre côté le roi de Portugal eut demandé six de ces ouvriers pour les employer dans les Indes à la conversion des infidèles, il n'y eut plus de résistance possible. La société de Jésus (car elle avait pris ce nom en 1539) fut approuvée, le 27 septembre 1540, avec faculté d'avoir dans les universités des collèges suffisamment dotés.

Quelques mois après, l'an 1541, Ignace fut élu général de l'Ordre pour trois ans,

et cette dignité qu'il exerçait depuis longtemps soit sous le titre de préposé général, soit sans titre, n'apporta aucun changement à ses habitudes; mais elle lui permit de déployer une nouvelle activité. Quoique les Jésuites fussent limités par la bulle d'autorisation au nombre de 60, ils se donnèrent aussitôt pour tâche ces quatre choses : instruire les enfants, recueillir des aumônes, prêcher les Juifs et convertir les femmes publiques.

Bientôt ils abandonnèrent les Juifs qui leur offraient peu de chances de succès, et les courtisanes qui donnèrent lieu contre eux à des accusations injustes; en effet, les efforts qu'ils avaient faits pour empêcher de jeunes filles de se perdre, étaient devenus des griefs plus faciles à élever qu'à combattre, et il avait fallu un témoignage public du Saint-Siège pour ramener à l'Ordre l'opinion un instant égarée par ses ennemis.

Jean III avait offert à leur zèle un théâtre plus glorieux, en les appelant à la conversion des Indiens; et tandis que l'un des meilleurs esprits de la société, Lainez, le génie de l'organisation, leur rendait sous ce rapport les plus grands services, Xavier, le plus entreprenant des ouvriers apostoliques, s'illustra par ses conquêtes parmi les païens.

La conversion des infidèles était la première mission des Jésuites. Cependant Jean III qui les avait aidés à y débiter, leur montra une carrière encore plus séduisante en laissant partir Xavier pour l'Inde. Ce prince avait retenu près de lui son compagnon Rodriguez : il l'associa à la direction morale de son royaume, et quoique la manière énergique dont le jeune religieux intervint dans les affaires de l'état comme dans celles de l'Eglise irritât le peuple et la noblesse, il fit construire pour lui le superbe collège de Coïmbre, où Rodriguez eut de nombreux disciples.

Cet exemple prouva au chef que l'œuvre qu'il avait conçue était possible, et il dépêcha ailleurs d'autres ouvriers. Brouet et Salmeron allèrent en Irlande, pour maintenir cette île contre les attaques théologiques de Henri VIII. Leur violence les en fit expulser. D'autres, Fabre, Le Jay et Bobadilla furent plus prudents et plus heureux en Allemagne. Le pre-

mier arrêta la réforme à Cologne; le second eut une chaire à Ingolstadt; le troisième obtint à Vienne la confiance du chef de l'Empire.

Seize compagnons d'Ignace s'étaient rendus à Paris pour y suivre des cours. Huit étaient Espagnols, et les guerres de François I^{er} avec Charles-Quint les forcèrent à se retirer. Les uns allèrent en Belgique, où Louvain fut pour eux un autre Ingolstadt. Les autres ne suffirent pas aux nombreuses missions qu'il y avait à remplir en Espagne et ailleurs, car déjà des villes d'Italie pétitionnaient pour avoir des membres du nouvel Ordre. Leur nombre, fixé comme nous l'avons dit, ne répondait plus à l'importance de leur tâche. Le 14 mars 1543, ils obtinrent qu'il serait désormais illimité et qu'ils pourraient changer ou compléter leurs statuts sans avoir besoin de l'approbation du chef de l'Eglise.

Cette concession obtenue, ils déployèrent une nouvelle activité. Xavier, qui avait fondé, à Goa, sa principale station dans l'Inde, pour la propagation de la religion, un collège qui devait être un jour un des plus riches de l'Ordre, songeait à soumettre les peuples de régions plus éloignées, de Cochin, de Ceylan, de Malacca : on lui envoya des compagnons, et bientôt l'Europe retentit des succès qu'ils obtenaient, non-seulement aux Indes-Orientales, mais encore au Japon, en Chine, en Abyssinie, au Brésil, au Paraguay*.

Mais ce qui importait davantage aux yeux de la compagnie, c'était de s'assurer un rôle complet en Europe. Il lui fallait pour cela l'influence que donne le sacerdoce. Il obtint, l'an 1545, la faculté d'exercer les fonctions du ministère sacré en tous lieux et dans toutes les églises; de donner l'absolution, même pour des cas réservés au Saint-Siège, à la seule exception de ceux de la bulle *In Cœna Domini*.

Cette immense faveur était la récompense d'immenses services. Elle en imposait de nouveaux. L'Eglise en demandait. Le concile de Trente (voy.) allait s'ouvrir, et il ne s'agissait pas seulement d'y repousser le

(*) L. de Guzman, *Historia de las Misiones*, etc., Alcalá, 1601, 2 vol. in-fol.; *Lettres édifiantes*, Paris, 1717-18, 28 vol. in-12.

protestantisme dont la séparation avec l'Église était faite, mais il était encore question d'y combattre cet esprit d'innovation qui était l'esprit du siècle, et qui, depuis la formule imprudemment avancée par un pontife et énergiquement répétée par deux conciles, s'obstinait à vouloir *réformer l'Église dans son chef et dans ses membres*. Soutenir l'ancien édifice contre les plaintes des princes les plus puissants et contre quelques-uns des prélats les plus éclairés, c'était une tâche difficile. Lainez, Salmeron et Le Jay, qui furent désignés pour aller la remplir à Trente, se montrèrent constamment à la hauteur de leur mission pendant cette longue et solennelle révision des doctrines et des institutions de l'Église, qui fut ouverte en 1545, souvent interrompue et reprise, et close enfin l'an 1562.

D'immenses progrès dans l'esprit public et dans les établissements de l'Ordre furent le résultat de ces travaux, accomplis partout avec le même dévouement et la même habileté qu'à Trente. En Portugal, Rodriguez comptait au collège de Coïmbre jusqu'à 60 membres de l'Ordre appartenant à la plus haute noblesse du pays. En Espagne, Fabre et Araoz élevaient des collèges ou des maisons de profès dans les villes principales. Il en était de même en Italie, où Venise et Padoue seules opposaient quelque résistance. En Allemagne, Ingolstadt, Munich, Vienne, Prague, Augsbourg, Trèves, Mayence et Aschaffembourg étaient pour les Jésuites autant de centres importants. Dans les Pays-Bas, Charles-Quint et sa sœur, la reine de Hongrie, leur avaient refusé toute faveur; mais Philippe II et Marguerite d'Autriche, suivant d'autres principes, les avaient attirés sur plusieurs points. La France persistait à repousser les Jésuites, et quoique l'évêque de Clermont leur eût donné une maison dans Paris, et Henri II l'autorisation d'y avoir un collège, le parlement avait refusé d'enregistrer l'édit du prince, et la Sorbonne, d'accord avec l'évêque de la capitale, les avait repoussés : ils étaient réduits au seul collège de Billom.

Déjà ils possédaient *douze* provinces en Europe, *trois* en Amérique, *une* en Afrique et *une* en Asie, quand ils perdirent, l'an 1556, leur premier chef; et ils se

consolaient aisément de quelques refus, qu'ils se flattaient d'ailleurs de vaincre par leur persévérance, leurs services et leurs talents. Ils devaient les vaincre surtout par plus d'habileté encore.

En effet, sous le gouvernement de Lainez qui était depuis longtemps le génie organisateur de l'Ordre, qui connaissait mieux qu'aucun homme de son temps les personnes et les choses, et qui sut se faire porter au généralat malgré tous ses adversaires, la compagnie de Jésus prit un nouvel essor. Lainez, qui avait eu besoin d'augmenter le nombre des profès de Rome, c'est-à-dire des électeurs, afin de se faire nommer pour trois ans, n'eut besoin que de peu de temps pour se faire nommer à vie. Ce changement aux statuts de l'Ordre fut fait en 1558, et dès que l'empire du général fut assuré, il résolut d'assurer celui de l'Ordre sur le monde. Il le fit, et l'on peut dire qu'il ne s'accomplit rien de majeur en Europe, sous son gouvernement, sans qu'il ne s'efforçât d'y intervenir par lui-même ou par les siens.

A la vérité, les Jésuites étaient exclus de l'Angleterre et du Nord; la paix de 1552 les paralysait en Allemagne, et François I^{er} les avait expulsés de France. Mais leur action fut d'autant plus complète en Portugal, en Espagne, en Italie et surtout en Savoie, où l'un d'eux, Possevin, dirigea, comme il le voulut, les rigueurs du prince contre les Vaudois. Leur action n'avait jamais cessé d'être grande dans plusieurs cantons de la Suisse, en Bavière, en Autriche. Bientôt elle le fut aussi en France.

Là, les principes de la réforme étaient secondés par ceux de la philosophie; et Catherine de Médicis, qui portait dans son cœur cet amour de la science et de l'investigation que Machiavel, le conseiller des princes de sa maison, mariait si bien avec le despotisme, semblait livrer le système que soutenait l'Ordre aux chances d'une discussion publique. En effet, l'an 1561, elle permit à la Réforme de se produire au colloque de Poissy. On le sentait, un coup décisif allait être porté. Il importait donc que Théodore de Bèze et Vermigli, les organes du calvinisme, rencontrassent un homme capable de

faire triompher la doctrine sanctionnée par le concile de Trente. Lainez se rendit lui-même au colloque, et s'y employa si activement avec le cardinal de Lorraine, le principal orateur de la réunion, que François II lui accorda la faculté d'établir ses compagnons dans le royaume.

Cette faculté n'était donnée qu'avec de nombreuses restrictions ; mais une fois installés, les Jésuites trouvèrent moyen de les éluder toutes. En embrassant avec ardeur les principes de la Ligue (*voy.*) qui se forma l'an 1562 et dont la cause était presque la leur, ils eurent pour eux tout ce qu'il y avait en France de fanatisme religieux et politique. Toutefois rien ne fut plus funeste pour l'Ordre que cette union qui lui assura quelque temps une immense popularité. En effet, pour rester à la tête des ligueurs emportés si loin eux-mêmes par leurs passions et par le flot du mouvement populaire, ils furent obligés souvent de professer des principes aussi contraires à la morale religieuse, leur règle suprême, qu'à la morale politique, la règle de tous les citoyens. Alors il arriva que des religieux formés dans l'Ordre pour la résistance et la réaction, allèrent, dans leurs théories sociales, notamment sur la question de la tyrannie et du régicide, au-delà de tout ce qu'on avait dit de plus audacieux ; au-delà de ce qu'imprimèrent depuis, dans les révolutions d'Angleterre ou dans celles de France, les écrivains les plus fanatiques. Ces égarements étaient d'autant plus compromettants pour l'Ordre qu'en France il avait plus d'adversaires ; que la Sorbonne, l'épiscopat, l'Université le voyaient avec plus d'antipathie, et qu'il excitait ailleurs aussi de plus vives réclamations, par exemple, dans la Valteline pour une affaire de succession, dans plusieurs villes d'Italie pour des questions de mœurs.

Heureusement pour l'Ordre, le génie de Lainez sut le faire triompher partout de toutes les difficultés. Tels furent, en effet, pendant les neuf années de son empire, les progrès de l'association, qu'à sa mort, l'an 1565, il laissa 4,000 membres, au lieu de 1,000 qu'il avait reçus de son prédécesseur.

A cette période si éclatante de l'Ordre succéda le faible règne de François

Borgia, duc de Gandie et ancien vice-roi de Catalogne, qui paraissait avoir été élu pour être dominé plutôt que pour gouverner, et dont les mains débiles laissèrent aux Jésuites une liberté dont plusieurs abusèrent. Ce gouvernement si faible, si nul, eut toutefois ce remarquable résultat, que désormais l'association eut le sentiment d'elle-même et apprit à se passer des inspirations de son général. Mais aussi elle se lança plus hardiment dans les affaires, et presque partout son début fut malheureux. Il le fut surtout dans les Pays-Bas et en Portugal.

Dans les Pays-Bas, il entreprit, dans l'intérêt de l'Espagne et de la cause catholique, de résister ouvertement à la grande révolution qu'avaient fait éclater, d'un côté, le despotisme étranger, et de l'autre, les principes de la réforme. Un instant les plus forts, grâce aux troupes espagnoles, les Jésuites furent bientôt expulsés par le peuple, non-seulement d'Anvers, où l'on assurait qu'ils avaient amassé des matériaux de guerre, mais de Malines, de Tournai, de Bruges, de Douai, de Maëstricht, de Groëningue, de Nimègue, de Bois-le-Duc, de Breda et d'Utrecht, où ils préparaient d'autres moyens de résistance. Il est vrai que, plus tard, ils rentrèrent dans toutes les provinces reconquises par l'Espagne ; mais ce retour associait leur cause à celle d'un despotisme qui, pour triompher, avait répandu le sang du peuple et celui des plus nobles seigneurs, et ils demeurèrent exclus à jamais des provinces affranchies.

Leur destinée fut semblable en Portugal. Ils y étaient investis du privilège d'élever le jeune roi Sébastien ; mais non contents de conseiller la couronne, ils écartèrent, pour la diriger seuls, la régente, et gouvernèrent d'abord sous le nom du cardinal-infant Henri, puis, après avoir rejeté encore cet instrument, sous celui de Sébastien lui-même. Or par cette série de violences, suivies de la désastreuse expédition d'Afrique conseillée par eux, ils soulevèrent dans le royaume des haines qui ne devaient plus s'éteindre. S'ils triomphèrent encore à la mort de Sébastien et conservèrent le pouvoir sous le cardinal-infant qu'ils avaient éloigné, qu'ils rappelèrent et qui ne se souvint que

de leur retour à sa personne, ils ne firent qu'irriter davantage une opinion qui, désormais, ne devait plus se renfermer dans l'étroite enceinte du Portugal. Ils firent une faute plus grave en préparant l'incorporation du Portugal à l'Espagne; car, par cette intrigue, ils ne s'aliénèrent pas seulement l'esprit des Portugais, ils mirent à nu un amour du pouvoir qui excita la défiance de toutes les cours de l'Europe.

Claude Acquaviva, des ducs d'Atri, remplaça le faible chef des jésuites, l'an 1581. Plus libre, il eût peut-être ressaisi le gouvernement et ramené l'Ordre à d'autres tendances; mais déjà l'association était trop forte pour être domptée par un chef, par l'esprit d'un seul. Homme de piété et de génie, Acquaviva put régler tout ce que règle la puissance humaine; mais il ne sut contenir ni la pensée, ni les doctrines, ni les forces morales et intellectuelles qui jouent un si grand rôle dans les destinées d'une association. D'abord il l'essaya : il resserra tous les liens sociaux qu'il pouvait resserrer; il arma les provinciaux, les supérieurs de chaque maison de pouvoirs plus étendus. Mais bientôt les religieux d'Espagne et de Portugal portèrent plainte contre la rigueur de leurs chefs, et Philippe II, à qui ils avaient rendu un service si éminent en lui livrant le Portugal, demanda au pape la réforme de l'Ordre. Le général interdit sévèrement aux religieux toute réclamation de cette nature, et le pape, loin de faire aucune concession au roi, fortifia le général du droit de châtier arbitrairement quiconque oserait porter plainte. Cependant, si l'autorité du chef de l'Ordre, déjà si forte, était désormais légalement sans bornes, elle était loin de l'être réellement; et quand il traça, l'an 1586, une instruction pour réformer les membres de sa compagnie, l'Inquisition qui ne voyait pas sans jalousie un pouvoir illimité, supprima ce document, qui reparut à la vérité en 1591, mais qui était alors singulièrement modifié.

Aussi, malgré tous ses succès sous le gouvernement de Claude Acquaviva, l'Ordre essuya-t-il de graves échecs par suite de ces ardeurs d'expansion qu'on avait d'abord inspirées à ses membres avec des soins

assidus, et que maintenant ses maîtres étaient impuissants à contenir. Voici d'abord quels furent ses succès.

Il fit de nouvelles conquêtes, même en Espagne, où François Borgia lui avait donné une si grande extension. Dans le Portugal, qu'il venait de soumettre à Philippe II, les jésuites eurent une action plus grande encore, puisque ce prince leur permit, non-seulement d'acquérir des biens considérables, mais de porter au tribunal de Rome, qui les favorisait, une simple question de propriété territoriale; et que Philippe II, allant plus loin encore, nomma un des leurs inquisiteur général de tous les territoires de la couronne. En France, ils triomphèrent complètement des vieilles résistances. L'Allemagne méridionale continua de se soumettre à leur direction. L'an 1610, l'Ordre comptait jusqu'à 460 membres dans les seuls domaines héréditaires de la famille impériale. Il eut vingt établissements en Pologne. Il s'introduisit en Lithuanie, en Suède, en Hongrie, en Transylvanie. Il s'établit en Chine et au Japon grâce aux connaissances éminentes que plusieurs de ses membres possédaient dans les sciences*. Dans l'Inde, les établissements rattachés à Goa prirent un nouvel accroissement**. En Amérique fleurirent ceux du Brésil, du Pérou, des bords du Maragnon, et surtout ceux du Paraguay, d'où les jésuites écartèrent les dominicains, et où ils fondèrent, avec les moyens les plus absolus, sans doute, mais peut-être aussi les plus rapides et les plus humains, une république religieuse dont les institutions et les mœurs méritèrent toujours l'admiration.

Malheureusement la plupart de ces succès étaient obtenus avec une sorte d'impétuosité et même de violence. Ils l'étaient surtout avec un esprit de domination qui en compromit plutôt qu'il n'en consolida la durée. C'est la grande erreur des membres de toutes les jeunes associations, de se croire d'autant plus puissants qu'ils montrent plus d'ardeur; et leur grand tort est d'en montrer d'autant

(*) C. de Tournon, *Anecdotes sur l'état de la religion dans la Chine*, Paris, 1733-1742, 7 vol. in-12.

(**) *India sacra*, Madrid, 1666, in-4°.

plus que le corps auquel ils appartenaient couvrir mieux leur responsabilité individuelle. La même chose arriva aux jésuites. Allant partout trop loin, ils provoquèrent de vives résistances et essuyèrent de nombreuses défaites. On peut dire que l'Espagne et la Bavière seules les acceptèrent tels qu'ils voulurent bien se présenter. L'Autriche elle-même réprima quelquefois leur esprit d'envahissement avec une énergie que l'histoire n'a pas assez appréciée. La moitié de l'Allemagne demeura fermée pour l'Ordre. La Suède où il s'était introduit, grâce à une princesse polonaise, le bannit l'an 1593, et dépouilla de la couronne le roi Sigismond qui persistait à le protéger (1607). L'Ordre eut le même sort en Russie, où l'on repoussa tous ses efforts. L'Angleterre, pays où il avait fait de grands pas, où il suivait de près toutes les affaires et toutes les intrigues religieuses et politiques, le bannit le 15 novembre 1602, et l'intervention plus ou moins prouvée de deux jésuites dans le complot de 1604, fut un des plus grands excès de cette ardeur indisciplinée dont nous venons de parler.

En France, il fut populaire pendant la Ligue; mais lorsque, pour conserver cette popularité assise sur une exaltation politique et religieuse qui ne pouvait durer, il fit contre Henri IV, qui fut le plus pur symbole des principes du temps, une opposition qui manquait même de prétextes, il ne fallut plus qu'un crime commis par un de ses élèves dans le sens de ses doctrines trop longtemps et trop audacieusement professées, pour faire proscrire toute l'institution. Les jésuites furent bannis, le 27 décembre 1594, par le Parlement, à la demande de la Sorbonne, de l'Université, de l'épiscopat.

Ils eurent alors des affaires fâcheuses jusqu'en Italie. Ils furent bannis de Venise pour avoir désobéi au sénat (1606).

La Hongrie elle-même restreignit plus d'une fois leur action.

L'Asie et l'Amérique semblaient partager les résistances de l'Europe à cet empire qu'affectait l'Ordre sur toutes choses, religion, politique, finances, études; à ce gouvernement uniforme de toutes les pensées et de toutes les affections, qui n'était plus un but seulement, mais qui

devenait sur tous les points une accablante réalité. Grâce à l'Ordre, l'an 1585, trois princes du Japon professaient le christianisme avec une multitude de leurs sujets: l'an 1649, il ne restait pas trace de ces conversions. L'Ordre avait obtenu, en Chine, des succès plus brillants puisqu'ils étaient plus difficiles: l'an 1615, au moment même où il perdait son troisième général, il fut expulsé du Céleste empire. Il s'y était fait des ennemis, non pas seulement des mandarins et des prêtres du pays: il avait eu des querelles plus fâcheuses, même avec des religieux et des prêtres chrétiens, blessés d'une prépondérance qu'on accusait de ne reculer devant aucune considération, et de ne se poser aucune limite. Ce qui est certain, c'est qu'en Chine, les jésuites ne s'interdisaient aucune espèce d'affaires, pas même celles du commerce.

Pour réparer tant d'échecs, il ne fallut pas moins que le génie d'Acquaviva. Ce général en répara plusieurs. Il fit surtout rappeler l'Ordre en France, où il rentra en 1603, et reprit aussitôt un grand développement, malgré toutes les restrictions qu'on lui opposait. C'est qu'il sut se faire une arme puissante de la résidence obligée d'un de ses membres auprès d'un prince facile à subjuguer. Mais un crime, si étranger qu'il fût à l'Ordre, commis néanmoins par un de ses élèves, ce crime de Ravallac dont les conséquences furent si graves pour la politique générale de l'Europe, jeta beaucoup d'odieux sur les jésuites, et d'audacieuses doctrines vinrent détruire encore une fois tout le fruit de la sagesse d'un chef pur et pieux. Quand Acquaviva sut que la rumeur publique rattachait le crime de Ravallac à la théorie du régicide professée par des jésuites, il condamna cette théorie. Cependant deux jésuites la reproduisirent dans leurs publications. La régente empêcha, il est vrai, le Parlement qui demandait la suppression de leurs livres, et la Sorbonne qui les interdisait, de déployer leur action. Elle refusa même de sanctionner ce principe que lui soumettaient, en 1614, les États-Généraux, que le roi de France tenait sa couronne de Dieu, et que nulle autorité au monde ne pouvait délier ses sujets du serment de fidélité. Acquaviva

n'en fut pas moins affligé de tant d'excès, et depuis longtemps il pensait qu'il fallait contenir, par de nouvelles barrières, des éléments qui partout franchissaient les anciennes.

Ce chef fut à la hauteur de sa mission. Il employa la septième et la huitième congrégation générale de l'Ordre à modifier fortement sa constitution, et voici quelle fut désormais l'organisation de ce grand corps*.

Le général résidait à Rome, avec pouvoir absolu sur chaque membre, assisté pour les affaires générales, de cinq conseillers (généraux, aides ou assistants) dirigeant les cinq *nations* principales (Italiens, Allemands, Français, Espagnols, Portugais), et, pour les affaires majeures, d'assemblées extraordinaires appelées *congrégations générales*; surveillé par un *admoniteur* placé près de lui, mais en dehors de son autorité. La chrétienté était divisée pour l'Ordre en 32, puis 35 et plus tard 37 provinces, ayant chacune à sa tête un *provincial*, auquel étaient subordonnés les supérieurs des maisons de profès, les recteurs de collèges, les chefs des résidences, des missions, des noviciats, des maisons d'épreuves. Au chef de chaque établissement obéissaient les préfets, les maîtres de novices, les adjoints et autres employés qui les secondaient. Les simples membres de l'Ordre étaient rangés en deux classes : *la grande* et *la petite observance*. Les *profès* seuls étaient de la grande; ils faisaient les quatre vœux. Les *novices*, les *scolastiques* et les *coadjuteurs* formaient la petite. La classe des novices se composait d'aspirants, qui faisaient deux années d'épreuves dans les maisons de l'Ordre, et de personnes qui promettaient obéissance, mais qui demeuraient dans le monde, en gardaient le costume et se mariaient, ou du moins ne renonçaient qu'à l'une ou à l'autre de ces habitudes. Les scolastiques ou les écoliers se formaient au service de l'Église, de l'enseignement, des affaires économiques; les coadjuteurs, qui se distinguaient en *temporels* et en *spirituels*, en *formés* et *non formés*, aidaient les profès dans les fonctions du culte et de l'instruction.

(*) *Corpus institutorum societatis Jesus*, Anvers, 2 vol.

Les profès, tous âgés de plus de 33 ans, éprouvés sous le rapport de la capacité et du dévouement, tous prêtres, étaient exclusivement investis du droit de siéger aux congrégations générales et occupaient seuls les emplois supérieurs. Nul n'était admis dans aucune des quatre classes sans motifs suffisamment examinés, et l'on exigeait de chacun les services qu'il était apte à rendre dans une compagnie qui embrassait la totalité de la société humaine et la totalité de ses intérêts.

Des *commissaires* ou des *visiteurs* extraordinaires envoyés par les supérieurs contrôlaient sans cesse toutes les parties du service.

Il faut l'avouer, cette organisation de la société était savante et complète. L'esprit de subordination militaire que lui avait imprimé son fondateur y dominait à tous les degrés de la hiérarchie; et désormais ce n'était plus une monarchie débordée par la démocratie, ni une aristocratie ingouvernable, c'était une véritable oligarchie qui disposait de toutes les forces de l'association. Que le général fût un Borgia ou un Lainez, l'Ordre était suffisamment réglé et suffisamment gouverné pour marcher à son but.

Il s'éleva rapidement à son apogée. Acquaviva mourut l'an 1615. Avant la fin du XVII^e siècle, l'Ordre était rétabli dans tous les pays d'où il avait été expulsé; partout son influence était accrue, et son chef, qui aurait pu marcher de pair avec les princes les plus puissants, qui exerçait une action plus profonde qu'aucun d'eux, se trouvait à la tête de 24 maisons de profès, de 180 collèges, de 90 séminaires, de 160 résidences, de 48 noviciats, de 160 missions, en un mot des 21,000 personnes les plus actives et les plus intelligentes du monde civilisé. Et, dans ce nombre, il y avait 8,000 prêtres.

On le voit, nulle action morale ne pouvait se comparer à celle du général des jésuites, et partout cette société, si fortement unie, joua dans l'Église, dans l'état, dans l'enseignement, un rôle à tel point considérable, qu'on la crut généralement à la tête de toutes les plus grandes affaires.

De 1615 à 1715, son influence alla toujours croissant. Ce fut son siècle de

triomphe, principalement en France.

L'an 1618, Marie de Médicis, qui favorisait l'Ordre, lui permit d'enseigner publiquement toutes les sciences. Le duc de Luynes continua, sous ce rapport, auprès de Louis XIII le système du maréchal d'Ancre, et lui donna des jésuites pour confesseurs. Richelieu les contint, comme il contenait tout. Il obligea les jésuites de France à désapprouver la doctrine de Santarelli sur la suprématie temporelle du pape*, et le général de la société à déclarer, le 13 août 1626, qu'aucun membre de l'Ordre ne traiterait plus à l'avenir cette question. Cette théorie, qu'il est loisible au souverain pontife de déposer les rois, reparut, il est vrai, sous la minorité de Louis XIV, dans les ouvrages du Père Héreau, mais à cette époque elle n' alarma que l'Université et le Parlement. La cour avait trop besoin des jésuites, et était trop disposée à reconnaître les services qu'ils rendaient comme confesseurs du prince, comme professeurs de la jeunesse, comme gardiens de la foi, pour ne pas se borner à mettre aux arrêts le P. Héreau et à fermer les yeux sur quelques pages de théories politiques arriérées, vieilles avec la Ligue. En effet, si la cour avait voulu chercher querelle aux jésuites, ce n'est pas à leurs théories de politique, c'est à leurs théories de morale qu'elle se serait attachée. Un écrivain éminent, un homme de génie, Pascal (voy.), voyant tout le monde s'émouvoir de la grandeur de l'Ordre, avait étudié leurs casuistes et résumé leurs principes de manière à les faire rejeter de toutes les âmes honnêtes. Les *Lettres provinciales* avaient fait, dans le monde, dans l'Eglise, dans l'Université, une sensation qu'il serait impossible de décrire, et le pape lui-même, Alexandre VII, avait condamné l'*Apologie* publiée par les jésuites en faveur de leurs casuistes. La cour, sans s'en émouvoir, laissa la nation et les curés applaudir Pascal, les jésuites brûler les *Lettres provinciales*. Elle avait besoin pour ses desseins des services de la compagnie. Louis XIV ne cessa de les combler de faveurs. Si nous en croyons certains Mémoires, ce prince aurait chéri l'Ordre au point de s'y faire

(*) *Ant. Santarellus, de Hæresi... et de potestate summi Pontificis*, Rome, 1625, in-4°.

affilier et d'en prononcer les vœux sur son lit de mort. Ce qui est certain, c'est l'immense influence que ses confesseurs, les PP. de La Chaise et Le Tellier, aidés de M^{me} de Maintenon, exercèrent sur les affaires de l'état et sur celles de la religion, en particulier dans les questions du calvinisme et du molinisme (voy.), l'une si grande, l'autre si petite, nées de l'Evangile l'une et l'autre, l'une de discussion, l'autre de méditation (voy. QUESNEL), toutes deux vidées avec violence.

Le grand nom de Louis XIV protégea les jésuites même au-delà de son règne, et jusque sous la régence, qui sollicita, sur leurs demandes, la bulle *Unigenitus*, la seconde condamnation des jansénistes. Voy. ce mot.

Louis XIV, considérant l'Ordre comme le meilleur agent de sa politique intérieure, l'avait fréquemment employé dans ses relations avec l'étranger, surtout avec l'Angleterre, qu'il s'efforçait de ramener entièrement sous le pouvoir des Stuarts, sous celui de l'ancienne religion et à toutes les institutions anciennes. Les jésuites, qui avaient trouvé peu d'accès à la cour de Jacques I^{er}, s'étaient introduits à celle de Charles I^{er}, grâce à la protection de Henriette de France. Ils furent plus heureux encore dans la suite. Aidés de Louis XIV qui accordait des subsides à Charles II, ils convertirent ce prince, sans toutefois lui conseiller ou en obtenir une profession publique. Jacques II (voy.) fut plus hardi; mais la révolution de 1688, fruit de sa hardiesse, détruisit tout le travail de l'Ordre et lui ferma l'Angleterre pour tout un siècle.

Il n'obtint en Suède que le même genre de succès. La reine Christine (voy.), qu'il avait gagnée, se vit obligée d'abdiquer avant même de pouvoir professer sa nouvelle foi.

Mais en Pologne, en Bavière, en Autriche, en Italie, en Portugal, en Espagne, en Asie et en Amérique, les jésuites firent, dans cette période, les plus éclatantes conquêtes.

Investis, en Portugal, de la censure de toutes les publications, ils y avaient plus complètement qu'ailleurs la direction de l'esprit public. Comme rien n'était plus populaire dans ce pays que sa nationalité

opprimée par l'Espagne, ils embrassèrent cette belle cause avec un tel enthousiasme qu'ils amenèrent la révolution de 1640, qui établit la maison de Bragance sur le trône indépendant du Portugal. Dans sa reconnaissance, la nouvelle dynastie choisit plusieurs de ses ministres dans leurs rangs. Ils abusèrent quelquefois de cette faveur. Ils se compromirent surtout dans l'affaire du roi Alphonse, qu'ils éloignèrent du trône pour y placer son frère Don Pedro. Ils se compromirent encore davantage, soit par les querelles où ils jetèrent ce prince avec l'Inquisition et avec le clergé du pays, soit par des acquisitions trop propres à exciter les jalousies de la noblesse. Mais s'ils furent mal vus dans la métropole, ils triomphèrent du moins dans les colonies. Dans les seules provinces du Brésil, la Société eut 7 collèges, 29 missions, 6 séminaires, 29 résidences. Elle eut 31 résidences, 17 missions et 2 collèges dans la vice-province de Maragnon.

En Espagne aussi l'Ordre eut, dans le même temps, de grands avantages. Si la cour, pour se venger de la part qu'il avait prise à la révolution du Portugal, le tint éloigné des affaires, elle favorisa ses travaux, son enseignement, ses missions.

Sauf quelques échecs éprouvés dans le Nord, où le succès était difficile, les jésuites ne célébraient ainsi dans toute cette période que des victoires. Si vaste qu'eût été la sainte ambition du fondateur, elle eût pu éprouver une sorte de vertige en contemplant la situation de l'Ordre dans les premières années du XVIII^e siècle.

Cette situation éblouit l'Ordre lui-même; elle le jeta de nouveau dans ces excès qu'on ne croyait plus possibles depuis les réformes d'Acquaviva. Mais dès lors une série de catastrophes vint tomber sur les jésuites et en amener enfin une qui paraissait devoir être la dernière, leur suppression.

Le Portugal, qui avait fait les premiers pas pour assurer la grandeur de l'Ordre, fit aussi les premiers pour amener sa ruine. Il est vrai que, dès l'an 1719, la Russie l'avait banni de son territoire; mais cette mesure, prise par un pays attaché au culte grec, avait eu peu d'importance. Il n'en fut pas de même de celles qu'adopta, vingt

ans après, le gouvernement du Portugal. Ces mesures étaient-elles plus méritées?

Nous avons cité avec éloge les travaux et les institutions des jésuites au Paraguay. Ils avaient altéré leurs succès non-seulement par le commerce, auquel ils se livraient avec d'autant plus d'ardeur qu'ils avaient à gouverner une population plus considérable, mais par une sorte d'esclavage qu'ils avaient établi dans cette population. En effet, les indigènes, convertis par eux, étaient nourris comme leurs ouvriers et leurs sujets; mais ils ne pouvaient pas posséder la terre. De l'esclavage véritable, il n'y avait, dans cet état, ni le mot ni la chose; mais il y en avait toute l'apparence. Or, les lois de la métropole défendaient l'esclavage. On fut bien aise de les appliquer à la situation du Paraguay, et l'Ordre eut le tort très grave de se croire en état de résister. Alors, sur la demande du roi, une bulle pontificale interdit le commerce au clergé. Une seconde bulle défendit à l'Ordre d'avoir des esclaves (25 février et 20 décembre 1741). Jean les fit publier l'une et l'autre au Paraguay. Cependant, l'échange de la colonie portugaise du Saint-Sacrement, contre quelques *réductions* ou paroisses espagnoles, amena de plus fâcheux conflits. Après avoir vainement essayé, près des deux cours, de rompre le projet d'échange, les jésuites résistèrent ouvertement, et leurs paroissiens, formés au maniement des armes, repoussèrent les troupes du roi. Or, Joseph I^{er} était gouverné par le marquis de Pombal (*voy.*), qui professait les doctrines les plus libérales du dernier siècle et qui était résolu de soulager le peuple en transportant sur la noblesse et sur le clergé une partie des charges de l'état. Les jésuites avaient déjà fixé son attention; déjà il leur avait retiré le commerce du Maragnon; en Portugal, il avait opposé quelques écoles aux leurs. La lutte entre eux et lui était même engagée à ce point que plusieurs fois ils avaient cherché à le renverser. Lorsqu'ils renouvelèrent leurs efforts, à l'occasion du fameux tremblement de terre de 1755, il les fit renvoyer de la cour, les accusa publiquement et auprès du pape d'avoir, au Paraguay, résisté à la fois aux ordres pontificaux et royaux,

et demanda la réforme de leur Ordre. Un légat envoyé en Portugal essaya de concilier le différend : il défendit aux jésuites le commerce et l'intervention dans les affaires. Cela ne satisfait personne, et la cour leur fit interdire la chaire et le confessionnal par le patriarche de Lisbonne. Leur général, Laurent Ricci, les soutint dans un mémoire écrit avec plus de chaleur que de prudence. Il y qualifia ses adversaires de calomniateurs, et en appela à Clément XIII. Ce pontife était plus favorable à l'Ordre que son prédécesseur ; il déclina toutefois l'appel, et le ministère de Portugal réfuta le mémoire de l'appelant avec une énergie qui annonçait à l'Europe une résolution extrême. Une tentative d'assassinat dirigée contre le roi Joseph I^{er}, précipita la catastrophe. Pombal fit accuser de complicité et mettre en prison onze jésuites, dont plusieurs avaient été confesseurs de la famille royale et liés avec les auteurs du complot, les grands du royaume. Sur les clameurs que jeta l'Ordre dans toutes les parties du monde, le roi en confisqua les biens, le 19 janvier 1759, lui retira l'enseignement et défendit à tous ses sujets d'avoir des rapports quelconques avec les jésuites. Le haut clergé qu'avaient blessé leurs prérogatives appuya les mesures du gouvernement ; mais le peuple et le bas clergé les blâmèrent. Le pape refusa de les sanctionner. Alors le Portugal frappa le coup décisif. Un décret royal du 3 septembre, même année, bannit l'Ordre du royaume et des colonies. On embarqua sur sept vaisseaux et on déposa en Italie, ceux des jésuites qui n'étaient pas emprisonnés. De ces derniers, qui étaient au nombre de 124, un seul, Malagrida, subit le dernier supplice ; l'Inquisition le fit brûler comme hérétique ; 37 moururent en prison, 36 autres furent transportés en Italie à la mort du roi (1777), les 45 autres furent simplement renvoyés.

L'Espagne avait contre l'Ordre des griefs analogues : il était trop riche, se mêlait de trop d'affaires, faisait un commerce immense, agitait le Mexique par son intervention dans les diocèses et sa lutte contre le vénérable Palafox ; enfin il résistait à l'échange de sept districts du Paraguay. Deux reines régentes, Barbe et

Élisabeth, adoucirent longtemps les coups qu'on voulait lui porter. Mais à peine Charles III eut-il saisi les rênes du gouvernement, que l'orage éclata. Charles choisit pour son confesseur un dominicain, décida contre les jésuites les affaires du Mexique, et prit occasion d'une émeute excitée à Madrid par trois d'entre eux pour bannir l'Ordre de ses états, 28 février 1767. Avant de procéder à cet acte, il avait consulté les universités et l'épiscopat. Il imita le Portugal dans l'exécution de la mesure. Dans la nuit du 2 au 3 avril, son ministre, le comte Aranda (*voy.*), fit arrêter tous les jésuites, et peu de temps après, on les transporta dans l'État de l'Église. Ils étaient au nombre de 5,000. On leur avait laissé leurs papiers ; on s'était contenté de confisquer leurs biens. On fit une pension et l'on offrit des paroisses à ceux des Indes.

Clément XIII, qui avait tout fait pour parer ces coups, refusa d'abord, sur le conseil du général Ricci, d'admettre les exilés, et si la Corse n'en avait eu compassion, ils n'eussent trouvé, en attendant que le pape changeât d'avis, d'autre asile que les vaisseaux qui les amenaient.

En effet, partout on les repoussait. Gênes n'en voulait pas. Le roi de Naples, Ferdinand IV, fils de Charles III, loin de les admettre, fit exécuter à son tour, le 21 novembre 1767, le transport des jésuites de son royaume dans l'État de l'Église. Le grand-maître de Malte et le duc de Parme suivirent ces exemples sans bruit.

La France les avait précédés avec éclat. Déjà une lutte animée était engagée entre l'Ordre et le premier ministre, le duc de Choiseul (*voy.*), lorsque l'attentat de Damiens (*voy.*), du 5 janvier 1757, fournit au duc l'occasion de prendre contre eux quelques-unes de ces mesures que devrait dicter le seul amour de la justice. D'abord il ordonna, avec des motifs divers, de faire, de leurs livres sur la doctrine du régicide, des extraits qu'il fit mettre sous les yeux du roi par la marquise de Pompadour. Ensuite, il paya des pamphlets dirigés contre eux par des avocats et des jansénistes. Enfin, il fit comprendre aux parlements, ces anciens adversaires de l'Ordre, et aux écrivains phi-

losophes du siècle, cette confrérie du progrès, le rôle qu'ils avaient à jouer dans une cause aussi importante pour la religion et la politique. Grâce à ces mesures, l'opinion était toute préparée dans le pays, lorsque vinrent le refus du procureur des profès de la Martinique de payer une dette de commerce pour laquelle il avait donné des effets, le refus plus imprudent encore du provincial de Paris de faire honneur aux engagements de son subordonné, et son appel au parlement du jugement prononcé dans l'affaire par la chambre consulaire de Paris. C'était saisir de l'affaire la plus haute magistrature du royaume.

Cette magistrature était aussi la plus hostile pour l'Ordre, et la saisir du débat c'était la faire juge de la question de sa constitution, ce qui, dans les circonstances, était celle même de son existence.

En effet, le parlement demanda aussitôt un exemplaire authentique des statuts de l'Ordre. On en livra un; et quoique les protecteurs de ce dernier, le Dauphin et l'archevêque de Paris, qui virent la portée de la faute, fissent commander par le roi au parlement une prompte restitution de cet exemplaire, il le garda jusqu'à ce qu'il s'en fût procuré un second. Il examina ensuite la constitution de l'Ordre dans toutes ses ramifications avec une égale sévérité, et rendit deux arrêts dont l'un, déclarant l'Ordre dangereux pour la religion et pour l'état, défendait à tout sujet du roi d'y entrer, et dont l'autre portait, que les ouvrages des jésuites, contraires à la morale, seraient brûlés par la main du bourreau (1762).

Le roi suspendit pendant plusieurs mois l'exécution de ces mesures, et invita les jésuites à justifier leur établissement en France. Il pria leur général et le pape de modifier le gouvernement des jésuites du royaume, en mettant à leur tête un vicaire général né Français; mais ses efforts, combattus par ses ministres, ayant échoué, il livra cette affaire au parlement. Alors éclata dans le pays, entre les premiers corps de la magistrature et la plus puissante compagnie du monde, un débat auquel s'associa la nation tout entière, roi, ministres, prêtres, écrivains et peu-

ple; un débat dont nos discussions modernes peuvent d'autant moins donner une idée complète que nos sentiments, émoussés par tant de révolutions, sont plus étrangers aujourd'hui, soit au fond de la question, soit même aux formes du langage employé par les combattants. Nos mœurs sont plus étrangères encore aux passions qui, s'il fallait en croire les biographes de La Chalotais (*voy.*), se seraient portées alors jusqu'aux moyens les plus criminels.

Ce débat, qu'on doit lire dans les annales des parlements (*voy.*) et dans une foule de mémoires spéciaux, ne cessa pas même quand toutes les positions furent enlevées aux jésuites. En effet, il fallut pourvoir à l'administration des biens confisqués, et assigner des pensions ou des emplois à ceux de l'Ordre qui voulaient en accepter au simple titre de prêtres. Les Jésuites défendirent le terrain pied à pied, et sur chaque question ils publièrent des mémoires auxquels on dut répondre par d'autres mémoires. Sur 4,000 membres de l'Ordre, il ne s'en trouva que 5 qui voulussent accepter la position que leur offrait l'état. En vain croyait-on en avoir fini, lorsque, l'an 1764, on eut aboli l'Ordre en France : Clément XIII, loin de prononcer la suppression qu'on demandait, autorisa les jésuites de France à se dépouiller de leur costume, sauf à rester fidèles à leur mission, et menaça de l'excommunication ceux qui les persécuteraient, soit dans ce royaume, soit ailleurs. Le pontife ne se laissa fléchir ni par les plus énergiques réclamations des puissances, ni par la perte d'Avignon et du comtat Venaissin, dont se saisit la France, ni par celle de Bénévent, que prit le roi de Naples (1768).

Clément XIV, irrité par la conduite incroyable de l'Ordre qui fit réimprimer, au milieu de la crise la plus violente qu'il eût encore subie, le fameux ouvrage de Bellarmin sur la Puissance temporelle*, et qui, par la bouche de son chef, l'inflexible Ricci, rejeta toutes ses propositions de réforme (*Sint ut sunt aut non sint*), accorda enfin à l'opinion du temps la satisfaction qu'elle réclamait : il supprima l'Or-

(*) *De potestate summi Pontificis in temporalibus contra G. Barclaium liber*, Rome, 1610, in-8°.

dre, le 21 juillet 1773, pour cause d'abus et de désobéissance au Saint-Siège.

Quelques mesures de rigueur avaient précédé cette bulle : d'autres la suivirent. Le général et ses cinq assistants furent emprisonnés. On espérait qu'ils feraient connaître leurs secrets et leurs trésors. Ricci mourut, en 1774, sans avoir rien révélé; et Clément XIV était mort lui-même, sans avoir vu la suppression réelle de l'Ordre.

En effet, en attendant qu'un autre pape le rétablît, au bout de 40 ans, il ne fut guère supprimé que là où il l'était déjà. L'Allemagne catholique, qui l'avait suffisamment restreint pour n'avoir pas à le redouter, en conserva les membres dans des positions honorables. Le roi de Prusse le maintint en Silésie, sauf quelques modifications. Catherine II le protégea dans les provinces de Pologne qui lui étaient échues au partage de 1772. Dix ans après, le prince Potemkin, protecteur des jésuites polonais, leur procura la permission d'élire un vicaire général, qui bientôt devint le véritable chef de tous les jésuites du monde.

L'Ordre ne cessa pas de subsister plus ou moins publiquement. Dès l'an 1801, Pie VII reconnut son vicaire général en Russie. L'an 1804, il rétablît l'Ordre pour la Sicile; l'an 1814 (14 août), pour toute la chrétienté, et avec ses droits, ses statuts. L'Ordre reparut solennellement dans le duché de Modène, l'an 1815; en Piémont, en Espagne et en Suisse, l'an 1818. L'Allemagne et le Portugal lui opposèrent, ici quelque indifférence, ailleurs une vive antipathie. En France, ses membres ne prirent que le titre de *Pères de la foi*. Mais partout ils fondèrent d'importantes maisons. Tout le monde sait le rôle qu'ils jouèrent sous la Restauration, les nombreux élèves qu'ils réunirent; l'activité qu'ils déployèrent, les missions qu'ils établirent, les sympathies et les antipathies qu'ils provoquèrent dans la nation, les Chambres et les tribunaux, dans la presse, à la cour*. Ils perdirent l'appui

(*) Voir Lesur, *Annuaire* pour 1826, p. 126 et suiv.; comte de Montlosier, *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône*, Paris, 1826, in-8°; plusieurs réfutations de ce Mémoire, et de Pradt, *Du jésuitisme ancien et mo-*

de la couronne de France en 1830.

En Espagne, expulsés dès l'an 1820, ils furent rappelés incomplètement en 1823.

La Russie, qui les avait maintenus quand tout le monde les rejetait, les bannit pour cause de prosélytisme en 1817. Ailleurs, leur position est incertaine, et ni leurs chefs ni leurs statuts ne sont suffisamment connus. Les révolutions de nos jours leur ont rendu beaucoup de partisans; mais l'esprit du siècle donne aux célèbres paroles de Ricci un démenti réel. Une métamorphose profonde peut seule autoriser sa résurrection, et si le monde moderne offre à son ardeur régénérée une carrière nouvelle, rien ne peut lui rendre celle qu'il a perdue.

Ce qui a fait la mauvaise réputation de l'Ordre auprès de toutes les classes de la société, c'est sa morale si pleine de restrictions mentales et de distinctions subtiles, enseignée dans une foule d'ouvrages latins, exposée surtout par Pascal d'une manière si spirituelle que personne ne put demeurer étranger à cette casuistique. Alors, dans le langage vulgaire, le nom de jésuite devint une sorte d'outrage, un synonyme de corruption, d'intrigue, de rouerie, de déloyauté. Il faut dire, pour être juste, que ce qu'on appelle *jésuitisme* ou *esprit jésuitique*, soit en morale, soit en politique, est aussi ancien que le cœur de l'homme.

Ce qui a réellement perdu l'Ordre dans les régions du pouvoir, c'est sa politique. Elle est absolutiste, à la vérité, dans ses théories générales sur les droits des souverains; mais elle est avant tout théocratique dans toutes ses théories sur les rapports des puissances temporelles avec la puissance spirituelle. Puis elle est fanatique jusqu'au principe du régicide, dans toutes les querelles qui peuvent éclater entre les rois et les pontifes. A cet égard, il ne saurait y avoir doute; car si l'on a accusé, sur ces théories, les membres de l'Ordre nés en France, en Italie ou en Espagne plutôt que d'autres, il est certain que ceux d'Angleterre, d'Irlande et d'Allemagne ont partagé les mêmes doctrines. En effet, le Bavaois Keller les

denne, 1827. — Un livre curieux à consulter sur l'Ordre est le *Catechismo de' Gesuiti storico-teologico-morale*, Leipzig, 1820. S.

a exposées avec une gravité qui atteste qu'elles n'étaient chez lui ni le résultat d'une passion passagère, ni celui d'une déférence empressée*.

D'un autre côté, ce qui demeure incontestable, ce sont les immenses services rendus par les jésuites dans l'éducation, qu'ils entendaient d'une manière complète, y compris même la gymnastique; dans l'enseignement, où ils ne laissaient à désirer que sous le rapport des études grecques; dans les lettres et dans les sciences, dont ils cultivèrent toutes les branches et qu'ils enrichirent de quelques-unes des plus importantes publications des trois derniers siècles; dans le ministère sacré et surtout dans la prédication, où se distinguèrent un grand nombre d'entre eux; enfin dans les missions, qui leur ont fourni l'occasion de répandre parmi les peuples la civilisation de l'Europe, et en Europe, des lumières nouvelles sur la géographie, l'ethnologie, la linguistique et toutes les sciences qui s'y rattachaient. M-r.

JÉSUS-CHRIST.** Les doctrines fondamentales de la religion chrétienne ont déjà été exposées dans un article étendu (voy. CHRISTIANISME), où l'on a fait voir aussi quelle révolution complète elles produisirent dans l'état du monde, à une époque où toutes les croyances étaient ébranlées et où l'incrédulité avait amené à sa suite une excessive démoralisation. Pour faire envisager ces doctrines dans leur vérité et dans leur sublime ensemble, on a fait abstraction alors de toutes questions personnelles. Maintenant c'est le divin fondateur du christianisme que nous voulons mettre dans tout son jour, c'est sa vie, son caractère et la manière

(*) *Jac Kelleri Tyrannicidium*, Munich, 1612, in-4°.

(**) Le nom hébreu de *Jésus*, qui se confond quelquefois avec celui de *Josué*, signifie *Sauveur*. « Tu lui donneras le nom de *Jésus*, dit à Joseph l'ange qui lui apparut en songe; car c'est lui qui sauvera son peuple de leurs péchés (Matth., I, 21). » *Christ*, surnom qui marque la dignité, la vocation de *Jésus*, et qu'on lui donnait habituellement (Matth., I, 16), vient du grec *Χριστός*, et signifie *l'oint* (de *χρίω*, *ungo*). C'est, en grec, l'équivalent du mot hébreu *Messie* (voy.), dérivé d'un verbe qui, dans cette langue, signifie *oindre*. L'un et l'autre mot sont pris comme synonymes de *roi* (Luc, XXIII, 2); ils s'appliquaient à l'homme destiné à s'asseoir sur le trône de David.

dont il remplit sa mission que nous avons à étudier. L'Évangile (voy.) sera notre guide et notre unique autorité. Mais, tout en exposant les faits consignés dans le Nouveau-Testament, nous signalerons les principales controverses auxquelles les récits des évangélistes ont donné lieu, et nous terminerons notre travail en indiquant les principaux ouvrages modernes qui ont paru sur la vie du Seigneur.

I. Depuis plusieurs siècles, les Juifs attendaient impatiemment la venue d'un Messie (voy.): les hommes les plus distingués de la nation l'appelaient de leurs vœux (Matth., XIII, 17), espéraient en lui, persuadés qu'il ramènerait Israël au culte du vrai Dieu, et par là dans la voie du bonheur. D'avance, on se le représentait tel que les prophètes l'avaient dépeint (Isaïe, XI); il devait être le descendant de David (Jérémie, XXIII, 5), et naître d'une Vierge (Ésaïe, VII, 14; Matth., I, 22. 23).

Ces vœux, ces espérances, furent accomplis, à l'époque fixée par la Providence (Gal., IV, 4), par la naissance de Jésus-Christ, *filz de Dieu et de la Vierge Marie* (Matth., I, 18. 20; Marc, I, 1; Luc, I, 30. 35; Jean, I, 1. 14); événement qui avait été annoncé à Marie avant la naissance, et à quelques hommes pieux peu de temps après (Luc, I, 26 et suiv.; II, 8 et suiv.; Matth., II, 1 et suiv.). Néanmoins, malgré ce qu'il y avait de miraculeux dans les circonstances qui précédèrent et suivirent la naissance de Jésus-Christ, Joseph, qui s'était fiancé à Marie avant cette naissance et qui l'avait ensuite épousée, passait parmi le peuple pour le père du Seigneur (Luc, II, 41; III, 23): il paraît avoir mérité ce titre par sa bienveillance pour l'enfant, et par les soins affectueux qu'il lui prodigua. Aussi Marie elle-même le lui donnait-elle (Luc, II, 48); bien plus, saint Matthieu et saint Luc font remonter la généalogie du Sauveur à David, du côté de Joseph. Pourtant cette généalogie était d'une importance fort secondaire, et nous n'en parlerions pas, si les divergences qu'on a remarquées dans la manière dont elle est retracée par les deux évangélistes n'avaient donné lieu à d'ardentes controverses. Il serait absurde de nier ces diffé-

rences, qui même ne paraissent pas faciles à concilier, au moins à en juger par tous les essais que l'on a tentés dans ce but, et qui tous sont plus ou moins arbitraires. Ces deux généalogies ont sans doute été dressées d'après des documents fort différents. En les comparant aux généalogies correspondantes de l'Ancien-Testament, on est porté à croire que saint Matthieu y aura fait des changements, dans le but d'aider la mémoire (*voir* Matth., I, 17).

Né à Bethléem*, patrie de David, Jésus eut à souffrir de la haine des hommes dès sa plus tendre enfance. Hérode, informé de la naissance du Messie, et comprenant cette dignité comme constituant un roi terrestre qui renverserait son trône, voulut attenter à sa vie. Mais la Providence veillait sur l'enfant; ses parents, avertis en songe des projets du tyran, se retirèrent en Égypte, et y restèrent jusqu'après la mort d'Hérode. De retour dans leur patrie, ils se fixèrent de nouveau à Nazareth, petite ville que Joseph avait originairement habitée et où il exerçait le métier d'ouvrier en bois (τέκτων), qu'il enseigna peut-être à Jésus, comme le supposent les évangiles apocryphes et comme paraît l'indiquer le nom de *charpentier* donné par le peuple à Jésus-Christ lui-même (Marc, VI, 3). Situé en Galilée, non loin du mont Thabor, sur une hauteur qui dominait des vallées et des cotteaux riants, éloigné du bruit de la capitale, de sa corruption, de ses disputes théologiques, Nazareth était un asile digne de celui qui se préparait à remplir parmi les hommes la plus haute des missions. Il ne le quitta guère que pour accompagner de loin en loin ses parents aux grandes fêtes des Juifs qu'on célébrait annuellement à Jérusalem, et auxquelles ils assistaient régulièrement (Luc, II, 41, etc.). C'est à l'une de ces fêtes, qu'à l'âge de douze ans, Jésus excita l'admiration des docteurs de la loi, par les réponses qu'il

(*) L'époque précise de la naissance de Jésus-Christ est incertaine. On est assez généralement d'accord qu'il y a erreur dans la fixation de cet événement d'après l'ère vulgaire, et que Jésus naquit au moins quatre ans avant le commencement de cette ère (*voy.* T. IX, p. 713). Le mois et le jour sont encore moins sûrs. Clément d'Alexandrie se décide pour le mois de mai, d'autres pour différentes autres époques.

faisait à leurs questions, et qui jetaient dans l'étonnement tous ceux qui l'entendaient. De retour à Nazareth, son développement intellectuel et moral fut rapide, et il était aimé de Dieu et des hommes (Luc, II, 52).

Mais depuis cette époque jusqu'à sa trentième année, l'histoire ne nous apprend rien de positif sur la vie de Jésus. On a tâché de combler cette lacune par des conjectures*, en supposant que Jésus se forma dans quelque école, ou des Pharisiens, ou des Saducéens, ou enfin des Esséniens (*voy.* ces noms), et qu'il y puisa les connaissances que plus tard il communiqua aux hommes. Pour ce qui est des Pharisiens et des Saducéens, il suffit de jeter un regard sur leurs principes tels qu'ils sont rapportés dans l'Évangile, et qu'on les trouve développés dans Josèphe, pour se convaincre que Jésus-Christ ne devait rien à ces deux sectes. La troisième hypothèse, que Jésus-Christ aurait été à l'école des Esséniens, paraît beaucoup plus probable au premier abord : aussi a-t-elle été fort souvent reproduite depuis Wachter (1717), jusqu'à M. Salvador. En effet, de toutes les sectes juives, celle des Esséniens se distinguait le plus par sa piété, par des mœurs pures et sévères, par les soins qu'elle consacrait à la guérison des malades et à l'éducation des enfants. Mais examinées de près, ces analogies disparaissent et font place à des divergences bien autrement frappantes. Tandis que le principal caractère du christianisme est l'universalité, celui de toutes les religions, de toutes les sectes qui l'ont précédé ou suivi était, au contraire, un particularisme exclusif qui ne saurait appartenir à la véritable religion. Contentons-nous donc de dire que les principes religieux et moraux du christianisme sont, pour ainsi parler, la quintessence de tout ce que les autres cultes et les autres doctrines ont de grand et de vrai; mais par là même ils font voir qu'ils ont leur source ailleurs.

Jésus avait atteint sa trentième an-

(*) Nous reproduisons ce passage de notre *Histoire de l'éducation* où nous sommes entré dans quelques détails sur ces hypothèses : *Esquisse d'un système complet d'instruction et d'éducation et de leur histoire* (Strasb. et Paris, 1841), t. III.

née, lorsque le dernier prophète de l'ancienne Alliance (voy. JEAN-BAPTISTE) fit retentir les bords du Jourdain de sa voix éloquente. Appelant à lui tous ceux qui sentaient la nécessité d'une régénération morale et d'un Sauveur qui l'apportât aux hommes : « Je vous baptise d'eau, disait-il au peuple ; celui qui vient après moi, vous baptisera (vous pénétrera) du Saint-Esprit. Il a son van dans ses mains ; il nettoiera son aire et amassera son blé dans le grenier ; mais il brûlera la paille au feu qui ne s'éteint point. Convertissez-vous donc, car le royaume des cieux est proche (Matth., III, 1. 11. 12 ; Luc, III, 3 et suiv., 16. 17 ; Jean, I, 26. 27. 29) ». Jésus se fit baptiser par lui, se soumettant volontiers à une formalité qu'il reconnaissait utile aux hommes sous le rapport moral et religieux (Matth., III, 15). Des choses extraordinaires se passèrent en ce moment : Jean-Baptiste déclare avoir vu l'Esprit descendre du ciel comme une colombe et s'arrêter sur Jésus (Matth., III, 16. 17 ; Marc, I, 10 ; Luc, III, 22 et suiv.). « C'est ce que j'ai vu moi-même, ajouta-t-il, et j'ai rendu témoignage que celui-ci est le Fils de Dieu (Jean, I, 32. 34). »

Après avoir reçu le baptême, Jésus se retira dans la solitude pour méditer encore une fois sur la grande œuvre que Dieu lui avait confiée, pour réfléchir aux obstacles que son entreprise rencontrerait, et aux moyens qui se présentaient à lui pour l'accomplir néanmoins. Au début de sa carrière, il eut à lutter contre des tentations qui l'attiraient vers les jouissances terrestres, vers des actions d'éclat, vers les honneurs et la gloire de ce monde. Car, de même que nous, il a été tenté en toutes choses (Hébr., IV, 15) ; mais il résista, et sortit victorieux d'une lutte dans laquelle notre faiblesse nous fait si facilement succomber (Matth., IV, 1. 11 ; Marc, I, 13). Ce n'est qu'après avoir subi ces épreuves qu'il se présenta en public, pour travailler à la régénération de l'humanité.

Avant de présenter un exposé rapide de la vie publique de Jésus-Christ, dont nous reprendrons plus tard les principaux détails pour les envisager de plus près, nous ferons observer que la suite chronologique

des événements est assez incertaine. Sans répéter ici ce que le lecteur trouvera aux articles des quatre évangélistes, nous dirons que saint Matthieu groupe ces événements d'après l'analogie des faits plutôt que d'après leur ordre chronologique ; saint Marc ne paraît pas s'être astreint à un ordre suivi ; saint Luc est un bon guide seulement pour la fixation de l'époque de la naissance et du commencement des prédications de Jésus-Christ ; saint Jean, en citant les fêtes auxquelles Jésus-Christ assista, pose des jalons qui peuvent servir à nous orienter ; malheureusement on n'est pas toujours sûr de quelle fête il parle, et les événements qu'il rapporte sont pour la plupart ceux que les autres évangélistes ont omis. Il n'y a de certain que les trois pâques. D'après les données qu'elles fournissent, la vie publique de Jésus-Christ a duré trois ans, ou trois ans et demi*.

Après avoir quitté le désert et réuni autour de lui quelques anciens disciples de Jean-Baptiste ; après avoir assisté avec eux aux noces de Cana, où il fit son premier miracle, et avoir passé quelque temps à Capernaüm, Jésus prêcha sa doctrine parmi ses compatriotes de Nazareth. Mais ceux-ci, insensibles à cette marque d'attachement et loin de reconnaître dans ses enseignements le caractère divin dont ils étaient empreints, le repoussèrent et attentèrent même à sa vie (Luc, IV, 16, et suiv.). Se souvenant « qu'un prophète n'est point honoré en son pays » (Jean, IV, 44), Jésus quitta la Galilée pour aller assister à Jérusalem à la célébration de la Pâque. Il y trouva le temple profané par un marché public que la cupidité avait établi dans son parvis (Jean, II, 14 et suiv.). L'entretien que Nicodème eut à cette époque avec le Seigneur témoigne de l'impression que son apparition avait faite à Jérusalem, dans les cercles élevés de la société aussi bien que parmi le peuple. Mais les personnes de distinction et en général les habitants de la capitale, retenus par l'influence des scribes (docteurs de la loi) et des phari-

(*) Nous avons suivi en grande partie Hase (*Vie de Jésus-Christ*, 3e éd., allemand), en tâchant néanmoins d'éviter ce qu'il y a d'arbitraire dans sa manière de grouper les faits.

siens, n'osèrent se déclarer ouvertement en sa faveur; au lieu qu'en dehors de la ville, le peuple de la Judée s'attacha à ses pas. « Tous vont à lui, » rapportait-on à saint Jean-Baptiste (Jean, III, 26). C'est en retournant de là, pour se rendre en Galilée, qu'il eut son entretien avec la Samaritaine, et qu'il jeta les premières semences de la foi parmi cette nation. Revenu en Galilée, il paraît s'être fixé pour quelque temps à Capernaüm (Marc, I, 21), dont il visitait tous les environs (Marc, II, 1), prêchant l'Évangile et guérissant les malades. Les instructions réunies par saint Matthieu dans ce qu'on appelle le *sermon de la montagne* (Matth., V, VI, VII), paraissent en grande partie se rapporter à cette époque. Peu de temps après, il choisit ses disciples et les envoya, comme par forme d'essai, prêcher l'Évangile (Matth., X). Cette séparation ne fut pas de longue durée; car, peu de temps après, nous retrouvons les douze apôtres réunis autour de leur maître (Matth., XII); ils l'entouraient lorsqu'il apprit la mort de Jean-Baptiste, événement qui le força lui-même à se retirer dans un désert (Matth., XIV, 13), des menées sourdes étant dès lors tramées contre lui (XII, 14 et suiv.). Les douze apôtres sont encore près de lui lorsqu'il nourrit d'une manière miraculeuse le peuple qui l'avait suivi au désert (XIV, 15 et suiv.).

Ce dernier événement eut lieu peu de temps avant la deuxième Pâque (Jean, VI, 4). Jésus-Christ ne paraît pas avoir célébré cette fête à Jérusalem (*ib.*, v. 59), par la raison que les Juifs de la Judée avaient aussi cherché à le faire mourir (VII, 1). Il s'était donc retiré dans le nord de la Galilée, sur les confins de la Phénicie, pour s'y soustraire pendant quelque temps aux recherches (Marc, VII, 24); mais les instances d'une femme cananéenne qui lui demandait de venir guérir sa fille, le firent sortir de cette retraite, et il revint alors auprès du lac de Génézareth (v. 31). La fête des tabernacles étant proche, ses frères l'engagèrent à la passer à Jérusalem. Jésus avait des raisons pour différer encore : « Allez-y vous-mêmes, dit-il à ses frères. Le monde ne peut vous haïr; mais il me hait, parce que je rends ce témoignage contre lui que ses œuvres sont mau-

vaisies » (Jean, VII, 3-5). Néanmoins il s'y rendit; mais les précautions qu'il fut obligé de prendre (v. 9. 10) prouvent que les menées de ses ennemis avaient porté leur fruit. Dans ses discours au peuple de Jérusalem et aux pharisiens, il fait souvent allusion à ce désir de ses ennemis de le perdre, et qu'ils ne se donnaient pas le soin de cacher (*ib.*, v. 25. 32. 43). Il n'en continua pas moins ses instructions même dans le temple (VIII, 2. 20), et saint Jean entre dans de grands détails au sujet de la guérison d'un aveugle-né qu'il opéra à cette époque (IX, 1 et suiv.). Au bout d'un certain temps, Jésus retourna en Galilée, et c'est probablement à ce voyage que se rapporte sa transfiguration dont furent témoins Pierre, Jacques et Jean, qu'il avait menés avec lui sur une haute montagne (Matth., XVII, 1 et suiv.).

Malgré tout ce qu'il avait fait, il se vit méconnu, repoussé par la majorité de la nation; mais il n'en continuait pas moins à travailler avec le plus grand zèle à répandre le royaume des cieux. A cette époque appartiennent ses instructions sur l'importance d'une humilité parfaite et semblable à celle d'un enfant; sur le besoin de pardonner à un frère qui nous aurait offensés, non pas sept fois seulement, mais jusqu'à septante fois sept fois; sur le royaume du ciel promis à celui qui ressemble à l'enfant, et une foule d'autres encore, ainsi que le refus des habitants d'un bourg samaritain de recevoir Jésus, événement à l'occasion duquel Jacques et Jean auraient voulu faire descendre sur ces hommes le feu du ciel (Luc, IX, 51 et suiv.); l'ordre donné à soixante-et-dix disciples de parcourir le pays pour répandre la doctrine du salut (Luc, X); enfin, la petite scène, si riche en hautes instructions, qui eut lieu entre Jésus-Christ, Marthe et Marie (*ibid.*, v. 38 et suiv.). Nous ne saurions dire combien de temps s'écoula entre cette scène et la maladie qui amena la mort de Lazare, frère de ces deux femmes (Jean, XI). Appelé par elles, Jésus revint à Béthanie, malgré les instances que firent ses disciples pour qu'il ne retournât pas en Judée, à cause de l'acharnement de ses ennemis contre lui (v. 8-16). Effectivement, ce voyage, et surtout la ré-

surrection de Lazare, qui le signala, amenèrent la fin tragique du Seigneur : ses miracles ayant augmenté le nombre de ses disciples, les pharisiens résolurent de le faire périr pour sauver leur propre autorité (v. 47 et suiv.).

Ils donnèrent ordre que si quelqu'un savait où était Jésus, il le déclarât, afin de le faire prendre (v. 57); ils délibérèrent même de faire mourir aussi Lazare, parce qu'il avait été l'occasion, disaient-ils, d'un scandale et de la défection de tant de juifs qui les abandonnaient pour adhérer à Jésus (XII, 10. 11). Reconnaisant que son temps était arrivé, le Christ se rendit à Jérusalem, accompagné d'une troupe nombreuse d'hommes qui, venus pour la fête, prirent des branches de palmiers et allèrent au-devant de lui en criant : « *Hosanna!* béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! c'est le roi d'Israël ! » Mais les hommes influents n'osant pas se déclarer ouvertement pour Jésus, et le peuple étant excité contre lui par les pharisiens, l'enthousiasme populaire ne se soutint pas : le même jour, cette foule qui le matin avait chanté ses louanges, se laissa exciter contre lui au point que Jésus dut se dérober aux dangers dont le menaçait cette déplorable inconstance. Il ne trouvait de véritable attachement que parmi le peu d'amis qui avaient tout quitté pour le suivre; et parmi ceux-là même, il y en eut un qui le trahit. Après avoir donné encore à ses disciples un bel exemple d'humilité, en leur lavant les pieds; après avoir institué la sainte Cène pour témoigner de l'attachement inaltérable qu'il leur consacrait, le Christ se livra à ses ennemis. Traîné de tribunal en tribunal, comme le dernier des malfaiteurs, il vit accumuler contre lui les accusations; mais il n'y opposa que des paroles d'une dignité sublime, ou le silence de l'innocence outragée. Il fut condamné, ou plutôt il l'était avant de paraître devant ceux qui se disaient ses juges; il subit les tourments de la flagellation, mourut sur la croix, ressuscita, et après avoir passé encore quarante jours avec ses amis, fuyant le commerce du reste des hommes, il quitta la terre, annonçant à ses disciples le secours qui leur viendrait d'en haut;

il fut élevé au ciel à la vue des apôtres et une nuée le déroba à leurs yeux (Actes, I, 9).

Telle est, en résumé, l'histoire de la vie la plus pure, la plus sainte que la terre ait vue. Pour mieux la juger, entrons maintenant dans un peu plus de détails sur quelques-unes de ses particularités les plus dignes d'attention.

II. Le premier appel que Jésus-Christ fit au peuple d'Israël ne différait pas de celui que Jean-Baptiste lui avait adressé. Comme celui-ci, Jésus commença par lui dire : Convertissez-vous, car le règne de Dieu est proche (Matth., IV, 17); le temps est arrivé où tous ceux qui désirent faire leur salut vont se réunir autour d'une seule bannière qui les conduira à la vertu et à la félicité éternelle. Mais sa mission différait de celle de son prédécesseur en ce que Jean se bornait, pour ainsi dire, à appeler l'attention sur la nécessité de la conversion, tandis que Jésus se plaça à la tête du mouvement régénérateur qu'il excitait et qu'en présentant aux hommes les moyens propres à les conduire au salut, il leur facilita l'accomplissement de cette tâche. L'un de ses premiers et principaux soins fut de signaler aux Juifs les nombreuses erreurs que le cours des siècles avait mêlées à la religion de Moïse; le sermon de la montagne est consacré en grande partie à présenter ces erreurs dans tout leur jour, à en faire voir tous les funestes effets. Sa lutte incessante contre les pharisiens, les saducéens, le peuple de Jérusalem qui s'était rangé sous leur bannière, qu'était-ce en grande partie, sinon une lutte pour la vérité, contre le mensonge, contre une doctrine qui se paie de vaines paroles, oubliant qu'elle doit être vie et action, et pénétrer l'homme tout entier? Suivant Jésus, c'est qu'en revenant de ces erreurs que l'humanité déchue peut être ramenée à Dieu. Elle le peut en s'attachant au *roi de la vérité*, au chef spirituel de tous ceux qui la recherchent avec fidélité (Jean, XVIII, 37), en se ralliant par la foi la plus vive à celui qui nous a dit : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous soulagerai; soumettez-vous à mon joug et devenez mes disciples, parce que je suis doux et humble de cœur, et vous

trouverez le repos de vos âmes ; car mon joug est doux et mon fardeau léger. » (Matth., XI, 28-30.)

La mission de Jésus-Christ était donc essentiellement une mission de paix, d'amour, de réconciliation des hommes avec leur créateur. Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils parviennent à la connaissance de la vérité (1 Tim. II, 4) ; « tant il a aimé le monde qu'il a donné son fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. » Dieu n'a point envoyé son fils unique dans le monde pour condamner le monde, mais afin que le monde soit sauvé par lui (Jean, III, 16. 17) ; Jésus est venu pour donner le privilège d'être enfants de Dieu à tous ceux qui le reçoivent et croient en lui (I, 12) ; il ranime l'espérance du pécheur en lui annonçant que, si un repentir bien sincère le ramène vers Dieu, la rémission des péchés lui est assurée (Luc, XV, 11 et suiv.). Mais allant au-devant de cette objection : « Demeurerions-nous dans le péché, afin que la grâce soit plus abondante ? » A Dieu ne plaise ! répond pour lui saint Paul : « nous qui devons être morts au péché, comment vivrions-nous encore dans le péché ? » (Rom., VI, 1. 2.) Ce serait la foi sans les œuvres ; or, ajoute saint Jacques (II, 14. 17) : « Si quelqu'un dit qu'il a la foi et qu'il n'ait pas les œuvres, de quoi cela lui servira-t-il ? Cette foi pourra-t-elle le sauver ? La foi, si elle n'est pas accompagnée des œuvres, est entièrement morte. » Et à celui qui croirait que la mort de Jésus-Christ et la foi en elle suffisent à procurer la rémission des péchés, sans lui imposer le devoir sacré d'un repentir sincère et des bonnes œuvres, Jésus déclare qu'au jour du jugement il lui dira : « Je ne vous ai jamais connu ; éloignez-vous de moi, vous qui faites des œuvres d'iniquité ! » (Matth., VII, 21-23). La véritable régénération n'existe pas sans les bonnes œuvres, et le royaume des cieux n'est acheté qu'à ce prix (Matth., XXV, 31-46.).

On a prétendu que Jésus-Christ avait d'abord songé à établir un règne temporel ; que c'est en ce sens qu'il avait voulu se mettre à la tête d'une régénération de la nation juive ; que sa première appari-

tion dans le temple avait été celle d'un Messie terrestre ; que ses disciples étaient tellement persuadés de ce but qu'ils se disputèrent d'avance les places d'honneur dans son royaume ; que l'entrée triomphale dans Jérusalem, le jour des Rameaux, était un dernier effort tenté pour s'élever sur le trône de David. Mais est-il permis de prêter sincèrement cette idée à Jésus, qui ordonna aux Juifs de rendre à César ce qui appartenait à César (Matth., XXII, 21), et qui ne voulait être juge terrestre entre qui que ce fût (Luc, XII, 13. 14) ; à Jésus, qui n'avait point où reposer sa tête, qui dit au jeune homme de vendre tout ce qu'il possédait et de le donner aux pauvres pour le suivre (Matth., XIX, 21) ; à Jésus, qui combattit l'ambition de ses disciples en leur défendant de rechercher aucune distinction honorifique (Matth., XXIII, 8 et suiv.) ; qui enfin se retira dans la solitude pour échapper au peuple disposé à le proclamer roi (Jean, VI, 15) !

C'est, en effet, une tout autre mission que le Sauveur avait à remplir ici-bas, et, pour atteindre son but, il devait se consacrer tout entier à l'instruction morale et religieuse des contemporains. Il serait très intéressant de connaître le plan qu'il suivait sous ce rapport ; de pouvoir indiquer la marche progressive de ses enseignements, et le développement qu'il leur donna graduellement. Reinhard a cru pouvoir le faire (*Essai sur le plan que le fondateur du Christianisme s'était tracé pour le bien de l'humanité* ; ouvrage allemand, 5^e éd., Wittenberg, 1830) ; mais pas plus que tous ceux qui ont entrepris de traiter ce sujet difficile, Reinhard n'a pu échapper au reproche, décisif dans cette matière, d'avoir arbitrairement groupé les faits et les paroles. Le manque d'ordre chronologique dans les récits évangéliques ne permet pas d'arriver à un résultat certain. Bornons-nous donc à quelques observations sur le caractère de l'enseignement de Jésus-Christ.

III. Ce qui le caractérisait avant tout, c'est l'à-propos. Une question que ses disciples, les pharisiens, les saducéens lui adressaient, amenait toujours une réponse beaucoup plus profonde, ren-

fermant beaucoup plus d'idées, de vérités importantes, que ne l'avait prévu son interlocuteur en posant la question. Généralement, il rattachait ses enseignements à un fait qui se passait sous ses yeux ou à un événement qu'on était venu lui rapporter; et d'un fait matériel il prenait toujours occasion pour s'élever à un ordre d'idées plus grand; les choses terrestres lui servaient de symboles pour faire comprendre les choses qui ne sont pas de ce monde. C'est dans cette vue qu'il aimait à fixer l'attention de ses auditeurs sur la nature, sur les lis des champs et leur brillante parure; sur les oiseaux de l'air et la sécurité où ils vivent quant à leur nourriture. Les expressions symboliques lui étaient familières; mais les actions symboliques, qu'employaient les prophètes hébreux, étaient moins dans ses habitudes; surtout en présence du peuple, il montrait à cet égard une grande réserve. A vrai dire, il n'y a guère à citer que le baptême, déjà connu par l'exemple de saint Jean; encore Jésus ne baptisait-il pas lui-même (Jean, IV, 2). S'il lava les pieds à ses disciples, pour leur prêcher ainsi l'humilité, il ne le fit pas en public, et n'étendit pas cet acte symbolique au-delà du cercle étroit de ses amis; il en fut de même de la sainte Cène, symbole de sa mort expiatoire. En revanche, ceux de ses discours qui sont devenus les plus populaires, les paraboles, ont presque tous un caractère symbolique : la brebis égarée que le berger recherche avec un soin plein de tendresse; le trésor caché dans un champ et qu'un homme se procure, en sacrifiant pour l'avoir tout ce qu'il possède; le grain de senevé qui donne naissance à une plante assez grande pour abriter les oiseaux du ciel, ne sont-ce pas autant de symboles du royaume des cieux? Il en est de même de l'histoire de l'enfant prodigue, de celle du pharisien et du publicain, de celle du saducéen et de Lazare le pauvre. Simples et claires, les paraboles de Jésus sont ordinairement peu étendues et très faciles à retenir; et quelque profonde que soit souvent la vérité qu'elles mettent en lumière, elles sont d'une intelligence facile pour celui qui veut se donner la peine de les lire attentivement. A cette forme

éminemment populaire, Jésus joignait, dans son enseignement, une foule d'allégories, de gnomes ou sentences qu'on retient sans peine et auxquelles reste attachée dans notre mémoire la série d'idées et d'instructions morales et religieuses qui viennent à leur suite. Pour faire comprendre l'intime liaison qui doit exister entre le maître et ses disciples dignes de ce nom, il se nomme le cep de vigne dont ils ne sont eux que les sarments; ceux-ci n'existeraient pas sans le cep (Jean, XVII, 1. 4); il se nomme le bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis (Jean, X, 11); il exhorte ses disciples à se garder du levain des pharisiens et des saducéens (Matth., XVI, 6); il compare les hommes que ni la conduite de Jean, ni la sienne propre ne satisfaisaient, à des enfants qui se tiennent assis dans la place publique et qui crient les uns aux autres : « Nous avons joué de la flûte devant vous et vous n'avez point dansé; nous avons chanté des airs lugubres, et vous n'avez point pleuré » (Luc, VII, 31 et suiv.). Enfin veut-on des exemples de ses sentences? qu'on lise entre autres le sermon de la montagne : saint Matthieu y en a réuni un grand nombre, toutes distinguées par leur forme non moins que par la profondeur des vues qu'elles renferment; sentences applicables à mille occasions diverses et dont plusieurs sont effectivement employées par Jésus-Christ dans différentes circonstances. Quelquefois il procède aussi par interrogations, surtout lorsque, par une question captieuse, les scribes, les pharisiens, les saducéens cherchent, pour lui enlever sa popularité, à l'embarrasser, à le mettre en contradiction avec lui-même, à l'obliger peut-être à une rétractation. Alors sa réponse consiste ordinairement dans une autre question, qui replace tout sur son vrai terrain, confondant ses ennemis par deux mots, et réduisant au silence ceux qui avaient cru lui imposer (p. ex., Matth., XXI, 23 et suiv.; XXII, 13 et suiv., etc.). De discours proprement dits, développant une idée fondamentale, en l'envisageant sous ses divers points de vue, en la décomposant dans ses parties, en la traitant systématiquement, nous n'en trouvons aucun exemple dans les évan-

giles. En général, l'enseignement de Jésus s'accommodait peu de la forme systématique, bien qu'il formât un système accompli; tout en ne paraissant voir les choses que de leur côté pratique, chacun de ses enseignements est empreint du cachet de la théorie la mieux développée. De là cette clarté unie à la profondeur; de là ces paroles que l'enfant paraît comprendre, et que l'homme mûr ne saurait assez méditer : « Où est votre trésor, là sera aussi votre cœur; nul ne peut servir deux maîtres. — Soyez parfaits, comme votre père, qui est dans le ciel, est parfait. — Heureux ceux qui ont l'esprit doux, car ils posséderont la terre! — Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde! »

Si les enseignements de Jésus-Christ nous paraissent quelquefois obscurs et difficiles à saisir (ils l'étaient assez souvent même pour ses disciples, Jean, XVI, 29; Matth., XIII, 18 et suiv.), n'oublions pas que c'était une semence jetée dans la terre, et qu'il comptait, pour la faire germer, sur les effets du temps et plus encore sur les soins de la Providence, qui fait fructifier le germe, quelque faible qu'il puisse paraître dans le principe (Jean, XVI, 12. 13). Il ne faut pas oublier non plus que les évangélistes ne rapportent que la principale substance des discours de Jésus, passant sous silence la plupart des idées intermédiaires et quelquefois même des idées essentielles, en sorte qu'il devient souvent impossible de ressaisir le fil du discours. Fréquemment, les paroles de Jésus-Christ s'adressent au sens commun de ses auditeurs; il en appelle à ce que chacun trouve dans son esprit et dans son cœur. « Si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelles récompenses méritez-vous? Les publicains n'en font-ils pas autant? Si vous ne faites accueil qu'à vos frères, que faites-vous d'extraordinaire? Les publicains n'en font-ils pas autant? (Matth., V, 46. 47.) » Mais, quand il trouvait des auditeurs avides de s'instruire et auxquels cependant le sens de ses discours avait échappé, il entrait avec eux dans tous les détails nécessaires (Marc, IV, 10); et, lorsque la timidité empêchait ses disciples de lui faire des questions, il allait au-devant de leur désir et leur of-

frait de lui-même des explications (Matth., XVI, 6 et suiv.), ajoutant cependant qu'il aurait encore bien des choses à leur dire, mais qu'elles étaient encore au-dessus de leur portée, et que l'esprit de vérité viendrait les conduire dans toute la vérité (Jean, XVI, 10. 13.).

IV. Ces instructions, Jésus-Christ ne les renfermait pas dans les murs étroits d'une école, d'une synagogue ou de quelque maison particulière : partout où il trouvait des hommes disposés à écouter sa doctrine, il la faisait entendre. Pendant toute sa vie publique, il parcourut dans tous les sens son pays natal, enseignant dans les synagogues, dans le temple de Jérusalem, en route, près des bords du Jourdain ou du lac de Génézareth, sur les montagnes, dans les champs, dans le désert même. Il envoyait ses apôtres préparer les esprits et appeler l'attention sur sa personne; et il envoyait encore d'autres disciples (Luc, X, 1 et suiv.) pour exciter, pour entretenir la vie religieuse.

A l'article APÔTRE, on a donné les noms de ces disciples de Jésus-Christ; mais à ce mot, comme à celui d'APOSTOLAT, on a effleuré seulement ce qui est relatif à leur mission et à l'intention que le maître avait en les réunissant autour de sa personne. Peu de temps après s'être montré au peuple, il appela auprès de lui (Jean, I, 35 et suiv.; Matth., IV, 18 et suiv.), pour s'attacher à ses pas, pour profiter de ses instructions de tous les moments, des hommes désireux de travailler à leur propre salut et à celui des autres. Aucun d'eux n'était riche; mais aucun n'appartenait à la classe des pauvres proprement dits. Pierre, André, Jean, avaient leur maison à eux; le père de Jacques et de Jean, malgré le secours qu'il recevait de ses fils, avait des gens à son service (Marc, I, 20); ils étaient eux-mêmes associés avec Simon dans l'exploitation de la pêche du lac de Génézareth (Luc, V, 10). Le métier de péager, que Matthieu avait exercé, était généralement lucratif. En un mot, tout nous fait voir les apôtres dans la position d'une heureuse médiocrité, où l'homme est à l'abri du besoin, mais qui le place cependant plus près de la pauvreté que de la richesse et de l'opulence.

Tous ou presque tous étaient Galiléens,

et par conséquent originaires de la province la moins cultivée de la Palestine; mais aussi exempts par là de la corruption qui régnait dans la capitale, et soustraits à l'influence démoralisante des chefs de la nation. La plupart, et parmi eux les disciples les plus distingués et les plus chéris du Sauveur, avaient originairement exercé le métier de pêcheurs sur le lac de Génézareth ou Tibériade, renommé par sa beauté, présentant les sites les plus pittoresques de toute la Palestine; dans cette belle nature, leur esprit s'était développé, leur cœur s'était ouvert aux accents de la vérité. Balancé sur les vagues limpides du lac, traversé du nord au sud par le Jourdain et entouré de fertiles coteaux à l'est et à l'ouest, on voyait du temps de Jésus toute la contrée animée par de nombreux bourgs ou villages et par quelques villes industrielles qui ne présentent aujourd'hui que des ruines ou qui même ont complètement disparu. Ce beau spectacle était celui que la plupart des disciples du Christ avaient habituellement sous les yeux : aussi une grande vivacité, un esprit extrêmement impressionnable, distinguaient-ils surtout les trois principaux d'entre eux. Le métier de saint Matthieu lui avait fourni l'occasion d'apprendre à connaître les hommes, à juger par quelques paroles de l'ensemble de leur caractère : de là peut-être la tendance prononcée, qui se manifeste dans son évangile, à généraliser, à réunir les discours, les faits qui présentent le même point de vue. Nathanaël* paraît s'être distingué par une simplicité naïve, par un caractère loyal, franc et surtout sensible à toutes les impressions; Thomas par une réflexion calme, positive, difficile à enthousiasmer.

C'est par saint Jean-Baptiste, dont ils avaient été les élèves, que les premiers des disciples du Christ paraissent avoir été rendus attentifs à sa venue; mais tel fut l'effet que fit sur eux le premier entretien qu'ils eurent eux-mêmes avec lui, qu'ils appelèrent aussitôt leurs amis pour venir participer au bonheur qu'ils trouvaient dans leur position nouvelle. Ainsi André amena à Jésus-Christ son frère

(*) On croit qu'il est le même que Barthélémy.

Simon qui fut surnommé Pierre, et Philippe ce même Nathanaël que nous venons de caractériser. De Béthabara, située sur la rive gauche du Jourdain, où Jean baptisait (Jean, I, 28), la plupart de ces jeunes hommes retournèrent avec Jésus dans la Galilée; ils allèrent avec lui à Cana, le suivirent à Capernaüm (Jean, II, 1-12), et, peu de temps après, une parole de Jésus suffit pour les déterminer à quitter tout ce qu'ils avaient et à l'accompagner dans tous ses voyages (Matth., IV, 18 et suiv.). Le nombre de ses disciples alla toujours croissant, et quoiqu'il n'admit que les douze apôtres à une intimité parfaite, après les avoir choisis parmi ceux qui l'accompagnaient (Matth., X; Jean, XV, 16), il avait ordinairement autour de lui un cercle considérable d'hommes qui le quittèrent rarement depuis le commencement de sa carrière publique jusqu'à son retour auprès de son Père (Actes, I, 21. 22); en sorte que, vers la fin de sa vie, il put même confier à soixante-et-dix d'entre eux une mission spéciale, mais analogue à celle que, peu de temps auparavant, il avait donnée aux douze apôtres.

En faisant participer ces disciples et principalement les apôtres à toutes les instructions qu'il donnait au peuple; en leur expliquant ce qu'ils ne comprenaient pas; en les rendant attentifs à ce qui pouvait échapper à leur inattention (Matth., XXIII, 3 et suiv.); en leur donnant l'éveil par des questions (Marc, VIII, 27), il les élevait à sa hauteur, les détachait des impressions matérielles, et reportait leurs idées vers *la chose unique qui importe*, vers ce qui n'est pas de ce monde et ce que le monde connaît à peine. Il y mettait d'autant plus de soin, qu'ils étaient imbus de préjugés, d'idées grossières sur le but de la mission du Christ et sur le royaume des cieux, idées dont ils ne purent se défaire pendant toute sa vie (Matth., XX, 20 et suiv.) et qu'ils conservèrent jusqu'au moment où Jésus se sépara d'eux pour toujours (Actes, I, 6), malgré tous les efforts qu'il faisait, de leur propre aveu, pour rectifier leur erreur (Matth., XX, 25 et suiv.), malgré les principes tout spirituels qu'il professait (Jean, XVIII, 33 et suiv.). Ces idées erronées

des apôtres relativement à la mission de leur maître provenaient sans doute des doctrines toutes matérielles des Juifs à ce sujet, et de quelques paroles figurées du Sauveur, mal comprises par eux (par exemple: Matth., XIX, 28 et suiv.; Luc, XXII, 28-30); paroles que, même de nos jours, on a voulu prendre à la lettre, pour en faire un reproche à Jésus-Christ, mais dont le sens n'a pas échappé à saint Marc qui fait voir, par la manière dont il en rapporte une partie (Marc, X, 28 et suiv.), qu'il a bien compris que Jésus promit alors à ses disciples, pour cette vie, l'estime, l'amour d'une grande partie de leurs compatriotes, et, pour la vie à venir, des récompenses bien méritées, mais spirituelles, et non pas temporelles, comme ils les supposaient.

Simple et sous l'empire des préjugés, ces hommes étaient, en revanche, libres de la corruption qui rongait les riches et la plupart des lettrés. Leur cœur aimant s'était donné au Seigneur, ils lui étaient dévoués; décidés à le suivre partout, ils se croyaient le courage de mourir avec lui (Jean, XI, 16). Ils se faisaient illusion sans doute; mais Jésus-Christ ne leur a-t-il pas donné ce témoignage que leur esprit était ferme et que c'était seulement par la chair qu'ils faiblissaient (Matth., XXVI, 41)? Les renards ont des tanières, dit Jésus au scribe, et les oiseaux de l'air des abris, mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête; et là-dessus le pharisien renonça à son projet de l'accompagner (Matth., XIX, 21; Luc, IX, 59. 61). Nicodème (Jean, III), entraîné vers Jésus, ne pouvait cependant pas comprendre ce que c'était que cette régénération qu'il lui demandait; il ne croyait ni à la nécessité ni même à la possibilité d'un pareil changement; il n'osait se montrer à Jésus qu'en cachette. D'autres Juifs, de la classe des magistrats, n'osèrent pas non plus se déclarer pour lui, de peur d'être chassés de la synagogue, et parce que, comme l'apôtre l'a observé, ils aimaient mieux la gloire qui vient des hommes que celle qui vient de Dieu (Jean, XII, 42. 43; IX, 34. 35). Les apôtres, au contraire, sacrifièrent à la vérité leurs biens, leur temps et leur existence.

Le choix que Jésus-Christ fit des apôtres était en parfaite harmonie avec ses vues relativement au royaume des cieux qu'il était venu fonder. Bien que personne ne dût en être exclu, il prévoyait néanmoins que les grands de la terre s'en tiendraient éloignés, qu'ils y mettraient obstacle plutôt que de le favoriser. Il s'adressa donc d'abord aux classes inférieures, à des hommes méprisés, rejetés par les autres classes, et même, ce dont on ne manqua pas de lui faire un reproche, aux gens de mauvaise vie. On connaît la réponse qu'il fit lui-même aux pharisiens à ce sujet: « Ce ne sont pas ceux qui sont en santé, dit-il, qui ont besoin de médecin, mais ceux qui se portent mal;... ce ne sont pas les justes que je suis venu appeler à la repentance, mais ce sont les pécheurs » (Matth., IX, 12. 13). Des classes inférieures et moyennes, la religion du Sauveur devait pénétrer dans les régions les plus élevées de la société.

V. Le résumé de la doctrine du Seigneur ayant été donné à l'article CHRISTIANISME, nous n'avons pas à y revenir: nous nous bornerons à mettre en lumière la partie que le plan de cet article ne permettait pas encore d'éclaircir, celle qui se rapporte à la personne de Jésus-Christ en particulier, renvoyant du reste, pour l'examen philosophique et pour l'histoire des idées sur la personne de Jésus-Christ, aux articles VERBE et INCARNATION.

Souvent, et dans les occasions les plus diverses, Jésus a déclaré positivement être de nature divine. Combien de fois ne s'est-il pas nommé *Fils de Dieu* dans un sens tout particulier! Il est vrai qu'il n'insiste pas moins souvent sur cette vérité consolante que tous les hommes sont enfants de Dieu, qui les aime tous, qui veut le salut de tous; mais en se désignant comme le Fils du Très-Haut, méritant comme tel d'être cru; en disant que celui qui croit en ses paroles n'est pas condamné, mais que celui qui n'y croit pas l'est déjà par ce seul fait qu'il n'a pas foi au Fils unique de Dieu (Jean, III, 18), il s'attribue une dignité au-dessus du commun des hommes. En disant encore que, de même que nul ne connaît bien le Fils que le Père, nul aussi ne connaît bien le Père que le Fils et celui à qui le Fils aura voulu

le faire connaître (Matth., XI, 27); que personne n'a vu, connu complètement le Père, si ce n'est lui qui vient de Dieu, lui qui a vu le Père (Jean, VI, 46; III, 11-13); en déclarant, dans une autre occasion, avoir été avant qu'Abraham fût (Jean, VIII, 58), ne se présente-t-il pas comme étant d'une nature fort supérieure à la nature humaine? C'était sa conviction la plus intime, et ce qui achève de le prouver, c'est qu'il fut condamné à mort pour avoir déclaré par serment qu'il était le Fils du Très-Haut (Matth., XXVI, 63 et suiv.).

Or, le Fils de Dieu est venu dans ce monde comme un envoyé spécial du Père; tout ce qu'il enseigne, tout ce qu'il fait, ce n'est donc pas lui qui l'enseigne, qui le fait, mais celui qui l'a envoyé. « Ma doctrine n'est pas de moi, dit Jésus, mais c'est la doctrine de celui qui m'a envoyé (Jean, VII, 16); qui croit en moi ne croit pas en moi, mais en celui qui m'a envoyé; je n'ai point parlé de mon chef, mais mon Père qui m'a envoyé m'a prescrit lui-même ce que j'ai à dire et ce dont je dois parler » (Jean, XII, 44. 49). Tout pouvoir m'a été donné (par le Père) dans le ciel et sur la terre (Matth., XXVIII, 18). Voilà pourquoi il peut dire qu'il est *un avec Dieu* (Jean, X, 30); que son Père est en lui et que lui est dans son Père (XIV, 11); qu'il est le représentant visible de Dieu (XII, 45; XIV, 9); qu'il doit être honoré comme le Père, puisque celui qui n'honore point le Fils n'honore point le Père qui l'a envoyé (V, 23).

Mais tout en s'attribuant de cette manière une nature supérieure à la nature humaine, Jésus-Christ déclara formellement en mainte occasion qu'il n'était pas Dieu. « *Tu es le seul vrai Dieu*, dit-il en s'adressant à son Père, dans une prière sublime, peu de temps avant de se livrer à ses ennemis (Jean, XVII, 3). » Mon Père est plus grand que moi (Jean, XIV, 28). « Pourquoi m'appellez-vous bon? il n'y a qu'un seul bon, c'est Dieu » (Luc, XVIII, 19). S'il se dit *un avec Dieu*, c'est de l'unité de vues, de l'unité de volontés qu'il parle; car en priant pour les apôtres et pour tous ceux qui croiront en lui, il s'écrie : « Je prie pour eux, afin que tous ne soient qu'un, comme toi, ô mon

Père; tu es en moi et que je suis en toi; que de même ils ne soient qu'un en nous, comme nous ne sommes qu'un. Je suis en eux, ajoute-t-il, en parlant des apôtres, et tu es en moi, afin que leur union soit parfaite, que le monde connaisse que tu m'as envoyé et que tu les as aimés comme tu m'as aimé » (Jean, XVII, 20. 21. 23). La même vérité résulte de ce que, tout en déclarant sa religion divine, il reconnaît qu'elle n'est pas de lui, mais de celui qui l'a envoyé; de ce que, au moment où il va ressusciter Lazare, il remercie Dieu de l'avoir exaucé (Jean, XI, 41. 42); de ce qu'il le prie de faire, s'il est possible, que la coupe de la mort sur la croix s'éloigne de lui, et de ce qu'en même temps il soumet sa propre volonté à celle de Dieu : « Ta volonté soit faite et non la mienne » (Matth., XXVI, 39); enfin de ce qu'il déclare positivement que le Fils ne sait pas, non plus que les anges, tout ce que sait le Père (Marc, XIII, 32).

Les déclarations des apôtres sont conformes à celles de leur maître sur sa personne et sa nature. Parmi les nombreux passages où ils reconnaissent en lui un être divin, il suffira de citer les suivants : *Rom.*, I, 3. 4; *VIII*, 3. 32; *2 Cor.*, IV, 4; *Phil.*, II, 6; *Col.*, I, 15 et suiv. Mais saint Paul, à qui appartiennent tous ces passages, déclare non moins positivement que Dieu est au-dessus de Jésus-Christ, le chef de Christ, comme Christ est le chef de tout homme (*1 Cor.*, XI, 3), et que Jésus, auquel Dieu a tout soumis pour un certain temps, devra remettre cette puissance entre les mains de son Père, qu'il devra lui être assujetti, *afin que Dieu soit tout en tous* (*1 Cor.*, XV, 28). Ces paroles si positives et si multipliées du Seigneur et des apôtres doivent nous guider dans l'interprétation de passages moins clairs et qui, au premier abord, sembleraient contenir des doctrines différentes.

VI. Quant au caractère du Sauveur, les auteurs du Nouveau-Testament n'en ont point réuni les traits en un seul tableau; mais ils nous ont montré Jésus dans les positions de la vie les plus variées, en relation avec les hommes les plus divers, agissant, enseignant, et ne cachant à ses amis aucune de ses pensées, aucun de ses sentiments (Jean, XV, 15). Ses disciples,

qui ont passé avec lui des années entières et ne l'ont presque pas quitté, qui l'ont observé continuellement en présence de ses amis et de ses ennemis, déclarent qu'il est le saint et le juste (Actes, III, 14), en qui il n'y a point de péché (1 Jean, III, 5), qui est sans défaut et sans tache (Pierre, I, 19), dans la bouche duquel il ne s'est trouvé aucune parole trompeuse (*ib.*, II, 22). Le malheureux même qui le trahit, saisi de repentir, déclare à ceux qui l'ont condamné : J'ai péché parce que j'ai trahi le sang innocent (Matth., XXVII, 4) ! D'un autre côté, les scribes et les pharisiens, lorsqu'ils l'ont amené au pied du tribunal, loin de le convaincre de crime, ne trouvent contre lui aucun reproche fondé, et sont obligés de recourir à de faux témoins (Matth., XXVI, 59 et suiv.). Pilate proclame à plusieurs reprises l'innocence de l'accusé, s'efforçant de l'arracher par toutes sortes de moyens aux mains de ceux qui s'acharnaient à le perdre (Matth., XXVII, 11 et suiv.; Jean, XVIII, 28 et suiv.). La femme du gouverneur intervient en faveur de cette victime que la renommée désignait sous le nom du *juste* (Matth., XXVII, 19); Hérode, le juge naturel de Jésus, et qui le connaissait par la rumeur publique (Luc, XXIII, 8), ne trouve aucune faute en lui; de Nicodème enfin, le timide Nicodème, qui ne s'approche de Jésus qu'à la dérobée (Jean, III, 2), qui, siégeant au conseil, n'ose élever la voix en sa faveur, et dont le zèle se borne à cette observation que la loi juive ne condamnait personne sans l'avoir entendu (VII, 50. 51); Nicodème ne peut s'empêcher de se déclarer l'ami et l'admirateur de celui qui venait de périr de la mort ignominieuse des criminels (Jean, XIX, 39). Saint Pierre pouvait ainsi dire avec justice aux Juifs : « Vous avez renié le saint et le juste » (Actes, III, 14); de même que Jésus lui-même avait pu leur déclarer que personne ne saurait le convaincre de péché (Jean, VIII, 46).

Jésus enfant est déjà pénétré du bonheur de parler et d'entendre parler de son Père (Luc, II, 49); et, pendant toute sa vie publique, l'idée du Père céleste ne le quitte jamais; c'est à cette idée qu'il ramène tout, les événements les plus simples de la vie aussi bien que ceux qui

pouvaient changer la face du monde; vivre pour accomplir la volonté de Dieu, voilà sa tâche, voilà sa jouissance (Jean, IV, 32. 34); lui consacrer toutes les forces de son être, c'est là le but de tous ses efforts (V, 17; IX, 4). Aussi travaille-t-il sans relâche à fonder, à étendre le royaume des *cieux*, à nous enseigner à prier que le nom du Très-Haut soit sanctifié, que son règne vienne, que sa volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Il aime à passer des nuits en prières; il se retire quelquefois dans la solitude pour se vouer exclusivement à Dieu (Matth., XIV, 23; Luc, V, 16, etc.); la prière est un besoin de son cœur, et il veut que nous aussi nous priions et que nous ne nous relâchions point (Luc, XVIII, 1 et suiv.), à la condition toutefois que notre prière parte d'un cœur sincère, qu'elle soit éloignée de toute hypocrisie, sans redites inutiles, simple, pleine de confiance et d'abandon (Matth., VI, 5 et suiv.). C'est par respect pour Dieu qu'il nous recommande de nous abstenir de tout serment légèrement prononcé (Matth., V, 33 et suiv.), et qu'il s'interdit à lui-même tout miracle superflu (Matth., IV, 1 et suiv.); le même respect lui défend plus sévèrement encore de songer à opérer un miracle contraire à ce que Dieu veut atteindre par sa mission (Matth., XXVI, 53. 54); c'est lui qui lui dicte le blâme si sévère et tant de fois répété contre les hypocrites et l'hypocrisie (Matth., XXIII, etc.); et il est le principe de la résignation avec laquelle, se vouant à sa haute mission (Hébr., XII, 2), il va se sacrifier pour les hommes; *car*, dit-il, *je suis descendu du ciel pour faire, non ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé* (Jean, VI, 38).

Après tous ces exemples d'une vie consacrée à Dieu et pleine d'une confiance illimitée dans les décrets de son Père, serait-il besoin d'ajouter que les paroles que Jésus prononça sur la croix (Matth., XXVII, 46) : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ?* ne sauraient être prises dans ce sens comme s'il avait douté un moment de l'assistance de Dieu ? En effet, ces paroles ne sont que le commencement du Psaume XXII; elles excitèrent les moqueries de la populace

qui entourait la croix, et l'évangéliste n'en parle que pour cette raison. Mais si on veut relire le psaume cité, on verra que Jésus-Christ l'appliquait dans son ensemble à sa position, avec laquelle il présente tant d'analogies, et ce psaume finit par des actions de grâces et par l'assurance d'une confiance sans bornes dans les voies du Très-Haut.

Aux traits déjà signalés du caractère de Jésus, il faut ajouter une profonde humilité, d'autant plus admirable qu'elle se trouve jointe à la conscience de sa nature surhumaine; non de cette humilité qui est la suite du péché, mais de celle qui ne s'enorgueillit point de ses propres mérites. Si le peuple admire la sublimité de ses enseignements (Marc, VI, 2; Jean, VII, 15, etc.), ce n'est pas pour lui qu'il en revendique l'honneur, mais il l'attribue à celui qui l'a envoyé. Il reconnaît que tout ce qu'il fait serait nul sans la bénédiction de Dieu (Jean, VI, 44). Quel trait d'humilité encore que cette scène où le Seigneur lave les pieds de ses apôtres (Jean, XIII, 1 et suiv.), rattachant à cet acte les instructions les plus touchantes! La bienveillance extrême qu'il témoigne aux hommes en général, et principalement aux pécheurs, découle de la même source. Les pharisiens s'étonnent, ils murmurent d'un pareil contact: ils se croyaient, eux, trop au-dessus de ces hommes méprisés; le Seigneur, au contraire, descend jusqu'au pécheur; loin de le repousser, il l'appelle à lui, persuadé qu'il est d'être venu pour appeler à la repentance, non les justes, mais les injustes. Quelle humilité enfin dans les paroles du Fils de Dieu quand il vient déclarer que le bien que nous aurons fait ou que nous aurons refusé au plus petit d'entre les hommes, il l'envisagera comme ayant été fait ou refusé à lui-même (Matth., XXV, 35 et suiv.; X, 40. 42; XVIII, 5. 6); quand il rappelle et bénit les enfants que ses disciples avaient repoussés (Matth., XIX, 13-15)!

Méconnu, rejeté, persécuté par ceux qu'il a comblés de bienfaits, le voit-on jamais infidèle à sa mission de travailler au bonheur des hommes? Sans cesse, il parcourt le pays, pour enseigner, consoler, guérir! S'il refuse en apparence ses se-

cours à la Cananéenne (Matth., XV, 21 et suiv.), il est évident que c'est pour éprouver cette femme et pour montrer à ses disciples qu'une pareille foi mérite d'être exaucée. Aussi pouvait-il, avec une parfaite autorité, faire entendre cette exhortation, et revenir sans cesse sur elle, de faire le bien sans attendre de récompense, sans que la main gauche sache ce que fait la main droite (Matth., VI, 3); d'avouer, lorsque nous aurons fait tout ce qui nous est commandé: « Nous sommes des serviteurs inutiles, nous n'avons fait que ce que nous étions obligés de faire » (Luc, XVII, 10).

Mais ce renoncement à lui-même, cette inépuisable charité, cet amour embrassant jusqu'à ceux qui s'en rendent indignes, n'excluait pas chez lui la fermeté, l'horreur du vice et le courage à l'attaquer. Il ne le ménage jamais, il le poursuit jusque dans ses derniers retranchements. Quelle puissance de paroles ne trouve-t-il pas surtout lorsqu'il réprimande ceux qui auraient dû guider les autres dans la bonne voie, et qui, au lieu de cela, les laissent s'abandonner au péché, aux habitudes vicieuses! (Matth., XVI, 1-4; XXIII, etc.)

Une certaine âpreté de caractère distingue le plus souvent celui qui prend à tâche la censure des mœurs de ses contemporains; il fuit les plaisirs, il les défend à ceux qui l'entourent: tel était saint Jean-Baptiste, mais tel n'était pas Jésus. Très éloigné d'un ascétisme rigoureux et monacal, il aime à prendre part à la joie des heureux, aux innocents plaisirs du monde. Son premier miracle n'a pas d'autre but. Il prend part aux repas qu'on lui offre, et les pharisiens hypocrites, qui avaient désapprouvé le rigorisme de Jean, ne manquent pas de blâmer la conduite opposée du Christ (Luc, VII, 31 et suiv.; V, 27 et suiv.; XIV, 1). Mais jamais les plaisirs des sens ne le dominent; jamais il ne fait aux choses de ce monde la moindre concession: témoin l'histoire de la tentation, quelle que soit l'explication qu'on en admette; témoin les paroles qu'il adresse à la sœur de Lazare: « Marthe, Marthe, vous vous embarrassez de bien des choses, cependant une seule chose est nécessaire; Marie a choisi la

bonne part qui ne lui sera point enlevée » (Luc, X, 41. 42). Lui-même détaché de la terre, il prescrit aux autres ce détachement; il leur recommande de ne pas s'attacher aux richesses, à ce qui est périssable (Matth., VI, 24 et suiv., etc.); de rejeter loin d'eux tout bien terrestre qui pourrait être nuisible à leur salut (V, 29. 30); de porter sans murmurer la croix que la Providence nous impose (Luc, IX, 23); de mourir même pour sauver les autres (Jean, XV, 13).

La véracité est essentiellement inhérente à un pareil caractère, la droiture en est inséparable. Aussi Jésus-Christ manifeste-t-il ces qualités dans les occasions les plus diverses. Voyez sa conduite envers ses disciples : il leur annonce dès le principe qu'on les accablera d'injures, qu'on les persécutera, qu'on dira d'eux toute sorte de mal (Matth., V, 11). Il ne flatte ni leur ambition ni leurs sens. « On vous livrera aux tribunaux, on vous fera fouetter dans les synagogues; le frère livrera son frère pour le faire mourir, et le père son fils; les enfants même se soulèveront contre leur père et contre leur mère, et les feront mourir; vous serez haïs de tout le monde à cause de mon nom (Matth., X, 17. 21. 22) : » voilà ce qu'il annonce aux apôtres au moment de les envoyer au loin prêcher sa doctrine. « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive (Marc, VIII, 34) : » voilà ce qu'il dit encore à ses disciples et au peuple qui les entourait. Jamais il ne cache ses sentiments sous des dehors trompeurs, soit qu'il s'adresse aux grands de la terre, aux princes, aux grands-prêtres, aux pharisiens (Luc, XIII, 32; Matth., XXIII; Jean, XVIII, 19 et suivants, etc.), au gouverneur, au roi (Jean, XIX, 10. 11; Luc, XIII, 31 et suiv.), soit qu'il se trouve en présence des pauvres, de ceux que le monde méprise (Luc, XXI, 1 et suiv.). Sa mission était d'enseigner la vérité; il lui resta fidèle : la vérité est venue par lui (Jean, I, 17), aucune parole trompeuse ne s'est trouvée dans sa bouche (1 Pierre, II, 22). Il combat l'erreur, tantôt en public, tantôt en secret; il n'astreint ses disciples ni au jeûne, ni aux lustrations, ni au repos forcé

du sabbat; il enfreint ouvertement et plusieurs reprises les lois absurdes des pharisiens sur le septième jour; il montre combien il serait barbare de ne pas vouloir faire le jour du sabbat une bonne œuvre en faveur d'un homme, tandis qu'on n'a pas de scrupule lorsqu'il s'agit d'animaux (Luc, XIV, 1-6).

VII. L'extérieur de l'homme, la connaissance de ses coutumes de ses habitudes, répandent une vive lumière sur son caractère, et nous vaudrions pouvoir peindre le Seigneur aussi sous ce rapport. Malheureusement les données du Nouveau-Testament sur ce point sont presque toutes vagues et incertaines. Une épître apocryphe, attribuée à un certain Lentulus, qui aurait précédé Pilate dans l'administration de la province de Judée (voir Fabricius, *Codex apocr. N.-T.*, t. I, p. 302), de même que d'anciennes peintures, attribuées par la tradition fabuleuse à saint Luc (voy. l'art. *tête de CHRIST*), et quelques sculptures donnent à la physionomie de Jésus une expression mâle, sévère, noble; mais nous n'avons dans tous ces portraits que les idées de ceux qui voulaient, pour ainsi dire, voir de leurs yeux le Sauveur du monde et le toucher de leurs mains. Quelques anciens, se fondant sur un passage des Psaumes (XLV, 3), ont pensé que Jésus-Christ devait être « le plus beau des hommes, que les grâces étaient répandues sur ses lèvres »; d'autres, en s'appuyant sur un passage d'Isaïe (LIII, 2. 3), où le Messie est peint comme « n'ayant ni beauté ni éclat, semblable à ceux dont on détourne les yeux, objet de dédain et dont on ne fait aucun cas », ont cru devoir se représenter Jésus-Christ d'après ce dernier portrait. Très certainement, s'il avait eu cet extérieur défavorable, le peuple ne l'aurait pas écouté comme Messie; car chez les Juifs, les prêtres mêmes devaient être exempts de tout défaut extérieur. Faisons observer encore que les évangiles ne mentionnent pas que Jésus ait jamais ri; mais dans plus d'une occasion, ils rapportent qu'il pleura, que ses larmes coulèrent en signe de compassion pour une famille chérie (Jean, XI, 35), et aussi en signe de deuil sur la perversité du peuple qui se pressait en

foulant autour de lui, pour voir s'il rappellerait Lazare à la vie, doutant de sa puissance, malgré tout ce qu'il avait déjà fait (*ib.* v. 37. 38); qu'il pleura encore sur Jérusalem et sur le monde qui ne l'avait point reçu (Luc, XIX, 41; Jean I, 11). En général, cette douleur sublime de la vérité en conflit avec le vice se montre dans toute la vie du Seigneur; et n'est-ce pas aussi l'un des traits caractéristiques de tout véritable disciple du Christ, qui sont combien sont rares ceux qui reçoivent le Seigneur avec une foi pure et sincère et qui le révèrent en esprit et en vérité?

VIII. Il nous reste à lire quelques mots sur les miracles de Jésus-Christ, d'après nos livres sacrés, en renvoyant, pour l'appréciation philosophique de ces faits, à l'article spécial qui leur est réservé.

C'étaient soit des guérisons de maladies incurables ou réputées telles, comme la lèpre, la cécité, la surdité, la paralysie, soit la résurrection des morts opérée par lui, soit enfin d'autres transformations instantanées qui n'ont pas lieu de cette manière dans le cours ordinaire de la nature, mais qui, si elle les produit, se développent lentement et par degrés. Sans prétendre que les miracles opérés par Jésus fussent des actes contraires aux lois de la nature, on doit convenir qu'ils ne se faisaient pas en vertu de ces lois, telles qu'elles nous sont connues; la plupart des guérisons, par exemple, eurent lieu, de la part de Jésus, sans l'emploi des moyens physiques, souvent même sans qu'il eût vu les malades. Les phénomènes du magnétisme animal, qu'on leur a comparé, ont sans doute de l'analogie avec eux, mais sans qu'on puisse pour cela les regarder comme identiques. La plupart des miracles du Seigneur avaient un but essentiellement philanthropique; dans le petit nombre de ceux qu'on ne peut pas ranger dans cette catégorie, nous citerons la malédiction prononcée sur le figuier (Marc, XI, 12-14) qui paraît avoir eu un caractère symbolique, cet arbre devant probablement figurer le peuple juif dont Jésus était en droit d'attendre des fruits, et que sa stérilité condamnait à périr (Isaïe, V, 1 et suiv., surtout v. 7; Luc, XIII, 6 et suiv.).

Ces miracles, juifs et païens les attendaient du Messie, et plus encore du Fils de Dieu; sans eux, la religion chrétienne, comme religion révélée, aurait paru manquer de base aux uns comme aux autres. En en rejetant la réalité historique, ou en les expliquant d'une manière naturelle, comme on a voulu le faire, on enlève au christianisme son fond historique et l'on fait de Jésus et des apôtres soit des hommes qui se sont trompés eux-mêmes, ce qu'il paraît impossible d'admettre, soit des imposteurs spéculant sur la crédulité publique.* Nous disons des apôtres aussi bien que de Jésus, car l'une des principales bases de la prédication des premiers est un miracle, auquel ils en appellent à chaque occasion, la résurrection de Jésus-Christ mort sur la croix. Bien plus, ils en appellent aux miracles qu'ils ont faits eux-mêmes et à ceux de personnes auxquelles ils avaient donné le pouvoir d'en opérer: les assertions de saint Paul à ce sujet (*Rom.*, XV, 18. 19; *2 Cor.*, XII, 12. 13; *Actes*, XIV, 3, etc.) sont tellement formelles qu'il est impossible d'y trouver autre chose.

Par cette parole rapportée dans l'histoire évangélique (Jean, VII, 31): « Quand le Christ viendra, fera-t-il de plus grands miracles que ceux qu'a faits cet homme? » par cette parole, le peuple montra clairement ce qu'il attendait du Messie, et aujourd'hui encore les masses partageraient probablement cette conviction. Mais Jésus comprit tout autrement les miracles; il ne voulut point qu'ils fussent seulement destinés à rendre indubitable au peuple sa dignité messianique, mais il les croyait aussi destinés à mettre cette dignité en évidence aux yeux des hommes cultivés, de tous ceux qui espéraient en un Sauveur, annoncé depuis des siècles au peuple d'Israël. Jean-Baptiste ayant ouï parler, dans sa prison, des œuvres que Jésus-Christ faisait, envoya deux de ses disciples pour lui faire cette question: « Es-tu (le Messie) celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre? » Jésus

(*) Peut-être cette conclusion ne paraîtra-t-elle pas rigoureuse à tous nos lecteurs. En l'imprimant sans y rien changer, nous réservons notre opinion à nous-mêmes que nous trouverons l'occasion de développer ailleurs. S.

répondit : « Allez et rapportez à Jean ce que vous entendez et ce que vous voyez : les aveugles recouvrent la vue, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, l'Évangile est annoncé aux pauvres. Heureux, ajouta-t-il, heureux celui à qui je ne serai pas une occasion de chute, » c'est-à-dire celui qui, après avoir appris tout ce que je fais et ce que je dis, ne doutera pas de mon caractère messianique (Matth., XI, 2-6; Luc, VII, 18 et suiv.). Nous savons qu'on a voulu expliquer ce passage d'une manière figurée, qu'on a voulu y trouver des hommes moralement aveugles, boiteux, lépreux, sourds ou morts; mais il n'y a que l'esprit de système qui ait pu conduire à une explication si contraire au sens clair du passage (*voir* surtout Luc, VII, 21. 22). Ce qui prouve que, pour les apôtres, ces miracles avaient le même résultat, savoir de les convaincre de la dignité messianique de Jésus-Christ, c'est entre autres le récit que Jean donne du premier miracle du Seigneur (Jean, II). Ne voyons-nous pas, dans l'observation ajoutée par l'apôtre, le fait que de pareilles convictions devaient être pour les disciples mêmes une conséquence de ces actions : « Ce fut à Cana en Galilée, dit-il, que Jésus fit le premier miracle et qu'il fit paraître sa gloire; et ses disciples crurent en lui. » Cette gloire, c'est bien celle du Messie, dont l'auteur a parlé quelques lignes plus haut (I, 42). Et saint Pierre ne fait-il pas bien voir aussi qu'il était dans les mêmes idées, quand, à la fête de la Pentecôte, il dit aux habitants de Jérusalem, que Dieu a rendu à Jésus parmi eux un témoignage authentique (de sa mission comme Messie) par les merveilles, les prodiges et les miracles qu'il a faits par lui au milieu d'eux (*Actes*, II, 22)?

Mais Jésus et les apôtres n'auraient-ils pas eu autre chose en vue en accomplissant ces actes? Écoutons le disciple chéri du Seigneur : « Jésus, dit-il, a fait en présence de ses disciples beaucoup d'autres miracles qui ne sont point écrits dans ce livre; mais ces choses ont été écrites, afin que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, et qu'en croyant vous ayez la vie en son nom

(Jean, XX, 30. 31). » Ils devaient donc être une preuve de sa nature divine; idée exprimée déjà dans l'histoire de la tentation du Seigneur : *Si tu es le Fils de Dieu*, ordonne que ces pierres deviennent des pains; *si tu es le Fils de Dieu*, jette-toi en bas, car il est écrit qu'il donnera ordre à ses anges d'avoir soin de toi (Matth., IV, 3. 6). Et cette idée est bien celle de Jésus-Christ lui-même; il l'exprime avec la plus grande énergie en faisant aux pharisiens, témoins de ses miracles et qui les attribuent à Belzébut, les reproches les plus graves sur leur mauvaise foi, et en leur déclarant qu'ils blasphémaient le Saint-Esprit, qui seul pouvait lui donner la force de faire des miracles. « Celui qui aura dit quelque chose contre le Fils de l'homme (c'est-à-dire contre Jésus-Christ comme Messie) en obtiendra le pardon; mais celui qui aura parlé contre le Saint-Esprit (agissant en Jésus-Christ d'après sa nature surhumaine) n'en obtiendra le pardon ni dans ce siècle ni dans celui qui est à venir » (Matth., XII, 22-32).

C'est donc pour éveiller, pour entretenir la foi de ceux qui l'entouraient, que Jésus-Christ accomplit des miracles (Jean, XI, 15. 42), et plus d'une fois il se plaignit d'avoir manqué ce but (Matth., XI, 20 et suiv.; XII, 22 et suiv.; Luc, XVII, 15 et suiv.). Mais ne se met-il point en contradiction avec lui-même, lorsque, dans d'autres occasions, il blâme les scribes et les pharisiens de toujours lui demander des miracles (Matth., XII, 38 et suiv.; XVI, 1-4); lorsqu'il reproche à un jeune courtisan de ne croire qu'à la condition de voir des miracles (Jean, IV, 48); lorsqu'il fait le même reproche au peuple qui ne le recherche qu'à cause de ses miracles (Jean, VI, 26); enfin lorsqu'il défend de les publier à ceux au profit desquels il vient de les consommer (Matth., IX, 30; Marc, I, 44; Luc, VIII, 56, etc.)? Nullement, et les circonstances de chacun de ces faits expliquent suffisamment les motifs de Jésus. Les scribes et les pharisiens lui avaient fait cette demande après la guérison d'un homme aveugle et muet opérée en leur présence (Matth., XII, 22, et suiv.), et elle avait en outre un but

hostile et impie; mais il leur annonce en même temps l'un des miracles les plus grands et les plus importants qui devait s'opérer sur lui-même, sa résurrection (*ib.*, v. 39, 40). Le courtisan, comme le font voir les paroles pressantes qu'il adresse à Jésus, n'avait pas foi en lui, malgré les miracles que Jésus-Christ avait faits, antérieurement à Cana, où il se trouvait alors (Jean, IV, 46), malgré tout ce qui avait été rapporté dans ce bourg de ses actes à Jérusalem (*ib.*, v. 45). Jésus blâme le peuple de ne le rechercher qu'à cause de ses miracles, parce que le but de ses actions n'était pas un but matériel. Une multitude qui ne s'attachait à ses pas que parce qu'il avait multiplié miraculeusement le peu de nourriture qu'il avait entre les mains (Jean, VI, 5 et suiv., 26), n'était point ce qui répondait à son attente; le Fils de l'homme était venu offrir à ses vrais disciples un aliment qui se conserve jusque dans la vie éternelle, et cet aliment c'était la foi en lui (v. 27, 29). Enfin, s'il défendit dans certaines occasions de publier ses miracles, nous ne connaissons pas toujours les motifs de cette défense : ils n'étaient sans doute pas les mêmes pour tous les cas; mais si, par exemple, il recommande le silence à ceux qu'il vient de guérir de la lèpre, c'est probablement parce que les prêtres qui, d'après les lois de Moïse, devaient les déclarer purs (Marc, I, 44), auraient repoussé des hommes ainsi guéris. Des raisons analogues n'ont-elles pu exister dans les autres cas? Les calomnies, les persécutions incessantes des pharisiens rendent la chose plus que probable.

IX. Les seules sources authentiques de l'histoire de Jésus-Christ sont les livres du Nouveau-Testament (*voy.* ÉVANGILES et les articles MATTHIEU, MARC, LUC, JEAN évangéliste). Les évangiles apocryphes (*voy.* APOCRYPHES) ne contiennent que des légendes, presque toutes absurdes, et contrastent singulièrement avec la noble simplicité des récits du Nouveau-Testament. Eusèbe (*Hist. Eccl.*, 13) nous a conservé un ancien monument, lequel, s'il était authentique, serait de la plus haute importance : c'est une lettre que Jésus doit avoir écrite à Abgar, roi d'É-

desse; mais il suffit d'une lecture rapide de cette pièce pour se convaincre qu'elle n'est autre chose qu'une compilation de quelques passages du Nouveau-Testament, sans aucune donnée nouvelle. Josèphe, historien juif, contemporain de Jésus-Christ, devait faire mention du Seigneur : aussi trouve-t-on dans ses *Antiquités juives* (XVIII, 3, 3) un passage qui s'y rapporte; l'authenticité de ce passage a été attaquée par les uns, défendue par les autres. Les premiers prétendent que si Josèphe avait écrit ces lignes, il aurait cessé, ou du moins il aurait dû cesser, d'être juif, car Jésus y est qualifié de Christ; mais il s'agit ici d'un pharisien qui, comme le font voir tous ses écrits, aimait mieux la gloire qui vient des hommes que celle qui vient de Dieu, et en général, les inconséquences sont-elles donc choses si rares parmi les hommes? Un argument qui paraît plus important, c'est qu'Eusèbe déjà connaissait le passage en question; toutefois cet argument nous paraît aussi loin d'être décisif. Les auteurs romains contemporains de Jésus ne pouvaient dire de lui que fort peu de chose, les événements religieux qui se passaient dans une province éloignée de la capitale et méprisée n'ayant pour eux-mêmes et pour leurs lecteurs qu'un intérêt fort secondaire. Les Pères de l'Église n'ont conservé que peu de sentences attribuées au Seigneur, qui ne se trouvent pas dans le Nouveau-Testament, et qui peuvent passer pour authentiques. Le Koran ne renferme rien d'important sur le fondateur de la religion chrétienne; dans les premiers temps, Mahomet parla de Jésus-Christ avec de grands éloges, mais il s'en abstint quand il s'aperçut que ces éloges ne faisaient que peu d'impression sur les chrétiens. Ce qu'il dit de lui paraît puisé en partie dans le Nouveau-Testament, mais surtout dans la tradition apocryphe.

Les essais biographiques de l'ancienne Église chrétienne se réduisent à des harmonies (*voy.*), plus ou moins bien faites, des évangiles, à des paraphrases poétiques ou autres; et presque jusqu'à nos jours, on ne s'est pas beaucoup écarté de cette méthode. Cependant, vers le milieu du dernier siècle (1768), parut la première biographie de Jésus qui méritât ce

nom : c'est un ouvrage allemand de Hess (voy.), qui a paru sous différents titres; celui de la 8^e édition (Zurich, 1823, 3 vol. in-8^o) est *Histoire de la vie de Jésus*. L'auteur suit en général les évangiles, mais en y ajoutant les résultats de ses propres combinaisons et en entrant dans toutes sortes de détails archéologiques (lesquels ont aussi été imprimés séparément en 2 vol., Zurich, 1806). Ce livre, dont le principal caractère est un vif amour de Jésus-Christ, a été critiqué tantôt comme trop orthodoxe, tantôt comme l'étant trop peu. Parmi ceux qui l'ont suivi, jusqu'au commencement de ce siècle, on ne peut guère citer que *l'Histoire du christianisme à son origine*, de Planck (*Geschichte des Christenthums in der Periode seiner Einführung in die Welt*, t. I^{er}, Gœtt., 1818), comme renfermant des recherches historiques, des observations psychologiques judicieuses et d'une haute portée. Le docteur Paulus a publié une *Vie de Jésus, considérée comme base d'une histoire purifiée (reine Geschichte) du christianisme primitif*, Heidelb., 1828, 2 vol. in-8^o, ouvrage sur lequel nous reviendrons aux articles PAULUS et RATIONALISME. Mais un livre plus récent, publié en 1835, et qui est déjà à sa 4^e édition (1840), a presque fait oublier cet essai, remarquable cependant, d'une explication naturelle sans doute insuffisante: nous voulons parler de la fameuse *Vie de Jésus* du docteur David Strauss, Tübingue, 1835, 2 vol. in-8^o; traduite en français sur la 3^e édition par M. Littré, Paris, 1840, 4 vol. in-8^o. Ce n'est pas toutefois la biographie de Jésus que M. Strauss a voulu donner, mais plutôt la preuve qu'il est impossible de l'écrire, la plupart des faits rapportés par les évangiles n'étant que des fictions inventées par l'Église primitive, groupées autour de l'histoire d'un homme obscur et de beaucoup inférieur à Jean-Baptiste. Pour accomplir cette œuvre de destruction, M. Strauss suppose d'abord l'impossibilité des miracles, et en conclut qu'une grande partie de la vie de Jésus ne saurait être telle que le Nouveau-Testament la présente; il suppose en outre qu'il est impossible que dans une seule et même personne se réunissent toutes les

qualités attribuées à Jésus-Christ; enfin que les variantes dans les récits des mêmes événements et les contradictions apparentes ou réelles qu'on trouve dans les évangiles, font encore voir qu'on doit regarder le contenu de ces récits comme étant de pure invention. Ce qui étonne dans tout cela, ce n'est pas seulement le reproche, fait par M. Strauss à tous ceux qui ne partagent pas son opinion, de s'appuyer sur des suppositions gratuites, tandis qu'il prétend n'en admettre aucune dans son système; mais c'est encore, et plus particulièrement, qu'il n'ait pas vu dans l'existence du christianisme un effet auquel il faut bien trouver une cause. Effectivement, conçoit-on cette communauté religieuse fondée par un homme sans talent, sans influence, sans supériorité, exerçant malgré cela sur une Église qui s'est formée on ne sait comment une influence telle qu'elle se répandit avec la rapidité de l'éclair? Conçoit-on que, peu d'années après sa mort ignominieuse sur la croix, cet homme ait eu dans toutes les parties du monde connu des milliers d'adorateurs, tous frappés d'une même idée fixe, tous voyant en lui l'idéal et le sauveur de l'humanité? que ces adorateurs aient inventé en son honneur, à l'envi les uns des autres, une foule de mythes basés, il est vrai, sur des récits analogues de l'Ancien-Testament, mais néanmoins très différents de leurs modèles, et d'une telle nature que l'auteur du système ne peut assez se récrier sur leur extravagance? Ce qui n'éveille pas moins de doutes sur la justesse des idées de M. Strauss, c'est qu'en appliquant son système à quelque fait historique que ce soit, on arrive partout et nécessairement à ce résultat que le fait le plus avéré, le plus positif, s'évapore en fumée, et qu'il n'en reste absolument que ce qu'on veut bien en laisser subsister, mais ce qu'on n'aurait pas plus de peine à démolir. L'ouvrage de M. Strauss a fait une sensation profonde, surtout en Allemagne, où, dans peu d'années, plusieurs centaines d'écrits ont été publiés, la plupart pour le combattre, quelques-uns aussi pour défendre ses opinions; mais ce n'est pas ici le lieu de donner l'énumération, et moins encore la critique de ces écrits, ni d'examiner en dé-

tail un livre dont l'influence sera très grande sur la science théologique chrétienne. Nous en reparlerons à l'article STRAUSS.

Parmi les biographies de Jésus-Christ que cet ouvrage a provoquées, on distingue surtout celles de Neander (4^e édition, Hambourg, 1839), de Krabbe (Hambourg, 1839), de Kuhn (t. I^{er}, Mayence, 1838). Ce premier volume embrasse la période de la vie de Jésus-Christ jusqu'à son baptême.

La France ne possède aucune biographie de Jésus-Christ qui satisfasse à la fois la science et le cœur du chrétien; car l'ouvrage de M. Salvador (*Jésus-Christ et sa doctrine*, Paris, 1838, 2 vol. in-8°), quelque mérite qu'on puisse lui accorder en se plaçant au point de vue d'un auteur israélite, et abstraction faite des nombreuses inexactitudes qu'il renferme, ne saurait, à cause de ce point de vue même, répondre aux besoins d'un chrétien tant soit peu attaché à la religion qu'il professe, surtout s'il n'est pas resté étranger aux travaux si remarquables que la critique biblique a multipliés en Allemagne, depuis le commencement de ce siècle.

TH. F.

JÉSUS SIRACIDE, ou fils de Sirach, auteur de l'*Ecclésiastique* (voy.). On ne connaît aucune particularité sur sa vie; l'époque à laquelle il a vécu est même incertaine. En combinant les passages du chapitre L, où l'auteur parle du grand-prêtre Simon, qui était peut-être son contemporain, avec le prologue, où le traducteur dit avoir fait sa traduction sous Ptolémée Évergète, il paraîtrait assez facile de fixer l'époque à laquelle notre auteur a vécu; mais l'histoire fait mention de deux Ptolémées du surnom d'Évergète, dont l'un régna l'an 247 av. J.-C. et l'autre l'an 169. Il en est de même pour Simon : les Juifs avaient deux grands-prêtres de ce nom, l'un Simon-le-Juste, contemporain de Ptolémée, fils de Lagus, l'autre Simon II, contemporain de Ptolémée Philopator. Enfin, ce qui complique encore davantage la question, c'est qu'il n'est pas sûr que l'un ou l'autre de ces deux Simon ait vécu du temps de l'auteur : les éloges que celui-ci lui prodigue peuvent fort bien avoir été don-

nés à Simon-le-Juste par un auteur qui vivait longtemps après lui, ce grand-prêtre étant devenu fort célèbre après sa mort. L'époque de 131, indiquée, à l'article ECCLÉSIASTIQUE, pour la rédaction de la traduction est assez généralement reçue; on se fonde, pour l'admettre, sur l'observation que le canon de l'Ancien-Testament, tel que, dans son prologue, le traducteur paraît le supposer, ne pouvait guère avoir été arrêté dès l'an 250 av. J.-C.; mais il a pu l'être sous Évergète II, époque à laquelle la version des Septante existait.

L'auteur de l'*Ecclésiastique* a puisé ses apophthegmes, partie dans l'Ancien-Testament, surtout dans les *Proverbes*, dont on retrouve dans son livre de nombreuses réminiscences, partie, à ce qu'il paraît, dans d'autres recueils de sentences ou gnomes qui n'existent plus; en outre, il a donné le fruit de ses propres méditations, provoquées par la lecture de l'Ancien-Testament.

L'*Ecclésiastique* est mis par les protestants au nombre des apocryphes. M. Bretschneider a donné une bonne édition de ce livre, accompagnée d'une traduction et d'un commentaire développé (Ratisbonne, 1806). Le texte varie dans les différents manuscrits et dans les anciennes versions, tant pour l'arrangement des chapitres que pour des passages qui manquent dans quelques manuscrits. Le texte grec de l'exemplaire du Vatican est préférable à celui de l'édition Complute. TH. F.

JET D'EAU, filet d'eau jaillissant d'un tuyau par un ajutage (voy.) ou orifice qui en détermine la grosseur. Il s'élèverait en l'air jusqu'au niveau de la source qui le produit si plusieurs obstacles ne s'y opposaient. C'est d'abord le frottement de l'eau contre les parois intérieures du tuyau qui, ralentissant la vitesse de la chute, diminue la force d'ascension; ensuite, c'est le poids des particules de l'eau qui, retombant après s'être élevées aussi haut que possible, rencontrent celles qui les suivent en montant, quand le jet est bien vertical, et leur donnent une impulsion en sens inverse : aussi Torricelli a-t-il remarqué qu'en l'inclinant un peu il monte plus haut; enfin, c'est la résistance de l'air que le

jet d'eau est obligé de traverser. Cette résistance est si considérable, qu'elle fait élargir le diamètre du jet à mesure qu'il s'élève, jusqu'à quintupler celui de l'ouverture de l'orifice; ce qui augmente encore la résistance de l'air par l'accroissement de surface que l'eau divisée lui présente. Quand le tuyau de conduite fournit les eaux avec une abondance suffisante, les gros jets montent proportionnellement plus haut que les petits, parce que le frottement est comparativement moindre : au contraire, avec des tuyaux étroits, les petits jets s'élèvent davantage.

Les jets d'eau servent à l'ornement des jardins (*voy.*) auxquels ils contribuent à donner de la fraîcheur. Leurs ajutages peuvent faire varier très agréablement leurs effets. Tantôt nous les voyons s'élancer tout simplement d'un bassin en un jet isolé ou par des jets s'entrelaçant avec élégance; tantôt nous les voyons jaillir en gerbes vaporeuses sur lesquelles le soleil aime à faire étinceler les couleurs variées de l'arc-en-ciel; ou bien, unis à l'art du statuaire, ils produisent des scènes qu'ils semblent animer, en formant des fontaines et des pièces d'eau. Tout le monde connaît les *eaux* de Versailles; celles de Peterhof (*voy.* ces noms), non loin de Saint-Petersbourg, viennent après; on aime à voir aussi le *grand jet* de Saint-Cloud (*voy.*), qui s'élance si fortement au-dessus des beaux arbres qui l'entourent et qu'il domine si majestueusement. Paris peut citer les jets d'eau des Tuileries, la belle gerbe du Palais-Royal, etc., et des fontaines dont les eaux jaillissantes sont un des plus beaux ornements. *Voy.* BASSIN, FONTAINE, etc., etc. L. L.

JETÉE, *voy.* PORT.

JEU, *voy.* au mot JEUX.

JEU DE BAGUE, *voy.* BAGUE.

JEU DE MOTS. Sans doute ce genre d'esprit a été frappé d'un terrible arrêt par le poète de la raison et du goût, quand ce dernier a dit dans *le Misanthrope* :

Ce n'est que *jeux de mots*, qu'affectation pure,
Et ce n'est point ainsi que parle la nature.

Toutefois nous ne pensons pas que le jeu de mots doive encourir une proscription absolue, comme l'ignoble rébus et

le niais *calembourg* (*voy.* ces mots). Boileau lui-même a dit :

Ce n'est pas quelquefois qu'une muse un peu
fine,
Sur un mot en passant ne joue et ne badine,
Et d'un sens détourné n'abuse avec succès;
Mais fuyez, sur ce point, un ridicule excès!

Il serait facile de citer chez les auteurs de l'antiquité, et même dans les écrits les plus vénérés, des exemples qui prouveraient que les plumes et les enseignements les plus graves, ne se sont pas toujours interdit le jeu de mots. Dans la haute latinité, Cicéron surtout pourrait être appelé en garantie de cette assertion. On sait que le nom de son plus fameux adversaire, *Verrès* (en français, *porc*), lui parut une bonne fortune à exploiter; comme plus tard, le nom de l'avocat *Malbête* au malin Beaumarchais, dans ses mémoires judiciaires.

Les jeux de mots sont aisés à trouver dans la langue française, et c'est ce qui doit nous rendre plus sévères sur leur qualité. La plus grande partie sont, il est vrai, de très mauvais goût, et tout au plus dignes de figurer dans la catégorie des calembourgs. Mais il en est aussi pour lesquels peut obtenir grâce une pensée énergique ou plaisante. Cette réplique, si souvent citée, d'un de nos généraux à l'officier qui s'excusait en disant : « Ce poste était *indéfectible*. — Monsieur, ce mot n'est pas *français*! » qu'est-ce autre chose qu'un jeu de mots de la première espèce?

Voici un exemple de la seconde. Un ami de l'auteur d'une mauvaise pièce faisait, dans un entr'acte, l'éloge de cet ouvrage au milieu d'un parterre presque vide : — « Vous en parlez bien à *votre aise*, » lui dit un railleur.

On a souvent répété ce jeu de mots si fin, si spirituel, de Molière répondant au public qui demandait *Tartufe* défendu par le parlement : « M. le premier président ne veut pas qu'on *le* joue! »

On peut, ce nous semble, adopter comme conclusion, que la littérature sérieuse doit sinon s'abstenir entièrement, du moins être très avare du jeu de mots, mais qu'il peut de temps en temps tenir sa place dans la conversation d'un homme d'esprit, ou même dans des œuvres légères,

et obtenir parfois les modestes honneurs de l'*Ana*. M. O.

JEU DE PAUME, voy. PAUME.

JEUNE (hygiène), du latin *jejunium*, voy. ABSTINENCE.

JEÛNE (religion). Le jeûne est un acte de dévotion qui consiste à s'abstenir d'aliments par esprit de pénitence et de mortification. Comme il a son principe dans les antiques doctrines de l'expiation (voy.), l'institution et la pratique en remontent aux époques primitives de la société. Chez les anciens, et particulièrement chez les Juifs, le jeûne était un signe de deuil : on *jeûnait* dans les calamités publiques, comme fut la stérilité dont parle le prophète Joël (I, 14), et dans les afflictions particulières, comme fit David dans la maladie de l'enfant qui était né de son crime (2 *Sam.*, XII, 16), et pour la mort d'Abner (*ibid.*, III, 35^{*}). Le dixième jour du septième mois de l'année des Hébreux étant consacré au repentir et à la pénitence, il était enjoint, sous peine de mort, de le sanctifier par le jeûne le plus rigoureux (*Lévit.*, XXIII, 29). C'est par le jeûne aussi qu'on se préparait aux actes les plus importants de la vie : Esther jeûna trois jours avant de se présenter devant Assuérus et d'intercéder pour les Juifs (*Esther*, IV, 16). Plus généralement, on jeûnait dans l'espoir d'apaiser la colère du ciel : quand Ninive fut menacée d'une destruction prochaine, le roi ordonna un jeûne public et général, et Ninive fut sauvée (*Jonas*, III, 7). De même, sous le consulat d'Acilius et de Cornélius (193 ans av. J.-C.), le temple de Jupiter et des maisons du Forum ayant été frappés de la foudre, les décemvirs, effrayés, consultèrent les livres sibyllins et déclarèrent qu'il fallait établir, en l'honneur de Cérès, un jeûne solennel qui serait observé tous les cinq ans (*Tite-Live*, XXXVI, 37). Enfin, le jeûne était un symbole d'une autre vie, d'une vie toute spirituelle, comme celui de Moïse sur le mont Sinaï, comme le jeûne des Thesmophories (voy.), qui était pour les initiés d'Éleusis, moins une préparation aux mystères qu'une glorieuse révélation de l'avenir.

(*) 2 *Rois*, etc., suivant la version grecque des LXX.

Chez les Juifs, le jeûne ne consistait pas seulement à manger plus tard que de coutume : on ne prenait de nourriture qu'après le coucher du soleil ; et c'est encore ce qui se pratique dans les familles juives et même chez les mahométans pendant leur carême, le ramazan (voy.). Dans les premiers temps du christianisme, la manière de jeûner était à peu près conforme aux usages mosaïques : on ne mangeait qu'une fois par jour, vers le soir, et, à ce repas, on s'abstenait de vin et de viandes ; les fidèles passaient la journée dans la retraite et la prière, ne prenant que du pain et de l'eau, et donnant aux pauvres ce qu'ils auraient dépensé de plus pour leur nourriture ; car on joignait toujours l'aumône au jeûne, et le jeûne même fournissait de quoi la faire. Il n'y avait alors de jeûnes obligatoires que ceux qui précédaient la pâque ; les autres jeûnes n'étaient que de dévotion, comme le mercredi et le vendredi de chaque semaine, sans compter les jeûnes qu'on s'imposait volontairement : ceux-ci ne duraient que jusqu'à none, en sorte que l'on mangeait à trois heures de l'après-midi ; on les nommait *demi-jeûnes*. Le jeûne du carême durait jusqu'à vêpres, environ six heures du soir. Il y avait enfin le jeûne double ou renforcé, dans lequel on passait le jour entier ou vingt-quatre heures sans manger. On jeûnait ainsi le samedi saint. Des chrétiens plus fervents y joignaient le vendredi ; d'autres passaient trois, d'autres quatre jours, d'autres toute la semaine sainte sans prendre de nourriture. Les degrés d'abstinence différaient également : les uns observaient l'homophagie, c'est-à-dire qu'ils ne mangeaient rien de cuit ; les autres, la xérophagie ou nourriture sèche, qui se composait de pain, de noix ou d'amandes.

Le jeûne n'est point d'institution apostolique. Jésus-Christ, qui en a donné l'exemple (*Matth.*, IV, 2), n'y obligea point ses disciples ; seulement, il leur fit cette sublime recommandation : « Lorsque vous jeûnerez, ne soyez pas tristes comme les hypocrites qui affectent de se montrer avec un visage pâle et défait, afin que les hommes connaissent qu'ils jeûnent ; mais vous, parfumez votre tête et lavez votre visage (*Matth.*, VI, 16). » C'est l'Église

qui, pour honorer le jeûne de son divin maître, pour s'associer à ses souffrances et à ses humiliations, pour réhabiliter la chair par la mortification et la pénitence, a fait du jeûne une obligation canonique. Son cinquième commandement qui, très probablement date d'une époque postérieure à la ferveur et à la foi des premiers fidèles, prescrit, en effet, le jeûne du mercredi, du vendredi et du samedi, au commencement de chacune des saisons de l'année (voy. QUATRE-TEMPS), celui des veilles de certaines fêtes (voy. VIGILES), et enfin le jeûne quadragésimal (voy. CARÊME).

L'austère discipline du jeûne s'est maintenue en Orient; mais, depuis les croisades et les guerres de religion, il a perdu en Occident presque toutes ses rigueurs, et chaque jour nous nous relâchons de plus en plus des usages des anciens temps. Aujourd'hui, suivant la règle la plus générale de l'Église catholique, jeûner, c'est s'abstenir de viande en ne faisant qu'un repas dans toute la journée, soit à dîner avec une légère collation à souper, soit à souper avec une légère collation à dîner, en différant jusqu'à midi ce repas ou cette collation. Le jeûne, réduit à ces faciles prescriptions, a le mérite encore d'être une sainte tradition de l'ancienne discipline; surtout il nous rappelle cette doctrine antique et sacrée qui considère la peine comme un bienfait pour celui qu'elle atteint, parce qu'elle le réhabilite par l'expiation; et c'est à tous ces titres, principalement si on y joint le mérite des bonnes œuvres et de la prière, que le jeûne offre aux âmes tendres et méditatives de mystérieuses consolations et d'ineffables espérances. F. D.

JEUNE EUROPE. Chacun sait le retentissement que la révolution de Juillet (voy.) a eu en Europe: on vit successivement la Belgique, l'Italie, l'Allemagne en partie et la Pologne, suivre l'exemple de la France; mais presque partout l'insurrection fut comprimée, et ceux qui y avaient pris part furent proscrits. Battus, lorsqu'ils avaient voulu recourir à la force ouverte, les patriotes se rejetèrent dans de ténébreuses conspirations, et la carbonnerie (voy. CARBONARISME) compta peut-être plus d'adeptes que jamais. Ce-

pendant, le despotisme de son comité-directeur ne pouvait convenir aux esprits fiers et indépendants, et la lenteur de sa marche déplaisait à de certaines impatiences. Giuseppe Mazzini, Italien réfugié en Suisse, qui avait acquis sur ses compagnons d'infortune une influence qu'expliquait son mérite supérieur, imagina donc de fonder une société nouvelle sous le nom de *Jeune Italie*. Le but de cette société devait être la délivrance de l'Italie. Elle ne tarda pas à se faire connaître par ses œuvres. Au mois de mai 1833, on découvrit dans le Piémont une conspiration redoutable, et, presque en même temps, la police de Naples fut mise sur les traces d'un autre complot. Mais l'insuccès de ses premières tentatives ne rebuta pas la Jeune Italie; et, à la fin de 1834, aidée par quelques centaines de Polonais et d'Allemands, elle entreprit cette expédition de Savoie (voy. GASPARDIN) qui n'eut d'autre résultat que l'expulsion de la Suisse d'un certain nombre de réfugiés.

Quelque temps auparavant, Mazzini avait conçu le plan d'une société secrète formée par les républicains de tous les pays, sous le nom de *Jeune Europe*, et dirigée par un comité central composé des députés de toutes les nations. Dès les premiers mois de 1834, deux autres sociétés, la *Jeune Pologne* et la *Jeune Allemagne*, s'étaient unies à la Jeune Italie, sous le drapeau de la liberté, de l'égalité, de l'humanité, et dans le but de favoriser par tous les moyens le développement libre et harmonique des peuples, et d'établir partout la forme de gouvernement républicaine. Chacune de ces trois sociétés était parfaitement indépendante des deux autres; elle devait obéir seulement aux ordres du comité central. Quant à leur organisation intérieure, c'était celle de toutes les sociétés secrètes républicaines: comité directeur, division en clubs (voy.), vote à la majorité des voix, obligation de prendre les armes à la première réquisition, peine de mort contre les traîtres, etc. Cette organisation n'ayant d'ailleurs jamais existé que sur le papier, il est assez inutile de s'y arrêter.

Le premier soin de la Jeune Europe fut de chercher à justifier son titre en

fondant des sociétés semblables chez les autres nations. Elle s'adressa d'abord aux patriotes suisses. Mais la *Jeune Suisse*, qui se constitua au commencement de 1835, ne prit aucun développement et ne donna presque aucun signe de vie. Le 10 avril de la même année, les députés des républicains français, la plupart enfermés alors à Sainte-Pélagie, signèrent à Lausanne un traité de fraternité avec la Jeune Europe. Cependant, il ne paraît pas que la *Jeune France* ait jamais été organisée formellement. Ce qui prouve, dans tous les cas, que, si elle le fut, elle ne tarda pas à se dissoudre, c'est que, le 24 janvier 1836, elle n'avait pas de représentant à la signature du traité de fraternité entre les patriotes corses et la Jeune Europe. Il se forma enfin à Barcelone, vraisemblablement à l'instigation de quelque réfugié italien, une société secrète qui prit le nom de *Jeune Espagne* et qui devint très nombreuse. Elle comptait parmi ses membres des personnages des plus éminents, et l'on prétend que ce fut elle qui prépara l'événement de la Granja (voy. ce mot).

Si la Jeune Espagne exerça sur les affaires de sa patrie une influence considérable, favorisée qu'elle était par les circonstances, il n'en fut pas de même de la Jeune Italie, qui vit échouer toutes ses entreprises. Ce fut en vain qu'elle essaya de gagner l'armée, de fomenter des conspirations, et qu'elle répandit à profusion des écrits révolutionnaires. Elle gagna quelques partisans à Milan, à Gènes, à Modène; mais presque tous périrent misérablement ou furent jetés dans les prisons. Voy. ITALIE (histoire).

Quant à la Jeune Allemagne, elle perdit son temps à dresser des protocoles, à modifier ses statuts, et n'entreprit jamais rien de sérieux.

La Jeune Pologne avait disparu de la scène depuis l'expulsion des réfugiés polonais de la Suisse.

Tel était l'état de la Jeune Europe, lorsque la diète helvétique, poussée à des mesures de rigueur par l'intervention des cabinets allemands et du Nord, lui porta le dernier coup. Le 11 août 1836, la majorité des États décréta la mise en accusation et l'expulsion du territoire suisse

de tous les réfugiés qui s'étaient rendus coupables de quelque crime, ou qui avaient pris part à une entreprise contre les états alliés de la Confédération. Quarante-trois avaient déjà été transportés au-delà des frontières, lorsque l'affaire Conseil opéra une espèce de réaction dans l'opinion, réaction qui n'alla pas cependant jusqu'à empêcher l'exécution des mesures prises contre la Jeune Europe. Le nombre des individus expulsés ne s'éleva pas au-delà de 136, dont 13 Italiens, 6 Polonais et 117 Allemands. Depuis cette époque, la Jeune Europe n'a plus donné signe de vie; même en Espagne, elle semble avoir disparu depuis quelque temps. Elle a péri sans doute comme périssent presque toutes les sociétés secrètes (voy.) : elles portent en elles un principe de mort, la trahison.

Il ne faut pas confondre le parti politique dont nous venons de parler avec ce parti social et littéraire, connu sous le nom de *Jeune France* et de *Jeune Allemagne*, qui veut reconstituer, sur de nouvelles bases, la société, la littérature, tout en un mot, jusqu'à la religion. Ce parti-là ne conspire pas dans l'ombre : il agit au grand jour; mais il n'en est pas moins redouté, surtout en Allemagne, où M. Charles Gutzkow (né à Berlin en 1811) en est le principal chef (voy. aussi BOERNE, HEINE, etc.). Il est vraisemblable que le journal intitulé *La Jeune Belgique* n'était que l'organe d'un parti semblable. Rien ne prouve au moins que la société secrète de la Jeune Europe ait eu des ramifications en Belgique. E. H.-G.

JEUNESSE, période de la vie qui se caractérise par une vigueur et un développement continu, et dont la durée ne saurait être précisément fixée. Elle commence après l'adolescence, c'est-à-dire vers la vingtième année, et se prolonge jusqu'à la trentième, où commence l'âge adulte ou de virilité (voy. ces mots). L'accroissement en hauteur est terminé, le sujet se complète et se polit, pour ainsi dire, et les facultés génératrices commencent alors seulement à se manifester, lorsqu'une éducation fâcheuse ne les a pas éveillées avant le temps. Si les changements physiques de la jeunesse sont moins tranchés que ceux des périodes précédentes.

tes, les phénomènes vitaux s'exécutent néanmoins avec une activité remarquable, qui devient souvent cause de maladie, sans parler des désordres auxquels peut donner naissance l'exagération des actes intellectuels et moraux qui se montrent fréquemment alors.

Chez les sujets sains et bien constitués, les caractères de la jeunesse, sauf les différences de tempérament, sont : une grande expansion du système sanguin, d'où résultent la rondeur des formes, la vivacité du coloris, la résistance au froid; une activité et une énergie notables des organes digestifs, qui rendent la réparation rapide et les fluides circulants abondants et riches; enfin les poumons aussi jouent avec aisance et puisent dans l'air atmosphérique des flots d'élément vital.

Mais, par compensation, il est fréquent de voir alors des congestions actives vers la tête ou la poitrine, et souvent aussi une pléthore générale suscite des fièvres inflammatoires d'autant plus graves, qu'aux conditions précédemment indiquées viennent se joindre des stimulations extérieures plus ou moins imprudentes.

L'intelligence de la jeunesse est vive et productive, surtout lorsqu'elle a été cultivée à temps et que l'esprit a été pourvu de connaissances solides; le jugement, formé déjà par l'expérience, modère les écarts de l'imagination sans cependant l'éteindre; et les sentiments de tout genre, qui trouvent alors à chaque instant l'occasion de s'exercer, en font assurément la plus belle période de l'existence.

Que n'est-elle pourtant ce qu'elle semble devoir être en théorie! Que ne peut-on surtout en prolonger le cours! Mais, dans notre état de corruption, où l'homme anticipe sans cesse et devient vieillard en sortant de l'enfance, la jeunesse semble ne signaler son rapide passage que par les maux qui lui sont propres. C'est à une éducation mieux entendue qu'il appartient de remédier à cet état de choses, et c'est de longue main qu'il faut s'y prendre si l'on veut réussir. *Voy. HOMME, ÉDUCATION, HYGIÈNE, etc.* F. R.

JEUX. Sous ce nom, dérivé du latin *jocus*, plaisir, sont compris les exercices de tous genres à l'aide desquels l'homme cherche à se distraire de ses peines ou de

ses ennuis, à se délasser de ses fatigues et de ses travaux. On voit par cette définition que *jouer*, dans l'acception générale du mot, est un besoin de notre nature: L'enfant joue dès que la force et l'intelligence se manifestent en lui; les traditions historiques les plus reculées nous montrent les peuples primitifs cherchant dans les jeux divers de simples et utiles récréations. Suivant les âges, les temps, les pays et les degrés de civilisation, les jeux ont nécessairement dû, et doivent encore, varier. Les amusements sans but auxquels, au sortir du berceau, nous essayons des facultés naissantes, ont été vraisemblablement les jeux de nos premiers pères. Tels sont ces jeux d'enfants consistant à remuer un membre, à produire un bruit quelconque, exercice machinal dont, hommes faits, nous ne saurions nous expliquer le charme que par le plaisir attaché à l'emploi de nos organes. A ces jeux où l'homme n'a pas rigoureusement besoin d'un compagnon, ont dû succéder les jeux plus animés, déjà plus sociaux, où la victoire se dispute, et, en tête de ceux-ci, ceux où le hasard prononce et dont la nature fournit les instruments. A mesure que l'esprit humain se développait, des mouvements sans objet, des luttes sans difficultés, ne pouvaient plus suffire à le distraire; on songea à faire briller dans ces exercices la force du corps, puis la supériorité de l'intelligence : de là naquirent ces jeux où la vigueur, l'adresse ou le calcul décident de la victoire. Un jour vint où les chances diverses de tous ces amusements ne parurent plus assez pleines d'émotions : l'attrait du gain fut appelé à leur rendre l'intérêt qu'elles avaient perdu. Ainsi cachée sous le couvert du plaisir, l'avarice enfanta l'une des plus détestables passions, la *passion du jeu*.

Trois espèces de jeux principales se partagent ceux qui recherchent ce dangereux plaisir : les jeux de hasard pur, ceux de pure combinaison, et ceux où le hasard et l'habileté mélangés décident de la perte ou du gain. *Pair ou non, les osselets, les dés*, passent pour les plus anciens *jeux de hasard*; les *échecs*, pour le premier des *jeux de combinaison*; le *trictrac*, pour le premier des *jeux mixtes*.

Tous ces jeux remontent à une haute antiquité : les Indiens disputent l'invention des échecs (*voy.*) aux Grecs qui y jouaient sous les murs de Troie, près de 20 siècles avant J.-C. Le trictrac (*voy.*) est décrit dans le *Voyage d'Anacharsis* comme familier aux Athéniens. Les Corinthiens étaient passionnés pour le jeu en général ; les Lacédémoniens le bannirent absolument de leur république. Les jeux de hasard étaient prohibés et les joueurs d'habitude réputés infâmes chez les Romains, qui ne s'en livraient pas moins avec fureur à cette passion. Auguste aimait à jouer ; Néron risquait sur un coup de dé 400,000 sesterces ; Claude jouait même en voiture, et nous voyons Juvénal s'élever avec une noble indignation contre ces joueurs qui faisaient porter leurs coffre-forts dans le lieu des séances. Tacite nous représente les Germains comme très adonnés au jeu et jouant jusqu'à leur liberté. Dans le Célèste empire, le jeu est défendu, ce qui n'empêche pas les hommes de toutes conditions de hasarder sur une carte leur maison et même leur femme et leurs enfants. Le jeu d'échecs est le seul que les imams n'interdisent point aux sectateurs de Mahomet.

Dans notre pays, la passion du jeu attira de bonne heure et à plusieurs reprises l'attention des législateurs. Les lois romaines durent être souvent rappelées ou imitées. D'abord, elles avaient défendu de jouer de l'argent, et refusé toute action pour les bénéfices faits au jeu, obligeant en outre le gagnant à restituer les sommes reçues. Devenues moins sévères, elles avaient fixé à un écu d'or les enjeux permis, et ordonné la répétition au profit du trésor public des valeurs perdues aux jeux prohibés. A ces prescriptions, Charlemagne, en défendant les jeux de hasard, ajouta l'exclusion de la communion des fidèles. Charles IV, Charles V, Charles VIII, Charles IX, Louis XIII et Louis XVI, essayèrent en vain d'opposer une digue au torrent. Au sein des palais mêmes où se signaient les règlements, lois ou ordonnances contre le jeu, Jacquemin Gringonneur inventait les cartes pour distraire le roi Charles VI*.

(*) C'est l'opinion commune ; mais les cartes

Henri IV et Louis XIV encourageaient dans leur cour d'épouvantables prodigalités qui s'abaissaient jusqu'à l'escroquerie. Plus conséquent, Louis XVI prêchait d'exemple en ne voulant jamais s'exposer à gagner plus d'un petit écu. Hormis sous le Directoire, où il se joua d'extravagantes parties, les âmes avides d'émotions violentes trouvèrent, pendant les différentes périodes de la révolution et de l'empire, de plus terribles ou de plus nobles moyens de distraction. Sous la Restauration, le jeu, exilé, par les circonstances, des hôtels et des maisons particulières, s'était réfugié dans des tripots clandestins. Dès 1789, un sieur Azon, inventeur du *trente et un*, attirait dans de prétendus salons les coureurs de chances aléatoires (*voy. ce mot*). Sous le Directoire, plusieurs maisons du Palais-Royal, reconnaissables à leurs numéros de feu, furent publiquement ouvertes et exploitèrent de concert la cupidité des joueurs. Les frères Perrin, de Lyon, furent les premiers entrepreneurs en titre. A eux est due l'organisation fixe et régulière des jeux autorisés. Sous leur administration, on créa des roulettes, des passe-dix, dans des bals publics et jusque dans le foyer du théâtre de la Porte-Saint-Martin. Outre les maisons du Palais-Royal, il s'établit des succursales dans différentes rues de Paris. Les frères Perrin se retirèrent avec une fortune colossale, et à l'expiration du bail de leur successeur, en 1816 ou 1817, la *ferme des jeux* fut publiquement mise en adjudication. En retour du privilège exclusivement concédé, une somme de 6 millions fut assurée à la ville de Paris, plus les deux tiers des bénéfices de l'entrepreneur. Mais, le 18 juillet 1836, cédant au vœu de l'opinion, la Chambre des députés, sur la proposition de M. de La Rochefoucauld, décida la suppression des jeux publics à dater du 1^{er} janvier 1838. Elle avait déjà aboli la Loterie (*voy.*), autre jeu d'une influence pernicieuse sur la moralité publique.

Ce n'est donc plus en France, heureusement, si ce n'est dans d'ignobles restaurants, à jouer étaient plus anciennement connues, ainsi que nous l'avons dit à l'article qui les concerne. Aux preuves qu'on y donne de ce fait, il faut encore ajouter celle que fournit l'art. GRAVURE, T. XII, p. 786.

J. H. S.

pires où jamais aucun de nos lecteurs ne mettra les pieds, qu'ils pourraient s'initier aux mœurs et aux scènes intérieures des *maisons de jeu*; voir jouer le *lansquenot*, le *passé-dix*, le *biribi*, le *pharaon*, le *baccara*; se rendre compte des règles et des chances de la *roulette*, du *trente et un*, du *creps*, et d'autres jeux dont on rougit presque de savoir les noms. Mais ils n'auraient pas à s'éloigner bien loin de nos frontières pour trouver, dans des endroits célèbres par leurs eaux, où tant de malades vont tous les ans chercher la santé du corps, cette peste morale bien plus redoutable que les maux physiques et qui a conduit plus sûrement qu'eux à la mort, à une mort violente et honteuse, ceux qui s'en étaient laissés infecter. Là ils pourraient voir encore, autour du tapis vert, l'impassible banquier, joueur émérite, lançant dédaigneusement l'or aux gagnants, et plus souvent attirant à lui avec son râteau en bois la dépouille des victimes; et les *pontes* ou joueurs, vieux et jeunes, négligés ou élégants, suivant d'un œil avide la bille d'ivoire d'où dépend, pour ceux-ci le reste d'une fortune, pour ceux-là l'espoir d'un dîner; et le cylindre de cuivre brillant avec ses cases rouges et noires qui tourne, qui tourne et fascine le regard.

Longtemps d'excellents esprits avaient pensé que le gouvernement était dans la nécessité de tolérer les maisons de jeu; qu'il valait mieux ouvrir aux joueurs obstinés un lieu où la police pût veiller sur eux et pour eux, que de les forcer à aller dans des tripots clandestins perdre infailliblement leur fortune, leur santé, leur honneur; qu'enfin il était d'une sage administration, en affermant les jeux publics, de faire tourner au profit de tous les passions désastreuses de quelques-uns. En France, cette question est aujourd'hui tranchée. La suppression des jeux publics s'y est opérée sans amener aucun des dangers qu'on redoutait. Le budget a trouvé des sources plus pures d'impôt; les caisses d'épargne (*voy.*) ont vu, d'une manière sensible, grossir les versements; et si quelques brelans (*voy.*) honteux, vigoureusement poursuivis par la justice, attestent que la lèpre du jeu n'est pas encore entièrement guérie chez nous, du moins

est-ce une consolation de ne plus voir des gouffres infâmes, empruntant un aspect légal à la protection de l'autorité, tenter publiquement la jeunesse, l'inexpérience, la probité chancelante, et faire appel à toutes les plus mauvaises passions.

S'il est vrai de dire que risquer de plein gré, honnêtement, à chances égales, sa propriété, que jouer enfin n'ait rigoureusement rien de contraire au droit naturel, il faut ajouter que le goût du jeu est plein de dangers, que l'habitude et la passion du jeu sont éminemment funestes à la santé, à la fortune, à la morale privée et publique. Sans repos le jour, sans sommeil la nuit, passant sa vie au milieu d'une atmosphère impure, plongé dans l'oisiveté physique, en proie aux plus violentes excitations morales, le *joueur* perd à la fois son temps, les ressources de son patrimoine, les forces de son corps, les facultés de son esprit. Bientôt l'amour du gain, rendu plus vif par les caprices du sort, le pousse à vouloir en corriger les chances : il *triche*. Il n'était que dupe, il devient fripon*. Une fois dans cette voie, plus rien de sacré pour lui ! Lorsqu'il a épuisé ce qu'il possède, il met sans façon la main sur le bien des autres : sa femme, ses enfants sont ses premières victimes; il les dépouille pour jouer; son père, son maître, il les vole; il les tuera, s'il le faut, pour jouer. Car la passion du jeu est la plus tyrannique, la plus atroce peut-être de toutes les passions. Les registres des cours d'assises en font foi, et chaque jour nous voyons le bague et l'échafaud se recruter parmi les joueurs de profession, trop heureux quand ils n'aboutissent qu'au suicide**.

La passion du jeu n'est pas la même chez tous les hommes : ceux-ci sont entraînés par l'appât du gain, ceux-là par un besoin maladif d'émotions. Ainsi le célèbre Fox disait que « le premier bon-

(*) On connaît ces jolis vers de Mme Deshoulières :

Le désir de gagner qui nuit et jour occupe,
Est un dangereux aiguillon :
Souvent quoique l'esprit, quoique le cœur soit bon,
On commence par être dupe,
On finit par être fripon.

(**) Qui ne se rappelle la pièce terrible de Victor Ducange, intitulée : *Trente ans, ou la vie d'un joueur*, et qui a fait le tour de l'Europe ?

heur de la vie était de jouer et de gagner, et le second de jouer et de perdre. » Mais il est quelques hommes d'exception chez lesquels le jeu n'étouffe pas tous les sentiments honnêtes, il dégrade jusqu'aux hommes les plus haut placés : témoins le mot de Charles II et la réponse de Rochester. « Qui veut jouer, s'écriait un jour le roi au milieu de ses compagnons de débauche, mon âme contre une orange? — La partie n'est pas égale, sire, reprit le pair, mais je la tiens. »

Aux jeux publics ont cependant survécu parmi nous des jeux non moins funestes, déjà flétris dans un précédent article, nous voulons parler des jeux de bourse (*voy.* BOURSE et AGIOTAGE). Les jeux admis dans les cercles et dans les salons, quoiqu'ils soient encore trop souvent des occasions de scandale et le prétexte de basses spéculations, ont droit pourtant à moins de sévérité. Renfermés dans les bornes d'un amusement honnête, ils peuvent à la fois distraire l'esprit, exercer l'intelligence et suppléer à la conversation.

Nous ne distinguerons pas ici entre les jeux de combinaison pure et les jeux mixtes, car il nous semble que le hasard y entre toujours pour quelque chose. Nous citerons seulement les échecs, les dames, le trictrac, les dominos et les principaux jeux de cartes, tels que la bouillotte, le reversis, le boston, le whist, le piquet, l'écarté : tous ces jeux sont d'ailleurs traités dans cet ouvrage à leur ordre alphabétique (*voy.* aussi CARTES A JOUER).

La balle, les billes, les boules, le mail, le jeu de Siam, les quilles, le galet, le billard, la paume (*voy.* ces mots), sont des jeux d'adresse en possession d'amuser des individus différents d'âge et de condition.

Tout le monde connaît les jeux qu'on appelle particulièrement jeux d'enfants : nous ne ferons donc qu'indiquer ces rondes joyeuses que nous avons tous dans la mémoire. Le sabot, la toupie, le cerf-volant, la marelle, les glissades, le saut de mouton, le cheval fondu sont le partage des petits garçons ; la poupée, les épingles, celui des petites filles ; les tautons, les honchets, les bulles de savon, le cerceau, la corde, les osselets sont

communs à l'un et à l'autre sexe, ainsi que le loto, le jeu de l'oie métamorphosé en jeu d'histoire, et les jeux de cartes les plus élémentaires, nommément le jeu classique de la bataille. Tous ces jeux sans dangers développent et exercent tour à tour la force, l'adresse et l'intelligence des petits partners.

Sous le nom de *petits jeux*, *jeux innocents*, *jeux de société*, on comprend une foule de jeux que les enfants pourraient réclamer, que les jeunes gens recherchent, que les grandes personnes ne dédaignent pas toujours. Ils sont pour la plupart trop connus pour avoir besoin d'être décrits. A qui faut-il expliquer ce que c'est que le *furet*, le *colin-maillard*, *cache-cache*, les *quatre coins* ou les *barres* auxquelles cependant un petit article a été consacré dans cette Encyclopédie ? Qui n'a joué au *volant*, au *bilboquet*, au *diable*, à l'*émigrant* ? Le *ballon*, la *bascule*, l'*escarpolette*, le *jeu de bagues* ne sont pas moins connus, et ont d'ailleurs également reçu les honneurs d'un article. Qui ne s'est fait, au moins une fois dans sa vie, *ramasser* sur les *Montagnes russes*, *suisses*, *égyptiennes* ou *françaises* ? La plupart de ces jeux exigent un jardin ; d'autres sont réservés au salon ; et d'abord les *jeux de gages*, c'est-à-dire ceux où une infraction à la règle du jeu oblige au dépôt d'un gage, tel qu'un gant, un mouchoir, etc., que le contrevenant ne peut retirer qu'en se soumettant à une pénitence. *Pigeon vole*, le *corbillon*, la *boîte d'amourette*, *petit bonhomme vit encore*, le *pied de bœuf*, la *sellette*, la *mainchaude* sont des jeux si familiers qu'on rirait d'en trouver ici la description. Toutes les personnes qui se rappellent leur jeune temps, reconnaîtront dans *M. le curé n'aime pas les os* le type des *jeux d'attrape* ; dans *la mer est agitée*, celui des jeux d'*action*, et celui des *jeux de mémoire* dans *si j'étais petite pomme d'api*. Disons-nous les pénitences, celles où le coupable est mystifié, celles où il ne tient qu'à lui de ne pas l'être, celles qui sont plutôt une récompense qu'une punition ? A qui apprendrions-nous ce que c'est que le *portier du couvent*, le *chevalier de la triste figure* ? Nous ne voudrions ni faire boudier

nos jeunes lectrices, ni faire *soupirer* nos lecteurs.

Nous avons réservé pour la fin les *jeux d'esprit*, qui ne méritent pas toujours ce nom. S'il était réservé à certaines débauches de la pensée, telles que l'*Éloge de la folie*, par Érasme, ou celui du *Pou*, par Heinsius, nous nous garderions d'être sévères ; mais il est plus particulièrement appliqué à ce que les anciens appelaient *difficiles bagatelles*. Chez les Grecs et les Latins, nous trouvons l'*anadiplosis* en grand honneur : c'était une pièce où chaque vers commençait par la syllabe finale du vers précédent. La basse latinité fourmille de ces tours de force. Les *vers macaroniques* (*voy.*) sont d'origine plus moderne. La gravité scolastique se déridait à ces innocentes plaisanteries ; elle avait encore les *vers numériques*, servant à rappeler la date de quelque grand événement par l'arrangement des lettres qui tenaient lieu de chiffres aux Romains ; les *vers entrelardés*, français et latins alternativement, et enfin les *tautogrammes*. Dans ces derniers, véritables prodiges de difficulté vaincue, tous les mots, d'un bout à l'autre du poème, devaient commencer par la même lettre.

Mais les Latins, poètes de la décadence ou régents de collège, sont de pauvres écoliers auprès des maîtres du genre, qui, presque tous, hélas ! sont Français et ont écrit en français. Nulle langue peut-être, pour les jeux d'esprit, n'approche de la nôtre. Nos *difficiles nugæ* sont innombrables ; il faudrait des colonnes entières pour en faire seulement la nomenclature.

Toujours prête à se dérider, notre Encyclopédie a consacré des articles au *calambour*, qui vit de mots à double entente ; à l'*énigme*, déjà en faveur chez les Grecs, témoins le sphynx, les oracles et les livres sibyllins ; au *logogriphe*, qui donne à deviner un mot par la décomposition des autres mots qu'il renferme ; à la *charade*, qui tient de l'une et de l'autre des deux précédents ; au *rebus*, remis en honneur depuis quelque temps ; à l'*acrostiche*, à l'*anagramme*, aux *bouts-rimés*, et à beaucoup d'autres semblables.

Nous citerons seulement pour mémoire le *symbole*, la *devise*, l'*emblème* (*voy. ces*

mots). L'*écho* répète la dernière syllabe d'un vers en continuant le sens :

Le cor enfin, Dieu me pardonne, donne ;
Voici l'étang. Cerf aux abois, bois !
Chasseur, au son qui vous invite, vite
Répondez ! Et toi sonne encor, cor.

N'est-ce pas encore un jeu d'esprit que toutes ces règles qui jettent dans un moule donné le *sonnet*, le *rondeau*, le *rondeau redoublé*, la *ballade* (*voy. ces noms*), etc.

Enfin, comme l'Encyclopédie de Diderot, nous consacrerions quelques pages à ces amusements littéraires, où la parole écrite, se proposant un but nouveau, cherche à peindre aux yeux en même temps qu'elle éclaire l'esprit ou impressionne le cœur ; où les mots et les périodes, en s'isolant ou se groupant avec ou sans rimes, se façonnent en croix, se retirent en losanges, ou sont coulés, pour ainsi dire, en verres à boire et en bouteilles. *Voy.* aussi RÉCRÉATIONS PHYSIQUES, CHIMIQUES, MATHÉMATIQUES. V. R.

Il n'a été question jusqu'ici que des jeux servant à l'amusement des particuliers, grands et petits, hommes ou femmes : il reste à parler des jeux publics institués pour le plaisir d'une ville entière ou d'une classe nombreuse de la société. On sait combien les anciens en étaient avides : pour supporter la vie, le prolétaire romain exigeait deux choses, *Panem et circenses* ! Déjà nous avons fait connaître ces passe-temps si essentiels dans la vie des peuples anciens aux mots CIRQUE, AMPHITHÉÂTRE, COURSE, ATHLÈTE, GLADIATEURS, etc., etc., et nous consacrerons aux jeux publics des Grecs le premier article de la seconde partie de ce tome. Les tournois, les carrousels, les joutes de toute espèce (*voy. ces mots*) n'eurent pas moins d'importance au moyen-âge, auquel appartiennent aussi les Cours d'amour, les Jeux floraux, les Fêtes des Fous (*voy. ces mots*), etc., etc. Chez les modernes, les joutes, ainsi que les tirs, sont encore en honneur : les histrions, les saltimbanques, les funambules, les joueurs de gobelets, les dompteurs de bêtes féroces, les ventriloques, les mâts de cocagne (*voy. ces noms*), sont toujours populaires ; la foule se presse sur

les gradins qui entourent les cirques ; l'importation anglaise du *steaple chase* a donné plus de piquant aux courses aux chevaux ; mais les jeux scéniques (*voy. THÉÂTRE*), moins variés dans leurs genres et moins pompeux dans leurs décors chez les anciens , sont devenus pour nous le premier des amusements publics, auquel le peuple n'associe guère dans sa faveur

que le spectacle à la fois lumineux et bruyant des feux d'artifice (*voy.*). Pour les hommes formés au goût des arts , le théâtre s'est enrichi d'une branche toute nouvelle, l'opéra, où se multiplient sous les pas des chanteurs, des danseurs et des figurants, des enchantements dont tous les sens sont enivrés à la fois. *Voy. OPÉRA et BALLET.* J. H. S.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME QUINZIÈME.